This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Acad. 208 q. (1860, 2

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES

DES DÉPARTEMENTS.

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES

DES DÉPARTEMENTS

Publiée sous les auspices du Ministre de l'Instruction publique et des Cultes.

COMITÉ IMPÉRIAL DES TRAVAUX HISTORIQUES
ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.
ÉTUDES HISTORIQUES, ARCHÉOLOGIQUES ET SCIENTIFIQUES SUR LA PROVINCE.
REVUE DES TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.
BIBLIOGRAPHIE PROVINCIALE. — DOCUMENTS HISTORIQUES.
MISSIONS SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES.

DEUXIÈME SÉRIE.

TOME IV.

ANNÉE 1860. — 2e SEMESTRE.

PARIS
IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE ADMINISTRATIVES
DE PAUL DUPONT
Rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 45.

1860

Digitized by Google

DE

Présiden

M. Cé
la sectio
patois.
naturel
entrepri
M. Cén
propres
les Soci
un voc
mot pa
textes,
duction
de la F
commis
nac-Mo
Gers, a
M. I
rite d'
et très
dispar
Re

Digitized by Google

COMITÉ IMPÉRIAL

DES TRAVAUX HISTORIQUES

ET DES

SOCIÉTÉS SAVANTES.

SÉANCES DU COMITÉ.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Séance du 14 mai 1860.

Présidence de M. Guigniaut, membre de l'Institut, vice-président de la section.

M. Cénac-Moncaut, correspondant à Auch, appelle l'attention de la section sur l'utilité qu'il y aurait de publier un *dictionnaire des patois*. Cette publication lui semblerait devoir former le complément naturel du *Dictionnaire géographique* et du *Répertoire archéologique* entrepris sous les auspices du ministère de l'instruction publique. M. Cénac-Moncaut expose les moyens qui lui paraissent les plus propres à assurer l'exécution de ce recueil : les correspondants et les Sociétés savantes pourraient former dans chaque département un vocabulaire du patois local. Ces vocabulaires indiqueraient le mot patois écrit, toutes les fois qu'on pourrait le trouver dans les textes, le mot patois parlé avec sa prononciation actuelle et sa traduction en français. Lorsque les différents vocabulaires des patois de la France seraient terminés, ils seraient réunis et confiés à une commission spéciale, qui composerait le dictionnaire définitif. M. Cénac-Moncaut joint à sa lettre un vocabulaire manuscrit du patois du Gers, auquel il travaille depuis plusieurs années.

M. Rathery trouve que la proposition de M. Cénac-Moncaut mérite d'être prise en considération. Il serait en effet très-intéressant et très-urgent de recueillir les patois, qui tendent de jour en jour à disparaître, et de publier un travail d'ensemble, qui permettrait

Digitized by Google

de suivre les mots dans leurs diverses transformations. Mais le Comité, déjà engagé dans de nombreux travaux, ne pourrait, à son avis, se charger, quant à présent, de cette entreprise. Il serait à désirer que le projet de M. Cénac-Moncaut pût se réaliser par une voie plus prompte.

M. Guigniaut rappelle que des travaux importants se rattachant à cette nature de recherches ont déjà été publiés pour diverses provinces de la France. Il cite, entre autres, le *Glossaire du centre de la France*, par M. le comte Jaubert; le *Glossaire du patois picard ancien et moderne*, par M. l'abbé Corblet; le *Dictionnaire de la langue d'Oc ancienne et moderne*, par M. Honnorat; le *Dictionnaire du patois normand*, par M. Duméril, etc.

M. Guessard pense que la division par départements ne saurait être indiquée comme devant servir de base à des glossaires de patois, les circonscriptions administratives actuelles étant le plus souvent fort peu en rapport avec les anciennes subdivisions provinciales où régnaient des patois particuliers. Sans mettre en doute l'utilité d'un dictionnaire général des patois, il lui semble que, les patois n'étant que des altérations de l'ancien français, il serait plus logique de procéder historiquement, c'est-à-dire de s'occuper en premier lieu d'un dictionnaire complet de cet ancien français. Une pareille publication pourrait, à plus juste titre encore, être considérée comme le complément naturel du *Dictionnaire géographique* et du *Répertoire archéologique*.

Après quelques observations de MM. Laferrière, Louandre et de la Villemarqué, qui tendent toutes à constater et à confirmer l'intérêt de cette question, la section, tout en reconnaissant l'impossibilité de donner une suite immédiate à la proposition de M. Cénac-Moncaut, est d'avis qu'il y a lieu de la signaler et de la recommander à l'attention des correspondants et des Sociétés savantes des départements.

M. de Soultrait, membre non résidant, adresse les copies de deux lettres de Henri IV qui font partie de sa collection. — Renvoi à M. Berger de Xivrey.

M. Désiré Monnier, correspondant à Lons-le-Saulnier, transmet les renseignements qui lui avaient été demandés relativement à une sentence de mort rendue, en 1629, par le tribunal de Saint-Claude, contre un individu accusé d'avoir mangé, en temps de carême, de la chair de cheval et de veau (1). — Renvoi à la commission de la *Revue*.

(1) Voy. la *Revue des Sociétés savantes*, t. III, 2e série, p. 279.

Digitized by Google

M. l'abbé Barbier de Montault, correspondant à Angers, signale plusieurs feuillets de vélin qui forment la couverture des registres de la mairie de Brain-sur-Allonnes (Maine-et-Loire), et qui paraissent avoir été détachés d'une chronique du quinzième siècle. Il envoie en même temps la transcription des titres des chapitres contenus dans ces feuillets, pour qu'on puisse reconnaître à quelle chronique ils appartiennent. Il ajoute que la mairie consentirait volontiers à se dessaisir de ces feuillets en faveur du Comité ou de la Bibliothèque impériale.

Le même correspondant met à la disposition du Comité trois lettres originales écrites, en 1710, par sœur Élisabeth de Lamoignon, supérieure du couvent de la Visitation à Paris, et adressées à M. Avril, gentilhomme de Monseigneur le duc d'Orléans.

Renvoi de ces deux communications à M. L. Delisle.

La section propose en outre le dépôt à la Bibliothèque impériale de diverses pièces imprimées, dont M. l'abbé Barbier de Montault fait hommage au Comité, savoir :

1° *Règlements du feu roy Louis XIII, sur la convocation du ban et arrière-ban*, 1639. In-4°;

2° *Oraison funèbre de Mgr Louis, Dauphin, et de la princesse Marie-Adélaïde de Savoie, son épouse, prononcée en* 1712, *par le P. Gaillard, dans l'église Notre-Dame de Paris;*

3° Autre oraison funèbre, par le P. Delarue, dans la Sainte-Chapelle.

Autre oraison, par messire Jacques Maboul, évêque d'Alet, dans l'église de l'abbaye de Saint-Denis.

Des remercîments sont adressés par la section à M. Barbier de Montault.

M. de la Fons de Mélicocq, correspondant à Raismes (Nord), envoie une copie de l'acte par lequel le maréchal de Boufflers fonda, en 1695, dans l'église des Carmes réformés de la ville de Valenciennes, un anniversaire solennel à perpétuité pour le repos de l'âme de Henri, comte et seigneur de Boufflers, vicomte de Poncher, etc., colonel d'un régiment d'infanterie, son neveu, mort le 19 mai 1693, inhumé dans ladite église.

Le même correspondant adresse également des documents relatifs aux sommes imposées à la ville de Lille pour une rançon du roi Jean et pour les dépenses des otages envoyés par cette ville en Angleterre (1361-1370).

Dépôt de la première communication aux archives du Comité, et renvoi de la seconde à l'examen de M. Huillard-Bréholles.

Digitized by Google

M. Marchegay, correspondant à Angers, envoie les copies de trois lettres missives de Marie de Valois, seconde fille de Charles VII et d'Agnès Sorel, écrites à son mari Olivier de Coëtivy, seigneur de Taillebourg. Ces lettres sont au nombre de vingt et une. Si la section jugeait, d'après le spécimen, qu'il peut y avoir lieu de publier cette correspondance, M. Marchegay offre d'envoyer les copies des autres lettres, en les faisant précéder d'une courte notice. — Renvoi à M. P. Clément.

M. Jolly, conservateur de la bibliothèque de Lunéville, adresse la charte d'affranchissement de Lunéville octroyée, en 1265, par le duc Ferry de Lorraine, dont il avait précédemment offert une copie (1). — Renvoi à M. Tardif.

M. Le Roy, chef d'institution à Cany, transmet la copie d'un accord du douzième siècle, qu'il a découvert à Crasville (canton de Cany), parmi des papiers de famille. Il offre de se charger des démarches nécessaires pour faire communiquer l'original au Comité, si cette communication était jugée utile. — Renvoi à M. L. Delisle.

La section propose le dépôt aux archives de deux pièces adressées, l'une par M. Nozot, correspondant à Sedan; l'autre par M. Matton, correspondant à Laon. La première est la copie, extraite des archives de Mouzon, d'une ordonnance de Louis XIV, en date du 15 octobre 1666, relative au logement militaire dans les évêchés de Metz, Toul et Verdun. La seconde est une notice imprimée *sur la Royauté des Braies*.

MM. Bellaguet, J. Desnoyers, de la Villegille, Laferrière et Tardif sont désignés par M. le président pour rendre compte des publications de diverses Sociétés savantes.

La section entend la lecture de plusieurs rapports de MM. Rabanis, L. Delisle, P. Clément, Rathery, Patin, J. Desnoyers, Lascoux, Laferrière et Tardif, sur les travaux d'histoire et de philologie de l'Académie delphinale, de l'Académie du Gard, de la Société de statistique de Marseille, de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Évreux, de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de Bayeux, de l'Académie de Lyon, de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons, de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère, de la Société des sciences, agriculture et belles-lettres du département de Tarn-et-Garonne, de la Société scientifique et littéraire de Castres, de la

(1) Voy. la *Revue des Sociétés savantes*, t. III, 2e série, p. 276.

Digitized by Google

Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy, de la Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan.

La section propose l'impression de la plupart de ces rapports dans la *Revue des Sociétés savantes.*

Le secrétaire de la section annonce que M. le Ministre a bien voulu approuver les propositions de subventions à diverses Sociétés savantes qui avaient été présentées par la section dans la dernière séance.

Ont été comprises dans cette répartition les Compagnies savantes ci-après désignées :

L'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.

L'Académie des Jeux floraux, à Toulouse.

L'Académie delphinale, à Grenoble.

L'Académie impériale de Metz.

La Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.

La Société académique de la Loire-Inférieure, à Nantes.

L'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon.

La Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube, à Troyes.

La Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers.

La Société académique de Maine-et-Loire, à Angers.

La Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne, à Châlons.

La Société nivernaise des lettres, sciences et arts, à Nevers.

La Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille.

La Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts, à Dunkerque.

Le Comité flamand de France, à Dunkerque.

La Société académique d'archéologie, sciences et arts de l'Oise, à Beauvais.

L'Académie d'Arras.

La Société éduenne, à Autun.

La Société archéologique de Rambouillet.

La Société des sciences, belles-lettres et arts du département du Var, à Toulon.

La Société archéologique et historique du Limousin, à Limoges.

La Société académique des Hautes-Pyrénées, à Tarbes.

L. Bellaguet,
Secrétaire, par intérim, de la section d'histoire et de philologie.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Séance du 7 mai 1860.

Présidence de M. le marquis DE LA GRANGE, sénateur, membre de l'Institut.

M. Cherbonneau, membre non résidant, envoie les copies de quatre inscriptions latines trouvées récemment à Constantine, et dont les deux premières, encastrées dans la façade orientale du minaret de la Grande-Mosquée à une hauteur de 13 à 14 mètres, étaient restées cachées jusqu'à ces jours derniers sous un crépi berbère. M. Germer-Durand, correspondant, adresse 58 estampages d'inscriptions antiques, du moyen âge et modernes relevées par lui dans le département du Gard. La section renvoie à M. Léon Renier, dont on attend prochainement le retour à Paris, l'examen de tout ce qui concerne l'épigraphie antique dans ces deux importantes communications. M. de Guilhermy veut bien se charger d'examiner les inscriptions du moyen âge et modernes qui font partie du travail de M. Germer-Durand, ainsi qu'un envoi d'inscriptions relevées dans le département du Pas-de-Calais et que l'on doit à M. de Baecker.

M. H. Crozes, correspondant, adresse un rapport sur les fouilles pratiquées aux abords de l'église de Saint-Salvi, à Albi, pour le percement de la rue Mariès et sur un projet d'isolement de ce monument. La section, après avoir entendu sur ce sujet des renseignements fournis par MM. Mérimée et Chabouillet, charge M. du Sommerard de lui rendre compte de cette importante communication.

M. Bonnafoux, bibliothécaire à Guéret, adresse la première partie d'un travail manuscrit intitulé : *Revue indicative, descriptive et raisonnée des monuments celtiques gallo-romains et des époques postérieures découverts sur le sol qui constitue actuellement le département de la Creuse.* Cette première partie, accompagnée de dessins, comprend toute l'ère celtique. M. de la Villemarqué veut bien se charger de faire au Comité un rapport sur cet envoi.

MM. de Guilhermy, Albert Lenoir et marquis de la Grange sont chargés par M. le président de rendre compte de publications de diverses Sociétés savantes.

M. Quicherat lit un rapport sur le VIe volume des Mémoires de la

Digitized by Google

Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts. 1858, 1859.

Après quelques observations de MM. Mérimée et de la Villemarqué, ce rapport est renvoyé à la commission de rédaction de la *Revue des Sociétés savantes*. M. le marquis de la Grange lit un rapport sur le tome II des Mémoires d'histoire et d'archéologie de la Société savoisienne.

La section entend avec un plaisir qu'elle ne cherche pas à dissimuler le passage de ce rapport où, avec l'accent du patriotisme M. le marquis de la Grange fait allusion à la prochaine annexion de la Savoie et de Nice à la France. Ces paroles de M. le président donnent l'occasion à M. Mérimée de faire savoir au Comité que, dans l'espoir de ce grand événement, accompli à l'heure où le secrétaire de la section écrit ces lignes, il a adressé à Son Exc. le Ministre d'État un rapport sur les monuments historiques que renferment ces deux contrées. M. Mérimée expose dans ce rapport l'utilité qu'il y aurait à allouer des fonds pour la continuation des fouilles qui ont déjà produit de si importants résultats à la Turbie et à Avenches.

M. de Guilhermy lit un rapport sur de nombreux envois de divers correspondants, qui est renvoyé à la commission de rédaction de la *Revue des Sociétés savantes*. Les conclusions de ce rapport adoptées par le Comité, tendent à ce que les inscriptions soient mises en réserve pour le *Recueil* en préparation, et au classement par départements des communications qui sont de nature à être utilisées pour le Répertoire archéologique.

M. Chabouillet rend compte verbalement de diverses communications de MM. Marchand, Nozot et Ardant.

La première a trait à une découverte de 1,200 deniers de Sancerre de la fin du douzième siècle, faite près de Briare. Ces deniers, sans nom de comte, ont été publiés par divers auteurs et récemment par M. Poey d'Avant, dans le tome Ier de son ouvrage en cours de publication sur les monnaies féodales de France. On peut en voir la figure, planche XLIII, nº 9. Nonobstant, la notice de M. Marchand est intéressante pour l'histoire du monnayage féodal, et M. Chabouillet exprime le désir de voir M. Marchand gratifier le Cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale de quelques exemplaires choisis de cette trouvaille.

L'envoi de M. Nozot consiste en empreintes sur papier blanc de médailles romaines trouvées dans les Ardennes. Le rapporteur remercie le correspondant de cette communication; mais comme elle

Digitized by Google

lui est parvenue sans un mot de texte, il se contente de constater que, malgré le mauvais état de ces empreintes, on y discerne des médailles de grand bronze et des deniers de divers empereurs, depuis Hadrien jusqu'à Constantin. Il ajoute qu'il saisit cette occasion pour rappeler aux correspondants qu'il y a un moyen bien préférable de faire parvenir les empreintes en bon état que celui employé par M. Nozot. Ce moyen consiste à se servir de ces feuilles d'étain légères dont on enveloppe le chocolat, en ayant soin de renforcer le lieu creux par quelques gouttes de bougie ordinaire. Cette cire artificielle a l'avantage de perdre immédiatement sa chaleur et par conséquent de ne pas fondre le plomb tout en lui communiquant une consistance qui permet de faire voyager l'empreinte sans péril. La dernière de ces trois communications est de M. Ardant. Le zélé correspondant fait connaître le résultat de son examen des deniers barbarins de Saint-Martial de Limoges trouvés à l'Eaubarot près Chanteloube (Haute-Vienne). Autant que le rapporteur peut en juger, sans avoir les pièces sous les yeux, il ne croit pas qu'elles offrent de particularités dignes d'attention. On peut voir dans l'ouvrage de M. Poey d'Avant, cité plus haut, p. 356 et 357, nos 2292-3-4-5-6 et 8, des deniers qui paraissent répondre à la description du savant correspondant. La lettre de M. Maurice Ardant se termine par une intéressante énumération de diverses découvertes de monnaies romaines à Limoges et aux environs. Le rapporteur demande que ces renseignements soient classés parmi les documents du Répertoire archéologique. La section adhère à cette proposition ; la séance se termine par l'hommage fait par M. Chabouillet, au nom de l'auteur, M. Alfred de Terrebasse, correspondant, d'une brochure intitulée : *Examen critique de l'inscription de Saint-Donat relative à l'occupation de Grenoble par les Sarrasins au dixième siècle.*

CHABOUILLET,
Secrétaire de la section d'archéologie.

Digitized by Google

SECTION DES SCIENCES.

Séance du 21 mai 1860.

Présidence de M. Faye, membre de l'Institut.

M. le Ministre des affaires étrangères transmet un numéro de la *Gazette d'Auckland* qui renferme un rapport sur la géologie de la Nouvelle-Zélande, fait par M. le docteur Hochstetter, attaché à l'expédition scientifique de la frégate autrichienne *Novara*. Après une courte discussion sur la question de savoir si cette communication rentre dans la catégorie de celles qui doivent être examinées par la section, le rapport du docteur Hochstetter est envoyé à M. Hébert, avec prière de vouloir bien en donner une analyse.

L'ordre du jour appelle le rapport de la commission pour la publication des œuvres des savants français. Chacune des sous-commissions fait successivement son rapport en ce qui la concerne.

M. Figuier annonce que la sous-commission chargée de publier les œuvres de Papin s'occupe de rassembler les matériaux de cette publication. Elle s'est mise en rappport avec M. de la Saussaye, recteur de l'Académie de Lyon, qui avait formé le projet, auquel il ne fut pas donné suite, de publier les œuvres de ce savant.

M. Serret fait connaître certaines difficultés que rencontre pour le moment la publication des œuvres de Fresnel.

M. Chatin lit une note relative à la publication des œuvres de botanique des Jussieu, depuis les premiers membres de la famille qui se vouèrent à l'étude des végétaux, jusqu'à Laurent de Jussieu, le créateur de la méthode naturelle. Un volume in-4° de 900 pages paraît suffisant à M. Chatin pour cette collection des œuvres botaniques des Jussieu.

M. le Président désigne, pour rendre compte de publications de Sociétés savantes, MM. Pasteur, Bertsch, Chacornac, Lissajoux, Dechambre, Figuier, G. Ville, Chatin.

M. Hébert lit un rapport sur les résultats, au point de vue géologique, du voyage scientifique dans l'Amérique du Sud, entrepris par MM. Grandidier frères, en 1857.

M. Gratiolet donne lecture d'une note qui a pour objet la partie zoologique de cette même mission.

M. Faye propose de demander à M. le Ministre de l'Instruction pu-

Digitized by Google

blique l'insertion de ces rapports au *Moniteur*. Il lui paraît utile de donner de la publicité aux éloges que la section accorde à MM. Grandidier pour le dévouement scientifique dont ils ont fait preuve. Cette publicité pourrait susciter des imitateurs de MM. Grandidier parmi les jeunes gens de familles riches, ou qui sont appelés à remplir plus tard des fonctions publiques, et qui pourraient se préparer utilement, par des voyages scientifiques, aux travaux de leur carrrière future. La proposition de M. Faye est adoptée par la section.

M. G. Ville auquel avait été renvoyé l'examen de deux lettres de Lalande, dont les copies avaient été adressées par M. de Baecker, déclare que ces lettres n'offrent pas assez d'intérêt pour être publiées. Ces lettres seront déposées aux archives et des remercîments seront adressés à M. de Baecker.

M. Serret fait un rapport verbal sur un travail de mathématiques contenu dans le VIe volume des *Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire* (*section des Sciences*); ce même volume contient aussi un Mémoire relatif à la botanique qu'il y aurait lieu, selon M. Serret, à renvoyer à l'examen de M. Chatin.

A cette occasion, M. Serret soumet quelques remarques sur le mode actuellement suivi par la section pour l'examen des publications des Sociétés savantes.

M. J. Clément lit un rapport sur le *Bulletin des travaux de la Société libre et d'émulation de la Seine-Inférieure*. Année 1857 - 1858.

M. Hupé donne lecture d'un rapport sur la Ire livraison du tome V des *Mémoires de la Société des sciences naturelles de Strasbourg*.

Les rapports de MM. J. Clément et Hupé sont renvoyés à la commission de la *Revue des Sociétés savantes*.

L. Figuier,
Secrétaire de la section des sciences.

Digitized by Google

ACTES OFFICIELS.

Circulaire adressée aux Présidents des Sociétés savantes.

Paris, le 1er juin 1860.

Monsieur le Président, je vous ai adressé, il y a quelques mois, deux lettres relatives au *Dictionnaire géographique de la France* et au *Répertoire d'archéologie;* je viens vous communiquer aujourd'hui le plan d'un troisième ouvrage qui, sous le titre de *Description scientifique de la France*, doit compléter l'ensemble de la vaste publication nationale dont j'ai conçu la pensée et à l'exécution de laquelle j'attache le plus haut prix.

Décrire la France d'une manière exacte mais sommaire, sous le rapport géologique, zoologique, botanique, météorologique et statistique, tel est l'objet général de l'ouvrage qui aura pour titre : *Description scientifique de la France.* J'ai décidé de prendre pour base de division de ce livre les départements de l'Empire français, cette division géographique répondant aux habitudes générales de notre société, aussi bien qu'à l'état politique et administratif du pays. D'après ce système, il y aura donc à décrire successivement chaque département sous les différents rapports énumérés plus haut, c'est-à-dire aux points de vue géologique, zoologique, botanique, météorologique et statistique.

Cet ouvrage sera précédé d'une *Introduction* dans laquelle on s'appliquera à faire connaître, d'une manière générale, la France sous le rapport scientifique. Rapprochés des descriptions locales de chaque département, ces *prolégomènes* compléteront l'ensemble de la monographie scientifique de la France. En effet, dans le corps de l'ouvrage, on trouvera les études spéciales relatives à la flore, à la faune, à la partie géologique, à la statistique de chaque département; en tête, seront les considérations d'ensemble et ces vues générales auxquelles il faut s'élever pour donner une idée exacte d'un

Digitized by Google

pays au point de vue scientifique. Ces considérations générales sur la constitution physique du sol de la France, sur les animaux et les plantes que l'on y rencontre, sur son climat, sur sa statistique, etc. seront le résumé synthétique de tous les faits et de toutes les études exposées dans le reste du livre.

Pour mettre la *Description scientifique de la France* en harmonie avec les deux autres publications qui lui sont corrélatives, et qui sont confiées aux deux autres sections du Comité, savoir : le *Dictionnaire géographique de la France* et le *Répertoire d'archéologie*, qui procèdent tous les deux par l'ordre alphabétique, les descriptions scientifiques de nos divers départements seront rangées dans l'ordre de l'alphabet. Dans ce but, chaque département sera publié par fascicule isolé, au fur et à mesure de sa terminaison. Chaque fascicule ayant sa pagination spéciale, rien ne sera plus facile, l'ouvrage une fois terminé, que de placer chaque département à son rang alphabétique. Ainsi seront conciliées la promptitude, la régularité de cette publication, avec l'ordre de succession que doivent offrir ses différentes parties.

Une commission choisie dans le sein de la section des sciences du *Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes*, sera chargée de composer l'*Introduction* de cet ouvrage. Quant aux monographies scientifiques des départements, je désire les confier aux Sociétés savantes de ces mêmes départements et aux correspondants que j'ai attachés à mon ministère.

Tous les travaux envoyés par les Sociétés savantes pour concourir à la *Description scientifique de la France* porteront la signature de leur auteur, le nom de l'auteur devant donner à son travail une recommandation nouvelle et souvent une signification spéciale.

Je vous prie, Monsieur le Président, de vouloir bien communiquer les vues que je viens de vous faire connaître à Messieurs les membres de la Société savante que vous dirigez, en leur demandant de vouloir bien s'occuper sans délai de la description scientifique de votre département. Vous trouverez bon, sans doute, de répartir entre les membres de votre Société les différentes sections de ce travail selon la spécialité des études et des travaux de chacun.

Je me réserve de récompenser, par les distinctions dont mon administration dispose, les membres des Sociétés et les correspondants du ministère qui auront efficacement concouru à l'exécution de ce travail. Vous n'ignorez pas, d'un autre côté, Monsieur le Président, que j'ai choisi « *la meilleure description scientifique d'un département de la France,* » comme programme du prix que j'ai

Digitized by Google

institué par mon arrêté du 22 février 1858, pour être distribué annuellement aux Sociétés savantes. Ce sera pour moi une autre manière de récompenser les travaux qui auront été utiles à la composition de l'ouvrage dont il est question ici.

Par l'exposé qui précède, vous voyez, Monsieur le Président, quel important et sérieux appel je viens faire au zèle, au dévouement des Sociétés savantes, qui n'a jamais fait défaut au Gouvernement. En donnant au *Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes* une organisation nouvelle, en le rattachant d'une manière étroite aux compagnies savantes de nos départements, je me suis proposé de mettre en lumière le mérite et les travaux des hommes de science de nos provinces, d'offrir aux travaux émanés de leurs Sociétés savantes, une large et efficace publicité, enfin, de donner à ces Sociétés le moyen de manifester avec éclat leur valeur scientifique. L'exécution des trois grands ouvrages dont j'ai eu l'honneur de vous communiquer le plan : Le *Dictionnaire géographique de la France*, le *Répertoire d'archéologie* et la *Description scientifique de la France*, m'a paru un moyen puissant d'atteindre le but que je me propose, c'est-à-dire de faire connaître à la France tous les hommes de mérite qu'elle compte dans son sein, et de cimenter plus étroitement les rapports que je désire voir s'établir entre tous les savants français. Tous les hommes distingués que nos départements renferment viendront, à tour de rôle, concourir à la rédaction de ces livres ; ils mettront, je n'en doute point, le plus louable empressement à se dévouer à une œuvre éminemment nationale. Ce grand ouvrage, qu'aucune nation n'a encore entrepris, formera, j'ose le dire, un véritable monument élevé à la science française, non-seulement parce qu'on y trouvera la description scientifique de la France, mais encore parce qu'il présentera dans un faisceau, dans un foyer commun, la réunion de tous les talents, de toutes les intelligences, de tous les honorables dévouements de notre patrie.

Dans cette lettre, Monsieur le Président, j'ai dû me borner à vous faire connaître d'une manière succincte le plan et les moyens généraux d'exécution de la *Description scientifique de la France*, travail pour lequel je sollicite le précieux concours de la Société que vous dirigez. Des renseignements plus précis, des indications plus catégoriques vous sont, je le sens, nécessaires pour que la Société savante que vous présidez puisse se mettre immédiatement à l'œuvre. Ne pouvant entrer ici dans des détails plus circonstanciés, j'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, un exemplaire des *Instructions* que la commission que j'ai instituée pour s'occuper de la *Description*

Digitized by Google

scientifique de la France a composées sur ma demande. Au moyen de ces *Instructions*, les Sociétés savantes connaîtront exactement le genre et l'étendue du travail que l'on attend de leurs lumières, ce qui empêchera tout malentendu, tout emploi inutile de leurs efforts et de leur zèle.

Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes,

ROULAND.

Cette Circulaire a été adressée également à MM. les Correspondants du Ministère pour les travaux historiques.

Digitized by Google

DESCRIPTION SCIENTIFIQUE DE LA FRANCE.

I.

DESCRIPTION GÉOLOGIQUE.

L'étude de la constitution géologique du sol de la France a été entreprise depuis un grand nombre d'années. Sous la direction de M. *Brochant de Villiers*, deux savants ingénieurs des mines, MM. Dufrénoy et Elie de Beaumont, ont exécuté une carte géologique générale, qui est destinée spécialement à faire connaître les grandes divisions que présentent les masses minérales constituant le sol de notre pays. Ce travail, commencé en 1825 et terminé en 1840, constitue un magnifique monument scientifique, en même temps qu'il est une source féconde de renseignements utiles. On conçoit cependant que, dans les explorations qu'ont dû faire les ingénieurs chargés de l'exécution de la carte géologique de la France, il leur était impossible de visiter en détail tous les cantons, toutes les localités dont se compose le territoire du pays. Ces recherches auraient détourné leur attention de l'objet principal, qui consistait à juger les masses minérales avec exactitude et à bien caractériser les terrains.

Pour compléter la description géologique de la France, il devenait donc nécessaire de rattacher à la carte générale les cartes géologiques des départements ; ces dernières ayant pour but direct d'indiquer les limites des subdivisions des divers terrains, leurs contours, leurs accidents locaux, les variations que présentent les roches qui s'y trouvent, et de faire connaître enfin l'étendue et la position de toutes les substances minérales dont l'industrie et l'agriculture peuvent retirer quelque utilité.

L'exécution des cartes géologiques départementales fut dès lors entreprise par les soins de l'administration des mines et avec le concours des conseils généraux. Quelques-unes d'entre elles sont aujourd'hui terminées ; ces cartes ne sont pas toutes faites à la même échelle ; les teintes qui ont été employées pour représenter les divers terrains varient de l'une à l'autre, et quelquefois même il est

Digitized by Google

arrivé qu'une grande formation géologique n'a pas été subdivisée d'après les mêmes principes dans deux départements voisins.

Le Comité, en demandant aux Sociétés savantes une description et une carte géologique de leur département, n'entend nullement exiger les détails que comporte une carte à grande échelle. Il désire seulement arriver à présenter dans un cadre, aussi restreint que possible, à l'aide de travaux exécutés d'après un plan uniforme, exempt des inconvénients qui viennent d'être signalés, un résumé homogène et exact de la constitution géologique de la France.

Le Comité pense que ce résultat pourra être atteint, si les géologues chargés, dans chaque département, de l'exécution du travail, se conforment aux indications qui suivent :

La description géologique d'un département devra être divisée en deux parties.

La première partie sera spécialement destinée à faire connaître tout ce qui se rattache à la surface du département, ses limites, son étendue, sa superficie, le relief du sol, montagnes, plaines, vallées ; les masses d'eau stagnantes ou courantes, de toute nature, qui s'y trouvent; en un mot, tout ce qui concerne la *géographie physique.*

Les éléments de cette description devront être coordonnés de manière à montrer leur relation, à mettre en évidence les notions générales qui en résultent sur la configuration de la contrée, à faire connaître, par exemple, les formes et la direction des massifs montagneux ou des collines, des bassins ou des vallées, leur rapport avec les bassins hydrographiques, qui diffèrent quelquefois complétement des bassins orographiques, différence qu'on peut prouver par un exemple frappant, en citant la Meuse, qui traverse le plateau montagneux de l'Ardenne perpendiculairement à sa direction, et dans une véritable fracture naturelle; il n'y a point de bassin orographique qui corresponde au bassin hydrographique de la Meuse.

La seconde partie sera spécialement consacrée à l'étude de la constitution du sol, c'est-à-dire à la *description géologique proprement dite.*

On commencera par faire connaître d'une manière sommaire les masses minérales qui entrent dans la constitution du sol.

On signalera d'abord les *roches éruptives*, qui seront, en général, en rapport intime avec les centres montagneux, puis les grandes masses calcaires, argileuses ou schisteuses, arénacées, qui doivent à leur disposition en couches le nom de *masses stratifiées*, à leur origine celui de *roches sédimentaires.* On indiquera les zones superficielles occupées par les diverses masses minérales dans le départe-

Digitized by Google

ment, leurs rapports avec le relief du sol, leur influence sur le régime des cours d'eau qui circulent à leur surface (1).

Après cet examen préalable, on entrera dans l'étude détaillée des masses minérales. On sait que ces masses sont le produit de phénomènes successifs, et appartiennent à de longues périodes. On commencera par les plus anciennes; mais, comme l'âge des roches stratifiées se déduit de caractères inhérents à ces roches elles-mêmes, tandis que l'âge des roches éruptives dépend des masses stratifiées qu'elles ont traversées, il est naturel de commencer par ces dernières, c'est-à-dire par les *formations sédimentaires*. La masse des *formations éruptives*, dans un aperçu général, doit marcher en première ligne, parce que ces masses minérales ont plus d'influence que les autres sur la configuration extérieure du sol; mais, dans un examen plus approfondi, on voit que cette étude suppose la connaissance des lois de superposition des roches sédimentaires.

C'est en effet la marche que le Comité propose de suivre dans la description géologique; on décrira d'abord les roches sédimentaires, depuis les plus anciennes jusqu'aux plus modernes, celles qui sont aujourd'hui en voie de formation, et on terminera par l'étude ces massifs éruptifs.

Les masses minérales sont loin de conserver aujourd'hui la position qu'elles présentaient à l'époque de leur dépôt; les mouvements du sol, qui sont la conséquence nécessaire du refroidissement séculaire de la masse du globe, autrefois incandescente, y ont produit de nombreuses dislocations; il en est résulté des fractures à peu près verticales et des fissures plus ou moins profondes, que l'on désigne sous le nom de *failles;* quelquefois même les eaux, sortant des bassins qu'elles occupaient, ont traversé des contrées étendues, en produisant sur leurs parcours des dénudations plus ou moins considérables; la description de tous ces accidents devra faire l'objet d'une étude spéciale.

Les sources superficielles et les eaux minérales, dont l'origine est toujours en rapport avec les accidents que le sol présente, devront être également soumises à une étude très-approfondie.

Les opérations agronomiques s'exercent directement sur la terre arable ou la terre végétale, qui est ce qu'on appelle proprement le sol d'une contrée; mais il ne faut pas confondre le sol avec le sous-sol, qui est la masse du terrain recouvert par la terre végétale.

(1) Consulter, pour cette partie, un excellent travail de M. Belgrand sur l'arrondissement d'Avallon (Yonne).

Digitized by Google

Or, le sol et le sous-sol ont entre eux de nombreux rapports, et le sous-sol influe souvent très-puissamment sur la nature de la terre végétale et sur tout ce qui s'y passe. C'est par suite de cette circonstance que beaucoup de contrées, telles que la *Beauce*, la *Sologne*, la *Champagne Pouilleuse*, etc. ont reçu, des populations qui les habitent, des dénominations indépendantes des divisions politiques. Elles forment des divisions naturelles par l'ensemble de leurs rapports physiques ainsi que par l'analogie de leurs productions.

Mais la nature du sol n'influe pas seulement sur la production agricole, elle réagit souvent d'une manière encore plus profonde sur les mœurs, les habitudes et le caractère des populations.

Ces considérations générales trouveront naturellement leur place à la fin de la description géologique du département, et l'exposition des faits qui s'y rapportent sera de nature à offrir le plus grand intérêt.

La description géologique de chaque département devra être nécessairement accompagnée d'une carte géologique coloriée. Cette carte, exécutée à l'échelle de $\frac{1}{500000}$, fera connaître les contours des grandes masses minérales, représentées par les teintes qui ont été adoptées par MM. Dufrénoy et Élie de Beaumont, pour l'exécution de la carte géologique de la France.

Enfin, il sera souvent nécessaire, pour donner une idée nette de la configuration de chaque département, d'établir, à la même échelle de $\frac{1}{500000}$, soit pour la surface entière, soit pour une partie seulement, une carte orographique, dont on trouve un excellent modèle dans celle du Forez et des contrées voisines, que M. Gruner, ingénieur en chef des mines, a jointe au texte de sa description géologique du département de la Loire.

DESCRIPTION GÉOLOGIQUE

DU DÉPARTEMENT d.....

A. — GÉOGRAPHIE PHYSIQUE.

Situation du département. Ses rapports avec l'ancienne division provinciale. — Son étendue. — Points géodésiques de premier ordre.

OROGRAPHIE.

Sa configuration orographique. — Régions naturelles qu'il comprend ou dont il fait partie. — Montagnes. — Plateaux. — Plaines. — Vallées. — Bassins.

Digitized by Google

HYDROGRAPHIE.

Ses cours d'eau. — Fleuves. — Rivières. — Ruisseaux. — Torrents. — Étangs. — Leur régime. — Leurs étendues navigables. — Composition chimique des eaux.

Bassins hydrographiques dont le département fait partie. — Etendue qu'il serait possible de dessécher ou d'arroser.

B. — GÉOLOGIE.

Notions générales et sommaires sur la nature du sol. — Roches éruptives. — Roches sédimentaires.

Relations entre les diverses masses minérales et le relief du sol. — Leur influence sur le régime des eaux.

ROCHES SÉDIMENTAIRES.

Description des roches sédimentaires classées par terrains *primaires* (1), *secondaires*, *tertiaires*, *quaternaires* et *modernes*.

Cette description commencera par celle des terrains les plus anciens, et sera faite d'après le programme suivant :

1° Composition des terrains primaires, nature des couches qu'ils renferment, leur ordre de superposition, leurs relations mutuelles démontrées par des coupes naturelles choisies parmi celles qui offrent le plus d'intérêt, et accompagnées, au besoin, de figures intercalées dans le texte;

2° Indication sommaire de toutes les localités du département où les mêmes superpositions peuvent être constatées;

3° Extension de ces terrains dans le département, leurs rapports avec le relief du sol;

4° Notions spéciales, mais sommaires, sur chacun des terrains primaires, c'est-à-dire sur les terrains *azoïque*, *silurien*, *dévonien*, *carbonifère* et *permien;*

5° En décrivant chacun de ces terrains, on indiquera, parmi les fossiles qu'on y rencontre, ceux qui sont caractéristiques par leur grande extension sur la surface du globe, et surtout ceux qui sont spéciaux au département. — Mentionner les gisements fossilifères les plus riches, ainsi que les espèces nouvelles;

6° On signalera les roches et minerais utiles (pierres employées dans les constructions, marbres, pierres à chaux, argiles, minerais de fer, etc.) qui sont exploitées dans les terrains primaires, et on donnera l'indication précise des lieux d'exploitation.

[Le même ordre sera suivi dans la description des terrains *secondaires*, *tertiaires*, *quaternaires* et *modernes*.]

ROCHES ÉRUPTIVES.

Description des massifs composés de roches éruptives et commençant par les plus anciennes, — [massifs *granitiques*, massifs *porphyriques*, etc...]

Leur rapport avec les roches stratifiées.

(1) Le nom de *terrain* est spécialement réservé aux divisions de premier ordre des *roches stratifiées*. Sous le nom de *terrains primaires*, nous comprenons l'ensemble des terrains schisteux anciens (gneiss, micaschistes, etc.), et les terrains silurien, dévonien, carbonifère et permien.

Digitized by Google

Minéraux subordonnés à ces roches.
Filons.
Matériaux qu'elles fournissent pour les constructions.
Minéraux exploités.

DISLOCATIONS DU SOL.

Dislocations subies par les masses minérales. — Failles. — Dénudations, etc.

SOURCES ET EAUX MINÉRALES.

Disposition des sources dans les différents terrains. — Leur régime. — Leur composition. — Leur température.

Sources minérales. — Leur régime. — Leurs variations. — Leur composition. — Leur température. — Circonstances particulières de leur gisement.

Recherches des sources et des eaux souterraines.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES.

Indiquer, autant que cela sera possible, l'influence de la nature du sol sur les ressources agricoles, sur l'industrie et sur l'état des populations.

La description devra être suivie :

1° D'une statistique minéralogique, dans laquelle les matières seront classées par ordre alphabétique ;

2° D'une statistique de toutes les substances minérales exploitées, classées également par ordre alphabétique.

CARTES.

Deux cartes seront indispensables pour compléter la description géologique de chaque département :

1° Une carte géologique à l'échelle de $\frac{1}{500,000}$. On emploiera pour son coloriage la série des teintes adoptées pour la carte géologique de la France publiée par MM. Dufrénoy et Élie de Beaumont ;

2° Une carte orographique également coloriée.

Errata.

Quelques erreurs se sont glissées dans les Instructions relatives à la géologie publiées in-4° et envoyées avec le n° de juin de la *Revue*.

Page 2, ligne dernière, *au lieu de* trouver, *lisez* prouver.
Page 3, ligne 10, *au lieu de* autres montagnes, *lisez* centres montagneux.
Page 3, ligne 11, *supprimez* et.
Page 3, ligne 28, *au lieu de* trois superpositions, *lisez* lois de superposition.
Page 3, ligne dernière, *au lieu de* on fera d'abord celle des, *lisez* on décrira d'abord les.
Page 4, ligne dernière, *au lieu de* à l'exposition, *lisez* et l'exposition.
Page 5, ligne 1re, *supprimez* et dont l'ensemble.

Digitized by Google

II.

EAUX MINÉRALES.

Parmi les questions que doit comprendre la description des stations hydro-minérales, il en est qu'auront déjà traitées les rédacteurs de la partie hydrographique et géologique de l'ouvrage ; telles sont celles qui concernent l'*origine des eaux*, leur *volume*, leur *température*, leur *densité* et leur *composition chimique*. On aura ainsi envisagé les eaux minérales dans leur ensemble, et fait connaître l'origine, les qualités physiques et les qualités chimiques des divers groupes d'eaux ; puis on aura étudié, sous tous ces rapports, les eaux de chaque station du groupe, et les diverses sources d'une même station. Il s'agit maintenant de relier ce travail à celui qui a pour objet les établissements thermaux. Si l'on consacrait à ces établissements une section à part, il y aurait nécessité de répéter, pour chacun d'eux, les données de la physique et de la chimie ; car ces données sont le commentaire si naturel et si direct de l'usage thérapeutique et même des procédés d'administration des eaux, qu'on ne pourrait les en séparer sans de graves inconvénients. On a pensé qu'on lèverait toute difficulté en considérant l'exposé chimique afférent à une localité donnée comme étant la première partie du chapitre consacré à cette localité ; c'est-à-dire que ce chapitre, commencé par le géologue, serait, quant au reste, laissé en blanc, pour ainsi dire, et rempli ensuite par le rédacteur chargé de la description des établissements hydrothérapiques. De cette manière, les eaux minérales ne seront aucunement séparées de l'hydrographie générale, et l'on sera sûr d'éviter, dans la *Description scientifique de la France*, toute répétition inutile et tout désaccord de forme ou de fond.

Pour plus de sécurité, on recommande aux géologues de se concerter avec les auteurs à qui incombe la description des stations thermales, pour tenir compte de certaines variations de température et de constitution physico-chimique qui échappent à l'hydrographie

Digitized by Google

proprement dite, mais se lient simplement aux conditions de l'aménagement : par exemple, aux dispositions des galeries, à la longueur du parcours des eaux, à la composition des tuyaux, au mélange des sources dans les baignoires, etc.

Les autres objets de description sont relatifs à l'*établissement*, au *mode d'emploi* des eaux, et à leur *usage thérapeutique*.

On indiquera la disposition générale de l'établissement et sa distribution intérieure (cabinets de bains et de douches, salles d'aspiration, promenoirs, etc.).

On dira quels sont les modes hydrothérapiques les plus usités dans la station (boisson, bains, douches, etc.) ; quelles sont les ressources de l'établissement pour chaque mode (nombre de baignoires, de cabinets de douches, etc.) ; quels sont les appareils employés et leur mode de fonctionnement ; si l'eau est, ou non, courante dans les baignoires et les piscines. Quand il y aura des salles d'inhalation, indiquer, s'il se peut, la composition médicamenteuse de ces salles.

Enfin, les indications concernant les usages médicaux des eaux devront être très-courtes. On se bornera à mentionner les principales affections contre lesquelles l'eau est généralement employée. Des développements un peu étendus sortiraient du cadre du dictionnaire, et une controverse de thérapeutique, à l'occasion de chaque établissement, pourrait enlever à la publication l'homogénéité qui doit la caractériser.

Le programme de la description des eaux minérales de France, en réservant à la description géologique les qualités physico-chimiques des eaux, se réduit donc aux trois points suivants :

1° Description de la disposition générale et des dispositions intérieures de l'établissement ;

2° Modes d'emploi thérapeutique des eaux ; indication des appareils et de leur mode de fonctionnement ;

3° Indication sommaire des usages thérapeutiques.

Digitized by Google

III.

MÉTÉOROLOGIE ET CLIMAT.

L'établissement de toutes les moyennes qui, dans l'état actuel de la science, servent à caractériser la météorologie et le climat d'une contrée, ou plus justement d'une localité quelconque de cette contrée, suppose une multitude d'observations poursuivies pendant un grand nombre d'années. Heureusement, dans la plupart des chefs-lieux et des villes principales de la France, il existe une ou plusieurs personnes studieuses et dévouées qui se sont imposé la pénible tâche d'exécuter toutes les mesures de détail que comporte la recherche des moyennes météorologiques. On ne saurait mieux faire que de s'adresser à elles, et de les prier de donner un résumé complet de leurs observations avec leurs impressions personnelles sur la météorologie de leur ville qui souvent se confondra avec celle du département. Toutes les fois que dans un département il existera plusieurs localités étudiées, le travail devra être résumé isolément pour chacune d'elles et suivi d'une discussion que soulèvera naturellement la comparaison des données relatives à ces localités voisines.

Un excellent résumé d'une des plus belles séries d'observations météorologiques que l'on connaisse a été inséré dans les *Mémoires de la Société du Muséum de Strasbourg*, par M. Bertin, professeur à la Faculté des sciences. Ce travail pourra être consulté pour le choix et l'étendue des détails, ainsi que l'*Annuaire de la Société météorologique de France.*

Afin d'apporter plus d'uniformité dans la rédaction, le Comité désire que l'on se rapproche autant que possible du questionnaire suivant :

Température moyenne annuelle; ses variations; — *marche de la*

Digitized by Google

température dans l'année moyenne; — température moyenne annuelle en ne tenant compte que des températures au-dessus de 0° (1); — températures mensuelles; — nombre moyen des jours de pluie, des jours de gelée; — quantité moyenne de pluie; — répartition de la pluie dans l'année moyenne; — pluies mensuelles; — nombre moyen des orages, des jours de grêle, des jours de brouillard, des jours sereins; — des vents; leur fréquence, leur direction; — état hygrométrique de l'air; — pression barométrique moyenne: ses variations; — hauteurs barométriques dans l'année moyenne; — température des sources, des puits, du sol; — observations ozonométriques; — observations magnétiques; — observations de météores divers.

Quant à la disposition la plus simple des tableaux destinés à renfermer les éléments numériques des principales demandes qui précèdent, voici celle que le Comité désire que l'on adopte.

(1) Cette donnée doit être évaluée en prenant comme diviseur le nombre des jours où la température moyenne s'est élevée au-dessus de 0°.

Digitized by Google

Tableau I.

Températures annuelles à

ANNÉES.	TEMPÉRATURE MOYENNE.	MAXIMUM.	MINIMUM.	VARIATION.
Moyenne.....				
Maximum.....				
Minimum.....				
Variation.....				

Tableau II.

Températures mensuelles à

ANNÉES.	JANVIER.	FÉVRIER.	MARS.	AVRIL.	MAI.	JUIN.	JUILLET.	AOUT.	SEPTEMBRE.	OCTOBRE.	NOVEMBRE.	DÉCEMBRE.

Digitized by Google

Tableau III.

Marche de la température dans l'année moyenne à

MOIS ET SAISONS.	TEMPÉRATURES			OSCILLATION MENSUELLE.	TEMPÉRATURE DES PUITS	TEMPÉRATURE DES EAUX courantes.
	MINIMUM.	MOYENNES.	MAXIMUM.			
Décembre.						
Janvier.....						
Février.....						
HIVER.....						
Mars						
Avril.....						
Mai.....						
PRINTEMPS..						
Juin.....						
Juillet.....						
Août						
ÉTÉ.....						
Septembre.....						
Octobre						
Novembre.						
AUTOMNE....						
ANNÉE.....						

Digitized by Google

Tableau IV.

Météores aqueux à

ANNÉES.	PLUIE et NEIGE.	NEIGE	JOURS de NEIGE.	JOURS de GELÉE.	JOURS de GRÊLE.	JOURS de TONNERRE.	JOURS de BROUILLARDS.	JOURS SERENS	JOURS COUVERTS.

Tableau V.

Pluies mensuelles à

ANNÉES.	JANVIER.	FÉVRIER.	MARS.	AVRIL.	MAI.	JUIN.	JUILLET.	AOUT.	SEPTEMBRE.	OCTOBRE.	NOVEMBRE.	DÉCEMBRE.	ANNÉE.
Moyenne													
Maximum.....													
Minimum.....													
Variation.....													

Digitized by Google

Tableau VI.

Répartition de la pluie dans l'année moyenne à

MOIS ET SAISONS.	QUANTITÉ D'EAU TOMBÉE		JOURS		
	par mois.	par jour de pluie.	de pluie.	de neige.	de pluie et neige.
Décembre.....					
Janvier.....					
Février.....					
Hiver.....					
Mars.....					
Avril.....					
Mai.....					
Printemps.....					
Juin.....					
Juillet.....					
Août.....					
Été.....					
Septembre.....					
Octobre.....					
Novembre.....					
Automne.....					
Année.....					

Digitized by Google

Tableau VII.

Nombre moyen des orages à

MOIS ET SAISONS.	TOTAL DES JOURS	
	DE GRÊLE.	DE TONNERRE.
Décembre		
Janvier		
Février		
HIVER		
Mars		
Avril		
Mai		
PRINTEMPS		
Juin		
Juillet		
Août		
ÉTÉ		
Septembre		
Octobre		
Novembre		
AUTOMNE		
ANNÉE MOYENNE		

Digitized by Google

Tableau VIII.

Fréquence des vents dans l'année moyenne à

MOIS ET SAISONS.	SUR 100 VENTS IL Y EN A EN MOYENNE								COMPOSANTES DU VENT	
	N.	N.-E.	E.	S.-E.	S.	S.-O.	O.	N.-O.	S.	E.
Décembre										
Janvier										
Février										
Hiver										
Mars										
Avril										
Mai										
Printemps										
Juin										
Juillet										
Août										
Été										
Septembre										
Octobre										
Novembre										
Automne										
Année										
Maximum										
Minimum										
Vents forts										

Digitized by Google

Tableau IX.

Humidité dans l'année moyenne à

MOIS et saisons.	Moyenne de l'hygromètre.	Humidité (en centième). Moyenne.	Maximum	Minimum	Oscillation.	Vapeur contenue dans l'air saturé.	humide.
Décembre.....							
Janvier.....							
Février.....							
Hiver.....							
Mars.....							
Avril.....							
Mai.....							
Printemps.							
Juin.....							
Juillet.....							
Août.....							
Été.....							
Septembre.....							
Octobre.....							
Novembre.....							
Automne...							
Année.....							
Maximum.....							
Minimum.....							
Variation.....							

Digitized by Google

Tableau X.

Pression barométrique à

ANNÉES.	PRESSION MOYENNE.	MAXIMUM.	MINIMUM.	VARIATION.
Moyenne.....				
Maximum.....				
Minimum.....				
Variation.....				

Digitized by Google

Tableau XI.

Marche du baromètre dans l'année moyenne à

MOIS ET SAISONS.	HAUTEURS RÉDUITES A ZÉRO.			OSCILLATION.
	MOYENNE.	MAXIMUM.	MINIMUM.	
Décembre				
Janvier				
Février				
HIVER				
Mars				
Avril				
Mai				
PRINTEMPS				
Juin				
Juillet				
Août				
ÉTÉ				
Septembre				
Octobre				
Novembre				
AUTOMNE				
ANNÉE				
Maximum				
Minimum				
Variation				

Digitized by Google

TABLEAU XII.

Observations ozonométriques à

MOIS ET SAISONS.	INTENSITÉS.			OSCILLATION.
	MOYENNE.	MAXIMUM.	MINIMUM.	
Décembre.....				
Janvier.....				
Février.....				
HIVER.....				
Mars.....				
Avril.....				
Mai.....				
PRINTEMPS.....				
Juin.....				
Juillet.....				
Août.....				
ETÉ.....				
Septembre.....				
Octobre.....				
Novembre.....				
AUTOMNE.....				
ANNÉE.....				
Maximum.....				
Minimum.....				
Variation.....				

TABLEAU XIII.

Observations magnétiques — Ad libitum.

Digitized by Google

IV.

BOTANIQUE.

Le travail que le Comité demande aux Sociétés savantes et à ses correspondants, se compose essentiellement du catalogue des plantes de chaque département. Là est l'œuvre presque tout entière.

Cependant, avec le catalogue, et comme application de celui-ci sur le terrain, le Comité désire quelques itinéraires botaniques ou herborisations dans les localités les plus riches du département. Il est inutile de faire remarquer que cet appendice au catalogue sera aussi utile aux voyageurs naturalistes qu'il sera d'une exécution facile, nous allions dire agréable, pour les botanistes résidants.

Enfin, le catalogue, considéré dans ses éléments, sous divers aspects avec lesquels les botanistes ont été familiarisés par les travaux de géographie botanique exécutés dans ce siècle, et résumés surtout par les de Humboldt, de Candolle, Schouw, Thurmann et Lecoq, fournira tout naturellement la matière de quelques aperçus intéressants, qui trouveront leur place dans le chapitre faisant suite aux herborisations. C'est là que l'influence de la latitude et de l'altitude, se composant l'une par l'autre, que celle de l'orientation et de la nature du sol se présenteront avec leurs lois, par le simple dépouillement des faits notés dans le catalogue. Les correspondants auront, en particulier, à préparer, par leurs propres observations, la solution de la question de prédominance entre la nature physique, ou l'état d'agrégation du sol, et sa nature chimique.

On le voit, les trois parties du travail demandé aux Sociétés savantes et aux correspondants, peuvent, en quelque sorte, être réduites à la première, savoir au catalogue, dont le reste n'est qu'application ou conséquence.

Cette importance du catalogue nous justifiera d'y revenir pour

Digitized by Google

l'exposition sommaire des principes qui ont dirigé le Comité dans sa rédaction.

Il ne peut être question aujourd'hui de disposer les plantes autrement que d'après la méthode naturelle. Mais autre chose est la méthode, autre chose est la classification.

Adopterons-nous la classification de de Candolle, suivant laquelle se publie le *Prodromus regni vegetabilis*, flore monumentale, qui comprendra la description de tous les végétaux du globe, et qui, pendant un siècle au moins, sera sans rivale? Ou celle adoptée par Endlicher pour la description de tous les genres de végétaux aujourd'hui connus ? Ou celle plus naturelle, à notre avis, d'après laquelle M. Ad. Brongniart a disposé le jardin botanique du Muséum, tout en laissant les plantes sèches des herbiers de cet établissement suivant la série d'Endlicher ? Ou celle d'Ad. de Jussieu, savant dont la piété filiale a fait les plus louables efforts pour mettre la classification, déjà bien vieillie, de son illustre père, en harmonie avec la méthode dont le premier il a jeté les bases ? Ou celle qu'Ach. Richard a exposée dans ses ouvrages et appliquée au jardin botanique de la Faculté de médecine ? Préférerons-nous enfin les séries et les groupes adoptés par Bartling dans ses *Ordines*, par Lindley dans son *Vegetable Kingdom*, etc. ? Nous nous arrêterons dans ces citations, car chaque botaniste ayant aujourd'hui sa classification, nous pourrions continuer ainsi longtemps encore.

L'enseignement qui ressort de ce qu'on peut appeler l'*anarchie* des classificateurs, tient à ce que, bien que *le but* soit marqué depuis L. de Jussieu, les *moyens* pour atteindre ce but solliciteront longtemps encore les études persévérantes et la sagacité des botanistes.

Déjà cependant, quelques faits se détachent, adoptés de la plupart des botanistes, et l'on peut, en en tenant compte, dresser une classification éclectique, assurément non parfaite, mais non moins incontestablement en progrès sur la plupart de celles qui ont précédé.

Un premier point qu'on admettra aisément, c'est que la division primordiale des plantes en cellulaires et en vasculaires, de de Candolle, éloigne trop les fougères et les lycopodiacées des mousses, pour les rapprocher trop aussi des phanérogames. Nous laisserons donc, avec L. de Jussieu, les deux groupes de cryptogames réunis sous le nom d'acotylédones. Seulement, faisant une légitime part à la donnée anatomique introduite par de Candolle, nous l'appliquerons à la division des acotylédones en acotylédones cellulaires et en acotylédones vasculaires.

Digitized by Google

Dans l'embranchement des monocotylédones nous comprendrons le type des Nymphéacées, type monocotylédone par toute son organisation, moins les deux cotylédons, qui ne semblent être là que pour rappeler que *natura non facit saltus.*

De même, nous ne chercherons pas à changer le nom de *dicotylédones*, quoique les Conifères *polycotylédones* doivent rentrer dans cet embranchement.

Dans cette grande classe des dicotylédones, que L. de Jussieu divisait en diclines, en apétales, en monopétales et en polypétales, de Candolle a fait justice des diclines, qu'il a réunies aux apétales sous le nom de *monochlamydées*, bien qu'il se trouvât là de nombreuses *achlamydées* et *dichlamydées*. A son tour, M. A. Brongniart a mis hors de doute que les monochlamydées ou apétales ne peuvent être éloignées des polypétales, et il a opéré la fusion des deux groupes sous le titre de *dialypétales*, division que nous adopterons, toutefois en disant que cette division des végétaux comprend des plantes *apétales* en même temps que d'autres plantes pétalées, les dialypétales vraies.

Restait à décider si les dialypétales continueraient à occuper le haut de l'échelle végétale, ou si le premier rang serait donné aux gamopétales. Par des raisons bien connues et acceptées aujourd'hui par la généralité des botanistes, nous accordons la prééminence aux gamopétales.

Là ne s'arrêteront pas les données positives pour le progrès de la classification végétale. Déjà même plusieurs autres points paraissent acquis, tels que la prééminence des plantes à graines sans albumen sur celles à graines pourvues de cet organe, celle des espèces à ovaire libre sur les espèces à ovaire infère. Mais, devant, tout en évitant d'être rétrograde, nous montrer plutôt réservé que téméraire, nous n'avons pas cru devoir traduire dès à présent, en divisions ou classes, des faits, qui d'ailleurs offriront, en raison de leur importance subordonnée, de grandes difficultés dans l'application.

Digitized by Google

BOTANIQUE.

INSTRUCTIONS OU PROGRAMME.

Article premier. — DU CATALOGUE.

Il sera dressé dans chaque département le catalogue des plantes vasculaires. Celui-ci sera suivi, quand ce sera possible, de tout ou de partie du catalogue des plantes cellulaires.

Le catalogue sera disposé conformément à la classification suivante :

Premier embranchement : — PLANTES ACOTYLÉDONES.

Premier sous-embranchement. — ACOTYLÉDONES CELLULAIRES.

Première division. — CELLULAIRES AMPHIGÈNES.

1. Algues. 2. Champignons. 3. Lichens.

Deuxième division. — CELLULAIRES ACROGÈNES.

4. Hépatiques. 5. Mousses. 6. Characées.

Deuxième sous-embranchement. — ACOTYLÉDONES VASCULAIRES.

7. Marsiléacées. 8. Fougères. 9. Lycopodiacées. 10. Équisétacées.

Deuxième embranchement. — PLANTES MONOMYLÉDONES.

11. Graminées.
12. Cypéracées.
13. Typhacées.
14. Aracées.
15. Joncacées.
16. Colchicacées.
17. Liliacées.
18. Amaryllacées.
19. Dioscoracées.
20. Iridacées.
21. Broméliacées.
22. Orchidacées.
23. Hydrocharidées.
24. Nymphéacées.
25. Lemnacées.
26. Naïadacées.
27. Triglochynées
28. Potamées.
29. Alismacées.
30. Butomacées.

Digitized by Google

Troisième embranchement. — PLANTES DICOTYLÉDONES.

Première division. — DICOTYLÉDONES GYMNOSPERMES.

31. Conifères.
32. Taxacées.

Deuxième division. — DICOTYLÉDONES ANGIOSPERMES.

Première sous-division. — Angiospermes apétales et dialypétales.

33. Quercacées.
34. Juglandées.
35. Myricacées.
36. Bétulalées.
37. Salicacées.
38. Ulmacées.
39. Urticacées.
40. Aristolochiées.
41. Cytinacées.
42. Loranthacées.
43. Santalacées.
44. Éléagnacées.
45. Tymélacées.
46. Lauracées.
47. Polygonacées.
48. Nyctaginées.
49. Phytolacées.
50. Salsolacées.
51. Amarantacées.
52. Paronychiacées.
53. Caryophyllacées.
54. Portulacées.
55. Renonculacées.
56. Magnoliacées.
57. Berbéridées.
58. Fumariacées.
59. Papavéracées.
60. Crucifères.
61. Capparidées.
62. Résédacées.
63. Frankéniacées.
64. Droséracées.
65. Violacées.
66. Cistacées.
67. Vitacées ou Vinifères.
68. Acéracées.
69. Hippocastanées.
70. Balsaminées.
71. Oxalacées.
72. Géraniacées.
73. Linacées.
74. Polygalacées.
75. Coriaracées.
76. Tamaricacées.
77. Hypéricacées.
78. Tiliacées.
79. Méliacées.
80. Euphorbiacées.
81. Aurantiacées.
82. Rutacées.
83. Rhamnacées.
84. Célastracées.
85. Térébinthacées.
86. Légumineuses.
87. Rosacées. { Amygdalées. Dryadées. Spiréacées. Rosacées. Pomacées. }
88. Myrtacées.
89. Cucurbitacées.
90. Épilobiacées.
91. Haloragées.
92. Cérotophyllées.
93. Lythrariacées.
94. Crassulacées.
95. Mésembryanthémées.
96. Cactacées.
97. Grossulariées.
98. Saxifragées.
99. Ombellifères.
100. Hédéracées.

Deuxième sous-division. — Angiospermes gamopétales.

101. Caprifoliacées.
102. Rubiacées.
103. Valérianacées.
104. Dipsacées.
105. Composées. { Cardunacées. Corymbifères. Lactucées }
106. Lobéliacées.
107. Campanulacées.
108. Vacciniées.
109. Éricacées.
110. Plantaginées.
111. Plombaginées.
112. Plantaginées.
113. Primulacées.
114. Monotropées.
115. Orobanchées.
116. Acanthacées.
117. Verbénacées.
118. Labiées.
119. Scrofulacées.
120. Solonacées.
121. Boraginées.
122. Jasminacées.
123. Convolvulacées.
124. Polémoniacées.
125. Gentinnacées.
126. Apocynacées.

Digitized by Google

Des *Clefs analytiques* ou dichotomiques seront placées, les premières, après le titre de la famille, pour conduire à chacun des genres; les secondes, après le nom du genre, pour la déterminaison de ses espèces.

Il sera donné une description très-sommaire des espèces ou variétés récemment observées dans le département, et nouvelles pour la flore de France.

Le nom des plantes naturalisées sera précédé du signe *;

Celui des espèces cultivées du signe †.

Chaque nom latin de plante sera suivi :

Du signe affirmatif (!) quand celle-ci aura été observée vivante par le correspondant lui-même ; du signe (?) quand son existence dans le département, affirmée autrefois, paraîtra contestable;

D'un seul nom d'auteur (le plus ancien et le plus classique), sans synonymie ;

Du ou des noms français usités dans le département;

Des signes de convention (①, ②, ♃, ♄, ♄) indiquant que l'espèce est annuelle, bisannuelle, vivace, sous-ligneuse ou ligneuse ;

De l'un des signes (*t.c. c, a.c, a.r, r, t.r*) relatifs à sa rareté variable;

D'indications sur l'habitat (ex. Grenoble, Lautaret, Hohneck, pic du Midi, etc.); sur la station (ex. sables marines, champs, rochers, glaciers, prés, bois, etc.); sur la nature minérale et géologique du sol, sans négliger ce qui se rapporte à son état d'agrégation (ex. calcaires marneux, rochers calcaires, schistes, granits, sables, grès, quartzites, etc.); sur l'altitude du lieu (dans les départements à altitudes peu variables, comme plusieurs de ceux du nord de la France, il suffira de noter, une fois pour toutes, l'altitude générale dans le court aperçu de géographie botanique qui fera suite au catalogue ; en plusieurs endroits on se trouvera bien de diviser le département en zones supérieure, moyenne, inférieure, ou, dans les montagnes, par degrés de 200 mètres, et de rapporter l'espèce à l'une de ces divisions générales (le signe ? indiquera que l'altitude n'est évaluée que par approximation);

De la notation de l'orientation sur les pentes des coteaux et des montagnes;

De la mention des époques de floraison et de maturation.

Art. 2. — HERBORISATIONS.

A la suite du catalogue, il sera donné quelques itinéraires botaniques ou *herborisations* pour les localités les plus riches ou les plus caractéristiques du département (ex. la Grande-Chartreuse et Saint-Nizier, dans le département de l'Isère; plaine de Benfeld, dans le Bas-Rhin ; Hohneck et Bollon de Soultz, dans le Haut-Rhin; Puy-de-Dôme, bois des Capucins et pic de Sancy, dans le département du Puy-de-Dôme, etc.). Il serait très-utile que les plantes fussent énumérées suivant l'ordre même où elles se présentent dans l'itinéraire.

Art. 3. — GÉOGRAPHIE BOTANIQUE.

Après le catalogue et les herborisations, il sera présenté quelques considérations sommaires de géographie botanique, portant notamment sur les points suivants, à l'occasion desquels les correspondants pourront établir de courtes comparaisons entre leur département et les départements contigus :

La statistique des espèces par rapport à la constitution minérale du sol (plantes des calcaires, de la silice, plantes des schistes, etc.);

Digitized by Google

La statistique ou le dénombrement par rapport au sol cultivé et à celui non cultivé, — par rapport au voisinage des habitations, des vieux châteaux, et, s'il y a lieu, d'anciennes colonies, des ports d'arrivages et des jardins botaniques;

Enfin, l'indication des espèces les plus caractéristiques du département et de ses localités principales, ainsi que celle de plantes qui paraissent avoir dans la contrée leur centre de végétation. A ces dernières il conviendra d'opposer les espèces qui n'existent dans le département que comme rameaux d'espèces venues du Nord, du Sud, de l'Est, de l'Ouest.

Pourront encore être utilement signalées :

1° Les plantes qui seront descendues des montagnes dans les vallées;

2° Les espèces, en plus petit nombre, qui se sont avancées vers une altitude supérieure à celle de leur point de départ.

L'appréciation concise des causes du transport des espèces ou de l'extension de leur aire de végétation sera l'utile complément des indications précédentes.

Digitized by Google

V.

ZOOLOGIE ET ANTHROPOLOGIE.

Les indications générales qu'a acceptées le Comité peuvent être rangées sous les titres suivants :

Zoologie, zootechnie, anthropologie.

Article premier. — ZOOLOGIE.

Le nombre immense des espèces que comprend la faune française n'a pas permis d'accepter l'idée d'en dresser, pour chaque département, un catalogue général, malgré l'intérêt qu'il eût présenté. Le Comité a pensé, en conséquence, qu'il convenait de se borner à une énumération complète des animaux vertébrés, dont le nombre est assez restreint, et dont l'importance, si l'on considère les ressources qu'ils fournissent à l'alimentation, est manifeste pour tous. Toutefois, la raison principale qui a porté à réaliser ce travail dans son ensemble, c'est que pratiquement cette réalisation est possible. Quant aux animaux sans vertèbres, leur nombre vraiment prodigieux écarte l'idée d'en rédiger un catalogue méthodique et complet en toutes ses parties. Il suffira donc de signaler parmi ces animaux (articulés, mollusques bryozoaires, radiaires, etc.) les genres dominants seulement, et, dans ces genres, les espèces les plus remarquables, soit qu'elles caractérisent la faune du département, soit qu'elles se recommandent par un intérêt quelconque, au point de vue de leur utilité, par exemple, ou de leurs qualités nuisibles. Ajoutons que les systolides et les infusoires seront laissés de côté ; l'importance de leur étude étant exclusivement scientifique, ils disparaissent du plan qu'a adopté le Comité.

Pour obtenir dans les résultats généraux une homogénéité plus grande, et pour rendre les comparaisons plus faciles, on devra se conformer, dans la rédaction des catalogues, aux indications suivantes :

1° Ne donner à chaque espèce qu'un seul nom scientifique, en indiquant l'auteur qui l'a proposé, et en écartant absolument tout

Digitized by Google

débat synonymique; si l'espèce porte un nom vulgaire, il sera bon de le faire connaître;

2° Indiquer si l'espèce est commune ou rare;

3° Si elle est sédentaire ou de passage, et, dans ce cas, si elle obéit ou non à des alternatives régulières (1);

4° Tenir compte des dates des départs et des retours, et faire, à cet égard, la part des causes météorologiques;

5° Signaler sommairement, mais avec exactitude, la distribution des espèces à la surface du département, en ayant égard :

a, à la géographie physique de ce département ou des départements voisins;

b, à la nature géologique du sol;

c, aux conditions locales de sécheresse ou d'humidité;

d, aux conditions d'altitude et d'orientation;

e, à la composition de la flore naturelle et à la nature des cultures dominantes;

f, Enfin, en général, aux causes accidentelles qui peuvent en expliquer la présence;

6° Mentionner, s'il y a lieu, les variétés de l'espèce.

7° Dire si l'espèce est utile ou nuisible, et, dans ce dernier cas, quels moyens sont employés pour en prévenir les ravages ou les inconvénients.

Il paraît, au premier abord, superflu de dire dans quel ordre, pour les animaux vertébrés, se fera l'énumération des espèces. Toutefois on comprendra qu'en raison des oscillations perpétuelles de la classification et de la nomenclature, il est indispensable d'indiquer une marche sommaire. On devra se rappeler ici qu'il ne s'agit pas d'une discussion de principes, mais d'une simple énumération, qu'il faut rendre, autant que possible, homogène et régulière.

(1) L'emploi de quelques signes, en partie adoptés pour la partie botanique du dictionnaire, pourra abréger le travail :

T. C. indiquera qu'une espèce est très-commune.
C..... commune.
A. C..... assez commune.
A. R..... assez rare.
R..... rare.
T. R..... très-rare.

Une espèce est-elle sédentaire, on peut l'indiquer par une flèche verticale ↓; est-elle de passage accidentel, on l'indiquera par une flèche horizontale ←; est-elle de passage régulier, par deux flèches horizontales en sens inverses l'une de l'autre ⇄.

Digitized by Google

En conséquence, on suivra dans cette énumération l'ordre des familles, tel qu'il est indiqué :

1° Pour les mammifères, par Cuvier (*Règne animal*), 2e édition.

2° Pour les oiseaux, par Degland (*Ornithologie européenne*).

3° Pour les reptiles, par Duméril et Bibron (*Erpétologie générale*).

4° Pour les poissons en général, par Cuvier (*Règne animal*).

En effet, bien que d'illustres auteurs aient fait subir à la classification adoptée dans cet ouvrage des modifications profondes, les résultats auxquels ils sont parvenus ne présentent point assez d'homogénéité et de certitude pour lui être, en ce moment, substitués avec avantage. D'ailleurs, la plupart des espèces qui ont donné lieu à cette discussion étant exotiques ou fossiles, les vues nouvelles qui ont été publiées n'auraient, malgré leur incontestable importance, qu'une application très-indirecte au but que le Comité se propose.

Art. 2. — ZOOTECHNIE.

La zootechnie, en général, est essentiellement liée aux questions agricoles, on se bornera, en conséquence, à la question suivante :

Indiquer les caractères et les qualités des races domestiques autochthones et de celles qui ont pu être introduites; dire quelles modifications celles-ci ont amenées ou subies.

Art. 3. — ANTHROPOLOGIE.

Les indications relatives aux questions anthropologiques peuvent être ainsi résumées :

1° Rechercher et déterminer avec soin les caractères de la population dominante; noter avec attention les types exceptionnels; les comparer, autant que possible, avec les types connus des races autochthones ou advènes que le sol a portées;

2° Avoir égard, dans cette recherche, à la forme du crâne et de la face, à la couleur des cheveux et des yeux, aux nuances du teint, au développement de la taille et à la physionomie des extrémités: tenir compte, dans les déterminations qui seront faites, du caractère et des aptitudes des populations, et s'aider, au besoin, des traditions locales et des données de l'histoire;

3° Constater les améliorations qui se sont produites dans la race, ou les dégénérescences qu'elle a subies, et, s'il se peut, en signaler les causes;

4° Indiquer quelle est dans le département la distribution des maladies de l'homme en ayant égard : 1° aux localités; 2° au mode d'alimentation; 3° aux professions.

Digitized by Google

VI.

STATISTIQUE.

Le Comité invite les Sociétés savantes à prendre, comme base de leurs travaux, la statistique publiée à Paris par les soins du Ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics. Cette importante collection comprend quinze volumes in-folio. Ne voulant pas refaire ce qui existe déjà, et le but du dictionnaire assignant forcément une place secondaire à la statistique, le Comité a décidé en principe qu'il convient de s'en tenir aux résultats obtenus. On résumera donc la statistique officielle dans une série de tableaux propres à mettre en lumière les faits les plus généraux et à faire ressortir leurs conséquences les plus importantes.

En donnant pour base à son propre travail les documents centralisés et déjà publiés à Paris, le Comité ne saurait avoir la pensée de renoncer au bénéfice des informations locales, ni d'abdiquer le droit de rectifier les documents reconnus incomplets ou inexacts. Depuis la publication de la grande statistique, l'état économique de la France a subi de notables changements. Le Comité accueillera avec satisfaction les données nouvelles qui s'y rapportent, se réservant, à son tour, de renvoyer au contrôle du bureau central de la statistique les rectifications qui lui seront proposées.

L'utilité de ce contrôle est évidente. L'administration chargée de la statistique possède des moyens de vérification dont le Comité manque absolument; elle dispose d'un personnel mieux à l'abri qu'aucun autre des erreurs et des illusions auxquelles on est exposé lorsqu'il s'agit de dresser le bilan exact de toutes les ressources d'un grand empire.

En résumé, l'économie du système adopté par le Comité est très-simple : on prendra les documents déjà publiés à Paris comme base de renseignement; on dressera la statistique de tous les départements sur un plan uniforme; on rectifiera les documents vieillis ou erronés autant que faire se pourra, mais toujours avec l'agrément et le concours de l'Administration la plus compétente sur la matière.

Dans cette mesure, l'usage des documents officiels déjà publiés aura l'inestimable avantage de faciliter l'œuvre des Sociétés savantes dans tous les départements à la fois, sans rien diminuer de l'importance des recherches originales, et sans que la valeur des docu-

Digitized by Google

ments qui émaneront des correspondants du Comité soit inférieure à ceux rassemblés par les soins du bureau central de la statistique.

La statistique du dictionnaire sera divisée en trois chapitres, comprenant la population, l'agriculture et l'industrie.

POPULATION.

Depuis 1817, les actes de l'état civil étant régulièrement tenus dans toutes les communes de France, la statistique générale est la source la plus sûre à laquelle on puisse recourir.

Après un mûr examen, le Comité a décidé qu'on représenterait le mouvement de la population dans chaque département sous la forme adoptée dans l'Annuaire du bureau des longitudes pour le département de la Seine. Sur ce plan, les documents concernant la population n'occuperont guère que deux pages du dictionnaire, et cependant, ils comprendront :

1° Les naissances à domicile et dans les hôpitaux, le nombre des enfants naturels et des enfants morts-nés;

2° Les décès à domicile, dans les hôpitaux et les prisons, les décès par accidents et les condamnés à la peine capitale;

3° Le rapport des naissances aux décès, avec distinction de sexe;

4° Le nombre des décès aux diverses périodes de la vie.

Le tableau suivant forme le programme de cette partie du travail.

POPULATION.

MOUVEMENT DE LA POPULATION

DU DÉPARTEMENT D PENDANT L'ANNÉE, FOURNI PAR LA PRÉFECTURE.

Naissances	à domicile	en mariage	Garçons....
			Filles.....
		hors mariage	Garçons....
			Filles.....
	aux hôpitaux	en mariage	Garçons....
			Filles.....
		hors mariage	Garçons....
			Filles.....
		TOTAL	

Naissances	des garçons	
	des filles	
Enfants naturels	reconnus, compris dans les naissances ci-dessus	Garçons....
		Filles.....
	non reconnus	Garçons....
		Filles.....
	TOTAL	

Digitized by Google

RECONNAISSANCE ET LÉGITIMATION

D'ENFANTS NATURELS, POSTÉRIEUREMENT A LEUR NAISSANCE, ET COMPRIS DANS LES NAISSANCES CI-DESSUS.

Par.....
- actes de célébration de mariage..... Garçons.... / Filles.....
- actes postérieurs à la naissance..... Garçons.... / Filles.....

TOTAL.....

Enfants mort-nés..... Masculins... / Féminins...

Décès.....
- à domicile..... Masculins... / Feminins...
- aux hôpitaux civils..... Masculins... / Féminins...
- aux hôpitaux militaires..... Masculins... / Féminins...
- dans les prisons..... Masculins... / Féminins...
- déposés à la morgue..... Masculins... / Féminins...
- exécutions.....

TOTAL.....

Décès..... Masculins..... / Féminins.....

TABLEAU DES DÉCÈS

AVEC DISTINCTION D'AGE, DE SEXE ET D'ÉTAT DE MARIAGE.

AGES.	HOMMES				FEMMES				TOTAL DES DEUX SEXES		TOTAL GÉNÉRAL.
	NON MARIÉS.	MARIÉS.	VEUFS.	TOTAL.	NON MARIÉES.	MARIÉES.	VEUVES.	TOTAL.	masculin.	féminin.	
De 0 jour à 1 an.											
De 1 à 2 ans...											
De 2 à 3 ans...											
...											
...											
...											
De 95 à 100 ans.											

Digitized by Google

TOTAL GÉNÉRAL DES DÉCÈS.

Hommes	non mariés	
	mariés	
	veufs	
Femmes	non mariées	
	mariées	
	Veuves	
Déposés à la Morgue	Hommes	
	Femmes	

DIFFÉRENCE

ENTRE LES NAISSANCES ET LES DÉCÈS.

Total des naissances	masculines	
	féminines	
Total des décès	masculins	
	féminins	
Excès des naissances sur les décès	masculins	
	féminins	
Mariages	Garçons et filles	
	Garçons et veuves	
	Veufs et filles	
	Veufs et veuves	

(Voir, pour la composition exacte des tableaux, l'Annuaire du bureau des longitudes.)

La statistique officielle ne contient aucun renseignement sur les institutions de prévoyance et de secours. Le Comité a été frappé de cette lacune. Le nombre des établissements ouverts par la sollicitude vigilante de l'État, aussi bien que par la charité privée, aux malades et aux infirmes, à l'enfance et à la vieillesse, les associations qui se dévouent à l'assistance de toutes les infortunes, les caisses de retraite, les assurances sur la vie, intéressent de trop près les populations, leur développement et leur bien-être, pour ne pas occuper une large place dans la statistique que nous avons à dresser. Sous la généreuse impulsion du Gouvernement impérial, notre époque a vu se multiplier rapidement ces institutions protectrices; il importe d'en constater les progrès, et de rendre aussi l'hommage qui leur est dû aux efforts persévérants qui s'y consacrent.

Le Comité a été unanime pour demander l'introduction des quatre questions suivantes au programme sur la population :

1° Quel est le nombre et la nature des établissements et fondations de charité et de secours, publics ou privés, du département?— Indiquer le nombre des personnes secourues et la quotité des secours alloués annuellement;

2° L'utilité des institutions de prévoyance, en particulier les caisses

Digitized by Google

de retraite et les compagnies d'assurances sur la vie, est-elle généralement comprise par les populations ?

3° Quel est, de ces modes de prévoyance, le plus usité, et par quelles classes de la population l'est-il ?

AGRICULTURE.

Tous les gouvernements qui se sont succédé en France, depuis Louis XIV, se sont efforcés de réunir les documents les plus exacts possible concernant nos ressources agricoles. Mais ce n'est guère qu'à dater de la Restauration qu'on a atteint le degré d'exactitude nécessaire à une bonne statistique. Les difficultés d'un semblable travail tiennent à plusieurs causes. D'abord la variété des renseignements qu'il faut réunir, et plus encore l'esprit soupçonneux des populations rurales, qui redoutent toujours l'intervention du fisc, et dont on n'obtient qu'avec peine des indications complètes et sincères.

Le Comité a décidé que la statistique agricole serait divisée en deux parties : la première, exclusivement historique, fera connaître l'état agricole de chaque département : on y traitera plus particulièrement les questions suivantes :

1° Conditions naturelles du département sous le rapport agricole. — Nature et configuration du sol. — État des forêts. — Importance et régime des cours d'eau.

2° Modes d'exploitation en usage. — Proportion relative des domaines cultivés par les propriétaires, les fermiers et les métayers. — Durée moyenne des baux.

3° Cultures spéciales.

4° Nature des assolements.

5° Des animaux domestiques et des spéculations dont ils sont l'objet.

6° Des améliorations possibles, sous le rapport des cultures, des animaux, des desséchements, du drainage et des irrigations.

Les notices, devenues classiques, dont se composent les voyages agronomiques de Lullin et de Châteauvieux, peuvent donner une idée de celles que le Comité attend du zèle et des lumières des Sociétés savantes.

La seconde partie de la statistique agricole présentera exclusivement le relevé des chiffres réunis dans deux tableaux séparés. L'un consacré à la culture et aux produits végétaux ; l'autre aux animaux domestiques.

Le premier comprendra six ordres de renseignements : la super-

Digitized by Google

ficie des terres cultivées, — la nature des cultures, — le rendement moyen par hectare, — la quantité de semence employée, — l'époque exacte des semis et des récoltes.

Le second tableau, consacré aux animaux domestiques, comprendra l'indication des espèces, le nombre des individus et leur valeur moyenne.

1er TABLEAU.

STATISTIQUE AGRICOLE.

NATURE DES CULTURES.	ÉTENDUE des CULTURES en hectare.	UNITÉ de LA QUANTITÉ des produits.	A L'HECTARE. PRODUIT obtenu.	A L'HECTARE. SEMENCE employée.	PRODUIT TOTAL.	ÉPOQUE des SEMIS.	ÉPOQUE des RÉCOLTES.
Froment.....		Hectol.					
Méteil.....		*Idem.*					
Seigle.		*Idem.*					
Orge.....		*Idem.*					
Avoine.....		*Idem.*					
Maïs et millet.....		*Idem.*					
Vignes { Vin		*Idem.*					
Vignes { Eau-de-vie.....		*Idem.*					
Bière { forte		*Idem.*					
Bière { petite.....		*Idem.*					
Pommes de terre.....		*Idem.*					
Sarrasin.....		*Idem*					
Légumes secs.....		*Idem.*					
Jardins.....		.....					
Betteraves.....		Quint. mé.					
Colza, navette.....		Hectol.					
Chanvre (filasse et graines).		*Idem.*					
Idem.....		Kilogr.					
Lin		Hectol.					
Idem.....		Kilogr.					
Mûriers		.....					
Prairies naturelles		Quint. mé.					
Prairies artificielles.....		*Idem.*					
Idem.....		Kilogr.					
Pâtis, landes, bruyères....		.....					
Jachères		.....					
Bois { de l'Etat.....		Stère.					
Bois { des communes...		*Idem.*					
Bois { des particuliers..		*Idem.*					
Sol forestier.....		.....					
Vergers, pépinières.....		.....					
Oseraies.....		.....					
Total de l'étendue du domaine agricole...							

(Extrait de la *Statistique officielle de l'agriculture*, tome Ier, page 44.)

Digitized by Google

La statistique officielle garde le silence sur l'époque des semis et des récoltes. Il est cependant indispensable de connaître ces deux éléments, si l'on veut mettre en lumière l'influence exercée sur la production végétale par les conditions météorologiques diverses, dont la résultante détermine le caractère propre au climat de chaque lieu.

2e TABLEAU.

ANIMAUX DOMESTIQUES.

ANIMAUX.	NOMBRE.	PRIX MOYEN en FRANCS.	VALEUR TOTALE.
Taureaux			
Bœufs			
Vaches			
Veaux			
TOTAL des bestiaux			
Béliers			
Moutons			
Brebis			
Agneaux			
TOTAL des troupeaux			
Porcs			
Chèvres			
Chevaux			
Juments			
Poulains			
TOTAL des chevaux			
Mules et mulets			
Anes et ânesses			

Digitized by Google

Comme il est reconnu aujourd'hui que les indications officielles sont généralement au-dessous de la réalité, le Comité insiste auprès des Sociétés savantes, pour leur recommander de nouveau de lui proposer les rectifications reconnues nécessaires.

INDUSTRIE.

A l'exemple des auteurs de la grande statistique, le Comité a admis la division des industries en trois catégories, fondées sur l'origine des matières premières qu'elles emploient.

Sous le titre de produits minéraux, on devra comprendre les produits extraits du sol et les industries qui s'y rattachent; par exemple, la houille, le marbre, les terres argileuses, les poteries, la porcelaine, les métaux, la quincaillerie, etc.

Sous le titre de produits végétaux : la bière, les distilleries, les féculeries, les papeteries, les tissus de chanvre, de lin et de coton, etc.

Enfin, sous le titre de produits animaux : les lainages, les graisses, les peaux, les os, la soie, les engrais, etc.

Il est bien entendu que les exemples cités à l'appui de la division adoptée par le Comité ne forment pas l'inventaire des industries dont il sera fait mention dans le dictionnaire : c'est un simple spécimen pour justifier le plan d'après lequel elles seront classées. Suivant les départements, la nature des industries groupées sous le même chef changera, mais l'ordre de leur succession restera invariablement le même pour tous les départements.

Comme pour l'industrie agricole, le Comité a décidé que les tableaux de chiffres seraient précédés d'une notice pour en expliquer la portée et la signification. Cette notice fera plus spécialement connaître :

1° Les industries les plus importantes du département, leur mode de fabrication et la qualité de leurs produits;

2° L'époque à laquelle remonte la fondation de ces industries;

3° Les industries nouvelles qui tendent à s'introduire dans le département;

4° La provenance des matières premières, le mode et le prix des transports ;

Quant au tableau de chiffres lui-même, il comprendra six ordres de renseignements : le nombre des fabriques, la valeur des matières

Digitized by Google

premières employées, la valeur des produits fabriqués, les salaires des hommes, femmes et enfants, disposés dans l'ordre suivant ;

NATURE DES PRODUITS.		NOMBRE des ÉTABLISSEMENTS.	VALEUR ANNUELLE des matières premières.	VALEUR des PRODUITS fabriqués.	SALAIRE des HOMMES.	SALAIRE des FEMMES.	SALAIRE des ENFANTS.
Produits minéraux.	Terre argileuse, faïence, porcelaine.....	1	12,848	23,680	1f60c	0f75c	0f50c
	Fer, minerai.....						
	Clous.....						
	Acier.....						
	Etc., etc.....						
Produits végétaux.	Orge, bière.....						
	Papeterie.....						
	Etc., etc.....						
Produits animaux.	Laines.....						
	Peaux.....						
	Etc., etc.....						

(Extrait de la *Statistique officielle de l'industrie*, tome Ier, page 216.)

Pour l'industrie, comme pour l'agriculture, le Comité recommande aux Sociétés savantes de recourir à la grande statistique, en les invitant aussi à lui proposer toutes les rectifications qu'elles seront à même de justifier.

Enfin, pour faciliter les recherches aux personnes qui trouveraient insuffisants les documents publiés dans le dictionnaire, on devra indiquer, au bas de chaque tableau, le volume et la page de la statistique générale qui en aura fourni les éléments, et faire précéder d'un astérisque les chiffres ayant subi une correction.

Digitized by Google

RAPPORTS FAITS AU COMITÉ.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

AMBASSADE EN ESPAGNE ET EN PORTUGAL EN 1582, DE DOM JEAN SARRAZIN, ABBÉ DE SAINT-VAAST, PREMIER CONSEILLER DE S. M. CATHOLIQUE EN ARTOIS, par *Philippe de Caverel*, religieux de Saint-Vaast. 1 vol. in-8°, Arras, 1858. (Publication de l'Académie d'Arras).

L'abbé Jean Sarrazin, dont le nom est aujourd'hui remis en honneur par ses compatriotes de l'Artois, eut, à peu de choses près, les mêmes commencements que Suger, d'illustre mémoire. Né en 1539, de parents sans fortune, attaché d'abord, en qualité d'enfant de chœur, à l'église paroissiale d'Arras, recommandé aux religieux de la célèbre abbaye de Saint-Vaast, il y fit ses études, qu'il alla ensuite perfectionner à Paris et à Louvain. Il avait trente-neuf ans quand Philippe II, le nomma abbé de Saint-Vaast. Mais déjà les immenses possessions de l'Espagne commençaient à se disjoindre; des séditions troublaient les Pays-Bas, les Flandres, l'Artois. En 1582, ce dernier pays vit éclater une révolte fomentée par les huguenots. Elle fut bientôt apaisée; mais, effrayé, craignant la colère du roi, l'Artois lui députa, pour obtenir son pardon, l'abbé de Saint-Vaast, qui emmena avec lui son secrétaire, Philippe de Caverel, auteur de la relation que l'Académie d'Arras vient de publier.

Fils d'un gentilhomme de Saint-Pol, celui-ci était entré au monastère de Saint-Vaast, à l'âge de treize ans et demi. On lui fit achever ses études au meilleur collége de Douai. Bientôt, Jean Sarrazin, alors abbé de Saint-Vaast, le prit pour secrétaire, en partant pour son ambassade d'Espagne. Philippe de Caverel avait vingt-sept ans. On n'allait pas, en ce temps-là d'Artois en Portugal par la ligne droite. L'ambassade, composée de huit personnes, se dirigea vers sa destination par les Flandres, la Meuse, la Lorraine, la Franche-Comté, la Savoie et Gênes où elle fréta deux barques qui la conduisirent, en relâchant vingt fois en route, jusqu'à Barcelone, d'où elle se remit

Digitized by Google

en marche pour Madrid et Lisbonne. Chemin faisant, Philippe de Cavarel décrit le pays qu'il a traversé; mais ses descriptions sont embarrassées d'un grand nombre de longues citations de Cicéron, de Pline, de Pomponius Mela, de Tite-Live. Il est fâcheux que toutes ces citations soient hors de propos, et ne fassent qu'entraver le récit. On aurait beaucoup mieux fait de les supprimer, sauf à les indiquer en note. Réduite d'autant, la relation de Philippe de Cavarel eût gagné en intérêt ce qu'elle aurait perdu en longueur, et le lecteur se serait félicité de ces intelligentes coupures qui, nous le répétons, n'auraient touché en rien au fond du sujet. Il est à regretter en outre que cette relation n'ait pas été divisée en chapitres, et que des notes, placées au bas des pages, n'aient pas rectifié, toutes les fois que cela était nécessaire, l'orthographe vicieuse et souvent à peine intelligible des noms de villes traversées par l'auteur.

Nous hasardons ces critiques avec confiance, persuadé que l'Académie d'Arras y verra la preuve du prix que nous attachons à ce qu'elle continue la publication des manuscrits intéressants que possède la province. C'est là une idée excellente et que l'on ne saurait trop recommander aux diverses Académies. Mais pour qu'elle produise tout le bien qu'on peut en attendre, il importe que l'impression des anciens manuscrits, débarrassée des parties oiseuses, soit faite avec le plus grand soin, précédée d'une introduction, accompagnée de sommaires, de notes et de tables. Les bons modèles, sous ce rapport, ne manquent pas, et nous sommes convaincu que, si elles s'en inspirent le plus possible, les Académies départementales rendront à l'histoire, aux lettres, à l'archéologie, des services signalés. Est-il nécessaire d'ajouter que le Comité des Sociétés savantes s'empressera d'appeler spécialement sur ces documents l'attention de tous les hommes d'étude?

Minutieux à l'excès et très-ami du détail, Philippe de Caverel nous montre l'ambassade dont il s'est fait le narrateur se mettant en marche le douzième jour de carême, soit le 1er mars 1582. « L'ambassadeur étoit, dit-il, vestu d'un fort accoutrement de chamois, « d'une mantille de drap noir, et tout couvert d'un bas de saye, « et chappotte de feultre, contre le travail et l'injure du temps, « et par ainsi, peu dissemblable à ses gens, quant à ce regard. » Voilà l'ambassade à cheval sur « huit pauvres bêtes accravantées « (c'est-à-dire éreintées) signamment aux lieux plus voisins de la « court. » Le trajet, on le pense bien, dura longtemps. Un observateur habile aurait pu y trouver matière à une relation curieuse. Par malheur, les remarques de Philippe de Caverel n'ont pas une

Digitized by Google

grande portée. Charmé de l'aspect du Hainaut, il s'explique très-bien le vieux proverbe : « Il fait bon avoir du bien en Artois, pour le « despendre en Haynault. » A Arlon, la cuisine de l'auberge lui parut tapissée « de porcs enfumés, abondante en toutes choses, » mais de netteté, bien peu. « Quant aux femmes et aux filles, aultre « part curieuses et pollies, elles y servoient de remèdes d'amour. » En Italie, le jeune abbé trouva la population plus affable et plus bienséante dans ses habits que chez les autres peuples qu'il avait vus. A Alexandrie, il remarque beaucoup de juifs que distingue le bonnet orange. Gênes lui parut être appelée avec raison la Superbe, et il en fait une description enthousiaste. Une chose l'y frappe surtout, c'est le grand nombre de belles armes que possède chaque particulier. Nous passons plusieurs centaines de pages pour arriver à Valence où l'ambassade arriva le jour de Pâques. « Valence, dit l'auteur, l'une « des belles, grandes et signalées villes d'Espagne, bien murée et « peuplée, tant de gentilshommes que de marchands et gens qui vi- « vent aisément du leur, entre aultres de la famille des Borgia, de « laquelle ont esté eslus plusieurs papes, Caliste IIIe, celuy qui a in- « stitué la feste de la transfiguration de Jésus-Christ, et Alexandre VIe « la vie duquel est si estrangement blasonnée par quelques auteurs, « qu'il est, d'une part, bien mal aisé de croire choses si indignes de « celuy qui tenoit le lieu de sainct Pierre et de Jésus, et que de « tels auteurs écrivent sans passion ; et, d'aultre part, l'on est forcé « de confesser que ce ne sont ni les biens ni les honneurs qui ren- « dent les hommes meilleurs et plus contents. » La philosophie du jeune secrétaire d'ambassade ne s'élève pas bien haut, on le voit par ce passage, et elle n'est guère assaisonnée par les grâces du style. Jamais chez lui une pensée mâle, une image poétique ne vient couper la monotonie du récit.

Enfin, après quatre-vingt-quinze jours de marche, l'ambassade arriva auprès de Philippe II, alors à Lisbonne. Le roi la reçut très-bien. Philippe de Caravel fait une longue description de ce prince. « Sa personne, dit-il, n'atteignoit pas la stature moyenne, chose qui « ne lui siéyoit pas mal, les espaules et la poitrine étant larges, la « face assez longue et pasle, le nez tirant plus sur le camus que sur « l'aquilin, la bouche vermeille, les lèvres proéminentes, les yeux « rouges comme l'homme qui travaille beaucoup aux affaires, mesme « de nuit, depuis qu'il avoit ordonné que toutes choses passassent « par ses mains, le front large, la barbe touffue, plus large et plus « longue que celle des Italiens et des Espagnols..... » Tel était l'homme au physique. Quant à l'influence du caractère et du despo-

Digitized by Google

tisme de Philippe II sur la condition de ses nombreux sujets, pas un mot. C'était là une question que le jeune abbé ne songeait pas même à se poser. Il y aurait sans doute de l'injustice à lui en faire un reproche ; mais enfin, nous le montrons tel qu'il s'est peint lui-même involontairement dans son livre.

Nous pourrions faire encore bien des emprunts à Philippe de Caravel. Nous signalons particulièrement son récit d'un combat de taureaux en 1582, récit où il nous montre les dames espagnoles accourues en foule « aux créneaux et fenestres, plus que jamais paintes et far- « dées. » La description que l'auteur fait de Madrid « ville orde et « puante, pour les ordures que l'on jette par la rue, » donne une pauvre idée de ce que devait être à cette époque la capitale du plus puissant souverain de l'Europe. Une remarque intéressante à noter, d'après l'auteur, c'est que, vers la fin du seizième siècle, en Espagne, et notamment en Castille, tous les objets de consommation mis en vente par les marchands étaient taxés. Cette coutume remontait, dit-il, au règne de Ferdinand et d'Isabelle. Nous la trouvons encore en France du temps de Sully, où les hôteliers étaient assujettis à un maximum. Triste expédient des sociétés encore mal pourvues de tout ce qui est nécessaire à la vie! Réglementation arbitraire, compliquée, forcément vicieuse, à laquelle les bienfaits de la civilisation, les ressources du commerce et l'abondance de plus en plus grande des marchés ne tardèrent pas à faire renoncer !

PIERRE CLÉMENT,
Membre du Comité.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Annales de la Société d'émulation du département des Vosges. — T. X, 1er cahier, 1858.

Ce volume ne renferme que deux Mémoires assez courts qui soient du ressort de la section d'archéologie ; M. Maud'heux, président de la Société d'émulation, en est l'auteur. Le premier a pour objet un monument auquel l'opinion populaire du pays où il se trouve attribue une assez haute antiquité. Le nom sous lequel on désigne ce monument est au moins très-singulier : on l'appelle le *Tombeau du Grand Pacha;* malheureusement la partie importante de ce monument est aujourd'hui détruite ; c'était une pierre d'au moins 2 mètres 35 centimètres de largeur, soutenue sur quatre piliers mesurant en hauteur 1 mètre 20 centimètres, dont la moitié est sous terre, en largeur 30 centimètres, les piliers seuls sont restés, à côté et au sud d'une chaussée qui traverse un bois nommé la *Croupe-Saule*, territoire de Dombasle, entre la commune de Dombasle-devant-Darney et celle de Relanges, toutes deux situées dans la sous-préfecture de Mirecourt. Cette chaussée a 4 mètres 10 centimètres de longueur, 15 centimètres de largeur sur 35 centimètres de queue. Cette chaussée, plus élevée de 50 centim. que le sol naturel, traverse le bois de la Croupe-Saule dans une longueur de 200 mètres environ ; elle paraît avoir servi autrefois de communication de Langres à Escles, en passant par Andilly, Rançonnières, Saulxures, Dammartin, Lamarche, Provenchères, Relanges, Dombasles et Jesonville.

Ces détails sont empruntés textuellement à un rapport écrit en 1821, par M. Meschini, ingénieur et membre titulaire de la Société, rapport que publie M. Maud'heux, en le faisant précéder de quelques observations sur les études archéologiques dans le département des Vosges. Un plan joint à ce rapport n'a pu être retrouvé ; bien que M. Maudheux prétende qu'il jetterait peu de jours sur les descriptions, on ne saurait trop en regretter la perte.

La grande pierre, dit encore M. Meschini, qui recouvrait le tombeau a été enlevée, il y a environ quarante-cinq ans, c'est à dire vers l'année 1775, par le prieur de l'abbaye des bénédictins de Relanges qui, sans ménagement pour ce monument respecté depuis un grand nombre de siècles, l'a fait impitoyablement débiter en plusieurs mor-

Digitized by Google

ceaux et employer dans la construction de l'abbaye. Au nord du chemin de Rélanges à Dombasles, entre ce chemin et la chaussée pavée, on voit neuf bornes qui étaient indiquées sur le plan de Meschini ; c'est là que les gens du pays prétendaient que plusieurs capitaines de l'armée du *Grand-Pacha* avaient été tués.

Des fouilles pratiquées sous la tombe même du *Grand-Pacha* n'ont rien fait découvrir. La tradition veut que, sur le point même où se trouvent les quatre piliers, ce grand capitaine ait été frappé mortellement, et que la flèche qui l'a tué soit venue d'une borne placée à 55 mètres de distance,

Suivant le rapport de l'ingénieur Meschini, le nom de *Grand-Pacha* est relativement moderne, puisque l'histoire ne fait nulle part mention, dit-il, d'une invasion des Turcs dans les Gaules. La tombe du *Grand-Pacha* rappellerait un combat qui fut livré par les armées de Jules-César aux Gaulois de cette contrée :

« Si l'on s'en rapporte en outre aux traditions du pays, dit Mes-
« chini, Jules-César envoya contre la ville d'Esclin une armée dont
« l'avant-garde fut battue et détruite en partie par les habitants
« d'Esclin qui allèrent à sa rencontre à deux lieues de distance d'Es-
« cles, l'attaquèrent sur le ruisseau de Senonges, et la poursuivirent
« jusque dans le bois de la Croupe-Saule, où le général romain fut
« tué avec plusieurs chefs de légion. Cet échec irrita tellement Jules-
« César qu'il partit lui-même de Langres avec une armée plus nom-
« breuse, et que, malgré une résistance opiniâtre de la part des ha-
« bitants d'Esclin, cette ville tomba enfin en son pouvoir et fut ré-
« duite en cendres.

« Ces renseignements, transmis de père en fils, paraissent d'au-
« tant plus vraisemblables qu'entre le bois de la Croupe-Saule et
« Dombasle, il y a deux cantons appelés encore aujourd'hui l'un le
« Champ-de-Bataille, situé à droite du ruisseau de Senonges, où les
« Romains s'étaient retranchés, et l'autre appelé Canton-du-Camp,
« situé à gauche du même ruisseau (côté de Dombasle), où les ha-
« bitants d'Esclin s'étaient campés pour empêcher les Romains de
« pénétrer dans les Vosges. » L'ingénieur Meschini termine ce rapport très-curieux par plusieurs remarques qui viennent à l'appui de son opinion.

La seconde notice de M. Maud'heux est relative à des ruines situées dans le bois du Feys, sur le territoire de la commune de Ruaux. Ces ruines sont connues dans le pays sous le nom de *Château des Fées*. Le 1er juin 1859, le président de la Société d'émulation s'est adjoint plusieurs de ses collègues, et, en leur compagnie, a fait une excur-

Digitized by Google

sion archéologique à ces ruines dans le but de les décrire et d'en déterminer le caractère. Ce château fantastique occupe le sommet de la partie extrême du plateau du Feys qui s'élève entre la vallée de la Semouze et une petite vallée arrosée par un ruisseau descendant du hameau de Clairefontaine, pour se jeter dans la Semouze ; les flancs de cette espèce de promontoire, ajoute M. Maud'heux, sont hérissés par les affleurements des assises à peu près horizonzales du grès bigarré qui constitue le massif de la montagne ; ces affleurements sont entrecoupés par des fouilles et supportent des roches détachées de toutes les grosseurs et de toutes les formes, les unes isolées, les autres réunies en groupes.

M. Maud'heux donne une description très-détaillée du plateau du Feys, description rendue plus facile par un plan cavalier dressé avec soin et sur les lieux mêmes par un membre de la Société, M. Grillot. Quant aux débris de constructions qu'on y rencontre, M. Maud'heux émet deux opinions : la première, c'est qu'elles sont dues aux Romains qui avaient établi dans cet endroit sinon un camp, tout au moins un poste militaire ; en général, dit-il, l'irrégularité de l'appareil et le mode de construction de ces murs ressemblent à ceux qui étaient en usage après la période romaine et durant le moyen âge, mais ils ressemblent aussi à l'*opus incertum* et *antiquum de Vitruve*, tel qu'il est représenté dans l'atlas du *Manuel d'archéologie de Muller*, planches CXCVII et CXCVIII et page 16. La position de ces ruines à l'extrémité d'un plateau est bien celle que les Romains préféraient pour l'emplacement d'un camp ou d'un poste militaire destiné à protéger un point important ou à garder un passage. Cette première hypothèse semble être encore mieux établie par l'inspection des lieux. La seconde, que M. Maud'heux propose un peu plus loin, consiste à reconnaître dans le Château des Fées une enceinte gauloise avec la place réservée aux druides, le lieu des sacrifices, enfin tous les détails que l'on observe ordinairement dans les ruines de la même espèce ; il ne dissimule pas que cette dernière opinion, vers laquelle il s'était senti entraîné dès l'abord, n'a pas été partagée par la majorité de ses collègues, et, en dernier analyse, il a reconnu que, si les ruines du Château des Fées ont jamais constitué une enceinte druidique, elles ne remontent pas au delà des dernières années du quatrième siècle. A cet égard il a été d'accord avec les membres de la Société qui l'accompagnaient dans sa visite.

LE ROUX DE LINCY,
Membre du Comité.

Digitized by Google

SECTION DES SCIENCES.

Académie impériale de Rouen. — Société impériale de médecine de Marseille.

Le Comité m'a chargé de lui rendre compte des deux ouvrages suivants :

1° *Précis analytique des travaux de l'Académie impériale de Rouen.* 1857-1858.

2° *Rapport sur une nouvelle classification des animaux parasites de l'homme* par le docteur Sandras. Ce rapport, dont l'auteur est M. le docteur Roux (de Brignoles), est inséré dans les Bulletins de la Société impériale de médecine de Marseille, n° 2, avril 1858.

Le précis analytique des travaux de la classe des sciences de l'Académie impériale de Rouen comprend un compte rendu général des travaux scientifiques de cette Société pour l'année 1857 - 1858, et quelques notices très-succinctes.

Ce compte rendu général est dû à M. Levy ; c'est une analyse rapide des communications qui ont été faites à l'Académie de Rouen. Je crois devoir en résumer ici les passages les plus saillants.

M. le docteur Morel, bien connu par son ouvrage sur les *dégénérescences*, a présenté des recherches nouvelles sur l'*Amélioration intellectuelle, physique et morale* de l'homme. Ces recherches ont embrassé les principales races humaines. M. Morel a examiné, dit le compte rendu, les différentes causes qui amènent à la longue entre les hommes des variétés et même des inégalités frappantes qui peuvent se transmettre par la génération, et sur lesquelles on s'est fondé pour diviser l'espèce humaine en plusieurs races distinctes. Ces différences, selon lui, ne prouvent rien contre l'unité de l'espèce humaine, et il repousse énergiquement les opinions qu'a émises M. de Gobineau sur les conséquences fatales qui résulteraient du mélange des races.

M. le docteur Vingtrinier a présenté quelques objections à la thèse soutenue par M. Morel ; elles ont porté ; surtout sur la fixité des caractères qui distinguent les différentes races et sur leur persistance démontrée par l'histoire ; ainsi les deux écoles anthropologiques se sont trouvées en présence devant l'Académie de Rouen, et il est cer-

Digitized by Google

tainement à regretter que cette discussion n'ait pu recevoir dans ses comptes rendus de plus amples développements.

Je passe sous silence une énumération très-rapide d'ouvrages et de communications reçus par l'Académie, mais non publiés par elle; après quoi le compte rendu signale une communication dans laquelle M. Vingtrinier a résumé un Rapport présenté à l'Administration par MM. Deboutteville, Merielle et Desmarest, sur une visite faite aux asiles d'aliénés en Angleterre.

A l'occasion de ce résumé, dit le compte rendu, M. Vingtrinier a examiné la question pour quelle part sont dans la production de la folie les causes physiques et morales. Il fait la part grande aux premières; le fait de l'hérédité, dit-il, décèle une cause physique, l'abus des liqueurs alcooliques est une autre cause de même nature; on devient fou comme on devient phthisique. Le poumon est altéré dans la phthisie, dans la folie c'est le cerveau. Les causes morales, suivant M. Vingtrinier, ne viennent qu'en second ordre.

M. le docteur Morel, et après lui M. le docteur Dumesnil ont combattu ces conclusions; d'après eux, les causes morales l'emportent. Au début de la folie, disent-ils, les lésions cérébrales sont nulles; le plus souvent, quand elles existent, elles sont l'effet et non la cause des affections mentales; ils s'accordent d'ailleurs avec M. Vingtrinier pour considérer les vices instinctifs comme le résultat d'une affection mentale, et pour applaudir aux efforts que la Société de la morale chrétienne et les Trappistes de Mortagne ont faits, en essayant de réhabiliter les jeunes délinquants par une discipline civile ou paternelle.

Les opinions que MM. Vingtrinier et Morel ont soutenues dans cette discussion, n'ont pu recevoir dans un compte rendu les développements nécessaires; elles sont clairement énoncées, mais sans leur cortége de raisonnements et de preuves. Ce laconisme doit nous imposer une grande réserve; toutefois leurs divergences seraient probablement expliquées par la différence des points de vue sous lesquels les observateurs ont étudié ces difficiles questions; les causes physiques de la folie prédomineront à coup sûr dans la populace; l'abus des liqueurs fortes, des excès honteux, prédisposeront le plus souvent à ces funestes maladies des hommes ensevelis dans un milieu sordide; naturellement il n'en sera plus de même dans les classes éclairées; ici les causes morales l'emporteront. Les passions fiévreuses, l'ennui profond qui suit les espérances déçues, l'*improbus labor* des ambitions furieuses et par dessus tout l'absence d'un frein moral et religieux seront les causes les plus fréquentes des vésanies que n'a point déterminées une prédisposition native; qui

Digitized by Google

n'en voit à chaque instant la preuve? Mais c'est une autre question de savoir si la folie suppose ou non dans tous les cas des modifications matérielles et des organes nerveux. Cette question nous semble à peu près insoluble; l'absence de lésions apparentes ne prouve rien contre l'opinion de ceux qui supposent dans toutes les folies une affection matérielle; on peut en effet concevoir dans le système nerveux des troubles dynamiques, qui n'existent qu'avec la vie, dont les traces s'évanouissent souvent avec elle, et que le microscope serait aussi impuissant à découvrir que les modifications d'un aimant dont la foudre a renversé les pôles.

A la suite de ces communications résumées avec quelques détails et dont à cause de cela, j'ai dû parler ici, le compte rendu signale quelques rapports faits à l'Académie, mais d'une manière trop rapide pour qu'on puisse s'en faire une idée suffisante; cette remarque serait donc superflue, si nous ne trouvions dans cet énoncé une preuve du zèle consciencieux avec lequel les membres de l'Académie de Rouen se livrent à l'examen des travaux qui leur sont adressés, donnant en cela un exemple qui mériterait d'être suivi. M. Levy analyse en terminant plusieurs communications, savoir : 1° un rapport de M. l'ingénieur Brunier sur les avantages des distilleries agricoles du système Leplay; 2° plusieurs Mémoires de M. Prosper Pimont sur un appareil de son invention, le *caloridore alimentateur*, au moyen duquel l'eau fournie à une machine de soixante chevaux par la pompe alimentaire, est préalablement élevée à la température de 95° par la vapeur d'échappement d'une machine de dix chevaux. M. Pimont se propose de réaliser ainsi une grande économie de combustible ; enfin 3° une communication de M. de Lérue sur l'utilité des associations provinciales et des congrès scientifiques, où l'auteur fait ressortir les services que la *Revue des Sociétés savantes* est appelée à rendre aux savants de la province.

Les Mémoires dont l'Académie de Rouen a ordonné l'impression dans ses actes sont au nombre de cinq, savoir :

1° Un *Tableau décennal des opérations du Mont de Piété de Rouen*, 1848 - 1857 ; par M. Ballin.

Ce tableau est précédé de quelques détails intéressants sur l'histoire de la fondation de cet établissement.

2° Un *Rapport de M. de Caze sur le 9e volume de l'Institut smithsonien*. L'auteur de ce rapport insiste plus particulièrement sur un Mémoire de M. Hitchcock, relatif à des traces d'anciens glaciers découvertes dans les États de Massachussets et de Vermont.

3° Un Rapport de M. le docteur Morel sur un livre de M. Berthe-

Digitized by Google

rand, intitulé *Médecine et hygiène des Arabes.* Le rapporteur s'attache surtout aux questions anthropologiques traitées dans cet ouvrage ; il insiste sur les moyens de relever de leur décadence les races musulmanes de l'Afrique septentrionale, et pense que l'influence des médecins, toujours respectés par les indigènes, est appelé à jouer un grand rôle dans cette œuvre de régénération.

4° Un Mémoire intitulé *Considérations sur le nouveau système d'études*, par M. Levy.

L'auteur pense qu'on ne doit point donner dans l'éducation une importance exclusive aux belles-lettres, et se déclare partisan de la *bifurcation.* Nous ne croyons pas devoir insister davantage sur ce travail intéressant, qui ne nous a pas paru pouvoir être rangé parmi ceux que notre section a la mission d'examiner.

5° Une Note intitulée : *Quelques faits de Tératologie végétale*, par M. A. Malbranche. Ce Mémoire très-concis est écrit avec une grande clarté. L'auteur y consigne plusieurs observations curieuses de métamorphoses, de prolifications et de fascies. Une planche lithografiée accompagne ce Mémoire.

Le second ouvrage dont le Comité m'a confié l'examen est un rapport sur *une nouvelle classification des parasites de l'homme* par le docteur Sandras. L'auteur de ce rapport, inséré dans les Bulletins de la Société impériale de médecine de Marseille n° 2, 1858, est M. Roux (de Brignolles) fils, secrétaire général de la Société.

M. Sandras, d'après ce rapport, s'est proposé le but suivant: il veut rendre la distinction des espèces parasites de l'homme plus facile aux praticiens vulgaires; pour cela il sépare les espèces en deux classes: les *Epizoaires* d'une part, c'est-à-dire les parasites qui vivent à la surface du corps, et les *Entozoaires* qui en habitent les profondeurs.

Cela fait, des Entozoaires il forme cinq sections, savoir :

1° Les faux Entozoaires ,
2° Les Entozoaires douteux,
3° Les Entozoaires incomplétement développés,
4° Les Entozoaires vivant dans le tube digestif,
5° Les Entozoaires vivant hors du tube digestif.

M. Roux de Brignolles a fait ressortir avec beaucoup de justesse les défauts de cette classification; on peut sans doute, à l'exemple des plus illustres helminthologistes, traiter des faux entozoaires, des entozoaires douteux, des larves qu'on a prises mal à propos pour des animaux adultes, dans des chapitres séparés ; car l'histoire des

Digitized by Google

erreurs complète celle de la vérité dans les sciences; mais des chapitres sont des parties d'un livre, et M. Sandras a eu le tort d'en faire des sections naturelles. Nous n'approuverons pas davantage ses deux dernières sections: on objecterait en vain que M. Sandras ne considère que les entozoaires de l'homme, parce qu'il y a à cet égard entre l'homme et les animaux des rapports sans nombre et des échanges dont la connaissance importe à l'hygiène scientifique, au moins autant qu'à la philosophie naturelle: le même ver, et les cestoïdes en sont un exemple célèbre, peut vivre dans l'intestin d'un carnassier, après avoir accompli ses premiers développements dans la profondeur des tissus d'un autre animal, et l'histoire de ses métamorphoses est entièrement liée à celle de ces migrations; dès lors, si la classification de M. Sandras était acceptée, on verrait souvent le même entozoaire placé dans deux sections différentes par le médecin et par le vétérinaire; il n'y aurait plus d'observations comparables, et l'empirisme le plus exclusif prendrait la place de la science.

On peut louer la pensée de vulgariser les découvertes et la nomenclature des naturalistes; mais cette vulgarisation ne doit jamais être faite aux dépens de la vérité scientifique et des principes de la méthode naturelle; c'est donc à juste titre que l'auteur du Rapport, M. Roux, a été très-sobre d'éloges. « Au point de vue zoologique, dit-il avec une indulgente raison, « la classification de M. Sandras laisse beaucoup à désirer; » il pense toutefois que ce médecin a rempli le but qu'il se proposait en rendant plus facile aux praticiens la distinction des genres.

PIERRE GRATIOLET,
Membre du Comité.

Digitized by Google

ÉTUDES HISTORIQUES.

Rapport adressé a M. le Ministre de l'Instruction publique sur le passage d'Annibal dans les Alpes.

Dans un Mémoire que l'Académie des inscriptions et belles-lettres a accueilli avec bienveillance et dans une lettre que j'eus l'honneur de vous écrire le 12 juillet dernier, je signalais un texte ancien qui me paraissait renfermer des éléments précieux pour une nouvelle étude de la marche d'Annibal à travers les Alpes.

Servius, dans son commentaire sur l'Énéide, rapporte que Varron distinguait cinq passages dans les Alpes qui séparent la Gaule de l'Italie : « l'un par la Ligurie, le long de la mer; l'autre celui que franchit Annibal; le troisième, par où Pompée se rendit en Espagne pour combattre Sertorius; le quatrième, par où Asdrubal vint de Gaule en Italie; le cinquième, dont les Grecs furent autrefois les maîtres et qui a conservé le nom d'Alpes grecques. (1) »

Ainsi Varron dans ses savants ouvrages prenait soin d'énumérer

(1) *Ad Æneid.*, X, 13. Sane omnes altitudines montium, licet a Gallis Alpes vocentur, proprie tamen montium Gallicorum sunt, quas quinque viis Varro dicit transiri posse : una quæ est juxta mare per Liguras; altera qua Hannibal transiit; tertia qua Pompeius ad Hispaniense bellum profectus est; quinta quæ quondam a Græcis possessa est, quæ exinde Alpes Græcæ appellantur.

Digitized by Google

les chemins qui conduisaient dans cette Gaule Transalpine vers laquelle se tournaient alors les yeux de tous les Romains. Si curieux de tout ce qui touchait aux antiquités, à l'histoire, à la géographie, versé du reste dans l'art de la guerre et ayant même quelque gloire militaire, ne devait-il pas étudier avec un soin particulier ce qui se rapportait aux marches des deux généraux carthaginois? S'il n'avait pas franchi lui-même les Alpes, ami de César et de Pompée, il avait pu recueillir auprès d'eux des renseignements exacts sur les divers passages de ces montagnes; et comme il mentionne ici le passage de Pompée lui-même, en le distinguant des voies suivies par Annibal et par Asdrubal, il serait difficile de contester l'importance de son témoignage.

Que nous apprend ce texte conservé par Servius?

Il en résulte d'abord qu'aucun des généraux qui y sont nommés n'a passé par les Alpes grecques, comme les appelle Varron, c'est-à-dire par le Petit Saint-Bernard dans les Alpes Grées. Polybe dit qu'Annibal, dont il a suivi la marche à travers les Alpes, n'est pas descendu en Italie par le pays des Salasses, ce qui prouve qu'il n'a franchi ni le Grand, ni le Petit Saint-Bernard (1); Tite-Live se prononce de même contre ces deux hypothèses sur la foi de Cincius Alimentus, qui fut prisonnier d'Annibal, et combat l'opinion de Cœlius Antipater qui faisait passer Annibal par le pays des Salasses et le *Cremonis jugum*, sans doute le Petit Saint-Bernard, près du mont Cramont (2). Les critiques, qui soutiennent encore l'opinion d'Antipater, ont donc contre eux les témoignages précis de Polybe, de Cincius Alimentus, de Tite-Live, auquels vient se joindre celui de Varron.

Nous savions déjà que Pompée avait suivi à travers les Alpes un chemin différent de celui d'Annibal.

Mais nous ignorions que le passage franchi par Asdrubal fût distinct et de celui de son frère et de celui de Pompée; quelques auteurs anciens (3), dont les témoignages manquent du reste de précision ou d'autorité, donnaient à penser que les deux généraux carthaginois avaient suivi la même voie. Ce qui est vrai, c'est qu'Asdrubal, venant d'Espagne comme son frère, marchait dans la même direction générale, qu'il a comme lui traversé les Alpes; est-ce à

(1) *Ap. Strab.*, IV, 6, 12.

(2) XXI, 38. — Le nom du *Cremonis jugum*, du *Cramont*, n'est-il pas le même que celui des *Alpes Graiæ* et n'y reconnaît-on pas également le mot gaëlique, *kraëg*, roche.

(3) Tite-Live, XXVII, 39. — Silius Italicus, XV, v. 508. — Appien, *de bello Hannib.*, c. 52. — Eutrope, III, 10.

Digitized by Google

dire qu'il les ait passées au même point? Varron nous apprend que cette supposition est inexacte.

Il nous permet encore d'affirmer qu'Annibal, Asdrubal et Pompée ont passé tous les trois dans la partie de la chaîne qui est comprise entre la Corniche et le Petit Saint-Bernard, et par là même qu'on a eu tort de chercher les traces d'Annibal, soit au Grand Saint-Bernard, soit au Saint-Gothard.

Telles sont les données précises qu'enferme ce texte de Varron.

Mais de plus ne peut-il pas servir à déterminer les différents points où les Alpes ont été franchies par ces trois généraux? Ne se dit-on pas, en le lisant, que les passages des Alpes y sont énumérés dans un ordre régulier, et que si l'on parcourt la chaîne, à partir de la mer, on doit rencontrer d'abord celui d'Annibal, puis celui de Pompée, enfin celui d'Asdrubal qui sera par là même le plus rapproché des Alpes Grées?

Or si nous jetons les yeux sur une carte et si nous suivons l'ordre inverse, c'est-à-dire si nous allons du nord au midi, nous voyons qu'au midi de la vallée de l'Isère et du Petit Saint-Bernard, il n'existe sur une assez grande étendue que des passages difficiles; la première route qui se présente pour une armée est celle qui remonte l'Arc et par la Maurienne conduit au mont Cenis; ne serait-ce pas celle qu'a suivie Asdrubal?

De même du mont Cenis au mont Genèvre il n'existe aucun passage praticable, et l'on serait conduit à penser que Pompée a pris par le mont Genèvre pour se rendre de la Gaule Cisalpine en Espagne.

Enfin Annibal n'aurait passé ni au Petit Saint-Bernard, ni au mont Cenis, ni au mont Genèvre; il faudrait renoncer à ces trois hypothèses, qui se sont partagé l'assentiment de la plupart des critiques, et le chercher plus au midi.

Sans doute, ce ne sont là que des conjectures; mais leur accord parfait avec ce que nous savons de la marche de Pompée ne laisse pas de leur donner une assez grande valeur.

Envoyé en Espagne, pour y combattre Sertorius, il écrit au Sénat (1) « qu'il vient d'ouvrir à travers les Alpes un chemin différent

(1) *Ep. Cn. Pompeii ad senatum*, parmi les fragments de Salluste. — Lorsque Appien (*de Bello civ.*, I, 109) dit que Pompée passa près des sources du Rhône et du Pô, son erreur est trop manifeste pour qu'on puisse en tirer un argument contre notre hypothèse qui le fait aller des sources de la Dora Riparia à celles de la Durance; Appien a nommé les deux fleuves au lieu de leurs affluents. — M. Walckenaer (*Géogr. anc. des Gaules*, Ier vol., p. 225), place au Lauzet Lauro, ville d'Espagne, et sur ce vain rapprochement de noms affirme que Pompée a passé par la vallée de Barcelonnette.

Digitized by Google

de celui d'Annibal et plus convenable pour les Romains, *per eas* (Alpes) *iter aliud, atque Hannibal, nobis opportunius patefeci.* »

Les Romains s'étaient déjà assuré par leurs guerres contre les Salasses et les Ligures Stoenes le passage des Alpes Grées et un passage à travers les Alpes Maritimes (1) ; sans doute ils n'avaient pas obtenu une soumission définitive, et il fallut jusqu'au temps d'Auguste combattre les habitans de ces montagnes. Mais si Pompée s'était engagé dans ces parties des Alpes où d'autres généraux l'avait précédé, dirait-il qu'il vient d'ouvrir une voie pour les Romains? S'il s'exprime ainsi, dans sa lettre au Sénat, n'a-t-il pas évidemment traversé entre les Alpes Grées et les Alpes maritimes la partie de la chaîne où les Romains n'avaient pas encore porté leurs armes et où se trouve le mont Genèvre?

N'est-ce pas en effet le mont Genèvre qui est désigné par les mots *nobis opportunius?* Où chercher un passage qui soit en lui-même plus facile, un passage qui, mieux que cette ligne de la Dora Riparia et de la Durance, assure les intérêts des Romains, qui les conduise plus directement et plus sûrement vers la Province romaine et vers l'Espagne, qui soit plus avantageux au point de vue stratégique? Et n'est-ce pas en effet la voie que Cottius, pour plaire aux Romains et à Auguste, va bientôt après rendre plus praticable ?

Supposez que Pompée passe plus au nord ; le Petit Saint-Bernard, le mont Cenis lui-même lui font faire un assez long détour ; qu'il prenne au midi du mont Genèvre, il rencontrera les obstacles naturels et les difficultés qui ont signalé la marche d'Annibal ; de part et d'autre il se trouvera longtemps engagé au milieu de positions qui assureraient un trop grand avantage aux peuplades des montagnes si elles tentaient d'attaquer son armée.

On a prétendu, il est vrai, qu'Annibal était entré en Italie par le mont Genèvre ; mais dans cette hypothèse comment expliquer les expressions de Pompée et où trouver dans toutes les Alpes un passage qui l'autorise à dire qu'il a ouvert une voie plus convenable pour les Romains que celle qu'aurait suivie Annibal?

Ainsi le texte de Varron, confirmé par ce précieux témoignage de Pompée, nous autorise à penser qu'Asdrubal a passé par le mont Cenis, Pompée par le mont Genèvre, et qu'il faut chercher plus au midi la voie suivie par Annibal.

On pourra, il est vrai, élever quelques doutes, et demander s'il est certain que Varron ait énuméré les passages des Alpes dans un ordre

(1) Amédée Thierry, *Hist. des Gaulois*, t. II, p. 180.

Digitized by Google

régulier, du midi au nord ; si Servius, qui nous a conservé ce texte, ne l'a pas altéré, s'il n'a pas changé l'ordre suivi par Varron.

Mais, tout en faisant ces réserves, au moins reconnaîtra-t-on qu'on n'a pas le droit de rejeter le témoignage de Varron, qu'il mérite d'être contrôlé et que les conjectures auxquelles il donne lieu ont trop d'importance pour qu'on ne les prenne pas en sérieuse considération. Si notre auteur ne donne pas à ces questions obscures et controversées une solution précise, incontestable, au moins apporte-t-il des éléments qu'on ne saurait négliger. Et notamment au sujet de la marche d'Annibal le désaccord qui n'a cessé de régner entre les critiques ne semble-t-il pas indiquer que l'on pourrait arriver à d'heureux résultats en essayant une étude nouvelle dans la direction que désigne Varron? Sans regarder à l'avance la question comme résolue, sans se passionner pour une hypothèse, il fallait vérifier la donnée varronienne par une discussion attentive des textes anciens au milieu des lieux mêmes qui y sont décrits.

Cette recherche intéressante me conduisit au milieu des Alpes, et, pendant l'automne de 1859, je les passai douze fois entre le bassin de l'Adriatique et celui de la Méditerranée, du col de l'Argentière ou de la Madeleine au midi, jusqu'au col de la Seigne contre les glaciers du Mont-Blanc.

La mission que vous avez bien voulu m'accorder, Monsieur le Ministre, facilita beaucoup cette exploration ; elle me permit de trouver partout les renseignements et l'appui qui m'étaient nécessaires ; elle me mit à même de connaître plus sûrement les antiquités et les traditions de chaque pays, de consulter les plans du cadastre et les cartes manuscrites qui font partie des archives des communes ; elle m'ouvrit les musées et les dépôts publics, et notamment à Turin le dépôt des cartes de l'état-major, la bibliothèque du roi et la bibliothèque de l'Université qui me furent d'un grand secours. Je voudrais pouvoir remercier particulièrement toutes les personnes qui se sont empressées de faciliter mes recherches et parmi elles je nommerais en première ligne M. le chevalier de Promis, bibliothécaire de S. M. le roi de Sardaigne ; mais ce bienveillant accueil je le devais encore, Monsieur le Ministre, au titre de mission que vous m'aviez fait l'honneur de me donner et que confirma M. le Ministre de l'Instruction publique des Etats Sardes.

Le but de mon voyage était la recherche d'un passage des Alpes qui satisfît aux données des anciens au sujet de la marche d'Annibal, et fournit une interprétation naturelle et complète des deux grandes narrations de Polybe et de Tite-Live ; je pensais le trouver dans la

Digitized by Google

partie de la chaîne que l'on avait le moins étudiée à ce point de vue, c'est-à-dire au midi du mont Genèvre. Les conjectures que m'avait suggérées le texte de Varron n'étaient pas trompeuses, et je viens, Monsieur le Ministre, vous exposer les résultats importants de cette première exploration.

Annibal, après avoir franchi les Pyrénées et parcouru d'Emporium au Rhône 1,600 stades, passe ce fleuve à quatre journées de la mer, au-dessus du point où il se sépare en deux branches (1).

Mais la flotte romaine, commandée par Cornélius Scipion, est à l'embouchure orientale du Rhône, et Annibal, ne pouvant suivre le long de la mer ce passage de la Ligurie dont parle Varron, ne pouvant prendre le long de la Durance le chemin le plus court qui conduise aux Alpes, remonte en quatre journées le Rhône sur une distance de 600 stades, et arrive ainsi à l'embouchure d'une rivière qui n'est autre que l'Isère (2).

A ce moment, les Carthaginois ont devant eux la contrée que bornent au midi l'Isère, à l'ouest et au nord le Rhône, à l'est le massif de la Grande-Chartreuse, contrée que Polybe et Tite-Live appellent l'*Ile*, et que le premier compare à un delta, parce qu'il ne tient pas compte de l'angle que le Rhône fait à Lyon, et suppose que son cours est en ligne droite (3).

Mais nos deux historiens ne disent pas qu'Annibal ait traversé l'Isère, et s'ils nous le montrent occupé à régler les affaires intérieures de quelque peuplade allobrogique, ils disent l'un et l'autre que les Allobroges n'étaient point renfermés dans cette île où nous les trouvons au temps de César (4). Il est donc probable qu'Annibal, n'ayant plus à craindre une attaque des Romains, cessa en ce point de remonter le Rhône et prit le long de l'Isère pour se porter vers les Alpes.

(1) Polybe, III, 39, 41 et suiv. — Tite-Live, XXI, 24 et suiv.

(2) Polybe, III, 47 et suiv. — Tite-Live, XXI, 31 et suiv. — L'altération des mots *ibi Isara* dans quelques mss. de Tite-Live ne peut justifier les doutes qu'on a émis sur ce sujet, et M. Walckenaer (*Géogr. des Gaules*, Ier vol. p. 133, 134) a déjà fait remarquer que le mot Scoras ou Scaras, qui se lit dans les mss. et les anciennes édit. de Polybe est précisément celui par lequel Ptolémée désigne l'Isère.

(3) Polybe, III, 47, 49. — Tite-Live, XXI, 31.

(4) Tite-Live dit en parlant de l'Ile : « Incolunt prope Allobroges. » Polybe qui n'a pas dit que le peuple chez lequel intervenait Annibal fût allobrogique, ajoute que les Carthaginois avaient ensuite à traverser le pays des Allobroges et qu'ils n'étaient pas sans quelque crainte.

Digitized by Google

C'est en effet ce qu'affirme Tite-Live : « Annibal, dit-il, marchant vers les Alpes, n'en prit pas encore directement le chemin; il se porta à gauche vers le pays des Tricastins, suivit les frontières des Voconces, passa chez les Tricoziens et ne rencontra aucun obstacle avant d'arriver sur les bords de la Durance (1). » Le silence de Polybe sur ce sujet n'est pas une raison de rejeter le témoignage de Tite-Live qui, pour la marche d'Annibal entre Carthagène et le Rhône, nous a également conservé des détails géographiques omis par l'historien grec; mais en transcrivant ces renseignements précieux, il les fait précéder des mots : « *Sedatis certaminibus Allobrogum*, » qui leur ôtent en partie leur exactitude et leur sens (2). Ainsi, c'est à partir de l'embouchure de l'Isère qu'Annibal aurait pris à gauche pour se porter chez les Tricastins, témoignage inexplicable, quelle que soit la place que de vaines conjectures assignent à ce peuple. Sans doute l'auteur où puisait Tite-Live faisait remarquer qu'après le passage du Rhône Annibal ne marcha pas directement vers les Alpes, mais prit sur sa gauche en remontant le fleuve; Tite-Live, en rapportant à l'embouchure de l'Isère ce qui est vrai au passage du Rhône, altère profondément cette donnée géographique; mais son erreur se conçoit, quand on songe qu'il n'avait pas parcouru le pays dont il parle, qu'il n'en avait pas sous les yeux une carte détaillée et que, consultant à la fois plusieurs récits historiques pour les compléter les uns par les autres, il lui était difficile d'éviter ces transpositions de détails dont nous aurons bientôt un nouvel exemple.

Cette remarque faite, tout s'explique : Annibal, après avoir passé le Rhône, a pris à gauche à travers le pays des Tricastins, il a remonté le Rhône sur 600 stades, jusqu'à l'embouchure de l'Isère; maintenant, après avoir apaisé les dissensions des Allobroges, il remonte cette rivière, longe le pays de Voconces, en tournant au nord du Vercors, du pays des Vertacomicori, signalés par Pline comme une peuplade des Voconces; il traverse le territoire des Tricoriens, qui habitaient, à ce que l'on pense, le Trièves et le pays de Gap, et arrive sur les bords de la Durance.

Polybe, qui écrit pour des Grecs, a prévenu qu'il ne mentionne-

(1) XXI, 31. Sedatis certaminibus Allobrogum, quum jam Alpes peteret, non recta ratione iter instituit, sed ad sævam in Tricastinos flexit; inde per extremam oram Vocontiorum agri tetendit in Tricorios, haud usquam impedita via, priusquam ad Druentiam flumen pervenit.

(2) Remarquer que cette erreur ne se trouve pas dans les récits plus abrégés, il est vrai, de Silius Italicus, III, v. 466, et d'Ammien Marcellin, XV, 10.

Digitized by Google

rait pas les noms des pays, des fleuves et des villes (1) et se borne à des indications générales.

Il dit que du point où Annibal passa le Rhône, « on compte, en prenant le long de ce fleuve, comme si l'on allait vers sa source, 1,400 stades jusqu'à l'entrée des Alpes qu'on franchit pour entrer en Italie (2). » Or 1,400 stades mesurés le long du Rhône, à partir de l'endroit où Annibal l'a traversé, ne nous conduisent nullement à l'entrée des Alpes, mais vers le point où ce fleuve reçoit l'Ain et la Bourbre. Les expressions de Polybe, quelque précises qu'elles semblent d'abord, ne doivent donc pas être prises au sens littéral, et les critiques même qui veulent en tenir compte le plus strictement sont réduits à dire qu'Annibal quitta le Rhône à Vienne pour se porter directement vers Aoust-Saint-Genis et entrer dans les Alpes au mont du Chat.

On est donc d'accord sur la nécessité d'interpréter ce témoignage de Polybe; mais nous n'avons pas à lui donner un sens arbitraire qui le fasse servir à l'appui d'une hypothèse insoutenable d'ailleurs, et la seule interprétation légitime est celle qui permettra de le concilier avec celui de Tite-Live. Nous dirons donc que Polybe, en donnant la mesure entre deux points extrêmes, ne prétend pas décrire le chemin qui conduit de l'un à l'autre; nous dirons, avec M. Letronne, que les mots « le long du fleuve » ne sont littéralement vrais que pour la première partie de la marche, et qu'ils n'indiquent, ainsi que les expressions « en allant vers sa source, » autre chose qu'une direction générale (3).

Plus loin il dit qu'Annibal remonta le Rhône pendant quatre journées jusqu'à l'embouchure de l'Isère et ajoute « qu'après avoir, à partir de ce point, parcouru en dix jours le long du fleuve 800 stades, il arriva au pied des Alpes (4). » D'après ce que nous venons de voir, c'est de l'Isère qu'il est question, et non du Rhône; en effet c'est de l'Isère que Polybe a parlé en dernier lieu. Mais si nous comptons le long de cette rivière 800 stades à partir de son embouchure, nous arrivons un peu plus haut que Montmélian, sans pouvoir compren-

(1) III, 36.

(2) III, 39. Πορευομένοις παρ ' αὐτὸν τὸν ποταμὸν, ὡς ἐπὶ τὰς πηγὰς, ἕως πρὸς τὴν ἀναβολὴν τῶν Ἄλπεων τὴν εἰς Ἰταλίαν...

(3) *Journal des savants*, 1819, p. 755. — Polybe qui connaît mal le cours du Rhône et croit qu'il se dirige de l'est à l'ouest (II, 14, 15; III, 47, 49), veut sans doute indiquer qu'en se portant vers l'Italie les Carthaginois marchaient à l'est.

(4) III, 50.

Digitized by Google

dre pourquoi Polybe y placerait l'entrée des Alpes. Il faut donc interpréter une fois encore cette expression « le long du fleuve, » dire de nouveau qu'elle n'indique que la direction au début de la marche et qu'on a eu tort de voir dans ces textes de Polybe une contradiction avec ceux de Tite-Live; ils appellent une explication et Tite-Live nous la fournit.

Ainsi, de même qu'Annibal, après avoir traversé le Rhône, s'est mis en marche le long de ce fleuve, arrivé à l'embouchure de l'Isère il remonte d'abord cette rivière ; mais il pourra la quitter ensuite, comme dans le premier cas il a cessé de suivre le Rhône.

S'il n'a pas parcouru 800 stades le long de l'Isère, au moins a-t-il dû aller jusque vers Grenoble, car jusque-là il avait à sa droite un massif de montagnes dans lequel il ne pouvait s'engager.

Or en ce point trois routes se présentaient à lui : celle qui remonte la Romanche et par le col de Lautaret va directement à Briançon; en second lieu la route qui mène à Gap par Lamure, Saint-Bonnet et le col de Bayard; enfin celle qui, par Vif, le Monétier, le col de la Croix-Haute, va droit à Sisteron et par Veynes conduit également à Gap.

La petite route de la Romanche aurait présenté d'extrêmes difficultés ; à peine à quelques kilomètres au delà de Vizille Annibal eût trouvé l'entrée des Alpes, avant d'avoir parcouru les 1,400 stades de Polybe; il n'aurait pas passé le pays des Tricoriens; il aurait trouvé la Durance à Briançon, en un point où elle n'a pas encore les caractères signalés par Tite-Live; enfin il eût franchi le mont Genèvre, passage qui ne répond pas aux descriptions des anciens.

Pour prendre la deuxième route il fallait traverser le Drac, ce qui aurait présenté quelque difficulté, puis s'engager dans un pays très-accidenté, où l'on ne peut appliquer exactement les mesures de Polybe et déterminer d'une manière précise ce qu'il entend par entrée des Alpes.

La troisième route est plus facile (1); en prenant cette direction, Annibal aura tourné le massif du Vercors et suivi par là même les frontières de Voconces; pour se porter vers la Durance et vers les Alpes, il passera par le Trièves et par le pays de Gap, c'est-à-dire par le territoire des Tricoriens, *per saltus Tricorios*, comme dit

(1) Le col de la Croix Haute (1,172^{m}) est plus bas que celui de Bayard (1,232^{m}); on cultive le seigle et le blé jusqu'au sommet, et pour le traverser on ne fait pas plus de 25 kil. au-dessus de la région des vignes.

Digitized by Google

Ammien Marcellin (1). Cette hypothèse, qui répond ainsi aux données de Tite-Live, est d'ailleurs en parfait accord avec les mesures de Polybe, car si l'on parcourt 1,400 stades à partir du point où Annibal a passé le Rhône, ou 800 stades à partir de l'embouchure de l'Isère, on arrive précisément à Lalley, près de Saint-Maurice, sur l'ancien chemin du col de la Croix-Haute (2); on n'a trouvé jusque-là aucune difficulté et il est naturel que Polybe, au moment où l'armée franchit cette chaîne, dise que c'est là que commencent pour elle les passages des Alpes (3). Enfin de ce point jusqu'aux plaines de l'Italie il compte 1,200 stades, et nous montrerons bientôt que cette mesure n'est pas moins exacte que les précédentes.

Ainsi les témoignages formels de Tite-Live, l'interprétation naturelle des textes de Polybe et l'étude topographique du pays nous portent à croire qu'Annibal passa par le col de la Croix-Haute pour entrer dans le pays de Gap et se porter vers la Durance. Dès lors il se trouve en présence de la partie des Alpes où Varron nous semblait placer le passage d'Annibal, et toutes ces données des anciens se confirment les unes les autres.

Si Pompée, comme son témoignage et celui de Varron nous portent à le croire, a traversé le mont Genèvre, et si Annibal, ainsi que l'indique Varron, a pris plus au midi, Annibal d'autre part doit avoir passé au nord du Lausanier, c'est-à-dire du point où les Alpes se bifurquent, d'une part se reliant à l'est avec les Appenins, d'autre part envoyant à l'ouest les rameaux des Alpes de la Provence, et embrassant dans des chaînons secondaires les sources du Verdon, du Var et de la Tinéa. Jeter Annibal dans cette partie si tourmentée des Alpes Maritimes, ce serait lui faire passer successivement plusieurs cols difficiles avant de l'amener au pied de la grande chaîne.

Or entre le mont Genèvre et le Lausanier se présentent deux grandes vallées qui de la Durance mènent vers les cols des Alpes : au

(1) XV, 10.

(2) 800 stades donnent 148 kil. 100m; or, on compte de l'embouchure

de l'Isère à Saint-Nazaire.....	35 kil.	
de là à Sassenage.....	53,	500
de Sassenage à Vif.....	18	
de Vif à Lalley, par l'ancienne route.....	41	
	147 kil.	500m

(3) III, 39. ἡ τῶν Ἄλπεων ἀναβολή. — Ib., 50. ἡ πρὸς τὰς Ἄλπεις ἀναβολή.

Digitized by Google

nord celle du Queyras, arrosée par le Guil; au midi la vallée de Barcelonnette où coule l'Ubaye.

Pour arriver à l'entrée de la première il eût fallu remonter la Durance sur 25 kilomètres environ, tandis que Tite-Live dit simplement qu'Annibal la traversa, et si ce passage par le Queyras offre de grandes difficultés, elles ne sont pas de la nature de celles qu'ont décrites les anciens.

La vallée de Barcelonnette au contraire se présentait à Annibal dans la direction même qu'il avait suivie après le passage de la Croix-Haute, c'est-à-dire de Veynes à Gap; pour y pénétrer il n'avait qu'à suivre la route naturelle qui, au pied des montagnes du Champsaur, va par Chorges aboutir à la Durance, entre la Conche au nord et le ruisseau de Chantelouve au midi. En ce point la Durance a tous les caractères que signale Tite-Live : trop rapide, trop sinueuse et trop inégale pour être navigable, dangereuse à passer à gué ; ayant jusqu'à cinq et six bras reliés et séparés de nouveau de la manière la plus bizarre, changeant tous les jours et se portant çà et là au milieu d'un vaste lit rempli de grosses pierres mêlées à du sable, *saxa glareosa* (1). La Durance était alors grossie par les pluies, ce qui explique les difficultés qu'y rencontra Annibal et la description quelque peu emphatique de Silius Italicus (2).

Tite-Live dit qu'Annibal ne fut pas inquiété avant le passage de la Durance (3) ; mais lorsqu'il ajoute que « de la Durance aux Alpes il s'avança dans la plaine au milieu de populations bienveillantes (4), » il commet une erreur semblable à celle que nous avons déjà relevée; l'obscurité des relations qu'il a sous les yeux, la difficulté de les concilier, l'impossibilité de les contrôler par l'étude des lieux ou du moins d'une carte exacte lui font transporter un détail, et affirmer au sujet de la marche au delà de la Durance ce qui n'est vrai que de la marche entre le Rhône et cette rivière. Silius Italicus parle de même de la facilité avec laquelle Annibal parcourut les territoires des Tricastins et des Voconces (5), et Polybe rapporte également qu'Annibal, après avoir quitté le Rhône, marcha d'abord dans un pays de plaine sans être inquiété par les petits chefs allobroges dont

(1) XXI, 31.
(2) III, v. 468. — Ammien Marcellin se contente de dire qu'Annibal traversa la Durance; Polybe ne la nomme pas, mais il parle des pertes nombreuses faites par Annibal aux passages des rivières, III, 56, 73.
(3) XXI, 31.
(4) XXI, 32.
(5) III, v. 466, 467.

Digitized by Google

il traversait le territoire (1) : il désigne par là et la vallée de l'Isère et peut-être le pays de Gap qui ne présentèrent pas de difficultés sérieuses; ces petits chefs dont il parle sont sans doute ceux des Voconces et des Tricoriens nommés par Tite Live, ceux des Caturiges et des autres peuplades de la même contrée, qui toutes alors auraient fait partie d'une grande confédération allobrogique.

Les témoignages que nous venons d'invoquer nous autorisent donc à penser que la première attaque des Gaulois n'eut lieu qu'au delà de la Durance et à l'entrée de la vallée de Barcelonnette; mais deux textes de Polybe semblent contredire cette opinion.

Suivant lui, les Gaulois qui attaquèrent Annibal étaient des Allobroges (2), et l'on nous demandera s'il est possible de prouver que le territoire des Allobroges s'étendît alors au delà de la Durance. Mais ne confondons pas l'époque d'Annibal et celle de César; Polybe et Tite-Live n'ont-ils pas placé les Allobroges en dehors du pays qu'ils occupèrent plus tard? Polybe ne dit-il pas, en parlant de la marche des Carthaginois au milieu des Alpes, quelles craintes ils éprouvaient alors qu'il leur fallait traverser les peuplades allobrogiques? ne prend-il pas le nom d'Allobroges comme un nom générique qui lui sert à désigner une confédération dont il est impossible aujourd'hui de fixer les limites? Enfin qu'y a-t-il d'invraisemblable à ce que ces Allobroges, au milieu du grand mouvement qui entraînait encore à cette époque les Gaulois vers l'Italie, aient occupé cette partie des Alpes, et que plus tard, quand ce mouvement fut arrêté par les Romains, ils aient été refoulés par les peuples de la Cisalpine et rejetés au delà de l'Isère (3).

En second lieu, Polybe ne dit-il pas qu'Annibal fut attaqué à son entrée dans les Alpes et n'avons-nous pas d'après lui placé l'entrée des Alpes au pied du col de la Croix-Haute?

Il y a ici deux choses distinctes et que les critiques ont malheureusement confondues : d'une part, Polybe donne les distances de 1,200 et de 800 stades qui s'étendent du point où Annibal a franchi le Rhône et de l'embouchure de l'Isère à ce qu'il appelle « l'entrée des passages des Alpes »; il désigne ainsi le col de la Croix-Haute, et de là jusqu'aux plaines de l'Italie il compte 1,200 stades; d'autre part, il dit que les Gaulois attaquèrent Annibal lorsqu'il se fut engagé

(1) III, 50.
(2) III, 50, 51.
(3) Leur nom (*All Bro.*, haut pays) ne semble-t-il pas indiquer qu'ils occupaient les Alpes avant de s'établir dans la contrée où nous les trouvons au temps de César?

Digitized by Google

dans les passages difficiles, εἰς τὰς δυσχωρίας (1), et il parle comme Tite-Live de quinze journées employées à franchir les Alpes (2); ici il ne compte plus à partir du col de la Croix-Haute, et sur ce parcours de 1,200 stades qui sépare ce col des plaines de l'Italie, il ne considère que la partie qui constitue le passage proprement dit, celle qui présenta des obstacles naturels et où les Gaulois purent attaquer avec avantage : c'est ce que nous établirons bientôt; qu'il suffise en ce moment d'un simple calcul.

Nos deux historiens disent qu'Annibal ne mit que quinze journées pour franchir les Alpes; si nous déduisons les jours de repos et de campement, les jours de combat, les jours employés à s'ouvrir un chemin dans le rocher, il ne reste pas huit journées de marche effective. Veut-on qu'Annibal ait parcouru 1,200 stades même en huit journées entières? Il aurait donc marché au milieu des Alpes aussi vite que dans la vallée du Rhône, alors que pour échapper à Scipion il faisait 600 stades en quatre jours, c'est-à-dire près de 28 kilomètres par jour. La marche au milieu des Alpes aurait été deux fois plus rapide que le long de l'Isère, où nous avons vu qu'il ne faisait que 800 stades en dix jours, c'est-à-dire un peu moins de quinze kilomètres par jour.

Or le point où se présentent ces difficultés dont parle Polybe, où s'ouvre ce qu'il appelle avec Tite-Live le passage des Alpes, où commence pour nos deux auteurs l'histoire détaillée des quinze journées, est, comme le dit Tite-Live, au delà de la Durance; nous allons le trouver à l'entrée de la vallée de Barcelonnette.

Annibal, après avoir passé la Durance, entre dans la vallée de Barcelonnette par le pas de Pontis. Cette vallée étroite, dominée de part et d'autre par d'immenses rochers, les neiges éternelles de Siolane qui s'élève au fond, la pauvreté des chalets, parfois la misère des habitants, tout rappelle le tableau qu'en a tracé Tite-Live (3). A l'effroi que causent ces lieux se joint la vue des Gaulois qui occupent des positions avantageuses et dominent les défilés où les Carthaginois doivent s'engager (4).

Du pas de Pontis des terrains profondément ravinés conduisent à l'Ubaye par des pentes rapides qui ne se terminent qu'à la rivière, laissant à peine quelque espace sur ses bords près du village d'Ubaye

(1) III, 50.
(2) Polybe, III, 56. — Tite-Live, XXI, 38.
(3) XXI, 32.
(4) Voir, pour tout ce qui se rapporte à cette première attaque, Polybe, III, 50 et suiv. — Tite-Live, XXI, 32 et suiv.

Digitized by Google

et au lieu nommé Le Plan. Si l'on tente de remonter cette rive de l'Ubaye, le passage devient de plus en plus étroit; bientôt la Roche, puis la Roche-Rousse offrent de sérieux obstacles, et des rochers dont le pied baigne dans la rivière se rattachent par des pentes inaccessibles à des sommets qui n'ont pas moins de 2,700 mètres; sur deux à trois kilomètres il est impossible de suivre l'Ubaye, soit sur ses bords, soit à flanc de montagne.

La chaîne qui borne la vallée au midi est plus éloignée de l'Ubaye et forme de la Bréolle au Lautaret une sorte de bassin tourmenté et incliné vers la rive gauche. Mais de cette chaîne se détache un contre-fort qui, se portant vers le nord à six kilomètres environ de l'embouchure de l'Ubaye, coupe la vallée comme une vaste muraille et se termine sur la rivière, précisément en face de la Roche, par une pente escarpée, nommée le Pierras. Telle est la position qu'occupe le fort Saint-Vincent. Un chemin, le seul que l'on trouve marqué sur les cartes de Cassini et de Bacler d'Albe, passe par dessus la crête de Saint-Vincent et redescend de l'autre côté sur l'Ubaye (1); mais la route actuelle s'engage dans le défilé de l'Ubaye au milieu des vastes éboulements du Pierras, où l'on voit les vestiges d'une route plus ancienne (2).

En explorant ces lieux on y remarque tous les détails de la première attaque des Gaulois.

Ils occupent les « éminences qui dominent le passage », « cette position si favorable (3) », où s'élève aujourd'hui le fort Saint-Vincent.

A cette vue, Annibal s'arrête avant de s'engager dans le défilé (4), et campe au milieu de terrains tourmentés et profondément ravinés, *castra inter confragosa omnia præruptaque, quam extentissima potest valle, locat;* il occupe le Plan, le village d'Ubaye et les pentes qui au pied du pas de Pontis s'étendent entre ce village et Le Sauze; sans doute l'espoir de remonter par la rive sur laquelle il se trouve et la crainte de s'exposer sous les hauteurs de Saint-Vincent l'ont empêché ce premier jour de passer l'Ubaye.

Le lendemain, lorsqu'il a appris que chaque nuit les Gaulois se re-

(1) Au pied de la montée qui mène à Saint-Vincent se trouve le village de Lautaret dont le nom appartient également à plusieurs passages des Alpes.

(2) Le terrain est de schistes argilo-calcaires au milieu desquels il était aisé aux soldats d'Annibal de se frayer un chemin.

(3) « Imminentes tumuli. » εὔκαιροι τόποι.

(4) Καταστρατοπεδεύσας πρὸς ταῖς ὑπερβολαῖς.

Digitized by Google

tirent dans leur ville, « il s'approche du défilé et campe près des ennemis », « se plaçant sous les éminences qu'ils occupent, comme s'il était résolu à franchir les gorges en plein jour et de vive force(1).» Il vient sans doute de passer la rivière et occupe comme la veille des terrains en pente et ravinés ; il a l'Ubaye à sa gauche, à sa droite les hauteurs entre La Bréolle et le Lautaret, devant lui le chaînon de Saint-Vincent, au pied duquel court un ravin profond qui protége le camp.

La nuit venue, Annibal avec des soldats choisis et armés à la légère « franchit le défilé et s'empare des hauteurs qu'ont abandonnées les Gaulois (2). » Il ne pouvait attaquer de front Saint-Vincent; il l'aborde à droite par les pentes du Lautaret, le tourne à gauche par le Pierras et engage son armée au milieu des pentes qui dominent l'Ubaye.

Polybe, qui a suivi à travers ces montagnes la marche d'Annibal, décrit avec soin les obstacles et les dangers au milieu desquels se trouvent la cavalerie et les bêtes de somme, « ce passage étroit et difficile que borde le précipice, οὔσης γὰρ οὐ μόνον στενῆς καὶ τραχείας τῆς προσβολῆς, ἀλλὰ καὶ κρημνώδους. » De même Tite-Live : *præcipites deruptæque angustiæ* (3).

Les Gaulois, ayant perdu les hauteurs, hésitent d'abord à attaquer ; mais voyant la position critique de l'armée carthaginoise, comprenant tout l'avantage que leur donne l'habitude et la connaissance des lieux, ils prennent à mi-hauteur sur les flancs du fort Saint-Vincent dans des pentes inaccessibles et au milieu de rochers brisés, *perversis rupibus juxta invia ac devia adsueti decurrunt.* Ces expressions, et

(1) Συνεγγίσας ταῖς δυσχωρίαις, οὐ μακραν τῶν πολεμίων κατεστρατοπέδευσε. — « Luce prima subiit tumulos, ut et aperto atque interdiu vim per angustias facturus. »

(2) Διῆλθε τὰ στενά... καὶ κάτεσχε τοὺς ὑπὸ τῶν πολεμίων προκαταληφθέντας τόπους... « Raptim angustias evadit, iisque ipsis tumulis, quos hostes tenuerant, consedit. »

(3) Que signifie le mot *utrinque?* Veut-il dire que les Carthaginois avaient un précipice à leur droite, un autre à leur gauche? Ce passage sur une sorte d'arête ne peut se concilier avec le reste du récit, car les Carthaginois s'y trouveraient à l'abri de l'attaque des Gaulois et des rochers qu'ils font rouler. Faut-il entendre que quelques-uns avaient essayé de remonter par la rive droite et qu'ils y trouvaient les mêmes difficultés que le gros de l'armée sur la rive gauche? Cette hypothèse se concilierait difficilement avec les textes qui nous montrent Annibal protégeant du haut d'une position favorable le passage de toutes ses troupes. Peut-être Tite-Live désigne-t-il par là la courbe décrite à la base de Saint-Vincent, par ce chemin qui à l'O. d'abord, puis au N., enfin au N.-E., se trouve au-dessus du précipice et en corniche dans les rochers éboulés.

Digitized by Google

notamment les mots *perversis rupibus* sur lesquels on a beaucoup discuté, ne sont que la désignation exacte du vaste éboulement du Pierras.

La difficulté des lieux (1) fait perdre plus de monde aux Carthaginois que l'attaque des Gaulois ; dans ce passage étroit la confusion augmente le danger, et blessés par l'ennemi ou se heurtant les uns les autres, des chevaux, des bêtes de somme avec leurs bagages, des hommes même avec leurs armes roulent dans le précipice, κατὰ τῶν χρημνῶν.

A cette vue Annibal qui occupe le point culminant, l'*arx*, comme dit Tite-Live, fond sur les Gaulois (2), met à mort la plupart d'entre eux, les autres en fuite ; mais, disent nos historiens, ce ne fut pas sans nuire au gros de son armée que les Gaulois dominaient eux-mêmes.

On voit combien ce récit détaillé suppose de conditions topographiques, combien de caractères devront se trouver réunis dans les lieux où l'on placera la première attaque des Gaulois. Il faut nous montrer ce point culminant d'où Annibal avec une troupe choisie domine tout le passage, puis ces rochers éboulés au milieu desquels les Gaulois prendront position, tandis que plus bas le gros de l'armée carthaginoise se presse pour franchir le défilé, enfin cet abîme où l'on ne peut rouler sans trouver la mort. Que l'on parcoure les Alpes, les textes anciens à la main, on ne rencontrera qu'au fort Saint-Vincent le vaste théâtre de cette grande lutte, ce précipice au-dessus duquel la route est comme suspendue, ces pentes escarpées qui ne s'élèvent pas à moins de six cents mètres au-dessus de la rivière et sur lesquelles ont pu s'engager et combattre trois corps d'armée.

Nos historiens parlent d'une ville, d'un *castellum*, où les Gaulois se retiraient pendant la nuit ; ils disent qu'Annibal s'en empara le jour même, y trouva des Carthaginois qu'on avait faits prisonniers, des bêtes de somme et des chevaux qu'on lui avait enlevés (3), des grains et du bétail de quoi nourrir son armée pendant deux ou trois jours et qu'il y resta un jour pour la reposer.

(1) Δυσχωρία, iniquitas locorum.

(2) « Decurrit ex superiore loco, » ἐξ ὑπερδεξίων. — Les pentes au N.-N.-E. du fort s'appellent *Rochers de guerre*, peut-être en souvenir de combats plus récents : il ne faut pas oublier que le fort Saint-Vincent était la limite de la France avant le traité d'Utrecht et que le Chatelard, placé en arrière, appartenait au Piémont.

(3) Les Gaulois du Pierras étaient parvenus à couper l'armée ; « postquam i nterrumpi agmen videt. » Tite-Live, XXI, 33.

Digitized by Google

Après avoir passé sous le fort Saint-Vincent, la route s'engage sous les pentes du Chatelard, franchit le pas du Tourniquet, et arrive au Lauzet (ville du lac).

Le *castellum* n'est sans doute autre chose que le lieu naturellement fortifié où Cassini place le Lauzet et où s'étendait ce village avant d'être rasé et incendié en 1691. C'est un terrain d'un peu plus de trois hectares, élevé d'une vingtaine de mètres au-dessus de l'Ubaye vers laquelle il a accès par un cirque en pente douce. Il est protégé au nord par la rivière dont l'autre rive présente à ceux qui remontent la vallée des escarpements infranchissables. A l'ouest un pic, à l'est un massif de rochers appelé le Château, s'élevant l'un et l'autre en abrupt sur l'Ubaye sans laisser aucun passage; enfin, au sud la colline de la Crousette qui s'étend parallèlement à la rivière, forment une enceinte aisée à défendre. Un plateau de deux hectares environ, où l'on trouve les restes d'un château du moyen âge, couronne le massif de l'est et assure aux assiégés un dernier refuge. La Crousette présente une série d'excavations qui forment des abris naturels et contre lesquelles s'appuyait l'ancien village, et de l'autre côté une série de lignes de rochers échelonnés en gradins dont on pouvait successivement défendre l'accès. La route actuelle passe entre la Crousette et la montagne; l'ancienne pénétrait dans le Lauzet par un passage large de trente mètres au plus entre le pic et l'extrémité de la Crousette, où s'élevait une construction de la même époque que le château; elle en sortait par un passage de cinquante mètres de large dominé par les escarpements de la Crousette et du Château.

Telle est cette position, l'un de ces lieux de refuge et de défense qu'occupaient les Gaulois; c'était la clef de la vallée; de là on pouvait en une heure se porter à Saint-Vincent, soit en suivant la rivière, soit en prenant la montagne et en tournant le Chatelard, par un chemin difficile, mais où l'on avait l'avantage de garder les hauteurs (1).

Annibal campa un jour au Lauzet, occupant sans doute avec la ville elle-même la plaine qui s'étend du côté du lac, puis il se remit en marche sans être inquiété. La vallée resserrée encore jusqu'à

(1) Dans cette direction, à un kilomètre environ de la Crousette se trouve sur le flanc de la montagne un endroit plan et cultivé appelé la *Druye*, la *Druyère*, et dont le nom semble marquer un lieu consacré par les Gaulois aux cérémonies religieuses. On rencontre de même près d'Autun le Mont-Dru, et sur les bords de l'Olle, au-dessus d'Allemont en Oysans, la Druère, près d'un village nommé le Villaret.

Digitized by Google

Méolans, puis ouverte jusqu'à Jausier, resserrée de nouveau à partir du *Dernier Chatel* qui domine ce village, était, suivant la remarque des anciens, plus facile à parcourir et plus habitée (1).

Après avoir passé le Chatelard, la Condamine et Tournous, Annibal a-t-il pris à droite pour remonter l'Ubayette (Oronaye), et redescendre en Italie par le col de l'Argentière ou de la Madeleine et la vallée de la Sture. Non, ce n'est pas là le passage qu'ont décrit les anciens; on n'y trouvera ni ce point favorable où les Gaulois attaquèrent pour la deuxième fois Annibal, ni ce rocher blanc où il prit position pour se défendre; du sommet la vue, au lieu de s'étendre jusqu'aux plaines, s'arrête sur des sommités neigeuses qui semblent fermer la vallée; enfin, si la descente sur la Sture est rapide, elle n'offre aucun danger, on n'y trouve aucun accident remarquable, ni ce défilé, ni ces neiges éternelles qui arrêtèrent Annibal.

Ce passage pris en lui-même, et indépendamment des obstacles que présente la vallée de Barcelonnette, est le plus facile de toute cette partie des Alpes; celui du mont Genèvre seul est plus bas; mais ici les pentes sont moins rapides et la descente est moins difficile que celle de la Coche. Toutefois on n'en juge point ainsi lorsqu'on est vers Tournous, et pour remonter l'Ubayette il faut s'engager d'abord dans une gorge étroite et désolée qui s'élève en pente roide jusque vers Meyronnes, dominée à gauche par d'immenses rochers, à droite par les bois de la Sylve. Mais n'oublions pas qu'à ce moment les Gaulois venaient, avec des rameaux de paix, apporter des provisions et donner des otages à Annibal, qu'ils gagnaient sa confiance et se faisaient accepter comme guides (2); l'aspect des lieux et le manque de renseignements exacts le détournèrent aisément du passage le plus facile, et continuant à remonter l'Ubaye il s'avança vers les vallées supérieures où les Gaulois s'étaient promis de l'attaquer.

Tite-Live dit qu'Annibal, après avoir quitté le Lauzet, marcha pendant trois jours sans être arrêté ni par les obstacles naturels, ni par les ennemis; Polybe dit que le quatrième jour « il fut exposé de nouveau aux plus grands dangers, » que les Gaulois, après avoir gagné sa confiance et l'avoir accompagné et guidé pendant deux jours, l'attaquèrent dans un lieu favorable (3). Est-ce à dire qu'ils ne se présentèrent qu'au quatrième jour et ne l'attaquèrent qu'au

(1) Polybe, III, 52. — Tite-Live, XXI, 33, 34.

(2) Polybe, III, 52. καθηγεμόσιν αὐτοῖς χρῆσθαι πρὸς τὰς ἑξῆς δυσχωρίας. — Tite-Live, XXI, 34. « Duces eorum sequitur. »

(3) Polybe, III, 52. — Tite-Live, XXI, 33.

Digitized by Google

sixième? Cette hypothèse, généralement admise, n'explique pas les expressions de Polybe ; ces grands dangers dont il parle, ce n'est pas l'apparition de quelques Gaulois qui se préparent à trahir Annibal, c'est l'attaque même qu'ils dirigent contre lui. D'autre part, le compte des neuf journées employées, d'après nos deux historiens, à monter les Alpes suffirait pour prouver que cette attaque eut lieu le quatrième jour après le départ du Lauzet.

Annibal a-t-il remonté jusqu'aux sources de l'Ubaye pour redescendre par le col de Longet sur la Vraita de Chianale ? a-t-il pris par le col de Lautaret ou de Chabrière pour rejoindre la Vraita de Bellino ? Il faut supposer alors que la position qu'il occupe lors de la deuxième attaque a disparu dans le vaste éboulement de Combe Brémont qui a produit le lac de Prarouard. Au sommet du col de Longet, au lieu d'apercevoir l'Italie, il aurait vu se dresser devant lui l'immense pyramide du Viso ; à la descente il n'eut rencontré ni le défilé, ni les neiges dont parlent les anciens. Quant au col de Lautaret, la seule objection est celle que nous venons de présenter au sujet de la deuxième attaque, et nous allons reconnaître sur la Vraita de Bellino tous les points décrits par Polybe et Tite-Live ; mais nous devons penser qu'Annibal y arriva par un autre col, par le col de Roure.

Le point de ce deuxième combat se trouve vis-à-vis Maurin, à 54 kilomètres du Lauzet. Annibal aura donc fait en moyenne dans la vallée de Barcelonnette, comme dans celle de l'Isère, environ 15 kilomètres par jour. Il a pu aller le premier jour du Lauzet jusque près de Saint-Pons, à 17 kilomètres environ, camper le soir du deuxième à 16 kilomètres de là, vers le Chatelard et la Condamine ; c'est pendant cette journée que, parcourant jusqu'à Jausier la partie la plus ouverte et la plus fertile de la vallée, *frequentem cultoribus alium, ut inter montana populum*, arrivant enfin à la jonction de l'Ubayette et de l'Ubaye, il aurait vu venir à lui ces *principes castellorum*, dont parle Tite-Live (1), sans doute les chefs de cette partie de la vallée et de ses deux branches supérieures, les chefs des *Châteaux hauts*, comme on dit encore aujourd'hui (2). Le troisième jour,

(1) XXI, 34. — Polybe a déjà parlé de ces petits chefs à propos de la première attaque, et III, 34,

(2) On lit dans la nouv. édit. de la *Géogr. univ.* de Malte-Brun, par M. Lavallée, t. II, p. 96 : « La vallée de Barcelonnette se divise en châteaux bas et châteaux hauts, en aval et en amont de Barcelonnette. La première partie est étroite, aride et sauvage dans presque toute son étendue ; la deuxième au contraire forme un large bassin où, malgré l'élévation croissante du sol, l'on rencontre de belles cultures, de beaux pâturages et de riants tableaux. »

Digitized by Google

retardé par la difficulté du chemin, notamment à la Reissoles, il a pu camper à 13 kilomètres au-dessus de la Condamine entre le Chatelard de la Grande Serène et le village de Pénedhier. Enfin, dans la première partie de la quatrième journée, il aurait franchi les 8 kilomètres qui le séparaient du point où eut lieu la deuxième attaque.

Les Gaulois qui accompagnaient Annibal ont combiné leur action avec les Gaulois qui ont déjà combattu à Saint-Vincent (1) ; ceux-ci en viennent aux mains avec l'infanterie qui soutient à l'arrière ce choc redoutable, *maxima vis a tergo.* En même temps la tête de l'armée, où se trouvent les éléphants, les chevaux, les bêtes de somme, est attaquée au moment où elle vient de s'engager dans un passage étroit, dominé par une montagne du haut de laquelle les Gaulois font rouler des rochers, *in angustiorem viam ex parte altera subjectam jugo insuper imminenti*, dans un ravin difficile, aux bords escarpés, φάραγγά τινα δύσβατον καὶ κρημνώδη, dans un défilé creusé par les eaux, χαράδραν. « Les barbares, ajoute Polybe, ayant l'avantage des positions, suivaient à flanc de montagne la marche de l'armée, ἀντιπαράγοντες ταῖς παρωρείαις, tantôt roulant des rochers, tantôt lançant des pierres à la main. » Placée dans des conditions où elle ne peut se défendre elle-même, coupée par des groupes de Gaulois qui fondent sur elle, *obcursantes per obliqua,* cette colonne fait en homme, en chevaux, en bêtes de somme, des pertes considérables.

Annibal ne peut ni attaquer les Gaulois postés sur la montagne, ni s'engager dans le défilé où les siens courent le plus grand danger; il s'établit de manière à leur porter secours et à repousser les Gaulois qui cherchent à les rompre. Tandis que la moitié de son infanterie soutient à l'arrière le choc des ennemis, lui-même avec le reste occupe une position sûre, et campé près d'un rocher blanc, περί τι λευκόπετρον ὀχυρόν, donne la main à sa colonne engagée dans le défilé et protége son passage pendant la nuit.

Tel est le récit de nos deux historiens : on reconnaîtra en face de Maurin, à l'entrée de la gorge de la Marie, les lieux qu'ils ont décrits. Le chemin qui conduit au col de Maurin et au col de Roure passait, il y a quelques années encore, le long de la rivière, dans le ravin étroit et rapide, dominé à gauche par une sorte de plateau en gradins, à droite par la montagne qui forme l'angle de la vallée de la Marie et de celle de l'Ubaye. Cette montagne est extrêmement

(1) Voir pour la deuxième attaque Polybe, III, 52, 53, et Tite-Live, XXI, 34.

Digitized by Google

élevée et couronnée de neiges ; mais à quelque hauteur se trouve une partie en pente douce et boisée où l'on a aisément accès du côté de l'Ubaye, et les Gaulois qui s'y établissent se trouvent ainsi reliés avec ceux qui combattent l'infanterie d'Annibal. De là ils dominent tellement le passage de la Marie qu'ils n'ont qu'à jeter des pierres ou à rouler des rochers pour écraser les Carthaginois qui y sont engagés ; et ils peuvent, en conservant le même avantage, suivre une sorte de cordon gazonné qui se prolonge en corniche au flanc de la montagne, le long de la Marie.

Le terrain en pente mamelonnée, qui occupe tout l'espace entre cette rivière et la chaîne qui est à la gauche du passage, se termine sur l'Ubaye par des rochers abrupts, au milieu desquels on a récemment ouvert un chemin pour l'exploitation des carrières de marbre : ces rochers présentaient un front inaccessible pour la cavalerie et les bêtes de somme obligées de s'engager dans le dangereux ravin de la Marie ; mais ils permettaient à Annibal de se porter au secours des siens, tout en restant relié avec la partie de son infanterie qui était aux prises avec les Gaulois sur les bords de l'Ubaye. Il occupe donc tout ce terrain qui lui permet de protéger la marche des siens, de descendre en un point quelconque du ravin de la Marie pour y combattre les Gaulois qui s'y sont jetés pour couper la colonne : des rochers blancs de quartz talcifère occupent le centre de cette position, et vers la partie la plus élevée forment des monticules d'où il peut résister avec avantage aux Gaulois qui l'attaquent du côté des cols.

Il fallait, par l'ancien chemin, une heure environ pour remonter la gorge de la Marie ; on quittait alors la rivière, et des pentes sur la gauche donnaient accès sur ces plateaux qu'occupait Annibal. C'est là que le lendemain il réunit son armée et se met en marche pour atteindre les passages supérieurs (1).

Les Gaulois tentèrent alors des attaques partielles pour enlever du butin ; ils avaient l'avantage de bien connaître ces montagnes, tandis que souvent, dit Tite-Live, les Carthaginois s'égaraient en essayant de trouver des passages. Si nos deux historiens rendent compte de ces dernières tentatives des Gaulois, c'est en raison de la gravité qu'elles avaient pour une armée placée dans des conditions si difficiles, et non pas en raison de leur durée ; car Annibal atteignit dans cette même journée le sommet du col.

(1) Προῆγε πρὸς τὰς ὑπερβολὰς τὰς ἀνωτάτω τῶν Ἄλπεων.

Digitized by Google

Il ne resta que neuf jours pour monter les Alpes (1); or, le premier jour il passait par le pas de Pontis, voyait devant lui les Gaulois maîtres de Saint-Vincent et s'arrêtait à Ubaye; le deuxième, il campait sous Saint-Vincent, et, la nuit venue, enlevait les hauteurs et le défilé; le troisième, il combattait les Gaulois et se rendait maître du Lauzet; le quatrième, il y séjournait pour reposer son armée; puis pendant trois journées, dont nous avons déjà discuté l'emploi, la cinquième, la sixième et la septième, il remontait la vallée sans doute jusqu'au Chatelard de la Grande-Serène; le huitième jour, après avoir passé Maurin et pris la vallée à droite, il était attaqué de nouveau, campait lui-même près du rocher blanc et assurait, pendant la nuit, le passage de sa cavalerie engagée dans la gorge de la Marie; le neuvième, il ralliait son armée et atteignait le sommet du passage.

Nos deux historiens nous apprennent qu'on approchait alors du coucher des Pléïades (2); mais ils ne disent pas qu'on fût au jour même où elles disparaissent, et l'observation ne peut déterminer d'une manière exacte le jour où une constellation cesse d'être visible après le coucher du soleil : on a donc eu tort de calculer d'après une donnée aussi vague les dates précises de la marche d'Annibal (3).

Rappelons-nous qu'il partit de Carthagène au commencement du printemps (4) et ne resta que cinq mois pour arriver en Italie (5), qu'il passa le Rhône vers le commencement de l'été (6); on doit donc penser qu'il ne se trouvait dans les Alpes ni au mois de novembre, ni même au mois d'octobre, époque où il eût été téméraire de s'y engager. D'autre part, M. Vignet (7) a fait observer avec beau-

(1) Polybe, III, 53. — Tite-Live, XXI, 35.

(2) Polybe, III, 54. — Tite-Live, XXI, 35.

(3) L'état de l'atmosphère, la situation de l'observateur, la latitude du lieu, les années par suite de la précession des équinoxes font varier l'époque du coucher héliaque d'une constellation; aussi trouvons-nous sur ce sujet de grandes divergences chez les anciens qui parfois relatent simultanément des observations faites à des époques différentes en Egypte, en Grèce, en Italie. Suivant Pline, dont on a généralement adopté le témoignage, le coucher des Pléïades aurait eu lieu le 11 novembre; Varron, plus exact, le rapporte au 27 octobre; peut-être, pour le temps d'Annibal et le pays où il se trouvait, devrait-on le fixer à une époque antérieure.

(4) Polybe, III, 34. — Tite-Live, XXI, 21, 22.

(5) Polybe, III, 56. — Tite-Live, XXI, 38.

(6) Polybe, III, 41.

(7) Rapport de Mgr Rendu sur un Mémoire de M. Vignet, dans les *Mémoires de la Société royale académique de Savoie*, t. IX.

Digitized by Google

coup de raison que la bataille de la Trébie se donna vers le solstice d'hiver, et que les événements qui eurent lieu entre le passage des Alpes et cette bataille ne permettent pas d'admettre qu'Annibal fût dans les Alpes plus tard que les derniers jours de septembre.

Au sommet de la vallée de la Marie se présentent deux cols : à droite, le col de Maurin (ou Marie ou Maira) ; à gauche, le col de Roure (1).

Annibal n'a pas passé par le col de Maurin : la position des montagnes, par rapport à son sommet, ne permet pas à la vue de s'étendre, et dans les pentes rapides et étroites qui mènent à la Chiapiera et à Prazzo, on ne trouve nulle part un point où il eût pu camper, on ne rencontre aucune difficulté semblable à celle que présenta la descente sur l'Italie. Au lieu de s'engager dans cette vallée sauvage et désolée de la Maira (Macra), il préféra sans doute prendre plus au nord par le chemin plus direct de la vallée de la Vraita, l'une des plus fertiles du Piémont.

Du col de Roure, en suivant la pente des eaux, on descend vers la Maira par le chemin assez dangereux du vallon de Chabrière; de ce col on peut aussi passer directement dans la vallée de la Vraita. Les deux bassins sont séparés par une crête de peu de largeur et d'une certaine élévation que franchit le col des Terres-Jaunes. En prenant à gauche, à la base du pic de Cialanciette, on s'engage sur cette crête, et par une pente régulière on arrive sur les Terres-Jaunes, d'où l'on descend rapidement sur les sources de la Vraita et les pâturages du Lautaret.

Je dois dire que ce passage du col de Roure au vallon du Lautaret est un passage difficile et qu'on se refusera tout d'abord à admettre que l'armée d'Annibal ait pu le franchir, si l'on n'a pas vécu au milieu des montagnes et étudié les prodigieux changements que les habitants signalent de toutes parts. Pour ne citer que quelques faits, l'éboulement de Combe Brémont n'a-t-il pas, il y a deux siècles, coupé la vallée de l'Ubaye et produit le lac de Prarouard, mettant ainsi un double obstacle sur le chemin des cols de Lautaret et de Longet? Au nord du Viso le col de la Traversette, naguère très-fréquenté, n'est-il pas presque abandonné de nos jours et ne sera-t-il pas bientôt presque impraticable? Enfin, au sommet du val de Viu,

(1) Col de Roux, de Roure, de Raoure, della Rue. Nous trouvons dans les Alpes d'autres cols portant ce même nom, qui semble désigner, comme celui de Lautaret, les anciens passages des montagnes : l'un d'eux était franchi par une voie romaine qui allait de Modane à Oulx par la vallée de Bardonèche. Notre col de Roure est appelé aussi en Piémont col de Ciabriera.

Digitized by Google

une voie romaine conduisait d'Usseglio à Bessans-sur-l'Arc par un passage aujourd'hui coupé par les glaciers; jusqu'au pied de ces glaciers on a trouvé des inscriptions romaines, et, il y a vingt-cinq ans, dans leur période de décroissance, ils laissèrent apercevoir le pavé de cette voie qu'ils ont recouverte depuis. Ce dernier fait surtout prouve combien à l'époque d'Annibal l'état des passages pouvait être différent de ce qu'il est aujourd'hui. Ici, notamment, les éboulements de Cialanciette peuvent être récents; les ravins qu'on a à sa droite, au pied de cette montagne, formés par les eaux au milieu de terrains mouvants, s'accroissent d'année en année; la même cause agissant sur les deux versants de la crête et du col des Terres-Jaunes a dû rendre cette crête plus étroite, le col plus difficile en augmentant la roideur de ses pentes, et l'on se rappelle encore le temps où les bêtes de somme le traversaient aisément (1).

Après avoir franchi ce passage, Annibal descendait vers un bassin, garni de pâturages, environné et protégé de toutes parts par des montagnes et offrant un espace vaste et commode pour un campement; c'est là sans doute qu'il s'établit et resta deux jours pour reposer son armée (2).

Nos deux historiens disent que, pour raffermir le courage de ses troupes il leur montrait l'Italie, les plaines du Pô, et même, ajoute Polybe (3), le point qu'occupait Rome. Ces dernières expressions, qui n'indiquent qu'une direction générale, autorisent à prendre dans un sens vague aussi ce qui est dit des plaines du Pô; sans doute il ne s'agit pas du Pô lui-même et de ses rives, mais du bassin qui en est tributaire. Des pentes qui dominent les cols de Roure et de Lautaret, on voit, en effet, à l'extrémité de la vallée de la Vraita les montagnes s'abaisser et la plaine apparaître à l'horizon; et si l'on se place sur le penchant de Cialanciette, la vallée de Maira marquera la direction de Rome.

Lorsqu'après deux jours de campement Annibal se mit à descendre, la première neige venait de couvrir le sol (4); elle ajoutait aux difficultés et aux dangers de cette dernière partie de la marche, où les pertes d'Annibal allaient être presque aussi considérables que celles qu'il avait faites à la montée des Alpes.

(1) Vélo, dans un ouvrage intitulé : *Dei passaggi Alpini* (Milan, 1804), où il étudie les Alpes au point de vue militaire, signale le passage de Roure comme conduisant de la vallée de Barcelonnette à la Vraita, p. 154.

(2) Polybe, III, 53. — Tite-Live, XXI, 35.

(3) Polybe, III, 54. — Tite-Live, XXI, 35.

(4) Polybe, III, 54. — Tite-Live, XXI, 35.

Digitized by Google

Le chemin, d'après nos auteurs, était étroit et rapide, στενῆς καὶ κατωφεροῦς καταβάσεως; *via præceps*, *angusta*, *lubrica;* la neige ne laissant pas voir où l'on devait poser le pied, hommes et bêtes de somme glissaient et sans pouvoir se retenir, roulaient dans les précipices, κατὰ τῶν κρημνῶν.

On reconnaîtra ce passage, d'abord le long de la Vraita qui est encaissée entre les rochers, puis dans les ravins profonds creusés par des ruisseaux qui, du fond de Cougnissac, viennent se jeter dans cette rivière. « On arriva ainsi, dit Polybe (1), à un passage si étroit que ni les éléphants, ni les bêtes de somme ne pouvaient le franchir, διὰ τὴν στενότητα; ce passage, où on longeait le précipite, τὸν κρημνόν (2), sur une longueur d'environ un stade et demi, était rendu plus abrupt encore par un éboulement récent, σχεδὸν ἐπὶ τρία ἡμιστάδια τῆς ἀπορρῶγος καὶ πρὸ τοῦ μὲν οὔσης, τότε δὲ καὶ μᾶλλον ἔτι προσφάτως ἀπερρωγυίας.

Tite-Live parle de même d'un passage étroit dans le rocher, *multo angustior rupes*, *rupes invia*, de rochers tellement escarpés, *ita rectis saxis*, que les soldats les plus agiles avaient de la peine à les franchir; de cet éboulement récent qui ajoutait à la difficulté du défilé, *natura locus jam ante præceps*, *recenti lapsu terræ...* (3). S'il faut s'en rapporter au texte de nos éditions, il fixerait pour mesure mille pieds environ (296^{m},20) qui ne diffèrent pas sensiblement des trois demi-stades de Polybe (277^{m},68); mais il donnerait les mille pieds pour la profondeur du précipice, tandis que l'historien grec, qui a parcouru ces lieux, parle de la longueur du défilé.

Ce passage décrit par les anciens, c'est la Barricade sur la Vraita, à une heure et demie au-dessus de Bellino. Du sommet de la tête de Lautaret les pentes de Cornasque viennent se terminer sur la rive gauche de la Vraita par des rochers perpendiculaires d'une grande élévation; à cette époque où la neige venait de tomber il était impossible de s'engager au milieu de ces pentes abruptes et surtout de redescendre du côté de Bellino par les assises de rocher qui dominent le plan de Ciajolo. D'autre part, les rochers des Minières, qui sont le prolongement du mont Gabel, forment une arête inclinée qui vient à aboutir à angle droit vis-à-vis les rochers de

(1) Voir pour ce qui suit Polybe, III, 54, 55, et Tite-Live, XXI, 36.

(2) Ib., 55. Τὸν κρημνὸν ἐξωκοδόμει.

(3) Les meilleurs mss. donnent : « Lapsu terræ impeditus dum ille admodum altitudine » ou « altitudinem ; » les édit. d'après la conjecture de Valla : « in pedum mille admodum altitudinem. »

Digitized by Google

Cornasque. Entre les deux coule la Vraita qui s'est creusé un lit profond et sinueux.

Lorsque, descendant des prairies du Lautaret, on a coupé les ravins de Cougnissac, on arrive à une pente rapide, sorte d'entonnoir qui se termine à la rivière et dont le passage au moment des neiges devait présenter du danger. Au milieu se trouve un rocher qui paraît avoir été taillé de main d'homme et dans lequel on a ouvert un passage de six mètres de large. Puis, par une pente fort roide de pierres qui roulent jusqu'à la rivière, on atteint le rocher des Minières, rocher de schistes talqueux dans lequel le chemin est taillé en corniche à une assez grande hauteur au-dessus de la Vraita, quelquefois soutenu par de petites murailles dans les parties éboulées. Enfin, au delà du rocher, le chemin débouche sur un mamelon d'où l'on redescend vers Bellino sans trouver de difficultés.

Mesurez ce passage : du commencement de la corniche du côté de Bellino, jusqu'aux rochers qui sont au milieu de l'entonnoir supérieur, vous compterez 270 mètres, si vous vous bornez à la partie vraiment dangereuse, et 297 mètres, si de part et d'autre vous avancez quelque pas de plus jusqu'à ce que vous soyez assez éloigné de la rivière pour n'avoir plus à craindre d'y être entraîné, même au temps des neiges. Cette mesure peut donc varier entre 270 et 297 mètres, termes extrêmes qui comprennent eux-mêmes les mesures approximatives données par les anciens, 277 mètres et 296.

N'y a-t-il là qu'un rapport fortuit? N'avons-nous pas rencontré tous les détails dont parlent les anciens, les ravins de la Vraita et de Cougnissac, le précipice que nous longeons sur un stade et demi et au milieu du défilé ces parties où les schistes se brisent et descendent par de vastes couloirs jusqu'à la rivière? Supprimez ce sentier en corniche, supposez du moins qu'il n'ait qu'une trop faible largeur et que sur quelques points il ait été emporté par les éboulements qui y sont fréquents, il n'y a plus de passage le long de la Vraita; s'engager dans ces rochers, surtout quand la neige les couvre, serait une extrême témérité; vous vous trouvez en présence de l'obstacle qui arrêta Annibal.

S'il reste des doutes, la suite du récit des anciens va les dissiper. Annibal, disent-ils, ne pouvant franchir ce passage, essaie de le tourner, περιελθεῖν τὰς δυσχωρίας, *per invia circa nec trita antea quamvis longo ambitu...* Mais la neige rend cette tentative impossible; on se trouve bientôt dans une partie de la montagne où celle qui venait de tomber recouvrait celle de l'hiver précédent, *veterem nivem*, ἐκ τοῦ πρότερον χειμῶνος, neige gelée sur laquelle les

Digitized by Google

hommes s'engagent ainsi sans l'apercevoir et glissent malgré les efforts qu'ils font pour se soutenir des mains et des genoux, emportés sur des pentes d'une extrême rapidité, ἐπιπολὺ κατωφερῶν ὄντων τῶν χωρίων.

Aucune des hypothèses présentées jusqu'ici au sujet du passage des Alpes par Annibal n'a conduit à un défilé qui réponde à la description et à la mesure qu'en ont données les anciens; aucune surtout n'a rendu compte d'une manière plausible de cette tentative que fit Annibal pour tourner l'obstacle qui l'avait arrêté. Pour nous, nous n'aurons ni à altérer les textes, ni à leur donner des interprétations forcées; ils ne sont que la description fidèle du pays où nous nous trouvons.

Les Carthaginois, depuis qu'ils ont franchi le col de Roure et des Terres-Jaunes, se trouvent dans un bassin qu'entoure un vaste cercle de montagnes, rompu par les eaux au seul défilé de la Barricade. Au moment où les rochers leur barrent le passage sur la Vraita, ils se trouvent pris dans une enceinte infranchissable et y demeurent enfermés, *stant clausi*, suivant la belle expression de Silius Italicus (1).

Annibal reviendra-t-il sur ses pas pour regagner l'Ubaye par le col de Roure ou par le col de Lautaret? C'est se mettre de nouveau en présence des Gaulois et courir les dangers d'une nouvelle attaque dans des conditions défavorables. Se portera-t-il en arrière pour retomber par les montagnes de Traversières sur la vallée de la Maira? C'est s'engager dans un passage dangereux et où il trouvera du reste toutes les difficultés qui signalèrent cette tentative.

Un seul col lui permet de rejoindre la vallée de la Vraita; c'est le col de Gabel. On y monte du point même où il est arrêté; le ruisseau de Cougnissac en marque le chemin. C'est, comme le dit Polybe, un passage aux pentes fort roides; il est toujours garni de neiges; il y en avait même pendant cet automne de 1859 où les glaciers semblaient être au dernier terme d'une période décroissante, et comme j'interrogeais quelques habitants de Bellino : « Pendant trois mois, me disaient-ils, on peut traverser sans danger le col de Gabel; mais dès que la première neige d'automne a recouvert les neiges anciennes, malheur à qui essaierait de s'y engager; ne pouvant plus choisir un passage ni se retenir sur ces pentes

(1) III, 634 : Non acies hostisve tenet, sed prona minaci
Prærupto turbant, et cautibus obvia rupes;
Stant clausi...

Digitized by Google

glissantes, il périrait infailliblement.» Les expressions qu'ils employaient étaient celles de Polybe et de Tite-Live.

Après cette tentative infructueuse, Annibal revient vers le défilé de la Barricade et se décide à s'y ouvrir une voie de main d'homme. D'après Polybe, il campe sur une espèce de crête ou d'arête, περὶ τὴν ῥάχιν (1), en faisant enlever la neige qui s'y trouvait. Il faut s'entendre sur cette expression qui ne peut évidemment désigner la crête des Alpes, ni même le sommet des cols alors inaccessibles; Annibal dans une saison rigoureuse ne pouvait camper qu'en des points abrités, et comme il avait commencé à descendre il devait s'établir près du défilé même où il allait exécuter des travaux.

En revenant du col de Gabel à la Barricade, il se trouve entre les ravins qui du fond de Cougnissac aboutissent à angle droit sur la Vraita, engagé sur une double crête d'une certaine élévation; il prend position avec une partie de ses troupes sur ce plateau allongé d'où il fait enlever les neiges; c'est de là qu'il dirige les travaux; le reste de l'armée trouve au-dessus, au lieu dit le Piane, et peut-être sur les pentes de Cornasque, un bel et vaste campement, où se sont arrêtées aussi des troupes françaises.

Il fallait d'une part, sinon créer, élargir du moins un chemin taillé dans le rocher; d'autre part, dans l'entonnoir qui le précède et dans un ou deux couloirs au milieu de la Barricade, établir des murs de soutènement.

C'est à ces deux ordres de travaux, peut-être plus particulièrement au second, que s'appliquent les expressions de Polybe, τὸν κρημνὸν ἐξῳκοδόμει. N'oublions pas qu'on était dans les schistes talqueux dont la plupart étaient aisés à attaquer; et que, suivant Polybe, si ce travail présenta de grandes difficultés, on put cependant tracer en un jour un chemin suffisant pour les chevaux et les bêtes de somme.

Tite-Live parle de même des travaux faits au milieu de ce rocher qu'un seul chemin permettra de franchir, *ad rupem muniendam per quam una via esse poterat;* et il puise sans doute aux meilleures sources lorsqu'il dépeint ce sentier en pente sinueuse attaché aux flancs tourmentés et ravinés du rocher des Minières : *molliuntque anfractibus modicis clivos.*

Quant aux procédés employés par les Numides, nous trouvons

(1) Littéralement « sur une échine. » — Tite-Live, XXI, 37, se contente d'une expression vague : « castra in jugo posita. »

Digitized by Google

chez lui, et de même chez Appien, Juvénal, Silius Italicus, des détails dont Polybe n'a pas parlé.

Ainsi pour attaquer, pour briser le rocher, on aurait allumé un grand feu; mais où trouver dans un passage aussi étroit de la place pour ce « vaste monceau de bois, » *struem ingentem lignorum faciunt?* Où trouver du bois dans ces régions élevées? S'il faut en croire Tite-Live, on n'avait qu'à renverser « les arbres immenses qui étaient aux alentours (1). » De même lorsqu'il a parlé pour la première fois de ce défilé dangereux, il a ajouté que le soldat le plus agile avait peine à franchir les rochers, « en se retenant avec les mains aux broussailles et aux troncs (2). »

Le silence de Polybe ne suffirait pas pour nous faire rejeter ces détails, mais nous pouvons invoquer son témoignage formel; en parlant des éléphants qui souffrirent de la faim pendant les trois journées employées à élargir le chemin, il fait remarquer qu'ils étaient dans la région où les Alpes sont « dépourvues de bois et complétement nues, » τελέως ἄδενδρα καὶ ψιλά, et qu'on ne trouva la végétation qu'au-dessous de notre défilé (3) : en effet la région boisée commence seulement entre le plan de Ciajolo et Bellino.

Sans doute les Carthaginois, après avoir ouvert un chemin le premier jour, ont pu aller chercher des bois vers Bellino, les monter à la Barricade et y allumer quelques feux, pour désagréger et fendre les roches, comme on le fait encore aujourd'hui dans les Alpes.

Tite-Live dit, en outre, qu'un acide achevait ce qu'avait commencé le feu, et Appien qu'on versait sur la cendre brûlante de l'eau et de l'acide; c'est ainsi, suivant eux, qu'on rendait le rocher friable et qu'on le préparait à l'action du fer (4). La science moderne est embarrassée à rendre compte de ce procédé et, en tout cas, on l'aurait difficilement appliqué à des masses considérables. Sur quelques parties résistantes des schistes de la Barricade, on remarque des trous où l'on a placé des coins, sans doute à une époque plus récente; mais Annibal n'aurait-il pas fait usage de ces coins en bois sec, qui, mouillés ensuite et gonflés par l'eau, font écla-

(1) « Arboribus circa immanibus dejectis detruncatisque. »

(2) « Retinens virgulta ac stirpes circa eminentes. »

(3) Polybe, III, 55. — Tite-Live, XXI, 37, reproduit cette remarque, mais d'une manière assez inexacte.

(4) Tite-Live, XXI, 36. — Appien, *de Bello Hannib.*, c. 4. — Cf. Pline, *Hist. nat.*, XXIII, 21, 27. — Dion Cassius, XXXVI, 8.

Digitized by Google

ter le rocher (1)? Dans ce cas il aurait employé le feu et l'acide pour attaquer les parties seulement où l'on voulait creuser des trous destinés à recevoir les coins.

Pendant qu'on poursuivait ces travaux, Annibal campait au-dessous de la Barricade, au plan de Ciajolo; il touchait à la région boisée et cultivée, pouvait déjà en tirer des ressources et y occuper quelques campements secondaires échelonnés sur la Vraita.

Les Alpes étaient franchies (2) et ici se termine le calcul des quinze journées dont parlent nos historiens. Arrivé au col le neuvième jour, Annibal campe le dixième et le onzième au Lautaret; le douzième il descend, tente le passage de la Barricade et du col de Gabel et campe à Cougnissac; le treizième, le quatorzième et le quinzième, il fait passer dès l'abord son infanterie et sa cavalerie, élargit la voie pour les éléphants, les dégage et réunit son armée pour descendre la vallée de la Vraita (3).

Trois jours après (4), entre Verzuolo et Castigliole, il débouchait dans les plaines, à cinquante kilomètres environ du plan de Ciajolo, marchant ainsi, le long de la Vraita, d'une vitesse à peu près semblable à celle qu'il avait le long de l'Isère.

Il venait de parcourir les 1,200 stades, que compte Polybe, de la première entrée des Alpes aux plaines de l'Italie : ces 1,200 stades

(1) Polybe (*Fr. gramm.*, 129, p. 166 de l'édit. Didot) signale l'usage de coins en bois destinés à faire éclater le rocher.

(2) D'après la table d'airain qu'Annibal avait dressée à Lavinium, son infanterie était alors réduite à 12,000 Africains et 8,000 Espagnols et sa cavalerie à 6,000 hommes. Cette armée, qui à Carthagène s'élevait à 102,000 hommes, avait été bientôt appauvrie par des défections et par la résistance des Espagnols et ne comptait plus aux Pyrénées que 59,000 hommes; elle en avait encore 46,000 au passage du Rhône et en perdit par là même 20,000, presque la moitié, entre ce point et les plaines de l'Italie... En supposant que la marche du Rhône à la Durance et le passage de cette rivière lui eussent coûté 4,000 hommes, on en aurait encore perdu 9,000 aux deux attaques et 7,000 le long de la Vraita, au col de Gabel et au défilé de la Barricade. — Voir Polybe, III, 33, 35, 54, 57, 60.

(3) Je ne m'arrête pas à quelques différences de détails entre nos deux historiens. « Quatriduum circa rupem consumptum, » dit Tite-Live; il comprend dans ce calcul le premier jour, celui où l'on tenta de passer par le col de Gabel. Il dit que les bêtes de somme étaient au-dessus du défilé avec les éléphants; Polybe, qu'elles passèrent dès le premier jour avec la cavalerie. Plus loin en écrivant : « jumenta in pabulum missa et quies muniendo fessis hominibus data, » il semble compter de nouvelles journées pour ce repos qui eut lieu, d'après Polybe, pendant que les Numides faisaient le chemin.

(4) Polybe, III, 56; son texte indique la correction de celui de Tite-Live, XXI, 37 : « Triduo inde ad planum descensum. »

Digitized by Google

donnent 222 kilomètres 150^{m} ; telle est en effet la distance du pied du col de la Croix-Haute jusqu'à Castigliole (1).

Les quinze journées dont parlent nos deux historiens ne correspondent pas plus par leur dernier terme que par leur point de départ aux 1,200 stades de Polybe, et de même qu'elles ne commencent qu'après le passage de la Durance, elles se terminent vers Bellino à cinquante kilomètres et à trois journées de la plaine. D'après nos calculs Annibal n'aurait parcouru, dans ces quinze journées, que 408 stades sur 1,200, ou 91 kilomètres sur 223.

Mais si Annibal est entré en Italie par la vallée de la Vraita, comment Polybe a-t-il dit qu'il descendit « vers les plaines du Pô et le pays des Insubres (2) ? » On ne manquera pas de nous opposer ce témoignage, mais l'objection qu'on en tire peut s'appliquer à toutes les hypothèses quelque peu plausibles sur cette même question, et, pour y échapper, il faudrait, contre toute vraisemblance et toute possibilité, faire passer Annibal par le Simplon ou le Saint-Gothard. Ne donnons pas à ce texte un sens qui le met en contradiction avec toutes les données historiques : Polybe n'a pas dit qu'Annibal descendit du haut des Alpes directement sur le pays des Insubres; mais marquant la direction générale de la marche, il indique qu'il arriva aux plaines où coule le Pô et le suivit jusqu'au pays des Insubres. Quel pays, quelles peuplades traversa-t-il ? C'est ce qu'il n'indique pas en ce moment.

Un peu plus loin, après avoir dit qu'Annibal campa « au pied des

(1) On compte en effet environ 223 kilomètres, à savoir :

De Lalley au sommet du col de la Croix Haute...		4 kil.	
Du col à Saint-Julien.....		14	
De Saint-Julien à Veynes.....		16	
De Veynes à Gap par l'ancienne route.....		22	
De Gap à Chorges.....		17	
De Chorges à la Durance, environ.....		8	
		81 kil.	81
De la Durance au Pierras sous St-Vincent, environ.	10 kil.		
De St-Vincent à la bifurcation près de Tournous.	43		
De ce point à Maurin.....	18		
De Maurin au Plan de Ciajolo, environ.....	20		
	91 kil.		91
Du Plan de Ciajolo à Castel Delfino, environ.....	10 kil.		
De Castel Delfino à Castigliole.....	41		
	51 kil.		51
			223 kil.

(2) III, 56.

Digitized by Google

Alpes (1) » pour reposer ses soldats, il ajoute aussitôt, en employant comme à dessein la même expression, qu'il chercha à s'attirer l'amitié des Taurini qui habitaient « au pied des Alpes, » qu'il assiégea et prit leur ville; c'est de là qu'il le fait marcher vers le Tessin et le pays des Insubres, puis vers la Trébie. Ainsi, après s'être borné d'abord à une indication générale, il s'explique et rétablit les détails.

Enfin nous lisons dans Strabon (2) : « Polybe ne désignait que quatre passages des Alpes, l'un par la Ligurie, le long de la mer Tyrrhénienne; un autre par le pays des Taurini, c'est celui qu'Annibal a suivi, ἣν Ἀννίβας διῆλθεν; un troisième par le pays des Salasses; un quatrième par le pays des Rhètes. » On a cru que l'indication générale relative à la marche d'Annibal jusqu'au pays des Insubres était en contradiction avec ce texte qui le fait déboucher sur le territoire des Taurini, et on a prétendu que les mots ἣν Ἀννίβας διῆλθεν avaient été ajoutés par Strabon. Dans ce cas même ce témoignage, pour avoir moins d'autorité, ne serait pas à négliger; mais quelle difficulté y a-t-il donc à concilier ces deux textes? l'un n'est-il pas le complément et l'explication de l'autre, et comme nous venons de le dire, Annibal n'est-il pas descendu d'abord chez les Taurini pour se porter ensuite au pays des Insubres?

C'est d'ailleurs ce que dit Tite-Live d'après Cincius Alimentus, c'est ce que disent Appien et Silius Italicus (3).

Ainsi tout se réunit pour confirmer le témoignage de Varron qui nous faisait penser qu'Annibal avait passé au midi du mont Genèvre, ou pour mieux dire ce témoignage nous a conduit à découvrir la voie qu'il a suivie à travers les Alpes, celle de la vallée de Barcelonnette et de la Vraita. N'avons-nous pas, en la parcourant, rencontré tous les lieux décrits par les anciens, vérifié l'exactitude de

(1) III, 60. Καταστρατοπεδεύσας ὑπ' αὐτὴν τὴν παρώρειαν τῶν Ἄλπεων... τῶν Ταυρινῶν οἵ τυγχάνουσι πρὸς τῇ παρωρείᾳ κατοικοῦντες...

(2) IV, c. 6, p. 208 : Τὴν διὰ Ταυρινῶν (ὑπέρβασιν) ἣν Ἀννίβας διῆλθεν.

(3) Tite-Live, XXI, 38, 39. — Appien, *de bello Hannib.*, c. 5. — Silius Italicus, III, v. 646. — Tite-Live, *ib.* 38, parle, d'après le même auteur, de Gaulois et de Ligures qui se joignirent à l'armée d'Annibal. Les Carthaginois avaient déjà employé des Ligures mercenaires en Sicile, en Afrique, en Espagne; mais nos historiens ne disent pas qu'il y en eût parmi les troupes qui franchirent les Pyrénées, la Gaule et les Alpes avec Annibal. On doit donc penser que ces Ligures ne se joignirent à lui qu'après son entrée dans la Cisalpine, et c'est une nouvelle raison de croire qu'il passa sur les confins de leur pays. Leur territoire, au temps des Romains, paraît s'être étendu jusqu'à la haute vallée du Pô, mais à une époque plus reculée il avait pour limite au nord la Maira.

Digitized by Google

toutes les mesures qu'ils ont données? et si parfois il a fallu interpréter la forte concision du récit de Polybe, ou noter quelque indécision dans celui de Tite-Live, ces deux grandes narrations, loin de se contredire, ne se sont-elles pas complétées et expliquées l'une par l'autre?

On a dit que la vallée de Barcelonnette était au temps d'Annibal inculte, inhabitée et dès lors n'avait pas le caractère du passage que décrivent Polybe et Tite-Live.

Il serait difficile d'établir cette assertion contre laquelle un grand nombre de débris romains, des médailles, des armes, des inscriptions, des bornes milliaires, établissent une première présomption; nous sommes assez heureux pour pouvoir la combattre directement.

On trouve dans cette vallée sous des tumulus, sous de simples pierres, quelquefois au milieu des champs, sans aucun signe indicateur, des objets que leur matière, leur forme et leur travail ne permettent de rapporter ni à l'époque mérovingienne, ni à l'époque romaine, et qui restent comme des monuments des âges antérieurs où l'emploi du fer était inconnu : ce sont des hachettes en pierre dure, ce sont de nombreux objets en bronze, tels que des épées, des boucliers, des ornements de bouclier ou de ceinturon, des fibules, des agrafes, des lames en spirale placées autour du bras, de forts anneaux passés aux jambes, des bracelets quelquefois en assez grand nombre pour former une sorte de gaîne où sont encore renfermés les os du bras; mais ces bracelets et tous ces objets en bronze n'ont pour ornement que des striures rectilignes, formant parfois des triangles; enfin on trouve des colliers d'ambre et de verroterie grossière.

Les débris de ce genre sont disséminés dans toute la vallée; on en rencontre à ses deux entrées sur la Durance, c'est-à-dire à la Bréolle et à Pontis; plus haut dans le vallon de Saint-Barthélemy à Laverque; puis à Méolans, un ancien Mediolanum; à la Thuile et sur ce territoire au lieu dit le Bérardon; à Saint-Pons, d'où sont venus la fibule et les anneaux déposés au Musée de Beaune; à Faucon et près de ce village, à la Bousoulières; au Villars d'Abas dans la vallée de Fours; au hameau de Lans, vis-à-vis Jausier; à Tournon près de la bifurcation de la vallée; sur l'Ubayette, à Meyronnes, à Saint-Ours, à Fontvive, à Larche, c'est-à-dire sur toute la ligne du col de l'Argentière; sur l'Ubaye, à Saint-Paul, à la Grande-

Digitized by Google

Serène, à Maurin, enfin sur ce territoire, au Passour vers l'entrée de la Marie (1).

Sans m'arrêter ici à décrire ces objets et sans aborder les questions d'archéologie auxquelles ils peuvent donner lieu, je dirai que si on les trouve dans quelques autres passages des Alpes, dans la Maurienne par exemple et dans le Queyras, ils y sont peu nombreux ; tandis que dans la vallée de Barcelonnette ils nous permettent de déterminer une vingtaine de localités qui furent des centres de population ou le théâtre de quelque combat à une époque fort reculée, antérieure certainement à l'époque romaine.

Cette vallée était sans doute un des grands passages par où les Gaulois se rendaient en Italie : c'était peut-être le chemin qu'avait suivi les Boïens et les Insubres, plus récemment les Gœsates appelés par eux, le chemin que les Gaulois de la Cisalpine indiquaient à Annibal alors qu'il était encore en Espagne (2), le chemin par où s'offrait à le guider le roi Magilus qui vint au-devant de lui jusqu'au delà du Rhône (3). Si la présence des Romains l'empêcha de remonter directement par la Durance jusqu'à l'Ubaye et le contraignit à faire un long détour, dès qu'il le put il quitta le Rhône pour se porter vers la vallée de Barcelonnette et passer par là en Italie (4).

Pour nous convaincre que telle est en effet la direction qu'il a suivie, il reste une épreuve à tenter ; c'est d'examiner sur les lieux mêmes les différentes hypothèses qui ont été présentées jusqu'ici ; cette épreuve, je n'hésite pas à le dire, sera décisive et l'insuffisance des autres systèmes sera une éclatante confirmation de celui que nous venons d'exposer.

Le grand nombre des dissertations qu'on a écrites sur le passage des Alpes par Annibal montre assez les difficultés de ce problème. Pour apprécier les opinions qui ont été émises et pour arriver à la

(1) Je dois remercier ici le docteur Ollivier qui s'empressa de me fournir une partie de ces renseignements, et M. Marmin, garde général des eaux et forêts, qui voulut bien m'accompagner dans la partie supérieure de la vallée. J'ai vu chez eux et chez M. Cadran, inspecteur des douanes, grand nombre d'anneaux et de bracelets, et M. Marmin possède de remarquables objets trouvés, au mois de juin dernier, au Châtelet de la Grande-Serène.

(2) Polybe, III, 38, 48.

(3) Polybe, III, 44.

(4) Sans doute Polybe, quand il vint dans les Gaules, en étudiant le passage des Alpes par Annibal, suivit cette grande voie de l'Ubaye et de la Durance ; s'il avait descendu le Rhône dirait-il que ce fleuve coule de l'est à l'ouest?

Digitized by Google

vraie solution, il est un certain nombre de règles qui doivent toujours être présentes à l'esprit.

D'abord il ne s'agit pas de déterminer *à priori* ce qu'Annibal aurait dû faire, mais de chercher ce qu'il a fait; la solution d'un problème historique ne dépend pas du simple raisonnement, mais des traditions, des textes anciens et de l'étude des lieux.

Toutefois, au lieu d'invoquer ici les traditions, il faut reconnaître qu'on les rencontre également dans tous les passages des Alpes, dans ceux-là même où il est impossible qu'Annibal ait passé, et qu'elles se détruisent ainsi les unes les autres.

Les deux grandes narrations que nous a laissées l'antiquité doivent être étudiées dans le texte grec et latin, sans jamais l'altérer, en en pesant toutes les expressions avec une attention scrupuleuse, sans leur donner jamais d'interprétations arbitraires. Dire dès l'abord que ces deux récits manquent de précision et d'exactitude, qu'on ne prend les mesures et les descriptions que dans un sens vague et indéterminé, c'est se condamner à accepter toutes les solutions comme également plausibles. Mais il est étrange surtout qu'on aille jusqu'à supposer une radicale contradiction entre Polybe et Tite-Live, et qu'on s'attache avec tant de confiance à des hypothèses qui supposent le sacrifice complet des témoignages de ce dernier. On doit penser, jusqu'à preuve du contraire, qu'il puise à de bonnes sources ce qu'il n'emprunte pas à Polybe, et le système qui aura l'avantage de respecter le plus les deux textes anciens, et de les expliquer le mieux, devra être préféré à tous les autres. Enfin, au lieu de s'arrêter à quelques expressions dont on exagérerait l'importance, on devra toujours considérer l'ensemble et l'enchaînement de ces deux grandes narrations.

Mais c'est surtout dans l'examen des lieux qu'il importe de ne pas oublier cette règle; nous ne cherchons pas un rocher blanc ou une montagne d'où l'on aperçoive l'Italie, mais un passage où se présentent à nous les positions de la première et de la seconde attaque, les difficultés qui signalèrent la descente, en un mot l'interprétation naturelle et complète des textes relatifs à cette partie de la marche d'Annibal. Gardons-nous d'autre part de prendre pour réelles des difficultés imaginaires, et d'arrêter Annibal devant des obstacles qu'il eût aisément tournés, devant des dangers qu'un chef moins expérimenté aurait su éviter.

Malheureusement ces principes ont été souvent méconnus; c'est ce que va nous montrer l'examen rapide des principales hypothèses relatives au passage des Alpes par l'armée carthaginoise.

Digitized by Google

Annibal a-t-il marché vers l'Italie par le Queyras et la vallée du Guil?

Il faut supposer alors qu'il ait remonté la Durance au moins à Savines, c'est-à-dire sur 25 kilomètres, tandis que Tite-Live dit tout simplement qu'il la traversa.

Les Gaulois l'auront-ils attaqué à la Viste, c'est-à-dire au-dessus de Guillestre? On n'y reconnaît ni le défilé au bord du précipice, ni les positions que les Gaulois occupaient à flanc de montagne, ni la position d'où Annibal les dominait et commandait tout le passage. Si les Gaulois campaient à la Viste pour fermer l'entrée du Queyras, comment Annibal n'a-t-il pas continué de marcher le long de la Durance? Et surtout comment l'ont-ils attaqué dans des conditions si peu favorables, au lieu de le laisser s'engager dans le défilé de Veyer? On ne saurait se représenter les difficultés et l'horreur de cette gorge qui conduit au Queyras : sur 18 kilomètres le Guil s'est creusé un lit dans les rochers au milieu de montagnes d'une extrême élévation, et avant la route actuelle il n'y avait qu'un sentier qui passait jusqu'à quinze et vingt fois la rivière avec des pentes de 20 et quelquefois de 45 pour cent (1). Est-il besoin de dire que ce n'est point là un défilé dont Annibal eût pu s'emparer dans une nuit, et qu'on chercherait vainement l'éminence, l'*arx*, d'où il aurait pu en commander l'ensemble; ce que l'on y trouverait, ce sont les abîmes, ce sont les positions avantageuses pour ceux qui défendraient ce passage, et si l'armée carthaginoise s'y était engagée, les Gaulois l'auraient écrasée en occupant des hauteurs qu'on n'aurait pu leur disputer.

Le Château-Queyras est-il la ville dont s'empara Annibal? mais de ce point il n'y a que 12 kilomètres jusqu'à Abriès et d'Abriès on monte à la Traversette du Viso en cinq heures, au col de la Croix en deux heures et demie : où sont les quatre journées de marche qui séparent le *castellum* du point de la deuxième attaque?

Trouverons-nous au moins des lieux analogues à ceux qui furent le théâtre du combat? Nous en chercherons vainement sur le chemin des cols, et l'on est réduit à supposer qu'à la quatrième journée de marche Annibal n'était encore qu'à 7 kilomètres de Château-Queyras, lorsque les Gaulois l'attaquèrent au-dessus d'Aiguilles, au milieu des rochers qui dominent la route sur 1 kilomètre et demi;

(1) Voir *la totale et vraye description de tous les passaiges, lieux et destroictz par lesquels on peut passer et entrer des Gaules en Italie*, 1518. — Velo, *dei Passaggi Alpini*, Milan, 1804, etc....

Digitized by Google

mais ces rochers ne sont qu'un banc de peu d'élévation et des pentes faciles donnent accès sur les plateaux qui les couronnent : on ne voit ni la position formidable occupée par les Gaulois, ni celle que prit Annibal pour leur résister du haut du rocher blanc.

Enfin si au sommet des cols nous avons la vue sur l'Italie, nous n'y trouvons pas d'espace où l'on puisse camper; si la descente présente des difficultés, on ne s'explique pas la tentative faite pour les tourner par les neiges éternelles, on ne trouve pas le défilé décrit et mesuré par les anciens, et la Coche du col de la Croix n'est qu'une coupure étroite et de quelques mètres de longueur dans une arête de rochers.

On a fait passer Annibal par les cols de la Haute-Durance, c'est-à-dire par le col de Servières ou le col du mont Genèvre.

Quelle voie aurait-il suivie pour arriver au pied de ces cols?

Y serait-il venu de la vallée de l'Isère en remontant l'Isère et prenant par le col de Lautaret ? Ce col est plus haut que celui du mont Genèvre, et sans avoir pour soi aucun texte ancien, au mépris même de ces textes, on fait franchir à l'armée carthaginoise deux passages, dont le premier présentait des difficultés extrêmes. D'autre part, on ne tient aucun compte des mesures données par Polybe; car 800 stades mesurés à partir de l'embouchure de l'Isère nous conduisent vers le Fresnay, à sept kilomètres environ au-dessus de Bourg-d'Oysans; 1,200 stades qu'on devrait compter de ce point aux plaines de l'Italie mèneraient par la route de Suze jusqu'a 70 kilomètres au-delà de Turin, et quelque détour que l'on fît par le col de Servières ou par le col de Sestrières, on ne compenserait pas cette différence.

Il faut donc supposer qu'Annibal a remonté la Durance; mais si l'hypothèse précédente a le défaut de lui faire traverser cette rivière à Briançon, où elle n'a pas encore les caractères signalés par Tite-Live, celle-ci n'est pas moins contraire au récit de cet historien, puisque Annibal aurait remonté la Durance sur 71 kilomètres au moins, c'est-à-dire à partir de Savines et que dans ce parcours il aurait dû la traverser plusieurs fois. Du reste, on ne rencontre pas sur les bords de la Durance les lieux où les Gaulois attaquèrent pour la première fois Annibal, et le Pertuis Rostang n'a pas de rapport avec les descriptions que nous ont laissées Polybe et Tite-Live.

Mais admettons encore qu'Annibal eût pu venir à Briançon ; par quel col aurait-il passé en Italie?

A-t-il pris sur sa droite pour aller au col de Servières? On se demandera peut-être si les Gaulois n'auraient pas pu occuper les hauteurs qui, à l'entrée de ce passage, s'élèvent sur la rive droite de la

Digitized by Google

Serverette, si les rochers blancs qui sont sur sa gauche ne sont pas ceux où s'établit Annibal pour protéger la marche de son armée; mais on ne trouvera pas le défilé où elle était engagée. Du reste, au sommet du col on ne verra pas les plaines de l'Italie, à la descente on ne rencontrera ni l'obstacle qui arrêta Annibal ni les neiges éternelles.

Sur le chemin de Briançon au mont Genèvre rien ne ressemble à la position de la deuxième attaque; le sommet, garni de pâturages et de sapins, est bien différent de cette haute région dépourvue d'arbres et complétement nue dont parle Polybe ; on ne peut d'aucun point apercevoir les plaines de l'Italie ; enfin le pas de la Coche ne répond en rien au récit de la descente d'Annibal vers l'Italie. Avant d'arriver au défilé où il fut arrêté, il longeait déjà des ravins profonds et dangereux : ici nous allons au milieu de prairies en pentes douces jusqu'à la chapelle de Saint-Gervais, au-dessus de la Coche ; au lieu d'un passage de 280 mètres le long d'un abîme, nous trouvons une descente d'un kilomètre environ dans les rochers, puis deux kilomètres à parcourir dans un ravin où la Doire est profondément encaissée. Enfin comment expliquer le détour qu'aurait tenté Annibal par une partie de la montagne où étaient encore les neiges de l'hiver précédent.

Est-il besoin de combattre le système d'après lequel Annibal, une fois descendu à Césane, c'est-à-dire à peu près au niveau de Briançon, au lieu de suivre le cours de la Doire, aurait monté le col de Sestrières, plus difficile et plus élevé que celui du mont Genèvre, pour redescendre par le Val de Pragelas? Cette supposition invraisemblable en elle même, que n'autorise en rien la lecture des anciens, est d'autant plus vaine que le col de Sestrières ne répond pas plus que celui du mont Genèvre à leurs descriptions. Elle n'a d'autre fondement qu'un rapprochement contestable entre la voie suivie par Annibal et celle qu'aurait prise César pour marcher contre les Helvètes, et la confusion d'Usseaux dans le val de Pragelas avec Océlum dont parle César, ville qui se trouvait d'après les itinéraires de Vicarello à moitié chemin entre Suze et Turin (1).

Annibal a-t-il donc passé par la vallée de l'Arc et par le mont Cenis?

(1) A mon retour en France je préparais une note sur ce sujet, quand je lus l'excellent article de la *Revue des Sociétés savantes* (août 1859), où M. Alfred Jacobs étudie les itinéraires de Vicarello et rétablit la position d'Ocelum entre Suse et Turin. J'ajouterai seulement que cette ville paraît devoir être placée au Villars Almese, où l'on m'a montré un grand nombre de débris anciens.

Digitized by Google

Cette hypothèse a contre elle les textes anciens qui lui font traverser le pays des Tricoriens et la Durance, d'autre part les mesures de Polybe qui place l'entrée des Alpes à 800 stades de l'embouchure de l'Isère. Chercher ce point au Cheylas dans la gorge qui conduit à Allevard, c'est faire une erreur de 110 stades; si l'on mesure exactement on arrive à huit kilomètres environ au-dessus de Montmélian, et même en s'engageant au milieu des éminences, entre la Chavane et Malataverne, on ne comprend pas que Polybe y ait vu l'entrée des Alpes.

Les critiques qui font passer Annibal par le mont Cenis ont confondu le calcul des 1,200 stades comprises de l'entrée des Alpes aux plaines de l'Italie et celui des quinze journées pendant lesquelles Annibal eut à lutter contre les obstacles naturels et la résistance des Gaulois: ce qui les conduit à placer la première attaque au même point que l'entrée des Alpes, à mal interpréter ce que disent les anciens au sujet du nombre et de l'emploi des journées, et à exagérer la longueur des marches.

Aussi est-ce vainement qu'on a cherché le lieu de cette première attaque soit au Cheylas, dans une vallée où l'on ne peut concevoir, et où Polybe ne permet pas de supposer qu'Annibal se soit engagé, soit à la Rochette, soit au milieu des éminences entre la Chavane et Malataverne, soit près d'Aiguebelle, à l'entrée de la Maurienne; la diversité même de ces hypothèses prouve l'embarras où l'on est.

De même on a placé la deuxième attaque ou près de Saint-Michel ou dans le défilé qui conduit à Lans-le-Bourg.

Un peu au-dessous de Saint-Michel, un chaînon, se détachant des montagnes qui sont au nord, coupe la vallée et se termine en abrupt sur la rivière au Pas-du-Roc. L'ancien chemin montait ce chaînon, le passait par une dépression, par un petit col de 200 mètres de longueur dominé par des rochers, qui sur la gauche ont une assez grande élévation, puis du village de La Porte descendait sur Saint-Michel. Les expressions employées par les anciens pour désigner et le ravin où se trouvait l'armée carthaginoise et les montagnes d'où les Gaulois dominaient le défilé sur une assez grande étendue, ne peuvent s'appliquer au passage de la Porte, où l'on ne trouvera pas le rocher blanc, position forte et sûre qu'occupa Annibal. Se serait-il établi à droite sur le mamelon du Point, tandis que les Gaulois occupaient les hauteurs à gauche? Ce mamelon s'élevait devant lui comme une muraille à peu près infranchissable, et les hauteurs de gauche étaient plus aisées à enlever; on y montait par les pentes régulières qui mènent de Saint-Martin de La Porte à la Villette; alors

Digitized by Google

Annibal attaquait les Gaulois de vive force, les repoussait et assurait le passage de sa cavalerie et du gros de l'armée, sans en être jamais séparé : n'est-ce pas précisément le contraire de ce que nous lisons dans les anciens? Enfin si l'on place en ce point la deuxième attaque, on ne comprend plus ni le compte ni l'emploi des neuf journées que l'armée mit à monter les Alpes.

Avant d'arriver à Lans-le-Bourg, on trouve sur la droite, de l'autre côté de l'Arc des bancs de gypse, au-dessus desquels est le Plan de la Balmette ; mais ce Plan, qui n'est qu'un gradin de la montagne ne pouvait offrir une position sûre ; il était trop étroit pour qu'on pût y placer la moitié de l'infanterie carthaginoise ; d'ailleurs, ainsi établie sur un abrupt et de l'autre côté de la rivière, elle n'aurait pu secourir le reste de l'armée ; le passage n'est ni assez resserré ni assez difficile pour justifier les expressions des anciens, et du côté opposé la pente de la montagne est trop douce pour qu'on eût beaucoup à craindre les rochers roulés ou les pierres lancées à la main.

Le sommet du mont Cenis offre un magnifique campement ; mais qu'on y arrive de Lans-le-Bourg et qu'on y monte directement de Bramans par le Petit-mont Cenis, le sommet de ces passages ne permet d'apercevoir ni la direction de Rome ni les plaines de l'Italie. Le Petit mont Cenis du reste est fort difficile et la partie supérieure offre des rochers d'une grande élévation, dans lesquels le sentier est tantôt taillé en corniche, tantôt supporté par des murs de soutènement, et il est de toute impossibilité que l'armée d'Annibal ait franchi un pareil obstacle,

En prenant par l'ancien chemin de la Novalèse, on a devant soi l'immense rideau de Roche-Melon qui empêche d'apercevoir les plaines et , pour les voir, il faudrait gravir ou la montagne du Glacier ou plus bas celle de Saint-Martin qui domine la nouvelle route.

Les pentes rapides qui conduisent de la Grand-Croix à Saint-Nicolas, et de la plaine Saint-Nicolas à la Ferrière et à la Novalèse, ne présentent aucun point dont la description et la mesure répondent aux textes anciens; aussi a-t-on exploré tout ce passage en cherchant, comme à plaisir, les pas les plus difficiles pour y engager Annibal, et l'a-t-on même, en désespoir de cause, jeté dans les rochers abrupts et les couloirs d'avalanches qui sont à la gauche de la Cenise.

Mais alors même qu'on rencontrerait un passage dangereux de 280 mètres, resterait à expliquer la tentative que fit Annibal pour le tourner, et à dire à quel point les neiges de l'hiver précédent arrêtèrent sa marche, le forcèrent de revenir sur lui-même et d'attaquer

Digitized by Google

à main d'homme l'obstacle qu'il n'avait pu franchir d'abord. Il faudrait nous montrer cette arête où il campa vers la partie où la montagne était encore nue et sans arbre. Vers la Ferrière les pentes sont cultivées et boisées ; il y a même quelques collines boisées sur les bords du lac du mont Cenis. Où donc seraient les neiges? On a supposé que Polybe se trompait et qu'Annibal avait trouvé sous les neiges qui tombaient la première neige de l'automne qui s'était déjà gelée ; on a supposé que ce qu'il appelait la neige de l'hiver précédent n'étaient que les restes des avalanches du printemps ; mais les seules avalanches que l'on trouve en ce passage, celles de Saint-Pancrace et du Rimalle, tombent sur la Cenise entre la Ferrière et la Novalèse, et disparaissent au plus tard le 15 juin. Quand il en serait resté quelques vestiges à l'automne, que serait venu faire Annibal dans le lit de la Cenise, sur ces taches de neige ? Où est l'obstacle qu'il cherchait à franchir, et que ne passait-il par le mamelon de Biolay, où se trouve l'ancien chemin, et plus à droite par la Combe des rochers, par les roches de l'Enfer ou par le bois du Faux ?

Enfin ces difficultés une fois franchies, Annibal en trois jours de marche parvenait à la plaine ; mais ici la plaine s'ouvre devant lui avant qu'il ait parcouru les 1,200 stades de Polybe, et il lui en resterait plus de 110 à faire quand il serait déjà devant Turin.

Enfin Annibal a-t-il passé par le Petit-Saint-Bernard ?

Nous savons déjà que cette hypothèse a contre elle Polybe et Strabon, Cincius Alimentus et Tite-Live, Varron enfin, et cependant aucune n'a réuni dans les temps modernes un plus grand nombre de défenseurs. A l'appui de l'opinion d'Antipater, on a cité les expressions inexactes de quelques auteurs anciens, les témoignages suspects d'écrivains du moyen âge, on a invoqué les traditions et on a parcouru cette partie des Alpes, avec cette confiance de parti pris qui ne nous laisse plus voir que ce qui est favorable à nótre thèse.

Annibal aurait-il remonté le cours de l'Isère jusqu'au pied du Petit-Saint-Bernard? il aurait fait le long de cette rivière 1,150 stades environ : comment se fait-il que Polybe parle de 800? comment expliquer cette mesure qui nous conduit à placer l'entrée des Alpes un peu au delà de Montmélian, vers Malataverne? où trouver plus haut dans la vallée de l'Isère le point de la première attaque? Nous ne reconnaissons ni au mont Séran près de Moutiers, ni en aucun autre point de la Tarentaise les lieux décrits par les anciens.

Si dans cette hypothèse Annibal n'a pas coupé la Durance, s'il n'a pas traversé le pays des Tricoriens, au moins a-t-il longé celui des Voconces? Mais la plupart des critiques qui font passer Annibal par le

Digitized by Google

Petit Saint-Bernard, rejettent complétement ces témoignages de Tite-Live et se plaisent à supposer une contradiction radicale entre sa narration et celle de Polybe. Privés dès lors de son secours et se refusant à chercher dans son texte l'interprétation souvent nécessaire des paroles si concises de Polybe, ils prennent tout d'abord au sens littéral le passage où celui-ci dit qu'Annibal, après avoir franchi le Rhône, parcourut 1,400 stades le long de ce fleuve pour arriver à l'entrée des Alpes ; puis reconnaissant l'impossibilité d'appliquer cette mesure et condamnés à une première inconséquence, ils lui font quitter le Rhône à Vienne, d'où il aurait marché directement vers Saint-Genis, pour entrer dans les Alpes au mont du Chat.

De ce point jusqu'aux plaines de l'Italie, il ne devrait y avoir que 1,200 stades ; mais cet espace parcouru, nous nous trouvons au milieu des montagnes à 40 kilomètres environ d'Ivrée. Ainsi ceux qui prétendaient ne reconnaître d'autre autorité que celle de Polybe sont réduits à la combattre déjà une deuxième fois.

La première attaque des Gaulois a-t-elle eu lieu, comme ils le prétendent, au mont du Chat? Non, le passage de cette montagne ne répond point au récit de Polybe ; enfin celui-ci ne fait point gravir à l'armée carthaginoise des pentes dont les Gaulois occupent les points culminants; il nous montre cette armée engagée dans un passage étroit le long d'un abîme que je cherche en vain ; il dit qu'Annibal pendant la nuit s'empara d'un défilé, expression inexplicable si l'on veut l'appliquer au mont du Chat, et qu'il se rendit également maître de la position élevée qui le dominait. Si une partie des Carthaginois a déjà franchi le passage du mont du Chat, si une autre partie garde les hauteurs, les Gaulois ne pourraient inquiéter le gros de l'armée, ni à la montée du côté du Rhône ni à la descente sur le lac du Bourget.

En cherchant au mont du Chat la première attaque, on a confondu cette entrée des Alpes, que Polybe place à 1,200 stades de l'Italie, et le point où l'on trouve suivant lui les premières difficultés et où commence le calcul des quinze journées, et on a été conduit à altérer son texte ou à en donner de fausses interprétations pour faire parcourir 1,200 stades en quinze jours et arriver ainsi à la conciliation impossible de ces deux témoignages si distincts.

La deuxième attaque aurait eu lieu au pied du Petit Saint-Bernard vers la Roche Blanche que Melville remarque sur la rive gauche du Reclus. Mais qu'est-ce que cette Roche Blanche et en elle-même et au point de vue stratégique?

La montagne du Grand-Bois est formée de bancs de schistes noirâtres qui forment de vastes abrupts sur le ravin du reclus ; à l'angle

Digitized by Google

de cette montagne et de la rivière, des schistes décomposés se mêlent dans une couche irrégulière à des blocs de gypse d'un brun jaunâtre et de gypse blanc (gypse saccharoïde) et donnent à cet amas confus une teinte sombre au milieu de laquelle quelques blocs récemment brisés apparaissent comme des taches d'un blanc vif. Ainsi la Roche-Blanche ne doit pas son nom à sa teinte générale, mais à ces blocs qu'on y va chercher et dont la vraie couleur va réapparaître sous la main de l'homme.

Offre-t-elle au moins une position sûre ? Loin de là : son sommet a peu de développement et ne pourrait être occupé que par un faible détachement; il n'est du reste que la partie la plus basse des pentes du Grand-Bois qui s'élèvent d'une manière régulière jusqu'au mont Valaisan, de telle sorte qu'on est nécessairement dominé et que rien ne peut mettre à l'abri des attaques des Gaulois, qui tiendraient les hauteurs ; il y a plus, on serait même commandé par la montagne où est Saint-Germain sur la rive droite du Reclus ; on doit donc s'étonner qu'on ait cru voir à la Roche-Blanche la sûre et forte position à laquelle s'appuya Annibal pour résister aux Gaulois.

Cette position lui serait-elle au moins utile pour protéger la marche de son armée ? Pour répondre à cette question, il faudrait savoir où passait l'armée et où étaient les Gaulois ; on est loin d'être d'accord sur ce sujet; sans m'arrêter à discuter toutes les hypothèses, je rappellerai que d'après Polybe le gros de l'armée était engagé dans un ravin. L'armée a-t-elle donc marché dans les ravins du Reclus pour monter de l'Isère à la Roche-Blanche ? pourquoi suivre ce ravin étroit au pied des vastes escarpements de la rive droite, quand elle peut monter aisément de Scez au Villars, à Notre-Dame-des Neiges et à la Roche-Blanche par des prairies en pente douce où elle n'aurait rien à craindre des Gaulois ? A-t-elle suivi le ravin du Reclus plus haut que la Roche-Blanche ? ce ravin est absolument impraticable. Du reste, que l'on place contre toute possibilité l'attaque en un point quelconque du Reclus, que, malgré le témoignage formel de Polybe, on la place sur les pentes de Saint-Germain ou sur celle du Grand-Bois, les Gaulois occuperont toujours des positions telles que celles de la Roche-Blanche deviendrait inutile et même dangereuse.

Si les critiques dont nous discutons l'opinion sont portées à la vue de ces lieux à accuser Polybe d'inexactitude, ils vont renouveler bientôt ce reproche, lorsque, arrivés au sommet du passage, ils n'apercevront ni la direction de Rome ni les plaines du Pô ; ils vont le renouveler avec plus de raison encore lorsqu'ils étudieront le récit des difficultés que rencontra Annibal à la descente des Alpes.

Digitized by Google

Au moment où vers la Cantine on quitte les plateaux du Petit-Saint-Bernard, la route actuelle descend rapidement des mamelons échelonnés en gradins entre le ruisseau des Eaux-Rousses à droite et la Doire venue du Vernet et de Chavanne à gauche. Au-dessous de Pont-Séran, cette rivière tourne brusquement, coupe la ligne des mamelons par une crevasse profonde et va se joindre au ruisseau des Eaux-Rousses. Ce passage de rivière est-il donc l'obstacle qui arrêta Annibal? Je ne reconnais ni la description qu'en a faite Polybe ni les mesures qu'il a données. Le ravin du reste est si étroit qu'il suffit de jeter quelques bois d'un rocher à l'autre pour le franchir, et nous ne sommes point dans cette région élevée dont parle l'historien grec, où les Alpes sont nues et sans arbres ; les bois de sapins commencent à la source des Eaux-Rousses. Dès lors s'il fallait tourner l'obstacle de Pont-Séran, on ne s'élèverait point jusqu'aux neiges éternelles; il suffirait de prendre à gauche, à partir de la Cantine, pour couper le ruisseau du Vernet, puis le ruisseau de Chavanne, et de descendre à La Thuile par la rive gauche de la Doire ; ou, ce qui serait plus aisé, de prendre à la droite des Eaux-Rousses sur le plateau qui est au pied du Belvédère et qui s'incline vers La Thuile, en suivant la pente même du ruisseau. Ainsi rien de commun entre ce passage et la narration des anciens.

Un peu au-dessous de La Thuile la route traverse la Doire, pour s'engager en corniche dans les rochers de la rive droite ; sur la rive gauche s'élève à une grande hauteur une montagne abrupte dont les avalanches remplissent chaque printemps le lit de la Doire, y restent jusqu'à cinq ou six ans de suite, et montent parfois jusqu'à la route. Trouvons-nous donc là tout à la fois et les neiges de l'hiver précédent et le passage qu'ouvrit Annibal? ou bien placerons-nous les neiges ici et le passage difficile à Pont-Séran? Ces deux hypothèses sont également inadmissibles; car Polybe nous apprend qu'Annibal, arrêté par un défilé infranchissable, tenta de le tourner, s'éleva à la région des neiges éternelles et revint au défilé pour l'attaquer de main d'homme : le point où il fit ce travail et celui où il trouva les neiges sont donc bien distincts, et quand il rencontra les neiges, il n'avait pas franchi le défilé ; il cherchait à le tourner. C'est ainsi qu'on est réduit à tout confondre parce qu'on ne peut rien expliquer.

Supposons encore que ce passage étroit et ces avalanches aient arrêté la marche d'Annibal : il n'avait alors qu'à remonter jusqu'à La Thuile, à prendre par le campement du prince Thomas et le passage de l'Arpe pour retomber sur la Doire à Morges; c'est un passage fa-

Digitized by Google

cile qui a des pâturages sur les deux versants, un bois de sapin au sommet, et par où on a conduit des canons.

Ainsi nous ne rencontrons nulle part à la descente du Petit-Saint-Bernard les obstacles décrits par les anciens ; deux mauvais pas dont on exagère la difficulté ne pouvaient arrêter Annibal qui les eût aisément franchis, plus aisément tournés, et n'expliquent pas les pertes considérables que fit dans cette partie de sa marche l'armée carthaginoise.

Polybe dit que, le troisième jour après avoir franchi le défilé, Annibal débouchait dans les plaines du Pô ; on n'a pas le droit de placer l'entrée de la plaine à Saint-Martin, qui est à plus de 1,200 stades du mont du Chat et se trouve du reste au milieu des montagnes. D'autre part, il est impossible que, par des chemins aussi difficiles, Annibal eût pu en trois jours venir de Pré-Saint-Didier à Saint-Martin, et à plus forte raison parcourir 98 kilomètres pour arriver jusqu'à Ivrée.

Enfin les critiques qui font passer Annibal par le Petit-Saint-Bernard nous opposent le texte de Polybe, relatif au pays des Insubres; nous ferons remarquer qu'Annibal serait descendu chez les Salasses, et qu'on ne comprend pas qu'ayant à se porter vers le pays des Insubres, il fût allé combattre les Taurini et assiéger leur ville.

Quant au système qui fait entrer Annibal en Italie par le col de La Seigne, nous aurions à lui opposer les mêmes objections générales et à montrer qu'il ne permet pas non plus de reconnaître la position des attaques ou les obstacles que rencontra Annibal à la descente. Si l'on conduit Annibal au pied du col de La Seigne par la vallée de Beaufort et les cols qui mènent de cette vallée au Chapiu, on ajoute à l'invraisemblance de cette hypothèse sans expliquer mieux les récits des anciens.

Ainsi, après avoir examiné avec soin et les textes en mains ces grandes vallées du Guil, de la Durance, de l'Arc et de l'Isère et les cols auxquels elles conduisent, on doit avouer qu'on n'y reconnaît pas le chemin que suivit Annibal; les témoignages des anciens sont trop précis, les descriptions trop exactes pour qu'une confusion soit possible, et dans toutes les Alpes il n'y a qu'un seul passage qui donne une explication naturelle et complète des textes de Polybe et de Tite-Live.

Tels sont, Monsieur le Ministre, les résultats de la mission que vous avez bien voulu me confier. Grâce à une précieuse indication que fournit un texte de Varron, je crois avoir enfin découvert le passage que suivit Annibal pour se rendre de la Gaule en Italie. Mais

Digitized by Google

je tiens à compléter sur quelques points ces premières études et à retourner cette année dans les Alpes pour reprendre ensuite avec plus d'étendue les questions auxquelles j'ai touché trop rapidement peut-être dans ce simple rapport.

CHAPPUIS,
Professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Besançon.

Digitized by Google

REVUE

DES

TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Coup d'œil historique sur les études géologiques, paléontologiques et minéralogiques de l'académie de Montpellier.

Suite (1).

Trias et Permien. — En 1826-1827, M. Marcel de Serres décrivait les terrains de sédiment inférieurs de l'Hérault comme « essentiellement composés de formations coordonnées de grès siliceux plus « ou moins fins, de schistes argileux et de houille, surmontés par « des bancs puissants de poudingues ou de psammites siliceux à gros « fragments arrondis (2). » Les différents éléments de nos formations inférieures étaient donc, dès cette époque, reconnus et signalés par le savant professeur de Montpellier; mais ils n'étaient encore rattachés par lui à aucun horizon géologique déterminé; cependant, la *formation du grès rouge*, comprenant tous les dépôts intermédiaires entre le terrain houiller et le lias, avait, dès 1808, été établie par M. d'Omalius; MM. Conybeare et Phillips, en Angleterre, avaient maintenu ce même groupe dans leur classification de 1812 et avaient seulement changé son nom en celui du *nouveau grès rouge.*

Une année après, M. de Humboldt dans son *Essai,* écrit en français, *sur les gisements des roches dans les deux hémisphères*, énumérait successivement au-dessus de la houille le *zechstein*, le *grès bigarré*, le *muschelkalk* et le *quadersandstein;* mais ces nouvelles notions, de provenance germanique, n'avaient pas encore été appli-

(1) Voir la livraison de juin, tome précédent, p.758.
(2) Soc. linn. de Normandie, 1826-1827, p. 206.

Digitized by Google

quées à notre sol ; leur importation en France ne date que de 1828, année où M. Elie de Beaumont publia, dans les Annales des mines, son beau Mémoire sur les terrains secondaires des Vosges ; nous n'analyserons pas les différentes phases par lesquelles la classification de ces divers terrains est passée avant d'arriver au point où elle est aujourd'hui, nous nous en tenons à l'histoire de notre circonscription : il résulte d'une observation faite tout récemment au sein de l'Institut par M. Elie de Beaumont, au sujet d'une communication de M. Paul Gervais (1) que, dès 1830, les auteurs de la carte géologique de France avaient reconnu le grès bigarré de Lodève et considéraient, dès cette époque, les couches à végétaux de cette localité comme formant une assise intercalée dans le grès ; cette observation rectifie l'assertion de M. Fournet touchant la confusion du grès bigarré et des couches inférieures du lias qui n'aurait, d'après lui, cessé pour notre région qu'en 1836 (2).

M. Ami Boué se préoccupait, dès 1833, de la position qu'il convenait d'assigner dans l'échelle géologique aux schistes impressionnés de Lodève (3), mais il ne donnait aucun détail sur les formations qui les entourent ; c'est seulement en 1843 que nous trouvons, dans le travail de M. Garella sur le terrain houiller de Graissessac, une mention spéciale et un premier essai de délimitation de la formation du grès bigarré dans notre circonscription : une année après, M. Emilien Dumas figurait dans sa carte du Vigan et faisait connaître, en 1846, dans sa notice, sous la dénomination de *Keuper*, l'ensemble des couches qui, dans le Gard, séparent le terrain houiller du lias ; il n'avait pu y démêler les divers horizons établis par M. Elie de Beaumont dans les Vosges, et que le département de l'Hérault devait plus tard lui permettre de reconnaître. En 1848, MM. Elie de Beaumont et Dufrénoy décrivaient, dans le second volume du texte explicatif de la carte de France, nos marnes irisées et nos grès bigarrés sans toutefois préciser d'une manière nette leur position géographique respective. Ils publièrent, en même temps, la note, devenue depuis si classique, de M. Adolphe Brongniart sur la flore permienne de Lodève ; ils n'adoptèrent pas pour le département du Gard les conclusions de M. Dumas, et rattachèrent son *trias* à la formation jurassique, comme ils l'avaient déjà fait sur leur carte. M. Marcel de Serres revint, en 1853, sur la question

(1) *Compt. rend. Instit.*
(2) *Mém. de l'Acad. imp. des sc. et lettr. de Lyon*, t. VI, p. 62, 63.
(3) *Bulletin de la Société géologique*, t. III, 1832-1833, p. 332,

Digitized by Google

des ardoises à *Walchia* dont il maintint le parallélisme établi par Brongniart avec la formation permienne, et s'occupa, le troisième en date, de notre trias dont il reconnut les différents termes sans toutefois préciser leurs caractères respectifs et leurs limites (1); M. Coquand, dans son passage rapide à travers le territoire de Lodève en 1855 (2), se montra plus jaloux d'étudier le gisement des végétaux et d'en reconnaître les diverses assises que de séparer nettement les formations qui l'enveloppent. Nous crûmes devoir essayer de combler cette lacune, et dans un travail qui nous est commun avec M. Reynès de Saint-Affrique, ex-pharmacien aide-major (3), nous distinguâmes, au-dessus des schistes impressionnés, trois horizons que leurs caractères parfaitement tranchés et leur position respective nous permirent de délimiter sur les feuilles de Cassini. Ce fut d'abord un horizon de calcaire caverneux, tuffacé, dolomitique avec marnes, puis une série de grès compactes alternant avec des marnes de diverses couleurs, enfin, un terrain remarquable par sa couleur rouge appelé *ruf* dans la contrée; les deux derniers nous parurent devoir correspondre au keuper et au grès bigarré ; nous laissâmes le premier à égale distance du keuper et du lias sans décider auquel des deux il devait se rattacher de préférence; des courses faites ultérieurement en commun avec M. Dumas qui voulut bien, à cette époque, accepter du conseil général la mission de s'occuper avec nous de la carte géologique de l'Hérault, nous amenèrent bientôt à modifier cette classification. Le premier horizon devint notre trias supérieur et comprit à la fois le keuper et le muschelkalk; la série de grès représenta le grès bigarré; le troisième terme, celui des schistes rouges, descendit d'un degré dans l'échelle géologique pour rentrer dans le groupe permien. Une tournée de quelques jours dans nos localités, en septembre 1858, suffit à M. Hébert pour arriver du premier coup à ce mode de groupement; il le publia en septembre 1859 (4); c'est durant l'année qui s'écoula entre la course de M. Hébert, dans laquelle nous n'avions pas eu le plaisir de l'accompagner, et la publication de ses résultats, qu'à la suite d'un voyage de M. Dumas dans les environs de Bâle, en Suisse, nous avons modifié notre première opinion; au mois d'août 1859, nous mettions sous les yeux du conseil général de l'Hérault

(1) *Compt. rend. Instit.*, 1853, t. XXXVII, p, 503.
(2) *Bulletin de la Société géologique.*
(3) *Géologie de l'arrondissement de Saint-Affrique.* Acad. des sc. et lett. de Montpellier, t. IV, 1858, p. 99.
(4) *Bulletin de la Société géologique*, t. XVI, p. 903.

Digitized by Google

notre carte de l'arrondissement de Lodève, coloriée géologiquement conformément à notre nouvelle manière de voir. MM. Marcel de Serres et Paul-Cazalis de Fontdouce, dans leurs études sur les terrains volcaniques de la vallée de Salagou (1) ont reproduit notre premier classement et conservé les schistes rouges au niveau du grès bigarré ; ces mêmes schistes rouges et le système des couches à *walchia* qu'ils recouvrent, se retrouvent à Neffiez où ils ont été minutieusement décrits sur les noms de *zechstein* et de *grès rouge*, par MM. Graff et Fournet (2), et délimités sur la carte géologique qu'ils ont dressée de cette région. Nous n'abandonnerons pas le sujet du *Trias* et du *Permien* sans mentionner MM. Hugounenq, Melet et Calvet, de Lodève, amateurs distingués des sciences naturelles qui, par leurs découvertes intéressantes de fossiles très-remarquables aux portes mêmes de Lodève et par le bienveillant accueil qu'ils font à tous les géologues, n'ont pas peu contribué à fixer l'attention et l'intérêt des hommes de science sur cette localité.

Terrain houiller. — Du terrain permien au terrain houiller, des schistes ardoisiers avec plantes, poissons et coprolites aux schistes avec fougères, le passage est souvent insensible ; on peut s'en assurer, en particulier, aux environs de Neffiez et au Bousquet d'Orb, à dix kilomètres de Bédarieux; mais à mesure qu'on s'enfonce dans les couches plus profondes, les caractères distinctifs des deux formations s'accentuent, et le terrain houiller, avec son cortége de grès micacés à grains cristallins de quarz et de schistes carburés, présente sa physionomie spéciale et partout la même; notre circonscription renferme quatre bassins houillers : ceux d'Alais et du Vigan dans le Gard, ceux de Graissessac et de Neffiez dans l'Hérault; quelques recherches de houille ont été faites dans le département des Pyrénées-Orientales, mais elles ont été interrompues et sont demeurées sans résultat (3).

En 1830, M. Dufrénoy ne mentionnait, dans son Mémoire sur les terrains secondaires du sud-ouest, que le terrain houiller d'Aubin, en Aveyron; M. Reboul, en 1832, et, l'année suivante, M. Ami Boué visitaient le bassin de Neffiez et cherchaient à reconnaître ses rapports de position avec celui de Graissessac (4). La carte géologique

(1) Acad. des sc. et lettr. de Montpellier, section des sciences, t. IV, 1859.

(2) *Mém. de l'Acad. imp. de Lyon*, t. VI, 1856, p. 78.

(3) *Recherches de la houille dans le département des Pyrénées-Orientales*, par M. Titus Fœlip. Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, t. IX, 1854, p. 309.

(4) *Bulletin de la Société géologique*, 1832 à 1833, t. III, p. 332.

Digitized by Google

de France portait, en 1840, les limites des formations houillères de Graissessac, d'Alais et du Vigan ; elles étaient empruntées, ainsi que les auteurs se plaisent à le reconnaître, aux travaux encore inédits de MM. Garella et Emilien Dumas. Le premier ne publia que, en 1843, le résultat de ses études ; la science déplore la mort de cet habile ingénieur, survenue quelques mois après son retour de Panama, où la confiance et l'estime du Gouvernement l'avaient envoyé pour s'occuper des plans relatifs au percement de l'isthme ; M. Garella, dans une première partie de son texte, énumère et décrit les différentes formations qui enveloppent le terrain houiller de Graissessac, il constate successivement les schistes talqueux, les roches porphyriques et le calcaire de transition ; puis, passant aux terrains supérieurs, il fait connaître le grès bigarré et le lias avec les grès inférieurs, il donne ensuite la composition du terrain houiller lui-même, la disposition et l'allure de ses couches et les accidents de divers ordres qu'on y rencontre ; il consacre une seconde partie à l'historique des travaux exécutés dans le bassin depuis l'origine de l'exploitation, et décrit séparément chacune des concessions ; des cartes de détail, des coupes géologiques prises en divers points du bassin et une carte d'ensemble accompagnent et éclairent le texte ; les cartes spéciales présentent, au moyen d'une disposition ingénieuse de dessins superposés, les plans et les coupes de travaux intérieurs des différentes mines.

En 1846, M. Emilien Dumas présentait, dans sa notice *sur la région cévennique du Gard*, un résumé lumineux de ses longues et laborieuses études sur les terrains houillers d'Alais comprenant les bassins importants de la Grand-Combe, de Portes et de Bessèges ; M. Dumas partage ce terrain en trois systèmes superposés, et subdivisant chacun en deux étages, l'un, inférieur, stérile, composé de grès, le supérieur, charbonneux, il distribue les principaux centres d'exploitation dans chacun de ces systèmes respectifs, établit un synchronisme entre certaines couches importantes exploitées sur des points différents, décrit les divers étages, en donne l'épaisseur moyenne et fait suivre sa coupe théorique de tableaux spéciaux présentant la composition et les rapports de couches des étages charbonneux les plus intéressants. Une coupe de la partie méridionale de ce terrain houiller en montre les allures et la structure intérieure. M. Dumas n'a pas négligé l'étude de la flore houillère ; il a recueilli, système par système, couche par couche, les végétaux qui y ont laissé leurs empreintes, et réussi à déterminer un ensemble d'individus caractéristiques de chacun de ses groupes, et constituant

Digitized by Google

autant de faunes successives, nouvel auxiliaire ingénieusement établi pour reconnaître les divers niveaux du terrain houiller. Enfin, il termine son résumé par des considérations sur la richesse des bassins d'Alais; des calculs approximatifs n'estimeraient pas à moins de 877 ans 295 jours le temps nécessaire pour épuiser, dans les conditions d'extraction actuelle, le bassin de la Grand-Combe, et à 458 ans, celui qu'exigerait l'épuisement du charbon du bassin de la Cèze, en supposant encore que l'extraction annuelle restât toujours la même; le prolongement des couches de houille au-dessous des terrains secondaires peut, au moyen de sondages et de puits, fournir la matière de nouvelles exploitations : dans un rapport sur la concession houillère de Cessons et Trébian, rédigé en 1859, M. Dumas démontre au moyen de plans et de coupes les heureux résultats qu'aurait un puits de 150 mètres de profondeur, creusé à travers des couches dont ses études antérieures lui ont permis de déterminer par avance la composition, la puissance et le niveau géologique. M. Marcel de Serres est revenu, en 1850, sur le terrain houiller de Graissessac (1); il confirme par de nouvelles observations les principaux faits signalés par M. Garella et donne la liste des végétaux qu'il a recueillis et déterminés.

Les mines de Neffiez, qui ont été exploitées durant dix années par M. Graff, n'ont pas été encore de sa part l'objet d'une publication spéciale. Nous avons lieu d'espérer qu'elle fera partie de la monographie des terrains de la commune de Neffiez et de Cabrières, dont il a, de concert avec M. Fournet, réuni les principaux éléments.

Nous compléterons la liste des travaux faits dans notre région sur la période houillère en rappelant le Mémoire de M. Parran, déjà signalé dans ce recueil (2), sur *le terrain houiller considéré dans ses rapports avec les recherches et l'exploitation de la houille*. M. Parran résume et vulgarise les principes de M. Fournet sur cette matière, pour l'usage des élèves de l'Ecole de Saint-Etienne, dont il a été pendant quelques années l'un des professeurs distingués. On sait que MM. Dufrénoy et Elie de Beaumont ont considéré les terrains houillers du centre et du sud de la France comme des formations locales circonscrites dans les limites étroites de bassins lacustres, et contrastant par leurs limites mêmes avec les formations synchroniques du Nord, assimilées pour leur caractère et leur étendue aux formations marines qui les enveloppent. M. Fournet n'admet qu'un même

(1) Académie des sciences et lettres de Montpellier, t. Ier, p. 349.
(2) *Revue des Sociétés savantes*, septembre 1859, p. 305.

Digitized by Google

mode de dépôt pour tous les terrains houillers, et leur attribue à tous une extension égale à celle des autres terrains qui composent l'écorce du globe. On comprend l'importance d'une pareille théorie pour l'industrie des mineurs.

Terrains secondaires inférieurs. — Tandis que M. Dumas n'avait eu l'occasion de signaler dans le groupe des terrains de transition du département du Gard que les schistes talqueux avec quelques couches de calcaire subordonnées, MM. Graff et Fournet ont pu constater dans la région de Neffiez tous les termes de la série palœozoïque. Un premier productus trouvé entre Laurens et Neffiez par M. Marcel de Serres, en 1847, lui permit d'annoncer dans une note (1) l'existence dans le Midi du *calcaire carbonifère.* Les travaux de MM. Marchison et de Verneuil avaient déjà établi la prédominance remarquable de ce genre de brachiopodes dans cet étage géologique, et les dimensions de l'exemplaire trouvé par M. Marcel de Serres rappelaient assez bien les belles formes décrites pour faire croire à l'existence de leur gîte spécial dans nos contrées. Ce ne fut pourtant que quelques années après, lorsque M. Graff prit la direction des mines, que les études auxquelles il dut se livrer pour délimiter les diverses concessions le conduisirent sur des gîtes fossilifères de la plus grande importance. Grâce aux recherches persévérantes de cet habile ingénieur, les localités de Neffiez et de Cabrières sont devenues de véritables *placers* paléontologiques où les faunes des horizons les plus distincts et les plus variés se présentent avec une richesse tout exceptionnelle. M. Graff a trouvé successivement des productus, des goniatites, et ces remarquables crustacés des premières époques géologiques, baptisés par Alexandre Brongniart du nom de trilobites, au moyen desquels le savant restaurateur de ces anciens groupes d'animaux, M. de Barrande, vient de reconstituer les faunes primordiale, seconde et troisième du globe. Aux productus, aux goniatites, aux trilobites vinrent bientôt se joindre les graptolites, les orthocères, les leptœna, les orthis, tous témoins des premiers âges de la terre dont la découverte dans nos régions est sans contredit l'événement le plus capital dans l'histoire de notre géologie locale. Malheureusement les éléments pétrographiques et stratigraphiques laissaient à désirer; ce n'était plus ces couches puissantes en étendue et en épaisseur qui semblaient être comme l'apanage des premiers sédiments déposés sur la croûte du globe. Les dépôts étaient morce-

(1) Académie des sciences et lettres de Montpellier, t. Ier, p. 63.

Digitized by Google

lés, leurs caractères peu distincts, leurs relations confuses; les terrains étaient réduits pour la plupart à des masses isolées, éparses. De pareilles conditions devaient créer des difficultés de nature à induire en erreur et à rebuter des observateurs moins habiles ou moins patients. MM. Graff et Fournet y succombèrent eux-mêmes un moment, et proclamèrent dans leur défaillance le divorce entre les données de la paléontologie et celles de la stratigraphie. Ces infidélités aux harmonies naturelles ne sont pas sans exemple dans l'histoire de la science ; mais celle-ci ne fut pas de longue durée : après un intervalle de quatre ans, M. Fournet écrivait, en 1854, à M. Viquesnel (1) qu'un nouvel examen avait rétabli l'accord un moment rompu. Dès ce jour, la série de nos formations infra-houillères fut exactement établie, et se trouva comprendre tout ensemble les terrains *carbonifère*, *dévonien* et *silurien* (2). Nous ne possédons pas encore le texte explicatif de la carte de la région de Neffiez pour ce qui regarde ces terrains; cette partie sera l'objet d'une publication spéciale dont nous rendrons compte aussitôt qu'elle aura paru. Nos travaux pour la carte géologique de l'Hérault nous ont également amenés, M. Emilien Dumas et nous-même, à nous occuper des mêmes régions. L'intérêt tout particulier qui s'y rattache nous a déterminés à en faire l'objet d'une monographie et d'une carte cadrastrale à l'échelle de $\frac{1}{20000}$.

Terrains cristallins. — Les roches cristallines de notre circonscription se réduisent à peu près à celles que M. Emilien Dumas a signalé dans sa *Notice sur la région cévennique du Gard*, et qu'il a délimitées sur sa carte du Vigan. Le granit apparaît à l'axe de la chaîne des Cévennes, et forme trois massifs isolés qui sont : la chaîne des Tanargues, la montagne de la Lozère, et un troisième que M. Dumas appelle massif méridional s'étendant des limites de l'Aveyron jusqu'à Saint-Jean-du-Gard. Une seconde chaîne cristalline plus méridionale que la première constitue, dans le département de l'Hérault, une série de faîtes qui, sous le nom de l'Espinouse, se pro-

(1) *Bulletin de la Société géologique*, t. XI, p. 169.

(2) Dufrenoy avait, en 1830, signalé les calcaires de transition de la montagne Noire, ceux de Caunes (Aude) et de Lodève (*Mémoire pour servir à une description géologique de la France*, t. Ier, p. 277 et 278). En 1841, il constata la présence à Caunes du marbre griotte (dévonien) sans le rattacher à un horizon particulier. A cette époque, les goniatites de ces marbres étaient considérées comme étant des nautiles. (*Explication de la carte géologique de France*, t. Ier, p. 167.)

Digitized by Google

longe depuis la montagne du Caroux à l'est jusqu'à la montagne Noire à l'ouest.

M. Fournet en a dit quelques mots dans son premier travail *Sur les terrains anciens du Languedoc* (1). Dès 1832, M. Reboul constatait aux environs de Neffiez la présence du porphyre (2). En 1844, M. Dumas faisait connaître au Congrès scientifique de France, tenu à Nîmes, une roche nouvelle observée par lui dans les Cévennes et se rencontrant exceptionnellement ailleurs, la fraidronite, qui a surgi à travers le granit. Il signale encore le porphyre granitoïde et une sorte de calcaire éruptif qui forme, dit-il, de véritables filons au milieu du granit. Deux observations particulièrement intéressantes du même auteur portent, d'une part, sur le caractère éruptif du granit dans les Cévennes, et, d'autre part, sur l'absence à son contact d'aucune altération des roches encaissantes. Les publications récentes de MM. Delesse et Gruner sur la température probable des roches plutoniques au moment de leur sortie donnent à ce dernier fait une grande importance. Nos régions ne sont pourtant pas dénuées d'exemples de métamorphisme, et une étude plus détaillée et plus spéciale de nos terrains cristallins nous donnera un jour l'occasion de les signaler.

Paul DE ROUVILLE,
Docteur ès sciences, correspondant du Comité.

(*La suite prochainement.*)

(1) *Bulletin de la Société géologique*, t. VIII, p. 47.
(2) *Bulletin de la Société géologique*, t. III, 1832-1833, p. 83.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

PROVINCIALE ET ÉTRANGÈRE.

Société d'émulation de l'Allier, à Moulins. — *Bulletin;* tome VII, 1re livraison, 1859. In-8° de 100 pages. 1 autographe, 1 carte topographique.

— Notice sur le général baron Camus de Richemont, par M. *Meilheurat.* 18 pages.

— Note sur un anneau d'or à l'effigie de Tetricus, trouvé à Autun, par M. *Bulliot.* 7 pages.

— Notice historique sur une lettre autographe de saint François de Salles, évêque et prince de Genève, par M. *Protat.* 6 pages.

— Poésies, par M. *Ernest Leroy de Chavigny* 4 pages.

— Rapport sur la topographie du département de l'Allier (ancienne province du Bourbonnais), pendant les quatre premiers siècles, par M. le comte *Max de l'Estoille.* 20 pages, 1 carte.

— Note relative aux découvertes scientifiques de Péron, par M. *Girard.* 4 pages.

Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen. — *Mémoires;* 1860. In-8° de 564 pages.

— De la résistance de l'air dans le mouvement oscillatoire du pendule, par M. *Girault.* 43 pages.

— Etude historique et critique sur Jacques Saurin, par M. *Melon.* 50 pages.

— Etude et considérations sur l'esclavage et sur le travail forcé dans la société moderne, par M. *Février.* 125 pages.

— Le bréviaire de P. D. Huet, par M. *Travers.* 20 pages.

— Mémoire sur les conditions de la transmission de la propriété à titre onéreux, par M. *Trébutien.* 72 pages.

— Notice sur J.-J. Rousseau, par M. *Berville.* 28 pages.

— Une nouvelle classification des sciences, par M. *Charma.* 30 pages.

— Recherches sur l'épigraphe de l'*Esprit des Lois*, par M. *Demiau de Crouzilhac.* 12 pages.

— Notice biographique sur M. Chauvin, par M. *R. Lenormand.* 30 pages.

— Les Andelys et Nicolas Poussin, par M. *Gandar.* 67 pages.

— Poésie : le Paradis et la Péri, poëme extrait et traduit de *Lalla Rookh* de Thomas Moore, par M. *des Essars.* 18 pages.

Digitized by Google

Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère. — *Bulletin;* tome Xe, décembre 1859. In-8° de 44 pages.

— Titre et table des matières d'un manuscrit du dix-septième siècle communiqués par M. *Cazalis*, de Meyrueis. 6 pages.

Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers. — Commission archéologique du département de Maine-et-Loire. — *Répertoire archéologique de l'Anjou;* année 1860, février. In-8° de 32 pages.

— Monuments gaulois de l'Anjou; — Arrondissement de Cholet, par M. *V. Godard-Faultrier.* 17 pages.

— Etudes ecclésiologiques sur le diocèse d'Angers; — Commune de Chaudefont, par M. l'abbé *X. Barbier de Montault.* 12 pages.

Société archéologique et historique du Limousin. — *Bulletin;* tome IX, 3e livraison, 1859. In-8° de 48 pages. 1 planche. — *Nobiliaire*, 16 pages.

— Emailleurs limousins : les Limosin, par M. *Maurice Ardant.* 28 pages.

— D'une inscription latine dans l'église paroissiale de Saint-Léonard, par M. *Gay de Vernon.* 3 pages.

— Recherches au sujet du dictionnaire géographique de la France; — Testament de Guy-Foucaud (1302), par M. l'abbé *Texier.* 4 pag.

— Poignards gaulois, par M. *Maurice Ardant.* 5 pages.

— Découverte de monnaies à La Couture, par *le même.* 2 pages.

— Une médaille celtique lémovicienne trouvée à Bussière-Boffy (Haute-Vienne), le 1er août 1850, par M. *G. du Taya.* 3 pages.

— Etats généraux de Tours; — Procès des Templiers (document publié, par M. *Maurice Ardant*). 2 pages.

— Arrêté de M. de Bernage relatif à la perception des tailles et autres impôts dans la boucherie de Limoges (daté d'Angoulême, le 8 juillet 1696).

Société archéologique de l'Orléanais, à Orléans. — *Bulletin;* n° 34, 3e et 4e trimestres de 1859. In-8° de 76 pages.

— Rapport présenté à M. le préfet du Loiret, par M. *Mantellier*, directeur du Musée historique de l'Orléanais. 10 pages.

— Notice nécrologique sur M. Jacob, membre fondateur de la Société, par M. *Baguenault.* 4 pages.

— Compte rendu de la visite faite aux ruines de la Cour-Dieu, par M. *de Torquat.* 6 pages.

— Note sur la chapelle Saint-Jacques, à Orléans, par M. *Baguenault.* 6 pages.

— Rapport sur une tapisserie et une peinture du quinzième siècle, dans lesquelles est représentée la Pucelle d'Orléans, par M. *Mantellier.* 20 pages.

— Notice sur Bray, Bricy (Loiret) et Terminiers (Eure-et-Loir), par M. *Maître.* 5 pages.

— Rapport sur un projet de *Bibliographie orléanaise*, par M. *Pelletier.* 7 pages.

Digitized by Google

Société d'archéologie lorraine, à Nancy. — *Journal;* IXe année, 1860, 1er numéro, janvier. In-8° de 20 pages.

— Départ de la famille ducale de Lorraine (1737), 1er article, par M. *Louis Lallement.* 13 pages. 1 gravure.

2e numéro, février. 20 pages.

— Même notice (suite et fin). 15 pages.

Société impériale de médecine de Marseille. — *Bulletin des travaux;* janvier 1860. In-8° de 56 pages.

— Notice nécrologique sur J.-B.-A. Ducros, par le docteur *Villard.* 23 pages.

— Notice biographique sur Cauvière, par le docteur *Chapplain.* 28 pages.

Société impériale des sciences naturelles de Cherbourg. — *Mémoires*, publiés sous la direction de M. *Aug. Le Jolis*, archiviste perpétuel de la Société. Tome VI, 1858; Paris et Cherbourg, 1859. In-8° de 408 pages. 2 planches.

— Mémoire sur les baleines et les cachalots, par M. *H. Jouan.* 49 pages.

— Notes sur quelques animaux habitant les îles du Grand Océan, par *le même.* 19 pages.

— Observations sur le Morpho-Idomeneus, par M. *Ch. Eyriès.* 5 pages.

— Essai géologique sur le département de la Manche, Ire partie, par M. *Bonissent.* 84 pages.

— Notes sur des fleurs anormales du Cytisus adami, par M. *Aug. Le Jolis.* 4 pages.

— Essai sur l'histoire naturelle de l'archipel de Mendana ou des Marquises, 3e partie : Zoologie, par M. *Ed. Jardin.* 40 pages.

— Fragments astronomiques et physiques, par M. *Emm. Liais.* 24 pages.

— Lichens des environs de Cherbourg, par M. *Aug. Le Jolis.* 108 pages.

— Observations sur le développement d'infusoires dans le Valonia utricularis, par M. *Ed. Bornet* (avec 2 planches gravées). 8 pag.

— Anémographe de l'observatoire de Lébisey, par M. le vicomte *Th. du Moncel.* 13 pages.

— Analyse des travaux de la Société, année 1858. 32 pages.

Société de médecine de Nancy. — *Compte rendu des travaux*, années 1858-59, par le secrétaire, M. le docteur *Th. Auzouy.* Nancy, 1860. In-8° de 168 pages.

Société industrielle de Mulhouse. — *Bulletin;* n° 150 (Ier du tome XXX), 1859. In-8° de 88 pages. 3 planches.

— Notice sur l'éclairage au gaz, etc., par M. *Ed. Ferguson.* — Rapport sur cette notice, par M. le docteur *Penot.* 11 pages.

— Recherches critiques et expérimentales sur la théorie de la teinture, par le docteur *P.-A. Bolley.* 33 pages.

Digitized by Google

— Notes diverses et rapports de MM. *J. Ortlieb*, *E. Burnat*, *E. Mathieu-Plessis*, *Walter Crum* (traduction de M. *G. Wilson*) et *Camille Kœchlin*.

Bulletin historique et monumental de l'Anjou, par M. *Aimé de Solan*. VIe année, 1859, nº 8. In-8º de 32 pages. 1 planche in-fº.

— Les rues d'Angers. — Litanies pour toutes les filles qui désirent entrer en ménage (seizième siècle). — La maison des Petits-Pères. — Chapelle de l'hospice Sainte-Marie. — Chansons populaires de l'Anjou : Chanson vendéenne. — Les juifs en Anjou au quatorzième siècle. — Cris angevins. — Les compagnons de la Guillonnée. — Histoire des communes : Saint-Florent-le-Vieil.

Revue d'Aquitaine, à Condom (Gers). — 4e année, 3 janvier 1860; 14e numéro.

— De quelques édifices, par M. l'abbé *Canéto*.
— Lettres de *Faugère-Dubourg*.
— Le chevalier de Malte, par M. *J.-F. Bladé*.
— Poésies, par MM. *Clausade* et *J. Noulens*.
— Montaigne, citoyen.

15e et 16e numéros, 3 février :

— Honneurs funèbres rendus à Archambaud, comte de Béarn, document inédit du quinzième siècle, traduit par M. *Lespy*. 15 pag.
— Sphragistique et numismatique, par M. le baron *Chaudruc de Crazannes*.
— Lettres de Faugère-Dubourg.
— Le pont de Marmande.
— Biographie de M. Mocquard.
— Emilius Magnus Arborius (suite), par M. *Léonce Couture*.

La Picardie, publiée sous les auspices des Sociétés savantes de la Somme, de l'Aisne, de l'Oise et du Pas-de-Calais. 5e année, nº 12, décembre 1859. In-8º de 48 pages.

— L'église de Davenescourt, par M. *H. Dusevel*.
— Quelques menhirs du Vermandois, par M. *Ch. Gomart*.
— Notre-Dame de Bon Secours de Compiègne, par M. *Caillette de l'Hervilliers*.
— Bibliographie : le tombeau de Childéric Ier, de M. l'abbé Cochet, par M. *Terninck*.
— Chronique, par M. *Dusevel*.

Annuaire du Gers, pour l'année 1860, 42e année. In-8º de 268 pages.

— Liste des hommes célèbres et remarquables du département du Gers. 20 pages.

Institut archéologique de la Grande-Bretagne et de l'Irlande. — *Journal archéologique*; nº 63, 1859. In 8º de 90 pages.

— Couronnes d'or récemment découvertes près de Tolède et aujourd'hui déposées au Musée de Cluny, à Paris, par M. *Albert Way*. 11 pages.

Digitized by Google

CHRONIQUE.

ACADÉMIE DELPHINALE, A GRENOBLE.

Programme d'un prix à décerner en 1861.

L'Académie dephinale met au concours le sujet suivant :

Etude historique sur la vie, le rôle politique et l'administration de LESDIGUIÈRES.

LESDIGUIÈRES n'est pas seulement un vaillant chef de parti, continuateur heureux du baron des Adrets et de Montbrun, c'est encore un homme d'Etat de premier ordre. Avec d'humbles commencements, il est arrivé à de grandes choses, autant par sa sagesse et son habileté que par sa valeur militaire. Après avoir su discipliner et faire triompher les protestants, il s'est associé des premiers aux efforts d'Henri IV pour concilier les partis, et, tandis que le Béarnais conquérait péniblement sa couronne aux alentours de Paris, Lesdiguières, aux extrémités du royaume, dominait la Provence et le Dauphiné, et protégeait nos frontières, « toujours vainqueur et jamais vaincu. »

Les travaux de la paix ne le trouvèrent pas moins habile, et son administration a laissé dans le Dauphiné des souvenirs ineffaçables. Enfin, quand les guerres de religion recommencèrent sous Louis XIII, le connétable, au terme de sa carrière, retrouva l'énergie de ses jeunes années pour défendre le pouvoir royal et contenir les factions.

Les concurrents devront suivre et apprécier en toute liberté cet homme remarquable aux différentes époques de sa longue existence. Ils se rappelleront toutefois que ses exploits militaires ont été souvent racontés et forment la partie la mieux connue de son histoire ; ils pourront donc se dispenser de les exposer en détail, et s'attacheront de préférence à mettre en relief son rôle politique et son administration. Cette part de la vie de Lesdiguières est la moins étudiée : l'Académie la signale plus spécialement que toutes les autres à l'attention des concurrents.

De nombreux documents conservés dans les dépôts publics et privés, et surtout à la Bibliothèque impériale, pourront offrir de précieuses ressources.

Digitized by Google

L'Académie ne demande pas cependant une simple compilation de renseignements plus ou moins curieux : elle veut une étude historique, recommandable à la fois par l'intérêt des faits, la méthode de la composition et le mérite du style.

Le prix à décerner est de la somme de CINQ CENTS francs.

Les Mémoires seront adressés francs de port à M. le secrétaire perpétuel de l'Académie delphinale, à la bibliothèque de Grenoble. Ils devront être parvenus avant le 1er janvier 1861, terme de rigueur. Le prix, s'il y a lieu, sera décerné dans le courant de mai 1861.

Chaque Mémoire sera anonyme et portera en tête une épigraphe, qui sera répétée sur une enveloppe renfermant, sous cachet, le nom et l'adresse de l'auteur du Mémoire.

Les concurrents sont invités à indiquer exactement les sources où ils auront puisé, surtout quand ils auront à produire des documents nouveaux.

ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES, INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES DE TOULOUSE.

Sujets de prix proposés par l'Académie pour les années 1861, 1862 et 1863.

L'Académie n'a point décerné le prix de 1859, dont le sujet était la question suivante :

« Faire l'histoire de l'organisation judiciaire, civile, criminelle et « ecclésiastique dans le Languedoc et la Provence, depuis la publi- « cation du bréviaire d'Alaric jusqu'à l'établissement fixe du Parle- « ment de Toulouse, en 1444. »

En conséquence, et conformément à l'article 32 de ses règlements, l'Académie a décidé qu'elle accordera un prix extraordinaire à l'auteur d'un Mémoire qui lui serait adressé sur ce sujet avant le 1er janvier 1861.

Ce prix extraordinaire sera une médaille d'or de 500 francs.

L'Académie n'a point également décerné le prix de l'année 1860, dont le sujet était la question suivante :

« Faire connaître les résultats positifs dont les expériences phy- « siologiques ont enrichi la médecine clinique depuis le commen- « cement du dix-neuvième siècle. »

En conséquence, et conformément à l'article 32 de ses règlements, l'Académie a décidé qu'elle accordera un prix extraordinaire à l'auteur d'un Mémoire qui lui serait adressé sur ce sujet avant le 1er janvier 1861.

Ce prix extraordinaire sera une médaille d'or de 500 francs.

L'Académie propose pour sujet de prix de l'année 1861 la question suivante :

Digitized by Google

« Appliquer des observations nouvelles et convenablement dis-
« cutées à l'étude des étoiles variables. »

Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 500 francs.

L'Académie propose pour sujet de prix de l'année 1862 la question suivante :

« Retracer l'histoire de l'ancienne Université de Toulouse, depuis
« sa fondation, en 1229, jusqu'à la fin du dix-huitième siècle. »

En laissant à la biographie la place qui lui appartient de droit, dans un travail de ce genre, l'Académie verrait avec plaisir les concurrents insister sur le caractère particulier de l'institution et sur l'influence morale, scientifique et littéraire qu'elle a exercée dans le Midi, aux époques les plus intéressantes de son histoire.

Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 500 francs.

L'Académie propose pour sujet de prix de l'année 1863 la question suivante :

« Etudier, au point de vue de leur application et de leur théorie,
« les roues hydrauliques à axe vertical, appelées turbines. »

L'Académie tiendra un grand compte des améliorations qui seront proposées dans le vannage, le distributeur, le système d'aubes, l'établissement des arbres de ces moteurs. Les concurrents sont invités à étudier les divers systèmes de turbines en usage, et à déduire de cet examen comparatif des règles utiles dans la pratique.

Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 500 francs.

Les savants de tous les pays sont invités à travailler sur les sujets proposés. Les membres résidants de l'Académie sont seuls exclus du concours.

L'Académie décernera aussi, dans sa séance publique annuelle, des prix d'encouragement : 1° aux personnes qui lui signaleront et lui adresseront des objets d'antiquité (*monnaies, médailles, sculptures, vases, armes*, etc.) et de géologie (*échantillons de roches et de minéraux, fossiles d'animaux, de végétaux*, etc.), ou qui lui en transmettront des descriptions détaillées accompagnées de figures;

2° Aux auteurs qui lui adresseront quelque dissertation, ou observation, ou Mémoire, importants et inédits, sur un des sujets scientifiques ou littéraires qui font l'objet des travaux de l'Académie;

3° Aux inventeurs qui soumettront à son examen des machines ou des procédés nouveaux introduits dans l'industrie, et particulièrement dans l'industrie méridionale.

Ces encouragements consisteront en médailles de bronze, d'argent ou de vermeil, selon l'importance scientifique des communications. Dans tous les cas, les objets soumis à l'examen de l'Académie seront rendus aux auteurs ou inventeurs, s'ils en manifestent le désir.

4° Indépendamment de ces médailles, dont le nombre est illimité, il pourra être décerné chaque année, et alternativement pour les

Digitized by Google

sciences et pour les lettres, une médaille d'or de la valeur de 120 francs à l'auteur de la découverte ou du travail qui, par son importance entre les communications faites à l'Académie, aura paru le plus digne de cette distinction.

Les travaux imprimés seront admis à concourir pour cette médaille, pourvu que la publication n'en remonte pas au delà de trois années, et qu'ils n'aient pas déjà été récompensés par une Société savante.

L'auteur de la découverte ou du travail qui aura mérité la médaille d'or recevra de droit le titre de correspondant.

Dispositions générales.

Les Mémoires concernant le prix ordinaire, consistant en une médaille d'or de 500 francs, ne seront reçus que jusqu'au 1er janvier de l'année pour laquelle le concours est ouvert. Ce terme est de rigueur.

Les communications concourant pour les médailles d'encouragement, y compris la médaille d'or de 120 francs, devront être relatifs aux sujets scientifiques et littéraires dont s'occupe l'Académie et être déposés, au plus tard, le 1er avril de chaque année.

Tous les envois seront adressés, *franco*, au secrétariat de l'Académie, rue Louis-Napoléon, 12, ou à M. Urbain Vitry, secrétaire perpétuel, allée Louis-Napoléon, 3.

Les Mémoires seront écrits en français ou en latin, et d'une *écriture bien lisible*.

Les auteurs des Mémoires *pour les prix ordinaires*, écriront sur la première page une sentence ou devise; la même sentence sera répétée dans un billet séparé et cacheté, renfermant leur nom, leurs qualités et leur demeure; ce billet ne sera ouvert que dans le cas où le Mémoire aura obtenu une distinction.

Les Mémoires concourant pour les prix ordinaires et dont les auteurs se seront fait connaître avant le jugement de l'Académie, ne pourront être admis au concours.

Les noms des lauréats seront proclamés en séance publique, le premier dimanche après la Pentecôte.

Si les auteurs ne se présentent pas eux-mêmes, M. le docteur Larrey, trésorier perpétuel, ne délivrera le prix qu'au porteur d'une procuration de leur part.

L'Académie, qui ne prescrit aucun système, déclare aussi qu'elle n'entend pas adopter tous les principes des ouvrages qu'elle couronnera.

Digitized by Google

COMITÉ IMPÉRIAL

DES TRAVAUX HISTORIQUES

ET DES

SOCIÉTÉS SAVANTES.

SÉANCES DU COMITÉ.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Séance du 4 juin 1860.

Présidence de M. LAFERRIÈRE, membre de l'Institut.

A l'occasion du procès-verbal de la séance précédente, une discussion s'engage entre plusieurs membres du Comité relativement aux comptes rendus des publications des Sociétés savantes.

M. Rabanis demande quelles sont, dans ces publications, les pièces qui doivent être examinées et appréciées par les membres de la section, et quelles sont celles qui doivent être réservées à l'examen des autres sections. Il importe que cette distinction soit nettement établie, afin d'éviter à la fois les doubles emplois et les divergences d'opinions dans les comptes rendus du Comité.

M. Bellaguet fait observer que les instructions ministérielles ont établi cette distinction et qu'elles recommandent aux membres de la section de borner leur examen aux articles d'histoire, de géographie et de philologie ; que toutefois il serait très-difficile d'assigner des limites trop absolues aux comptes rendus sur des matières qui, comme l'histoire et l'archéologie, comme la philologie et la littérature, ont tant de points de contact. Il pense donc que l'examen des sujets littéraires n'est pas exclu du domaine de la section.

M. Jules Desnoyers considère certains travaux de statistique

Digitized by Google

comme étant d'une grande utilité pour l'histoire et comme devant être compris, par conséquent, dans les comptes rendus de la section d'histoire.

M. Jourdain rappelle que la section des sciences morales et politiques, qui faisait précédemment partie de la section des sciences, a été réunie à la section d'histoire et de philologie, et que dès lors les travaux des Sociétés savantes qui se rattachent à sa spécialité rentrent dans les attributions de la section d'histoire.

M. Laferrière est d'avis qu'il convient de laisser aux rapporteurs une certaine latitude, et de s'en remettre à leur discernement et à leur appréciation pour le choix des matières dont ils croiront devoir faire de préférence l'objet de leurs comptes rendus.

La section se range à cet avis.

Après ces observations, le secrétaire du Comité donne lecture de la correspondance.

M. le docteur Long, correspondant à Die, envoie la copie d'une lettre d'un capitaine de dragons, datée du 19 août 1668, et relative au logement de sa compagnie dans la ville de Die. Ce capitaine mande au destinataire, dont le nom n'est pas indiqué, qu'il ait à prévenir les habitants que, d'après son itinéraire, il doit séjourner quinze jours dans leur ville avec sa compagnie, « qui, dit-il, est très-complète. » Il offre d'entrer en arrangement avec eux ; mais il ajoute « qu'il n'est affamé d'accommodement qu'autant qu'il y trouvera son compte, et que si MM. les habitants de Die veulent se libérer d'un aussi grand et aussi long logement que celui-là, ils envoient pouvoir et argent pour traiter avec lui ; qu'alors il ira droit à Romans sans voir du tout Die ; mais qu'il ne faut pas qu'ils barguignent, car plus ils le feront retarder, plus il augmentera ses prétentions. »

La section prescrit le dépôt de cette pièce aux archives du Comité.

M. Matton, correspondant à Laon, archiviste du département de l'Aisne, adresse copie de deux lettres du duc de Vendôme, Charles de Bourbon, pair de France, gouverneur de Picardie, de Paris, de l'Ile-de-France, etc., dont les originaux existent dans les archives de ce département.

Ces deux lettres sont datées du 8 mars 1525. Dans la première, qui est écrite de La Fère, le duc de Vendôme annonce aux mayre, eschevins, manants et habitants de Laon qu'il vient d'être informé par la mère du roi de la perte de la bataille de Pavie et de la prise du roi ; que, pour donner ordre aux affaires du royaume, il se retire

Digitized by Google

vers la régente, afin de l'aider de tout son pouvoir; qu'il compte sur la fidélité des habitants pour veiller avec soin à la garde et défense de leur ville. Il leur recommande de fournir des vivres aux gens de guerre qui s'y trouvent, en attendant qu'il puisse leur faire parvenir de l'argent.

Dans la seconde lettre, datée de Noyon, il complète sa communication du matin, en avertissant les mêmes habitants qu'il a donné en charge au comte de Brayne le quartier de Guise et de Vervins; mais, comme ces villes sont plus d'à moitié détruites et qu'elles ne sauraient supporter les dépenses d'entretien de leurs garnisons, il prie les habitants de Laon et leur ordonne, au besoin, de leur venir en aide.

La section prononce également le dépôt de ces deux pièces aux archives. Elle remercie MM. le docteur Long et Matton de leurs communications.

M. le président désigne MM. L. Delisle, Jourdain, Bellaguet, E. Rendu, Patin, F. Wey, Rabanis et P. Clément, pour rendre compte de divers travaux de la Société d'émulation du département de l'Allier, de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube, de l'Académie des belles-lettres, sciences et arts de la Rochelle, de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, de l'Académie des Jeux floraux, de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, de la Société archéologique du Morbihan, de la Société littéraire et scientifique de Castres, de la Société des sciences, belles-lettres et arts du département du Var, à Toulon.

La section entend ensuite les rapports de plusieurs de ses membres sur des publications de Sociétés savantes :

De M. Berger de Xivrey, sur les annales de la Société d'émulation du département des Vosges (tome IX, 1857, et tome X, 1858);

De M. de la Villegille, sur les comptes rendus des travaux de la Société du Berry (de 1853 à 1859);

De M. Victor Foucher, sur le recueil de l'Académie de législation de Toulouse (1859);

De M. Tardif, sur les Mémoires de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers (tome II de la nouvelle période);

De M. Francis Wey, sur les Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie (tome III).

Le secrétaire du Comité présente l'état des impressions des divers ouvrages de la collection des documents inédits sur l'*Histoire de France* qui sont actuellement en cours d'exécution. Il signale, parmi

Digitized by Google

ceux qui sont le plus avancés, le tome IV des *Lettres du cardinal de Richelieu*, publiées par M. Avenel; le tome II du *Journal d'Olivier d'Ormesson*, publié par M. Chéruel; le *Mystère du siége d'Orléans*, publié par M. Guessard; le *Cartulaire de Redon*, publié par M. A. de Courson; les *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane*, publiées par M. Desjardins. Le IVe volume du recueil des *Négociations de la France dans le Levant*, que l'on pouvait craindre de voir rester inachevé ou du moins fort retardé par suite de la mort de son éditeur M. Charrière, est presque entièrement terminé. Les dernières feuilles sont toutes imprimées, et avaient été revues par M. Charrière lui-même. Rien n'empêchera donc que ce volume ne puisse paraître prochainement.

L. Bellaguet,
Secrétaire, par intérim, de la section d'histoire et de philologie.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Séance du 11 juin 1860.

Présidence de M. le marquis DE LA GRANGE, sénateur, membre de l'Institut.

M. Servaux, chef du bureau des travaux historiques, annonce l'heureuse conclusion de l'affaire de la copie des dessins de Gaignières. M. le Ministre, auquel M. le marquis de la Grange a eu l'honneur de présenter les calques-spécimens envoyés d'Oxford par M. Frappaz, a bien voulu décider que, suivant la demande de cet artiste, une somme de 16,000 francs lui serait allouée pour la copie de la totalité des dessins de Gaignières conservés à la Bibliothèque d'Oxford. M. le Ministre n'a mis que deux conditions à cette libérale décision: il a voulu que la section d'archéologie examinât d'abord les *spécimens* adressés par M. Frappaz; puis, dans le cas, où elle les trouverait satisfaisants, qu'elle rédigeât les instructions que devra suivre scrupuleusement cet artiste dans l'achèvement de cette laborieuse entreprise, pour laquelle il demande deux années. En conséquence, M. Servaux met sous les yeux des membres de la section les calques envoyés d'Oxford. Après un examen d'autant plus sérieux que chacun peut comparer ces calques avec ceux des artistes anglais adressés par M. Parker, ainsi qu'avec ceux que la Bibliothèque du Mans doit à l'initiative de M. d'Espaulard (voy. séance du 23 avril 1860), il est reconnu que les calques de M. Frappaz reproduisent parfaitement les originaux.

On passe ensuite à la discussion du programme définitif. MM. de la Grange et de Laborde en tracent les principales dispositions qui sont adoptées, après discussion. M. le chef du bureau des travaux historiques veut bien se charger de rédiger ce programme et de le transmettre sans délai à M. Frappaz. La section prie M. le marquis de la Grange, son président, de vouloir bien être son interprète auprès de Son Exc. M. le Ministre de l'instruction publique, pour lui exprimer toute sa gratitude, de cette libéralité dont les résultats seront si importants pour la science.

M. le marquis de la Grange, qui a secondé les désirs de la section, avec autant de zèle que de bonheur, promet de s'acquitter auprès de M. le Ministre de la nouvelle mission que lui confie l'assemblée, et saisit cette occasion pour adresser en son nom des remercîments à

Digitized by Google

M. le comte de Laborde qui, le premier, il y a plus de dix années, a entretenu le Comité de ce projet, et n'a cessé, depuis cette époque, d'en poursuivre la réalisation. La section s'associe unanimement à ces paroles de M. le président. On rappelle également tout ce que l'on doit dans cette affaire à la sollicitude éclairée de M. Gustave Rouland, qui a pris une part active à la délibération du 1er août 1859, dans laquelle ce projet a été formulé, et a bien voulu, dès ce moment, laisser entrevoir à la section les favorables dispositions de Son Excellence. Les amis de l'archéologie nationale n'oublieront pas cet important service rendu à des études que le Gouvernement ne saurait trop encourager, et désormais le nom de M. Rouland sera inséparable de ce magnifique complément de la collection Gaignières.

M. Servaux annonce que le *Répertoire archéologique du département de l'Aube*, rédigé en entier par M. d'Arbois de Jubainville, dont le manuscrit a été approuvé par la commission spéciale, vient d'être envoyé à l'Imprimerie impériale par l'ordre de Son Exc. le Ministre de l'instruction publique. Les documents relatifs à ce département que renferment les archives du Comité ont été classés par M. de la Villegille et sont mis à la disposition de la commission qui en fera tel usage qu'elle jugera convenable.

M. l'abbé Chevalier, curé de Civray, adresse au Comité les copies des documents sur Chenonceaux dont il a proposé la publication (séance du 19 mars 1860). Ces documents, conservés dans le chartrier du château de Chenonceaux, sont relatifs à la construction par Diane de Poitiers, de 1547 à 1559, du pont et de la galerie, et se composent de 72 pièces, parmi lesquelles se trouvent des lettres et devis de Philibert Delorme. Si ce projet de publication était agréé, M. l'abbé Chevalier y joindrait une double introduction historique et archéologique, et des notes sous forme de table de noms de lieux et de personnes. Le tout formerait un fort volume in-4°, auquel M. l'abbé Chevalier proposerait de joindre dix-neuf planches dont quatre plans. Comme spécimen des dessins qu'il propose, M. Chevalier a joint à son envoi sept photographies représentant d'anciennes vues de Chenonceaux. M. le président donne lecture d'une lettre de M. le comte de Villeneuve, sénateur, propriétaire de Chenonceaux, qui appuie la demande de M. l'abbé Chevalier, et le présente comme remplissant toutes les conditions que l'on peut exiger d'un éditeur. Le savant ecclésiastique est secrétaire perpétuel de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Indre-et-Loire, secrétaire adjoint de la Société archéologique de Touraine, et a déjà publié un livre fort estimé

Digitized by Google

intitulé : *Études sur la Touraine.* Après discussion, l'examen du projet de publication est renvoyé à une commission composée de MM. de Laborde, Viollet-Leduc, Albert Lenoir, de Guilhermy et du Sommerard. Les membres du bureau font de droit partie de cette commission.

M. Anatole de Barthélemy, membre non résidant, remercie la section de la décision prise au sujet de sa communication relative aux armoiries de la maison de Vignory (voy. séance du 21 novembre 1859). Il persiste à croire que c'est bien une branche de chêne qui figure dans ce blason et non pas une branche de vigne. La forme latine du nom de cette ancienne famille étant *Wangionis rivum* lui paraît exclure toute possibilité de voir des armes parlantes dans son blason.

M. de Girardot, membre non résidant, adresse deux volumes de notes manuscrites relatives au Répertoire archéologique du Berri. L'un de ces volumes est son œuvre; l'autre a été écrit par M. Blandon, ancien contrôleur des contributions directes à Vierzon. M. de Girardot, qui sait que M. Dumoutet prépare le Répertoire archéologique du département du Cher, met ces deux volumes à sa disposition et prie M. le Ministre de vouloir bien les transmettre à M. Dumoutet. Des remercîments seront adressés à M. de Girardot, qui donne, en cette circonstance, un exemple d'abnégation et de dévouement à la science qui sera certainement imité.

M. de Guilhermy veut bien se charger de l'examen d'intéressantes communications de MM. Dauvergne, Feriel, Barbier de Montault, Nozot et de Baecker, principalement sur des inscriptions destinées au Recueil général. On réserve pour l'examen de M. Léon Renier, dans l'envoi de M. de Baecker, une note relative à une inscription romaine qui se trouve sur un fragment de fût de colonne découverte par suite de la démolition de l'église d'Estaires (Nord).

M. A. Durand, correspondant, adresse une notice manuscrite, archéologique et historique sur l'ancienne église de Notre-Dame de Bon Secours, près Rouen. Des remercîments seront adressés à M. A. Durand, et, suivant ses intentions, son travail est renvoyé à la commission du Répertoire archéologique.

M. l'abbé Grimot, correspondant, adresse une notice accompagnée d'un dessin lavis sur la crosse dite de saint Gautier, abbé du monastère de Saint-Martin de Pontoise, à la fin du onzième siècle. M. du Sommerard est prié de rendre compte de cet envoi, ainsi que d'une communication de M. Harlin, relative à Notre-Dame de Mouzon.

M. le président désigne pour rendre compte de publications de

Digitized by Google

Sociétés savantes, MM. Quicherat, Beulé, Lenoir, de Mas-Latrie, Le Roux de Lincy et de la Grange.

La section passe à l'audition des rapports; elle entend de M. Le Roux de Lincy un rapport sur les *Bulletins de la Société des antiquaires de l'Ouest*, années 1856, 1857, 1858 et 1859;

De M. Chabouillet : 1° sur la séance publique tenue le 23 août 1858 par l'*Académie de Besançon*; 2° sur le *Recueil des publications de la Société havraise d'études diverses*, 24e et 25e années;

De M. Beulé : 1° sur le Recueil des travaux de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen, tome IX, 2e partie; 2° sur les *Mémoires* de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, année 1859;

De M. le marquis de la Grange, sur le Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, 1er et 2e trimestres de l'année 1859, tome XIV;

De M. du Sommerard, sur le Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, nos 32, 33 et 34, année 1859;

De M. Dauban : 1° sur le tome II des Mémoires de la Société d'archéologie, de littérature, sciences et arts d'Avranches; 2° sur le tome XXII (nos 45, 46, 47 et 48) des Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube; 3° sur l'Annuaire des cinq départements de la Normandie publié par l'Association normande (1860).

Ces rapports sont renvoyés à la commission de rédaction de la *Revue des Sociétés savantes*.

Vient ensuite la lecture des rapports sur les communications manuscrites faites au Comité par MM. les membres non résidants et les correspondants.

M. Beulé lit un rapport sur une communication de M. Edouard Fleury, sur la mosaïque romaine de Blaury-les-Fismes. M. du Sommerard lit : 1° un compte rendu d'un rapport adressé au Comité par M. H. Crozes, sur les fouilles faites aux abords de l'église de Saint-Salvi d'Albi et sur l'isolement de ce monument; 2° un rapport sur des communications de MM. D. Monnier et l'abbé Tisserand. On n'analyse pas ici ces travaux qui sont renvoyés à la commission de rédaction de la *Revue des Sociétés savantes* où on les trouvera *in extenso*. Il suffit d'ajouter que, conformément aux conclusions de MM. Beulé et du Sommerard, des remercîments seront adressés à MM. Ed. Fleury, H. Crozes, D. Monnier et l'abbé Tisserand, dont les envois seront déposés aux archives.

CHABOUILLET,
Secrétaire de la section d'archéologie.

Digitized by Google

ACTES OFFICIELS.

Par arrêté du 15 août 1860, sur la proposition du Comité impérial des travaux historiques et des Sociétés savantes, M. le Ministre a conféré le titre d'officier d'Académie à MM. :

Morand, membre non résidant, à Boulogne-sur-mer (Pas-de-Calais) ;
De la Fons de Mélicocq, correspondant, à Lille (Nord) ;
De Jussieu, correspondant, à Angoulême (Charente);
Mathon fils, correspondant, à Beauvais (Oise) ;
L'abbé Rouchier, correspondant, à Annonay (Ardèche);
Rosenzweig, correspondant, à Vannes (Morbihan) ;
Germer-Durand, correspondant, à Nîmes (Gard) ;
L'abbé Magl. Giraud, correspondant, à Saint-Cyr (Var)

Son Excellence a bien voulu ajouter à cette flatteuse distinction la concession d'un certain nombre d'ouvrages de la collection des documents inédits de l'histoire de France.

M. le Ministre a également disposé d'ouvrages de la même collection en faveur de plusieurs autres membres non résidants ou correspondants dont les envois lui ont été signalés par le Comité, savoir : MM. Cherbonneau, Dumoutet, Dauvergne, Dusevel, le comte de Soultrait, l'abbé André, l'abbé Barbier de Montault, Merlet, Marchegay, d'Arbois de Jubainville, Almer, Hucher, l'abbé Tisserand, H. Croze et Nozot.

Digitized by Google

RAPPORTS FAITS AU COMITÉ.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire. Cinquième volume, 1859.

Le zèle de la Société académique de Maine-et-Loire ne se ralentit pas. Dans l'espace d'une année, un cinquième et un sixième volume sont venus s'ajouter au recueil de ses *Mémoires*. Le sixième volume est consacré tout entier à des travaux concernant les sciences physiques et naturelles; le cinquième, dont nous sommes chargé de rendre compte, renferme des matières diverses dont voici l'énumération :

Notice sur la position de la station romaine *Bobrica*, par M. A. Boreau ;

Notice sur un nouveau système de tables de logarithmes à cinq décimales, par M. A. Bouché, professeur de mathématiques au lycée d'Angers;

La médecine préventive, par M. le docteur T. Ridard;

Notice sur une crypte découverte à Richebourg, près Beauvau, par M. le docteur Ouvrard;

Notes pour servir à l'histoire des pharmaciens d'Angers, par M. Ch. Ménière ;

Analyse d'un ouvrage de Thomas Browne, médecin anglais, intitulé : *Religio medici*, imprimé pour la première fois en anglais, en 1639, puis traduit en latin et réimprimé à Leyde, 1664, réimprimé à Londres, 1852 ; par M. le docteur Dumont;

Du réalisme et de son influence sur la littérature contemporaine, par M. Quris, avocat;

Troisième étude sur Jean Bodin, par M. Planchenault;

Les deux légendes, poésie, par M. Ch. Dumont, avocat;

Procès-verbaux des séances de la Société du 4 août 1858 au 6 juillet 1859.

Nous n'avons pas à nous occuper de ceux de ces articles qui se

Digitized by Google

rapportent à la médecine, aux mathématiques ou à l'archéologie, et qui sont du ressort des deux autres sections du Comité. Nous ne parlerons pas non plus de la suite des études de M. Planchenault sur Jean Bodin, laissant à l'un de nos savants collègues le soin de continuer l'examen de ce travail, qui trouve en lui un juge si compétent et si éclairé (1). Mais nous dirons quelques mots des autres sujets, bien que pour la plupart ils appartiennent moins à l'histoire proprement dite qu'à la géographie, à la littérature ou à la philosophie.

La Société académique de Maine-et-Loire s'est empressée de prêter son concours aux travaux préparatoires de la carte des Gaules entreprise sous les auspices du ministère de l'instruction publique, et un de ses membres, M. A. Boreau, s'est livré à des recherches approfondies sur la position de la station romaine *Robrica*, au sujet de laquelle les érudits avaient formé, avant lui, plusieurs conjectures. Il pense, contrairement aux diverses opinions de D'Anville, de Walckenaer, de La Sauvagère, de M. de Caumont et de M. Matty de La Tour, qui avaient successivement placé Robrica à Longué, à Beaufort, à Chênehutte et au gué d'Arcis, qu'il faut en fixer la position sur la rive gauche du Thenet, à Bagneux, près le pont Fouchard, à trois kilomètres de Saumur. Dans un Mémoire publié en 1853, M. Boreau avait déjà cherché à prouver que la position de la station gallo-romaine *Combaristum* devait être établie à Châtelais (arrondissement de Segré). La commission de la topographie des Gaules, qui a pris connaissance des deux dissertations de M. Boreau, est d'avis que, de toutes les hypothèses proposées jusqu'à présent pour l'emplacement de Robrica et de Combaristum, celles de M. Boreau sont les plus vraisemblables.

Nous ajouterons incidemment qu'un des plus actifs correspondants du ministère de l'instruction publique, à Angers, M. Godard-Faultrier, a envoyé à la même commission un Mémoire manuscrit fort étendu sur la topographie gallo-romaine du département de Maine-et-Loire et que ce Mémoire, divisé avec ordre et clarté, plein d'indications utiles et de conclusions judicieuses, a paru à la commission tout à fait digne d'éloges (2).

(1) V. le Rapport de M. Laferrière dans la *Revue*, t. II, 2e série, novembre 1859, p. 536.

(2) M. Godard-Faultrier a imprimé en outre, dans le volume (1858-1859) des Mémoires de la Commission archéologique de Maine-et-Loire, un travail intitulé : *Monuments gaulois de l'Anjou* ou *Mémoire sur la topographie celtique du département de Maine-et-Loire, d'après les médailles, les sépultures, les dolmens, les peulvans*, etc., etc.

Digitized by Google

Nous avons lu avec intérêt la notice de M. Ménière sur les pharmaciens d'Angers. M. Ménière, en raison des difficultés de plus d'un genre qu'il a rencontrées dans ses recherches, n'a pu rendre son travail aussi complet qu'il l'aurait désiré. Il a été arrêté, dans ses premiers pas, par la confusion qui a longtemps existé entre les deux professions, aujourd'hui très-distinctes, de pharmacien et d'épicier; d'où il est résulté que, dans les annales manuscrites ou imprimées, les uns et les autres sont réunis sous le même nom de marchands ou marchands épiciers, surtout de 1400 à 1600, et qu'il n'est possible d'y reconnaître qu'un nombre trop borné des hommes qui ont exercé la pharmacie. D'un autre côté, toutes les minutes des actes, tous les documents officiels qui se rattachaient à l'exercice de la pharmacie à Angers ont disparu à l'époque de la révolution, et M. Ménière s'est trouvé réduit à glaner les renseignements épars dans les chroniques locales, les traditions et quelques actes privés qui ont pu échapper aux atteintes du temps ou des guerres civiles. Il a su néanmoins, à l'aide de ces ressources, si insuffisantes qu'elles fussent, nous fournir des notions assez curieuses sur l'histoire des pharmaciens d'Angers depuis le milieu du seizième siècle jusqu'au commencement du dix-neuvième, sur leur constitution, les usages de leur profession et le rôle que remplirent quelques-uns d'entre eux dans les affaires publiques. On sait que la ville d'Angers fut une des premières qui embrassèrent avec ardeur le parti de la réforme. Il paraît que plusieurs pharmaciens se firent remarquer parmi les disciples les plus fervents de la foi nouvelle et que, résolus à la propager au péril de leur fortune et de leur vie, ils abandonnèrent momentanément, selon l'expression de M. Ménière, le pilon héréditaire pour saisir l'arquebuse et l'épée. C'est ainsi qu'au mois d'avril 1561, Claude Dupineau, dit la Masse, chanoine de la cathédrale d'Angers, ayant abjuré et réuni ses partisans pour organiser le pillage des églises, bon nombre d'apothicaires répondirent à son appel, et le sieur Grimaudet, droguiste, fut nommé son lieutenant. L'année suivante, au mois de juillet 1562, les huguenots ayant été obligés de quitter la ville, chassés par les catholiques, 244 habitants furent condamnés à mort par contumace, et parmi eux, neuf apothicaires (1). Le 30 août 1572, François Chopin, apothicaire, fut, sur un simple soupçon, condamné

(1) Ce sont : Nicolas Fouquère, Pierre du Grap, Jean Les Doisseaulx, Gilles Les Doisseaulx, Mathurin Godeville, d'Huisseau, Jehan Gillet, Gilles et François Chopin. Mais un autre confrère, dont le nom n'a pas été conservé, fut arrêté, le 24 juillet, convaincu d'hérésie et de sédition, et pendu sur la Place Neuve.

Digitized by Google

comme hérétique; toutefois la sentence ne fut pas exécutée, car on le retrouve juge consulaire en 1583.

Cependant il y en eut d'autres qui, à la même époque, se distinguèrent comme bons catholiques. Ainsi nous voyons, en 1561, l'apothicaire Jehan Cotte-Blanche, lieutenant du capitaine La Bellotière, défendre énergiquement la porte Saint-Nicolas contre les huguenots qui voulaient s'en emparer. C'est sans doute à ce témoignage de ses bons sentiments qu'il dut d'être nommé plus tard juge consulaire en 1573, puis député aux Etats le 6 décembre 1576.

Lorsqu'éclata la révolution française, la corporation des pharmaciens d'Angers ne fut pas la dernière à y prendre part. Les sieurs Pelletier, Goupil père et fils, et Coustard signèrent l'adresse qui demandait à l'administration départementale la formation d'un bataillon de volontaires pour être adjoint au corps commandé par Beaurepaire, pour aller combattre les armées étrangères. Parmi les volontaires qui furent envoyés dans la Vendée se trouvait le fils d'un pharmacien d'Angers, Guitet, qui fut fait prisonnier, à Cholet, le 14 octobre 1793, par les Vendéens et traduit devant un conseil de guerre présidé par le général d'Autichamp. Chargé d'interroger le prisonnier et apprenant qu'il était le fils de Guitet, l'apothicaire, il lui dit : « Je n'ai point oublié votre père, c'est un honnête homme, » et le jeune homme eut la vie sauve. Guitet, rendu ainsi à sa famille, passa à l'hôpital militaire de Nantes, puis alla faire la guerre d'Espagne; à son retour, il fut nommé pharmacien en chef de l'hôpital de Cholet; enfin, il vint remplacer son père dans son officine et dans la place de pharmacien des hôpitaux d'Angers. Pendant sa longue carrière, ajoute M. Ménière, le fils se montra dans toutes les circonstances digne du père dont la réputation de probité avait protégé sa jeunesse.

M. Ménière a joint à sa notice la liste des pharmaciens qui ont exercé à Angers depuis 1562 jusqu'en 1800, ainsi que les statuts et règlements des marchands, maîtres apothicaires-épiciers de cette ville, concédés par lettres patentes de Louis XIII, vérifiées et homologuées suivant l'arrêt de la cour du parlement de Paris, le 14 décembre 1629.

L'ouvrage de Thomas Browne, intitulé *Religio medici*, que M. le docteur Dumont s'est donné la tâche d'analyser, n'est point, comme le titre pourrait le faire supposer, un traité ou une espèce de symbole à l'usage des médecins; c'est la profession de foi d'un médecin, d'un homme qui fait une sorte d'inventaire de ses croyances religieuses et philosophiques. Cette publication, qui a fait un certain

Digitized by Google

bruit au dix-septième siècle et qui a été traduite dans presque toutes les langues de l'Europe, a été jugée très-diversement, accusée d'athéisme par les uns, vantée par les autres pour son orthodoxie, considérée par ceux-ci comme le fruit d'une intelligence bizarre, par ceux-là comme une production d'une haute portée philosophique. Nous pensons qu'elle n'a mérité, comme le dit M. Dumont, *ni cet excès d'honneur, ni cette indignité.* « Il est arrivé ici d'Hollande, écrivait Guy Patin en octobre 1644, un petit livre nouveau intitulé : *Religio medici*, livre tout gentil et curieux, mais fort délicat et tout mystique. L'auteur ne manque pas d'esprit ; vous y verrez d'étranges et ravissantes pensées. Il n'y a encore guère de livres de cette sorte ; s'il était permis aux savants d'écrire aussi librement, on nous apprendrait beaucoup de nouveautés. Il n'y eut jamais gazette qui valût cela, la subtilité de l'esprit humain se pourrait découvrir par cette voie (1). »

Thomas Browne, que l'on désigne sous le nom de philosophe de Norwich, est un libre penseur du commencement du dix-septième siècle, doué à la fois d'un grand esprit d'observation et d'une vive et puissante imagination, très-apte, par la première de ces qualités, à discerner le vrai du faux dans le domaine des faits et très-disposé par la seconde aux rêveries thaumaturgiques. Avide de pénétrer dans la secrète organisation des choses, ayant soif de la vérité, il fut, au milieu de ses consciencieuses recherches, entraîné souvent par une pente naturelle dans le doute et quelquefois dans l'égarement. Mais rien, si ce n'est la tolérance peu commune à cette époque qu'il professait pour toutes les opinions, ne saurait servir de prétexte à l'accusation d'athéisme portée contre un écrivain, qui déclarait qu'en religion il n'y a pas assez d'impossibilités pour une foi active, qui croyait aux miracles, qui témoignait un grand respect pour toutes les pratiques de piété, et qui, parmi les conseils qu'il adressait à son fils, lui recommandait par-dessus toutes choses de rester ferme dans sa religion protestante et de conserver la crainte et le respect de Dieu (2).

(1) Peu de temps après la publication de cet ouvrage, Thomas Browne en fit paraître un autre intitulé : *Pseudodoxia Epidemica.* C'est une sorte de traité sur les erreurs populaires, qui obtint aussi un grand succès et qui eut six éditions du vivant de l'auteur.

(2) « Ce n'est point, dit quelque part Thomas Browne, parce que je suis né en Angleterre que je professe le rit anglican ; mais bien parce que, dans l'âge mûr, les principes de la grâce et les lois de la raison ont entraîné mon intelligence et l'ont convaincue. »

Digitized by Google

M. Dumont nous explique comment il a été conduit à l'examen rétrospectif d'un ouvrage laissé dans l'ombre depuis si longtemps. Il a pensé que ces discussions sortant du cercle des intérêts matériels pour s'élancer dans le monde des intelligences, n'étaient peut-être pas sans rapport avec le temps où nous vivons, temps de doute et de recherches, véritable époque de transition. C'est à ce même point de vue que se rapporte l'étude très-détaillée et très-intéressante que M. J. Milsand a publiée, en 1858, dans la *Revue des Deux-Mondes* (1) sur la vie et les œuvres complètes de Thomas Browne, et où le médecin de Norwich est apprécié avec beaucoup de sagacité, de finesse et de maturité. « Si, dit-il, ce vieil auteur a été remis en honneur de notre temps, n'est-ce point, parce que notre temps est, comme le sien, une phase de transformation, parce que, durant la première partie de notre siècle, l'imagination s'est ranimée à côté de la raison, qui avait longtemps dominé seule, à peu près comme à l'entrée du dix-septième siècle, la raison commençait son règne à côté de l'imagination, qui terminait le sien ? »

C'est cette analogie qui semble avoir frappé également M. le docteur Dumont. Ce n'est pas ici le lieu de le suivre dans l'analyse du livre dont il a entrepris de rendre compte. Il nous suffira de dire que ses appréciations, sans offrir des aperçus nouveaux, dénotent un esprit impartial et éclairé. M. Dumont a rattaché à son sujet quelques considérations, qui ne sont pas sans à-propos sur la tendance fâcheuse de la génération nouvelle à se livrer trop exclusivement aux préoccupations des intérêts matériels, à négliger ou à dédaigner les hautes questions philosophiques ou religieuses, et l'étude des problèmes qui intéressent à un si haut degré les destinées humaines. Il est d'avis que, si, comme l'a dit Sénèque, il n'est point de spectacle plus agréable à Dieu que celui de l'homme luttant contre l'adversité, il en est un autre très-agréable aussi à la Divinité, c'est de voir la raison de l'homme travaillant à briser les obstacles qui s'interposent entre elle et la vérité qu'elle cherche et qu'elle poursuit.

Le cinquième volume des Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire ne contient que la première partie de l'essai de M. Quris sur le réalisme. Dans cette première partie il examine les principes, le but, la méthode de l'école dite *Réaliste*. Selon lui, cette école posa tout d'abord un principe faux en donnant comme règle unique l'imitation de la nature. Elle confond la réalité des objets extérieurs avec la vérité abstraite, toujours une, toujours invariable,

(1) V. les numéros du 1er avril et du 1er août.

Digitized by Google

tandis que la réalité change et varie à chaque instant. L'imitation servile du monde réel ne peut jamais nous conduire à la vérité. Ce qu'on est convenu d'appeler les règles du bon goût n'est pour cette école qu'une série d'entraves non-seulement inutiles, mais nuisibles, puisqu'elles ne servent qu'à éloigner de la réalité. M. Quris s'applique à combattre cette nouvelle doctrine, si toutefois on peut appeler de ce nom un système dont l'inventeur ou du moins l'avocat le plus déclaré s'exprime en ces termes : « Je ne vous définirai pas le réalisme ; je ne sais d'où il vient, où il va, ce qu'il est (1). » M. Quris considère le réalisme comme une tendance funeste : « En même temps, dit-il, qu'il contribue à effacer de plus en plus dans le monde le souvenir des notions morales déjà trop oubliées, il corrompt la forme littéraire, sous prétexte de lui apporter de nouvelles richesses. » C'est cette double influence de l'école réaliste sur le fond et la forme de notre littérature que M. Quris s'est proposé d'étudier dans la suite de son Mémoire. Sa critique, quoiqu'un peu diffuse, ne manque pas de justesse et témoigne du discernement qu'il a apporté dans l'examen des œuvres de nos romanciers modernes les plus accrédités. Nous nous réservons de rendre un compte plus complet de son travail, lorsqu'il sera terminé et qu'il nous sera permis d'en apprécier l'ensemble.

L. Bellaguet,
Membre du Comité.

(1) M. Champfleury. — Le *Réalisme*, lettre à Mme Sand sur M. Courbet.

Digitized by Google

Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise. Tome IV. 1859.

La première moitié de ce volume est consacrée à un poëme des *Miracles de saint Eloi*, œuvre d'un trouvère picard du treizième siècle. Dom Grenier et l'abbé de la Rue avaient connu ce poëme; M. Peigné-Delacourt a retrouvé, à la Bibliothèque Bodléienne d'Oxford, le seul manuscrit signalé jusqu'à ce jour; il le publie avec des notes explicatives et des planches reproduisant quelques fragments d'un rouleau de parchemin sur lequel on avait représenté, au quatorzième siècle, les principaux événements de la vie de saint Eloi.

Le nom de l'auteur du poëme est inconnu. M. Peigné-Delacourt se borne à établir que ce trouvère était originaire de Noyon, et que ce n'est point Gibert ou Girbert de Montreuil ainsi que l'ont cru plusieurs savants. A la fin du manuscrit se trouvent, en effet, quelques lignes en prose qui contiennent la mention suivante : « Et si « m'escrit Gerars de Monsteruel en l'an de l'incarnation de nostre « Seigneur Dieu Jésu-Christ 1294. » M. Peigné-Delacourt fait observer que cette mention nous donne bien plutôt le nom du copiste que le nom de l'auteur, et que, dans tous les cas, cet auteur s'appellerait Gerard et non Girbert. Il ajoute que le poëme de la *Violette*, de Girbert de Montreuil, est dédié à Marie de Ponthieu, qui épousa, en 1208, Simon de Dammartin, comte d'Aumale. Cette dédicace fixe l'époque approximative de la composition et permet d'affirmer que Gerard de Montreuil, qui transcrivait ou rédigeait, en 1294, les *Miracles de saint Eloi*, n'est pas le même personnage que l'auteur de la *Violette* et de *La belle Euriant*.

Après ce poëme des *Miracles de saint Eloi*, publié avec tout le soin qu'exigeait un manuscrit très-défectueux, la section d'histoire et de philologie ne peut revendiquer dans ce volume qu'une notice très-attachante, de M. Danjou, sur la vie de M. Louis Graves, directeur général de l'administration des forêts, l'infatigable et savant auteur des *Précis statistiques des cantons du département de l'Oise*. Si nous devons laisser à la section d'archéologie le soin d'apprécier la notice de M. Houbigant sur le château de Sarcus, et les recherches de M. Pontiheux sur les monnaies des évêques de Beauvais, nous croyons exprimer l'opinion de tous ceux qui liront ce volume en le rangeant, dès à présent, au nombre des meilleures publications des Sociétés savantes.

Ad. Tardif,
Membre du Comité.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Mémoires de la Société académique des sciences, arts, belles-lettres et agriculture de Saint-Quentin (Aisne). Travaux de 1855 à 1857-1858. Tome Ier de la 3e série. In-8°.

Ce volume contient quatre Mémoires assez courts qui appartiennent à l'archéologie. Le premier de ces Mémoires est intitulé : *Note sur la restauration des monuments du moyen âge*. M. Bénard, membre résidant de la Société académique de l'Aisne, est auteur de ce travail qui, je le dis à regret, ne répond presque pas au titre assez ambitieux qu'il porte ; ce sont plutôt des considérations générales sur l'architecture au moyen âge et sur le style gothique adopté alors dans la construction des cathédrales. M. Bénard est fort enthousiaste de ce genre d'architecture appliqué aux monuments du culte catholique, il en démontre facilement les avantages. Mais, à cet égard, il ne fait que répéter ce qui a été dit déjà bien souvent, sur tous les tons, sans donner aucun enseignement nouveau. Il espère que les restaurations commencées sur les différents points de la France, et conduites avec une habileté qui augmente à mesure qu'elle trouve l'occasion de s'exercer, seront poursuivies avec la même ardeur que par le passé ; les grandes dépenses occasionnées par ces restaurations ne doivent pas effrayer ceux qui sont chargés de les faire, l'avenir y pourvoira : « Lorsqu'il y a trente-cinq ans, dit « l'auteur, les départements commencèrent la création de leurs voies « vicinales, est-ce qu'ils possédaient d'avance les trois milliards « qu'elles leur ont déjà coûtés? lorsque nos cités jetaient les fonde- « ments des cathédrales, est-ce qu'elles avaient en caisse les quatre- « vingts ou cent millions de francs de notre monnaie que chacun « de ces édifices a exigés? car les ouvriers, alors pas plus qu'au- « jourd'hui, ne travaillaient gratis et les matériaux se payaient en « bons deniers. C'est qu'on avait foi au présent et à l'avenir ; les « communes fournissaient des fonds en raison de leurs ressources, « la munificence des citoyens, celle des grands et des souverains « y contribuaient aussi, et l'œuvre se poursuivait jusqu'à l'épuise- « ment du capital ; elle sommeillait ensuite, *pendent opera inter-* « *rupta*, jusqu'au retour de temps plus favorable, et c'est ainsi qu'à

Digitized by Google

« la faveur des années le monument marchait vers son achève-
« ment. »

Le second Mémoire tient de plus près que le premier à l'archéologie. M. Auguste Desains, membre résidant, en est l'auteur. Ce sont des *Notes sur l'église de Saint-Quentin, extraites d'un manuscrit daté de* 1744. Ces notes remplies de faits résument, en quelques pages l'histoire de cette collégiale, en commençant par un abrégé de la vie de Quentin, fils de Zénon, sénateur romain, qui souffrit le martyre, l'an 302, et devint le patron de cette église. Le culte de saint Quentin remonte au milieu du quatrième siècle, et du temps de Clovis la chapelle fondée par une sainte femme, du nom d'Eusébie, avait déjà fait place à une église qui fut reconstruite plusieurs fois jusqu'au commencement du douzième siècle. A cette époque on jeta les premiers fondements de l'église que nous voyons aujourd'hui; on commença par le chœur auquel on travailla dès l'année 1115 et qui n'a été achevé que l'an 1257, disent les notes qui donnent scrupuleusement la date de chacune des constructions partielles du monument; la nef, commencée sous le règne de saint Louis, n'était pas complétement achevée en 1425. Le saint roi fit de grandes libéralités à cette église : en 1226 il assista, entouré des princes de sa famille, à l'élévation de plusieurs châsses qu'il avait données. En 1315, de grands travaux furent exécutés pour prévenir la ruine du chœur qui n'avait pas été construit avec assez de solidité. Le chœur fut entouré alors d'un mur assez épais sur lequel on grava toutes les scènes du martyre de saint Quentin.

Le 11 avril 1545, la foudre tomba sur le clocher qui fut complétement détruit; pour réparer ce malheur, Henri II accorda une somme de 500 livres pendant neuf ans, et les seigneurs des environs, les habitants et même les chanoines imitèrent la générosité du souverain, si bien que le clocher se trouva rétabli au bout de six ans.

Le 14 octobre 1669, le feu se déclara dans les combles de l'église et causa un dommage qui fut estimé plus de 400,000 livres. Les clochers, la toiture, les orgues furent entièrement détruits, et la voute de la grande croisée, entre le chœur et la nef, fut effondrée, La munificence de Louis XIV, les présents des chanoines, et des emprunts considérables permirent au chapitre, non-seulement de réparer les dégâts causés par cet incendie, mais encore de lambrisser toutes les chapelles, de les orner de tableaux, de fermer l'entrée du chœur d'une magnifique grille en fer, d'élever les deux autels en marbre consacrés aujourd'hui à la sainte Vierge et au patron de la cité.

Digitized by Google

L'église de Saint-Quentin, ajoute en terminant M. Desains, passe à juste titre pour l'une des plus belles collégiales de France. Peu d'églises sont comparables à celle-là pour l'élévation des voûtes, la légèreté des piliers, la hardiesse de l'architecture. Sa double croix ne se rencontre en aucune autre église. Le jour s'y introduit par 110 croisées dont les plus grandes n'ont pas moins de 13 mètres d'élévation, qui répandent à l'intérieur une clarté peu ordinaire dans les édifices religieux. La longueur de cette église, depuis le grand portail jusqu'au fond de la chapelle de la Vierge qui se trouve derrière le chœur, est de 130 mètres. Elle a 40 mètres d'élévation sous les clefs de voûte. La largeur est inégale, celle de la nef, y compris les chapelles, est de 38 mètres. La grande croix, devant le chœur, en mesure 44. Le buffet des grandes orgues est un chef-d'œuvre de menuiserie et de sculpture en bois. M. Desains se contente de les signaler en se réservant de les décrire dans un travail séparé.

C'est encore à la collégiale de Saint-Quentin que le Mémoire de M. Bernard, membre résident, est consacré. Ce sont des considérations sur quelques anciennes peintures murales qui la décoraient jadis. Après quelques considérations sur la peinture polychrome employée communément au moyen âge dans la décoration des églises, M. Bénard cherche, dans les historiens de la ville et de l'église de Saint-Quentin, quelques indications sur les peintures qui couvraient une grande partie des murs de cette collégiale, et que le badigeon, si fatal à tous les monuments religieux ou civils de notre vieille France, a complétement fait disparaître. Ces indications qu'il a trouvées ne sont pas nombreuses; il y en a deux, et relativement de dates assez récentes, 1476 et 1547. Mais il faut remarquer, que dans la note de 1476, il est dit que les maîtres de la fabrique feraient peindre l'église au-dessus du chœur, *comme elle étoit peinte en d'autres endroits.*

Mais en interrogeant avec soin les murs du monument, en portant un regard scrutateur sous ces badigeons, empâtés les uns sur les autres, M. Bénard est plus heureux, il découvre partout des traces de peintures polychromes; une de ces peintures serait postérieure, suivant lui, à 1669, d'où il conclut que même, sous Louis XIV, ce genre d'ornementation était encore en usage : au milieu d'un motif formé de rinceaux et de fleurs, dit M. Bénard, s'épanouit un soleil à rayons ondulés : le tout forme une immense composition couvrant près de deux cents mètres superficiels. Parmi toutes les anciennes peintures qui décoraient les murs de l'église de Saint-Quentin, la

Digitized by Google

plus curieuse sans contredit est celle que M. Bénard a mise à jour tout récemment et qui se trouve dans la chapelle Sainte-Marie-Madeleine, latérale à la nef. Cette peinture, mieux conservée que les autres, est divisée en six compartiments dans chacun desquels on voit une des scènes principales de la légende de Marie-Madeleine ; M. Bénard donne la description de chacune de ces peintures. La grandeur des personnages varie depuis deux pieds et demi jusqu'à moins d'un demi-pied selon l'éloignement des plans, car le dessin est *perspectif*, dit M. Bénard, qui ajoute que cette peinture à l'huile paraît dater du seizième siècle et rappeler par le style le *faire* des Allemands des bords du Rhin.

Tout à côté, dit encore M. Bénard, se trouve une piscine creusée dans l'épaisseur du mur et décorée également de peintures polychromes retrouvées en même temps que les précédentes, mais dans un état moins satisfaisant de conservation : au-dessus de la niche sont les figures de Jésus-Christ, tenant un globe, et de la Vierge ; au fond de la piscine, deux anges se prosternent au pied d'un ostensoir d'or, curieux spécimen de l'orfévrerie du seizième siècle ; enfin plus loin, une grande image de saint Quentin avec les mêmes attributs qu'au trésor dont nous avons parlé plus haut.

Le dernier Mémoire de ce volume, relatif à l'archéologie, n'est pas moins curieux que les précédents. C'est une note rédigée par M. Héré, membre résidant, sur des fouilles faites à Montescourt-Lizerolles, canton de Saint-Simon, au mois d'octobre 1858. Des cultivateurs, en travaillant à des silos de betteraves, rencontrèrent plusieurs tombes en pierre, quelques fers oxydés et des ossements épars ; des fouilles plus régulières furent immédiatement pratiquées en présence de quelques-uns des membres de la Société et eurent de bons résultats que M. Héré a consignés dans sa note.

Douze à quinze tombes en pierre ont été découvertes presque à fleur de terre, si bien qu'il est étonnant qu'on ne les ait pas vues plutôt. Cette pierre est un calcaire grossier, dans lequel se rencontrent de petits cônes de silex. Ces tombes mesurent en longueur intérieurement 1 mètre 90 à 2 mètres ; en largeur elles ont 40 centimètres au pied, 67 à la tête ; l'épaisseur du fond est de 18 centimètres, celles des bords de 7 à 8. Elles étaient recouvertes par plusieurs pierres juxtaposées. Ces tombes, placées en lignes parallèles, se trouvaient disposées dans le sens de leur longueur, de l'ouest à l'est. Elles étaient pleines d'une terre fine qui remplissait entièrement les crânes et l'intérieur des os. Un squelette, quelquefois deux se trouvaient dans chaque tombe, la moindre pression

Digitized by Google

exercée sur ces os les réduisait en poussière, il n'a été possible d'en conserver qu'un très-petit nombre. Différents objets ont été trouvés dans ces tombeaux : une tombe à deux squelettes renfermait un glaive, un anneau, deux poignards, une bague en verre bleu, un vase en terre noirâtre.

M. Héré signale encore plusieurs objets : entre autres, une médaille de bronze de Marc-Aurèle Antonin, qui fait croire à l'auteur que ce lieu de sépulture remonte au deuxième siècle de l'ère chrétienne : ajoutons, dit-il, que ce lieu de sépulture n'est guère à plus d'un kilomètre de la chaussée romaine qui conduit de Soissons à Saint-Quentin, et que dans Montescourt même existe de ces tombelles qui sont si communes dans notre arrondissement. Une seule médaille de Marc-Aurèle Antonin, trouvée dans ces tombes, n'est pas suffisante pour leur assigner une date aussi reculée que le deuxième siècle. Nous engageons M. Héré à lire sur ce point les principes établis par M. l'abbé Cochet dans sa *Normandie souterraine*.

Une addition de deux pages à la note précédente rend compte des fouilles dans la journée suivante, le 4 octobre 1858. Sans avoir été aussi fructueuses que celles des journées précédentes, ces fouilles ont encore mis à jour un certain nombre d'objets qui ne sont pas sans intérêt, et que M. Héré énumère avec le plus grand soin.

Une planche lithographiée, d'une bonne exécution, reproduit les objets principaux trouvés dans les fouilles de Montescourt.

Le Roux de Lincy,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, nos de 1857 et 1858.

Epoque romaine.

M. Challe fait connaître une découverte de débris de constructions romaines, faite sur le bord de la route départementale n° 9, à 1,500 mètres de la ville d'Auxerre, auprès de la fontaine de Sainte-Geneviève. Ce sont des tuiles à rebord, une meule à bras, des poteries, des pierres taillées ; à peu de distance, une dépression du sol offrait une forme circulaire sur un diamètre de 60 mètres environ ; on suppose qu'elle a pu former un vaste bassin réunissant les eaux abondantes de la fontaine voisine ; tous ces faits réunis ont fait penser que dans ce lieu existait une villa romaine.

L'abbé Lebeuf, qui avait eu connaissance de débris analogues découverts antérieurement en ce lieu, suppose que là se trouvait une ville gallo-romaine qu'il nomme *Autricum* ou *Vellaunodunum*,

Un jeton en bronze de la ville de Rouen avec la légende *Dux Normannorum* a été trouvé dans le même endroit.

Cimetière romain découvert à Tonnerre, et décrit par M. Camille Dormois.

Sur le plateau de la colline connue autrefois sous le nom de Monbellaut et maintenant sous celui de Montagne du Vieux-Château, siége de l'ancienne ville de Tonnerre, on découvrit, en 1840, les débris d'une tour et des médailles du haut Empire ; on arrivait à ce plateau, du côté de Sens, par une route très-fréquentée alors comme aujourd'hui ; c'est auprès de cette route qu'on a découvert, en 1858, un vaste cimetière romain, offrant plusieurs divisions. Une exploration très-minutieuse a fait reconnaître d'abord, au moyen de fouilles étendues et profondes, le lieu où se faisait l'ustion des corps. Une grande quantité de charbon mêlé à des ossements, l'espace limité par des bornes encore en place, indiquaient cette première partie du cimetière.

Après l'ustion les ossements recueillis étaient mis dans une urne, puis, avec d'autres vases, dans un coffret en bois. Les explorateurs ont recueilli de nombreux vases en verre contenant des cendres, des fragments de poteries, des médailles d'Auguste, de Caligula, de Né-

Digitized by Google

ron, de Nerva, de Commode, de Tetricus le père, etc.; des anneaux, des fibules en cuivre, des colliers en verre et en autres matières étaient, dans plusieurs de ces nombreuses sépultures, joints aux cendres; enfin, autour de la plupart de ces objets, des clous régulièrement placés, et souvent très-bien conservés, indiquaient l'étendue et la forme de la caisse en bois qui avait servi à envelopper l'ensemble de ces restes, lors de la sépulture : plus loin que la division du cimetière qui vient d'être indiquée, on reconnut qu'une période de transition s'établit entre l'usage de brûler les corps et celui de les inhumer intacts; une région faisait voir les traces de l'emploi des deux systèmes confondus. Enfin, la dernière division montra l'adoption omplète de l'inhumation dans de grands cercueils en bois; là, les squelettes complets, en grand nombre, la présence de quelques vases, l'espacement des clous, tout indiquait le changement complet de système.

Une fosse plus profonde que les autres donna deux squelettes placés l'un sur l'autre; non loin de là paraissait être un lieu réservé aux enfants, on en trouva plusieurs voisins les uns des autres. L'une de ces fosses n'avait que 60 centimètres de longueur. Des restes de sculpture, d'ornements d'architecture, une sirène et un lion de grande dimension, une main de statue, ont fait penser qu'un Sacellum avoisinait le cimetière dans lequel on n'a trouvé aucun signe chrétien.

Tombeaux de Quarré-les-Tombes, par M. Henri, curé-doyen.

M. Henri, s'appuyant sur les historiens autant que sur les traditions locales, place au Mont-Cullan, où s'éleva plus tard le bourg de Quarré, une sanglante bataille qui fut livrée en 925, suivant la chronique de Vezelay, entre une armée de Normands et celle du roi Raoul qui venait de monter sur le trône. Les Français perdirent d'abord beaucoup de monde, mais ils restèrent ensuite maîtres du champ de bataille. M. Henri recueillant tout ce qui a été dit depuis plusieurs siècles au sujet des nombreux tombeaux en pierre observés dans la localité, par Bocquillot, chanoine d'Avallon, par un ancien poëte qu'il ne nomme pas, mais dont il cite quelques passages, par l'abbé Lebeuf, pense que les tombeaux en pierre qu'on voit encore en très-grand nombre à Quarré, servirent à ensevelir les chrétiens morts dans cette bataille. Des armes ont été fréquemment trouvées dans ces tombeaux. Mais comment expliquer qu'un aussi grand nombre de cercueils en pierre aient été prêts à recevoir des hommes

Digitized by Google

tués dans une bataille, comment admettre que de simples soldats aient eu, comme les chefs, une sépulture aussi dispendieuse? Il est probable que les nombreuses découvertes de cercueils, faites à Quarré-les-Tombes, n'ont pas encore donné lieu à des investigations sérieuses; la façon dont ces tombes ont été taillées, les formes qu'ils affectent, le style des objets qu'ils renferment, nous paraissent de nature à éclairer sur l'origine d'un aussi vaste dépôt de monuments funéraires, qui fut sans doute un cimetière commun à de nombreuses localités voisines, ainsi qu'on en voit plus d'un exemple au moyen âge.

Statuette en bronze du douzième siècle.

M. Emile Amé fait connaître par une Notice, accompagnée d'une gravure sur bois, une statuette en bronze de 145 millimètres de hauteur, trouvée au mois d'avril 1856, dans des fouilles opérées à Auxerre, rue Saint-Pèlerin. Cette statuette qui, par la grossièreté du travail et le costume qu'elle porte, paraît dater du douzième siècle, est agenouillée; le bras droit placé en avant présente, à la place de la main, un anneau disposé de façon à laisser passer la douille de la bobèche d'un flambeau. Cette supposition de l'auteur de la Notice est d'autant plus admissible que la statuette n'a pu se maintenir parfaitement en équilibre qu'avec le secours de la tige qui, passant par l'anneau, allait poser sur le sol. Cette statuette paraît avoir été dorée lorsqu'on enlève la patine qui la recouvre. M. le baron Martineau des Chesnez, maire de la ville d'Auxerre, a fait déposer cet objet d'art dans le musée de la ville.

Pierre tumulaire d'un seigneur et d'une dame de Maligny.

M. Léon de Bastard a publié une note sur une pierre tumulaire trouvée, auprès du château de Maligny, sur l'emplacement de l'ancienne chapelle, et conservée aujourd'hui au musée de la Société de l'Yonne. Cette pierre, longue de 2 mètres 13 centimètres sur 1 mètre 8 centimètres de largeur, représente sire Jehan de Melligny, et sa femme, Agnès de Linières. La seule date de la mort de la femme est conservée sur le monument, elle porte le 24 janvier 1324. Jean de Maligny fut un des seigneurs coalisés, en 1314, contre Philippe le Bel, il vivait encore en 1319, ainsi que le témoigne un acte du cartulaire du comté de Tonnerre. La note ne fait aucune mention des costumes et accessoires qui doivent donner à ce monument le style de l'époque à laquelle il a été exécuté.

Digitized by Google

Histoire de la ville et du comté de Saint-Fargeau, par M. Déy.

M. Déy a publié, dans le Bulletin de la Société de l'Yonne, une histoire de la ville et du comté de Saint-Fargeau, dans laquelle il donne des détails intéressants sur la construction du château, par Antoine de Chabannes, en 1467; une description, accompagnée de planches lithographiées avec soin, fait connaître le style de cet édifice, dont quelques parties ne furent terminées qu'au seizième siècle. La grosse tour, qui est restée le donjon, la porte d'entrée flanquée de tourelles, donnent à l'ensemble un aspect militaire, qui n'a pas été conservé dans les ailes latérales. Une porte de ville, qui remonte à la fin du quinzième siècle, est aussi décrite par M. Déy. Depuis l'agrandissement de Saint-Fargeau par l'annexion des faubourgs, cette porte est devenue le beffroy et la prison de la ville.

Passant de la ville à sa banlieue, l'auteur décrit les églises intéressantes des diverses communes qui la composent. Nous plaçons d'abord celle de Septfonds, qui date du douzième siècle. La charpente y est apparente, le chevet carré; les fenêtres romanes ont été ornées de vitraux exécutés au seizième siècle, mutilés aujourd'hui; un panneau représente saint Eloi à la forge en présence des donateurs de la verrière, une inscription constate la donation. Les verriers Claude Boissec et Germain Champbenoit, de Saint-Fargeau, avaient passé le marché pour exécuter ces vitraux.

La cloche de Septfonds est datée de 1504. Le rétable de l'autel de la Vierge de 1556. L'église de Saint-Privé, à Ronchères, petite colonie agricole, située au milieu des bois, fut construite au quinzième siècle; Nicolas d'Anjou en fit exécuter le clocher et la flèche élégante. L'extérieur de l'église offre un portail décoré avec une grande finesse. L'intérieur fort simple est divisé en trois nefs, sans chapelles latérales; l'autel en pierre forme crypte pour déposer les reliques. Des peintures à fresque, datées de 1537, ornent cette église, elles représentent les évangélistes dans des médaillons ovales. L'artiste a peint sur la voûte les armoiries de Puisaye.

Pontigny.

M. Léon de Bastard a publié une note relative à une peinture de l'église de Pontigny. Contre le transept méridional de cet édifice était adossée une chapelle sous le vocable de saint Etienne, dans laquelle saint Thomas de Cantorbéry aurait reçu la révélation de son martyre. Détruite aujourd'hui, cette chapelle ne présente plus que deux parois

Digitized by Google

opposées encore debout; sur l'une d'elles on voit des arabesques en rouge, sur l'autre on distingue les restes d'un calvaire peint au commencement du seizième siècle. Une partie du Christ, la figure du bon larron, un personnage agenouillé, que son costume indique comme un gentilhomme, au-dessous un abbé portant la crosse, des armoiries suspendues à un arbre, telles sont les parties conservées du tableau. L'auteur de la note établit, par les blasons qui y sont figurés, qu'il a dû être exécuté par l'ordre de Louis de Ferrières, abbé de Pontigny et frère de François de Ferrières, seigneur de Maligny.

A. Lenoir,
Membre du Comité.

Digitized by Google

SECTION DES SCIENCES.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ IMPÉRIALE DES SCIENCES, DE L'AGRICULTURE ET DES ARTS DE LILLE. Année 1858, IIe série, 5e volume.

Le tome Ve de la deuxième série des Mémoires de la Société des sciences de Lille renferme plusieurs Mémoires importants. Nous citerons d'abord un travail sur la fermentation lactique, par M. Pasteur. Ce travail est le point de départ des recherces récentes à l'aide desquelles notre savant collègue a jeté un jour nouveau sur cette importante question.

Le même volume renferme divers Mémoires de M. Kuhlmann, sur la chimie industrielle; une note de M. Delezenne, sur l'épuration des huiles; un travail de M. Corenwinder, sur l'assimilation du carbone par les feuilles des végétaux; enfin six Mémoires de M. Mahistre sur les machines à vapeur, et une note de M. Flévet sur la tension des arbres de transmission employés dans les usines et sur le travail mécanique qu'ils consomment par le frottement.

Nous nous occuperons d'abord des recherches de M. Kuhlmann. Les travaux de ce savant ont un double intérêt en ce qu'ils touchent à la fois à la science et à l'industrie. Le Mémoire qui se présente d'abord à nous n'est qu'une continuation des travaux bien connus de M. Kuhlmann sur l'emploi des silicates alcalins solubles pour durcir les matériaux de construction. M. Kuhlmann a constaté depuis longtemps que l'on pouvait durcir fortement les pierres de construction calcaires, en les immergeant superficiellement de silicates alcalins dissous dans l'eau. Ce procédé a déjà reçu d'importantes applications. Dans le Mémoire dont nous nous occupons, l'auteur démontre l'utilité d'introduire ces mêmes silicates, soit en poudre, soit en dissolution dans les mortiers ordinaires et dans les mortiers hydrauliques. On obtient ainsi des mortiers qui prennent plus rapidement, deviennent très-durs et résistent plus complétement que les autres à toutes les causes d'altération que les mortiers rencontrent, soit dans l'air, soit dans l'eau.

Les autres travaux de M. Kuhlmann sont relatifs à une question des plus importantes dont l'industrie ne se préoccupe peut-être pas toujours assez, l'assainissement des manufactures de produits chimiques.

Digitized by Google

« Les causes d'insalubrité des travaux qui s'exécutent dans nos fabriques, dit l'auteur, proviennent de diverses sources distinctes :

« 1° L'émanation de gaz et vapeurs délétères;

« 2° La production de résidus solides ou liquides susceptibles d'altérer les cours d'eau ;

« 3° Les propriétés toniques des matières à fabriquer. »

Les recherches de M. Kuhlmann ont eu principalement pour objet les industries exercées dans ses propres établissements, c'est-à-dire dans les fabriques d'acide sulfurique et de soude artificielle.

Parmi les émanations délétères produites dans ces sortes d'industries, la plus insalubre est sans contredit l'acide chlorhydrique, résultant de la décomposition du sel marin. En effet, sa présence dans l'air est une cause sérieuse d'insalubrité et de danger pour la végétation, et malgré l'emploi de cheminées d'une très-grande hauteur qui dissémine ce gaz dans l'atmosphère, son extrême solubilité permet à la pluie de le ramener en grande partie à la surface du sol, et sont action éminemment délétère se manifeste d'une façon évidente, par l'appauvrissement de la végétation dans une zone assez étendue autour des fabriques de soude.

M. Kuhlmann a fait de nombreux essais pour condenser les vapeurs d'acide chlorhydrique à l'aide d'un courant d'eau circulant en sens inverse, et il a reconnu que cette condensation présentait de très-grandes difficultés quand l'acide était mélangé d'air. Or, si on peut jusqu'à un certain point éviter la présence de l'air dans la partie du four à soude où se fait la décomposition du sel sous l'influence de l'acide sulfurique, il n'en est plus de même dans les fours où l'on calcine le produit de cette décomposition, car cette calcination s'effectue sur une sole chauffée par la flamme d'un foyer, et le gaz produit par la combustion se mélange aux vapeurs acides, dégagées par la calcination du sulfate de soude. Du reste l'acide chlorhydrique n'est pas le seul produit gazeux que fournit cette opération ; il se dégage également une quantité notable de vapeurs d'acide sulfurique anhydre, très-difficilement condensables. Pour absorber toutes ces vapeurs et en tirer un produit utile, M. Kuhlmann les fait passer à travers du carbonate de baryte naturel (whitérite), que l'on trouve en grande quantité dans les mines de plomb d'Angleterre. Ce carbonate est décomposé et il se produit du chlorure de baryum et du sulfate de baryte; le contact s'effectue d'abord dans un récipient en forme de cascade, où la surface du carbonate est constamment humectée par un courant d'eau, puis dans un réservoir où le carbonate en poudre est mélangé avec l'eau et agité par les palettes d'un moulinet.

Digitized by Google

La dissolution de chlorure du baryum ainsi obtenue est évaporée et desséchée pour être livrée au commerce, ou pour être immédiatement convertie en sulfate artificiel de baryte, par addition d'acide sulfurique peu concentré provenant des chambres de plomb. Cette dernière opération revivifie l'acide chlorhydrique, mais au sein de l'eau et par conséquent sans inconvénients. Cette eau chargée d'acide sert d'ailleurs à alimenter les appareils de condensation.

M. Kuhlmann s'est occupé de condenser, par des procédés analogues, les vapeurs nitreuses qui s'échappent à l'extrémité des chambres de plomb où se fabrique l'acide sulfurique; déjà Gay-Lussac avait proposé pour cet usage l'acide sulfurique, à 60 ou 62°, cheminant en sens contraire des vapeurs dans une cascade absorbante de coke. Ce procédé, appliqué dans l'industrie, a permis de réduire de 5/8 la quantité d'azotate employé à la fabrication de l'acide sulfurique. M. Kuhlmann a employé à cet usage les eaux ammoniacales qui sont un des résidus de la fabrication du gaz, et a produit ainsi un mélange de sulfate et d'azotate d'ammoniaque qui peut être utilisé comme engrais. Enfin il a aussi appliqué le carbonate de baryte naturel au même usage et obtenu ainsi un mélange de sulfate et d'azotate de baryte qui, traité au sein de l'eau par de l'acide sulfurique, donne du sulfate de baryte et régénère de l'acide azotique faible qu'on peut employer aux travaux de l'usine.

Le savant manufacturier ne s'est pas borné à fixer dans des produits utiles les vapeurs perdues pour l'industrie au sein de l'atmosphère, il a voulu également tirer parti des résidus liquides que les industriels écoulent souvent en fraude dans les canaux de leur usine et qui sont la cause de dommages sérieux pour les usines environnantes. Parmi ces produits perdus, un des plus gênants est le chlorure de manganèse, et cette perte est d'autant plus regrettable que le chlore qu'il retient et qu'il enlève à l'industrie représente, dans la fabrication de la soude, une valeur annuelle de 2 millions de francs pour la France seulement. M. Kuhlmann a pu faire rentrer ce chlore dans un produit utile, le chlorure de baryum, en mélangeant le chlorure de manganèse avec du sulfate de baryte et du charbon, et calcinant le tout dans un four à soude; le résultat définitif de cette opération est du chlorure de baryum, du sulfate de manganèse et de l'oxyde de carbone qui se dégage. Le premier de ces trois produits peut régénérer l'acide chlorhydrique en donnant en même temps du sulfate de baryte artificiel; quant au deuxième, peut-être pourra-t-il être utilisé plus tard, comme le sulfate de fer, dans la fabrication de l'acide sulfurique, surtout si, par suite de cir-

Digitized by Google

constances particulières, le prix du soufre et des pyrites de fer venait à s'élever notablement.

Comme on le voit, les produits utiles que M. Kuhlmann obtient dans ces diverses opérations sont : le chlorure de baryum, le sulfate de baryte et l'azotate de baryte. Ces divers produits peuvent être employés à divers usages.

Le chlorure de baryum, mêlé aux eaux séléniteuses et aux eaux de mer, prévient l'incrustation des chaudières et par suite les explosions dont elle est la cause.

Le sulfate de baryte peut être appliqué avec avantage dans la peinture en détrempe, au blanchiment des plafonds. Mélangé avec les silicates solubles, il forme une peinture inaltérable dont on peut varier le ton par l'introduction de matières colorantes minérales, et il fournit ainsi un moyen de plus de restreindre l'usage du blanc de céruse, substance dont la fabrication si dangereuse disparaîtra peut-être un jour avec toutes les industries qui mettent en danger la vie des ouvriers.

Cet ensemble de recherches entreprises par un homme qui est tout à la fois chimiste éminent, habile manufacturier et philanthrope éclairé, prouve une fois de plus qu'on peut, sans entraver l'industrie, l'astreindre à respecter l'hygiène et la salubrité publique. Car, tout en nuisant à ses ouvriers et à ses voisins, le manufacturier se nuit à lui-même en se résignant, par routine, à des pertes que des recherches méthodiques et un appel intelligent aux inspirations de la science lui auraient fait éviter.

La fumée qui obscurcit le ciel et estompe les monuments des grandes villes industrielles est du combustible abandonné en pure perte; le bruit incommode qui annonce à distance le voisinage de certaines machines, accuse une perte du travail mécanique absorbé dans des chocs inutiles, dont l'ébranlement retentit au loin dans l'air et dans le sol. Enfin les gaz infects, les liquides malfaisants qui s'échappent des usines et vont vicier l'air et empoisonner les cours d'eau, après avoir exercé leur action délétère sur les ouvriers, sont autant de produits que d'autres industries pourraient la plupart du temps recueillir et utiliser.

Le même volume renferme une note de M. Delezenne, sur l'éclairage à l'huile de colza, cette note n'est pas sans intérêt au point de vue historique.

On sait toutes les difficultés que présentait autrefois l'emploi de l'huile de colza dans l'éclairage ; la présence, au sein du liquide, de débris mucilagineux, qui ne se séparaient pas même après un long

Digitized by Google

repos, déterminait l'obstruction des mèches employées pour la combustion de l'huile, et les lampes destinées à l'éclairage des villes s'éteignaient spontanément après sept ou huit heures ; l'emploi de la chaleur pour augmenter la fluidité de l'huile et faciliter sa clarification, l'addition d'une certaine proportion d'huile de baleine d'œillette ou d'olive n'avaient été que des palliatifs imparfaits, et à Lille, comme ailleurs probablement, l'éclairage de la ville finissait de lui-même plusieurs heures avant le jour.

En 1801 Thénard publia un procédé d'épuration des huiles. Ce procédé consistait à détruire par l'acide sulfurique les matières étrangères qui ôtaient à l'huile sa limpidité. Il suffit de comparer l'éclairage malsain et incommode de cette époque à celui dont nous jouissons aujourd'hui, pour apprécier toute la portée du service rendu par Thénard à l'économie domestique.

Il résulte des recherches de M. Delezenne que Thénard avait été précédé dans cette voie par un habitant de Lille nommé Leroy, qui avait trouvé antérieurement un procédé pour épurer l'huile de colza. Les huiles qu'il présenta furent expérimentées avec succès et, le 28 avril 1789, les magistrats de la ville prirent une décision par laquelle Leroy était nommé directeur de l'éclairage, aux appointements annuels de 1,200 livres avec le logement; 3,000 livres lui furent données pour son moyen dont il dut faire confidence, sous le sceau du secret, à un magistrat; et la description du procédé fut déposée, sous paquet cacheté, dans les archives de la ville pour être ouvert seulement au 21 juin 1799.

En 1792 un décret ayant ordonné que toutes les entreprises et fournitures seraient mises en adjudication, l'éclairage fut adjugé à un sieur Bécourt qui rétablit les anciennes traditions d'éclairage, et la ville fut de nouveau plongée dans les ténèbres jusqu'à l'époque où le procédé de Thénard fut mis à exécution.

Le paquet cacheté, déposé par Leroy, fut oublié et ne fut ouvert que beaucoup plus tard. Ce document a été recherché sur la demande de M. Delezenne et retrouvé dans les archives de la ville. Leroy se servait d'eau-forte étendue d'eau, le mélange d'huile et d'acide était agité dans un appareil convenablement disposé et, après deux heures d'agitation, on abandonnait le mélange dans un bassin où on le laissait déposer pendant huit à dix jours. Ce procédé avait, comme on le voit, une grande analogie avec celui que Thénard imagina treize ans après.

Sans amoindrir en rien le mérite de Thénard, cette communication du savant doyen de la Société des sciences de Lille prouve une

Digitized by Google

fois de plus tout l'intérêt qu'il y a à mettre en lumière les progrès scientifiques ou industriels qui prennent naissance en province, car souvent le souvenir d'idées utiles s'éteint dans un oubli fâcheux jusqu'au jour où elles renaissent, sous un patronage plus éminent, sur un théâtre plus vaste et, plus en vue, dans des conditions qui en assurent la publicité et le succès.

Les nombreux Mémoires de M. Mahistre ont pour objet l'établissement de formules relatives à l'emploi de la vapeur dans les machines à feu et au travail de leurs divers organes. Ces Mémoires ne sont que la continuation des études entreprises par leur auteur sur les machines à vapeur et dont une partie a été l'objet d'un rapport de M. Serret. Nous ne pouvons que nous en référer sur ce sujet à l'opinion émise par notre savant collègue sur les travaux de M. Mahistre. Ces Mémoires, relatifs à des questions importantes de mécanique industrielle, présentent un véritable intérêt au point de vue théorique, mais il ne sera permis d'apprécier l'utilité des formules auxquelles l'auteur est conduit, qu'autant qu'elles auront reçu la sanction d'une application pratique assez étendue. On pourra seulement alors constater l'avantage réel que les constructeurs pourront tirer de l'emploi de formules dont la complication croît en raison même de leur plus grande exactitude.

Le travail de M. Fiévet, sur la torsion des arbres de transmission, présente un véritable intérêt au point de vue pratique ; l'auteur, partant de formules connues qui donnent la torsion en fonction du travail mécanique transmis par l'arbre, de ses dimensions et du nombre de tours qu'il exécute dans l'unité de temps, applique ces formules à un certain nombre d'arbres employés dans des usines de Lille, puis il constate quels sont ceux qui ont résisté à l'usage et ceux qui se sont rompus, et il en déduit la limite de torsion que l'on ne doit pas dépasser et qui est de 30' environ sur un mètre de longueur ; il établit ensuite le rayon limite que doit avoir un arbre pour transmettre, sans danger de rupture, un certain nombre de kilogrammomètres et, à l'aide de la formule qui donne ce rayon, il calcule un tableau à double entrée donnant en millimètres les diamètres des arbres de transmission, depuis 2 jusqu'à 100 chevaux de force, et depuis 50 jusqu'à 200 tours par minute.

LISSAJOUX,

Membre du Comité.

Digitized by Google

MÉMOIRES DE LA SECTION DE MÉDECINE DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES ET LETTRES DE MONTPELLIER. T. III, 1er fascicule.

COMPTES RENDUS DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DES SCIENCES, ARTS, BELLES-LETTRES ET AGRICULTURE DE SAINT-QUENTIN. Troisième série, t. Ier.

Je viens rendre compte à la section : 1° du premier fascicule du tome III des *Mémoires de la section de médecine de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier*; 2°, pour ce qui concerne seulement la médecine, du tome I (3e *série*) des *Comptes rendus de la Société académique des sciences, arts, belles-lettres et agriculture de Saint-Quentin.*

Je n'ai que peu de chose à relever dans ces deux publications.

La première contient seulement deux Mémoires. L'un est dû à la plume d'un médecin récemment enlevé à la science, M. Louis Saurel, et relatif *aux applications de la méthode anesthésique à la thérapeutique médicale.* C'est une composition bien faite, bien distribuée, semée de judicieuses remarques, mais peu susceptible d'analyse et intéressante seulement pour les praticiens. L'autre Mémoire est un *Rapport sur l'état de la vaccine dans le département de l'Hérault, pendant l'année* 1853, *par le docteur Dumas.* Ce travail, déjà ancien, comme on voit, où la grande question de la vaccination n'est et n'a dû être envisagée que sous un jour tout local, n'a aussi qu'une valeur relative. Comme document scientifique, il apporte quelques chiffres de plus à la statistique générale qui s'accroît chaque année; comme document administratif, il ne concerne que l'état de choses particulier au département. Le seul fait que je croie devoir y signaler, c'est le mauvais vouloir ou l'incurie qui prive encore tant de familles du bienfait de la vaccine dans l'Hérault, notamment à Cette, où la répugnance est absolue. Dans ce département, comme dans plusieurs autres, l'autorité, sans droit pour imposer l'exécution d'une mesure qui touche à la liberté privée, est contrainte de chercher à l'obtenir par des moyens indirects, en en faisant, par exemple, la condition de certains avantages accordés aux familles par l'administration municipale. Le procédé le plus simple et le plus efficace a été d'exiger un certificat de vaccine pour l'entrée dans les écoles publiques. Un des vaccinateurs du département, M. Massaloup, a prêté secours sur ce point à l'administration avec un zèle qu'on n'accusera pas de tiédeur, ni de timidité. Sans mandat régulier, de

Digitized by Google

son propre mouvement, il s'est mis à parcourir les écoles du canton de Mèze, visitant un à un les élèves, menaçant instituteurs et institutrices de peines disciplinaires, voire de destitution, s'ils soustrayaient le moindre des écoliers à l'empire du vaccin. M. Massaloup est partisan de la maxime : *La fin justifie les moyens*, et, s'il y a lieu de penser qu'il en a poussé loin l'application dans la circonstance, ce n'est pas à nous à l'en blâmer.

Dans la partie des *Comptes rendus de la société de Saint-Quentin* qui est relative à la médecine, M. Garcin s'occupe d'une question assez intéressante, celle de savoir pourquoi le cheval ne vomit pas ou ne vomit que très-rarement. On sait que Magendie avait à peu près dépossédé l'estomac et l'œsophage de toute participation à l'acte du vomissement, lequel était produit, suivant lui, par la contraction du diaphragme et des parois abdominales. Il remplaçait chez un animal l'estomac par une vessie de porc remplie de liquide, dont il abouchait l'orifice avec la partie inférieure du tube œsophagique ; puis il injectait de l'émétique dans les veines. Sous les efforts de vomissement, l'eau de la vessie revenait par la bouche. Cette expérience n'a peut-être pas toute la valeur qu'on lui a attribuée assez généralement. La vessie n'étant ouverte que du côté de l'œsophage, il fallait bien que, sous l'influence de la contraction des muscles abdominaux et de l'œsophage, dont personne ne doute, le liquide sortît par cette voie unique. Mais dans la nature les choses sont disposées autrement, et il s'agit de savoir pourquoi le contenu de l'estomac sort par l'orifice cardiaque au lieu de prendre la route naturelle, qui est l'orifice pylorique. Or, ce double fait, que dans l'acte du vomissement l'œsophage se raccourcit considérablement par l'effet de la contraction des fibres longitudinales, pendant que les fibres circulaires restent relâchées, et que, chez des individus morts à la suite de vomissements opiniâtres, on a trouvé l'estomac rompu ; ce double fait tend à montrer que le vomissement est un acte complexe qui exige le concours de plusieurs forces, où la contraction du diaphragme et des muscles abdominaux n'entre que pour une partie.

Si les choses se passent ainsi, on s'explique assez bien la difficulté du vomissement chez le cheval. Dans l'espèce chevaline, en effet, l'estomac est situé plus profondément que chez l'homme, moins accessible à l'effort des parois du ventre ; l'œsophage est très-long ; il est garni à sa partie inférieure de fibres musculaires très-denses ; il est enfin dépourvu de l'entonnoir qu'on rencontre chez les carnassiers. L'effort des matières alimentaires a donc pour effet, la plupart du temps, de refouler l'œsophage de bas en haut, d'en

Digitized by Google

appliquer les parois l'une contre l'autre, surtout si l'on admet l'insertion oblique de l'œsophage sur l'estomac, affirmée par plusieurs physiologistes.

Toutefois, la question n'est pas résolue entièrement par ces considérations. Le cheval est organisé de manière à vomir difficilement; soit; mais pourquoi n'a-t-il pas envie de vomir? car des efforts impuissants de vomissement s'apercevraient très-bien chez l'animal, et d'autant mieux même qu'ils seraient plus inutiles. Aussi, M. Garcin ajoute-t-il que, si le cheval ne vomit pas ordinairement, « c'est qu'il ne possède pas la sensibilité nécessaire. » Explication un peu vague, mais rendue plus précise par le passage suivant : « Si, avec les barbes d'une plume ou avec tout autre corps, on chatouille la luette de l'homme, du chien et du chat, on a, en continuant, le rejet par la bouche des aliments que contient l'estomac; tandis que, chez le cheval, la même opération ne donne rien que quelques mouvements de tête que l'animal exécute pour se soustraire à cette manipulation qui l'incommode. »

Sans attacher une bien grande importance à une interprétation qui n'a pas de base expérimentale suffisante, je veux seulement constater qu'elle répond à un *desideratum* de la question physiologique dont il s'agit.

Dr A. Dechambre,
Membre du Comité.

Digitized by Google

RAPPORT ADRESSÉ A SON EXCELLENCE M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES, AU NOM DE LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE DU COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES, AU SUJET DE LA COLLECTION GAIGNIÈRES D'OXFORD (1).

Monsieur le Ministre,

La section d'archéologie du Comité a voté à l'unanimité le renouvellement auprès de Votre Excellence des démarches qu'elle avait déjà faites auprès d'un de ses prédécesseurs, pour obtenir la reproduction des dessins qui se trouvent aujourd'hui dans la bibliothèque Bodléienne d'Oxford où ils sont désignés sous le nom de dessins de Gaignières. Elle a chargé une commission (2) d'étudier les moyens d'arriver au but qui est l'objet de ses constants efforts et de ses plus vifs désirs; c'est le rapport de cette commission, interprète des vœux de la section d'archéologie, que j'ai l'honneur de soumettre à Votre Excellence.

Les collections de M. de Gaignières, auxquelles une vague dénomination rattache les portefeuilles d'Oxford, ont été données au roi Louis XIV, en 1711. Votre Excellence nous permettra d'entrer dans quelques détails sur les circonstances et sur la valeur de cette donation qui fut d'une si grande utilité aux arts et aux lettres.

François Roger de Gaignières avait été gouverneur des villes et principautés de Joinville, précepteur des fils du grand Dauphin. Après avoir employé une partie de sa vie à faire exécuter et à mettre en ordre toutes les pièces qui pouvaient offrir de l'intérêt, par rapport à la topographie, aux anciens usages et à l'histoire, la crainte que cet amas de précieux documents : imprimés, manuscrits, portraits, estampes, dessins, tableaux, monnaies et médailles, cartes géographiques, etc., ne fût dispersé à sa mort, lui fit choisir la Bibliothèque Royale, comme le seul lieu digne d'objets rassemblés avec tant de soins et de dépenses (3).

La donation fut mise en règle par acte du 19 février 1711, passé en présence de M. le marquis de Torci, acceptant pour Sa Majesté

(1) Nous publions ce Rapport, à titre de document, sur une question qui est aujourd'hui résolue. Voir la note à la fin du Rapport.

(2) Cette commission se composait de MM. Léon de Laborde, Mérimée, Léon Renier, de Longpérier, Hennin, de Guilhermy, Chabouillet, Albert Lenoir et Dauban, *rapporteur*.

(3) Mémoire historique sur la Bibliothèque du Roi, p. LIII et suivantes.

Digitized by Google

et par son ordre. Dans cet acte, le donateur se réservait la jouissance de son cabinet, la vie durant, et M. de Torci, de la part du roi, s'engageait à fournir au sieur Gaignières, par forme d'indemnité de ce que ses recherches lui avaient coûté, un contrat de rente viagère, avec une somme en argent comptant et, de plus, une autre somme payable après sa mort à ses héritiers ou à ses légataires.

La propriété de ce riche recueil ayant été dès lors acquise à Sa Majesté, M. Clairambaut, généalogiste des ordres du roi, fut chargé par M. de Torci d'en dresser les inventaires nécessaires et de veiller à sa conservation. M. de Gaignières mourut au mois de mars 1715. On procéda alors à un triage des pièces doubles de ses collections, livres et estampes ; l'intention du Gouvernement étant qu'elles fussent vendues, ainsi que les tableaux (à l'exception du portrait original du roi Jean), pour couvrir les frais de justice et autres dépenses. Cette vente eut lieu en effet le mercredi 21 juillet 1717, par l'office d'un huissier du conseil d'Etat, en vertu d'un arrêt du conseil, du 6 mai de la même année. L'inventaire, dressé avant 1717, donnait la répartition suivante des volumes ou portefeuilles de Gaignières : manuscrits, 2,407; modes, 24; tombeaux, 31; topographie, 133; portraits, 210; imprimés, 2,910; en outre, environ 4,400 médailles et monnaies, et 693 tableaux ou peintures. Cette collection est peut-être la plus considérable qu'un particulier ait jamais possédée, et on a peine à comprendre aujourd'hui comment un homme isolé, dont la fortune était bornée, a pu la former.

Dans l'asile que lui avait ménagé la sollicitude intelligente de M. de Gaignières, elle fournit bientôt à l'histoire et aux lettres les matériaux les plus utiles. Quatorze ans après la mort de l'illustre collectionneur, alors qu'en présence des monuments existants, les dessins qu'il avait fait faire auraient pu être attribués à une prévoyance exagérée et taxés de soin superflu, voici en quels termes s'exprimait le père Montfaucon dans la préface des *Monuments de la monarchie française* (page VI) :

« Le devoir et la reconnaissance m'obligent à faire mention de ceux qui m'ont prêté les secours nécessaires pour cet ouvrage ; le public sera peut-être bien aise de savoir à qui il en est redevable. Les recueils de feu M. de Gaignières, mon ami, sont les premiers en date. Sans cette avance, je n'aurais jamais pu faire une telle entreprise. Il m'a frayé le chemin en ramassant et faisant dessiner tout ce qu'il a pu trouver de monuments dans Paris, autour de Paris et dans les provinces. Il y a employé de grosses sommes. Je lui ai donné souvent des recommandations pour nos abbayes où il allait faire ses

Digitized by Google

recherches, menant toujours avec lui son peintre. Je ne savais pas alors qu'en lui faisant plaisir j'agissais pour moi ; ce n'est que depuis sa mort que j'ai formé le plan que j'exécute aujourd'hui, et sans ce secours, je n'aurais jamais pu fournir aux frais immenses qu'il aurait fallu faire pour dessiner tant de monuments, d'après les originaux, dont plusieurs sont fort éloignés de Paris. Les portefeuilles sont à la Bibliothèque du Roi, d'où, par la faveur et la protection de M. l'abbé Bignon, j'ai tiré une bonne partie des pièces qui entrent dans cet ouvrage. »

Tels étaient les services que rendait à la science dès cette époque le recueil des dessins de la collection Gaignières. Ainsi, en 1729, un savant comme Montfaucon déclarait qu'il lui eût été impossible d'entreprendre un ouvrage sur les monuments de la monarchie française, sans les secours qu'il avait trouvés dans les portefeuilles de M. de Gaignières. Je suppose qu'aujourd'hui, avec les lumières qu'une critique plus éclairée a jetées sur cette matière, on veuille refaire le travail de Montfaucon, en donnant une reproduction fidèle des monuments qui ont été dessinés par son éditeur, avec si peu de caractère et d'exactitude, une pareille œuvre qu'enrichiraient les recherches et les découvertes des successeurs de l'illustre bénédictin serait-elle possible? Il est vrai que beaucoup des monuments qui existaient en ce temps-là ont disparu, mais Montfaucon déclare lui-même avoir tiré la majeure partie des pièces de son ouvrage de la collection Gaignières, et la collection de M. de Gaignières ne fait-elle pas partie de la Bibliothèque du Roi, aujourd'hui Bibliothèque Impériale?

Les collections Gaignières sont en effet à la Bibliothèque Impériale, mais distribuées entre les départements qui la composent et il serait impossible d'y retrouver tous les précieux dessins que Montfaucon a eus sous les yeux et dont les dessinateurs qu'il employait auraient pu tirer à coup sûr un meilleur parti. Que sont donc devenus ces documents, où sont-ils aujourd'hui? C'est une question que nous espérons pouvoir éclaircir dans la suite de ce Rapport.

Qu'il nous soit permis d'établir d'abord, Monsieur le Ministre, que chaque fraction de la collection Gaignières, dans la spécialité du département auquelle elle a incombé, y est une des parties de son ensemble les plus précieuses et le plus utilement consultées.

Pour ne citer qu'un département, celui des Estampes, il n'y a pas de jour où les volumes de portraits et de costumes ne passent entre les mains de l'artiste, de l'archéologue et de l'historien. Aucun recueil n'est aussi souvent exploré. Il est sans doute impossible d'appré-

Digitized by Google

cier la masse de renseignements exacts, sur l'histoire de nos usages et de notre costume, qu'il a vulgarisés parmi les artistes; mais à en juger par le nombre des curieux qui l'ont consulté, par la multitude de détails et de faits qui lui ont été empruntés, son influence a été considérable. Cependant, sans nier la valeur des dessins que renferme la partie de la collection Gaignières entrée au département des Estampes sous ce titre : « Recueil de portraits, de Rois et Reynes de France, des princes, des princesses, seigneurs et dames et des personnes de toutes sortes de professions, dessinez à la plume ou peints en miniature et pris sur des monuments qui font connaître les différents habillements de chaque règne, » nous devons dire que, comme reproduction de ces monuments, ils laissent beaucoup à désirer. Tantôt, le dessinateur n'a pas fait des efforts suffisants pour donner l'équivalent de l'original ; tantôt, pour introduire un portrait dans une collection de portraits et de costumes, il a modifié, dénaturé le caractère du monument dont il invoquait le témoignage. Ici, par exemple, il mettra debout une figure assise; ailleurs, il prêtera une expression et des gestes animés à une autre couchée sur un tombeau dans l'immobilité recueillie du repos éternel.

Ce n'est pas ainsi que notre époque entend la reproduction des monuments, et on ne l'entendait pas toujours ainsi du temps de Gaignières. Il en existe une preuve dans la fidélité et l'exactitude que présentent la plupart des dessins dits de Gaignières, qui sont aujourd'hui à Oxford. Lorsque des membres du Comité en entretinrent pour la première fois leurs collègues, ils insistèrent sur deux points: 1° l'intérêt qu'offrait pour l'histoire de France ces images de monuments presque tous détruits (1) ; 2° le soin, l'exactitude avec les-

(1) Séance du 8 juillet 1850 :

« M. Léon de Laborde annonce qu'il vient d'étudier avec le plus grand intérêt, dans la Bibliothèque Bodléienne d'Oxford, 14 volumes connus sous le nom de Portefeuilles de Gaignières, et qui complètent les 24 que possède notre Bibliothèque Nationale. Ces volumes d'Oxford, venus là, on ne sait comment, comprennent à peu près 3,000 dessins. La moitié de ces dessins reproduit des épitaphes françaises; le reste représente des monuments funéraires, des statues, entre autres tous les tombeaux de Saint-Denis. Un très-grand nombre de ces monuments, si précieux pour l'histoire de France, n'existent plus que dans le portefeuille de Gaignières. Il serait donc de la plus grande utilité d'avoir au moins un calque de tous les dessins de monuments, etc., etc.

« M. Mérimée ajoute qu'il vient de voir ces volumes de Gaignières et qu'ils contiennent un grand nombre de monuments français, aujourd'hui disparus. On ne possède plus que deux tombes en bronze, celles de la cathédrale d'Amiens, et le Portefeuille d'Oxford en contient une vingtaine. Les monuments de Saint-Denis occupent à peu près un volume. »

Extrait du *Bulletin du Comité historique des Arts et Monuments. Archéologie, Beaux-Arts*, tome II, p. 199.

Digitized by Google

quels ils paraissaient exécutés (1). A ces titres à l'attention du Comité s'en joignait un autre, moins puissant, mais non sans valeur, la probabilité de leur origine française. Si ces dessins de monuments français, d'une authenticité indubitable et d'une exactitude précieuse, ont été la propriété de l'Etat, c'était une raison de plus de souhaiter qu'il fût fait, d'une œuvre sortie de nos mains, une copie qui pût jusqu'à un certain point nous consoler de sa perte.

La question de l'origine fut donc examinée. On apprit que les 16 volumes in-folio de dessins qui sont à Oxford, avaient été légués à la Bibliothèque Bodléienne par M. Richard Gough, célèbre topographe anglais, et que ce dernier, qui est mort le 20 février 1809, passait pour en avoir fait l'acquisition dans une vente aux enchères à Londres. Mais comment ces volumes se rattachaient-ils à la collection Gaignières; en avaient-ils fait partie ; à quelle époque et de quelle manière étaient-ils sortis de France?

Le Comité pria celui de ses membres qui paraissait le mieux placé pour éclaircir ces points, de procéder à une enquête. M. Génin alla aux informations, et le 18 novembre 1850, il annonçait que les portefeuilles de Gaignières sont en Angleterre par suite d'un vol (2). Il ajoutait qu'il apporterait à la séance suivante des renseignements sur les moyens de faire copier les dessins de Gaignières et sur la possibilité de faire restituer ces portefeuilles à la France. Mais à la séance du 15 janvier 1851, la communication de M. Génin fut d'une toute autre nature que celle qu'on attendait; nous empruntons les termes du compte rendu publié par le *Bulletin du Comité :*

« M. Génin annonce qu'il a pris à la Bibliothèque Impériale des informations sur la collection Gaignières. Il en résulte qu'on ne possède qu'un inventaire incomplet et vague de cette collection; on ignore par conséquent de combien de volumes la collection totale et primitive était composée, quand et comment en ont disparu les volumes qui sont à Oxford, à supposer qu'ils aient fait partie de cette collection. »

Ces renseignements, en admettant qu'ils fussent exacts de tous points, ne pouvaient détruire l'intérêt qu'aurait eu pour la France une reproduction des dessins d'Oxford. Cependant ils parurent modifier les dispositions qui avaient d'abord été manifestées, et devant les difficultés qu'il rencontrait, le Comité dut renoncer à l'espoir de

(1) Séance du 15 juin 1851.

(2) Ces détails sont extraits des procès-verbaux des séances imprimés dans le *Bulletin du Comité.*

Digitized by Google

voir la réussite immédiate d'un projet auquel il se proposait de revenir dans des circonstances plus favorables. Afin de faire apprécier l'importance du recueil d'Oxford, il s'empressa toutefois de publier dans le *Bulletin* un catalogue qui lui fut communiqué par M. H. Gérente (1). La circonstance favorable qu'elle a longtemps attendue, la section d'archéologie espère la trouver, Monsieur le Ministre, dans l'existence d'une administration qui, en réorganisant le Comité, s'est efforcée de donner une nouvelle et vive impulsion au mouvement d'études historiques et archéologiques dans nos départements. La section a donc repris l'étude d'une proposition qu'elle n'avait point abandonnée.

(1) On a donné au public une idée bien plus exacte de ce Recueil en publiant ou en exposant quelques dessins qui lui ont été empruntés. Nous citerons les 24 planches de la monographie de Saint-Yves de Braine; les dessins des tombeaux de Saint-Denis; 5 dessins exécutés par les ordres de la *Société des Antiquaires de l'Ouest* et qui se rapportent au Poitou; des calques d'autres dessins concernant le Beauvoisis, etc. — Quant au catalogue de M. H. Gérente que celui-ci avait dressé pour son usage, n'y mentionnant que les articles qui l'intéressaient, il est très-défectueux. De nombreuses séries y sont citées en masse; des volumes entiers ne sont pas même indiqués. La commission doit à l'extrême obligeance d'un de ses membres (M. Hennin) la communication d'un catalogue, que ce dernier a fait exécuter à Oxford, à ses frais, par les soins d'un révérend fonctionnaire de la Bibliothèque, M. Alfred Hackmann. Pour donner une idée, par un chiffre, des lacunes que renferme le catalogue publié par le *Bulletin*, et de l'étendue de celui dont M. Hennin nous a permis de prendre une copie, nous dirons que le premier comprend 48 pages in-8° pour la désignation d'environ 3,000 dessins, et le second 291 pages in-folio manuscrites. Voici l'indication du contenu des 16 portefeuilles d'Oxford. 14 sont en volumes revêtus d'une reliure ancienne; 2 sont dans des cartons qui renferment les dessins des églises d'Angers, de Nantes, de Loches, de Tours et du Mans.

1er volume. *Princes du sang royal.*
2e — *Tombeaux des Rois de France.*
3e — *Tombeaux et Epitaphes des églises de l'Isle-de-France.*
4e — *Tombeaux des églises de Normandie*, vol. I.
5e — Item., vol. II.
6e — *Tombeaux et Epitaphes des églises de Valois et Soissonnais.*
7e — *Tombeaux et Epitaphes des églises d'Angers, de Mantes*, vol. I, (carton.)
8e — Item., vol. II (carton).
9e — Item. *Des églises de Paris.*
10e — Item., vol. II.
11e — Item., vol. III.
12e — Item., vol. IV.
13e — Item. *Des églises de Champagne et de Bourgogne.*
14e — Item. *Des églises de Beauvais, Chartres, Vendôme.*
15e — Item. *Des églises de Brie.*
16e — *Recueil de tapisseries, armoiries et devises.*

Digitized by Google

La question d'origine des dessins d'Oxford se présentait de nouveau. Cette fois, nous avons voulu étudier à fond et trancher des points que les renseignements précédents avaient laissés encore indécis. Si les portefeuilles de la Bibliothèque Bodléienne ne viennent pas de Gaignières, pourquoi les désigner d'une manière qui nous confère injustement et faussement une sorte de droit à leur possession ; s'ils ont fait partie de ce fonds, comment en sont-ils sortis? Serait-ce en 1717, dans la vente ordonnée par arrêt du conseil d'État? Serait-ce plus tard? Et jusqu'à quelle époque trouve-t-on la preuve de leur existence dans les dépôts de la Bibliothèque Impériale?

On pense bien qu'en nous livrant à cette recherche, nous étions mûs bien moins par le désir de trouver un titre de propriété, aujourd'hui fort stérile assurément, que par ce besoin naturel d'arriver en toutes choses à la lumière et à la vérité. Tel est le mobile qui nous a fait agir, Monsieur le Ministre. Voici maintenant les résultats auxquels il nous a conduit (1). Votre Excellence verra qu'ils n'éclairent qu'une partie, mais la plus importante de la question, celle du fait en lui-même.

Nous avons dit que M. Roger de Gaignières avait fait don au roi de ses collections en 1711. Sur l'inventaire rédigé cette année pour être annexé au contrat du 19 février, 25 volumes ou portefeuilles remplis de dessins de monuments, et principalement de tombeaux, sont désignés sous les nos 1342 à 1349, 1356 à 1366, 1368, 3985, 3986.

Les dessins contenus dans 25 portefeuilles ont été inventoriés, pièce par pièce, en 1715, sous la direction de Clairambault. On en trouve le détail dans le volume 450 de ses *Mélanges*.

Ces 25 portefeuilles furent portés à la Bibliothèque du Roi, le 25 septembre 1716, comme le constate un état écrit de la main de Barthélemy Remy, valet de chambre de Gaignières, et signé par Louail.

En 1717, on les trouve mentionnés dans l'inventaire des articles du cabinet Gaignières qui étaient entrés à la Bibliothèque. Cet inventaire indique les 25 portefeuilles de tombeaux sous les nos 1322 à 1329, 1333 à 1355, 2837 à 2838.

(1) M. Léopold Delisle, membre du Comité, a bien voulu s'associer à nos recherches avec cette sagacité et cette connaissance approfondie du département des manuscrits qui devaient les empêcher de rester infructueuses. Nous lui devons les indications précises qui suivent. Elles ont donc pour garants l'autorité de son nom et la sûreté habituelle de ses recherches.

Digitized by Google

Le récolement général fait en 1720 ne mentionne l'absence d'aucun de ces numéros.

La présence de ces 25 portefeuilles sur les rayons de la Bibliothèque, le 16 et le 23 décembre 1740, est positivement attestée par des procès-verbaux signés Sevin, J. Delacroix et Jourdain.

A cette époque, l'abbé Sevin, garde des manuscrits, fit comprendre les 25 portefeuilles de tombeaux parmi les articles du cabinet de Gaignières attribués au département des manuscrits. Cette attribution est constatée par deux notes authentiques ajoutées sur les marges de l'inventaire de 1717, f. 113 et 219.

Sous l'administration de Bejot, nommé garde des manuscrits vers 1760, on partagea les manuscrits de Gaignières en deux classes; ceux qui se rattachaient aux généalogies furent remis à Delacour, garde du Cabinet des titres et généalogie; les autres furent confiés aux soins de Bejot. A cette occasion, on recopia la partie de l'inventaire de 1717 relative aux manuscrits et l'on marqua d'une croix les articles remis à Delacour. Des croix se voient en regard des nos 1322 à 1329, 1333 à 1355, 2837 et 2838. Il faut en conclure que les 25 portefeuilles furent remis à Delacour, c'est-à-dire au Cabinet des titres.

A partir de cette époque, nous ne trouvons plus trace à la Bibliothèque Impériale des 25 portefeuilles de tombeaux. En 1808, La Porte du Theil en constata l'absence; il paraît avoir pensé que ces portefeuilles ayant été remis à Delacour, le contenu en avait été disséminé dans les dossiers du Cabinet.

Mais la conjecture à laquelle La Porte du Theil semble s'être arrêtée n'est pas admissible.

En effet, d'après le catalogue dressé en 1715, les portefeuilles 1346, 1 et 1346, 2 de Gaignières contenaient, entre autres pièces, le dessin des tombeaux de Jean de Montpoignant, chevalier, de Guillaume Chambellan de Tancarville, de Jourdain de Frontebosc, écuyer, et de Jean de Beaux. Aucun de ces dessins ne se trouve au Cabinet dans les dossiers qui correspondent à ces quatre noms. Il est permis d'en conclure que les pièces renfermées dans les 25 portefeuilles de tombeaux n'ont pas été classées dans les dossiers du Cabinet auxquels on pouvait les rattacher.

Ce point mis hors de doute, il devient assez probable que les 25 portefeuilles sont sortis de la Bibliothèque, et l'on est tout naturellement porté à se demander si les dessins de tombeaux, que Gough a légués à la Bibliothèque Bodléienne, ne viennent pas, en tout ou partie, des 25 portefeuilles que nous avons perdus. La table des

Digitized by Google

dessins conservés à Oxford nous a été communiquée par M. Hennin. Nous l'avons rapprochée du catalogue détaillé du cabinet de Gaignières, dressée en 1715, et de la comparaison est résultée la preuve que les dessins conservés à Oxford sont les mêmes que les dessins décrits sur l'inventaire de 1715, les mêmes par conséquent que ceux des 25 portefeuilles dont nous avons à déplorer l'absence. Voici comment nous sommes arrivés à cette conclusion.

Le catalogue du fonds Gaignières indique sous les nos 1346, 1 et 1346, 2 « Deux portefeuilles cottés Normandie, remplis de tombeaux dessinéz et coloriéz. » Le détail des pièces contenues dans le volume 450 des mélanges de Clairambault nous donne (p. 573 et suiv.) la liste des 302 dessins renfermés dans ces deux portefeuilles. A l'aide de la table de M. Hennin, nous avons reconnu que 255 de ces dessins sont réunis dans les volumes IV et V de la collection d'Oxford. Il n'est donc pas douteux que les volumes légués par Gough à la Bodléienne ne représentent la portion la plus considérable des 25 portefeuilles qui ont disparu de la Bibliothèque Impériale.

Tout espoir de retrouver l'autre portion n'est pas perdu. Une notable partie s'en trouve dans les débris du cabinet des Ordres du roi que possède le département des Manuscrits. En effet, il est facile de reconnaître que les dessins de tombeaux conservés parmi ces débris viennent de la même source que les dessins d'Oxford. Ce sont deux séries qui semblent se compléter l'une par l'autre et dont la réunion permet de reconstituer d'une manière à peu près complète la collection d'autrefois renfermée dans les 25 portefeuilles. Trois exemples en fourniront la preuve péremptoire.

Le portefeuille 1346, 2 du fonds de Gaignières contenait 28 dessins se rapportant à l'abbaye aux Dames de Caen. La Bibliothèque Bodléienne possède 18 de ces dessins. Sept autres ont été retrouvés dans les débris du cabinet des Ordres. Il ne manque donc plus que trois pièces pour avoir la série complète des monuments que Gaignières avait fait dessiner dans l'abbaye aux Dames de Caen.

Gaignières avait reproduit dans son recueil neuf monuments de l'église des Cordeliers de Rouen. Un seul, la tombe de Guillaume Chambellan de Tancarville, fait défaut dans la collection d'Oxford. Il se retrouve dans les débris du cabinet des Ordres, et c'est le seul dessin relatif à l'église des Cordeliers de Rouen que renferme cette collection.

Sur 25 dessins relatifs à l'abbaye de Jumièges que renfermait le portefeuille 1346, 1, la Bibliothèque Bodléienne en possède 24; il

Digitized by Google

ne lui manque que le dessin de la tombe d'Agnès Sorel, lequel figure parmi ceux du cabinet des Ordres.

Il semble donc démontré que les volumes d'Oxford et les dessins trouvés dans les débris du cabinet des Ordres sont les parties d'un même tout, c'est-à-dire de la collection des 25 portefeuilles entrés à la Bibliothèque du Roi le 25 septembre 1716, expressément mentionnés dans les procès-verbaux du récolement de 1740, confiés cette même année à l'abbé Sevin, qui s'en est déclaré chargé par deux notes authentiques, remises vers 1760 à Delacour et trouvés en déficit par La Porte du Theil en 1808.

Peut-être ne serait-il pas impossible de reserrer encore ses limites. Un inventaire de la collection Gaignières porte des notes marginales de l'abbé Coupé, du cabinet des Titres, sur les articles qui précèdent immédiatement les numéros désignant les portefeuilles de tombeaux; ces notes sont suivies de la signature de Coupé et de la date 1785 (1). Doit-on admettre que si les portefeuilles ne s'étaient plus trouvés au cabinet des Titres, Coupé, dont l'attention s'était arrêtée sur cette page de l'inventaire, en aurait mentionné la remise ou la disparition ? Alors la soustraction se serait produite entre 1785 et 1808.

En présence de ces faits, diverses hypothèses peuvent être proposées pour expliquer la disparition des 25 portefeuilles. Ou bien les dessins enlevés à la Bibliothèque du Roi auront été distribués entre plusieurs collectionneurs dont l'héritage est en partie arrivé à la Bibliothèque Bodléienne par l'entremise de Gough, et revenu à la Bibliothèque Impériale par le canal des Ordres du roi (2), ou bien ces

(1) Coupé était encore garde du cabinet de la généalogie en 1818. Ce titre avait été porté avant lui par l'abbé Delacour, mort en 1779, et par l'abbé de Gévigney qui avait obtenu, dès l'an 1773, la survivance de la place et qui l'a quittée à une époque que nous ne pouvons déterminer.

(2) Ce qui donne une certaine force à cette hypothèse, c'est l'existence d'autres dessins dits de Gaignières ailleurs que dans les collections de la Bibliothèque d'Oxford et de la Bibliothèque Impériale. La Bibliothèque Mazarine possède trente-deux et M. Albert Lenoir un bien plus grand nombre de ces dessins, qui ont une analogie frappante avec les dessins de Gaignières. Sont-ce des copies, sont-ce les originaux de l'ancienne collection? Il ne serait pas impossible peut-être, avec le catalogue de Clairambaut, de trancher cette question. Mais dans le cas où Son Excellence ferait prendre copie des dessins d'Oxford et où les dessins que possèdent M. Albert Lenoir et la Bibliothèque Mazarine ne se trouveraient pas déjà à la Bibliothèque Bodléienne et à la Bibliothèque Impériale, on obtiendrait de M. Lenoir, la cession de son précieux volume; la Bibliothèque Mazarine ne se refuserait pas de son côté à un échange, et par ce moyen on pourrait reconstituer la collection Gaignières à la Bibliothèque Impériale à peu près avec les éléments qu'elle a possédés pendant le dix-huitième siècle.

Digitized by Google

dessins auront été plus ou moins irrégulièrement portés du cabinet des Titres au cabinet des Ordres du roi; conservés dans ce dépôt jusqu'à la Révolution française, ils auront été incorporés aux collections dont la Bibliothèque recueillit les débris en 1792, lorsqu'on leur fit subir un triage à la suite duquel le plus grand nombre des pièces qui les composaient furent brûlées solennellement sur la place Vendôme. Il faudrait alors supposer qu'un des préposés au triage ou à la distraction a mis de côté une suite de dessins qui plus tard serait passée en Angleterre.

Il est vrai que cette dernière hypothèse soulève plusieurs objections. Si les portefeuilles d'Oxford se trouvent complétés par les dessins du fonds de l'ordre du Saint-Esprit qui sont à la Bibliothèque Impériale, on doit penser que les uns et les autres sont venus de Clairambault. D'un autre côté, on assure que les volumes de la Bibliothèque Bodléienne ont des reliures du temps de Louis XIV ou de Louis XV; dans ce cas, il n'est pas admissible que les dessins des Ordres en aient été enlevés. Ne pourrait-on pas supposer avec plus de vraisemblance que les portefeuilles provenant du cabinet de Clairambault n'ont pas de connexion intime avec ceux d'Oxford, car s'ils renferment des pièces avec lesquelles il serait possible de compléter la collection de la Bodléienne, ils en contiennent d'autres qui feraient doubles dans celle-ci. Il faut se rappeler que les collections de M. de Gaignières étaient nombreuses et spéciales; que ce collectionneur passionné, qui ne négligeait rien pour compléter chacune des séries qu'il formait, a multiplié les exemplaires d'un même dessin, et que ces copies, parfaitement à leur place dans la série particulière à laquelle elles appartenaient, quand elles en ont été détachées sont devenues des doubles pour la collection générale. Ajoutons que les copies faites, suivant les instructions de Gaignières, ont été bien vite copiées et recopiées par d'autres collectionneurs, tels que Clairambault, qui ont pu employer des artistes dont Gaignières s'était servi. De là, ce grand nombre de dessins attribués à la même collection et la ressemblance qui existe dans leur exécution. Toutefois, si cette explication fait comprendre l'existence de prétendus doubles, elle ne saurait servir à légitimer l'origine des portefeuilles d'Oxford, puisque tous les dessins qui s'y trouvent sont mentionnés sur les inventaires de la Bibliothèque Impériale et que s'ils avaient été des copies faites sur les originaux, ceux-ci seraient restés en notre possession.

Quoi qu'il en soit de ces hypothèses, il paraît hors de doute, par la vérification à laquelle nous nous sommes livrés, que les volumes

Digitized by Google

légués à la Bibliothèque Bodléienne représentent la majeure partie des 25 portefeuilles qui ont été soustraits à la Bibliothèque Impériale.

Ce point éclairci, Monsieur le Ministre, pour fixer les termes de la demande que la section avait à adresser à Votre Excellence, la commission a dû s'occuper du mode qui conviendrait le mieux pour la reproduction des dessins de Gaignières. Deux systèmes se trouvaient en présence : la photographie et le dessin.

Les partisans de la photographie ont fait valoir la promptitude et l'exactitude du procédé. Un photographe, assisté d'auxiliaires, pourrait s'établir à Oxford et, en cinq ou six mois de séjour, prendre l'image de tous les dessins, ce qui exigerait d'un dessinateur plusieurs années de travail. Les dessins de Gaignières sont de deux sortes, les uns coloriés, les autres en noir et à la plume. Si on répugne à se servir de la photographie pour les premiers, bien qu'il soit aussi facile d'appliquer la couleur sur une photographie que sur un dessin ordinaire, on peut l'employer au moins pour les autres, sans s'exposer à aucune objection sérieuse. L'image donnée par l'instrument sera identique à l'original, et si l'épreuve est convenablement faite, si le papier est bien préparé, elle ne subira par l'usage aucune altération. En éprouvât-elle, il resterait le cliché qui est certainement inaltérable et au moyen duquel on peut tirer autant d'épreuves qu'on en a besoin, ce qui permettrait de faire non point un exemplaire unique de la copie des dessins de Gaignières placé dans les collections de la Bibliothèque Impériale, mais plusieurs que l'on distribuerait dans les grands centres d'études, comme autant d'instruments de vulgarisation des œuvres de l'art français. En résumé, la photographie aurait sur le dessin les avantages suivants : 1° de donner des reproductions parfaitement semblables aux originaux et de les donner à meilleur marché, en économisant le temps; 2° de permettre d'avoir plusieurs exemplaires de la copie de monuments français qui ont un grand intérêt pour l'histoire de nos provinces et pour celle de l'art.

A ces considérations on a objecté que rien n'était moins prouvé que l'inaltérabilité des épreuves photographiques. D'ailleurs le temps seul peut prononcer sur la valeur d'améliorations récentes, et en attendant son témoignage, on doit être pressé de mener à bien une entreprise éminemment nationale. Pour une telle œuvre dont nos successeurs doivent comme nous recueillir les fruits, il serait imprudent de courir le risque d'expériences douteuses, de résultats éphémères. Le dessin est un procédé sûr : il donnera, au moyen du

Digitized by Google

calque, des reproductions suffisamment exactes, pour le plus exigeant, de dessins qui ne sont souvent eux-mêmes que des copies d'autres dessins, sans valeur artistique bien sérieuse. Exécutées par un dessinateur habile, elles feront naturellement suite à la série de la Bibliothèque Impériale qu'elles sont destinées à compléter, et où des épreuves photographiques feraient une assez étrange figure. Quant à la célérité de l'exécution, elle dépend uniquement du nombre d'artistes qui seront employés. Si l'on appelle des gens expérimentés, ils feront vite et relativement à bon marché. Un photographe demande 12 francs pour fournir un cliché et trois épreuves positives des dessins d'Oxford. Quelle que soit la différence des détails, tous ces dessins réclament à peu près les mêmes soins : l'instrument n'ayant d'autre mesure de l'importance du travail que la dimension de la surface. Or, beaucoup de ces dessins, tels que les inscriptions et les épitaphes, ne sont pas de nature à faire souhaiter une reproduction minutieuse et mathématiquement exacte. Un dessinateur se contenterait de 2 ou 3 francs pour chacun d'eux et il en exécuterait facilement plusieurs dans sa journée. Il n'est donc pas certain que la photographie soit un procédé moins coûteux (1), ni plus rapide, si deux ou trois dessinateurs sont mis à la tâche. Il est douteux qu'il fournisse des épreuves solides, comme doivent l'être des pièces destinées à l'étude et à un continuel usage. Pour ces motifs, le dessin paraît préférable. Lorsque ces copies faites sur les portefeuilles d'Oxford, avec toute la fidélité désirable, seront en France, l'industrie privée ne tardera pas à les multiplier et à les vulgariser par la gravure et par la photographie.

Frappée de la justesse de ces observations, la commission inclinait à recommander le dernier des deux procédés sur lesquels avait dû se porter son attention, lorsque la proposition d'un artiste dont plusieurs de ses membres ont été à même d'apprécier le talent consciencieux a dissipé un reste d'hésitation et l'a ralliée tout entière à la même proposition.

Le rapporteur a donné lecture d'une lettre de M. Jules Frappaz, dont voici le passage principal :

« Je serais heureux que Monsieur le Ministre de l'instruction publique voulût bien me confier la reproduction des dessins d'Oxford

(1) Voici des prix qui ont été demandé par des photographes : en Angleterre, 10 francs par dessin, soit 30,000 francs pour 3,000 dessins; en France, 12 francs pour le cliché et 3 épreuves positives, soit 36,000 francs, y compris les frais de déplacement. Dans ces chiffres, n'est pas compris le coloriage des épreuves qui serait en sus et les augmenterait assez notablement.

Digitized by Google

au prix de six mille francs, plus quatre mille francs comme indemnité des frais que j'aurai à supporter, payables au retour. Cette somme de dix mille francs doit vous paraître minime ou tout au moins fort raisonnable, car il s'agit de 3,000 dessins (1) dont un certain nombre très-importants. Ce qui me ferait souhaiter comme un bonheur et un honneur d'être choisi par la commission, c'est le désir, ayant été déjà chargé par la commission des monuments historiques de reproduire les plafonds de la Bibliothèque Impériale, de continuer ma tâche, en faisant une œuvre sérieuse et vraiment utile. »

A force d'être raisonnable, en effet, cette somme aurait pu lui paraître déraisonnable tant elle est inférieure à d'autres estimations (2), si la commission n'avait su que M. Frappaz, dessinateur expérimenté dans ce genre de travail, n'avait agi qu'après mûres réflexions. Il faut donc regarder sa proposition comme très-sérieuse. Dans ces termes, et de la part d'un homme habile, qui a fait ses preuves, elle est une véritable

(1) Nous avions indiqué le chiffre de 3,000 dessins à M. Frappaz parce qu'il est un chiffre rond. En fait, le nombre des dessins d'Oxford lui est inférieur. Comme il serait d'ailleurs inutile de faire copier à Oxford des dessins que nous aurions ici, on vérifierait d'abord ceux qui manquent à la Bibliothèque Impériale, et ceux qui se trouveraient en double avec les dessins de la Bibliothèque Bodléienne. Par là, on allégera sans doute la tâche du dessinateur. Ce travail de confrontation et de vérification aurait été impossible si M. Hennin, comme nous avons eu l'honneur de le dire à Votre Excellence, n'avait permis au Comité de prendre copie du catalogue très-complet que cet érudit distingué a fait exécuter avec l'aide des honorables bibliothécaires d'Oxford.

(2) Le Comité avait fait demander à l'honorable M. Parker ce que pourrait coûter la reproduction des dessins de Gaignières, exécutés par des artistes anglais qui auraient eu par conséquent à supporter peu de frais de déplacement.

Voici les chiffres que M. Parker a transmis au Comité. Pour 360 dessins coloriés et aquarelles, à 40 francs par dessin..... 14,400 fr.;
pour 1,255 dessins lavés et à la plume, 8 francs par dessin..... 10,040
pour 338 inscriptions de tombeaux, à 4 francs, soit..... 1,320

Total..... 25,760 fr.

Encore, M. Parker ne compte-t-il que 1,952 dessins et les portefeuilles de la Bibliothèque Bodléienne en renferment près de 3,000. L'erreur du savant archéologue tient sans doute à ce qu'il aura confondu le nombre des articles du catalogue avec celui des dessins. Or, il arrive souvent que plusieurs dessins sont compris et mentionnés sous le même numéro et dans le même article. Le chiffre de trois mille dessins a été donné par le *Bulletin du Comité* en 1850 (séance du 8 juillet) et par M. Hennin dans son livre sur *Les monuments de l'Histoire de France*.

Digitized by Google

bonne fortune que la commission n'a pu qu'accueillir avec empressement.

Cependant, Monsieur le Ministre, comme une entreprise de cette importance ne doit entraîner de déceptions pour personne et qu'une fois commencée, il faut qu'elle soit conduite promptement et sûrement à bonne fin; la commission a résolu de faire à Votre Excellence une proposition qui lui a été suggérée, moins encore par l'intérêt qu'elle doit porter au projet dont elle s'occupe, que par sa sollicitude pour l'artiste qui veut bien se charger de l'exécution.

M. Frappaz ne connaît pas les portefeuilles d'Oxford. Il a donc dû évaluer le travail auquel il a souscrit approximativement sur des renseignements qui peuvent n'être ni complets, ni exacts. Si la tâche allait se trouver plus lourde et plus longue qu'il ne le suppose, il arriverait de deux choses l'une : ou qu'il la laisserait inachevée, ou qu'il l'exécuterait à son préjudice, double éventualité également fâcheuse que la section a cherché à prévenir autant que cela peut dépendre d'elle.

En conséquence, Monsieur le Ministre, elle est d'avis de demander à Votre Excellence, de vouloir bien se montrer favorable à la proposition de M. Frappaz, sans que de cet accueil bienveillant il doive résulter immédiatement pour l'administration et pour l'artiste un engagement réciproque définitif. M. Frappaz serait envoyé à Oxford avec les auxiliaires qu'il voudra bien s'adjoindre. Après un mois de séjour, il enverrait les dessins qu'il aura exécutés pendant ce laps de temps, en faisant connaître à Votre Excellence s'il maintient ou modifie sa première proposition. Cette communication ne permettra pas seulement au Comité d'apprécier une reproduction dans l'exactitude de laquelle le mérite consciencieux du dessinateur lui inspire d'avance toute confiance, elle le mettra à même d'évaluer la durée probable d'un travail que le désir de Votre Excellence sera certainement de voir exécuter le plus promptement possible. Dans le cas où M. Frappaz reviendrait sur ses estimations précédentes et où il ne croirait pouvoir continuer qu'à des conditions que l'administration ne serait point disposée à accepter, les frais de son voyage et de son séjour à Oxford ne seraient pas perdus, puisqu'ils auraient procuré à la France quelques copies de ces dessins qui ont pour elle un grand prix, moins encore par leur origine, évidente aujourd'hui, que par les sujets et les monuments dont ils donnent l'image.

Confiant dans votre esprit élevé et dans le vif intérêt que vous portez, Monsieur le Ministre, à tout ce qui se rattache à la gloire du pays, la section d'archéologie du Comité a l'espoir que Votre

Digitized by Google

Excellence voudra bien ordonner la prompte exécution que vainement elle sollicite, depuis dix années, d'une œuvre éminemment nationale. Avant 1789, notre sol était couvert de somptueuses églises et de riches abbayes. L'art français avait appliqué toute son imagination ingénieuse et son goût délicat à les décorer des tombeaux de nobles et puissants personnages. La Révolution a fait disparaître le plus grand nombre de ces monuments, en même temps qu'elle a aboli les priviléges des classes dont ils étaient destinés à célébrer l'illustration, jetant les fondements de l'ordre nouveau au milieu de la destruction des abus et des grandeurs du passé confondus dans les mêmes ruines. Mais on ne tarda pas à reconnaître quelle perte immense on avait faite, et elle a été déplorée d'autant plus vivement, qu'en se généralisant, le goût des études historiques donnait naissance à une critique plus impartiale et plus éclairée. Ces regrets s'augmentaient pour les villes et les provinces dépossédées de monuments qui ont fait leur orgueil, de l'absence de toute image authentique qui leur permît de s'en faire au moins une idée. Il n'y a pas plus d'une douzaine d'années qu'on commença à parler des portefeuilles d'Oxford. C'est là que se trouvaient renfermés les dessins de beaucoup de ces monuments, statues et tombeaux. A peine signalée, la mine fut aussitôt explorée. Le Gouvernement français, voulant presser la restauration de l'abbaye de Saint-Denis, envoya emprunter à l'Angleterre les images des tombeaux de nos rois et de nos princes. Combien de richesses y sont enfouies et ignorées ! Combien de renseignements utiles elles fourniraient à l'écrivain pour l'histoire du passé, à l'architecte pour la restauration des édifices religieux, à l'artiste pour l'intelligence et l'expression du style de chaque époque ! La statuaire et la sculpture architecturale ont été les arts où le génie français a montré l'originalité la plus incontestable et la supériorité la plus saillante ; on peut donc dire que les portefeuilles d'Oxford renferment la plus belle partie de nos gloires. Nous venons supplier Votre Excellence de les rendre à la France, non pas en essayant une revendication qui pourrait ne pas être entendue, ou une proposition d'échange qui serait probablement repoussée ; nous offrons un moyen plus pratique. Comme nous l'avons dit, les dessins d'Oxford sont faits les uns d'après les monuments, les autres d'après des dessins originaux. Si Votre Excellence veut bien donner l'ordre, — à l'exécution duquel nos voisins se prêteront certainement de bonne grâce, — qu'il en soit fait une copie exacte ; cette copie ne nous laissera plus rien à désirer. Elle équivaudra presque à la restitution des 16 portefeuilles de Gaignières, et, grâce au Gouvernement de

Digitized by Google

l'Empereur, la France pourra voir désormais, sans en éprouver d'amers regrets, la Bibliothèque Bodléienne posséder les précieux volumes qui lui appartenaient. Votre Excellence, après tant d'autres mesures utiles, aura marqué son administration par un acte réparateur qui fera date dans l'histoire de l'archéologie française et qui lui vaudra la reconnaissance de tous ceux qui ont le respect des souvenirs, le sentiment de l'art, l'amour de nos anciens monuments, restes des grandeurs de notre antique monarchie et glorieux témoignages du génie de nos artistes.

Le Rapporteur de la Commission,

DAUBAN.

Paris, 26 février 1860.

Le rapport qu'on vient de lire est daté du 26 février.

Quelques jours après, sur la proposition de M. le directeur du personnel et du secrétariat général, Son Excellence en adoptait les conclusions. Les comptes rendus des séances de la section d'archéologie ont, du reste, mis nos lecteurs au courant de la marche de cette affaire que la section a suivie avec le plus vif intérêt. M. Frappaz, ayant fait preuve dans la mission temporaire dont il avait été chargé, de talent et de conscience, Son Excellence M. le Ministre a daigné lui donner une mission définitive, et a consenti au prix de 16,000 francs, demandé par cet artiste, pour exécuter en deux ans, des copies des dessins de la collection Gaignières d'Oxford.

Les dessins que M. Frappaz a rapportés et qui lui ont valu de la part de Son Exc. des paroles d'encouragement et des éloges, sont surtout remarquables par la fidélité scrupuleuse avec laquelle le dessinateur s'est efforcé de rendre les originaux. Ce mérite, le plus précieux qu'on pût leur demander, ils en sont redevables au talent du peintre et aux circonstances dans lesquelles il lui a été permis de s'exercer. Nul doute que M. Frappaz n'aurait pu arriver à cette exactitude parfaite, si les honorables conservateurs de la bibliothèque Bodléienne et particulièrement le bibliothécaire en chef de ce grand établissement, M. Bandinelli, ne se fussent empressés, comme nous l'espérions, de lui donner toutes les facilités et toutes les commodités de travail qu'il pouvait désirer. Aussi les personnes éclairées qui s'intéressent au succès du travail exécuté sur les dessins d'Oxford par les ordres du Gouvernement, partageront la reconnaissance qu'inspire à l'artiste, qui en a été chargé, cette cordiale et bienveillante hospitalité, digne de la grande nation qui s'est associée à la France dans toutes les entreprises de la science et les œuvres de la civilisation.

Digitized by Google

ÉTUDES HISTORIQUES.

HISTOIRE DES ÉTATS D'ARTOIS.

(Suite.) (1).

§ XXVIII. Les Etats d'Artois, tout en se montrant dévoués à l'Espagne, sont surtout préoccupés des intérêts de leur province.

Dès l'année qui suivit le traité de réconciliation, le gouvernement espagnol put s'apercevoir de l'appui que lui prêtaient les Etats d'Artois. Une somme de 100,000 livres fut accordée en 1580 « pour aider au siége de la ville de Cambray, envahie par les ennemis du roi. » D'ailleurs, les Etats étaient impatients de voir enfin cesser les dégâts que causaient les ennemis par leurs incursions sur les frontières de l'Artois et du Cambresis. Mais ce siége ne réussit pas : le duc d'Anjou le fit lever. Ce prince, frère de Henri III, prétendait enlever à l'Espagne les provinces catholiques des Pays-Bas.

Les enregistrements des octrois à la chambre des comptes de Lille paraissent avoir commencé en 1580 (2). Ils avaient lieu sans doute autant pour la validité et la sanction de ces octrois que dans l'intérêt respectif des souverains et des Etats. C'était évidemment une garantie de plus pour les Etats que l'enregistrement de ces octrois, où étaient rappelés leurs priviléges, et où il était même enjoint à tous les tribunaux, au conseil des finances, à la chambre des comptes à Lille, au conseil d'Artois, etc. « de laisser les Etats pleinement et paisiblement jouir et user de l'effet contenu auxdites lettres, sans leur causer aucun trouble ni empêchement. » Quelquefois ce-

(1) Voir le volume précédent, p. 453 et 587.
(2) Titre *Enregistrement*.

Digitized by Google

pendant certaines clauses, spécifiées dans les lettres d'octroi, furent regardées par les Etats comme contraires aux droits de la province. Les lettres de 1582 obligeaient les villes d'Artois à rendre leurs comptes des impôts à la chambre des comptes de Lille. Les Etats réclamèrent aussitôt contre cette nouveauté. Les députés à la cour soutinrent que les comptes des deniers accordés par les Etats ne pouvaient se rendre que par-devant eux. Il est probable que les officiers de la chambre des comptes ont renoncé à leurs prétentions; car on ne voit dans aucun octroi postérieur qu'il leur ait été attribué aucun droit ni juridiction pour cet objet (1).

En même temps, les Etats n'oubliaient rien de ce qui était utile pour leur province. En 1581, ils demandèrent au gouverneur général qu'une forge des monnaies fût établie à Arras; car, dans ces temps de guerre, il était dangereux de transporter les monnaies à refondre dans les forges du roi situées hors de la province.

En 1584, ils prennent la résolution de se pourvoir en cour, afin de faire supprimer toutes les impositions mises par les administrateurs du Hainaut et du Tournaisis sur les marchandises destinées à l'Artois. Par une ordonnance du 19 juin 1584, le gouverneur général défendit à ces provinces de percevoir ces droits.

§ XXIX. Les Etats soutiennent leurs priviléges et ceux de la province.

Les Etats d'Artois n'avaient rien plus à cœur que la défense des priviléges du pays. En 1585, ils envoient leurs députés vers le duc de Parme pour lui faire des remontrances au sujet de certaines impositions levées dans les places maritimes de Flandre sous le nom de *Licentes*. Les deniers de ces impositions étaient affectés au payement des gens de guerre chargés de la conservation de ces ports. Les *Licentes* ne devaient se percevoir que sur les marchandises qui venaient du pays ennemi ou qui y allaient: celles qui étaient transportées en Artois ne devaient donc pas y être soumises; d'ailleurs cette province était exempte de tout droit d'entrée et de sortie pour les marchandises et denrées qui s'y consommaient (2). Il ne paraît pas qu'on ait fait droit aux justes réclamations des Etats. Le droit de *Licentes* continua à être perçu en Artois. Un peu plus tard, les Etats demandèrent que les contestations qui surviendraient au sujet des droits de *Licentes* fussent portées devant les juges ordinaires de la province. Cette fois, leurs représentations furent écoutées, et une

(1) Titre *Enregistrement*.
(2) Titre *Impositions*.

Digitized by Google

ordonnance du gouverneur général, rendue le 21 octobre 1592, attribua la connaissance de ces contestations non plus au conseil du roi, séant à Bruxelles, mais aux officiers du bailliage de Saint-Omer.

Pendant les grands troubles, les Etats avaient été obligés d'établir eux-mêmes des garnisons dans les villes. Même après le rétablissement de l'ordre, ils continuaient à entretenir des troupes qui, étant régulièrement payées, ne se portaient plus à aucun excès. Le roi faisait déduction aux Etats, sur les aides accordées, des sommes qu'ils dépensaient pour cet objet. Ainsi, en 1584, au lieu d'une somme de 200,000 livres qu'il avait demandée, il fut convenu que les Etats se chargeraient de l'entretien de 500 hommes à cheval et 500 hommes de pied, gens naturels du pays, aux appointements de 15 fr. par mois par homme à cheval (1).

Les ordres les plus exprès du gouverneur général des Pays-Bas ne pouvaient porter atteinte aux usages des Etats. Il avait été observé, de tout temps, qu'après les propositions faites de la part du roi à l'ouverture de l'assemblée, les membres des conseils du roi, « ayant serment particulier de Sa Majesté », se retireraient et ne demeureraient point aux délibérations. L'abbé de Saint-Vaast était membre du conseil d'Artois; il fut, en conséquence, résolu (1580) qu'il ne pourrait assister aux délibérations. On nomma à sa place, pour député ordinaire, un chanoine d'Arras. Le gouverneur général des Pays-Bas voulut en vain le faire admettre aux assemblées, et ne put jamais y parvenir. Il s'est présenté d'autres cas semblables qui ont été résolus de la même manière.

Les droits auxquels les Etats tenaient le plus, c'étaient ceux qui étaient relatifs aux finances; l'assemblée a toujours réclamé contre les impôts levés sans son consentement par les gouverneurs des villes (2). Elle se pourvut en cour pour obliger les officiers des bailliages d'Artois à rendre compte des levées de deniers qu'ils avaient faites sur le pays pour les fournitures des troupes, et à en remettre le reliquat dans la caisse des Etats. Il y a, dans le cahier des députés à la cour de 1590, un ordre du duc de Parme « portant injonction à toute personne quelconque, ayant eu le maniement des deniers, tailles, cotisations et levées par eux faites, d'en rendre compte aux députés des Etats, à peine d'y être contraints par emprisonnement de leur personnes (3). »

(1) Titre *Guerres*.

(2) Titre *Impositions*. Représentations de l'Assemblée de 1588 contre le seigneur de Noyelle, gouverneur de Bapaume, pour levée d'impôts faite sans le consentement des Etats.

(3) *Idem*.

Digitized by Google

§ XXX. Première assemblée à la main, en 1591.

C'est en 1591 que nous rencontrons pour la première fois l'usage des *assemblées à la main*, inconnues dans les temps anciens. Pendant les guerres continuelles dont les Pays-Bas furent le théâtre, les assemblées générales des Etats d'Artois duraient souvent la plus grande partie de l'année, par suite des remises, des séparations et des rejonctions. A cette époque, les gouverneurs des Pays-Bas convoquèrent plusieurs assemblées générales dans la même année, à cause des demandes fréquentes de subsides; mais, quand l'assemblée ne se tint plus qu'une fois par an, l'usage s'établit de convoquer dans certaines circonstances les membres qui se trouvaient le plus à portée de la ville d'Arras : c'est ce qu'on appelle *les assemblées à la main.*

§ XXXI. Les Etats réclament la liberté du commerce des grains et l'abolition d'impôts établis sur les denrées allant en France, etc.

Il ne se passait pas d'année sans que les Etats n'eussent à consigner plusieurs réclamations dans leurs cahiers. Celui de 1592 contient des représentations au sujet de placards qui empêchaient la sortie des grains. La récolte avait été très-abondante, et intercepter le commerce des grains, c'était porter un grand préjudice à la province. Ces plaintes avaient déjà eu lieu précédemment (1). On trouve, dans le même cahier, des réclamations au sujet de l'impôt sur le sel ou autres denrées et marchandises allant en France qu'exigeaient les commis royaux. Les Etats soutenaient qu'il ne devait être levé aucun droit et denier que par eux-mêmes ou avec leur consentement, selon les priviléges de la province, et que c'était à eux qu'appartenait exclusivement le maniement de ces deniers (2). L'année suivante, il fut répondu par le gouvernement que les Etats avaient le droit de percevoir par eux-mêmes, au lieu des préposés du roi, les impôts sur les denrées sortant de l'Artois pour aller en France (3).

Le cahier de 1592 renfermait encore des représentations contre le conseil d'Artois, qui prétendait être exempt d'impositions et d'aides. Les Etats disaient « qu'en tout temps, les officiers de ce tribunal y avaient contribué, et que d'ailleurs il était inséré dans toutes les lettres d'octrois que tout le monde indistinctement y était sujet (4) ». En 1593, les Etats d'Artois eurent encore à se plaindre des

(1) Titre *Grains.*
(2) Titre *Impositions.*
(3) *Idem.*
(4) *Idem.*

Digitized by Google

administrations de la Flandre, du Hainaut, de Tournay et du Brabant qui imposaient les marchandises allant de leur pays en Artois. Ils faisaient valoir qu'ils n'imposaient eux-mêmes aucuns droits sur les marchandises sortant de l'Artois pour aller dans d'autres provinces (1). Un impôt avait été mis pour les réparations à faire au passage du pont du Gy-lès-Arras : les Etats réclamèrent en 1594, prétendant que cet impôt était contraire aux priviléges de la province et au traité de réconciliation (2).

§ XXXII. Les États sont intéressés à soutenir l'Espagne pendant la guerre contre la France

On sait quelle fut l'intervention de Philippe II dans les affaires de France pendant les guerres de religion. Il envoya, au secours de la Ligue, Alexandre Farnèse avec des troupes qu'il retirait des Pays-Bas espagnols. Les Etats d'Artois se plaignirent de la diminution des forces du pays, et représentèrent à la cour le préjudice que cet envoi faisait à la sûreté du pays (3). Il faut penser que l'Artois était plus exposé que les autres provinces à une invasion française. Aussi les Etats offrirent-ils, en 1593, de continuer le payement des gens de guerre en garnison dans le pays, pendant un an, par la levée des impôts courants (4). En 1595, ils accordèrent 20,000 livres pour la solde de 1,000 hommes de pied et 500 ouvriers employés au siége de Doullens (5). Il importait aux Etats que ce siége réussît, car c'était par ce canton que l'ennemi pénétrait en Artois. En 1596, les Français y entrèrent, sous la conduite du maréchal de Biron, et firent prisonnier le gouverneur général de la province. Une assemblée *à la main* fut réunie le 26 septembre, pour envoyer une députation au gouvernement et subvenir promptement aux besoins les plus urgents (6). Dans ces temps malheureux, les Etats d'Artois sentirent le besoin de montrer que tous leurs actes étaient inspirés par leur dévouement au pays, leur fidélité à l'Espagne et leur désir de maintenir la

(1) Titre *Impositions*. — Il fut décidé à l'assemblée des États généraux de 1600 « qu'une province ne peut mettre tailles, gabelles ou impôts au préjudice du commerce et trafic d'une autre, ni renchérir ou imposer sur les vins ou autres denrées qui y seraient menées. »

(2) Titre *Impositions*.

(3) Titre *Guerres*.

(4) Titre *Octrois*. Lettres d'octroi et d'acceptation de 1593. — Les États d'Artois préféraient payer eux-mêmes les gens de guerre. Car, s'ils ne s'en chargeaient pas, les deniers étaient détournés, et les troupes, non soldées, pillaient la province comme un pays ennemi.

(5) Titre *Guerres*.

(6) Titre *Assemblées à la main*.

Digitized by Google

religion catholique. Un jeton de l'année 1597 représente les trois vertus théologales, entourées de cette légende : *Deo, Regi et Patriæ* (1).

Alexandre Farnèse étant mort des suites d'une blessure reçue à Caudebec en 1592, l'archiduc Ernest lui succéda ; mais il mourut lui-même en 1594, et le gouvernement général des Pays-Bas se trouva vacant. Les Etats d'Artois demandèrent en 1595 à être gouvernés par le conseil d'Etat pendant cette vacance, au lieu de l'être par un seigneur particulier de la cour nommé par intérim après la mort du gouverneur général. C'était le comte de Fuentès qui avait été choisi en attendant que le roi eût définitivement pourvu au gouvernement des Pays-Bas (2). En 1596, les Etats donnèront au comte de Fuentès une épée magnifique en mémoire de ses exploits au siége de Cambray et à celui de Doullens (3).

§ XXXIII. Philippe II donne l'Artois à sa fille Isabelle qui épouse l'archiduc Albert. — Serments prêtés à Bruxelles par les députés d'Artois et à Arras par les archiducs

Des lettres du roi d'Espagne, en 1598, annoncèrent aux Etats d'Artois le projet qu'il avait de marier l'infante Isabelle, sa fille, avec l'archiduc Albert, et de lui céder la souveraineté des Pays-Bas. L'assemblée élut aussitôt des députés, qu'elle chargea d'aller à Bruxelles reconnaître l'infante pour leur souveraine : ils devaient, en lui jurant fidélité, recevoir le serment de la princesse et celui de son mari. Des instructions détaillées furent données à ces députés sur la règle de conduite qu'ils avaient à observer à l'égard des Etats généraux. Il leur était particulièrement recommandé d'examiner ce

(1) *L. Deschamps de Pas.* Médailles relatives à l'histoire des Pays-Bas (*Revue de la numismatique belge*, t. I, 3e série). « Le revers de ce jeton offre, en son centre, l'écusson d'Artois timbré d'une mitre et d'un casque. Le champ est occupé par une représentation en abrégé de la ville d'Arras. A droite de l'écusson, on aperçoit le haut clocher de la cathédrale ; à gauche, une haute pyramide qui est, sans nul doute, le clocher de la chapelle de la Sainte-Chandelle. Ces deux monuments caractéristiques, le premier de la cité, le second de la ville proprement dite, sont séparés par une porte flanquée de tours et munie d'une herse, représentant probablement la porte de la cité. Sur l'arrière-plan, à gauche, on aperçoit un moulin, indice des faubourgs d'Arras. » La légende qui entoure le sujet ci-dessus décrit est : *Calcul* X *Stat* X *Artes* X 1597.

(2) Titre *Conseil d'État* et titre *Pays-Bas*.

(3) Titre *Gratifications*. On voit à ce titre que les États d'Artois étaient peu prodigues de gratifications. Ils n'en accordaient guère aux gouverneurs généraux de la province qu'à leur avénement. Le présent consistait quelquefois en pièces de vin.

Digitized by Google

qui était spécifié dans les lettres de donation et de cession du roi, surtout en ce qui concernait les libertés, franchises et priviléges de la province.

A Bruxelles, les députés de l'Artois prêtèrent, le 25 août, à l'assemblée générale des Pays-Bas, le serment requis par les lettres de donation (1); mais auparavant ils avaient scrupuleusement examiné les minutes originales de ces lettres; ils avaient discuté quelques points et demandé des éclaircissements sur d'autres. Le président du Conseil, Richardot, satisfit à toutes leurs questions. Le serment de l'archiduc Albert, fait en particulier aux députés d'Artois, portait qu'il jurait « de maintenir et faire entretenir tout ce que Sa Majesté elle-même avait juré et promis à sa réception, envers les Etats d'Artois; ensemble l'édit perpétuel et le traité de réconciliation, se portant fort que l'infante rafraîchirait le même serment à son arrivée » (2).

A leur retour à Arras, les députés présentèrent à l'assemblée générale, dont la rejonction se fit à ce sujet, toutes les lettres de serment, procurations, procès-verbaux et autres relatifs à la cession de souveraineté. L'assemblée en prit connaissance, et ordonna « que ces pièces importantes seraient soigneusement gardées et conservées dans les archives des Etats, et enregistrées au registre pour perpétuelle mémoire. »

L'année suivante, les Etats décidèrent la levée d'un quart de centième qui devait produire une somme de 40,000 liv. Ils se proposaient d'offrir cette somme à l'infante Isabelle, souveraine des Pays-Bas à son arrivée dans la ville. Un huitième de ce quart de centième devait être remis à ceux qui se signaleraient par leur diligence à payer (3).

Les Etats se réunirent en 1600, à l'occasion de l'arrivée des archiducs à Arras. Les serments réciproques se firent sur la grande place (4). Les lettres d'octrois de cette année (5), les premières accordées par les archiducs aux Etats d'Artois, et celles de 1601, sont aussi importantes que celles de 1551 dont nous avons fait mention;

(1) Titre *Pays-Bas*. Procès-verbal des députés d'Artois envoyés à Bruxelles.
(2) Même titre.
(3) Titre *Centième*.
(4) Titre *Assemblées*.
(5) Titre *Octrois*. Lettres d'octroi du 20 décembre 1600, pour une somme de 36,000 livres offerte précédemment par les États dans leur acte d'accord de la même année. Par ces lettres, les archiducs autorisaient les États à faire la levée de cette somme par l'imposition d'un centième et récolement et par l'impôt de 12 deniers au lot de vin et 45 sols au tonneau de bière.

Digitized by Google

elles confirment la juridiction et l'autorité des Etats pour le fait des impôts, et principalement de la levée du centième. Il y est de nouveau répété que toutes personnes privilégiées et non privilégiées, même les chevaliers de Toison d'or, sont assujetties aux impositions.

§ XXXIV. Les États d'Artois cherchent à hâter la conclusion de la paix entre la France et l'Espagne..

La paix entre la France et l'Espagne avait été faite à Vervins (1598). Les États d'Artois avaient travaillé à en hâter la conclusion par les représentations qu'ils adressèrent à l'Espagne de concert avec les États de Hainaut. Ils étaient en effet vivement intéressés à voir finir les hostilités avec la France qui, par sa proximité, causait de grands dommages à l'Ártois. Immédiatement après le traité de Vervins, ils firent au roi de France des remontrances pour obtenir l'exemption des impositions foraines de haut passage dites *Ceinture de la Reine*, qu'exigeaient ses préposés, au passage de France en Artois, sur les vins et autres marchandises qui entraient dans la province. On s'efforçait d'établir dans ces remontrances que le pays devait être exempt de tous ces droits d'entrée, rachetés autrefois par l'ancienne aide d'Artois, accordée aux rois de France; cette exemption avait été confirmée par de nombreux traités de paix (1).

§ XXXV. Rapports des États d'Artois et de la cour sous les archiducs.

Les rapports des États d'Artois et de la cour sont à peu près les mêmes sous les archiducs que sous les gouverneurs généraux des Pays-Bas : les États se préoccupent toujours, dans leurs cahiers, de faire respecter leurs priviléges, et comme la plupart de leurs demandes sont appuyées sur de justes motifs, le gouvernement refuse rarement d'y faire droit.

Autorisés par les lettres d'octrois de 1600, les États s'occupaient à faire des règlements sur l'imposition du centième. Ils décidèrent, en 1601, que les terres en friches payeraient cette contribution. Par leur cahier de 1602, ils demandaient une règle de conduite au sujet de l'exemption du centième que prétendaient le roi de France ou ses préposés pour ses terres et seigneuries en Artois (2). Il n'y eut point de décision définitive. En 1609, l'exemption d'un demi-centième fut accordée aux chevaliers de Malte « pour leurs personnes, en ce qui touche le contingent du propriétaire. » Nous avons déjà remarqué (3) que la moitié du centième devait être payée par les propriétaires, et

(1) Titre *Impositions*.
(2) Titre *Centième*.
(3) *Idem*.

Digitized by Google

l'autre moitié par les *occupeurs*. Les chevaliers étaient donc exempts pour leur part ; mais les fermiers ne pouvaient prétendre à la même exemption, qu'ils sollicitaient toutefois, et qui leur fut refusée (1).

Il fut encore convenu, en 1601, que les provinces voisines de l'Artois ne mettraient pas d'impositions plus fortes sur les biens possédés par les Artésiens, que sur ceux des habitants du pays. Le gouvernement de l'Artois devait agir de même à l'égard des habitants de ces provinces qui auraient des biens sur le territoire artésien (2).

Les enclaves amenaient souvent des difficultés entre l'Artois et les provinces voisines : les États ne manquaient point d'intervenir dans ces sortes d'affaires. On les voit, en 1603, « prendre résolution de continuer les poursuites et sollicitations au grand conseil de Malines, pour le fait du centième du village de Wagnonville, situé sur les limites de l'Artois et de la Flandre, qui avait été cotisé en Artois. » Cette affaire traîna en longueur et ne fut terminée qu'en 1636 par un concordat entre les États d'Artois et le magistrat de la ville de Douai, en date du 8 août (3). Ils convinrent de percevoir dans le village de Wagnonville et dépendances, « alternativement d'année à autre, les impositions, et de prendre alternativement aussi à leur charge le logement des gens de guerre. » Le sort, pour la première année de perception des impôts, est tombé aux États d'Artois.

C'était un privilége immémorial des habitants d'Artois de se servir de sel gris et blanc, de le faire venir de tous les endroits qu'ils trouvaient bons, d'avoir librement des raffineries, d'en établir de nouvelles, sans être tenus à l'obligation d'aucun octroi (4). Toutefois les archiducs prétendaient, en 1604, à une gabelle sur ce sel; les États en réclamèrent aussitôt la révocation. Il fut dressé à ce sujet un Mémoire sur la constitution et les anciennes franchises de la province (5). Les archiducs furent convaincus par les arguments que

(1) Titre *Centième*.

(2) *Idem*.

(3) Titre *Enclaves*. « Ce concordat fut homologué et ratifié par le roi d'Espagne. Cette homologation porte en même temps que tous les enclaves de France en Artois payeraient toutes les impositions, tant centièmes qu'autres. » Il faut remarquer que la France était alors en guerre avec l'Espagne.

(4) Titre *Sel*.

(5) « A l'effet de laquelle révocation auroit été dressé un docte écrit présenté auxdits archiducs par Nicolas Duval, écuyer, seigneur du Natoy, mayeur de la ville d'Arras, député ordinaire desdits Estats d'Artois, grand jurisconsulte, par lequel il auroit été rapporté plusieurs belles remarques touchant les priviléges et libertés de ce pays d'Artois, faisant mention du rachat anciennement fait avec

Digitized by Google

contenaient cet écrit, et renoncèrent à leurs prétentions. Mais il paraît que, quelques années plus tard, ils revinrent à la charge, car on trouve dans le cahier de 1609 de vives remontrances au sujet de placards portant défense d'ériger des salines ou raffineries de sel sans payer quelques redevances aux souverains, les archiducs. Les États parvinrent à établir, en fournissant les titres les plus authentiques, que les raffineurs n'avaient jamais été assujettis à requérir de permission pour établir leurs raffineries et qu'ils n'avaient, en aucun temps, payé de redevances (1) : ils conservèrent leur privilége.

Les États réclamaient contre tout ce qui mettait entrave au commerce. Ils demandèrent, en 1605, que le droit de passage des marchandises sur l'Escaut et sur la Lys fût aboli. Il fut décidé, par les réponses au cahier, que ce droit ne serait plus exigé (2).

Les États désiraient vivement que l'Artois eût ses représentants dans les divers conseils qui siégeaient à Bruxelles. Ils demandèrent, en 1608, aux archiducs, qu'il fût admis au conseil privé « quelqu'un de la province d'Artois ayant connaissance des affaires et coutumes du pays et autres qualités requises à telles charges. » Leurs Altesses promirent d'avoir égard à cette demande (3).

Le cahier de 1608 contient des plaintes sur les exigences des capitaines, officiers et soldats des garnisons d'Artois. Ces militaires se faisaient donner par les bourgeois qui les logeaient différents objets tels que linge de table, ustensiles de cuisine, et quelquefois même des chambres complétement garnies (4). Il leur était simplement dû : la chambre, le lit et la table, suivant ce qui avait été réglé aux états généraux, en 1601, et agréé par les archiducs. La paix avec la France et la trève de 12 ans, conclue en 1609, permirent de diminuer le nombre des gens de guerre en Artois.

§ XXXVI. Les États encouragent le commerce de la province.

Ce n'était pas assez pour les États de s'opposer aux entraves mises au commerce : ils faisaient tout pour l'encourager. En 1610, ils demandaient la liberté du commerce des grains dans les provinces voisines : on l'accorda « autant que les apparences de guerre ne l'empêcheraient. » En 1609, ils avaient appuyé les demandes

les rois de France de l'imposition dudit sel. » (Demasure, Observations sur les coutumes de l'Artois, manuscrit de la bibliothèque de M. A. Godin).

(1) Titre *Sel.*
(2) Titre *Impositions.*
(3) Titre *Conseil privé.*
(4) Titre *Guerres.*

Digitized by Google

qu'avaient faites les marchands de grains auprès des archiducs, d'acheter librement les grains dans les marchés publics à cause de l'abondance de la récolte (1). Le cahier présenté à la cour cette année-là indiquait encore d'autres moyens pour rétablir le commerce en Artois : il fallait remettre en vigueur les manufactures, entre autres celles de draperies, et pour cela faire observer les placards et ordonnances publiés à ce sujet dans toutes les provinces soumises aux archiducs; il fallait aussi empêcher l'introduction des draperies étrangères (2). Leurs Altesses accordèrent cet article, sous des réserves mentionnées dans leurs réponses. En 1614, les États demandèrent encore l'exécution d'un placard qui défendait le transport des lins de Cambray et du Cambresis en France (3). Un règlement de l'année 1610 avait supprimé l'usage abusif où étaient les fermiers de se porter caution les uns des autres. L'assemblée avait pris la résolution de n'adjuger les fermes aux fermiers « qu'autant qu'ils donneraient bonne et sûre caution non obligée au pays » (4).

§ XXXVII. Débat survenu en 1614 entre les États et le gouverneur de la province.

Nous avons déjà vu, par un grand nombre de faits, que les États d'Artois étaient toujours disposés à résister aux gouverneurs de la province et que, de leur côté, les gouverneurs ne se faisaient pas faute d'aller à l'encontre des coutumes et priviléges établis. Le débat qui s'éleva en 1614 entre le prince de Ligne et les membres des États montre le même esprit de part et d'autre. Il s'agissait de la place que le prince devait occuper dans l'assemblée. Un ordre de la cour, du 7 février, lui avait donné la préséance sur tous les autres comparants, soit ecclésiastiques, soit séculiers, quand il paraîtrait comme gouverneur et lieutenant général de Leurs Altesses, pour transmettre aux députés les propositions du gouvernement. Les États réclamèrent contre ce changement de la séance ordinaire du gouverneur, qui prenait ainsi la place de monseigneur d'Arras et obligeait ce prélat à descendre sur un banc plus bas, contre l'usage; ce que l'évêque avait refusé. Le prince de Ligne voulait aussi changer l'ordre dans lequel les membres de la noblesse et du tiers-état devaient prendre séance. Il avait refusé de présenter à l'assemblée l'instruction qui contenait les demandes de Leurs Altesses et, ce-

(1) Titre *Grains*.
(2) Titre *Commerce*, *Manufactures*.
(3) *Idem*.
(4) Titre *Fermes*.

Digitized by Google

pendant, il en avait été requis comme de coutume. Leurs Altesses déclarèrent, le 15 mai 1614, » qu'elles ne trouvaient pas convenable de changer l'ordre ancien des séances, mais que cependant, à l'égard du prince de Ligne, il serait tenu le vide de la place d'une personne des deux côtés ». Quant à l'instruction donnée aux commissaires de Leurs Altesses, elle devait être remise, comme par le passé, à l'assemblée, pour en tirer copie. Les archiducs laissaient aux États la liberté de remettre leurs actes et résolutions aux commissaires ou à elles-mêmes par la voie des députés en cour (1).

Ces difficultés n'empêchaient pas le prince de Ligne de faire valoir auprès des États les services qu'il avait rendus à la province, et de demander très-humblement quelques dons et gratifications. Il cherchait à les attendrir en leur exposant « qu'il n'avait que douze mille livres pour ses honoraires de gouverneur général de l'Artois, et que Leurs Altesses ne voulaient pas augmenter ses appointements pour les conséquences qui pourraient en résulter par rapport aux autres gouverneurs généraux et particuliers (2). »

On ne saurait nier l'influence des États lorsqu'on voit le prieur et les religieux d'Anchin demander les bons offices de l'assemblée de 1620, pour soutenir leurs réclamations auprès de la cour de Rome, qui prétendait leur faire payer un droit d'annates de 4,000 ducats, contrairement aux priviléges et immunités des abbayes d'Artois (3).

§ XXXVIII. La souveraineté de l'Artois revient aux rois d'Espagne, en 1622.

L'archiduc Albert mourut le 13 juillet 1622. Les États s'empressèrent d'envoyer des députés en cour faire leurs compliments de condoléance à sa veuve, l'infante Isabelle (4). L'archiduchesse se désista de la souveraineté des Pays-Bas, qui revint aux rois d'Espagne, selon les lettres de donation, mais elle resta gouvernante, au nom du roi son neveu. Les lettres d'acceptation de 1622 sont signées, au nom de Philippe IV, par la gouvernante des Pays-Bas, Son Altesse l'infante Isabelle.

§ XXXIX. Demandes et réclamations contenues dans les cahiers à la cour, pendant les années 1623 et suivantes.

Les gens de guerre avaient été retirés du pays, et c'étaient les habitants des villes et de la campagne qui montaient la garde à leur

(1) Titre *Assemblées*.
(2) Titre *Gouverneurs*.
(3) Titre *Abbayes*.
(4) Titre *Députations à la Cour*.

Digitized by Google

place : il fut demandé, dans le cahier à la cour présenté en 1623, que ces habitants eussent une solde sur les aides accordées (1).

Dans le même cahier on trouve la preuve que la chambre des comptes de Lille n'avait jamais connu de la comptabilité des États d'Artois. Les États demandaient « que leurs receveurs payassent eux-mêmes, comme par le passé, les appointements des garnisons sur les quittances des capitaines et officiers, selon les conditions de l'accord de 1600; que les quittances de ces capitaines fussent remises aux receveurs des États, pour servir aux comptes généraux qu'ils avaient à rendre à l'assemblée. » Il fut décidé « que les quittances demeureraient au receveur général des finances du roi pour en justifier devant la chambre des comptes de Lille; mais qu'on délivrerait aux receveurs des États d'autres acquits ou copies des quittances pour en justifier devant les États (2). »

Plusieurs fois, en 1588 et en 1592, les États avaient réclamé contre un droit contraire aux priviléges de l'Artois, appelé *Tonlieu*. C'était un droit sur les marchandises et denrées transportées par mer : on voulait l'imposer aussi à celles qui allaient par terre. Son Altesse décida, dans un acte d'acceptation de 1624, que le *Tonlieu* ne serait pas levé sur les marchandises et denrées qui prenaient la voie de terre et étaient dirigées vers la France sans toucher à la mer. La gouvernante s'engageait à faire supprimer les bureaux nouvellement établis pour la levée du *Tonlieu* à Bapaume (3).

L'instruction aux députés à la cour, en 1626, demande la révocation de certains impôts particuliers qui se levaient dans la province pour les réparations d'églises, de ponts, de chemins, etc., faites sans le consentement des États. Son Altesse faisait ordinairement droit aux demandes de ce genre. Ainsi, en 1628, le gouverneur de l'Artois, M. le comte de Saint-Aldegonde, avait ordonné la levée d'une taille sur les villages de la gouvernance d'Arras pour payer les frais d'un ouvrage de fortifications; une assemblée *à la main* fut aussitôt convoquée pour arrêter l'ordre de M. de Saint-Aldegonde, qui persista. Son Altesse, avertie de ce qui se passait, expédia des lettres pour faire cesser cette levée et surseoir aux ouvrages commencés (4).

En 1627, les États demandèrent la suppression de l'office de *Fossier*, qu'ils trouvaient inutile et onéreux au pays, préjudiciable à la

(1) Titre *Guerres*.
(2) Titre *Comptabilite*.
(3) Titre *Tonlieu*.
(4) Titre *Impositions*.

Digitized by Google

juridiction des juges royaux, aux magistrats des villes et aux seigneurs particuliers, qui avaient toujours eu la connaissance du fait des chemins. Ce fossier était nommé par le conseil des finances; il avait commission d'inspecter les chemins et rivières de la province et de dresser procès-verbal des dégradations et inondations causées par les moulins. Déjà, en 1622, les États s'étaient plaints des exactions de ce fonctionnaire : il fut décidé, en 1629, qu'à l'expiration de la commission du *Fossier d'Artois*, cette charge serait supprimée et que les fonctions et devoirs qui en dépendaient seraient remis à la compétence des bailliages d'Artois, qui pourvoiraient à la réparation des chemins (1).

La même année, les Etats adhérèrent à l'*union générale d'armes*, proposée par le roi d'Espagne, entre toutes les parties de la monarchie espagnole. Chaque pays devait fournir son contingent, tant en hommes qu'en argent, pour former et entretenir un gros corps d'armée destiné à la défense commune (2).

Les Etats demandèrent, en 1628, l'adjonction au conseil d'Artois de quatre nouveaux conseillers dont deux devaient être ecclésiastiques. Le nombre chaque jour croissant des affaires était le motif de cette demande (3). Ces conseillers devaient être choisis parmi les naturels du pays. Les Etats tenaient beaucoup à cette condition. Des représentations étaient faites, dans l'instruction des députés à la cour de 1630, au sujet des charges et offices vacants dans la province que le Gouvernement conférait à des étrangers. Il y eut des plaintes particulières au sujet d'une charge de portier de la ville d'Hesdin, conférée à une personne de Bruxelles qui la donna à ferme à un soldat d'Hesdin contre la teneur du placard de 1626. D'autres provinces excluant les Artésiens de la jouissance des offices qui venaient à y vaquer, les habitants de ces provinces ne devaient remplir aucune charge en Artois (4).

Dans l'instruction des députés à la cour en 1631, il est question de l'altération et de la diminution que l'on faisait subir dans les forges à la valeur des monnaies; ce qui causait un grand préjudice au commerce, surtout au commerce fait avec les pays étrangers où ces monnaies se trouvaient en discrédit. De plus, les officiers du roi recevaient de bonnes espèces d'or et d'argent, déclarées billon, à

(1) Titre *Fossier d'Artois*
(2) Titre *Guerres*.
(3) Titre *Conseil d'Artois*.
(4) Titre *Charges et offices*.

Digitized by Google

plus haut prix qu'elles ne valaient, pour en faire un alliage de beaucoup moindre valeur (1).

Le compte des appointements des gouverneurs des villes et de la province, pour l'année 1631, se trouve assigné sur les aides. D'autres sommes, pour la solde des gens de guerre, pour le payement des ouvrages de fortifications et munitions de guerre, sont également assignées sur les aides d'Artois. Ce qui prouve que ces dépenses étaient à la charge du roi, que les Etats n'en faisaient que les avances, et qu'ils en étaient remboursés sur les aides qu'ils avaient accordées (2). Des difficultés furent faites, en 1632, par les Etats pour agréer les lettres d'acceptation qui n'étaient pas conformes aux conditions de leurs actes d'accord, justement en ce qui concernait la déduction à faire, sur l'aide votée par les Etats, des dépenses supportées par eux, lors du passage de l'armée (3) ; le chauffage des troupes était aussi aux frais du roi (4).

Il paraît que les Etats généraux n'étaient plus régulièrement convoqués; car les députés en cour de la province d'Artois en demandaient, en 1632, la réunion à la gouvernante. Les guerres allaient recommencer ; il était nécessaire de s'entendre sur les résolutions à prendre dans l'intérêt commun. La gouvernante fit expédier des lettres de convocation (5).

Les Etats d'Artois n'avaient pas seulement des rapports avec la gouvernante, ils correspondaient aussi directement avec le roi d'Espagne. Nous signalerons une lettre de Philippe IV, dans laquelle il remercie les Etats de leur fidélité inviolable à son service, et les félicite d'avoir rejeté des propositions pernicieuses que leur avait faites le comte Henri de Berghen (6). Dans une autre lettre, il leur annonce qu'il va adjoindre l'Infant don Ferdinand à sa tante Isabelle dans le gouvernement des Pays-Bas.

Le roi d'Espagne avait raison de se préoccuper du gouvernement de ses provinces du Nord; car elles allaient devenir le théâtre d'une guerre qui devait se prolonger jusqu'au traité des Pyrénées (de 1635 à 1659).

§ XL. Situation de l'Artois pendant la guerre entre la France et l'Espagne.

L'Artois, par sa position, était toujours destiné à souffrir plus

(1) Titre *Monnaies*.
(2) Titre *Gouvernement*.
(3) Titre *Octrois*.
(4) Instruction des députés à la cour de 1619. Titre *Guerres*.
(5) Titre *Pays-Bas*.
(6) *Idem*.

Digitized by Google

qu'aucun autre pays des hostilités entre la France et l'Espagne. Mais, avant même d'avoir à redouter les invasions ennemies, les Etats avaient à reprimer les désordres des troupes qui étaient chargées de la défense du pays et qui se livraient aux plus grands excès (1).

Chaque province, en ces temps de calamités, songeait à sa propre sûreté. Les Etats de Lille firent faire des ouvrages de fortifications près du pont à Saux, dépendance de l'Artois et de la juridiction du bailliage de Lens. Ces constructions effrayèrent les Etats d'Artois, qui craignirent que cette entreprise ne donnât lieu, plus tard, à ceux de Lille d'empiéter sur les limites de l'Artois. Ils portèrent plainte au conseil d'Etat (1635); mais il fut déclaré que la permission accordée aux Etats de Lille ne porterait aucun préjudice à la juridiction de la province d'Artois (2). Cependant les hostilités s'allumaient de plus en plus entre la France et l'Espagne : la ville de Saint-Omer était menacée par le maréchal de Châtillon. Les trois Etats assemblés (1638), au nom de l'Infant Ferdinand, par ordre du gouverneur, le vicomte de Lières, avisèrent au moyen de fortifier la ville. Des travaux furent entrepris, pour sa défense, par deux députés des Etats : Jean Wanechout « *maistre maresquier*, fort entendu aux eaux et digues de Flandre (3) » et le Père Ange de Jésus, carme déchaussé, qui possédait des connaissances militaires et stratégiques très-étendues. Ces deux députés agirent de concert avec le prince Thomas Piccolomini et le comte d'Isembourg, accourus en armes au secours de la place, et Saint-Omer fut délivré le 4 juillet 1638 (4).

§ XLI. Dernière assemblée générale sous la monarchie espagnole. — Capitulation d'Arras en 1640.

La dernière assemblée générale qui eut lieu, à Arras, sous la monarchie espagnole, s'ouvrit le 20 mai 1640 ; elle fut renvoyée au 30 juillet suivant ; mais les Français mirent le siége devant la place le 16 juin, et la rejonction de l'assemblée ne put avoir lieu.

Les maréchaux de la Meilleraye, de Châtillon et de Chaulnes entrèrent dans la place. La capitulation, signée le 9 août 1640, fut ratifiée le 12 du même mois. On peut y remarquer la confirmation

(1) Titre *Guerres*.
(2) Titre *Enclaves*.
(3) Annal. Bert., manuscrit, n° 806, p. CCXXIX.
(4) Henri de la Plane, *les abbés de Saint-Bertin*, p. 275. — On trouve les détails les plus précis sur le siége de Saint-Omer, en 1638, dans le livre du Père Chifflet : *Audomarum obsessum et liberatum anno MDCXXXVIII*. — Anvers, imp. Plantin, 1640.

Digitized by Google

des priviléges de la province et des Etats. L'article 7 dit expressément : « Il ne sera mis aucune imposition que par convocation, consentement et assemblée des Etats, conformément à leurs anciens priviléges. »

§ XLII. États tenus à Saint-Omer, pour la partie de l'Artois restée à l'Espagne.

A cette époque, l'Artois n'était pas entièrement conquis par les Français. Les villes d'Aire et de Saint-Omer appartenaient encore à l'Espagne qui devait les posséder jusqu'au traité de Nimègue (1678). Tous les membres des Etats n'avaient pas fait leur soumission au roi de France. Un certain nombre d'entre eux, dévoués à l'ancienne domination, vinrent tenir séance à Saint-Omer (21 octobre 1640). Cette assemblée se réunit *au quartier des princes* dans les murs de l'abbaye de Saint-Bertin (1). Le président fit un discours concluant à l'acceptation de la demande de vingt mille florins par mois. Cette somme devait prendre cours à dater de la fin de l'année précédente; une somme était demandée en plus pour les arrérages. Une autre assemblée se tint encore dans le même monastère, le 20 février 1641 (2). On trouve aux archives de Lille un règlement du roi Philippe IV, qui concerne l'organisation de cette portion des Etats d'Artois (3).

(1) D'après le récit contemporain d'Ant. d'Affreingues, cette réunion était ainsi composée : pour l'Église : Mgr de Saint-Omer — le prélat de Blangis — le prélat de Clairmaretz — le prélat de Ruisseauville — M. le doyen Hercove — M. de Landas, chantre de Saint-Omer — M. de Longueval, chanoine de Saint-Omer — le député du chapitre d'Aire.

Pour la noblesse : M. le marquis de Lisbourg — le sieur de Carency — le sieur de Bouin.

Pour les villes : MM. du magistrat de Saint-Omer, en corps et en robes, avec leurs officiers de bureau; les députés de Béthune, le député d'Aire.

(2) *Henri de la Plane*, les abbés de Saint-Bertin, p. 287 et 297.

(3) Voici quelques passages de ce règlement :

« Philippe, par la grâce de Dieu, roi de Castille, etc., ayant résolu d'establir et maintenir en nostre province d'Artois demeurée sous nostre obeissance, un corps d'Estat, ainsi que nous avons eu cy-devant pour ladite province entière, composé des prélats et autres ecclésiastiques, nobles et bonnes villes, nous avons, pour la direction et meilleure conduite d'iceluy Estat, et pour le soulagement de nos bons et fidèles sujets y demeurant, trouvé convenir de statuer et arrester les articles suivants qui serviront à l'avenir de règlement perpétuel et inviolable dudit Estat :

« Les charges des trois deputés généraux et ordinaires desdits Estats sont triennales, ainsi que du passé; mais en telle sorte, que tous les ans, il y aura changement d'un d'iceux, les deux autres demeureront en service.

« Le terme triennal de ladite deputation achevé, ceux qui auront esté pourvus n'y pourront rentrer qu'après l'interstice de 6 ans. »

Digitized by Google

Ainsi les deux rois qui se disputaient l'Artois étaient d'accord pour maintenir les anciens droits du pays. Philippe IV, dans les places qui lui restaient, conservait religieusement les priviléges tant de fois reconnus par les rois d'Espagne; et les Français, de leur côté, tout vainqueurs qu'ils étaient, respectaient les anciennes coutumes de l'Artois : ils pensaient que c'était là le seul moyen de s'attacher le cœur des Artésiens, si jaloux de leurs priviléges et si fiers de leurs libertés.

François FILON.

Les articles qui suivent concernent les auditeurs des comptes, le greffier, le receveur et les autres officiers des Etats.

L'article 31 interdit toute assemblée *à la main*, comme contraire à l'autorité royale « à laquelle seule touche la convocation desdits Estats et de toutes assemblées. »

Les membres des États de Saint-Omer devaient prêter le serment suivant :

« Nous jurons ès gens de bien et d'honneur et sur nostre part de paradis, de garder exactement les droits et priviléges, poincts et règlements de l'Estat, et ne réveler les secrets et résolutions d'iceluy, si avant qu'elles ne soyent prejudiciables au service de Sa Majesté, et que n'en soyons inthimés par les juges et autres delegués de sa part pour s'en informer. »

Digitized by Google

REVUE

DES

TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Du mouvement littéraire dans l'Académie de Clermont-Ferrand en 1858.

Ayant à rendre compte du mouvement littéraire qui s'est accompli dans le ressort de l'Académie de Clermont-Ferrand durant l'année 1858-59, je diviserai mon sujet en quatre principaux groupes de matières : 1° Histoire et Littérature, Biographie, Poésie; 2° Philosophie, Economie politique, Statistique; 3° Beaux-Arts; 4° Archéologie, Numismatique.

§ 1.

Histoire et Littérature. — L'Académie de Clermont embrasse six départements, l'Allier, le Puy-de-Dôme, la Haute-Loire, le Cantal, la Corrèze et la Creuse. C'est dire assez que par la situation géographique des pays qu'elle comprend l'Académie de Clermont n'est pas des plus favorisées. On va voir cependant que, nonobstant ces conditions d'infériorité, cette Académie a fourni à la production littéraire de la France un respectable contingent de travaux, sous les auspices et à l'exemple de l'honorable chef qui la dirige.

Avec l'ardeur d'un esprit toujours vigoureux et distingué, M. Théry, en effet, a abordé un sujet qui, selon ses expressions touchantes, « a été l'affaire de sa vie, et qu'il étudie par devoir depuis quarante ans. » Ce sujet, c'est l'*Histoire de l'Education en France depuis le cinquième siècle jusqu'à nos jours* (1). Par éduca-

(1) Paris, Dezobry et Magdeleine, 1858, 2 vol. in-8°.

Digitized by Google

tion, M. Théry entend aussi l'instruction, et même quelquefois la littérature. Tels ouvrages célèbres, tel corps de doctrine ont eu certainement, selon les siècles, une influence considérable sur l'éducation.

Ce n'est pas une tâche ordinaire que de suivre l'histoire de l'éducation depuis l'origine de la monarchie française jusqu'à nos jours, dans toutes les vicissitudes qu'elle a éprouvées. L'amour de son sujet a fait triompher M. Théry des difficultés de l'entreprise, malgré son éloignement des sources qui servent si peu à tant de gens qui en sont tout près. On pourrait même dire qu'il a gratuitement agrandi sa tâche en s'attachant à décrire l'état des écoles romaines sous les empereurs, et même vers la fin de la république. Mais, en définitive, cette partie de l'ouvrage se rattache au sujet en ce que l'état des écoles sous la domination impériale, tel qu'il est décrit au Code théodosien sous le titre : *De studiis liberalibus*, a toujours été le but vers lequel a tendu l'autorité en France : but qui fut atteint en 1808 par le décret organique de l'Université.

M. Théry nous montre successivement ces écoles romaines renversées par les Barbares; la tentative de restauration littéraire de Charlemagne allant se perdre dans le chaos de la féodalité; le peu de lumières qui subsistent conservé dans les monastères ou dans le parvis des cathédrales; l'esprit humain prenant tout à coup un essor nouveau : un libre enseignement formé; la montagne Sainte-Geneviève retentissant des disputes d'Abélard et de Guillaume de Champeaux; l'Université de Paris se constituant, non comme le veut M. Cousin, sous l'influence du premier, mais en vertu du besoin qu'ont dans tous les temps de se rapprocher les hommes qui cultivent leur intelligence.

M. Théry s'attache avec amour à l'histoire de l'Université, sans jamais rien perdre de l'esprit d'impartialité qui va si bien à la haute position qu'il occupe. Cette dernière partie de son livre emprunte à ce sentiment filial un intérêt tout particulier. Sans s'aveugler sur ses défauts, ne déguisant même aucune de ses faiblesses, M. Théry suit ce grand corps dans sa lutte contre les ordres mendiants, puis contre les jésuites; il décrit la concurrence des bénédictins, des prémontrés, des oratoriens; il voit son plus illustre représentant dans Rollin, *ce saint de l'enseignement*, dont l'esprit, émané de Port-Royal, a dicté ou inspiré ces livres, ces méthodes qui sont et seront toujours, il faut l'espérer, la base de l'enseignement national de la France, parce qu'ils répondent le mieux à son génie. *Spiritus intus alit*; telle est l'épigraphe du bel ouvrage de M. Théry. Cette devise

Digitized by Google

pourrait être celle de l'Université, en entendant par là l'amour de la science pour elle-même. M. Théry justifie cette interprétation dans ce nouvel et remarquable écrit. En voyant un recteur, après tant d'autres travaux, pousser le zèle de son sujet au point d'aller fouiller dans les archives pour donner la traduction d'un document important et inédit (l'acte signé de Pierre, évêque de Paris, 1213), on peut juger de l'esprit qui anime le corps auquel il appartient, et quelle salutaire influence un tel exemple peut exercer sur la partie de ce corps que M. Théry administre.

Le professeur de littérature étrangère à la Faculté des lettres de Clermont a publié successivement divers travaux d'histoire littéraire sous ces titres : *Espagne* et *Provence*, études sur la littérature du midi de l'Europe (1) ; *Du poëme du Cid* et *de ses analogies avec la chanson de Roland*; *Ménage, sa vie et ses écrits*. Dans le premier de ces ouvrages, l'auteur s'est proposé de montrer l'importance trop peu connue de la littérature provençale, principalement sous le rapport historique et philologique, en faisant voir les emprunts que lui a faits la littérature française, notamment dans les genres lyriques, et l'action que les théories littéraires de la Provence, et les exemples donnés par les troubadours ont exercée en Catalogne et en Castille. L'auteur aurait pu indiquer une influence complétement identique en Portugal et surtout en Italie. Mais, en ce qui concerne l'Italie, la tâche avait été remplie à souhait par M. Fauriel.

Etudiant la littérature provençale en elle-même, l'auteur a essayé de déterminer les divers centres littéraires ou écoles de troubadours, dont les productions, de caractères différents, composent le corps de cette littérature. Il fait voir que la littérature que nous appelons *provençale* est qualifiée de façon à donner une idée incomplète et inexacte de sa nature; que cette littérature est bien loin de se borner aux limites de la Provence; qu'elle porte à l'étranger, avec beaucoup plus de raison, le nom de *Lemosina*, par cette considération que les troubadours les plus célèbres, Arnauld Daniel, Guiraud de Borneilh, Bernard de Ventadour, étaient originaires du Limousin. L'auteur a joint au corps de l'ouvrage un grand nombre de textes rares ou inédits, des extraits du poëte catalan Ansias March, et un épisode (celui d'Ugolin) de la traduction catalane de la *Divine comédie*, par André Febrer (quinzième siècle). — La deuxième partie de l'ouvrage a pour but de montrer combien largement a puisé notre dix-septième siècle dans la littérature espagnole. L'auteur le prouve par de nombreux rapprochements.

(1) Paris, Aug. Durand, 1858, 1 vol. in-8°.

Digitized by Google

Dans son travail sur le *poëme du Cid,* publié à l'occasion de la traduction récente de cet ouvrage par M. Damas-Hinard, l'auteur soutient, par la comparaison des textes et par des observations philologiques entre ce poëme et la *chanson de Roland*, que l'un des deux trouvères, a nécessairement connu l'autre; par des considérations historiques et littéraires, il essaie de prouver que la *chanson de Roland* est la première en date, d'où il conclut que ce fragment épique a été quelquefois imité par l'auteur espagnol du *Poëme du Cid.*

En étudiant la vie et les écrits de Ménage, d'après les manuscrits de la bibliothèque d'Angers, l'auteur a voulu restituer le caractère de cet écrivain, un peu défiguré par Molière et Boileau; et, tout en notant dans Ménage certains travers pédantesques, il a rendu hommage à ce culte désintéressé de la science que n'a cessé de professer Ménage, et qui lui valut de son temps une juste réputation en France et à l'étranger.

La Société d'émulation du département de l'Allier a reçu de M. Protat, l'un de ses correspondants, une communication intéressante. Il s'agit d'une *Lettre inédite* de saint François de Sales, adressée à Mme la duchesse de Pontdevaux, sa parente, pour l'engager à persister dans la résolution qu'elle avait prise d'entrer en religion. Cette lettre, fort étendue, est datée d'Annecy et doit être signalée aux futurs éditeurs des Œuvres de saint François de Sales. Elle a été découverte à Saint-Jean-de-Losne (Côte-d'Or) par M. Protat, et avait été placée par les religieux carmes du couvent de ce nom dans le buste de saint François de Sales, lequel ornait, avec un grand nombre d'autres bustes d'évêques, le chœur de l'église du couvent.

Les miracles attribués à saint François de Sales, la grande vénération des populations pour sa mémoire contribuèrent à faire de sa lettre une véritable relique, souvent réclamée et portée au lit des malades, ainsi que le prouve une curieuse attestation qui faisait partie des diverses pièces du reliquaire, Le Bulletin de la Société d'émulation (Tome VII, 1re livr.) contient le *fac-simile* de la lettre de saint François, scrupuleusement reproduite par les soins de M. Protat.

Le Bulletin de la même Société (janvier-juin 1858) contient un discours de remercîment de M. Meilheurat, élu membre titulaire de la Société. Ce discours, fort spirituellement écrit, est un franc hommage rendu à l'influence de la culture des lettres sur le bonheur. L'auteur en parle en homme convaincu, et qui en a ressenti les heureux effets pour lui-même. Le discours de M. Meilheurat est semé de traits heureux, d'anecdotes curieuses, dont voici un échantillon.

Digitized by Google

« Luce de Lancival, auteur du poëme d'*Achille à Scyros*, et de la tragédie d'*Hector*, au moment où il subissait une opération des plus douloureuses, a puisé dans la poésie un courage et une énergie que nous comparions dans notre jeune temps à ceux de Mucius Scœvola. Pendant qu'on lui faisait l'amputation d'une jambe, il récitait à haute voix des tirades d'*Iphigénie en Aulide*. Merveilleux effet des vers de Racine, bien supérieur à celui du chloroforme. »

Poésie. — La Société d'émulation de Moulins, dans ses statuts, déclare se proposer pour but principal, de cultiver les sciences, les arts et les belles-lettres, et d'en propager le goût dans le département. On doit donc une attention spéciale aux œuvres produites dans la louable intention de repondre à ce noble programme. A ce titre, nous avons remarqué deux pièces de poésies insérées au Bulletin sous ce titre : *L'Enfant trouvé; Si Jeunesse savait.* L'auteur est M. Ernest Leroy de Chavigny. Il y a, surtout dans la première de ces pièces, de la sensibilité et de la grâce.

Sous ce titre modeste : *Essais dramatiques*, M. Meilheurat a réuni trois comédies, deux en cinq actes, et une en trois et en vers. Elles portent pour titre : *Le Droit d'aînesse d'aujourd'hui, les Vacances d'un député; Marie, ou les suites du second mariage d'une mère.* Dans son discours de réception, M. Meilheurat faisait à ces ouvrages une spirituelle et transparente allusion en ces termes : « Notre compatriote a composé plusieurs comédies. Il ne les destine pas à voir le jour. Il comprend le plaisir que l'avare éprouve à thésauriser, à contempler son or, à le compter, à le recompter sans cesse. Lui-même, en lisant et relisant les manuscrits qu'il garde pour lui seul, éprouve un plaisir qui a quelque analogie avec celui des harpagons, mais qui en diffère sur un point essentiel, c'est que les manuscrits qui le lui procurent ne sont pas un trésor. Il veut que la bibliothèque de Moulins hérite de ces écrits. Heureux si l'héritière instituée ne renonce pas à la succession. »

Biographie. — Appeler l'attention publique sur les hommes dignes d'être proposés pour modèles, c'est exciter une généreuse émulation, c'est leur créer des imitateurs. En conséquence de cette généreuse pensée, la Société d'émulation de Moulins avait exprimé le vœu qu'une notice biographique fût consacrée au général baron Camus de Richemont, l'un des hommes les plus remarquables qu'ait produits le Bourbonnais. Cette mission a été remplie par M. Meilheurat, qui a rappelé, en quelques pages bien senties, les principales circonstances de la vie glorieuse du général de Richemont ; ses brillantes études au collége d'Effiat, où il dut rencontrer ce chevalier de Vey-

Digitized by Google

goux, devenu plus tard l'illustre général Desaix; sa rare intrépidité au combat de Nicopolis (2 brumaire, an VII); la hardiesse de son évasion des prisons de l'Angleterre; la part qu'il prit avec Rapp à la mémorable défense de Dantzick, dont il avait construit les fortifications, qui obtinrent la complète approbation de l'Empereur; enfin, ses longs services jusqu'à Waterloo, où il commandait le génie du deuxième corps. Le général de Richemont a conservé dix ans (1827-1837) le mandat de député de Moulins. Mort à quatre-vingt-deux ans, dans toute la vigueur de son esprit, il appartenait à cette génération de géants qui fut si longtemps la terreur et l'admiration de l'Europe. M. Meilheurat s'étonne avec raison qu'avec ses talents et sa rare intrépidité, le général de Richemont ne soit parvenu qu'au grade de maréchal de camp. On peut dire qu'il manqua de chance. L'Empire tomba au moment où Napoléon allait l'attacher à sa personne. Il subit deux fois la captivité; enfin il servait dans le génie, arme peu favorable à l'avancement.

Histoire. — La principale utilité des associations littéraires de la province, sous le rapport historique, vient des études particulières, des *monographies* auxquelles se livrent avec succès quelques-uns de leurs membres sur les monuments debout ou en ruines qui couvrent le sol du pays. Les efforts des honorables savants dont je parle tendent à expliquer à la France moderne la France d'autrefois, et ces efforts sont tenus en haute estime par les hommes qui pensent que la connaissance de nos antiquités vaut bien celle des antiquités grecque et romaine, ne fût-ce que par les rapports de toute sorte qu'ont les premières avec les usages, les mœurs, les croyances d'aujourd'hui.

Le Bulletin de la Société d'émulation de l'Allier (1859) renferme une notice intéressante et fort complète sur l'abbaye de Neufontaines, fondée en 1151, par Gilbert, baron de la Terre-Sainte, seigneur d'École et d'Aubeterre (selon la tradition), depuis canonisé et devenu comme saint le patron du Bourbonnais. De là ce nombre infini de personnes qui dans le centre de la France s'appellent *Gilbert* ou *Gilberte*. Les familles les plus distinguées, les Chabannes, les Bourbon-l'Archambault, les plus hauts dignitaires de l'Église, se plurent à adopter ce nom béni.

L'abbaye de Neufontaines, située dans le diocèse de Clermont, appartenait à l'archiprêtré de Limagne; elle était, comme son fondateur, de l'ordre de Prémontré. Le but de la fondation avait été à l'origine d'établir une maladrerie ou hôpital pour les lépreux. C'était pour le comte Gilbert un souvenir de l'Orient. D'après ses constitu-

Digitized by Google

tions, Saint-Gilbert de Neufontaines devait avoir dix religieux, dont six prêtres et quatre novices. Outre les soins des malades, toujours nombreux à l'hôpital, et les secours religieux à donner aux pèlerins, qui affluaient de toutes parts au monastère, les chanoines desservaient le petit village de Saint-Gilbert et la paroisse de Saint-Didier.

M. l'abbé Boudant indique avec beaucoup d'exactitude le ressort et les domaines de l'abbaye dont il suit l'histoire jusqu'à l'époque de sa ruine, qui précéda de quelques années la révolution de 89. L'abbé, qui ne résidait plus, ne voulait pas subvenir aux frais de réparation de l'église et des bâtiments claustraux, et il refusait même les cordes nécessaires pour sonner les cloches. Exemple frappant des abus énormes qui s'étaient introduits dans l'ancienne société; ainsi était respectée l'intention du pieux fondateur.

Outre l'abbaye de Neufontaines le pieux Gilbert fonda aussi un monastère de femmes, au lieu dit d'Aubeterre. Pétronille, son épouse, en fut la première abbesse. Au commencement du siècle dernier, les bâtiments tombaient déjà en ruines. Le 15 avril 1791, les domaines de l'abbaye et la gracieuse chapelle du couvent furent vendus *à la criée*. On la voit maintenant isolée au milieu des champs, très-malencontreusement convertie en grange et en cellier. Chaque année, au jour de la fête des saints martyrs Gervais et Protais, ses patrons, a lieu une affluence considérable « pour la loue des domestiques. » L'administration civile qui peut tant de choses a voulu attirer cette réunion à une demie-lieue plus loin; mais toutes ses prescriptions ont été vaines devant un usage qui remonte indubitablement au temps de sainte Pétronille. Le peuple s'obstine à venir à l'apport d'Aubeterre, en face de cette église vide à laquelle, malgré sa métamorphose profane, il conserve son nom respectable; *La Chapelle.*

M. Bernard, aumônier au lycée impérial du Puy, membre de la commission des recherches historiques, a communiqué à la Société académique de cette ville diverses recherches sur des points intéressants d'archéologie historique. Nous signalerons parmi les plus curieux : 1° le procès-verbal de l'élection de Pierre de Châteaudon à l'évêché du Puy, faite par le chapitre, en vertu de transaction entre le roi saint Louis et ledit chapitre, par lettres données à Corbeil, au mois de juin 1259.

Cette élection, qui se rapporte à l'année 1485, fut cassée par arrêt de Charles VIII, avec l'assentiment du pape Innocent VIII, qui nomma évêque du Puy Godefroy de Pompadour, lors évêque de

Digitized by Google

Périgueux. Toutes ces pièces, ajoute M. Bernard, sont un témoignage des luttes que suscitait alors la nomination aux évêchés, luttes qui ne cessèrent que par le concordat entre François Ier et Léon X.

2° Le cartulaire authentique du grand prieuré de Chamalières, dépendant de l'abbaye de Monastier, manuscrit de l'année 940, au milieu du quatorzième siècle. Ce cartulaire fut découvert en 1858 par M. Bernard, parmi différents manuscrits dont une famille respectable du Puy lui avait confié le dépouillement. M. Bernard regarde ce manuscrit comme fort curieux, soit en lui-même, soit dans ses rapprochements avec l'histoire des mœurs au moyen âge, soit surtout comme propre à éclairer la loi de transformation du latin en roman du Midi, à partir du onzième siècle. L'article des donations est remarquable en ce qu'il contient plusieurs de ces actes faits au prieuré de Chamalières, par Jean Adhémar de Monteil, évêque du Puy, le célèbre légat à la première croisade. La pompe des préambules porterait même à croire, selon M. Bernard, que le grand évêque lui-même avait rédigé ces actes.

M. François Bonnélye, régent au collége de Tulle et bibliothécaire de la ville, a entrepris l'histoire de Tulle et de ses environs, en particulier l'histoire de l'abbaye de Saint-Martin de Tulle, d'après le manuscrit de Bertrand de la Tour, lequel vivait à Tulle au XVIIe siècle. Nous n'avons eu entre les mains que la 9e livraison de cet ouvrage, laquelle contient des détails historiques et généalogiques sur les maisons de Comborn, de Turenne et de Ventadour, d'intéressantes descriptions des manoirs antiques habités par les chefs de ces illustres maisons, ainsi que du célèbre oratoire de la Vierge de Rocamadour. Ce travail estimable mériterait d'être encouragé, sinon par l'État, comme le demande M. Bonnelye, du moins par la municipalité de Tulle.

Philosophie, économie politique, statistique.

Philosophie. — La cour impériale de Riom renferme des magistrats trop éminents et en nombre trop considérable, pour qu'on ne dût pas s'attendre à voir ce grand corps contribuer par des productions remarquables au mouvement littéraire dans le ressort de l'Académie de Clermont. M. Ancelot, premier avocat général près de cette cour, membre titulaire non résidant de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont, a lu devant cette compagnie un *Parallèle entre Pascal et Leibnitz.* Un tel sujet devait être favorablement accueilli de l'Académie, naturellement sensible à l'ad-

Digitized by Google

miration qu'a toujours le privilége d'exciter le génie du plus illustre enfant de l'Auvergne. Tel est, en effet, le sentiment que professe au plus haut degré pour Pascal M. l'avocat général Ancelot. Le sujet, il est vrai, a été bien des fois traité, et souvent de main de maître.

M. Ancelot trouve néanmoins le moyen d'intéresser dans son *Parallèle*. Il y a de l'élévation et de l'émotion dans ces réflexions, dans ces analyses des travaux divers de deux hommes de génie. De cette émotion le style toujours remarquablement ferme de M. Ancelot reçoit une chaleur communicative.

Néanmoins la forme du parallèle a, je crois, un défaut, c'est de nuire à la composition, surtout si le parallèle est très-prolongé ; alors l'unité, cette qualité essentielle de tout ouvrage, fait presque nécessairement défaut. On ne conçoit le parallèle que dans les proportions restreintes où, à l'exemple des anciens, l'emploient nos orateurs sacrés. Quoiqu'il en soit, on aperçoit la pensée de M. Ancelot d'une façon suffisamment claire. Quelle que soit la force du génie de Leibnitz et la nature encyclopédique de ses connaissances, M. Ancelot, rebuté par sa sécheresse orgueilleuse, lui préfère Pascal, « encore plus grand par le sentiment que par la raison », et par là d'une incomparable éloquence. L'orgueil du génie de Leibnitz, qui n'aboutit qu'à des systèmes ruineux sur le monde et sur l'homme, répugne, avec raison, à M. Ancelot. Il est touché au contraire de cet esprit non moins puissant de Pascal, grandissant par sa modestie même, respectant la tradition des siècles et s'humiliant devant la foi.

Le *Parallèle* de M. Ancelot offre un grand nombre de détails curieux sur la nature et la marche, les travaux et les découvertes de ces deux intelligences souveraines. Les grands hommes comme les grands monuments sont un sujet inépuisable d'études et d'observations nouvelles. Cette belle pensée est de M. Ancelot, et son ouvrage suffit pour en démontrer la justesse.

M. Nourrisson, alors professeur de philosophie à la Faculté de Clermont, a lu devant l'Académie, qui l'a inséré dans ses Annales un chapitre du livre qu'il a publié depuis sous ce titre : *Tableau de la pensée humaine depuis Thalès jusqu'à nos jours*. Ce chapitre traite d'Abélard et forme une épisode de l'histoire de la scolastique. Le sujet n'est pas neuf, mais il éveille toujours la curiosité par l'intérêt romanesque qui s'attache au nom d'Abélard, et par le bruit qu'a fait l'homme à une lointaine époque. L'histoire d'Abélard tient du mystère de la légende. Aussi ce nom a-t-il occupé la plupart de nos grands écrivains. Aidé de leurs travaux, M. Nourrisson expose avec

Digitized by Google

beaucoup de clarté les divers épisodes de la vie d'Abélard, les causes de la renommée qui lui attira tant de disciples, l'indépendance d'esprit qui lui valut tant de malheurs et il conclut en disant qu'inférieur à beaucoup par le génie, Abélard n'en occupe pas moins dans le moyen âge une place considérable ; s'il s'attira les censures méritées de l'Eglise, il osa dans un siècle de foi parler des droits de la raison ; en pleine scolastique, admirer et célébrer les païens ; à côté de la nécessité de croire, proclamer l'irrésistible besoin de comprendre. Il n'a été le fondateur d'aucune doctrine durable, mais il a résumé la métaphysique de son temps. Son plus grand mérite est d'avoir été un grand agitateur de l'esprit humain.

Economie politique. — Les ouvrages originaux sont rares, même à Paris, principalement dans le genre spéculatif. C'est donc rentrer essentiellement dans l'esprit de la *Revue des Sociétés savantes*, que de signaler ceux qui par hasard se produisent dans la province. A ce titre, nous voudrions parler avec les détails qu'elle mérite de l'*Histoire des classes rurales*, entreprise par M. Henri Doniol, membre titulaire de l'Académie de Clermont, pour répondre au programme de l'Académie des sciences morales et politiques qui demandait l'histoire de la condition des classes agricoles, en France, depuis le treizième siècle jusqu'en 1789. Mais cet ouvrage distingué n'ayant pas été mis à notre disposition, nous ne pouvons que citer la conclusion du rapport qu'en a fait à l'Académie de Clermont M. Enjubault, conseiller à la cour impériale de Riom :

« Rechercher les faits avec soin, les exposer loyalement et sous leur vrai jour, c'est le devoir de l'historien. Lorsqu'il s'agit ensuite d'apprécier et de juger, l'arène peut rester ouverte aux sentiments opposés ; mais, du moins, la discussion a une base, et la vérité jailllit du choc des controverses. C'est cette investigation patiente des faits, c'est l'exposé sincère des situations que nous louerons sans réserve dans le livre de M. Doniol. L'érudition n'a que trop souvent favorisé les systèmes erronés et faussé l'histoire. Chez notre écrivain, elle n'a pas ces malheureuses complaisances, et elle ne sert d'appui qu'à la bonne foi et à des convictions désintéressées. Son livre ne contient pas seulement des aperçus nouveaux et ingénieux ; il se fait encore remarquer par des observations profondes, qui attestent une pleine connaissance du sujet et l'habitude de la réflexion. Mais parfois, nous n'hésitons pas à le dire, l'auteur a trop négligé la forme sous laquelle il produit sa pensée. La forme, sans doute n'est pas ce qui importe le plus, cependant elle n'est point indifférente. Plus on veut être profond, plus il faut être clair.

Digitized by Google

On doit craindre que les difficultés ou les obscurités ne fatiguent et ne découragent le lecteur. En général, on ne relit guère que ce qu'on a déjà lu sans efforts. »

Statistique. — Une association s'est formée à Aurillac, sous le nom d'Association cantalienne pour la publication du *Dictionnaire statistique du Cantal*, laissé en manuscrit par M. Dévilier du Chatelet. Ce dictionnaire, fruit de vingt-cinq années de travail, contient non-seulement l'historique et la topographie de chaque ville, de chaque village, de chaque hameau du département, mais encore il fournit les renseignements les plus détaillés sur les branches d'industries des diverses localités, sur le nombre et les mœurs des habitants, sur les personnages les plus remarquables, sur les familles dont le nom se rattache à l'histoire du pays, sur l'administration ancienne et moderne, sur les églises et les monastères, sur les monuments et les châteaux, etc. La publication dont il s'agit devait d'abord se borner à l'impression du manuscrit; mais on ne tarda pas à sentir la nécessité de compléter et même de rectifier certaines parties du travail de l'auteur. Ce travail a donc été repris en sous-œuvre : des hommes de bonne volonté, appartenant au Cantal et au Puy-de-Dôme, ont contribué à lui donner une grande extension, en y apportant leur contingent de savoir, si bien qu'à l'heure qu'il est cinq volumes ont déjà paru, et que le sixième et dernier est sous presse. Parmi les nouveaux collaborateurs, on distingue les noms de MM. de Parieu, Delalo, Delzons, Durif, Paul de Chazelles, de Lalaubie, de la Force, Lecoq, Nivet, etc. Le Dictionnaire du Cantal n'est pas sans défaut assurément; quelques-uns même trouveront qu'il laisse beaucoup à désirer; toutefois, espèce d'encyclopédie locale, il renferme une si grande variété de matières, et quelques-unes sont traitées avec tant de talent, qu'il est loin d'être dépourvu d'intérêt. Il a peut-être un autre mérite, celui de pouvoir servir d'exemple sinon de modèle à d'autres départements.

Eugène Baret,
Professeur à la Faculté des lettres
de Clermont.

(*La suite au prochain numéro.*)

Digitized by Google

Coup d'œil historique sur les études géologiques, paléontologiques et minéralogiques de l'Académie de Montpellier.

Suite et fin (1).

Terrains volcaniques. — Déjà en 1853 nous avons fait connaître quelques faits intéressants d'altérations produites sur les calcaires lacustres par les roches volcaniques qui se sont fait jour sur un si grand nombre de points dans notre circonscription (2). Les déjections du volcan de Valmaillargues, près Grabels, ont noirci, fritté et imprégné d'émanations amphiboliques les calcaires qu'elles ont traversés, et calciné et rougi les argiles subordonnées. Toutefois, l'action des basaltes se réduit le plus souvent à une lisière de quelques centimètres. C'est ce qui se voit en particulier à la montée de Lunas à Lodève, où ces roches ont traversé les calcaires jurassiques. Nous avons dit que dès 1808 M. Marcel de Serres s'était particulièrement occupé des formations volcaniques, et avait suivi sur ce terrain les traces de Joubert et de Montet. Il signala à cette époque la longue suite de pitons et d'épanchements basaltiques qui se remarque dans les plaines de Béziers et de Pézenas. Les conditions particulières de ces émissions volcaniques et leur répartition géographique viennent tout récemment de faire de sa part, avec l'aide d'un jeune ingénieur civil, M. Paul Cazalis de Fontdouce, que nous avons déjà nommé, l'objet d'un nouveau travail.

Les auteurs ont formulé dans leur Mémoire sur *quelques particularités des formations volcaniques, notamment dans la vallée de Salagou* (1), les conclusions suivantes : le niveau affecté par les terrains volcaniques est généralement uniforme ; le nombre des pitons est en raison directe de la facilité des terrains encaissants à être traversés ; un décroissement général dans le niveau se fait remarquer à mesure qu'on s'éloigne du centre volcanique de l'Auvergne. En se proposant de confirmer ces résultats par des études nouvelles sur d'autres districts volcaniques de l'Hérault, M. Cazalis avait, antérieurement, avec M. Riban, fait connaître l'existence dans nos environs d'une soufflure volcanique qui ne figurait pas sur notre carte

(1) Voir les livraisons de juin, tome précédent, page 758, et de juillet, présent tome, p. 112.

(2) *Description géologique des environs de Montpellier*, p. 130.

(3) Académie des sciences et lettres de Montpellier, t. IV, 1859, section des sciences.

Digitized by Google

géologique; elle est sous la dépendance du foyer plus considérable de Montferrier; ce dernier, comme tous ceux qui se sont fait jour dans nos plaines et sur nos plateaux, n'est qu'une manifestation affaiblie des phénomènes du même genre dont la France centrale a été le théâtre si actif à une époque peu éloignée de nous. Ces manifestations se sont aussi produites dans le département des Pyrénées-Orientales. M. Renard de Saint-Malo a publié, en 1851, sous le titre de : *Volcanisations occitaniques* et de *volcanisations du pays de Bas, en Catalogne*, dans les Mémoires de la Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, un travail sur les traces de volcans observées dans cette partie de la France méridionale; l'auteur énumère et décrit successivement les divers points volcaniques de son département; il fait suivre cette énumération d'une statistique intéressante des tremblements de terre qui y ont été ressentis à diverses époques et qui témoignent de la permanence dans ce même foyer des mêmes agents dont il vient de constater les effets. A une époque plus reculée de l'histoire de notre globe, Perpignan aurait été, d'après l'auteur, jusqu'à dix fois le siége de phénomènes de ce genre : en 1321, le jour de Noël; en 1370 et 1373, le 3 mars (magnus terræ motus sinè vento duravit per quartam partem unius horæ) et le 18 du même mois; le 3 mai de la même année, le 22 du même mois; en 1376 ou 1380 (21 février); en 1381, en 1448, le 25 mai; en 1560, le 15 février; nous n'avons pas besoin d'insister sur l'importance de pareils documents; la loi des tremblements de terre, comme celle de tous les phénomènes physiques, ne sera connue, la nature de ces phénomènes et leurs conditions de répartition ne seront établies qu'au moyen du relevé exact des temps, des lieux et des circonstances où ils se produisent; à cet intérêt général s'en joint un tout local : la tranquillité générale du sol dans les départements de notre circonscription nous fait trop souvent oublier ces agents intérieurs qui se manifestent quelquefois d'une manière si violente; les commotions qui ont, à tant de reprises, ébranlé le sol de Perpignan nous prouvent que notre région pourrait bien, comme par le passé, devenir un jour le théâtre de l'action de ces forces.

Dislocations du sol. — Les volcans éteints et les tremblements de terre nous amènent tout naturellement à la question des mouvements qui ont pu s'opérer à différentes époques dans l'œuvre du globe et en particulier dans la partie qui constitue notre circonscription académique. Depuis la publication de la théorie des soulèvements, quelques savants ont tenté de retrouver dans les régions spé-

Digitized by Google

ciales, qui faisaient le sujet de leurs études, des traces de ces grands phénomènes de dislocations qui, dès le principe, marquaient, pour l'auteur de la théorie, autant de grandes époques de catastrophes affectant à la fois et à d'assez longs intervalles le globe tout entier et provoquant un renouvellement complet des faunes à la surface. D'autres ont essayé, en relevant sur des cartes géographiques les directions des principales lignes de faîtes et des principales vallées, d'établir des axes de systèmes nouveaux ; notre région n'est pas demeurée étrangère à ce genre de recherches. En 1848, M. Dufrénoy, dans le second volume de l'explication de la carte de France (1), attribuait au croisement des deux systèmes des Pyrénées et de la Côte-d'Or l'exhaussement du mont Saint-Loup, qui forme l'accident orographique le plus saillant des environs de notre ville. La même année, M. Marcel de Serres présentait à notre Académie quelques observations (2) sur la même montagne et sur celle de l'Ortus, qui lui fait face, et concluait de l'inclinaison et de la direction des couches « que les chaînes du Saint-Loup et de l'Ortus ont toujours été distinctes, qu'elles datent de la même époque géologique et se rattachent au système des Alpes principales. » Cinq ans après, le savant professeur reprenait la même étude, avec le concours de M. Vezian, et communiquait à notre Académie (3) de nouvelles conclusions ; les auteurs reconnaissaient dans les fractures de la contrée qui environne le pic de Saint-Loup des traces du soulèvement des Pyrénées et de la Côte-d'Or indiquées déjà par M. Dufrénoy en même temps que des systèmes des Alpes occidentales et des Alpes principales, ce dernier déjà signalé par M. Marcel de Serres dans son premier travail. Nous avons essayé, à la fin de notre monographie des environs de Montpellier, d'appliquer également au relief de toutes nos formations les vues ingénieuses de M. Élie de Beaumont, et avons présenté (4) un essai d'échelle chronologique dont quelques termes se sont particulièrement trouvés d'accord avec les résultats ultérieurement obtenus par M. Pomel en Algérie (5) ; de son côté, M. Alexandre Vezian, se livrant dans les divers centres universitaires, où il a été successivement appelé pour

(1) *Explication de la carte géologique de France*, t. II, p. 711.

(2) *Note sur deux montagnes remarquables des environs de Montpellier*, Académie des sciences et lettres de Montpellier, t. Ier, p. 125.

(3) Procès-verbaux de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier, 1852, 1853, p. 53.

(4) Notre thèse, p. 197 et suiv.

(5) *Compt. rend. hebdom. des séances de l'Acad. des sc.*, 1859, t. XLVIII, p. 992.

Digitized by Google

professer la géologie, au second genre de recherches dont nous avons parlé, a proposé cinq systèmes nouveaux : ceux des monts Ventoux, Jeny, Serrat, des Alpes maritimes, de la Margeride et des Vosges (1), dont la plupart ont affecté d'une manière spéciale le sol de notre région.

Hydrologie souterraine. — Les puits artésiens et les sources si favorables au développement de la culture et à la prospérité des contrées qui en jouissent ne sont pas moins propres à éclairer une foule de questions que le géologue se pose sur la composition et la température profondes du sol et sur l'hydrologie souterraine. Nous devons, à ce nouveau point de vue systématique, citer quelques travaux exécutés dans notre région. L'énumération de tous les puits creusés dans les plaines des Pyrénées Orientales a fait, en 1854, de la part de M. Companio, docteur médecin, l'objet d'un rapport à l'Académie de Perpignan. L'auteur ne relève pas moins de quatre-vingt-sept forages dont il donne la profondeur, en même temps qu'il indique la quantité d'eau obtenue par chacun d'eux; ce double élément, la profondeur de la nappe d'eau et son volume, sont précieux pour la détermination des divers niveaux aquifères d'une même contrée et l'appréciation de l'opportunité et des conditions des travaux de sondage. M. Marcel de Serres a publié dans un grand nombre de recueils (2) des observations sur le même sujet; nous-même, dans notre thèse, en nous occupant du régime des eaux superficielles de nos environs, avons été conduit à parler des eaux souterraines et à nous expliquer sur la question de savoir si les conditions du sol où Montpellier est bâti seraient favorables à l'établissement d'un puits artésien; nous l'avons résolue dans un sens négatif, les formations géologiques ne nous paraissant pas dans notre horizon constituées de manière à présenter les deux éléments indispensables, la présence dans des circonstances favorables d'une couche imperméable au-dessous d'assises qui se laissent pénétrer par les eaux. La prédominance des formations calcaires, l'absence de couches régulières et constantes de marne et d'argile dans l'épaisseur de ces terrains secondaires nous ont paru devoir exclure la possibilité de trouver des eaux jaillissantes aux environs de notre ville; notre plaine littorale

(1) *Compt. rend. hebdom.*, 1857, t. XLIV, p. 139. — T. XLIII, p. 752. — 1859, t. XLIX, p. 202. — 1860, t. L, p. 89.

(2) *Bulletin de la Société d'agriculture de l'Hérault* (septembre, octobre, novembre 1829, p. 290, 329. — Décembre 1830, p. 397. — Septembre et novembre 1833, p. 285, 305. — Juillet, août, septembre, octobre 1850, p. 131.)

Digitized by Google

paraît placée dans des conditions plus favorables : le puits de Cers, près de Béziers, et quelques autres non loin de Vias, à quelques lieues d'Agde, rappellent ceux de Perpignan. Le puits du Pont-en-Bastit, dans les Pyrénées-Orientales, a fourni à M. Fauvelle l'occasion d'une observation intéressante ; ce puits atteint une profondeur de 141 mètres et fournit une eau qui présente une température de 21 degrés centigrades (1) ; cette eau dépasserait de 4° 33 la moyenne généralement admise de 1° par 33 mètres pour l'accroissement de la température dans la profondeur. Cette anomalie ne trouverait-elle pas son explication dans la circonstance analogue à celle invoquée déjà par M. Daubrée pour les eaux des puits de Kaiserthul, de la proximité des foyers volcaniques dont nous venons de constater les manifestations dans les mêmes localités ?

Travaux étrangers sur la région. — L'histoire de la géologie de notre circonscription ne serait pas complète si nous n'énumérions pas les travaux dont elle a été l'objet de la part de savants étrangers à notre Académie : le fidèle et savant historien du progrès de la géologie, M. d'Archiac, a publié tout récemment, dans les Mémoires de la Société géologique (2), un travail remarquable sur les terrains des Corbières (Aude). L'auteur signale et décrit successivement les différentes formations qui entrent dans leur constitution, et insiste tout particulièrement sur le *terrain nummulitique*, qui y joue un rôle important ; il résume les travaux dont ce terrain avait été l'objet de la part du regrettable Tallavignes et de MM. Raulin et Leymerie et établit, au moyen des données de la stratigraphie et de la paléontologie, trois étages dont il fait connaître la composition et les sources respectives. M. Leymerie avait suivi cette formation jusque dans le département de l'Hérault, près de Saint-Chinian, où elle s'interrompt un moment pour reparaître près de Marseille et se prolonger de là sur la côte de Nice. Les terrains tertiaires de l'Aude et de quelques dépôts limitrophes de l'Hérault ont été aussi l'objet d'études et de descriptions spéciales de la part de M. d'Archiac et d'un savant professeur d'histoire naturelle à l'Ecole de Sorèze, M. Noguès, qui lui a prêté le secours de ses observations ; ce dernier a de son côté publié, dans les Bulletins de la Société géologique (3) et dans les actes de la Société linnéenne de Bordeaux, différents travaux qui inté-

(1) *Société agricole, scientifique et littéraire de Perpignan*, 1854, p. 23.
(2) *Mémoire de la Société géologique*, t. VI, 2e partie.
(3) *Mémoires de la Société géologique*, 1846, t. Ier, 2e part., p. 337.

Digitized by Google

ressent notre région. L'affleurement du terrain houiller à Durban et à Tuchan (Aude), les grès rouges qui le surmontent, les porphyres et les ophites qui l'ont disloqué à deux époques différentes, les rochers palœozoïques de Tuchan et de Ségures sont autant de sujets d'études stratigraphiques qui ont permis à M. Noguès de jeter un jour lumineux sur ces diverses formations négligées ou mal connues avant lui. Nous signalerons encore le Mémoire de M. Kœchlin Schlumberger sur le *lias* des environs de Mende (Lozère), qui lui ont fourni une coupe fort instructive pour la connaissance du terrain jurassique inférieur du Midi et en même temps l'occasion d'une discussion paléontologique pleine d'intérêt touchant quelques fossiles du lias; le savant botaniste M. Duchartre a lui-même participé au mouvement géologique dans notre région en faisant connaître un nouveau point volcanique, celui de Roque-Haute, près d'Agde, qu'il avait constaté pendant une excursion botanique dans ces localités. Enfin nous rappellerons le nom si souvent cité dans le cours de notre travail de M. Fournet, pour ses recherches sur nos terrains paléozoïques, et ceux de MM. Coquand et Hébert, pour leurs publications sur le *Trias* et le *Permien* de nos contrées.

Ces tributs spontanés à notre géologie locale fournissent des preuves nouvelles de l'intérêt tout spécial qu'elle présente et qui a provoqué l'ensemble des travaux indigènes dont notre résumé trop rapide offre le tableau.

Paléontologie.

Le rôle des formations tertiaires dans notre circonscription donne la mesure de l'importance que devaient y prendre les travaux de paléontologie relatifs à cette période ; aussi avons-nous vu dès le commencement les esprits se préoccuper de cet ordre de recherches. M. Jules de Christol se voua d'une manière à peu près exclusive à l'étude des vertébrés ; sa thèse inaugurale sur les différentes espèces de rhinocéros, et sa restauration de l'animal qu'il appela *metaxytherium* et dont les ossements avaient été attribués par Cuvier à des animaux différents, sont des faits importants dans l'histoire de la science. M. Marcel de Serres n'avait pas négligé l'étude des corps organisés que renferment les couches dont il fixait la superposition, et la *Géognosie des terrains tertiaires* contient, en même temps que les résultats de ses observations stratigraphiques, des descriptions

Digitized by Google

d'espèces pour la plupart nouvelles (1); avec le concours actif et intelligent de M. Jeanjean, conservateur à la Faculté des sciences, et de feu Dubreuil, professeur à l'Ecole de médecine, il fit connaître les animaux ensevelis dans les cavernes de Lunel-Viel (2) et revint à plusieurs reprises sur la même question des brèches et de leur faune (3). Il s'occupa en même temps d'établir les lois qui avaient présidé à la distribution géographique des animaux aux diverses périodes géologiques, et de saisir les *causes de la plus grande taille des espèces anciennes comparées aux races actuelles* (4); mais ces divers travaux, purement descriptifs ou traitant de sujets généraux, laissaient intacte la question géologique par excellence, celle de la succession des faunes durant les âges tertiaires. Il était réservé à M. Paul Gervais de l'aborder et d'en hâter la solution ; nous voudrions faire apprécier d'une manière exacte le caractère des travaux de M. Gervais et leur importance; il nous paraît utile à cet effet de dire quelques mots de la révolution opérée par Cuvier et Brongniart dans les rapports de la science des animaux avec celle du globe, de préciser le rôle qui en revient à chacun de ces deux esprits éminents, et de rappeler la manière dont elle fut accueillie des naturalistes contemporains.

La zoologie avait longtemps profité des matériaux nouveaux que la géologie lui fournissait sans se douter du secours merveilleux qu'elle pouvait lui prêter en retour; son domaine s'accroissait naturellement à mesure que les recherches géologiques s'étendaient sur un plus vaste champ; c'étaient comme autant de plages nouvelles découvertes, comme autant de zones sousmarines mises à jour, apportant chacune son tribut de richesses nouvelles en organismes inconnus; mais on n'avait pas, avant Cuvier et Brongniart, reconnu quelle lumière ces populations éteintes étaient appelées à porter sur la théorie de la terre. Cuvier, le premier, établit d'une manière scientifique le fait de la succession de plusieurs générations sur une même surface, et déduisit des caractères biolo-

(1) M. Marcel de Serres a publié dans nn grand nombre de recueils différents des descriptions d'espèces nouvelles appartenant à nos formations méridionales. Il serait à désirer qu'il voulût bien, dans l'intérêt de l'histoire de notre paléontologie locale, réunir en un même volume ses nombreuses publications, ou tout au moins en rappeler les titres et en dresser la liste complète.

(2) *Recherches sur les ossements humatiles des cavernes de Lunel-Viel.* Montpellier, 1839.

(3) *Loc. cit.* dans la partie géologique.

(4) Acad. des sc. et lett. de Montpellier, 1853, p. 131 et 281.

Digitized by Google

giques différentiels de ces diverses faunes des conséquences importantes pour l'histoire du globe : la succession des opérations de la nature, l'enveloppement successif du globe terrestre par des couches déposées les unes après les autres sous des influences et des conditions de nature spéciale, les changements survenus dans la disposition relative des terres et des mers aux différentes époques ; mais il ne donna pas à ses conclusions toute la portée dont elles étaient susceptibles pour éclairer une autre face du problème géologique, à savoir la détermination de ces diverses couches et des terrains qu'elles constituent. Sous la dénomination de révolutions du globe, Cuvier ne comprit guère en réalité que les modifications dont la surface terrestre du bassin de Paris avait été le théâtre ; c'est du bassin de Paris, bien plutôt que du globe entier, qu'il a fait l'histoire ; c'est moins l'ensemble des êtres créés que des seules générations animales dont le sol contient les débris qu'il a constaté et fixé les âges successifs quand, après l'époque du reptile, il signale celle du paléotherium, puis celle du mammouth, enfin celle des animaux contemporains de l'homme. En effet, il importait de savoir si cette succession s'était opérée la même, dans le même ordre et à la même époque sur d'autres surfaces, dans d'autres bassins ; Cuvier ne pose pas même la question ; il y a plus : sa théorie des émigrations implique de sa part une solution négative ; il cherche d'où pouvaient provenir ces générations qui ont laissé les unes après les autres leurs débris sur un même sol, et il les montre échappant à la mort au travers de continents en ruines, et venant chercher un refuge dans une région plus hospitalière ; ces continents aujourd'hui détruits avaient donc porté et nourri ces mêmes animaux qu'un lieu différent du globe devait plus tard porter et nourrir à son tour ; cette catastrophe, qui apportait des modifications si importantes dans les phénomènes de sédimentation, puisque la mer laissait son premier sol à sec pour envahir des surfaces nouvelles, ne provoquait donc qu'un simple déplacement de faune, déplacement qui devait se renouveler de la même manière quand la surface, qui avait servi de refuge, devenait elle-même victime d'un nouveau bouleversement. Une même faune devait donc émigrer de région en région et laisser des traces de son passage à travers toutes les parties du globe successivement habitables. Un pareil système de pérégrination incessante d'un même ensemble d'êtres organisés ne ruinait-il pas par avance toute tentative de caractériser les terrains au moyen des données zoologiques ? Assurément la géologie eût été privée du flambeau de la paléontologie moderne si le collaborateur de Cuvier,

Digitized by Google

Alexandre Brongniart, n'avait su l'allumer de ses propres mains et marcher lui-même à sa clarté ; Brongniart part du fait établi par Cuvier de la succession de faunes différentes sur le sol de Paris ; sans s'expliquer sur la manière dont il comprend ces apparitions successives (1), sans discuter les motifs de sa généralisation, il fait, du premier bond de son génie, participer le globe tout entier au même renouvellement de la nature organisée, et retrouve dans les générations qui se succèdent, dans les âges de Cuvier, autant d'époques différentes de l'histoire de la terre, dont chacune est caractérisée et partout reconnaissable par l'ensemble des êtres qui lui correspondent. L'observation chaque jour plus exacte et plus précise des faits géologiques contenait déjà sans doute en germe ce résultat ; mais il était loin encore d'être dégagé, et si Cuvier articula le premier le fait des apparitions successives, Brongniart eut l'honneur de formuler, le premier, le principe de l'application des caractères zoologiques à la détermination des terrains (2).

Geoffroy Saint-Hilaire, avancé en âge, avait salué avec bonheur l'ère nouvelle qu'inaugurait Cuvier ; dans son langage qu'il aimait à mêler d'accents prophétiques, il annonça les résultats féconds qu'il entrevoyait pour la théorie de la terre ; l'histoire des modifications survenues aux différentes périodes dans les milieux et les conditions physiques lui révèla le secret des transformations correspondantes dans l'économie animale dont les générations successives ne sont pour lui que le produit. De Blainville résista à la fois au double mouvement imprimé par Cuvier et Brongniart ; et s'attachant à des considérations exclusivement zoologiques ; il s'appliqua uniquement à retrouver dans les vertébrés fossiles les termes qui manquaient dans la nature actuelle à la série des

(1) La paléontologie repose essentiellement sur le fait de l'apparition simultanée et universelle, à la surface du globe, dans une même unité de temps géologique, d'un ensemble d'êtres suffisamment distincts de ceux qui l'ont précédé pour constituer une faune nouvelle et différente. Le mode d'apparition par *créations* (quelques paléontologistes modernes), ou par *formations successives* (l'abbé Croizet), ou par *transformations* (Geoffroy Saint-Hilaire, d'Omalius d'Halloy), n'est qu'une question secondaire. Nous renvoyons à la barre de l'abbé Croizet la théorie des émigrations. Ceux d'entre les paléontologistes de notre époque qui ont tenté de la reproduire ne liront pas sans fruit les pages 60, 62 des *Observations générales sur la géologie et la paléontologie* du vénérable et savant ecclésiastique.

(2) *Sur les caractères zoologiques des formations*, par Alexandre Brongniart. *Annales des Mines*, 1821, t. VI, p. 537. L'auteur y mentionne un rapport fait à l'Académie des sciences en 1819, où il a eu l'occasion d'exposer les mêmes principes.

Digitized by Google

êtres de cette classe; admirable point de vue sans doute, mais qui n'eut rien perdu à laisser pénétrer dans son horizon des préoccupations d'un autre genre. De Blainville ne se montra pas seulement indifférent pour les nouvelles applications de la zoologie; il fut encore entraîné dans un sentiment de défiance à leur endroit par l'influence toute puissante auprès de lui d'un ami intime, M. Constant Prévost; l'auteur du bel *Essai sur la constitution physique et géognostique du bassin à l'ouverture duquel est située la ville de Vienne*, venait de briser entre ses mains l'instrument dont il avait usé avec tant de bonheur : l'élève de Brongniart venait de répudier les traditions du maître ; une application exagérée du principe si fécond des causes actuelles compromit pendant un certain temps les rapports étroits si heureusement établis par Cuvier et Brongniart entre la zoologie et la géologie; toutefois la rupture ne fut pas consommée; Smith, et après lui Sowerby en Angleterre, avaient décrit les fossiles du terrain jurassique et reconnu l'existence de groupes particuliers de formes animales dans chacun de ses étages. M. Deshayes, dans ses études sur les mollusques appartenant aux divers dépôts du bassin de Paris, et Alcide d'Orbigny, dans celles qu'il entreprit sur les faunes successives de la série géologique, donnèrent au principe de Brongniart, par l'éclat de leurs déductions, une consécration nouvelle ; cependant le même système de défiance continuait d'influencer les travaux sur les vertébrés. Le magnifique gîte fossilifère de Sansan, et tant d'autres découverts à cette époque ne donnèrent lieu qu'à des restaurations nouvelles de genres éteints, sans gain pour la stratigraphie, sans profit pour la détermination et le parallélisme des horizons géologiques.

C'est alors que M. Paul Gervais, plein de foi dans la valeur des donnés zoologiques pour caractériser les terrains, mais longtemps contraint au silence par les égards dus aux convictions contraires de son maître, s'éloigna de Paris pour venir à Montpellier prendre possession de la chaire de zoologie à la Faculté des sciences ; en quittant M. de Blainville il reconquit son indépendance, et ne tarda pas à montrer les précieuses ressources que la géologie pouvait trouver dans l'étude des vertébrés. Nous avons vu que dès 1845, M. Gervais dans le livre intitulé *Patria*, commençait à subdiviser en horizons distincts la faune des gypses, l'âge des palæotherium de Cuvier ; cinq ans plus tard, grâce à ses recherches persévérantes sur les fossiles tertiaires du midi de la France, et de l'Hérault en particulier, il n'établissait pas moins de sept époques dans la succession des faunes tertiaires, « c'est-à-dire sept

Digitized by Google

« apparitions ou populations successives, tout aussi distinctes « entre elles que le sont les faunes erpétologiques de la période « secondaire qui avaient précédé la série des âges caractérisés par « ces mammifères » (1). Les diverses publications de M. Gervais qui se sont succédé à courts intervalles durant les années 1845-1850 (2), se résument toutes pour nous dans sa *Zoologie et Paléontologie françaises*, dont la deuxième édition vient de paraître en 1859. On nous pardonnera d'insister sur cet important ouvrage : c'est en quelque sorte un produit naturel du milieu même où il a été écrit ; nos richesses paléontologiques locales, savamment recueillies et exploitées, ont fourni la matière première de ce travail, qu'une région moins favorisée au point de vue de la faune des vertébrés n'eût peut-être pas vu éclore.

L'ouvrage de M. Gervais contient une première partie, consacrée aux mammifères. Ce premier livre est exclusivement zoologique; nous n'avons pas à nous en occuper ici, notre mission consistant uniquement à parler des applications de la paléontologie à la géologie; nous nous bornerons à dire, sans entrer dans les détails, que ce livre résume toutes les recherches dont chaque ordre, chaque genre, chaque espèce de vertébrés a été l'objet; c'est un vaste *compendium* remarquable tout à la fois par l'érudition et par la précision des descriptions; on y suit à l'aide d'une synonymie complète l'histoire de chacun des êtres qui apparaît à son tour dans le vaste cadre zoologique suivant l'ordre adopté dans une classification en harmonie avec les derniers résultats de la science; les questions de gisement et d'horizon géologique y sont savamment discutées.

Les autres livres offrent un intérêt plus spécial pour le géologue; un premier chapitre, sur la répartition des faunes successives des principales espèces de mammifères qu'on a observées en France, nous fait connaître la distribution géographique des différents genres et des différentes espèces des vertébrés aux divers âges de l'époque tertiaire; leur extension en surface horizontale sur le sol de la France suffit à infirmer singulièrement la prétendue loi de localisation, qui aurait, d'après certains auteurs, exclusivement présidé à la répartition des faunes tertiaires; nous citerons parmi les parallélismes les plus remarquables établis pour la première fois par M. Paul Gervais, celui de la couche d'Apt avec les gypses de Montmartre, que justifie une série nombreuse d'espèces identiques. Les

(1) Acad. des sc. et lettr. de Montpellier (sciences), t. Ier, p. 399.

(2) *Annales des Sciences naturelles.* — *Compt. rend. hebdom.* — Acad des sc et lettr. de Montpellier.

Digitized by Google

centres de création, ou cet ensemble sous certaines latitudes et dans des districts circonscrits et déterminés, de faunes animales particulières, datent des premiers temps de la vie sur le globe (1); mais ils n'ont commencé de s'établir tels que nous les constatons aujourd'hui qu'après la période tertiaire; c'est ce qui ressort de la comparaison que fait l'auteur, dans un deuxième chapitre, entre les diverses populations de mammifères propres à l'Europe et celles des autres régions du globe. L'énumération des faunes spéciales de Nebraska, de l'Inde, du nord de l'Afrique, des deux Amériques et de l'Australie, montre que ce n'est guère qu'à partir de l'époque quaternaire que les différentes régions du globe ont été occupées par les groupes d'animaux qui caractérisent leur population actuelle.

Dans un troisième chapitre M. Gervais rappelle et fait connaître en détail les sept horizons qu'il a établis en 1850; il donne une liste complète des espèces constituant chacune d'eux: nous n'y comptons pas moins de 3 espèces pour l'*orthrocène* (dépôts antérieurs au calcaire grossier), de 21 pour l'*éocène* (calcaire grossier), de 48 dans le *proïcène* (ancien éocène supérieur, gypse de Montmartre). M. Gervais signale 95 mammifères terrestres et 16 marins dans le *miocène;* le *pliocène* de Montpellier lui en fournit 20, le *pseudopliocène* d'Issoire 29, et le *pleistocène* 50. Cette longue énumération atteste les progrès accomplis dans la paléontologie des animaux vertébrés, depuis les travaux de Cuvier; ils peuvent se résumer sous les trois chefs principaux suivants : accroissement considérable du nombre des espèces; distinction plus nette des faunes respectives qu'elles constituent; répartition mieux établie de chacune de ces faunes sur toute la surface de la terre.

Le troisième et dernier livre de la première partie traite de l'homme en particulier; ce sujet si actuel amène l'auteur à s'occuper de divers points de paléontologie d'une importance particulière: la valeur de l'époque quaternaire au point de vue zoologique, l'âge de l'homme dans la série géologique, enfin la détermination du sens que l'on doit attacher au terme de fossile ou de faune; nous le suivrons un moment dans les considérations qu'il présente sur ces différents sujets.

M. Desnoyers avait en 1828 établi la dénomination d'époque quaternaire pour désigner l'ensemble des dépôts plus récents que les

(1) Barrande, *Parallèle entre les dépôts siluriens de Bohème et de Scandinavie*, 1856, p. 66 et 67. — *Bullet. de la Soc. géol.*, 2 mars 1857.

Digitized by Google

couches tertiaires supérieures des environs de Paris ; depuis lors, les faluns de la Loire et les dépôts marins du midi de la France ont été compris dans les formations tertiaires dont ils ont constitué l'étage supérieur ; le terrain quaternaire se trouvait démembré ; la portion subsistante contrastait d'une manière frappante par la nature de ces matériaux pour la plupart roulés et transportés de loin avec le caractère essentiellement sédimentaire des couches tertiaires les plus récentes. Buckland d'Oxford lui donna le nom de *diluvium*, auquel fut plus tard substitué celui de *terrain erratique ;* cependant la première dénomination ne fut pas abandonnée ; notre compatriote Reboul, décrivait en 1833, sous le nom de *période quaternaire*, les dépôts supratertiaires antérieurs à la période actuelle : M. d'Archiac imitait Reboul en 1848 et inscrivait ces mêmes terrains sous le nom de terrain quaternaire ou diluvien dans son deuxième volume des *Progrès de la Géologie ;* c'est sous le même nom que M. Marcel de Serres appréciait en 1855 (1) l'importance de ce même ensemble de dépôts ; il restait à savoir si les caractères zoologiques confirmaient les résultats de la stratigraphie, et si cette formation devait constituer une nouvelle période de l'histoire de la terre au même titre que celles dont les faunes respectives avaient permis d'établir les époques primaire ou palæozoïque, secondaire et tertiaire. M. Gervais a le premier abordé cette question et a conclu que « l'époque quaternaire ne constituait pas un quatrième état de la nature organique à la surface du globe » (2), tandis que les animaux des groupes lophiodon, palæotherium, anthracotherium, mastodonte, caractérisent la période tertiaire, l'absence d'aucun groupe nouveau dans les terrains plus récents n'y autorise d'autres divisions que celles que suffisent à établir des différences spécifiques. Toutefois, s'il était démontré que l'homme et les animaux domestiques ont apparu dès l'époque quaternaire, n'en résulterait-il pas, en faveur de cette dernière, un titre zoologique suffisant pour constituer une nouvelle phase de la nature organique ? M. Gervais nous permettra cette observation : il nous l'a lui-même suggérée par la manière heureuse dont il a su rétablir dans ses véritables termes une question jusqu'à lui mal posée,

On s'inquiétait de savoir s'il y avait des hommes fossiles. M. Gervais, en rendant à cette expression de fossile sa signification primitive, a transporté le problème de l'âge de l'homme sur son véritable terrain ; « ce qu'il importe de savoir » dit-il (3), « ce n'est

(1) *Bullet. de la Soc. géol.*, t. XII, p. 125.
(2) *Loc. cit.*, p. 353.
(3) *Zoologie et paléontologie françaises*, p. 389.

Digitized by Google

pas si l'homme a laissé des traces de son existence dans les couches géologiques, puisque chaque jour il se forme de nouvelles couches, mais de constater dans quelles couches et au milieu de quelles associations animales ou végétales il les a laissées. » Nous avons nous-même, invoquant les observations de MM. Marcel de Serres et Figuier *sur la pétrification des coquilles dans la Méditerranée*, essayé, après M. Gervais, de ramener le terme de *fossile* au sens où l'employaient les anciens minéralogistes et de montrer qu'il ne désigne qu'un phénomène incessamment continu à travers tous les âges du globe : à savoir que l'ensevelissement lent ou subit, dans les couches superficielles du sol, des objets gisants à la surface (1). Cette recherche des associations animales au milieu desquelles l'homme a caché ses débris est devenue dans ces derniers temps l'objet de préoccupations toutes particulières : il semble que la question attendait d'être mieux posée pour se résoudre : M. Gervais écrivait, antérieurement aux dernières découvertes de M. Gaudry, que « la contemporanéité de l'homme et des animaux diluviens est fort probable ; » les résultats des fouilles récentes d'Acheul et d'Abbeville paraissent confirmer les conclusions déjà formulées par M. Boucher de Perthes et donner à celles de M. Gervais un dernier degré de certitude.

Nous voulons encore signaler la manière dont M. Gervais comprend l'une des notions capitales de la paléontologie, celle de la faune d'un terrain : une faune n'est pas pour lui la réunion d'un certain nombre d'espèces identiques ; il interroge l'ensemble des dépouilles organiques d'une même époque, et y saisit des conditions générales qui permettent d'exclure *à priori* comme incompatibles tels ou tels groupes particuliers de formes animales, en sorte que l'absence de l'un de ces groupes, loin de n'avoir qu'une valeur négative, s'élève naturellement au rôle et acquiert l'importance d'un caractère positif. C'est d'après cette notion que M. Gervais a distingué ces différentes populations tertiaires, notion infiniment plus vraie et plus philosophique, mais aussi plus délicate dans l'application que cette supputation numérique d'espèces sur la somme desquelles on a voulu quelquefois édifier les distinctions de faunes ; Cette notion a encore l'avantage de suppléer en quelque sorte à l'insuffisance des faits paléontologiques et de nous permettre d'apprécier sainement, malgré nos lacunes, l'état du règne organique aux différentes périodes géologiques.

(1) Acad. des sc. et lett. de Montpellier. Procès-verbaux, 1852-1853, p. 21.

Digitized by Google

Nous pourrions encore reproduire les conclusions de M. Gervais touchant la question du perfectionnement des organismes à mesure que l'on remonte des premiers temps aux époques les plus récentes; mais ce serait sortir de notre sujet spécial pour entrer dans des considérations de zoologie générale.

La seconde et la troisième partie de la *Zoologie et paléontologie françaises* sont consacrées aux oiseaux, aux reptiles, aux amphibiens et aux poissons fossiles.

L'auteur y présente, comme pour les mammifères, l'histoire des travaux relatifs à ces diverses classes d'animaux; la description des oiseaux fossiles avait fait le sujet de l'une de ses thèses inaugurales; il n'avait pu alors profiter des collections recueillies au Muséum; son nouvel ouvrage complète ces lacunes. Ces divers chapitres contiennent les descriptions d'un grand nombre d'espèces nouvelles provenant de nos localités qui forment, avec la liste de la synonymie détaillée de celles qu'on a trouvées dans le reste de la France, un ensemble de matériaux précieux pour l'histoire de ces diverses classes. Ces deux parties complètent le livre de M. Gervais; héritier direct des traditions de Cuvier et de Bronguiart, M. Paul Gervais les a prises pour bases du bel édifice qu'il vient d'élever à l'histoire zoologique et paléontologique des vertébrés; cet édifice se compose en partie d'assises définitivement fixées, en partie, d'autres moins définitives que la main de l'ouvrier s'applique tous les jours à consolider (1).

Un supplément publié chaque année par l'auteur fera suite à son importante publication. On apprendra avec plaisir que M. Paul Gervais s'occupe en ce moment d'étendre le cadre de ses études aux trois dernières divisions du règne animal; sa critique savante et son esprit d'observation nous promettent un digne supplément de son livre sur les vertébrés.

Autour de ce livre dont notre circonscription académique a si bien le droit de s'énorgueillir, nous groupons d'autres travaux, qui, pour être de moins longue haleine, n'en méritent pas moins notre intérêt.

M. Marcel de Serres a publié, il est vrai, en 1846, un manuel de

(1) M. Gervais avait, en 1854, présenté pour le grand prix des sciences physiques un travail étendu, sous le titre : *Des Vertébrés fossiles : leur classification dans les cadres zoologiques et leur répartition dans les terrains stratifiés*. L'Académie lui a accordé comme encouragement et indemnité une somme de 1,500 francs. L'auteur a fondu son travail dans la seconde édition de la *Zoologie et paléontologie françaises*, 1859.

Digitized by Google

paléontologie en deux volumes dans l'Encyclopédie-Roret ; mais les conditions particulières de cette collection excluaient les discussions scientifiques et obligeaient l'auteur à se borner à reproduire d'une manière fidèle et rapide les connaissances générales sur le sujet. M. Marcel de Serres divise en trois périodes l'histoire de la terre et décrit successivement les flores et les faunes propres à chacune d'elles ; son livre, comme tous ceux qui sortent de sa plume, est remarquable par le grand nombre de documents puisés à mille sources diverses qui témoignent de la lecture et de l'érudition de son auteur.

Nous devons à M. Rolland du Roquan, de Carcassonne, la *Description des coquilles fossiles de la famille des Rudistes* (1), qui a joué un si grand rôle pendant la période crétacée et a laissé tant de témoins de son existence dans nos contrées méridionales. Ce travail qui date de 1841, a servi de base aux études ultérieures d'Alcide d'Orbigny, et de MM. d'Archiac et Bayle, et a attiré sur la montagne de Rennes-les-Bains l'attention des géologues et des paléontologistes d'une manière profitable pour l'étude de notre circonscription.

Feu le professeur Dunal fit connaître en 1848 une nouvelle espèce de prèle *Eq. sulcatum*) trouvée par lui et par M. Gervais dans le Calcaire lacustre de Castelnaudary (2).

M. Marcel de Serres a payé son tribut à la botanique fossile par sa description des flores houillère de Graissessac et permienne de Lodève ; ses travaux récents sur les vertébrés sont consacrés pour la plupart aux espèces des cavernes ; dans son Mémoire *sur les ossements des cavernes et sur l'époque de leurs dépôts* (1855), chap. VIII, il a donné une longue énumération des espèces propres à cet étage des dépôts sédimentaires et a discuté à nouveau et résolu dans le sens négatif la question de la coexistence de l'homme avec certaines d'entre elles (3) : dans une note antérieure (1851) que nous avons eu déjà l'occasion de citer (4), il avait, avec M. Jeanjean, déterminé les ossements recueillis dans la brèche de Bourgade ; mais ces nouvelles publications, toujours remarquables par la quantité de faits qui s'y trouvent, ne modifient en rien les premières conclusions de l'auteur.

(1) Carcassonne, 1841.

(2) Acad. des sc. et lett. de Montpellier, t. Ier, p. 169, section des sciences.

(3) Acad. des sc. et lett. de Montpellier, t. III, p. 13, 1855. — *Bulletin de la Société géologique*, t. XIII, 1856, p. 114. (*Note sur les silex taillés trouvés dans les dépôts diluviens.*) — *Compt. rend. hebdom.*, 1855, t. XLI, p. 442.

(4) *Brèches osseuses de Bourgade.* Acad. des sc. et lett. de Montpellier. Procès-verbaux, 1850-1851, p. 13.

Digitized by Google

Nous avons nous-même fait connaître, le premier, la présence de la *terebratula peregrina* (de Buch) dans les environs de notre ville et ajouté ainsi un nouveau gisement de ce fossile remarquable à la liste très-restreinte de ses gîtes déjà connus. Nous avons eu aussi l'heureuse occasion de rencontrer dans le terrain néocomien de nos environs une nouvelle espèce de criocéras (Crioceras Clareti, nob.) et de fournir à M. Paul Gervais le sujet de notes intéressantes sur un poisson fossile des environs de Beaufort, sur des empreintes de pas de labyrinthodon dans le grès bigarré et sur un reptile des schistes permiens de Lodève (1).

M. Companyo, dont le nom s'est déjà trouvé sous notre plume, a fait connaître des ossements fossiles qu'il attribue aux genres hippopotame et mastodonte dans le terrain de Neffiach (Pyrénées Orientales) (2) ; on connaît les richesses en mollusques de ces formations marines; il est regrettable qu'elles n'aient pas fait l'objet de nouvelles études depuis la liste publiée en 1829, par M. Marcel de Serres.

Tout récemment, M. Crova, alors professeur au lycée de Perpignan, aujourd'hui agrégé et professeur à Metz, a donné connaissance à M. Gervais d'un nouveau gisement d'ossements fossiles où M. Gervais a signalé une dent d'une espèce nouvelle d'hipparion (3) et des débris de rhinocéros.

M. d'Hombres Firmas, d'Alais, a publié, à diverses reprises, quelques descriptions d'espèces recueillies par lui dans le département du Gard, et appartenant aux diverses formations géologiques et à différents groupes du règne animal, vertébrés, brachiopodes, gastéropodes, rudistes, etc.; le gisement de vertébrés qu'il a constaté à Saint-Hippolyte de Caton a été particulièrement l'objet de ses communications à notre Académie, et a fourni au savant auteur de la *Zoologie et paléontologie françaises* des matériaux précieux pour la faune des terrains lacustres : M. d'Hombres Firmas n'a cessé, durant sa longue carrière, de s'occuper de l'histoire naturelle et agricole de sa région ; ses travaux lui avaient mérité l'honneur d'être compris au nombre des membres correspondants de l'Institut : peu de jours avant sa mort, il publiait un *Mémoire sur le rhinocéros*

(1) *Annales des Sciences naturelles*, 4e série, t. III, p. 330 (1855). — *Compt. rend. hebd.*, 1859, t. XLVIII, p. 192.

(2) *Considérations sur des ossements fossiles trouvés dans le bassin du Roussillon et sur deux têtes humaines*, par M. Companyo, docteur-médecin. (Société agricole scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, t. VIII, p. 250, 1851.)

(3) *Compt. rend. hebdom.*, 1859. t. XLVIII, 1107.

Digitized by Google

minutus et une notice à la fois minéralogique et géologique sous le titre : *Extrait de l'itinéraire du voyageur naturaliste dans les Cévennes*. Cette dernière n'était qu'un résumé de ses nombreux travaux déjà présentés par lui à la session de la Société géologique à Alais, qu'il eut l'honneur de présider; son *Recueil de Mémoires et d'observations de physique, de météorologie, d'agriculture et d'histoire naturelle*, qui n'a pas moins de six volumes, contient des faits de tout ordre et des observations sur un grand nombre de sujets variés empruntés à cette portion des Cévennes comprise dans notre circonscription : à ces divers titres nous avons senti l'obligation de faire une mention particulière d'une vie aussi utilement remplie (1).

M. Gustave Planchon, frère du professeur de botanique de notre Faculté des sciences, a étudié la flore des tufs de Castelnau et a cherché les rapports qu'elle présente avec la flore actuelle (2). Il y signale la présence de l'*acer pseudoplatanus*; du *smilax aspera*, d'une espèce encore indéterminée de *pinus*, du *buxus semper virens*, de l'*hedera helix*, du *rhamnus alaternus*, de l'*alnus glutinosa*, du *quercus ilex*, du *cornus sanguinea;* il y cite avec doute l'*ilex aquifolium*, le *phyllirea angustifolia*, le *laurus nobilis*, le *celtis australis* et l'*arundo donax;* il conclut à l'analogie de cette végétation avec la nôtre, et à l'âge récent du tuf de Castelnau. Les traces de vigne et d'olivier qu'on avait mentionnées n'ont pas paru à M. Planchon pouvoir être rapportées à ces deux représentants de notre flore méridionale; la formation du tuf en question appartient à cette catégorie de phénomènes qui, s'étant accomplis à toutes les époques, relient d'une manière étroite les âges anciens à l'âge moderne; les observations de M. Planchon tendraient à prouver que le tuf a com-

(1) Nous extrayons d'une notice historique et bibliographique de M. le baron d'Hombre Firmas, par M. l'abbé Cassan, professeur au collége d'Alais, la liste des travaux de M. d'Hombre relatifs à la géologie, à la paléontologie et à la minéralogie : *Essai sur les pétrifications de nos montagnes*. (*Journal de Physique*, 7 juin 1849.) — *Chute des aérolithes de Juvénas*. (*Biblioth. univ.*, t. XVIII.) — *Considérations sur les fossiles, et particulièrement sur les ammonites*. (Société d'hist. nat. de Genève, 21 mai 1824). — *Strontiane sulfatée de Mons* (*Journ. de la Soc. Linn.*, 1824). — *Mémoire sur les hippurites et les sphérulites du département du Gard*. (Soc. géol., *Bullet.*, t. IX.) — *Note sur la nerinea trochiformis*. (Mém. acad. du Gard.) — Ossements fossiles découverts à Arènes (Gard). (*Compt. rend. hebdom.*, 4 novembre 1840. — *Note sur la terebratula contracta et la terebr. plicata*. (Soc. géol., t. XII.) — *Cavernes ossifères d'Alais*. (Acad. des sc. et lett. de Montpellier, procès-verbaux, 27 mars 1849.) — *Géodes de l'Alzone* (Soc. géol. *Bullet.*, t. VII.) — *Géodes ferrugineuses de Saint-Julien-de-Valgalgues*. (*Compt. rend. hebdom.*, 1851, n° 3, p. 39.

(2) *Bullet. de la Soc. botan. de France*. Séances des 10 et 16 juin 1857.

Digitized by Google

mencé à se déposer à Castelnau, alors que la vigne n'était pas encore cultivée dans cette localité. Il en serait probablement de même pour l'olivier.

M. Reynès, notre ami et collaborateur pour notre Mémoire sur les environs de Sainte-Affrique, a communiqué à notre Académie les descriptions encore inédites de plusieurs espèces nouvelles de scaphites et de criocéras du terrain néocomien des Basses-Alpes; il se propose de faire une monographie de ces genres de céphalopodes; des fouilles longtemps continuées par ses soins dans les localités de ce département les plus renommées pour leurs richesses paléontologiques, lui ont fourni des matériaux nombreux qu'il se propose de mettre en œuvre. M. Reynès ne s'est pas borné à rassembler dans ses collections des échantillons remarquables de ce groupe d'animaux; il y a réuni aussi une faune à peu près complète des terrains jurassiques inférieurs de l'Aveyron et, au moyen de doubles, il a pu établir des échanges avec plusieurs savants d'Europe qui lui ont procuré des représentants nombreux et bien déterminés des faunes les plus intéressantes.

Le nombre et la richesse des collections publiques ou privées que possède une circonscription académique ne sont pas moins que les travaux qui s'y publient des indices auxquels on peut apprécier le degré de faveur qu'y trouve l'étude des sciences naturelles; à ce nouveau titre, notre Académie soutient dignement le rang honorable qu'elle doit à ses publications. Nous venons de mentionner la collection de M. Reynès; celle de la Faculté de sciences de Montpellier, indépendamment des minéraux, des roches et des fossiles indispensables pour les cours et les préparations aux examens de licence et de doctorat, offre une série, à peu près unique en France, de fossiles quaternaires recueillis dans les cavernes et les brèches du Gard et de l'Hérault. Les ossemens de Lunel-Viel et de Mialet en particulier ont attiré plus d'une fois dans nos murs des savants distingués et récemment encore MM. Falconer, de Londres, et Steenstrup, de Copenhague, y sont venus puiser des éléments précieux d'études et de comparaisons. Ses galeries s'enrichissent chaque année, grâce à la sollicitude active et dévouée de M. le doyen Paul Gervais et aux contributions volontaires des amateurs ou des hommes spéciaux qui comprennent combien peut être avantageuse pour la science la réunion, dans un établissement public accessible à tous, d'objets intéressants et curieux dont l'isolement compromet l'intérêt et l'utilité. M. le doyen, dans son rapport annuel sur les travaux de la Faculté des sciences, se plaît à énumérer les noms de tous ceux qui veulent

Digitized by Google

bien spontanément favoriser par leurs dons le développement de nos collections locales. Nous trouvons dans le rapport de cette année parmi les noms cités, celui de M. Cotteau, le savant paléontologiste de l'Yonne, qui, sur notre demande, a bien voulu faire don à notre Faculté d'un grand nombre de fossiles jurassiques de sa région et de quelques-uns de ses genres d'oursins les plus intéressants. Le conseil général du département de l'Hérault, jaloux d'assurer la prospérité des sciences naturelles dans nos contrées, a fait l'achat, pour la Faculté des sciences de Montpellier, de la collection de feu M. Renaux, d'Avignon, si riche en échantillons uniques et en types de la faune crétacée des Alpines. En outre, le conseil général, sous la haute influence de M. le préfet de l'Hérault, prélève chaque année, sur son budget, une somme pour la confection de la carte géologique du département. Ce travail nous donnera l'occasion d'établir dans les salles de la Faculté des sciences une collection géologique et paléontologique départementale : nos détails sur les travaux géologiques dont notre circonscription a été l'objet en garantissent par avance l'importance et l'intérêt.

M. Marcel de Serres possède lui-même une collection de coquilles vivantes, de minéraux, de roches et de fossiles, précieuse par le nombre et le choix des pièces qui la composent. Elle est surtout remarquable pour la partie minéralogique. M. Marcel de Serres a su profiter de sa position première d'inspecteur des arts et manufactures en Autriche pour réunir les principales espèces minérales de cette contrée si privilégiée et n'a cessé, depuis, de grouper autour de ce premier noyau les espèces nouvelles et les variétés que la science découvrait chaque jour.

M. Émilien Dumas a rassemblé à Sommières, à côté du médailler du numismate et des vases et des poteries de l'amateur de céramique, des matériaux géognostiques et paléontologiques considérables qui n'intéressent pas moins la science en dehors de toute préoccupation locale que l'histoire naturelle particulière de notre circonscription. M. Dumas a formé une collection de céphalopodes et plus spécialement de belemnites à laquelle Léopold de Buch a rendu l'honneur singulier de la déclarer la plus belle et la plus complète entre toutes celles que ses nombreuses et lointaines tournées lui avaient donné l'occasion de rencontrer. Nous citerons encore les galeries de M. Doumet, membre du Corps législatif, maire de Cette, qui offrent une splendide hospitalité aux divers représentants des trois règnes de la nature.

Enfin, dans une sphère plus modeste, nous signalerons MM. Boutin, de Ganges ; Jeanjean, de Saint-Hippolyte, et Lioure, du Vigan,

Digitized by Google

s'occupent à réunir, sur les traces de M. Dumas des roches et des fossiles des principales formations géologiques de leurs localités respectives. Tant de richesses, rendues accessibles à tous par le bon vouloir éprouvé de ceux qui les possèdent, attestent dans notre région et y propagent le goût des études géologiques.

Minéralogie.

Notre circonscription, par la nature même des terrains qui la constituent, offre un intérêt beaucoup moindre pour le minéralogiste; les formations calcaires qui y prédominent se prêtent peu au développement des substances minérales; néanmoins nous ne sommes pas sans pouvoir énumérer quelques publications afférentes à cette nouvelle branche des sciences naturelles.

Dès 1808, M. Marcel de Serres avait fait connaître la propriété magnétique de quelques-unes des laves de nos environs, et avait donné une statistique assez complète des minéraux qui s'y rencontrent (1); il a retrouvé en 1856 une de ces substances, le zircon, dans nos sables marins supérieurs, et a fait suivre la détermination de ce minéral de déductions géologiques touchant l'âge relatif des sables et de nos volcans (2).

M. Graff a recueilli dans les mines de cuivre de Cabrières, de beaux échantillons cristallisés de cuivre gris, qui rappellent les variétés de cette substance où les faces du tétraèdre sont le mieux conservées au milieu des autres modifications. Un commencement d'exploitation de ces filons, dans les schistes des calcaires anciens, a été pour lui l'occasion de revenir sur d'anciennes études qu'il avait faites, alors qu'il dirigeait les mines de Chalanches (Isère). Il avait rencontré un grand nombre de cas où la théorie de Schmidt sur les filons se trouvait en défaut ; à la demande de quelques membres de notre section, il a bien voulu rédiger ses observations qu'il a publiées sous le titre de *Théorie générale des recherches sur les parties des filons rejetées par d'autres filons ou par des failles* (3). L'auteur

(1) *Statistique du département de l'Hérault*, par M. Hippolyte Creuzé de Lesser. Montpellier, 1824, p. 36 et suiv. M. Girard, professeur de géologie à l'Université de Marburg, a assimilé les tufs volcaniques de Montferrier aux tufs palagonitiques de Bunsen. (Acad. des sc. et lett. de Montpellier. Proc.-verb., 1853-1854, p. 11.)

(2) Académie des sc. et lett. de Montpellier, t. III, 1856, p. 163, section des sciences.

(3) Académie des sc. et lett. de Montpellier, t. IV, 1858, section des sciences,

Digitized by Google

y rappelle la méthode de Schmidt et en fait ressortir l'imperfection dans le cas où les deux filons sont *en pente inverse*, et à l'aide de coupes et de figures, il établit la règle qu'il propose d'y substituer.

M. Chancel, professeur de chimie à la Faculté des sciences, a écrit en 1850 (1) une note sur les systèmes cristallins dans laquelle il a pour but de réformer l'idée que l'on se fait en général de l'isomorphisme et d'établir, à l'aide d'un grand nombre d'exemples, que ce mot n'a pas la même signification en géométrie et en cristallographie, une substance cristallisant dans un certain système pouvant être isomorphe avec une autre appartenant à un système différent. Le même professeur, avec le concours de M. Moitessier, professeur agrégé à l'École de médecine, a fait l'analyse d'un aérolithe tombé aux environs de Montrejean, dans la Haute-Garonne (2), le 9 décembre 1859, et dont M. Gervais a pu obtenir de beaux fragments pour la Faculté des sciences. Les deux auteurs de ce travail ne se sont pas contentés d'énumérer les éléments qui entrent dans sa composition ; ils ont savamment discuté leurs formules et démontré la présence d'une portion magnétique, du fer chromé, du protosulfure de fer, du péridot dont la quantité ne s'élève pas à moins de 45/100 et d'une partie feldspathique constituée par le labrador accompagné d'hornblende ou par l'oligoklase associé à l'augite.

Nous-même avons rappelé l'attention sur le fait d'un gisement particulier de mercure dans le sous sol de notre ville (3) ; plusieurs auteurs l'avaient signalé à diverses époques, mais il n'était question jusqu'en 1858 que de gouttelettes perdues au milieu du sable. Cette année, à l'occasion de la fondation du nouveau marché, les décombres ont mis à jour un conglomérat dont plusieurs blocs ouverts par le milieu au moyen d'une masse, ont laissé suinter de leurs surfaces une quantité considérable de mercure natif; ce gisement si particulier a été l'objet d'explications contradictoires : quelques-uns n'ont voulu y voir que l'accumulation lente dans des roches poreuses de particules mercurielles répandues accidentellement sur le sol de Montpellier à une époque déjà ancienne. M. Marcel de Serres a reproduit à cette occasion sa théorie de la sublimation, par laquelle il avait déjà cherché à expliquer la présence des gouttelettes. Les circonstances particulières du gisement ne nous ont pas permis de

(1) *Considérations sur les systèmes cristallins.* Acad. des sc. et lett. de Montpellier, section des sc., t. Ier, p. 479, 1850.

(2) *Compt. rend. hebdom.*, t. XLVIII, p. 267 et 479, 1859.

(3) *Compt. rend. hebdom.*, 1858.

Digitized by Google

rechercher si le mercure se trouve dans une grande épaisseur et sur une grande étendue de ce poudingue; nous attendrons une occasion favorable pour nous livrer à de nouvelles recherches dont l'issue doit naturellement influer sur le mode d'interprétation.

M. Jeanjean, de Saint-Hippolyte, dont nous avons cité le nom dans notre partie paléontologique, habitant un département où le gypse se trouve en grande abondance, a étudié au double point de vue géologique et industriel cette substance minérale; sa brochure intitulée *Le plâtre, de son emploi dans l'agriculture et dans les arts*, contient des observations pleines d'intérêt et des faits pratiques, et d'applications importants à connaître.

Le nom du vénérable doyen de nos géologues méridionaux clora notre liste de travaux minéralogiques, comme il a ouvert celle des travaux de géologie. M. Marcel de Serres a publié dans un de nos derniers fascicules (1) un tableau de classification des roches éruptives sous le double aspect de la composition et de l'âge; nous ne saurions assez répéter combien l'auteur excelle dans la mise en œuvre de ses propres observations et de ses lectures; nous regrettons seulement qu'il n'ait pas songé à rendre plus accessibles à ses lecteurs les sources auxquelles il a puisé d'une main si savante; l'énumération des ouvrages consultés par lui eût à elle seule constitué un chapitre intéressant de science, et d'érudition. Nous trouvons encore de lui, à une date moins récente dans les comptes rendus de l'Institut (2) une note sur un nouveau gisement d'arragonite verte, dont il attribue la couleur aux oxydes de cuivre et de fer qu'elle contient; un péridot qu'il venait de recevoir de la Nouvelle Calédonie, lui révéla par la même couleur la présence des mêmes oxydes. Enfin, dans un travail dont quelques parties seulement ont paru dans les comptes rendus de l'Institut (3), le même savant a cherché à confirmer par de nouveaux faits la classification du célèbre Haüy, et par l'analyse des caractères distincts des métaux autopsides et des métaux hétéropsides, il a été conduit à proposer l'établissement d'un troisième ordre, celui des aluminopsides comprenant l'aluminium, le glucynium et le zirconium, trois corps que MM. Regnault, Pelouze et Fremy s'accordent à considérer comme devant former une même famille; nous reviendrons sur ce Mémoire quand l'auteur l'aura publié.

Nous avons terminé notre tâche; nous venons de dresser aussi

(1) M. Acad. des sc. et lett. de Montpellier, 1858, *Tableau de quelques roches composées et de quelques roches simples*, p. 17.

(2) *Compt. rend. hebdom*, 1850, n° 16.

(3) *Compt. rend. hebdom.*, 1859-1860.

Digitized by Google

fidèlement qu'il nous a été possible le tableau de la marche et des progrès des sciences géologique et minéralogique dans la circonscription de Montpellier. La géologie nous a fait connaître les traits particuliers qui distinguent la constitution minérale de notre région : la paléontologie nous a fourni des résultats d'une portée plus générale, puisqu'elle a contribué à fixer d'une manière plus précise la chronologie des terrains tertiaires. La minéralogie n'est pas demeurée sans représentants au milieu de nous. Ce résumé des travaux de notre Académie suffira, malgré ses imperfections et ses lacunes, pour lui valoir, de la part du monde savant, le témoignage qu'elle a bien mérité de la science; elle y puisera tout ensemble une récompense pour le passé, un encouragement pour l'avenir.

Paul DE ROUVILLE,
Docteur ès sciences, correspondant du Comité.

Digitized by Google

VARIÉTÉS.

NOTICE SUR UN MANUSCRIT DE LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE RENNES, inscrit dans le catalogue imprimé des manuscrits de cette bibliothèque sous le n° 157, avec ce titre : *Voyage à la Terre-Sainte, au mont Sinaï et au couvent de Sainte-Catherine.*

Ce manuscrit sur vélin, format petit in-4°, de cent vingt-huit pages et d'une écriture fort soignée, paraît être de la fin du quinzième siècle ou des premières années du seizième. Bien que plusieurs feuillets manquent au commencement, au milieu et à la fin, on reconnaît aisément que ce qui reste composait la portion la plus étendue et la plus importante de l'ouvrage entier: car, si nous n'avons ni le port de l'embarquement, ni la traversée, ni le point d'arrivée dans la Terre-Sainte, nous rencontrons les pèlerins à Rama en Palestine, avant leur entrée à Jérusalem; la seconde lacune nous prive seulement d'une faible partie de leur voyage dans le désert avant d'arriver au mont Sinaï; la troisième porte sur la fin de leur séjour en Egypte et sur leur navigation jusqu'à la hauteur de l'île de Rhodes; enfin la dernière laisse les pèlerins dans l'île de Scio, lorsque chacun se disposait à retourner dans sa patrie. Le manuscrit s'arrête à cette phrase inachevée : « *Là* (l'île de Scio) *mourut Jacques Cœur, argentier du feu roy Charles que Dieu absoille et fut enterré aux cordelliers au bout.* » Les deux feuillets qui suivent contiennent des extraits de registres de paroisses du commencement du dix-septième siècle.

La phrase que nous venons de citer montre que cette relation a été écrite après la mort du roi de France Charles VII ; d'autre part, il résulte de plusieurs passages où il est question des chevaliers de Rhodes qu'ils étaient alors maîtres de cette île dont Soliman les expulsa en 1522: ainsi les deux limites extrêmes du temps auquel la

Digitized by Google

relation appartient sont les années 1461 et 1522. Mais n'est-il pas possible d'arriver à une détermination plus précise? L'*Art de vérifier les dates* place en l'année 1493 la mort de Christophe, quatrième fils du duc de Bavière, Albert le Vieux. On y lit que Christophe, né l'an 1449, célèbre par sa force prodigieuse, mourut à Rhodes, en revenant de Palestine (1): de même notre manuscrit cite, parmi les seigneurs qui firent le pèlerinage, un *duc en Bavière* dont il ne donne pas le nom, et il rapporte que le duc, après avoir été gravement indisposé à Jérusalem, voulut cependant suivre ses compagnons dans leur voyage au Sinaï, mais qu'il expira à Gaza, par suite des mauvais traitements que les Arabes lui avaient fait subir. Aussi le catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Rennes rapporte la relation à l'année 1493, comme si les deux personnages dont nous venons de parler n'en faisaient qu'un, et qu'il n'y eût ici qu'une légère différence sur le lieu du décès. Or, les annales de la Bavière (2) racontent que Christophe, fils d'Albert, précéda de quatre jours au tombeau l'empereur Frédéric, mort le dix-neuf août 1493; qu'il mourut à Rhodes le jour de l'Assomption; qu'il avait accompagné en Palestine son neveu Frédéric, duc de Misnie; qu'après avoir visité les lieux saints, il s'embarqua bien que malade et arriva plus souffrant encore à Rhodes, vers la fin de juillet. Il y fut reçu par le grand-maître de Rhodes, originaire du Wurtemberg, qui l'entoura de soins. On parle ensuite de son testament et de ses funérailles. Comment admettre, en présence d'un témoignage si bien circonstancié, que le quatrième fils d'Albert le Pieux est le *duc en Bavière* de notre manuscrit! le texte même s'oppose à cette confusion et repousse absolument l'année proposée.

En effet, si la relation, dans l'état où elle nous est parvenue, ne contient aucune date d'année, elle marque en plusieurs endroits les quantièmes de mois avec les jours de la semaine qui leur correspondent; et ces indications semblent mériter toute confiance, car elles s'accordent entre elles cinq fois sur sept. Pour ne donner qu'un seul exemple, il est facile de voir que si le treize août, jour où les pèlerins entrèrent dans Jérusalem, tombe un dimanche; le vingt octobre, jour où ils s'embarquèrent sur la mer Rouge après avoir visité le Sinaï, est bien un vendredi, ainsi que le manuscrit l'atteste. Or, en 1493, le vingt octobre n'est point un vendredi, et le treize août, jour de leur arrivée dans la ville sainte sur lequel ils n'ont pu faire er-

(1) *Art de vérifier les dates*, t. III, p. 405.
(2) *Boicæ gentis annales*, lib. IX, nos 62-63; t. II, p. 213.

Digitized by Google

reur, tombe un mardi et non point un dimanche. D'autre part, ni l'un ni l'autre des deux chiffres non concordants ne convient à l'année proposée. La mort du duc à Gaza et par conséquent le pèlerinage dont nous avons le récit ne sont donc point de l'année 1493.

L'année à laquelle cette relation appartient doit commencer par un dimanche, si elle est ordinaire, ou par un samedi, si elle est bissextile. Ainsi 1492 dont le premier janvier est un dimanche ne saurait être accepté, parce que le bissexte met tous les quantièmes en avance d'une unité sur les jours de la semaine après le vingt-neuf février ; mais les années 1486, 1497, 1503, etc. pourraient convenir. Voilà tout ce que nous apprennent les quantièmes de notre manuscrit. Malheureusement l'*Art de vérifier les dates*, seul document d'autorité que nous ayons entre les mains, ne présente aucune donnée historique qui permette de mettre à profit cette première indication fournie par le calcul (1).

Les personnages mentionnés avec le duc en Bavière sont le comte de Vert-d'Aubert allemand et Thibaut Habsepert, chevalier allemand, parmi beaucoup de gens de bien d'Allemagne ; Georges de Languérant, du pays de Picardie; Jean de Acquilla, maître des Quinze-Vingts de Paris ; un abbé de Saint-Méen, en Bretagne; un seigneur de la Guerche ; Nicolas de Saint-Genoys de Tournay et Arnoul son frère; René de Chateaubriand, seigneur du Lyon d'Angers ; Allain de Villiers, seigneur de la Frète : ces quatre derniers furent faits chevaliers dans l'église du Saint-Sépulcre par des chevaliers allemands portant l'habit de Saint-François. Quel est ce René qui figure dans une relation que l'illustre auteur de l'*Itinéraire de Paris à Jérusalem* eût assurément citée avec honneur, s'il l'avait connue, parmi les documents que le quinzième siècle apporte à son excellent Mémoire sur l'authenticité des traditions chrétiennes dans la ville sainte (2). René de notre manuscrit appartenait à une branche des Chateaubriand, issue d'un puîné et qui possédait la seigneurie du Lyon d'Angers. Moréri (3) parle d'un René de Chateaubriand, chevalier de l'ordre du roi, comte de Casan, baron de Loigny, vicomte de Regmalart, seigneur du Lyon d'Angers, lequel vivait encore en 1489, fils aîné

(1) Par exemple, il ne peut être ici question d'Alexandre, duc de Bavière à Deux-Ponts, dit le Boiteux ou le Valétudinaire, né en 1462, qui fit le voyage de la Palestine et mourut le 31 octobre 1514. » — Pour le calcul des quantièmes de mois et des années nous avons suivi la méthode exposée dans notre *Essai sur l'Art de vérifier les dates des calendriers julien et grégorien*. — Paris, 1850. Dezobry et Magdeleine.

(2) *Itinéraire de Paris à Jérusalem*, t. I, Introduction, second Mémoire.

(3) Le grand dictionnaire historique, art. *Chateaubriand*.

Digitized by Google

de Théaude de Chateaubriand et de Françoise Odart que son père épousa en 1438 ; si c'est le René que nous cherchons, la relation nous apprend qu'il fit le voyage de la Terre-Sainte et qu'il fut armé chevalier durant son pèlerinage. Mais nous rencontrons, dans les limites du temps auquel notre manuscrit appartient, un autre René, neveu du premier et qui est mentionné dans le nobiliaire de Bretagne (1), dans Moréri et dans Du Paz. Du Paz, d'après les indications que lui ont fournies les frères Sainte-Marthe, rapporte que René devint abbé de Suron (c'est Evron qu'il faut lire) (2); et Moréri dit aussi que René, second fils de George, devint abbé d'Evron après son oncle. Enfin René est marqué comme abbé d'Evron dans le *Nobiliaire de Bretagne*. Nous trouvons en effet dans le *Gallia Christiana* deux Chateaubriand qui se succèdent à la tête de cette abbaye. On y voit que François de Chateaubriand, qui avait pris possession d'Evron en 1482, s'en démit en 1519 en faveur de son neveu: seulement le neveu s'appelle ici non pas René mais François (3). C'est, à n'en pas douter, le même personnage ; les noms seuls diffèrent : lequel de ces deux noms mérite d'être préféré? M. Hauréau a contre lui Moréri, Du Paz et le nobiliaire de Bretagne. Vraiment nous jouons de malheur : toutes nos recherches pour fixer la date de ce manuscrit n'aboutissent qu'à contester incidemment un nom de baptême du *Gallia Christiana*.

Si l'auteur de la relation ne désigne par leur nom que les personnages les plus distingués, les détails où il entre vont nous permettre de juger de la composition et de l'importance de cette expédition pieuse à laquelle il prit part. Le vicaire du Pape qui accompagnait les pèlerins leur fit à Rama un petit sermon en latin qu'il répéta en italien et qu'un autre frère traduisit en allemand. L'anonyme ajoute cette particularité curieuse que le vicaire, ayant autorité du Pape, donna l'absolution à tous ceux qui étaient excommuniés pour être entrés en la Terre-Sainte sans le congé du souverain-pontife. Il y avait donc dans la troupe des Italiens à côté des Allemands et des Français. Mais ces Italiens n'étaient, selon toute apparence, que des patrons de navire et des marchands vénitiens venus pour acheter des draps de soie et autres marchandises du Levant. Il semble même

(1) *Nobiliaire de la province de Bretagne*, suivant la dernière réformation des années 1668, 69, 70 et 71, manuscrit de la bibliothèque de Rennes.

(2) *Histoire généalogique de plusieurs maisons illustres de Bretagne*, p. 812.

(3) *Gallia christiana*, t. XIX, p. 489-90 ; *Ecclesia Cenomanensis. Ebronium ceu Aurionum.*

Digitized by Google

qu'ils formaient bande à part ; et l'on voit que, n'ayant pas encore terminé leurs affaires lorsque les pèlerins, leurs dévotions achevées, ne songeaient plus qu'au départ, ils voulurent les envoyer passer une quatrième fois la nuit dans l'église du Saint-Sépulcre, sans y aller eux-mêmes et en les laissant rançonner par les Mores. Dans Jérusalem, chaque nation eut sa demeure distincte, et les Français furent les seuls qui logèrent à l'hôpital des frères de l'ordre de Rhodes. La masse des pèlerins passa peu de temps en Palestine ; car arrivés à Jérusalem le treize août, ils quittent cette ville le vingt-sept du même mois pour retourner à Jaffa et reprendre la mer. Ils étaient venus sur deux galères : cela ressort de ces mots du manuscrit : *le patron de l'autre gallée*, ainsi que d'une difficulté que les chevaliers eurent avec le gouverneur Foulkardin (Fakhr-Eddyn). Les galères étaient déjà parties ainsi que la masse des pèlerins, et il ne restait plus à Jérusalem que le duc en Bavière avec sept autres Allemands, M. de la Guerche, George Languérant et l'auteur de la relation, qui avaient formé le projet d'aller ensemble au mont Sinaï et au couvent de Sainte-Catherine, quand Foulkardin revint du Caire et leur réclama dix ducats pour les gallées qui étaient venues à Jaffa. Le droit était de cinq ducats par navire, et le gouverneur entendait le faire acquitter par ceux qui étaient restés. En vain les chevaliers répondent que la dette était celle des gallées qui appartenaient aux patrons, lesquels sont tenus par contrat avec les pèlerins de payer tout devoir et courtoisie ; que Foulkardin devait attendre le retour des patrons : *lui qui était Sarrasin et homme sans foi* entra dans une si grande colère que les chevaliers coururent, pour se mettre en sûreté, vers l'église du Saint-Sépulcre dont on leur ouvrit la porte moyennant trois *médins* qu'ils payèrent par tête aux Mores qui en ont la clef. Le duc en Bavière n'avait pu les suivre : il était si malade qu'on l'avait transporté à l'hôpital des chevaliers de Rhodes ; Foulkardin, pénétrant dans ce refuge, voulait l'emmener de force et s'en faire un otage ; mais il céda aux réclamations et aux instantes prières des cordeliers.

Nous regrettons qu'une lecture assez rapide de cette relation, que nous croyons inédite et dont notre notice va donner quelque idée, ne nous ait fourni aucune indication sur le nom même de l'auteur et sur sa position sociale ; car l'œuvre qu'il a laissée, si elle était connue, assurerait à ce nom contemporain de celui de Philippe de Commines une honorable notoriété. L'anonyme était-il prêtre régulier ou séculier, ou bien était-il laïque ? Ne serait-ce point ce René de Chateaubriand dont nous parlions tout à l'heure, qui devint abbé

Digitized by Google

d'Evron, et qui aurait aussi rapporté son livre de la Terre-Sainte trois siècles avant l'illustre vicomte? A ces questions nous n'avons rien à répondre ; mais nous dirons de notre inconnu le peu que nous savons. Il devait être homme de bonne compagnie, et l'enjouement de son caractère perce dans plus d'une circonstance d'un voyage qui était alors très-pénible et qui offrait bien des dangers. A quelque distance de Jéricho, les pèlerins eurent une querelle avec les Mores qui *donnèrent de bonnes bastonnades et jectèrent des pierres* ; le plus maltraité dans cette aventure paraît avoir été le seigneur de la Guerche qui était resté en arrière, *et que, je le scay bien, si je ne le disoye, ne s'en venterait pas.* L'anonyme n'est point de sa nature porté à la crédulité. *Mais qu'il en est je ne scay* est une réflexion que lui inspirent les récits du caloyer parlant italien qui lui sert de guide dans le couvent de Sainte-Catherine et au Sinaï. Moïse et Notre-Dame envoyant des chameaux chargés de vivres à ces moines grecs qui ne voulaient plus rester au monastère, exposés à mille avanies de la part des Arabes ainsi qu'au danger continuel de mourir de faim ; et cet affreux séjour où ils étaient dévorés par la vermine, purgé dès lors de poux et de punaises, *si bien qu'un pouilleux sera net en trois jours en se tenant au dit monastère* ; voilà une des légendes qu'on lui a racontées et il l'a consignée dans sa relation, moins parce qu'il y croit que parce qu'elle l'amuse. Quand on lui montre la pierre frappée par Moïse et dont il sortit de l'eau, un doute s'élève dans son esprit : on dirait qu'il se demande si c'est bien la même pierre, et il se borne à constater que *de présent rien n'en sort.* Les caloyers prétendent que les ossements de sainte Catherine rendent manne ou autre liqueur ; le narrateur ajoute : *non que j'aie pu apercevoir.* On lui ouvre la châsse qui est en marbre blanc mais sans ornement pour ne point exciter la cupidité des Arabes ; et il remarque que par dedans cette châsse est moite et grasse comme si l'on y avait répandu de l'huile, *et pareillement sont tous les ossements.* Il y a cependant bien de la naïveté dans cette réflexion que le seigneur de la Guerche, c'était peu de temps avant l'aventure des coups de bâton, ayant été le seul à se baigner nu dans le Jourdain, sortit de ces eaux bourbeuses avec une vigueur nouvelle et *se trouva le plus frais de la compagnie.* Notre anonyme, esprit vif et délié, parfois même un peu caustique, n'est peut-être pas sous ce rapport à l'abri de tout reproche. Mais sa narration est rapide, peu chargée de parenthèses, d'un intérêt soutenu ; il sait le latin et n'abuse pas des citations savantes ; il pouvait, comme tel autre de ses contemporains, déployer dans son livre le luxe de l'érudition occidentale ;

Digitized by Google

il y met, pour l'agrément de ses lecteurs, les notions qu'il a recueillies sur les hommes et sur les choses des pays qu'il visite.

L'île de Scio est très-riche et fait un grand commerce surtout en cotons qui lui viennent de la côte asiatique; ses fortifications sont formidables; mais elles ne suffisent pas pour rassurer les Génois qui payent chaque année au Turc un *trut* qu'on dit monter de vingt-cinq à trente mille ducats. Dans les campagnes voisines du port on voit les arbres qui produisent la *tourmentine* (térébenthine). Là aussi *croît le mastic en certains arbres comme pruniers où se distille le mastic, comme gomme en beaucoup d'arbres. Et n'est nul qui, sur peine de la hart, en osât prendre une seule goutte ; mais tout ce recuest au prouffist de la seigneurie dont il leur vient ung merveilleux argent; car en tout le Levant ne ailleurs, n'en croist dont il soit mémoire.* Les Génois gardaient donc alors le monopole de cette résine dont la récolte entière est destinée, de nos jours, au harem du grand-seigneur. Sur les bords de la mer Rouge il remarque que le commerce est exploité par *Indians* qui apportent au port de Bellet des épices, des toiles, des pierreries ; et les caravanes qui vont à Médine et à la Mecque prennent ces marchandises. Ici se placent de fabuleux récits sur l'extraction des diamants du sein des hautes montagnes de l'Inde. Le golfe Arabique appartient déjà à la région des merveilles. On ne peut naviguer sur cette eau avec des navires où il y a du fer, car elle renferme des aimants gros comme des petits rochers ; aussi les nefs du golfe sont chevillées en bois. Toutefois les pèlerins purent se rendre du port de la Tour jusqu'au port de Souez en barque ferrée, parce qu'il n'y a point d'aimants de ce côté. Tout ce pays leur paraît si étrange *que nul ne le penserait s'il ne l'avait vu.* Leur imagination s'exalte au milieu de cette presqu'île du Sinaï qui leur rappelle le souvenir du peuple de Dieu. Ils aperçoivent le désert où saint Antoine fit pénitence; ils s'étonnent de la misérable existence des nomades; ils leur savent gré de la piété qui les porte à baiser la pierre sur laquelle Moïse s'assit; ils admirent leur sobriété: un pain qu'un chrétien mangerait bien en un seul repas suffit ici toute une semaine. Mais que de dangers pour le pauvre voyageur ! Il y a toujours dans ces régions quelque Arabe dont il faut satisfaire la cupidité. Ces gens-là prétendent que Mahomet, qui est de leur pays, leur a permis de dérober. Aussi nos pèlerins ne furent que médiocrement flattés de la rencontre d'une caravane de cent chameaux: c'étaient des Mores et des Arabes qui portaient des blés au Caire: *longèrent près de nous et nous venaient regarder boire et menger, dont nous n'étions pas fort asseur, mais aucun mal ne nous firent.* Les pè-

Digitized by Google

lerins séjournent à Sainte-Catherine : le couvent situé en une *combe*, non loin de l'Horeb et du Sinaï, forme un bâtiment carré en pierres de taille ; au milieu s'élève l'église de Notre-Dame-*de Rubo*. Vis-à-vis l'on voit une mosquée de Mores, et il faut endurer leur voisinage ; autrement ils jetteraient tout par terre. Les caloyers établis dans ce couvent ne permettent qu'aux prêtres du rit grec d'officier dans l'église de Sainte-Catherine ; mais il y a un oratoire où les autres chrétiens peuvent célébrer la messe, s'ils ont apporté leurs vases sacrés. L'anonyme ne mentionne pas une inscription grecque qui est placée au-dessus de la porte du monastère : elle a été relevée par le docteur Ricei et marque que l'édifice, dû à la piété de l'empereur Justinien et de son épouse Théodora, a été achevé l'an 557 de notre ère (1). Notre manuscrit pourrait ici servir de commentaire aux descriptions des voyageurs modernes et notamment de Pococke, de Niebuhr, de Burckart et de Léon de Laborde. « C'est un séjour dangereux, remarque ce dernier ; pendant que nous étions au couvent, un pèlerin reçut une balle d'un Bédouin qui croyait ajuster un moine.» L'écrivain du quinzième siècle rapporte que le caloyer, qui leur servait de guide dans une excursion, fut tellement battu par un More qu'il refusa de les accompagner.

Je ne crains pas de dire que la relation de notre anonyme se fait remarquer par la précision et la netteté. On suit sans difficulté les mouvements des pèlerins ; partout est noté le nombre de leurs journées de voyage. Quand ils vont à Sainte-Catherine, ils mettent trois jours de Jérusalem à Gaza et quatorze de Gaza au couvent. Sur les routes les distances à parcourir sont évaluées en milles ; et dans les villes qu'il visite, à Jérusalem par exemple, l'auteur, pour les distances moindres, avertit que tel monument est à un trait d'arc, à un jet de pierre de celui dont il vient de parler. Aussi rien ne serait plus aisé que d'établir un rapprochement fort curieux entre sa topographie de la ville sainte ainsi que de la Palestine et toutes celles qui ont été conservées depuis les premiers temps du christianisme jusqu'à nos jours. Ce travail que ne dédaignerait point l'archéologie sacrée montrerait, d'une part, l'état de la tradition sur les lieux saints et, de l'autre, l'état des monuments eux-mêmes à la fin du quinzième siècle. L'anonyme parle sur la foi des trois cordeliers qui conduisent les pèlerins : on pourrait se donner le plaisir de comparer leur dire avec celui de leurs successeurs guidant, au commencement de ce siècle, un autre Chateaubriand sur « cette terre travaillée par

(1) *Journal des Savants*, septembre 1836, p. 538 ; art. de *Letronne*.

Digitized by Google

tant de miracles. » Il faut se contenter ici de rapporter quelques traits d'une description qui paraît complète et où les détails abondent. Voici le tombeau de la Sainte-Vierge au milieu d'une église : on y descend par quarante degrés ; voilà le lieu où elle habita et où elle mourut. L'anonyme place cette mort dix-sept ans après l'ascension du Sauveur, tandis que, suivant une autre tradition généralement adoptée dans l'église d'Occident, la Sainte-Vierge serait restée sur la terre vingt-trois ans et quelques mois après la mort de son divin fils (1). Cette autre église avait été édifiée par sainte Hélène à l'endroit même où le Christ, après sa résurrection, s'était montré avant de se rendre en Galilée ; et il y a deux ans seulement que les Mores en ont détruit les fondements pour ne laisser subsister qu'une tour où ils font le guet. C'est sainte Hélène qui a restauré cette chapelle ; voici une porte où elle a fait emmurer deux pierres : l'une sur laquelle le Christ était assis quand il fut condamné à mort, et l'autre sur laquelle était Pilate *quand il prononça sa maudite sentence*. La tradition chrétienne a ajouté plutôt qu'elle n'a ôté au nombre et à l'éclat des services rendus par la mère de Constantin ; sa mémoire vit encore dans l'église du Saint-Sépulcre. La clef de cet édifice est entre les mains des *Momelus* (mamelucs) Mores et du seigneur de Jérusalem, *laquelle Dieu, par sa pitié, leur veuille ôter et mettre entre les mains des chrétiens !* Avec quelle émotion les pèlerins contemplent le lieu où fut jetée au sort la robe sans couture ! Ils descendent par trente-neuf degrés dans une chapelle basse où se tint sainte Hélène après l'invention de la Sainte-Croix ; puis, par onze grands degrés, ils arrivent jusqu'à une espèce de cave entaillée dans le roc où furent trouvés les clous, l'éponge et la couronne d'épines jetés là par les Juifs. Les cordeliers qui les accompagnent racontent les traditions vénérables que la mémoire des chrétiens de la Palestine garde encore de nos jours avec cette ténacité qui semble le privilége du malheur. Voici la colonne où le Christ fut attaché quand on lui mit la couronne d'épines : *si n'est cueur qui ne s'amollit ne jambe qui de peur ne tremble*. Les pèlerins passent la nuit dans l'église ; et le lendemain, à huit heures, les Mores et Momelus ouvrent la porte et les font sortir ; il ne resta que deux personnes de chacune des sectes chrétiennes qui sont à Jérusalem.

Que la Jérusalem des Turcs n'offre plus de nos jours autant d'objets d'édification à la piété des fidèles que n'en présentait au quinzième siècle la Jérusalem des Mamelucs circassiens, c'est ce dont on peut

(1) J. Croizet, *Exercices de piété*, t. VIII, p. 371.

Digitized by Google

se convaincre en jetant les yeux sur la topographie sacrée de notre manuscrit. Nous avons encore été particulièrement frappé de ce que l'anonyme rapporte au sujet des nations chrétiennes qui gardent chacune une place dans l'église du Saint-Sépulcre. Deshayes envoyé à Jérusalem par le roi Louis XIII, en 1621, énumère huit nations différentes ; et Chateaubriand n'a cru pouvoir mieux faire que de citer textuellement cette partie de la relation de l'ambassadeur français (1). Notre anonyme trouve dans le Saint-Sépulcre neuf sectes différentes, et il indique aussi les portions de l'édifice dont chacune est en possession. La plus belle part est aux Latins représentés par les cordeliers. A propos des Grecs qui sont tributaires soit du Turc, soit du Soudan d'Egypte, soit des Vénitiens, l'auteur entre dans d'intéressants détails sur le schisme grec ; il s'étend aussi sur l'hérésie des Arméniens. Les Georgiens surtout ont attiré son attention : on voit qu'à cette époque ils soutenaient bravement leur foi contre l'arrogance des musulmans et qu'ils ne songeaient point encore à s'abriter sous le vasselage de la Russie. Saint George est leur patron et il a donné son nom à leur pays. Fort redoutés des Mores, ils entrent dans Jérusalem et jusque dans le Saint-Sépulcre sans rien payer au Soudan, bannière déployée. Ce sont de vaillantes gens ; leurs femmes armées d'arcs combattent à leurs côtés. Ils ont même créance que les Grecs ; grands ennemis des Arméniens, ils tiennent le Golgotha et la montagne du Calvaire qu'ils leur ont enlevés. Les Syriens sont pour l'anonyme une secte particulière à laquelle il donne le nom de *chrétiens de la ceinture :* ce nom leur vient de saint Thomas à qui Notre Dame, au moment d'être emportée par les anges, *bailla sa ceinture*, pour qu'il pût témoigner de son assomption. Une sixième secte est celle des *Basins* ou *Indians* de la terre du Prêtre-Jean qui a vingt-deux royaumes sous sa seigneurie : ici se placent de curieux détails sur ce fabuleux Prêtre-Jean qui attend encore sa monographie et dont on est surpris de rencontrer la tradition à Jérusalem sur la fin du quinzième siècle. Relativement aux Jacobites, l'anonyme remarque que leur hérésie s'étend en Egypte et dans une partie de l'Asie ; quelques-uns d'entre eux parlent le chaldéen. C'est aussi la langue des Anastoriens (Nestoriens), lesquels tiennent grand pays surtout dans l'Inde et dans la Tartarie. Les Maronites parlent aussi le chaldéen. Chacune de ces neuf sectes de chrétiens, cantonnée dans l'église du Saint-Sépulcre, fait son service à son heure, dans sa langue et suivant ses rits.

(1) *Itinéraire de Paris à Jérusalem*, t. II, p. 216 et suiv.

Digitized by Google

Notre manuscrit si riche en renseignements sur les traditions et sur les monuments religieux de la Palestine et d'une portion de l'Arabie, jette, il est vrai, peu de lumière sur l'état intérieur de ces contrées. Les Soudans circassiens en étaient les maîtres depuis 1382; et les bruits de croisade qui avaient retenti en Europe depuis la prise de Constantinople, les généreux efforts du pape Pie II, les démonstrations éclatantes de Philippe de Bourgogne en faveur de la cause sainte ne les empêchaient point de laisser aborder en Syrie ou en Egypte les nombreux pèlerins qui venaient chaque année visiter Jérusalem à la suite des marchands italiens. Les cordeliers installés dans l'hôpital Saint-Jean continuaient d'être assistés par les princes chrétiens; le *grand duc d'Occident* et les maîtres de Rhodes leur envoyaient des *tapis velus et des oreillers de cuir* pour les voyageurs; et leur condition était, ce semble, moins précaire que lorsque Chateaubriand visita leur maison. On se rappelle qu'ils obtinrent du gouverneur Fakhr-Eddyn que le *duc en Bavière* restât dans leur hôpital; mais les dispositions malveillantes des habitants pour tous les Latins les avaient habitués de longue date à supporter patiemment des avanies et des vexations qui exaspéraient les pèlerins. Nous entendons plus d'une fois l'anonyme se plaindre d'être mal soutenu par les cordeliers contre les Mores. C'était peu de temps avant le départ pour Sainte-Catherine: les chevaliers logeaient chez un chrétien de la ceinture nommé Gazare, lequel prétendit, à titre d'officier du Soudan, que les pèlerins ne pouvaient aller à Sainte-Catherine et se fournir de vin ailleurs que chez lui, sans lui payer deux ducats par tête, *et combien qu'il ne fut pas vrai*, ajoute le narrateur, *toutefois les cordeliers du mont de Syon dont il est procureur et grand ami, nous dirent que c'était l'usance et que les autres avaient payé.* Nos chevaliers refusèrent obstinément jusqu'à ce que leur trucheman eût déclaré qu'il ne partirait point avec eux avant qu'ils eussent satisfait le Syrien, lequel se contenta d'un ducat par tête. Au reste, que de tribulations ils éprouvèrent en voulant soustraire *le dit vin* à la rapacité *desdits Mores!* Dans Bethléem où ils furent rançonnés de huit ducats, les Mores leur en burent une partie, Ce fut bien pis à Gaza où ils s'arrêtèrent pour prendre un nouveau trucheman et pour visiter la maison de Samson. Des truchemans jeunes et vieux vinrent les trouver avec un Momelus *fait à leur poste*, pour leur dire que le seigneur de Gaza voulait un baril de leur vin parce qu'il était de Venise: il en offrait trois ducats bien qu'il en coutât quatre, et définitivement il ne leur paya rien. L'anonyme raconte que les Allemands avaient sans cesse l'épée à la main pour garder leurs bagages. Dans

Digitized by Google

cette même ville de Gazera (Gaza), un More vint leur dire que le seigneur de la ville avait entrepris de faire un ouvrage en or et qu'il désirait des ducats de Venise : son désir se conçoit, puisque l'or de Venise était au titre le plus élevé ; il en demandait dix à chacun des pèlerins. Ceux-ci ne consentirent qu'à lui en céder quelques-uns, et bien leur en prit : car d'abord ils perdirent huit blancs ou environ sur le change de chaque pièce, attendu qu'on ne leur compta que vingt-six *médins* pour chaque pièce qui en valait vingt-sept ; puis il se trouva que les *médins* étaient faux et qu'ils ne purent s'en défaire. Ce nom de *médin*, qui reparaît plusieurs fois dans la relation, n'est cité ni dans la *Bibliothèque orientale* de *d'Herbelot*, ni dans le *Traité des monnoies musulmanes*, traduit de Makrisi par Sylvestre de Sacy, ni dans l'ouvrage fort estimé de Tychsen (1) ; mais on le rencontre dans l'arabe de l'Egypte (2) : c'est un mot de la langue franque encore employé de nos jours et que les Arabes rendent par *méydỹ* et par *rouss-faddah*, demi-argent, et les Turcs par *pârah*. De petits Mores apportent à nos pèlerins de l'eau à un *demi-médin* la mesure. Le *demi-médin vaut bien dix deniers* ; les truchemans gardent cette eau et la leur vendent *un médin qui vaut bien vingt deniers*. Il y a peut-être dans ces rapprochements faits par notre anonyme quelque indication dont la science des monnaies pourra profiter (3).

Tels sont à peu près les notions principales et les faits dignes de remarque contenus dans ce manuscrit. Il donne une image fidèle des lieux saints et fait connaître l'état des traditions dans la Palestine vers la fin du quinzième siècle. C'est un document presque entièrement ignoré, nouveau sur plusieurs points et que nous croyons inédit. La relation anonyme du manuscrit de la bibliothèque de Rennes a sa place marquée dans une histoire des pèlerinages à Jérusalem, laquelle servirait d'appendice au grand *Recueil des historiens des Croisades* que publie en ce moment l'Académie des Inscriptions.

E. Morin,
Professeur à la Faculté des Lettres de Rennes.

(1) *Introductio in rem nummariam Muhammedanorum.*
(2) Voy. le *Dictionnaire de l'arabe d'Egypte*, par Marcel. — Paris, 1837.
(3) La valeur actuelle du médin est donnée par Gomot dans l'*Annuaire de Algérie* pour 1842, p. 96.

Digitized by Google

Analyse physique des terres arables par la méthode et avec l'appareil de M. Masure.

Première partie. — De la lévigation, de ses causes d'erreurs et des moyens d'y remédier.

I. *Ancien procédé de lévigation des terres arables. — Ses causes d'erreur.*

La méthode généralement employée pour l'analyse physique des terres arables est connue sous le nom de *lévigation.*

Elle consiste à enlever préalablement les pierres et les graviers de la terre fine, puis à séparer l'argile du sable, au moyen d'un lavage.

L'opération est faite ordinairement dans un verre, dans un matras ou dans une capsule. On délaie la terre dans l'eau, on agite vivement le liquide, puis on le laisse en repos. Le sable se dépose promptement; l'argile reste au contraire en suspension pendant un temps assez long. On décante avec précaution l'eau chargée d'argile.

On répète 15 à 20 fois cette opération et on finit par séparer assez complétement l'argile du sable.

La plupart des ouvrages d'agriculture décrivent cette manière d'opérer la lévigation. (De Gasparin, Cours d'Agriculture, tome 1, page 172; Boussingault, Economie rurale, tome 1er, 590, etc.)

L'ancien procédé de lévigation présente de nombreuses causes d'erreur, dont voici deux des plus graves :

1° Le délayage de la terre dans l'eau, par la simple agitation dans un vase, est insuffisant; l'argile, en effet, est extrêmement adhérente au sable; elle reste toujours en partie attachée aux grains sableux. Quinze ou vingt opérations de lavage ne sont même pas suffisantes dans tous les cas. Rarement aussi les opérateurs ont la patience de répéter ces opérations fastidieuses un aussi grand nombre de fois.

Cette cause d'erreur fait trouver de l'argile en moins.

2° On est obligé de décanter dès que le dépôt sableux est fait; or rien n'indique le moment où tout le sable est déposé, car l'argile se

Digitized by Google

dépose en même temps que le sable et après lui sans discontinuité. Si on décante trop tôt, on verse du sable avec l'argile.

On court encore les risques de perdre du sable, en décantant trop précipitamment.

Ces causes d'erreur font trouver du sable en moins.

Aussi les résultats d'expériences faites par l'ancien procédé de lévigation ne sont-ils presque jamais concordants.

II. *Procédé nouveau de lévigation présenté à la Société d'agriculture de La Rochelle.*

Ces causes d'erreur m'ont vivement frappé dans une série d'analyses de terres arables que plusieurs membres de la Société des sciences naturelles et de la Société d'agriculture de La Rochelle m'avaient prié de faire.

J'ai en conséquence cherché les moyens de les éviter, et je crois y être parvenu en employant l'appareil que j'ai imaginé dans ce but.

J'ai présenté mon appareil à la Société des sciences naturelles de la Rochelle, dans le courant de décembre 1858, puis à la Société d'agriculture de cette ville, le 8 janvier 1859.

Dans cette dernière circonstance, l'assemblée, composée de plus de quarante membres présents, fut témoin de quelques expériences et nomma, séance tenante, une commission chargée d'examiner spécialement mon travail.

Cette commission se composait de MM.

Emmery, ancien maire de La Rochelle, membre du conseil municipal, secrétaire de la Société;

Potel (Ernest), ingénieur hydraulique, ancien élève de l'école polytechnique;

Guillemot, père, ancien négociant;

Savary, officier supérieur du génie en retraite, décédé depuis cette époque,

Et M. Savary, qui chargé du rapport, lut son travail dans la séance du 12 mars 1859. Ce rapport, adopté à l'unanimité, fut publié à part et annexé aux Annales de la Société d'agriculture de La Rochelle, pour 1858.

Depuis cette époque, l'expérience pratique, acquise par de nombreuses recherches analytiques, m'a fait modifier légèrement les manipulations de l'analyse, sans toutefois apporter aucun changement à l'appareil de lévigation. Je crois donc devoir ici, dans l'intérêt de la science, reprendre la description de mon appareil et l'exposition de ma méthode d'analyse.

Digitized by Google

III. *Description de l'appareil destiné à l'analyse physique des terres arables* (1).

L'appareil est représenté en place dans la figure ci-jointe.

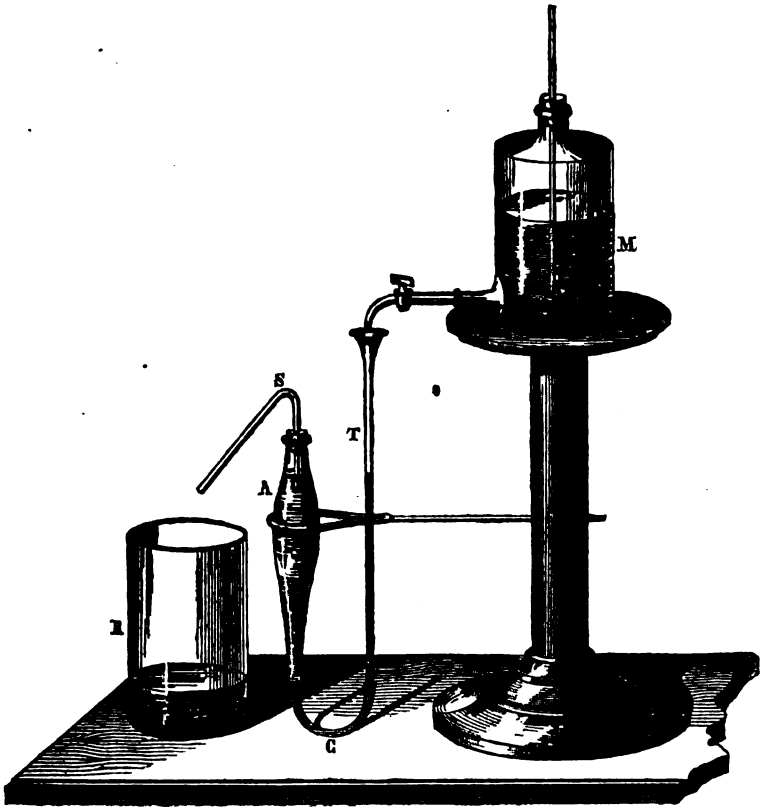

L'appareil laveur (T C A S) se compose d'une allonge de cornue (A), reliée à un tube droit (T), par un tube en caoutchouc (C); le

(1) Vers la fin de février 1860, M. Boussingault, membre de l'Académie des sciences, mon illustre maître, me fit connaître un appareil de lévigation, dont il venait d'apprendre lui-même l'existence. Cet appareil décrit dans un ouvrage allemand de M. Stæckhardt, publié en 1855, présente une certaine analogie avec le mien. Cet appareil m'étant inconnu quand j'ai présenté mon travail, je n'ai pu en parler à cette époque; je me fais un plaisir de le signaler aujourd'hui.

Digitized by Google

tube et l'allonge forment un U allongé dont l'une des branches T dépasse l'autre de deux décimètres environ. Un bouchon à siphon (S) ferme l'allonge; les extrémités des deux branches du tube siphon doivent être sur le même niveau, afin que le siphon ne se vide pas de lui-même dans le récipient et qu'il ne fasse pas varier la vitesse d'écoulement.

Un vase de Mariotte M, à écoulement constant, posé sur un support d'une hauteur convenable, est destiné à verser dans le tube T un courant d'eau continu. Il est essentiel que ce tube T soit assez large pour que l'arrivée de l'eau n'y fasse pas former des bulles d'air; car ces bulles troubleraient le lavage de la terre effectué dans l'allonge.

Au support se rattache une mâchoire en bois ou une tige de cuivre annulaire, chargée de maintenir l'appareil laveur en place.

Un récipient en verre (R) reçoit l'eau chargée d'argile, qui sort du siphon.

Les instruments, ustensiles et réactifs nécessaires pour faire les analyses sont :

Des entonnoirs à filtre en verre ;

Des verres à expérience, munis de baguettes de verre ;

Des flacons à large ouverture, pour recevoir l'eau des filtres ;

Un flacon à acides;

Papier à filtrer. acide chlorhydrique, eau de pluie, etc.;

Une étuve à eau bouillante de Gay-Lussac, pour faire sécher la terre et les filtres ;

Une petite balance pouvant peser 10 grammes, à un centigramme près.

IV. *Jeu de l'appareil. — Vitesse maximum qu'il convient de donner au courant d'eau.*

Lorsqu'on veut faire l'analyse physique d'un sol, au moyen de cet appareil, il est bon que la terre soit préalablement délayée dans l'eau, aussi parfaitement que possible. (Dans la seconde partie, nous décrirons avec détails la série des manipulations de l'analyse.)

La terre délayée est mise dans l'allonge A. On produit, au moyen du vase de Mariotte, un courant d'eau continu et constant. L'eau s'écoule de haut en bas dans le tube T et remonte de bas en haut dans l'allonge A.

La lévigation est faite dans l'appareil par un ***courant d'eau ascendant, continu et constant.***

Digitized by Google

Dans la partie inférieure, très-étroite de l'allonge, la vitesse du courant d'eau est assez grande pour soulever le sable; mais bientôt il tend à retomber en vertu de son poids. Il règne, dans cette partie de l'appareil, une agitation continuelle; des grains de sable montent, pendant que d'autres grains redescendent; le frottement, qui en résulte, a pour effet de désunir l'argile et le sable. C'est la partie de l'appareil dans laquelle *l'argile se détache du sable.*

Dans la partie renflée de l'allonge, le courant est nécessairement plus lent. Il est trop faible pour soulever le sable; mais il est encore assez fort pour entraîner l'argile. C'est là où *l'argile se sépare du sable.*

Enfin dans le siphon, d'un diamètre relativement très-petit, le courant est très-rapide et emporte l'argile qui a pu monter jusqu'au siphon. C'est là que s'effectue le *départ de l'argile.*

Il est très-curieux de suivre des yeux ce travail de l'appareil.

La lévigation, opérée dans l'appareil, échappe aux causes d'erreur que j'ai signalées :

1° Dans l'ancien procédé, l'argile n'était pas suffisamment détachée du sable. Dans le nouveau procédé, le délayage préalable de la terre et surtout le frottement continuel des grains de sable dans la partie inférieure de l'allonge opèrent un lavage complet du sable.

2° Dans l'ancien procédé, l'argile se dépose en même temps que le sable et reste en partie avec lui. D'un autre côté, on court les risques de faire arriver une partie du sable avec l'argile, en décantant l'eau trouble trop tôt ou trop brusquement.

Dans l'appareil, le sable ne se dépose pas pendant le lavage; il est soulevé dans la partie inférieure de l'allonge et y retombe sans cesse en vertu de sa densité. L'argile, au contraire, grâce à la légèreté et à la ténuité de ses parties et à leur affinité pour l'eau, peut être entraînée jusqu'à la partie supérieure. Peu à peu, d'une manière continue et régulière, elle se détache des grains de sable, s'en sépare et est emportée par le courant d'eau dans le récipient.

Pour que toutes ces conditions d'une bonne opération soient remplies, il est important de régler la vitesse du courant d'eau. Cette question a été l'objet de nombreuses expériences de vérification, qu'il serait trop long de rapporter ici. Les résultats de ces expériences m'ont fait adopter, pour vitesse maximum à donner à l'écoulement du vase de Mariotte, une *vitesse capable de remplir l'allonge en deux minutes.* On doit faire usage de cette vitesse maximum à la fin du lavage seulement.

Il est à peine nécessaire de faire remarquer que ce nouveau

Digitized by Google

mode de lévigation, par un courant ascendant, continu et constant, réglé à volonté, peut être appliqué à la séparation mécanique d'un grand nombre de matières de nature et de densités différentes. Des expériences importantes ont été commencées et se poursuivent, dans plusieurs voies différentes, sur ce sujet.

Deuxième partie. — Méthode d'analyse suivie par l'auteur. — Manipulations de l'analyse physique des terres arables.

I. *Choix des échantillons sur le terrain.*

La pratique doit servir de guide dans le choix des points du terrain où il convient de prendre des échantillons. On choisira au moins quatre points par hectare et même davantage lorsque les résultats pratiques des récoltes auront fait reconnaître des variations notables et fréquentes dans la nature du sol qu'on veut soumettre à l'analyse.

En chaque point choisi, on prend un échantillon du sol et un ou deux échantillons du sous-sol, suivant les cas.

Il est bon de noter pour chaque point les observations que la pratique aura suggérées, en suivant les indications que M. de Gasparin donne dans son cours d'agriculture.

Pour former un échantillon du sol, on réunit en tas 8 ou 10 pelletées de terre prises, à la profondeur d'un fer de bêche, dans un rayon de 2 à 3 mètres autour du point choisi. On prélève un kilogramme environ de terre sur ce tas.

Pour se procurer ces échantillons du sous-sol on fait creuser un trou assez profond pour atteindre une couche géologique bien déterminée et on prend des échantillons de 500 grammes environ à diverses profondeurs, dans la partie du sol qui repose sur la couche géologique et dans la couche géologique elle-même, si elle est perméable.

II. *Préparation de la terre à analyser. — Séparation des pierres, des graviers et des gros débris organiques.*

Dans l'échantillon, on ôte à la main toutes les pierres plus grosses qu'une noisette. On les pèse à 1 gramme près et on les examine dans le but d'en reconnaître la nature.

On prend 100 grammes de terre sechée à l'air, et on cherche à en retirer les graviers et les gros débris organiques. Cette opération se fait très-commodément à l'aide d'un passe bouillon, à fond de toile

Digitized by Google

métallique. On met les 100 grammes de terre dans la passoire et on y verse un courant d'eau; on délaie la terre avec une spatule, jusqu'à ce que la terre fine soit entièrement détachée des graviers et que ceux-ci paraissent très-bien lavés.

Les graviers et les gros débris organiques restent ensemble sur le passe-bouillon. Pour les séparer, on renverse, sens dessus-dessous, le passe-bouillon sur un bol ou sur une large capsule et on en détache les graviers et les débris en jetant un peu d'eau sur le fond de la passoire renversée.

En agitant l'eau du bol, les débris organiques surnagent, les graviers restent au fond. On enlève les débris organiques et, en répétant l'opération à plusieurs reprises, on parvient à les séparer assez complétement des graviers.

On les fait sécher, on les pèse et on les examine; c'est un excellent moyen d'y reconnaître la présence des mauvaises graines.

Les graviers sont également séchés et pesés. Pour en reconnaître la nature, on les attaque par l'acide chlorhydrique étendu d'eau; les graviers calcaires sont attaqués et dissous. En pesant le résidu lavé et séché, on connaît directement la proportion des graviers non calcaires et par différence la proportion des graviers calcaires. L'examen des graviers non attaqués par l'acide y fait distinguer aisément avec un peu d'habitude, les graviers siliceux, les graviers de roches feldspathiques, les grains ferrugineux, etc.

Ce serait perdre son temps que de déterminer, d'une manière plus précise, la composition chimique des graviers d'un sol arable.

La terre fine, qui a traversé le passe-bouillon, est tombée avec l'eau de lavage dans un grand bocal, semblable au récipient R de l'appareil, disposé pour la recevoir. Lorsque la terre est déposée, on décante l'eau et on transvase le dépôt dans une assiette. On le fait sécher au soleil ou dans un four, après la cuisson du pain, si on est pressé d'en faire l'analyse. L'aspect que présente la terre après ce séchage, les fentes plus ou moins larges et profondes qu'y fait naître le retrait de l'argile, trahissent déjà la nature de la terre.

On ne doit pas prendre simplement la terre des champs, la faire sécher et la soumettre de suite à l'appareil de lévigation. Il faudrait alors tamiser la terre à sec sur le passe-bouillon et une forte partie d'argile en mottes compactes échapperait à l'analyse. On s'exposerait à des erreurs plus grandes encore en voulant, pour briser les mottes, pulvériser la terre dans un mortier; on dénaturerait le sol en réduisant en poussière d'une ténuité argileuse le calcaire sableux qu'il contient.

Digitized by Google

L'expérience pratique des analyses m'a fait reconnaître la nécessité d'opérer dans l'eau la séparation des graviers et de ne jamais employer le mortier. En suivant cette marche, les résultats numériques sont toujours d'une concordance remarquable.

Toutes les opérations qui précèdent ont pour but principal de préparer l'analyse physique. Elles ont en outre par elles-mêmes une importance qu'on ne saurait méconnaître.

III. *Analyse de la terre au moyen de l'appareil de lévigation.*

La terre déposée et à demi séchée dans l'assiette est desséchée complétement à 100°. On peut se servir pour cela d'une étuve à eau bouillante de Gay-Lussac. On arrête l'ébullition lorsque l'air qui sort de l'étuve ne peut plus ternir une surface métallique brillante, telle que celle d'une cuiller d'argent; c'est l'indication du desséchement complet.

En même temps et dans la même étuve on dessèche les filtres qui doivent servir à recueillir le sable et l'argile.

On pèse les filtres et on enregistre leur poids.

On pèse 10 grammes de terre.

Les pesées sont faites à moins d'un centigramme près, cette précision est grandement suffisante dans l'analyse physique des sols.

Il est important de peser la terre et les filtres au sortir de l'étuve et encore très-chauds. J'ai constaté que des filtres du poids de deux grammes environ pouvaient prendre, en se refroidissant dans l'air, un excès de poids de plus d'un décigramme, à cause de leur propriété hygroscopique. Il en est de même de la terre.

On délaie les 10 grammes de terre dans un verre à expérience rempli d'eau. On y laisse détremper la terre jusqu'au lendemain. Il est bon d'agiter la terre de temps en temps avec une baguette de verre. Lorsque la terre est très-argileuse, elle s'attache à la baguette; on ne saurait alors prendre trop de soin pour la délayer, en la frottant legèrement avec la baguette ou avec les doigts contre les parois du verre.

On enlève le siphon de l'allonge et on y verse l'eau et la terre; on rince le verre à plusieurs reprises pour ne rien perdre, on remet le siphon et on commence l'écoulement.

L'écoulement doit d'abord être très-lent; l'eau ne doit tomber que goutte à goutte du siphon dans le récipient, afin que l'eau épaissie en quelque sorte par l'argile très-abondante, qu'elle tient en suspension, ne puisse pas entraîner de partie sableuse. Bientôt, l'eau qui

Digitized by Google

coule du siphon devient plus claire, on peut alors augmenter la vitesse d'écoulement de manière à faire naître une petite veine liquide.

D'après mes expériences de vérification, la vitesse de l'écoulement ne doit jamais dépasser celle qui serait nécessaire pour remplir l'allonge en deux minutes. Par mesure de précaution, on détermine une fois pour toutes la profondeur à laquelle doit être enfoncé le tube du vase de Mariotte pour que cette vitesse ne puisse être dépassée, même lorsque le robinet est entièrement ouvert.

Le récipient doit avoir une capacité au moins égale à celle du vase de Mariotte, afin qu'on ne soit point obligé d'être présent pendant toute la durée du lavage. L'opération peut n'être pas terminée quand le récipient est plein. Si on n'a pas à sa disposition un autre récipient, on attend au lendemain, on décante l'eau claire et on recommence l'écoulement dans le même récipient. Lorsque la terre est très-argileuse, un troisième lavage peut être nécessaire.

La lévigation est terminée lorsqu'aucune parcelle de terre n'atteint plus le siphon, ce qu'on aperçoit aisément en suivant des yeux la marche de l'opération.

On enlève l'appareil de la mâchoire et on redresse l'U, l'allonge en haut et le tube T renversé au-dessus d'un grand verre. Le caoutchouc est tenu entre le pouce et l'index, prêt à être pincé si l'écoulement était trop rapide. Le dépôt sableux tombe dans le verre.

Souvent il arrive que l'eau reste trouble au-dessus du dépôt de sable dans le verre. Cela provient de ce qu'on n'a pas eu la patience de continuer assez longtemps la lévigation. Toutefois, si un peu d'argile reste encore dans le sable, une ou deux décantations par l'ancienne méthode suffisent pour séparer ce complément argileux.

Le sable est jeté sur son filtre; on a soin de rincer le verre.

Le lendemain, l'argile est déposée entièrement; on décante à l'aide d'un siphon l'eau claire qui est au-dessus du dépôt et on verse l'argile sur son filtre, sans en laisser aux parois du récipient.

Les filtres bien égouttés sont séchés à l'étuve et pesés encore chauds.

Leur excès de poids représente évidemment le poids du sable et le poids de l'argile. La somme de ces poids doit être égale à 10 grammes.

Lorsque l'opération a été bien faite et qu'on n'a rien perdu dans les décantations et dans les transvasements, la perte est de quelques centigrammes seulement. Elle porte sur des millièmes du poids analysé. L'analyse est donc faite à moins d'un centième près, approximation très-suffisante pour les besoins de l'agriculture pratique.

Digitized by Google

IV. *Complément de l'analyse physique par une ébauche d'analyse chimique. — Résultats numériques des analyses.*

Il est utile de déterminer les proportions du calcaire qui se trouve dans le sable et dans l'argile que la lévigation a séparés.

On remet sur les entonnoirs les filtres qu'on vient de peser. On y verse d'abord un peu d'eau dessus et dedans pour détendre peu à peu le papier. On y verse ensuite, par petites quantités, de l'acide chlorhydrique étendu de 3 à 4 fois son volume d'eau.

Les sels calcaires (carbonate, phosphate, etc.) sont décomposés et dissous. On verse l'eau acide sur les filtres jusqu'à ce qu'il n'y ait plus effervescence, on en ajoute un léger excès et on lave ensuite les filtres en les remplissant plusieurs fois d'eau pure.

Les filtres sont enfin séchés à l'étuve et pesés de nouveau.

La perte de poids qu'a subie le filtre à sable, par suite de l'action de l'eau acide, est égale au *poids du calcaire sableux.*

La différence du poids final et du poids du filtre seul est le *poids du sable siliceux.*

On obtient de même le *poids du calcaire argileux* et le *poids de l'argile alumineuse.*

Les données expérimentales et les résultats numériques de l'analyse peuvent être notés de la manière suivante :

1° Séparation des Graviers et des gros débris organiques.

Sur 100 grammes :

Poids total des graviers	21g.	
Graviers siliceux, etc	0.8	
Graviers calcaires	20g2	
Gros débris organiques	0.3	

2° Analyse de la Terre. — Sur 10 grammes.

Partie sableuse.

Filtre chargé de sable	7g37	
Filtre à sable	1.82	
Sable	5.55	
Filtre chargé de sable siliceux	6.60	
Sable siliceux	4.78	
Sable calcaire	0.77	

Partie argileuse.

Filtre chargé d'argile	6g53	
Filtre à argile	2.10	
Argile	4.43	perte 0g02
Filtre chargé d'argile alumineuse	5.84	
Argile alumineuse	3.74	
Calcaire argileux	0.69	

Digitized by Google

COMPOSITION CENTÉSIMALE DE LA TERRE.

Partie sableuse..	56	Sable siliceux			48
		Sable calcaire....	8		15
Partie argileuse...	44	Calcaire argileux.	7		
		Argile alumineuse			37

OBSERVATION. — Je n'ai pas la prétention, en faisant intervenir l'action de l'acide chlorhydrique, de déterminer la composition chimique de la terre; mais il m'a paru indispensable de déterminer la proportion du calcaire, pour établir la composition physique d'un sol. Les éléments physiques des sols arables sont en effet le *sable*, l'*argile* et le *calcaire ;* tous les agronomes sont d'accord sur ce point.

En suivant cette méthode, on connaît non-seulement la proportion totale du calcaire, mais encore la proportion du calcaire sableux encore inerte et celle du calcaire pulvérulent immédiatement actif.

C'est sur cette distinction du calcaire sableux et du calcaire pulvérulent que M. de Gasparin a fondé la méthode qu'il emploie pour doser les parties actives des marnes.

F. MASURE,
Ancien élève de l'Ecole normale,
professeur-agrégé des sciences.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

PROVINCIALE ET ÉTRANGÈRE.

Société d'émulation de l'Ain. — *Journal*, année 1860, nos 1 et 2. In-8° de 64 pages et 1 tableau.

— Le général Joubert. — Etude sur sa vie. — Fragments de sa correspondante inédite, par M. *Edmond Chevrier*. 45 pages.

Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Marseille. — *Mémoires*; années 1853-1857; 1860. In-8° de 413 pages.

— Notice historique sur M. le docteur *Lautard*, ancien secrétaire perpétuel de l'Académie, par M. *Tempier*, secrétaire perpétuel. 12 pages.

— Eloge historique de Paulin Guérin, par M. *Paul Autran*, secrétaire perpétuel. 40 pages.

— Della-Maria (compositeur) par M. *G. Bénédit*. 16 pages.

— François Ier à la Chartreuse de Pavie, par M. *Audiffret*. 12 pages.

— Etude sur Mascaron, par M. l'abbé *Bayle*. 56 pages.

— Notice biographique de M. Catelin, de la classe des sciences, par M. *Tempier*. 14 pages.

Société des antiquaires de Normandie, à Caen. — *Mémoires*; 3e série, 4e volume, 2e livraison, mars 1860. In-4° de 178 pages, 12 planches.

— Histoire de la Société. — Séance publique du 17 novembre 1859, etc.

— Sur les chasubles de saint Raven, saint Rasiph et saint Pantaléon, par M. l'abbé *Laffetay*. 3 pages.

— Note sur les restes d'un palais de Charles le Chauve, retrouvés à Pitres; par M. l'abbé *Cochet*. 10 pages.

— Les briques émaillées du château de Ducey, par M. *Eug. de Beaurepaire*. 4 pages.

— De l'administration de la Normandie sous la domination anglaise, par M. *Ch. de Beaurepaire*. 62 pages.

— Notice sur un manuscrit de la coutume de Normandie, par M. *Beautemps-Beaupré*. 8 pages.

— Notice sur la vie de saint Thomas le martyr, archevêque de Canterbury, poëme de Garnier de Pont-Saint-Maxence (onzième siècle), par M. *C. Hippeau*. 30 pages.

Digitized by Google

— Le vieux Rouen et ses monuments, par M. *J.-M. Thaurin.* 16 pages.

— Archéologie céramique des sépultures, par M. l'abbé *Cochet.* 8 pages.

ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE DIJON. — *Mémoires ;* 2e série, tome VII, années 1858-1859; 1859. In-8° de 433 pages (partie des lettres) et de 143 pages et 2 planches (partie des sciences).

Lettres :

— Une comédie de Théocrite ou les *Syracusaines* (XVe idylle de ce poëte), par M. *Stiévenart.* 64 pages.

— Marguerite de Flandre, duchesse de Bourgogne; sa vie intime et l'état de sa maison (extrait des escroes de la dépense de son hôtel), par M. *Marcel Canat de Chisy.* 268 pages.

— Lettre à Son Excellence le Ministre de l'instruction publique sur la valeur historique de Dion Cassius, dans le récit de la conquête des Gaules, par M. *Rossignol.* 105 pages.

Sciences :

— Catalogue des insectes coléoptères du département de la Côte-d'Or, par M. *Aug. Rouget* (4e article). 112 pages.

— Une visite à la grotte de Fouvent (Haute-Saône), ossements fossiles et débris de l'industrie humaine; Mémoire posthume de M. *Nodot.* 30 pages.

ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES, INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES DE TOULOUSE. — *Mémoires*, 5e série, tome IV, 1860. (1re livraison, XII-176 pages.)

— Recherches sur l'état des lettres romanes, dans le Midi de la France, au quatorzième siècle, suivies d'un choix de poésies inédites de cette époque; par le docteur *J.-B. Noulet.* 48 pages.

— Sur les lignes de courbure d'une surface conique dont les génératrices sont parallèles aux tangentes d'une courbure donnée quelconque, par M. *H. Molins.* 10 pages.

— Quatrième Mémoire sur de nouvelles hybrides d'Orchidées de la section ophrydeæ, par M. *Ed. Timbal-Lagrave.* 22 pages.

— Note complémentaire sur la tête du cyclope rhinocéphale humain, par le docteur *Laforgue.* 4 pages.

— Note sur divers procédés de préparation de la pommade mercurielle, par M. *Magnes-Lahens.* 8 pages.

— Notice sur les œuvres juridiques de Leibnitz, par M. *Molinier.* 35 pages.

— Note sur l'écoulement de l'eau à travers les terrains filtrants, par M. *J. Guibal.* 10 pages.

— Etudes sur les origines du théâtre chrétien, par M. *Ferdinand Delavigne.* 24 pages.

— Mémoire de MM. *U. Vitry* et *Brassinne.* (Incomplet.)

Digitized by Google

Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny (Jura). — *Bulletin*. 1re année, 1860 ; n° 1, janvier. In-8° de 24 pages.

— De l'utilité et des moyens de former une Société d'agriculture, sciences et arts, une bibliothèque et un musée publics à Poligny, par M. *Bertheraud*.

— De quelques-unes des conditions de la science psychologique, par M. *Guillaumot*.

— Observations météorologiques, par *le même*.

Février, 28 pages.

— Ruines de l'abbaye de Vaucluse, par M. l'abbé *Reffay de Sulignan*.

— Le poëte bourguignon Charles Brugnot, par M. *L. Bourgeois*.

Société d'agriculture de la Lozère, à Mende. — *Bulletin* ; janvier 1860. In-8° de 46 pages.

— Documents historiques concernant le prieuré de Saint-Pierre-de-Vebron, par M. *Théophile Roussel*. 11 pages.

Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers. — *Mémoires* ; nouvelle période, tome II, 3e cahier. In-8° de 98 pages.

— Notice sur Château-Gontier (Mayenne), par M. *Bonneterre de Saint-Denis*. 59 pages.

— Le dolmen de Mollières, près de Beauveau, par M. le docteur *Ouvrard*. 9 pages.

— Notice sur Lucien Ayraud, par M. *E. Lachèse*. 4 pages.

Académie impériale de Metz. — *Mémoires* ; xle année, 1858-1859, 2e série, viie année. In-8° de 615 pages.

— Séance publique, Rapports, Mémoires, Notices biographiques, etc. 129 pages.

Agriculture : Notices diverses.

Histoire. — Archéologie :

— Notice sur deux chroniques messines des quinzième et seizième siècles, par M. *Aug. Prost*. 28 pages.

— Création des notaires royaux dans la ville de Metz ; suppression des amans ou notaires du pays messin. 1552-1728, par M. *F.-M. Chabert*. 38 pages.

— Numismatique. — Note sur deux écus de 1551 et 1552 à l'effigie de Robert de Lenoncourt, évêque de Metz, par *le même*. 2 pages.

— Description de quelques pierres tumulaires trouvées à Metz au mois de juillet 1858, par M. *Clercx*. 7 pages.

— Un monument de Divodurum, par M. *J.-F. Soleirol*. 10 pages.

— Notice sur un marbre antique sur lequel une mesure est inscrite, par M. *V. Simon*. 2 pages.

— Rapport sur des momies d'Egypte et sur la pratique des em-

Digitized by Google

baumements depuis les temps anciens jusqu'à nos jours, par M. *H. Scoutetten*. 24 pages.

Recherches historiques sur les origines de la commune de Metz, par M. *Ch. Abel*. 46 pages.

Commentaire sur la prophétie de Sophonie, par M. l'abbé *Maréchal*. 30 pages.

Lettres :

— Etudes sur Gilbert, par M. *Salmon*. 34 pages.

Sciences :

— Etudes sur les piles électriques, par M. *Emilien Bouchotte*. 8 pages.

— La patte de chien, problème, par M. le colonel *Gosselin*. 10 pages.

— Recherches géométriques sur le tracé des carrelages circulaires et la distribution des caissons sur les voûtes sphériques, par M. *Vincenot*. 22 pages.

— Notice sur les amas de minerai de fer pisolitique de la côte d'Arry, par M. *V. Simon*. 6 pages.

— De la cure radicale des pieds-bots, par M. *H. Scoutetten*. 28 pages.

— Nouveau système de foyer à combustion sans fumée de M. Dumery; communication de M. *A. Vignotti*. 23 pages.

Société d'émulation de Cambrai. — *Mémoires;* tome XXV, 2e partie. In-8° de 154 pages.

— Comptes rendus des séances tenues depuis le 9 janvier 1856, jusqu'au 31 décembre 1858 sous la présidence de M. Alc. Wilbert; rédigés par le secrétaire général M. *C.-A. Lefebvre*. Tome XXVI, 1re partie. 426 pages.

— Rapport sur l'Exposition de peinture, par M. *A. Durieux*. 20 pages.

— Entrée solennelle, à Cambrai, de l'archevêque Rosset de Fleury, par M. *Bruyelle*. 7 pages.

— Excursion photographique à Vaucelles et à Honnecourt, par M. *A. Durieux*. 10 pages.

— Notice historique sur la châtellenie de Cantimpré, par M. *Victor Houzé*. 44 pages.

— Un mot sur le château d'Esnes, par M. *Vendegies*. 4 pages. — Addition. 1 page.

— Conservation de la porte Notre-Dame. — Addition. 5 pages.

— Organisation du musée de la ville. 6 pages.

— Notice sur l'ancienne façade de l'Hôtel-de-Ville, par M. *Alc. Wilbert*. 18 pages.

— Chaussées romaines du Cambrésis, par M. *Bruyelle*. 10 pages.

— Les voies romaines de l'arrondissement d'Avesnes, par M. *V. Houzé*. 3 pages.

Digitized by Google

— Un repas au quinzième siècle, par M. *Lefebvre*. 10 pages.
— Une frayeur sous la terreur, par M. *A. Durieux*. 22 pages.
— Orage du 1er juillet 1857, par M. *Tordeux*. — Observation sur la température du 15 juin 1858, par *le même*. 10 pages.
— Notices sur MM. le docteur Cambrai, Lassus, Tordeux, par M. *Alc. Wilbert*; sur MM. Pacon, Fenculle, Lassaigne, et le général Walsin-Esterhasy, par M. *Lefebvre*; sur M. Lequenne, par M. *Bruyelle*; sur M. H. Leroy et sur le docteur Ruelle, par M. *Renard*; sur M. Emm. Saignez, par M. *V. Houzé*. En tout 11 notices. 80 pages.
— Un grain de blé de l'antique Egypte, par M. *Lefebvre*. 8 pages.
— Addition. 1 page.
— Guillaume du Fay, par *le même*. 6 pages.
— Découverte d'objets gallo-romains. 4 pages.
— Fragment de chapiteau roman, par M. *Bruyelle*. 4 pages.

Société impériale d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes. — *Revue agricole, industrielle et littéraire*; décembre 1859. In-8° de 32 pages.
— Biographie Valenciennoise : Grégoire de Saint-Martin, assistant provincial des Carmes.
— Observations météorologiques : décembre.

Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre. — *Bulletin*, tome XIII, 1859, 1re livraison. In-8° de XVI-163 pages; 3 planches.
— Cellier monumental trouvé à Auxerre, par M. *Challe*. 11 pages.
— Sur une épidémie d'angines couenneuses observée dans le département de l'Yonne, par M. *Emile Duché*. 23 pages.
— Vausse, prieuré de Saint-Denis ou Notre-Dame de Vaulce, commune de Châtel-Gérard, par M. *Ernest Petit*. 44 pages.
— Lettres de l'abbé Lebœuf, par M. le comte *Léon de Bastard*. 42 pages.
— Notice sur Edme-Louis Davier, avocat au Parlement, etc., par M. *S. Jossier*. 23 pages.
— Observations météorologiques de janvier à mars 1860, par M. *Robin*. 6 pages.

Société archéologique d'Eure-et-Loir. — Les volumes des *Mémoires* et des *Procès-verbaux* se publient par feuilles successives. Nous donnerons le sommaire de ces volumes au fur et à mesure qu'ils seront complets.

Même Société. — *Statistique archéologique d'Eure-et-Loir*; 4e livraison, février 1860. Introduction, (feuilles *a—c*.)

Société impériale d'Angers. — Commission archéologique. — *Répertoire archéologique de l'Anjou*. Mars 1860. In-8° de 36 pages.

Digitized by Google

— Monument gaulois de l'Anjou; arrondissement de Saumur, par M. *V. Godard-Faultrier*.
— Notice biographique sur M. de Beauregard.

Société régionale d'acclimatation, fondée à Nancy pour la zone du nord-est. — *Bulletin* du 3e trimestre 1859. In-8° de 80 pages.
— Sur la désertion des campagnes et sur quelques moyens trop négligés de la combattre. 34 pages.

Quelques recherches sur le dialecte flamand de France, par M. *E. de Coussemaker*, correspondant de l'Institut. — Proverbes et locutions proverbiales chez les Flamands de France, par M. l'abbé *D. Carnel*. Dunkerque, 1859. In-8° de 68 pages. (Extrait des *Annales du Comité flamand*, tome IV.)

Notice sur les archives de l'abbaye de Bourbourg, par M. *E. de Coussemaker*, correspondant de l'Institut. Dunkerque, 1859. In-8° de 102 pages. (Extrait des *Annales du Comité flamand*, tome IV.)

Eloge historique de J.-Fr. Laterrade, fondateur et directeur de la Société linnéenne de Bordeaux (1784-1858), par M. *Ch. Des Moulins*. Bordeaux, 1860. In-8° de 18 pages. (Extrait des *Actes de la Société linnéenne de Bordeaux*, tome XXII.)

Grammaire comparée des langues de la France, par M. *Louis de Baecker*. Paris, 1860. In-8° de 268 pages.
Table sommaire :
Introduction. — 1. Origine des langues. — 2. Langues de l'Orient et de l'Occident. — 3. Langues de la France.
— Grammaire comparée. — 1re partie, système phonique. — 2e partie, système de la formation des mots. — 3e partie, formes grammaticales; de l'accent tonique des langues et de la tonalité musicale.

Les catacombes de Rome, par M. *Morren*. Discours de réception prononcé devant l'Académie impériale des sciences de Marseille le 15 mai 1856. Marseille, 1860. In-8° de 34 pages. (Extrait des *Mémoires de l'Académie*.)

Etudes sur la Touraine, hydrographie, géologie, agronomie, statistique, par MM. l'abbé *C. Chevalier* et *C. Charlot*. Tours, 1858. 1 vol. in-8° de 391 pages; 4 cartes, 7 tableaux.

Inondations du département d'Indre-et-Loire, 1846-1856, par M. *Rouillé-Courbe*. Tours, 1858. In-8° de 620 pages, 15 dessins, fragment de toile de navire.

Digitized by Google

Revue d'Aquitaine, publiée à Condom (Gers). 4e année, 17e et 18e nos. 16 mars 1860. In-8° de 48 pages.

— Un évêque de cour exilé à l'Isle-Jourdain, par M. *Léonce Couture*.

— Les honneurs d'Archambaud, document inédit du quinzième siècle, publié (et traduit) par M. *V. Lespy*. (2e et dernier article.)

— Numismatique (monnaies trouvées à La Romieu); par M. *Pellisson*.

— Philologie comparée, par M. *V. Lespy*.

— Le général de Tartas, par M. *J.-E. Samazeuilh*.

— M. le marquis de Pins.

— Chronique.

Académie d'archéologie de Belgique, à Anvers. — *Annales*, tome XVI, 1859, 4e livraison. In-8° de 88 pages.

— Notice sur l'ancien comté d'Everghem, par M. *J. Huyttens*.

— Notice sur le frère Abraham de l'abbaye d'Orval et les tableaux qui lui sont attribués, par M. le docteur *A. Namur*.

— Notice sur les négociations qui ont eu lieu entre les Etats généraux et le duc d'Anjou, après la tentative de ce prince pour surprendre Anvers (1583-1584), par M. *J.-L.-A. Diegerick*. (Suite et fin.)

Digitized by Google

CHRONIQUE.

Société archéologique de Sens.

Renouvellement du bureau pour l'année 1860-1861.

Président : M. l'abbé Carlier, chanoine, chevalier de la Légion d'honneur;
Vice-Président : M. Giguet;
Secrétaire : M. Julliat, professeur au lycée impérial;
Vice-Secrétaire : M. Philippon, avoué;
Archiviste : M. Dandin;
Vice-Archiviste : M. Lafargue, professeur au lycée impérial;
Trésorier : M. Maurice.

Société archéologique et historique de la Charente.

La Société a perdu dans le premier semestre de 1860 un de ses membres titulaires, M. Prosper Mathé-Dumaine, avocat, décédé au mois de février.

Elle a reçu quatre nouveaux membres titulaires;
MM. Dériveau, avocat;
Maroussem, ancien chef de division à la préfecture d'Angoulême;
E. Dulary;
G. Mathé-Dumaine, avoué.

Société des antiquaires de la Morinie.

Sujets de prix proposés pour les années 1861 *et* 1862.

Concours de 1861.

Une médaille d'or de 200 francs sera décernée à la meilleure monographie inédite de l'une des communes ou de l'un des établissements civils ou religieux des arrondissements de Boulogne et de Saint-Omer.

Digitized by Google

Concours de 1862.

Une médaille d'or de la valeur de 500 francs sera accordée à l'auteur du meilleur Inventaire critique, analytique et raisonné de tous les manuscrits historiques concernant la partie du département du Pas-de-Calais autrefois comprise dans l'ancienne Morinie, manuscrits qui se rencontrent principalement dans les bibliothèques publiques de Paris et au dépôt des archives de l'Empire (1).

Une médaille d'or de 500 francs sera offerte à l'auteur qui traitera le mieux la question suivante :

« Retracer l'histoire des établissements formés dans le nord de la « France, et en particulier à Saint-Omer et à Douai, sous le nom de « *Colléges anglais* ou *irlandais*. Rechercher à quelles causes ces « écoles, fondées et soutenues dans des circonstances exception- « nelles, durent leur longue existence et leur prospérité. Montrer « quels en furent l'esprit et le caractère particulier. Déterminer quelle « part d'influence les maîtres qui les dirigeaient purent exercer, « soit par leur intervention personnelle et directe dans les affaires « du temps, soit par les doctrines qu'ils enseignaient, soit par les « élèves qu'ils formèrent, sur les luttes religieuses et politiques de « l'Angleterre aux dix-septième et dix-huitième siècles. »

Les Mémoires qui seront soumis au concours devront être adressés (*franc de port*) au secrétaire général de la Société, à Saint-Omer (Pas-de-Calais), avant le 15 octobre 1861, pour la première question et au 15 octobre 1862 pour les deux autres (*terme de rigueur*); ils ne doivent point être signés et porteront une épigraphe ou devise répétée dans un billet qui indiquera le nom et l'adresse de l'auteur. Ce billet ne sera ouvert que dans le cas où le Mémoire aurait été jugé digne d'un prix ou d'une mention honorable, sinon il sera brûlé publiquement, séance tenante. Les concurrents sont prévenus que ceux qui se feraient connaître à l'avance seront exclus du concours.

La Société ne rendra aucun compte des manuscrits qui lui seront adressés ; toutefois les auteurs auront la faculté de faire prendre des copies sans déplacement.

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE DES SCIENCES DE LILLE.

Programme des prix proposés pour 1860.

La Société décernera des MÉDAILLES D'OR, DE VERMEIL, D'ARGENT OU

(1) Le concurrent devra faire une très-courte analyse de la nature et de la valeur de chaque document, en ayant soin de l'accompagner des indications tendantes à le faire retrouver aisément au besoin.

Pour faciliter les recherches, on adoptera l'ordre géographique et chronologique.

Une table alphabétique devra être placée à la fin de cet Inventaire.

Digitized by Google

DE BRONZE, suivant le mérite des travaux qui lui seront adressés sur les sujets dont l'énoncé va suivre.

Sciences physiques.

Etudier sous le double rapport de la composition chimique et des propriétés calorifiques les diverses espèces de houille du nord de la France.

Sciences appliquées à l'industrie.

1° Construire un manomètre facile à installer sur un cylindre à vapeur, gradué à partir de 0 atmosphère, et donnant avec exactitude la pression de la vapeur pendant l'admission, et à la fin de la course du piston.

2° Rechercher un procédé pratique, propre à condenser les vapeurs nitreuses, l'acide sulfurique et le gaz chlorhydrique qui se dégagent dans la fabrication de l'acide sulfurique et du sulfate de soude.

3° Indiquer un moyen industriel pour préparer directement l'acide oxalique à l'aide de la betterave en nature.

4° Etudier les meilleures dispositions à adopter dans les filatures afin de prévenir les accidents qu'engendrent les moteurs mécaniques et les divers organes de transmission.

Agriculture.

1° Faire l'analyse comparative de toutes les espèces de calcaire qu'on utilise dans le nord de la France, soit pour le chaulage, soit pour le marnage des terres. — Mentionner les gisements et les caractères physiques de ces calcaires.

2° Indiquer les différents modes de chaulage et de marnage mis en pratique dans le nord de la France, en précisant pour chaque nature de terre les doses de chaux ou de marne adoptées dans chaque localité, ainsi que la durée du chaulage et du marnage. — Donner le prix de revient de ces deux opérations dans chaque localité.

Histoire.

1° Biographie du botaniste Mathias de Lobel.

2° Histoire d'une commune rurale du département du Nord.

3° Exposer l'histoire de l'incorporation à la France des provinces qui ont formé le département du Nord et les résultats de cette incorporation en ce qui concerne les mœurs, les arts, le commerce, l'industrie et l'agriculture.

Littérature.

Il sera décerné une médaille à l'auteur d'une pièce de vers remarquable ; le sujet est laissé au choix des concurrents.

La Société met, en outre, au concours la question suivante :

Indiquer dans le dialecte populaire du nord de la France les mots,

Digitized by Google

les expressions, les tours de phrase dont la perte serait regrettable. Les comparer aux termes, aux expressions, aux tours de phrase de la langue française qui s'en rapprochent le plus. Discuter les valeurs des uns et des autres.

Beaux-Arts.

La Société demande une gravure inédite au burin ou à l'eau-forte, dont le sujet sera pris dans l'histoire du nord de la France.

Agents industriels.

Depuis 1831 la Société récompense par des LIVRETS DE LA CAISSE D'ÉPARGNE, DES PRIMES ET DES MÉDAILLES, la fidélité et l'attachement des serviteurs à leurs maîtres; en l'année 1860 elle décernera de semblables distinctions aux vieux serviteurs de l'industrie.

Les certificats délivrés en faveur des agents industriels, devront être reconnus et certifiés sincères par les patrons.

Encouragements divers.

La Société se réserve aussi de récompenser ou d'encourager par des PRIMES ou MÉDAILLES les auteurs de productions scientifiques, littéraires, artistiques, agricoles et industrielles non mentionnées dans le présent programme.

Conditions générales du Concours.

Les Mémoires et travaux présentés au concours et les certificats des agents industriels seront adressés *franc de port*, à M. le secrétaire général de la Société, à la manufacture des tabacs, avant le 15 novembre 1860. — Ne seront admis à concourir que les Mémoires et travaux inédits qui n'auront pas été présentés à d'autres Sociétés académiques. Chaque envoi portera une épigraphe reproduite sur un billet cacheté, contenant le nom et l'adresse de l'auteur. Ce billet ne sera ouvert que dans le cas où le concurrent aurait mérité une récompense.

Les ouvriers qui prétendent aux MÉDAILLES ET PRIMES, offertes en faveur des bons et longs services, devront avant le 15 novembre 1860, par une lettre d'avis, faire connaître leur intention à M. le secrétaire général. Ils devront également lui adresser pour la même époque les certificats exigés.

ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE LYON.

Concours ouverts pour les années 1861 *et* 1862.

L'Académie met au concours les sujets suivants :

Digitized by Google

I.

Histoire de l'exploitation des gites métallifères du Lyonnais et du Beaujolais.

Une triple médaille de la fondation Christin de Ruolz représentant une valeur de 900 fr.

Le concours sera clos le 31 mars 1861.

Dans ce travail, le concurrent s'attachera non-seulement à mentionner les principales phases des exploitations, mais encore à faire ressortir les idées et les travaux de nos anciens mineurs et métallurgistes. Il suivra l'extension de leurs opérations dans les régions voisines; il entrera dans des détails sur les succès et les revers de ces hommes entreprenants. Ses aperçus devront, autant que possible, être appuyés par la citation des textes historiques. Enfin le Mémoire devra comprendre les diverses ordonnances des rois de France, relatives aux mines.

II.

Histoire des associations ouvrières, à Lyon, jusqu'à nos jours (colléges, confréries, compagnonnages, maîtrises, sociétés de secours mutuels, etc.).

Une médaille d'or de la valeur de 1,000 fr.

Le concours sera clos le 31 mars 1862.

1° Tracer une histoire critique et comparative des associations industrielles et charitables, en faisant connaître les conditions qui les ont régies; 2° apprécier leurs résultats, tant matériels que moraux; 3° indiquer les perfectionnements dont elles seraient susceptibles.

III.

Prix de poésie. — Réunion de la Savoie à la France.

Une médaille d'or de la valeur de 600 fr.

Le concours sera clos le 31 mars 1861.

Conditions générales.

Les concurrents ne peuvent se faire connaître ni directement ni indirectement avant le jugement de l'Académie, à peine d'exclusion; leurs ouvrages doivent être envoyés *franco* à l'un des secrétaires généraux de l'Académie. Chaque manuscrit doit porter en tête une devise ou épigraphe répétée dans un billet cacheté contenant le nom de l'auteur, sa demeure et sa qualité.

Digitized by Google

A moins d'un consentement formel de sa part, ce billet ne peut être ouvert que lorsque l'auteur a obtenu le prix du Concours (Art. 73 du Règlement de l'Académie). Dans tous les cas, le manuscrit ne peut être retiré, sous aucun prétexte, par l'auteur, qui reste libre d'en faire prendre copie.

Chacun des prix proposés sera décerné dans la séance publique de l'Académie, qui suivra l'époque de la clôture du Concours.

Société médicale d'Indre-et-Loire, a Tours.

Question de prix proposée par la Société.

La Société médicale d'Indre-et-Loire a décidé, dans sa séance du 1er mars 1860, qu'un prix, consistant en une médaille d'or de la valeur de 200 fr., serait décerné à l'auteur du meilleur Mémoire sur la question suivante :

« Diagnostic et traitement de la diphthérie considérée dans les voies respiratoires, y compris les fosses nasales. »

Les concurrents devront appuyer leur travail sur des faits nombreux et bien observés.

Les Mémoires devront être adressés avant le 31 mars 1861, et suivant les formes académiques, à M. Blot, secrétaire général de la Société, 47, rue Colbert, Tours.

Société havraise d'études diverses.

Programme des prix proposés pour 1862.

1° La description géologique des falaises qui bordent le département de la Seine-Inférieure depuis l'embouchure de la Seine jusqu'à Dieppe.

L'auteur comparera entre elles les diverses falaises dans les éléments qui les composent, et fera une étude particulière de la Hève et des nombreux fossiles qu'on y rencontre. Il accompagnera son travail des tracés, coupes et cartes paléontologiques nécessaires à l'éclaircissement du texte.

Prix d'une valeur de 800 *fr.*

2° Une étude biographique et littéraire sur Grainville, cet écrivain si longtemps méconnu auquel le Havre donna naissance.

L'auteur exposera les premiers essais de Grainville, sa vie malheureuse et agitée, et fera ressortir la pensée philosophique qui produisit son poëme le *Dernier Homme.*

Prix d'une valeur de 300 *fr.*

3° Une pièce de poésie sur le Havre, considéré dans son passé, son présent et son avenir.

Digitized by Google

Le poëte prendra le Havre dès son berceau, lorsqu'il n'était qu'une bourgade de pêcheurs, puis il suivra ses progrès, lents d'abord, considérables à la fin du dernier siècle, immenses depuis la paix de 1814, et jettera enfin ses regards dans l'avenir que lui préparent la transformation qu'il vient d'éprouver et les dispositions en projet.

Prix, une médaille d'or d'une valeur de 150 fr.

Les manuscrits devront être envoyés *franco*, avant le 1er janvier 1862. Ils ne mentionneront pas de nom d'auteur; mais ils porteront, en tête, une devise qui sera répétée à l'extérieur d'une enveloppe cachetée, renfermant le nom, les qualités et la demeure de l'auteur.

Les manuscrits couronnés deviendront la propriété de la Société : leurs auteurs seront cependant admis à en faire prendre copie.

Les membres résidants de la Société sont seuls exclus du concours.

INSTITUT ÉGYPTIEN.

Une nouvelle Société savante, qui a pris le titre d'*Institut égyptien*, s'est constituée à Alexandrie, dans le courant de l'année 1859, sous le haut patronage de S. A. le vice-roi d'Egypte. Voici en quels termes s'exprimait, dans la première séance de cet Institut, au nom du comité d'organisation, un de ses membres fondateurs, M. Schnepp, médecin sanitaire de France à Alexandrie: « Un certain nombre de personnes qui habitent l'Egypte depuis quelque temps, et qui s'y livrent à des études diverses, qui voient avec regret leurs efforts isolés s'épuiser et leurs recherches interrompues demeurer infructueuses, tant pour la science que pour l'humanité; qui sentent également la nécessité de s'éclairer réciproquement ; qui, d'un autre côté, apprécient hautement les avantages incontestables qui résulteront pour elles d'une direction méthodique et suivie, ainsi que d'une élaboration en commun de travaux destinés à jeter de la clarté sur tant de points obscurs dont les éléments de solution se trouvent cachés dans le sol égyptien: ces personnes ont conçu le projet de former une Société, dans le but de se communiquer leurs travaux, de les soumettre à une critique raisonnée, sévère et impartiale, avant de les lancer dans la publicité ; de renouer enfin la fertile vallée du Nil aux autres contrées de l'ancien et du nouveau monde, par les rapports de l'intelligence, comme elle l'est déjà par les relations commerciales. »

Sans parler de l'Institut d'Égypte, à la fondation duquel avait présidé une grande et généreuse pensée, diverses tentatives avaient été faites dans ces derniers temps pour former en Egypte un centre littéraire et scientifique. A la *Société orientale*, qui s'était vouée particulièrement à la linguistique et à l'archéologie, avait bientôt succédé la *Société égyptienne*, qui avait eu pour but principal de rassembler dans une bibliothèque tous les ouvrages relatifs à l'Egypte et aux peuples qui sont venus, aux différentes époques de l'histoire,

Digitized by Google

s'y fixer à côté des indigènes. Cette Société était parvenue à créer une des bibliothèques les plus complètes et les plus précieuses qui existent sur l'Egypte. Mais elle ne vit plus guère que par le souvenir des services qu'elle a rendus aux voyageurs qui ont visité l'Egypte. L'Institut égyptien, conçu dans une pensée plus générale, se propose d'embrasser dans ses travaux toutes les branches des connaissances humaines, et fait appel à tous les hommes versés dans les sciences, les lettres et les arts. Cette association compte déjà dans son sein des savants et des littérateurs distingués et plusieurs membres de l'Institut de France. Elle a fait paraître récemment les deux premiers numéros de ses *Bulletins*. Le compte rendu des séances tenues par elle en 1859 témoigne déjà de l'utilité de ses travaux. Nous y avons remarqué des discussions intéressantes sur différents points d'archéologie égyptienne, une dissertation de M. Mariette pleine de sagacité et d'érudition, à l'occasion de la découverte de plusieurs momies et de différents objets recueillis sur elles ; une série d'observations météorologiques faites à Alexandrie par M. Schnepp, et à Port-Saïd par M. Zarb, médecin de la station ; enfin des recherches très-curieuses sur la culture et les moyens de conservation du blé en Egypte, et sur le rouissage du chanvre et du lin, au point de vue de l'hygiène publique et sous le rapport industriel et économique.

Nous ne pouvons que faire des vœux pour le succès d'une pareille institution, que plusieurs de nos compatriotes se sont déjà empressés de seconder par leur adhésion ou leur coopération.

Erratum. — Livraison de juin 1860, page 755, quatrième ligne du *Post-scriptum, au lieu de :* le vœu que nous formions en terminant notre compte rendu, *lisez :* un vœu que nous n'avions pu nous empêcher de former, en parcourant les travaux des autres Sociétés savantes du ressort académique de Poitiers.

Digitized by Google

COMITÉ IMPÉRIAL

DES TRAVAUX HISTORIQUES

ET DES

SOCIÉTÉS SAVANTES.

SÉANCES DU COMITÉ.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Séance du 9 juillet 1860.

Présidence de M. L. Delisle, membre de l'Institut.

M. de La Fons de Mélicocq, d'après le désir qui lui avait été exprimé par la section, envoie tous les documents qu'il possède sur les coutumes locales de Valenciennes au moyen âge.

M. Le Roy, de Cany, adresse également, pour se conformer à un vœu de la section (1), la copie d'un aveu rendu au roi, le 24 septembre 1484, par Pierre de Hocqueville.

Ces deux communications sont renvoyées à l'examen de M. Laferrière.

M. Levot, correspondant à Brest, renvoie, accompagnés des divers renseignements qui lui avaient été demandés (2), plusieurs documents relatifs à la chapelle de Notre-Dame-de-Recouvrance, à Brest, les lettres patentes de Jean V, duc de Bretagne, affranchissant les hôtelleries du Folgoat de tous impôts et subsides (1432), et les remontrances du parlement de Bretagne (1646) à Anne d'Autriche, qui s'était attribué la charge de grand-maître, chef et surintendant du commerce et de la navigation. M. Levot joint à cet envoi un

(1) V. la *Revue des Sociétés savantes*, 2e série, t. III, p. 684.
(2) V. id. p. 3.

Digitized by Google

récit de la tenue des Etats de Bretagne à Rennes, de 1770 à 1771, présenté sous forme de bulletins ou sommaires des séances, adressé par un député au sénéchal de Vannes. Ce récit contient des renseignements intéressants sur les événements qui se passèrent durant la session des Etats. — Renvoi à M. P. Clément.

M. Nozot, correspondant à Rocroi, adresse des notices historiques et archéologiques sur les communes de Vendresse, d'Omont-le-Châtelet et de la Neuville-à-Maire (Ardennes), et des copies de diverses pièces faisant partie des archives de Mouzon. — Renvoi à M. Bellaguet.

M. Oudet, correspondant à Bar-le-Duc, communique, sous le titre de *Légendes pieuses du moyen âge*, quelques observations concernant le pèlerinage de Notre-Dame-du-Guet à Bar-le-Duc. Suivant une ancienne tradition, cette ville étant assiégée, en 1130, et sur le point de tomber, par surprise, au pouvoir des assiégeants, aurait été sauvée miraculeusement par l'intervention d'une statue de la Vierge placée au-dessus de la *Porte-au-Bois*. Cette statue, devenue depuis lors l'objet de la vénération des fidèles, fut déposée dans une chapelle érigée sur le rempart même de la ville au-dessus de la *Porte-au-Bois*, et y resta jusqu'en 1794. A cette époque, elle fut brisée; mais les fragments en ayant été recueillis par les soins de quelques personnes pieuses, on parvint à les réunir, et, quand les monuments du culte se rouvrirent, la statue de Notre-Dame-du-Guet fut installée dans l'église de Saint-Etienne de Bar. Une brochure a été publiée, en 1856, par M. l'abbé Jules Gouget, curé de cette paroisse, sous le titre de *Discours sur le pèlerinage de Notre-Dame-du-Guet pour la réédification de la chapelle dans l'église Saint-Étienne*. M. Oudet a recherché, à l'occasion de cette brochure, si le fait rapporté par la tradition était conforme à l'histoire, et il n'a trouvé aucune mention d'un siége que la ville de Bar aurait eu à soutenir en 1130. Il s'est adressé à M. Bellot-Harment, ancien chef de division de la préfecture de la Meuse, et il résulterait de la réponse de M. Bellot et des éclaircissements donnés par lui que le château et la ville de Bar ne furent ni ne purent être assiégés au commencement du douzième siècle.

La section remercie M. Oudet de cette communication, et en ordonne le dépôt aux archives.

M. l'abbé Barbier de Montault offre au Comité plusieurs imprimés :

1° Trois mandements de Mgr de Grasse, évêque d'Angers (1766, 1770 et 1776);

Digitized by Google

2° Un mandement des vicaires généraux de Mgr de Grasse pour la canonisation de Jeanne de Chantal (1772);

3° Explication des emblèmes du sacre de Louis XVI (1776).

Remercîments et renvoi des imprimés à la Bibliothèque impériale.

M. Raimbault, archiviste de la mairie de Saumur, envoie la copie d'un acte de baptême d'Anne, fille de René de Chambes, comte de Monsoreau, qui porte la signature de la reine Anne d'Autriche et celle de Louis de Rohan (1621). — Dépôt aux archives.

M. le président désigne, pour rendre compte de diverses publications des Sociétés savantes, MM. Bellaguet, Rathery, Huillard-Bréholles, L. Delisle, Jourdain, J. Desnoyers, Berger de Xivrey, E. Rendu et Tardif.

Le secrétaire de la section annonce que M. le Ministre désire que la section lui présente prochainement une nouvelle liste des Sociétés savantes qui lui paraîtront mériter, par l'importance de leurs travaux, d'être comprises dans la répartition des subventions accordées par le ministère, ainsi qu'une liste des membres non résidants et des correspondants qu'elle aura jugés dignes d'obtenir des récompenses honorifiques ou des encouragements.

Une commission est nommée pour préparer cette double liste.

M. Delisle, président de la commission du *Dictionnaire géographique*, rend compte des travaux de cette commission. L'impression du Dictionnaire géographique du département d'Eure-et-Loir, rédigé par M. L. Merlet, étant sur le point d'être terminée, la commission s'est occupée d'examiner quels étaient, parmi les travaux qui lui ont été communiqués, ceux qui étaient le plus avancés et qui, par cette raison, pourraient être mis les premiers sous presse. Le Dictionnaire du département de l'Yonne, dont l'exécution est confiée à M. Quantin, et celui du département de la Meurthe, préparé par les soins de M. Lepage, lui ont paru pouvoir être livrés à l'impression dans un délai très-rapproché. Les dictionnaires géographiques de plusieurs autres départements sont également en cours d'exécution, et le concours empressé que les Sociétés savantes et les correspondants du ministère veulent bien prêter à cette œuvre toute nationale, fait espérer qu'elle pourra être utilement poursuivie et menée à bonne fin.

Un membre appelle l'attention de la section sur l'utilité qu'il y aurait de reprendre les travaux préparatoires de la publication d'une nouvelle série de *Mélanges*, adoptée depuis longtemps par le Comité, qui en a reconnu unanimement l'importance.

Digitized by Google

La section décide que cette observation sera transmise à la commission chargée de la préparation de ce recueil.

MM. Bellaguet, J Desnoyers et Patin lisent des rapports sur diverses publications de la Société d'émulation de Cambrai, de la Société académique de Nantes et de l'Académie des jeux Floraux. — Ces trois rapports seront insérés dans la *Revue des Sociétés savantes*.

M. L. Delisle rend compte d'un certain nombre de communications qui avaient été renvoyées à son examen :

1° Trois lettres originales de sœur Elisabeth de Lamoignon, supérieure du couvent de la Visitation de Paris (1710), relatives à un procès qu'avait à soutenir une des maisons de l'ordre, envoyées par M. l'abbé Barbier de Montault. — Ces pièces n'offrent guère d'intérêt que comme autographes, et, à ce titre, elles pourraient être utilement déposées à la Bibliothèque impériale.

2° Des extraits de divers feuillets de vélin qui forment la couverture des registres de la mairie de Brain-sur-Allonnes (Maine-et-Loire), adressés par le même correspondant. — Ces feuillets, que M. Barbier de Montault considère comme devant appartenir à une chronique du quinzième siècle, ont en effet été reconnus faire partie d'un exemplaire des chroniques de Froissart. Il serait désirable, pour cette raison, qu'ils fussent recueillis, et, s'il était possible, décollés avec soin, puis envoyés au ministère, pour être remis à la Bibliothèque impériale.

3° Procès-verbal de réformation de l'abbaye de Saint-Jean en Vallée, par Pierre de Mincy, évêque de Chartres (daté du mois de mars 1262), transmis par M. L. Merlet, correspondant à Chartres. — M. Delisle regarde ce document comme offrant assez d'intérêt pour être imprimé *in extenso* dans la *Revue*. Si cet avis était adopté, M. Merlet pourrait joindre à cette publication les notes explicatives dont il a bien voulu offrir d'accompagner le procès-verbal de réformation.

4° Rapport de M. Métayer-Masselin sur la découverte des archives de l'ancienne abbaye de Bernay (Eure), et indication sommaire des principaux documents qu'elles renferment. — Ces documents ne semblent pas à M. Delisle avoir, en général, beaucoup d'importance, à l'exception d'une charte de l'année 1061, contenant donation faite, en présence de Guillaume le Conquérant, du prieuré de Bolbec à l'abbaye de Bernay.

5° Copie, transmise également par M. Métayer-Masselin, d'un feuillet qui servait de couverture à un livre, et qu'il pensait provenir d'un cartulaire du Bec, ignoré jusqu'à ce jour. — Ce feuillet, ainsi

Digitized by Google

qu'il a été facile de le vérifier, n'appartient pas à un cartulaire inconnu, mais il a été détaché de l'un des deux cartulaires dont on possède des fragments à Evreux. — M. Delisle en propose le dépôt aux archives et des remercîments à M. Métayer-Masselin.

La section adopte toutes les conclusions du rapport de M. Delisle.

M. Huillard-Bréholles propose le dépôt aux archives de divers documents concernant la ville de Vence, qui proviennent de l'étude de M. Trastout, notaire à Vence, et ont été envoyés par M. l'abbé Tisserand, correspondant. Ces pièces ne lui paraissent pas assez importantes pour mériter d'être publiées. Il en excepte toutefois le testament de Romée de Villeneuve, dont on pourrait publier des extraits, mais après avoir soigneusement collationné la copie avec le texte.

M. Rathery appuie cette proposition; il fait remarquer que les archives des notaires renferment souvent des matériaux très-utiles pour l'histoire, et qu'il importe de provoquer et d'encourager les communications de cette nature.

M. Dumoutet, membre non résidant, présent à la séance, offre de s'informer auprès d'un membre de la famille de Villeneuve, qui habite Bourges, s'il ne posséderait pas une autre copie du testament de Romée. — Cette offre est acceptée.

M. Huillard-Bréholles rend compte du résultat de l'examen, dont il avait bien voulu se charger, du manuscrit de la bibliothèque de Bourges, qui avait été signalé par M. de Girardot, et qui contient la relation d'une ambassade envoyée par Louis XI à Rome pendant les années 1478 et 1479 (1). Cette relation est très-curieuse, en ce qu'elle montre que l'action diplomatique de la France était déjà considérable à cette époque, malgré les assertions contraires de certains historiens. Elle se rattache d'une façon directe aux documents recueillis par M. Sickel dans les archives de Milan et de Venise, et dont le Comité s'est occupé à plusieurs reprises, notamment en 1855 (2). Si l'on décidait un jour la publication de ces documents, il serait indispensable d'y joindre cette relation. Il y aurait donc lieu, en vue de cette éventualité, de demander à M. le Ministre de vouloir bien faire exécuter une copie du manuscrit avant de le renvoyer à la bibliothèque de Bourges.

Les conclusions de ce rapport sont adoptées.

La section décide ensuite, sur la proposition de M. Tardif, le dépôt

(1) V. la *Revue des Sociétés savantes*, t. III, 2e série, p. 277 et 681.

(2) V. le *Bulletin* du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France (1853-1856), t. III, p. 143.

Digitized by Google

aux archives de la copie envoyée par M. Ferry, archiviste auxiliaire de la préfecture des Vosges, à Epinal, d'une charte par laquelle Raoul de Coucy, évêque de Metz, confirme, le 22 décembre 1387, les franchises, libertés et usages des bourgeois de la ville d'Epinal. Cette charte ne relate point ces franchises et usages, elle ne fait qu'établir un fait déjà connu.

L. Bellaguet,
Secrétaire, par intérim, de la section d'histoire et de philologie.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Séance du 16 juillet 1860.

Présidence de M. le Comte DE LABORDE, membre de l'Institut.

La section apprend avec intérêt que M. Frappaz vient d'apporter et de soumettre à M. le Ministre un certain nombre de calques des dessins de Gaignières, qu'il a exécutés à Oxford, conformément à la mission dont il vient d'être chargé par Son Excellence. M. Servaux, chef du bureau des travaux historiques, qui fait cette communication, ajoute que, par les ordres de M. le Ministre, ces calques sont déposés à la Bibliothèque impériale, où l'on s'occupe de les faire coller. Cependant, dès aujourd'hui, ces calques sont à la disposition des membres de la section qui voudront en prendre connaissance; déjà, plusieurs membres de la commission les ont vus et ont pu s'assurer que M. Frappaz s'est conformé aux instructions tracées par la section d'archéologie.

Par les soins de M. le vicomte Henri Delaborde, conservateur des estampes, les volumes de la collection Gaignières déjà existants à la Bibliothèque vont être refaits; ceux de l'importante addition qu'on devra à la munificence du Gouvernement seront reliés dans le même format que les anciens, mais tout en formant une série à part. De plus il est bien entendu que, suivant une demande formulée par M. le comte de Laborde, et appuyée par la section, on conservera scrupuleusement l'ancienne pagination des volumes de ces deux collections.

La section entend ensuite la lecture d'un exposé qui lui est adressé par M. du Cleuziou sur l'utilité d'une mission qu'il désirerait obtenir dans le but d'étudier de nouveau la Bretagne, ses monuments et ses légendes. M. du Cleuziou, qui possède tous les dialectes celtiques actuellement parlés en Bretagne, serait parfaitement préparé à une semblable mission, et M. P. Mérimée, dont il est connu, recommande ce savant à la bienveillance du comité. La section, après avoir délibéré sur cette demande, décide que les termes n'en sont pas assez précis pour qu'elle puisse émettre dès aujourd'hui un avis à cet égard; M. du Cleuziou sera donc prié de fournir de plus amples explications sur la mission qu'il sollicite.

La Société d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du dé-

Digitized by Google

partement de l'Aube, envoie le recueil complet des inscriptions *gauloises et romaines* relevées jusqu'à ce jour dans son ressort. M. Cherbonneau, membre non résidant, envoie seize inscriptions latines recueillies dans les provinces de Constantine et d'Oran; M. Morand, membre non résidant, adresse le dessin d'un autel votif gallo-romain qui servait de fonts baptismaux dans l'église de Halinghen, canton de Samer (Pas-de-Calais), et qu'on peut voir aujourd'hui dans le musée de Boulogne-sur-Mer. M. Morand expose la louable intention de relever ainsi et de communiquer au comité toutes les inscriptions des monuments conservés dans ce musée. Ces trois importantes communications sont envoyées à l'examen de M. L. Renier.

M. Anatole de Barthélemy, membre non résidant, transmet l'estampage d'une inscription de l'année 1188, qui existe dans l'église de Bures, canton de Londinières (Seine-Inférieure).

M. Dumoutet, membre non résidant, adresse un envoi considérable de calques et de copies d'inscriptions qui se compose de dix calques et copies d'inscriptions tumulaires d'archevêques de Bourges, de dix-neuf calques d'inscriptions de sépultures diverses de la cathédrale de Bourges, de vingt et un calques d'inscriptions diverses gravées sur les murs intérieurs et extérieurs de la cathédrale, enfin six calques d'inscriptions recueillies dans diverses églises du département du Cher. Non content de donner ainsi une nouvelle preuve de son zèle, M. Doumoutet, qui, se conformant à un vœu exprimé par M. de Guilhermy dans un de ses derniers rapports, a joint à ces documents des notes explicatives, annonce qu'un prochain envoi complétera le relevé de l'épigraphie de ce monument, et que les inscriptions relatives au gouvernement civil du Berry y figureront également avec notes explicatives. Ces deux communications sont renvoyées à l'examen de M. de Guilhermy.

M. Dusevel, membre non résidant, en réponse à une demande faite par M. de Guilhermy dans son rapport du 7 mai 1860, fait remarquer qu'un *fac-simile* de l'inscription mérovingienne trouvée à Saint-Acheul (v. Bulletin, Archéologie, t. IV, p. 16) a été donné par M. Leblant (t. I. des Inscript. chrétiennes de la Gaule, pl. 37, n° 227). Une réponse à une autre question posée par le même rapporteur est adressée par M. Arnauld. Ce correspondant a fait la vérification demandée par M. de Guilhermy, au sujet de l'inscription d'une plaque de plomb du musée de Niort. Ce nouvel examen confirme pleinement l'interprétation proposée par M. de Guilhermy dans ce travail, qui porte la date du 7 mai 1860.

M. Le Roy, chef d'institution à Cany (Seine-Inférieure), envoie

Digitized by Google

copie de l'inscription d'une croix érigée en 1014 dans le voisinage de cette localité et appelée la Croix-Picart, du nom de son fondateur. M. de Guilhermy veut bien encore se charger d'examiner cette communication.

Conformément à un vœu exprimé par M. Chabouillet dans son rapport sur une communication relative à une trouvaille de monnaies faite à la Bussière, M. Marchand fait don à la Bibliothèque impériale du seul denier sancerrois de cette découverte qui se trouve en sa possession. Des remercîments seront adressés à M. Marchand, et le denier de Sancerre sera transmis à M. l'administrateur général de la Bibliothèque impériale.

M. Mahéo, correspondant, envoie une description accompagnée de croquis à la plume de quelques monuments celtiques de l'arrondissement de Dinan (Côtes-du-Nord). Des remercîments seront adressés à M. Mahéo, dont les dessins seront mis en réserve pour le répertoire archéologique.

La Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace envoie une notice rédigée par M. le colonel de Morlet, l'un de ses membres, sur les ruines découvertes en 1859 à Mackwiller, arrondissement de Saverne (Bas-Rhin), et qui appartiennent à un ancien établissement de bains de l'époque gallo-romaine. En transmettant cette notice accompagnée de deux plans, le président de la Société, M. L. Spach, annonce que, sur la proposition de M. le Préfet du Bas-Rhin, le Conseil général a alloué une somme de 1,600 fr. pour l'acquisition des terrains. Il ajoute que la Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace, a voté 600 fr. pour continuer les fouilles, que M. Ringel, pasteur à Diemeringen, avait pu commencer avec une modeste allocation de 100 fr., fournie par la Société française pour la conservation des monuments à Caen. Mais, comme les ressources pécuniaires de la Société d'Alsace sont très-restreintes et ne lui permettent pas de plus grands sacrifices, M. le Président conclut en s'adressant à la libéralité de M. le Ministre, auquel il demande une subvention qui permette de poursuivre la découverte des thermes de Mackwiller. M. Chabouillet, secrétaire de la section, pense qu'en raison de l'importance de ces ruines, et surtout de la confiance que l'on peut placer dans le zèle et les lumières des membres de la Société d'Alsace, la section pourrait appuyer cette demande. Il rappelle que, l'année dernière, Son Excellence avait bien voulu consulter la section sur l'emploi d'une somme de 500 fr. qu'elle mettait à la disposition d'une Société savante qui aurait d'importantes fouilles à faire exécuter. (Voir *Revue*

Digitized by Google

des Sociétés savantes, 2e série, t. II, p. 135.) Aucune proposition n'ayant été faite à cette époque, M. Chabouillet pense que la section est autorisée à réclamer cette année les effets de cette intention libérale par laquelle M. le Ministre de l'instruction publique a bien voulu témoigner l'intérêt qu'il porte aux Sociétés historiques et aux Sociétés savantes des départements.

M. le comte de Laborde appuie cette proposition ; il fait remarquer que la répartition par le Ministre de l'instruction publique de quelques fonds destinés à exécuter des fouilles serait d'autant plus utile en ce moment, que M. le Ministre d'État a cru devoir cesser de consacrer à cet emploi la moindre portion du crédit alloué pour l'entretien ou la restauration des monuments historiques. La section adopte la proposition de M. Chabouillet, et recommande à la bienveillance de M. le Ministre la demande de la Société d'Alsace.

M. Monnier, correspondant, transmet une demande analogue faite par la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny (Jura), à l'effet d'obtenir de l'État les moyens de remettre au jour une mosaïque qui existe dans la campagne entre la ville de Poligny et le village de Tourmont, et qu'on connaît dans le pays sous le nom de *Monument des Chambrettes*. La section, avant de délibérer sur cette proposition, se fera renseigner sur l'organisation de cette Société, qui paraît nouvelle, et dont le nom ne figure pas dans la liste des Sociétés savantes, insérée dans la *Revue* (4e année. 1858. — 1er semestre, p. 545.)

M. Nozot, correspondant, adresse une notice sur la commune de la Besace (Ardennes), qui est renvoyée à l'examen de M. le baron de Guilhermy.

M. l'abbé Barranger, annonce que la continuation des travaux de nivellement de l'ancien cimetière de Villeneuve-le-Roi (Seine-et-Oise) a amené la découverte d'une nouvelle cavité semblable à celles qu'il avait déjà signalées et qui ont été l'objet d'un rapport de M. Quicherat. (V. *Revue des Sociétés Savantes*, juin 1860, p. 588.) Les parois de cette dernière cavité sont calcinées dans une plus grande épaisseur que celles des premières. En outre, M. l'abbé Barranger a pu remarquer que les *ustrina* se trouvaient placés au-dessus des fosses prismatiques, carrées au fond et très-évasées du haut, qui contenaient des cadavres ; enfin, M. le curé de Villeneuve-le-Roi signale un *Men-hir* qui s'élève près du bourg et auquel les habitants donnent le nom de Pierre-Fite. M. Quicherat fait remarquer que la rencontre de fosses contenant des cadavres au-dessous des cuvettes qui paraissent avoir servi de lieux d'incinération, confirme l'opinion

Digitized by Google

qu'il avait émise sur l'époque relativement moderne à laquelle il convient de faire remonter l'emploi de ces *ustrina*.

M. Duplan envoie un n° du *Journal du Cher*, dans lequel il a publié une note au sujet de nouvelles découvertes que viennent de produire les fouilles opérées sous le palais de Jean, duc de Berry, à Bourges. Des remercîments seront adressés à M. Duplan.

M. Dumoutet, membre non résidant, qui assiste à la séance, annonce que le *Répertoire archéologique du département du Cher*, dont il a entrepris la rédaction, sous les auspices de la *Commission historique du Cher*, est arrivé à un degré d'avancement qui permet d'en espérer prochainement l'achèvement. M. le Président fait, au nom de la section, des remercîments à M. Dumoutet pour le zèle avec lequel il ne cesse d'apporter un concours aussi actif qu'éclairé à tous les travaux du comité.

M. Chabouillet, secrétaire de la section, fait savoir que M. le Ministre demande que le comité veuille bien dresser une liste des membres non résidants et correspondants qui lui paraissent mériter des récompenses honorifiques ou des encouragements. En conséquence, la section désigne, pour préparer cette liste, une commission qui sera composée des mêmes membres que l'an passé en pareille occurrence: savoir, MM. L. Renier, de Guilhermy, Quicherat, A. Lenoir, Chabouillet, secrétaire de la section, de la Villegille, secrétaire du comité, et Servaux, chef du bureau des travaux historiques. La même commission est aussi chargée de préparer un complément, également demandé par M. le Ministre, à la liste des Sociétés savantes proposées cette année pour recevoir une subvention sur les fonds affectés aux encouragements des Sociétés savantes. (Voir cette première liste dans le n° de la *Revue des Sociétés savantes de juin* 1860, p. 689.)

M. le Président désigne MM. de Mas-Latrie et Dauban pour rendre compte de publications des Sociétés savantes, et charge M. Chabouillet de faire un rapport sur la *Description des antiquités, etc., du musée de Lyon*, par M. le docteur Comarmond.

M. de Guilhermy, rapporteur de la commission chargée d'examiner le projet de publication de documents relatifs à la construction du château de Chenonceaux adressé par M. l'abbé Chevalier, expose que la plupart des documents envoyés par le savant ecclésiastique sont d'un grand intérêt pour l'histoire des arts en France, mais que dans le nombre il s'en trouve beaucoup que la section ne croirait pas utile de publier *in extenso*. Il ne peut donc être question d'une publication spéciale; la commission a en conséquence

Digitized by Google

proposé à M. l'abbé Chevalier de lui ouvrir les colonnes de la *Revue des Sociétés savantes* pour y publier un choix de ces documents; transmise à M. l'abbé Chevalier par M. Servaux, chef du bureau des travaux historiques, cette proposition n'a pas été agréée. M. Chevalier a répondu qu'il préférait faire lui-même un travail d'ensemble sur Chenonceaux, et qu'il allait immédiatement s'occuper de cette publication. La section se félicite de voir exécuter ainsi un travail qui, traité avec le talent que tout le monde reconnaît au savant auteur des *Études sur la Touraine*, apportera certainement des éléments nouveaux à l'histoire de l'art au XVIe siècle.

M. de Mas-Latrie donne lecture de divers rapports: 1° sur le tome X du *Bulletin de la Société d'agriculture*, etc., de la Lozère; 2° sur les 4e et 5e livraisons du tome I du *Bulletin de l'Académie Delphinale*; 3° sur le tome VIII des *Mémoires de l'Académie impériale de Metz*. M. P. Lacroix lit deux rapports: le 1er, sur le tome V de la 3e série des *Recueils des travaux de la Société libre de l'Eure*; le second, sur le 3e cahier du tome IX des *Annales de la Société d'émulation des Vosges*; enfin, M. Quicherat lit aussi deux rapports, l'un sur le tome V des *Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire*, l'autre sur la 27e année du *Bulletin de la Société des sciences et belles-lettres, etc., du Var*. Ces divers rapports sont envoyés à la commission de la *Revue des Sociétés savantes*. M. Chabouillet fait hommage à la section, au nom de M. A. de Terrebasse, d'une brochure que le savant correspondant vient d'écrire à l'occasion de la publication du cartulaire de Domène, et fait savoir que l'auteur désirerait qu'un membre du Comité voulût bien examiner ce travail et en rendre compte à la section. M. de Guilhermy se charge de ce rapport.

M. Dumoutet, membre non résidant, demande la parole pour appeler l'attention du comité sur des peintures murales qui ont été découvertes dans l'église de Chassy (arrondissement de Bourges) et qui sont exposées à être détruites, si l'on ne parvient pas à intéresser M. le curé à leur conservation; il est décidé que M. Dumoutet saisira officiellement M. le Ministre de cette affaire; il y a tout lieu d'espérer que Son Excellence voudra bien écrire à ce sujet à M. le curé de Chassy.

CHABOUILLET,
Secrétaire de la section d'archéologie.

Digitized by Google

RAPPORTS FAITS AU COMITÉ.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, INDUSTRIE, SCIENCES ET ARTS DU DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE, t. IXe, année 1858. Mende, 1858, in-8°.

L'étude de ce volume intéresserait surtout la section des sciences et la section d'archéologie du comité : la première, par des articles relatifs à l'agriculture qui le remplissent aux trois quarts; la seconde, par deux notices, où M. l'abbé Ollier, vicaire à Langogne, M. l'abbé Ch. Giron, vicaire à la Canourgue, ont décrit curieusement leurs églises (p. 45, 388 et suiv.).

Deux circonstances y ont donné place à l'histoire : l'érection d'une statue à un des hommes illustres du pays, le pape Urbain V, sur la place agrandie de la cathérale de Mende, elle-même restaurée ; le choix de certaines questions dans le programme du congrès scientifique tenu, en 1858, à Auxerre; elles regardaient, non-seulement l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre, mais Guillaume Grimoard, qui fut l'un de ses abbés, avant d'être élevé au pontificat, sous le nom d'Urbain V. Le même esprit de patriotisme local qui avait porté l'un des membres les plus actifs de la Société d'agriculture etc., du département de la Lozère, M. Théophile Roussel, à publier, en 1840, je crois, des *Recherches sur la vie et le pontificat d'Urbain V*, que l'Académie des inscriptions et belles-lettres a honorablement distinguées, lui a fait écrire sur le même sujet, soit pour le congrès d'Auxerre, soit pour la compagnie académique de Mende, un assez grand nombre de morceaux rassemblés dans le présent volume (p. 32, 40, 71, 311, 374, 469). Ces morceaux ne sont point des redites ; de nouvelles recherches ont permis à M. Théophile Roussel de rajeunir ses anciens récits par d'intéressants détails. Il n'a pas surtout consulté sans fruit, au sujet de l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre et de tout ce qu'a fait pour elle et pour Auxerre Guillaume Grimoard, soit d'abord comme abbé, soit plus tard comme pape, les documents et les ouvrages inédits conservés dans les archives de la préfecture de l'Yonne et de la ville d'Auxerre. Nous signalerons encore à l'attention et à l'intérêt des amis d'une judi-

Digitized by Google

cieuse érudition et d'une exposition élégante quelques-uns de ces morceaux dont les titres feront suffisamment connaître l'objet et l'importance : *Le pape Urbain V et Pétrarque* (p. 71 et suiv.); l'auteur y a tiré un heureux parti de documents qui n'appartiennent pas moins à la littérature qu'à l'histoire, des lettres de Pétrarque : *Le pape Urbain V, ce qu'il a fait pour la ville de Rome, pour l'État ecclésiastique et pour l'Italie* (p. 311 et suiv.) ; là encore brillent parmi les autorités alléguées par l'auteur de belles citations de Pétrarque : *Urbain V et Toulouse, translation dans cette ville des reliques de saint Thomas d'Aquin* (p. 374 et suiv.). «Guillaume Grimoard, dit M. Roussel, avait pris à Toulouse tous ses degrés; il y avait reçu le bonnet de docteur en droit civil. Le souvenir de ce séjour et de ces études, qui furent la principale source de sa renommée, ne s'effaça jamais de son cœur. C'est à Toulouse que, devenu pape, il envoyait de préférence l'élite de ces jeunes clercs, *pauvres et studieux*, que, suivant le rapport de ses biographes, il entretint à ses frais, au nombre de près de mille, dans les principales universités de France et d'Italie.... Mais c'est surtout par les priviléges et les faveurs nombreuses accordées à l'Université qu'Urbain V prouva son affection aux Toulousains. Aujourd'hui... le souvenir en est à peu près perdu, comme celui de l'ancienne Université elle-même.... Il est cependant un témoignage éclatant de cette faveur, qui ne semble pas, même après cinq siècles, être complétement effacé du cœur de cette population renommée par sa ferveur catholique : nous voulons parler du présent qui lui fut fait des reliques du plus grand docteur du moyen âge, de saint Thomas d'Aquin. Ce présent d'Urbain produisit une telle sensation, il excita à Toulouse un si vif enthousiasme, que les circonstances qui l'accompagnèrent méritent d'être rapportées avec quelques détails. » L'attente excitée par cette annonce n'est pas trompée par le récit qu'elle précède. La lutte soutenue auprès d'Urbain V par les Bénédictins et les Dominicains, pour s'assurer la possession définitive des reliques du Docteur angélique, les motifs par lesquels le pape se décide, après une longue incertitude, en faveur des Dominicains et de la ville qui avait été le berceau de l'ordre des Frères prêcheurs; les soins que le parti vainqueur dut prendre pour rassembler les restes dispersés de saint Thomas d'Aquin et assurer leur translation à Toulouse; leur réception solennelle, le 4 août 1358, dans cette ville qui les possède encore parmi les saintes richesses de son antique église de Saint-Sernin, tout cela est savamment et élégamment exposé par M. Roussel dans quelques pages d'un piquant intérêt.

Digitized by Google

L'un des membres de la Société d'agriculture, etc., du département de la Lozère, M. l'abbé Baldit, archiviste, a payé lui-même son tribut à la mémoire d'Urbain V, en extrayant d'un vieux manuscrit une hymne en vers latins, où un moine franciscain a célébré l'illustre pape avec plus de zèle naïf que de goût et même de correction (p. 120 et suiv.). M. l'abbé Baldit est loin de s'exagérer le mérite de cette pièce, et l'on ne peut qu'adhérer à la maligne analyse qu'il en donne lui-même; mais on doit réclamer contre le rapprochement que semblent indiquer ces expressions : «... Échantillon du goût littéraire de ce siècle, où la plupart des lettrés préféraient aux poésies italiennes de Pétrarque son poëme latin, *Africa*, si profondément oublié aujourd'hui. » Il n'y a vraiment nul rapport entre l'imitation virgilienne qui a produit le poëme latin, si mal composé sans doute, si ennuyeux, si justement mis en oubli, mais non dénué pourtant de beautés poétiques de Pétrarque, et la grossière production d'un religieux sans lettres. C'est l'ignorance du siècle que celle-ci représente, et non cette culture savante dont l'*Africa* elle-même, malgré l'erreur et le mauvais succès de l'entreprise, portait témoignage.

Nous retrouvons, à la page 424 de ce recueil, le nom, qui y revient, si souvent, de M. Théophile Roussel. Dans une petite dissertation intitulée *Sur la gavacherie, le pays des Gavach et leur idiome*, il y établit, d'après des recherches antérieures de M. Ignon, ancien secrétaire perpétuel de la Société d'agriculture, etc., de la Lozère, de M. Bessières, membre de la Société d'agriculture, etc., d'Agen, qu'il faut chercher ailleurs que dans le Gévaudan, dans le nom de ses anciens habitants, *Gabali*, *Gabalitani*, l'origine de cette injure espagnole *gavacho*, qui avait fourni à notre ancienne langue l'expression injurieuse *gavache*, consacrée par ce vers du Virgile travesti :

Il vous traiterait de gavaches.

Cette rectification d'une erreur accréditée entre autres par l'autorité de Ménage (voy. ses *Origines* au mot GAVACHE), a pour l'ancien Gévaudan, devenu le département de la Lozère, un intérêt tout local, et n'est pas en même temps tout à fait indifférente à l'histoire de notre langue. Par là est ménagée dans le recueil dont nous rendons compte, parmi tant d'autres articles plus appropriés à son caractère spécial, une petite place à la philologie et aussi à la géographie.

PATIN,
Membre du Comité.

Digitized by Google

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES, DE L'AGRICULTURE ET DES ARTS DE LILLE. — Année 1858. — IIe Série. — 5e Volume.

I. — *Spicilége d'histoire littéraire, etc.*, par M. Le Glay ; deuxième fascicule.

C'est la suite d'un travail dont la première partie a paru dans ce recueil il y a trois ans. Comme la collection se compose de notes séparées, relevées parmi des documents fort divers, il n'est pas indispensable, pour apprécier cette livraison, d'avoir sous les yeux la précédente.

Réduits à des dimensions concises, les éléments qui entrent dans le spicilége du docte et laborieux Archiviste du Nord se prêtent difficilement à l'analyse : les mentionner tous ce serait se contraindre à une simple table.

L'unique portion du travail qui soit consacrée à des documents inédits consiste en *six lettres de Balthasar Moret*, petit-fils et successeur de Christophe Plantin, l'illustre imprimeur d'Anvers. On sait que cette dynastie de libraires, anoblie en 1692, a fourni d'habiles humanistes. Balthasar lui-même était poëte, « *felicis venæ* » dit Foppens, et l'on a conservé la pièce latine qu'il consacra à Juste-Lipse, son maître et son ami.

Les lettres que nous transmet aujourd'hui M. Le Glay, sans analyse et sans traduction, ont de l'intérêt pour les bibliographes ; elles sont de cette latinité bien apprise, qui pour se montrer transcendante, aboutit à la recherche par la prétention d'être concise. L'auteur les adressa à Antoine de Winghe, abbé de Liessies, qui faisait alors imprimer chez Moret son édition estimable des œuvres de Louis de Blois. Les Bollandistes ont plus d'une fois signalé l'érudition de cet abbé.

Dans la première de ces épîtres, du 30 octobre 1632, l'imprimeur annonce l'envoi gratuit de six exemplaires de la *Vie de Camille de Lellis* au père Halloix (qui l'avait traduite de l'italien sur le texte de Cicatello), ainsi que la remise d'un exemplaire du *Blois* pour le père Eesbecke. Mais il présume qu'on devrait lui tenir compte de 144 florins pour huit feuilles refaites, qu'il a oublié de mentionner, alléguant, pour n'en pouvoir faire abandon, le prix modique des reliures du *Blois* (*compacturarum*), qui coûtent trente sous, en cuir, avec fermoirs ; vingt en cuir *et cornu*... sans fermoirs, petit format,

Digitized by Google

minori charta; et, en grand papier, vingt-quatre. — Répondant à des objections qui lui ont été présentées au sujet du *Théâtre de la vie humaine*, de Beyerlinck, et des *Vies des Pères*, Moret établit que le prix des papiers a augmenté; que les *Prolégomènes* de Louis de Blois sont en qualité supérieure; enfin, que les *Vies des Pères* étant d'une vente plus facile, on les livre à plus bas prix. Il conclut en prédisant que les exemplaires en petit nombre du *Blois*, envoyés par lui à Madrid, attendront avant d'être écoulés le jour du jugement. En résumé, on lui doit 480 florins, dont il consent à retrancher, pour huit feuilles refaites, 144 florins; restent dus, 336; ce qui établit à 18 florins la feuille d'impression. Notons que, malgré la prédiction de l'éditeur, André de la Haye réimprima en 1726, à Ingolstadt, bien avant la fin du monde, l'œuvre de Louis de Blois.

Dans la seconde lettre, Moret annonce l'envoi de vingt-six exemplaires de la *Vie de Camille*, reliés non en cuir, *sed in cornu.* Ainsi les a demandés le révérend Bollandus, qui, pour cinquante exemplaires, est tombé d'accord sur un prix de soixante florins. Il adresse aussi la *Chronologie du père Petau*, qu'il a fait venir de Paris au prix de 30 sous. Il attend de Lyon les *Annales minorum* de Wadding et dit que le troisième et le quatrième volume du *Tertullien* de Cerda n'ont pas encore vu le jour. Il cherche en vain pour le père Halloix *Menea Græcorum* (c'est le ménologe de la liturgie grecque), et il ajoute que, si les affaires de librairie étaient plus florissantes, il aurait mis sous ses presses la traduction latine que le père Rader a faite de cet ouvrage. Il énumère quelques autres volumes dont la publication est retardée pour la même cause et, entre autres, le *Juste-Lipse* in-folio.

La lettre est de 1633; Moret n'a donné l'ouvrage, déjà sous presse alors, qu'en 1637.

Troisième lettre. — Le relieur n'ayant pas terminé six exemplaires du *Blois*, on n'a pu ni les envoyer à Lille, ni y ajouter le septième qui était demandé pour l'abbé de Blangy, à qui l'on a expédié en place la *Vie des Pères*, en bon papier, reliée en cuir rouge à filets dorés, avec fermoirs.

Moret adresse à son correspondant deux exemplaires des *Antidoti contre les maux de la langue*, l'un ordinaire, l'autre en bon papier; le premier coûte dix-huit sous et l'autre vingt. Il s'étonne que le papier étroit, nommé papier-poste, soit demandé de Lyon, d'où il est apporté d'ordinaire, dans un moment où l'on en manque en Flandre; et il en joint à son envoi, comme échantillon, une feuille de 4 florins et demi, etc....

Digitized by Google

Le livre qualifié *Antidoti* est l'*Antidotum salutare* de Jean d'Assignies. Cette lettre, ainsi que la première, a été mal déchiffrée ou négligemment revue. J'y trouve *confiat* pour *constat; lungo* pour *jungo*, etc.

Quatrième lettre. — « J'envoye un exemplaire du *Blois* avec un *Brabantiana Mariana*, sous sa feuille blanche, *in albis*, car il n'y en avait pas de reliés en cuir, mais seulement *in cornu*. Le prix est quatre florins et demi. Les six exemplaires du *Blois*, pour le révérend père Recteur de Lille sont prêts. Le relieur doit expédier demain des *Vies des Pères;* on enverra le tout le même jour, etc.... »

Cette édition de *Louis de Blois*, in-folio, chez Plantin, 1632, est fort belle : elle n'est pas mentionnée dans le manuel de M. Brunet. La première édition du *Brabantiana Mariana*, par Augustin Wichmans, abbé de Tongerloo, est aussi de 1632.

Cinquième lettre. — Moret attend la vérification de son compte, auquel il ajoute, pour réparer une omission, un exemplaire du *Blois* relié en cuir, avec des attaches de soie, que le révérend père Bollandus a reçu le 21 mai. Cette reliure coûte 26 sous. Quant au surplus, le prix du livre en papier commun est assez notoire. L'abbé de Berghes a reçu également son *Louis de Blois*, reliure à fermoirs de 30 sous. Il annonce le prochain envoi du *Lilia cisterciensia.*

M. Le Glay présume avec raison qu'il est question du livre d'Henriquez : Lilia Cisterci, *sive sacrarum virginum cisterciensium origo.*

Balthasar Moret offre ensuite d'envoyer l'*Hymnodia ecclesiastica*, très-recherchée par les religieux et les séculiers : elle contient trois livres, dans lesquels on traite copieusement de la manière de psalmodier et du rite choral.

Dans la lettre suivante, qui est la dernière, l'illustre libraire informe son correspondant qu'il a imprimé, en très-beau papier, *præstantiori charta*, tous ses exemplaires du *Saint Denys l'Aréopagite* ; il envoya en outre, avec de nouveaux éloges, l'*Hymnodie* (d'Anaclet Siccus, de Crémone, publiée à Anvers en 1630). Ce mot, daté d'Anvers, *in officina Plantiniana*, est du 16 mars 1634 ; c'est en cette même année que les œuvres de saint Denys l'Aréopagite, en deux volumes, ont paru chez Plantin.

Il est à regretter que, dans un recueil destiné non-seulement aux érudits, mais aux lecteurs d'une Société d'agriculture et des arts, M. Le Glay, très-familier avec les textes et avec la bibliographie flamande, ait omis, sinon de traduire, du moins de résumer, dans ses sommaires, le contenu de ces lettres. Les publications provinciales

Digitized by Google

ne peuvent que gagner à mettre la science à la portée d'un public qui certes n'ira pas chercher dans les glossaires, trop souvent muets, le sens d'une foule de mots détournés de leur acception antique, pour exprimer par extension des objets inconnus dans l'ancienne Rome.

Dans ce latin galvanisé, la périphrase, qui seule apporterait la clarté, est repoussée comme trop lourde, et la concision y substitue des énigmes. Pour entendre Balthasar Moërentorf, qui voulut bien s'appeler Moretus, il faut savoir que *compactura* est une reliure, *claustrum* un fermoir, *as*, *assis*, un sou ennobli par le style, *lingulæ* les nerfs d'un volume assemblé : mystères inconnus de Cicéron. Enfin, on est parfois réduit à laisser sans les comprendre les termes les plus simples en apparence, tels que ce *cornu* : « *compacta in corio non erat, sed in cornu* », ou bien à risquer des méprises, si l'on essaye de substituer la vraisemblance du sens à l'improbabilité de la lettre.

Qu'est-ce qu'une reliure *in cornu*, et parfois *in corio et cornu* tout ensemble? La couverture en cuir coûtait trente sous, quand la couverture *in cornu* n'en valait que vingt-quatre. Il n'est donc permis de songer, pour un si bas prix, ni à l'ivoire ni à la corne. En 1633, on ne faisait guère plus de reliures en bois de cornouiller qu'en placage de corne. Réduit, pour une fois, à torturer un mot au profit du sens, on fait si souvent le contraire! Il faut se rappeler, non sans scrupule, que fréquemment jadis, et surtout dans le nord, le mot *cornu* a été l'équivalent de *charta*. Un document du onzième siècle, cité par Kennet, contient à peu près ces mots : « *Tenuerunt jure hereditario terram, per unum* CORNU, *quod est charta*, etc... »

Cornu pourrait donc désigner la matière d'une charte, et les reliures *in cornu* être tout simplement une de ces économiques et souples couvertures en parchemin que l'officine plantinienne a si souvent ajustées à ses volumes. Ce qui le prouverait, c'est qu'il s'agit ici de livres usuels, débités à la douzaine, et que si l'on adopte une autre version, il restera surprenant que Balthasar Moret, dans ses lettres, ne mentionne, parmi ces exemplaires à bas prix, aucun volume relié en parchemin.

Est-ce par prudence que M. Le Glay laisse les périls de la traduction à un commentateur qui n'ait rien à perdre?

Ce bibliographe distingué, qui a exhumé tant de notes curieuses, souvent ajustées d'une manière piquante, dans des recueils d'*analectes*, donne, à la suite des lettres de Moret, une série de

Remarques critiques sur la Bibliotheca Belgica de Foppens.

Digitized by Google

Elles sont parfois écourtées, parce que notre auteur préjuge trop favorablement de l'érudition de ses lecteurs. Les premières ont pour objet l'analyse sommaire de seize lettres écrites par F. Foppens, entre 1729 et 1743, à Jean, puis à Jean-François Godefroy. M. Le Glay croit la première, celle de 1729, adressée à Denys Godefroy. Mais, si je ne m'abuse, ce Denys, le troisième connu sous ce prénom, garde des archives de la Chambre des comptes à Paris, y mourut en 1719. C'est donc à son frère, archiviste de la Chambre lilloise, que la lettre aurait été destinée.

Les *Remarques* de M. Le Glay complètent, en nombre d'endroits, les articles de la *Bibliotheca Belgica;* elles redressent quelques erreurs et fournissent un utile appendice à un précieux ouvrage. Elles sont si brèves que l'on ne saurait les analyser sans les reproduire, et comme elles contiennent deux cent trente-cinq auteurs, le détail nous est interdit, à deux ou trois exceptions près.

Au nom de *Jean Molinet*, M. Le Glay confirme, pour le décès de ce poëte-chroniqueur, la date de 1507, contredite par Jules Chifflet. La *Chronique annale* inédite de Jean Le Maire établit que Molinet mourut à Valenciennes, à soixante-douze ans, le lundi 23 août 1507.

Jean Froissard. M. Le Glay, après de longues recherches, n'a trouvé aucune preuve que ce chroniqueur illustre ait été chanoine de Lille, ainsi que l'a avancé Foppens, d'après Buzelin. Mais il établit, ce que n'a pas su Foppens, que Froissard, sur la fin de sa vie, se retira à l'abbaye de Cantimpré, à Cambray, où il mit la dernière main à ses *Chroniques*, avec l'aide du prieur Jehan le Tartier.

Je citerai *in extenso* le court article suivant, qui contient sur un artiste très-célèbre un document inédit et curieux, extrait d'un compte d'octobre 1428, Chambre des finances de Lille.

« *Johannes Van-Eyck* n'étoit pas seulement un grand et illustre peintre. L'extrait suivant semble prouver qu'il fut en outre, dans certaines occasions, le diplomate confidentiel de son maître et seigneur, le duc de Bourgogne : »

« A Johannes de Eeck, varlet de chambre et peintre de Mgr, tant « pour considération des services qu'il luy a faitz journellement, et « espoire que encore fera on temps à venir, au fait de sondit office « comme autrement, comme en récompensation de certains voyages « secrez que, par l'ordonnance et pour les affaires d'iceluy seigneur, « il a faiz, et du voyage qu'il fait présentement avec et en la compa- « gnie de Mgr de Roubais, — 160 livr. »

Le mois où mourut Van Eyck, en 1440, est juin ; Foppens ne l'avait pas mentionné.

Digitized by Google

— NOTICE SUR CHARLES WALMESLEY, ÉVÊQUE DE RAMA, *bénédictin du prieuré anglais de Saint-Grégoire, à Douai.* — C'est par cette biographie que M. Le Glay clôt la série de ses intéressantes communications.

Walmesley, né à Westwood-Hall, dans le comté de Lancastre, en 1722, décédé à Bristol, en 1797, passa une partie de sa vie sur le continent, où il publia divers ouvrages. Rappelons les titres de ces travaux, fort loués de leur temps mais oubliés du nôtre.

Divers *Mémoires* sur des questions astronomiques insérés dans les *Transactions philosophiques* de 1745 et 1746, et auxquels il dut d'être associé aux Académies de Londres et de Berlin; — *Analyse des mesures, des rapports et des angles, ou réduction des intégrales aux logarithmes* (Paris, in-4°, 1749); — *De inæqualitatibus motuum lunarium* (Florence, 1758).

Ces études l'appelèrent à siéger avec la commission chargée de réformer le calendrier anglais.

Histoire générale de l'Église, tirée de l'Apocalypse (3 vol. in-12, traduits en français par Dom Wilson; Rouen et Paris, 1777). L'auteur se déguisa sous le nom peu clérical de *Pastorini.*

Exposition de la vision d'Ézéchiel dans le premier chapitre de ses prophéties (1778).

Ces productions, qui furent traduites en plusieurs langues, lui valurent le grade de docteur de Sorbonne à la Faculté de Paris.

Walmesley avait passé plusieurs années au prieuré de Saint-Grégoire, à Douai, lorsqu'on l'envoya prendre la direction à Paris de la communauté anglaise que ses compatriotes y avaient fondée. Il dut la quitter en 1756, le Pape l'ayant créé évêque de Rama, *in partibus*, et coadjuteur de Lord-Yorck, vicaire apostolique du district ouest de l'Angleterre.

Dès lors il résida à Bath, près de Bristol, d'où sont datées les nombreuses lettres que l'on conserve de lui. Les dernières, de 1789 à 1792, adressées à ses frères de Douai, et notamment à Dom Walker, à qui il écrivit encore après la suppression des ordres, présagent avec effroi les malheurs qui menaçaient la France.

Sa mémoire est restée en honneur au prieuré actuel de Saint-Grégoire.

M. Le Glay a voulu donner à cet homme laborieux une hospitalité posthume parmi les illustrations flamandes. Il est bien d'autres érudits dont notre correspondant a de la sorte ravivé la mémoire. On ne saurait trop applaudir à cette tâche pieuse qui soutient l'émulation dans nos provinces, ni féliciter assez M. l'Archiviste du Nord qui,

Digitized by Google

non content d'avoir créé et mis en ordre les plus belles archives départementales de la France, en offre annuellement la fleur aux lecteurs de tous les pays.

II. — *Études sur quelques philosophes scolastiques lillois du onzième et du douzième siècle*, par M. Dupuis.

Les sept personnages auxquels sont consacrées les notices que nous devons analyser, nous montrent, à une époque peu éloignée de la fondation de la cité lilloise, les débuts de l'enseignement au chapitre de Saint-Pierre et les premiers lettrés qui s'y soient fait jour.

1° *Lietbert*, un des plus anciens docteurs de la communauté, nommé entre 1108 et 1110, abbé de Saint-Ruf au diocèse d'Avignon, était auparavant chanoine de Saint-Pierre. Il a laissé un ouvrage intitulé *Flores psalmorum*. Ce livre, envoyé au chapitre, à la requête d'un frère Escelin, chanoine de Saint-Pierre, est une glose interprétant mot à mot, dans un sens mystique, le texte des psaumes. Cassiodore et saint Augustin y furent probablement compilés ; mais M. Dupuis, qui a examiné l'ouvrage transmis jusqu'à nous dans plusieurs versions, dit que Lietbert a beaucoup créé ; il loue en lui la méthode, le choix heureux des expressions et le savoir philosophique. On possède aussi deux lettres de Lietbert : l'une prêche aux moines la régularité et la pureté, que leurs vêtements mêmes symbolisent ; l'autre, également publiée dans les *Anecdota* de Martenne et Durand, prouve que tous les moines ne méritaient pas les accusations sous le poids desquelles, dans une lettre à l'abbé Suger, Innocent II, stigmatise le clergé français. Telle est la terreur qu'inspire à l'abbé de Saint-Ruf le sexe d'Ève, qu'il le traite de loup-garou : « *Lamia diaboli, via iniquitatis, scorpionis percussio, nociviumque genus est femina.* »

2° *Gautier, évêque de Maguelonne*, de 1104 à 1129, est revendiqué par le chapitre de Lille, malgré les assertions de l'abbé Lebœuf, qui le lui dispute ainsi qu'Alain, le docteur universel. M. Dupuis infirme victorieusement l'opinion de cet adversaire, en démontrant que Gautier ne peut avoir appartenu au chapitre de l'Ile en Médoc, lequel n'existait pas encore ; mais il ne prouve pas que ce prélat soit natif de Lille ; il se borne à l'affirmer. Quoi qu'il en soit, on sait par le *Gallia christiana*, que ce Gautier assista à plusieurs conciles et fut légat du pape. On lui a attribué un ouvrage sur les psaumes intitulé : *Galteri Epi Magalonensis expositio in psalmos ;* mais M. Du-

Digitized by Google

puis, qui a comparé les deux manuscrits, a dans le premier, appartenant à la bibliothèque de Lille, reconnu, à la suite de la lettre de Gautier, envoyant *l'ouvrage de Lietbert*, le même texte que dans le second. La confusion est le fait d'un copiste qui l'a clos par ces mots : « *Explicit liber Galteri Magalonensis*, etc. »

Ce Gautier, mort en 1129, ne doit pas être confondu avec Gautier de Châtillon, qui écrivit après 1175 le poëme de l'*Alexandréide*, et dont on parlera plus loin.

3° *Lambert, évêque d'Arras.* Sa vie offre plus d'intérêt que ses œuvres. Né à Guines, d'une famille alliée aux Pierrefond et à la maison de Ponthieu, élève de Yves de Chartres et ensuite archidiacre de Thérouanne, il devint chanoine, puis grand-chantre à Saint-Pierre, où il s'illustra comme prédicateur.

En 1090, à la mort d'un évêque de Cambrai, les Artésiens voulurent posséder un évêché particulier, et le chapitre, ligué pour faire une élection, s'adjoignit trois chanoines de Lille, Clarembault, Lambert de Comines, et notre Lambert. C'est ce dernier que l'on élut et que l'on maintint, en dépit de son humilité et de l'opposition du Cambrésis. Il finit par être sacré à Rome en 1194. Néanmoins, son évêché fut fort contesté l'année suivante au concile de Clermont où Lambert assista; mais il fut enfin confirmé, et telle est l'origine du diocèse d'Arras.

Dès lors, l'influence de ce prélat s'accrut rapidement. Il fut chargé, comme légat, d'absoudre Philippe Ier de l'excommunication qui avait pris pour prétexte son mariage avec Bertrade. Il fit divers voyages à Reims, à Paris et à Rome, où il se trouvait en 1099.

On lui attribue les *Constitutions* de son évêché, la rédaction de quelques canons du concile d'Auvergne (1095), et l'on sait par diverses lettres, qu'il était étroitement lié avec saint Anselme.

4° *Jean, évêque de Thérouanne.* Les bollandistes ont reproduit, d'après Jean de Colmieu, la vie très-militante de cet autre élève d'Yves de Chartres, né à Warneton, et qui après avoir, quittant le chapitre de Saint-Pierre, cherché une retraite plus calme à l'abbaye du mont Saint-Éloi, fut contraint de la quitter par son ancien condisciple le premier évêque d'Arras, et d'accepter la place d'archidiacre. Pour l'arracher à cet asile, la pressante amitié de Lambert lança l'interdit sur la maison.

Plus tard, on l'obligea de même à occuper, de 1099 jusqu'à son décès, le siége épiscopal de Thérouanne. Il se distingua au concile de Reims, il vit Rome en 1101 et mourut béatifié en 1130.

Le *Gallia christiana* lui attribue une *Histoire de Robert de Frise*,

Digitized by Google

comte de Flandre. Mais comme ses contemporains ne tarissent pas sur son mérite littéraire, il n'a pas dû beaucoup écrire. Il acheta un grand nombre de livres, *et des meilleurs*, pour favoriser les hautes études dans son diocèse. C'est ce qu'un évêque sage saurait faire de mieux.

5° *Clarembault*, ami de l'évêque Lambert, et de Jean à qui il succéda à Arras comme archidiacre, fut prévôt de cette église jusqu'en 1160. On ne sait rien de sa vie; mais il a laissé un manuscrit resté inédit jusqu'à ce jour, et que Dom Pitra va mettre en lumière chez MM. Didot. C'est un *Commentaire sur le traité de la Trinité de Boèce*, dans lequel Clarembault établit, contre Abélard et Gilbert de la Porrée, la doctrine de saint Bernard.

Il serait difficile d'indiquer, d'après M. Dupuis, la provenance de la version qui est entre les mains de D. Pitra. M. Dupuis ne connaît pas ce livre ; il dit que les manuscrits n'en sont pas *fréquents;* c'est-à-dire, je le suppose, nombreux ou communs, et il ajoute : « ...Nous n'avons pas su en trouver un seul dans les plus grandes bibliothèques de Paris..... C'est sans doute *celui-là* que D. Pitra se propose d'éditer. »

6° *Gautier* dit *de Châtillon.* Les deux philosophes qui sont l'objet des dernières notices, ont plus d'importance. L'un et l'autre sont des poëtes et des penseurs assez hardis. Ils font partie de ce groupe qui se proposa d'appliquer aux dogmes religieux les méthodes consacrées par la logique des écoles et d'arriver à la foi par la discussion. Saint Thomas fit jaillir la lumière de l'œuvre diffuse encore de ces précurseurs.

Cheminer à travers l'Écriture et les Pères avec Aristote pour flambeau, c'est une entreprise qui laissait aux adeptes assez d'indépendance, et les obligeait souvent à diriger leur guide. Et comme les traditions avaient été rompues, comme la passion des études était nouvelle, et la société où s'agitaient ces docteurs à demi-barbare, c'est-à-dire asservie à la force, on voit alors se concentrer dans les cloîtres la philosophie, la science, la poésie, en un mot, toute la liberté en germe qui doit fructifier plus tard : théories, idées, inspirations, exploitées à l'aventure par des esprits inexpérimentés, mais curieux et pleins de séve, parce que rien n'a lassé leur ardeur, ni contraint leur allure. Ces Pères du désert des lettres modernes intéressent par leur originalité ; ils étonnent; les régions peu frayées où l'on se jette à leur suite offrent des aspects imprévus.

L'étude que M. Dupuis consacre à deux de ces théologiens que la poésie rendit philosophes, ou la philosophie poëtes, Gautier de

Digitized by Google

Châtillon et Alain de Lille, cette étude est escortée de sérieuses recherches et d'appréciations piquantes.

En ce qui concerne l'auteur de l'*Alexandréide*, notre critique le prenant à ses débuts, le suit aux écoles de Châtillon qu'il dirigea; puis à Bologne, où il étudia le droit, à Reims où il fut secrétaire de l'archevêque, vers 1066; enfin à Tournai, où il mourut chanoine. Après avoir isolé son personnage de divers écrivains du même nom avec lesquels on l'a confondu, tels que l'évêque de Maguelonne, Gauthier Map (*Mapes* ou *Mapæus*), le romancier; Gauthier de l'Isle, évêque de Lincoln, puis de Rouen, etc. M. Dupuis arrive à l'examen de ses écrits.

Le traité *Contra Judæos*, compilation, sous forme de dialogue, des textes de l'Écriture appliqués aux dogmes niés par les Hébreux, vient d'être réimprimé dans la *Patrologie* de M. Migne.

Le livre *De Trinitate*, reproduit dans la même collection, est beaucoup plus philosophique. L'essence de Dieu y est subtilement définie, et l'auteur conclut qu'il ne peut exister en Dieu des propriétés distinctes de sa substance. Que de démonstrations variées l'école allemande nous a jouées sur ce thème!

Le poëme intitulé ALEXANDREIS, *seu gesta Alexandri Magni*, est la production la plus renommée de notre Gautier. Conservée par de nombreux manuscrits, cette épopée a été imprimée huit fois au seizième siècle, trois fois au dix-septième, et le nôtre l'a réimprimée d'après l'édition de Saint-Gall, dans la *Patrologie* de M. Migne. L'œuvre est dédiée à Guillaume aux Blanches Mains, archevêque de Reims, quatrième fils de Thibaut comte de Champagne. Ce Thibaut est Thibaut II, IVe de ce nom dans la lignée des comtes de Blois, qui mourut en 1154. L'archevêque occupa le siége de Reims, de 1176 à 1202. Comme, dans le septième chant de l'*Alexandréide*, Darius prédit en mourant le meurtre de Thomas Becket (1173), il en résulte que la date du poëme est comprise entre les années 1174 et 1200.

M. Dupuis analyse rapidement cette composition qui suit le héros macédonien, de sa naissance à sa mort, en s'attachant fidèlement aux données historiques de Quinte-Curce; le merveilleux et l'invention n'y jouent qu'un rôle secondaire; le vers est facile et l'originalité fait défaut, ce qui n'a pas empêché Guillaume le Breton de faire grand cas d'un ouvrage que sans doute il étudia comme un modèle classique, en écrivant sa *Philippéide*. Henri de Gand ne nous dit-il pas que dans les écoles on abandonna, pour le poëme de Gautier de Chatillon, les modèles de l'antiquité! L'ignorance ou la passion ont fait des-

Digitized by Google

cendre des siècles plus éclairés à des engouements tout aussi ridicules.

7° *Alain de Lille.* La plus longue des notices qui précèdent n'excède pas douze pages, ce qui montre à quel point elles sont substantielles. Le travail consacré à Alain, *le Docteur universel*, en remplit à lui seul cent trente-cinq. C'est une étude historique qui fait le plus grand honneur à son auteur, un morceau d'une lecture attachante, qui ne serait déplacé dans aucun recueil. On doit se borner ici à effleurer le sujet, où les citations et les faits abondent, sans aborder une discussion difficile, en l'absence des preuves et des documents que M. Dupuis a été à même de compulser sur place.

Pour expliquer le surnom de *Docteur universel*, donné à maître Alain, le critique expose le plan de l'enseignement scolastique, puis il caractérise l'érudition et les tendances de cet écrivain très-versé dans l'étude de l'antiquité ainsi que des sept branches des arts libéraux. En le rattachant, par son poëme de l'*Anti-Claudien*, à la tradition de Boèce et de Martianus Capella, l'auteur fait ressortir l'intime union de la poésie avec la philosophie, caractère des poëmes didactiques de ces âges reculés. Mais, tout en louant chez Alain les mérites du style. M. Dupuis lui trouve, moins qu'à Gautier de Châtillon, l'esprit poétique. Il me pardonnera de ne pas me ranger à son avis et de ne point séparer la muse de l'inspiration qui l'anime. Qu'est-ce que l'*Alexandréide?* Une paraphrase en bas-latin rhythmé, du texte comparativement très-pur de Quinte-Curce. La pensée y tient peu d'espace et l'invention est bornée.

L'*Anti-Claudien* qui présente la lutte de la perfection morale contre tous les maux, est une composition que l'auteur a tirée de son fonds et qui reçoit d'un mélange de philosophie et de mysticisme une originalité poétique des plus remarquables. A notre sens, un poëte qui, bien ou mal, tire du domaine des idées sa fécondité, sa verve, et jusqu'aux tableaux qu'il dépeint, est plus hautement doué que le simple copiste de la nature matérielle ou des faits de l'histoire. Cette muse philosophique, qui remonte à Lucrèce et à laquelle Platon, au moyen âge, rendit des ailes pour un nouvel essor, n'a-t-elle pas livré le secret de leur vol aux poëtes modernes, aux poëtes de l'âme, qui parfois, il est vrai, se sont perdus dans les sommets un peu nuageux de ce ciel où les scolastiques ont marqué tant de routes? De Jean Second à Philippe de Maizières, ils se sont à peu près tous, je le sais, cantonnés dans la même forme; mais leurs excursions dans la métaphysique aboutissent rarement au même terme, et l'idée première, en dépit du moule où on la contraint d'entrer,

Digitized by Google

reste originale. Ces initiateurs de seconde main par rapport à l'antiquité, même chrétienne, occupent dans notre histoire littéraire un rang primordial, pareils aux sources vives, qui procèdent aussi d'un réservoir caché. N'oublions pas qu'Alain de Lille, qui met la *Nature* en scène, la Nature qui envoie demander à Dieu une âme pour l'être qu'elle s'est plu à façonner, finit, à l'issue du combat des vices contre les vertus, par rencontrer, dans un tableau du monde régénéré, à peu près toutes les utopies de nos systèmes modernes et entre autres de Charles Fourier.

La peinture de dame Fortune, entre ses deux enfants, l'Avarice qu'elle préfère, et la Noblesse, proche parente du Hasard, est assez piquante : le portrait de Pauvreté, et son rôle, tracés en dix vers, semblent jetés d'après nature, sur les traits du socialisme actuel, le soir d'une émeute.

Polémiste nerveux et pressant, sous une simplicité apparente, Alain dans son *Traité de la foi contre les hérétiques*, est plein d'aperçus curieux dans les deux premiers livres où il définit et distingue les Albigeois et les Vaudois.

« Qui ne reconnaîtrait, dit M. Dupuis, les ancêtres des protestants dans ces hérétiques (de diverses sectes) dont parle Alain, et qui ne voulaient de confession qu'à Dieu seul ; les Hussites dans ceux qui prétendent adorer la divinité partout sans qu'il soit besoin d'églises ; les soldats de Cromwell dans ceux qui rejetant le ministère des mauvais prêtres donnent le droit de prêcher à tout inspiré ; les Quakers dans ceux qui défendent absolument de mentir, de prêter serment et de mettre à mort ; les Lollards dans ceux qui regardent nos âmes comme des prisons expiatoires pour les anges déchus? Ne se croirait-on pas entre Zwingle et Luther lorsqu'on voit apparaître, sur la transsubstantiation, tous les arguments du seizième siècle?... »

Quand l'hétérodoxie s'étaye sur les abus de l'Église et les vices du clergé, Alain fait *chorus* avec assez d'indépendance : il conteste au clergé régulier le droit de se substituer, pour la confession, aux desservants séculiers des paroisses ; il flétrit la soif de l'or et des honneurs, et condamne les persécutions ainsi que la pénalité religieuse. Du reste, quand les rigueurs commencèrent, en 1206, Alain était mort depuis quatre ans.

Nous ne suivrons pas M. Dupuis dans l'examen du *Traité de l'art de la foi*, ni des *Règles théologiques*, où Alain a déduit ses principes, et exposé ses opinions au sujet de Platon, d'Aristote et des autres écrivains de l'antiquité ; ni dans la longue et curieuse bibliographie

Digitized by Google

où sont analysés et discutés quarante-six ouvrages attribués avec plus ou moins de raison au Docteur universel.

Sa biographie donne lieu à d'autres discussions, parce que l'auteur s'efforce de la dégager d'une foule de faits apocryphes et d'assertions contradictoires qui, pour lui attribuer certains ouvrages, l'ont fait écrire dès son plus bas âge et lui ont prêté cent seize années d'existence.

Dans ces temps obscurs où l'on commençait, pour démontrer la foi, à substituer la raison au règne expiré des miracles, le sentiment populaire se plaisait à en prolonger les surprises dans le merveilleux des légendes : il élevait au-dessus de la nature humaine les hommes divins qui l'éclairaient, et comme on n'avait pas encore inventé le talent, il leur accordait sans peine ce don mal défini du génie que, de nos jours, on refuse aux vivants.

A cette époque, tout grand homme a sa légende qui donne le dernier mot de son caractère et de sa vie. Étonnés qu'un si illustre docteur restât confiné dans une vie modeste, les contemporains d'Alain de Lille l'ont glorifié dans deux récits de ce genre.

Il errait un jour le long de la Seine, rêvant à un sermon qu'il allait prêcher sur le mystère de la Trinité, lorsqu'il vit un enfant qui s'efforçait, avec une coque de noix, de vider la rivière dans un trou. Sur les observations du docteur, l'enfant répondit que le projet d'expliquer un des mystères de la foi n'était pas plus sage. Frappé de cet avis, Alain cria du haut de la chaire : « Qu'il vous suffise d'avoir vu Alain ! » Et il courut à Cîteaux enfouir son grand nom sous l'habit d'un convers.

Cette légende, il faut le dire, était renouvelée de saint Augustin et d'Euphytus. L'autre n'a pas cet inconvénient.

Le pape un jour convoqua à Rome la fleur du clergé pour combattre les hérétiques. Alain y suivit, sans se faire connaître, l'abbé de Cîteaux, dont il pansait le cheval, et sous le manteau de son maître, il pénétra dans l'assemblée. La discussion s'ouvrit et les hérétiques allaient triompher, lorsque se dressant tout à coup, le Docteur universel les terrassa de telle sorte, qu'ils s'écrièrent : « *Aut Alanus, aut diabolus es !* »

La tentation était forte : louanges, honneurs, dignités, tout lui fut offert. Mais il voulut mourir sous son humble robe et il n'accepta, par soumission, que deux clercs pour écrire sous sa dictée.

Ce dénoûment donnait une explication de sa fécondité prodigieuse.

En terminant, M. Dupuis s'attache à démontrer, contre Dom Brial

Digitized by Google

et en s'étayant sur les autorités d'Othon de Saint-Blaise, d'Henri de Gand et d'Albéric des Trois-Fontaines, qu'Alain de Lille est tout à fait distinct de l'évêque d'Auxerre et d'un autre Alain, abbé de Tewkesbury. Ici, l'interprétation des légendes devient un document significatif, car elles symbolisent la notoriété contemporaine.

Notre critique soutient aussi et me paraît prouver qu'Alain de Lille et Alain Porret dit *Hermès trismégiste*, surnom posthume, ne sont qu'un seul personnage.

Quoi qu'il en soit, telle est la valeur du travail publié par M. Dupuis, que désormais on ne pourra sans y recourir, s'occuper du Docteur universel. C'est le plus juste éloge que l'on puisse donner à cette étude qui fait honneur à la Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille.

FRANCIS WEY,
Membre du Comité.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES MORALES, DES LETTRES ET DES ARTS DE SEINE-ET-OISE. T. V. Versailles, 1859.

Un seul Mémoire est consacré à l'archéologie dans ce volume ; cependant, je ne plaindrai pas d'avoir été chargé d'en rendre compte à la section. L'histoire et la littérature sont si dignement représentées dans cette publication qu'un antiquaire peut facilement se consoler de ce mécompte en lisant les excellents morceaux qu'elle renferme. A côté des remarquables discours des présidents, MM. North-Peat, Montalan-Bougleux et Bélanger, je mentionnerai, non-seulement pour leur mérite littéraire, mais encore pour les renseignements précieux qu'ils renferment, les rapports du secrétaire perpétuel de la compagnie, M. Anquetil. La section d'histoire appréciera les Mémoires de MM. Bouchitté, Morize et Le Roi ; mais je ne sortirai pas tout à fait du cercle de nos études en ajoutant ici que le Mémoire du savant bibliothécaire de Versailles sur Mme Du Barry est fait pour piquer la curiosité de tout le monde, que les dilettanti de l'archéologie et de l'histoire y trouveront, avec l'inventaire des mille trésors rassemblés à Louveciennes, des documents nouveaux qui disent enfin toute la vérité sur l'origine jusqu'à présent incertaine de cette femme trop célèbre et révèlent son véritable état civil, qui avait été falsifié en écriture authentique, à l'occasion de son mariage avec le gentilhomme qui osa lui donner son nom.

J'arrive à ce qui est incontestablement de notre domaine, au Mémoire de M. L.-N. Loir, membre correspondant. Ce Mémoire, intitulé : *Recherches sur des monnaies, mereaux, sceaux, jetons historiques de la ville de Mantes*, est le tribut qu'a voulu payer l'auteur à la grande œuvre à laquelle tendent tous nos efforts, rassembler les matériaux dont on élèvera un jour l'édifice majestueux d'une histoire de France, appuyée sur tous les textes, éclairée par tous les monuments qui existent encore. Si le tribut n'est pas plus considérable (le Mémoire de M. Loir ne se compose que de quarante-cinq pages), c'est que les monuments ont fait défaut à l'investigateur. Il y aurait donc de l'injustice à lui reprocher la maigreur de sa gerbe. Il l'a faite aussi ample que possible, et même, dans son zèle, il s'est laissé entraîner à y rattacher quelques épis de mauvais aloi qu'il aurait mieux valu exclure, comme, par exemple, certain jeton de

Digitized by Google

compte fabriqué à Nuremberg, au dix-septième siècle, et que l'on rencontre avec étonnement sur l'une des planches qui accompagnent les recherches. Ce jeton n'est là que parce qu'il a été trouvé à Mantes. Où en serions-nous, grands dieux ! si l'on publiait les milliers de pièces semblables qui se trouvent partout et tous les jours ! Ce serait ici le cas de rappeler le dicton sur l'ivraie qui étouffe le bon grain, si les autres planches ne renfermaient pas de précieux monuments qui conservent toute leur importance, malgré ce fâcheux voisinage.

Les monuments dont je veux parler sont trois sceaux de la commune de Mantes, au moyen âge, que je crois tous inédits. Au moins ne figurent-ils ni dans le *Recueil des sceaux des communes du Trésor de numismatique et de glyptique*, ni dans les *Éléments de paléographie* de M. Natalis de Wailly. Ces sceaux, dessinés d'après les originaux en cire conservés aux archives de l'Empire, sont du douzième siècle. Le plus important, celui qui paraît le plus ancien, est appendu à une charte de l'an 1208. C'est le grand sceau de la commune ; il est en cire mélangée de minium et a huit centimètres de diamètre. La légende est malheureusement endommagée sur l'original que j'ai voulu examiner moi-même aux archives ; on n'y lit pas tout ce que je vois sur le dessin de M. Loir. Il ne subsiste aujourd'hui que ces mots ou fragments de mots : *Sigillvm conmunie... lvdov...* Mais, sur la description manuscrite, faite par l'un de MM. les archivistes, alors que ce sceau était plus complet, on lit : *Sigillvm conmunie... mi... par... lvdov... ancorvm...* Il faut supposer : *Sceau de la commune, du maire et des pairs* (de Mantes). *Louis, roi des Français.* Ce Louis est Louis VI, qui avait donné une commune à Mantes. La persistance du nom de ce prince sur le sceau communal est donc facile à expliquer, bien que l'exécution du monument paraisse postérieure à son règne. C'est une de ces commémorations dont on a tant d'exemples. Le type, d'un très-grand style et d'une assez bonne conservation, représente le maire à cheval, l'épée nue haute, à la main, revêtu, par-dessus l'armure, d'une longue robe et la tête coiffée d'un casque de forme basse, sans visière. M. Loir semble reconnaître le roi de France dans ce personnage ; mais c'est certainement le maire. On sait qu'on voit souvent sur les sceaux de communes l'effigie du maire, seul, ou accompagné des pairs ou échevins. La commune se personnifiait ainsi dans ses magistrats. Sur le sceau de Dijon, dont une matrice en bronze est conservée au cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale, on voit le maire, à cheval, entouré des têtes des vingt échevins de cette grande cité.

Digitized by Google

Sur le sceau de Soissons, le maire est représenté avec une cotte de mailles, le casque en tête, l'épée nue à la main, comme le maire de Mantes, et entouré des échevins; enfin, sans parler de la commune de Montreuil, d'Abbeville et de bien d'autres, je citerai pour finir le sceau communal de Meulan, ville voisine et longtemps rivale de Mantes. Sur ce sceau fort intéressant on voit les têtes des douze pairs, tandis que, sur le contre-sceau, paraît le maire, vu à mi-corps (1). Les deux autres sceaux donnés par M. Loir, quoique moins importants, sont aussi d'un grand intérêt; tous deux sont pourvus de contre-sceaux; leurs types sont les symboles et les armoiries de la ville de Mantes. L'espace me manque pour discuter le nom de la plante qui paraît sur le numéro 2, mais je préfère y reconnaître une branche de chêne grossièrement figurée que la menthe, prétendu blason parlant de la ville. La branche de chêne est le vieil emblème des Mantois, qui le font remonter à l'époque druidique, tradition dont je n'examine pas la vérité, mais qui me paraît exclure la menthe, qui disparut en tous cas bien vite des bannières mantoises, puisque le sceau n° 3, qui est appendu à une charte de 1307 et dont la fabrication paraît d'ailleurs très-voisine comme date de celle du n° 2, porte déjà la branche de chêne figurée de manière à ne pas laisser la moindre hésitation. Je ne ferai plus qu'une observation sur cette curieuse planche de sceaux. On lit sur le dernier de ces monuments : S. MAIORIS... POSITI DE MENOTA. L'*n* n'existe pas sur le sceau original; c'est bien le D de *medonta*. Si j'avais suivi l'ordre adopté par M. Loir, j'aurais déjà parlé des monnaies de Mantes qui paraissent sur la planche 1re du Mémoire; mais, je l'avoue, j'hésitais à toucher cette partie du travail qui trahit chez l'auteur quelque inexpérience de l'érudition. Pourquoi, poussant la prodigalité jusqu'à donner six ou sept figures d'une même pièce, d'après divers exemplaires, M. Loir n'a-t-il pas admis sur sa planche le célèbre denier de Mantes, à la légende CASTELLVMEDANTE, qui, jusqu'à ce jour, est le seul qui porte incontestablement les armes de la cité et qu'on ne connaît que par la figure gravée dans le *Traité des monnaies* de Leblanc (2). Ce rarissime denier, il est vrai, n'a jamais été vu en nature depuis Leblanc, mais, comme son authenticité n'a jamais été et ne peut être révoquée en doute, il aurait fallu commencer la monographie numismatique de Mantes par une reproduc-

(1) Voyez : *Trésor de numismatique et de glyptique, Sceaux des communes.* Pl. XIV, n° 12, et pl. III, nos 9 et 10. Voyez aussi : *Éléments de paléographie*, par M. Natalis de Wailly. T. II, p. 202.

(2) P. 164, n° 8.

Digitized by Google

tion du dessin de Leblanc, qui décrit cette pièce en ces termes : « Le 8 a pour légende EDANTE CASTELLVM, qui est un lieu qui « m'est inconnu. » Leblanc ne s'était pas aperçu que l'*m* final de CASTELLVM était en même temps l'initiale du nom du lieu, et qu'il fallait lire MEDANTE CASTELLV ou CASTELLV MEDANTE. Cette distraction bien excusable lui a fait méconnaître le nom de Mantes dont il n'ignorait pas la forme latine. Lelewell, le premier, a redressé cette mauvaise lecture (1). La rectification du savant polonais a été adoptée depuis par tous les numismates, y compris mon regrettable collègue et ami, Adolphe Duchalais. J'insiste sur ce point pour deux raisons. Premièrement, parce qu'il est possible que la lecture de ces lignes fasse sortir le denier de Mantes, s'il existe encore, de la cachette où il se dérobe aux regards des numismates; secondement, parce que l'importance de cette pièce était capitale dans le travail de M. Loir, puisque c'est uniquement l'analogie de son type avec celui des pièces communes et à légendes barbares ou incomplètes sur lesquelles on lit : CASTRVM NAT ou CASTRVM-MATA, qui a permis de les attribuer avec certitude à la ville de Mantes. Il est donc regrettable de ne voir que les pièces à légendes barbares sur les planches de M. Loir, d'autant plus que l'auteur semble les avoir confondues avec la pièce de Leblanc.

Après les monnaies, M. Loir a traité des jetons; il faut le louer de n'avoir pas dédaigné ces modestes monuments et d'avoir suivi l'impulsion donnée par un certain nombre d'écrivains de la province et de Paris qui, depuis quelques années, s'adonnent à cette branche de la numismatique. Les jetons, vendus jadis à vil prix, sont aujourd'hui recherchés et étudiés avec ardeur. On s'est aperçu qu'ils fournissent des notions qu'on ne trouve pas sur les monnaies. Les jetons de Mantes publiés par M. Loir sont, je crois, inédits. En tous cas, leur réunion est une chose utile dont il faut savoir gré à M. Loir. Je dois dire cependant que je crois qu'on n'acceptera pas facilement les explications un peu hasardées du savant docteur qui attribue à ceux qu'il décrit une importance historique qu'ils ne semblent pas avoir eue, et qui voit dans leurs types des intentions auxquelles ne pensèrent probablement pas leurs auteurs. Sans doute, les jetons, comme les médailles, comme les estampes, comme les pamphlets, portent souvent l'empreinte des passions du moment, et l'on en pourrait citer de remarquables exemples; mais ceux de la ville de Mantes paraissent innocents de toute pensée politique. On y voit,

(1) *Numismatique du moyen âge*. 1re partie, p. 164.

Digitized by Google

d'un côté, les armes de la ville, la branche de chêne et les fleurs de lis ; quant au chien du revers, qui, selon M. Loir, ferait allusion au rôle des Mantois pendant la Ligue, c'est tout simplement le *corps* de la devise ou *impresa* de la vieille bannière des arbalétriers de la commune, qu'on nommait proverbialement *les chiens de Mantes*, de même qu'on disait les *hibous de Meulan*, les *loups de Limay*, etc. Je m'étonne donc que M. Loir, qui nous apprend lui-même ces curieux dictons qu'il cite d'après les *Mémoires sur l'Artois* d'Harduin, ait cru pouvoir attribuer à l'image de cet humble quadrupède une portée politique qu'on ne songea pas à lui donner en cette occurrence. On ne trouve pas seulement les armoiries communales et le chien des arbalétriers sur les jetons de Mantes. Les jetons gravés sur les numéros 2 et 3 de la planche III, datés de 1579 et de 1585, portent un blason inconnu que M. Loir suppose être celui de quelque gouverneur de Mantes. Les gouverneurs de Mantes ont en effet frappé des jetons où leurs armes paraissent au revers de celles de la ville. Ainsi M. Loir publie un jeton de 1605 (pl. IV, n° 6) sur lequel on voit les armes de Sully, auquel Henri IV donna le gouvernement de Mantes, au lendemain de la reddition de cette ville, en 1590. Un autre jeton (pl. V, n° 1), frappé en 1688, porte les armes de l'arrière-petit-fils du ministre du Béarnais, qui fut investi de ce poste, possédé héréditairement, par la maison de Béthune, presque comme un fief dépendant de leur château de Rosny. Mais les armoiries inconnues des jetons de 1579 et de 1585 ne me paraissent pas devoir être attribuées à un gouverneur. Les gouverneurs de villes munies de châteaux, comme Mantes, étaient toujours des seigneurs, ou au moins des gens d'épée, tandis que les armoiries en question, précisément parce qu'elles sont inconnues, doivent appartenir à quelque famille obscure de la robe. M. Duleau, numismate distingué, qui possède une riche collection de jetons, pense qu'on pourrait les attribuer à une famille du nom de Barthelemy, dont un membre, Jacques Barthelemy, conseiller au grand conseil, portait : « D'or à une levrette courant de sable, accollée de gueules et coupé « d'azur à une rencontre de cerf d'or (1). » Ce sont bien là en effet les armoiries des jetons en question, sauf une étoile qui pourrait être une brisure. Si la conjecture est vraie, quelque membre de cette famille Barthelemy aura rempli des fonctions municipales ou royales à Mantes. En finissant cet examen, j'aurais bien encore quelques observations à faire sur le travail estimable de M. Loir;

(1) *Armorial M. S., à la Bibliothèque impériale. Généralité de Paris.*

Digitized by Google

s'il me le permettait, je lui dirais que les citations sont trop souvent inexactes ou incomplètes. Je citerai un exemple à l'appui de cette observation : M. Loir attribue à un personnage qu'il croit sans doute défunt, puisqu'il le prive du titre de Monsieur, et qu'il nomme Philibert Le Bas, les excellents articles sur la numismatique française, insérés par Duchalais dans le *Dictionnaire encyclopédique de la France*, publié sous la direction de M. Philippe Le Bas, membre de l'Institut, avec le concours de collaborateurs qu'il n'a pas manqué de nommer dans sa préface (1). Quoi qu'il en soit de ces observations que j'ai cru devoir soumettre à l'auteur, il a fait, comme il le dit au commencement de son travail, « preuve de bon vouloir, et ses recherches fourniront des indications précieuses à ceux qui pourront venir après lui. »

J'ai dit plus haut que ce volume ne contenait qu'un seul Mémoire sur l'archéologie; mais, en cherchant bien, j'y ai trouvé, non pas un Mémoire, à la vérité, mais quelques pages qui doivent vous être signalées; c'est une description fort bien faite, malgré sa brièveté, du château de Chevreuse, qu'on lira avec intérêt dans les *Recherches sur le canton de Chevreuse* de M. L. Morize. Celui de nos collègues qui s'est chargé courageusement de réunir et de publier les monuments épigraphiques de la France y pourra prendre l'indication d'une pierre tombale avec inscription qui est aujourd'hui conservée chez M. le duc de Luynes, au château de Dampierre. Plût à Dieu que toutes nos inscriptions fussent placées en pareilles mains ! En résumé, la lecture du tome V des Mémoires de la Société des sciences morales, etc., de Seine-et-Oise m'a clairement démontré que si quelques-uns des hommes distingués qui composent cette compagnie voulaient un jour consacrer à nos études un peu du zèle et du talent qui, cette fois, ont surtout été dépensés au service de l'histoire et de la littérature, la section d'archéologie compterait bientôt un nouvel et précieux auxiliaire.

CHABOUILLET,
Membre du Comité.

(1) L'érudition n'avait pas encore à regretter la perte qu'elle vient de faire en la personne de M. Philippe Lebas, lorsque ce rapport a été lu à la section d'archéologie.

Digitized by Google

Rapport sur les travaux de l'Académie impériale de Reims. — Années 1857 et 1858.

La section a renvoyé à mon examen deux volumes des *Travaux de l'Académie impériale de Reims*, portant les numéros 27 et 28 de la collection. La part de l'archéologie n'y est pas considérable; elle se borne à deux mémoires très-courts. Les documents historiques y ont beaucoup plus d'importance; l'appréciation en devra être dévolue à nos confrères de la section d'histoire. Les mémoires qui appartiennent à l'archéologie ont pour auteurs, l'un M. Collery, l'autre M. Max Sutaine. Le premier donne la description de plusieurs statuettes de style roman qui existaient mutilées sur les chapiteaux du chœur de l'ancienne église abbatiale de Saint-Remi de Reims. L'autre contient un ensemble de renseignements dignes d'intérêt sur une famille de sculpteurs rémois célèbre aux XVIe et XVIIe siècles.

A Saint-Remi le chœur était placé en avant du transept, comme dans la plupart des grandes églises monastiques. C'est là que se trouvent les figures décrites par M. Collery. Quelle que fût la gravité des mutilations qu'elles avaient subies, elles étaient fort curieuses, rehaussées de couleurs encore visibles, et accompagnées de textes où l'on remarquait de singulières modifications opérées à une époque très-ancienne. Nous nous tromperions fort si la restauration qui doit en être maintenant accomplie n'en a pas atténué la valeur. Une commission spéciale a bien décidé que les parties manquantes seraient rétablies en plâtre, avec attaches en bois, de manière à ne rien compromettre. Mais on aura renouvelé la peinture, on aura complété des emblèmes douteux, on aura nommé des personnages dont les noms primitifs s'étaient effacés. Les archéologues n'ont plus rien à faire en présence de monuments ainsi restaurés. Qu'est-ce donc quand les restaurations sont exécutées comme au hasard et en dehors de toute surveillance sérieuse ? Les statuettes de Saint-Remi, au nombre de douze, représentent des prophètes et d'autres personnages bibliques. Les noms conservés sur des banderoles indiquent Enoch, Aaron, David et Salomon. Moïse se fait reconnaître au double rayon de sa face. On peut aussi désigner Jérémie, Ezéchiel, Daniel et Habacuc d'après les textes qu'ils tiennent à la main et qui sont extraits de leurs prophéties. Les figures sont disposées par deux sur chaque chapiteau. Elles regardent et paraissent montrer aux fidèles les emblèmes de la vie et de la mort de Jésus-Christ, l'agneau, la croix,

Digitized by Google

le serpent d'airain. C'était, on le voit, un exemple, assez rare aujourd'hui, de décoration symbolique.

D'après les renseignements qu'a fournis à M. Sutaine une lecture attentive des anciens annalistes de Reims, voici de quelle manière il serait possible de présenter aujourd'hui la biographie des deux sculpteurs du nom de Jacques, qui travaillaient à Reims au XVIe siècle et dans la première moitié du siècle suivant.

Pierre Jacques naquit à Reims, où sa famille habitait la rue de la Poissonnerie. Son père était un sculpteur dont les œuvres personnelles ne sont pas connues. Pierre Jacques mourut à un âge avancé en 1596, laissant un fils appelé Nicolas, qui exerçait aussi la profession de sculpteur. Les cardinaux de Lenoncourt et de Lorraine, grands protecteurs des arts, comme tant d'autres illustres prélats du XVIe siècle, confièrent au talent de Pierre Jacques l'exécution de plusieurs monuments considérables. Cet artiste était à Rome en 1547 et en 1549, à la suite du cardinal de Lorraine. Un éclatant succès signala, dit-on, la présence de Pierre Jacques dans la ville éternelle. S'il était permis d'en croire sur parole Blaise de Vigenère en sa traduction de Philostrate, un concours ayant été ouvert pour le modèle d'une statue du prince des apôtres, le maître champenois n'aurait pas craint d'entrer en lice avec Michel-Ange, et l'excellence de son œuvre l'aurait fait proclamer vainqueur. Nous n'ajoutons aucune foi à cette anecdote ; et, sans nous arrêter à en faire ressortir l'invraisemblance, quelque estime que nous professions d'ailleurs pour le mérite de Pierre Jacques, nous nous empresserons de déclarer que, parmi les œuvres qui nous restent de sa main, il n'en est pas une qui autorise à le placer sur la même ligne que le grand sculpteur florentin. De l'élégante noblesse des pairs de France qui entourent le tombeau de Saint-Remi aux merveilleuses figures de la chapelle des Médicis ou à la sublimité du Moïse de Saint-Pierre *in vincoli*, il y a une distance que Pierre Jacques n'aurait jamais pu franchir. Blaise de Vigenère nous trouve moins incrédule, quand il rapporte qu'en 1566 il a vu à Rome une statue en marbre de l'Automne, que Pierre Jacques avait exécutée pour le cardinal de Lorraine, et qui excitait l'admiration des connaisseurs.

M. Sutaine classe de la manière suivante les œuvres plus ou moins authentiques de Pierre Jacques :

Les quinze statues en pierre polie du tombeau de Saint-Remi, avant le voyage d'Italie ;

Un crucifix en bois pour l'église de Saint-Pierre-le-Vieil à Reims, aujourd'hui à Saint-Jacques de la même ville :

Digitized by Google

En 1540, les sculptures du petit portail latéral de l'ancienne église abbatiale d'Épernay ;

En 1547, l'autel de la résurrection à la cathédrale de Reims ;

Une statuette en terre cuite représentant le Nil, au musée de Reims ;

Dans l'église abbatiale de Saint-Pierre-les-Dames à Reims, le tombeau, qui a été détruit, de Marie de Guise, morte en 1561, femme de Jacques V, roi d'Écosse, mère de Marie Stuart ;

Dans la nef latérale de l'église de l'abbaye de Saint-Pierre-aux-Monts, à Châlons-sur-Marne, un mausolée considérable en pierre sur la sépulture de l'évêque Jérôme Bourgeois, qui mourut en 1572. M. Sutaine nous apprend que M. Liénard a recueilli dans sa collection à Reims la tête de ce prélat et un des génies qui accompagnaient le monument. J'ajouterai qu'un bas-relief qui représente Jérôme Bourgeois, étendu sur son linceul, est resté déposé à Châlons dans la bibliothèque du chapitre.

Quant à Nicolas Jacques, il prit une part active aux travaux de son père. Les œuvres qu'il a exécutées seul ne sont pas connues, à l'exception de deux figures de pierre que la ville de Reims lui commanda pour le sacre de Louis XIII, un buste de ce prince et une statue de la France.

Il ne nous est pas possible de discuter ici les assertions de M. Sutaine. Contentons-nous de dire en terminant qu'elles nous ont paru suffisamment fondées, et d'inviter les membres de l'Académie de Reims à étudier sérieusement l'histoire des artistes qui ont laissé dans cette ville tant de monuments remarquables. L'Académie ne borne pas son action à publier des mémoires. Elle s'occupe d'assurer la conservation des anciens monuments, au premier rang desquels elle a placé la Porte-Mars. Elle provoque par tous les moyens dont elle peut disposer une histoire et une description complètes de la cathédrale de Reims. Enfin, elle a chargé plusieurs de ses membres, dans le but de seconder les travaux du comité, de recueillir les monuments épigraphiques du pays antérieurs au Ve siècle, et de préparer, en ce qui concerne l'arrondissement de Reims, les éléments d'une carte géographique à l'époque de la domination romaine. Quand le travail relatif aux inscriptions antiques sera terminé, nous avons lieu d'espérer que l'Académie ne négligera pas celles qui intéressent plus directement notre histoire nationale, et qu'elle communiquera au Comité les résultats de ses recherches sur l'épigraphie du moyen âge.

F. DE GUILHERMY,
Membre du Comité.

Digitized by Google

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE. — Seconde série, 1er volume.

Église Saint-Gengoult, à Toul.

M. l'abbé Bagard, curé de la paroisse de Saint-Gengoult, à Toul, a publié une notice historique sur cette église, affectionnée des habitants de la ville, non à cause de son importance, mais, comme l'écrivait le père Benoît, historien de Toul, parce que « l'architecture en est exquise et le cloître des plus beaux. »

L'auteur, après avoir fait connaître que la première église de Saint-Gengoult fut fondée, à la fin du dixième siècle, par l'évêque de Toul saint Gérard, détruite par Eudes, comte de Champagne, lorsqu'en 1036 il fit le siége de la ville et brûla les abbayes et les églises, nous apprend qu'elle fut rétablie en 1065, sous l'évêque Udon. Ces deux premiers édifices n'ont point laissé de traces dans l'église actuelle; une reconstruction complète fut commencée dans le courant du treizième siècle, ce qu'à défaut de pièces historiques, démontre le style de l'architecture. La partie orientale de l'édifice paraît avoir été construite d'abord; le quatorzième siècle vint y joindre les transepts et la première travée de la nef; enfin le quinzième siècle offre les nuances variées de ses formes dans toutes les parties occidentales de l'église, et le plein-cintre de la renaissance vient, dans les tours, se mêler à l'arc aigu.

Ce serait de 1513, millésime tracé sur la porte de la chapelle de Saint-Joseph, à 1550 environ, que le style se serait renouvelé dans les constructions ajoutées à l'église de Saint-Gengoult, tant sur les parties des tours que nous venons d'indiquer et sur les régions méridionales de l'église que dans l'entière décoration du cloître, qui offre l'alliance des formes ogivales de dernière époque jointes aux moulures classiques, aux encadrements rectangulaires qu'on remarque sur les contre-forts qui s'avancent dans le préau.

Après avoir décrit les parties principales de l'édifice, avec toute la réserve d'une bonne critique, description accompagnée de planches lithographiées d'après des épreuves photographiques, M. l'abbé Bagard entre dans des détails relatifs à la vitrerie, à l'ameublement de l'église, au pavage, formé de nombreuses pierres tumulaires, dont une, remarquable par trois personnages qui y sont gravés, est publiée sur une planche spéciale.

Les cloches forment aussi un chapitre de cette monographie de

Digitized by Google

l'église de Saint-Gengoult. Nous y voyons qu'il y a peu d'années, existait encore dans la tour principale une cloche datée de 1598, et que dans la petite tour dut exister la ban-cloche dont M. Henri Lepage a donné la curieuse histoire. M. l'abbé Bagard termine son travail en exprimant des vœux pour la restauration de l'église qu'il décrit avec tant de soin.

NOTES POUR SERVIR A LA STATISTIQUE MONUMENTALE DE LA LORRAINE ALLEMANDE, par M. Louis Benoît.

La maison dite de Landsberg.

Fenestrange rappelle les villes du moyen âge; son vieux château, sa chapelle, ses murs de ville, ses vieilles portes protégées par des tours, ont conservé le style gothique. On y a détruit en 1858 une curieuse maison du seizième siècle qui s'élevait devant le château de Fenestrange; elle portait encore le nom de maison de Landsberg, dû à une célèbre famille du pays. M. L. Benoît la décrit dans tous ses détails comme dans son ensemble pittoresque; des dessins nous montrent cette habitation prise de l'extérieur et de l'intérieur; les armoiries de la famille ornaient la porte d'entrée, laquelle conservait encore sa menuiserie primitive; les clôtures vitrées de l'époque, les poutres ornées de sculptures, toutes les dispositions intérieures, parfaitement conservées, donnaient à cette construction l'intérêt qu'on trouve dans tout édifice qui n'a pas subi de transformation depuis son origine. L'auteur de la notice joint à sa description de courts détails historiques sur la famille de Landsberg, sur les vicissitudes qui l'obligèrent à aliéner cette propriété, à la suite des guerres de religion; il nous montre alors le prince de Salm et Maurice Duplessis-Mornay, parmi les possesseurs ou les habitants de cette pittoresque demeure.

L'ABBAYE DE BOUXIÈRES, par M. Henri Lepage.

M. Henri Lepage a publié une longue et savante monographie sur l'abbaye de Bouxières-aux-Dames, située dans un village de ce nom, à six kilomètres environ au nord de Nancy. Détruite à l'époque de la révolution de 1789, l'abbaye de Bouxières devait son origine à saint Gauzlin, évêque de Toul, qui, vers 935, comme il le raconte lui-même, faisant une tournée pastorale, rencontra une ancienne église (*basilica*), dédiée à la Vierge, mais abandonnée. Apprenant qu'on y faisait de fréquents pèlerinages, il la rendit au culte divin

Digitized by Google

en y établissant une congrégation de religieuses sous la règle de Saint-Benoît. Comme le dit M. Lepage, l'origine de la localité est fort ancienne; on y a trouvé, il y a peu d'années, les restes d'un *balneum* romain, puis des tombeaux contenant des objets du Bas-Empire ou de l'époque mérovingienne.

Après avoir donné tous les détails historiques sur le chapitre de l'abbaye de Bouxières, ainsi qu'une représentation fidèle du sceau de ce chapitre, M. H. Lepage entre dans les détails relatifs à l'église, aux lieux réguliers, aux maisons isolées des dames chanoinesses. Un plan étendu qu'il a fait graver initie le lecteur à la distribution générale de l'abbatiale et des constructions adjacentes.

L'église, reconstruite au dixième siècle par saint Gauzlin, menaçant ruine au treizième siècle, fut entièrement refaite alors ; c'est celle dont M. Lepage a publié un plan, qu'il a trouvé dans les archives du département de la Meurthe. Un procès-verbal d'estimation dressé le 29 prairial an v, pour la vente de l'abbaye, accompagnant ce plan, l'auteur de la monographie s'en est servi pour compléter les descriptions de l'église et du monastère. Enfin deux inscriptions intéressantes provenant de l'abbaye de Bouxières se voient encore dans le village ; elles rappellent l'une et l'autre que, le jour de la Fête-Dieu, le curé de Bouxières portait processionnellement le saint sacrement jusqu'à l'entrée de l'enceinte de l'abbaye, qu'il ne devait pas franchir; il le déposait sur une pierre, où le chapitre venait le prendre pour le porter dans l'église. La pierre où se faisait le dépôt est scellée dans le mur d'une maison du village; il serait convenable que ce monument fût recueilli dans le musée de Nancy. La seconde pierre, comme l'indique l'inscription qu'elle porte, était dans la chapelle disposée pour recevoir le saint sacrement. Elle est encastrée dans le mur extérieur de la chapelle Saint-Antoine, au haut du village, et semble devoir, comme la précédente, être préservée de la destruction.

A. Lenoir,
Membre du Comité.

Digitized by Google

SECTION DES SCIENCES.

BULLETIN DES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ LIBRE D'ÉMULATION, DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DE LA SEINE-INFÉRIEURE. — Années 1857-1858.

M. Palier a soumis à l'examen de la Société un dynamomètre de rotation qui présente les avantages suivants :

Totaliser la force à mesure qu'elle est dépensée; l'inscrire sur un cadran ;

Faire connaître, à chaque instant, le travail dynamique transmis à la machine, soit depuis le commencement de l'expérience, soit depuis une expérience précédemment faite.

Cet appareil se compose de trois parties distinctes :

1° D'un mouvement différentiel;

2° D'un plateau à spirale;

3° D'un compteur totaliseur.

La construction est basée sur ce principe que : « Si l'on veut « transmettre le mouvement au moyen d'un appareil à mouvement « différentiel, composé de trois roues dentées, la transmission n'a « lieu qu'autant que l'axe de la roue intermédiaire est maintenu « immobile par une force qui fait équilibre aux efforts transmis. »

M. Palier obtient cet équilibre en suspendant un poids à l'extrémité d'une bande flexible, s'enroulant sur une spirale d'un tracé particulier.

Les différentes positions que cette spirale prend, d'une manière automatique, sous les efforts transmis, satisfont à ces conditions d'équilibre et déterminent sur un plateau à friction les positions corrélatives et différemment éloignées du centre, d'une roulette, chargée de transmettre le nombre de ses évolutions aux aiguilles d'un cadran totaliseur.

Ce cadran, inscrit la force à mesure qu'elle se dépense, et fait connaître, à chaque instant, le travail dynamique transmis.

Ce dynamomètre, dont la manœuvre est simple et facile, est appelé à rendre de bons services.

Le dessin et la description détaillés se trouvent au Bulletin.

M. Besongnet a soumis à l'examen de la même Société une grue perfectionnée qui porte deux appareils complets et distincts, pouvant travailler isolément, ou tous deux à la fois, sur un seul et même fardeau.

Digitized by Google

Cette disposition offre l'avantage de pouvoir saisir le fardeau par deux points différents, activer ou ralentir l'une des deux commandes et donner à un objet encombrant la position inclinée la plus favorable pour l'introduire dans l'écoutille des navires ou pour l'en extraire.

M. Lefort, vice-président de la Société, a rendu compte du travail d'une commission chargée d'étudier les avantages pouvant résulter de la substitution du pétrin mécanique et du four aérotherme aux appareils anciens de manipulation et de cuisson, employés à convertir la farine en pain.

Le pétrin mécanique est une espèce de cylindre creux, dans lequel se meut, pour remplacer l'action des bras, un système de tiges de fer, disposées autour d'un axe et présentant, dans certains cas, la forme de fourchettes, et dans d'autres cas, une forme héliçoïde. Avec le four aérotherme on cuit la pâte au moyen d'air chauffé.

Les avantages de ces nouveaux appareils sont évidents et cependant ils rencontrent, à Paris même, les préjugés toujours si difficiles à réformer.

Ces avantages reposent, en ce qui concerne l'économie, sur l'obligation d'une application en grand; dans une proportion ordinaire, le prix de revient semble rester le même.

Mais au point de vue de la salubrité et de la propreté, les différences deviennent extrêmement sensibles. « Le travail du gindre, « (dit M. Lefort), penché vers la terre, le corps à demi perdu dans « son auge, au fond de laquelle il déploie toute la somme de ses « efforts, est un travail malsain; le gindre râle; le déploiement de « ses forces musculaires coûte à son visage, à sa poitrine, à ses « bras, des sécrétions dont le pétrin profite; l'efflorescence de la farine détermine des ophthalmies; l'inhalation continue de particules « pulvérulentes, en suspension dans l'air, engendre des maladies « de poitrine; le gindre arrive rarement à un âge avancé.

« Le pétrin mécanique n'offre aucun inconvénient.

« On s'en sert sans efforts, sans danger pour la sûreté de l'ouvrier et avec propreté.

« Avec lui on obtient une pâte aussi bonne que par le pétrissage « à bras. »

Il serait donc à désirer, dans l'intérêt de tous, que, sur ce point comme sur tant d'autres, une innovation intelligente pût convaincre ce que l'on appelle à tort l'*esprit* de routine.

J. Clément,
Membre du Comité.

Digitized by Google

ÉTUDES HISTORIQUES.

HISTOIRE DES ÉTATS D'ARTOIS.

(Suite) (1).

TROISIÈME PÉRIODE.

Des États d'Artois depuis la réunion de cette province au territoire français jusqu'à la révolution de 1789.

§ I. Les États de l'Artois cédé, interrompus en 1640, sont rétablis par Louis XIV, en 1661.

Les guerres dont l'Artois fut le théâtre, de 1640 à 1659, empêchèrent la tenue des assemblées à Arras. Après la paix des Pyrénées, les trois ordres des États de l'Artois cédé, extraordinairement réunis, sans lettres de cachet, et par conséquent sans l'intervention des commissaires du roi (2), supplièrent Louis XIV, le 31 juillet 1660, de leur accorder le rétablissement de leurs assemblées; ce qu'ils obtinrent le 23 janvier 1661 (3). Il était de la politique du roi de France de maintenir la capitulation d'Arras de 1640, et de conserver à une province si récemment acquise un usage dont elle jouissait de temps immémorial. Il fallait faire oublier à l'Artois des maîtres qui l'avaient toujours traité avec de grands ménagements; aussi Louis XIV répondit-il aux députés qui étaient venus à la cour solliciter le rétablissement de l'administration des États « qu'il avait au-

(1) Voir le volume précédent, p. 453 et 587, et le présent volume, p. 182.
(2) Recueil des actes et résolutions. Titre *Commissaires du roi*.
(3) Notice de l'État anc. et mod. de la province et comté d'Artois, par M*** (Bultel), Paris, 1748, p. 197.

Digitized by Google

tant de bonne volonté de conserver aux États leurs priviléges que ses prédécesseurs en avaient eu de les leur accorder, et qu'il se porterait même à les augmenter plutôt qu'à les diminuer. » Les membres des États s'empressèrent de *coucher* la réponse du monarque dans le registre aux assemblées de 1661 (1), pour s'en prévaloir à l'occasion.

Louis XIV convoqua l'assemblée générale à Arras, pour le 8 mars de l'année 1661 ; mais il survint des incidents qui la firent différer jusqu'au 14 du même mois ; elle fut transférée en la ville de Saint-Pol, où l'ouverture s'en fit aussitôt (2). Depuis ce jour jusqu'à la paix de Nimègue, qui réunit Saint-Omer à la France, deux corps d'État fonctionnèrent en Artois, l'un convoqué par le roi de France pour l'*Artois cédé*, l'autre par le roi d'Espagne pour l'*Artois réservé*.

Louis XIV a-t-il tenu ses promesses? Les États d'Artois ont-ils conservé leur ancienne autorité? Ont-ils continué à fonctionner avec la même liberté sous l'administration française que sous l'administration espagnole? Les registres des décisions des assemblées générales (3) nous mettent à même d'examiner ces questions. C'est en dépouillant ces documents qu'on peut se faire une idée exacte des rapports des États avec le gouvernement et de leur administration dans l'intérieur de la province.

§ II. Tenue des assemblées sous l'administration française. — Convocation des membres.

Avant de donner le résultat des recherches que nous avons faites sur ces questions aux archives du Pas-de-Calais, il nous paraît convenable de présenter un aperçu de la tenue et de la forme des assemblées dans la seconde moitié du dix-septième siècle (4).

Sous l'administration française, l'assemblée des États eut lieu régulièrement chaque année. Elle siégea à Arras, dans l'abbaye de Saint-Vaast jusqu'au commencement du dix-huitième siècle, et, depuis cette époque, en un hôtel construit, par ordre des États, pour cette destination (5).

(1) Recueil des actes et résolutions.

(2) Bultel. — Hennebert, *Histoire d'Artois*.

(3) On trouve au dépôt général des archives du Pas-de-Calais trois registres in-f° où sont classées par ordre alphabétique les décisions des assemblées générales.

(4) Nous nous servirons ici du Mémoire manuscrit, rédigé en 1698, par Bignon, Bibliothèque d'Arras, n° 10,569 du catalogue, et d'un autre manuscrit intitulé : Description des États d'Artois en 1724.

(5) C'est dans cet hôtel que siége aujourd'hui le tribunal de première instance ; une des places voisines porte encore le nom de *Place des États*.

Digitized by Google

Lors de la convocation, le roi adresse une lettre de cachet à Messieurs des États. Des commissions en forme de lettres patentes sont envoyées aux commissaires ; le roi expédie ensuite autant de lettres de cachet particulières qu'il y a d'évêques, de chapitres, d'abbayes, de gentilshommes et de corps de villes qui ont droit d'entrée aux États. Personne n'est reçu dans l'assemblée, s'il ne représente sa lettre de cachet. Comme sous l'administration espagnole, le droit de séance est personnel, et on n'y peut assister par procureur.

§ III. Commissaires du roi. — Cérémonial de leur réception.

Depuis 1661, trois commissaires assistaient aux assemblées : c'étaient le gouverneur général ou le lieutenant général de la province, l'intendant et le premier président au conseil provincial d'Artois. Le premier commissaire du roi envoyait à Arras, cinq ou six jours avant son arrivée, un de ses officiers avec une liste des officiers et domestiques de sa suite ; les députés ordinaires et le magistrat donnaient les ordres nécessaires pour préparer les logements.

On rendait de grands honneurs au premier commissaire à son arrivée en ville. La cloche publique donnait le signal de son approche. Aussitôt l'intendant, qui s'était rendu à Arras quelques jours avant lui, Messieurs de l'état-major, les députés ordinaires et plusieurs autres personnes de distinction allaient, hors de la ville, saluer le premier commissaire et lui faisaient cortége pour le conduire à son hôtel. Les archers de la ville, vêtus de rouge, et les arbalétriers, vêtus de bleu, entouraient le carrosse. On tirait le *canon ordinaire* de la ville.

Le cérémonial diffère, selon que le premier commissaire est gouverneur général ou lieutenant général de la province. Quand il est gouverneur général, le magistrat de la ville, accompagné de quelques communautés, va le complimenter à l'entrée des faubourgs ; les rues sont bordées de troupes faisant la haie, depuis la porte jusqu'à l'hôtel du premier commissaire. Le gouverneur général a une garde de 50 hommes, avec un capitaine et un drapeau, et le tambour bat aux champs. Quand le premier commissaire est lieutenant général, le compliment se fait à son hôtel ; la garde est composée de 30 hommes commandés par un lieutenant, et le tambour rappelle.

Les clefs de la ville sont présentées au premier commissaire ; le magistrat lui offre les vins d'honneur. Si le premier commissaire est accompagné de sa femme, on adresse à cette dame une harangue succincte, et on lui présente, de la part de la ville, plusieurs corbeilles de confitures sèches.

Digitized by Google

Les députés ordinaires demandaient au premier commissaire son heure pour la séance d'ouverture; ils se transportaient ensuite chez les deux autres commissaires du roi, pour leur faire part de l'heure qui avait été indiquée.

§ IV. Séance d'ouverture.

Depuis 1664, une messe du Saint-Esprit était chantée à l'ouverture de l'assemblée, et, chaque jour, tant que durait la session, le secrétaire du clergé disait la messe (1).

Le jour de l'ouverture des États, les députés ordinaires allaient, au nom des trois ordres, avertir les commissaires du roi, réunis chez le premier commissaire, que l'assemblée était formée et n'attendait que le moment de leur arrivée pour recevoir les ordres de S. M.; puis, ils retournaient aux États. A l'arrivée des commissaires du roi, les députés ordinaires sortaient de la salle, allaient les recevoir au bas de l'escalier et les conduisaient dans la salle de l'assemblée. Les commissaires royaux prenaient place sur une estrade disposée au fond de la salle. Le gouverneur général occupait un fauteuil à un degré plus élevé; à sa droite et à sa gauche étaient, sur des chaises, les deux autres commissaires. Le clergé se plaçait au côté droit de la salle; en tête de ce corps se trouvaient deux fauteuils pour les évêques d'Arras et de Saint-Omer; le clergé régulier et le clergé proprement dit étaient placés sur des banquettes. A gauche de la salle, vis-à-vis du clergé, la noblesse était également rangée sur des banquettes. En face de l'estrade, entre la ligne du clergé et celle de la noblesse, plusieurs rangées de bancs étaient destinées aux membres du tiers état. Au bas de l'estrade on voyait un bureau auquel prenaient place les députés ordinaires et le greffier. Ces députés étaient en manteau et portaient le rabat.

La séance d'ouverture était publique. Les assistants se tenaient debout derrière les bancs des trois ordres.

La séance commençait par la lecture de la lettre adressée par le roi aux trois corps des États pour faire reconnaître ses commissaires; ensuite, on lisait les lettres patentes portant la nomination des commissaires, puis une instruction commune aux trois commissaires.

Le gouverneur général, premier commissaire, donnait dans un discours communication des demandes de la cour, que l'intendant justifiait ensuite avec plus de détails. Le premier des membres du

(1) Titre *Cérémonies*. — Recueil des décisions, t. I.

Digitized by Google

clergé répondait au nom des trois ordres (1), et les commissaires se retiraient avec le même cérémonial qu'à leur entrée. Après leur départ, on faisait sortir les personnes qui n'appartenaient pas aux États.

Les députés ordinaires rendaient alors compte de l'administration de la province (2) et exposaient les principales affaires d'intérêt général qui devaient être soumises à la discussion des États. Les députés à la cour de l'année précédente se rendaient aussi au bureau, et présentaient un rapport sur les affaires dont ils avaient été chargés auprès du roi, et sur toutes les opérations qu'ils avaient faites pour la province pendant le temps de leur mission.

§ V. Nomination des députés aux fonds et aux requêtes.

On nommait ensuite les commissaires des États *aux fonds* et *aux requêtes*. Les premiers sont chargés de prendre connaissance des fonds auxquels il faut fournir, tant pour le roi que pour les charges courantes et extraordinaires des États. Ils s'instruisent du service de l'année précédente et de la position actuelle où sont les caisses ; après quoi, ils forment des projets pour fournir au recouvrement des fonds et au payement des charges. C'est sur leur rapport que l'assemblée générale délibère et fixe un état d'imposition. Les fonctions des commissaires aux requêtes sont, comme leur nom l'indique, d'examiner toutes les requêtes relatives aux demandes en remise, en décharge ou en modération d'impôts; d'en dresser leur avis et d'en faire le rapport à l'assemblée générale, qui délibère sur la réponse à faire à ces demandes (3).

Après la nomination de ces députés particuliers, la séance était

(1) « Il examine dans sa harangue, dit Hennebert, t. III, p. 296, si les subsides n'ont rien de contraire aux droits, usages et priviléges de la province; si leur fardeau ne surpasse pas les efforts de son zèle. En rappelant les événements les plus frappants depuis la dernière assemblée, il s'arrête sur les fléaux qui ont désolé les Artésiens et juge s'ils sont de nature à réclamer du cœur paternel de S. M. quelques remises sur les abonnements. Après avoir ainsi discuté et pesé les intérêts de la cour et ceux du peuple, il exhorte l'assemblée générale à s'occuper des uns et des autres, avec l'intention de concilier les nouveaux témoignages de notre zèle avec la volonté du Souverain. »

(2) « A quoy, dit le manuscrit de 1724, déjà cité, ils satisfont rarement et peu exactement. »

(3) « Il y a un grand abus parmy le corps de la noblesse, que peu des membres se trouvent aux conférences; on ne les voit en grand nombre que le 10e jour de l'assemblée qui est le jour fixé pour choisir les députés. Après quoy ils s'en retournent aussitôt. Mgr le duc d'Elbeuf en a témoigné son mécontentement (*Description des États en 1724*). »

Digitized by Google

levée. On voit qu'elle était bien remplie; elle durait ordinairement sept ou huit heures.

§ VI. Rejonction des États. — Conférences particulières de chaque ordre.

La seconde séance ou la *rejonction* n'était plus séparée de la séance d'ouverture que par un jour ou deux d'intervalle. Anciennement cet intervalle durait un mois ou six semaines. Pendant ce temps, les députés de chaque ordre faisaient leurs rapports et recevaient leurs instructions, et tous les membres se préparaient à délibérer plus mûrement sur les intérêts de la province. Mais on trouva que ce délai imposait un trop long séjour aux commissaires du roi dans la province.

Le jour de la rejonction, les trois ordres, s'étant réunis, se séparent aussitôt pour se retirer, chacun dans sa chambre particulière; ils y délibèrent sur les demandes faites par les commissaires, ainsi que sur les autres affaires. Cette discussion durait ordinairement dix, douze, quinze jours, et quelquefois trois semaines, selon la nature des affaires à traiter.

Les chambres de chaque ordre se communiquaient leurs avis en des conférences particulières qui se faisaient de la manière suivante: la noblesse nommait quatre députés qui allaient, avec le greffier de l'ordre, dans la chambre du clergé; le greffier de la noblesse ayant lu le premier point, s'arrêtait pour laisser le greffier du clergé lire la délibération de son ordre; puis il lisait celle de la noblesse. Il continuait ainsi de point en point jusqu'à la fin. Après quoi les députés de la noblesse se retiraient. Le tiers état venait ensuite dans la chambre du clergé. Les greffiers des deux ordres faisaient la lecture des points et des délibérations comme ci-dessus. De la chambre du clergé, le tiers état passait dans celle de la noblesse, où les communications se faisaient de la même manière.

§ VII. Conférence générale. — Comment les États prenaient une décision.

Les conférences particulières étant terminées, les trois corps se réunissaient dans la grande salle et entraient en conférence générale. Le greffier des États exposait les difficultés à résoudre; les greffiers de chaque ordre donnaient lecture des décisions. Lorsque deux ordres étaient d'accord, les députés ordinaires du tiers état en formaient une résolution qui était écrite et lue sur-le-champ. Cependant, si l'ordre opposant protestait, le greffier mentionnait cette protestation sur le *plumitif* (1). Lorsque les trois décisions étaient

(1) Hennebert, *Histoire d'Artois*, t. III.

Digitized by Google

différentes, la matière s'agitait de nouveau; on prenait les suffrages dans tous les corps : l'évêque d'Arras dans le clergé, le député ordinaire de la noblesse dans son ordre, celui du tiers parmi ses collègues. La résolution s'arrêtait alors à la pluralité des voix des corps. Deux ordres emportaient toujours le troisième, excepté dans les matières de pure grâce, où le concours des trois corps était nécessaire. Pour un décret national, l'unanimité des suffrages était requise, selon l'ordonnance de Charles-Quint (1525), portant que l'opinion des deux ordres ne lie pas le troisième (1).

Quand le don gratuit était voté, ainsi que les demandes du roi, deux membres de chaque corps allaient, séance tenante, chez le premier commissaire, où se trouvaient les deux autres, pour leur faire, au nom des États, l'offre du don gratuit. Le député du clergé portait la parole et faisait une harangue. Ils revenaient ensuite dans la chambre des conférences, où le député orateur rendait compte de sa commission et répétait son discours (2).

L'usage était que la province fît présent aux commissaires du roi de sommes assez rondes. Le gouverneur général recevait 24,000 livres; le lieutenant 16,000; l'intendant pareille somme; le premier président du conseil d'Artois 3,000 livres.

§ VIII. Présentation du cahier au roi par les députés à la cour. — Réponses du roi à ce cahier.

Les règlements des fonds et dépenses étaient la principale occupation de l'assemblée générale, qui remettait l'exécution de ces décisions aux trois députés ordinaires.

Quant aux autres affaires dont la décision dépendait de la volonté du roi et aux grâces que la province avait à solliciter de sa bonté et de sa justice, l'assemblée en formait toujours, comme par le passé, un cahier qui était présenté au roi par les trois députés à la cour.

Les membres des États étaient introduits auprès du monarque avec le cérémonial prescrit. Admis en présence de S. M., ils restaient debout, en face du trône, le député du clergé au milieu, ayant à sa droite le député de la noblesse et à sa gauche celui du tiers état en l'habit propre à son ordre. Ce dernier se mettait à genoux, tenant le cahier de la province en ses mains. Le député du clergé était le seul qui portât la parole : après avoir rendu à S. M. hom-

(1) Titre *Délibérations des assemblées*, t. I. Il fut décidé, en 1676, que l'avis d'un seul corps devait l'emporter sur celui des deux autres, quand il tendait à la décharge de l'État.

(2) Recueil des décisions, t. I. Titre *Cérémonial*.

Digitized by Google

mage au nom de la province, il prenait le cahier des mains du député du tiers, et il le présentait au roi qui le recevait et le remettait sur-le-champ à son ministre. Après quelques mots du roi, les députés se retiraient. Une fête avait lieu en leur honneur à Versailles; on faisait jouer les grandes eaux. Avant la nouvelle assemblée, le roi arrêtait, en son conseil, les réponses qu'il jugeait à propos de donner aux points et demandes contenus dans le cahier. Il les faisait coucher à la marge de chaque article, et on en délivrait une expédition aux députés. Une assemblée à la main était réunie au retour des députés à la cour; il y était rendu compte de tout ce qui s'était passé entre la députation et le gouvernement. Cette assemblée à la main était convoquée par les députés ordinaires; les commissaires du roi n'y paraissaient pas. Elle durait trois ou quatre séances, et tout ce qui s'y faisait devait être approuvé par l'assemblée générale suivante.

On voit par le recueil des décisions que les États avaient un agent à la cour pour faciliter l'expédition de leurs affaires. Ils lui donnaient 600 francs, et ses vacations étaient payées en sus. En 1663, sa pension fut portée à 1,000 livres. Cette charge fut supprimée en 1752.

§ IX. Composition des États au dix-septième siècle.

La composition des États d'Artois est à peu près la même au XVIIe siècle qu'au XVIe. Bignon donne la liste complète des membres du clergé et de la noblesse qui ont assisté aux États dans les dernières années du dix-septième siècle (1). Il y avait environ 70 gentilshommes; en 1788 on en comptait 117. Les conditions d'admis-

(1) « La chambre ecclésiastique est composée de l'évêque d'Arras, de l'évêque de Saint-Omer, des abbés et des chapitres suivants : diocèse d'Arras, l'abbé de Saint-Vaast et le grand prieur de l'abbaye, qui n'a séance qu'après les deux cathédrales, les abbés d'Anchin, de Saint-Éloy, d'Arrouaise, d'Eaucourt, d'Hénin-Liétard et de Marœuil.

Diocèse de Saint-Omer : les abbés de Saint-Bertin, de Clairmarais, de Choques et de Ham-lez-Lillers.

Diocèse de Boulogne : les abbés d'Auchy-les-Moines, de Blangys, de Ruisseauville et de Saint-Augustin en Thérouanne.

Diocèse d'Amiens : les abbés de Dommartin, de Saint-André et celui de Saint-Jean-au-Mont; le droit de ces abbés d'assister aux États vient des propriétés qu'ils possèdent en Artois.

Les chapitres d'Arras, de Saint-Omer, d'Aire, de Béthune, de Lens, de Lillers, de Saint-Pol, d'Hesdin, de Fauquemberghe: deux députés représentent chaque chapitre; il y en a trois pour celui d'Arras (Bignon, *Notice sur l'Artois*. M. S. déjà cité). »

Digitized by Google

sion dans le corps de la noblesse étaient les mêmes que par le passé; elles n'ont été modifiées que par les règlements des années 1736 et 1755. Il fallut alors justifier une noblesse au moins centenaire, c'est-à-dire prouver six générations, et, en outre, posséder, de son chef ou de celui de sa femme, une terre à clocher de laquelle dépendît une paroisse.

Il n'y a pas de changement à noter dans la composition de la Chambre du tiers état avant 1749, époque de la réunion de la cité à la ville d'Arras. Jusque-là, le prévôt et les échevins de la cité avaient assisté aux séances des États, conjointement avec les échevins de la ville. Chaque administration de ville avait une voix. Dans l'origine, les grands bourgs se faisaient représenter aux assemblées (1); mais cet usage est tombé en désuétude. Le nombre des députés du tiers n'était pas suffisant. Tout en assurant que leurs avis influent puissamment dans les délibérations, Hennebert ajoute : « Il serait à désirer que ces représentants du peuple fussent plus nombreux dans nos États. »

§ X. Durée de la députation ordinaire et de la députation en cour. — Indemnités y affectées. — Commissaires des États pour l'instruction du cahier, etc.

La durée de la députation ordinaire resta fixée à trois ans. On ne pouvait plus être à la fois député ordinaire et député à la cour (2). En 1672, les honoraires de la députation ordinaire furent fixés à 4,000 livres pour les députés du clergé et de la noblesse, et à 3,600 liv. pour ceux du tiers.

Les fonctions de députés à la cour étaient toujours annuelles. On leur accordait une indemnité fixée d'après le nombre de jours qu'ils étaient restés à la cour. En 1661, les journées étaient payées aux prélats et aux nobles à raison de 15 francs, et aux députés des villes et des chapitres à raison de 12 francs. Ils pouvaient se servir d'un carrosse à une pistole par jour (3).

Les trois ordres des Etats élisaient chacun deux commissaires pour l'instruction du cahier, la régularité des élections et le contrôle des comptes généraux. Pour cette dernière vérification, la commission du tiers était composée de deux députés d'Arras et d'un député représentant les administrations de Saint-Omer, de Béthune, d'Aire, de Lens, de Bapaume et d'Hesdin.

(1) Manuscrit de la Bibliothèque impériale, cité par MM. D'Héricourt et Godin, *les Rues d'Arras*.

(2) Règlement de 1658.

(3) *Recueil des décisions*. T. IV, titre *Députations à la cour*.

Digitized by Google

§ XI. Attributions et charges des Etats au début de l'administration française.

Pour mieux faire juger les changements qui sont survenus dans les attributions et les charges des États, nous rappellerons ici rapidement ce qu'elles étaient au début de l'administration française, et avec quelles ressources les États subvenaient à toutes leurs dépenses. Tous les intérêts de la province leur étaient confiés; toutes les questions qui concernaient les routes, les canaux et les rivières, les regardaient; ils avaient la surveillance des monts-de-piété, la police des grains et des marchandises, dont ils réglementaient l'entrée et la sortie; ils levaient les impôts, contractaient des emprunts, dont ils fixaient les intérêts; créaient des rentes et donnaient à bail le recouvrement des impositions. Les revenus ordinaires des États provenaient d'octrois sur les ventes de chevaux, bœufs, vaches, moutons et autres bestiaux; de droits sur la bière, les vins et les eaux-de-vie. En 1698, le produit de ces droits s'élevait à 400,000 livres. Les fonds extraordinaires se tiraient du *centième*, qui rapportait environ 215,000 livres. Le centième était multiplié selon les besoins de la province. Personne n'en était exempt (1); c'était avec le produit des octrois et des centièmes que les États pouvaient fournir *à l'ancienne composition d'Artois*, *à l'ancien abonnement*, au don gratuit, aux fourrages que la province devait aux troupes, et qui coûtaient de 4 à 500,000 francs, suivant qu'il y avait plus ou moins de cavalerie, aux nouveaux abonnements et aux autres charges ordinaires et extraordinaires de la province.

§ XII. Les arrêts du conseil du roi sont favorables à la province dans les premiers temps de sa réunion à la couronne.

Le recueil des décisions des assemblées générales ne contient pas seulement les résolutions des États; on y trouve aussi des arrêts du conseil du roi, qui sont autant de réponses aux demandes de l'assemblée. On voit par ces pièces que, dans les premières années de l'administration française, Louis XIV a cru nécessaire de traiter avec ménagement la province qu'il venait de réunir à la couronne. Un arrêt du 9 août 1661 déclare l'Artois exempt de traites foraines (2).

(1) « Pendant la guerre, on a levé jusqu'à six centièmes par an. Le clergé et la noblesse ont cependant un privilége pour les maisons qu'ils occupent et les terres qu'ils font valoir par leurs mains dans le lieu de leur domicile : quel que soit le nombre de centièmes qu'on impose, ils ne payent qu'un centième; mais les héritages qu'ils afferment sont sujets à tous les centièmes qui se lèvent. » (Bignon, *Notice sur l'Artois*.)

(2) Titre *Traites foraines*, t. III.

Digitized by Google

L'exemption de la gabelle et du sel est accordée aux habitants d'Artois. La même année 1661, le roi accordait à l'église cathédrale d'Arras l'exemption du droit de régale (1). Les hôpitaux et maladreries étaient conservés dans leurs anciens usages et administrations (2). Les abbayes, refuges, maisons de curé et de chanoine, situés dans les villes, étaient exempts du logement des gens de guerre. Les magistrats des villes, les officiers permanents, les échevins jouissaient du même privilége (3). En 1663, un arrêt du conseil accorda la même exemption à la noblesse de la province. Les corps des métiers étaient maintenus dans leurs priviléges.

En 1660, le roi avait déclaré qu'à l'égard de la nomination aux prélatures et aux abbayes, il userait du droit qui appartenait au feu roi François Ier, avant la session par lui faite à l'empereur Charles-Quint de la suzeraineté du comté d'Artois, et qu'il suivrait le concordat de 1517, fait entre Léon X et François Ier (4).

La noblesse d'Artois prétendait ne payer aucun centième, à l'exemple de la noblesse de France. Un arrêt du conseil (9 juillet 1661) ordonna « qu'il serait plus amplement informé sur les prétentions de la noblesse, mais qu'en attendant, elle contribuerait, ainsi que le clergé et le tiers état, aux aides et subsides extraordinaires (5). » Du reste, les gentilshommes artésiens furent conservés dans tous les priviléges dont ils jouissaient avant la guerre (6).

Une déclaration royale de l'année 1661 (7 septembre) maintient et confirme les juges de la province dans leurs juridiction et ressort, et décharge les habitants de toute assignation par-devant d'autres juges (7). On trouve un arrêt du parlement qui enregistre cette déclaration.

L'assemblée de 1661 fit deux serments : le serment de fidélité au roi, et le serment de garder le secret sur tout ce qui se ferait dans son sein (8). Lors de la naissance du Dauphin, les députés ordinaires partirent pour la cour et adressèrent des félicitations au roi, au

(1) Titre *Régale*, t. III. Il y a un arrêt de 1727 ou 1728 qui soumet la cathédrale d'Arras à la régale, sous prétexte que c'est un droit du domaine et que ce droit est inaliénable.

(2) Titre *Hôpitaux*, t. II.

(3) Titre *Logement des gens de guerre*, t. II.

(4) Titre *Abbayes*, t. I, et supplément, t. III.

(5) Titre *Noblesse*, t. II, et titre *centième*, t. I.

(6) Titre *Noblesse*, t. II.

(7) Titre *Juridiction d'Artois*, t. II, et titre *Priviléges des États*, t. II.

(8) Titre *Serment*, t. III. Il fut décidé, en 1666, que ce serment serait renouvelé tous les ans.

Digitized by Google

nom de la province (1). Il avait été décidé, cette année 1661, que les commissions des receveurs étaient révocables sous le bon plaisir de l'assemblée générale (2).

Un arrêt du conseil de 1662 porte que les États et leurs députés ordinaires ne sont justiciables, pour ce qui concerne l'administration de la province, que du conseil du roi (3).

§ XIII. Les États luttent avec le gouvernement sur la quotité du don gratuit de 1662.

Dès cette époque, le gouvernement et les États ne sont plus d'accord sur la quotité du don gratuit. Les commissaires royaux demandent 600,000 livres ; on ne veut leur en accorder que 300,000. On voit dans la correspondance du gouverneur, le duc d'Elbeuf, avec Colbert, quel système le pouvoir suivait en Artois. « Il est bon, dit le duc d'Elbeuf, dans une de ses lettres (8 juillet 1662), à l'esgard de leurs priviléges, de leur marquer de la douceur ; mais, pour ce qui regarde le présent du roy, tenir ferme. Ce sont des gens qui veulent être pressés. »

Un autre commissaire, M. de Saint-Pouanges, dit avec plus de sévérité : « Ce sont des gens fort entiers, peu raisonnables, tendant toujours à leurs fins, et qui ne méritent pas, de la manière qu'ils agissent, un traitement fort favorable, à moins que, pour des raisons particulières qui nous peuvent estre incognues, Sa Majesté ne les veuille considérer ; mais je suis persuadé qu'elle sera peut estre quelque jour obligée de leur oster leurs priviléges, veu la mauvaise conduite qu'ils tiennent et le peu de zèle et d'affection qu'ils tesmoignent pour son service et la manutention de son Estat (8 juillet 1662) (4). » Le commissaire se laissait ainsi égarer par son zèle pour le roi et son mécontentement contre les États d'Artois, qui appuyaient leur offre sur de bonnes raisons consignées dans des remontrances au roi. Ordre fut donné aux États de rester assemblés jusqu'à ce que la somme tout entière eût été accordée. Une députation extraordinaire à la cour fut chargée de porter les remontrances de l'assemblée. A force de négociations, les commissaires finirent par obtenir 330,000, puis 350,000, enfin 380,000 liv. ; ils déclarèrent qu'on ne pouvait se relâcher qu'à 440,000 l. ; les États offrirent alors

(1) Titre *Cérémonies*, t. I.
(2) Titre *Receveurs des États*, t. III.
(3) Titre *Députés ordinaires*, t. I.
(4) Depping, *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV*, t. I.

Digitized by Google

400,000 l., et ce fut vainement qu'on tâcha d'avoir 420,000, puis 410,000 l.. Les 400,000 francs furent acceptés, « *soubs le bon plaisir du roy*; » mais on savait bien que le roi ne refuserait pas. Le Tellier avait écrit qu'on « le pouvoit faire, en cas que les Estats ne voulussent pas donner davantage (22 juillet 1662). » Ce n'était pas tant aux priviléges qu'à l'argent de la province que le gouvernement en voulait.

§ XIV. Principales dispositions prises dans l'assemblée de 1662.

On suppliait le roi, dans le cahier de 1662, que la rejonction de l'assemblée pût se faire par les trois corps, sans aucune participation des commissaires du roi. Cette année, elle fut fixée par les commissaires (1).

Par règlement de 1 662, les députés ordinaires sont tenus, tous les mois, huit jours consécutifs, de se réunir, à partir du premier mardi de chaque mois. Ils sont autorisés à faire la remise des centièmes pour les biens dont on ne tire aucun profit (2).

L'assemblée, par une décision de 1662, fait défense à tous les habitants d'Artois de vendre du sel blanc ou gris aux habitants de Picardie, à peine de 300 francs d'amende et de confiscation de la marchandise, des chevaux, des chariots et charrettes. En conséquence, le roi est supplié d'interdire aux archers et gardes de sel toute visite dans le pays, et de conserver les habitants de l'Artois dans les priviléges dont ils ont toujours joui (3).

§ XV. Les commissaires du roi cherchent à profiter de la désunion des différents ordres des États pour faire réussir les demandes du gouvernement.

C'est toujours la question financière qui soulève des débats entre les États et le gouvernement. En 1663, les commissaires du roi comptaient profiter, pour faire réussir leurs demandes, de la lutte que soutenait la noblesse d'Artois contre le clergé uni au tiers état. M. de Saint-Pouanges écrit à Colbert, le 28 janvier : « Comme ils (les gentilshommes) sont fort en jalousie, tant parmy les ecclésiastiques que le tiers état, cela sera cause que doresnavant ils auront encore moings de crédit en l'assemblée des Estats qu'ils n'en ont eu par le passé, le clergé et ledit tiers estat ayant toujours esté fort unis entre

(1) Titre *Assemblées*, t. I. En 1668, la rejonction a été fixée par l'assemblée, sans la participation des commissaires. De 1670 à 1678, elle a été faite par l'assemblée, qui en avait conféré avec les commissaires; en 1679, elle a été faite sans leur avis.

(2) Titre *Députés ordinaires*, t. I.

(3) Titre *Gabelle*, t. I.

Digitized by Google

eux, au moyen de quoy ils se rendent maistres de toutes les affaires (1). » La noblesse avait adressé au roi une requête intitulée : *Response de la noblesse d'Arthois au contredict des deux autres ordres*, où elle prétend ne pas être obligée de contribuer aux impositions. « Il est vrai, disait-elle, que, depuis, la noblesse a esté contrainte de contribuer aux centiesmes, vaincue par les deux ordres ; mais cette contrainte a esté si adroictement conduite par la politique espagnole que, pour éviter la réunion que la noblesse eust pu faire avecq Messieurs les ecclésiastiques, et ainsy se décharger du centiesme, ils ont establi pour maxime, dans les estats d'Arthois, que les deux voix des ecclésiastiques et de la noblesse ensemble ne l'emporteroient pas sur le tiers estat, mais qu'il falloit que le tiers estat eust esté de mesme advis avecq l'un des deux autres ordres pour faire que les résolutions eussent produict leur effect. Quant aux impositions, estant destinées pour l'acquit des charges de la province, la noblesse croit y contribuer plus que quy que ce soit, par les services qu'elle est obligée de rendre pour la conservation des autres membres de l'Estat... Outre qu'il est de la dernière infamie qu'un gentilhomme soit contrainct de souffrir qu'on fouille jusqu'au plus profond de sa cave, pour luy faire payer des impositions pour son vin et la bière qu'il faut brasser pour l'aliment de sa maison (2). » Louis XIV ne se rendit pas aux raisons de la noblesse (3) ; mais il n'était pas fâché de voir la désunion se mettre entre les différents corps des États : la volonté royale devait en triompher plus facilement.

Le roi, qui voulait obtenir des États le plus d'argent possible, n'était pas disposé à leur laisser gaspiller les deniers de la province en gratifications. Une ordonnance du 31 juillet 1663 leur défendit d'employer plus de 20,000 livres par an en gratifications (4).

§ XVI. Les États et le gouvernement sont d'accord sur la question religieuse.

Le roi et les États s'entendaient bien sur la question religieuse.

(1) Depping, *Correspondance administrative sous Louis XIV.*

(2) Id.

(3) Arrêt du conseil de 1661 qui n'exempte personne des impositions. — Résolution des États en 1669 : « Les ecclésiastiques et les nobles ne payeront qu'un plein centième pour les biens qu'ils exploitent par leurs mains, à condition que les habitants des villes ne payeront aussi qu'un centième pour les maisons et héritages ès dites villes et banlieue. » Ainsi les trois ordres étaient traités avec une complète égalité.

(4) Titre *Gratifications*, t. II. — En 1673, elles s'élevèrent à 23,000 livres. L'assemblée de 1685 décida qu'une gratification annuelle de 6,000 liv. serait offerte à M. de Louvois, et, qu'au cas où il refuserait, S. M. serait suppliée de l'obliger à accepter.

Digitized by Google

En 1664, le roi déclare qu'il donnera les ordres que les États jugeront nécessaires pour faire sortir de la province les protestants, et qu'il appréciera de son autorité les jugements qui seront rendus par le conseil d'Artois, contre les personnes convaincues de professer la religion protestante dans l'étendue de son ressort.

§ XVII. Remises accordées sur le don gratuit des années 1664-1665, etc.

Chaque année, les États, dans le cahier présenté au roi par les députés à la cour, avaient l'habitude de faire un tableau pathétique de la situation de la province ; ils insistaient sur tous les événements malheureux qui étaient arrivés dans le courant de l'année. Une épidémie sur les bestiaux, la grêle, qui était venue, tout à coup, ruiner l'espérance d'une récolte abondante : tels étaient les motifs ordinaires que faisaient valoir les représentants de l'Artois pour obtenir du gouvernement une remise sur l'abonnement. Dans les premières années de la réunion de la province à la France, Louis XIV tint compte de leurs doléances et accorda des remises de 100,000 liv. (années 1664, 1665, 1666). En 1668, soit que les motifs de la remise fussent jugés moins valables, soit que le gouvernement ne se laissât déjà plus toucher par les plaintes des États, le roi n'accorda qu'une décharge de 50,000 liv. De 1669 à 1671, 100,000 liv. furent remises annuellement sur l'abonnement ; mais l'Artois n'obtint aucune remise pour les années 1672 et 1673. Le gouvernement n'en accorda pas non plus pour l'année 1710 : les revers du royaume à cette époque expliquent ce refus. Après la guerre de la succession d'Espagne, en 1714, une remise de 300,000 liv. fut faite aux habitants de l'Artois, qui avaient souffert, plus que personne, des calamités de la guerre (1).

§ XVIII. Opinion des commissaires du roi sur la résistance des États.

Le gouvernement ne trouva pas les États plus soumis sur la question du don gratuit, en 1665, que les années précédentes. Il fallut recourir à l'intimidation : « Après plusieurs choses pour les réduire, écrit M. de Machault à Colbert, je leur fis entendre que cette voye estoit plus douce que celle dont le Roy usoit quelquefois à l'esgard de ses autres pays d'Estats ; et que, s'ils différoient plus longtemps à tesmoigner leur obéissance, sans doute S. M. se sentiroit obligée de prendre de plus sévères résolutions. M. le duc d'Elbeuf appuya ce discours et alla un peu plus avant. C'est, en vérité, comme les

(1) Titre *Remises*, t. III.

Digitized by Google

choses se sont passées, et il semble qu'on ne pouvoit moins dire à des députés qui ne se lassent point de vous refuser et n'ont que des négatives sèches, sans aucun raisonnement; et qu'ayant tenté toutes les avances de douceur et de lenteur, il est plus juste, ayant l'honneur de parler de la part du Roy, de prendre le parti de la fermeté que de la foiblesse. Ce qui se peut encore considérer sur cette matière, est que les députez n'ont autre but que de persuader à S. M. leur pauvreté, afin d'exciter la compassion à leur donner quelque soulagement; et, pour y réussir, ils mettent dans leurs cahiers tout ce que bon leur semble (5 août 1665) (1). »

Telle est l'opinion que les commissaires du roi émettent sur la résistance provinciale; telles sont les idées qu'ils font partager au gouvernement. On conçoit facilement la fâcheuse impression que de pareils rapports durent faire sur l'esprit de Colbert, déjà si mal disposé à l'égard des pays d'États.

§ XIX. Le gouvernement ne tient pas toujours compte aux États de la dépense des fourrages.

Dès lors le roi, voyant, d'après le rapport de ses commissaires, qu'il n'était plus besoin d'employer les précautions des années précédentes, commença à oublier les priviléges des États et ceux de la province. En 1667, 1,200 rations de fourrage furent exigées : les États envoyèrent deux membres de chaque corps pour faire des remontrances; ils se plaignirent que la répartition de ces rations n'eût pas été faite par les officiers de l'élection. En 1669, le roi voulut bien déduire le prix des fourrages de la somme votée pour le don gratuit. En 1672, ordre fut donné par le roi aux États de fournir le fourrage aux troupes qui camperaient près d'Arras. Cette dépense devait être prélevée sur les sommes payées annuellement par la province; mais les États devaient donner gratuitement la paille et le bois. Plus tard, la fourniture des fourrages augmenta, à cause des guerres continuelles, et le gouvernement ne fut plus disposé à tenir compte de cette dépense aux États. L'assemblée de 1707 pria le roi de vouloir bien contribuer au payement des fourrages; il n'est pas dit que la demande ait été agréée. Cependant en 1710 le roi consentit à entrer dans la dépense des fourrages pour la somme de 250,000 fr. (2).

§ XX. Le gouvernement arrive à se passer du consentement des États.

A partir de 1674, Louis XIV ne prête plus guère attention aux

(1) Depping, *Correspondance administrative de Louis XIV.*
(2) Titre *Fourrages*, t. II.

Digitized by Google

doléances des assemblées; il se sent même assez fort pour se passer quelquefois de leur consentement. Il a besoin de 3,000 septiers de blé pour ses troupes : il traite avec un particulier pour cette fourniture. Ce traité est ensuite présenté à l'assemblée générale, pour y être approuvé. On résolut de ne jamais rien accorder hors de l'assemblée générale, et de supplier le roi de la convoquer lorsqu'il voudrait faire quelque demande extraordinaire (1).

Mais la résistance des États n'inquiète plus le gouvernement; il sait ce qu'il doit faire si on ne lui obéit pas. Le marquis de Louvois écrit, le 5 juillet 1675, à Scarron de Logne, président du conseil d'Artois: «Le Roy ayant besoin, pour le 20 de ce mois, à Arras, de 9,000 paysans, avec chacun une besche ou louchet, pour s'en servir lorsque Sa Majesté l'estimera à propos, et 600 charrois, je vous envoye une depesche adressante aux depputez des Estats d'Arthois, par laquelle elle leur ordonne de les faire assembler pour ce temps-là. Vous tiendrez la main à ce qu'ils y satisfassent, et, si vous y trouviez la moindre difficulté, S. M. désire que vous fassiez l'imposition vous-même, sans écouter aucune réplique, parce que, comme elle vous charge de l'exécution de son intention à cet esgard, elle ne pourroit pas s'empescher de s'en prendre à vous, si elle apprenoit qu'elle n'auroit pas le secours qu'elle s'attend de tirer d'Arthois. Vous tiendrez la main à l'exécution de ce que S. M. leur demande, et me donnerez sur tout ce que dessus incessamment de vos nouvelles (2). » Ainsi on se préparait à enlever aux États le premier de leurs priviléges, celui de ne souffrir aucune imposition sans leur consentement.

Les assemblées *à la main* devinrent plus nombreuses à cause de ces demandes extraordinaires. Il fut décidé, en 1679, qu'une assemblée *à la main* pourrait autoriser une levée sur la province, lorsqu'il y aurait une nécessité urgente de le faire, et que l'on y convoquerait les membres éloignés, comme les voisins, par des lettres qui contiendraient le sujet de la convocation ou la copie des ordres du roi (3). Il fallait, comme nous le voyons dans la lettre de Louvois, la participation des députés ordinaires pour la convocation d'une assemblée *à la main*. Tout ce qui y était réglé pour les nécessités de l'État ou de la province devait être rapporté dans les assemblées générales suivantes (4).

(1) Titre *Députés ordinaires*, t. I.
(2) Depping, *Correspondance administrative sous Louis XIV*.
(3) Titre *Assemblées à la main*, t. I.
(4) *Id.*

Digitized by Google

§ XXI. Situation des États d'Artois à la fin du dix-septième siècle. — Leurs priviléges ne sont plus respectés.

La fin du dix-septième siècle fut une période malheureuse pour les États d'Artois. Ils ont beau mettre en avant leurs priviléges, rappeler la capitulation d'Arras et les promesses de 1660; il faut qu'ils s'inclinent devant la volonté du grand roi. Mais au moins, on doit leur rendre cette justice, ils cèdent en protestant.

En 1677, les États avaient demandé la suppression du droit de *Tontine*, qui appartenait à l'abbaye de Saint-Vaast et se levait aux portes de la ville. L'assemblée avait offert de payer une indemnité règlée à l'amiable. Cette proposition ne fut pas accueillie par le roi; les États résolurent alors d'agir auprès du conseil d'Artois, devant lequel l'abbaye de Saint-Vaast soutenait, contre le magistrat d'Arras, ses prétentions au droit de *Tontine* (1).

En 1685, les États demandaient à être dispensés de contribuer aux frais de la construction du canal de Calais à Saint-Omer. Le roi rejeta leur requête (2).

L'assemblée de 1684 s'était pourvue contre les prétentions du receveur des domaines, qui exigeait des raffineurs et des blanchisseurs de sel la somme de 62 f. 10 sols par chaque chaudière. Un arrêt du conseil d'avril 1685 ordonna, malgré les réclamations des États, le payement de ce droit au domaine (3).

Le roi n'eut point égard aux remontrances des États (1692) contre l'édit qui établissait un bureau des finances à Lille. En 1693, les États demandèrent que l'édit portant création des mairies perpétuelles ne fût pas appliqué en Artois. Ils avaient aussi réclamé contre l'édit qui créait des juges des gabelles à Bapaume et à Hesdin. Mais le gouvernement ne tint aucun compte de toutes leurs remontrances (4). Depuis 1691, la réparation des chemins royaux n'était plus à la charge du roi, mais à celle de la province (5). En 1699, on voulait introduire le droit d'aubaine en Artois; les États supplièrent S. M. d'en décharger les habitants (6). Un édit du mois de mars 1694 avait créé des charges de receveurs des États; il fallut les racheter. Le gouvernement cherchait partout les moyens d'augmenter ses ressources. Un arrêt du 4 mai 1700 défendit d'établir des

(1) Titre *Tontine*, t. III.
(2) Titre *Rivières et Canaux*, t. III.
(3) Titre *Salines*, t. III.
(4) Recueil des *décisions*, passim.
(5) Hennebert, *Hist. d'Artois*.
(6) Titre *Aubaine*, t. I.

Digitized by Google

moulins en Artois, sans avoir obtenu la permission du souverain et sans s'être obligé à une redevance annuelle à perpétuité. Les députés à la cour furent chargés de faire toutes les remontrances possibles à ce sujet (1).

En 1690, les États cherchèrent à se concilier les bonnes grâces du gouvernement, en offrant au roi un régiment de cavalerie de 8 compagnies ou un régiment d'infanterie de 16 compagnies, au choix de S. M. Les États se réservaient la faculté de désigner les officiers parmi la noblesse du pays. Quant au colonel, ils priaient le roi de le choisir lui-même parmi les gentilshommes artésiens. Ce régiment devait porter le nom de régiment d'Artois (2).

§ XXII. Au commencement du dix-huitième siècle, le gouvernement se montre plus favorable aux demandes des États.

Dans les premières années du dix-huitième siècle, au déclin du grand règne, le pouvoir central se montra plus disposé à laisser aux États la libre jouissance de leurs priviléges et à faire droit à leurs suppliques. Les arrêts du conseil sont conformes aux vœux des États. Les finances de l'Artois n'étaient pas alors dans un état prospère; les revenus ne suffisaient pas à couvrir les dépenses. Un arrêt du conseil du 2 octobre 1698 permit aux États d'emprunter les deniers nécessaires pour rembourser les rentes qu'ils devaient au denier 18 et pour en constituer d'autres au denier 20 (3).

Les États avaient présenté une requête au roi pour que l'édit de 1695, sur la juridiction ecclésiastique, ne fût pas appliqué en Artois; un arrêt du conseil fit droit à leurs demandes. La libre exportation des grains de la province fut autorisée en 1704 (4). Le roi déclara en 1706 « que les villes de Saint-Omer et d'Aire, bien que soumises longtemps après les autres villes de la province, jouiraient, comme elles, du droit d'être maintenues dans les anciens priviléges attribués aux corps de métiers des villes et du plat pays, tout ainsi et en la même façon dont ils jouissaient avant l'année 1635 (5). »

En 1708, l'assemblée présente au roi un placet pour demander « que la connaissance des faits concernant les capitations, les contributions, les emprisonnements des habitants de la province par les ennemis, les indemnités prétendues à ce sujet, soit interdite au conseil d'Artois et réservée aux États. » Un arrêt du conseil d'État

(1) Titre *Moulins*, t. II.
(2) Titre *Régiment d'Artois*, t. III.
(3) Titre *Rentes*, t. III.
(4) Titre *Grains*, t. II.
(5) Titre *Saint-Omer*, t. III.

Digitized by Google

(même année) maintient les députés et commissaires des États dans la connaissance de ces faits, à la réserve néanmoins des cas relatifs aux centièmes qui ont été, de tout temps, de la compétence du conseil et des élus d'Artois (1). Un arrêt du mois d'octobre 1710 assure à la province l'exemption du payement des droits sur les huiles. Cette exemption fut de nouveau confirmée en 1715 (2).

§ XXIII. Nouvelles charges imposées à l'Artois pendant la guerre de la succession d'Espagne.

La guerre de la succession d'Espagne appauvrit beaucoup l'Artois et lui imposa de nouvelles charges. Il fut décidé, en 1707, que la province entrerait dans les frais de fourniture et de blanchissage des draps, pour les soldats et officiers du roi, conformément au règlement des commissaires royaux. L'année 1709, si fatale à la France, fut particulièrement désastreuse pour l'Artois. Jamais la province n'avait fait des fournitures aussi considérables en fourrages et en blés. Elle avait même été obligée de fournir aux ennemis 5,357 sacs de blé. Il est vrai de dire que ces sacs furent payés un assez bon prix et que ce ne fut pas une mauvaise affaire pour les particuliers qui les avaient fournis (3). Les paysans n'avaient plus de grains pour ensemencer leurs champs. Dans ces circonstances, les États ne cessaient de rappeler au gouvernement les dépenses que la province avait faites et les pertes qu'elle avait essuyées pendant la guerre. Ils demandaient des dommages et intérêts au trésor royal qui était vide. Leurs réclamations furent trouvées justement fondées. Un arrêt du conseil du 29 mars 1710 reconnut qu'il était dû aux États d'Artois la somme de 1,009,792 francs pour les dépenses et fournitures qu'ils avaient faites en 1708 et 1709. De plus, il fut ordonné que cette somme serait déduite sur les impositions de la province en 1710 (4). On voit que, même après la bataille de Malplaquet, les États pensaient beaucoup plus à leurs blés et à leurs fourrages perdus qu'aux malheurs de la France. Il y a là un peu d'égoïsme local. Cet arrêt du conseil donne le chiffre de l'impôt à cette époque :

(1) Titres *Députés ordinaires*, t. I. — *Juridiction des Etats*, t. II.

(2) Titre *Droits sur les huiles*, t. I.

(3) Titre *Grains*, t. I. « Les communautés avaient livré aux États les sacs à raison de 5 fr. Les ennemis remboursèrent 40 sols plus au sac que les États ne les avaient payés. Ces 40 sols furent remis aux particuliers. »

(4) Voyez ms. de la Bibliothèque impériale. On y trouve sur les États d'Artois une liasse de papiers relatifs aux finances de 1708 à 1714.

Digitized by Google

Don gratuit,	400,000 fr.
Capitation,	200,000 fr.
Abonnement,	450,000 fr.
	1,050,000 fr.

Déduction faite de la somme due aux États, le trésor royal n'avait donc plus à recevoir que 40,208 fr.

Toutefois l'Artois avait beaucoup souffert; en 1711 (4 août), le roi propose de fournir aux paysans qui ont été fourragés des semences aux conditions suivantes : 1° le blé sera distribué au mayeur de chaque paroisse, suivant un état indiquant le nombre de mesures de terre à ensemencer, et la quantité de razières de blé nécessaire; 2° on obligera les mayeurs solidairement avec tous les paroissiens à semer tous les blés qui leur seront remis; 3° on les obligera pareillement à rendre, après la récolte de l'année 1712, la même quantité de blé qu'ils auront reçue l'année précédente. L'assemblée décida que l'on remercierait le roi de ses bontés et qu'on accepterait ses offres avec reconnaissance; mais elle pria M. l'intendant de faire observer à S. M. que les communautés ne consentiraient pas à répondre solidairement de ces blés, soit pour en assurer l'emploi, soit pour en garantir la restitution. En même temps, les États proposaient un accommodement qui devait satisfaire à la fois le gouvernement et les communautés. Outre la déclaration que devaient donner les curé et gens de loi dans chaque communauté, du nombre de mesures de terre à ensemencer, du nombre de razières de blé nécessaire à cette opération, du nom des propriétaires et occupeurs de ces terres et de leur situation, chaque particulier devait, pour assurer la restitution du blé prêté, en donner obligation sur un registre parafé, et promettre de rendre du blé en même quantité sur la récolte de 1712 (1).

En 1710, le roi, voyant les charges énormes de la province, avait bien voulu entrer dans la dépense des fourrages pour la somme de 250,000 fr. (2). Des lettres patentes du 16 mars de la même année donnaient permission de continuer les emprunts jusqu'à la somme de 600,000 fr. (3).

§ XXIV. États tenus à Béthune pendant les années 1710, 1711 et 1712.

Durant cette guerre de la succession d'Espagne, une partie de l'Artois tomba au pouvoir des Hollandais. Les États généraux des

(1) Titre *Grains*, t. II.
(2) Titre *Fourrages*, t. II.
(3) Titre *Rentes*, t. III.

Digitized by Google

Provinces-Unies, voulant conserver les anciens usages de leur nouvelle conquête, adressèrent des lettres de convocation aux députés des villes de Béthune, d'Aire et de Lillers, qui se réunirent à Béthune le 29 septembre 1710.

Cette fraction des États d'Artois, jusqu'ici complètement ignorée, nous est révélée par un registre particulier que nous avons trouvé aux archives du Pas-de-Calais (1). Une des premières pièces de ce recueil est la formule du serment que les députés des États généraux exigèrent des membres des États de Béthune (2).

Les assemblées, tenues à Béthune, pendant la durée de la domination hollandaise, fonctionnèrent de la même manière que l'assemblée générale de la province. Elles nommèrent des députés ordinaires; elles discutèrent et prirent des résolutions sur les questions financières et administratives qui intéressaient le pays. Les États généraux y envoyaient des commissaires et, de leur côté, les États de Béthune choisissaient des députés pour porter le cahier de remontrances à *leurs hautes puissances*, *les seigneurs Estats généraux*. Bien que la souveraineté ait changé, les remontrances restent toujours les mêmes, et les députés de Béthune demandent encore à leurs nouveaux maîtres la confirmation de leurs priviléges. C'est ce qu'on peut voir par des extraits de la première lettre adressée aux États généraux des Provinces-Unies par l'assemblée de Béthune :

« Hauts et puissants seigneurs,

« La force de vos armes victorieuses est venue conquérir une partie de la province d'Artois.... Cette conqueste fait la destinée de ces peuples, les confondant avec vos anciens sujets; elle fait que, durant un demi-siècle, ils passent de la domination d'Espagne à celle de la France, et de celle-cy à la vostre. Sous les deux premières, ces peuples ont mérité, par leur fidélité et leur conduite, la distinc-

(1) Registre aux assemblées générales tenues à Béthune, pendant le temps que les villes et quartiers de Béthune, Airet, Lillers, ont été sous la domination de la Hollande.

(2) Voici cette pièce : « Nous, estant convocquez en corps d'Estats pour la régie du quartier de Béthune et du bailliage de Lillers qui, par la conqueste et l'occupation des dittes villes, viennent d'estre soumis à l'obéissance de leurs hautes puissances, les seigneurs Estats généraux des Provinces-Unies, jurons et promettons, tant pour nous que pour les habitants desdits quartier et bailliage, loyauté et fidélité aux dits seigneurs Estats généraux, comme étant présentement nos souverains, de garder leur dit pays contre tous et un chacun, de révéler ce qu'on pourroit tramer et entreprendre au préjudice de leurs Estats et service, pour autant que cela viendra à nostre connoissance et de faire tout à ce qnoy bons et loyaux sujets sont tenus envers leurs souverain, seigneur et prince. »

Digitized by Google

tion dans la bienveillance de leurs souverains..... Conformément à ce qui a été fait par les rois catholiques, vous avez bien voulu vous engager, de vostre part, par la bouche de Messieurs vos députés d'accorder vostre protection à vostre pays d'Artois et de le maintenir dans les droits, usages et priviléges dont il a joui sous la domination de ses rois..... »

Ici les États de Béthune cherchent à apitoyer les États généraux sur la misère du pays qui a été le théâtre de la guerre : « Nous avons, d'une inclination commune et d'une voix unanime, disent-ils en terminant, nommé une commission d'un membre de chaque ordre, pour avoir l'honneur de se présenter au nom du pays à vos hautes puissances. Cette commission est chargée de reconnaître solennellement vostre autorité souveraine et la dépendance de vos fidèles, affectionnés et zélés sujets ; elle est encore chargée de vous adresser un cahier contenant quelques articles de remontrances respectueuses auxquelles on espère que vostre bonté donnera toute son attention et y fera des réponses favorables. »

Ces États de Béthune n'eurent pas une longue durée. Ils cessèrent quand le traité d'Utrecht eut rendu à la France les villes d'Aire, de Béthune et de Lillers.

§ XXV. Derniers rapports des États avec Louis XIV.

Les embarras financiers de la fin du règne de Louis XIV empêchaient le gouvernement d'observer les conventions qu'il avait faites avec la province. Les nouveaux édits de finances venaient l'atteindre, tout abonnée qu'elle fût. Les États adressèrent des remontrances sur l'inexécution de l'abonnement (1712). En 1713, ils demandèrent, dans leur cahier, la remise du don gratuit et de l'abonnement (1).

Un des derniers rapports que les États d'Artois aient eus avec Louis XIV, c'est la confirmation d'un de leurs plus importants priviléges. En 1714, le roi accorda que les villes ne pourraient obtenir aucun octroi qu'avec la participation de l'Assemblée et à charge d'enregistrement au greffe des États (2).

Les rapports des États d'Artois et du pouvoir central présentent, sous Louis XIV, trois phases distinctes. Dans les années qui suivirent la conquête, cette assemblée était traitée avec des égards particuliers ; ses priviléges étaient respectés ; on était obligé de se contenter de ce qu'elle voulait bien donner. Plus tard, quand la domination

(1) Titre *Abonnement*, t. I.
(2) Titre *Octrois*, t. II.

Digitized by Google

française se fut affermie dans la province, le pouvoir central crut n'avoir plus de ménagements à garder, et les États d'Artois durent, comme les autres assemblées provinciales, courber la tête devant les empiétements du despotisme. Mais, sur la fin du grand règne, lorsque les malheurs commencèrent, le gouvernement chercha à satisfaire aux demandes des États pour leur faire supporter patiemment les charges énormes que les nécessités de la guerre leur imposaient.

François Filon.

Digitized by Google

REVUE

DES

TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Du mouvement littéraire dans l'Académie de Clermont-Ferrand en 1858.

Suite (1).

BEAUX-ARTS.

Céramique. — La biographie de Bernard de Palissy et l'appréciation de ses œuvres, soit comme auteur d'ouvrages céramiques, soit comme écrivain, a fourni à M. le conseiller Enjubault, membre de l'Académie de Clermont, l'occasion de jeter un coup d'œil sur l'histoire générale de la céramique. M. Enjubault trouve, dans les usages religieux des anciens, des Étrusques en particulier, une des premières applications de l'art céramique qui a été porté chez ce peuple au plus haut degré de perfection. Il fait l'histoire de l'importation de la porcelaine en France, et montre la manufacture de Sèvres rivalisant bientôt avec les produits de la Chine et du Japon. Venant à l'introduction de la faïence en Europe, M. Enjubault regarde avec raison ce produit comme d'invention arabe, ce que prouve le nom de *terra majolica* qu'il reçut d'abord (les Baléares furent longtemps occupées par les Arabes) et ce que démontre encore mieux le grand usage que ce peuple ingénieux faisait de la faïence dans la décoration des maisons : les salles de l'Alhambra en sont revêtues ainsi que les appartements d'un grand nombre de maisons à Valence et à Grenade. Les plus anciens vases de faïence présentent même une copie plus ou moins fidèle de la couleur et des dessins exécutés dans les carreaux partiels dont se composent ces revêtements arabes. — Arrivant à Bernard de Palissy, l'auteur nous montre ce véritable homme de génie persévérant, durant seize années d'essais infructueux

(1) Voir le présent volume, p. 200.

Digitized by Google

et d'angoisses cruelles, pour arriver à sa belle découverte, l'émail de la faïence, dont il fut récompensé par les lettres de Henri II, qui l'attachait à la maison royale en qualité d'*inventeur des rustiques figurines* du roi et du connétable (Montmorency). La reine l'appela aux Tuileries, et lui confia l'embellissement des palais et jardins royaux.

Cette auguste protection sauva Bernard de Palissy des dangers que lui faisait courir l'ardeur avec laquelle il épousa les doctrines de Calvin. Il prêcha avec l'exaltation d'un puritain et parla souvent avec éloquence. Il finit par mourir en prison à Bordeaux, dans l'anarchie causée par les troubles de la Ligue.

Après avoir apprécié l'artiste en Bernard de Palissy, M. Enjubault nous montre l'écrivain. Il insiste avec raison sur son originalité, et hasarde même un rapprochement entre Bernard de Palissy et Montaigne, son compatriote, puisque Bernard de Palissy naquit aussi en Périgord, à la Chapelle-Biron. Toutefois, l'originalité des écrits de B. de Palissy est moins littéraire que scientifique, bien qu'il faille admirer l'accent pathétique de ce récit où le malheureux artiste, réduit à la misère et presque au désespoir, retrace la série de ses essais infructueux. Cette originalité paraît surtout dans les parties où, par une divination de génie, Bernard de Palissy arrive à démontrer la formation des terrains qui composent l'écorce du globe : d'où l'illustre Cuvier a pu le considérer avec raison comme le fondateur de la géologie moderne. L'estimable travail de M. Enjubault manque peut-être un peu d'unité, ce qui tient sans doute à ce qu'il n'a été lu d'abord et ensuite publié que par fragments. On aurait aimé dans ce travail un plus grand nombre d'observations sur la valeur artistique des productions céramiques aux diverses époques qu'examine M. Enjubault, et surtout des ouvrages de Bernard de Palissy en particulier. Ces observations auraient heureusement remplacé certains détails un peu trop techniques sur la fabrication de la faïence et de la porcelaine.

ARCHÉOLOGIE, NUMISMATIQUE.

Numismatique. — M. Mioche, membre correspondant de l'Académie de Clermont, a lu devant l'Académie un Mémoire explicatif des médailles de son cabinet. M. Mioche est un simple amateur qui, guidé par l'amour de son pays et l'instinct de la science, est parvenu à rassembler une collection, unique en son genre, de médailles, jetons et mereaux relatifs à la province d'Auvergne. Cette riche et

Digitized by Google

précieuse collection a été enlevée par un amateur au moment où la ville de Clermont se préparait à en faire l'acquisition.

Le Mémoire de M. Mioche ne porte que sur la description des échantillons qu'il possède des diverses monnaies frappées en Auvergne depuis environ 130 ans avant Jésus-Christ, jusqu'à l'époque où la royauté se réserva le droit exclusif de monnayage. Il en avait préparé un second sur les mereaux, médailles et jetons : la mort l'a empêché de communiquer son travail à l'Académie. En somme, ce Mémoire, borné à la numismatique d'Auvergne, est d'un intérêt exclusivement scientifique, et n'a que des rapports très-éloignés avec l'histoire.

Les amateurs y trouveront, sans doute avec plaisir, la preuve que les Arvernes frappèrent des monnaies à l'imitation des statères macédoniens en or, preuve certaine de la richesse et de la prospérité du pays. Ils y trouveront, avec peut-être plus de plaisir encore, la description de trois *Vercingetorix* authentiques, également en or, ainsi que de plusieurs médailles d'*Epadnactus*, son lieutenant. Viennent ensuite les monnaies à l'effigie de l'évêque de Clermont : l'une d'elles permet de fixer définitivement le nom du vingt-septième de ces évêques, que Savaron et Gonod nomment Géroaldus, Gérivaldus, Gaïroaldus, mais qui doit être appelé Carévaldus, nom qui indique suffisamment son origine germaine.

M. Mioche décrit également plusieurs monnaies très-intéressantes à l'effigie de la Vierge, avec cette exergue : *Sancta Maria*. Si quelqu'une de ces médailles eût porté ou conservé un millésime, elle aurait jeté un nouveau jour sur l'histoire du culte de la mère du Sauveur. Cette absence de dates ôte au Mémoire de M. Mioche une partie de l'intérêt qu'il aurait sans cela, mais il n'y a nullement de la faute de son très-estimable auteur. M. Mioche établit que l'Auvergne a compté un grand nombre d'ateliers monétaires : 1° du temps de son indépendance ; 2° sous les Francs ; 3° sous la juridiction des évêques ; 4° sous le gouvernement de ses comtes. Outre Clermont, les principaux de ces ateliers étaient Brioude, Riom, Tallende, Montferrand et Saint-Pourçain. On peut mettre en doute les ateliers de Corent et de Gergovia, puisqu'on n'est pas encore bien d'accord sur l'emplacement de cette dernière ville. On ne comprend guère non plus que l'auteur refuse aux empereurs romains l'établissement d'ateliers monétaires dans l'Arvernie. Faut-il admettre que tant de Trajan, de Gallien, de Constantin, qui se rencontrent dans ce pays, aient été frappés ailleurs ? L'état si florissant du pays des Arvernes, surtout dans les bas siècles, semble militer en faveur de l'opinion contraire.

Digitized by Google

Le *Bulletin* de la Société d'émulation de l'Allier renferme la deuxième partie d'un Mémoire étendu de M. le comte Georges de Soultrait sur la *Numismatique Bourbonnaise*. Cette partie traite des jetons et mereaux.

Le style de M. de Soultrait est toujours clair et élégant; les détails qu'il donne sur les divers spécimens de ces objets témoignent de beaucoup de science héraldique et annoncent la connaissance parfaite de l'histoire de la province. Ces détails de numismatique spéciale sont cependant, par leur nature, d'un intérêt nécessairement local et restreint. Ils peuvent surtout servir à rectifier ou à compléter la généalogie de certaines familles. Quand ils touchent à l'histoire générale, ce qui est rare, ou seulement à l'histoire de la province, cette utilité diminue faute de dates précises. Il n'en est pas de même de l'histoire de l'art. Certains détails d'architecture peuvent être heureusement restitués ou classés d'après le Mémoire de M. le comte de Soultrait, dont les observations pleines de goût annoncent un éminent connaisseur de la matière. On constate une fois de plus, d'après ce Mémoire, combien tout se tient dans les arts. Tel détail d'armoiries peut aider à déterminer d'une manière exacte le fondateur de tel monument, ainsi que le fait voir M. de Soultrait pour l'élégant pavillon de la Renaissance, qui sert aujourd'hui de gendarmerie, et qui faisait autrefois partie du château ducal de Moulins. Parmi les jetons décrits par M. de Soultrait, nous avons noté avec intérêt celui de Pierre-Jean-Baptiste Chomel, médecin par quartier de Louis XIV en 1707, membre de l'Académie des sciences, doyen de la Faculté de médecine de Paris en 1738. Ce jeton révèle une circonstance assez curieuse pour l'histoire de l'Université de Paris. Les doyens de la Faculté de médecine eurent leurs jetons à partir de 1638. Je regrette pour mon compte que M. de Soultrait ne nous apprenne pas dans quel but, comme il nous enseigne, à propos des jetons de certains maires de Moulins, « que les villes importantes firent souvent frapper des jetons de présence ou de cadeaux destinés à leurs magistrats municipaux. » Il est probable que les jetons des doyens de la Faculté de médecine de Paris étaient aussi destinés à rémunérer la présence des professeurs aux délibérations de la Faculté. Peut-être encore ces jetons n'étaient-ils qu'une sorte de médaille commémorative de la nomination au décanat. Ces jetons portaient primitivement les emblèmes de la Faculté et les armes des doyens. Ce fut Guy Patin qui, en 1658, eut l'idée de faire figurer son portrait sur le côté où l'on était habitué à placer le blason des doyens, exemple qui fut généralement adopté par ses successeurs, y compris Chomel.

Digitized by Google

M. de Soultrait donne aussi de très-intéressantes explications sur les mereaux, partie importante de la numismatique. Il pense que *mereau* signifie monnaie de la marelle (marguillerie) administration de l'église, et que le mot *marelle* (marella) peut lui-même venir de *matricula*, nom que l'on donnait au registre sur lequel étaient inscrits les pauvres qui avaient droit aux distributions ecclésiastiques. Nous sommes entièrement de l'avis de M. de Soultrait concernant cette étymologie, puisqu'il est établi que *marguillier* vient de *matricularius*. Or, les mereaux du moyen âge, comme les tessères antiques, étaient des pièces représentant un droit ou une valeur. Du Cange, au mot *marellus*, cite une charte de 1173, par laquelle Guillaume, comte de Nevers, permet aux moines du prieuré de Saint-Etienne de vendre du vin, et de faire annoncer cette vente par des crieurs à leurs gages. Ces crieurs devaient être porteurs de mereaux.

Les mereaux servirent aussi dès le XIIIe siècle à représenter la monnaie, et ce fut à cet usage qu'on les employa dans les établissements religieux où ils se multiplièrent singulièrement; aussi le véritable sens qu'on attache aujourd'hui au mot *mereau* est-il celui de pièce de monnaie de chapitre, ou monnaie conventionnelle de gens d'église. Les mereaux ecclésiastiques étaient en cuivre ou en plomb, les plus anciens en os. M. de Soultrait donne la description et le *fac-simile* de plusieurs de ces pièces curieuses, qui, avant les bénéfices réguliers, se transformaient, pour les membres des chapitres, en jetons de présence au chœur, lesquels représentés au trésorier, étaient échangés contre une somme d'argent quelconque.

M. Bulliot, membre correspondant de la Société d'émulation de Moulins, a lu, à la séance du 11 août 1858, une note sur un anneau d'or à l'effigie de Tetricus, trouvé à Autun. M. Bulliot pense que cet anneau, d'un fort beau travail, contrairement au plus grand nombre des médailles de cet empereur d'un moment, a dû être fabriqué comme un monument destiné à perpétuer le souvenir de la destruction d'Autun, symbole de la civilisation et de l'autorité de Rome, par les Gaulois révoltés contre cette autorité. « Pour ces masses barbares, dit M. Bulliot, l'image de Tetricus était un signe national, une cocarde (qu'on nous passe l'anachronisme de l'expression). La nature du métal et la perfection de son travail doit faire supposer que cet anneau fut porté au doigt comme une marque de commandement ou du moins comme l'expression visible de l'opinion d'un parti.

Archéologie. — La plupart des Sociétés savantes du ressort universitaire de Clermont ont dignement répondu à l'appel général

Digitized by Google

adressé à toutes les Sociétés de la France par M. le Ministre de l'instruction publique, à l'effet d'en obtenir des renseignements destinés à établir la topographie de l'ancienne Gaule aux quatre premiers siècles.

Le bulletin de la Société d'émulation de l'Allier, pour l'année 1859, renferme un rapport à Son Excellence sur des travaux entrepris dans la direction indiquée par M. le Ministre, par divers membres de la Société. Plusieurs rectifications en matière de géographie ancienne ont été le fruit de ces intéressants travaux, notamment sur l'opinion de M. de Walkenaer touchant la voie romaine de Lyon à Clermont. Cet estimable savant, considérant l'énorme détour que fait cette voie sur la carte de Peutinger, a supposé l'existence d'un tracé plus direct qui fait arriver cette voie à Clermont par Thiers et Vertaizon, en traversant les montagnes du Forez. Pour cela, il supprime Vichy, (Aqua Calida) qu'il transporte à Chaudesaigues (Calentes aquæ) dans la haute Auvergne. Il déplace Varennes (Voragium) et Avrilly (Ariolica), etc. Les recherches de la Société d'émulation de l'Allier ont détruit l'hypothèse de M. Walkenaer et confirmé le tracé ancien par la découverte de plusieurs colonnes milliaires dans la direction de ce tracé.

Cette découverte est exposée dans un Mémoire fort bien écrit de M. Edmond Tudot, peintre, directeur de l'École de dessin de Moulins, professeur au lycée, etc., sur les voies romaines de l'Allier. Ce Mémoire, d'abord inséré dans la *Revue du centre*, a été publié à Paris, chez Rollin, rue Vivienne, 12. M. Tudot a joint à son travail une carte excellente indiquant le tracé des anciennes voies romaines, les points très-rares de ces routes que l'on croit de cette époque, les localités remarquables par la découverte d'objets antiques, etc. Outre cette carte, le Mémoire contient deux planches qui reproduisent les colonnes itinéraires découvertes par M. Tudot à Ollat (Puy-de-Dôme), à Biozat (Allier), et à Treteaux (Allier). La plus ancienne, celle d'Ollat, porte l'inscription suivante :

Tiberius Claudius Drusi filius Cæsar Augustus, germanicus, pontifex maximus, tribunitia potestate V, imperator XI, pater patriæ, consul III, designatus IV. Augusto Nemetum, millia passuum XXI.

Le Mémoire de M. Tudot renferme encore des détails instructifs sur la construction des anciennes voies romaines, sur les moyens de distinguer leur construction (munitio) de celle des chemins du moyen âge. Deux *coupes* de voie et de chemin viennent à l'appui des raisonnements de l'auteur, d'ailleurs parfaitement conformes sur ce point à la doctrine des savants les plus accrédités. En somme, le

Digitized by Google

travail de M. Tudot, par la façon dont il est rédigé, fait le plus grand honneur à son auteur et à la Société distinguée dont il est membre. Nous avons reçu trop tard de M. Mathieu, membre de l'Académie de Clermont, un Mémoire sur la position d'*Aquæ calidæ*, qui fait un des points de la discussion de M. Tudot. M. Mathieu, juge compétent, comme on le verra tout à l'heure, n'est pas favorable à l'opinion de M. Tudot. M. Mathieu soutient, avec Walkenaer, que l'*Aquæ calidæ* de la table de Peutinger n'est pas *Vichy* mais *Chaudesaigues*. M. Mathieu ajoute qu'il n'y avait pas une voie, mais deux voies romaines, allant de Clermont à Lyon. La première, par les monts Fournols, la seconde par Volloire et Boën. M. Mathieu a suivi la trace de ces voies jusqu'aux limites du Forez et du Velay. Ce sont des questions de fait que de nouvelles observations achèveront de résoudre. En attendant, les opinions des deux savants archéologues peuvent se concilier. L'existence de deux voies directes ne détruit pas la probabilité de la voie détournée décrite par M. Tudot.

La Société académique du Puy, dans ses deux séances de juillet et novembre 1858, a reçu de M. Aymard, inspecteur des monuments historiques de la Haute-Loire, des communications importantes que nous allons essayer de résumer en peu de mots.

Lors des diverses restaurations de la cathédrale du Puy, M. Aymard avait constaté que beaucoup de débris gallo-romains avaient été employés comme moellons dans les plus anciennes constructions de l'église. On remarque, d'ailleurs, au mur oriental de l'abside, une série de grands bas-reliefs disposés dans un ordre symétrique, sous l'inspiration d'une pensée conservatrice et dans un but évident de conservation. M. Aymard conclut de cette remarque intelligente qu'en dépouillant de son enduit de mortier la paroi entière du grand mur oriental, on arriverait peut-être à quelque découverte importante. L'opération exécutée, le 10 juillet dernier, amena, en effet, celle de deux nouveaux bas-reliefs et d'une grande et belle inscription romaine conçue en ces termes : *Ferrarius Argutus Ater, præfectus coloniæ, qui antequam hic quiesco liberos meos utrosque vidi nonnium ferocem flaminem duumvirum bis.*

De la découverte de ces débris antiques qu'il rapporte au troisième siècle de l'ère chrétienne, M. Aymard a déduit avec évidence l'existence d'une colonie ou municipe romain, assez important pour posséder des familles qui consacraient à leurs monuments funéraires des sommes considérables. Le style de ces fragments, la beauté de l'inscription, sont en effet remarquables.

M. Aymard établit en second lieu, que certains débris, qui sont

Digitized by Google

entrés dans la construction de la cathédrale du Puy, ont appartenu à la frise d'un temple romain, et que ce temple est celui-là même qu'a remplacé la cathédrale actuelle. Ce temple était consacré, vers les premiers siècles de notre ère, à trois divinités parèdres : Auguste, Adidon (divinité gauloise) et Diane ou Iris.

Le culte subsistant d'une divinité gauloise est déjà une circonstance assez remarquable. M. Aymard révèle un troisième fait non moins curieux. Ce temple gallo-romain, prédécesseur de la vieille basilique du Puy, avait lui-même succédé à un *dolmen* celtique, dont le caractère sacro-saint, dans une localité toujours célèbre par ses pèlerinages ou *romanages*, est extrêmement probable. Les Romains respectèrent ce monument qui couronnait la ville du Puy, et, pour mieux assimiler à leur culte les rites nationaux des Gaulois, ils l'enfermèrent dans un temple remarquable par sa riche architecture. Tous ces faits sont démontrés, d'une part et principalement, par un curieux reste de dolmen et par une suite de preuves historiques établissant que l'autel druidique exista longtemps à sa place primitive, à l'intérieur de la première basilique chrétienne qui fut élevée sur l'emplacement du temple romain. Cette pierre était dite, au moyen âge, la *pierre des fièvres*, et, comme telle, était encore l'objet d'un culte superstitieux.

Ce curieux exemple de transaction entre deux religions successives serait au besoin confirmé par bien d'autres. Bornons-nous à rappeler, d'après M. de Longpérier, le peulven gaulois que le clergé du Mans avait disposé dans la construction de la cathédrale, de façon à ce qu'il figurât sur le portail, et l'avait surmonté d'une croix, comme cela s'est pratiqué en d'autres lieux. Le même éminent archéologue a retrouvé sur un denier mérovingien ce peulven christianisé figuré entre les deux saints auxquels l'église du Mans était consacrée. Les deux Mémoires de M. Aymard sont remarquables par la méthode d'investigation et par la logique serrée qui président aux déductions qu'il tire des faits. Toutefois nous ne partageons pas sur un point l'opinion de ce savant. Il fait remonter l'étymologie des mots *romyou*, *romanage* (ailleurs *romigage*), à l'époque où les pèlerinages druidiques du mont Anis amenaient dans cette localité les *Romains* du Midi, c'est-à-dire les habitants romanisés de la *Province*, région que les armes de Rome avaient soumise avant la conquête du Velay. L'explication n'a rien de vulgaire, mais nous pensons que l'étymologie de *romyou*, devenu depuis synonyme de pèlerin, en général, a d'abord été prise dans un sens particulier, et n'a signifié que le pèlerin qui était allé visiter, à Rome, le tombeau de saint Pierre.

Digitized by Google

De nouvelles fouilles faites depuis par M. Aymard ont mis au jour une autre inscription romaine, des bas-reliefs, divers matériaux antiques trouvés au Puy, et des substructions de murailles sur l'emplacement du palais romain d'Espaly. Les restes de cet important édifice ont donné à M. Aymard la pensée d'en faire exécuter une restauration graphique. Ce travail, exécuté sous sa direction et à ses frais, a permis, par une suite de belles planches, d'avoir une idée de la décoration architecturale que comportait surtout le péristyle dans les grandes *villas* romaines.

M. Aymard s'est aussi occupé activement de satisfaire aux instructions de M. le Ministre de l'instruction publique sur la topographie antique du Velay. Il a découvert des colonnes milliaires, des restes de voies romaines et beaucoup d'autres monuments. Il a lu à la Société académique du Puy un Mémoire sur les transformations successives des noms des habitants du pays de Velay, depuis les temps celtiques jusqu'à nos jours. C'est un travail fort sérieux, fait d'après les éditions et les manuscrits, les inscriptions sur métaux et sur pierre. Comme échantillon de ce travail, nous donnerons la succession qu'établit M. Aymard à l'égard des noms des habitants du Velay :

Celtique,	Velaven.
Grec,	Οἱ Υέλαυνοι.
Latin,	Velavn—i.
Plus tard,	Vellav—i.

qui se retrouve dans l'ancienne orthographe du nom de la province : Vellai.

Dans un nouveau Mémoire sur un passage de la Notice des provinces et des cités des Gaules, M. Aymard a signalé une curieuse variante qu'offrent deux des manuscrits conservés à la Bibliothèque Impériale, et qui mentionnent un municipe qui n'est pas indiqué dans d'autres copies du même document.

On y trouve dans l'Aquitaine, à la suite de la cité des Vellaves, civitas Vellatiorum, les mots municipio Arisido. L'auteur établit d'abord par diverses raisons qu'on doit lire municipium Arisidum au nominatif au lieu du datif. Il prouve ensuite que ce deuxième mot offre une leçon fautive, comme celle de Vellatiorum pour Vellavorum, et qu'on peut lire municipium Anisidum au lieu d'Arisidum.

Cette mention, se trouvant immédiatement après celle de la cité des Vellaves, fait supposer qu'elle se rapporte à une ville comprise dans cette cité ou ce pays.

Or les découvertes nombreuses d'antiquités romaines qui ont été faites au Puy par M. Aymard ont établi que sur l'emplacement actuel

Digitized by Google

de cette ville avait existé d'abord un *oppidum* gaulois, ensuite une ville romaine. Son nom était Anisium ou Anicium qui adjectivé fait Anisidus et Anisidum.

Rien ne s'oppose donc à ce que le municipium Anisidum se rapporte à la ville du Puy, qui, après avoir été colonie vers le troisième siècle, aurait été érigée en municipe dans le cours du quatrième siècle, car on sait que la Notice des provinces a été faite sous le règne d'Honorius (395-423).

La Société académique du Puy a reçu de son secrétaire, M. Beliben, ancien professeur de logique au lycée impérial de cette ville, une communication sur une *extime* ou description administrative de la ville du Puy, en 1408, au moment de sa plus grande prospérité, due à l'affluence des pèlerins qui, de toute part, se rendaient au sanctuaire de N.-D. de France. C'est un manuscrit in-f° de 485 feuillets, précédé d'une table de 18 pages, contenant le nom de tous les habitants de la ville possesseurs de terres, de maisons soumises à la taille, et portant en tête ces mots : *Rubrica de las ylas fayta l'an mil CCCCVIII.*

Ce terrier, écrit comme on voit en roman du midi, est une preuve de plus de la longue persistance de cette langue. Le Velay donna naissance à quelques-uns des principaux troubadours, parmi lesquels on peut citer Pons de Capdeuil et Guillaume de Saint-Didier. M. Béliben, comparant l'état de cet idiome tel qu'il est actuellement parlé au Puy, en tire occasion de faire observer combien il est plus pur dans le manuscrit et plus rapproché de la langue des troubadours, n'ayant pas encore été altéré par le lyonnais, l'auvergnat et le français. On voit par le Mémoire de M. Beliben que la ville du Puy, en 1408, comptait une population à peu près aussi nombreuse que celle d'aujourd'hui. Elle se divisait en 22 îles ou quartiers commandés par des citoyens capitaines isliers, chargés de la police et de la garde. La plus grande partie de la population se groupait dans la haute ville, autour du cloître où régnait l'évêque seigneur et comte de Velay, sous la protection de la tour Saint-Mayol et de la vaste enceinte fortifiée qui venait se relier à la salle crénelée des États. C'est au pied et tout le long du rapide escalier qui conduit à la basilique, jusque sous les voûtes qui portent le sanctuaire, que la ville est le plus agitée. C'est la rue des Grazes (de Gradibus). La principale industrie était celle des argentiers, borciers et merciers. Les premiers se livraient à la fabrication des médailles d'or et d'argent, de plomb et d'étain, à l'effigie de la Vierge anicienne, de ces beaux reliquaires, de ces croix, de ces cassettes émaillées à figurines d'or repoussé et ciselé que l'on admire aujourd'hui.

Digitized by Google

A côté des argentiers se plaçaient les borciers qui vendaient des ceintures, des écharpes brodées, de belles bourses. Non contents d'attendre le chaland dans leurs boutiques, ils le provoquaient par l'exhibition de leurs marchandises, sur de grandes tables qu'ils plaçaient dans les rues, surtout dans celle de las Taulas. Le chapitre, l'Université de Saint-Mayol, l'hôpital, avaient chacun les leurs dont ils tiraient de *fortes asseures*. Il est facile de se faire une idée du spectacle pittoresque que devaient présenter les rues en pente escarpée de la haute ville du Puy, non-seulement à l'époque du jubilé, mais à toutes les grandes fêtes.

Le Mémoire de M. Beliben est élégant, instructif, remarquable par un vif sentiment de l'époque et par les vues les plus justes sur la langue dans laquelle est écrit ce vieux terrier. Rien n'est plus propre que de semblables travaux à mettre sous son vrai jour l'histoire du passé.

M. Combet, membre de la Société historique et littéraire du Bas-Limousin, a exécuté sur la topographie ancienne de cette province un travail qui a été directement adressé à M. le Ministre de l'instruction publique. Nous nous voyons obligés, par conséquent, à borner à cette simple mention la Notice de la Société historique et littéraire du bas Limousin.

M. Mathieu, secrétaire de la section d'histoire et d'archéologie de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont, a rendu compte à cette Académie d'un Mémoire sur les ruines de Kustendje et sur les fossés dits de Trajan, adressé par M. Camille Allard, attaché comme médecin au corps d'ingénieurs français envoyés en mission, en l'année 1855, dans la région danubienne. M. Allard a profité de ses fonctions et de ses souvenirs classiques pour essayer de déterminer la position encore indécise de la ville de Tomes, célèbre pour avoir été la résidence d'Ovide durant son exil en Thrace. M. Allard rapproche de plusieurs textes de Strabon les divers passages d'Ovide relatifs à la topographie de Tomes, à sa situation par rapport au Danube et aux peuples barbares qui l'environnent. Il combine ces textes avec les inscriptions et les médailles qu'il a recueillies sur les lieux, et en conclut à appuyer l'opinion du géographe Meletius, qui fixe la véritable position de Tomes sur les bords de la mer, entre Istropolis au nord et Kalatia au midi, au lieu appelé Konstandza, d'où est dérivé Kostendgé.

Quant aux fossés dits de Trajan, c'est-à-dire à cette triple ligne de retranchements qui du Danube à la mer Noire traverse la Dobrutcha sur une étendue de 70 kilomètres, M. Allard pense qu'il ne faut pas

Digitized by Google

en attribuer la construction à l'empereur de ce nom, mais aux généraux de Valens. La principale raison est tirée d'un passage où Ammien Marcellin parle de retranchements élevés par ces généraux contre l'ennemi, entre les défilés de l'Hœmus (aggerum objectus celsorum inter semimontanas angustias).

Mais l'argumentation de M. Allard n'est pas bien claire quant à l'époque précise de la construction de ces fossés. Toutefois, d'après cet intéressant Mémoire, il y a lieu de considérer ces retranchements comme postérieurs au règne de Trajan. L'opinion populaire les aura sans doute attribués au vainqueur des Daces, par la même raison qui lui fait attribuer encore à César tant de monuments postérieurs ou étrangers au grand capitaine qui vainquit les Gaulois.

M. Mathieu est entré lui-même dans le mouvement littéraire de l'Académie de Clermont par un travail original et bien autrement important que les explications sur le Mémoire de M. Allard. Je veux parler de son ouvrage sur les colonies et les voies romaines en Auvergne. (Clermont, 1858, un volume in-8° de 560 pages.) M. Mathieu, en écrivain complétement dévoué à son pays, a été conduit à la composition de cet ouvrage par la question de savoir ce que fut dans l'origine la ville de Clermont par rapport à la fameuse Gergovia.

Était-ce Gergovia elle-même? ce qu'ont soutenu quelques historiens. Était-ce un oppidum gaulois? M. Mathieu établit savamment que la ville de Clermont est d'origine romaine et nullement gauloise, postérieure par conséquent à l'antique Gergovia. Il la regarde comme le siége d'une colonie établie pour la surveillance du pays nouvellement conquis, opinion essentiellement probable, sinon même entièrement certaine, à ne considérer que la situation topographique de Clermont. Cette situation commande en effet l'entrée de la fertile plaine de Limagne. Des conquérants ne pouvaient mieux choisir, et en cette matière les Romains avaient du coup d'œil. M. Mathieu en est venu ensuite à rechercher l'établissement des autres colonies romaines dans l'Auvergne, et il a cru reconnaître quatre de ces établissements dans le caractère particulier des ruines remarquables que l'on rencontre aux lieux dits de Pateux, arrondissement d'Ambert, des Liards, près de Sauxillanges, et de Roche, canton de Pontaumur.

De l'établissement des colonies à la recherche des chemins qu'elles étaient obligées de fournir et des voies stratégiques que les empereurs s'empressèrent d'ouvrir sur le sol de la Gaule pour en assurer l obéissance, il n'y avait qu'un pas. M. Mathieu s'est donc livré sur cette

Digitized by Google

question à d'importantes recherches. Il a reconnu par les monuments non-seulement la double voie qui reliait Clermont à Lyon, par le Forez, mais il a déterminé le tracé d'un certain nombre d'autres voies secondaires, et celle entre autres qui unissait la ville de Clermont à l'important établissement thermal du Mont-Dore.

Ces diverses recherches sur l'époque gallo-romaine ont fourni à M. Mathieu l'occasion de rappeler un grand nombre de souvenirs du moyen âge, qui se rapportaient aux lieux dont il avait à s'occuper, et cela au grand profit de l'instruction et de l'agrément du lecteur. Il indique, sur le passage des voies romaines, dans toute l'étendue de la province, les faits historiques les plus intéressants et les vestiges des monuments qui ont disparu; il étudie en passant les mœurs et le langage du pays, sans oublier le costume, qui a, lui aussi, son côté pittoresque. Ce livre est donc une sorte d'encyclopédie archéologique concernant la province d'Auvergne, et en particulier la ville de Clermont.

De pareils travaux, entrepris avec une passion toute désintéressée, honorent infiniment un auteur et ne peuvent que servir puissamment les recherches de la commission instituée par M. le Ministre de l'instruction publique, pour établir la topographie de l'ancienne Gaule. Nous croyons savoir que M. le Ministre l'a déjà reconnu. Si les opinions de M. Mathieu, ordinairement établies sur des preuves solides, paraissent quelquefois un peu trop conjecturales, c'est surtout la faute du sujet. Quand les preuves manquent, il faut bien se jeter dans le champ des conjectures, surtout si l'on a de l'imagination et de l'esprit, ce qui ne manque jamais à M. Mathieu.

Eugène Baret,
Professeur à la Faculté des lettres
de Clermont.

Digitized by Google

Coup d'œil sur les principales publications des Sociétés savantes du ressort académique de Rennes pendant l'année 1858.

I. Les publications des Sociétés savantes de la circonscription académique de Rennes n'ont pas été aussi variées en 1858 qu'elles le furent l'année précédente.

Les travaux qui, par leur étendue ou par leur importance, nous ont paru mériter d'être particulièrement remarqués, se rattachent à la chimie ou à différentes branches de l'histoire naturelle, et sont insérés dans les *Annales de la Société académique de Nantes* ou de la *Société Linnéenne de Maine-et-Loire.*

CHIMIE.

II. Dans les *Annales de la Société académique de Nantes* pour 1858, on trouve un long Mémoire sur les phénomènes électro-chimiques qui caractérisent l'altération à la mer des alliages employés pour doubler les navires.

L'auteur de ce travail est M. Adolphe Bobierre, professeur à l'école préparatoire au haut enseignement de Nantes, dont l'esprit naturellement tourné vers les applications de la science ne pouvait pas être indifférent à une question aussi importante que celle de l'altération des doublages des navires : question qui, après avoir préoccupé des savants illustres, tels que Humphry Davy, s'est trouvée plus éclairée, mais non résolue. Nous allons voir à quel point l'a laissée M. Bobierre.

Le travail dont nous tâchons de donner un aperçu est divisé en trois chapitres. Dans le premier il est parlé des doublages en cuivre rouge; dans le second on examine les doublages en bronze, tandis que ceux en laiton sont réservés au troisième.

A vrai dire, M. Bobierre n'apporte ni de faits bien appprofondis, ni d'expériences bien positives à l'élucidation de la première partie de son travail; il se borne à discuter les opinions et les faits de ses devanciers sur ce sujet, il analyse les travaux de Davy et de Prideaux, déclare que, d'après ses observations, la pureté du cuivre n'est pas un indice de sa longue durée, mais qu'elle permet de prévoir l'uniformité de son altération à la mer (but essentiellement réclamé par les navigateurs), et il conclut qu'en dehors de l'hypothèse d'un beau type de cuivre commercial, c'est-à-dire d'un métal industriellement pur et bien laminé, les combinaisons et les mé-

Digitized by Google

langes, qui constituent le cuivre rouge ordinaire, peuvent être si multipliés, qu'il sera probablement toujours impossible aux chimistes de prévoir, même approximativement, la durée de ce métal à la mer.

Ainsi, suivant l'auteur, plus un cuivre sera pur et homogène, plus l'érosion qu'il éprouvera à la mer sera uniforme, et remarquons bien que l'homogénéité, dont parle M. Bobierre, n'est pas seulement celle qui dépend de la composition, mais encore de la texture, puisqu'il dit quelque part que « les conditions physiques dans lesquelles « est laminé le doublage peuvent apporter un nouvel et important « élément dans les discussions du problème. »

Cette conclusion est nettement formulée, mais elle est loin de donner l'explication des nombreuses irrégularités du phénomène. Si cette conclusion avait été précédée par des expériences comparatives bien détaillées et bien conçues, elle aurait droit à un accueil reconnaissant; mais, nous le répétons, elle découle d'observations faites par d'autres que par l'auteur.

Nous comprenons du reste que M. Bobierre ait voulu réserver pour les autres chapitres le contingent de ses expériences personnelles. Aujourd'hui le doublage en cuivre rouge étant généralement abandonné par les navigateurs marchands, son étude ne présente plus à l'auteur cet intérêt d'actualité que lui présenteront les autres doublages.

Voilà pourquoi la première partie du Mémoire offre plutôt les caractères d'une introduction aux deux autres que ceux d'une étude approfondie.

Lorsque Davy, consulté par le commerce anglais, sur les moyens de prévenir les dégradations des doublages en cuivre, lui conseilla d'accoupler, dans le rapport de $\frac{1}{150}$, à la surface du doublage une seconde surface d'un autre métal moins électro-négatif, il posa un principe d'électro-chimie, dont l'application à l'objet qui l'avait provoquée n'eut pas de succès, il est vrai, mais qui ne profita pas moins à l'industrie du monde entier, et qui donna plus tard l'idée toute naturelle que le bronze, composé de zinc et d'étain, devait offrir de meilleures garanties de durée à la mer que le cuivre.

Effectivement M. Bobierre débute, dans le second chapitre de son travail, par rapporter les expériences officielles faites à Cherbourg sur le cutter le *Renard*, la corvette l'*Ariane* et les briks le *Bisson* et l'*Actéon*; il parle en outre d'expériences analogues faites par des particuliers, soit en Angleterre, sur le paquebot le *Frolic*, soit en France, sur les baleiniers le *Bourbon* et le *Cachalot*.

Digitized by Google

Les premières expériences notamment, et toutes les autres en général, mais à des degrés divers, en témoignant de la justesse des vues de Davy, montreront la supériorité pratique des doublages en bronze sur ceux de cuivre.

Cependant la marine de l'État a continué à doubler ses navires avec du cuivre rouge, et les navigateurs au long cours, après avoir adopté les doublages en bronze, les ont délaissés pour ceux en laiton ou en zinc.

Des deux choses l'une : ou les premiers expérimentateurs se sont fait illusion, ou les circonstances ont changé depuis, et les bronzes d'aujourd'hui ne sont plus les mêmes que ceux d'hier.

On ne pouvait opter entre ces deux opinions qu'après avoir étudié et analysé les différents bronzes qui avaient rendu des services réels ou occasionné des déceptions ruineuses. C'est ce que M. Bobierre a fait, en opérant sur de nombreux doublages qui avaient plus ou moins navigué dans des mers différentes, et qu'il s'était procurés authentiquement et sans peine, demeurant dans une ville presque maritime comme Nantes.

C'est ici où M. Bobierre montre une activité ingénieuse et à la fois méthodique. Il ne se lasse pas d'analyser avec habileté, et de comparer avec sagacité pour arriver à des conséquences rationnelles; cependant, il lui faut la sanction de la synthèse : aussi confectionne-t-il des bronzes plus ou moins stannifères, plus ou moins purs, et les soumet-il aux épreuves chimiques qui doivent lui révéler le degré et le mode de résistance aux agents divers d'érosion. C'est ainsi qu'il parvient à conclure :

1° Que les bronzes, dans lesquels l'élément positif (l'étain) entre à la dose de 5 à 6 p. 0/0, constituent des doublages d'une longue durée.

2° Que dans le plus grand nombre des cas, les doublages en bronze défectueux renferment des doses d'étain inférieures à 45 millièmes.

3° Que moins il y a d'étain dans un bronze, moins est régulière sa répartition et moins ce bronze résiste à la mer.

Mais M. Bobierre vit dans un milieu fort peu spéculatif. Les conclusions, il le sait bien, précieuses pour la science, ne manqueraient pas d'être décevantes pour la pratique; aussi ajoute-t-il une autre conclusion qui explique pourquoi, malgré les lumières dont ses recherches ont éclairé cette question, les armateurs ne reviendront plus aux doublages en bronze, même les plus parfaits.

Voici le texte de cette conclusion :

« Les doublages (en bronze) se recouvrent de dépôts cohérents et

Digitized by Google

« adhésifs, d'où résulte un retard dans la marche plus considérable « que dans le cas où le doublage est en cuivre. »

Voici l'explication de l'abandon sans retour des doublages en bronze. Il arrive, pour cet alliage, ce qui arriva du temps de Davy pour le cuivre. La surface de ce dernier métal se constitue dans une telle condition électrique, que l'eau de la mer n'a plus de prise sur elle; alors les végétaux marins y adhèrent, et la marche du navire se trouve ralentie. Le bronze (que nous supposerons parfaitement préparé), contrairement au cuivre de Davy, s'altère lui, mais d'une manière lente et régulière; il se forme à sa surface une croûte mélangée d'oxyde d'étain très-cohérente et très-adhérente, qui, devenant à son tour le gîte de coquilles et d'algues, présente un obstacle à la marche rapide. Et comme, dans toutes les industries, le temps est du capital, il résulte du retard du navire une perte sérieuse à laquelle le commerce maritime n'a pu rester indifférent.

Les laitons, malgré leur durée à la mer relativement moins grande que celle des bronzes et des cuivres, sont aujourd'hui, à cause de eur bas prix, généralement employés par la marine marchande. Néanmoins, il arrive pour ce doublage préféré, ce que nous avons vu arriver pour les autres qu'on a délaissés. Si quelques-uns s'usent assez également, tout en conservant leur malléabilité première, il y en a bon nombre qui s'altèrent profondément et irrégulièrement, et la durée de leurs services est si courte, qu'en définitive elle revient très-cher.

Étudier ces accidents était pour M. Bobierre un complément de ses travaux antérieurs; aussi cette étude a-t-elle été le sujet de la troisième section de son Mémoire.

L'auteur a suivi la même marche que pour l'étude des bronzes, et nous croyons qu'il ne pouvait pas en suivre une meilleure. Il a procédé par analyse et par synthèse; les faits et les déductions de l'une ont été contrôlés et confirmés par l'autre, et les conclusions générales qu'il a tirées de ce long et consciencieux labeur nous semblent remarquables à plusieurs titres, mais spécialement par leur simplicité.

Ici encore M. Bobierre a montré que, comme chimiste, il a été élevé à bonne école, car, avant de se livrer à ses nombreuses analyses, il a passé en revue la plus grande partie des procédés connus, et après avoir fait une juste part à leur mérite et à leurs défauts, il s'est décidé à en rechercher un nouveau, qui nous semble au moins valoir autant que les meilleurs des procédés suivis.

Il s'agit en effet de séparer exactement le zinc du cuivre. Au lieu de procéder à cette séparation par la *voie humide*, toujours très-

Digitized by Google

longue et par cela même chanceuse, M. Bobierre se borne à faire volatiliser le zinc à une température élevée, sous l'influence d'un courant d'hydrogène sec. Nous ne connaissons pas de procédé plus simple et plus expéditif; et quant à son exactitude, d'après nos expériences personnelles, nous ne saurions la mettre en doute.

En possession d'une bonne méthode, M. Bobierre se met à l'œuvre, il analyse, compare, discute, conclut, et puis, avant de les formuler, il soumet ses conclusions à l'épreuve de l'expérience.

C'est en suivant cette marche que M. Bobierre est parvenu à montrer :

1° Que les laitons à doublage les plus avantageux, sous tous les rapports, ont une composition représentée par $Cu^2 Zn$, soit sensiblement 34 centièmes de zinc et 66 de cuivre ;

2° Que les laitons plus riches en zinc, pouvant être laminés à chaud, ne présentent plus les mêmes garanties de durée que les précédents, car de pareils laitons étant hétérogènes et relativement peu denses, éprouvent en présence de l'eau de mer un mode spécial et rapide d'altération, qui a pour effet d'enlever le zinc et de laisser le cuivre à l'état d'éponge métallique, et par conséquent doué d'une friabilité extrême.

En résumé, M. Bobierre, en discutant les travaux de ses devanciers et en s'appuyant sur ses propres expériences, est parvenu, sinon à résoudre le problème très-compliqué de l'altération des doublages des navires, du moins à en signaler les principales causes et à indiquer les moyens de les prévenir. Si, au point de vue scientifique, ce long travail n'a pas une très-grande portée, il n'a pas moins un véritable mérite au point de vue de l'application; et l'industrie devra l'ajouter à d'autres travaux non moins utiles qu'elle doit à la laborieuse persévérance du même chimiste.

Histoire naturelle.

Cryptogamie. — III. M. E. Pradal a publié, dans les *Annales de la Société académique de Nantes* pour 1858, un essai d'un catalogue des plantes cryptogames recueillies par lui-même dans le département de la Loire-Inférieure.

Quoique ce catalogue, d'un intérêt purement local, ne renferme que des espèces déjà observées dans d'autres parties de la France, il ne contient pas moins quelques annotations importantes qui montrent combien est grand le soin avec lequel l'auteur a fait son travail.

Ce catalogue rendra de véritables services à une nouvelle édition

Digitized by Google

de la flore française, en lui indiquant les localités qui, sans M. Pradal, n'auraient pas été nommées.

Au reste, l'auteur n'a aucune prétention en publiant cet essai, car il le déclare incomplet et il le considère comme un premier jalon d'un travail ultérieur plus considérable; il ne dissimule pas cependant tous les efforts qu'il a faits pour indiquer, le plus exactement possible, les synonymies, les iconographies et les localités les plus positives.

On trouve, dans ce catalogue, environ 1,400 espèces se rapportant à 278 genres, et le genre *Agaricus* plane naturellement sur les autres à cause de sa grande richesse.

L'auteur, en considérant que de nombreux *agarics* sont employés comme aliment, et que beaucoup d'entre eux sont délétères, a eu la bonne idée de faire suivre l'annotation de chaque espèce par des initiales majuscules, qui en indiquent la qualité. Ainsi *B* signifie *bon à manger*; *M mauvais; D douteux*, etc.

Il faut savoir gré à M. Pradal de ce long, consciencieux et patient travail, d'autant plus que, loin d'avoir l'intention de se reposer, il nous promet une histoire descriptive des *insectes coléoptères* du département de la Loire-Inférieure, et dont nous serons heureux de parler en son lieu.

IV. Nous trouvons aussi un catalogue de cryptogames dans les *Annales de la Société linnéenne du département de Maine-et-Loire* pour 1858. L'auteur, M. Aimé de Soland, a donné pour limites à son travail le département de Maine-et-Loire, et il n'a considéré que les genres *Uredo*, *Puccinia*, *Peziza* et *Oïdium*.

Si la tâche que l'auteur s'est imposée paraît très-restreinte, en revanche elle est très-difficile. Il s'agit ici de plantes parasites d'une très-petite dimension, souvent sous la forme de poussière, et dont la description ne peut pas être donnée par le premier venu.

Ainsi le genre *Uredo* comprend les cryptogames pulvérulents qui naissent sous l'épiderme des plantes et dont ils occasionnent le plus souvent la mort.

Les *Puccinia* sont encore de très-petits cryptogames, qui naissent en forme de taches sous l'épiderme des végétaux vivants, qu'ils déchirent pour se mettre au jour.

Les *Peziza* varient dans leur grandeur, mais ils sont généralement petits et parfois on les prendrait pour des *scutelles* de lichens.

Enfin le genre *Oïdium* se distingue par ses filaments rameux, byssoïdes, floconneux et entrelacés en touffes.

Digitized by Google

Ces indications suffisent pour montrer que décrire exactement des sujets de cette nature est une tâche mal aisée.

Les espèces de ces quatre genres qu'on trouve en Maine-et-Loire n'ont pas été toutes observées par M. Aimé de Soland; le docteur Guepin, dont la perte sera longtemps regrettée par les botanistes, a fourni un large contingent à ce travail, qui ne contient rien de neuf et n'offre qu'un intérêt local, mais qui n'est pas moins digne d'attention. Les descriptions y sont courtes, mais claires et précises, et l'on y trouve toujours l'indication du végétal qui est le plus exposé aux attaques de la plante parasite.

Les travaux de cette nature n'ont qu'un intérêt local, il est vrai, mais ils ne contribuent pas moins à grandir les détails et à reculer les bornes de la flore française.

Nous faisons cette remarque une fois pour toutes. Il est bien entendu que désormais, en disant qu'une publication n'a qu'un intérêt local, nous n'avons aucunement l'intention d'en établir l'inutilité.

V. Autrefois on trouvait prodigieux un homme qui aurait connu toutes les sciences de son temps; on penserait de même aujourd'hui de celui qui connaîtrait complétement et parfaitement une seule science avec toutes ses divisions; et si parmi les différents ordres des connaissances il en existe une qu'un homme, quelles que soient sa longévité et son activité, ne puisse entièrement acquérir, c'est sans contredit l'histoire naturelle. Aussi, trouvons-nous très-simple que les naturalistes circonscrivent leurs observations dans telle ou telle localité, et que M. Harang ait publié un *Coup d'œil sur les richesses mycologiques du nord-ouest de l'Anjou.*

Bien que ce travail ne renferme que des choses d'un intérêt purement local, cependant les mycologues eux-mêmes le liront avec plaisir.

Après avoir transporté le lecteur dans l'endroit où il a fait ses observations, l'auteur lui apprend à connaître la configuration générale des champignons, et de crainte qu'il ne soit pas assez naturaliste, il lui explique la signification de certains mots tels que *mycelium, bourse*, *collet* et *cortine.*

De ces notions préliminaires il passe au recensement descriptif des espèces les plus intéressantes qu'il déroule, à la suite des saisons depuis le printemps jusqu'à l'époque où la vie végétale commence à s'engourdir.

Ce sont d'abrod les perfides *phallus* qui saluent le printemps; dès

Digitized by Google

que les chaleurs deviennent intenses arrivent les *bolets ombrelliformes*, suivis par des *agarics*, dont quelques-uns sont délétères, et d'autres d'une beauté rare ou d'un aspect extravagant. Voilà l'avant-garde.

Sous l'influence des pluies automnales, on voit éclore d'innombrables peuplades de champignons qui récréent la vue par l'indescriptible variété de leurs formes, de leurs nuances, de leurs poses et de leurs attitudes.

Ce grand travail de la nature, à l'approche de l'hiver, tourne à l'avantage de l'homme, dit M. Harang, car si la minorité de cette grande famille est dangereuse, le reste ne forme pas moins un aliment aussi substantiel que salubre.

Il achève son travail par souhaiter qu'on rédige un tableau des champignons alimentaires et des champignons meurtriers, dont la comparaison des caractères rende impossible les méprises. Il fait suivre ce vœu par un spécimen de ces descriptions mises en contraste, et propres à prévenir toute erreur.

Ce travail a toutes les allures d'une leçon, et c'est peut-être à cause de cela qu'il est agréable à lire, même pour les hommes étrangers à la botanique.

Zoologie. — VI. M. le docteur Fouquet nous a donné à son tour un catalogue nominatif; mais ne comprenant que des coquilles terrestres, marines et fluviales qui vivent dans le Morbihan.

Ce travail est le résultat de recherches et d'observations continuées par l'auteur pendant vingt ans; il n'est pas bien riche puisqu'il contient seulement l'indication de 206 espèces qui se rapportent à 94 genres appartenant à 4 familles.

Tout en faisant la part des omissions, l'auteur croit que le nombre des espèces de coquilles vivant dans le Morbihan ne peut pas monter au delà de 220.

Ce n'est donc pas la faute de M. le docteur Fouquet si son catalogue est peu considérable.

VII. L'*Helix aculeata.* — Ce joli petit colimaçon, si élégant, si coquet, que, vu de loin et regardé d'une certaine manière, on prendrait pour une roue de montre, et que Linnée n'a pas connu, a eu les honneurs d'un essai monographique de la part de M. Drouet, membre de la Société Linnéenne de Maine-et-Loire.

Voici le cadre de ce travail : Synonymie — description du test et du mollusque qui le construit — analogies et dissemblances avec les espèces voisines — station — habitat — historique bibliographique,

Digitized by Google

le tout précédé par une introduction que l'auteur appelle courte et que nous appelons longue, car, outre qu'elle ne se rattache pas d'une manière directe et immédiate au sujet spécial de la monographie, elle se trouve être ni plus ni moins que le sixième de l'ouvrage.

Cette remarque, qui dans notre pensée n'est nullement malveillante, ne nous empêche pas de rendre justice au zèle soutenu et patient que l'auteur a déployé dans son travail. Que de temps il lui a fallu pour tracer l'aire qu'habite cette hélix, et qui est représentée par la majeure partie de l'Europe septentrionale, centrale et occidentale, du Nord au Sud ! Que de patience il lui a fallu pour trouver tout ce que l'on a dit d'intéressant sur ce mollusque, depuis Muller en 1774, jusqu'à Moquin-Tandon en 1855 !

Nous regrettons sincèrement que l'auteur n'ait pas pu offrir aux naturalistes, en compensation de ce qu'il ne leur a rien appris de nouveau sur cette espèce, quelque description anatomique et physiologique, et quelque nouvelle observation relative à ses mœurs jusqu'à présent fort peu connues. Hâtons-nous de dire que l'auteur partage avec nous les mêmes regrets.

VIII. M. de Joannis, que nous connaissons déjà par son travail sur les *mollusques térébrants* publié dans les Annales de la Société Linnéenne pour 1857, a inséré dans ce même recueil pour l'année suivante une notice sur la *Dreissena polymorpha* qui n'avait pas encore été observée dans les eaux du département de Maine-et-Loire, et qu'on rencontre depuis quelques années dans la Loire.

Quoique cette espèce ait été décrite par plusieurs auteurs, M. de Joannis a cru devoir la décrire à son tour, car elle est très-variable dans ses formes, ainsi que sa dénomination spécifique l'annonce.

Ce mollusque passe sa vie attaché par un byssus ; néanmoins il remonte les fleuves jusqu'à de grandes hauteurs !

C'est que les Dreissenes se fixent aux Naïades, et spécialement aux *Unios* qui, en voyageant, charroient leur hôte, établi le plus souvent sur le bord de la coquille.

Cette courte notice, d'un intérêt tout local, est suivie par une autre notice également très-courte sur un *batracien* de la famille des *Uradeles*, le *Triton variegatus*, et sur trois mollusques, depuis longtemps connus, le *Pupa granum*, le *Planorbis lævis* et la *Succinea arenaria*, tous nouveaux arrivés dans la faune de Maine-et-Loire.

Le véritable travail de longue haleine de M. de Joannis est une étude sur les naïades du département de Maine-et-Loire.

L'auteur a décrit 17 variétés de 5 espèces appartenant au genre

Digitized by Google

Anodonte et 35 variétés de 4 espèces comprises dans le genre *Unio*. Plusieurs de ces variétés sont neuves pour la faune locale, d'autres ont été rectifiées et classées suivant des principes qu'il a soigneusement développés, et dont il s'est servi pour choisir les types.

A cette occasion, M. de Joannis s'adresse une question, dont la réponse renferme un passage qui nous a singulièrement frappé. Il s'est demandé quelle sera la forme qu'on choisira comme type parmi les variations d'une espèce. Voici la réponse que l'auteur fait à cette question.

« Ou vous choisirez pour type la forme la plus répandue, ou bien « vous prendrez l'individu dont les formes paraîtront les plus belles. « *Si le type que Dieu a créé originairement existe encore, et je le crois,* « *il est naturel de penser que ses formes sont plus harmonieusement* « *combinées que celles de toutes ses variétés.* En somme, je crois que « la pensée qui doit présider en général au choix d'un type, est de « prendre la belle forme d'où peuvent dériver toutes les autres par « retranchement. »

Nous aurions entièrement accepté la manière de voir de M. de Joannis sur la méthode à suivre pour choisir un type (quoique nous ne saisissions pas bien les raisons qui le déterminent à ne pas suivre les méthodes connues), si l'énoncé n'avait pas contenu la phrase que nous avons soulignée. Nous ne nous rendons pas compte pourquoi de toutes les variétés d'une espèce animale celle dont les formes sont le plus harmonieusement combinées doit être considérée comme dérivant directement de l'individu primitif qui sortit des mains de Dieu. Que l'on soutienne cette thèse pour l'homme, rien de mieux, car dans ce cas il existe un élément, l'*intelligence*, qu'on ne trouve pas parmi les mollusques. L'homme ayant été fait à l'image de Dieu, il est naturel que l'on admette que la race humaine la plus intelligente soit le type de toutes les autres races. Mais pour les naïades c'est différent, car si ces mollusques sont remarquables, ainsi que nous le dit M. de Joannis lui-même, par leur faculté de se modifier au gré des influences du milieu où elles vivent, nous ne voyons pas l'impossibilité que la variété qui a enlaidi par retranchement ne puisse un jour embellir par addition, puisque si les milieux riches peuvent ajouter, les milieux pauvres peuvent soustraire. Ce qui était donc variété hier pourra devenir type demain.

Nous ne donnons pas à cette remarque plus d'importance qu'elle ne mérite, et nous reconnaissons au savant auteur de ce travail le droit de choisir pour type la variété qui lui semble la plus belle de forme et de structure parmi ses congénères.

Digitized by Google

Pour prévenir cette remarque critique, que de longues descriptions consacrées à de simples variétés tendent à compliquer de plus en plus ce genre d'études, l'auteur, dès le début de son travail, déclare qu'il n'a pas fait son œuvre à la légère, et que c'est après avoir reçu plus de dix mille naïades de tous les points du département, qu'il a commencé sa classification, et que toutes les variétés qu'il donne ont été vérifiées ou établies sur des échantillons authentiques, ou après avoir consulté les ouvrages originaux les plus dignes de confiance. Ce qui signifie que, les espèces qu'il a étudiées présentant de nombreuses variétés bien caractérisées, il n'a pu se dispenser de les décrire avec soin.

Nous sommes loin de le blâmer d'avoir décrit en détail les caractères de variétés incontestables, et nous l'en félicitons au contraire, bien convaincu que son travail sera vraiment utile aux conchyliologistes.

IX. En feuilletant ce même recueil pour trouver les travaux entomologiques de M. Courtillier, nous trouvons un catalogue purement nominatif d'insectes observés par M. Jouquet dans le Morbihan. Il ne renferme que 218 espèces de *coléoptères carabiques* et 71 espèces de *coléoptères hydrocanthares*. En dehors des noms propres, la seule chose qu'on y remarque, c'est une indication qui apprend si les espèces sont rares ou non dans la localité.

Ce catalogue sera utile pour compléter la faune entomologique du Morbihan.

M. Courtillier, de son côté, ne s'est pas contenté d'un catalogue nominatif. Il a fait un essai de quelques familles d'*hyménoptères* des environs de Saumur, et il en a décrit les *chrysides*.

En donnant un aperçu des espèces de quelques familles d'hyménoptères, M. Courtillier a cru avec raison être utile à ceux qui voudront se livrer à l'étude spéciale des insectes, quoique manquant de comparaison avec les espèces authentiques.

L'auteur a suivi la classification de Lepelletier de Saint-Fargeau, et il a décrit seulement les espèces qu'il a supposées nouvelles ou indécises, en les désignant par une lettre de l'alphabet, pour ne pas attacher des noms nouveaux à celles qui en auraient déjà reçu, et pour ne par compliquer davantage une nomenclature beaucoup trop surchargée.

C'est ainsi que M. Courtillier a décrit très-soigneusement 79 espèces, sans autre désignation que celle de la famille à laquelle elles se rattachent. Ces renseignements sous les yeux, il n'y a pas d'en-

Digitized by Google

tomologiste qui ne soit à même de reconnaître les espèces décrites partout où il les rencontrera.

Quant à la description des chrysides, l'auteur, pour la rendre plus méthodique et par conséquent plus claire, a procédé par familles.

Il a cité le genre qu'il a considéré pour chacune d'elles, et puis il a décrit les espèces comprises dans chaque genre, et dont le nombre total est de 43. Inutile de dire que chaque famille se trouve représentée dans cette énumération, mais en proportions diverses.

La plus riche est celle des *chrysidées* qui ne compte pas moins de 20 espèces du genre chrysis. La famille la plus variée est celle des *élampidées* qui est représentée par trois genres (*cleptes — omalus elampus*), huit espèces et quatre variétés.

Toutes ces descriptions sont faites généralement avec soin, mais sans exagération. M. Courtillier s'est borné aux caractères les plus saillants et les plus nettement distinctifs. Telle est sa méthode, même pour les espèces qu'il n'a trouvées décrites nulle part, comme l'*hedycrum* de la famille des *hedychridées* qu'il a appelé *hedycrum Solandii*, l'ayant dédié à M. de Soland, président de la Société Linnéenne de Maine-et-Loire.

X. Les observations sur les mœurs des insectes méritent toujours d'être enregistrées, car, malgré leur utilité, nous n'en sommes pas bien riches.

Aussi nous empressons-nous de signaler les quelques mots publiés par M. Delagenevraye sur un spectacle dont il n'a vu malheureusement que le début, et qui nous aurait bien intéressé, s'il avait pu en décrire la fin.

Un jour, M. Delagenevraye voit sur une des marches du perron de son domicile un rassemblement de fourmis, où il paraissait régner beaucoup d'agitation. Tout à coup ce peuple devient immobile, et un instant après, probablement à un signal donné, une nouvelle agitation se manifeste, qui devient régulière et presque symétrique, attendu qu'un mouvement de va et vient s'établit du centre à la circonférence. Bientôt l'observateur voit s'élever au milieu de ce travail organisé une cellule hexagonale découverte d'environ un demi-centimètre de hauteur, à parois blanches, nacrées, très-minces et d'apparence foliacée; une seconde cellule ne tarde pas à être superposée à la première, puis une troisième, et jusqu'à neuf, quand l'observation cesse pour être reprise quelques minutes plus tard. Pendant ce court intervalle, un malencontreux coup de balai renverse, disperse ouvriers

Digitized by Google

et construction, dont à grand' peine on parvient à ramasser quelques débris, auxquels on trouve la propriété d'être très-solubles dans la potasse caustique, peu dans l'éther et nullement dans l'alcool.

M. Delagenevraye n'ayant donné aucun renseignement sur l'espèce à laquelle appartenaient les fourmis qui attirèrent son attention, il est presque certain qu'il s'agissait de celles qu'on croyait inaptes à construire des cellules.

XI. Nous voici encore en présence de ce digne directeur de la pension Saint-Julien d'Angers, M. l'abbé Vincelot, qui poursuit avec une persévérance rare ses études ornithologiques ayant pour but, ainsi que nous le disions dans notre dernier travail, de montrer que les dénominations des oiseaux sont fondées sur quelques particularités de leurs mœurs ou de leur plumage, et d'ajouter de plus amples détails, ou de nouvelles notions à celles que l'on possède déjà sur les œufs et sur les nids qu'on trouve dans le département de Maine-et-Loire.

La lecture du travail que le docte abbé a publié dans les *Annales de la Société linnéenne* pour 1858 nous a produit la même impression que celle du travail qui l'avait devancé d'un an dans le même recueil.

Nous répétons donc que, tout en laissant à l'auteur l'entière responsabilité de ses explications étymologiques, quelquefois très-contestables, ces recherches présentent un intérêt bien réel, surtout pour ce qui touche les mœurs des animaux. C'est là vraiment que l'on trouve un charme qui n'est pas à vrai dire de la science, mais qui contribue à rendre la science aimable, et à l'introduire agréablement dans l'esprit du lecteur.

M. l'abbé Vincelot passe en revue plusieurs espèces de 4 genres de la famille des *latirostres* et de 12 genres de la famille des *dentirostres* appartenant tous à l'ordre des *passereaux*.

Après une sorte d'introduction qui complète, pour ainsi dire, le touchant plaidoyer en faveur des *pics* dont nous avons parlé l'année dernière, l'auteur débute par l'*engoulevent ordinaire* (*caprimulgus europeus*), cet oiseau que son vol rapide et silencieux ferait prendre de loin pour une hirondelle, et de près pour une chouette ; cet oiseau du crépuscule qui s'élance dans les airs le bec ouvert et gluant pour mieux saisir les insectes qui doivent le nourrir ; cet oiseau qui, seul en Europe avec le *scops*, se dérobe, pendant le jour, à ses ennemis en se perchant sur les arbres dans le sens de la longueur des branches, et que les campagnards, en retour des services qu'il leur

Digitized by Google

rend, poursuivent de leur antipathie, ainsi que l'indique le nom de *crapaud volant* dont ils le qualifient, parce qu'ils le soupçonnent à tort de teter les chèvres.

Le genre *hirondelle* offre à l'auteur une belle occasion d'épancher les doux sentiments qui conviennent si bien au caractère vénérable dont il est revêtu.

L'hirondelle de cheminée, dit-il, a reçu l'épithète de *domestique*, qui nous rapporte à des temps et à des mœurs bien éloignés de nous. Jadis, cette expression *domestica* désignait ceux qui, appelés au foyer de la famille, devaient en partager les travaux, les joies et les douleurs. Autrefois les serviteurs n'aspiraient qu'à rendre le dernier soupir au sein d'une famille qu'ils regardaient comme la leur. Maintenant que l'indépendance des mœurs et le progrès des idées sceptiques ont détruit le foyer domestique, ce dernier mot est vide de sens. Aujourd'hui, ce mot sert trop souvent à désigner ceux qui, comme les passereaux, ne se fixent nulle part, voyagent de maison en maison au gré de leurs caprices, emportant ou laissant tour à tour de tristes souvenirs de leur passage sous le toit qui leur a donné l'hospitalité.

Mais l'hirondelle dite *de cheminée*, poursuit-il, se fixe au foyer de la maison pour y établir son nid, et le même foyer la verra revenir l'année suivante; elle ne le quittera que si elle y est contrainte et son dernier chant sera un adieu de reconnaissance et jamais un cri de malédiction.

Les descriptions dont M. l'abbé Vincelot a enrichi son travail sont remarquables de précision, et l'on y trouve toujours en saillie le trait le plus important.

Aussi, en parlant du *gobe-mouches* (*muscicapæ*), n'oublie-t-il pas de faire remarquer que cet oiseau n'arrive dans l'Anjou qu'en été, lorsque sa présence est très-utile aux hommes et aux animaux qu'il délivre des insectes qui les persécutent.

S'il parle de la *pie-grièche* (*lanius*), après avoir fait la part à son méchant caractère, il ne manque pas de faire allusion aux immenses hécatombes de gros coléoptères que fait cet oiseau, au grand profit de l'agriculture; et puis en écoutant la voix de son cœur, il ne manque pas non plus de dire que la femelle, quoique cruelle et farouche, ne se laisse pas moins prendre plutôt que de quitter le nid, à l'approche d'un danger, tant est grand son amour pour ses petits.

Soit qu'il parle, ou du *merle noir* (*turdus merula*) qui, cédant à sa haine implacable pour le renard, en montre aux chasseurs le terrier; ou du *traquet-patre* (*saxicola rubicola*), ce compagnon mélo-

Digitized by Google

dieux du berger solitaire ; ou de la *fauvette locustelle* (*sylvia locustella*) qui mystifie les chasseurs en criant comme une cigale ; ou de la *fauvette rouge-gorge* (*sylvia rubecula*), qui pour égayer la pauvre chaumière où elle trouve un abri, se réveille et chante plus tôt, s'endort et chante plus tard que les autres oiseaux ; ou de la *fauvette à tête noire* (*sylvia atricapilla*) dont le mâle, pour éloigner l'ennemi du nid où se cache sa famille, crie, feint d'être blessé et s'échappe en traînant l'aile : ou du *pouillot veloce* (*sylvia rufus*) qui, pour dérouter les dénicheurs, se fait ventriloque ; toujours est-il que l'auteur n'oublie jamais de rappeler que tous ces oiseaux vivent d'insectes et nous rendent par conséquent de grands services.

M. l'abbé Vincelot ajoute donc son témoignage à l'opinion des naturalistes, qui s'efforcent de ralentir la guerre insensée que nous faisons aux oiseaux, c'est-à-dire aux tuteurs naturels de nos jardins, de nos potagers et de nos champs.

Paléontologie. — XII. M. Delagenevraye, de la Société linnéenne de Maine-et-Loire, a publié une très-courte notice *sur un gisement d'ossements fossiles de la commune de Noyant* (arrondissement de Baugé).

Après avoir donné un aperçu de la nature géologique de l'emplacement où l'on a découvert ce dépôt paléontologique, il en décrit brièvement les principales pièces, qui se divisent en deux groupes : dans le premier sont comprises les parties osseuses, souvent à l'état de fragments, de grands mammifères antédiluviens ; le second groupe renferme les dents de ces mêmes mammifères et de squales d'espèces diverses.

L'auteur fait remarquer que l'âge des dents est plus ancien que celui des autres pièces, car celles-ci sont encore généralement à l'état calcaire plus ou moins siliceux, tandis que la substance des dents est entièrement agatisée ; et comme quelques ossements sont encore à l'état de phosphate, il paraîtrait que ce dépôt représente trois âges.

Les dents qui font partie de cet ossuaire sont les pièces les plus remarquables, tant par leur ancienneté que par leur dimension. Ainsi on y trouve une dent de mastodonte de 10 centimètres dans le sens de son plus grand diamètre, sur 8 centimètres dans le sens du petit ; et puis des dents énormes de dynotérium, de rhinocéros, de tapirs, et une dent encore plus extraordinaire que toutes les autres, appartenant à un squale et mesurant 15 centimètres.

Quand on pense que les dents les plus développées d'un jeune squale de 4 mètres ont à peine un centimètre de longueur, on se

Digitized by Google

demande quelles devaient être les dimensions de l'individu auquel appartenait la dent de 15 centimètres.

L'auteur n'essaie pas, et avec beaucoup de raison, de chercher les causes qui ont réuni pêle-mêle des restes d'âges si divers, et de natures si incompatibles.

Nous ne pousserons pas plus loin l'analyse succincte des publications faites en 1858 par les Sociétés savantes de la circonscription académique de Rennes. Si l'on excepte le travail chimique de M. Bobierre, dont l'intérêt général ne saurait être méconnu, nous ne trouvons aux autres travaux, quelle que soit leur étendue, qu'un intérêt purement local, ce qui ne nous dispense pas d'en être reconnaissants à leurs auteurs.

J. Malaguti,

Correspondant de la section des sciences, doyen de la Faculté des sciences de Rennes.

Digitized by Google

MISSIONS SCIENTIFIQUES.

RAPPORT SUR LA PARTIE GÉOLOGIQUE ET MINÉRALOGIQUE du voyage de MM. Grandidier frères (Ernest et Alfred) dans l'Amérique méridionale, lu à la section des sciences du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, le 21 mai 1860.

Par un arrêté, en date du 24 octobre 1857, Son Excellence M. le Ministre de l'instruction publique a confié à MM. Grandidier frères (Ernest et Alfred) une mission scientifique gratuite. L'objet de cette mission était primitivement de traiter certaines questions de physique du globe. Obligés, par suite de circonstances indépendantes de leur volonté, de changer le plan de leur voyage quelques mois après leur départ, et placés dans l'impossibilité de se livrer à des observations physiques et astronomiques, MM. Grandidier résolurent de profiter de leur présence dans des régions, où il y a encore tant à apprendre, pour visiter les mines et s'occuper d'histoire naturelle, espérant, dans une entreprise où ils ne devaient épargner ni fatigues, ni dépenses, pouvoir se rendre utiles à la science.

Ce voyage a duré deux ans, et, dans cet intervalle, ils ont traversé cinq fois les Cordillères, visité le haut et le bas Pérou, la Bolivie, le Chili, les provinces Argentines et le Brésil.

Dans ces contrées, ils ont recueilli divers objets d'histoire naturelle : 1° une collection de reptiles, donnée par nos jeunes voyageurs au Muséum d'histoire naturelle, et dont l'administration de cet établissement s'est plu à constater l'intérêt, et à cause du bon état de conservation dans lequel elle se trouve et en raison de son origine ;

2° Une série de graines qu'ils ont pensé pouvoir être l'objet d'une acclimatation et qu'ils ont à cet effet adressée à la Société impériale zoologique d'acclimatation ;

3° Une nombreuse collection d'échantillons de géologie et surtout de minéralogie qu'ils offrent à M. le Ministre pour nos musées.

Digitized by Google

Son Excellence ayant demandé à la section des sciences un rapport sur les objets recueillis par MM. Grandidier, M. Gratiolet a été chargé de l'examen de la collection de reptiles; on trouvera ci-joint le rapport de ce savant naturaliste. J'ai eu l'honneur d'être désigné pour la partie géologique et minéralogique.

L'aîné des deux frères, M. Ernest Grandidier, s'étant plus spécialement occupé d'histoire naturelle, m'a fourni, sur les nombreux échantillons qui composent ces collections, tous les renseignements qui pouvaient m'être utiles. Elles sont d'ailleurs dans un ordre parfait, tout est étiqueté et catalogué avec soin.

Sur 900 échantillons rapportés par MM. Grandidier, 600 environ proviennent du Pérou, 100 de la Bolivie, 50 du Chili et 50 du Brésil.

Dans le nombre, les minerais dominent. Les mines d'argent du Cerro de Pasco (Pérou) sont représentées par des échantillons d'une grande richesse. Il s'y trouve aussi de beaux exemples de minerais en filons ; je citerai notamment le cuivre argentifère de *Janacancha*, la pyrite argentifère de *Santa-Rosa*, la galène argentifère de la même localité. Autrefois ces mines donnaient des produits bien plus considérables qu'aujourd'hui. Des travaux mal dirigés ont nécessité l'abandon des plus riches filons, et la prospérité de la ville a diminué de telle façon que sa population qui était de 20,000 âmes est réduite à 7,000.

MM. Grandidier ont également visité la mine d'argent du Manto à Puno (Pérou). Celles de cuivre de *Morococha* (Pérou), situées à 5,500^{m} au-dessus du niveau de la mer, exploitées par des Allemands et beaucoup mieux dirigées qu'au *Cerro de Pasco*.

Toutes ces mines sont sur le plateau élevé qui est compris entre les deux chaînes parallèles des Andes.

Dans ce voyage si intéressant au point de vue minéralogique, la géologie, beaucoup plus difficile à faire, à moins d'une préparation spéciale bien rare et qui demande beaucoup de temps, n'est pas sans avoir obtenu quelques renseignements qui sont loin d'être sans valeur.

Alcide d'Orbigny, qui avait parcouru des régions voisines avec tant d'ardeur et de succès, avait signalé l'existence des terrains primaires (siluriens, devoniens et carbonifères) sur les versants orientaux des Andes boliviennes dans une étendue de plus de 300 lieues, depuis la province de Munêcas en passant par Cochabamba, Potosi et Chuquisaca, jusqu'auprès de Santa Cruz de la Sierra.

Or, parmi les échantillons rapportés par MM. Grandidier de l'île de Titicaca où d'Orbigny paraît n'avoir pu aborder, il s'en trouve de

Digitized by Google

tout à fait caractéristiques. Les uns sont une roche bien connue en Europe sous le nom de *Grauwacke*, elle en porte non-seulement les caractères minéralogiques, mais les fossiles ordinaires, c'est-à-dire ces *spirifers* à grandes ailes si fréquents dans cet horizon géologique. Les autres appartiennent à un calcaire noir cristallin rempli de débris d'encrines. Ce calcaire a la plus grande analogie avec celui que les géologues désignent sous le nom de *Calcaire de l'Eifel* et qui appartient comme la Grauwacke au terrain devonien, et aussi avec le *calcaire carbonifère.*

Je signalerai également des fossiles appartenant aux échinides, et qui m'ont paru être de l'espèce *Hemiaster Fourneli.* Ce fossile caractéristique de la craie moyenne (craie marneuse de Brongniart) provient de Huallanca (province de Huamallas, Pérou). MM. Grandidier se sont avancés dans la Bolivie; les mines de cuivre de Corocoro, au sud de la Paz, leur ont fourni de remarquables échantillons de cuivre natif, les uns en lames, les autres en octaèdres réguliers.

Revenus à Arica, ils se sont rendus par mer au Chili, où ils ont étudié les mines d'argent de Copiapo.

J'ai déjà eu occasion de parler, dans la *Revue des Sociétés savantes*, de ces mines. D'après une notice de M. L. Gruner, le produit, en 1852, a été de 23,168,030 kil. d'argent. A cette époque on commençait à relier Copiapo, chef-lieu de la province, au port de la Caldera par un chemin de fer. Le rapport de MM. Grandidier ne nous fait pas connaître si cette voie de communication, qui fonctionne depuis 1855, a augmenté considérablement l'importance de l'exploitation. Mais il signale, dans la législation espagnole qui régit encore les mines des républiques hispano-américaines, des dispositions qui sont de nature à nuire singulièrement à la prospérité de l'industrie minière.

Le minerai du Chili est d'une richesse exceptionnelle; d'après M. Gruner il contient 0,015 d'argent, sept fois autant que le minerai du Mexique et du Pérou, dix fois autant que celui de Potosi (Bolivie).

La collection de MM. Grandidier renferme de magnifiques et volumineux échantillons d'argent natif, d'argent rouge, de chlorure, et surtout de chlorobromure d'argent, minéral encore rare dans les collections.

Les mineurs traitent par l'amalgamation l'argent natif, les chlorure et bromure d'argent, ils exportent en Angleterre les minerais où l'argent est associé au soufre, à l'arsenic, etc.

Digitized by Google

Enfin, je citerai encore parmi les minéraux recueillis par MM. Grandidier et qui se recommandent par leur rareté dans les collections, le borate de chaux et de soude d'Iquiqua, la jamesonite de la Bolivie, le cuivre vanadiaté de Coquimbo, et l'oxyde noir de cuivre de Copiapo.

Du Chili, MM. Grandidier se sont dirigés sur le Brésil en gravissant, pour la cinquième fois, la Cordillère, et traversant la Confédération argentine.

Cinquante échantillons provenant, soit des anciennes mines de topazes d'Ouro-Preto, soit des mines d'or de Morro Velho, près Sabara, où le minerai est un sulfure de fer aurifère, soit enfin des mines de diamants des environs de Tijuco ou Diamantina, complètent le total de leurs récoltes, et montrent que nos voyageurs ont constamment cherché, malgré le prix élevé et la difficulté extrême des transports, à se mettre en mesure d'enrichir les musées du Gouvernement dont le haut patronage leur a procuré partout l'accueil le plus bienveillant.

En résumé ce voyage de deux années a été exécuté par MM. Grandidier avec un courage qu'on ne saurait trop reconnaître. Les fatigues de tout genre qu'ils ont eu à supporter et auxquelles leur escorte a quelquefois succombé, l'activité avec laquelle nos voyageurs vont de mine en mine, sans oublier les roches variées qui affleurent sous leurs pas, le soin qu'ils mettent à visiter les ruines des diverses époques, l'intrépidité qui les pousse dans un but d'utilité à se lancer au nord de Pancartambo dans ces vastes forêts vierges, où jusqu'ici nul Européen n'avait encore pénétré, résolus de descendre le fleuve *Madre de Dios* jusqu'à l'Amazone, afin d'ouvrir au Pérou une voie de communication nouvelle et meilleure avec l'Atlantique, tout indique chez nos voyageurs ces caractères fortement trempés pour le bien et que nous voudrions voir plus communs dans notre jeunesse française.

Certes s'il est, pour un jeune homme riche, un moyen de se préparer à faire bonne figure au milieu de ses contemporains, ce sont ces voyages de découvertes où, à chaque pas, il faut tirer de son esprit, de son caractère, de tout son être, en un mot, les ressources variées dont le germe y est déposé, et ne demande qu'à se développer.

C'est donc une institution éminemment utile que ces missions scientifiques. Elles préparent des hommes d'élite. Il est à désirer que la jeunesse les recherche et qu'elle s'y prépare par quelques années d'études spéciales d'histoire naturelle et de géographie physique.

Digitized by Google

On a souvent et avec raison déploré chez nous l'oisiveté ou l'existence tristement agitée de la plupart des jeunes gens riches (1), tandis qu'à l'étranger les voyages scientifiques sont devenus presque un usage, un complément indispensable d'éducation. Ils contribuent, sans aucun doute, à développer ces caractères individuels fermes et énergiques si nombreux chez certaines nations. Le Français est aussi heureusement doué sous ce rapport qu'aucun autre peuple. Il n'y a, pour s'en convaincre, qu'à suivre dans les détails de leurs campagnes nos soldats et nos officiers; bien mieux, il n'y a qu'à voir quels sont les hommes qui dirigent d'une manière si ferme les destinées de la France, aussi bien celui qui les domine tous que la plupart de ceux qui l'entourent, ministres ou grands dignitaires. Ils ont tous passé, à des titres divers, par ce dur noviciat d'une jeunesse laborieuse et rudement éprouvée. Pourquoi donc, quand l'énergie du caractère et la persévérance du travail ont donné à une famille la richesse et l'éclat d'un beau nom, les enfants dégénèrent-ils si rapidement, et pourquoi faut-il que de nouveaux plébéiens viennent s'élever à leur place pour rendre au pays des services trop lourds pour les patriciens abâtardis? Certes, ce n'est pas moi qui réclamerai le rétablissement des castes en France, et qui me plaindrai de ce renouvellement qui amène sans cesse au jour les forces vives de la nation. Mais qui donc aussi pourrait se plaindre que la jeunesse riche se résolût enfin à lutter pour conserver son rang? D'ailleurs pour tout ce qui nécessite la possession de grandes ressources pécuniaires, pour les expéditions lointaines, pour les voyages d'exploration, elle ne serait en lutte qu'avec l'étranger, elle contribuerait à rendre à la France une supériorité qu'elle a perdue.

L'exemple de MM. Grandidier qui, à 20 ou 25 ans, s'en vont subir deux années de fatigues incroyables, de privations de toutes sortes, soutenus uniquement par le désir de s'instruire et d'être utiles, et qui rapportent de cette entreprise des résultats sérieux, ne saurait être trop encouragé. Je crois de mon devoir de le signaler hautement à l'approbation de Son Excellence.

E. Hébert,
Membre du Comité.

(1) Cette question a été traitée en 1858 devant l'Académie de Lyon par feu le docteur Bonnet (voir *Revue des Sociétés savantes*, avril 1860, 2e série, tome III, p. 484).

Digitized by Google

Rapport sur la collection zoologique recueillie dans l'Amérique du Sud et donnée au Muséum, par MM. *Grandidier*.

MM. Grandidier ont envoyé du Brésil et du Pérou au Muséum d'histoire naturelle de Paris cinquante reptiles appartenant à vingt espèces différentes, savoir :

ESPÈCES.

A. *Sauriens.*

Hemidactylus mabouia (Cuv.)	1
Polychrus marmoratus (Cuv.)	1
Anolis fusco-auratus (d'Orb.)	1
Holotropis microlophus (Coct.)	1
Holotropis Grayii (A. Dum.) Leiocephalus Grayii (Bell)	2
Holotropis. *Spec. nov.*	20
Proctotretus Fitzingerii (Dum. et Bibr.)	1
Microlophus Lessonii (Dum. et Bibr.)	1
Ecphymotus torquatus (Dum. et Bibr.)	5
Ameiva vulgaris (Lichst)	1
Centropyx calcaratus (Wagl.)	2
Eumeces mabouia (Dum et Bibr.)	2
Iguana tuberculata (Laurenti)	1

B. *Ophidiens.*

Herpetodryas (Liophis tœniurus)	1
Dipsas chilensis (Coronella) [Schleg.]	2
Erythrolamprus venustissimus (Wagl.)	2
Bothrops. (Lachesis picta) [Tschud.]	1

C. *Batraciens.*

Leiuperus marmoratus (Dum.)	3
Bufo margaritiferus (Daud.)	1
Anaxyrus melancholicus (Tschud.)	1

Ajoutons enfin à cette liste un poisson appartenant au genre *Chromis* et dont l'espèce est nouvelle.

Parmi les reptiles envoyés par MM. Grandidier, et dont nous venons de donner l'énumération, quatre sont rares : l'Holotropis Grayii, le Lachesis picta, le Leiuperus marmoratus, et surtout l'Anaxyrus melancholicus, qui manquait aux collections du Muséum. Une nouvelle espèce, représentée par vingt individus, est nouvelle ; elle appartient au genre Holotropis. MM. Grandidier n'ont envoyé

Digitized by Google

qu'un seul poisson, mais d'une espèce jusqu'alors inconnue. Les autres espèces qu'ils ont recueillies sont plus répandues dans les collections ; toutefois, leur parfaite conservation leur donne un très-grand prix. Ajoutons que, par le soin de ces zélés voyageurs, un des sauriens, l'Iguana tuberculata, est arrivé vivant au Muséum, dont il a enrichi pendant plusieurs mois la Ménagerie erpétologique.

En résumé, les espèces envoyées par MM. Grandidier présentent un incontestable intérêt ; elles fournissent à la Faune de l'Amérique du Sud des éléments d'autant plus précieux que les reptiles des régions qu'ils ont parcourues sont encore très-incomplétement connus. On ne saurait d'ailleurs trop louer la conservation parfaite de la collection que leur doit le Muséum, et le professeur d'erpétologie de cet établissement, M. A. Duméril, dont nous sommes heureux d'invoquer ici l'opinion et l'autorité, en a hautement apprécié l'importance.

Pierre Gratiolet,
Membre du Comité.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE.

Liste des ouvrages offerts au Comité du 15 aout 1859 au 15 aout 1860 (1).

Deux artistes bordelais. — De Lacour et Poitevin, par M. L. Lamothe. Paris, 1859; in-8°, 20 pages.

Les chemins de fer du Dauphiné. — Guide-itinéraire, par M. Macé. In-16; en cours de publication (18 premières feuilles).

Notice nécrologique sur M. le baron de Warenghien, ancien commissaire des guerres, etc., par M. Duthillœul. Douai (s. d.); in-8°, 12 pages.

Mémoire sur le principe fondamental de la thérapeutique déduit de l'observation et de l'expérience, par M. P.-A.-B. Crébessac-Vernet. Paris, 1859; in-8°, 87 pages.

Wirtembergisches Urkundenbuch, herausgegeben von dem königlichen Staatsarchiv in Stuttgart. Zweiter Band. — Stuttgart, 1858; in-4°, XX et 516 pages.

Jacques Dumé et Nicolas Dumé d'Aplemont, marins havrais, chefs d'escadre au dix-septième siècle (documents inédits, 1625-1672), par M. E. Borély. Havre, 1859; in-8°, 66 pages. (Extrait des *Mémoires de la Société havraise d'études diverses.*)

Annuaire du département de la Manche. 31e année, 1859. Saint-Lô, 1859; in-8°, 182 pages.

Avranchin monumental et historique, par M. Edouard Le Héricher. Avranches, 1845 et 1847; 2 vol. in-8° : tome 1er, XVI et 654, tome 2e, 750 pages.

Le Journal de la comtesse de Sanzay, intérieur d'un château normand au seizième siècle, par M. le comte H. de la Ferrière-Percy. Paris, 1859; in-16, 190 pages.

(1) Voir le numéro de la *Revue* du mois de décembre 1859, tome IIe de la 2e série, pages 775 à 783. Au lieu de la date du 15 avril 1859 qui a été indiquée à tort en tête de cette liste, il faut lire : 15 *août* 1859.

Digitized by Google

Archéologie pyrénéenne; antiquités religieuses, historiques, militaires, artistiques, domestiques et sépulcrales d'une portion de la Narbonnaise, et de l'Aquitaine, nommée plus tard Novempopulanie, etc., par M. Alexandre du Mège (de la Haye). Tome Ier, 1re et 2e parties (prolégomènes). Toulouse, 1858; in-8°, 1 volume en deux cahiers, CLXXII-367 pages, avec atlas de 6 planches in-f°, accompagnées d'un texte *idem*.

Inscriptions assyriennes des briques de Babylone. Essai de lecture et d'interprétation, par M. Joachim Ménant. Paris, 1859; grand in-8°, 54 pages, avec 2 planches. (Extrait du *Bulletin de la Société des Beaux-Arts.*)

Les parlements de France. — Essai historique sur leurs usages, leur organisation et leur autorité, par M. le vicomte de Bastard d'Estang. Toulouse, 1859; in-8°, 15 pages. (Extrait de la *Revue de Toulouse*).

La numismatique en 1858, par M. A. de Barthélemy. Paris, 1859; in-8°, 24 pages. (Extrait de la *Correspondance littéraire.*)

Lettre à M. E. Hucher, sur la numismatique gauloise, par M. le baron Chaudruc de Crazannes. Bruxelles, 1859; in-8°, 13 pages. (Extrait de la *Revue de la numismatique belge.*)

Notice sur l'église de Saint-Maximin (*Var*), par M. L. Rostan, 2e édition, entièrement refaite. Brignoles, 1859; in-8°, 119 pages.

Recherches historiques sur le département de la Vendée (*ancien Bas-Poitou*), par M. Paul Marchegay. Napoléon-Vendée, 1859; in-8°, 99 pages. (Extrait de l'*Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée.* — Tirage à part à 50 exemplaires.)

Grammaire sanscrite, par M. Jules Oppert. Paris, Berlin, 1859; 1 volume in-8°, 234 pages.

Un ménage littéraire en Berry, au seizième siècle (*Jacques Thiboust et Jeanne de La Font*), par M. Hipp. Boyer. Bourges, 1859; in-8°, 78 pages, avec 2 planches.

Notice sur l'Egypte ancienne et moderne. — Invasion française (*fin du dix-huitième siècle*). — *De l'isthme de Suez*, par M. Carré (de l'Yonne). Paris, 1859; in-4°, 40 pages.

Petite géographie de la Loire-Inférieure, par MM. Eugène Talbot et Armand Guéraud, 2e édition. Nantes, Paris, 1855; 1 vol. in-24, 316 pages, avec 1 carte.

Documents historiques sur le comté et la ville de Dreux, par M. Ed. Lefèvre. Chartres, 1859; 1 volume in-8°, 534 pages.

Claude-Robert Jardel, bibliographe et antiquaire, par M. Stanislas Prioux. Paris, 1859; in-8°, 44 pages.

Les Khouan. — De la constitution des ordres religieux musulmans en Algérie, par M. Charles Brosselard. Alger, août 1859; in-8°, 36 pages.

Titres de noblesse, généalogie et armoiries de la famille des Vanière, par M. l'abbé Léopold Verguet. Carcassonne, 1859; in-8°, 22 pages, avec planches.

Notice sur un manuscrit musical de la bibliothèque de Saint-Dié, par M. E. de Coussemaker. Paris, Lille, 1859; in-8°, 20 pages.

Digitized by Google

Dictionnaire des lieux habités du département de la Loire-Inférieure, par M. F.-J. Pinson. Nantes, 1857; in-8°, 411 pages. (Extrait des *Annales de la Société académique de la Loire-Inférieure.*)

Description géologique et minéralogique du département du Bas-Rhin, par M. A. Daubrée, publiée par décision du conseil général du département. Strasbourg, 1852; 1 volume in-8°, 501 pages, avec 5 planches coloriées et 1 carte *idem.*

Testo ed illustrazioni di un codice cartaceo del secolo XV, contenente le leggi doganali e maritime del porto del Castel-Genovese, ordinate da Nicolo Doria, e Giov. Spano. Cagliari, 1859; in-8°, 125 p., avec 1 carte.

Description du département du Bas-Rhin, publiée avec le concours du conseil général, sous les auspices de M. Migneret, préfet, 1er vol. Strasbourg, 1858; 1 volume in-8°, 720 pages.

Statistique agricole sommaire du département de l'Aisne, par M. Ch. Gomart. Saint-Quentin, 1854; in-8°, 24 pages.

Glossaire topographique de l'arrondissement de Valenciennes, par M. L. Cellier. Valenciennes, 1859; in-8°, 95 pages.

Rapport sur un Mémoire de M. Lagrège-Fossat, ayant pour objet le parasitisme des rhinanthacées sur les racines du froment, par M. C. Montagne. Paris, 1859; in-8°, 8 pages. (Extrait du *Bulletin de la Société impériale et centrale d'agriculture.*)

Sur quelques questions relatives à l'époque celtique, par M. le vicomte Alexis de Gourgues. Caen, 1859; in-8°, 27 pages. (Extrait du *Compte rendu des séances archéologiques tenues à Cambrai.*)

Monuments gaulois de l'Anjou, ou Mémoire sur la topographie celtique du département de Maine-et-Loire, etc. — *Préliminaires*, par M. V. Godard-Faultrier. (s. l. ni d.); in-8°, 16 pages.

Compte rendu des travaux de la Commission départementale des antiquités de la Côte-d'Or, du 1er *août* 1858 *au* 1er *août* 1859, par M. Mignard. Dijon (s. d.), in-4°, 24 pages.

Découverte d'une sépulture gauloise aux environs de Bergerac, en janvier 1859, par M. le vicomte A. de Gourgues. Bordeaux, 1859; in-8°, 12 pages, avec 2 planches lithographiées.

Atlas universel, physique, historique et politique de géographie ancienne et moderne, composé et dressé par M. A.-H. Dufour, gravé sur acier par M. Ch. Dyonnet, etc.; 40 cartes in-f°, accompagnées de Notices du même format, et d'une *Notice pour la carte de la France actuelle*, tirée de cet atlas. Paris, 1857; in-8°, 63 pages.

Notice historique sur la vie et les travaux de M. Roux-Alphéran, par M. Mouan. Aix, 1859; in-8°, 144 pages, avec portrait lithographié.

Rapports à Son Excellence le Ministre de l'intérieur sur l'émigration, — *années* 1857-1858, par M. Ch. Desmaze. Paris, 1859; in-4°, 37 pages.

Villeneuve-le-Roi (*Seine-et-Oise*), *en* 1859. — *Tableau*, par M. Joseph Bard (de la Côte-d'Or). Paris, 1859; in-8°, 19 pages.

Mémoire sur l'éther et le chloroforme considérés comme agents

Digitized by Google

anesthésiques, leurs caractères communs et leurs caractères différentiels, par M. E. Ferrand. Lyon, 1859; in-8°, 56 pages.

Antiquités antédiluviennes. — Réponse à MM. les antiquaires et géologues présents aux assises archéologiques de Laon, par M. Boucher de Perthes. Amiens, 1859; in-8°, 31 pages. (Extrait du *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie.*)

Annuaire du département du Jura pour l'année 1857, par M. Désiré Monnier, 2e *série*, dix-huitième année. Lons-le-Saulnier, 1857; 1 volume in-12, 632 pages.

Le château de Bohain et ses seigneurs, par M. Ch. Gomart. In-8°, 20 pages, avec 1 plan lithographié. (Extrait des *Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique*, 3e *série*, tome 6.)

De l'oppidum gaulois à propos d'Alesia, par M. Rossignol. Dijon, 1858; in-4°, 12 pages. (Extrait des *Mémoires de la Commission archéologique du département de la Côte-d'Or.*)

Le tombeau de Childéric Ier, roi des Francs, restitué à l'aide de l'archéologie, par M. l'abbé Cochet. Paris, 1859; 1 vol. in-8°, 500 pages, avec gravures sur bois dans le texte.

Lettres à une dame sur la grammaire française, par M. A. Metgé. Castelnaudary, 1836; 1 vol. in-8°, 490 pages.

Colonie de l'Aude dans l'Afrique française, par *le même*. Villefranche, 1856; in-8°, 100 pages.

Mémoire sur l'alphabet présenté au Congrès méridional de 1835, par *le même*. Castelnaudary (s. d.); in-8°, 24 pages.

Essai historique et archéologique sur le canton de Londinières (pays de Bray, Seine-Inférieure), par M. l'abbé J.-E. Decorde. Paris, Rouen, Neufchatel, 1851; 1 vol. in-8°, 265 pages.

Essai historique et archéologique sur le canton de Blangy (pays de Bray, Seine-Inférieure), par *le même*. Paris, Rouen, Neufchâtel, 1850; 1 vol. in-8°, 264 pages.

Essai historique et archéologique sur le canton de Forges-les-Eaux, par *le même*. Paris, Rouen, 1856; 1 vol. in-8°, 327 pages.

Statistique géologique du département de l'Yonne. — Statistique générale, par M. Victor Raulin. Auxerre, 1858; 1 vol. in-8°, 864 pages, avec 4 planches et 1 carte.

Description physique de l'île de Crète, 1re partie, par *le même*. Bordeaux, 1859; 1 vol. in-8°, 292 pages. (Extrait des *Actes de la Société linnéenne de Bordeaux.*)

Géographie girondine pour servir de complément à la statistique de la Gironde, de Jouannet, par *le même*. Bordeaux, 1860; in-8°, 79 pages. (Extrait des *Actes de l'Académie de Bordeaux.*)

Catalogue de la collection de roches du département de l'Yonne, déposées au musée d'Auxerre, par *le même*. (s. l. ni d.); in-8°, 103 pages. (Extrait du *Bulletin de la Société des sciences naturelles de l'Yonne.*)

Recherches historiques sur quelques droits et redevances bizarres au moyen âge, par M. Anatole de Barthélemy. (s. l. ni d.); in-8°, 7 pages.

Digitized by Google

Correspondance de Philibert Babou de la Bourdaisière, évêque d'Angoulême, depuis cardinal, ambassadeur de France à Rome, publiée, etc., par MM. E. Henry et Ch. Loriquet. Reims, 1859 ; 1 vol. in-8°, 236 pages. (Publication de l'*Académie impériale de Reims.*)

La belle du Cubri, légende sparnacienne, par M. Ch. Loriquet. Reims, 1854; in-8°, 26 pages.

Notice historique sur le culte de Saint-Méen, à Lassé, par M. l'abbé X. Barbier de Montault. Angers, 1859; in-32, 29 pages, avec planche.

Le cardinal d'Estouteville, bienfaiteur des églises de Rome, par *le même*. (s. l. ni d.); in-8°, 29 pages. (Extrait des *Mémoires de la Commission archéologique de Maine-et-Loire.*)

Notes et documents sur la fête du prince des Sots, à Amiens, par M. H. Dusevel. Amiens, 1859; in-8°, 15 pages.

Petite géographie historique de la France, par M. L.-A. Lejosne. Béziers, 1843; in-16, 100 pages.

Douai et Lille au treizième siècle, d'après les manuscrits originaux reposant aux archives de la Flandre-Orientale, à Gand. par M. H.-R. Duthillœul. Douai, 1850; petit in-4°, 200 pages, avec 1 planche et 1 carte.

Carte géologique du Dauphiné (*Isère, Drôme, Hautes-Alpes*), par M. Ch. Lory. 1858; une feuille in-f°, coloriée.

Notices archéologiques. — Le tombeau du grand Pacha. — Le château des Fées, par M. Maud'heux. Epinal, 1859; in-8°, 23 pages, avec 1 planche. (Extrait des *Annales de la Société des Vosges.*)

Etude sur deux livres d'heures des quatorzième et quinzième siècles, par M. l'abbé X. Barbier de Montault. Angers, 1859; in-8°, 32 pages. (Extrait des *Mémoires de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers.*)

Inscription commémorative de la consécration de l'église de Notre-Dame de Cheffe, par Geoffroy III de la Mousche, évêque d'Angers, le 18 août 1167, par *le même*. Angers, 1859; in-12, 10 pages.

La fête de saint Avertin, à Luigné (*Maine-et-Loire*), par *le même*. Angers, 1859; in-32, 29 pages, avec 1 planche.

Recherches sur le dernier sorcier et la dernière école de magie, par M. J.-B. Millet-Saint-Pierre. Havre, 1859; in-8°, 55 pages, accompagnées d'un *fac simile* d'écriture.

Strasbourg illustré ou panorama pittoresque, historique et statistique de Strasbourg et de ses environs, par M. Frédéric Piton. Strasbourg, Paris, Leipzig, Bâle. 1855; 2 vol. grand in-4°, avec 80 planches dont un grand nombre coloriées. Tome 1er (Promenades dans la ville), 377 pages; tome II (Promenades dans les faubourgs. — Description des environs), 168 et 232 pages.

Choix de lettres inédites écrites par Nicolas Brulart à Louis XIV, accompagnées d'autres lettres, etc., par M. de Lacuisine. Dijon, 1859; 2 vol. in-8°; tome Ier, XXXII et 320 ; tome II, 358 pages.

Histoire de saint Véran anachorète à Vaucluse, évêque de Cavaillon, ambassadeur du roi Gontran, par M. l'abbé J.-F. André. Paris, 1858; in-12, 159 pages.

Digitized by Google

Tlemcen, ancienne capitale du royaume de ce nom, sa topographie, etc., par M. l'abbé J.-J.-L. Bargès. Paris, 1859; 1 vol. in-8°, 479 pages, avec planches.

Histoire des ducs et des comtes de Champagne, depuis le sixième siècle jusqu'à la fin du onzième, par M. d'Arbois de Jubainville. Paris, 1859; 1 vol. in-8°, 520 pages.

Usages et règlements locaux ayant force de loi dans le département d'Ille-et-Vilaine, constatés et recueillis, etc., *et publiés* par M. C.-J.-B. Quernest. 2e édition. Paris, Rennes, 1859; 1 vol. in-8°, 204 pages.

Géographie historique, industrielle et statistique du département de la Haute-Marne, par M. J. Carnandet. Chaumont, 1860; 1 vol. in-12, 648 pages, avec 1 carte.

Le maire et les échevins de Troyes, prisonniers à l'hôtel de ville, en 1675, par M. Théophile Boutiot. Troyes, 1858; in-8°, 38 pages. (Extrait des *Mémoires de la Société académique de l'Aube.*)

Rapport sur les archives municipales de la ville de Troyes, par *le même*. Troyes, 1858; in-8°, 20 pages. (Extrait du journal l'*Aube.*)

Observations sur les inondations de la Barse et les travaux qui peuvent être exécutés pour améliorer le cours de la rivière, par *le même*. Troyes, 1856; in-8°, 8 pages. (Extrait du journal l'*Aube.*)

Recherches sur le théâtre, à Troyes, au quinzième siècle, par *le même*. Troyes, 1854; in-8°, 38 pages. (Extrait des *Mémoires de la Société académique de l'Aube.*)

Dépenses faites par la ville de Troyes, à l'occasion du siége mis devant Montereau par Charles VII, en 1437, publiées par *le même*. Troyes, 1855; in-8°, 13 pages. (Extrait de l'*Annuaire de l'Aube*, 1856.)

Le Valsurzeneth, par *le même*. Troyes (s. d.); in-8°, 4 pages.

Procès-verbal constatant la levée du ban et de l'arrière-ban dans le bailliage de Troyes, en 1674, publié par *le même*. Troyes, 1854; in-8°, 42 pages. (Extrait de l'*Annuaire de l'Aube*, 1855.)

Recherches sur les grands jours de Troyes, par *le même*. Paris, Troyes, 1852; in-8°, 44 pages. (Extrait des *Mémoires de la Société académique de l'Aube.* — Tiré à 100 exemplaires.)

Notes sur les actes et les registres de l'état civil dans l'arrondissement de Troyes, par *le même*. Troyes, 1850; in-8°, 36 pages et 1 tableau. (Extrait de *Recherches sur les actes et les registres de l'état civil*, etc.)

Rapport sur les travaux de la Faculté des sciences de Montpellier, pendant l'année scolaire 1855-1856, par M. Paul Gervais. Montpellier, 1856; in-8°, 13 pages.

Idem, année scolaire 1856-1857, par *le même*. Montpellier, 1857; in-8°, 16 pages.

Idem, année scolaire 1857-1858, par *le même*. Montpellier, 1858; in-8°, 8 pages.

Idem, année scolaire 1858-1859, par *le même*. Montpellier, 1859; in-8°, 15 pages.

Digitized by Google

Le droit pénal étudié dans ses principes, dans les usages et les lois des différents peuples du monde, par M. J. Tissot. Paris, 1860; 2 vol. in-8°; 1er vol., 420 pages; 2e vol., 675.

Discours prononcé aux funérailles de M. Félix Dunal, doyen, professeur de botanique à la Faculté des sciences de Montpellier, par *le même*. Montpellier, 1856 ; in-4°, 8 pages.

Discours prononcé aux funérailles de M. Gergonne, professeur honoraire à la Faculté des sciences de Montpellier, par *le même*. Montpellier, 1859; in-4°, 8 pages.

Cinquantième anniversaire de la nomination de M. Marcel de Serres au professorat, par *le même*. Montpellier, 1859; in-4°, 4 pages.

Observations météorologiques faites à la Faculte des sciences de Montpellier pendant l'année 1857 (6 premiers mois), in-4°, 8 pages.

Idem, pendant l'année 1858, in-4°, 16 pages.

Résumé des observations météorologiques faites à la Faculté des sciences de Montpellier pendant l'année 1857. In-8°, 6 pages.

Résumé des observations météorologiques faites à la Faculté, etc., pendant l'année 1858, par M. Edouard Roche; in-4°, 4 pages. (Extrait des *Mémoires de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier. — Section des sciences.*)

Mêmes résumés que le précédent. Montpellier, 1859; in-8°, 10 pag.

Discours prononcé aux funérailles de M. H. Viard, professeur de physique à la Faculté des sciences de Montpellier, par M. le professeur J. Chancel. Montpellier, 1858 ; in-4°, 7 pages.

Histoire de Bar-sur-Aube sous les comtes de Champagne (1077-1284), par M. d'Arbois de Jubainville. Paris, Troyes, Bar-sur-Aube, 1859; in-8°, 164 pages.

Histoire de la commune de Montérollier (*Seine-Inférieure*), par M. F.-N. Leroy. Paris, Rouen, 1859; 1 vol. in-8°, 411 pages.

Nécrologie. — M. J.-F. Ozeray, par M. Roux. Chartres (s. d.); in-8°, 8 pages.

Lettre à M. de la Saussaye au sujet d'une médaille, grand bronze, de l'impératrice Julia Mamea, *au prétendu type de* Junon-Phallophore, par M. le baron Chaudruc de Crazannes. Paris (s. d.); in-8°, 6 pag. (Extrait de la *Revue des Sociétés savantes.*)

Recueil de notices et articles divers sur l'histoire de la contrée formant l'arrondissement d'Avesnes, par MM. Isidore Lebeau et Michaux aîné. Avesnes, 1859; 1 vol. in-8°, XVI-720 pages.

Essai sur l'histoire littéraire des patois du midi de la France, aux seizième et dix-septième siècles, par M. le docteur J.-B. Noulet. Paris, 1859; 1 vol. grand in-8°, VIII - 257 pages. (Tiré à 100 exemplaires.)

Catalogue du musée de Nîmes. — Notice historique sur la Maison-Carrée. — Biographie de Sigalon, par Auguste Pelet, 5e édition, revue, corrigée et augmentée. Nîmes, 1853; 1 vol. in-8°, 257 pag.

Description de l'amphithéâtre de Nîmes, par *le même*. 2e édition, revue et corrigée. Nîmes, 1859; in-8°, 175 pages, avec 3 planches.

Monographie du dieu Leherenn d'Ardiége, par M. A.-E. Barry.

Digitized by Google

Paris, Toulouse, 1859; in-8°, 89 pages. (Extrait des *Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.*)

Lettres sur les poids inscrits des villes du midi de la France, par *le même*. Toulouse; in-8°, 12 pages. (Extrait de la *Revue de l'Académie de Toulouse*, avril 1858.)

Les eaux thermales de Lez à l'époque romaine, par *le même*. Toulouse, 1857; in-8°, 17 pages.

Vie de saint Omer, par M. de Linas, 1843; in-4°, XXI-149 pages, avec 28 grandes miniatures (manuscrit).

Tableaux de population, de culture, de commerce et de navigation, formant, pour l'année 1856, *la suite des tableaux insérés dans les notices statistiques sur les colonies françaises.* (Publication du ministère de l'Algérie et des colonies.) Paris, 1859; in-8°. 179 pages.

Commentaire sur l'office monastique de saint Florent, par M. l'abbé X. Barbier de Montault. Angers (s. d.); in-8°, 32 pages. (Extrait de la *Revue de l'Anjou et du Maine*, tomes V et VI.)

Notice sur les peintures et sculptures, anciennes et modernes, exposées à l'hôtel de la Préfecture (à Angers). Angers, 1842; in-16, 54 pages.

Notices sur les châteaux et seigneuries de la Garnache et Beauvoir-sur-Mer, et sur le Perrier (*Vendée*), par M. Charles Mourain de Sourdeval. Nantes, 1854; in-8°, 80 pages, avec 2 plans. (Extrait de la *Revue des provinces de l'Ouest.*)

Les Nioleurs, par *le même*. Paris, 1858; in-8°, 8 pages.

Inscriptions du monastère de Saint-Etienne, à Strasbourg, par M. Jung. (s. l. ni d.); in-8°, 22 pages (de 286 à 308).

Carte archéologique du département de la Seine-Inférieure aux époques gauloise, romaine et franque, dressée sous la direction de M. l'abbé Cochet, par M. F.-N. Leroy. Cany, 1856; 1 feuille.

Rituale Andegavense, ad Romani formam expressum. Illustrissimi, etc. *D. Henrici Episcopi Andegavensis auctoritate editum. Et ab illustrissimo*, etc. *DD. Joanne Episcopo Andegavense auctum et recognitum.* Lutetiæ Parisiorum. MDCCXXXV; 1 vol. in-8°, (relié), XXXVI-376. (Offert par M. l'abbé X. Barbier de Montault.)

Annuaire administratif et statistique du Pas-de-Calais, pour 1860, par M. Auguste Parenty (9e année). Arras (s. d.); 1 vol. in-8°, XII-444 pages.

Essai sur l'histoire de la maison et baronie de Montjoie, par M. l'abbé Richard. Besançon, 1860; in-8°, 86 pages.

Annuaire administratif, historique, statistique et commercial de l'Hérault, pour l'année bissextile 1860, par M. Eugène Thomas. (43e année). Montpellier, 1860; 1 vol. in-16, 474 pages.

Annuaire du département du Gers, pour l'année bissextile 1860. (42e année.) Auch, 1860; 1 vol. in-8°, 268 pages.

Angerville-la-Gâte (village royal). — (Essais historiques sur les villages royaux, seigneuriaux et monacaux de la Beauce), par M. E. Menault. Paris, Angerville, Etampes, 1859; 1 vol. in-8°, 453 pages, avec planches et plan.

Digitized by Google

De l'emploi alternatif de deux différentes monnaies seigneuriales du moyen âge dans les mêmes actes, par M. le baron Chaudruc de Crazannes. Paris, 1859; in-8°, 7 pages. (Extrait de la *Revue numismatique*.)

Observations de quelques musiciens et de quelques amateurs sur la méthode de musique de M. le Dr Chevé. Paris, 1860; in-8°, 84 pages. (Offert par M. Victor Foucher.)

Etudes chimiques sur le phosphate de chaux et son emploi en agriculture. Leçons professées à Nantes, par M. Ad. Bobierre. Paris, 1859; in-8°, 128 pages, avec 2 planches.

Etudes chimiques sur la composition des eaux du canal de Bretagne, dans la traverse de Nantes, par *le même*. Nantes, 1859; in-8°, 16 pages, avec planche.

Nécrologie normande en 1859 : — *M. l'abbé Langlois;* — *M. Auguste Leprevost;* — *M. Amédée Feret*, par M. l'abbé Cochet. Rouen, 1860; in-8°, 23 pages. (Extrait de la *Vigie de Dieppe*.)

Notice nécrologique et biographique sur M. l'abbé P. Langlois, par *le même*. Rouen, 1860; in-8°, 15 pages. (Extrait de la *Vigie de Dieppe*. — Tirage séparé de la notice comprise dans la brochure précédente).

De la femme dans l'état social, de son travail et de sa rémunération. Discours prononcé à la Société impériale d'Emulation d'Abbeville, par M. Boucher de Perthes. Abbeville, 1860; in-8°, 91 pages.

Divers articles relatifs à l'ouvrage de M. Boucher de Perthes intitulé : *Antiquités celtiques et antédiluviennes*, etc., extraits de l'*Opinion nationale* (article signé F. de Saulcy, de l'Institut); des publications de la *Société impériale d'Emulation d'Abbeville;* de *The Aberdeen free press* (discours de sir Ch. Lyell); de l'*Abbevillois*, et des comptes rendus de la *Société géologique de Londres*. (Offerts par M. Boucher de Perthes.)

Notice sur les colonnes itinéraires romaines de Moind et de Feurs (*Loire*), par M. A. Barban. Saint-Etienne, 1859; in-8°, 22 pages, avec *fac-simile*.

Carte de la France, exécutée au dépôt de la guerre. 5 feuilles : Nos 205 (*Agen*), 206 (*Cahors*), 227 (*Orthez*), 229 (*Auch*), et 230 (*Toulouse*).

Tables pour servir aux études et à l'exécution des chemins de fer, etc., par N. Meissas. Paris, 1860; 1 vol. in-12, XLVII-379 pages.

Etudes historiques sur l'ancienne province du Quercy, par M. Emile Dufour. Cahors, 1860; in-8°, 70 pages, avec planche. (Extrait de l'*Annuaire du Lot*. 1860.)

Mémoire sur les causes des inondations et sur les moyens d'en prévenir le retour, par M. Emile Gueymard. Grenoble, 1858, in-8°, 23 pages.

Deuxième Mémoire sur les causes des inondations, etc., par *le même*. Grenoble, 1860; in-8°, 16 pages.

Annuaire du département du Lot (1860), par M. H. Delom. Ca-

Digitized by Google

hors, 1860; 1 vol. in-8°, 1re partie, 272 pages; 2e partie, 294 p., avec planche.

Lettre de l'abbé Haimon, sur la construction de l'église de Saint-Pierre-sur-Dive, adressée, en 1145, *aux religieux de Tutbury* (*Angleterre*), *publiée pour la première fois* par M. Léopold Delisle. Paris, 1860; in-8°, 31 pages. (Extrait de la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes.*)

Aperçu sur la Corse; — agriculture, industrie, commerce, chantier de construction, colonisation, minéralogie, par M. François-Aurelle Aiqui. Paris, 1856; in-8°, 16 pages.

Rapport adressé à M. le Ministre de l'instruction publique, par M. le baron de Slane, chargé d'une mission scientifique en Algérie, *suivi du Catalogue des manuscrits arabes les plus importants de la bibliothèque d'Alger et de la bibliothèque de Cid-Hammouda, à Constantine.* Paris, 1845; in-8°, 16 pages.

Annuaire du département du Jura, pour l'année 1860, par M. Désiré Monnier. 2e série, 21e année. Lons-le-Saunier, 1859; 1 vol. in-8°, 604 pages, avec planche.

Excursions archéologiques dans les montagnes éduennes de la Côte-d'Or : — Colonne de Cussy ; — Temple de Mavilly ; — Légende de saint Martin, par M. Paul Guillemot. Dijon, 1853; in-8°, 62 pages, avec plusieurs planches.

Histoire de Seurre, suivie de ses chartes d'affranchissement, par *le même.* Beaune, 1859; in-8°, 124 pages.

Fragments divers, historiques, littéraires. — Le siége de Luzarches (*Episode local en* 1103). *Mémoire*, par M. Alexandre Hahn. Luzarches, 1859; in-8°, 11 pages. (Extrait de l'*Investigateur, journal de l'Institut historique*, etc.)

Etudes récentes sur les dialectes berbers de l'Algérie, par le baron Henri Aucapitaine. Paris, 1859; in-8°, 23 pages. (Extrait des *Nouvelles Annales des Voyages.*)

Groupe antique représentant un gladiateur terrassé par un lion, trouvé en septembre 1856, *à Châlon-sur-Saône. — Notice*, par M. Jules Chevrier. Châlon-sur-Saône, 1859; in-4°, 10 pages, avec photographie. (Extrait des *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Châlon-sur-Saône.*)

Recherches sur les formations erratiques, par M. Henri Hogard. Paris, Epinal, 1858; 1 vol. gr. in-8°, 235 pages, avec atlas in-f° de 10 planches.

Notice sur une inscription et un buste antiques, découverts près d'Aiguillon (*inédits*), par M. le baron Chaudruc de Crazannes. In-8°, 7 pages. (Extrait du *Recueil des travaux de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen.* Tome IX, 1858-1859.)

Numismatique mérovingienne. — Sur les noms et les œuvres de deux monétaires ou monnayers mérovingiens de Lyon, par *le même* (s. l. ni d.); in-8°, 7 pages.

Les carrelages émaillés du moyen âge et de la renaissance, précédés de l'histoire des anciens pavages, mosaïques, labyrinthes, dalles

Digitized by Google

incrustées, par M. Emile Amé. Paris, 1859; in-4°, XIX-210 pages, avec 90 planches en couleur. — Tiré à 300 exemplaires.

Réponse à M. Fétis et réfutation de son Mémoire sur cette question : Les Grecs et les Romains ont-ils connu l'harmonie simultanée des sons? En ont-ils fait usage dans leur musique? par M. A.-J.-H. Vincent. Lille, 1859; in-8°, 80 pages, avec planches. (Extrait des *Mémoires de la Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille.*)

Notice sur le castrum gallo-romain du Gross-Limmersberg et sur les Heidenmauern de la forêt du Haberacker, par M. Alfred Goldenberg. Strasbourg, 1860; in-8°, 19 pages, avec 4 planches.

Extraits analytiques des registres municipaux de la ville de Bourg, de 1559 *à* 1599, par M. Jules Baux. Bourg-en-Bresse, 1860; 1 vol. in-8°, 227 pages.

Analyses diverses faites au laboratoire de chimie du département de l'Isère, par M. Emile Gueymard. — *Extraits.* Grenoble, 1860; in-8°, 18 pages.

Idem. (s. l. ni d.); in-8°, 40 pages.

Mittheilungen über die feinere Struktur des Gehirns und Rückenmarks, von Dr N. Jacubowitsch. Breslau, 1857; in-4°, 45 pages. (Relié avec des Extraits de *Comptes rendus des séances de l'Académie des sciences*, relatifs à cet ouvrage.)

Analyses des saumures de hareng et de leur emploi en agriculture, par MM. J. Girardin et Marchand. Paris, 1860; in-8°, 16 pages. (Extrait du *Journal de pharmacie et de chimie.*)

Notice sur une monnaie carlovingienne, trouvée au lieu dit : Altkirch, à Rahling, canton de Rohrbach, département de la Moselle, par M. le Dr A. Namur; in-8°, 10 pages.

Etudes ecclésiologiques sur le diocèse d'Angers. — Commune de Chaudefont, canton de Chalonne-sur-Loire, arrondissement d'Angers, par M. l'abbé X. Barbier de Montault. Angers, 1860; in-8°, 12 pages. (Extrait du *Répertoire archéologique de l'Anjou.*)

Idem. — Commune de Saint-Aubin-de-Luigné, canton de Chalonne-sur-Loire, etc., par *le même.* Angers, 1860; in-8°, 10 pages. (Extrait du *Répertoire archéologique de l'Anjou.*)

Carte du département de la Sarthe, par J. Triger. 1860; une feuille.

Blécourt. — Plan, coupe, détails et vues pittoresques de l'église, par M. Hector Guiot. 6 planches lithographiées, gr. in-4°.

Fac-simile. — Effigies quorumdam canonicorum et præbendariorum Ecclesiæ Lingonensis, 1633, par *le même.* 6 planches, avec 4 autres planches d'objets divers, *id.*; gr. in-4°.

Grammaire comparée des langues de la France, par M. Louis de Baecker. Paris, 1860; in-8°, 268 pages.

Rapport fait le 16 *décembre* 1859, *à la seconde assemblée générale annuelle de la Société de géographie, sur ses travaux et sur les progrès des sciences géographiques pendant l'année* 1859, par M. L.-F.

Digitized by Google

Alfred Maury. Paris, 1860 ; in-8°, 190 pages. (Extrait du *Bulletin de la Société de géographie.*)

Les écritures cunéiformes, exposé des travaux qui ont préparé la lecture et l'interprétation des inscriptions de la Perse et de l'Assyrie, par M. Joachim Ménant. Paris, 1860 ; gr. in-8°, 214 pages.

Rapport sur les progrès de la géologie en France pendant l'année 1858, par M. J. Cotteau. Caen, 1860; in-8°, 19 pages.

Notice sur un marbre antique sur lequel une mesure est inscrite. — Notice sur une partie de l'aqueduc romain découvert dans le vallon de Parfondval, près de Gorze, par M. Victor Simon. Metz, 1860; in-8°, 12 pages. (Extrait des *Mémoires de l'Académie impériale de Metz.*)

Notice sur les amas de minerai de fer pisolitique de la côte d'Arry, par *le même.* Metz, 1859 ; in-8°, 6 pages. (Extrait des *Mémoires de l'Académie impériale de Metz.*)

Fragments du cartulaire de la Chapelle-Aude, publiés par M. *Chazaud* pour la Société d'émulation de l'Allier. Moulins, 1860 ; gr. in-8°, 198 pages.

Recherches sur quelques inscriptions latines et françaises de la ville de Vienne, en Dauphiné, par M. Alfred de Terrebasse. Vienne, 1859; in-8°, 45 pages.

Description des antiquités et objets d'art contenus dans les salles du palais des arts de la ville de Lyon, par M. A. Comarmond. Lyon, 1855-1857 ; 1 vol. in-4°, 851 pages et 28 planches.

Les tombes celtiques situées près de Réguisheim (Haut-Rhin). — Rapport, etc., par M. Max. de Ring. Strasbourg, 1860 ; in-8°, 7 p., avec planche.

Monographie de l'insigne collégiale de Saint-Salvi d'Albi, par M. Hippolyte Crozes. Toulouse, Albi, Paris, 1857 ; in-18, 154 pages, avec planches.

Lettre à M. Adrien de Longpérier sur la médaille gauloise portant la légende VEROTAL *et sur le costume des Gaulois.* Paris, 1860 ; in-8°, 16 pages, avec planches. (Extrait de la *Revue de la Numismatique.*)

Supplément aux éphémérides de l'hôpital Saint-Jean et de l'hospice de la Miséricorde de Perpignan, par M. Joseph-Emmanuel Sirven. Perpignan, 1859 ; in-8°, 20 pages. (Extrait du *Bulletin de la Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales.*)

Flore d'Alsace, par M. Frédéric Kirschleger. 3e vol., 2e partie. — *Guide du botaniste-touriste à travers les Vosges et l'Alsace.* Strasbourg, Paris, 1860 ; in-12, pages 189 à 308.

Annuaire du département du Rhône et du ressort de la cour impériale pour 1860, etc. Lyon, 1860 ; in-8°, XXXII-451, XXII-381.

Sur le nom et l'âge de l'ancienne cloche du beffroi de Boulogne, par M. F. Morand. Boulogne (s. d.); in-8°, 4 pages.

Les villes d'occupation sous Louis XI, par M. J.-P. Lefebvre. Caen, 1859; in-8°, 24 pages. (Extrait du *Compte rendu des séances archéologiques tenues à Cambrai en* 1858.)

Antiquités gallo-romaines découvertes à Toulon-sur-Allier, et ré-

Digitized by Google

flexions sur la céramique antique, par M. E. de Payan-Dumoulin. Le Puy, 1860; gr. in-8°, 108 pages, avec 4 planches.

Report of the Superintendent of the Coast Survey, showing the progress of the Survey during the year 1857. Washington, 1858; in-4°, XVIII-448 with plates (72).

Note sur les tremblements de terre en 1857, *avec supplément pour les années antérieures*, par M. Alexis Perrey. Bruxelles, in-8°, 114 pages. (Extrait du tome X des *Mémoires couronnés et autres Mémoires.*)

Examen critique de l'inscription de Saint-Donat relative à l'occupation de Grenoble par les Sarrasins au dixième siècle, par M. Alfred de Terrebasse. Vienne, Paris, 1860; in-8°, 29 pages, avec planche.

Etude statistique sur l'arrondissement de Valenciennes et considérations sur son état ancien et moderne et sur ses progrès au dix-neuvième siècle. — Documents inédits, par M. Victor de Courmaceul. Dunkerque, 1860; in-8°, 60 pages.

Des cloches et de leur usage, par M. Alexandre Schaepkens. Bruxelles, 1857; in-8°, 38 pages, avec planche et gravures sur bois dans le texte. (Extrait de *la Belgique.*)

Tombeaux chrétiens, par *le même*. Anvers, 1850; in-8°, 40 pages, avec planches et gravures sur bois dans le texte. (Extrait des *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*,)

Archives de l'église Notre-Dame, à Maestricht, par *le même*. Anvers, 1855; in-8°, 29 pages. (Extrait des *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique.*)

Croix reliquaire de l'église de Saint-Florent-lès-Saumur, par M. l'abbé X. Barbier de Montault. Angers; in-8°, 6 pages. (Extrait de la *Revue de l'Anjou et du Maine*).

Mémoires sur les signes lapidaires des monuments religieux, civils et militaires de la ville de Poitiers, par *le même*. Poitiers, 1857; in-8°, 20 pages, avec planches. (Extrait des *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest.*)

Pièces justificatives de l'histoire de la ville et du canton d'Uzerche. — Procès-verbal de l'exécution de l'édit du roi Henri II, portant rétablissement du siége royal, par M. Combet. Tulle, 1860; in-8°, 32 premières pages.

Des limites, des divisions territoriales et civiles, des institutions judiciaires, administratives et financières de la haute Auvergne pendant le moyen âge et les temps modernes, jusqu'à la révolution de 1789, par M. Em. Delalo. Aurillac, 1859; 128 pages.

Histoire de Vence, cité, évêché, baronnie, de son canton, et de l'ancienne viguerie de Saint-Paul-du-Var, par M. l'abbé Tisserand. Paris, 1860; in-8°, 312 pages.

Notice historique sur l'église de Saint-Martin-de-Vendôme, par M. A. de Martonne. Paris, 1860; in-8°, 100 pages.

Documents archéologiques sur le département de la Moselle, par M. Victor Simon. (s. l. ni d.); in-8°, 19 pages.

Digitized by Google

First report of a geological reconnaissance of the northern counties of Arkansas, made during the years 1857 *and* 1858, by David Dale Owen. Little Rock, 1858; 1 vol. in-8°, 256 pages, avec planches.

Esquisse géologique des terrains de la Vienne, par M. Le Touzé de Longuemar. Limoges, 1860; in-8°, 16 pages.

Annuaire statistique, administratif, commercial et historique du département d'Eure-et-Loir pour 1860, par M. E. Lefèvre. 21e année. Chartres, 1860; 1 vol in-12, 467 pages, avec planche.

Catalogue du musée archéologique et numismatique de la ville de Lille, par M. C. Verly. Lille, 1860 ; 1 vol. in-8°, 637 pages.

Renseignements sur l'établissement thermal d'Aix-les Bains et moyens proposés pour son achèvement, Mémoire de M. l'intendant Dupraz. Aix-les-Bains, 1860; in-8°, 12 pages.

Catalogue du musée plastique de la Société française d'archéologie à Caen, rédigé par M. de Caumont. Caen, 1860; in-8°, 40 pag., avec gravures sur bois dans le texte.

Du coussinet et des nœuds vitaux dans les plantes, spécialement dans les cactées, par M. le docteur D. Clos. Toulouse, 1860; in-8°, 16 pages.

Liturgie gallicane chartraine (*Protestation et appel respectueux en faveur de la*). — *Second fragment de l'histoire générale et particulière du grand et vieux diocèse de Chartres*, par M. Roux. Chartres, Paris, 1860; in-8°, 111 pages.

Henri IV et Gabrielle d'Estrées, billets publiés par *le même*. Chartres, 1857; in-8°, 4 pages.

Anciens vêtements sacerdotaux et anciens tissus conservés en France, 1re série, par M. Charles de Linas. Paris, 1859; gr. in-8°, 72 pages, avec planches. — Tiré à 100 exemplaires.

Comment les prairies artificielles étaient cultivées au seizième siècle et pourquoi le dix-neuvième siècle croit les avoir inventées, par M. Lallier. Sens, 1860; in-8°, 31 pages. (Extrait du *Bulletin de la Société archéologique de Sens.*)

Notice historique et descriptive de l'église Saint-Gengoult de Toul, par M. l'abbé Bagard. Nancy, 1859; in-8°, 92 pages.

De la noblesse des médecins et des avocats en France, jusqu'au dix-huitième siècle; correspondance entre M. P. Menière et M. E. Brouchoud. Paris, 1860; in-8°, 30 pages. (Extrait de la *Gazette médicale.*) — Offert par M. P. Menière.

Annuaire de la France agricole pour 1860, publié par M. Emile Cardon. Paris, 1860; 1 vol. in-8°, 464 pages.

Statistique de l'arrondissement de Clamecy, département de la Nièvre, avec notices historiques, agricoles, industrielles, commerciales, administratives, topographiques et géologiques, par M. A. Marlière. Clamecy, 1859; 1 vol. in-4°, 492 pages.

Catalogue raisonné des plantes phanérogames qui croissent naturellement dans le département de Maine-et-Loire, etc., par M. A. Boreau. Angers, 1859; 1 vol. in-8°, 216 pages.

Notice sur les plantes recueillies en Corse par M. E. Reveillière,

Digitized by Google

avec des observations sur les espèces litigieuses ou nouvelles, par M. A. Boreau. Angers, 1857; in-8°, 10 pages. (Extrait des *Mémoires de la Société académique d'Angers*. 1er volume.)

Deuxième notice, etc., par *le même*. Angers, 1858; in-8°, 10 pag. (Extrait des mêmes *Mémoires*. 4e volume.)

Troisième notice, etc., par *le même*. Angers, 1859; in-8°, 19 pag. (Extrait des mêmes *Mémoires*. 8e volume.)

Une excursion botanique aux environs de Chinon, par *le même*. Angers, 1854; in-8°, 8 pages. (Extrait du *Bulletin de la Société industrielle d'Angers et du département de Maine-et-Loire*.)

Le département des Vosges, statistique historique et administrative, publiée, etc., par MM. Henri Lepage et Ch. Charton. Nancy, 1845; 2 vol. in-8°, avec une carte du département. 1re partie, III-1056 pages; 2e partie, VIII-560 pages.

Statistique du département de la Moselle, ouvrage administratif, publié sous la direction de M. le comte L.-E. de Chastellux, t. Ier. Metz, 1854; 1 vol. in-8°, IV-539 pages.

Le territoire du département de la Moselle, histoire et statistique, par M. de Chastellux. Metz, 1860; 1 vol. in-4°, 232 pages.

Statistique du Var et résumés généraux de la statistique de l'Empire, par M. Octave Teissier. Draguignan, 1855; in-8°, 143 pages.

Notice historique et documents statistiques sur les Sociétés de secours mutuels, par *le même*. Paris, 1860; in-8°, 48 pages et un tableau récapitulatif, etc.

Etude biographique sur Louis Gérard, botaniste, suivie de plusieurs lettres inédites de Commerson, Linnée, Burmann, Malesherbes, Papon et autres, par *le même*. Toulon, 1859; in-8°, 92 pages. (Extrait du *Bulletin de la Société des sciences*, etc., *de Toulon*, 1859; p. 237 à 328.)

Accroissement de la population urbaine en France, de 1836 *à* 1851, par *le même*. Paris, 1857; in-8°, 11 pages. (Extrait du *Journal des Economistes*.)

Coup d'œil sur le régime des douanes intérieures en France au dix-huitième siècle, par *le même*. Metz, 1854; in-8°, 25 pages. (Extrait des *Mémoires de l'Académie impériale de Metz*.)

Rapport fait à la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons, sur les ruines de Champlieu, par M. de la Prairie. Laon, 1858; in-8°, 25 pages.

Nordpeene, sa seigneurie, son église et son monastère, par M. Louis de Baecker. Dunkerque, 1859; in-8°, 41 pages.

Etudes sur la circulation naturelle des eaux superficielles et souterraines dans le département de la Vienne, comprenant : I. Le drainage. — II. Circulation des eaux dans l'épaisseur du sol; origine des sources. — III. Théorie de la découverte des sources cachées. — IV. Peut-on espérer des jaillissements artésiens dans le département de la Vienne? par M. de Longuemar. Poitiers, 1856; in-8°, 41 pages, avec carte coloriée. (Extrait du *Journal de la Vienne*.)

Le monde antédiluvien aux portes de Poitiers, par *le même*. Poi-

Digitized by Google

tiers, octobre 1854: in-8°, 12 pages, avec planches. (Extrait du même *Journal*.)

Description géologique du Dauphiné (*Isère, Drôme, Hautes-Alpes*), *pour servir à l'explication de la carte géologique de cette province* (1), par M. Charles Lory. 1re partie. Paris, Grenoble, 1860; in-8°, 240 p., avec la carte.

Coup d'œil sur la doctrine des générations spontanées chez les anciens, suivi de quelques considérations sur la philosophie médicale, par M. le Dr Claude Gigon. Paris, 1860; in-8°, 27 pages. (Extrait de l'*Union médicale*.)

Notice sur la Société de secours mutuels de Saint-Simon, à Coulommiers (*Seine-et-Marne*), par M. Viré. Meaux, 1860; in-8°, 30 pages.

Etudes historiques sur la ville de Manosque au moyen âge, par M. Damase-Arbaud. — *La commune*, 3e livraison. Digne, 1859; in-8°, 166 pages (de la page 231 à la page 350, et *Preuves*, de la page 145 à la page 190).

Feuille de route de Caen à Cherbourg à l'usage des membres de la 27e session du Congrès scientifique de France, etc., par M. de Caumont. Caen, 1860; 1 vol. gr. in-8°, 111 pages, avec deux cartes coloriées et gravures sur bois dans le texte.

Biographie valenciennoise. — Henri Wallon, historien, 1812. — par M. E. Grar. Valenciennes (s. d.); in-8°, 8 pages. (Extrait de la *Revue agricole, industrielle et littéraire*, etc., de Valenciennes.)

Abrégé de la statistique archéologique de l'arrondissement de Moulins (*Allier*), par M. le comte de Soultrait. Paris, 1860; in-8°, 47 p. (Mémoire couronné par la Société de statistique de Marseille.)

Histoire de Montauban, par M. Devals aîné, tome Ier. Montauban, 1855; 1 vol. in-8°, 439 pages, avec un plan.

Echinides du département de la Sarthe, par MM. Cotteau et Triger, 6e livraison. Paris, 1860; gr. in-8°, 48 pages (de la page 241 à la page 288), avec 8 planches lithographiées par MM. Levasseur et Humbert.

Des progrès de la malacologie en France et particulièrement dans le sud-ouest, depuis moins d'un siècle, par M. J.-B. Gassies. Bordeaux, 1858; in-8°, 17 pages. (Extrait de l'*Ami des champs*.)

Catalogue raisonné des mollusques terrestres et d'eau douce de la Gironde, par *le même*. Bordeaux, 1859; gr. in-8°, 74 pages. (Extrait des *Actes de la Société linnéenne de Bordeaux*.)

Prix des grains en Anjou depuis le onzième siècle jusqu'en 1855, par M. Louis Raimbault. Angers, 1856; in-8°, 8 pages. (Extrait du *Bulletin de la Société industrielle d'Angers et du département de Maine-et-Loire*.)

Discours sur le pèlerinage de Notre-Dame-du-Guet, prononcé à Bar-le-Duc, le 20 *novembre* 1855, *pour la réédification de la chapelle dans l'église Saint-Etienne*, par M. l'abbé Jules Gouget, *suivi de documents empruntés aux archives de la ville et du département*. Bar-le-Duc, 1856; in-8°, 60 pages.

(1) Voir ci-dessus, p. 380.

Digitized by Google

Recueils périodiques.

Revue archéologique, ou recueil de documents et de Mémoires relatifs à l'étude des monuments, à la numismatique et à la philologie de l'antiquité et du moyen âge, etc., accompagnés de planches gravées, etc. (Publiée par M. Leleux). XVIe année, livr. 5 à 12 (août-décembre 1859). Paris, 1859; grand in-8°.

La même. Nouvelle série, publiée par la nouvelle administration. tome Ier, livr. 1 à 6 (janvier à juin 1860). Paris, 1860; grand in-8°.

Revue de l'art chrétien, recueil mensuel d'archéologie religieuse, dirigé par M. l'abbé J. Corblet. IIIe année, n°s 6, 9, 10, 11 et 12 (juin et septembre à décembre 1859); et IVe année, n°s 1-7 (janvier-juillet 1860). Paris, 1859, 1860; grand in-8°, avec dessins gravés dans le texte et hors texte.

Le Cabinet historique, revue mensuelle contenant, avec un texte et des pièces inédites, intéressantes ou peu connues, le Catalogue général des manuscrits que renferment les bibliothèques publiques de Paris et des départements, etc., sous la direction de M. Louis Paris. V^e année, livr. 6 à 10 (juin à octobre 1859). Paris, 1859; 2 brochures in-8°.

Les Beaux-Arts, revue mensuelle, 2e et 3e livraisons (1er et 15 mai). Paris, 1860; in-8°, 2 cahiers (de la p. 33 à la p. 96).

Annales archéologiques, publiées par M. Didron aîné, tome XIX. Paris, 1859; 1 vol. in-4°, 364 pages, avec planches et gravures sur bois dans le texte.

Les mêmes. Tome XX. 1re, 2e et 3e livraisons (janvier-juin). Paris, 1860; in-4°, 180 pages, avec planches, etc.

Revue artistique et littéraire, livraison du 1er juin 1860. Paris, in-8°, pages 29 à 52.

Digitized by Google

CHRONIQUE.

CORRESPONDANCE.

A Monsieur le Directeur de la REVUE DES ALPES.

Je viens répondre quelques mots à un article de M. Auguste Bernard sur le *Cartulaire de Domène*, article publié dans la *Revue des Sociétés savantes* du mois d'avril dernier, et reproduit dans la *Revue des Alpes* sous le n° 154 de ce recueil (9 juin 1860).

Au début, M. Auguste Bernard insiste beaucoup sur ce que l'éditeur, n'ayant pas eu connaissance de la copie conservée au *British museum* de Londres, n'a pu la consulter; « cette copie, ajoute-t-il, lui aurait peut-être fourni des variantes importantes. »

J'ai déjà dit moi-même, dans l'avertissement qui précède mon volume (p. *xj*) que ce renseignement (dû il y a déjà quelque temps à M. l'abbé Auvergne, qui le tenait lui-même de dom Pitra, aujourd'hui prieur de Ligugé), m'était arrivé trop tard, et que je priais les personnes qui, plus heureuses que moi, auraient eu entre leurs mains ce manuscrit ou tout autre, de faire parvenir à l'Académie delphinale les variantes qu'elles auraient pu saisir entre leur copie et la mienne. J'accueillerai donc avec beaucoup d'intérêt et de reconnaissance ces variantes de la part de mon savant critique; l'expression seule de ses regrets ne peut que s'adjoindre stérilement aux miens sans fournir aucun document nouveau à ma publication. Et du reste, si, ainsi que l'affirme M. Auguste Bernard, la copie du manuscrit harléien, n° 3712, a été faite sur celui de Du Bouchet, il est assez probable qu'il y a bien peu de différence entre son texte et le mien.

M. Auguste Bernard dit de plus : « Il ne fallait négliger aucun « moyen de rétablir les textes en l'absence des originaux. Au reste, « ces derniers existent peut-être encore, contrairement à l'opinion « de l'éditeur du *Cartulaire de Domène*. Pourquoi, en effet, aurait-« on détruit le manuscrit de Du Bouchet, par exemple, qui faisait « partie d'une bibliothèque particulière? »

Que M. Bernard veuille bien relire la page *vj* de mon avertissement, il y verra que je n'ai rien avancé au sujet du manuscrit de

Digitized by Google

Du Bouchet, qui est passé je ne sais où, s'il existe, ce que j'ignore. Je me suis borné à dire, en parlant du premier manuscrit original du *Cartulaire de Domène*, écriture du treizième siècle sur parchemin : « Ce manuscrit existait, avant la révolution de 1789, dans « les archives du prieuré de Saint-Denis de la Châtre, à Paris. *Il* « *aura probablement disparu* dans la tourmente de 93, après la « dispersion et la sécularisation des couvents en France. »

Et quant à cette question : « *Pourquoi aurait-on détruit le ma-* « *nuscrit de Du Bouchet, qui faisait partie d'une bibliothèque parti-* « *culière?* » Quoique je n'aie rien dit à cet égard, il me sera néanmoins permis de répondre que, pendant les plus mauvais jours de 1793, on a détruit dans les propriétés privées et dans les propriétés publiques beaucoup de richesses, sans que les auteurs de ces méfaits se donnassent la peine d'en dire le pourquoi, et sans qu'on y ait trouvé depuis aucune raison plausible. Combien de familles, hélas! à cette triste époque de notre histoire, ont éprouvé l'irréparable malheur de voir piller et brûler leurs bibliothèques et les manuscrits les plus précieux de leurs archives!

Il est temps de parler maintenant de la date de la fondation du prieuré de Domène; M. Auguste Bernard pense qu'elle est de 1058; j'ai cru devoir la fixer, avec l'opinion commune de la plupart de mes devanciers sur cette question, Chorier, Valbonnais, la Chesnaye des Bois et autres, et suivant la tradition constante de nos archives de famille, à l'année 1027.

Voici les paroles de mon honorable contradicteur :

L'éditeur du *Cartulaire* pense que M. Albert du Boys s'est trompé en prenant pour l'acte de fondation du monastère la première charte, datée de l'an 1058 environ ; il fait remarquer que cet acte ne parle que de la dédicace de l'église ; il croit que le prieuré était beaucoup plus ancien, et cite à l'appui de son opinion une autre charte (le nº 61) d'une date incertaine, qu'il fixe approximativement à l'an 1028, mais qui, en tous cas, est antérieure à 1032. Cet acte nous apprend, il est vrai, qu'un seigneur appelé Aynard et sa femme appelée Fécenna ont donné à Saint-Pierre et Saint-Paul, à Saint-George, à Odillon, abbé de Cluny, et aux moines placés sous son administration, une terre appelée *Beameia ;* mais cela ne prouve pas l'existence du monastère de Domène à cette époque. Il s'agit simplement ici d'une donation faite à l'église du lieu, dédiée à saint George et appartenant à l'abbaye de Cluny (dédiée elle-même à saint Pierre et saint Paul), en vertu d'une donation antérieure des mêmes donateurs, malheureusement inconnue à notre érudit.

Il y a dans ce passage plus d'une erreur. La charte 61 ne porte pas une date incertaine : l'acte dit formellement : « *Anno ab In-* « *carnatione Domini* millesimo vigesimo septimo, *regnante* Rodulfo « rege. » Peut-on récuser ce témoignage de tous les manuscrits connus, gravé en toutes lettres? Je ne le pense pas.

Ensuite il ne s'agit pas dans cette charte de la donation d'une *terre* nommée *Beammeia*, mais bien d'une *servante : ancillam nostram nomine Beammeiam*, dit le texte, servante donnée aux frères placés sous les ordres d'Odillon abbé, aux apôtres Pierre et Paul, et à saint George, martyr. Cette église de Saint-George, construite au bourg de Domène et premier noyau de notre prieuré, fut accordée

Digitized by Google

en don à saint Odilon par Ainard et sa femme Fécenne, ainsi qu'il appert d'une charte extraite des cartulaires de Cluny, que m'a communiquée d'abord M. Alfred de Terrebasse, au mois de décembre 1859, puis dans une version meilleure, parce qu'elle est tirée des originaux eux-mêmes, M. Auguste Bernard au mois de mai dernier (1). Or, je le demande, si les moines n'avaient déjà existé à Domène, Aynard aurait-il eu la pensée de leur faire présent d'une servante? On comprend très-bien la donation d'une terre sise à Domène en Dauphiné, en faveur d'un ordre établi à Cluny en Bourgogne; car cet ordre peut, par ses agents ou fondés de pouvoir, faire cultiver ou gérer sa propriété. On ne peut guère se l'expliquer s'il s'agit d'une servante, à moins d'admettre en même temps que celle-ci ne rendît ses services sur place aux moines qui auraient desservi dès cette époque l'église de Saint-George de Domène.

Mais je me vois obligé de reproduire ici, pour ceux qui n'ont pas entre leurs mains le *Cartulaire de Domène*, la note que j'ai placée au bas de la page *xix* de mon avertissement. On verra s'il n'en ressort pas clairement que le prieuré de Domène (dans ses humbles commencements, comme toute fondation à sa naissance) existait bien avant 1058, qui n'est que la date de sa consécration solennelle.

M. du Boys nous paraît confondre la fondation du prieuré de Domène avec la consécration de l'église de ce même prieuré. La consécration eut lieu effectivement en 1058, mais la fondation devait être bien antérieure, puisqu'il résulte de la charte nº 61 que déjà, en 1027, Aynard et sa femme Fécenne donnaient à Saint-Odilon et à ses moines, ainsi qu'à Saint-Pierre et Saint-Paul (vocable sous lequel fut fondé le prieuré de Domène) une servante du nom de *Beameia*. On conçoit qu'un intervalle de 30 années ait pu s'écouler entre l'époque où le prieuré fut fondé, c'est-à-dire où furent faites les premières donations et constructions, et celle où l'église, entièrement achevée, fut consacrée par les évêques et archevêques dont notre *Cartulaire* donne les noms (voyez la charte nº 1). L'archevêque Winniman fut présent à la consécration de l'église, mais aucun document ne nous dit qu'il assista à la fondation du prieuré de Domène.

Cluny nous offre, d'ailleurs, le même exemple de retard dans la consécration de son église, car Guillaume le Pieux, duc d'Aquitaine, fonda cette abbaye en 910, et y établit pour premier abbé Bernon, et la consécration et la dédicace n'en eurent lieu qu'en 982, sous l'abbé saint Mayeul, c'est-à-dire 72 ans après sa fondation. On voit aussi, par la charte 22, que les moines de Domène étaient installés dans leur prieuré et recevaient des donations en terres du temps de saint Odillon, mort le 1er janvier 1049, par conséquent neuf ans avant la consécration de leur église. « *Temporibus sancti Odilonis quidam Rostagnus hunc* « *mansum donavit et vendidit nobis* (*monachis Cluniensibus de Domina*).... « *et ex illis diebus domus de Domina illum possedit et tenuit.* »

Il est bien possible que cette maison de Domène, *domus de Domina*, dont parle la charte 22, ne s'appelât pas encore prieuré, mais qu'elle fût simplement, comme l'a supposé avec assez de justesse M. A. de Terrebasse, une petite colonie de moines, une simple

(1) Cette donation est rappelée dans la charte 1re du *Cartulaire de Domène* : ..... *Alia ecclesia in honore sancti Georgii martyris. Alia in honore sancti Clementis. Istæ ecclesiæ donatæ sunt Domino Deo et beatis ejus apostolis et loco Cluniaco ubi dominus pater Odilo præesse videbatur a domino Ainardo et fratribus ejus et patre eorum Rodulfo, etc.*

Digitized by Google

obédience ou *celle*, ainsi que la nomme la bulle du pape Etienne IX, du 6 mars 1508 (1), citée d'abord par M. de Terrebasse, reproduite postérieurement par M. Auguste Bernard; mais, pour moi, je vois clairement dans cette humble *celle* l'origine de la fondation du prieuré de Domène, quoique, comme je le disais plus haut, cette colonie de Bénédictins, peu nombreuse dans ses commencements, n'eût peut-être pas encore à sa tête pour supérieur un religieux qualifié du titre de prieur.

En un mot, et pour me résumer, la date de la fondation du prieuré de Domène doit être envisagée, selon moi, comme la date de la naissance d'un empereur ou d'un roi, qui ne se fixe pas au jour de son couronnement et quand le prince est arrivé au faîte de sa puissance, mais au jour plus reculé de sa venue en ce monde avec le cortége nécessaire de ses vagissements d'enfant et des inévitables faiblesses de ses premières années.

Je ne terminerai pas ces lignes sans témoigner à M. Auguste Bernard, si bon juge en pareille matière, puisqu'il a déjà fait paraître le cartulaire de l'abbaye de Savigny et qu'il prépare depuis sept ans la publication complète des cartulaires de Cluny, sans lui témoigner, dis-je, ma reconnaissance pour ses paroles bienveillantes sur le mérite, quelque faible qu'il puisse être, de mon travail. Si j'ai cherché à combattre son idée sur la date de la fondation de notre prieuré, c'est parce que ses arguments n'ont pu me faire revenir de mon opinion, que je livre du reste, à côté de celle de mon savant critique, au jugement éclairé et impartial de nos lecteurs.

Cte Charles DE MONTEYNARD.

ACADÉMIE D'ARRAS.

Sujets mis au Concours pour 1861 *et* 1862

Histoire.

Histoire municipale de la ville d'Arras.

Médaille d'or de la valeur de 300 fr.

Il a paru nécessaire d'entrer dans quelques développements, afin de poser les limites dans lesquelles le sujet doit être circonscrit.

L'abbaye de Saint-Vaast fut, à la fin du septième siècle, le centre autour duquel se forma une bourgade, la nouvelle ville d'Arras, dont les destinées sont bien distinctes de celles de la *Cité* proprement dite. Après le grand désastre des invasions normandes, l'une croît

(1) *Cellam etiam in honore sancti Georgii consecratum et ab Ainardo jam dicto loco Cluniensi datam quæ etiam est juxta castrum quod vocatur Domina.*

Digitized by Google

incessamment en population et en richesse à l'ombre du puissant monastère, et arrive, au douzième siècle, à une grande existence communale. L'autre, l'ancien municipe romain, inféodée à l'Evêque, reste stationnaire, avec des franchises restreintes.

Avant la concession de sa première charte de commune, la ville avait mayeur et échevins dès l'an 1101. L'établissement de cette magistrature n'était pas dû au seigneur foncier, l'abbaye ; il résulta du scabinat franck, constitué par les capitulaires des princes Karolingiens (803-870).

L'institution communale fut créée par les chartes de 1194 et 1211. Les concurrents en donneront l'analyse, signaleront les modifications qu'elles ont subies, les conditions diverses des officiers municipaux, notamment du *Majorat*, tour à tour héréditaire, électif ou en titre d'office ; les formes suivies pour le renouvellement de la *Loy ;* les attributions administratives et judiciaires du corps échevinal ; ses luttes avec Saint-Vaast, résultant de l'enchevêtrement des juridictions ; sa position vis-à-vis des comtes d'Artois et des ducs de Bourgogne. Ils diront la condition des bourgeois, leurs charges, leur organisation comme milice urbaine, du quatorzième au seizième siècle. Ils feront connaître enfin ce qu'a fait l'échevinage pour assurer la prospérité de l'industrie et du commerce, par ses règlements ou bans municipaux et par l'action de sa police.

De cet ensemble bien compris doit résulter jusqu'au dix-huitième siècle le tableau de tout ce qui constituait la vie forte et libre d'une cité organisée en commune. Mais, à partir de la domination française (1640), l'institution pâlit, les priviléges deviennent nominaux, la personnalité locale s'éteint et se perd dans l'unité monarchique. Le travail demandé peut donc s'arrêter à l'édit de 1749, qui réunit la ville et la cité.

Les riches archives de la mairie et d'autres dépôts et collections fourniront aux concurrents une abondante moisson de documents.

Ainsi, l'Académie désire que les concurrents fassent l'histoire de l'*institution municipale* plutôt que l'histoire des faits accomplis dans la ville d'Arras.

Poésie.

L'Académie d'Arras met au concours, pour la troisième fois, le sujet suivant :

Saint-Vaast, ou plutôt Vedaste, apôtre des Atrébates.

Elle demande un poëme qui n'excède guère 300 vers.

Médaille d'or de la valeur de 200 fr.

Afin d'indiquer aux concurrents la pensée qui l'anime, elle place

Digitized by Google

sous leurs yeux l'extrait suivant du rapport présenté par M. de Sède, membre résidant, sur le concours de poésie de 1860 :

« Nous avons dû nous demander, Messieurs, en présence de ces tentatives deux fois vaines de l'Académie, pour consacrer à l'apôtre de l'Artois un hommage digne de lui, si la faiblesse des concours ne prenait point sa source dans les difficultés du sujet lui-même. Mais il nous a suffi de porter un regard et sur la grande époque où il apparut et sur la grande mission qu'il reçut de Dieu, pour affirmer que le glorieux patron de ce diocèse pouvait inspirer à la poésie ses plus sublimes magnificences.

« N'était-ce pas un imposant spectacle, que celui de cette puissance romaine s'écroulant de toutes parts, sous l'influence et par la seule force d'une idée ? N'y a-t-il pas quelque chose de saisissant dans la marche victorieuse et civilisatrice de la Croix, élevant sur tous les autels la seule et l'unique Divinité, transformant le vieux monde, et prodiguant, pour éclairer la terre, les mystérieux rayonnements de la foi ?

« Si la pensée s'élève au-dessus de cette confusion que présente alors l'histoire des hommes, de ces luttes partout engagées entre les débris de l'empire et le flot envahissant de la barbarie, instrument des grands desseins de Dieu, elle saisira cette heure solennelle où la flamme de l'esprit illumine tout à coup le Sicambre conquérant, et consomme cette grande révolution morale et politique d'où sortira le sceptre français et chrétien de Charlemagne !

« Et quel fut le divin instrument de cette étonnante transformation ? Un humble prêtre qui parla d'abord par ses vertus, et qui reçut ensuite pour initier Clovis, l'éloquence inspirée qui portait la persuasion sur les lèvres du grossier pêcheur, devenu le prince des Apôtres.

« On voit ensuite ce pieux Vedaste (1) prêchant, évangélisant les peuples de l'Artois, portant dans ses courses l'humble bâton du voyageur et du pâtre, qui fut plus tard le symbole de la dignité épiscopale, et, comme Jésus, semant sur ses pas les grâces abondantes du Ciel et les prodiges dont la mémoire vit dans les naïfs et simples récits des légendaires (2).

« Enfin, l'heure sonne où, dans une colonne de feu resplendissante et environnée de toutes les gloires, de toutes les harmonies célestes, l'âme du saint, ainsi que le corps du Christ à l'instant de la transfiguration, s'envole pour la suprême apothéose.

« Dans ce cadre à peine indiqué, Messieurs, que d'espace pour le génie, que de sources pour l'inspiration !

(1) Le nom de Vedaste, traduction exacte du latin, employé par plusieurs légendaires, serait assurément plus harmonieux dans les vers que celui de Vaast.

(2) Un ouvrage que l'auteur trop modeste n'a pas signé, édité en 1858, chez Lefort, à Lille, contient le résumé de tout ce que les légendaires nous ont transmis sur Vedaste.

Digitized by Google

« Non, le sujet n'était pas stérile : en le proposant une troisième fois, vous avez pensé que votre appel serait enfin entendu. Puissions-nous ici, l'année prochaine, proclamer un éclatant succès ! »

Prix proposé pour 1862.

Histoire.

Histoire des populations agricoles et industrielles de l'Artois.

Médaille d'or de la valeur de 300 fr.

Indiquer spécialement les améliorations dont elles seraient susceptibles, à l'époque présente, sous le rapport de leur bien-être physique et de leur état moral et intellectuel.

En dehors de ce concours, l'Académie recevra tous les ouvrages inédits (*Lettres*, *Sciences et Arts*) qui lui seront adressés.

Toutefois, l'Académie verra avec plaisir les concurrents s'occuper surtout de questions qui intéressent le département du Pas-de-Calais.

Elle affecte une somme de 600 fr. pour être distribuée en médailles, dont la valeur pourra varier, à ceux de ces ouvrages qui lui paraîtront dignes d'une récompense.

Conditions générales :

Les ouvrages envoyés au concours et autres devront être adressés (*francs de port*) au secrétaire perpétuel de l'Académie, et lui être parvenus avant le 1er juin 1861. Ils porteront en tête une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur un billet cacheté, contenant le nom et l'adresse de l'auteur. Ces billets ne seront ouverts que s'ils appartiennent à des ouvrages méritant un prix, un encouragement ou une mention honorable; les autres seront brûlés.

Les concurrents ne doivent se faire connaître ni directement ni indirectement.

Les ouvrages imprimés ou déjà présentés à d'autres Sociétés ne seront pas admis.

Les membres de l'Académie, résidants et honoraires, ne peuvent pas concourir.

L'Académie ne rendra aucun des ouvrages qui lui auront été adressés.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE DE CASTRES.

Subvention du Conseil général du Tarn.

Le conseil général du département du Tarn, dans sa séance du 31 août 1860, a voté une subvention de 500 fr., pour le budget de 1861, à la Société littéraire et scientifique de Castres. Le rapport de la commission, en proposant cette somme, s'exprimait en ces termes : « Ce crédit a pour but d'encourager une Société qui honore le dé- « partement, et dont les travaux tendent à propager et à répandre « dans son sein le goût des études littéraires et scientifiques et des « recherches historiques et archéologiques, dont la diffusion est si « désirable à une époque où les préoccupations d'un autre genre les « laissent trop souvent dans l'oubli. »

Bains Gallo-romains a Mackwiller. — Des fouilles intelligentes entreprises, l'année dernière, à Mackwiller (Bas-Rhin), par la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, ont mis à jour des vestiges de bains gallo-romains. Désireux de venir en aide à la Société qui poursuit cette intéressante découverte, M. le Ministre vient de mettre à sa disposition une somme de 500 francs. Précédemment, le conseil général du Bas-Rhin s'était empressé, sur la proposition de M. le Préfet, de voter une allocation de 1,600 francs destinée à l'acquisition des terrains sur lesquels s'étendent les thermes si heureusement découverts.

Digitized by Google

COMITÉ IMPÉRIAL

DES TRAVAUX HISTORIQUES

ET DES

SOCIÉTÉS SAVANTES.

SÉANCES DU COMITÉ.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Séance du 23 juillet 1860.

Présidence de M. LAFERRIÈRE, membre de l'Institut.

M. de Girardot, membre non résidant, envoie la copie d'une lettre écrite le 17 juillet 1787, par l'intendant du Berry, aux maires de la province, pour les inviter à faire connaître les documents historiques que peuvent renfermer les archives des villes qu'ils administrent.

M. l'abbé Barbier de Montault, correspondant, adresse : 1° une lettre autographe de Renesse d'Elderen, abbesse et dame de Borsette, en date du 11 décembre 1734, relative à une contribution de guerre dont elle aurait été frappée contrairement aux promesses de l'intendant de Sa Majesté à Metz ; 2° une copie de l'hymne de l'office propre de saint Évroult, d'après un manuscrit noté de la première moitié du seizième siècle, ayant servi à l'église paroissiale du même nom à Angers ; 3° un volume manuscrit intitulé : *Mémoire de l'état présent du commerce en France, des causes de sa décadence et des moyens de le rétablir, dressé et envoyé par ordre du Roy à la chambre de commerce établie à Paris, par les députés des Provinces*, *en* 1701 (copie du temps).

La section prescrit le dépôt aux archives de ces diverses commu-

Digitized by Google

nications, à l'exception de la dernière, le *Mémoire sur l'état du commerce*, etc., qui est renvoyée à l'examen de M. P. Clément.

M. Mahéo, correspondant, envoie la copie de deux lettres du vicomte Jehan de Rohan, prince de Léon, gouverneur de Dinan, datées des 12 mai 1497 et 24 septembre 1500, portant ordre à son miseur de deniers, à Dinan, de payer diverses sommes pour la reconstruction de l'église de Saint-Malo à Dinan.

M. Pernot, correspondant à Vassy, adresse la copie d'une lettre de Marie Stuart à sa grand'mère Antoinette de Bourbon, femme de Claude de Lorraine, duc de Guise. L'original de cette lettre est conservé dans les archives particulières d'une famille de Joinville (Haute-Marne).

Remercîments à MM. Mahéo et Pernot, et dépôt de leurs communications aux archives.

La section renvoie à l'examen de M. Bellaguet divers renseignements transmis par M. Nozot, correspondant, sur la commune de Bourg-Fidèle, village de l'arrondissement de Rocroi (Ardennes).

M. le président désigne MM. Berger de Xivrey et Laferrière pour rendre compte de publications des Sociétés savantes.

M. Jourdain lit un rapport sur le tome VII de la deuxième série des *Mémoires de l'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.*

La section entend ensuite le rapport de la commission nommée dans la séance précédente pour préparer la liste des Sociétés savantes qui doivent être proposées à M. le Ministre pour participer aux subventions du gouvernement. Après une discussion, à laquelle prennent part plusieurs membres, cette liste est arrêtée ainsi qu'il suit :

L'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.

L'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen.

L'Académie de législation de Toulouse.

La Société des antiquaires de Normandie, à Caen.

La Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de Bayeux.

La Société archéologique, historique et scientifique de Soissons.

La Société de statistique de Marseille.

La Commission historique du département du Cher, à Bourges.

La Société du Berry.

La Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure, à Evreux.

La Société archéologique d'Eure-et-Loir, à Chartres.

La Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy.

La Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère, à Mende.

Digitized by Google

La Société impériale et centrale d'agriculture, sciences et arts de Douai.

La Société d'émulation de Cambrai.

La Société d'archéologie lorraine, à Nancy.

La Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace, à Strasbourg.

La Société havraise d'études diverses, au Havre.

La Société des sciences, agriculture et belles-lettres du département de Tarn-et-Garonne, à Montauban.

La Société littéraire et scientifique de Castres (Tarn).

La Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, à Chambéry.

La section arrête également, sur le rapport de la même commission et après délibération, la liste des membres non résidants et des correspondants qui lui ont paru mériter d'être recommandés à la bienveillance de M. le Ministre pour des récompenses honorifiques ou des encouragements.

M. Louandre rend compte de plusieurs communications dont l'examen lui avait été confié.

1° Envoi de M. Le Glay, membre non résidant, à Lille. — Cet envoi comprend l'indication d'un certain nombre de pièces, de 1460 à 1466, découvertes dans la partie non explorée des archives de la chambre des comptes de Lille, et relatives au projet de croisade contre les Turcs, formé par Philippe le Bon, duc de Bourgogne. M. Louandre croit, sans pouvoir l'affirmer absolument, que ces pièces sont inédites. Elles lui paraissent avoir un véritable intérêt, en ce qu'elles montrent que ce projet de croisade, considéré par les historiens modernes comme une sorte de coup de tête aventureux et de boutade chevaleresque, était, au contraire, le résultat d'une pensée politique longtemps et fortement mûrie. Ne pourrait-on pas, d'ailleurs, supposer que Philippe voulait se mettre à la tête d'une coalition, qui lui aurait donné en Europe une très-grande prépondérance, et qu'il cherchait dans la question d'Orient le prétexte de cette coalition? Il ne semble pas, du reste, que, sauf à Rome, à Venise et dans quelques villes flamandes, le projet de Philippe ait trouvé un accueil fort empressé. Or, comment expliquer cette indifférence? Comment l'Europe chrétienne, après avoir combattu l'islamisme en Asie, se laissait-elle ainsi déborder chez elle sans tirer l'épée? C'est là une question qui mériterait d'être examinée et sur laquelle les documents, signalés par M. Le Glay, seraient peut-être de nature à jeter quelque lumière. Il y aurait donc lieu de lui en demander des copies.

Digitized by Google

2° Envoi de M. de La Fons de Mélicocq, correspondant. — Cet envoi est relatif au même objet que le précédent. Les documents signalés par M. La Fons de Mélicocq sont extraits des comptes de la maison de Bourgogne, conservés aux archives de Lille, et s'étendant de l'année 1444 à l'année 1467. Ils constatent qu'en 1444 le duc Philippe avait envoyé par mer une armée au secours de l'empire de Constantinople, sous les ordres du sire de Wawrin, et qu'en 1446 quelques navires bourguignons se trouvaient encore en station près de cette ville; — qu'en 1454, un an après la prise de Constantinople, le duc fit proclamer un ban de guerre en annonçant qu'il allait partir de sa personne; — qu'en 1463 le duc envoya un courrier au roi de France pour lui faire part du projet d'expédition à Constantinople; — qu'en 1464 quelques navires bourguignons furent réunis à Marseille. Il ne paraît pas, dans tous les cas, qu'il y eût un grand zèle pour la croisade; car le duc faisait exercer une sorte de presse sur les vagabonds et les gens sans aveu pour grossir les équipages de ses vaisseaux. Les documents n'indiquent pas non plus que ces vaisseaux aient tenté quelque entreprise.

3° Envoi de M. l'abbé Vincent. — C'est la copie d'une transaction intervenue, en 1513, entre Guillaume Artaud, seigneur de La-Roche-sur-Buis aujourd'hui commune du canton du Buis, dans le département de la Drôme) et les habitants de cette localité, qui demandaient la révocation de certaines coutumes auxquelles ils étaient soumis depuis longtemps. Ces coutumes, qui se composent de quarante-deux articles, se rapportent à la police civile et rurale, à la conservation des récoltes, à la chasse et aux divers droits dont jouissait le seigneur. — M. Louandre n'y a rien trouvé qui ne rentrât dans les dispositions déjà connues du droit féodal.

4° Envoi de M. Quesnet, correspondant. — Lettre de François Ier, du 22 février 1539, qui enjoint au gouverneur de la Bretagne d'empêcher l'enlèvement, par quelque personne que ce soit, des chiens de cette province. Cette pièce n'étant accompagnée d'aucun commentaire, il est difficile d'en apprécier l'intérêt.

5° Envoi de M. Harlin, de Mouzon (Ardennes). — C'est une dissertation sur les étymologies celtiques qui porte principalement sur quelques localités des Ardennes, et qui ne jette aucun jour nouveau sur la question.

6° Envoi de M. Dusevel, membre non résidant. — Document concernant le service des postes dans la ville d'Amiens, de 1485 à 1490. M. Dusevel, n'ayant trouvé dans les archives d'Amiens aucune mention de ce service antérieure à 1485, en infère que l'édit

Digitized by Google

de Louis XI, de 1464, qui réorganisa les postes, ne fut mis en vigueur, dans les environs de la ville, que vingt ans plus tard. Il constate, en outre, par les registres aux comptes, qu'à défaut du courrier royal qui, dans ces registres, est appelé *le poste*, c'était le messager de la ville qui était chargé des dépêches.

M. Louandre, en terminant son rapport, demande que des remercîments soient adressés à MM. Leglay, de La Fons de Mélicocq, Vincent, Quesnet, Harlin et Dusevel, et que leurs envois soient déposés aux archives du Comité.

La section adopte ces conclusions.

M. J. Desnoyers lit un rapport sur diverses communications faites au Comité, dans le courant de 1859 et de 1860, par MM. Dusevel, de Girardot, de La Fons de Mélicocq, Grésy, V. Fouque, Marre, Henry et Gillet.

La section décide que ce rapport sera renvoyé à la commission de rédaction de la *Revue des Sociétés savantes*.

L. Bellaguet,

Secrétaire, par intérim, de la section d'histoire et de philologie.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Séance du 6 août 1860.

Présidence de M. le comte DE LABORDE, membre de l'Institut.

M. J. Quicherat communique à la section un certain nombre de dessins qui lui ont été remis directement par M. du Cleuziou, avec un *Supplément* à la note adressée par ce dernier au Comité, sur un projet de mission en Bretagne dont on s'est occupé dans la dernière séance (Voir le compte rendu de la séance du 16 juillet 1860, dans la *Revue des Sociétés savantes* du présent volume, p. 279). L'auteur se propose de rapporter d'un voyage en Bretagne une collection, aussi complète que possible, de dessins des monuments de cette province. Il graverait lui-même ses dessins, en rédigerait l'explication et y rattacherait les légendes locales qui, dit-il, n'ont jamais été recueillies en totalité. M. du Cleuziou croit que, malgré tous les travaux faits jusqu'à ce jour sur la Bretagne, un grand nombre de monuments et de faits importants pour l'histoire des mœurs, des traditions et des croyances de cette province sont encore inconnus. La note se termine par une liste de monuments de toutes les époques qui, suivant M. du Cleuziou, sont ignorés, ou du moins très-peu connus. La section, mieux renseignée sur le but de M. du Cleuziou et sur l'importance de la mission qu'il sollicite, déclare à regret qu'il n'y a pas lieu de donner suite à ce projet dont l'exécution ferait double emploi avec le *Répertoire archéologique*. On sait que cette publication est en cours d'exécution sous les auspices de M. le Ministre de l'instruction publique et sous la direction du Comité.

M. le directeur général des cultes fait savoir au Comité qu'il va être procédé à la démolition de l'échafaudage appliqué à la tour méridionale de la cathédrale de Reims, opération demandée par la section dont la sollicitude à cet égard avait été éveillée par une lettre de M. le comte de Mellet (Voyez *Revue des Sociétés savantes*, tome III, pages 7 et 421). M. de Guilhermy annonce qu'il a appris de M. Viollet-Leduc que cette démolition est terminée aujourd'hui.

Digitized by Google

M. Cherbonneau, membre non résidant, envoie les dessins exécutés par M. Piesse et M. le vicomte Ogier, de 36 lampes funéraires en terre cuite conservées au musée de Constantine, et annonce qu'il complétera cette communication afin que le Comité possède la reproduction fidèle de tous les monuments de même nature que renferme ce musée.

M. Cénac-Moncaut, correspondant, adresse la description d'un sarcophage romain, orné de bas-reliefs, qu'il a découvert sous l'autel de la chapelle de Saint-Clément (ou Clamens), canton de Mirande (Gers). M. Léon Renier veut bien se charger de rendre compte de ces deux communications.

M. Dauvergne, membre non résidant, transmet les copies de plusieurs inscriptions et épitaphes qu'il a recueillies dans l'ancienne église cathédrale de Lescar (Basses-Pyrénées).

M. Dusevel, membre non résidant, envoie des inscriptions ou fragments d'inscriptions relevés par lui dans l'église de Harcelaine, près Gamaches (Somme). Dans la même lettre, le correspondant s'applique à démontrer la fausseté d'un bruit qui imputait à M. le curé actuel de Saint-Riquier le tort, grave aux yeux d'antiquaires, d'avoir fait peindre récemment, en couleur de chair, le beau christ en bois, dû au ciseau de Girardon, qui se trouve dans son église.

M. Fleury, correspondant, fournit les renseignements demandés par M. de Guilhermy, au sujet d'un personnage qui figure sur l'écusson de droite gravé sur l'inscription de Jean de Langellerie, encastrée dans un pilier de l'église de Ribemont (Voir le rapport de M. de Guilhermy, lu à la séance du 7 mai 1860).

M. Matton, correspondant, adresse l'estampage d'une inscription du seizième siècle qui se trouve dans l'église de Mayot, canton de La Fère (Aisne), et M. Nozot, aussi correspondant, celui de l'inscription de la cloche de Villers-sur-le-Mont (Ardennes).

M. l'abbé Barbier de Montault, correspondant, adresse : 1° le dessin d'une pierre tumulaire, du quinzième siècle, de l'église abbatiale d'Airvault (Deux-Sèvres); 2° copie de six inscriptions françaises recueillies à Rome; 3° copie de l'inscription commémorative de la dédicace de l'église de Cheffes (Maine-et-Loire) en 1137. Un estampage de cette dernière inscription lui paraît très-difficile à prendre, mais il doit très-prochainement en faire faire un moulage en plâtre pour le musée ecclésiologique diocésain, et il en adressera un exemplaire au Comité. M. le baron de Guilhermy veut bien se charger de l'examen des six communications qui viennent d'être citées.

Un spécimen du *Répertoire archéologique* du département des Ar-

Digitized by Google

dennes, envoyé par M. Nozot, sera communiqué à la commission chargée du *Répertoire*.

M. l'abbé Barranger informe la section d'une nouvelle découverte qu'il vient de faire dans le voisinage de l'ancien cimetière de Villeneuve-le-Roi, « aux abords d'une carrière de calcaire, d'un hameau « de *huttes gauloises*, dans un sol rougeâtre, à une profondeur de « 2 m. 40 c. ». Ces huttes, actuellement comblées de terre végétale, sont elliptiques et ont la forme d'un tonneau sur bout : hauteur, 1 m. 50 c.; base inférieure, 1 m. 60 c.; base supérieure, 1 m. M. l'abbé Barranger y a recueilli des fragments de vases de même forme et de même matière que ceux qu'il avait trouvés dans les fosses du cimetière. A quelques pas de ces huttes on a trouvé, à un mètre seulement de profondeur, deux cercueils façonnés en plâtre contenant des ossements qui se réduisaient en poussière au toucher. M. l'abbé Barranger termine en exprimant le désir que M. Quicherat soit de nouveau désigné pour examiner ces antiquités. M. Quicherat accepte cette mission qui lui est confiée par le Comité. A cette occasion M. A. Lenoir entretient l'assemblée d'un cercueil de forme singulière découvert récemment, dans une exploitation de pierre meulière, à peu de distance de Jouarre. Ce cercueil consistait en un gros tronc de chêne, placé verticalement dans la carrière, et qui avait été creusé intérieurement de façon à contenir les corps de deux individus. Ce tronc d'arbre avait une longueur de 2 mètres et ses parois offraient une épaisseur d'environ 20 centimètres, l'intérieur était carbonisé. On a trouvé avec les ossements quelques objets en fer, tels qu'une serpe, une sorte de râtissoire, etc., qui ne paraissaient pas remonter à une époque bien ancienne.

M. le président désigne, pour rendre compte de publications de Sociétés savantes, MM. Beulé, du Sommerard, Quicherat et A. Lenoir.

M. de la Villegille, secrétaire du Comité, donne lecture de la liste des Sociétés savantes dressée par la commission nommée *ad hoc* dans la dernière séance. Le choix a été fait parmi les Sociétés sur les travaux desquelles la section a entendu des rapports, et qui ne figurent pas sur les listes dressées au mois d'avril dernier par les sections d'histoire et d'archéologie. Après discussion successive des titres de chaque Société à être comprise dans cette seconde liste, la section, tenant grand compte du concours que ces Sociétés ont apporté à la préparation du *Répertoire archéologique*, adopte la liste de la commission, en y ajoutant la Société des Pyrénées-Orientales, sur la demande de M. de Guilhermy, lequel doit lire prochaine-

Digitized by Google

ment un rapport sur les travaux de cette compagnie, ainsi que la Société d'émulation de la Vendée, dont les dernières publications n'ont pas encore fait l'objet d'un examen, mais dont on connaît tout le mérite.

Voici la liste définitive :

Société libre d'agriculture, sciences, etc., de l'Eure;
Société d'agriculture, industrie, etc., de la Lozère;
Société d'archéologie d'Avranches (Manche);
Société d'archéologie lorraine (Meurthe);
Société agricole, scientifique, etc., des Pyrénées-Orientales;
Société d'agriculture, sciences, etc., de la Sarthe;
Société savoisienne;
Société d'émulation de la Vendée.

La section délibère ensuite sur une seconde liste qui lui est soumise par la même commission. Cette liste comprend les membres non résidants et correspondants qui ont mérité d'être signalés à la bienveillance de M. le Ministre, par le nombre ou l'importance de leurs communications, ainsi que par le concours actif qu'ils ont prêté à la préparation du *Répertoire archéologique*.

La section entend ensuite la lecture des rapports sur les travaux des Sociétés savantes. M. A. Lenoir lit un rapport sur le *Précis analytique des travaux de l'Académie impériale de Rouen. Année* 1858-1859.

M. Beulé avait à rendre compte du tome VIII du Journal de la Société d'archéologie et du comité du Musée lorrain, mais ce volume est plutôt du ressort de la section d'histoire que du nôtre; aussi le rapporteur se contente-t-il de dire à la section qu'il n'y a trouvé que trois notes relatives à des questions d'archéologie, et que ces notes sont tellement succinctes qu'il suffit d'y renvoyer. Ce sont des aperçus sur quelques artistes lorrains, sur d'anciens chandeliers et sur les chaînes qui servaient à accoupler les prisonniers.

M. Dauban lit un rapport sur le tome Ier, 1849, des *Mémoires de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier*. Après discussion et quelques modifications demandées par la section, ce rapport, ainsi que celui de M. Lenoir, est renvoyé à la commission de la *Revue*. M. de Guilhermy donne lecture d'un rapport sur deux brochures récentes de M. de Terrebasse, qui avait témoigné le désir de connaître l'opinion du Comité. La section approuve les conclusions de M. de Guilhermy dont on renvoie le travail à la commission de la *Revue des Sociétés savantes*.

Digitized by Google

M. le président donne la parole à M. de Guilhermy pour un rapport sur diverses communications. La section écoute avec intérêt ce travail dont elle adopte les conclusions; mise en réserve : 1° pour le *Recueil des inscriptions de la France*, des envois de MM. de Soultrait, Dumoutet, Germer-Durand, de Baecker, Barbier de Montault, Dauvergne et Feriel; 2° pour le *Répertoire archéologique*, de l'envoi de M. Nozot. Des remercîments seront, en outre, adressés aux auteurs des envois; le rapport de M. de Guilhermy est renvoyé à la commission de rédaction de la *Revue des Sociétés savantes*.

M. du Sommerard expose qu'il ne peut porter de jugement sur les tapisseries du château de Cany (Seine-Inférieure), d'après la communication de M. Le Roy renvoyée à son examen. Il serait nécessaire que M. Leroy adressât une description détaillée et même des croquis de ces tapisseries. Le même membre annonce à la section que le Musée de Cluny vient de s'enrichir d'un très-beau rétable provenant de l'église du couvent des Cordeliers de Provins. Le conseil municipal de cette ville a fait l'acquisition de ce monument pour le sauver de la destruction ; mais comme cette ville n'a pas de musée, le conseil en a généreusement fait don au Musée de Cluny. La section pense qu'il y a lieu de donner connaissance à M. le Ministre de cette libérale détermination de la ville de Provins.

CHABOUILLET,
Secrétaire de la section d'archéologie.

Digitized by Google

RAPPORTS FAITS AU COMITÉ.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

JOURNALIER OU MÉMOIRES DE J. PUSSOT, publiés par MM. *Henri et Loriquet*, au nom de l'Académie de Reims. — Reims, 1858. 1 vol. in-8°

Tout le monde a pu juger, par la lecture du *Journal de l'Estoile*, de l'intérêt qui s'attache à ces sortes de documents à la fois domestiques et historiques, écrits à mesure des événements, où l'on trouve enregistrés à leur date une foule de faits curieux qu'on chercherait en vain dans les histoires. D'un autre côté, s'ils n'offrent pas le même attrait littéraire que les Mémoires proprement dits, ils ont sur eux l'avantage de n'être pas arrangés après coup, et de vous montrer à nu ces fluctuations de l'opinion dont l'historien ne nous laisse apercevoir que les résultats généraux, et qu'on tâche de se dissimuler à soi-même dans les autobiographies. Enfin l'on n'y voit pas seulement l'impression successive produite par les événements publics sur un particulier, on y trouve encore ces faits intimes et individuels dont se compose la vie collective de l'humanité, et qui ont fait dire :

« Mores humanos nôsse volenti
« Sufficit una domus. »

Mœurs de famille, de province, de cité, suivant que l'écrivain a été mêlé au mouvement d'un grand centre de population, ou que sa vie s'est écoulée à l'ombre du clocher natal; valeur de l'argent, des denrées, habitudes privées, origines de certains usages, dates précises de certains événements : voilà le genre d'intérêt et de renseignements qu'on peut demander aux journaux ou éphémérides, tels que ceux dont nous nous occupons. Ils sont l'intermédiaire qui rattache aux journaux modernes, rédigés par des écrivains spéciaux, les anciennes chroniques écrites d'abord par des moines, puis par

Digitized by Google

des chevaliers, des coureurs de guerre ou d'aventures, comme Villehardouin, Joinville, Froissart. Ici, nous avons affaire le plus souvent à des hommes d'échevinage, de greffe, ou même de métier. « Il n'y a rien de plus curieux, dit le P. Ménestrier, que certains Mémoires dressés par des gens de qualité ou d'autres, qui ont pris soin de remarquer ce qui se passait de leur temps ou sous leurs yeux.» Mais, pour un Dangeau, nous avons vingt l'Estoile, et l'on peut dire que cette habitude est essentiellement bourgeoise. Jean de Troyes, le Bourgeois de Paris, l'auteur du Journal de Henri III, l'avocat Barbier, sont les véritables modèles du genre.

Nos provinces ont aussi fourni leur contingent de chroniqueurs bourgeois dont il a été publié un certain nombre, et dont beaucoup sans doute restent encore inédits. On a, pour le Poitou, le *Journal de l'avocat Leriche;* pour l'Anjou, celui de Jehan Louvet; pour la Normandie, le *Journal d'un bourgeois de Caen*, les *Souvenirs d'un bourgeois d'Evreux*, etc. Enfin la publication des *Mémoires de Claude Haton*, et celle, toute récente, du *Journal d'Olivier d'Ormesson*, attesteraient au besoin combien le Comité apprécie l'intérêt et l'utilité de ces sortes de documents.

Reims, la cité épiscopale, la ville de métiers et d'échevinage, dont les chanoines Coquillart et Maucroix, dans des monuments littéraires d'un autre genre, ont si bien exprimé la physionomie au quinzième et au dix-septième siècle, a aussi rencontré son chroniqueur bourgeois, et même d'une classe un peu inférieure, dans Jean Pussot, maître charpentier en la couture de Reims, dont MM. Henry, professeur d'histoire au lycée, et Ch. Loriquet, bibliothécaire de la ville, viennent de publier pour l'Académie, dont le premier est membre et le second secrétaire général, le *Journalier* ou *Mémorial*, d'après le manuscrit autographe conservé à la bibliothèque de cette ville.

Le *Mémorial* de Jean Pussot commence au mois d'août 1568, et se termine à la fin de 1625. Arrivé à l'année 1614, il fait un retour sur sa jeunesse, et consigne, dans cette revue rétrospective, des événements qui se placent entre les années 1559 et 1561. Ses Mémoires comprennent donc réellement une période de plus de soixante ans.

Jean Pussot est né à Reims, en 1544, d'une vieille famille qui formait dynastie, et qui, depuis deux siècles, était en possession de donner des syndics à l'échevinage, des baillis à l'archevêché, des charpentiers à la couture. Il était destiné lui-même à l'état de charpentier, ce qui ne l'empêcha pas d'aller aux écoles et d'y faire des études qui paraissent avoir été assez complètes. Un curieux passage

Digitized by Google

de son journal signale les innovations qui s'introduisaient alors dans l'orthographe, et que Me Pussot se permettait de critiquer. « Au temps de mon adolescence, estant jeune escolier, n'estoit encore l'usage ès ecriture d'aulcunes sortes de remarques. On prononçoit de même les lettres *s* et *c*, employées confusément; le K estait d'un grand usage, signamment dans *Katherine*, *Kalendrier*. » Cependant un certain Pierre Craon, régent au collége des *Bons-Enfants* osa, grâce à l'influence que sa réputation de science lui donnait parmi la jeunesse, introduire une véritable révolution dans la grammaire et dans la *chanterie*, deux articles sur lesquels Jean Pussot n'entendait pas raison. « Ce signalé régent ne se nommait vulgairement que M. *le Né d'argent*, d'aultant qu'il avoit eu le né coupé et en avait un d'argent... Avec ses complices, il inventa ou du moins augmenta de beaucoup des façons de remarques inaudictes ès escritures, savoir : parenthèses, accents, virgules, apostrophes, diffetongues, et aultres semblables remarques ; mit sus la manière de prononcer le *c* comme *ch* (*chelum* au lieu de *celum*), osta l'usage de la lettre *k* de tous les mots, exepté dans *kirie*, plusieurs aultres prononciations non accoutumées, mesme en les quantités de la chanterie. Ces nouveautés faisoient grandement renommer *Né d'argent*, mais plusieurs gens de bien s'en formalisoient, principalement sur la chanterie, voyant mettre en oubli et deshonneur les beaux et bons livres de tous les bons et savants docteurs, lecteurs et chantres du temps passé. »

Les honnêtes gens dont parle Pussot, disent ses éditeurs dans une excellente *Notice biographique* dont nous avons beaucoup profité, se réjouirent du supplice de *Né d'argent*, mis à mort comme huguenot. Les innovations et le sort de ce Ramus rémois leur inspirent des réflexions judicieuses. Pussot, ajoutent-ils, garda rancune à ces nouveautés jusqu'à sa mort; il leur attribua presque tout le mal qui se fit depuis leur apparition, il ne voulut jamais s'en servir, et ne fit exception que pour la parenthèse, sur la fin de sa vie. Ses lecteurs, ou plutôt ses déchiffreurs, lui seraient reconnaissants s'il avait moins employé cette dernière nouveauté, et plus souvent les autres. Ils sont obligés de donner raison à *Né d'argent*.

Cependant d'autres nouveautés venaient mettre à de plus rudes épreuves l'attachement de Jean Pussot aux anciennes idées. La réforme, alors dans sa période ascendante, envahissait jusqu'à la catholique Champagne et la vieille ville du sacre. « Un jour, à une heure de relevée, ainsi que j'allois à l'escolle d'un escrivain, à l'entrée du marché aux chevaulx, m'arrestai devant la maison du vieil M. de Branscourt, où

Digitized by Google

estoient grand nombre de personnes, regardans pour ce que Theodore de Bèze estoit sur son partement, venant de conférer avec M. le Cardinal de Lorraine. Mestant le pied à l'estrier, dit haultement, parlant à son hoste, le sieur de Branscourt, present toute la compagnie, ces mots que j'entendis facilement : « Si j'avois telle élocquence que M. le Cardinal de Lorraine, j'esperrerois convertir et rendre moictié des personnes de la France à la religion de laquelle je fay profession. » — Et voilà, ajoute Poussot, d'où vient le commencement à Reims de la religion lutherienne et calviniste.»

A l'atelier, Pussot eut pour maîtres en charpenterie son père, son oncle et son cousin. Nous le voyons ensuite faire son tour de France, s'avancer jusqu'à Bordeaux, et revenir par la Rochelle, Poitiers, Blois, Beaugency, Orléans. Il rapporte de ce voyage, avec des notions professionnelles assez étendues, les premières impressions de la guerre civile et la haine des huguenots, qu'il voit partout « gazouillant et relevant leurs cornes et caquet. » Revenu à Reims, dont les Guises et le cardinal de Lorraine faisaient alors la seconde ville de la France catholique, il s'y marie, devient père d'une nombreuse famille, exerce avec distinction sa profession de charpentier, devient une espèce d'autorité dans les questions municipales, telles que celles de voirie, de répartition de tailles, d'interprétation de la coutume. Il écrit même un *Traité des Servitudes*, et, comme on sait qu'il tient un journal, on vient le consulter sur les précédents à suivre dans les cérémonies publiques. (Voy. p. 220.)

Notre Champenois n'oublie pas d'enregistrer tout ce qui se rapporte à l'état des vignes, aux chances de la vendange, au coût du vin nouveau, non plus que ce qui concerne les affaires de la ville, ses monuments, etc. Il signale les inconvénients d'une manie qui s'introduisait alors dans sa ville natale, et qui, depuis, a pris ailleurs de grands développements, celle des constructions. « Plusieurs, dit-il, bastient avec telle affection mondaine et curieuse attention, que nuict et jour n'ont aultres pensées qu'à cet ouvrage et entreprise, n'ayant loisir de penser à Dieu, ny à leur salut, ne pensant à ce que dict Monsieur saint Paul : Nous n'avons point icy de cyté permanente ; pourquoy la mort les fait cesser. Aultre raison est que c'est chose onéreuse de bastir maintenant, pour deux causes principallement, savoir, tant pour la rareté et chéresse des materiaux, boys et mannœuvres, que pour l'infidélité des ouvriers, et se prenant souventes foys à maulvais et fâcheux entrepreneurs, leur causeriottes, procès, querelles et fâcheries telles, qu'ils en finent leurs jours. Aultre raison est qu'ils prendront advis de quelques ouvriers sur ce qu'ilz vou-

Digitized by Google

dront faire et bastir selon leurs souhaitz, leur demandant : Ne feray-je pas bien cela pour tel pris, qu'ils desirent, suyvant leur prétendu moyen. L'ouvrier dira que ouy, craignant les desgoutter de ceste entreprise; et, quand le bastiment est à demi faict, toute la somme y estant employée, fault, pour achever le reste, trouver encore pareille somme, le plus souvent prendre à intérest et contre son pouvoir, contrainct perdre ou diminuer son petit traficque dont il vivait; et puis avoir une cage sans oiseaux et en payer louaige extraordinaire, lui causant ennuits mortels. Ce qui se faict surtout par gens de bon âge, et la besongne durant trop longtemps, avec les fascheries cy-dessus, et les contentions qu'on peut avoir avec les voisins à cause des incommodités et empeschements qu'ils en reçoivent, faict qu'ils n'en joyssent que bien peu, ou point du tout, joint leur bas aage. »

Certes cette peinture des inconvénients de la manie des constructions ne manque pas d'opportunité, si ce n'est peut-être, à Paris du moins, la crainte d'avoir une *cage sans oiseaux.*

Pussot, cela va sans dire, est fervent catholique, et rapporte à Dieu, d'une manière touchante, dans son journal, tous les bonheurs et les malheurs de sa vie. Racontant la mort de son troisième enfant, p. 27, il ajoute : « Lequel enfant est inhumé à main droite en entrant, attenant et à costé du grand portail de Sainct-Jacques, au petit cymetier; Dieu nous face la grâce de le veoir en Paradis. *Amen.* » Et ailleurs, p. 69, parlant d'un autre enfant : « La surveille Sainct-Laurent fut trouvé nostre fils Paul avoir un petit charbon au bras... Et le lendemain, estant allé voir mes vignes à Coulommes et à Ormes, fut mené ledit Paul, sans mon sceu, à la Buerie, où il morut et fut enterré au cymetier d'icelle le dymanche lendemain Sainct-Laurent (Dieu nous fasse la grâce de les veoir en Paradis) ce qui nous causa grand deuil et grande perte. *Sit nomen Domini benedictum. Amen :* Dieu nous face misericorde et nous préserve et tous aultres de plus grands dangers ! »

Mais ce qui est caractéristique, et ce qui explique bien la répugnance que le calvinisme inspirait à la bourgeoisie et au peuple, c'est le côté tout pratique qui tient une si grande place dans la religion de Jean Pussot et des hommes de son temps, de sa province, de sa classe; c'est cet attachement tout filial qu'il porte à sa paroisse de Saint-Jacques, dont il est à la fois le charpentier, le marguillier, disons mieux, le factotum. Il en connaît les affaires aussi bien que celles de sa maison. Il travaille à la correction des antiphonaires; il prend soin de noter les proses, les séquences, les chants liturgi-

Digitized by Google

ques qu'il y entend (1), et l'on devine que sa voix a dû retentir plus d'une fois au lutrin, dans ces belles cérémonies qu'il décrit avec amour. Il faut voir comme il note avec soin les prédications des carêmes, et comme il prend feu sur toutes ces questions de liturgie et de chanterie, qui se liaient dans son esprit à l'essence même du catholicisme.

C'est ainsi qu'à la p. 29, et sous cette rubrique : *Devotion délaissée*, il déplore l'abandon « de la belle, honorable et devote procession qui se devoit faire avant et après les vespres. » P. 230, il met gravement en marge : *Faulte en l'eglise Saint-Jacques*, et raconte comme quoi « le service propre de la feste Monsieur saint Claude, accoustumé de tout temps, chanté et célébré en l'église Sainct-Jacques, selon les beaux livres y estans et ordonnez de nos anciens curez, chappelains, clercs et paroissiens (que Dieu absolve!) l'ayant ainsi maintenu avec la confrairie jusques à ce temps et belle et louable jubilation et dévotion, fut ledit service, par la negligence ou nonchalance de Messieurs du clergé dudit lieu, du tout aboly et delaissé, tellement qu'il ne fut chanté et célébré que bien petitement et tout simplement, voire sans *Credo*. Le tout au grand regret de plusieurs bons confraires et aultres qui tenoient ce faict comme chose à mespriser et digne de répréhension. Dieu et Monsieur sainct Claude y veuillent pourveoir. *Amen !* »

Enfin, p. 240 et 244, il constate avec indignation « qu'à la Pentecôte de l'année 1623, les *Kirie eleison*, qu'on souloit chanter les bons jours et festes solempnelles, furent par les clercs de l'eglise Saint-Jacques abolis et delaissez, n'estant plus en usage dans ladicte esglise, selon et par leur volonté particulière. Bien plus, en ce temps, au très venerable nombre des sieurs du chapitre, en avoit aulcuns, hommes tortus et fort boicteux, et iceulx souvent constituez et installez au très auguste service divin, qui se célèbre ordinairement, surpassant en excellence et décoration tous les autres (ou la plupart) des eglises de France (sans iceulx mesprises). Au reste n'y a faulte en eux de mynes gestueuses et odieuses, portant barbes et moustaches relevées à la soldate, au desaornement dudict tant beau et honorable service, et au mescontentement des gens de bien qui ont en recommendation l'honneur et le service de Dieu. A quoy lui plaise pourveoir. *Amen. Domine, dilexi decorem domus tuæ.* Ps. xxv. »

Rien de plus touchant que les adieux que Jean Pussot, arrivé à

(1) Cette partie du Journal de Jean Pussot a donné lieu à une note savante de M. Fanart, membre de l'Académie de Reims.

Digitized by Google

l'âge de quatre-vingts ans, adresse à la *chaire* ou banc d'honneur, où il a siégé pendant plus de la moitié d'un siècle.

« Fin des matines, le dymanche IIIe septembre 1623, à cause de ma caducité, desbilité et forte maladie, je dis adieu à ma cherze et place en l'eglise Saint-Jacques, laquelle par la grâce de Dieu j'ay entretenu et possédé l'espace d'environ 55 ans; et en icelle par longues années veu assiduement faire moult beaux et honnorables services passant en renommée les aultres paroisses (sans mespris d'icelles). »

Dans ce temps, les opinions politiques tenaient de près aux opinions religieuses. D'abord notre charpentier se mêle peu des affaires publiques « à cause, comme il le dit lui-même, qu'il estoit jeune marié, occupé à d'aultres vacations. » Mais bientôt les Guise, faisant de Reims une république catholique, entraînent à leur suite les politiques de l'échevinage et les démocrates des faubourgs. L'indifférence n'est plus possible : Pussot donne en plein dans la Ligue et poursuit de ses invectives « *le tirant Henry de Valois, l'héréaliste et l'héréticque.* » Il éclate après le double meurtre de Blois, traite les royalistes de *genspillhommes*, plaisanterie qu'il se complaît à répéter, et n'arrange pas mieux Henri IV : c'est « *l'héréticque, l'ennemi de l'eglise, l'etranger roi de Navarre, l'excommunié.* »

Cependant le temps marche, les passions se lassent, se transforment, s'effacent : une immense lassitude des guerres civiles fait naître jusque dans la cité des Guise un tiers parti qui rallie peu à peu tous les amis du repos, et Pussot comme les autres. Les habitants de Reims, réconciliés avec la royauté, après avoir crié neuf ans : *Vive la Ligue!* crient *Vive le roi!* Notre ligueur, converti et vieilli, continue son Journal sur un ton plus calme, se reposant avec toute la France dans le règne réparateur de Henri IV, et assistant au sacre de Louis XIII dont il lui fut donné de voir le règne jusqu'aux premières années du ministère de Richelieu.

En même temps, des corrections ou additions, des notes marginales d'une époque postérieure, offrent la trace naïve des modifications que le temps avait apportées dans les idées de l'auteur. Ce travail de révision, de conversion, fait disparaître les épithètes malsonnantes accolées primitivement au nom du roi de Navarre. L'annonce de son entrée à Paris était accompagnée de ces mots, que l'on peut lire encore sous les grosses ratures dont on l'a surchargée depuis : « *La ville fut trahye et vendue par le gouverneur perfide qui estoit le sr de Brissac.* » Au dessus de : *meschants réalistes volleurs*, on trouve : *Ce sembloit.* Au récit de la rébellion de 1589, il ajoute en marge : « Ce

Digitized by Google

que dessus estoit pour lors en jugement, mais depuis s'est trouvé abus et contraire touchant l'intention du roy. »

Du reste, hâtons-nous de le dire, chez Pussot, la réaction ne va pas jusqu'à l'ingratitude. Il reste fidèle aux personnes, et particulièrement aux Guise, « punissables peut estre par justice, mais non par telle cruauté. » Il ne prononce jamais leur nom qu'avec respect, et un de ses plus grands chagrins, c'est d'assister à la décadence de cette illustre maison, de voir les descendants dégénérés du grand duc de Guise s'user dans de mesquines intrigues, refuser d'assister au sacre de Louis XIII, et négliger la ville bien-aimée de leurs pères.

« Telle est, disent les éditeurs en terminant leur introduction, la vie de Jean Pussot, vie modeste et laborieuse, mêlée de joies et d'espérances, de douleurs et de désenchantements, agitée de passions et de préjugés, comme toute vie humaine. » Telle est, ajouterons-nous, cette existence en laquelle se résument les idées, les habitudes, les opinions politiques et religieuses d'un petit bourgeois de Reims au seizième siècle, reproduites au naturel dans la publication pour laquelle nous devons des remercîments et des éloges aux éditeurs et à l'Académie de Reims.

E.-J.-B. Rathery,
Membre du Comité.

Digitized by Google

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, COMMERCE, SCIENCES ET ARTS DE LA MARNE. 1858.

Rapport de M. Salles sur un Mémoire de M. Perrier sur l'histoire des vins de Champagne.

L'auteur d'un opéra-comique, où l'on célèbre *le champagne* au Pré aux Clercs, sous Henri III, n'aurait pas lu sans profit le Mémoire publié en 1718 par le sieur Bidet, qui possédait un vendangeoir aux vignobles d'Ay. On y voit, en effet, que les vins blancs de la Champagne ne sont pas antérieurs à 1670, époque où on commença à les extraire décolorés des raisins noirs pressurés au sortir de la vigne. C'est dix ans après que, suivant le sieur Bidet, « le goût des Francais s'est déterminé au vin mousseux... jusqu'à la fureur.» Il ajoute que, vers 1715, on commençait seulement d'en revenir. Mais, peu de temps après, les vins pétillants reprirent faveur, et ceux de la Champagne, estimés pendant tout le dix-huitième siècle, sans devenir populaires, se sont expédiés à un prix fort élevé. La pièce ou queue de 380 de nos litres se maintint, en moyenne, à 400 livres pour Ay, à 616 pour Hautvillers, à 500 pour Pierry, et, pour Sillery, à 604 livres. Le fût a monté jusqu'à 1,500 livres dans ce dernier cru, et à 1,000 dans la plupart des autres. En 1744, suivant un journal du temps, l'arpent de vignes valait 3,000 livres à Avize, où, avant la « manie du saute-bouchon, cette boisson abominable », on le refusait à 150.

Cependant, bien avant d'acquérir la popularité qu'ils ont aujourd'hui, et d'être à la portée des tavernes du Pré aux Clercs, les vins champenois, rouges ou *fauvelets*, reçurent plus d'un certificat honorable.

Le pape Urbain II préférait, à la fin du onzième siècle, l'Ay vermeil à tous les vins du monde. A la vérité, ce pontife était de Châlons-sur-Marne. Mais l'Empereur Sigismond qui s'arrêta, en 1410, à Ay, pour goûter du cru; mais Léon X, Charles Quint, François Ier, Henri VIII et Charles IX qui y possédaient des vendangeoirs, sont des apologistes peu suspects.

Suivant Etienne et Jean Liébaut, qui ont écrit en 1658, les produits de ces vignobles, obtenus avec un soin et une propreté incomparables, étaient fort variés. « Aucun est gris ; autre flave ou jaunatre, ou entre blanc et roux, comme couleur de miel ; autre, rouge ; autre vermeil, noir ou couvert. »

Digitized by Google

Ils sont *souhaités pour la bouche des rois*, et cependant, *oligophores*, « c'est-à-dire, si délicats, qu'ils ne portent l'eau qu'en fort petite quantité.»

Une tradition qui coïncide avec les dates établies plus haut attribue le perfectionnement de cette boisson, l'art de la rendre pétillante et l'invention des bouchons en liége à Dom Pérignon, religieux, procureur de l'abbaye d'Hautvilliers, où il mourut en 1715, âgé de soixante et dix-sept ans. « Auparavant, dit le père Grossart, on se servoit de chanvre imbibé d'huile pour boucher les bouteilles, et on lioit ce tampon avec le goulot par une forte ficelle. »

S'il en est ainsi, la Champagne était arriérée sur les contrées du Rhône et de la Bourgogne.

Du Mémoire de 1718 il résulte que, pour faire jaillir la mousse, Dom Pérignon employait déjà le sucre candi. Il rendait le bouquet plus fin par des coupages, et plus énergique en mêlant à la cuvée le jus de cinq à six pêches, pour quatre sous de cannelle pulvérisée et une noix de muscade broyée. Puis, la solution faite, on ajoutait un demi-septier de bonne eau-de-vie brûlée, — ce qui rendait le vin délicat et friand.

L'usage des épices, tels que le cinnamome et la cannelle, s'est perpétué en Angleterre dans certaines familles et dans les grands clubs, où le vin de Bordeaux, qu'ils appellent *claret*, se boit de la sorte à la fin des repas. On y introduit en outre du sirop de capillaire.

La saveur de la pêche caractérisait alors les vins champenois. Saint Evremond écrivait au comte d'Olonne: «Le vin d'Ay est le plus naturel, le plus épuré de toute senteur de terroir; de l'agrément le plus exquis *par son goût de pêche*, le premier, à mon avis, de tous les goûts. »

En 1718, on soufrait légèrement les vins; on les clarifiait déjà avec la colle de poisson; on les soutirait sur place au moyen de tuyaux de cuir terminés par des cannelles, et on remplaçait les effets du siphon, encore inconnu, en exerçant au moyen, d'un soufflet, une pression d'air sur la pièce qu'il fallait vider.

Une lettre des chevaliers de l'Arquebuse, à Reims, du 15 juin 1687, indique que l'on faisait geler le vin avant de le servir : le Mémoire de 1718 transmet le procédé que l'on emploie pour le frapper à glace. « On n'a pas jugé à propos d'y rien changer, » ajoute l'auteur du travail que j'analyse. Il oublie l'intervention réfrigérente du sel marin, due à de plus récentes découvertes.

Durant tout le règne de Louis XV, les véritables gourmets dédaignèrent le vin mousseux. Le maréchal de Montesquiou se souciait

Digitized by Google

peu du moussage et préférait la finesse, avec beaucoup de parfum de champagne. Bertin du Rocheret, producteur et théoricien, écrit à ses pratiques (le commerce ne les traitait pas encore de *clients*), « que le moussage ôtait aux bons vins ce qu'ils avaient de meilleur; qu'il ne donnait du mérite qu'aux petits vins, et que la mousse était le propre de la bière, du chocolat et de la crème fouettée. »

Les vins mousseux furent prônés par Voltaire et par le maréchal de Richelieu, grand novateur parmi les œnophiles, à qui l'on doit la vogue des crus de Médoc.

Enfin, en 1777, les médecins s'avisèrent de soutenir dans des thèses que le vin de Champagne était un précieux médicament contre les fièvres putrides. Ce fut à qui l'utiliserait comme préservatif. Au début de notre siècle, Chaptal et Cadet-Devaux introduisirent la chimie dans les caves champenoises : elle y a rendu de tels services, qu'aujourd'hui, quand on déguste du vin mousseux, on ne sait plus guère ce qu'on boit.

Aussi, la production est-elle appelée à une crue... fluviale. Tandis qu'en 1787 on s'étonna qu'Epernay eût réussi à remplir cinquante mille bouteilles, on arrive maintenant à en débiter quatorze millions; mais ce n'est pas au soleil ni sur les coteaux que se renouvelle le miracle des Noces de Cana.

Si, pour conclure cette analyse, on rappelle que les vins perden en qualité à être soutirés trop souvent, cette vérité paraîtra applicable aux notes que nous venons de résumer : en effet, le travail livré à notre examen est un rapport sur un Mémoire de M. Louis Perrier, lequel déjà concentrait une histoire spéciale, et la présente notice est un troisième soutirage.

Le tombeau de La Fontaine.
par M. Profillet.

Sous ce titre, qui désigne l'objet de son travail, au lieu de l'annoncer, M. Profillet passe en revue, dans un discours historique, élégant et familier, les Champenois illustres. Le but de l'auteur est d'infirmer une fois de plus le dicton malveillant qu'il a cloué en épigraphe en tête de la première page : « Quatre-vingt-dix-neuf moutons et un Champenois font... »

Plaidoirie sans objet, car la cause est gagnée depuis longtemps; l'origine de cette grosse facétie a été cent fois expliquée : les Champenois, de siècle en siècle, ont pris à tâche de n'accepter de la peau du mouton, à l'exemple de la Fontaine, qu'un masque de naïveté

Digitized by Google

propre à rehausser par le contraste la finesse d'un esprit qui peut s'envelopper de bonhomie.

Cependant, ils ont gardé rancune aux proverbes, et Sancho n'y serait pas bien accueilli. M. Profillet qualifie ces sortes d'aphorismes de « maximes banales de l'égoïsme, souvent plus encore que du bon sens. » Il n'a pas tout à fait tort, et le sel qui assaisonne son style lui donne le droit de maudire de tels juges.

Les noms qu'il évoque successivement, dans une promenade au père Lachaise, devant le monument de La Fontaine, fournissent à la Champagne une légende brillante; ils occupent dans nos annales littéraires une place assez large pour assigner à cette province un premier rang dans la culture des œuvres de l'esprit.

Dès la fin du douzième siècle, Villehardouin trace avec une sobriété romaine le cadre de l'histoire, et, dans un langage enfantin encore, il raconte avec une virile concision. Joinville jette ensuite en se jouant le premier modèle de ce ton demi-sérieux qui introduit la causerie parmi les souvenirs personnels et permet à l'imagination de les animer de ses couleurs. Ses *Mémoires* s'adaptent si juste au goût français, que la tradition en sera suivie pendant des siècles, par d'autres conteurs de l'histoire qui ne les auront même pas lus. Chrestien de Troyes et le comte Thibault achèvent de caractériser cette première période aux yeux de M. Profillet, qui aurait aisément grossi la liste en recourant à nos plus anciens trouvères. Des citations heureuses, des jugements habilement exprimés, car l'auteur sait prêter du charme à l'apologie, recommandent ce frontispice où l'on voit défiler Guyot de Provins, Eustache Deschamps, Coquillard, Pithou et Passerat.

Seulement, pour louer Guyot de Provins, il en fait un avant-coureur de Béranger: l'analogie me paraît fort lointaine. Plus loin, il se trouve qu'Eustache Deschamps, le poëte le plus chrétien du quatorzième siècle, selon M. Profillet, ressemble encore bien plus à Béranger; enfin, pour mettre le sceau à la gloire de La Fontaine, on le rapproche encore de Béranger: voilà, pour le chansonnier moderne, des élèves étonnamment divers. Il faut véritablement se défier des comparaisons; je n'en donnerai plus qu'une preuve, et M. Profillet la fournit dans cette courte proposition : « Diderot est le Charles Nodier du dix-huitième siècle. »

On trouverait malaisément deux hommes et deux écrivains plus dissemblables.

Dans son ardeur à faire valoir les illustrations de sa patrie, notre auteur risque çà et là quelques incursions hors de son domaine, et,

Digitized by Google

pour peupler son vivier, il va pêcher un peu loin. C'est un Champenois tout à fait improvisé que le cardinal de Retz, né en Brie et de souche florentine; Boursault est un Bourguignon, car Mussy-l'Évêque n'est pas en Champagne; mais, notre auteur qui consacre des éloges à Diderot, à Perrot d'Ablancourt, à Velly, aurait pu remplacer deux illustrations qu'il usurpe, avec deux noms qu'il oublie. Reims doit revendiquer au dixième siècle l'auteur de l'*Historia sui temporis*; mais Richer est moins brillant que le cardinal de Retz. De nos jours, Reims a vu naître un autre historien, qui a traité la Révolution comme Boursant a traité Molière : les écoliers de la Restauration oublieraient difficilement le père Loriquet.

FRANCIS WEY,
Membre du Comité.

Digitized by Google

RECUEIL DES PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ HAVRAISE D'ÉTUDES DIVERSES. DES 24e ET 25e ANNÉES. — 1857-1858. Havre, 1859.

Les sciences historiques ne peuvent guère réclamer dans ce volume qu'une notice de M. Borely sur Jacques Dumé et Nicolas Dumé d'Aplemont, marins havrais, chefs d'escadre au dix-septième siècle. En recherchant des lettres du cardinal Mazarin, M. Borely a trouvé un certain nombre de pièces adressées aux capitaines Dumé par Louis XIII, Richelieu, Henri de Sourdis, César de Vendôme, Mazarin, Colbert et Louis XIV. Il donne aujourd'hui dans sa notice l'analyse de ces documents, qui ne sont pas toujours de simples ordres de service, et qui nous offrent quelques renseignements utiles. Cette correspondance nous représente l'état déplorable de notre marine avant l'administration de Richelieu : un petit nombre de navires d'un faible tonnage ; point d'approvisionnements ; point de matelots, malgré les mesures sévères qui accompagnaient chaque levée; nulle discipline dans les escadres et point d'argent dans les caisses de l'État. En dépit de toutes ces difficultés, Richelieu parvient, en peu de temps, à constituer une marine dont les vaisseaux ne tarderont pas « à se faire saluer par toutes les na- « tions, à l'exception des seuls Anglois, auxquels on ne demandera « ni ne rendra de saluts. (Instructions du 14 mars 1672) (1). »

Dans cette organisation nouvelle le cardinal fut puissamment aidé par Henri de Sourdis, dont le zèle, le dévouement et l'intelligence nous sont attestés par plusieurs dépêches ; mais il voulut encore se faire assister par un homme du métier : le 7 octobre 1635, il invite le capitaine Dumé à se rendre auprès de lui « pour y de- « meurer, afin de le tenir au fait de la marine, quand il aura besoin « de conseil. Le capitaine s'acquerra ainsi un titre de plus à la re- « connaissance du cardinal (2). »

Une autre lettre du 24 septembre 1640 prouve que c'est à Richelieu, et non au duc de Mercœur, que l'on doit la création de l'établissement d'Indret, « les fabriques nouvelles qui se font à Indrette « (*sic*) (3). »

A côté des études scientifiques et médicales qui occupent la moitié du volume dont l'examen nous a été confié, la *Société havraise*

(1) P. 398
(2) P. 358.
(3) P. 372

Digitized by Google

d'études diverses a fait une assez large part à la littérature et à la jurisprudence. La littérature est représentée par une ballade de M. A. Dousseau, une légende *brayonne* de M. Pape, et une étude sur la philosophie d'Horace, où M. Beziers se serait peut-être montré moins sévère s'il avait pu lire les pages charmantes que cette question délicate a récemment inspirées (1).

La jurisprudence tient dignement son rang dans un travail de M. Caumont, sur une institution adoptée par certaines législations modernes, l'*Amiable composition*, forme primitive de l'arbitrage qui permet aux arbitres de suivre les inspirations de l'équité sans se conformer aux prescriptions rigoureuses de la loi, et qui conduit bien plutôt à une transaction qu'à un jugement proprement dit. Cette étude avait été précédemment soumise à l'*Académie de législation* de Toulouse, qui l'avait favorablement accueillie. L'auteur a mis à profit les observations qui lui avaient été adressées par cette Société savante ; il a enrichi son Mémoire de notes très-étendues, où il a résumé avec soin les opinions des jurisconsultes et les décisions de la jurisprudence qu'il avait négligées, et la *Société havraise* n'a fait que rendre justice à ce travail en lui donnant la première place dans le Recueil de ses publications.

AD. TARDIF,
Membre du Comité

(1) V. la préface de la traduction d'Horace par M. Patin.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Rapport sur la partie archéologique des tomes VII, VIII et IX du Bulletin de la Société académique de Laon (années 1858 et 1859).

Le Recueil de la Société de Laon est riche en renseignements archéologiques; mais, comme ces renseignements se présentent le plus souvent sous la forme de simples communications, ils échappent à l'analyse. Ce n'est que par une table des matières qu'il serait possible de donner une idée exacte du contenu de chaque volume. Toutefois, des Mémoires ou des Notices d'une certaine étendue y ont aussi leur place. C'est de ces travaux que j'aurai l'honneur d'entretenir la section.

Je signalerai en premier lieu une notice de M. Gomart (de Saint-Quentin) sur les pierres levées du Vermandois. C'est un inventaire où sont portés à la fois les monuments encore subsistants et ceux dont il ne s'est conservé que le nom ou la mémoire. La dénomination la plus commune dans le pays est celle de Haute-Borne; celle de Haute-Bonde, dont il y a un exemple, est incontestablement synonyme. Deux pierres de cette espèce, dressées l'une à côté de l'autre, aux portes de Saint-Quentin, sont appelées « les Jumelles de Cambrai, » et, près de Ham, il y a « la pierre qui pousse. » Une tradition prétend que cette dernière fait un tour sur elle-même pendant la nuit de Noël. Un autre men-hir, fiché sur le sommet d'une colline, à Bois-lès-Pargny, n'a pas de nom particulier; mais il domine une région qui s'appelle le Champ-de-Bataille. C'est le plus haut du Vermandois; il s'élève à 4 m. 80 c. au-dessus du sol.

M. Gomart est encore l'auteur d'une sorte de revue des antiquités de Saint-Quentin, qui paraît devoir servir d'introduction à une histoire des rues de cette ville. Les origines sont traitées dans ce travail avec un certain développement. Le lecteur est mis au fait des lieux par un plan de la ville romaine et par un autre plan marquant l'enceinte du château de Saint-Quentin relativement à la ville actuelle. Tout cela avait été déjà discuté et tracé; mais la direction des murs de l'ancien château est donnée ici d'une manière plus

Digitized by Google

exacte d'après les constatations qu'ont permis de faire les travaux de bâtiment exécutés en ces dernières années.

Un collègue de M. Gomart a contesté ses conclusions quant à l'étendue de l'ancienne cité d'*Augusta Veromanduorum*, et quant à l'établissement postérieur d'un quartier chrétien, le *vicus Sancti Quintini*, hors des murs de la cité. Les raisons contradictoires alléguées sur ces deux points sont loin de nous paraître concluantes. Nous serions disposé à soutenir M. Gomart, car la vérité a tout l'air d'être de son côté; mais il cite ses autorités avec trop peu de précision pour qu'il soit possible d'en faire des armes à son avantage. Nous en restons sur notre sentiment, d'après l'analogie de ce qui s'est passé dans une infinité d'autres lieux.

Pour les temps postérieurs, M. Gomart a donné le relevé des vieilles enseignes de Saint-Quentin, avec le dessin de quelques-unes. Il énumère aussi les maisons curieuses de la ville et fait connaître, par une gravure, celle qui avait le plus de physionomie. C'était une construction du seizième siècle, en pans de bois, capable de rivaliser par la richesse de ses sculptures avec ce que Rouen possède de plus renommé en ce genre. Elle a été démontée pièce par pièce et transportée dans le parc d'un château du pays.

Citons encore, du même auteur, l'exploration d'un cimetière mérovingien, à Vendhuile (*Vinchelium?*), sur la rive gauche de l'Escaut. Les corps étaient dans des cercueils de pierre, accouplés souvent deux par deux, dans une même sépulture. Les objets trouvés sont de la même nature que ceux dont M. l'abbé Cochet a fixé l'inventaire, après tant d'observations par lui faites sur les gisements funéraires de la Normandie. C'est une confirmation nouvelle des principes, désormais inattaquables, qui ont été posés par cet habile antiquaire dans la *Normandie souterraine* et dans le *Tombeau de Childéric Ier*.

Plusieurs Mémoires, de M. Piette, forment une étude complète des voies romaines du pays. Ils sont consacrés à la description successive des grands chemins qui mettaient en communication, d'une part, Reims avec Arras, Amiens et Térouanne; d'autre part, Soissons avec Senlis, Troyes et Paris. L'auteur s'attache plus particulièrement à l'examen des tronçons contenus dans le département de l'Aisne.

Le sujet n'est pas nouveau. Il y a peu de voies romaines sur lesquelles on ait plus disserté que sur celles de la Picardie. Toutefois, M. Piette s'est donné la peine de vérifier sur le terrain les résultats précédemment obtenus; il ajoute ses observations à celles de ses

Digitized by Google

devanciers. Sur plusieurs points, il propose des corrections dont nous ne nous permettrons pas de juger la valeur, car ce sont là de ces choses sur lesquelles il n'est possible de se prononcer que lorsqu'on possède la parfaite connaissance des lieux.

L'auteur nous paraît avoir suivi une méthode louable en ne se bornant pas à enregistrer des mesures et à indiqner l'état actuel des chaussées. Il jette les yeux à droite et à gauche, pour signaler tous les vestiges d'antiquités existant à proximité du parcours. Peut-être est-il allé trop loin en profitant de l'occasion pour aborder à peu près toutes les questions controversées de l'histoire ancienne du pays. Nous n'aurions qu'à applaudir s'il avait dit le dernier mot sur ces questions; mais il ne fait que résumer des incertitudes et laisse la science dans le doute où elle était auparavant.

Pour la partie pratique du métier, M. Piette se montre dominé par un certain nombre d'idées préconçues qui l'empêchent de tirer de ses explorations tout le parti désirable. Ainsi, il suppose invariablement la préexistence de capitales gauloises sur les emplacements où se sont élevées des cités romaines, ce qui est loin d'être un fait prouvé; il fixe l'étendue de ces mêmes cités à toutes les époques de la domination romaine, d'après les enceintes fortifiées dont on retrouve les vestiges, quand il est certain que ces enceintes, construites aux derniers temps de l'empire, n'enfermèrent que des espaces très-réduits comparativement à ceux sur lesquels les villes s'étaient d'abord développées; il voit d'anciens magasins à blé dans les lieux du nom de Basoche, *basilica*, où il y aurait à chercher et peut-être à trouver les traces de prétoires, ou tout au moins de très-anciennes églises qui s'y élevèrent primitivement; il attribue à la présence de colonies romaines l'appellation locale de Cologne, qui n'indique pas autre chose dans nos campagnes que l'exploitation ancienne du terroir par cette espèce de cultivateurs qui étaient désignés sous le nom de *coloni*, etc., etc. Voilà autant de traits sur lesquels M. Piette reconnaîtra qu'il importe de ne pas se méprendre, car ils caractérisent l'état de choses dont ce savant emploie ses courses et son zèle à rechercher les traces encore visibles. L'archéologue voyageur est celui qui est appelé à rendre à la science les plus grands services; mais il faut pour cela qu'il ait la notion exacte des faits acquis qui peuvent éclairer sa recherche. Une fausse doctrine qu'on a dans la tête suffit pour faire passer à l'état de lettre morte les témoignages les plus apparents qu'on a devant les yeux.

Le Bulletin doit à M. Ed. Fleury un grand nombre de communications dignes d'intérêt. M. Fleury est l'antiquaire modèle de la So-

Digitized by Google

ciété académique de Laon. Il est au courant de toutes les questions qui intéressent le pays et en mesure d'apporter des éclaircissements dans toutes les discussions. Lorsque a lieu une découverte de quelque importance, il est des premiers arrivés pour constater l'état des choses. Ses notices ont beaucoup de netteté et sont toutes instructives. Nous citerons celles qu'il a consacrées à la découverte d'un bassin entouré de riches mosaïques, dans le village de Blanzy ; à la description du Tombois, ensemble de fosses creusées à ciel découvert sur un terrain rocheux de la commune de Barbenval ; à l'interprétation d'une épitaphe gravée dans l'église de Ribemont.

M. Fleury a rattaché à ce dernier monument un curieux épisode de l'histoire de Ribemont, le procès et le supplice d'une sorcière, qui firent rumeur dans cette ville, en 1578. On sait que cette malheureuse fut visitée en raison de stigmates qu'elle avait sur le corps, et que l'un des commissaires chargés de la visite fut un barbier-chirurgien de Ribemont, appelé Jean de Langellerie. Or, l'épitaphe en question est précisément celle de ce Langellerie, mort en 1596. Elle est accompagnée de deux écussons, dont l'un, chargé d'un rasoir et d'une paire de ciseaux, indique la profession du défunt ; l'autre écusson porte pour emblème une figure grossièrement dessinée que M. Fleury considère comme celui d'une femme ayant des ailes de chauve-souris, laquelle tiendrait d'une main une poêle à frire et de l'autre un balai. Dès lors, ce personnage est pour lui la sorcière exécutée en 1576, avec laquelle le chirurgien se serait fait faire des armoiries historiques destinées à rappeler un fait notable de sa vie. L'idée est ingénieuse ; mais, en archéologie, il faut se défier des idées ingénieuses. Jugeant des choses par un dessin que M. Fleury a mis sous les yeux de ses lecteurs, nous arrivons à une opinion toute différente. Ce qu'il prend pour un balai, nous le prenons pour un cierge allumé ; la poêle à frire nous paraît être un encensoir mal fait, et les prétendues ailes de chauve-souris sont certainement des ailes de plume. Comme le personnage a d'ailleurs le front ceint d'un bandeau, nous voyons en lui un ange qui forme les armes parlantes de Langellerie ; et ainsi, d'après notre interprétation, l'un des écussons constitue les armes personnelles du défunt, tandis que l'autre représente celles de sa corporation.

M. Thillois a dressé l'inventaire numismatique de la ville de Laon. Le petit nombre de pièces enregistrées par ce savant prouve qu'il y a encore beaucoup à faire sur ce sujet. Sans un denier récemment découvert, qu'on attribue à Charles de Lorraine, oncle du dernier roi carlovingien, il n'y aurait pas de monnaie royale pour le dixième

Digitized by Google

siècle, qui pourtant a été le siècle de la splendeur de Laon. La série des monnaies épiscopales ne commence qu'à Adalberon (977-1030), et de là saute à Gautier de Mortagne, au milieu du douzième siècle. M. Thillois considère la pièce d'Adalberon comme la première qui ait été émise pour le compte de l'église de Laon; mais une communication faite à la Société académique le jour même où il lisait son Mémoire prouve, selon nous, que la cathédrale de Laon eut son atelier monétaire au moins dès la fin du neuvième siècle. Il s'agit d'un denier au monogramme *Carolus*, avec la légende *Sca Maria*, qui est marqué au revers *Carlus rex fr.*, et *laduno*, autour d'une croisette, dans le champ. M. de Marsy, à qui l'on doit la connaissance de cette pièce, la date du règne de Charles le Chauve et l'attribue à l'abbaye de Sainte-Marie-de-Laon. Pour nous, la forme du monogramme nous semble se rapporter plutôt au règne de Charles le Simple; et, quant à la signature *Sca Maria*, elle n'indique pas autre chose que la cathédrale de Laon, qui fut toujours dédiée à Notre-Dame. Il n'y a pas d'apparence qu'une abbaye comme celle de Sainte-Marie, si peu importante que, non-seulement elle n'a pas laissé de trace dans l'histoire, mais qu'on a de la peine aujourd'hui à déterminer son emplacement, aurait été investie, à l'époque carlovingienne, d'un privilége refusé à la grande église qui, dans l'ordre hiérarchique, venait immédiatement après la métropole de Reims. Si l'absence du nom épiscopal est la cause de l'attribution proposée par M. de Marsy, nous rappellerons à ce savant que nul évêque n'a mis son nom sur les monnaies du système carlovingien avant le déclin du dixième siècle. Enfin, rien n'est plus naturel que de supposer la concession de la monnaie faite à l'église de Laon par Charles le Simple, au moment où une partie de la province rémoise se souleva pour rendre à ce prince la couronne dont Eudes l'avait dépossédé.

Nous espérons que M. Thillois prendra en considération les raisons qui viennent d'être alléguées, et qu'il portera en tête de sa série des monnaies épiscopales une pièce que l'abbaye de Notre-Dame ne saurait conserver plus longtemps. Nous formons aussi des vœux pour que des recherches actives l'amènent à découvrir les types qui devront se placer entre celui-là et les monnaies au nom d'Adalberon. Enfin, nous pensons que, pour l'avantage de ses discussions, il aura à se mettre au courant des progrès incessants qui s'accomplissent dans le domaine de la numismatique. Les anciens traités sur lesquels il s'appuie ont été étendus ou amendés sur beaucoup de points. On ne considère plus, par exemple, les effigies des triens émis par les monnoyers mérovingiens comme les figures

Digitized by Google

de ces monnoyers; le nombre des monnoyers connus n'est plus de 160; il s'élève à plus de 1,000. Quant aux monnaies *loevisiennes*, citées dans une ordonnance de saint Louis et que plusieurs ont attribuées à Laon, regardant *loevisiennes* comme le synonyme de *laonnoisiennes*, c'est une opinion qui n'a plus de crédit. La forme du nom *loevisiens* telle qu'on la trouve dans l'ordonnance en question, semblerait indiquer plutôt les deniers de Louvain, dont le cours était très-répandu au treizième siècle, à cause de la grande industrie des draps dont Louvain était le siége.

Nous mentionnerons en dernier lieu un rapport fourni par M. Grégoire sur les découvertes auxquelles ont donné lieu les travaux du château de Coucy, en 1857. Nous apprenons par ce travail qu'il est sorti des déblais exécutés au pied de la grosse tour force boulets de pierre ou de fer et des débris sans nombre de poterie, de verrerie, de carreaux émaillés généralement antérieurs à la restauration du château par Louis d'Orléans, frère de Charles VI. La plus précieuse trouvaille est celle d'un petit canon de bronze octogone, qui n'a pas un mètre de long sur deux centimètres d'embouchure. La pièce a été coulée; elle est décorée d'un écusson aux armes de la ville de Paris. Quant aux autres renseignements consignés par M. Grégoire, ils manquent d'exactitude, sans doute parce que l'honorable antiquaire aura mal interprété les explications qu'il s'est fait donner sur les lieux. Il verra en quoi ses opérations sont erronées lorsque le savant et habile architecte qui dirige la restauration actuelle communiquera au public les observations faites dans le cours des travaux.

J. Quicherat,
Membre du Comité.

Digitized by Google

Mémoires de l'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen. — Caen, *A. Hardel*, imprimeur de l'Académie, 1860, in-8° de 563 pages.

Ce volume, qui renferme bon nombre de Mémoires fort intéressants, n'en a qu'un seul dont puisse s'occuper la section d'archéologie. Ce Mémoire, intitulé *les Andelys et Nicolas Poussin*, par M. Gandar, réclame toute notre attention, même après le beau livre que M. Bouchitté a écrit sur la vie et les œuvres du Poussin. Ce nous sera d'ailleurs une occasion de continuer les errements de l'ancien comité des arts et monuments, qui avait préparé tant de matériaux précieux pour l'histoire de l'art en France, et qui était sur le point de les publier, il y a dix ans. Faisons des vœux pour que tant de recherches et tant de découvertes relatives aux artistes français et à leurs travaux, ne soient pas tout à fait perdues. La Notice que M. Gandar a consacrée à Nicolas Poussin offre quelques particularités nouvelles que l'auteur a empruntées à des documents trouvés depuis peu dans la ville natale de l'illustre peintre ; nous regrettons pourtant que ces documents, entre autres le testament du Poussin et deux ou trois actes notariés qui concernent sa famille, n'aient pas été imprimés *in-extenso* à la suite de cette Notice écrite avec élégance, sous la forme d'une dissertation critique. M. Gandar, en effet, traitant un sujet qui a fourni matière à plusieurs écrits remarquables, s'est attaché surtout à étudier les relations du Poussin avec les Andelys, où sa pensée revenait souvent, quoiqu'il habitât l'Italie par amour de l'art et qu'il se fût fait Romain d'habitude, sans jamais oublier le souvenir de la patrie normande. M. Gandar nous a révélé le premier l'existence d'une peinture murale retrouvée tout récemment aux Andelys, dans une vieille maison qu'on appelait au seizième siècle *la Maison de M. le Doyen*. Cette peinture, représentant un paysage dans le goût du Poussin, avec une espèce de bacchanale d'un très-bon style, paraît être un essai du peintre à l'époque où il commençait à mettre à profit les leçons de son maître Quintin Varin. Quant au maître obscur et peu connu du plus grand peintre que la France s'honore d'avoir produit et que l'Italie lui dispute très-injustement, M. Gandar se fait un devoir de rendre pleine justice à cet artiste de mérite, que M. le marquis de Chennevières avait déjà mis à sa place dans une excellente Notice des *Peintres provinciaux*.

Digitized by Google

Cette réhabilitation tardive se trouvera désormais constatée et confirmée par deux estimables tableaux (le *Martyre de saint Vincent* et la *Vierge glorieuse*), qui ont été peints en 1612 pour l'église du Grand-Andely, et qui ornent encore cette belle église du treizième siècle. C'est un fait très-curieux dans l'histoire de la peinture, que l'apprentissage nomade des anciens artistes, qui s'en allaient de ville en ville, de pays en pays, laissant çà et là des tableaux ou des fresques qu'ils exécutaient à la hâte, comme pour payer l'hospitalité qu'on leur donnait dans les couvents et les presbytères. Lorsque Quintin Varin passa par les Andelys, et s'y arrêta pour improviser les deux tableaux qu'il y a laissés, Poussin avait dix-huit ans; sa vocation s'était prononcée; il dessinait sans maître : il commenca bientôt à peindre sous les yeux de Varin, qui eut l'honneur de lui donner des leçons, et il peignit probablement sur un mur, dans la maison de M. le Doyen, le paysage qu'on a découvert derrière une vieille glace, et qui devra être conservé avec respect, comme son premier ouvrage.

PAUL LACROIX,

Membre du Comité.

Digitized by Google

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE D'ARCHÉOLOGIE, SCIENCES ET ARTS, DU DÉPARTEMENT DE L'OISE. Tome IV. Beauvais, impr. d'*Ach. Desjardins*, 1859, gr. in-8° de 248 p., avec figures.

La section d'archéologie m'a chargé de lui rendre compte d'un nouveau volume des Mémoires d'une Société savante qui se distingue entre toutes par l'ardeur de son zèle comme par l'importance de ses travaux. Je regrette que la plus grande partie de ce volume, consacrée à la publication d'un poëme du treizième siècle sur la vie et les miracles de saint Éloi, appartienne plus particulièrement au domaine de la section d'histoire et de philologie. J'aurais été heureux de pouvoir examiner l'œuvre littéraire de Gérard de Montreuil, qui s'est borné à mettre en vers, dans le dialecte picard, la légende du saint évêque de Noyon, écrite en latin par saint Ouen; et en même temps je me serais fait un devoir d'adresser des éloges et des remercîments à l'éditeur, M. Peigné-Delacourt, qui est allé chercher à la bibliothèque d'Oxford la copie du manuscrit unique, possédé autrefois par l'abbaye Saint-Éloi de Noyon et perdu aujourd'hui pour la France. Je me contenterai de rappeler que saint Éloi était un habile artiste, au dire de ses biographes, un orfévre excellent, qui créa dans les abbayes qu'il avait fondées, des ateliers d'orfévrerie religieuse et par conséquent une véritable école des beaux-arts. Ce fut là le triomphe de saint Éloi, comme dit le vieux poëte picard :

Orfevres iert boins et prisiés
Et monde ne trouvast-on mie
Tant sage en l'art d'orfavrerie.

M. Peigné-Delacourt, qui ne trouvait dans le manuscrit original aucune miniature à reproduire, a *illustré*, pour ainsi dire, le texte des miracles de saint Éloi, en y ajoutant quelques sujets empruntés aux débris d'un rouleau de parchemin, sur lequel ces miracles avaient été représentés en couleurs vers la fin du quatorzième siècle. Ce précieux rouleau, qu'on avait conservé intact jusqu'en 1792 dans les archives de l'abbaye de Saint-Éloi, à Noyon, fut retrouvé récemment au fond d'un grenier; mais des enfants s'en étaient emparés, et ils en détruisirent les deux tiers. Il en reste assez pour faire vivement sentir la perte d'un pareil monument hagiographique.

M. Ponthieux, dont la compétence comme numismatiste n'est contestée par personne dans le cercle de plus en plus étendu des

Digitized by Google

curieux de la numismatique nationale, a pris occasion d'une découverte de monnaies épiscopales de Beauvais pour compléter l'intéressante monographie des monnaies du Beauvoisis, que M. le docteur Voillemier avait publié dans le tome III des Mémoires de la Société académique de l'Oise. M. Ponthieux a étudié minutieusement les nombreuses variétés que présentent les monnaies des évêques Hervé, Henri de France et Barthélemy de Montcornet, provenant de cette découverte, et la comparaison de ces pièces entre elles lui sert à prouver que, l'évêque Hervé ayant obtenu du roi Hugues Capet le droit de battre monnaie au type royal, ses successeurs, jusqu'à Henri de France, c'est-à-dire pendant un siècle et demi, ont continué de fabriquer au même type leurs deniers épiscopaux, qui portaient toujours le nom d'Hervé, comme garant du privilége monétaire concédé aux évêques de Beauvais par les rois de France. Cette Notice à la fois savante et ingénieuse, témoigne des progrès que la numismatique fait tous les jours dans les départements.

Enfin, nous voyons reparaître dans ce 4e volume des Mémoires de la Société de l'Oise M. Houbigant et le château de Sarcus, qui occupaient peut-être déjà trop de place dans le volume précédent. Ici le château de Sarcus et M. Houbigant ne remplissent pas moins de 62 pages, accompagnées de plans, de lithographies et de gravures sur bois. Cette fois, M. Houbigant nous fait à peu près grâce de ses douze médaillons sculptés, qu'il persiste à considérer comme des portraits historiques très-fidèles, représentant François Ier et plusieurs membres de sa famille, mis en regard de différents personnages de la famille de Sarcus. Nous ne reviendrons pas sur une discussion iconologique dans laquelle nous avons fait appel au simple bon sens et à la logique des dates. Dans sa nouvelle Notice, M. Houbigant raconte complaisamment les faits et gestes de la maison de Sarcus, comme s'il les tenait de la bouche même de ses ancêtres, sans se soucier le moins du monde de citer les sources de son récit; ce n'est pas tout, il reconstruit pierre à pierre le château de Sarcus, qu'il n'a jamais vu debout, et il nous le montre, non pas tel qu'était ce château, démoli en 1833, sans qu'on ait songé à en lever le plan ou à en dessiner l'aspect, mais tel que, suivant lui, ce château devait être au seizième siècle en sortant des mains de l'architecte qui l'avait édifié. M. Houbigant, dans cette reconstruction idéale, fait de grands frais d'imaginative, puisqu'il suppose des peintures, des émaux, des boiseries, des verrières, etc., qui n'ont probablement jamais existé que dans sa fantaisie. Un seul fait est incontestable, c'est que le château de Sarcus, qui n'a été ni décrit ni gravé lorsqu'il était

Digitized by Google

debout, ne méritait pas cet oubli, et que les démolisseurs qui l'ont fait tomber sans pitié sous le marteau pour le vendre en détail, ne savaient pas que M. Houbigant eût payé volontiers la rançon du manoir de Sarcus. Avouons cependant que la Notice descriptive dans laquelle se déroulent les merveilles problématiques de ce château, que M. Houbigant ne regrette pas plus que nous, appartient un peu trop à l'archéologie fantastique et romanesque.

PAUL LACROIX,
Membre du Comité.

Digitized by Google

SECTION DES SCIENCES.

RAPPORT SUR UN VOLUME CONTENANT LES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE ET SCIENTIFIQUE DE CASTRES (Tarn). 2e année. 1858.

Dans les grands centres de population, qui sont souvent des centres d'activité scientifique, il est naturel de voir prospérer et se multiplier les Sociétés savantes. Lille, Rouen, Bordeaux, Caen, Lyon, Toulouse, Montpellier, Strasbourg, renferment des Sociétés savantes dont l'importance est suffisamment connue du Comité. Mais, si l'on doit s'applaudir de voir des associations scientifiques siégeant dans les villes importantes de la France, il est tout aussi digne d'intérêt de voir ces mêmes réunions prendre naissance dans des villes de moindre importance. Nous croyons que le Comité doit encourager les Sociétés appartenant aux petites villes de province; elles constituent un foyer intellectuel, qui est appelé à réchauffer d'autant plus l'esprit des habitants que ce foyer est placé plus près d'eux. C'est à ce titre que la *Société littéraire et scientifique de Castres* nous paraît mériter la sollicitude de notre section. Dans les publications faites jusqu'ici par cette Société, et qui ne sont pas d'ailleurs très-nombreuses, on ne trouve reproduits que les procès-verbaux de ses séances. Il serait à désirer que cette Société pût livrer à l'impression le texte entier de ses Mémoires. Cela serait d'autant plus à désirer que le volume que nous avons sous les yeux renferme la substance de travaux scientifiques qui se recommandent assez sérieusement à notre attention.

Ces Mémoires ne figurant, comme nous venons de le dire, dans le Bulletin de la *Société littéraire et scientifique de Castres* que par les extraits contenus dans les procès-verbaux de ses séances, nous ne pouvons les mentionner qu'en peu de mots.

Laissant de côté les Mémoires d'archéologie et d'histoire locale qui dominent surtout dans ce volume, pour nous en tenir à sa partie purement scientifique, nous signalerons d'abord une courte note de M. Parayre sur des *champignons vénéneux*, note malheureusement incomplète. Un travail plus important est celui de M. Grasset, capi-

Digitized by Google

taine de génie, qui a pour titre *Précis historique de la découverte et des démonstrations des mouvements de la terre.*

Le système newtonien une fois établi dans la science, il était à désirer qu'une preuve matérielle vînt sanctionner la découverte de l'immortel philosophe. M. Grasset donne un aperçu des tentatives qui furent faites dans ce but, d'abord par les membres de l'Académie *del Cimento* de Florence, ensuite par le marquis de Poli. Il nous parle enfin d'expériences peu connues faites par M. Dubuat.

« En 1821, dit l'auteur, M. Dubuat étudia la loi des amplitudes et des durées des oscillations d'un pendule simple établi à la surface de la terre, eu égard à sa rotation et à sa révolution autour du soleil. Il conclut : 1° que la durée des oscillations est indépendante du plan dans lequel le pendule oscille ; 2° que, dans un lieu quelconque, un pendule abandonné au repos, suivant la verticale, doit spontanément se mouvoir vers l'est et osciller ; 3° que le nombre des oscillations est plus grand vers midi et moindre vers minuit. Il propose de démontrer le mouvement de la terre par l'oscillation spontanée d'un pendule très-long et par la différence des temps marqués vers midi et vers minuit par une horloge, pour une durée réelle constatée au moyen d'un garde-temps très-exacte.

« Ces expériences sont difficiles à exécuter à cause des nombreuses conditions d'exactitude qu'elles demandent et de la précision qu'elles exigent. Elles sont peu concluantes, par suite de l'exiguïté des résultats qu'elles produisent. Elles étaient oubliées, lorsqu'elles ont été reprises, en 1851, par M. Foucault. »

M. Grasset décrit alors sommairement la belle expérience de M. Foucault sur le déplacement vers la gauche d'un pendule libre dont la tige a une longueur très-considérable. Il parle aussi des expériences de M. Binet, qui conduisirent à la même loi trouvée par M. Foucault : « Ainsi, dit M. Grasset, par son expérience éclatante à tous les yeux, exécutable en tous les points accessibles de la terre, avec les ressources communes, M. Foucault avait justifié, après vingt-six siècles, la témérité de Pythagore, renversé le pénible échafaudage de Ptolémée, confirmé les croyances enthousiastes de Copernic et de Galilée, donné aux sublimes conceptions de Newton la consécration qu'il ambitionnait. »

Le travail historique dont nous venons de donner une idée, a conduit M. Grasset à entreprendre des expériences nombreuses, qu'il a faites, nous dit l'auteur, depuis plusieurs années « et qui lui ont déjà permis de constater d'importants résultats. » Nous regrettons que ces expériences ne se trouvent pas dans la suite de ce volume,

Digitized by Google

et nous espérons que l'auteur ne manquera pas de les publier.

Un travail intéressant de toxicologie dû à M. Bénazech, docteur en médecine, est relatif à un *cas d'empoisonnement par l'alcool*. On trouve dans les ouvrages de toxicologie et de médecine légale, de nombreux cas d'empoisonnement par l'alcool plus ou moins affaibli; mais on a eu bien rarement l'occasion de constater un cas d'empoisonnement par l'alcool concentré. M. le docteur Bénazech s'est trouvé en position d'étudier un cas de ce genre. Au mois de juillet 1856, un individu de l'arrondissement de Castres fut accusé d'avoir empoisonné avec du trois-six plusieurs de ses enfants en bas âge. M. le docteur Bénazech, chargé, avec un autre de ses confrères, de procéder à l'exhumation et à l'autopsie de l'un de ces enfants, a fait à cette occasion une étude toxicologique qui renferme plusieurs indications nouvelles. M. Bénazech nous enseigne dans son travail à distinguer l'empoisonnement par l'alcool concentré, qui est le cas presque uniquement constaté jusqu'ici, de l'empoisonnement par l'alcool non concentré. Les symptômes, les lésions organiques et les désordres que l'on observe à la suite de l'ingestion de l'alcool, diffèrent, en effet, essentiellement de ceux que l'on remarque dans le cas d'empoisonnement par l'alcool plus ou moins affaibli, surtout si le sujet de l'observation est très-jeune, comme dans le cas observé par M. Bénazech. « Il peut arriver, dit l'auteur, que divers symptômes manquent et que les lésions anatomiques qu'on s'attendait à trouver fassent défaut. La mort peut être très-rapide; elle peut avoir lieu dans l'espace de quelques minutes, de quelques secondes : elle peut être instantanée. Dans ces circonstances, on n'observera pas les phénomènes ordinaires d'excitation, de coma, d'insensibilité. Entre l'ingestion du poison et la mort, il ne se produira qu'un mouvement convulsif général, aussitôt suivi de la cessation complète de toutes les fonctions vitales. Les pupilles seront bien plus dilatées que dans la mort naturelle. « Les lésions organiques différeront essentiellement de celles que produisent généralement les boissons spiritueuses prises en excès. On ne découvrira aucune lésion dans le cerveau et ses enveloppes. Mais, si l'on ne trouve pas même de trace de congestion cérébrale, par contre, les organes de la circulation et de la respiration seront le siége d'une stase sanguine aussi intense que dans l'asphyxie. « Le tube digestif présentera des lésions caractéristiques. On les retrouvera toujours chez les animaux que l'on aura fait périr par l'alcool concentré. »

M. Armand Guibal, un des membres de la famille de ce nom, bien connue dans le pays castrais, comme ayant toujours marché à la

Digitized by Google

tête du progrès scientifique et industriel, donne, dans le volume que nous analysons, un tableau intéressant de l'application de la vapeur aux travaux agricoles. M. Guibal signale l'état actuel de l'emploi de la vapeur en Angleterre pour les travaux multiples des campagnes, et il fait connaître les tentatives faites plus récemment en France dans la même direction. Il décrit en particulier la machine de MM. Barrat frères, dans laquelle la force impulsive de la vapeur sert à faire mouvoir des pioches qui ouvrent le sol pour tous les travaux de défrichement ou de labour. M. Guibal expose ensuite les tentatives qu'il a faites lui-même dans ce sens. La machine inventée par M. Guibal est un rouleau composé de plusieurs disques armés de pioches, dont les dents sont tracées suivant la développante du cercle, seule courbure qui leur permette de s'enfoncer dans la terre sans frottements inutiles, sous la pression du poids d'une roue mise en mouvement.

M. Guibal fait connaître l'opinion exprimée sur cette machine, en 1853, par M. le comte de Gasparin ; en 1855, dans le procès-verbal de la séance du 13 juin de la *Société centrale d'agriculture;* dans le rapport du jury des machines agricoles de l'Exposition universelle ; enfin, par M. Léonce de Lavergne, membre de l'Institut, dans un article de la *Revue des Deux-Mondes* du 1er octobre 1855.

La *Société littéraire et scientifique de Castres* a engagé M. A. Guibal à poursuivre des travaux qui ont amené déjà de si importants résultats; elle l'invite à consigner dans des rapports destinés à lui être communiqués, les observations qu'il sera amené à faire et les progrès qu'il pourra réaliser dans la construction de cette machine.

Si nous ajoutons aux Mémoires qui précèdent un travail de physiologie végétale de M. de Larambergue, relatif à l'*hybridation des plantes*, — une note de M. Contié sur des *fossiles*, une note du même naturaliste sur un *agneau monstrueux*, — une note sur des fossiles appartenant à l'espèce des *spaléotherium*, et quelques autres débris d'espèces éteintes, trouvés dans la brèche silico-calcaire de la côte de Sicardens, sur la route de Lautrec ; — une note sur un *poulet monstrueux*, par M. Contié, nous aurons à peu près épuisé la liste de ce que nous avons remarqué d'original et de neuf dans le Bulletin de la *Société littéraire et scientifique de Castres*, dont la section nous avait confié l'examen. Nous ne pouvons parler que pour mémoire de plusieurs rapports contenus dans le même volume, et qui sont destinés à donner aux membres de la Société une idée des travaux scientifiques et des ouvrages publiés, soit à Paris par divers savants, soit par diverses Sociétés savantes de la capitale ou des départements.

Digitized by Google

La section voit en définitive que ce Bulletin de la *Société littéraire et scientifique de Castres* renferme plusieurs travaux intéressants, et que, dans sa modeste sphère, cette Société est en mesure de répandre et d'entretenir dans la localité où elle siége le goût et la culture des sciences positives.

L. Figuier,

Secrétaire de la section des sciences du Comité.

Digitized by Google

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES NATURELLES DE STRASBOURG. — Tome Ve, 1re livraison. In-4°.

Le tome Ve, 1re livraison (1858) des Mémoires de la Société des sciences naturelles de Strasbourg, dont l'examen m'a été confié par le Comité, ne renferme qu'un seul travail de zoologie, il est intitulé : *Description de deux nouvelles espèces d'écrevisse*, par M. Lereboullet.

Le sujet de ce Mémoire intéresse d'abord, au point de vue de la zoologie pure, puisqu'il a pour but la distinction d'espèces qui jusque-là avaient été confondues entre elles, mais si la détermination spécifique a déjà de l'importance par elle-même en ce qu'elle peut être regardée comme la base de nos études en histoire naturelle, cette importance s'accroît encore dès qu'il s'agit d'espèces qui, comme celles-ci, sont alimentaires; car, ainsi que l'a constaté M. Lereboullet, les qualités comestibles de chacune d'elles offrent des différences très-appréciables dont il faut tenir compte afin de favoriser le développement et l'exploitation des unes de préférence aux autres.

Les Écrevisses qui, chaque jour, sont livrées à la consommation, soit à Strasbourg, soit à Paris, ainsi que dans d'autres localités, appartiennent la plupart à l'espèce ordinaire : *Astacus fluviatilis;* mais M. Lereboullet a remarqué, qu'indépendamment de cette dernière, on apportait également sur le marché de Strasbourg deux autres sortes d'écrevisses, que les pêcheurs et les marchands eux-mêmes distinguent déjà très-bien, et cela d'autant mieux que, moins délicates et moins savoureuses, elles sont moins appréciées que les écrevisses ordinaires. Ces deux espèces, étudiées avec beaucoup de soin par M. Lereboullet, ont reçu de ce savant des dénominations particulières; l'une est désignée par le vocable *Astacus longicaudus;* elle se distingue au premier aspect par la longueur plus considérable de ses antennes et par la force et le grand développement de ses pinces ainsi que par ses couleurs toujours plus claires et marbrées; elle habite d'ailleurs des eaux très-courantes et à fond caillouteux, le développement excessif de ses pinces est ausi parfaitement en harmonie avec ses habitudes de voracité telle, qu'elle attaque et détruit ses congénères de constitution plus faible, ce qui oblige les pêcheurs qui les conservent de les renfermer dans des réservoirs particuliers.

L'autre espèce est appelée *Astacus pollipes* par M. Lereboullet;

Digitized by Google

elle se distingue par plusieurs caractères extérieurs tirés soit des formes, soit des couleurs, en même temps que ses habitudes sont d'ailleurs différentes : elle se tient, en effet, de préférence dans les eaux moins courantes, presque stagnantes, et dont le fond est vaseux ; aussi sa chair est-elle beaucoup moins estimée.

En résumé le travail de M. Lereboullet offre un certain intérêt en ce qu'il touche d'une part à la question, si difficile, de l'espèce en histoire naturelle, et que d'autre part il nous éclaire sur l'appréciation des qualités d'un de nos produits alimentaires.

H. Hupé,
Membre du Comité.

Digitized by Google

ANNALES DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES, ARTS ET COMMERCE DU PUY. T. XX, 1855-56 (1 vol. in-8°). — Le Puy, 1859.

Nous avons été chargé de rendre compte au comité du t. XX des Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy. — Ce volume contient :

1° Les procès-verbaux des séances de cette Société, pendant les années 1855 et 1856, dont la publication n'a eu lieu qu'en 1859 ;

2° Un compte rendu du Congrès des délégués des Sociétés savantes, tenu à Paris en 1855 ;

3° Une notice géologique par M. Dorlhac, ingénieur, directeur de mines ;

4° Un tableau des observations météorologiques faites au Puy par M. Azéma, pendant les années 1855-56 ;

5° Les mercuriales de la Haute-Loire, par M. Pelissier de Lom, pour la même période.

Nous n'avons à nous occuper que de la partie géologique.

Nous trouvons dans ce volume :

1° Une description succincte du volcan de Coupet, par M. Aymard, accompagnée de la liste des fossiles recueillis dans les alluvions boueuses qui entourent la base du volcan et que recouvre une couche de basalte. Ces alluvions renferment des carnassiers, un rongeur, des mastodontes, un rhinocéros, un tapir, des chevaux, des cerfs, des antilopes, un bœuf et un oiseau. Cette faune caractérise le terrain pliocène inférieur, c'est-à-dire le commencement de la période du terrain tertiaire supérieur.

2° Un rapport du même savant sur un travail de M. Dorlhac, relatif au même volcan de Coupet, et qui fait connaître de nouveaux détails sur la constitution du volcan et du terrain qui l'entoure. Le rapport donne à ce travail des éloges mérités. — Mais l'auteur et le rapporteur paraissent penser que les ossements dont nous venons de parler ont été arrachés à un terrain plus ancien et qu'ils n'occupent leur position actuelle que par suite d'un remaniement dû aux actions volcaniques. Cette hypothèse ne nous semble pas suffisamment justifiée. Nous croyons même qu'elle n'est pas nécessaire, et que le volcan de Coupet, comme beaucoup de ceux du Velai, comme le fameux volcan de Denise où ont été cités des ossements humains fossiles (1), ont fait éruption dans les premiers temps de la période pliocène.

(1) Nous avons constaté, avec M. Lartet, que ces ossements humains sont enfouis dans un limon adossé à la montagne, et qu'ils doivent être par conséquent considérés comme d'une époque postérieure à toutes les éruptions volcaniques de la contrée.

Digitized by Google

3° Une *Notice géologique sur un gisement de serpentine en blocs isolés dans du gneiss*, près de Lempdes (Haute-Loire), par M. Dorlhac.

L'auteur a décrit avec le plus grand soin la roche encaissante, la serpentine qui s'y trouve disséminée d'une façon tout à fait anormale et loin de tout autre gisement de même nature, les minéraux qui l'accompagnent, parmi lesquels se trouvent le fer chromé, le grenat, l'*omphasite* (variété d'amphibole), etc.

Il s'est demandé ensuite à quelle cause attribuer la présence de ces blocs en pleine masse du gneiss, souvent loin de toute espèce de brisure. Il rappelle l'opinion de M. Fournet relative aux noyaux siliceux qu'on trouve au milieu des granites, des gneiss et des micaschistes. D'après ce savant géologue, ce serait une énergique impulsion venant de l'intérieur, qui aurait permis à certaines matières de distendre les roches encore flexibles, de se faire jour entre leurs feuillets; puis les effets de pression et d'élasticité de la roche encaissante ont intercepté, en refermant les passages accidentels, toute communication avec le noyau central.

M. Virlet attribue ces mêmes noyaux, intercalés dans des roches évidemment plus anciennes, à des déplacements moléculaires produits par des courants électriques.

M. Durocher y voit les effets d'une pénétration par suite d'imbibition, d'un transport moléculaire analogue au phénomène de la cémentation.

M. Dorlhac croit toutes ces théories inadmissibles et inapplicables au gisement de serpentine de la vallée de l'Alagnon, qu'il décrit.

Il fait remarquer que les feuillets du gneiss ne contournent pas le nodule de serpentine, ils s'interrompent brusquement, en sorte que le morceau serpentineux remplit exactement le vide de la roche, comme les cailloux roulés qui entrent dans la composition de certaines roches stratifiées. D'après M. Dorlhac, la serpentine serait donc ici plus ancienne que le gneiss.

C'est une conclusion contraire à tout ce qui était connu jusqu'ici; et bien qu'elle n'ait en elle-même rien d'impossible, nous ne croyons pas qu'il faille l'admettre sans nouvel examen.

En effet, loin de repousser les théories de MM. Fournet, Virlet et Durocher, nous croyons qu'elles ne sont que les faces différentes d'un même ensemble, et, par suite, qu'elles sont toutes vraies, mais incomplètes. Nous admettons, comme M. Durocher et beaucoup d'autres géologues, les phénomènes d'imbibition résultant du contact entre la partie solide de l'écorce terrestre et la matière pâteuse

Digitized by Google

de l'intérieur. Mais nous pensons aussi que ces phénomènes d'imbibition et de cémentation doivent nécessairement être accompagnés des effets thermo-électriques qui ont frappé l'attention de M. Virlet; enfin, la force d'impulsion qu'exige la théorie de M. Fournet nous paraît une conséquence inévitable de cette tendance qu'a la matière fluide interne à s'échapper à l'extérieur par les fissures de l'écorce terrestre, en raison des pressions inégales qu'elle supporte sous les différentes parties solides de cette écorce.

En outre, pourquoi les éléments de ces nodules serpentineux arrivés ainsi en vertu de toutes ces forces dans les différents points où on les observe aujourd'hui, ne se seraient-ils pas, par suite d'un effet chimique combiné avec l'attraction moléculaire, assimilé la portion du gneiss dont ils occupent la place. Ce serait une transformation dont de nombreux exemples existent, avec cette seule différence qu'au lieu d'un passage insensible entre le gneiss et la serpentine, ce qui est le cas ordinaire, et ce dont on voit un magnifique exemple à la montagne appelée le Puy-de-Woll, près de Decazeville, il y aurait, par suite de certaines circonstances encore inexpliquées, une séparation brusque entre les deux roches. Nous sommes d'autant plus disposé à admettre cette manière de voir, que les échantillons de serpentine de Lempdes, envoyés à Paris par M. Dorlhac nous ont présenté absolument les mêmes caractères que ceux du Puy-de-Woll, et notamment les variétés qui sont, dans cette dernière localité, les intermédiaires entre la vraie serpentine et les gneiss ou les micaschites.

En somme le travail de M. Dorlhac mérite à un haut degré l'attention des géologues; il nous a paru le résultat d'études approfondies, et tout nous porte à croire à la parfaite exactitude des observations qu'il renferme.

Mais quelque intérêt que présente le travail de M. Dorlhac, nous ne pouvons nous empêcher de trouver que la partie géologique est bien restreinte dans ce volume qui renferme les travaux de deux années de la Société savante du Puy.

Sans doute comme le titre de cette Société l'indique, les sciences n'y viennent qu'en second ordre; les applications agricoles, les procès-verbaux des séances en font foi, sont le principal objet des occupations des membres, et certes c'est une matière importante à traiter, et que nous ne prétendons nullement rabaisser. C'est donc un simple regret et non un blâme que nous exprimons. Mais ce regret n'en est pas moins très-vif quand on pense qu'il est certainement peu de contrées plus propres à provoquer les recherches géologiques. Ici

Digitized by Google

des volcans éteints avec leurs cratères de scories et des coulées de laves gigantesques offrant des colonnades basaltiques d'une hauteur prodigieuse. Là, d'immenses murailles de basalte ou de brèches basaltiques plus anciennes, sorties à travers le granite qui forme la base du sol de la contrée, par des crevasses plus ou moins larges et constituant ces rochers si connus : la Roche-Corneille, qui domine la ville du Puy ; cette élégante pyramide de Saint-Michel ; cette masse imposante qui porte l'antique château de Polignac, forteresse d'où les puissants seigneurs du moyen âge mettaient à rançon toute la contrée, et qu'un roi de France dût à plusieurs reprises assiéger en personne. Il n'est besoin d'être géologue pour être saisi d'étonnement à la vue d'une nature si étrange et si majestueuse. Ajoutez à cela et les masses trachytiques du Mezenc, du Megal, etc., et les dépôts lacustres, gypseux et calcaires, qui ont fourni aux persévérantes recherches de M. Aymard, l'un des dignitaires de la Société savante du Puy, la plus riche collection qui existe de mammifères des premiers temps de la période miocène (partie moyenne de la période tertiaire), et des alluvions remplies tantôt de cailloux roulés de phonolite, de basalte ou de quartz, véritables galets littoraux indiquant des mouvements répétés d'une masse d'eau dont le niveau atteignait de 8 à 900 d'altitude au-dessus de la surface actuelle des mers, tantôt ces énormes ossements brisés de mastodontes, d'éléphants, de rhinocéros, toutes espèces perdues et colossales qui semblent avoir occupé en troupes immenses ces régions si pittoresques, à la fin de l'époque tertiaire. Tous ces objets si variés des plus intéressantes études ne peuvent être connus à fond que par des recherches longtemps prolongées sur les lieux mêmes : leur histoire est à peine ébauchée.

Cependant, dès 1823, un disciple d'Al. Brongniart, enfant du pays, M. Bertrand de Doue, a publié une description géologique des environs du Puy, qui était, pour cette époque, un véritable chef-d'œuvre, et qui, de tout temps, conservera le cachet d'un travail de premier ordre.

Ajouter à ce travail tout ce que les recherches de près de quarante années ont fait connaître de nouveau serait un immense service rendu à la science.

Nous nous permettons de signaler cette lacune à la Société savante du Puy, et nous l'engageons à encourager ceux de ses membres qui seraient en mesure de diriger leurs efforts de ce côté.

E. Hébert,
Membre du Comité.

Digitized by Google

COMMUNICATIONS DIVERSES.

JUSTICE CRIMINELLE. — JURÉS DE VALENCIENNES. — PAIX DEMANDÉE DEVANT EUX PAR DES MEURTRIERS AUX PARENTS DE LEUR VICTIME. — TRAITÉS ET SENTENCES DU QUATORZIÈME ET DU QUINZIÈME SIÈCLE.

En lisant les pièces inédites qui vous ont été communiquées récemment par M. de La Fons de Mélicocq, votre zélé correspondant, je me suis senti partagé entre le regret de n'avoir sur les anciennes coutumes de Valenciennes que des pièces détachées à vous signaler encore, et le désir d'exhorter M. de La Fons à poursuivre ses recherches, mais en leur donnant une autre direction. Nous sommes, en effet, placés dans une situation d'esprit assez difficile par des communications partielles dont l'objet n'est pas le même et dont les époques diffèrent. Nous ne pouvons apprécier avec certitude le caractère de documents isolés qui ont leur prix, sans doute, mais qui en auraient un plus sérieux pour l'histoire municipale ou juridique s'ils formaient un ensemble propre à bien faire connaître les anciennes coutumes de Valenciennes. J'ai eu l'honneur de vous entretenir précédemment de plusieurs actes du quatorzième et du quinzième siècle relatifs à des garanties de liberté individuelle, à des franchises municipales, à de certaines institutions de droit civil et de justice par jurés, d'après plusieurs sentences ou pièces diverses extraites des archives de l'hôtel de ville.

Aujourd'hui, j'ai sous les yeux trois documents des années 1390, 1399, 1478 : ils renferment des *Traités de paix* prononcés par les jurés de Valenciennes, après meurtre ou blessures, entre les meurtriers et les parents des victimes. Les jurés imposent des pèlerinages, à *Saint-Gille en Provence* notamment, et une amende aux meurtriers pour faire la paix avec les parents. C'est ce qu'on appelait dans la province du Hainau *paix à partie* (1), et, dans le document de 1390, de *traité de paix*, à cause de *rancune* et de *malamour* par suite de *navrure* et *injure* entre un bourgeois, ses *proismes* et *amis* d'une part, et un autre bourgeois, ses *proismes* et *amis* d'autre part. L'amende était payée, comme *de bonne dette*, moitié aux parents du

(1) Dumées, *Histoire et éléments du droit français*, principalement pour les provinces du ressort du parlement de Flandre. P. 9 (1753).

Digitized by Google

navré et moitié à la justice de la ville. Ces traités de paix, au quatorzième siècle, étaient encore une tradition des compositions germaniques et du *fredum* de la loi ripuaire. La même institution existait dans les diverses coutumes de la Flandre, et particulièrement dans la ville et commune de Lille dont le cartulaire, connu sous le nom de *Roisin* greffier de la ville, abonde en documents curieux et contient le serment des apaiseurs (*li sierments des paiseurs*). Ce texte du treizième siècle caractérise parfaitement l'institution commune à la Flandre et à la ville de Valenciennes. Il est ainsi conçu : « Vous « fianchiés à y estre *paisières* droituriers et loiaux, et à faire les « pais et les concordes de le ville bien et loialement, à vos sens et « à vo pooir; et à faire aussi bien les pais et les concordes des « povres comme des riches; et à warder aussi bien le droit dou « povre comme dou riche, et à *cheler* vo cousel et le cousel de vos « compaignons, et que vous ne prenderés, pour pais que vous fa- « chiés, denier ne maille, fors que de *mors d'omme* et d'*asfolure* « (blessure grave) et pour mainmise cinq sous et non plus et à chelui « qui tort ara. Et chou vos ne lairés pour amour, pour haine, pour « *pierte* ne pour *waigne* (pour perte ni pour gain) ne pour choze « qui avenue soit ne qui avenir puist, que ensi ne le fachiés bien et « loialement : si Dieu vous *ait* (aide) et tout saint de paradis. »

C'est à cette institution des apaiseurs que se rattachent les trois documents qui vous sont communiqués. *Les jurés de Cattel*, c'est-à-dire les anciens échevins devenus jurés pour les affaires mobilières (1), étaient à Valenciennes chargés des paix et concordes comme les *paisières* de Lille ; et les actes des années 1390, 1399, 1478, sont des applications de la paix à des cas longuement exposés de *meurtre* ou de *navrures*. Je ne vois pas la nécessité de les publier dans le Recueil ; il suffira de les déposer aux archives du Comité, en remerciant M. de La Fons de sa nouvelle communication.

Mais le but de ce rapport sommaire ne serait pas atteint si je n'exprimais devant le Comité toute ma pensée au sujet des recherches qui pourraient être faites à Valenciennes pour combler une lacune vraiment regrettable dans l'histoire des coutumes du nord de la France.

Nous possédons un Recueil très-riche des coutumes de Flandre, traduction en regard, en trois volumes in-folio, publiés en 1719 par Legrand, avocat aux parlements de Flandre et de Paris. On n'y

(1) Roisin. P. 133, n° XV.

(2) *Revue des Sociétés savantes*, 1859. Rapport sur des documents de Valenciennes.

Digitized by Google

trouve pas les coutumes de Valenciennes, malgré les rapports de domination qui avaient longtemps uni la Flandre et le Hainaut. — Le coutumier général de Richebourg, collection de textes que l'Étranger nous envie, contient d'anciennes coutumes de Valenciennes; mais elles sont datées seulement de 1540, et le préambule de l'édit de Charles-Quint, qui en avait ordonné la rédaction, constate que ce prince a voulu *abolir*, *annihiler* et *casser certain cayer et livre des coutumes de la ville*, *banlieue* et *chef-cens de Valenciennes :* c'est ce cahier des anciennes coutumes qu'il faudrait retrouver, car les coutumes avaient régi le pays jusqu'en 1540 ; la découverte n'en doit pas être impossible; et c'est vers ce but que pourraient principalement se diriger les recherches locales.

Le Recueil des *Franchises*, *lois* et *coutumes de Lille* publié, en 1842, par M. *Brun-Lavainne*, membre du Comité historique du département du Nord, est vraiment précieux pour l'histoire et le droit. C'est cet exemple de recherche heureuse dans les archives locales et de production à votre Comité, sinon de publication, que je voudrais indiquer, sous vos auspices, à l'émulation de votre actif correspondant de Valenciennes. Avec un recueil de ce genre, avec le Cahier des anciennes coutumes mentionnées par l'édit de Charles Quint, il serait facile d'apprécier l'ensemble des institutions municipales et juridiques de la cité, de coordonner ses usages soit avec le droit original et singulier du Hainaut français, soit avec l'esprit général des coutumes de Lille et des autres grandes communes de la Flandre. Nous aurions alors dans nos rapports sur Valenciennes un objet plus utile et plus instructif que l'examen de documents particuliers, dont la valeur ne peut être méconnue, mais qui en acquerraient beaucoup plus par des vues d'ensemble, propres à jeter la lumière sur cette partie des coutumes du Nord. C'est le vœu que je me permets d'exprimer; et, s'il était approuvé, l'impulsion du Comité historique deviendrait pour les recherches et les efforts, d'ailleurs si louables de M. de La Fons, un nouvel et précieux encouragement.

F. Laferrière,
Membre du Comité.

Digitized by Google

ÉTUDES HISTORIQUES.

BIOGRAPHIE PROVINCIALE.

HENRI GROULART, SEIGNEUR DE LA COURT.

SA CORRESPONDANCE RELATIVE AUX NÉGOCIATIONS QUI ONT PRÉPARÉ LA PAIX DE WESTPHALIE.

Au dix-septième siècle, les familles parlementaires donnèrent à la France un certain nombre d'ambassadeurs qui ont joué un rôle important dans les négociations de la paix de Westphalie. Pour ne parler que d'une seule province, la Normandie, on pourrait y citer les Grémonville (1) (Nicolas Bretel et Jacques Bretel), les d'Amontot, les d'Esneval, les Groulart. Leurs familles sont restées en possession des lettres confidentielles de ces ambassadeurs. A une époque, où le dépôt des affaires étrangères n'existait pas, les papiers diplomatiques se conservaient dans les archives privées (2); elles y sont encore ensevelies aujourd'hui, exposées à tomber dans des mains étrangères et à être dispersées et complétement perdues, si une curiosité intelligente n'en extrait les détails réellement intéressants. Il y a sans doute beaucoup de ces papiers qui ne méritent pas d'être tirés de l'obscurité; mais lorsqu'ils peuvent éclairer quelques parties

(1) Voyez, sur Jacques Bretel de Grémonville, les *Négociations relatives à la succession d'Espagne*, par M. Mignet, t. III, p. 276. Son frere aîné, Nicolas Bretel, avait été ambassadeur à Venise, et c'est à lui que sont adressées les lettres diplomatiques que je citerai dans cette notice.

(2) J'ai déjà signalé (*Journal d'Oliv d'Ormesson*, t. I, p. 274 et 276) la correspondance de Nicolas Bretel de Grémonville, et j'en ai donné des extraits. J'ai eu aussi entre les mains les dépêches de Nicolas le Seigneur, sieur d'Amontot, parent de Mme de Motteville, qui en parle avec éloge dans ses Mémoires. Les familles des d'Esneval et des Groulart ont disparu; mais leurs papiers existent, et pourront fournir le sujet d'études biographiques sur les hommes éminents que la Normandie a donnés à la France au dix-septième siècle.

Digitized by Google

importantes de notre histoire, par exemple les négociations qui ont préparé la paix de Westphalie, il est utile de les signaler. Telles m'ont paru les dépêches de Henri Groulart, seigneur de la Court, qui représenta la France à Osnabrück, de 1646 à 1648, et sur lequel porta tout le poids des négociations avec la Suède et les princes de l'Empire, comme l'attestent les dépêches des ambassadeurs (1).

Henri Groulart était fils de Claude Groulart, premier président du parlement de Normandie (2). Son père, qui était resté fidèle à Henri IV pendant la Ligue, unissait une forte culture intellectuelle à l'expérience politique; on a de lui des Mémoires sur la cour de Henri IV, sous le titre de *Voyages en cour* (3), et une traduction latine de plusieurs discours de Lysias. Ce savant magistrat, qui déplorait le triste état des écoles de France à la fin du seizième siècle et au commencement du dix-septième, envoya son fils aux écoles de Hollande, où les études littéraires, et spécialement celle du grec, étaient alors florissantes. Telle fut l'éducation par laquelle Henri Groulart se prépara à servir la France dans les parlements et dans les négociations extérieures.

Il fut chargé, en 1646, d'aller seconder d'Avaux et Servien, sur lesquels portait surtout le poids de la lutte diplomatique contre les impériaux et les Espagnols. Mazarin lui confia le soin de négocier avec les Suédois et les princes allemands, à Osnabrück, pendant que les plénipotentiaires résidaient à Munster. C'est d'Osnabrück que sont datées les lettres confidentielles qui nous permettent de suivre les efforts d'Henri Groulart pour mettre un terme aux horreurs de la guerre de Trente ans. S'adressant à un ami qui résidait alors à Venise, il parle avec une liberté qui donne un intérêt plus vif à ses dépêches. Lui-même revient plusieurs fois sur le caractère confidentiel de ses lettres : « Ce que je vous ai écrit, dit-il à Grémonville (4),

(1) « Ce sont là les fruits des soins de M. de la Court (Henri Groulart), qui a gagné tant de créance auprès d'eux qu'ils (les députés allemands) le veulent retenir, le considérant nécessaire absolument pour la conclusion de la paix. » Lettre du 9 juin 1644. — Et ailleurs : « Il est extrêmement caressé, tant de la part de la cour que de la part de tous ceux qui traitent avec lui, qui témoignent que sa présence a beaucoup servi dans les affaires. » Lettre du 15 juin. — Enfin : « L'on peut dire maintenant avec raison que M. de la Court a tout le faix de la négociation. » 10 août 1648. Ces lettres ne sont antérieures que de quelques mois à la signature de la paix.

(2) Voyez, sur Claude Groulart, l'*Histoire du Parlement de Normandie*, par M. Floquet. (T. III.)

(3) Voyez surtout l'édition donnée dans la collection Michaud et Poujoulat.

(4) Lettre du 6 juin 1647.

Digitized by Google

est pour vous seul, étant chose qui ne souffre point de confiance qu'avec une personne comme vous. » Et ailleurs (1) : « Vous pouvez croire que vous êtes le seul à qui j'écris dans la confiance, et que je prends assez de peine de cacher aux autres les défauts de notre négociation ; pour vous la vérité paroît sans artifice. »

C'est précisément cette franchise, si rare dans les lettres diplomatiques, qui donne plus de prix à la correspondance de Henri Groulart. Quant à l'importance des négociations dont elle révèle les secrets, est-il nécessaire d'y insister? Tout le monde sait que la paix de Westphalie a ouvert une ère nouvelle pour la diplomatie; que la France, en lutte depuis un siècle avec la maison d'Autriche, a triomphé par ces traités des successeurs de Charles-Quint et y a jeté les fondements solides de l'équilibre européen. Tout ce qui peut faire pénétrer plus intimement dans les mystères de ces négociations a donc une importance incontestable.

Les conférences s'étaient ouvertes dès le mois de juillet 1643 dans les villes de Munster et d'Osnabrück ; mais les lenteurs du cérémonial et les retards de plusieurs ambassadeurs firent perdre près de deux années, et ce fut seulement en 1645 et 1646 que les négociations prirent un caractère sérieux. La France avait pour alliés la Suède, les Provinces-Unies et plusieurs princes de l'Allemagne. L'Empereur et le roi d'Espagne, que les liens du sang et de l'intérêt tenaient étroitement associés, s'efforçaient de séparer la France de ses confédérés. Ils y réussirent pour les Provinces-Unies de Hollande qui, dès 1647, conclurent avec l'Espagne un traité particulier et le ratifièrent au commencement de 1648. Prévenir une semblable défection de la part des Suédois et hâter la conclusion du traité entre la France, la Suède et l'Empire, tel était le but des plénipotentiaires; mais d'innombrables difficultés naissaient de la diversité des intérêts. La France voulait obtenir, outre les Trois-Évêchés (Toul, Metz et Verdun), l'Alsace et la frontière du Rhin, avec les avant-postes de Brisach et de Philipsbourg, ainsi que l'abandon des droits de l'Empire sur la forteresse de Pignerol. La Suède, de son côté, demandait la Poméranie, avec Stettin et les embouchures de l'Oder, Wismar dans le Mecklembourg, Verden et Bremen sur le Weser. Il fallait indemniser les princes de l'Empire, qui avaient des droits ou seulement des prétentions sur ces contrées.

C'est surtout à exposer ces complications de la diplomatie et les efforts de la France pour les résoudre que servent les lettres de

(1) Lettre du 6 juillet.

Digitized by Google

Henri Groulart. Il arrive à Osnabrück, en octobre 1646, au moment où les demandes des Suédois et la résistance de l'électeur de Brandebourg entravaient la négociation. Le 20 octobre, il écrivait à M. de Grémonville : « J'ai été quinze jours avec messieurs nos plénipotentiaires (à Munster), qui m'ont retenu ce temps, les affaires ne pressant point ici, parce que messieurs les Suédois avoient demandé un terme de six semaines pour avoir réponse de Suède sur l'avis qu'ils avoient donné de la *satisfaction* de la France avec l'empereur. Ils disent ne l'avoir point eue encore, mais néanmoins ils ne laissent pas travailler à leur *satisfaction* particulière avec les ministres de l'empereur, et se servent de moi pour médiateur, selon les ordres que j'ai. Ils demandent toute la Poméranie avec Wismar, l'archevêché de Bremen et l'évêché de Verden qui dépend de cet archevêché, mais qui, depuis l'introduction de la religion luthérienne, a toujours été tenu par des administrateurs. L'empereur, au commencement, leur a tout accordé, pourvu qu'ils ne voulussent point avoir le consentement des intéressés. Mais depuis, comme ils ont cru qu'il étoit nécessaire, par l'entremise de la France, on leur a offert la moitié de la Poméranie, avec le consentement de l'électeur de Brandebourg, à qui elle appartient. Ils s'en peuvent contenter. La seule difficulté qui reste est pour Stettin, qu'ils veulent absolument, quoiqu'il soit dans l'autre moitié de la Poméranie (1), et protestent de ne se point relâcher. L'électeur, au contraire, témoigne qu'il se résoudra plutôt à toutes extrémités que de donner cette place. Ainsi nous voilà arrêtés. Néanmoins cela pourra s'accommoder; car de notre côté on désire l'accommodement.

« Je ne doute point que l'on ne vous ait mandé de Munster les conditions de notre traité avec l'empereur. Si les armées n'étoient point présentement dans la Bavière (2), on se pourroit assurer de la paix; mais il est à craindre qu'il ne s'y passe quelque chose qui puisse retarder l'accommodement. Messieurs les plénipotentiaires ont envoyé Marsilly pour une suspension d'armes avec le duc de Bavière. Les Suédois et les Impériaux aussi, de leur côté, et, au cas que les Suédois en fissent difficulté, il porte ordre à Monsieur de Turenne de repasser le Danube. Cela nous fait voir que l'on veut absolument la paix.

(1) On devait abandonner aux Suédois la Poméranie citérieure ou occidentale. L'électeur de Brandebourg gardait la Poméranie orientale.

(2) Turenne et le général suédois Wrangel avaient envahi la Souabe, puis la Bavière, afin de contraindre le vieux duc Maximilien à abandonner le parti de l'Autriche.

Digitized by Google

« Je puis vous assurer que je ne suis point ici sans affaires (1), ayant à traiter avec des personnes très-habiles, qui difficilement se résoudront à quitter les avantages dont ils se flattent par la continuation de la guerre. Leur puissance s'accroît en un tel point dans l'Allemagne qu'ils y sont seuls considérés, les autres princes étant si ruinés qu'à peine leur reste-t-il de quoi fournir aux dépenses nécessaires de leur maison, quoique bien retranchées. Pour les Impériaux, ils ne dissimulent point qu'ils achèteront la paix à quelque prix que ce soit, et, pour nous y obliger, ils se servent du prétexte de la religion, qui est perdue, si la guerre continue encore deux ans. Ce qui n'est pas fort éloigné du vraisemblable, étant certain que, si le duc de Bavière est ruiné, il ne restera plus un seul prince catholique considérable. Parmi cela, les Allemands entre eux sont plus envenimés que jamais; de sorte que, si la France vouloit, il n'y aurait rien si aisé que d'y établir le siége de la guerre pour longtemps. Mais j'estime qu'il est temps que chacun se repose dans la chrétienté, pour jeter au dehors tous les malheurs qui l'ont déchirée depuis trente ans. »

La négociation parut sur le point de se terminer vers la fin de l'année 1646. A cette époque, l'Empereur renonçait à tout droit sur les trois évêchés, offrait l'Alsace, Brisach et Philipsbourg. De son côté, l'Espagne, vaincue en Italie et en Flandre, semblait disposée à abandonner à la France toutes les places qu'elle avait perdues dans l'Artois et le Roussillon, avec Landrecies et Damvilliers. Les Provinces-Unies trouvaient ces conditions raisonnables et pressaient la France de les accepter. La conduite de Mazarin en cette circonstance a donné lieu à des accusations. On a prétendu qu'il ne continua la guerre que par ambition, et afin de tenir éloigné de la cour le jeune prince de Condé, Louis de Bourbon; mais peut-être Mazarin fut-il trompé par l'espérance de conquérir la totalité des Pays-Bas espagnols, comme l'attestent ses lettres adressées aux plénipotentiaires. Ce qui est certain, c'est que, dans les derniers mois de 1646, on croyait à la conclusion prochaine de la paix. Henri Groulart écrivait à Grémonville le 7 novembre : « Tout se dispose pour une bonne paix; les uns y courent; les autres voudroient bien retarder. Mais, comme tous dépendent principalement de la France, qui veut l'accommodement, il faut que les autres qui y peuvent avoir quelque répugnance s'y résolvent. Je n'ai pas peu à combattre des hommes

(1) Les Suédois et une partie des princes de l'empire, surtout les princes protestants, négociaient à Osnabrück.

Digitized by Google

qui voient des avantages certains par la continuation de la guerre, et qui ont sujet d'appréhender beaucoup dans la conclusion de la paix. Pour moi, je leur pardonne quand je pense qu'ils tirent assez de contributions de l'Allemagne pour faire subsister leurs armées, qu'ils envoient en Suède les deux millions que nous leur donnons tous les ans, et qu'ils ne hasardent point les Suédois naturels dans leurs armées, qui sont composées entièrement de soldats allemands, les principaux officiers seulement étant Suédois. Jugez s'il se peut faire une guerre avec plus de facilité, et ils trouvent pour tout cela une telle disposition dans les peuples d'Allemagne qu'ils ne demandent pas mieux que de continuer leur servitude. Néanmoins il faudra se résoudre ; car, sans la France, il est impossible de subsister. Ils (les Suédois) demandent pour leur satisfaction toute la Poméranie, l'archevêché de Bremen et l'évêché de Verden. L'un regarde l'électeur de Brandebourg, qui aura grand'peine à y consentir; néanmoins il en offre déjà une partie, et Messieurs les plénipotentiaires lui ont envoyé M. de Saint-Romain pour l'obliger, s'il se peut, à la moitié avec Stettin. L'autre regarde le fils du roi de Danemark (1), qui a envoyé un ambassadeur à la Haye pour réquérir les offices de Messieurs les États (2) pour la conservation de son droit; il a aussi demandé les nôtres, qui ne lui seront peut-être pas accordés. La ville de Bremen est dans de grandes appréhensions de tomber dans le partage de Messieurs les Suédois. Ils sont si accoutumés à avoir des maîtres, qui ne le sont qu'en tant que bon leur semble, que difficilement recevront-ils ceux qui ont accoutumé de se faire obéir ; et je vous assure que déjà ils fortifient leur ville, en ruinent les lieux qui les peuvent incommoder, au cas que l'on les attaquât. Tous Messieurs les députés vont à Munster pour résoudre toutes choses. Je serai aussi de la partie, et vous manderai ce qui se passera. »

Une seule lettre de Henri Groulart est datée de Munster; elle présente peu d'intérêt, et l'on voit par les dépêches suivantes qu'il croyait avoir eu à se plaindre de Claude de Mesmes, comte d'Avaux, un des plénipotentiaires de la France. Il écrivait à Grémonville, le dernier jour de novembre 1646 : « J'ai été dix jours à Munster pour me trouver aux conférences de Messieurs les ambassadeurs de France et de Suède, sur leur satisfaction avec l'Empereur. Mais depuis il a pris une fantaisie à M. d'Avaux de m'en vouloir exclure,

(1) Le fils de Christian IV était administrateur protestant de l'archevêché de Brême et de l'évêché de Verden.

(2) Les états généraux des Provinces-Unies.

Digitized by Google

prétendant d'y faire aussi entrer un nommé Saint-Romain (1), à qui il a fait donner une qualité de résident à Munster, avec douze mille francs d'appointements, quoique depuis trois ans il ait été sans fonction aucune, Messieurs les ambassadeurs ne lui ayant donné aucune part dans les affaires, comme à moi. C'est une suite de la bonne intelligence qui est entre M. Servien et lui (le comte d'Avaux). Ils étoient en apparence fort bien; mais cela a recommencé à les remettre mal. M. le duc de Longueville, qui ne peut parler avec autorité et qui ne veut fâcher personne, n'a point voulu accommoder cette affaire et m'a commandé de demander justice à la cour. J'attends, et cependant je m'en mets fort peu en peine, voyant que cette commission ne durera plus que trois ou quatre mois au plus (2), et que je puis espérer, ou de demeurer ici, après le traité, avec qualité d'ambassadeur pour ce qui regardera l'exécution, ou de retourner avec mes amis, qui me pourront procurer d'honnêtes emplois en France. Mais certainement cette mauvaise volonté que cet homme a témoignée lui nuira peut-être plus qu'il ne pense, M. le cardinal étant maintenant informé de beaucoup de choses de famille que M. Servien ne savoit pas si bien que moi (3). Ce sont rencontres inévitables dans lesquelles j'ai la satisfaction de n'avoir rien contribué. Le reste de l'histoire seroit trop long pour une lettre; ce sera quelque jour matière de conversation.

« Du reste, je suis revenu ici auprès de M. d'Oxenstiern (4). C'est un homme fâcheux qui a une fierté véritablement gothique, avec lequel il n'y a nul plaisir de traiter, étant dans de continuelles irrésolutions et dans une défiance presque de soi-même. Cette mauvaise humeur s'augmente par quelque diminution qu'il y a dans la cour de Suède dans le crédit de son père. Quoi qu'il lui arrive, on ne peut désavouer que cette couronne ne soit redevable à sa conduite et à sa prudence des prospérités dont elle jouit et de la considération où elle est à présent. Cela retarde notre traité, qui s'avanceroit bien plus s'il étoit de l'humeur de son collègue (Adler Salvius), qui nous donne sujet d'être satisfaits de sa conduite. »

Henri Groulart revient encore dans une dépêche du 12 décem-

(1) M. de Saint-Romain avait alors le titre de résident comme H. Groulart. Ce fut seulement vers la fin de la négociation, et après le rappel de d'Avaux, que Henri Groulart devint ministre plénipotentiaire.

(2) Elle dura encore plus de deux ans.

(3) On peut voir, dans l'*Histoire du traité de Westphalie*, par le père Bougeant, de curieux détails sur la lutte qui s'engagea entre d'Avaux et Servien.

(4) Jean Oxenstiern, fils du chancelier de Suède, Axel Oxenstiern, était un des plénipotentiaires suédois.

Digitized by Google

bre 1646, sur les obstacles que les Suédois opposaient à la paix : « Notre traité ne s'avance point encore du côté de messieurs les Suédois ; messieurs les plénipotentiaires de France et M. Contarini (1), leur avoient fait une proposition que M. Salvius avoit témoigné à Munster être raisonnable, qui étoit de leur donner l'antérieure Poméranie avec Bremen, Verden et Wismar, et douze cent mille richedalles (2), en laissant à l'électeur Stettin et Gars (3). Cependant, revenu ici, il dit que, par les ordres précis de la reine, il ne peut l'accepter et a écrit une lettre à messieurs les plénipotentiaires de la France, par laquelle il demande toute l'antérieure Poméranie, et y comprend Stettin et Gars sous ce nom d'antérieure. Cela nous recule un peu ; car il est certain que l'électeur ne donnera jamais son consentement pour ces deux places, et, ne le donnant point, tout ce qui se fera ici ne pourra être solide, les impériaux ne pouvant céder à la couronne de Suède des pays qui ne leur appartiennent point. J'eus samedi une grande conférence avec eux sur ce sujet, dans laquelle, sans sortir du respect et de la civilité, nous contestâmes fort longtemps, et, comme j'avois ordre de leur parler avec fermeté, je vous réponds que je n'oubliai rien pour leur faire connoître ce qu'ils doivent à l'amitié de la France, laquelle ils ne devoient pas dédire, quand même elle auroit désiré quelque chose davantage. Ils sont toujours demeurés fermes. Cela me fait croire qu'ils seront difficiles à persuader, mais très-aisés à forcer, comme des enfants désobéissants qui ne veulent point écouter les raisons et les remontrances des pères, et qui néanmoins appréhendent le châtiment. Car toute leur bonne fortune vient de nous, et sans nous ils seroient en petite considération. J'espère que dans quelque temps nous parlerons avec plus de certitude. »

Henri Groulart insiste, dans plusieurs lettres, sur les prétentions excessives des Suédois, qui retardaient la conclusion du traité. Il écrivait à Grémonville, le 27 décembre 1646 : « Ils changent tous les jours de propositions pour n'en prendre aucune, et tiennent tant à la guerre que ce nom de la paix leur fait peine, parce qu'elle leur fait perdre l'empire absolu qu'ils ont maintenant dans l'Allemagne. J'en ai écrit plusieurs fois à messieurs les plénipotentiaires, qui le connoissent bien, mais ils diffèrent encore pour quelques bonnes considérations. Seulement j'ai ordre de ne leur plus parler

(1) Ce Vénitien remplissait, avec le nonce Chigi, les fonctions de médiateur.

(2) Le mot *risdalles*, ou *rixdales*, est dérivé de *Reichsthaler* (écu royal). Cette monnaie, dont la valeur a souvent varié, vaut, en Autriche, 5 fr. 19 c. 1/2.

(3) Gartz, petite ville de l'île de Rugen, en Poméranie.

Digitized by Google

de rien, et il y a quinze jours que je ne les ai vus. Voilà où nous en sommes : Du côté de la France, on veut la paix; sans doute elle auroit besoin de donner des mors à messieurs les États (de Hollande) pour les retenir, et de l'éperon aux autres pour les hâter; j'espère que tout viendra à son temps. » Et plus loin : « Je crois vous avoir mandé que messieurs les plénipotentiaires de France avoient envoyé M. de Saint-Romain à M. l'électeur de Brandebourg. Il est revenu et a rapporté que M. de Brandebourg persiste à ne point détacher Stettin et Gars de la citérieure Poméranie; messieurs de Suède, au contraire : si bien que dans cette diversité il semble que les choses soient desespérées.

« La cause du voyage de monsieur Servien en Hollande excite ici tous les spéculatifs; surtout messieurs de Suède en sont fort en peine. »

Le voyage de Servien à la Haye avait pour but d'empêcher les Provinces-Unies de se séparer de la France. Les Hollandais accusaient Mazarin de rejeter les conditions raisonnables que lui proposaient les Espagnols. Ils craignaient, si la France s'emparait de la totalité des Pays-Bas, d'avoir des voisins dont la puissance et l'ambition menaceraient leur indépendance. Les plénipotentiaires espagnols avaient profité habilement de l'inquiétude des Provinces-Unies, et ils s'efforçaient de conclure avec elles un traité séparé. Ce fut pour s'opposer à ce résultat que Servien quitta Munster et se rendit en Hollande. Dans le même temps d'Avaux alla à Osnabrück pour tâcher de lever les obstacles qui retardaient la conclusion du traité avec l'empire. Henri Groulart en rejetait la faute sur les Suédois; il écrivait à Grémonville, le 10 janvier 1647 : « Pour ce que vous désirez que je vous mande au vrai mon sentiment sur le traité général, la France souhaite avec passion le traité avec l'Empereur, et, n'étoient nos alliés qui font les difficiles, elle seroit déjà conclue et arrêtée. M. le comte de Trautmansdorff (1) vient ici pour cela aujourd'hui, et M. d'Avaux y sera dimanche et vient loger chez moi. Quand ils y seront, en quinze jours j'espère que l'affaire sera bien avancée, et déjà il semble que la *satisfaction* (2) de la Suède soit réglée, les Suédois ayant accepté la proposition des impériaux de leur laisser toute la Poméranie, sans le consentement de l'électeur de Brandebourg; mais tous les députés des princes d'Allemagne, qui sont ici, protestent de violence et interviennent pour faire donner

(1) Principal ministre de l'empereur Ferdinand III et son plénipotentiaire à Munster.

(2) C'est-à-dire les indemnités que l'on devait accorder à la Suède.

Digitized by Google

contentement à M. l'électeur, c'est-à-dire que messieurs les Suédois en relâchent une partie, et que l'Empereur lui donne sa récompense en d'autres biens. Nous verrons ce qui se passera. Tous les députés ont pris créance en moi, et je vois les occasions de bien servir dans l'Allemagne, pourvu que nous voulions la paix. Ils nous considéreront seuls, car ils savent que les Suédois et Mme la Landgrave (1), sont impitoyables, que rien ne les porte à la paix que la considération de la France, parce que sans nous ils ne pourront continuer la guerre. »

L'arrivée du comte d'Avaux à Osnabrück donna une vive impulsion à la négociation. Il montra une merveilleuse dextérité pour manier les esprits, concilier les intérêts et hâter la conclusion des traités. Henri Groulart, qui n'aimait pas d'Avaux, comme le prouvent plusieurs passages de ses lettres confidentielles, ne peut méconnaître cependant la supériorité de ce négociateur. « Tous les députés, écrivait-il le 17 janvier 1647 à Grémonville, se sont rendus à Osnabrück; M. d'Avaux est céans, qui m'a fait la faveur de prendre la maison avec quelques-uns de ses domestiques. Tous les jours nous sommes à donner et recevoir des audiences. La principale négociation est celle de la couronne de Suède, par où nous commencerons comme par celle qui donnera le branle à toutes les autres. Je vois les choses en bon chemin, car je crois que nous obligerons MM. les Suédois de se contenter d'une partie de la Poméranie en faveur de M. l'électeur de Brandebourg, qui sera récompensé d'ailleurs par l'Empereur pour la part de la Poméranie que l'on donnera à MM. de Suède. On lui offre déjà l'évêché de Magdebourg et un million. Ses ministres témoignent qu'ils ne s'en peuvent contenter; néanmoins j'espère que la nécessité de la paix les y pourra forcer.

« Après cela vous avez l'affaire de M. de Bavière et de la maison palatine (2). M. de Bavière prétend que la première place du collége électoral lui demeurera avec le haut Palatinat (3), et je crois que l'on a promis du côté de la France; les autres y résistent, mais leur malheureuse condition les y fera venir.

« M. Contarini, comme médiateur, avoit voulu venir ici. Mais il

(1) La Landgrave de Hesse, qui avait été constamment fidèle à la cause de la France.

(2) Le comte palatin, Frédéric V, avait été dépouillé de ses États dès le commencement de la guerre de Trente ans; son fils voulait y rentrer.

(3) C'est à-dire la partie du palatinat comprise entre la Bohême, la Bavière et la Franconie.

Digitized by Google

désiroit que MM. de Suède lui en écrivissent pour le prier. La brutalité de M. Oxenstiern n'y a jamais voulu consentir, mais seulement de le faire prier par le résident qui est à Munster. M. Salvius étoit de contraire avis, mais il ne pouvait écrire seul ; ainsi je crois qu'il ne viendra point. MM. de Suède sont aussi brouillés entre eux que l'étoient autrefois MM. d'Avaux et Servien. Je sais que, par le dernier ordinaire, M. Oxenstiern a envoyé à la reine et au sénat une plainte formée contre M. Salvius. Cela a extrêmement embarrassé la reine, qui ne veut point laisser opprimer M. Salvius, et qui voit d'un autre côté les prétentions de M. Oxenstiern appuyées de la cabale de son père, qui est grande dans le sénat. »

Les Hollandais se joignirent à la France pour combattre les prétentions des Suédois : « Les ambassadeurs de Hollande sont venus ici pour favoriser les intérêts du marquis de Brandebourg ; ils sont retournés aujourd'hui sans avoir pu rien obtenir de la couronne de Suède. Ces États se pourroient bien brouiller, y ayant entre eux grande jalousie ; ils appréhendent surtout que les Suédois ne se rendent maîtres de la mer Baltique et n'échauffent le roi de Danemark. Quoique je ne doute point que nous ne fassions la paix présentement, je ne prévois pas qu'elle puisse être de grande durée et que les malheurs de la chrétienté cessent sitôt, la division étant trop grande parmi eux. Cela devroit obliger MM. les Suédois de se contenter de conditions un peu moins avantageuses et plus sûres, mais la raison n'a pas grand pouvoir auprès d'eux ; cependant il est difficile de posséder le bien d'un homme longtemps en paix et en repos. M. d'Avaux, en deux heures, a obligé les ambassadeurs de Brandebourg à donner ce qu'ils ont demandé, et il y a trois jours que nous ne les pouvons résoudre de l'accepter, ce qui paroît assez extraordinaire. S'ils ne parlent dans deux jours, M. d'Avaux retournera à Munster, où peut-être il se pourra prendre des résolutions qui ne leur plairont point. La hauteur avec laquelle ils traitent les affaires est inconcevable, et pour moi je suis scandalisé quand je vois l'égalité qu'ils veulent mettre entre la couronne de Suède et de France. » (*Lettre du 24 janvier.*)

L'habile et patiente politique de d'Avaux finit par l'emporter sur l'opiniâtreté des Suédois : « Vous aurez cette semaine, écrivait M. H. Groulart le 31 janvier, de meilleures nouvelles que les autres, voyant les choses s'avancer pour ce qui regarde la satisfaction de la couronne de Suède. Enfin la patience l'a emporté, et une fermeté inébranlable, appuyée de justice, contre une fermeté injuste et opiniâtre. Ils ont enfin accordé un point qu'ils ont contesté quinze

Digitized by Google

jours et ont donné, à la considération de la France, une partie de la Poméranie à l'électeur de Brandebourg, qui en est content. Il reste encore après cela à régler leur récompense avec l'Empereur, qui nous donnera encore bien de la peine, les uns demandant beaucoup, et les autres n'étant pas en état de faire des libéralités.

« Je vous avoue que M. d'Avaux a pris le plus beau poste du monde, ayant ici l'Empereur et tous les princes d'Allemagne soumis et demandant à la France justice comme à leur souveraine. Les protestants avouent qu'ils étoient perdus sans son secours, et les catholiques que la religion étoit perdue dans l'Allemagne si elle avoit voulu continuer la guerre encore six mois, parce que, le duc de Bavière ruiné, le parti catholique étoit sans ressource. Je vous ai mandé que nous donnions des audiences depuis huit heures du matin jusqu'à neuf heures du soir, dans lesquelles nous voyions les Etats de l'Empire avec humilité rendre la France arbitre de tous leurs différends. Cela se fait si absolument que nous n'avons qu'à régler les conditions, et, si nos alliés (les Suédois) ne nous avoient donné beaucoup de peine, je crois que toutes choses seroient déjà arrêtées. »

Les Suédois résistèrent encore quelque temps, comme le prouve une lettre de Henri Groulart en date du 1er février 1647 : « Les contestations entre nous et les Suédois ont été grandes avec paroles rudes; mais enfin ils sont revenus et ont accordé ce qu'ils avoient promis à l'électeur par la seule considération de la France. Le dessein opiniâtre qu'ils ont de continuer la guerre de l'empire les avoit si bien persuadés que nous étions dans ce même sentiment, qu'ils croyoient que ce que nous leur témoignions au contraire n'étoit qu'une pure dissimulation, mais M. d'Avaux a fait voir à M. Salvius les lettres déchiffrées qui l'ont assuré, et après cela le lendemain il a envoyé un écrit, d'après lequel Brandebourg et eux demeurent d'accord de toutes les difficultés qui étoient entre eux; leur affaire aussi avec les impériaux s'avance, si bien que maintenant vous pouvez vous assurer que le jugement qu'a fait M. Chigi (1) sur la paix se trouvera très-faux. J'ai toujours jugé l'affaire que traite à Rome M. de Saint-Nicolas (2), assez délicate; il ne s'en vante point par ses lettres, et, quoi que disent MM. les plénipotentiaires de France avec le pape, j'ai toujours appréhendé qu'elle ne fût pas si assurée qu'ils le témoignent; vous m'obligerez infiniment de me mander ce que vous savez du particulier.

(1) Un des médiateurs.

(2) Henri Arnauld, plus tard évêque d'Angers. Ses négociations à Rome et en différentes cours d'Italie ont été publiées (Paris, 1748, 5 vol. in-12).

Digitized by Google

« Pour notre paix, je vois bien que M. Contarini a donné l'alarme bien chaude à Venise, qu'il a publié les mêmes sentiments qu'il témoigne ouvertement à tout le monde contre nous. Je crois que ce n'est point par mauvaise volonté, mais seulement pour le désir passionné qu'il a pour la paix; ce qui lui est très-pardonnable en l'état où sont réduites les affaires de la république; mais davantage il y a quelque chose qui nous le rend extrêmement suspect, étant lié d'une très-étroite amitié avec M. le comte de Trautsmanndorff, ambassadeur de l'Empereur, qui souhaite, par la même nénessité, si ouvertement la paix, qu'ils prennent tous deux les moindres difficultés que nous faisons sur le traité de la paix pour un refus.

« M. d'Avaux est encore ici pour trois semaines ou un mois. Tout se passe fort bien, en grande confidence apparente, mais néanmoins je crois qu'il pense quelquefois au déplaisir qu'il me voulut rendre à Munster, qui lui a assez mal réussi. Je ne vous saurois dire s'il prendra récompense de sa charge (1), mais seulement je vois bien que ses pensées vont à l'Eglise pour être cardinal; mais c'est un chemin qui n'est pas sûr, dans lequel beaucoup d'autres ont vieilli sans y pouvoir parvenir. »

Enfin, dans le courant de février 1647, les conditions du traité entre la Suède et l'Empire furent arrêtées :

« Je vous envoie, écrivait H. Groulart le 14 février, les articles de l'accommodement de la couronne de Suède avec Brandebourg sur la Poméranie; cette affaire a duré un mois et nous a donné des peines incroyables; car nous avons à traiter avec MM. de Suède, qu'il est impossible, par raison, de porter à l'accommodement, croyant, en l'état que sont leurs affaires, que l'on leur fait grand tort de ne leur laisser pas toute l'Allemagne pour partage. Pour vous dire le vrai, je crois qu'ils sont cause de la passion que nous avons de conclure le traité de l'Empire, car il est impossible de plus souffrir leur insolence; ils traitent de pair avec nous et ne veulent jamais se trouver aux audiences chez les ambassadeurs de l'Empereur, de peur de donner la préséance à la France. Je vous dirai ce qu'ils ont fait depuis peu à Ulm, où les députés de l'Empire, de France et de Suède se sont trouvés pour traiter la suspension d'armes; les députés de l'Empire étoient venus chez ceux de France les premiers; après, ils furent chez ceux de Suède, qui leur refusèrent la porte,

(1) Le comte d'Avaux était surintendant des finances. On supposait qu'il voulait vendre cette charge.

Digitized by Google

parce qu'ils avoient premièrement visité les François en cette ville. Comme ils tiennent les princes d'Allemagne dans la servitude, les ambassadeurs de Saxe ont visité les ambassadeurs de Suède auparavant que de rendre ce devoir à M. d'Avaux; il est vrai que, lui ayant après demandé audience, il ne leur voulut point donner; cela fait bien voir que *felicitate corrumpimur.* »

Fatiguée des hauteurs de la Suède, la France cherchait à se faire un parti en Allemagne. Henri Groulart écrivait le 21 février : « Le duc de Bavière et l'électeur de Trèves et de Cologne, les évêques de Würtsbourg et de Bamberg sont pour nous et se séparent des intérêts de l'Empereur; si bien qu'en l'affoiblissant nous gagnons un corps considérable dans l'Allemagne, et ne perdrons pas pour cela les protestants, qui ne peuvent être qu'ennemis irréconciables de la maison d'Autriche. J'avois vu, en arrivant ici, la cause de la maison Palatine entièrement déplorée, et ses députés témoignoient être satisfaits des conditions que la France leur avoit procurées. Depuis elle s'est relevée; la Suède, les protestants d'Allemagne et la Hollande se sont déclarés pour eux et font de grandes brigues; mais la France ne les maintiendra pas, car elle n'est pas résolue d'abandonner M. de Bavière. Je prévois dans cette affaire de grandes difficultés, que nous surmonterons, s'il plaît à Dieu, car il y va de son service; et je vous puis assurer que M. d'Avaux, pour faire valoir sa catholicité, n'y manquera pas. Je vous ai mandé quelque chose de ses desseins par mes précédentes (1); cela lui réussit si heureusement que je vous puis dire que ses émissaires ont déjà écrit à Rome qu'il étoit le protecteur de la religion catholique en Allemagne, et il espère en tirer de grands avantages; il envoie demain son secrétaire à la cour pour porter les articles de l'accommodement de Suède et de l'Empereur, pour faire valoir sa marchandise (car il fait mystère de tout), pouvant vous assurer que toutes choses ont été faciles depuis que la Suède a vu que la France désiroit absolument la paix de l'Empire. »

Henri Groulart est forcé d'avouer dans des lettres postérieures que la conclusion du traité n'est pas aussi facile qu'il l'avoit cru. « Nous sommes ici, écrivait-il le 7 mars, comme ceux qui se servent de lunettes qui éloignent ou approchent les objets, que l'on veut voir, selon le côté qu'elles sont tournées; car un jour nous croyons les affaires achevées, et l'autre elles se reculent si loin qu'elles font presque perdre l'espérance de les pouvoir rejoindre, les esprits, par

(1) On a vu plus haut que d'Avaux aspirait, disait-on, à devenir cardinal.

Digitized by Google

leurs propres malheurs, n'étant pas devenus sages et ne se pouvant eux-mêmes résoudre à se laisser conduire. La satisfaction de la Suède et de la France réglée, qui pourroit s'imaginer qu'il restât quelque chose à faire et que M. le prince Palatin, après avoir vécu vingt-huit ans d'aumônes, fit difficulté de rentrer dans la meilleure partie de son bien et dans la dignité que ses pères ont possédée, n'en perdant que la première place, dans laquelle la France est résolue de maintenir M. de Bavière? Ils (les Suédois) demeurent toujours fermes sur les mêmes conditions, les protestants d'Allemagne se joignant avec eux, parce qu'ils voient avec peine cette maison (de Bavière) s'élever et profiter seule des misères d'Allemagne. Trois semaines sont déjà écoulées dans cette contestation; car M. de Bavière ne veut point céder et ne considère pas en l'âge où il est qu'il ne peut trop chèrement acheter le repos et l'établissement de sa maison. Hier, contre le consentement de ses ambassadeurs, nous fîmes la dernière proposition à MM. de Suède, et avons offert pour la récompense du haut Palatinat, qui lui doit demeurer, cinq cent mille richedalles pour être distribuées aux cadets de la maison Palatine, qui est pour chacun six vingt-cinq mille richedalles, qui sera un partage assez médiocre pour des princes d'une si illustre maison; nous verrons dans deux jours la résolution qu'ils prendront là-dessus. De notre côté, c'est la dernière, après laquelle il n'y a plus rien à espérer; je vous ai mandé les avantages que la France tirera de la protection de M. de Bavière (1), qui la rendront considérable dans l'Allemagne.

« Pour l'affaire de Hesse, elle a aussi ses difficultés, mais non pas si grandes. »

Loin de s'aplanir, les obstacles allaient augmentant, et tout paraissait se préparer pour la guerre. « Les Suédois et les protestants, écrivait Groulart le 14 mars, s'opposent directement à la conservation de M. de Bavière et favorisent la cause Palatine, et, quoique l'on parle d'une suspension d'armes avec lui, leur dessein paroît de lui continuer la guerre, en même temps que nous témoignons désirer la paix; ils font de grands préparatifs et font courir le bruit qu'il vient une armée de Suède de huit mille hommes, que Wittemberg (2) en a une de dix mille, et que Lesly, général des Ecossois, offre une armée de quinze mille hommes pour la couronne de Suède et la restitution du prince Palatin. J'ai averti assez à temps de toutes

(1) C'est-à-dire en prenant la protection du duc de Bavière.
(2) Le duc de Würtemberg.

Digitized by Google

les choses qui se voient aujourd'hui, et je me suis fait bon catholique en Allemagne, parce que j'ai vu le dessein, il y a longtemps, d'opprimer les catholiques. Ce n'est nullement l'intérêt de la France, non pas tant pour le présent comme pour l'avenir, puisqu'il nous reste un corps considérable de cette religion.

« Nous avions espéré de sauver aux catholiques l'évêché d'Osnabrück ; ils s'y opposent et le demandent, et, pour commencer à se mettre en possession, dans trois jours Kœnigsmarck doit venir assiéger une ville de cet évêché, tout cela contre notre intention. »

Enfin, après de longues résistances créées par des intérêts particuliers, toutes les difficultés semblèrent aplanies, et les ambassadeurs se rendirent à Munster pour la conclusion définitive du traité entre la France, la Suède, l'empire et l'Empereur. Groulart l'annonçait le 13 juin à Grémonville : « Toute l'assemblée d'Osnabrück s'est rendue à Munster pour mettre la dernière main aux affaires de l'empire, pour lesquelles MM. de Suède témoignent une grande disposition. Elle est agréable de notre côté, mais nous désirons une condition de l'Empereur qui apporte de grandes difficultés, c'est qu'il ne puisse, après la paix faite, assister le roi d'Espagne, ni comme empereur, ni comme archiduc d'Autriche. Il le consent en la première qualité, mais, en la seconde, il prétend que c'est une condition qui renverse toutes les libertés de l'empire, que nous confirmons par le traité, étant permis à tous les princes de faire paix et guerre avec qui que ce soit, ainsi que bon leur semble. »

Malgré cette difficulté, le traité semblait toucher à sa conclusion, et l'on reconnaît dans les lettres mêmes de Groulart, qui n'est pas suspect de partialité pour D'Avaux, que le principal mérite des négociations revenait à cet ambassadeur. Il avait réussi à vraincre les résistances des Suédois et à concilier les intérêts opposés des petits princes allemands. Il avait atteint le but principal de la politique française, en assurant le triomphe de l'empire sur l'Empereur ; il avait formé en Allemagne un parti qui acceptait le protectorat de la France ; enfin, il avait assuré à sa patrie la frontière du Rhin avec les postes avancés de Brisach et de Philipsbourg. Les principes qu'il avait posés étaient si solides, que l'on ne fit dans la suite que les reprendre et les consacrer dans le traité définitif ; mais son collègue Servien avait été moins heureux dans la négociation qu'il avait entamée à la Haye pour prévenir la rupture entre la France et les Provinces-Unies de Hollande, et son échec allait tout remettre en question.

A. Chéruel.

(*La suite au prochain numéro.*)

Digitized by Google

REVUE

DES

TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

NOTICE SUR LES PUBLICATIONS DE L'ANNÉE 1859, CONCERNANT L'HISTOIRE ET LA LANGUE DE L'ANCIENNE PROVINCE DE BRETAGNE.

Si nous ne nous faisons pas illusion, l'ensemble des publications dont cette Notice présente une brève analyse, suffit pour montrer à quel point le goût des études historiques et des sérieuses recherches est répandu dans la région du Nord-Ouest. La plupart de ces travaux sont empruntés aux Bulletins de Sociétés savantes qui se sont résolûment dévouées aux investigations de leur archéologie locale; à des Annuaires enrichis de curieux documents; à des Revues littéraires qui ne craignent point d'offrir à leurs lecteurs de véritables Mémoires ou même de vieux fragments tirés de la poudre des bibliothèques. L'année 1859 nous a aussi donné d'importants ouvrages qui sont déjà en possession d'une notoriété à laquelle nous n'avions rien à ajouter, mais qui nous offraient des ressources précieuses. Dans cette diversité d'écrits de tout genre dont l'histoire, avec ses annexes, forme l'objet principal, nous nous sommes attaché à ce qui concerne les annales et la langue de l'ancienne province de Bretagne, moins pour donner à ce compte rendu une sorte d'unité, que pour bien marquer le point vers lequel se porte avec le plus de succès et de zèle l'activité des esprits. Le mouvement historique depuis longtemps commencé dans la région du Nord-Ouest a déjà produit des fruits abondants; on pourra s'en faire une idée par ce résumé des travaux d'une seule année.

Le premier travail que nous rencontrons dans l'ordre que nous nous sommes proposé, appartient à la *Revue de l'Anjou et du*

Digitized by Google

Maine (1) ; il a pour titre *Origines armoricaines:* mais par malheur il échappe à l'analyse. Ce n'est point une thèse d'histoire où les faits s'enchaînent et s'expliquent d'après les idées propres à l'écrivain; encore moins la réfutation d'un système : M. l'abbé Voisin procède par affirmations sans preuves. On ne peut douter que le savant auteur de ces recherches n'ait abordé tant de difficiles questions dans le dessein d'y porter la lumière; mais qui pourra accorder au simple énoncé de ses opinions l'autorité de vérités bien établies? Il pense avec raison que toute question d'origine, après que l'on a épuisé les témoignages de l'histoire et de la tradition, doit se résoudre, en dernière analyse, en une question de linguistique et de philologie comparée; encore faut-il, si l'on place le problème sur ce terrain jusqu'à présent mal exploré, n'employer que des idées et des faits d'une incontestable exactitude. M. Voisin avance que la désinence *ac* est particulière à la Gaule méridionale; or les cartes de Cassini, nous avons fait nous-même ce relevé, donnent près de trois cents noms de lieux terminés en *ac* dans la seule province de Bretagne. On chercherait vainement, je le crains, dans les idiomes bretons le sens qu'il attribue à la terminaison *casses* de quelques noms de peuples, *Veliocasses*, *Viducasses*, *Bajocasses*, etc. La plupart de ses étymologies procèdent d'une philologie fort douteuse, ou dont au moins l'on ne voit pas clairement les principes.

M. l'abbé Voisin remarque avec beaucoup de justesse que l'idiome armoricain se ressent de l'élément tudesque; en effet, les sons gutturaux et les aspirations de cet idiome ne nous paraissent point avoir une autre origine : importés dans la presqu'île par les hordes germaniques et spécialement par les Saxons, ils s'y sont encore développés sous l'influence franque. Oui sans doute, par leur prononciation comme par toute leur manière d'être, les bas Bretons modernes se séparent des Français aussi bien que de leurs frères du pays de Galles; et des observateurs superficiels ont pu dire avec quelque apparence de vérité qu'ils sont les Allemands du nord-ouest de la France. Mais voit-on là une raison d'admettre que les bas Bretons et généralement les Kimris, sont des Cimbres-Teutons et appartiennent à la famille germanique? Ce serait une répétition malheureuse du paradoxe de M. Holtzmann dont, ce nous semble, il a été fait bonne justice. L'auteur des *Origines armoricaines* nie la dualité gauloise; il veut que les Kimris soient d'origine germanique;

(1) Comme il n'est ici question que des publications de l'année 1859, nous n'avons point indiqué la page des *Revues* et des *Bulletins:* on la trouvera marquée à la table de chacune de ces publications.

Digitized by Google

mais la philologie celtique établit par la démonstration de l'étroite parenté du langage, la commune origine des Gaëls et des Kimris.

Les Celtes, les Armoricains et les Bretons, nouvelles recherches d'archéologie, de géographie et d'histoire sur l'Armorique bretonne, tel est le titre sous lequel M. le docteur Halléguen a placé une intéressante étude relative à la peuplade gauloise des Osismiens (1). Le département actuel du Finistère, qui ne comprend pas tout le pays des Osismes, ne compte pas, suivant M. Halléguen, moins de sept cent vingt-sept monuments celtiques, nombre qui nous étonne, surtout quand nous songeons combien il en a dû disparaître sous le marteau des casseurs de pierres. Ce nombre indique une population fort compacte; de plus, la carte de ces monuments montre que cette population était assez également répartie sur le sol. Ces monuments qui, par la rudesse de leurs formes primitives, se distinguent quelquefois à peine des rochers naturels, que l'on rencontre dans presque tous les coins du monde, et qui sont, pour ainsi parler, universels, doivent cependant garder le nom de celtiques dans les régions que les Celtes ont occupées; ils peuvent même être appelés gaulois et druidiques, car ils ont été aussi l'œuvre des Druides et même des gallo-romains : telle est l'opinion de M. Halléguen. Il n'est point favorable à la race préceltique dont quelques savants modernes voudraient doter la Gaule, bien que l'histoire n'en dise mot. Quant à la classification de ces monuments appelés druidiques, en trois âges marqués par les objets en silex, en bronze et en fer que l'on y rencontre, l'auteur ne lui reconnaît d'autre mérite que d'indiquer les divers degrés de civilisation par lesquels auraient passé les peuples qui les ont élevés. En outre il remarque que la classification de M. Worsae est fort contestable au moins pour l'Armorique où l'on a trouvé dans les *dolmen* et les *tumuli*, au pied des *menhir*, avec le bronze et le fer, de l'or, de l'argent, des os avec animaux gravés et même des médailles romaines. A quel usage servaient les *dolmen?* M. Halléguen n'hésite pas à y voir des tombeaux, et il rappelle que le mot a conservé dans le bas breton son sens primitif de sépulture. On dit encore de nos jours, en parlant d'un mort que l'on ne s'est pas contenté de recouvrir de terre : *Laket a so déum dolen menn* (*dolmen*), *on lui a mis une table de pierre*, on lui a fait un monument.

De la géographie celtique passant à la géographie gallo-romaine

(1) Mieux vaudrait dire les Osismes, puisque les manuscrits de César portent *Osismi*, leçon suivie du reste par les meilleurs éditeurs allemands.

Digitized by Google

du pays des Osismes, M. Halléguen remarque que les Romains ont percé ce territoire de routes nombreuses et qu'ils l'ont couvert pour ainsi dire de leurs établissements. Il ne craint pas d'affirmer qu'il a retrouvé les vestiges de cinq cent trente-six de leurs camps ou stations, soit près des routes et des villes, soit en vue de la mer et sur le bord des rivières; mais il n'a aperçu aucune trace des routes du moyen âge. En général, la topographie est restée la même qu'au temps des gallo-romains; relativement aux villes et aux chemins, il n'y a guère de changé que leur importance relative. Dans le pays des Osismes, comme dans le reste de la Gaule, le tracé des voies modernes suit à peu près les anciennes : le réseau actuel de communication n'est au fond que celui des Romains, rectifié seulement par le duc d'Aiguillon, modifié plus tard sous l'Empire, et retouché encore par les gouvernements qui lui ont succédé.

M. Halléguen se demande ensuite quelle est la véritable situation de Vorganium, capitale des Osismes. Est-ce Carhaix ou bien Douarnenez? Carhaix a pour lui son importance stratégique : il était autrefois, comme de nos jours, le centre de nombreuses voies; et pourtant l'auteur, s'écartant de l'opinion généralement admise, sans oser trancher la question, semble pencher en faveur de Douarnenez. A l'entendre, Vorganium, Morgan, Osismi, Chris, Keris, Is, sont les noms divers d'une seule et ancienne ville qui a existé dans la baie et dont les vestiges se montrent à Douarnenez et aux environs; toute cette côte est parsemée de briques romaines. Il croit donc à l'existence de la ville d'Is, célèbre dans les traditions des Bretons et dont la mer n'a point encore emporté tous les restes: il aperçoit autour de la baie de nombreuses ruines de *villas* romaines dont quelques-unes sont déjà englouties sous les eaux. La ville d'Is fut abandonnée quand la mer eut creusé la baie. Alors seulement Quimper des Corisopites a remplacé Vorganium des Osismes; mais de nombreuses voies partant des autres capitales armoricaines, Nantes, Rennes, Vannes, Corseul, venaient aboutir à Douarnenez.

Nous essayerons de donner une idée des considérations générales par lesquelles l'auteur termine son travail : elles portent sur les points capitaux de l'histoire des cinq premiers siècles du moyen âge dans la presqu'île. L'Armorique, qui a suivi les destinées du reste de la Gaule, qui a été *romanisée*, commence son histoire particulière au cinquième siècle, au temps de son émancipation : c'est alors une république fédérative. Même au sixième siècle, lors de l'alliance avec le roi des Francs Clovis, bien que l'immigration des insulaires ait déjà commencé, ce sont les Armoricains et non les Bretons qui

Digitized by Google

figurent en première ligne : ainsi le premier titre de l'indépendance de la presqu'île est purement armoricain. A la fin de la période romaine, l'Armorique n'était ni déserte ni même barbare ; les réfugiés venus de l'île de Bretagne ne sont point des colonisateurs, mais des hôtes auxquels on cède et on vend des terres. Mêlés aux anciens habitants, ces derniers remplirent forcément l'office de défenseurs de leur patrie adoptive. Comment ces exilés parvinrent-ils à changer le nom du pays, à lui imposer le nom qu'ils portaient eux-mêmes? Les insulaires apportèrent avec eux l'Évangile qui n'avait qu'imparfaitement éclairé l'Armorique avant la chute de l'Empire ; mais quant à la civilisation matérielle, leur rôle a été de celui de conservateurs et de restaurateurs plus ou moins actifs. La culture monastique n'est que la culture des Romains : le monastère lui-même et ses dépendances sont imités de leurs établissements ruraux. Il y a plus : ce que les hagiographes racontent des donations faites aux saints bretons, montre que sur certains points du pays il y avait autant de fermes et de lieux dénommés qu'on en compte de nos jours. L'Armorique s'est donc transformée en Bretagne sous l'influence des missionnaires bretons, à peu près comme la Gaule s'est transformée en France, sous le patronage des évêques. Toutefois, après la fusion qui s'opéra pacifiquement et progressivement au cinquième et au sixième siècle entre les nouveaux venus et les anciens habitants que rapprochèrent la communauté de race, de langage, d'institutions et de mœurs, quand l'immigration devenue plus nombreuse et possédant la supériorité des lumières, voulut faire du pays une *petite Bretagne*, elle rencontra de vives résistances. Cette lutte des Armoricains contre les Bretons explique, suivant M. Halléguen, les guerres sans nombre qui ont ensanglanté la presqu'île jusqu'à Nominoé, et même celles qui ont recommencé plus furieuses après la mort de ce chef, au point que, jusqu'à sa réunion à la France, la Bretagne, au compte du judicieux Lobineau, n'a point joui de quatre-vingt-dix-sept années de paix. Ainsi, pour avoir toute la vérité sur le changement de l'Armorique en Bretagne, il faut comparer cet événement non-seulement avec la transformation de la Gaule en France, mais encore avec celle de l'île de Bretagne en Angleterre. Ce qui rapprocha les Bretons et les Armoricains, ce fut leur lutte commune contre les Francs et contre les pirates du Nord depuis le cinquième jusqu'au neuvième siècle ; et la fusion semblait achevée, lorsque la grande invasion normande du dixième siècle enveloppa les deux peuples dans un même désastre. Cette invasion fit de la Bretagne un désert ; l'affreux désert de ce triste siècle sépare profondément l'ère bretonne pure de l'ère armorico-bretonne

Digitized by Google

qui l'avait précédée. C'est ainsi que l'auteur comprend et explique l'histoire de son pays.

M. Halléguen constate la présence de ruines romaines aux lieux qui portent de nos jours des noms formés de *Castel*, *Rome*, *Sall*, *Aës*, etc. M. Pol de Courcy en a reconnu aussi, dans le pays des Osismes, sur les points dont les noms modernes renferment le mot *moger*, muraille, de l'idiome bas breton. Voilà une indication curieuse. L'*Itinéraire de Saint-Pol à Brest* (1) mentionne nombre de menhirs, de dolmens, de pierres branlantes, dans le nord du même pays; retrouve sur cette côte les souvenirs des saints émigrés de l'Irlande; rappelle les traditions locales et celles des plus anciennes familles. L'esprit de l'auteur prête un grand charme à cette savante archéologie.

Les dolmens sont-ils des tombeaux ou des autels? Le cromlech, le menhir, le tumulus ou galgal ont-ils une signification religieuse ou simplement historique? Telle est la difficile question que M. l'abbé Mouillard a traitée dans le *Bulletin de la Société archéologique du Morbihan*. Il établit par l'étude des textes de la Bible la ressemblance qui existe entre le dolmen et les autels du monde primitif; et il en infère que le dolmen était, dans le culte druidique, l'autel sur lequel on offrait les sacrifices. L'immolation de l'homme est un fait qui appartient à l'histoire religieuse de tous les peuples; on le remarque aussi chez les Gaulois. Leur système religieux est le même que celui des autres peuples : ils ont les mêmes dieux, les mêmes bois sacrés, les mêmes autels faits de pierres brutes. Le *cromlech* n'est que le temple primitif tel que le décrit Servius : il est formé d'une réunion de menhirs placés à une certaine distance les uns des autres et prenant la forme circulaire, semi-circulaire, elliptique. Le cromlech est un sanctuaire religieux. Le *menhir* ou pierre levée est assimilé par notre auteur à ces grandes pierres dont parle souvent Moïse et que l'on érigeait comme signe commémoratif d'un événement dont on voulait perpétuer le souvenir. La description donnée par l'écrivain sacré convient au menhir gaulois. Moïse nous apprend que ces pierres étaient devenues l'objet d'un culte idolatrique; elles sont aussi, d'après M. Mouillard, l'image des divinités de nos pères. Par exemple, chacune des pierres levées du monument de Carnac représente une divinité; et le monument dans son ensemble forme comme l'assemblée des divinités en honneur dans le pays. C'était le Panthéon de l'Armorique, « non point artistement travaillé comme

(1) *Revue de Bretagne et Vendée*, année 1859.

Digitized by Google

celui de la ville éternelle, mais jeté sans art comme un chef-d'œuvre de la force brute qui s'entend mieux à remuer des masses prodigieuses qu'à manier l'équerre et le ciseau. » Le *tumulus* celtique est un monticule peu élevé, d'une forme ordinairement conique. Fait de terre ou de cailloux, recouvert de gazon, il garde le nom de tumulus ou de tombelle : il s'appelle *galgal* s'il est composé d'une masse de pierres. Cette description convient parfaitement à plusieurs monuments dont l'Ecriture sainte donne la description. Le tumulus des Hébreux était un tombeau; reconnaissons aussi dans le galgal des Celtes le lieu d'une ou de plusieurs sépultures, conclusion qui est confirmée d'ailleurs par les fouilles qui ont été faites dans ces monuments. Ainsi c'est aux livres saints, c'est-à-dire à l'Asie et aux traditions de l'époque patriarcale conservées par le législateur des Juifs, que M. Mouillard demande, ainsi que l'avait déjà fait dom Martin (1), l'explication et le sens de ces pierres non taillées, de ces enceintes construites avec la matière brute telle qu'elle est sortie de la main du Créateur, architecture primitive et commune à tous les peuples de la terre, « mais qui devient pour les Gaulois une distinction dans l'antiquité classique, par la fidélité avec laquelle ils l'ont conservée en présence de ces cultes de l'art, de la forme et de l'imagination qui constituent l'idolâtrie grecque, étrusque et latine (2). »

Pour épuiser ici ce qui concerne l'étude des monuments appelés druidiques, mentionnons une dissertation de M. le docteur A. Fouquet sur les pierres à bassin (3) et le rapport très-intéressant que le même savant a publié sur la découverte d'une grotte sépulcrale dans le tumulus de Tumiac (4); un compte rendu de M. de Fréminville sur la découverte des grottes de Plouharnel qui ont offert de riches et curieux *specimen* de l'art gaulois; une Notice où M. de la Fruglaye décrit un tumulus de la commune de Moustoir-ac ainsi que les objets qu'il en a exhumés (5). La Société archéologique du Morbihan remplit dignement la tâche qu'elle s'est donnée de répandre le goût des études archéologiques et de veiller à la conservation des anciens monuments du pays des Vénètes.

L'étude qu'a publiée récemment M. Alfr. Lallemand, président de cette Société, sur la campagne de César chez les Vénètes, répond à

(1) *Religion des Gaulois*, 2 vol. in-4°, 1727.
(2) Henri Martin, *Hist. de France*, t. I, p. 51, 52, 4e édition.
(3) *Bulletin de la Société archéologique du Morbihan*, année 1858.
(4) Vannes, librairie Cauderan.
(5) *Bulletin de la Société archéologique du Morbihan*, années 1857 et 1858.

Digitized by Google

la pensée exprimée dans le rapport de Son Exc. le Ministre de l'instruction publique, et montre ce que l'histoire générale peut attendre des recherches entreprises sur place par des savants du pays même et qui connaissent sa topographie (1). L'auteur pose et résout les trois questions suivantes : Quelle est la voie que César a suivie pour se rendre dans le pays des Vénètes, de ses campements placés chez les Andes? Les villes de Nantes et de Vannes existaient-elles du temps de César, et a-t-il été obligé de passer devant l'une et d'assiéger l'autre? Dans quel lieu s'est livrée, sous les yeux de César et de son armée, la bataille navale de Décimus Brutus contre les Vénètes? M. Lallemand pense qu'à l'époque de César, Corbilo n'existait plus et que Condivicnum et Portus Namnetum n'existaient pas encore; que César, traversant la Loire pour se rendre par la rive droite vers le pays des Vénètes, attaqua les *oppida* du bourg de Batz, du Croisic, de Piriac, de Prénestin dans la presqu'île guerrandaise, où l'importance des monuments celtiques, l'abondance et la richesse des monnaies, les scories des *ferrariæ*, révèlent à l'archéologue une population compacte, occupée de commerce et d'industrie. Quand César a ainsi conquis pour les navires qui portent les approvisionnements de l'armée, des rades et des ports de refuge, il franchit la Vilaine et attaque les *oppida* de Penlan, Penerf, Penvins, Kercambre, de Saint-Gildas-du-Petit-Mont et de Port-Navalo dont les siéges l'occupèrent une grande partie de l'été; mais il n'a point à s'occuper de Dariorigue qui, si elle existait, n'avait aucune importance à cette époque. La puissance des Vénètes est principalement maritime, et c'est de la côte que le capitaine romain a voulu s'emparer. M. Lallemand s'applique à établir, contrairement à l'opinion accréditée, que le Morbihan n'est point le *mare conclusum* du texte de César, mais le *portus Venetum* d'où les vaisseaux armoricains sortirent pour présenter la bataille à Décimus Brutus; il reproduit l'opinion émise en 1820 par le capitaine de vaisseau Grandpré dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France* (2). C'est des hauteurs de la presqu'île de Rhuis que César et son armée eurent le spectacle de ce combat naval qui fut livré dans l'espace compris entre l'île de Houadic et la pointe Saint-Jacques en la presqu'île de Rhuis. M. Lallemand montre encore que Dariorigue de Ptolémée n'est point Lockmariaker, mais Vannes. Tels sont les points principaux de cette étude, de laquelle doit sortir, selon la pensée de l'auteur, un

(1) *Campagne de César, l'an 56 avant J.-C.*, par Alfred Lallemand, petit in-18 de 95 pages; Vannes.

(2) T. II, p. 325.

Digitized by Google

tracé aussi exact que possible de la carte de la Gaule celtique dans le département actuel du Morbihan.

Les deux Bulletins qu'a publiés la Société archéologique du Morbihan renferment la description de plusieurs monuments de l'époque gallo-romaine : celui de Saint-Galles, en Arradon; celui qui a été découvert, en 1842, au village de Saint-Christophe, de la commune d'Elven ; l'établissement de Saint-Symphorien reconnu en 1857, et celui du Lodo, dans la commune d'Arradon. M. de Fréminville a donné la description des monnaies trouvées dans cette dernière fouille, et M. Lallemand en a fait l'objet d'une étude historique qui porte sur une période de soixante-sept années, depuis l'élévation de Maximien-Hercule à la dignité d'Auguste jusqu'au temps de la défaite et de la mort de Magnence. Quant à la *villa* elle-même, M. Lallemand conjecture qu'elle a appartenu au chef de la milice Silvanus, qu'une intrigue de ses ennemis jeta dans la révolte et qui périt assassiné à Cologne, victime des machinations d'un envoyé de l'empereur Constance (1).

Le même savant a donné dans l'*Annuaire statistique, historique et administratif du département du Morbihan*, pour l'année 1859, la suite et la fin de ses excellentes recherches sur la ville de Vannes. Il s'occupe dans ce dernier chapitre de l'origine des communautés religieuses ainsi que des établissements d'instruction et de bienfaisance. Un acte de 1579 nous apprend qu'à la fin du seizième siècle, dans toute la basse Bretagne, il n'y avait point d'autre collége que celui de cette ville. L'écrivain se plaît à rappeler les humbles commencements et le développement des institutions dont la charité chrétienne a doté ses concitoyens, et il la montre dans l'action bienfaisante qu'elle déploie de nos jours à Vannes : s'occupant de l'enfant même avant sa naissance et préparant par les soins de la Société maternelle les langes qui doivent le couvrir; lui donnant dans le Refuge de Saint-Vincent-de-Paul et dans la sœur de charité un berceau et une mère, si la honte ou le crime lui a ravi la sienne; soutenant ses premiers pas, lui apprenant à bégayer sa première prière dans la salle d'asile où d'autres enfants lui procurent par leurs collectes la nourriture et le vêtement; l'initiant dans les écoles gratuites aux éléments de toute science et de toute instruction; patronant son adolescence dans les maisons de la Providence et du Père éternel, dans l'école des adultes et l'aidant à faire l'apprentissage de la

(1) Médailles de la *villa* romaine du Lodo, près Penboch, commune d'Arradon. Vannes.

Digitized by Google

vie. Si les revers arrivent, si le malheur l'accable, la bienfaisance chrétienne lui envoie le visiteur de Saint-Vincent-de-Paul, la sœur de charité et celui du bureau de bienfaisance, pour lui fournir du travail, l'aider, le consoler et lui distribuer le produit des ventes et des quêtes organisées par les dames de la ville; enfin si la maladie paralyse ses forces, et si les secours à domicile, les soins de la famille ne peuvent y suffire, elle lui ouvre son Hôtel-Dieu; si le mal est sans remède, ou si la vieillesse ne permet pas de ranimer des forces éteintes, elle continuera à l'hospice Saint-Yves des soins qui ne se lasseront jamais; s'il est frappé dans le plus bel attribut de l'homme, dans son intelligence, un autre hospice non-seulement lui ouvrira ses portes, mais encore réussira peut-être à le rendre à lui-même et à sa famille. La bienfaisance n'abandonne même pas l'homme déchu, celui qui a failli ou qui a contraint la société à le frapper. La sœur des prisons le visitera; la sœur de Saint-François-Régis lui donnera les moyens de réparer sa faute, de rendre un père ou une mère à des enfants délaissés; la solitude du Cœur-de-Marie s'ouvrira au repentir et à la préservation. Nous n'avons pas résisté au plaisir de citer les principaux traits du tableau que M. Lallemand trace des établissements charitables de la ville de Vannes et qui complète son œuvre d'historien. L'auteur termine par cette réflexion à laquelle nous nous associons de grand cœur et qui s'applique, du reste, à toutes les cités de notre France : « C'est en parcourant la suite des institutions qui existent depuis des siècles ou depuis quelques années seulement, que nous avons pu nous convaincre à quel point cette société tant calomniée avait été persévérante, ingénieuse, inventive dans sa bienfaisance, et combien peu elle a laissé à faire à ses détracteurs. »

L'*Annuaire des Côtes-du-Nord* pour l'année 1859, s'ouvre par un recueil de pièces inédites relatives à l'ancienne histoire du pays, de 1399 à 1496. Elles sont tirées des titres de l'abbaye de Beaulieu, de ceux de Penthièvre, des archives départementales, du cartulaire de Saint-Malo de Dinan. Nous avons remarqué, parmi ces pièces, une sauvegarde accordée, en 1463, par le duc de Bretagne aux étrangers, et notamment aux Anglais qui se rendent au pardon de Tréguier.

La paroisse de Saint-Cast où l'on vient d'ériger un monument commémoratif de la victoire de 1758, a été, dans le même *Annuaire*, pour M. Gaultier du Mottay, l'objet de recherches qui montrent cette paroisse régulièrement organisée dès l'année 1225. L'auteur pense que l'Irlandais saint Cast dont elle porte le nom, est le même que le

Digitized by Google

célèbre apôtre de la Bretagne, saint Cado, dont le culte est encore si répandu dans l'ancienne province.

Petite sous-préfecture du département des Côtes-du-Nord, après avoir été non point la capitale mais la plus importante possession des ducs de Penthièvre, Guingamp doit aux patientes investigations de M. S. Ropartz, un corps d'annales qui, d'une part, fait connaître son existence propre, marque sa place et son rang parmi les cités bretonnes, et, de l'autre, éclaire les origines, les développements et la fin de ses institutions municipales (1). Peu de villes possèdent un chartrier comparable à celui de Guingamp; et l'auteur qui s'est fait une loi de puiser aux sources mêmes, a eu la bonne fortune de voir les documents originaux se multiplier, pour ainsi dire, à mesure qu'il avançait dans son travail et qu'il s'éloignait des sentiers battus. Les anciennes archives municipales remises au jour et classées par M. A. de la Borderie, lui ont fourni une série de titres remontant à l'année 1428, et qui se succèdent avec assez de suite pour n'omettre rien d'essentiel jusqu'à la révolution de 1789; lui-même a su exhumer d'autres titres fort nombreux du quatorzième, du quinzième et du seizième siècles, résidu de dépouillements antérieurs; il a encore trouvé des matériaux considérables et négligés jusqu'ici, dans les papiers de quelques grandes familles bretonnes, ainsi que dans les archives du duché de Penthièvre, qui ont passé récemment du château de Lamballe à l'hôtel de la préfecture des Côtes-du-Nord. Guingamp, lorsque ce nom paraît dans l'histoire, est la capitale d'un des comtés indépendants gouvernés par les nombreux descendants des premiers chefs de la Domnonée. M. Ropartz examine les diverses formes et étymologies du nom de cette ville, et paraît incliner vers l'hypothèse qui en ferait un nom d'homme, Guégan ou Guigan, fort commun en Bretagne au onzième siècle et qui se serait changé en Guingamp, ainsi qu'il est arrivé à Guémené-Guingamp (Morbihan), appelé au onzième siècle Kemenet-Guégan, c'est-à-dire fief ou seigneurie de Guégan. Quoi qu'il en soit de cette explication, préférable, selon toute apparence, à celle que l'on appuie d'une bulle pontificale de 1190, où il est fait mention de quatre arpents de terre labourable situés près de Guingamp et donnés par la comtesse Marguerite pour y planter une vigne, *Gwin-Camp*, champ du vin; cette ville, dès la fin du onzième siècle, fait partie du Penthièvre : elle possède un atelier monétaire qui fonctionne depuis cette époque

(1) Guingamp, *Etudes pour servir à l'histoire du Tiers-Etat en Bretagne*, 2 vol. in-8°. Saint-Brieuc, Prudhomme, 1859.

Digitized by Google

jusqu'au quatorzième siècle. Son histoire se rattache donc par les liens les plus étroits à celle des princes de cette maison. Cette ville leur voua une fidélité inviolable; et après qu'un prince d'origine française eut recueilli leur héritage, elle tint constamment pour la famille de Charles de Blois contre celle de Montfort. L'auteur retrace plusieurs épisodes de ce long duel de vingt-trois années et montre l'importance militaire de Guingamp, tant que la Bretagne garda son indépendance et sa nationalité : c'était alors la clef de la Basse-Bretagne. La chronique de cette émouvante époque de la guerre de la Succession ainsi présentée au point de vue de la part qu'a pu y prendre une petite cité, et le rôle qui lui revient lors de la guerre du Bien public, et au temps de la duchesse Anne, et durant les troubles de la Ligue, n'ont point l'intérêt d'un vaste tableau d'ensemble; mais ici les grands événements de l'histoire ne sont plus que les causes éloignées des modifications qu'éprouve l'existence de la cité, et le premier rang appartient à des personnages dont les noms entourés d'une gloire plus modeste, méritent au moins de vivre dans la mémoire de leurs concitoyens. Sans parler du capitaine Gouicquet qui est le héros d'un long chapitre, quoi de plus de touchant que l'épisode de Françoise d'Ambroise raconté par M. Ropartz d'après Albert Legrand? La biographie de Mme des Arcis, tirée de diverses archives, est une véritable chronique de l'intérieur d'un couvent. Voici une lettre de la duchesse de la Vallière. En 1695, sœur Louise de la Miséricorde vient au secours de ses sœurs établies à Guingamp. La ville avait entrepris, cinq années auparavant, de mettre à la charge des religieuses l'entretien du pavé qui longeait leurs murs. En vain elles se prévalaient des immunités qu'elles tenaient de deux rois; la ville avait obtenu une sentence qui les condamnait. Les registres municipaux ont heureusement conservé la lettre de la duchesse de la Vallière, laquelle ne parla pas en vain. Voici les fondateurs de l'hôpital de Guingamp et les pieuses escouades de saintes filles qui vinrent desservir ses pauvres; voici la suite des maires de la ville, de 1380 à 1784. Que de dévouements ignorés! quels beaux exemples de patriotisme! L'histoire traitée dans ce détail, renoue la chaîne des traditions locales et devient une leçon d'honneur et de vertu pour la génération présente trop oublieuse de son passé.

M. Ropartz a traité avec un soin particulier le chapitre des institutions municipales; c'est la partie neuve et savante de ce travail qui aura peut-être l'honneur de modifier quelques-unes des idées généralement admises relativement à l'histoire du tiers état en Bretagne. Ainsi l'on a écrit qu'aucune juridiction ne se trouvait jointe dans ce

Digitized by Google

pays à l'administration urbaine, et que le droit de justice, à tous ses degrés, appartenait au duc et à l'évêque. Tel ne se présente point à nous le corps des bourgeois de Guingamp. Essayons de résumer les traits principaux de l'étude fort intéressante que M. Ropartz leur a consacrée.

Au milieu des institutions féodales, la cité de Guingamp se montre de temps à autre comme une puissance égale aux seigneurs : elle a son blason, sa justice, sa milice, ses députés aux États. Véritables républiques régies par des coutumes dont la tradition orale est malheureusement le seul Code, les villes de Bretagne, selon la remarque de M. Ropartz, gardent leur physionomie et leur vie propre dans cette fédération si intime et si profonde qui fait la vie du duché : c'est l'absence de centralisation la plus complète au sein de l'unité politique la plus compacte et la plus dévouée. Ne nous y méprenons pas : ces villes ont leur seigneurie; et comme, suivant le vieux principe féodal, il n'y a point de seigneur sans terre, nous trouvons, en effet, dès la fin du quatorzième siècle, les nobles bourgeois de la communauté de ville seigneurs d'un fief microscopique, qui est assurément fort peu de chose si l'on considère ses produits naturels et accidentels, mais qui assure la position politique du corps des bourgeois en leur donnant des vassaux, une justice et un rang aux États. Les bourgeois doivent cet immense bienfait aux ducs de Penthièvre, dont ils se reconnaissent, par un acte de la fin du seizième siècle, *les prévôts et sergents féaudés nobles*. Ce n'est point tout : dans la seconde moitié du quatorzième siècle (les titres ne remontent pas plus haut), le corps des bourgeois figure comme propriétaire d'emplacements de maisons qui sont concédés par leur procureur, moyennant redevance, à ceux qui veulent bâtir : l'emplacement, après la ruine de l'édifice, faisant retour aux bourgeois. Il y a plus : les bourgeois afferment, comme chose à eux, les chambrettes qui sont ménagées dans les fortifications. Pourtant, d'après les lois féodales, les terrains vagues et les murs d'enceinte appartenaient au seigneur haut-justicier : or les bourgeois de Guingamp ne parvinrent jamais, malgré leur envie, à faire reconnaître leurs prétentions à la haute justice. M. Ropartz pense donc que les droits qui faisaient leur richesse, comme ceux qui faisaient leur force politique, furent une double concession des Penthièvre, seigneurs suzerains de la cité. A quel prix fut accordée cette concession? L'auteur voit à la charge des bourgeois des obligations qui incombent légitimement au seigneur : l'entretien des portes, des ponts, des aqueducs, etc... La ville lui paye une rente annuelle; mais les habitants sont exempts du

Digitized by Google

guet et du plus onéreux des droits fiscaux, le droit de lods, ventes et rachats. Il n'y a aucune donnée positive sur la date du traité intervenu entre le seigneur et les bourgeois ; mais M. Ropartz, considérant que Charles de Blois était Français et familiarisé avec les libertés municipales, pense que l'on peut attribuer à ce prince l'honneur d'avoir fondé la première municipalité bretonne. En effet, les plus anciens titres montrent que les bourgeois de Guingamp avaient un procureur en 1380, tandis que Nantes n'a le sien qu'en 1410, et Rennes en 1430 seulement. Ces trois cités appartiennent au plus ancien groupe des communautés de ville de la province ; car la plupart datent leur existence soit de la guerre du Bien public, soit des guerres de la Ligue, soit même du dix-septième siècle.

L'auteur trouve les priviléges, exemptions et franchises dont Guingamp était en possession, consignés dans une transaction entre le comte de Penthièvre, seigneur de Guingamp, et « les manans et habitants nobles et roturiers, tenans héritages, terres et rentes soubs et au dedans de l'amprins et contenus des bournes, termes et limites de la prévosté de Guingamp, tant en ville close, les feaux-bourgs et aux camps d'icelle. » Cette transaction fut passée devant deux commissaires députés par le roi, dont l'un était d'Argentré, le célèbre sénéchal de Rennes. Un aveu de 1583, rendu au duc de Mercœur, fait connaître les armoiries de la communauté, qui figurent, du reste, sur de vieux comptes de 1447. Ces armoiries furent reconnues et enregistrées en 1697.

Les détails instructifs et curieux abondent dans cette étude approfondie des institutions municipales. Relativement à la juridiction des bourgeois, lesquels connaissaient des délits punissables d'une simple peine pécuniaire n'excédant pas 60 sols, des poids et mesures, de la police, de la taxe des denrées, de la petite voirie, une enquête de 1428 montre qu'il n'y a point d'honoraires pour ses agents autres que les taxes et amendes, que l'on va invariablement dépenser au cabaret voisin en sortant de l'audience. La cour des nobles bourgeois est en décadence vers 1640 : le sénéchal et le procureur fiscal de la juridiction de Guingamp ont obtenu du Parlement défense aux bourgeois et habitants de délivrer leurs plaids. Quant au corps politique de la commnauté de ville, il avait, dans l'origine, à s'occuper de tous les intérêts matériels et moraux de la cité. Le gouverneur, autorité purement militaire, et les juges de la cour ducale, restaient étrangers à son administration. Au premier rang des sujets de délibération des communautés, se placent la députation aux États ainsi que l'élection du maire et des douze auditeurs des comptes, qui re-

Digitized by Google

présentaient notre conseil municipal actuel. Guingamp fut au nombre des vingt-trois bonnes villes qui eurent seules, dans le principe, le droit de députer aux États. Son représentant était ordinairement le maire, à qui l'on accordait une indemnité. Les Guingampais sont nommément désignés aux États de Dinan assemblés, en 1352, par Jeanne la Boiteuse, pour traiter de la rançon de Charles de Blois. Les lettres de convocation qui ont été conservées dans les archives de la ville portent les signatures autographes de la duchesse Anne, de Louis XII, de Louis XIII, de Louis XIV, de Louis XV et de Louis XVI, du cardinal de Richelieu, etc... Le maire ou syndic, que l'on nommait dans l'origine procureur et receveur des bourgeois, et les douze auditeurs des comptes, étaient élus, chaque année, à la pluralité des suffrages, et toujours le mercredi des cendres. M. Ropartz transcrit son plus ancien procès-verbal d'élection, qui est de 1496; une autre pièce de 1519 fait connaître les attributions de ces administrateurs de la cité. Au reste, l'examen des papiers des anciennes paroisses bretonnes montre, dans la cour des comptes municipale, la reproduction du conseil paroissial, composé aussi de douze anciens trésoriers et qui, de temps immémorial, sous le nom de général de la paroisse, gouvernait au temporel les intérêts collectifs de la population groupée autour de chaque clocher. « En Bretagne, avait dit M. A. de la Borderie (1), point de communes insurrectionnelles ou communes jurées; point de trace du système municipal des Romains: ce n'est ni de l'une ni de l'autre de ces sources que nos municipalités, nos communautés de ville, car c'est le nom breton, ont pu sortir. Elles sont nées tout simplement sous l'influence d'un concours de circonstances qui les rendaient nécessaires, du consentement tacite des bourgeois et de leurs seigneurs; elles se sont entées sans bruit, sans secousse, sur ce tronc où florissaient, depuis un temps immémorial, les antiques institutions de la paroisse bretonne. Leur origine n'est donc ni révolutionnaire ni romaine: elle est chrétienne. » Telle est aussi la conclusion à laquelle M. Ropartz est conduit par l'étude des documents relatifs aux institutions municipales de la ville de Guingamp.

L'histoire du tiers état en Bretagne recueillera une foule de renseignements précieux et de faits significatifs dans cette savante monographie; nous ne signalerons que les plus marquants. Jusqu'à l'édit de 1689, qui défendit aux maires ou syndics de faire les fonctions de miseur, le maire de Guingamp fut en même temps receveur

(1) *Bulletin archéologique de l'Association bretonne*, t. IV, p. 212-213.

Digitized by Google

des deniers de la commune et même collecteur des impôts que, sous des noms divers, la ville paya aux ducs puis aux rois de France. Les impôts bretons se divisent, dès le quatorzième siècle, en deux catégories : les fouages et les aides. Les villes closes en général et en particulier Guingamp, étaient exemptées des fouages; mais elles payaient les aides, sorte de subside que les États accordaient d'abord accidentellement, don gratuit devenu véritablement impôt régulier. M. Ropartz n'a pu préciser le nombre ni la quotité des taxes de toute nature que nos pères eurent à acquitter depuis le quinzième siècle jusqu'à la révolution. Ce fut par la question financière que la centralisation, pour employer l'expression de l'auteur, prit entrée dans les affaires de la communauté, dont le traité de 1555 semblait lui interdire l'accès. Vainement les Guingampais eurent, en 1645, le rare bonheur de gagner un procès fiscal devant la chambre des comptes de Bretagne; vainement un arrêt de cette chambre les dispensa de rendre compte de leurs deniers patrimoniaux; le roi finit par avoir la haute main sur ces deniers; puis ses agents pénétrèrent dans l'organisation intérieure de la communauté. Le corps politique des bourgeois de Guingamp, qui avait été autrefois une puissance avec laquelle traitaient les ducs et les rois, se vit enlever jusqu'à la nomination de son maire. C'est ce qui fut accompli en 1692, « non sans amasser au fond du cœur des bourgeois dépouillés de leurs plus chères prérogatives, tout un monde de sourdes haines qui, couvées pendant un siècle, devaient amener les effroyables catastrophes où périrent en même temps et la monarchie et les derniers débris des libertés provinciales et municipales au nom desquelles on avait fait la révolution. » Une grande langueur pèse donc sur la vie municipale au dix-huitième siècle. Le système de 1706, modifié par un arrêt de 1746, fonctionne, sans épisode qui vaille la peine d'être rapporté, jusqu'au jour où la révolution décréta pour toutes les communes de France une administration uniforme. A partir de 1788, l'histoire des communautés bretonnes se résume en une approbation enthousiaste de la conduite des députés du tiers. Des mots magiques, inconnus jusque-là, et un moment d'universel délire, suffirent pour renverser, sans qu'on y prît garde, les vénérables institutions du passé. Cette rapide analyse de l'ouvrage de M. Ropartz contient, ce nous semble, le plus bel éloge que l'on puisse en faire. On ne saurait, du reste, trop applaudir à cette courageuse exploration des authentiques documents de l'histoire des municipalités bretonnes, car elle modifiera plus d'une appréciation erronée et aidera à mieux comprendre le régime intérieur des cités de ce pays.

Digitized by Google

Les recherches de M. Ropartz éclairent l'histoire du tiers état en Bretagne: portons maintenant, avec M. Duchatellier, nos regards sur les anciens évêchés de cette province. Le savant écrivain a entrepris de faire leur histoire au point de vue de leur temporel et des difficultés, des embarras sans nombre que ce temporel leur a suscités (1). Le chartrier des évêques de Quimper a été le principal objet de ses explorations; il contient les aveux des prélats aux ducs, puis aux rois de France, et, d'autre part, les aveux de la communauté politique au seigneur évêque, ainsi que les aveux fournis par des particuliers pour tous les héritages, terres, manoirs et châteaux sis dans l'étendue du fief épiscopal. On sait donc quelle a été l'étendue de leur domaine; de plus, ces pièces et d'autres documents réunis par M. Duchatellier, établissent que le fief et la seigneurie des évêques de la Cornouailles étaient complétement indépendants de la mouvance royale. Les évêques, comtes de la Cornouailles, pouvaient bien se regarder, d'après le droit ancien et coutumier de la province, comme les maîtres absolus de l'administration de leur seigneurie, de la justice à y rendre, des impôts à y prélever, de l'ordre à y maintenir, sauf l'hommage au souverain et le droit de prières seulement. Nous allons voir quels ont été les combats soutenus par cette puissance temporelle et comment elle s'est écroulée.

Rien ne fait mieux connaître la position politique et féodale des évêques du quinzième siècle qu'un procès-verbal authentique de l'intronisation de l'évêque de Quimper en 1480. Dom Morice n'avait donné que des extraits incomplets ou altérés de ce document : M. Duchatellier le reproduit dans son propre texte. On y voit, entre autres particularités, que quatre des plus grands seigneurs du pays eurent à comparaître de leur personne, au jour prescrit, et à prêter chacun une épaule au prélat, qu'ils portèrent jusqu'à l'église dans sa chaise épiscopale. L'intronisation des évêques était une cérémonie plutôt politique que religieuse : elle se pratiqua dans le moyen âge à l'installation de presque tous les évêques de France pourvus d'une seigneurie féodale, pour laquelle ils relevaient du chef de l'État, comme les barons qui les portaient sur leurs épaules relevaient eux-mêmes de la puissance temporelle de ces évêques pour les terres qu'ils possédaient en propre. On signale des exemples de cet usage dès le douzième siècle; au dix-septième, il avait disparu. Les pouillés et livres terriers de la province de Bretagne fournissent à l'auteur

(1) *Des anciens évêchés de la Bretagne*, t. LII et LIII de la collection des travaux de l'Académie des sciences morales et politiques.

Digitized by Google

une foule de détails pleins d'intérêt; et il résulte de cette enquête, comme du témoignage de l'histoire, que les évêques de Quimper étaient de riches et puissants seigneurs féodaux, formant avec les huit autres évêques et avec les abbés crossés des grandes abbayes du pays, la chambre du clergé aux États provinciaux, dont ils eurent plusieurs fois la présidence, et qu'ils furent plus souvent encore désignés comme intermédiaires entre la cour et le pays.

Près de ces prélats étaient placés les chapitres : M. Duchatellier présente leur histoire succincte, et apprécie la position de l'Église et du clergé à une époque où ses chefs, possesseurs de biens considérables, vécurent dans l'indépendance de leurs propres seigneuries, ne relevant que de Dieu et d'eux-mêmes pour tout ce qui touchait aux intérêts des populations qu'ils avaient reçu la charge de diriger. Les résultats auxquels ses investigations le conduisent montrent combien il serait utile d'ajouter à la publication des cartulaires, heureusement encouragée depuis quelques années, celles des comptes de gestion et d'une partie des procédures transportés, en 1790, dans nos archives publiques, et qui font connaître, mieux encore que les cartulaires, la vie active et animée des corporations religieuses. A quel prix et par quels sacrifices pour leur repos et leur autorité morale, elles s'assuraient la jouissance des droits qui faisaient leur richesse ! Les annotations d'un rentier de 1747 nous apprennent que, pour cent deux fondations pieuses qui composaient sa mense, le chapitre de Quimper fut obligé d'engager plus de cent trente-quatre procès, dont plusieurs se perpétuèrent pendant des siècles, et se poursuivirent, tant en instance qu'en appel, après s'être allumés dans les plus basses juridictions, pour aller se raviver jusqu'au parlement, en passant par une foule de jugements préparatoires.

M. Duchatellier a feuilleté les dossiers de ces affaires ; il constate, par exemple, que les procès soutenus par le chapitre contre les Vieux-Castel et les Kersalaun s'étendirent du 30 mars 1554 au mois de janvier 1708. Voilà, certes, un fait que les annales de la procédure normande envieraient à la Bretagne; et il me confirme dans l'opinion, vers laquelle j'inclinais déjà, que, pour l'humeur processive, les Bas-Bretons ne le cèdent guère aux Bas-Normands. Mais M. Duchatellier arrive à une conclusion bien autrement sérieuse ; et il voit dans cette lutte de tous les jours que le clergé soutint contre les familles les plus considérables l'origine des haines et des mécontentements qui devaient plus tard servir d'aliment à cet esprit de déconsidération et d'incrédulité qui ébranla l'Église au dix-huitième siècle.

Digitized by Google

Nous ne suivrons pas l'intrépide investigateur dans les salles capitulaires, où il retrace, d'après l'authentique témoignage des procès-verbaux, les difficultés qui ressortaient de la situation des évêques en face des chapitres. Quels tristes débats! quelles malheureuses querelles! Ce sont là des scènes d'intérieur qui montrent les mœurs d'une époque et les vices des institutions qui la régissent. Demandons plutôt à M. Duchatellier ce que fut la position des prélats vis-à-vis des populations qui se trouvèrent sous leur domination seigneuriale. Longtemps leurs droits et leurs priviléges ne rencontrèrent que de faibles obstacles; mais les cités s'agrandirent, les communes se formèrent, et dès lors les petits bourgeois et les marchands dont elles se composaient se trouvèrent naturellement conduits à disputer partout l'espace et le terrain que les deux corps privilégiés de la noblesse et du clergé avaient longtemps occupés, au double titre de la puissance militaire et de la supériorité intellectuelle. On a affecté de croire que cette lutte ne s'était manifestée qu'en 1789 : mais il y avait déjà plus de trois siècles que les classes de la nation française, irritées l'une contre l'autre, se faisaient une guerre acharnée et de tous les jours. Un seul chapitre, nous l'avons vu, avait eu à soutenir plus de cent procès pour de simples redevances dont l'origine remontait à un sentiment de piété : à combien d'autres débats conduisirent les faits et les actes qui touchaient aux intérêts généraux de la population! Et, remarquons-le bien, les redevances seigneuriales ont fort rarement un caractère d'utilité publique; ceux qui les acquittent ne peuvent y voir que l'exercice d'une autorité personnelle qui ramène tout à son profit et à la confirmation de droits purement arbitraires. La perception de droits de bail et de rachat dans les temps les plus anciens, des droits de lods et ventes dans les temps plus modernes, celle des droits de moult et de cuisson sur l'ensemble des habitants assujettis aux fours banaux et aux moulins des seigneuries féodales, fournissent à l'histoire de bien lamentables récits. Si l'on ouvre les *cadernes* des établissements religieux de la Bretagne, il n'est, pour ainsi dire, pas un diacre, pas un prébendaire, pas un clerc pourvu de quelque bénéfice qui n'ait procès sur ces matières, non que la chose vienne de lui directement, mais presque toujours parce que, son bénéfice et son revenu étant remis en location à des tiers, ceux-ci usent rigoureusement de toutes les ressources que leur offrent la coutume et la loi pour faire produire à la chose louée tout ce qu'elle est susceptible de rendre. En 1619, la ville de Quimper veut avoir un collége : elle a obtenu l'autorisation royale et elle appelle les jésuites

Digitized by Google

pour le diriger; mais il lui faut lutter pendant trente années contre l'évêque et son chapitre qui voient, dans cette création nouvelle, une atteinte à leur temporel. M. Duchatellier cite encore d'autres exemples où l'intérêt de la mense semble primer tous les autres; et il signale la fâcheuse position où avait été placée l'Église par la féodalité et ses institutions.

Mais ce n'est point seulement avec leurs chapitres et avec les bourgeois que les prélats sont en guerre pour le maintien de leur puissance temporelle. Dès l'année 1278, le duc de Bretagne avait obtenu un mandement du roi de France, par lequel ce prince déclarait qu'au duc seul appartenait la garde des églises et réguaires dudit pays. En 1399, l'évêque de Nantes, prêtant serment de fidélité à Jean V, confesse « avoir été mis en possession de son évêché et des fruits du régale par les mains du duc, le siége vacant appartenant audit duc et ressortissant de ses droits et noblesse souveraine, sauf ce qu'il avait pu en retenir, comme faire et pouvait. » L'on voit ici le pouvoir séculier s'arroger, comme le prétendit à son tour Louis XIV, le droit de disposer de tout ou partie du temporel des églises. Et pourtant ce même Jean V avait eu, en 1383, à subir de la part de l'évêque de Nantes une semonce publique pour qu'il eût à prêter l'épaule pour le porter à la cathédrale. L'auteur rappelle et la lutte de ce prince contre l'évêque de Saint-Malo, dont il annula les prétentions, et qu'il contraignit de le recevoir à genoux sur le rivage ; et celle de la duchesse Anne qui non-seulement enleva aux évêques de cette ville le droit de faire grâce aux criminels, en se servant de la formule toute royale *Car tel est mon plaisir*, mais encore fit graver sur la porte d'entrée de la citadelle, agrandie et reconstruite d'après le modèle de son carosse, la devise si connue : *Qui qu'en groigne, ainsi sera : c'est mon plaisir*, comme une réponse à la résistance que l'évêque et son chapitre lui avaient opposée.

Après la réunion du duché à la couronne, la lutte du pouvoir royal suit une marche plus mesurée et plus lente, mais le but n'a point changé. Les cours royales sont opposées aux juridictions ecclésiastiques; on établit des juges royaux, non sur le territoire de l'Église, mais à côté : en laissant subsister la cour épiscopale, on lui oppose une cour purement séculière dont les titulaires sont à la nomination du roi. D'autre part, la création d'une administration locale, sous le nom d'intendance, travaille à limiter la puissance temporelle des évêques, seigneurs de fiefs. Joignez à ces deux redoutables adversaires les communautés politiques de la bourgeoisie,

Digitized by Google

toujours opposée à la gestion cléricale des affaires dans les anciennes seigneuries ecclésiastiques, et vous comprendrez les luttes incessantes qui s'élèvent entre ces intérêts et ces pouvoirs rivaux et qui remplissent les trois derniers siècles. Les annales de la ville de Quimper montrent par quels excès cette hostilité s'est manifestée. C'est ainsi qu'en 1745 les bourgeois et la sénéchaussée brisèrent les armoiries et les signes de la puissance épiscopale partout où ils les rencontrèrent, jusque sous le porche de la cathédrale. En 1580, l'évêque avait été si vivement affligé des débats qu'amenaient, dès cette époque, entre lui et les manants, la perception des droits de lods et ventes, qu'il crut devoir quitter son siége. En 1586, un de ses successeurs n'eut d'autre parti que de prendre la fuite, après avoir vu son palais envahi, ses archives dispersées et brûlées par une foule que conduisait une partie des cordeliers et de la noblesse du pays. Pareille chose arrivait, à la même époque, dans le palais épiscopal de Saint-Brieuc. On le voit donc : la puissance temporelle des évêques eut à soutenir en Bretagne une lutte acharnée; et ce fut cette lutte, déjà vieille de trois siècles, qui, selon M. Duchatellier, prépara et amena les cruels événements de la fin du dix-huitième siècle : ni Voltaire ni les sceptiques de son école n'auraient eu ce pouvoir.

C'est du commerce breton durant la période féodale que M. A. de la Borderie entretient ses lecteurs dans la *Revue de Bretagne et Vendée*. Pour les temps les plus reculés l'auteur a heureusement puisé dans la vie de saint Philbert, qui florissait au septième siècle : on y voit que les salines voisines de Nantes donnaient lieu à un commerce de quelque importance. Au dixième et au onzième siècle, les grandes abbayes de la Touraine et de l'Anjou, comme Marmoutiers, Saint-Florent-de-Saumur, attachaient un haut prix aux exemptions de droits de péage accordées par les comtes de Nantes et par les autres seigneurs riverains de la Loire, en faveur des bâtiments qui descendaient et remontaient le fleuve. Au douzième, un témoignage curieux, celui d'un Arabe de la Sicile, atteste la prospérité de la Bretagne : la géographie d'Edrisi cite les noms de plusieurs ports de la province. L'esprit audacieux des marins de Saint-Malo se manifeste dès l'année 1330, ainsi qu'on le voit par des titres de la Tour de Londres transcrits dans la collection de Bréquigny. Les relations commerciales avaient déjà pris une grande extension, et il y eut des traités passés avec les nations étrangères. La convention avec la Biscaye date de 1372. Au quinzième siècle, les ducs de Bretagne traitent avec Bayonne, dont le port avait une si grande

Digitized by Google

importance; avec les rois de Castille et de Léon, en rappelant des conventions plus anciennes. Nous sommes à l'époque de la plus grande prospérité de la Bretagne : l'auteur cite des traités conclus avec la hanse d'Allemagne, avec les pays de Hollande, de Zélande et de Frise, renouvelés avec le Portugal, avec la Savoie, avec les rois de Danemark, de Suède, de Norwége. Les Bretons demandent même au pape une autorisation pour trafiquer en sûreté de concience avec les musulmans. Dans les traités avec l'Angleterre, nous remarquons l'abolition des lettres de marque en temps de paix. Voici en quelle occasion ces lettres étaient délivrées. Quand les efforts de l'individu pillé sur mer et les réclamations de son souverain ne pouvaient lui obtenir une réparation suffisante, le souverain l'autorisait à attaquer et à prendre, jusqu'à parfait dédommagement, tous les navires de la nation à laquelle son offenseur appartenait. Cet usage fut aboli dans le courant du quinzième siècle entre la Bretagne et presque tous les Etats de l'Europe, et le duc François II sollicita une excommunication contre les pirates. Au reste, dès le quatorzième siècle, les ducs avaient assuré aux navigateurs une protection efficace. De nombreux actes parlent du *convoi de la mer* et font connaître sa composition et sa force, l'impôt levé sur les négociants pour le maintien de cette institution. Une escadre placée sous les ordres de l'amiral de Bretagne avait mission de protéger les navires marchands qui sortaient des ports du duché et d'escorter spécialement jusqu'à leur destination ceux qui se rendaient dans le midi de la France ou dans le nord de l'Espagne. Telle est la matière neuve et pleine d'intérêt élucidée par M. de la Borderie : on trouve dans ce travail des faits peu connus; c'est moins un mémoire qu'une suite de notes fort importantes sur l'histoire du commerce breton pendant l'âge féodal.

Nous mentionnerons encore plusieurs publications de l'année 1859 qui apportent leur contingent à l'histoire de l'ancienne province. M. de la Borderie a terminé la biographie de Nominoé ainsi que sa belle étude sur la conspiration de Pontcallec. Nous avons déjà parlé dans nos précédentes notices de cette composition largement tracée où l'auteur s'inspire des sentiments de la vieille indépendance bretonne (1). M. l'abbé Kerdaffret continue ses recherches sur la rénovation religieuse de la Basse-Bretagne. Selon lui, aucun poëte breton n'a égalé le P. Julien Maunoir, qui suivit les traces de Michel Lenobletz et que l'on doit regarder comme l'apôtre des îles

(1) *Revue de Bretagne et Vendée*, année 1859.

Digitized by Google

de Sein, d'Ouessant et de Molènes. Ses cantiques, d'une simplicité lumineuse, abrégé substantiel de la doctrine chrétienne, sont encore chantés de nos jours par les milliers de pèlerins qui se pressent chaque année au pardon de Guingamp. Maunoir s'attacha surtout à combattre l'ignorance, car l'incapacité et l'incurie du clergé étaient devenues si grandes que plusieurs en basse Bretagne ne savaient plus répondre à cette question : Combien y a-t-il de Dieux? L'auteur attribue aux prédications et à l'influence de Julien Maunoir l'ascendant extraordinaire que le clergé de cette contrée a gardée depuis le dix-septième siècle, en dépit de toutes les révolutions (1). M. P. Marchegay a exhumé des registres de la mairie d'Angers le texte d'un serment prêté sur la croix de saint Laud par les Bretons établis dans cette ville. On y voit qu'au plus fort de ses démêlés avec le duc de Bretagne François II, le roi de France permit aux Bretons établis dans la capitale de l'Anjou d'y continuer leur séjour, mais qu'il leur imposa l'obligation de se présenter et de se faire inscrire à la mairie, puis de jurer fidélité sur la croix de saint Laud. Le texte édité par M. Marchegay fait connaître les obligations contractées et les noms de cent quarante-trois Bretons qui y ont apposé leurs signatures : c'est un des derniers serments politiques prêtés sur cette fameuse relique, qui avait la puissance miraculeuse de faire mourir avant la fin de l'année ceux qui avaient violé les promesses auxquelles elle avait servi de témoin et de garant; elle ne tarda pas, comme on sait, à déchoir de la faveur dont elle avait jouit sous Louis XI (2). Voilà pour l'histoire religieuse et politique de la Bretagne. Sous ce titre : *Les pauvres honteux de la Feuillette de Bouée*, M. l'abbé Loyer nous fait assister à un procès féodal de l'an 1746. D'après le droit ou la coutume, lorsque le tenancier était frappé de mort naturelle ou de mort civile, le seigneur s'emparait des revenus et de la récolte d'une année : c'était pour ainsi dire le prix d'une sorte d'investiture nouvelle donnée à un nouveau vassal. La coutume prévoyant le cas où le fief serait possédé par des corporations ou des communautés, décidait, pour que le seigneur ne fût point privé du bénéfice de son droit de rachat, que la corporation serait tenue de bailler *un homme de fief*, c'est-à-dire âgé de vingt-cinq ans, domicilié dans le pays, jouissant de la vie civile, et qui prenait dès lors le nom d'homme vivant, mourant et confisquant; sur sa tête demeurait suspendu le droit sauvegardé du rachat. C'est à faire choix d'un

(1) *Revue de Bretagne et Vendée*, année 1859.
(2) *Revue de l'Ouest*, année 1859.

Digitized by Google

représentant de cette nature que furent contraints les pauvres honteux de la Feuillette de Bouée, à la suite d'un long procès dont l'auteur montre les curieuses péripéties et où l'on voit quelle impopularité était attachée, en 1746, à l'exercice des droits féodaux. Mais qu'était-ce que les pauvres honteux de la Feuillette de Bouée? M. Loyer n'a pu le découvrir et pose la question à ses lecteurs (1). M. Anat. de Barthélemy poursuit, dans la *Revue de Bretagne et Vendée*, ses recherches sur quelques droits et redevances bizarres au moyen âge, et il remarque que, si l'on pouvait retrouver l'origine de toutes ces redevances, on verrait que bon nombre n'ont rien que de très-respectable et ne portent nullement le cachet d'une vexation féodale; mais ceux qui étaient tenus de les acquitter ont tout fait pour les rendre odieuses afin d'en obtenir l'affranchissement. M. de Barthélemy traite cette fois de la soule et des pelottes, des coqs et poules, du saut des poissonniers. M. P. Marchegay édite dans la *Revue de l'Ouest* des lettres patentes de 1714, portant que l'île de Bouin, une des sept châtellenies de la Garnache, marche commune du Poitou et de la Bretagne, sera régie à l'avenir par la coutume du Poitou et qu'elle n'obéira plus qu'à une seule juridiction. Ce fut un moyen de couper court aux abus et aux désordres nés de l'incertitude des juridictions, qui constituait les habitants dans des procès continuels et assurait l'impunité aux coupables à la faveur des conflits. M. Dugast-Matifeux a donné à la *Revue de l'Ouest* plusieurs pièces peu connues et qui concernent l'établissement de la juridiction consulaire à Nantes en 1564. Ce dossier se compose de l'édit d'érection, suivi d'une commission royale adressée au parlement de Bretagne pour son exécution, puis d'une déclaration interprétative; enfin de deux requêtes adressées au même parlement par les consuls nantais, à l'effet d'empêcher la justice ordinaire d'entreprendre sur leur compétence. Le même savant a reproduit un plan d'une histoire de Rennes, dont il connaît trois exemplaires et dont il place l'impression vers l'année 1730. Cet imprimé, de quatre pages, ne porte pas de nom d'auteur; mais il l'attribue au chanoine Breil de Pontbriand, chantre de l'église cathédrale de Rennes et abbé commandataire de Lanvaux, lequel a laissé une histoire inédite des États de Bretagne, pour laquelle il avait réuni d'immenses matériaux conservés aujourd'hui tant aux archives de la préfecture d'Ille-et-Vilaine qu'à la bibliothèque publique de Rennes et au greffe de la Cour d'appel parmi les papiers de l'ancien parlement.

(1) *Revue de l'Ouest*, année 1859.

Digitized by Google

Tels sont, avec quelques études biographiques et notamment de M. Longpérier-Grimoard sur l'illustre Mahé de la Bourdonnaye, de M. Levot sur l'amiral Kerléguen et sur le maréchal de Chateaurenault, les principaux documents que l'année 1859 apporte à l'histoire de l'ancienne province de Bretagne, et dont il nous a été donné de prendre connaissance. Mais nous ne devons pas omettre dans cette revue sommaire la notice manuscrite du cabinet des médailles de Rennes, dont M. André, conseiller à la cour impériale, a fait hommage au conseil municipal de cette ville. Le médailler de Rennes provient, d'une part, de la collection de M. de Robien, dont il ne représente même pas toutes les richesses, et, d'autre part, de la prodigieuse quantité de monnaies trouvées dans l'ancien lit de la Vilaine, par suite des travaux exécutés, de 1841 à 1845, pour sa canalisation dans la traversée de la ville. On trouvera dans le savant ouvrage de M. le docteur Toulmouche, l'historique de cette grande trouvaille, dont par malheur le médailler de Rennes n'a point été seul à recueillir les fruits (1). M. André donne la description des trois mille pièces dont il se compose et les range, non point d'après le métal et le module, suivant la vieille méthode italienne, mais il suit celle dont Eckel et Mionnet ont offert des modèles. Tout était à faire pour le cabinet de Rennes ; et le savant auteur de cette notice si complète et si détaillée, y a inauguré un système de classement à la fois géographique et chronologique, qui rattache plus intimement la numismatique à l'histoire dont elle est une des annexes et dont elle ne pourrait se passer.

Il nous reste encore à parler des travaux concernant l'histoire de la langue et de la littérature dans l'ancienne province de Bretagne ; mais la seconde partie de ce résumé sommaire aura nécessairement moins d'étendue. M. P. Marchegay a publié, dans la *Revue de l'Ouest*, deux chartes de 1270, une du duc de Bretagne et l'autre de son sénéchal de Nantes. Ce sont deux pièces intéressantes pour l'étude du vieux langage français : on y voit qu'à cette époque il était aussi pur et aussi intelligible dans le comté de Nantes que dans l'Ile-de-France, la Champagne, l'Orléanais et la Touraine. La même *Revue* annonce la publication prochaine de chants populaires en français et en patois de la Bretagne et du Poitou, recueillis et annotés par son éditeur, M. Armand Guéraud. La Société académique de Nantes a décerné une médaille d'or à ce travail dans lequel l'auteur a suivi le plan indiqué

(1) *Histoire archéologique de l'époque gallo-romaine de la ville de Rennes*, 1 vol. in-4°. Rennes, 1847.

Digitized by Google

pour la composition du grand recueil des poésies populaires de la France (1). Mais quittons les bords de la Loire et remontons vers la région bretonnante. Le département du Morbihan renferme deux populations différentes de caractère et de physionomie. « Dans les deux tiers de notre pays, dit M. l'abbé le Joubioux (2), nous avons des Bretons bretonnants, dans l'autre tiers nous avons des Gallos. Là même où la langue bretonne a péri pour faire place au français, l'archéologue n'aurait aucune peine à distinguer ce qui est de race bretonne de ce qui est de race gauloise. Les noms des villages, des familles, les usages, les costumes sont autant d'indications certaines, et les chants qui ont été recueillis font toucher au doigt pour ainsi dire, les différences qui séparent les deux races. Le Gallo est ici ce qu'il est partout en France, aimable, spirituel, très-rieur, un peu libre dans ses propos, mais ses mœurs valent mieux que ses paroles. Le Breton est sérieux, mélancolique ; son rire, comme celui du sage, n'excède jamais ses lèvres. Ses chansons, pour être parfois très-passionnées, ne sont pourtant jamais licencieuses. Il est le contraire du Gallo et ses mœurs valent moins que ses paroles. » Les deux populations juxtaposées ont donc chacune leur poésie ; et le recueil des chants gallos, édité par M. le docteur Fouquet, il y a déjà quelques années, présente un vif intérêt. Mais c'est principalement vers la littérature bretonnante que se portent les recherches des philologues et des érudits. M. Luzel, qui, dans la *Revue de Bretagne et Vendée*, célèbre en vers bretons l'immortalité de sa langue maternelle, fait appel au génie celtique ; il voudrait que l'on représentât, comme autrefois, sur des théâtres en plein air, les vieux mystères de Sainte-Nonn, de Sainte-Triphina, de Saint-Guilherm, la passion de notre maître Jésus, le purgatoire de Saint-Patrice. Un autre critique juge assez sévèrement les drames de ses compatriotes, et ce qu'il cite d'une tragédie politique intitulée *Marie-Stuart*, est assurément d'une grande médiocrité. Il est vrai que M. le Joubioux parle de compositions d'une époque relativement assez récente. Le même savant a publié le texte et la traduction de proverbes qui ont cours dans le pays (3) ; et M. Dulaurens de la Barre a donné à la *Revue de Bretagne* la traduction de plusieurs récits modernes en langue bretonne, comme pour montrer que la séve de ce rameau détaché du tronc des lettres celtiques n'est point encore épuisée. Les publications de M. de la

(1) *Bulletin de la Société académique de Nantes*, année 1859.
(2) *Bulletin de la Société archéologique du Morbihan.*
(3) *Bulletin de la Société archéologique du Morbihan.*

Digitized by Google

Villemarqué ont une plus grande importance : dans la troisième édition de son livre sur les *Romans de la Table ronde et les contes des anciens bretons*, des légendes armoricaines du dixième et du onzième siècles, figurent à côté de textes gallois de la même époque. Ainsi des recherches dévouées et patientes rendent chaque année à la lumière quelque nouveau débris. On ne saurait trop applaudir à ces investigations destinées à nous mieux faire connaître le seul dialecte celtique qui se soit conservé sur cette terre des Gaules, jadis le siége du principal établissement des Celtes. C'est là un intérêt archéologique du premier ordre, car les études de la philologie bretonne touchent par plus d'un point à la question de nos origines nationales. Mais le bel ouvrage de M. de la Villemarqué nous convie à les envisager cette année sous un autre aspect (1). Quels sont les rapports de l'idiome des bas Bretons avec les autres idiomes néo-celtiques? Doit-il être regardé comme le moins archaïque des dialectes encore subsistants? Y a-t-il quelque affinité entre les traditions qui forment, pour ainsi parler, le fond de sa culture poétique et celles des autres pays encore occupés de nos jours par des peuples de la même famille? Et ces traditions examinées en elles-mêmes, y a-t-il profit à les recueillir; sont-elles autre chose qu'une voix qui a retenti, mais sans trouver ni laisser d'écho? L'intérêt de ces questions ne semble guère dépasser les limites du domaine très-peu fréquenté de la philologie et de l'érudition celtiques; et pourtant elles viennent de jeter sur un des plus difficiles problèmes de notre histoire littéraire un jour inattendu. On se demandait quelle était l'origine du cycle d'Arthur et des romans de la Table ronde : les uns y voyaient des fictions imaginaires sorties tout d'une pièce du cerveau des romanciers français; d'autres leur attribuaient une origine provençale. Vainement Walter-Scott avait réclamé en faveur des Gallois, et l'abbé de la Rue essayé de prouver par le témoignage des trouvères eux-mêmes, que les chanteurs armoricains avaient servi de modèle aux poëtes de la Table Ronde; vainement M. Paulin Paris soutenait que l'on peut regarder le récit des exploits d'Arthur et de ses preux comme le dépôt des traditions les plus anciennes et les plus incontestables de la nation bretonne. Aux celtistes seuls il appartenait de changer une opinion probable en une solution positive; car, pour parvenir à la découverte de la vérité, il fallait recourir aux textes et bien déterminer le rapport des traditions celtiques avec le fond et

(1) Voyez, dans notre *Notice sur les publications de l'année* 1858, la partie qui concerne les langues celtiques, t. III, p. 357 de la *Revue des Sociétés savantes*, 2e série.

Digitized by Google

les données générales des romans de la Table ronde. Telle est la tâche que M. de la Villemarqué a heureusement accomplie : il a établi des comparaisons, reproduit les principales légendes et suivi, à l'aide de l'histoire, leur rapide diffusion hors du pays où le sentiment de la nationalité perdue et de patriotiques regrets avaient créé la poétique figure du bon roi Arthur et porté si haut la renommée de ses valeureux compagnons. L'origine du cycle de la Table Ronde n'est donc plus en litige : elle est celtique, mais les Gaëls de l'Irlande et de l'Ecosse n'y sont pour rien ; c'est à la race bretonne que le moyen âge en est redevable : les Kymris du pays de Galles n'y ont que la moindre part, et l'honneur de sa propagation dans le pays de France appartient tout entier aux Bretons de l'Armorique; poëtes du Midi et du Nord, troubadours et trouvères, ont reçu ce thème épique et ses principaux développements des chantres armoricains. Certes personne n'aura la pensée d'accuser de stérilité ou d'impuissance des études qui conduisent à de tels résultats, et ils parlent assez haut en faveur des recherches dont la littérature bretonnante est l'objet depuis plusieurs années.

E. Morin,
Professeur à la Faculté des lettres de Rennes.

Digitized by Google

Coup d'œil sur quelques travaux récents des Sociétés savantes du ressort académique de Poitiers.

(Voir la *Revue*, volume précédent, p. 614.)

I. *Société des sciences naturelles de La Rochelle.*

Cette Société est une des quatre sections générales de l'Académie des belles-lettres, sciences et arts du chef-lieu de la Charente-Inférieure. Elle s'est signalée au Congrès scientifique de France en 1856 en provoquant quelques études sérieuses sur la géologie de ce département, et notamment sur les questions suivantes : Quelles sont les richesses minérales de la Charente-Inférieure ? — La carte géologique du département est-elle suffisante pour que l'on puisse, *a priori*, indiquer les espèces de terrains sur lesquelles il serait utile de pratiquer le drainage?... — Donner la statistique et le gisement des marnes du département et en faire l'analyse. — Rechercher les causes et les lois des attérissements et envahissements opérés sur nos côtes. — Quelles modifications apportent-ils au port de La Rochelle ?

Parmi les travaux qui ont répondu à ce programme, le rapport de la Société de La Rochelle en signale un qui est un véritable ouvrage, et qui est dû à M. Manès, ingénieur en chef des mines à Bordeaux. C'est une *Description physique, géologique et minéralogique de la Charente-Inférieure.* Il est bien entendu que le travail descriptif est accompagné d'une carte qui, comme carte spéciale, ajoute beaucoup aux détails donnés par la grande carte géologique de MM. Elie de Beaumont et Dufrénoy. Un peu plus récemment, M. Beltremieux, membre de la Société des sciences naturelles de La Rochelle, et de la Société géologique de France, a repris à nouveau l'un des points les plus intéressants de l'étude de la même province géologique, en donnant une *Description des falaises de l'Aunis.* Bien que ce travail porte la date de 1856, il nous a été envoyé comme l'une des productions scientifiques les plus récentes qui se rattachent directement ou indirectement aux travaux de la Société de La Rochelle. Qu'on nous permette donc d'en indiquer ici les détails les plus dignes d'intérêt.

M. Beltremieux a étudié les falaises comprises entre la Sèvre niortaise et la Charente. Il en compte dix-sept séparées par des plages de galets, de sables, des dunes ou des alluvions. Elles appartiennent, au nord, à la période jurassique; au sud, c'est-à-dire à partir de Fouras, aux étages crétacés. Leurs couches tantôt horizontales,

Digitized by Google

tantôt inclinées, souvent rompues par des failles, montrent leurs tranches à découvert, et se laissent ainsi facilement étudier, d'autant que la vague, en faisant tomber de nombreux détritus, se charge en quelque sorte de mettre successivement à découvert plusieurs portions de chacune de ces couches.

Minéralogiquement, celles-ci se réduisent aux espèces en petit nombre qui composent les terrains sédimentaires dans les localités qui, comme le littoral de l'Aunis, sont à distance des formations plutoniennes. En revanche, le paléontologiste y rencontre des échantillons des fossiles caractéristiques de la plupart des étages jurassiques et crétacés.

Il ne faut cependant chercher ici ni le lias ni même l'oolithe inférieur dans la série jurassique, ni la craie blanche pour la crétacée. Au nord, à Esnandes, où commence la première de ces séries, les falaises de l'Aunis nous montrent l'étage oxfordien, le premier de l'oolithe moyenne, avec des argiles bleues à sa base et plus haut des calcaires blanchâtres, disposés en bancs épais, et formant une falaise de 500 mètres de longueur et de 10 d'élévation ; ses strates sont horizontales, ses fossiles rares. Viennent ensuite onze falaises formées par le corallien, et dont quatre se trouvent au sud de La Rochelle. C'est sur ces dernières, et surtout sur celles du Ché et d'Angoulins, derniers représentants de l'oolithe moyenne dans cette série, que l'auteur appelle notre attention.

Il nous signale les strates horizontales de la pointe du Ché comme un des plus riches gisements paléontologiques du coral-rag. Les débris de mollusques et de zoophytes y abondent. Des calcaires à polypiers alternent avec des couches de marnes. Une faille interrompt la stratification, et à partir de là commence sur une longueur de 500 mètres un terrain dont la stratification a presque disparu, et que remplissent de nombreuses coquilles caractéristiques et des crinoïdes. La falaise d'Angoulins est aussi riche en fossiles et digne de l'attention du géologue par l'inclinaison et la direction de ses couches, qui attestent par leurs dislocations des mouvements brusques du sol.

Puis viennent des falaises qui appartiennent à l'oolithe supérieure ; elles commencent à Chatelaillon par le Kimmridge-clay et des argiles bleues à la base, des calcaires à grains oolithiques comme couronnement. Dans les argiles de cet étage on rencontre quelques lignites, de beaux échantillons de chaux carbonatée métastatique, et des bancs entiers de *gryphée virgule*.

La série crétacée commence à Fouras par des terrains qui appar-

Digitized by Google

tiennent aux étages inférieurs. Cependant, l'auteur signale un peu avant cette localité des sables et des argiles qu'il considère comme une assise peu connue de cet étage. Sa description semble se rapporter à deux étages seulement du terrain crétacé, au néocomien assez vaguement indiqué, et au glauconien beaucoup mieux déterminé et caractérisé par l'auteur. M. Beltrémieux termine en nous montrant Fouras et l'espace qui sépare ce village (de si triste mémoire pour qui se reporte à 1815) de l'île d'Aix couvrant une forêt souterraine et sous-marine, reconnaissable à la présence dans un sol glauconien de nombreux troncs d'arbres silicifiés ou carbonisés et réduits en lignites compactes, souvent perforées par des tarets agathisés. Ces charbons fossiles, qui sont quelquefois à l'état de jayet, sont entremêlés de fer sulfuré et de succin. — Le Mémoire dont nous venons de rendre compte est terminé par une carte de coupes qui indiquent la composition des dix-sept falaises de l'Aunis, leurs formes, la direction et la puissance relative des couches qui les constituent.

II. *Mémoires de la Société de statistique des Deux-Sèvres*, 1re livr., t. XIX.

Cette livraison, qui nous est parvenue il y a peu de temps, renferme un seul travail d'histoire naturelle, mais un travail qui mérite doublement d'être relevé. C'est encore une étude géologique; celle-ci nous fait connaître une contrée importante, et par l'un des moyens d'exploration les plus riches en résultats précis, par les tranchées ouvertes au milieu des ondulations du sol pour l'établissement d'un chemin de fer. MM. Sauzé et Baugier ont étudié les cinquante-huit tranchées échelonnées dans la direction du nord-est au sud-ouest sur la ligne ferrée de Paris à La Rochelle, dans la limite du département des Deux-Sèvres. Il s'agit donc ici tout spécialement de la constitution géologique d'une partie importante du Poitou. Les auteurs ont pris le soin de donner dans quelques pages qui suivent leur description une vue générale des résultats qui en ressortent. Nous indiquons les plus importants de ceux-ci.

Quatre périodes géologiques sont représentées par les terrains que MM. Sauzé et Baugier ont rencontrés, terrains dont ils portent le nombre à dix-sept. Ils ont reconnu 1° des schistes argileux qu'ils rapportent à la période azoïque; 2° les terrains principaux de la période jurassique, en commençant par le lias et s'arrêtant au corallien, étage supérieur de l'oolithe moyenne. De là ils arrivent aux terrains tertiaires moyens, représentés par les faluns. Enfin ils ont

Digitized by Google

trouvé tout à fait superficiellement des sables et des dépôts ferrugineux appartenant à ce qu'ils appellent un peu vaguement la période contemporaine. Ces derniers dépôts sont de deux sortes : ce sont, ou des sables calcaro-siliceux jetés dans des plis de terrain près de Niort et ailleurs, ou des minerais de fer en rognons et en cristaux cubiques répandus un peu partout. Les faluns du miocène sont, comme toujours, distribués en petits bassins, et ceux-ci atteignent au delà de 8 mètres de puissance sur certains points. Quant aux étages jurassiques, qui jouent ici le principal rôle, on les voit se succéder régulièrement à partir de la limite nord-est, jusqu'au point où surgissent, au sud de Saint-Maixent, les schistes sur lesquels repose le lias, puis ils reparaissent au sud-ouest dans l'ordre inverse, toujours en stratification concordante, sauf quelques dérangements locaux produits par des dislocations. Les schistes enfin affleurent dans la vallée et sur les rives de la Sèvre, et se montrent en une bande étroite courant du sud-est au nord-ôuest, et que traversent de distance en distance des granits roses. Ces mêmes schistes reparaissent avec des arkoses, des micachistes et des gneiss sur la rive droite de la Sèvre, au nord de Saint-Maixent, d'où ils vont former la ceinture du massif granitique du bocage. Il faut lire dans le Mémoire de MM. Sauzé et Baugier les indications qu'ils donnent sur les relations, l'extension relative et les niveaux des terrains qui composent le sol des Deux-Sèvres et des contrées limitrophes. Ce chapitre de la géologie de l'Ouest mérite d'être étudié et veut l'être à l'aide des coupes figurées par les auteurs dans une série de planches qui accompagnent leur Mémoire. Ajoutons seulement à ce qui précède que ces messieurs ont recueilli et déterminé dans les couches jurassiques des tranchées du chemin de fer de Poitiers à La Rochelle un grand nombre de fossiles, mollusques et zoophytes, dont ils donnent un long catalogue, étage par étage. Nous en comptons 8 pour le lias, 150 pour les diverses assises de la grande oolithe, près de 80 pour l'oolithe moyenne, la plupart appartenant à l'oxfordien, enfin 5 seulement pour les tertiaires d'eau douce. Un seul reptile, un *Pliosaurus*, figure dans le jurassique de cette contrée, dans l'étage oxfordien.

III. *Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire.*

Nous avons sous les yeux une notice lue à la dernière séance publique de cette Société par M. Rouillé-Courbe, rapporteur de la commission séricicole. Cette commission avait été chargée d'étudier avec soin les résultats obtenus par M. Lamote-Characé dans la magna-

Digitized by Google

nerie en plein air qu'il a en quelque sorte improvisée pour l'acclimatation et l'éducation du *Bombyx Cynthia*, dans le parc du château de Coudray-Montpensier, profitant pour cela d'un massif d'*aylanthus glandulosa* qui existait dans cette belle propriété. Le *Bombyx Cynthia*, apporté du Japon et mis en expérience dans le cours de ces dernières années par les soins de la Société impériale d'acclimatation, activement secondée par l'un de ses secrétaires, M. Guérin-Menneville, a trouvé l'arbre sur lequel il vit dans sa patrie, déjà acclimaté dans nos jardins depuis un siècle. M. Lamothe-Characé, avec les conseils et la coopération de M. Guérin-Menneville, a parfaitement réussi à élever cette chenille en Touraine. Il a commencé par faire éclore la graine dans un appartement, par une température de 19 à 20 degrés, puis il a placé ses jeunes chenilles sur des rameaux d'*aylanthus* plongés dans des bouteilles remplies d'eau, et renouvelés à mesure qu'ils étaient dépouillés de leurs feuilles; enfin, après leur deuxième mue, ces larves furent placées en plein air sur les arbres eux-mêmes. Là elles ont achevé leur développement, et filé leurs cocons. Abritées et cramponnées à l'aide d'un crochet sous les feuilles aux dépens desquelles elles vivent, elles ont si bien résisté aux vents les plus impétueux, aux pluies d'orage et aux oiseaux, que des 4,500 larves placées très-jeunes sur des arbres qu'on n'avait pas même pu préparer à les recevoir en les débarrassant des broussailles dans lesquelles leurs branches basses étaient engagées, M. Lamote-Characé a obtenu 3,513 cocons. Ce succès d'une première tentative en fait prévoir de bien plus complets lorsqu'on aura isolé et préservé les aylantes de tout voisinage nuisible à leurs hôtes.

La commission estime qu'on peut espérer des récoltes de 78 à 80 cocons pour 100 vers éclos. Elle regarde enfin le *Bombyx Cynthia* comme acquis à l'industrie séricicole de la Touraine. Tandis que cette contrée développera, comme tout l'y encourage, ses éducations de vers du mûrier en les dirigeant surtout vers la production de la graine qui est le grand besoin du moment, elle retirera à peu de frais du nouveau Bombyx, vu sa rusticité, une soie qui, pour être moins belle que celle du premier, n'en sera pas moins très-précieuse en raison de sa force, et de ce qu'elle sera par son prix à la portée de toutes les bourses.

H. Hollard,

Professeur à la Faculté des sciences de Poitiers, et correspondant du ministère.

Digitized by Google

Mémoires scientifiques de la Société d'émulation du Doubs, 1859 et autres travaux publiés en 1859 dans l'Académie de Besançon.

Le volume des Mémoires de la Société d'émulation du Doubs qui porte la date de 1859 a été publié seulement au milieu de l'année 1860. Je crois devoir joindre à l'analyse des Mémoires scientifiques contenus dans ce volume quelques mots sur les travaux du même ordre publiés dans l'Académie de Besançon en 1859 et dans les premiers mois de 1860.

M. Grenier, professeur à la Faculté des sciences de Besançon, un des auteurs de la *Flore de France*, a inséré dans le volume de la Société d'émulation un Mémoire sur la *Florule exotique* des environs de Marseille. C'est la suite d'un Mémoire important contenu dans le précédent volume. M. Grenier ne s'est pas contenté de signaler l'apparition autour de Marseille d'un grand nombre de plantes exotiques, apparition suivie assez souvent d'une disparition non moins prompte. Il a expliqué ces faits par l'arrivée à Marseille de nombreux ballots de marchandises diverses, de laines en particulier, ballots qui contiennent les semences de plantes exotiques. Il a montré même que les plantes les plus communes dans la florule exotique de Marseille viennent des contrées avec lesquelles ce port entretient les relations les plus fréquentes.

Le même savant a publié dans les Mémoires de la Société d'émulation des recherches *sur quelques orchidées des environs de Toulon*, et, dans le Bulletin de la Société botanique de France, une *Revue du genre tragopogon dans la Flore de France.*

La géologie tient, comme à l'ordinaire, une très-grande place dans les travaux scientifiques de la Franche-Comté. Ainsi la plus grande partie du volume de la Société d'émulation est occupée par un Mémoire de M. Contejean sur l'*Étage kimméridien dans les environs de Montbéliard*. Ce travail important a été présenté comme thèse à la Faculté des sciences de Besançon, et son auteur a obtenu le grade de docteur ès-sciences naturelles. M. Contejean a, comme il le dit lui-même, entrepris surtout cette étude au point de vue paléontologique. Suivant lui, les espèces ont, comme les individus, leur naissance, leur accroissement et leur mort. Celle-ci serait amenée, non par les révolutions du globe, mais par une lente extinction. Il a représenté sur une planche, par des symboles particuliers, les vicissitudes des espèces fossiles, en très-grand nombre, qu'il a étudiées. Je vais, au surplus, le laisser parler lui-même.

Digitized by Google

« Comme l'individu, l'espèce a un commencement, une période « ascendante, un apogée, une période de déclin, une fin. La durée « relative de ces époques peut varier au point que plusieurs sont fort « courtes ou même font défaut.

« Chaque espèce a paru et s'est éteinte sans aucune cause appré- « ciable, le plus souvent sans que rien indique un changement, une « perturbation quelconque dans le régime des mers.

« Bien que les limites des formations soient ordinairement mar- « quées par des dislocations survenues dans l'écorce du globe, les « dernières espèces d'une formation, et notamment de la formation « jurassique, s'éteignent à des niveaux divers, successivement, pres- « que toujours une à une, avant que la perturbation qui a mis fin à « la formation soit arrivée.

« De même, les premières espèces d'une formation nouvelle ap- « paraissent successivement, par groupes peu nombreux, souvent « une à une, pour s'élever plus ou moins dans la formation et cesser « d'exister à des niveaux divers. »

Fidèle à sa pensée fondamentale, M. Contejean établit la distinction des assises de terrain au point de vue paléontologique : « La « *faunule* est caractéristique du sous-groupe. Elle résulte du grou- « pement, de l'association, de la prédominance de certaines espèces. « Elle peut toujours être reconnue au moyen d'un certain nombre « de fossiles dits *caractéristiques*, qui y atteignent leur maximum « de développement numérique et y jouent un rôle prépondérant.

« La *faune* est caractéristique du groupe, de l'étage et de la for- « mation. Elle résulte de la réunion des faunules de tous les sous- « groupes qui composent le groupe, ou de celle des faunes de tous « les groupes qui composent l'étage, ou de celle des faunes de tous « les étages qui composent la formation. »

M. Contejean compare avec détails l'étage kimméridien du littoral nord-ouest du bassin méditerranéen avec le même étage dans le reste du bassin et dans les autres bassins de la France et de l'Angleterre. Il termine par une liste générale très-étendue des fossiles de l'étage.

Le volume de la Société d'émulation contient aussi un Mémoire fort court sur la découverte de la craie supérieure à Silex dans le département du Jura, par MM. Bonjour, Defranoux et frère Ogérien : « En juin 1857, M. Defranoux présenta comme fait curieux un oursin « fossile recueilli aux environs de Saint-Julien (Jura), que M. Bonjour « reconnut comme le *galerites* albo-galerus de la craie supérieure ; « son opinion fut partagée par M. Defranoux et par le frère Ogérien.

Digitized by Google

« Comme la présence de cet étage n'a pas encore été, jusqu'à ce « jour, signalée dans les montagnes du Jura français, M. Defranoux « fut prié de rapporter de cette même localité, non-seulement des « fossiles, mais aussi des roches, ce qu'il s'empressa de faire. A « l'inspection des échantillons nombreux et variés, la certitude la « plus complète fut acquise de la présence de la craie supérieure à « Silex dans le Jura. »

Les auteurs du Mémoire exposent un peu plus loin que la formation nouvellement découverte occupe un espace assez étendu. « La « craie en place occupe une surface d'environ un kilomètre du nord « au sud, et de cinq à six cents mètres de l'est à l'ouest. Ce dépôt, « en forme de calotte, couronne un monticule elliptique, entouré de « toutes parts par de faibles vallées d'érosion qu'il domine d'envi- « ron cent mètres; l'altitude du point culminant est d'environ cinq « cents mètres. »

M. Vézian, professeur de géologie à la Faculté des sciences de Besançon, est l'auteur de plusieurs publications importantes, d'une note sur les systèmes de la Margeride et des Vosges ; d'un Mémoire sur les mouvements généraux de l'écorce du globe, et d'un travail sur la terre, séjour de l'homme, inséré dans la *Revue européenne*. Les deux autres Mémoires ont paru par extraits dans les comptes rendus de l'Académie des sciences.

M. Vézian montre dans sa note que les systèmes de la Margeride et des Vosges sont respectivement perpendiculaires à ceux du Hundsruck et des Ballons. Dans son Mémoire sur les mouvements généraux de l'écorce du globe, il partage ceux-ci en trois classes principales :

Dans la première sont les mouvements vibratoires, violents et instantanés, qui donnent lieu aux tremblements de terre.

Dans la seconde, les mouvements très-lents et très-étendus.

Dans la troisième, les mouvements orogéniques, dont l'action se concentre sur des lignes et brise l'écorce terrestre.

La classe des mouvements très-lents se divise en plusieurs ordres. Ainsi, M. Vézian distingue les mouvements d'intumescence qui soulèvent des masses continentales, et d'autres qui, à côté d'une surface élevée, en abaissent une autre. Ces derniers, à leur tour, se partagent en ondulatoires et oscillatoires, ceux-ci beaucoup plus étendus que ceux-là. Au mouvement d'intumescence se rapportent les efforts qui, en France, ont soulevé le plateau central et les massifs *breton, vosgien, alpin, pyrénéen*.

M. Vézian a publié, dans la *Revue européenne*, un travail important

Digitized by Google

sur *la terre, séjour de l'homme.* Il s'agit des rapports entre le globe, considéré dans son ensemble, et l'homme qui doit l'habiter. Ce sujet important est presque entièrement neuf. La science a beaucoup marché depuis les auteurs estimables qui l'ont traité au dix-septième et au dix-huitième siècle. Humboldt, dans le Cosmos, s'occupe de l'ensemble du monde visible beaucoup plus que de ses rapports avec l'homme. L'auteur nous rappelle que Descartes a appelé la terre un soleil encroûté, et il examine successivement, dans leurs rapports avec l'homme, la position de l'axe terrestre, l'atmosphère, l'intérieur du globe, sa surface, le climat, les révolutions du globe. Il explique, autant qu'on peut le faire, comment l'atmosphère conserve la chaleur, et par suite comment la raréfaction de l'air au sommet des montagnes est une cause de froid.

Sur l'intérieur de la terre, une seule chose est bien constatée, l'existence d'un puissant foyer de chaleur. M. Vézian fait remarquer l'opposition entre les actions internes et externes : « Les agents at-« mosphériques agissent à la façon d'un rabot, et les forces inté-« rieures bouleversent le sol comme le ferait une charrue. » D'après les expériences de Bischoff sur une boule de basalte fondue, 353 millions d'années ont été nécessaires pour que l'écorce de la terre ait acquis son épaisseur actuelle.

A la surface du globe, la forme des continents, surtout celle que Humboldt désigne sous le nom de terre articulée, a une heureuse influence sur le développement de l'espèce humaine. L'époque de l'apparition de l'homme sur la terre est difficile à déterminer géologiquement. Des observations récentes le montrent contemporain de la Faune qui a précédé celle-ci. Des crânes humains trouvés près du Puy-en-Velay, au Brésil, en Belgique, sont mêlés à des ossements de *mégathérium* et de *mégalonix.* M. Boucher de Perthes a trouvé dans le département de la Somme un grand nombre de silex, taillés en forme de hache, ensevelis dans le terrain appelé *diluvium.*

La géologie doit être distinguée de la cosmogonie et de la physique du globe. La géologie est surtout l'étude de l'ordre de succession des couches terrestres. C'est une science aujourd'hui assez avancée et fixée dans un grand nombre de ses parties. Quant à l'histoire du globe, elle est du ressort de la cosmogonie, et beaucoup moins avancée que la géologie proprement dite.

Les Mémoires de la Société d'émulation contiennent deux notes de M. Humbert, docteur en médecine à Paris. L'une, de MM. Humbert et Henry, a pour objet la recherche de l'*iode* par l'*amidon.* L'autre, de MM. Humbert et Fonvielle, traite d'une pile voltaïque constante et

Digitized by Google

économique à dégagement de chlore. Cette pile « fonctionne avec un « seul liquide, de l'eau acidulée avec $\frac{1}{10}$ d'acide chlorhydrique. Elle « est composée de lames de zinc et de plaques de charbon réunies « par des conducteurs métalliques. Chaque couple est placé dans un « vase hermétiquement fermé. Les vases sont munis de deux ori- « fices, l'un situé à la partie inférieure, pour l'entrée du chlore, « l'autre, pour sa sortie, placé à la partie supérieure. » Les procès-verbaux de la Société d'émulation contiennent une lettre de M. Guillin sur le dosage des eaux ferrugineuses par une dissolution de biiodure potassique.

Dans le courant de cette année, MM. Loir, professeur de chimie, et Drion, professeur de physique à la Faculté des sciences de Besançon, ont présenté à l'Académie des sciences un travail très-important sur la liquéfaction des gaz.

Se proposant d'étudier quelques-unes des propriétés physiques et chimiques des gaz amenés à l'état liquide, ils ont cherché à faciliter les méthodes de liquéfaction ordinairement employées. Leur procédé général consiste à utiliser le froid considérable produit par l'évaporation des liquides volatils.

Avec l'éther refroidi à l'aide d'un courant d'air très-rapide, ils ont liquéfié le cyanogène et l'acide sulfureux; avec ce dernier, traité de la même manière, ils ont liquéfié le chlore et l'ammoniaque; avec l'ammoniaque, enfin, ils ont condensé l'acide carbonique. En moins d'une heure, avec des appareils disposés d'avance, ils ont donc pu réaliser la liquéfaction de l'acide carbonique, sans employer de glace et sans recourir à une augmentation de pression.

M. Résal, ingénieur des mines, a fait un mémoire sur la *rotation des corps solides*. Ce problème occupait déjà Euler, qui a donné son nom aux équations de ce mouvement. Les équations d'Euler sont fort simples, mais la voie pour y parvenir ne l'était pas. Souvent, un problème difficile étant résolu pour la première fois, on arrive à un résultat simple par une marche compliquée. Toutefois, en étudiant le résultat, les géomètres parviennent ordinairement à voir les relations plus simples qui le lient aux principes connus. M. Résal a appliqué à ce problème, comme à plusieurs autres, des considérations géométriques qui l'ont beaucoup simplifié. Il arrive aux équations d'Euler par un tour de démonstration neuf et fort direct.

M. Résal a inséré aussi dans les *Annales des mines* une note sur une question de *mouvement relatif* et sur l'*appareil pendulaire de M. Sire*. L'appareil de M. Sire a pour but de rendre intelligible à tous l'action du mouvement de la terre sur les pendules et les gyroscopes.

Digitized by Google

L'auteur de ce rapport a adressé à l'Académie des sciences une note sur la *double réfraction*, qui a été entièrement insérée dans les comptes rendus. L'objet de cette note était l'application à la double réfraction des principes de l'*homologie en mécanique*, que j'avais exposés dans une note précédente.

TH. D'ESTOCQUOIS,
Professeur à la Faculté des sciences de Besançon.

Digitized by Google

NOTICES

SUR LES

OUVRAGES PUBLIÉS EN PROVINCE

OU RELATIFS A LA PROVINCE.

Recherches historiques sur le pèlerinage des rois de France a Notre-Dame d'Embrun, par *Adolphe Fabre*, président du tribunal civil d'Embrun. (1 vol. in-8°, 150 pages. Grenoble, 1859.)

Tiré à un petit nombre d'exemplaires non livrés au commerce, le travail qui fait l'objet de ce compte rendu est le fruit des loisirs d'un honorable magistrat. Sans autre but que celui d'appeler d'une manière sérieuse l'attention des archéologues sur une vieille basilique dont il serait urgent de songer à faire la monographie, M. Adolphe Fabre, président du tribunal civil d'Embrun, s'est attaché à recueillir sur place tous les documents que la localité pouvait fournir, et c'est le résultat de ses investigations qu'il a consigné dans l'intéressante brochure que nous allons rapidement analyser.

Ville autrefois importante en raison de sa situation sur un rocher, Embrun n'a pas été moins célèbre par le pèlerinage qui, pendant trois siècles, y attira, de tous les points de la chrétienté, une foule considérable de fidèles. Depuis 1320 jusqu'en 1585, époque à laquelle l'image de la Vierge miraculeuse d'Embrun fut détruite par les soldats de Lesdiguières, le concours des pèlerins fut si énorme, que cent prêtres, paraît-il, suffisaient à peine à leur empressement. Les rois de France eux-mêmes sont venus s'agenouiller devant Notre-Dame d'Embrun, et l'on connaît la dévotion particulière qu'elle avait inspirée à Louis XI.

Grâce à cette pieuse renommée, l'archevêché d'Embrun, qui fut supprimé à la Révolution, ne tarda pas à acquérir une très-grande importance et d'immenses richesses. Le trésor de la cathédrale, dont nous aurons occasion de parler plus bas, était véritablement splendide. « Lorsque nos rois de France, dit M. Fabre (p. 2), s'avançaient avec de faibles escortes, à petites journées, à travers ces montagnes ; lorsqu'ils faisaient leur entrée dans cette ville d'Embrun, on ne savait lequel était le plus puissant, ou de ce monarque qui venait s'humilier, ou de cet archevêque qui le recevait avec une princière magnificence. »

Digitized by Google

Dans le cours de son travail, M. Fabre s'applique principalement à résoudre les points controversés ou obscurs, relatifs à la fondation de la cathédrale et de la chapelle, aux différentes architectures de l'édifice et à la nature de l'image miraculeuse.

L'église d'Embrun a été construite vers le neuvième siècle, et elle a subi de grandes modifications au treizième siècle. Sa façade, son portail latéral et son clocher datent de cette dernière époque. S'appuyant sur l'autorité des textes, M. Fabre parvient à établir que l'édifice encore aujourd'hui debout est l'œuvre de Charlemagne, du moins quant à la charpente extérieure et en exceptant la façade. Il développe ensuite les motifs qui lui font assigner le treizième siècle pour date de la construction du portail et le seizième pour celle où le Narthex fut élevé.

L'image miraculeuse de Notre-Dame d'Embrun n'existe plus; elle a sans doute péri pendant les guerres de religion. Ce n'était pas une statue, comme beaucoup l'ont cru, mais une peinture; elle était placée à l'extérieur de l'église et encadrée dans le tympan du portail latéral qui en conserve encore des traces sur ses colonnettes. Ce tableau représentait l'adoration des Mages, d'où lui est venu son nom de *Réal*.

Les miracles commencèrent vers 1320 et se continuèrent sans interruption pendant trois siècles. M. Fabre dit qu'il se bornera à enregistrer le fait sans le discuter, renvoyant au surplus le lecteur à l'historien Albert et au Père Fournier qui a traité ce point avec tous les développements désirables.

La vénération de Louis XI pour Notre-Dame d'Embrun est bien connue; le roi portait à son chapeau une image de la célèbre Madone, et se prosternant humblement devant elle dans le cours de la journée, il lui adressait de fréquentes prières.

Nous devons à M. Fabre des détails fort curieux sur les libéralités faites par Louis XI à l'église d'Embrun, et notamment sur la fameuse rente annuelle de 13,000 livres environ qu'il donna à prendre sur les impôts que lui payait le Briançonnais, à la charge par le chapitre de chanter tous les jours une grand'messe en musique. Cette rente fut constituée par lettres patentes du 14 janvier 1481. Une particularité rapportée par l'historien Albert (t. II, p. 307), et digne d'être notée, c'est que cette messe devait se célébrer avec le *Gloria* et le *Credo*, même dans la semaine sainte, par conséquent contrairement à l'ordre des rubriques; elle fut néanmoins autorisée par une bulle de Sixte IV, comme étant fondée *pro re gravi*.

Le même pape, par une bulle du 23 janvier 1482, nomma

Digitized by Google

Louis XI et tous les rois de France, ses successeurs, chanoines de la cathédrale d'Embrun, avec le droit de porter le surplis, la chape et l'aumusse. Déjà, quelques années auparavant, en 1471, il avait nommé ce monarque chanoine de Notre-Dame de Cléry.

Louis XI fit un autre don considérable à la cathédrale d'Embrun. Ce sont les orgues placées contre le premier pilier de la voûte qui soutient le clocher, et sur lesquelles furent sculptés son portrait et celui de son fils Charles le Dauphin. Ces portraits n'existent plus aujourd'hui. M. Fabre ajoute qu'il a vainement cherché la preuve de la version généralement accréditée que les tuyaux des orgues étaient en argent et qu'ils furent enlevés par les calvinistes. A cette occasion, il avertit le lecteur de se tenir en garde contre les anecdotes si souvent rapportées sur Louis XI, et contre l'invasion, palpable ici, du roman dans l'histoire.

M. Fabre ne pense pas que Louis XI soit venu à Embrun après son avénement au trône, comme on l'a prétendu, mais il a pu y passer, dit-il, « étant dauphin, lorsqu'il guerroyait contre le duc de Savoie et qu'il portait secours au marquis de Saluces, ou bien encore lorsque, le 10 août 1449, il signait, à Briançon, son traité avec le duc Louis. »

Quant à Charles VIII, il est positif qu'il est venu deux fois à Embrun pendant son règne, en 1489 et en 1494. Mais, quoi qu'en dise le P. Fournier, il est permis de croire que le second voyage du roi n'avait pas uniquement pour motif un désir pieux; c'était en effet au mois d'août 1494 qu'il l'exécuta, alors qu'il conduisait son armée à la conquête du royaume de Naples. M. Fabre rapporte (p. 79) une pièce (inédite) de fort mauvais vers, qui fut lue à Charles VIII, lors de sa réception. Elle avait été préalablement communiquée au confesseur du roi, Jean de Rely, évêque d'Angers, qui y apposa *son avis et trouvé bon.*

Loin que Charles VIII ait fait des largesses à Notre-Dame d'Embrun, c'est sous son règne que fut réduite à trois cents livres la fameuse fondation de Louis XI dont nous avons parlé plus haut. Cette mesure fut prise en raison de l'effroyable misère du peuple. On peut juger de cette misère par le passage suivant qui se trouve dans le cahier des réclamations du tiers état, lors de la réunion des États généraux en 1484 : « Ce pauvre peuple jadis nommé François (franc), est maintenant de pire condition que le serf, car un serf est nourri, et lui périt de faim...; les uns sont morts de faim, d'autres, dans leur désespoir, ont tué leur femme, leurs enfants, puis eux-mêmes...; un grand nombre, auxquels on a dérobé leur bétail,

Digitized by Google

s'attellent eux-mêmes à la charrue avec leurs enfants. » (M. Fabre, p. 83.)

Malgré cette diminution considérable de ses revenus, le chapitre de Notre-Dame d'Embrun n'en continua pas moins, pendant deux siècles, à dire tous les jours la messe du roi. Ce n'est que vers le commencement du règne de Louis XV qu'il décida que cette messe serait, à l'avenir, chantée seulement tous les dimanches.

Au mois de juin 1502, Louis XII, se rendant en Italie, passa par Embrun, où la tradition veut qu'il ait été reçu dans la cathédrale, avec les ornements de chanoine. On n'a aucun détail, du reste, sur l'accueil qui fut fait à ce prince, ni sur les marques de sa munificence à l'égard de Notre-Dame. Il est certain cependant qu'il avait pour elle une grande dévotion.

Quelques années plus tard, en 1515, la guerra amena également François Ier à Embrun. Mais la relation du P. Fournier sur ce point est fort laconique, et on ne possède aucun document certain.

La réception la plus intéressante qui ait été faite à Embrun à une tête couronnée est sans contredit celle de Henri II, en 1548. Elle eut lieu avec beaucoup de pompe : « *Tout fut employé, troupes sous les armes, coups de canon, feux d'artifice, illuminations.* » C'était le moment de la plus haute puissance de l'église d'Embrun. Il est extrêmement intéressant de parcourir l'inventaire du trésor que possédait la cathédrale à cette époque. M. Fabre l'a reproduit en entier d'après le P. Fournier qui l'avait lui-même emprunté aux archives du chapitre. Cet important document porte la date de 1555, c'est-à-dire sept ans après la visite de Henri II, et trente ans avant le pillage de Notre-Dame d'Embrun.

M. Fabre raconte, en terminant, les scènes de violence et de dévastation qui signalèrent l'année 1585. Les reliquaires, les statues, les vases sacrés, toute l'argenterie de la cathédrale disparurent. Il n'en fut pas heureusement de même des étoffes, et « on est surpris, dit-il, de trouver encore aujourd'hui une quantité aussi considérable d'ornements dont le tissu d'or et d'argent est du plus haut prix, et qui sont de véritables monuments de l'iconographie sacrée. » Aussi M. Fabre souhaite-t-il, et nous nous associons avec empressement à ce vœu, que quelque artiste vienne visiter le trésor de l'église d'Embrun. Il y trouverait une « collection peut-être unique de vêtements sacerdotaux, » et « tous les degrés de l'art depuis le treizième siècle jusqu'au dix-septième. »

Ernest Cadet.

Digitized by Google

RECHERCHES SUR LES GLACIERS ET SUR LES FORMATIONS ERRATIQUES DES ALPES DE LA SUISSE, par M. *Henri Hogard*. 2 gros volumes. Épinal, 1858.

La neige qui couvre le sommet des montagnes se renouvelle sans cesse. C'est donc à tort qu'on l'a appelée, dans le langage vulgaire, neige *perpétuelle*. Sous l'action de la pluie ou des eaux provenant de la fusion des couches superficielles, elle se convertit en neige grenue connue sous le nom de *nevé*, qui, à son tour, se change en glace. La région des glaciers qui forme la limite inférieure de celle des neiges, a, dans les montagnes de la Suisse, une altitude moyenne de 2,700 mètres.

Les glaciers entièrement dépouillés de nevés, — on en rencontre beaucoup, — augmentent cependant tous les ans, et on a remarqué que l'augmentation est en raison directe de la neige tombée pendant l'hiver. Il n'y a donc pas eu là transformation successive de neige en nevé, de nevé en glace. La neige s'est fondue, a coulé à travers le glacier, et s'est congelée. L'élément principal de leur alimentation est donc l'eau provenant de la fusion de la neige. Cela résulte des observations de Saussure, de M. Élie de Beaumont, de M. Ch. Martins, et de la plupart des voyageurs : « Les glaciers, dit M. Martins, croissent par *intus-susception*, suivant l'expression employée par M. É. de Beaumont, et non par simple addition de couches de neiges nouvelles qui se transforment en glace lorsqu'elles sont pénétrées par les eaux. » Leur épaisseur varie chaque année avec la quantité de neige liquide qu'ils reçoivent, et, selon les pertes qu'ils éprouvent sous l'influence des divers agents atmosphériques, les glaciers augmentent, restent stationnaires, diminuent, ou finalement disparaissent.

On peut donc dire que la neige, à l'état liquide, est « l'élément *essentiel* et *réparateur* des glaciers. » Elle est aussi la cause de leur mouvement, car la dilatation qui résulte de la congélation de l'eau absorbée par la glace, détermine l'accroissement, et favorise la marche du glacier dans la direction où elle tend naturellement à se produire, c'est-à-dire suivant la ligne de plus grande pente de l'inclinaison.

Cette marche, cette progression, varient évidemment selon l'inclinaison du terrain sur lequel repose le glacier ; plus cette inclinaison est forte, plus le glacier s'étend en longueur, et, au contraire, si la pente est faible, l'accroissement se fait en épaisseur. L'inclinaison

Digitized by Google

détermine également la quantité d'eau absorbée par la glace. On comprend en effet que, sur un terrain très-incliné, l'eau glisse facilement et n'a pas le temps de pénétrer. De là il résulte que les glaciers inclinés doivent croître beaucoup moins vite que ceux dont la surface est à peu près plane : c'est en effet ce que l'observation confirme.

On croit généralement que la marche des glaciers n'est pas continue, qu'elle a lieu seulement pendant l'été. Cela n'est pas exact; nous pouvons maintenant le démontrer. En effet, l'eau qui les pénètre pendant la belle saison peut se maintenir à l'état liquide à travers les interstices capillaires de la glace grenue; la congélation n'a donc pas lieu instantanément, mais *progressivement*. Il ne serait cependant pas exact de croire que l'augmentation est toujours la même en tous les temps; l'évaporation et le froid excessif la diminuent, et, si leur action est très-intense et persistante, elle peut arrêter la marche du glacier en suspendant l'alimentation.

Les auteurs qui ont voulu expliquer l'accroissement des glaciers par la transformation de la neige en nevé se sont beaucoup occupés de leur stratification, qu'ils ont cru voir partout, quoiqu'elle n'existe presque nulle part. Ils n'ont pas compris pourquoi certains glaciers n'offrent aucune trace de couches stratifiées. Il est évident que l'accroissement par *intus-susception*, tel que nous l'avons expliqué, explique à merveille l'absence de ces couches ou tout au moins leur transformation en masses homogènes. Dans quelques glaciers, et à leurs parties inférieures, on observe des tranches sensiblement parallèles, se recouvrant à demi les unes les autres. On a cru y reconnaître des strates réguliers, mais l'observation attentive a montré que c'était des coulées résultant de l'accroissement, et dont la succession avait lieu dans le sens du mouvement progressif du glacier.

Il est également impossible d'expliquer par la stratification les crevasses régulières qui affleurent quelquefois à la surface du glacier; elles n'offrent aucune concordance à l'intérieur de la masse et la sillonnent. Elles sont dues au mouvement du glacier, mouvement qui a lieu en deux sens perpendiculaires, en longueur par glissement, en largeur par expansion. Ces mouvements produisent dans la masse deux systèmes de crevasses ou fissures, les unes perpendiculaires à l'axe des glaciers, les autres parallèles à ce même axe; mais comme la glace n'est pas partout également plastique, il en résulte qu'au lieu de deux systèmes de crevasses parfaitement perpendiculaires entre elles, on observe des fissures irrégulières qui

Digitized by Google

s'enchevêtrent et découpent la masse du glacier en blocs polyédriques dont le groupement parfois très-régulier a souvent trompé des observateurs qui ont cru y voir des traces de stratification.

L'action des eaux à la surface des glaciers est très-variée. En pénétrant à travers les fissures, elle peut s'y accumuler et s'y congeler en un filon conique qui, pressé par les parois latérales, finit par se briser et se transformer plus ou moins en glace grenue, si la température ne l'a pas dissout avant sa transformation. Ces petits filons ont peu d'importance dans le régime des glaciers, car ils ont une faible profondeur — 3 mètres au maximum — et d'ailleurs disparaissent pendant l'été.

On rencontre dans les glaciers des trous remplis d'eau dont la formation est due à la présence de graviers qui s'échauffent, déterminent la fusion de la glace, et s'enfoncent sans cesse en la creusant. Parmi ces trous, on en distingue de particuliers connus sous le nom de *trous méridiens*, dont la coupe est demi-circulaire, ainsi appelés parce que la flèche de l'arc est dirigée dans le sens du méridien. On se rendra facilement compte de la formation de ces cavités par l'exposition de la surface aux rayons solaires. Tel point qui se trouvera à l'ombre d'un pli, d'une saillie de la surface, sera moins échauffé que tel autre, voisin du premier, exposé directement au soleil, et la fusion, en ces deux points, aura une intensité différente ; le trou se creusera plus d'un côté que de l'autre, et prendra une forme particulière.

L'eau provenant de la fonte de la neige peut n'être pas entièrement absorbée par le glacier ; alors elle s'écoule à la surface et creuse de petits ruisseaux appelés *karren*, qui deviennent de véritables torrents à l'époque des grandes pluies. Ils sont très-nombreux à la surface des glaciers dépourvus de crevasses qui arrêtent leur cours.

Lorsque l'eau pénètre dans une fissure assez large et très-profonde, elle en ronge les bords, et finalement, il peut se produire de véritables *puits* connus sous le nom de *moulins*. Ils sont verticaux, généralement cylindriques, tantôt vides d'eau, tantôt remplis jusqu'à leurs bords. Une crevasse qui s'ouvre par hasard peut tarir un de ces moulins en quelques instants.

Enfin, si l'eau de source dont la température est supérieure à 0°, vient à couler sur la surface d'un glacier, elle se congèle en une masse compacte et forme un amas de glace qu'il ne faut pas confondre avec celle du glacier. Cette glace, en effet, est compacte et stationnaire, tandis que la masse du glacier est grenue et toujours

Digitized by Google

en mouvement. La formation de l'*amas* est donc tout à fait indépendante de celle du glacier, et rien n'est plus facile, lorsqu'on est en présence de ces lacs de glace, que de les reconnaître.

Nous avons cherché à déterminer la cause du mouvement des glaciers, et nous l'avons trouvée dans le mode même de leur alimentation. On pourrait croire, si nous n'entrions pas dans quelques détails à ce sujet, que le mouvement de la masse entière est régulier, et que toutes les parties du glacier sont animées d'une égale vitesse. Il n'en est rien. Si l'on considère plusieurs points placés sur la ligne du mouvement, on s'aperçoit qu'entre les points inférieurs et supérieurs il y a une région centrale dont la vitesse est la plus considérable ; de même si l'on observe la marche de plusieurs points placés sur une ligne transversale, on remarque que la vitesse a son maximum au centre, si bien que cette ligne, primitivement rectiligne, offre au bout de quelque temps l'aspect d'une courbe très-arrondie dont la courbure est dirigée dans le sens du mouvement.

La marche du glacier est d'ailleurs plus rapide au printemps et pendant l'été que pendant les autres saisons; cela se conçoit aisément puisque c'est pendant l'été que l'alimentation est complète, et que la vitesse d'un glacier doit augmenter proportionnellement à sa masse. Ce principe de mécanique explique aussi pourquoi la région centrale qui a l'épaisseur maximum a aussi le maximum de vitesse.

La marche de la masse se trahit elle-même par les traces qu'elle laisse sur le sol sur lequel elle s'appuie. La glace est toujours séparée du sol par une couche de galets et de matières broyées provenant de la destruction des roches. Ces galets, pressés par la glace et entraînés dans son mouvement, impriment sur le sol des rayures, des stries très-nettes dont les directions reproduisent rigoureusement les moindres inflexions de la marche du glacier. Les galets engagés entre la glace et les rochers qui la limitent latéralement tracent des lignes dont les inclinaisons diverses indiquent les gonflements et les abaissements de la masse. Malgré les difficultés de pareilles observations, — puisqu'il faut s'introduire entre la glace et le sol, — ces faits sont bien constatés, et d'ailleurs on a pu les observer à des endroits autrefois recouverts par des glaciers qui aujourd'hui n'existent plus.

Les rochers, sous l'influence des eaux et des agents atmosphériques, se désagrégent, tombent en blocs souvent énormes à la surface des glaciers, et s'y disposent en longues traînées dont la direction est déterminée par le sens du mouvement du glacier. Ces

Digitized by Google

traînées portent le nom de *moraines*. Selon leur position par rapport au glacier, on les distingue en moraines *latérales*, *médianes*, *profondes*, *frontales*.

Les moraines latérales qui forment les rives du glacier, simples ou composées, s'étendent sous forme de nappes ou constituent des bourrelets qui tendent sans cesse à se rapprocher des bords. Elles déterminent les limites latérales du glacier, et s'il vient à se retirer, elles restent à leur place, et témoignent par leur présence que le glacier s'étendait jusqu'à elles. — Si deux glaciers se réunissent, une moraine latérale de l'un vient se confondre avec une moraine latérale de l'autre, et si les deux glaciers ont une puissance à peu près égale, ces deux moraines confondues forment à la surface du nouveau glacier une moraine *médiane* qui souvent conserve une direction rectiligne, mais souvent aussi se divise, se disloque d'autant plus que la différence des vitesses des deux glaciers est plus considérable.

Outre ces matériaux régulièrement disposés à la surface de la glace, on trouve des blocs considérables qui errent çà et là, et que pour cela on désigne sous le nom de *blocs erratiques*. Leur puissance va jusqu'à 2,000 mètres cubes. Ces blocs interceptent la chaleur et préservent l'aire qu'ils recouvrent. Au contraire les surfaces voisines, frappées directement par les rayons solaires, se fondent, s'abaissent, si bien qu'au bout de quelques jours le bloc se trouve perché sur une éminence de glace dont l'élévation s'accroît sans cesse. Il arrive un moment où le bloc perd l'équilibre, tombe, et va former plus loin une *table de marbre* semblable à celle qu'il abandonne. Si les fragments de rochers sont réduits en lames diathermanes, le contraire arrive. Ils échauffent fortement la glace sur laquelle ils s'appuient, ils la creusent et s'enfoncent jusqu'à une profondeur où ils sont à l'abri des rayons du soleil. Ils reparaissent au jour lorsque, par l'ablation, le niveau du glacier s'abaisse, ou que, par le fait du gonflement, la traverse sur laquelle le fragment repose remonte à la surface. Les trous que l'on rencontre en abondance sur les glaciers sont presque toujours remplis de détritus, de dépôts graveleux. Lorsque l'ablation a fait baisser le niveau du glacier, ces masses pierreuses surgissent, et font saillie en forme de cônes ou de petites pyramides. Ces petites saillies sont connues sous le nom de *cônes graveleux*. Elles sont très-nombreuses, et succèdent, ainsi que nous venons de l'expliquer, aux baignoires, aux trous méridiens, enfin à toutes les cavités creusées par un phénomène quelconque à la surface du glacier.

Les blocs engagés entre la glace et les parois encaissantes

Digitized by Google

constituent les *moraines profondes* des glaciers. Ils proviennent des éboulements des moraines latérales, tendent à gagner le fond des bassins, et forment la nappe sur laquelle s'étalent les glaciers. Ces moraines profondes peuvent se prolonger en dehors des limites de la région des glaciers en activité; et pour cela elles ont pu être considérées comme des dépôts diluviens, à tort selon M. Hogard, puisque dans bien des cas il est impossible d'apercevoir une solution de continuité entre les nappes de comblement abandonnées et les moraines existantes. M. Hogard pense qu'il est très-facile de les reconnaître où elles se trouvent, qu'elles soient tout près des glaciers, supportant leurs moraines frontales, ou qu'elles constituent ces immenses comblements que l'on trouve au fond des vallées. Les formes qu'elles affectent indiquent nettement, selon lui, leur mode de formation. Leurs matériaux sont composés de blocs de sable, de boue glacière, mélangés sans ordre, usés et *striés* sur place, et au contraire, les terrains diluviens sont formés de matériaux stratifiés, entraînés plus ou moins loin suivant leur masse, et d'autant plus polis et arrondis que leur distance au point de départ est plus considérable. Ainsi M. Hogard pense que « *toutes* les nappes de comblement des vallées des Alpes et des bassins arrosés par les cours d'eau sortant des montagnes, sont des moraines profondes des anciens glaciers, plus ou moins profondément entamées et bouleversées par les eaux. » Leur formation, contrairement à certaines opinions, n'est pas diluvienne, car les nappes offrent des dispositions,— par exemple la juxtaposition de deux moraines qui se sont rencontrées par leur tranche,—que des courants faibles ou violents auraient inévitablement troublées. Ce chapitre du livre de M. Hogard mérite toute l'attention des géologues; d'autant plus que la question du comblement des vallées est loin d'être résolue, bien qu'elle soit débattue depuis fort longtemps.

Les moraines *frontales* ou *terminales* sont formées de blocs qui s'accumulent au bas des glaciers aux dépens des moraines médianes et latérales. Elles précèdent la masse dans le sens de son mouvement, et constituent à son extrémité un barrage concentrique, à un ou plusieurs étages, coupé au passage des torrents qui s'échappent du glacier. Elles reposent sur ces moraines profondes et quelquefois sont alimentées exclusivement par elles, puisqu'on les trouve au front de quelques glaciers dépourvus de moraines superficielles. Supposons en effet qu'un glacier vienne se terminer au sommet d'un talus très-incliné, ou d'un couloir à pente rapide : les matériaux qui forment sa moraine profonde ne peuvent se maintenir au pourtour de

Digitized by Google

sa tranche terminale ; ils roulent jusqu'à ce qu'ils rencontrent un pli de terrain où ils puissent s'accumuler et forment alors une moraine frontale qui a l'aspect ou d'un cône ou d'une nappe d'écoulement.

Toutes ces accumulations de matériaux, formées sous l'influence des glaciers, sont désignées par la dénomination générale de *blocs erratiques*. La période erratique ou glacière peut se diviser en deux périodes distinctes quoique intimement liées entre elles : « La première, à laquelle appartiennent les dépôts inférieurs, appelée généralement *quaternaire;* la seconde, la période *actuelle*, à laquelle se rapportent tous les phénomènes géologiques des temps modernes. » Voilà la théorie de M. Hogard. Elle admet, contrairement à certaines idées reçues, que les dépôts qui constituent la couche superficielle de la terre sont dus à l'action des glaciers. Ces dépôts se divisent, selon lui, en trois groupes : 1° dépôts erratiques (diluvium et anciennes alluvions) ; 2° dépôts alluviens ; 3° dépôts détritiques.

Parmi les dépôts erratiques, il y en a qui ont été formés par l'action de la glace seule. Ce sont les moraines profondes et superficielles ; d'autres ont été accumulés sous l'influence combinée de l'eau et de la glace : ainsi les moraines éparpillées, ou, autrement dit, les matériaux épars des moraines frontales, latérales ou profondes. — Les dépôts alluviens ont été formés par l'action exclusive de l'eau, soit de matériaux arrachés aux dépôts glaciaires ou de détritus de masses minérales. — Enfin les accumulations détritiques sont dues au concours de l'eau quand elles sont sédimentaires, mais souvent aussi elles sont le résultat d'éboulements à la production desquels l'eau n'a pas la moindre part.

Cette théorie a contre elle l'opinion d'illustres géologues. Elle nous paraît beaucoup trop exclusive. Nier la grande débâcle qui eut lieu après l'époque tertiaire, débâcle qui fit périr et ensevelit sous ses décombres les grands animaux qui peuplaient alors la terre ; admettre que le diluvium est formé exclusivement des moraines des glaciers, nous semble un peu téméraire. — Il faudrait au moins détruire les nombreuses objections dont la géologie enveloppe la théorie de M. Hogard, et apporter à cette théorie des preuves nombreuses et irréfragables. Nous ne croyons pas que M. Hogard ait fait cela, et, jusqu'à meilleures preuves, il nous permettra de considérer sa théorie comme un système ingénieux, mais qui, aujourd'hui, n'a pas l'apparence complète de la vérité. Toute l'argumentation de M. Hogard se réduit à ceci : Les dépôts, vulgairement appelés diluviens, renferment des galets *striés*, des matériaux que les glaciers *seuls* ont la propriété de façonner : donc ces dépôts sont des dépôts glaciaires,

Digitized by Google

et l'on s'est mépris sur leur mode de formation. Pour que M. Hogard réussît à faire prévaloir sa théorie, il faudrait qu'il prouvât que les galets striés, que les boues provenant de la trituration des roches, connues sous le nom de *lehm*, ne peuvent se former que sous l'action des glaciers. M. Hogard a accumulé, pour cette démonstration, de nombreux faits observés dans les Alpes de la Suisse, dans les Vosges, etc., qu'il a consignés dans les deux volumes dont nous avons développé les conclusions générales. Mais ces faits, bien observés et bien décrits, ne portent cependant pas une parfaite conviction dans l'esprit. Peut-être M. Hogard est-il dans la voie de la vérité ; peut-être la théorie diluvienne n'est-elle pas exacte, et faut-il faire une vérification de ce que l'on appelle les terrains diluviens, afin d'en réduire le nombre s'il y a lieu? Tout cela est possible; mais avant d'avoir découvert des faits assez concluants pour décider la question, on s'en tiendra à la théorie géologique admise aujourd'hui, à savoir que, après l'époque tertiaire, les montagnes et les plaines ont été sillonnées par des courants énormément puissants qui ont formé le diluvium, « renfermant des galets et des blocs anguleux, polis ou striés, offrant dans toute leur masse, comme élément constitutif, de la boue provenant de la trituration des roches. »

A nos yeux, le livre de M. Hogard a un grand mérite. Il fixe le mode de formation, d'alimentation, d'accroissement de la marche des glaciers, par l'absorption de l'eau des neiges qui les recouvrent. Expliquer plusieurs phénomènes, en apparence très-différents, par une seule cause; éliminer sans cesse les causes particulières pour remonter aux plus générales, voilà le but que se propose la science. M. Hogard y est arrivé pour la question des glaciers: cet important résultat est une juste récompense de ses longs et pénibles travaux.

Léopold GIRAUD.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

PROVINCIALE ET ÉTRANGÈRE.

Société d'émulation de l'Ain, à Bourg. — *Journal* in-8° de 64 pages.

— Le général Joubert. — Etude sur sa vie. — Fragments de sa correspondance inédite (suite), par *Edmond Chevrier*. 42 pages.

Société des arts et des sciences de Carcassonne. — *Mémoires*, t. II, 1858-1859. In-8° de 522 pages.

— Eloge historique d'Armand Bazin de Bezons, 71e évêque de Carcassonne, et note généalogique sur la famille Bazin de Bezons, par M. *A. Mahul*. 50 pages.

— Le dernier juge-mage en la sénéchaussée et siége présidial de Carcassonne (Raymond de Rollan), par M. *Dougados*. 19 pages.

— Lettres de l'astronome Méchain à M. Rolland. (Extraits.) 57 pages.

— Recherches historiques sur les monnaies des comtes et vicomtes de Carcassonne, Rasez et Béziers, par M. *Gayraud de Saint-Benoît*. 50 pages.

— Notes historiques et généalogiques sur Pontus de la Gardie et sur sa famille; suivie d'une correspondance inédite des la Gardie de Suède avec ceux du Languedoc, aux XVIe et XVIIe siècles, par M. *A. Mahul*. 54 pages.

— Dolmen situé entre Villeneuve-les-Chauvines et Pujol-le-Bosc, par M. l'abbé *L. Verguet*. — Pelvan des environs de Malves, par *le même*. 5 pages.

— Statuts de la confrérie de Notre-Dame-de-Fanjeaux en langue romane du XIIIe siècle, publiés, avec la traduction littérale en regard, par M. *Mougnes*, archiviste de l'Aude. 14 pages.

— Comptes rendus par les jurés de l'église paroissiale de Saint-Michel, depuis l'an 1417 jusqu'à l'an 1450. (Extraits.) 108 pages.

— Registres des délibérations des conseils de la commune de Carcassonne (ville basse), depuis 1586 jusqu'en 1596. (Extraits.) 151 pages.

Association normande, à Caen. — *Annuaire des cinq départements de la Normandie*, 26e année, 1860. 1 vol. in-8° de 644 pages.

— Utilité des musées spéciaux dans les expositions d'art et d'industrie, par M. *de Caumont*. 29 pages.

Digitized by Google

— Notices biographiques (mention de celles qui intéressent les sciences, les lettres et les arts) : Marie du Mesnil, par M. *Julien. Travers.* — Julien Letertre, bibliothécaire de la ville de Coutances, par *le même.* — Le comte Alexis de Tocqueville, membre de l'Association normande, de l'Académie française, etc., par M. *de Barante*, 9 pages. — Chauvin, professeur de botanique et de géologie à la Faculté des sciences de Caen, ancien trésorier de l'Académie de cette ville, par M. *René Lenormand.* 15 pages. — Louis Maufras, professeur suppléant au collége Rollin, de la Société des antiquaires de France, par M. *de Caumont.* 6 pages.

Commission historique du Cher, à Bourges. — *Mémoires*, 1er volume, 2e partie. In-8° de 280 pages. 4 planches.

Généalogie du Berry, par M. le vicomte *F. de Maussabré.* 48 pages.

— Observations historiques sur la ville de Sancerre, par M. *Chavaudret.* 48 pages.

— Un ménage littéraire en Berry, par M. *H. Boyer.* 78 pages.

— Les Confesseurs de la foi dans le diocèse de Bourges, par M. l'abbé *Caillaud.* 38 pages.

— Anciennes ordonnances de police de Bourges, par M. *H. Boyer.* 37 pages.

— Le trésor de la Sainte-Chapelle de Bourges (2e partie), par M. *Hiver de Beauvoir.* 24 pages.

Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux. — *Actes*, 1859, 3e trimestre. In-8° de 120 pages.

— Observations sur les poids spécifiques des fluides élastiques, par M. *A. Baudrimont.* 32 pages.

— Etude biographique, historique et littéraire sur Sulpice Sévère, par M. *André Lavertujon.* 84 pages.

Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny (Jura). — *Bulletin*, mars 1860. In-8° de 24 pages.

— Ruines de l'abbaye de Vaucluse, par M. l'abbé *Reffay de Sulignan.*

— Notice sur l'horlogerie dans les montagnes du Jura, par M. *Munier.*

— Des eaux sodo-chloro-bromurées de Salins, rapport par *M. Rouget.*

— Notice sur Amandru, par M. *Sauria.*

— Observations météorologiques, par M. *Guillaumot.*

Société académique de Nantes. — *Annales*, 1859, 1er semestre. In-8° de 576 pages.

— Passage à Nantes de S. M. l'Empereur Napoléon Ier (9, 10 et 11 août 1808), par M. *J. C. Renoul.* 156 pages.

— Etude sur les chants populaires, en français et en patois de la Bretagne et du Poitou, recueillis et annotés par *Armand Guéraud*, et

Digitized by Google

couronnés, en 1858, par la Société académique, par M. *E. Gautier*. 19 pages.

— Histoire et description des insectes coléoptères du département de la Loire-Inférieure, par M. *E. Pradal*. 213 pages.

— Dictionnaire des terres et des seigneuries du comté nantais et de la Loire-Inférieure, par M. *Ernest de Cornulier* (suite). 98 pages.

Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère, à Mende. — *Bulletin*, février 1860.

— Notice sur les baronies de Châteauneuf-Randon, extraite des Archives de la préfecture de la Lozère, par M. l'abbé *Baldit*, 10 pages.

— Maximos è prouberbès, par *le même*.

Société impériale d'agriculture d'Angers. Commission archéologique de Maine-et-Loire. — *Répertoire archéologique de l'Anjou*, avril 1860. In-8° de 32 pages.

— Monument gaulois de l'Anjou, ou Mémoire sur la topographie celtique de Maine-et-Loire. Arrondissement de Sagré, par M. *Godard-Faultrier*. 12 pages.

Etudes ecclésiologiques sur le diocèse d'Angers. Chalonne-sur-Loire, 1er article, par M. l'abbé *X. Barbier de Montault*.

Comité flamand de France, à Dunkerque. — *Bulletin*; n° 18, novembre et décembre 1859. In-8° de 20 pages.

— Le poëte Salomon Faber et Notre-Dame de Thune, à Ypres, par M. *J.-J. Carlier*. 6 pages.

— Michel Drieux et le collége qu'il fonda à Louvain, par le R. P. *Vitse*. 4 pages.

Société impériale de Valenciennes. — *Revue agricole, industrielle et littéraire*; janvier 1860. — In-8° de 24 pages.

— Biographie valenciennoise : Dom Caffiaux (par M. *Grar*).

Société des antiquaires de la Morinie. — *Bulletin historique*; 9e année, 33e livraison, 1er trimestre 1860. In-8° de 52 pages.

— Correspondance inédite des généraux de l'armée de l'empereur Charles-Quint avec les mayeurs et échevins de la ville de Saint-Omer, à l'occasion du siége, prise et destruction de la ville de Thérouanne, en 1553, par M. *Albert Legrand*. 13 pages.

— Notes sur Osterwic, nom présumé de l'ancien port de Sangate et du *Portus superior* de César, par M. *Courtois*, secrétaire archiviste. 8 pages.

— Documents concernant la cession de la prévôté de Watten (1577), communication de M. *Diegerick*. 7 pages.

— Conflit entre l'abbaye de Saint-Bertin, l'église de Saint-Omer, et le maire et échevins de cette ville, au sujet du Tonlieu (xvie siècle); communication de M. *de la Fons-Mélicocq*. 3 pages.

Digitized by Google

Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales. — 12e volume de ses publications, 1859. In-8° de xxxii-318 pages.

— Epigraphie roussillonnaise (suite), par M. *de Bonnefoy*. 66 pages.

— Géographie historique des Pyrénées-Orientales, par M. *Alart*. 78 pages.

— La voie romaine de l'ancien Roussillon, par M. *Alart*. 64 pages.

— Ephémérides de l'hôpital Saint-Jean et de l'hôpital de la Miséricorde de Perpignan, par M. *Sirven*. 14 pages.

— Des fièvres de marais, par M. *Auberge*. 36 pages.

Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, au Mans. — *Bulletin*, 1859, 3e et 4e trimestre. In-8° de 183 pages.

— Du nom de *Cléopas*, que portait autrefois un des cantons de la forêt de Berçay, par M. *de l'Estang*. 7 pages.

— La Fronde à Saint-Calais, par M. *Megret-Ducoudray*. 18 pages.

— De la détermination du volume et de la valeur des arbres, par M. *Béraud*, 9 pages.

— Etude sur le *Paradis retrouvé* de Milton, par M. *L. Bailhache*. 14 pages.

— Lettres inédites de Béranger; appréciation, par M. *Charles*. 48 pages.

Société des sciences, belles-lettres et arts du département du Var, séant à Toulon.—*Bulletin*; 27e année, 1859. Toulon, 1860. In-8° de xvi-422 pages.

— Documents historiques et administratifs sur la marine de Toulon, par M. *V. Brun*. 237 pages.

— Louis Gérard, botaniste, par M. *Octave Teissier*. 112 pages.

— Des phénomènes odiques, par *F. Zurcher*. 12 pages.

— Mélanges historiques, archéologiques et statistiques, par M. l'abbé *Magloire Giraud*. I. Fragment du cartulaire de la cathédrale de Toulon, de 1364. II. Contrat de mariage daté, de 1367. III. Documents relatifs au passage de Charles IX à la Cadière, en 1564. 20 pages.

— Géographie gallo-romaine : cantons de Saint-Tropez et de Grimaud, par M. *Albert Germondy*. 52 pages.

— Découverte de tombeaux gallo-romains, à Toulon, en creusant les fondations du nouveau théâtre. 3 pages.

Société des antiquaires de l'Ouest. — *Bulletin*; 1859, 1er trimestre. In-8° de 44 pages.

— Notice sur la première édition de Joinville, par M. *Saint-Maur François*.

— Une visite à la tour de Brosse, par M. *d'Argenson*.

Société archéologique et historique du Limousin, à Limoges.— *Bulletin*; tome IX, 1859, 4e trimestre. In-8° de 56 pages. — *Nobiliaire*, 14 pages.

Digitized by Google

— L'abbaye des Allois, par M. l'abbé *J.-B.-L. Roy Pierrefitte.* 14 pages.

— Ordres religieux et militaires: chevaliers hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, de Rhodes et de Malte, par M. *Maurice Ardant.* 12 pages.

Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. — *Bulletin;* tome XII°, 1859, n° 2. In-8° de 120 pages.

— Notice sur Jacques-Philippe Ferrand, peintre sur émail, par M. le comte *de Tryon-Montalembert.* 18 pages.

— Recherches sur les monnaies et médailles émises dans les principales villes du département de l'Yonne, par M. l'abbé *Laureau.* 34 pages.

— Essai sur les chants populaires de l'Auxerrois, par M. *Lorin,* architecte. 50 pages.

— Observations météorologiques, par M. *Robin.* 10 pages.

Société artistique des Bouches-du-Rhône, à Marseille. — *Tribune artistique et littéraire.* Mars 1860. In-8° de 24 pages.

— Jules-Aimé Paris, par M. *Chaumelin.*

— Mouvement de l'art à Marseille, par *le même.*

Société archéologique d'Eure-et-Loir. — *Statistique archéologique d'Eure-et-Loir,* 3e livraison, août 1859. Feuilles 7 et 8.

Société d'archéologie lorraine, à Nancy. — *Journal;* mars 1860. In-8° de 16 pages.

— Jehan Parizet de Saint-Mihiel, par M. *Ch. Buvignier,* 9 pages.

Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace. — *Bulletin;* tome III, 1re, 2e, 3e livraisons. In-8°. 3 fascicules in-8°. Ensemble 153 pages; 10 planches.

1re livraison :

— Le comté de Hanau-Lichtenberg, par M. *L. Spach.* 22 pages.

— Les tombes celtiques des bois de Niedernal, par M. *Max. de Ring.* 4 pages.

2e livraison :

— Note sur une aigle en bronze, par M. le baron *de Schauenburg.* 7 pages.

— Description d'un cimetière romain découvert dans le courant de l'hiver de 1853 à 1854, près de Brumath ; par M. *Ringeisen.* 6 pag.

— Note sur les vitraux d'Alsace et sur un ancien vitrail de l'église abbatiale de Wissembourg, par M. *B. Petit-Gérard.* 6 pages.

— Note sur une colonne découverte dans la forêt de Weitbruch (Bas-Rhin), par M. *de Morlet.* 4 pages.

Digitized by Google

— Note sur une statuette en bronze trouvée sur l'emplacement de l'ancien monastère de Saint-Etienne, à Strasbourg, par *le même*. 4 pages.

— Inscriptions qui se trouvent sur les quatre colonnes qui supportent la tribune de l'église paroissiale de Bergholz-Zell, par M. *Zimberlin*. 3 pages.

— Statistique monumentale des cantons de Kaysersberg et de Ribeauvillé (Haut-Rhin), par M. l'abbé *A. Straub*. 28 pages.

3e livraison :

— Castrum gallo-romain du Gross-Limmersberg, par M. *A. Goldenberg*. 9 pages.

— Les Heidenmauern de la forêt de Haberhacker, par M. *Max. de Ring*. 13 pages.

— Eglise et abbaye de Saint-Etienne, par M. *Friès*. 4 pages.

Société archéologique de Constantine. — *Annuaire*, 1858-1859. Constantine, Alger, Paris, 1860. In-8° de 224 pages. 17 planches.

— Questions de chronologie et d'histoire à propos d'une épitaphe du ve siècle, par le général *Creuly*. 25 pages.

— Mémoire historique et archéologique sur Tébessa (Theveste) et ses environs, par M. *Moll*, capitaine du génie. 61 pages.

— Inscriptions inédites de la subdivision de Batna, par M. le capitaine *Payen*. 17 pages.

— Description de quelques lampes funéraires du musée de Constantine, par M. *Cherbonneau*. 7 pages.

— Lettre sur le camp de Kseur, près de Bougie, par M. *Pelletier*. 3 pages.

— Inscriptions latines découvertes dans la province de Constantine depuis 1858, par M. *Cherbonneau*. 56 pages.

— Inscriptions trouvées dans les environs de Lambèse, pendant les mois de mars et d'avril 1858, par le capitaine *Moll*. 6 pages.

— Inscriptions romaines découvertes à Tebessa et dans les environs, pendant les années 1858 et 1859, par *le même*. 1° Monuments publics et religieux ; 2° monuments funéraires. 33 pages.

— Inscriptions recueillies à Constantine pendant la publication du volume, par M. *Cherbonneau*. 5 pages.

— Explication des planches. 4 pages.

Société Linnéenne de Normandie, à Caen. — *Mémoires*, année 1856 à 1859, t. XI, 1850. 1 vol. in-4° de près de 300 pages. 30 planches. 2 tableaux.

— Essai sur les Plicatules fossiles des terrains du Calvados et sur quelques autres genres voisins ou démembrés de ces coquilles, par M. *Eudes Deslongchamps*, secrétaire de la Société. 164 pages, 19 planches.

— Introduction à l'étude des Eponges fossiles, par M. *de Fromentel*, 50 pages, 4 planches.

Digitized by Google

— Note sur le *Serresius galeatus*, Bonap., et sur le squelette de cet oiseau, par M. *Eudes Deslongchamps*. 7 pages, 1 planche.

— Mémoires sur les Brachiopodes du Kelloway-rock, ou zone ferrugineuse du terrain callovien dans le nord-ouest de la France, par M. *Eugène Eudes Deslongchamps*, membre résidant de la Société. 54 pages, 6 planches.

— Résumé des observations météorologiques faites à Caen pendant les années 1856, 1857 et 1858, par M. *Leboucher*. 4 pages.

Société philomathique de Bordeaux. — *Bulletin*, 3e et 4e trimestre de 1859. — In-8° de 72 pages.

— Lettre des Jurés parisiens sur les ateliers industriels de la Gironde. 12 pages.

Société industrielle de Mulhouse. — *Bulletin*, mars 1860. In-8° de 28 pages ; 9 planches et tableaux.

Dénombrement du temporel de l'évêché d'Amiens, par M. *J. Carnier*. Amiens, 1859. In-8° de 206 pages. (Extrait du tome XVII des *Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie*.)

Revue de Toulouse et du midi de la France, t. XI, 1er avril 1860. In-8° de 96 pages.

— Mœurs puertoricaines. Le Hivaro, par M. *Mathieu Guesde*.

— Essai sur la république d'Andorre, par M. *Léon Clos*.

— Les violettes de Toulouse, par M. *Emile Darnaud*.

Revue d'Aquitaine, *Journal historique de Guyenne*, *Gascogne*, *Béarn*, *Navarre*, etc., à Condom, 1860. — 19e et 20e numéros, In-8° de 48 pages.

— Lettres philologiques, bibliographiques et archéologiques ; deuxième lettre à M. Granier de Cassagnac, par M. *Léon Couture*.

— Notice sur un monument de la ville d'Auch portant le nom de *Tour de César*, par M. le baron *Chaudruc de Crazannes*.

Bulletin historique et monumental de l'Anjou, par M. *Aimé de Soland*. Angers, 1860. In-8°.

Numéro 9 : Histoire des communes : Saint-Florent-le-Vieil (suite). — Le logis Girard. — Note sur le barreau d'Angers au XVIIIe siècle. — Procession de la paroisse de Saint-Maurille-des-Ponts-de-Cé à l'église Notre-Dame-des-Ardilliers de Saumur. — Inscription qui se voyait en l'église d'Angers en 1516. — Vers gravé sur un puits d'un hôtel de la rue du Château à Angers. — Histoire des évêques d'Angers : Defensor. 23 pages, 1 planche.

Numéro 10 : Les ardoisières d'Angers (suite). — Le logis de Pincé. — Histoire des évêques d'Angers : Auxilius, Apothème,

Digitized by Google

Prosper, Maurille. — Cérémonies usitées au moyen âge, pendant le carême, dans l'église cathédrale d'Angers. — Les Turlupins. — Note de Moléon sur les chanoines de l'église d'Angers. — Serment de prise de possession de la dignité de chanoine héréditaire prêté en l'église d'Angers par les gouverneurs d'Angers et pays d'Anjou. — Les moines de Saint-Eutrope et l'évêque Poncet de la Rivière. 32 pages, 2 planches.

Digitized by Google

CHRONIQUE.

CORRESPONDANCE.

La *Revue des Sociétés savantes* a publié, dans son dernier numéro (page 393), une lettre adressée par M. le comte de Monteynard à M. le directeur de la *Revue des Alpes*, au sujet d'un article de M. Aug. Bernard relatif au Cartulaire de Domène. M. A. Bernard nous prie de faire connaître à nos lecteurs une partie de sa réplique publiée dans le même Recueil. Nous nous empressons de répondre à son désir.

A M. le Directeur de la Revue des Alpes.

.....

« M. de Monteynard prétend que j'ai commis deux erreurs en citant la charte n° 61 du *Cartulaire de Domène :*

« 1° J'ai écrit que cette charte avait une date incertaine, *mais antérieure* à 1032. « La charte 61, dit-il, ne porte pas une date incertaine : l'acte dit formellement : *Anno ab incarnatione Domini millesimo vigesimo septimo...* » M. de Monteynard sait aussi bien que moi, sans doute, que rien n'est moins certain que les millésimes employés à cette époque reculée, et qu'il n'est pas trop de deux ou trois indications chronologiques pour fixer une date ancienne. Même en admettant l'exactitude de celle-ci, je ferai remarquer que l'année 1027 s'est étendue jusqu'au 14 avril 1028, d'après l'ancien calcul. Voilà pour justifier le mot *incertaine.*

« 2° J'ai dit encore (ou plutôt on m'a fait dire) qu'Aymard avait donné à Cluny une *terre* appelée *Beameïa.* M. de Monteynard fait remarquer que le texte porte *ancillam*, et il ajoute qu'il faut lire une *servante* et non une *terre*. Je crois, moi, qu'il ne faut lire ni l'un ni l'autre, mais une *serve*, comme je l'avais écrit. Le compositeur, n'ayant pu lire dans ma copie ce mot peu usuel, y a substitué celui de *terre*, qui est d'une forme analogue. J'ai relevé cette faute typographique dans la *Revue des Sociétés savantes,* du mois de mai (tome III, page 680). Je regrette que vous n'ayez pas connu cet *erratum* lorsque vous avez reproduit mon article. Maintenant, ai-je eu tort de traduire *ancilla* par *serve*, comme le veut Du Cange? valait-il mieux traduire ce mot par *servante,* comme le prétend M. de Monteynard? c'est ce que je laisse à décider à ceux qui ont fait une étude particulière du latin du moyen âge.

« Quant à la discussion à laquelle se livre M. de Monteynard pour prouver que je suis dans l'erreur au sujet de la date de la fondation du

Digitized by Google

prieuré de Domène, je n'ai rien à en dire. Vos lecteurs ont sous les yeux les pièces du procès. C'est à eux à juger qui a tort ou raison. Je ferai seulement remarquer que ce n'est pas au mois de mai, comme le dit M. de Monteynard (*Revue des Alpes*, n° 157, p. 420, col, 3), que mon article a été publié dans la *Revue des Sociétés savantes*, mais au mois d'avril, et j'ajoute qu'il a été remis à la direction de ce journal au mois de janvier. Je relève ce fait parce que, par une coïncidence singulière, M. de Terrebasse en a écrit un presque identique, inséré dans votre recueil à la fin de décembre 1859, mais dont je n'ai eu connaissance qu'en mai 1860, en recevant le tirage à part qu'en a fait faire M. de Monteynard. Au reste, dès le mois de novembre 1859 j'avais moi-même signalé à votre compatriote, M. l'abbé Auvergne, la charte primordiale de Domène, publiée d'abord par M. de Terrebasse et ensuite par moi, qui ignorais cette publication. Heureusement pour moi, ma copie, tirée du cartulaire original de Cluny, diffère un peu de celle de M. de Terrebasse, prise sur une transcription de Lambert de Barive, exécutée au dix-huitième siècle : autrement on aurait pu croire que je n'avais fait que paraphraser l'article de mon honorable et savant devancier.

« Veuillez agréer, etc.

« AUG. BERNARD. »

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE LA CHARENTE, à Angoulême. *Renouvellement du bureau.*

Dans la séance du 5 septembre 1860, M. le docteur C. Gigon a été nommé secrétaire adjoint, en remplacement de M. A. de Jussieu, appelé récemment à la conservation des archives du département de la Savoie.

— M. de Jussieu a été nommé précédemment membre correspondant de la Société.

ACADÉMIE D'ARRAS. — *Renouvellement du bureau pour l'année* 1860-1861.

Président : M. Lecesne, premier adjoint au maire d'Arras.
Chancelier ou *vice-président :* M. l'abbé Proyart, vicaire général du diocèse.
Vice-chancelier : M. Laroche, ancien magistrat.
Secrétaire perpétuel : M. le comte C. d'Héricourt, maire de Souchez.
Secrétaire adjoint : M. de Mallortie, principal du collége d'Arras.
Archiviste : M. Billet, ancien membre du conseil général.
Bibliothécaire : M. Godin, archiviste du département.

Digitized by Google

ENCOURAGEMENTS DONNÉS AUX SOCIÉTÉS SAVANTES DE LA SOMME.

Le conseil général de la Somme a voté dans sa derrière session, sur la proposition du préfet de ce département, une subvention de 1,000 francs en faveur de la Société des antiquaires de Picardie, 500 francs pour l'Académie d'Amiens, et 500 francs pour la Société d'émulation d'Abbeville.

ERRATA. — Page 280 : *trouvée à Saint-Acheul.* — Lisez : *trouvée dans la cour de l'évêché d'Amiens.*

— Page 304, ligne 2 : *les armes.* — Lisez : *le nom.*

Digitized by Google

RAPPORTS FAITS AU COMITÉ.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Bulletin de la société académique de Laon.

Le tome VIII du Bulletin de cette Société, qui a été renvoyé à notre examen, renferme le compte rendu des séances de la Compagnie depuis le 3 novembre 1857 jusqu'au 2 août 1858, en tout dix séances remplies par des communications et des lectures variées. La section des sciences du Comité ne peut guère revendiquer que le *Résumé des observations météorologiques faites à Laon* par M. l'ingénieur Vallée en 1857, et une courte note sur le savant Ducarne de Blangy, note dont le principal honneur revient à notre confrère M. Louis Figuier. Mais les antiquités de la France occupent une large place dans ce volume. C'est ainsi que les notices biographiques sur Colart, de Laon, peintre du quinzième siècle, et sur Claude-Robert Jardel, antiquaire distingué du dix-huitième, la description de l'église de Chevregny, la restauration du donjon de Coucy, une inscription dans l'église de Nouvion-le-Vineux, les peintures murales de l'ancien grenier du chapitre de la cathédrale de Laon, les pierres levées du Vermandois, la découverte des haches en silex brut de Blérancourt, celle d'une pierre tombale à Nogent-le-Coucy et d'une médaille dans un jardin de Coucy ; enfin, les études importantes de M. Piette sur les chaussées romaines du département de l'Aisne, me paraissent intéresser plus particulièrement la section d'archéologie. Je n'ai donc pas à m'en occuper ici, et je dois me renfermer exclusivement dans le domaine de la littérature et de l'histoire.

Un des membres les plus laborieux de la Société académique de Laon, M. Melleville, a entrepris de faire la bibliographie historique du département. Ce travail, d'après le plan annoncé, doit être divisé en quatre parties : 1° les archives et les collections bibliographiques; 2° les cartulaires proprement dits; 3° le catalogue des

Digitized by Google

ouvrages manuscrits ou imprimés concernant l'histoire locale ; 4° la nomenclature des travaux archéologiques, généalogiques ou autres se rattachant à cette même histoire. Dans le tome VIII du Bulletin, l'auteur n'a encore donné que la première partie, celle qui traite des archives et des collections. A propos des archives de l'ancienne chambre des comptes de Marle et la Fère, il regrette beaucoup, et avec raison, la dispersion de ces précieux papiers, dont il n'a pu, dit-il, retrouver la trace. Nous sommes du moins heureux de lui apprendre qu'une notable portion de ces documents, transférés vers 1695 à la chambre des comptes de Paris, a trouvé un asile assuré dans le grand dépôt des archives de l'Empire. M. Melleville donne ensuite un aperçu des collections privées et des collections ecclésiastiques sur lesquelles il a pu se procurer des renseignements : telles que les anciennes bibliothèques de Saint-Martin et de Saint-Jean à Laon, de l'abbaye de Vauclerc, de Saint-Jean des Vignes à Soissons et surtout de l'ancien chapitre de la cathédrale de Laon. Il affirme que le nombre des manuscrits possédés par les communautés religieuses du pays avant les événements de 1793 était de plus d'un millier, dont 480 seulement existent aujourd'hui dans la bibliothèque de Laon. Ce sont ceux dont M. Ravaisson a dressé avec tant de soin le catalogue. Quant aux chartes et aux titres isolés, l'auteur, après avoir tracé le tableau des dilapidations et des destructions que ces fonds ont subies, croit pouvoir déclarer que les archives départementales ne possèdent pas la vingtième partie de ce que renfermaient autrefois les collections laïques et ecclésiastiques de cette partie de la France.

Le même M. Melleville a présenté à la Société une notice historique et généalogique sur les comtes de Roucy, dont le premier, nommé Rainold ou Raginold par les chroniqueurs, serait, suivant l'auteur, le même personnage que ce Ragenold, chef normand dont Charles le Simple invoqua le secours contre le comte de Vermandois, et qui aurait plus tard épousé une fille de Louis d'Outremer. M. Melleville raconte en détail la succession très-changeante des titulaires du comté de Roucy, possédé par la famille de Rameru, après l'extinction des mâles issus de Ragenold, puis, en 1213, par la famille de Pierrepont, qui réunit au comté de Roucy celui de Braine, et dont le dernier mâle, Jean VI, perdit la vie à la bataille d'Azincourt. Les deux comtés passèrent alors à la maison de Sarrebruck, et furent ensuite divisés en 1523, à la mort d'Amédée de Sarrebruck, dont une des sœurs porta Roucy à la maison de Roye, qui le transmit aux Larochefoucault. Enfin, les Bethune-Charost possé-

Digitized by Google

dèrent un moment ce comté, qu'ils aliénèrent peu de temps avant la révolution.

Cette notice nous a semblé très-complète, mais elle embrasse une période de temps trop vaste pour qu'il nous ait été possible de vérifier sa parfaite exactitude. Dans le cas où l'auteur songerait à revoir son travail, nous nous permettrons de lui signaler les titres originaux relatifs au comté de Braine, conservés aux archives de l'Empire, et dont il ne paraît pas avoir eu connaissance. Ces titres pourraient, au moins pendant l'époque où ce dernier comté fut réuni à celui de Roucy, lui fournir encore des renseignements sur quelques points restés obscurs.

Les documents inédits concernant les villes de Laon, Crepy et Guise, transmis par M. de la Fons de Mélicoq, et extraits par lui d'un manuscrit de la bibliothèque de Lille, contiennent quelques détails intéressants sur la lutte des Armagnacs et des Bourguignons dans les années 1419, 1424 et 1433. On y voit figurer les noms de Poton et de la Hire, qui commandaient les troupes de Charles VII; et, du côté des Bourguignons, ceux de Lionel de Wandonne et de Jean de Luxembourg, les deux capitaines qui firent Jeanne d'Arc prisonnière. Ce fragment de chronique attribue aux partisans du Dauphin beaucoup d'actes de cruauté, et reproche entre autres choses, à la Hire, d'avoir fait tuer un gentilhomme, Thomas de Cohend, parce qu'il n'avait pas voulu lui abandonner un cheval appelé la Bisse, « qui avoit renommée d'estre le milleur de France. » Il est bon d'ajouter que cette chronique est rédigée dans le sens bourguignon le plus prononcé.

M. Prioux a communiqué aussi deux textes également inédits : l'un reproduit quelques recettes médicales d'un usage quotidien au quatorzième siècle, recettes fort innocentes d'ailleurs, puisqu'il ne s'agit guère que de plantes aromatiques infusées dans du vin chaud; l'autre est un règlement de police rurale donné en 1632 à la commune de Limé, canton de Braine. Nous n'avons trouvé dans cette ordonnance, dite *le ban d'aoust*, et due à Robert Dargonne, maire et juge de Limé, aucune disposition nouvelle qui puisse donner lieu à des remarques particulières.

La courte note de M. Fleury sur la prétendue sorcière de Ribemont, Jeanne Harvillier, brûlée vive le 30 avril 1578, présente plus d'intérêt, non pas qu'il ait ajouté de nouveaux détails à ce triste épisode, jadis raconté par Bodin dans son fameux livre, *la Démonomanie*, et plus récemment par M. Gomart, dans ses *Notices Saint-Quentinoises*, mais parce que l'auteur a pu recueillir quelques renseigne-

Digitized by Google

ments sur Jean de Langellerie, l'un des chirurgiens chargés de s'assurer, en enfonçant des épingles dans l'épaule de la patiente, si cette malheureuse était réellement possédée du démon. Une pierre sculptée dans l'église de Ribemont porte cette inscription : « En l'an mil Ve IIIIXX et XVI ma faict faire ce present tabliauz maistre Jehan de Langellerie chirurgien receveur pour lors en leglise de ceens et aussi Genefiefve Macquaine sa femme. *Domine miserere nobis.* » Au dessus sont sculptés deux écussons : celui de droite représente, selon M. Fleury, une femme tenant d'une main le balai traditionnel, de l'autre une grande cuiller à pot, ayant la tête comme enveloppée par deux ailes de chauve-souris; l'autre écusson porte des ciseaux en sautoir et un rasoir en pal, armes de la corporation à laquelle appartenait le donateur. Mais, suivant l'opinion d'un savant membre de la section d'archéologie (1), l'écusson de droite offrirait tout simplement l'image grossièrement exécutée d'un ange tenant le cierge et l'encensoir. Cette interprétation nous paraît plus naturelle, et même l'expression de la figure est telle, autant du moins qu'on en peut juger par le dessin, que nous serions porté à supposer un rébus faisant allusion au nom de notre chirurgien : l'*Angel rit.*

La communication faite par M. Rouit se compose de documents nouveaux qui lui ont été signalés par M. Matton, archiviste du département, sur la maladrerie de la Neuville, à Laon, dont il s'était déjà précédemment occupé. Il montre dans ce travail comment la maladie de la lèpre ayant presque complétement disparu vers la fin du seizième siècle, les biens considérables que possédaient les léproseries furent usurpés en partie à la faveur des troubles civils et de la guerre étrangère. Après l'ordonnance de Louis XIII, qui pourvoyait à l'administration de ces biens au moyen d'une chambre de réformation présidée par le grand aumônier, vint l'édit de Louis XIV qui, en 1672, réunit à l'ordre du Mont-Carmel et de Saint-Lazare toutes les maladreries du royaume; et les choses restèrent en cet état jusqu'à ce que la nécessité des temps eût fait reconnaître l'urgence d'augmenter, par l'adjonction de ces biens, les ressources insuffisantes des hôpitaux.

Pour en venir à la Neuville, une déclaration du 21 septembre 1621, dont les évaluations manquent de précision, suffit cependant à montrer qu'à cette date les revenus de la maladrerie dépassaient de beaucoup ses charges et qu'il n'y avait plus réellement de lépreux dans son enceinte, mais seulement quelques vagabonds qui,

(1) Voir le Rapport de M. J. Quicherat, dans la *Revue* d'octobre, p. 429.

Digitized by Google

à l'aide d'un mal simulé, cherchaient à se procurer le vivre et le couvert. Toutefois le malheur des temps était tel que, de 1629 à 1649, les fermiers qui avaient pris à bail la régie de ces biens furent ruinés par le passage et le séjour des gens de guerre. Aussi les religieuses de Montreuil en Thiérache, qui avaient elles-mêmes été forcées d'abandonner leur monastère, n'eurent-elles pas de peine à obtenir, en 1655, la cession d'une partie des biens de cette maladrerie, c'est-à-dire de ceux qui n'avaient pas été aliénés. Elles vinrent alors s'établir dans la maison du faubourg de Laon qu'elles réparèrent à leurs frais. Inquiétées dans cette possession par l'ordre de Saint-Lazare, qui réclamait le retour à son profit de ces mêmes biens, en vertu de l'édit de 1672, elles ne les conservèrent qu'en s'engageant à payer à l'ordre une rente de 150 livres qui se trouva plus tard transférée à l'Hôtel-Dieu de Laon. A cette époque les religieuses de Montreuil ayant à leur tour réclamé la totalité des biens qui avaient appartenu à l'ancienne maladrerie, il s'ensuivit de longs procès terminés par un arrêt du parlement, lequel maintint l'Hôtel-Dieu dans la jouissance des biens primitivement non cédés, mais réduisit à 50 livres la rente annuelle. Ainsi l'on peut dire que les pauvres furent les seuls qui perdirent à ce regrettable débat. Si j'ai cru devoir insister sur cet épisode d'une histoire encore imparfaitement connue, celle de la constitution de la propriété hospitalière en France, c'est que M. Rouit a pu corriger en passant diverses erreurs, entre autres celle qui attribuait à César d'Estrées, évêque de Laon, et fixait à la date de 1659 l'acte de libéralité administrative dont les religieuses de Montreuil avaient profité quatre ans plus tôt.

Si l'honneur n'en revient pas à ce prélat, son neveu Jean d'Estrées, abbé commendataire de Conches, qui lui succéda sur le siége de Laon, en 1681, se signala du moins par la fondation d'une maison de retraite pour les ecclésiastiques infirmes et pauvres du diocèse. L'histoire de cette fondation a fourni à M. Tillois le sujet d'une notice intéressante. On y voit comment Jean d'Estrées, si connu pour son inépuisable charité, parvint à réunir des cotisations montant à 10 ou 12,000 livres ; comment avec cette faible somme il se mit à l'œuvre et réussit à établir un certain nombre de prêtres dans une maison de Laon, nommée le *Petit-Sauvoir*, parce qu'elle avait déjà servi de refuge aux religieuses du couvent de ce nom pendant les guerres civiles. Cette institution toute nouvelle frappa les bons esprits du temps au point de vue des conséquences morales qu'elle pouvait produire, et l'abbé Goussault, licencié en Sorbonne,

Digitized by Google

recommanda par une lettre publique l'établissement de maisons pareilles dans tous les diocèses de France, en se fondant sur l'espérance qu'on pouvait concevoir : 1° d'enlever ainsi aux curés et aux autres ecclésiastiques le désir immodéré d'amasser des richesses, puisque, en entrant dans une maison de retraite, leur avenir serait assuré; 2° de leur ôter la crainte de ne pas être soignés convenablement dans leur vieillesse; 3° de les tirer de la nécessité où ils étaient de faire créer sur leurs cures, en les résignant, une pension alimentaire à leur profit; 4° enfin de les affranchir de l'obligation de se choisir un successeur à leur gré, ayant en cela plus égard aux conseils de leurs parents qu'au bien de l'Église et au service des fidèles.

La maison fondée par Jean d'Estrées, en 1687, fut autorisée neuf ans après par lettres patentes de Louis XIV, et ses fonds purent ainsi s'accroître des legs et des donations de plusieurs personnes pieuses. Les évêques de Laon en furent naturellement les supérieurs comme ils étaient déjà les administrateurs de ses biens, et ce fut en vertu de ce pouvoir presque discrétionnaire que M. de la Fare transféra l'établissement de la ville de Laon dans le bourg de Liesse, sous prétexte de procurer aux vieux prêtres qui y étaient admis un air moins subtil et des occupations proportionnées à leurs forces. Sous l'épiscopat de M. de Rochechouart, des pensionnaires réclamèrent contre cette translation, et obtinrent, avec l'agrément du roi, d'être ramenés dans leur ancienne maison de Laon où ils continuèrent de subsister, grâce surtout à la libéralité du prélat, jusqu'à la fermeture de cette infirmerie en 1790.

Je ne puis terminer ce rapport sans mentionner une agréable notice dans laquelle le président de la Société académique, M. Duchange, a exposé la situation du corps médical à Laon au dix-huitième siècle. Cette situation n'était pas fort brillante en 1721, puisqu'il n'y avait alors à Laon qu'un seul médecin valide. Certains penseront peut-être avec Molière que c'était bien assez et qu'il n'était pas nécessaire d'augmenter le nombre probable des victimes. Mais le conseil municipal n'en jugea pas ainsi, car il voulut engager, par des avantages réels et des distinctions honorifiques, quelques médecins habiles à venir s'établir dans la ville. Quant aux chirurgiens, la pénurie en était si complète que le conseil dut faire des avances à un rebouteur, nommé Claude Dumont, afin de le décider par des exemptions et des priviléges de toute sorte à se fixer à Laon; ce que le sieur Dumont n'accepta qu'en stipulant la survivance de ses fonctions en faveur de son fils, jeune homme de la

Digitized by Google

plus belle espérance, qui, disait-il, « travaillait à se rendre capable de rendre service au public. » On put dès lors, à Laon, se casser bras et jambes en toute confiance, puisqu'on s'était si bien assuré pour le présent et l'avenir. La ville étant également dépourvue de sages-femmes, la population laonnaise se trouvait menacée de tarir en sa source. Le conseil dut s'en préoccuper en appelant de Paris une personne expérimentée qui, dit le procès-verbal, *avait été destinée pour une grande ville*, mais qui voulut bien se contenter d'un traitement fixe, en outre des exemptions accordées au rebouteur. « Tout arrivera maintenant à bien, et les futurs soldats du roi et les jeunes filles à marier un jour. » La bonhomie des membres du conseil, et le style naïf dans lequel leurs délibérations sont rédigées, peuvent nous faire sourire aujourd'hui que la santé publique, par les conseils d'hygiène, les jurys médicaux, les dispensaires, etc., est l'objet de soins administratifs aussi éclairés qu'assidus; mais, au fond, on doit rendre hommage à la sollicitude paternelle qui animait jadis le maire et les échevins de Laon, quand, avec leurs modestes ressources et sans l'appui de l'État, ils veillaient de leur mieux sur la santé de leurs concitoyens. Telle est aussi la conclusion de M. Duchange, et chacun s'y associera avec nous.

Il me resterait à parler encore du congrès scientifique tenu à Laon, au mois d'août 1858, par la Société des antiquaires de Picardie réunie à la Société académique de Laon, laquelle avait convoqué également toutes les Sociétés ses voisines. Les discussions soutenues à propos des questions proposées ont fourni la matière d'un autre volume qui forme le tome IX du *Bulletin*. Ainsi la Société de Laon a pu offrir aux membres du congrès, aussi bien qu'à leurs œuvres, une double et toujours courtoise hospitalité. Le temps m'a manqué alors et me manque encore aujourd'hui pour répondre, comme je l'aurais voulu, à cet appel adressé à tous les historiens et archéologues de bonne volonté. Mais l'examen de ce nouveau volume sera du moins pour moi le sujet d'un prochain rapport qui me permettra d'insister sur l'intérêt que présentent pour l'histoire générale plusieurs des questions traitées dans le congrès.

HUILLARD-BRÉHOLLES,
Membre du Comité.

Digitized by Google

Bulletin de l'Académie delphinale, d'avril 1857 à avril 1859, t. I, 4e et 5e livraisons, in-8°, pages 141 à 512.

Les bulletins de l'Académie delphinale, pour ces deux dernières années, témoignent, comme toujours, de l'intelligente activité de cette Compagnie, et les dissertations qu'elle livre à l'appréciation de la section d'histoire et de philologie, bien qu'elles n'aient pas une importance capitale, n'en sont pas moins dignes d'éloges.

L'érudit et laborieux secrétaire M. Revillout, dépouillant les archives de l'Académie, en a retracé l'histoire et les vicissitudes, depuis l'achat par souscription, de la bibliothèque épiscopale, dont les directeurs formèrent, en 1772, le noyau d'une Académie, jusqu'au jour où cette Société fut supprimée avec toutes celles du même ordre, en 1793. Après avoir rappelé en peu de mots comment l'Académie actuelle descend, par voie de filiation légitime, de l'ancienne Académie, M. Revillout constate les efforts qui avaient été faits avant 1772, et surtout par le savant Valbonnais, pour doter la capitale du Dauphiné d'un établissement littéraire que possédaient depuis longtemps les principales villes de province. Il fait connaître ensuite les noms et les titres littéraires des membres électifs du bureau de direction, qui, au nombre de douze d'abord, puis de vingt-cinq, acceptèrent la mission, non pas seulement gratuite, mais coûteuse au contraire, de mettre la Bibliothèque au service du public et d'en assurer l'entretien. Ce bureau, ou ce lycée, comme on l'appelait à Grenoble, formait déjà une véritable Académie à laquelle il ne manquait que le nom. Le titre de Société littéraire, avec tous les avantages attachés aux établissements publics, lui fut conféré par lettres patentes du mois de novembre 1780, confirmées et étendues en 1789. C'est en 1787 seulement que l'Académie tient sa première séance publique, et que la libéralité de l'intendant Caze de la Bove lui permet d'instituer des concours. C'est à cette date aussi que remonte la publication de ses Mémoires.

Dans les sujets de prix qui furent proposés, comme dans les discours et les actes des académiciens, M. Revillout relève de nombreux témoignages de l'influence exercée sur le goût et sur les sentiments des classes éclairées par l'exemple des écrivains qui faisaient alors l'objet de l'admiration universelle, et par cet irrésistible mouvement d'idées, plus généreuses que réfléchies, qui préludait à notre régénération, ou, si l'on veut, à notre reconstruction sociale.

Le dénombrement des membres qui appartinrent successivement

Digitized by Google

à l'Académie, soit comme résidants, soit comme associés, a amené sous la plume de M. Revillout le nom du comte de Maistre, dont le caractère comme le véritable tour d'esprit n'a été révélé que dans ces dernières années, et qui, après avoir paru marcher, lui aussi, dans la voie des innovations, s'était brusquement retourné contre son siècle, en lui reprochant de vouloir tout détruire. Puis viennent, en effet, les temps d'épreuves et de destruction. L'Académie se débat et chancelle pendant trois ans, jusqu'à ce qu'elle tombe enfin et se disperse sous les coups de la Terreur.

On doit encore à M. Revillout des observations précieuses sur *les Funérailles des anciens Égyptiens, au temps de saint Antoine et de saint Pakhome.* Le véritable objet de cette étude est de rechercher si c'est le christianisme qui, en imposant l'abandon du mode d'inhumation pratiqué auparavant, a été la cause de la naturalisation de la peste dans l'Égypte. Cette question, on le sait, a divisé et divise encore les médecins et les savants. M. Pariset, qui l'avait éveillée et qui soutenait l'affirmative, a été combattu par plusieurs de ses confrères et même par M. Clot-Bey, une imposante autorité, car c'était pour ainsi dire l'Égypte elle-même qui prenait la parole dans le débat. Il a paru à M. Revillout que la religion n'était pour rien dans ce triste phénomène, et il a cherché à le démontrer en établissant : 1° que les plus ardents apôtres du christianisme en Égypte avaient maintenu, autant qu'il était en eux, la coutume des inhumations dans les nécropoles des montagnes, au-dessus du niveau des crues du Nil ; 2° que la salubrité tant vantée de l'Égypte, aux temps anciens, est démentie par l'histoire, et que ce pays n'était pas alors plus salubre qu'aujourd'hui ; 3° que la coûteuse formalité de l'embaumement, à laquelle cette salubrité a été attribuée, était un privilége des classes élevées de la nation, et que les classes inférieures, qui se contentaient de saturer les corps par le natron, ou, comme disait Lucien, de *saler* leurs parents, s'étaient accoutumées, dès la plus haute antiquité, à conserver les cadavres dans leurs maisons comme ils le font aujourd'hui ; 4° que, dans le cas où la saturation des cadavres par le natron aurait été une des conditions de la salubrité de l'Égypte, ce ne serait pas l'Église qui aurait empêché l'application de ce procédé, mais bien la cupidité des Romains, des Arabes, de tous les conquérants qui ont successivement occupé l'Égypte, et qui grevèrent cette matière d'impôts, précisément en raison de la nécessité dont elle était pour les Égyptiens.

En conséquence, M. Revillout ne croit pas que la recommandation faite par l'Église de *rendre les corps à la terre* eût mis obstacle

Digitized by Google

aux précautions que réclame la salubrité publique, si, d'une part, la masse du peuple n'eût commencé, bien avant la prédication de l'Évangile, à faire de chaque maison un charnier ou un cimetière domestique, et si, d'autre part, on eût laissé constamment à sa portée les matières propres à prévenir la décomposition des corps.

Je ne sais si la question traitée par M. Revillout ne serait pas de celles qu'il est impossible de résoudre par des textes ou par le raisonnement. La vérité est que le mode d'inhumation pratiqué actuellement en Égypte est, par lui-même, une cause permanente d'infection. La vérité est encore que les anciens, lorsqu'ils parlent de la manière dont les Égyptiens vivaient au milieu de leurs morts, n'ont jamais observé que ce lugubre commerce entraînât le moindre inconvénient. La vérité est, enfin, que les soins donnés à la dépouille des morts ont été, dès le principe, condamnés par le christianisme, à cause des idées superstitieuses qui s'y rattachaient. Ces réserves faites, je m'empresse de reconnaître que M. Revillout a apporté de nouveaux éléments dans la discussion, et qu'il les a mis en œuvre avec un remarquable talent, comme érudit et comme écrivain.

Je mentionne, en passant, une courte notice sur la grande Chartreuse, par M. Antonin Macé, dans laquelle se trouvent rappelés quelques faits historiques relatifs à ce célèbre établissement, et je la mentionne surtout pour avoir l'occasion d'exprimer le regret que le savant et ingénieux professeur n'ait pas fourni d'autre travail au Bulletin de l'année dernière.

M. Albert du Boys a traité en quelques pages, avec autant de lucidité que de profondeur, la question si simple en théorie, mais si complexe dans la pratique, de l'*Extradition*, et il l'a traitée au point de vue des amendements que les conventions qui la règlent doivent nécessairement recevoir, si l'on ne veut pas que la vitesse des nouveaux moyens de locomotion et le développement de la circulation internationale assurent désormais l'impunité des coupables. L'extradition, cet acte par lequel un État livre le prévenu d'une infraction commise hors de son territoire, à un autre État compétent pour juger cette infraction et la punir, est l'application d'un principe de justice distributive et de garantie mutuelle que l'antiquité ne reconnaissait pas, que le moyen âge n'admit pas davantage et qui n'a reçu sa sanction qu'à partir du dix-huitième siècle. M. Albert du Boys fait connaître les obstacles qui s'opposèrent dans les temps anciens et dans les temps modernes à l'adoption et au développement de ce principe : la consécration du droit d'asile attribué aux sanctuaires; la fière et jalouse indépendance dans laquelle les na-

Digitized by Google

tions affectaient de se tenir les unes envers les autres; les préjugés et les notions erronées sur le droit des gens; l'extension abusive de l'inviolabilité attachée à la personne et au domicile des agents diplomatiques.

L'extradition n'a pu être stipulée que lorsque les limites du droit religieux et du droit des gens ont été fixées, et que la méfiance haineuse qui élevait des barrières entre les peuples, a fait place au sentiment de la fraternité et de la solidarité chrétiennes. Ce fut la France qui donna l'exemple, dès le règne de Charles V, exemple qui ne fut point imité, et qui ne devait se reproduire qu'après un intervalle de plus de quatre siècles. Examinant ensuite les traités d'extradition réciproque qui ont été conclus par la France, sous l'ancienne monarchie, sous les deux républiques, sous la monarchie de Juillet et sous les deux empires, M. du Boys aborde les questions litigieuses que l'exécution de ces articles peut amener, et il expose les difficultés pratiques et les obstacles qui viennent souvent ou l'entourer ou la suspendre. Je ne suivrai pas l'éminent jurisconsulte dans les diverses hypothèses qu'il présente et qu'il discute. J'indiquerai seulement le paragraphe III de son Mémoire, dans lequel il explique comment l'opposition des formes de notre procédure criminelle avec celles de la procédure criminelle de l'Angleterre et des États-Unis soulève tant de débats et entraîne tant de lenteurs lorsqu'il est question de réclamer un prévenu à l'une ou à l'autre de ces deux puissances, et le paragraphe IV dans lequel on trouve un exemple de l'impossibilité absolue de l'extradition, résultant d'un conflit élevé entre les autorités du pays où le prévenu avait trouvé asile.

La dernière partie du Mémoire de M. du Boys est consacrée à l'examen de deux questions également intéressantes au point de vue du droit et de la morale : celle de savoir, d'abord, quels sont les vrais fondements de la non-extradition des réfugiés pour cause politique, et de savoir ensuite si les crimes du droit commun qui sont commis à l'occasion de mouvements ou de manœuvres politiques doivent ou non être considérés comme de justes motifs d'extradition. Je n'ai pas besoin de dire, quant à ce dernier cas, que M. du Boys se prononce énergiquement pour l'affirmative, après avoir réfuté l'opinion contraire d'un grand criminaliste, M. Faustin Hélie. Je ne dois pas oublier les considérations que M. Albert du Boys fait valoir, en finissant, pour que la puissance qui donne asile à des réfugiés politiques ne leur permette pas d'ourdir des trames criminelles contre leur patrie, et pour qu'elle punisse, d'après sa propre législation, ceux qui s'en rendraient coupables.

Digitized by Google

Je passe avec regret de délicates observations de M. Maignien sur la correspondance de la Fontaine, parce qu'elles tiennent bien plus à la littérature qu'à l'histoire ; mais je m'arrêterai un moment sur un spirituel pamphlet de M. Emmanuel Roux, à l'adresse des Grecs anciens et modernes, et qui tient plus à l'histoire qu'à la littérature. Je dis un pamphlet, car M. Roux était évidemment de mauvaise humeur et avait bien l'intention de dresser un réquisitoire contre la glorieuse nation dont, à ce qu'il paraît, il regrette peu l'hospitalité, lorsqu'il a examiné si Horace a raison d'attribuer la supériorité intellectuelle et artistique des Grecs à leur seul désintéressement, et de mettre, par contre, l'infériorité littéraire des Romains sur le compte de leur cupidité et de l'éducation trop positive qui leur était donnée, *Romani pueri longis rationibus*, etc. Les autorités ne manquent pas à M. Roux pour établir que les Grecs étaient au moins aussi près de leurs intérêts, aussi calculateurs, aussi altérés d'argent que les Romains pouvaient l'être, de sorte que le *præter laudem nullius avaris* lui semble une mauvaise plaisanterie. Horace n'est dans le vrai que quand il parle des dispositions natives des Grecs pour les choses d'art et de goût, *Graiis ingenium*, *Graiis dedit ore rotundo Musa loqui*, et c'était là une grâce d'état pour laquelle on ne leur devra ni reconnaissance ni compliments. Mais Horace aurait fait du roman lorsqu'il les représente comme de purs contemplateurs du beau idéal, eux qui prenaient de toutes mains, qui faisaient argent de tout et vendaient la patrie au plus offrant. Ces observations prouvent une fois de plus que M. Emmanuel Roux joint infiniment d'esprit à une solide érudition ; il y a mis tout le mordant, tout l'atticisme, toute la finesse qu'il a puisée dans un commerce assidu avec ces malheureux Grecs, ceux d'autrefois, bien entendu, et l'on serait tenté de croire qu'il ne les rabaisse que par jalousie de métier.

RABANIS,
Membre du Comité.

Digitized by Google

Rapport sur les derniers travaux de l'Académie de Rouen, de la Société de l'Eure et de la Société de Bayeux.

I.

L'Académie de Rouen continue à se faire remarquer par la variété de ses travaux, variété qui l'empêche d'attribuer dans ses publications annuelles une bien grande place aux études historiques.

Dans le Précis des travaux de l'année 1857-1858 (1), je ne trouve guère à citer que la notice de M. Charles de Beaurepaire, sur un compte de l'infirmerie de Fécamp en 1435 (p. 253-259). C'est un Mémoire fort court, mais rempli de renseignements curieux. Je ne crois pouvoir mieux faire que de transcrire un passage des judicieuses observations par lesquelles M. de Beaurepaire a terminé sa notice : « En 1435, la ville de Fécamp, malgré l'importance de son port, ce qui doit faire supposer nécessairement une population assez considérable, était privée du secours des médecins et réduite aux soins d'une physicienne, dont l'instruction se bornait, selon toute vraisemblance, à la possession de quelques recettes, à la connaissance de quelques simples et des principaux préceptes de l'Ecole de Salerne. S'il en était ainsi à Fécamp, si des religieux, pour avoir un remède, un avis de médecin, je ne dis pas une visite, il n'y fallait pas songer, étaient dans la nécessité d'envoyer un messager à une douzaine de lieues, qu'était-ce en pleine campagne, qu'était-ce pour les pauvres gens? Pour eux, évidemment, à moins qu'il n'y eût par hasard un curé maître ès arts dans le voisinage, la médecine n'existait pas (2). »

Je pourrais encore entretenir la section d'un excellent rapport de M. Pottier, secrétaire de l'Académie, sur une proposition de M. de Lérue, ayant pour but d'élever dans la ville de Rouen un nouveau monument à Jeanne d'Arc (p. 291-305). On y trouve des recherches approfondies sur les différents monuments que la ville de Rouen a consacrés à la mémoire de Jeanne d'Arc depuis le quinzième siècle jusqu'à nos jours. Mais il appartient surtout à nos confrères de la section d'archéologie d'apprécier le mérite de ce rapport.

(1) *Précis analytique des travaux de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen pendant l'année* 1857-1858. Rouen, 1858, in-8°.
(2) *Précis*, p. 258.

Digitized by Google

II.

Le dernier volume de la Société libre de l'Eure (1) nous offre trois Mémoires importants.

Le premier, ouvrage posthume de M. Ange Petit, ancien président de la Société, est modestement intitulé : *Notes historiques sur l'origine, les seigneurs, le fief et le bourg de Damville* (p. 221-344). On lit avec intérêt ces recherches sur une localité assez obscure, mais dont le passé méritait d'être étudié. Le travail de M. Petit se recommande par l'exactitude, l'ordre, et la simplicité de l'exposition. L'auteur commence son histoire à l'année 1070, date d'une charte de l'abbaye du Bec dans laquelle le nom de Damville figure pour la première fois. Antérieurement à la réunion de la Normandie au domaine de la couronne, M. Petit n'a recueilli que d'assez vagues renseignements sur l'histoire de Damville et sur la succession des seigneurs qui ont possédé ce fief. Aux détails qu'il a donnés, il eût peut-être été bon de joindre une charte par laquelle Héloïse de Saint-André donne, vers 1185, au chapelain d'Evreux et au chapitre de Notre-Dame d'Evreux, des rentes à prendre sur sa dot de Damville (2). Peut-être aussi la charte de Simon de Grandvilliers pour l'abbaye de Lire (p. 223 et 287), est-elle indûment invoquée pour l'histoire des seigneurs de Damville. *Ricardus de Danvilla* intervient, je crois, dans cet acte, en qualité de doyen et non point en qualité de seigneur. Mais, à partir de 1204, l'auteur s'est établi sur un terrain solide, et la liste qu'il a dressée ne présente pour ainsi dire plus de lacunes. A l'histoire des seigneurs succède un tableau de la formation du fief et un état détaillé des terres et des droits qui en faisaient partie, tant au moyen âge que dans les temps modernes. Un dernier chapitre contient les faits relatifs à l'église, aux établissements de charité, à l'industrie, au commerce et aux vestiges gaulois et romains. Dans un Appendice, qui augmente de beaucoup la valeur du Mémoire, sont textuellement publiés quatorze documents, parmi lesquels je dois signaler un aveu de la terre de Damville rendu au roi, le 31 mars 1455 (nouveau

(1) *Recueil des travaux de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure*, 3e *série, tome* V, *années* 1857-1858. Evreux, août 1859, in-8°.

(2) « Hos autem centum solidos in maritagio meo apud Danvillam assignavi per manum prepositi singulis annis recipiendos. » Second cartul. du chapitre d'Evreux, p. 52, n° 76 ou LXXX.

Digitized by Google

style), par Jean de Montmorency (p. 293); — des lettres de Charles VIII, en date du 1er août 1484, portant rétablissement des foires de Saint-Barnabé et de Sainte-Catherine de Damville, au profit de Gui Pot, comte de Saint-Paul (p. 303); — et surtout les statuts de la Charité de Damville remontant à l'année 1498 (p. 305).

Le deuxième travail historique, inséré dans le Recueil de la Société de l'Eure, est une remarquable étude de M. de Beaurepaire *Sur les États de Normandie sous la domination anglaise* (p. 345-541). Ce long Mémoire, entièrement composé sur des documents originaux, la plupart inédits, n'est pas moins intéressant par les questions qui y sont examinées que par la méthode avec laquelle elles y sont résolues. Dans une première partie, l'auteur a fixé la chronologie des assemblées d'Etats depuis 1420 jusqu'en 1449. Il ne s'est pas borné à déterminer la date de chaque réunion; presque toujours il a réussi à indiquer la durée de la session, les noms des députés, l'objet du vote et le montant des sommes votées. La seconde partie du Mémoire est consacrée aux questions d'organisation. On y voit comment se convoquaient les États, comment se choisissaient les députés, comment s'asseyaient et se levaient les impositions accordées au roi. Les pièces justificatives, qui sont nombreuses, bien choisies et correctement publiées, achèvent de faire parfaitement connaître une institution qui tient une large place dans les origines du gouvernement représentatif et dont M. de Beaurepaire a très-sagement apprécié le caractère.

Il reste à citer, dans le volume de la Société de l'Eure, un document du plus haut intérêt pour l'histoire des institutions charitables. Il est intitulé *Les constitutions le roi de France, lesquels l'on doit garder en la meson Dieu de Vernon* (p. 543-590). La publication en est due à M. le docteur de Bouis, qui a très-justement fait observer que le texte en est antérieur à la canonisation de saint Louis et très-probablement à la mort de Philippe le Hardi. Ces statuts sont d'autant plus précieux que l'Hôtel-Dieu de Vernon est en grande partie une création de saint Louis. C'était une des maisons dans lesquelles le saint roi aimait à pratiquer les actes de charité dont le confesseur de la reine Marguerite nous a tracé un si touchant tableau : « Li benoiez rois visitoit les povres et les malades qui ilecques gisoient, et les servoit en sa propre persone; et à chascuns d'eus il donnoit certaine quantité de deniers et du pain, et des chars et des poissons, selon ce que il leur convenoit et selon ce que li tens le requeroit; et leur fesoit larges pitances quant il entroit à eus, et leur aministroit de ses mains pain, char ou autres mès que

Digitized by Google

il avoit fet apareillier pour les malades par ses queus et aporter ilecques ; et aucune foiz il tailloit un pain ou deux à ses propres mains, et donnoit einsi trenchié à chascun povre qui ilecques estoit; et quant aucuns estoient plus malades que les autres, il les servoit plus, en tranchant leur pain et char et les autres viandes ; et estoit à genouz devant eus et portoit le morsel trenchié à leur bouches, et les pessoit et soustenoit, et terdoit leur bouches d'une touaille que il portoit (1). »

III.

Le tome V des Mémoires de la Société de Bayeux (2) est entièrement rempli par un très-curieux ouvrage de M. Pezet, intitulé *Bayeux à la fin du dix-huitième siècle.* C'est un tableau de la vie politique d'une petite ville de province pendant le dernier quart du dix-huitième siècle. A l'aide de documents authentiques et de traditions locales recueillies au moment où elles commencent à s'altérer et à s'affaiblir, M. Pezet a composé un livre dont toutes les pages, marquées au coin de la sagesse, de la modération et du bon goût, doivent être lues par ceux qui veulent exactement connaître l'état de nos provinces pendant les derniers temps de la monarchie et pendant la Révolution.

Léopold Delisle,
Membre du Comité.

P. S. Depuis que ce rapport a été lu à la section d'histoire et de philologie, la mort est venue frapper M. Pezet. Dans trois articles, publiés par l'*Indicateur de Bayeux* (7, 10 et 14 août 1860), M. Georges Villers a retracé la vie et les travaux de cet honorable magistrat, qui a si utilement consacré ses loisirs aux études historiques.

M. Pezet, président du tribunal de Bayeux, officier de la Légion d'honneur, membre du conseil général du Calvados, et président de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de Bayeux, était né à Valognes le 9 août 1791. Il est mort à Bayeux le 15 juin 1860. Le tableau de *Bayeux à la fin du dix-huitième siècle* est le

(1) Bouquet, XX, 97.
(2) *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de Bayeux.* Tome V. Paris et Bayeux, 1859. In-8°.

Digitized by Google

plus important des travaux composés par M. Pezet. Parmi les autres ouvrages qu'il nous a laissés, nous citerons les suivants :

Recherches historiques sur la naissance et la parenté d'Alain, Jean et Guillaume Chartier et sur la maison où ils sont nés. (*Mémoires de la Société de Bayeux*, 1842, I, 243-264.)

Etudes sur l'administration de la justice et l'organisation judiciaire en Basse-Normandie, et particulièrement dans le Bessin, avant la suppression des anciens tribunaux de 1790. Bayeux, 1846, in-8° de 192 pages. (Extrait des *Mémoires de la Société de Bayeux*, III.)

Recherches sur l'origine des journaux et esquisse historique sur Jean Loret de Carentan, poëte et journaliste. Bayeux, 1849, in-8° de 72 pages.

Notice sur le poëme de la chapelle de Bayeux. (*Mémoires de la Société de Bayeux*, 1850.)

Les barons de Creuilly, études historiques. Bayeux, 1854, in-8° de 268 pages. (Extrait des *Mémoires de la Société de Bayeux*, 1853.)

L. D.

Digitized by Google

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE LYON. Classe des lettres. — Nouvelle série. Tome VII, 1858-1859.

L'Académie de Lyon poursuit le cours de ses travaux, et la lecture de ses Mémoires, qu'elle publie avec une régularité louable, continue d'offrir un intérêt soutenu. Cette Académie a fêté, l'année dernière, un heureux événement. L'un de ses membres, M. de Laprade, avait été élu par l'Académie française. A cette occasion, l'Académie de Lyon offrit à son jeune et illustre confrère un banquet cordial où il eut le bonheur, bien rare et digne d'envie, d'être assis à côté de son père, membre depuis plus de quarante ans de la même Académie et qu'il a perdu récemment. Une autre particularité, digne d'être signalée aux esprits éminents et laborieux qui vivent en province, marqua cette réunion. M. Victor de Laprade y déclara que, grâce à une faveur toute nouvelle de l'Académie française, grâce à ces merveilles de la science, qui rapproche maintenant les villes comme elle a de tout temps rapproché les esprits, il pourrait occuper à Paris un des glorieux fauteuils fondés par Richelieu, tout en restant fidèle à son foyer natal, et sans cesser d'être un membre zélé de l'Académie de Lyon.

On ne saurait trop applaudir à cette intelligente et libérale interprétation des règlements académiques. Certes, la centralisation scientifique et littéraire est, comme la centralisation politique, un instrument d'une admirable puissance, et rien n'est plus propre à répandre au loin la lumière; il est, en outre, telles natures qui ont besoin, pour éclore et se répandre, du mouvement, de l'échange journalier des idées, de la lutte enfin, et d'une lutte animée, incessante. Mais il en est aussi auxquelles le calme et le silence sont indispensables. Trois noms, les noms de trois grands jurisconsultes, Dumoulin, Domat et Pothier, nous reviennent à la mémoire. Combien on en pourrait citer dans tous les genres! De nos jours même, n'est-ce pas loin des agitations et du tumulte de Paris que MM. Ponsard et de Laprade ont composé leurs plus beaux vers?

S'il est une ville en France qui soit digne, entre toutes, de la dérogation aux règlements dont nous venons de parler, c'est assurément la ville de Lyon. A toutes les époques de son histoire, Lyon a été une ville éminemment littéraire. C'est une vérité qui apparaît saisissante à chaque page d'un excellent travail que M. de

Digitized by Google

La Saussaye, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, fixé momentanément à Lyon par ses fonctions, a commencé, et dont le volume des Mémoires que nous avons à examiner contie t précisément deux intéressants extraits. Si loin que l'on remonte, on trouve à Lyon des orateurs, des poëtes et des lettrés. Si les œuvres des premiers temps se sont perdues, cela tient, non pas à leur infériorité, mais aux accidents de la barbarie qui a enseveli tant de trésors à jamais regrettés. L'*Histoire littéraire de Lyon*, quand M. de La Saussaye l'aura terminée, prouvera, par mille exemples, ce goût particulier de la vieille cité romaine pour les choses de l'esprit. En attendant les détails relatifs au mouvement littéraire du moyen âge, de la renaissance et des temps subséquents, l'Académie de Lyon écoute avec une vive curiosité les lectures de M. de La Saussaye. Son premier chapitre a été consacré aux origines de Lyon, au langage de ses premiers habitants, aux monuments de la littérature grecque; et, à ce sujet, M. de La Saussaye a apprécié sommairement le caractère et l'influence d'un des plus illustres évêques de cette ville, de saint Irénée. Le second chapitre traite des monuments de la littérature latine pendant les deux premiers siècles de l'ère chrétienne. Pline le Jeune écrivait à un savant gaulois, de ses amis : « J'ignorais que Lyon possédât des libraires; je suis heureux d'apprendre que mes écrits y trouvent des acheteurs et y sont accueillis avec non moins de faveur qu'à Rome. » Ce fait intéressant ne pouvait échapper au savant académicien. « Ainsi, dit-il, dès le commencement du premier siècle, il existait dans Lugdunum un foyer de littérature latine qui n'a cessé de grandir dans le cours du siècle suivant, foyer d'où se sont projetés, comme autant de rayons lumineux, des hommes érudits, des orateurs, des poëtes, des savants. » Rien n'est plus vrai. Le goût des *librairies*, comme on disait autrefois, ne s'est jamais perdu à Lyon, et plus tard, beaucoup trop tard, quand l'imprimerie a été découverte, aucune ville en France n'a suivi avec autant d'ardeur qu'elle l'impulsion donnée par la capitale. Le nombre des bonnes éditions imprimées à Lyon est considérable, et, de nos jours encore, la typographie lyonnaise rivalise, quelquefois avec succès, de goût et de soins avec les plus habiles éditeurs de Paris. L'histoire de nos grandes cités, dans les temps modernes, manque ordinairement de relief. Il n'en est pas de même pour la ville de Lyon, et, à un certain point de vue, elle a dû souvent regretter cette exception. M. de La Saussaye y trouvera une compensation heureuse dans lemouvement intellectuel de la cité à laquelle sa bonne fortune l'a rattaché et qui lui offre, plus qu'aucune autre en

Digitized by Google

France, les éléments au milieu desquels il pouvait désirer de vivre. On peut déjà se figurer l'intérêt qu'aura pour ses auditeurs et pour ses lecteurs, lorsqu'il arrivera à l'époque contemporaine, l'histoire littéraire d'une ville qui a donné le jour à MM. Ballanche, de Gérando, Camille Jordan, Dugas-Montbel, Ampère, Ozanam, Vitet, de Laprade, Yéméniz et tant d'autres, parmi lesquels M. de la Saussaye pourra assurément comprendre, comme étant en quelque sorte de la banlieue de Lyon, MM. Jules Janin et Ponsard.

Le septième volume des *Mémoires de l'Académie de Lyon* contient en outre divers travaux que nous ne pourrons mentionner que sommairement. M. L. Perrin, le plus habile de ces imprimeurs lyonnais dont nous parlions tout à l'heure, a montré de quelle utilité pouvaient être, pour l'histoire de la vie intérieure, des mœurs et coutumes du moyen âge, les peintures qui décorent les anciens manuscrits. C'est là une vérité de plus en plus évidente, à mesure que, grâce aux progrès de la chromo-lithographie, ces naïves peintures sortent, avec tout l'éclat des premiers jours, des vieux livres d'heures, des historiaux, des anciennes traductions et des romans de chevalerie.

L'*Histoire de l'abbaye et de la ville de Nantua*, par M. Debombourg, a donné lieu à une excellente dissertation de M. Valentin Smith sur les origines de cette abbaye et de cette ville, ainsi que sur l'authenticité d'une charte de Pépin le Bref. M. Valentin Smith est un des membres les plus actifs de l'Académie de Lyon. L'étendue de son nouveau travail, la critique même qu'il fait de quelques parties du livre de M. Debombourg, prouvent que ce livre a un mérite réel : « L'*Histoire de la ville et de l'abbaye de Nantua*, dit M. Valentin Smith dont nous nous faisons volontiers l'écho, révèle tout ce qu'on doit attendre de l'intelligente ardeur avec laquelle l'auteur sait fouiller aux sources locales, mines fécondes où il y a tant à explorer. M. Debombourg a produit, dans cet essai, plusieurs chartes qui, sans lui, n'auraient peut-être jamais été connues. Ceci seul suffirait pour imprimer à son œuvre une valeur que n'auront jamais ces livres de seconde main, dont tout le travail consiste à reproduire et enluminer de vaines redites. »

Une intéressante biographie, celle de M. Boscary de Villeplaine, jette une agréable variété dans le volume. M. Boscary appartenait à la grande famille lyonnaise. Banquier à Paris au moment de la révolution de 1789, il s'y était fait une position importante et honorée. Appelé à l'un des postes les plus périlleux du temps, l'un des commandants de la garde nationale, dit des Filles-Saint-Thomas, il

Digitized by Google

montra, à plusieurs reprises, son dévouement à la famille royale qu'il aimait, dont il entrevoyait la perte, et qu'il aurait voulu sauver. M. de Beauchesne, dans la vie si attendrissante du malheureux enfant de Louis XVI ; M. Lacretelle, dans son *Histoire de la révolution française*, ont constaté le patriotisme et l'énergie de M. Boscary. Le 10 août, notamment, il aurait voulu empêcher le roi de se rendre à l'Assemblée. Il lui représenta, dit M. Lacretelle, que, dès ce moment, ses sujets les plus dévoués ne pourraient plus rien pour lui, qu'il valait bien mieux profiter de l'occasion pour sortir de Paris. La garde nationale formerait, avec les Suisses, un bataillon carré, et, d'ailleurs, la route de Rouen était parfaitement sûre. La reine insista dans ce sens de toutes ses forces. Mais Louis XVI craignait de faire verser du sang à cause de lui, et il prit, dit justement M. Lacretelle, le *funeste parti* de se livrer à l'Assemblée. On sait le reste. M. Boscary avait échappé miraculeusement aux proscriptions de la terreur. En 1808, il fut appelé au conseil d'État présidé par l'Empereur, pour y défendre la compagnie des agents de change dont il était l'un des syndics, et il y soutint, avec le chef de l'État, une longue discussion sur l'importante question des marchés à terme. Six ans plus tard, le 30 mars 1814, toujours à son poste, M. Boscary était, avec la garde nationale, à la barrière Blanche, bientôt forcée par les Cosaques et les Prussiens. Reconnaissant de ses anciens services et de ses bons conseils, malheureusement trop peu écoutés, Louis XVIII lui offrit d'ajouter un titre à ses lettres de noblesse ; il s'y refusa modestement. Une vieillesse respectable, honorée, une grande fortune dont il n'usait que pour faire des heureux autour de lui, furent la douce récompense de l'homme estimable dont M. d'Aigueperse a cru, avec raison, devoir réveiller le souvenir dans l'Académie de Lyon.

Un des membres de cette Académie, qui y préside la classe des belles-lettres et arts, M. Sauzet, a prononcé, à la séance publique du 15 février 1859, une *allocution*, comme disent les *Mémoires*, sur l'*Éloquence académique*. Cette allocution improvisée n'est rien moins qu'un discours très-éloquent. En 1830, un procès qui restera célèbre dans nos annales politiques plaça M. Sauzet au premier rang parmi les plus illustres avocats du barreau français. L'allocution sur les qualités qui constituent l'orateur explique ses succès d'alors. L'Académie de Lyon peut être fière de compter dans son sein des membres dont la parole a une telle autorité et un tel éclat. Passant rapidement en revue les qualités que comportent les discours académiques, M. Sauzet fait observer avec beaucoup de sens, et dans un

Digitized by Google

excellent langage, que la pureté littéraire n'exclut ni l'élévation, ni la force, que le naturel sied aux plus sublimes pensées, la simplicité aux plus exquises élégances : « Le pédantisme, ajoute-t-il, n'est pas la science, et la manière n'est pas la grâce. La grâce! cet ineffable don

Qui nous charme toujours et jamais ne nous lasse...

« La nature est naïve, l'art est élégant. La grâce est la parure de l'une, la vie de l'autre : c'est une émotion douce qui pénètre sans effort, instruit sans fatigue, entraîne sans secousse; c'est la fleur de la raison, l'harmonie de la sagesse, le sourire de la vertu. » Qui ne serait encore de l'avis de M. Sauzet quand il dit que, pour remplir leur double mission d'enseigner et de plaire, les orateurs académiques doivent emprunter quelques traits à tous les genres : à la chaire, sa gravité calme et sereine; au barreau, sa nerveuse parole et son inflexible logique; à la tribune, ses mouvements sans ses écarts, ses ardeurs sans ses passions? Dans un autre passage, M. Sauzet reconnaît que « le prétoire a ses détours, les forum ses passions » qu'il importe d'éviter. Ses considérations finales sur le double rôle et l'heureuse influence de l'Académie française, nous ont paru dignes d'être textuellement citées : « Elle couronne, dit éloquemment M. Sauzet, le brillant lauréat de la scène française et l'humble servante de la pauvre chaumière; sa voix proclame les noms qui ont déjà trouvé la gloire du beau et ceux qui avaient voulu garder l'obscurité du bien. Elle consacre les uns, elle révèle les autres; elle les immortalise tous dans ce beau langage qu'elle confie à ses esprits d'élite, et dont elle fait la plus touchante parure de ses plus splendides solennités. »

En appréciant, l'an dernier (1), le volume des *Mémoires de l'Académie de Lyon* pendant l'année 1857, nous avons parlé assez longuement d'un utile travail de M. le docteur Bonnet contre l'oisiveté des classes riches. Un des plus spirituels critiques de la presse parisienne et des plus charmants écrivains de ce temps, M. Rigault, avait réfuté, sur quelques points, les réflexions très-justes et très-sensées, à notre avis, de M. Bonnet; il lui avait reproché notamment de pousser la jeunesse vers les emplois publics, dont les abords sont déjà si encombrés, et il avait vu là des inconvénients de plus d'un genre. Depuis ce temps, M. Bonnet et M. Rigault sont morts tous deux; ce dernier, hélas! à la fleur de l'âge. Un membre de l'Acadé-

(1) *Revue des Sociétés savantes* (décembre 1859), 2e série, t. II, p. 657 à 667.

Digitized by Google

mie de Lyon, M. Morin, a repris dernièrement la thèse soutenue d'abord par M. Bonnet. Nous ne rentrerons pas dans le débat, quelque intéressant qu'il soit. Nous dirons seulement aux enfants des grandes familles que l'oisiveté n'a pas encore complétement corrompus : « Sous l'ancienne monarchie, trois nobles carrières étaient principalement ouvertes à vos devanciers : le clergé, la diplomatie, les armes. La France nouvelle n'est elle pas aussi grande, aussi glorieuse, aussi forte que l'ancienne? Le nom français a-t-il perdu son prestige, et ne comptons-nous pas au moins autant qu'autrefois dans les grandes affaires du monde? Enfin, la direction des âmes n'exige-t-elle plus des nobles cœurs, les mêmes bons exemples, les mêmes sacrifices? Quel stérile amour-propre vous retient-il? Que si vous voulez absolument garder votre indépendance, les lettres, les sciences, les explorations lointaines, l'amélioration de vos terres, sont-elles sans attraits pour vous? Déjà quelques-uns des vôtres sont entrés avec succès dans cette voie; suivez-les-y donc. On prétend que la plupart d'entre vous sont trop endormis dans leur indolence pour donner la moindre attention à ces conseils. Soit! la France y perdra sans doute, car, dans cette lutte universelle des nations qui caractérise les temps modernes, elle n'a pas trop du concours de tous; mais vous-mêmes vous y perdrez cent fois plus qu'elle, et après avoir été des enfants plus ou moins insoumis et libertins, après avoir compromis et plus souvent encore dilapidé la fortune de vos pères, vous aurez un jour le regret d'avoir donné vos vices à des enfants encore plus abâtardis que vous. »

Tel était, en substance, le sens du travail de M. Bonnet, et nous persistons à croire, avec M. Morin, qu'il avait complétement raison sur tous les points.

Y a-t-il un antagonisme virtuel entre la poésie et l'industrie? L'une et l'autre peuvent-elles fleurir et prospérer parallèlement dans le même pays? Ou bien, l'inspiration poétique et l'activité matérielle sont-elles incompatibles à ce point que chez un peuple de trente-six millions d'hommes, quelques natures privilégiées ne puissent, loin des forges retentissantes et de la fumée des hauts fourneaux, s'occuper passionnément des merveilles de l'art et de l'esprit? En un mot, de ce que la France du dix-neuvième siècle est enfin sur le point de rivaliser avec les nations les plus avancées au point de vue industriel, est-ce une raison pour qu'elle ne doive plus avoir ni poëtes, ni sculpteurs, ni peintres, ni musiciens, ni architectes de talent? Voilà une crainte que l'on entend trop souvent exprimer depuis quelques années, et qui, Dieu merci, ne se réalisera jamais, à moins

Digitized by Google

que la France ne cesse d'être ce que Dieu l'a faite et que le génie de ses habitants ne soit complétement transformé. Un excellent moyen de prouver que les appréhensions dont nous venons de parler sont, fort heureusement, de pures chimères, c'était de faire voir le rôle important, considérable, qu'avait joué l'industrie dans quelques-unes de ces républiques de la Grèce où l'art a occupé une si glorieuse place. C'est ce qu'a fait M. Tisseur, secrétaire-archiviste de la chambre de commerce de Lyon dans un excellent Mémoire qu'il a intitulé : *Des affinités de la poésie et de l'industrie dans l'antiquité grecque*. M. Tisseur démontre en effet, d'une manière péremptoire, que la poésie et l'industrie, les lettres et le commerce, loin d'être irrémissiblement condamnés à un déplorable divorce, ont au contraire prospéré de concert au milieu des sociétés les plus civilisées. Que Démosthènes, Alcibiade, le philosophe Eschine et tant d'autres des plus illustres aient possédé des manufactures de parfums, de boucliers, de broderies, etc., cela sans doute ne prouverait rien. Ce qui est significatif, c'est que ce coin de terre de l'Attique, maigre et pierreux, impropre à toute culture, consommait des produits exquis, abondants, que la république payait avec ceux provenant de ses propres manufactures. Armes, bijoux, vases peints, étoffes de laine, cuirs, bronzes, essences, Athènes fabriquait tout avec un goût, un art parfait. Et non-seulement elle avait le génie industriel, mais l'instinct du commerce ne lui était nullement étranger, et ses navires allaient acheter et vendre dans tous les ports de la Méditerranée : « Comparées à la navigation et à la puissance qu'elle donne, dit Périclès, d'après Thucydide, les terres et les maisons ne sont que des bijoux et de vaines parures. » Parlerons-nous des exemptions d'impôts accordées aux commerçants, des règlements sévères contre ceux qui étaient convaincus de calomnie à l'égard des navigateurs et des marchands, des lois qui affranchissaient de toute limite le taux de l'intérêt? Enfin, Xénophon lui-même dans son traité des *Revenus de l'Afrique*, ne proposait-il pas à ses concitoyens d'assigner, dans les spectacles, une place d'honneur aux marchands et aux capitaines de navires qui, par l'extension donnée à leur négoce et l'accroissement de leur matériel maritime, auraient le plus contribué à enrichir la république?

Le Mémoire de M. Tisseur contient, avec un grand nombre d'excellents arguments, des pages charmantes, preuves certaines du goût qu'il a lui-même pour les nobles œuvres de l'art. Nous ne voulons pas résister au désir de reproduire une poétique description de l'influence de la Méditerranée sur la république athénienne :

Digitized by Google

« Cette mer, dit M. Tisseur, lui appartient véritablement ; elle est toute sa puissance, tout son génie. Transparente et bleue comme le ciel qu'elle réfléchit, sans flux ni reflux, exempte de ces brumes qui attristent l'Océan, offrant, avec l'aspect d'un grand lac, l'image de l'immensité limitée, contenue dans des rives découpées en anses, en havres, en golfes, elle est bien la patrie des Sirènes et des Néréides, le berceau d'où la Grèce a vu surgir les plus enivrantes visions de la beauté. Vénus est née de son écume, et, sur cette onde maternelle, elle a agité avec complaisance cette ceinture merveilleuse qui renfermait tous les désirs, tous les enchantements, toutes les séductions. Mais cette mer, rayonnante de grâces, est en même temps le domaine des agiles trirèmes. De son sein, qui fermente au battement des rames, émerge une infinité d'îles écloses, comme à dessein, pour attirer les matelots, fixer l'essaim errant des colonies et vivifier ses rivages. »

Certes, nul ne pourra dire, après avoir lu cette page de M. Tisseur, que, si les arts industriels ont en lui un chaleureux défenseur, il est insensible au charme du beau et de l'idéal. Anomalie étrange! la même ville qui dressait, dans l'Acropole et à Olympie, des statues à Pallas ouvrière, à Pallas habile aux arts mécaniques, et qui mêlait à ses attributs guerriers la navette et le fuseau pacifiques, ne rendait aucun honneur à ses peintres, à ses sculpteurs les plus célèbres, ne conservait pas leurs images. Qui le croirait? Phidias n'avait pas de statue à Athènes, alors que des athlètes et des courtisanes en comptaient un grand nombre. Une phrase, une malheureuse phrase de Plutarque explique ce fait : « Il n'y a pas, dit-il, un jeune homme bien né qui, pour avoir vu le Jupiter de Pise ou la Junon d'Argos, se soit pris du désir d'être Phidias ou Polyclète, ou qui voulût devenir Anacréon, Philémon ou Archiloque, pour avoir lu avec délices leurs poëmes ; et bien qu'un ouvrage nous plaise à cause de ses grâces et de ses élégances, ce n'est pas une raison pour que nous accordions nécessairement notre estime à l'auteur. » Lucien est du même avis et dit que « personne, pour peu qu'il ait de sens, ne voudrait être un Phidias ou un Polyclète. » Platon lui-même faisait peu de cas de la peinture et de la sculpture, mettant bien au-dessus d'elles la musique, les mathématiques, l'astronomie, la grammaire, la gymnastique, la philosophie et la médecine, bien plus propres, suivant lui, à contribuer au perfectionnement moral de ceux qui s'y livrent. Grâce, il est vrai, au patronage d'Apollon, les grands poëtes grecs avaient des statues et des portraits dans les temples. Quant aux peintres et aux sculpteurs, l'admiration intelligente de la multitude les dédom-

Digitized by Google

mageait de cette criante injustice de l'opinion à l'égard des artistes qui avaient besoin, pour traduire d'une manière visible l'idéal de leur pensée, de faire œuvre de leurs mains. Plus justes que l'antiquité grecque, les sociétés modernes nous montrent, dans les mêmes palais, les statues de Phidias et de Périclès, des grands hommes et des grands artistes. Malheureusement, l'éducation des multitudes est encore à faire, et des siècles s'écouleront avant qu'elles soient arrivées, si une pareille transformation est possible, à cette pureté de goût qui rendait les éloges d'un simple ouvrier, d'un maçon, d'un forgeron, si chers à l'artiste grec.

M. Tisseur annonce la lecture d'un second Mémoire où il se propose d'examiner dans quelle mesure les œuvres d'imagination comportent l'admission de l'élément industriel. Si, comme on n'en saurait douter, ce Mémoire est fait avec le même soin et la même élégance dans la forme que celui dont l'Académie de Lyon a déjà entendu la lecture, il complétera dignement un excellent et très-utile travail.

Pierre Clément,
Membre du Comité.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Société savoisienne. — Mémoires d'histoire et d'archéologie. (Tome IIe, 1858, 1 vol. in-8o.)

Déja, depuis quelque temps, M. Francis Wey a rendu compte de ce volume à la section d'histoire et de philologie (1), mais l'archéologie y occupe une place plus considérable; je me reprocherais donc de ne pas vous en avoir signalé l'intérêt, si un premier rapport perdu n'eût occasionné ce retard; obligé de recommencer mon travail, je m'en félicite aujourd'hui; notre point de vue s'est si heureusement modifié que ma tâche est plus douce à remplir; il n'est plus seulement question de voisins sympathisant avec nous par des traditions de langage, de mœurs et d'origine, il s'agit d'une partie intégrale de la France, de concitoyens nouveaux qui se sont donnés à nous avec cet enthousiasme et cet élan de cœur qu'on éprouve après un long exil en retrouvant la mère patrie. Déjà les aspirations de la Savoie, de même que ses intérêts, se dirigeaient vers la France; favorisées par le gouvernement de l'Empereur, elles suivront désormais leur cours naturel, et les Savoisiens, sans rien perdre du caractère qui les distingue, se confondront par leurs sentiments avec la grande famille française.

Une partie des séances de la Société est consacrée aux communications de ses membres ou de ses correspondants, nous en citerons quelques-unes qui rentrent dans notre spécialité. M. Vallet, étudiant en philosophie (le goût de l'archéologie est précoce chez les Savoisiens), a dressé une notice sur des peintures murales. Elles décorent une chapelle du hameau de Champ, près Lens-le-Bourg, en Maurienne. Ces fresques rachètent l'imperfection du dessin par la vivacité des couleurs, le nom du peintre se révèle dans cette inscription :

SPIRITVS AMABERTVS BRAMANENSIS PICTOR PINXIT
ANNO 1619.

Esprit Amabert de Brama (petite ville sur le Pô) a représenté en huit tableaux les miracles de saint Philippe, expliqués par des

(1) *Revue des Sociétés savantes* (août 1859), 2e série, t. II, p. 1859.

Digitized by Google

légendes naïves telle que celle-ci : « *Comme saint Philippe monta sur le char triomphal de l'eunuque, grand personnage, et luy fit entendre la sainte escripture, puis après le baptiza.* »

M. Rabut fait connaître les inscriptions inédites des croix de pierre de Maché et de Cognin, l'une de 1467, et l'autre de 1517, elles ne contiennnent que les noms des donateurs Jehan et Guigue du Borget.

Nous trouvons dans une communication de M. Sevez, faite au nom de M. Adrien Paillette, ingénieur français, une interprétation nouvelle du texte si controversé sur le passage d'Annibal. Donnant au mot *aceto* un sens différent de celui d'acide ou de vinaigre, M. Paillette l'explique par un mot identique, commun à tous les patois d'Italie, et dont la signification se traduit en français par le mot hachette, instrument de mineur, qui porte une pointe du côté opposé au manche. M. Paillette insiste d'autant plus dans son opinion que, suivant lui, cet instrument est employé de temps immémorial en Italie, et que les Ibériens et les Gaulois qui suivaient Annibal s'en servaient déjà à l'époque de l'invasion carthaginoise. Sans contester tout ce qu'il peut y avoir de neuf et d'ingénieux dans cette interprétation, nous craindrions d'engager notre responsabilité en la considérant, sans plus ample informé, comme une solution définitive.

La Société savoisienne ne reçoit pas seulement des communications; fidèle à sa devise, *Sparsa colligit*, elle va les recueillir sur les lieux ; elle s'est transportée à Aix pendant la saison des eaux; là, dirigée par son président, M. François Rabut, elle a exploré le château et le temple de Diane. Le marquis d'Aix, de l'illustre maison de Seyssel, s'est engagé à débarrasser le monument antique des constructions qui en obstruent les abords et l'intérieur. Après avoir visité un sarcophage romain et une inscription récemment découverte, sur laquelle nous appellerons l'attention de M. Léon Renier, les membres de la Société se sont réunis à un banquet offert près de l'arc de Campanus, puis leur attention s'est portée sur un grand nombre d'antiquités découvertes à Aix, et particulièrement sur une collection de fragments de marbres antiques dont M. Hericart de Thury a reconnu les provenances, et dont la plupart appartiennent à la chaîne des Alpes depuis le mont Saint-Bernard jusqu'à la Méditerranée, d'autres au Languedoc, quelques-uns aux Vosges, à l'Italie et même aux montagnes de l'Atlas.

M. Rabut met sous les yeux de la Société le dessin d'un denier d'argent frappé à Aiguebelle et découvert tout récemment, près de l'église de Montagnole, par le curé de cette commune, il fait partie

Digitized by Google

de la collection de M. Vissol, voici la description de cette pièce unique :

† AQVABELLA.

Croix pattée posée sur un petit cercle.

Rev. S. IOANNES.

Tête barbue de profil.

Ce denier vient jeter quelque lumière sur des faits qui jusqu'à présent étaient restés assez obscurs.

Je citerai ce passage de M. le marquis de Pina (1) :

« Sous les comtes Amé II et Humbert II, il existait à Aiguebelle, en Maurienne, une monnaie spéciale contre laquelle les archevêques de Vienne élevaient de fréquentes réclamations, se plaignant que leurs propres monnaies y étaient contrefaites; mais, d'un autre côté, il résulte des cartulaires de Saint-Hugues encore existant à Grenoble, qu'il y avait, vers l'an 1111, des sols d'Aiguebelle par lesquels on stipulait certains paiements et qui étaient distincts des sols viennois. »

M. Rabut en conclut avec raison que le monnayage d'Aiguebelle était partagé entre l'évêque de Maurienne et les comtes de Savoie, il aurait pu ajouter que le denier épiscopal d'Aiguebelle, bien que différent par le nom de la ville et par la légende des deniers viennois, en reproduisait cependant assez fidèlement le type pour justifier les réclamations de l'archevêque de Vienne. Quoi qu'il en soit, la monnaie épiscopale d'Aiguebelle étant bien reconnue aujourd'hui, il ne reste plus qu'à retrouver les monnaies frappées par les comtes de Savoie, pour faire concorder les faits avec les traditions.

Une autre notice de M. Rabut, sur plusieurs tiers de sol d'or mérovingiens, a excité d'autant plus d'intérêt qu'ils se rapportent ou à la Savoie ou à des contrées voisines appartenant également à l'ancien royaume de Bourgogne; toutes ces pièces étant inédites, nous en donnons la nomenclature pour la plus grande édification des numismates :

1° † LAVSONA FI

Buste diadémé surmonté d'une petite croix.

Rev. † GR.....S. MV

Croix avec L.A dans une couronne.

Cette pièce a été frappée à Lausanne

(1) *Rev. num.*, 1838, t. III, p. 128.

Digitized by Google

2° † AC...IO

Tête d'un stile barbare.

Rev. † IACVIN.VS.MONN

Croix chrismée sur une base, dans le champ : A.Ɔ.

Cette pièce est attribuée à Saint-Maurice en Valais, dont le nom *Acuno* ou *Acauninsis* s'est rencontré déjà avec les monétaires *Romanos* et *Nicasio.*

3° † MAVRIENNA

Buste diadémé.

Rev. † FLAVINVS MVNIT

Croix cantonnée de quatre globules.

On connaissait déjà des triens de Saint-Jean de Maurienne, au nom des monétaires *Carolus* et *Optatus.*

4° Le quatrième triens a été frappé au type de l'empereur Maurice, par Gondowald, après son expédition en Gaule, sous le règne de Gontram ; c'est une variété qui se rapproche des types primitifs et des moins altérés décrits par M. Lenormant dans sa 11e lettre à M. de Saulcy. (R. n., t. XIX, p. 310. — N° 3 et 4, pl. XIII.)

† DNMAV..TIBPM.

Buste diadémé de l'empereur à gauche.

Rev. VICVORIA VSTOAV

Croix pattée sur un globe, dans le champ : M.A.VII ; à l'exergue : ONOE

M. Rabut a signalé encore deux triens également découverts en Savoie ; mais appartenant à des contrées plus éloignées : l'un, de Troyes, avec le nom d'*Andolen*, n'offre qu'une variété du numéro 364 de M. Combrouse, l'autre, d'Orléans, ajoute le nom de Mauritius aux nombreux monétaires déjà connus de cette ville.

Pour en finir avec la numismatique, nous avons à rendre compte de la découverte la plus importante qui se soit faite en Savoie et pour la Savoie depuis quelques années, c'est celle d'un triens portant le nom de *Darantasia*, capitale de l'ancienne province des Alpes-Grecques (aujourd'hui la ville de Moustier), qui a donné son nom à la Tarentaise.

Digitized by Google

Nous décrirons, d'après M. François Rabut, cette pièce inconnue jusqu'ici :

† DARANTASIA FI.

Buste diadémé.

Rev. † ..... MONITARIVS.

Une notice de M. Laurent Rabut, professeur de dessin, rend compte de la découverte d'un petit vase de verre trouvé à Montagnole, près Chambéry, ainsi que d'une urne cinéraire, également en verre, contenant encore les ossements calcinés et les cendres du mort.

Le vase le plus petit, qui a la forme d'une tasse de 8 centimètres de haut sur 9 centimètres de diamètre, pourrait bien avoir été employé aux libations des funérailles, il est remarquable par les figures en relief qui en décorent le tour. On y voit huit guerriers, séparés en deux groupes de quatre par deux palmes qui divisent la circonférence en deux parties égales, au milieu de ces palmes apparaissent les soudures du verre. Les guerriers ne sont vêtus que d'une courte draperie; leurs armes défensives sont le casque, les jambières et le bouclier; ils portent une courte épée ou plutôt un poignard. Deux combattants gisent renversés à terre, les autres se tiennent en garde pour s'attaquer. Voici les noms tracés en majuscules romaines au-dessus de leurs têtes :

GAMVS. MEROPS. CALAMVS. HERMES.
TETRAITES. PRVDES (Prudens?). SPICVLVS. COLVMBVS.

Ces noms, dont les uns sont empruntés aux dieux ou aux héros et dont les autres ont quelque chose de vulgaire ou de bouffon, ont appartenu à des gladiateurs, ils rappellent assez bien ceux que l'on donne de nos jours aux chevaux de course.

D'après M. Laurent Rabut, le travail médiocre de cette coupe annonce la décadence, elle me semble avoir beaucoup d'analogie avec celle décrite il y a deux ans, par M. de La Villegille, et dont le dessin doit se trouver dans nos archives.

La Chronique du P. Pelin sur le couvent des dominicains de Chambéry, depuis 1601 jusqu'à 1661, renferme quelques détails sur les moyens qu'on employait pour faire les réparations indispensables, on y consacrait l'argent que produisait la vente des draps provenant des sépultures, et des cires restant des services funèbres; on tirait parti des vanités qui aspiraient à l'honneur de blasonner

Digitized by Google

les murailles, et l'on biffait les armes de ceux qui se refusaient à payer les sommes exigées pour que cette distinction leur fût maintenue.

Ce goût des armoiries était fort répandu aux dix-septième et dix-huitième siècles, les donateurs avaient été autorisés à timbrer de leurs armes tout ce qu'ils offraient à l'église, aussi les retrouve-t-on partout, sur les reliquaires, les flambeaux, les croix, les vases sacrés et sur tous les ornements, tels que parements d'autel, chasubles, chapes et bannières ; il est à regretter seulement que cette mode n'ait pas pris plusieurs siècles plus tôt : quel bonheur pour les archéologues, quelle ressource pour les généalogistes!

L'examen du second volume des Mémoires de la Société savoisienne nous a convaincu que, par ses études consciencieuses, elle étend chaque jour davantage son influence sur la région dont elle est le centre, et qu'au point de vue archéologique, des travaux de bon aloi lui assurent un rang distingué parmi nos Sociétés savantes.

E. de La Grange,
Membre du Comité.

Digitized by Google

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ DUNKERQUOISE POUR L'ENCOURAGEMENT DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS, 1858-1859, SIXIÈME VOLUME.

Nous parlerons d'abord de ceux des Mémoires contenus dans ce volume qui concernent le pays. Ils sont au nombre de trois.

Trois voies romaines du Boulonnais, tel est le titre d'une étude sur la partie extrême des grands chemins qui aboutissaient à Boulogne, tant de Tournay que de Lillebonne et d'Amiens. L'auteur, M. Cousin, ne considère que les sections de Boulogne à Térouanne, à Marles et à Étaples, ou plutôt à l'ancienne Quantovic. Sur le premier de ces tronçons, il y avait doute quant à la partie située entre Boulogne et le Caraquet. M. Cousin embranche le tracé sur la voie d'Amiens, en haut de la montée d'Ostoove, et le dirige de là sur le Caraquet par Echingen et Questinghen. Quant à la voie d'Amiens, qui est connue sous le nom de Chaussée Brunehaut à l'issue du Pas-de-Calais, M. Cousin la détermine d'une manière plus précise que ses devanciers. Il place à Douries la station de Lintomagus on Luttomagus, indiquée par la Table de Peutinger, s'éloignant en cela de l'opinion de Danville et de Walkenaer, qui ont mis cette station, l'une à Lacres, l'autre à Nédonchel. Enfin, le tracé de la voie de Lillebonne est conduit par M. Cousin en ligne droite sur Quantovic. La chaussée existe, à 66 centimètres sous le sol, dans la commune de Camiers. Elle a été reconnue par un sondage.

La Société dunkerquoise ayant nommé une commission pour répondre aux questions qui lui avaient été adressées du ministère à l'occasion de la carte des Gaules, M. Pigault de Beaupré, secrétaire de cette commission, a consigné le résultat de ces travaux dans un Mémoire intitulé : *Reconnaissance des voies locales existantes au cinquième siècle*. L'exploration a porté sur l'ensemble des routes qui rayonnent de Cassel, l'ancien *Castellum Menapiorum*. Les résultats sont aussi précis que possible ; ils ont été obtenus par vingt-huit sondages qui ont fait partout retrouver la chaussée, et qui ont permis de rétablir les divers tracés de Cassel au Pont-d'Estaires, à Aire, à Thérouanne, à Watten, à Mardyck, à Zuydcoote et à Poperingue. Toutes ces voies présentaient une largeur d'environ 6 mètres de chaussée avec des fossés latéraux de 7 mètres, ce qui portait la largeur totale à 20 mètres. Le travail d'empierrement consistait simplement en une couche de gravier sur laquelle étaient posés, soit des galets, soit des pierres du pays.

Digitized by Google

Les personnes qui ont visité nos villes du Nord ont pu remarquer que la plupart des maisons, bâties en briques, portent sur leur façade le millésime de leur construction. Les chiffres sont formés par des barres de fer que des crampons tiennent fixées contre le parement extérieur de la muraille, et il arrive souvent que ces barres de fer sont enjolivées à leurs extrémités de fleurons et d'enroulements. M. Thelin a eu l'idée d'établir une série archéologique avec ce qu'on voit à Dunkerque de millésimes composés de cette façon. Il donne les dessins de cent quarante-quatre pièces, presque toutes en chiffres arabes, dont la plus ancienne est 1346 et la plus moderne 1819 ; mais le millésime 1346 est une exception ; la série ne se présente d'une manière suivie qu'à partir de 1531. Cela aurait dû frapper M. Thelu et le mettre en défiance contre le monument dont il fait remonter l'exécution à l'année de la bataille de Crécy. La forme des chiffres, et notamment celle du 4, n'est pas celle qui se montre dans les traités d'algorisme et dans les tables de comput, seuls ouvrages où les chiffres arabes aient été employés en France au quatorzième siècle. Il est évident que la date en question n'a pas d'autre valeur que de rappeler la première fondation de la maison sur laquelle elle est placée, et que c'est au dix-septième siècle que se rapporte l'ouvrage de ferronnerie.

Le mémoire le plus considérable du volume intéresse le Luxembourg français, c'est une *Esquisse archéologique et historique sur l'église Notre-Dame d'Avioth,* près de Montmédy. Ce travail est de M. Ottman, correspondant de la Société dunkerquoise: il est consacré à la monographie d'un édifice religieux qui, d'après la description et les plans qu'on en donne, paraît devoir être classé parmi les chefs-d'œuvre de l'architecture du quatorzième siècle.

Notre-Dame d'Avioth est le sanctuaire où se conserve encore aujourd'hui une statuette de la Vierge, qui aurait été trouvée par miracle en ce lieu même d'Avioth. L'image est de celles qu'on appelle les vierges noires ; mais elle n'est pas faite en façon de terme, comme celles-ci le sont ordinairement. Elle est représentée assise et habillée, avec l'enfant Jésus dans ses bras. La dévotion dont elle est l'objet paraît remonter à la fin du douzième siècle. Dès 1223, par la fréquence des pèlerinages, il s'était formé à Avioth une population que le comte de Chiny affranchit conformément à la loi de Beaumont. Au commencement du quatorzième siècle, l'église primitive fut remplacée par celle qu'on voit aujourd'hui, grâce aux journées de travail que s'imposèrent volontairement les pèlerins. Des remaniements considérables eurent lieu au quinzième siècle, mais

Digitized by Google

sans dénaturer la conception première, de sorte que l'édifice se présente comme un type achevé du gothique parvenu à la plus belle période de son développement. Le grand portail est surtout à remarquer par l'excessive richesse de son imagerie ; la disposition et les sujets sont les mêmes qu'on remarque à celles de nos cathédrales du treizième siècle qui ont la Vierge pour patronne.

Une chapelle extérieure, appliquée sur le mur du parvis, en face du bras méridional de la croisée, est désignée sous le nom de *Recevresse*. C'est un autre chef-d'œuvre d'architecture élégante et déliée. Il y a dedans une statue en pierre de Notre-Dame devant laquelle on allait déposer des *ex-voto* de cire.

L'église possède, en outre, trois grandes verrières peintes, une chaire à prêcher sans abat-voix, portant la date de 1538, plusieurs épitaphes du quatorzième et du quinzième siècle, enfin, trois dalles tumulaires gravées à l'effigie des défunts.

Le but des pèlerinages à Notre-Dame d'Avioth était principalement d'obtenir la résurrection momentanée des enfants mort-nés, afin qu'on pût les baptiser et les enterrer en terre sainte. On sait qu'autrefois les lois de l'Église ne permettaient pas que l'enfant mort sans avoir reçu le sacrement fût enterré dans un cimetière. D'après un document que cite M. Ottman, de 1637 à 1786, Notre-Dame d'Avioth aurait fait à cent quarante-neuf enfants la grâce de les ressusciter de la sorte. On a l'attestation des prêtres qui ont vu ces enfants donner signe de vie, qui les ont baptisés, et qui, ensuite, les ont fait enterrer dans un cimetière disposé à cet effet près de l'église.

L'auteur du Mémoire, sans émettre aucune opinion sur ce fait, ne paraît pas cependant y ajouter beaucoup de foi, car il se borne à regretter que les idées de notre temps aient enlevé aux mères la consolation de croire qu'il leur était permis d'acheter, par un acte de dévotion, le salut de leurs enfants. S'il s'était informé auprès d'un médecin, il aurait appris que la science actuelle confirme à la fois l'authenticité des cent quarante-neuf résurrections, et donne aux mères placées dans le cas de celles qui venaient implorer Notre-Dame d'Avioth une consolation plus grande que celle d'avoir vu leurs enfants respirer pendant quelques secondes. Les mort-nés, lorsqu'ils viennent à terme, ne sont le plus souvent que des individus chez qui le jeu des poumons est empêché par un léger obstacle. Au moyen de l'insufflation et de frictions, on les met facilement en possession de la vie dont ils sont pleins. Lorsqu'on ignorait cela, les pauvres créatures périssaient étouffées après que la force vitale s'était épuisée vainement à établir la fonction respiratoire. Il y a tel

Digitized by Google

de ces enfants chez qni on a constaté les mouvements du cœur vingt-quatre heures après la naissance. Au moyen âge, qu'on allait les porter au sanctuaire des églises, il arrivait parfois que la vie s'étant prolongée chez eux de tout ce temps, lorsque des langes, où ils étaient tenus chaudement, on les exposait au froid du pavé, il se déterminait une dernière crise : on leur voyait ouvrir la bouche ou faire tout autre mouvement ; on croyait qu'ils ressuscitaient, lorsque, en réalité, ls achevaient leur agonie.

J. Quicherat,
Membre du Comité.

Digitized by Google

Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest. — Années 1856, 1857, 1858, 1859.

La Société des Antiquaires de l'Ouest ne se contente pas de publier chaque année un volume de dissertations et de mémoires, dont j'ai eu dernièrement l'occasion de faire connaître l'importance, du moins en ce qui concerne la section d'archéologie, chaque trimestre elle fait paraître encore un bulletin, dans lequel sont analysées ou reproduites les communications et les notices adressées à la Société par les membres titulaires ou les correspondants. Celles qui ont rapport à l'archéologie sont nombreuses, et toujours remplies d'intérêt. Voici, d'après l'ordre de date, l'indication ou l'analyse des travaux compris dans les bulletins des quatre dernières années.

Année 1856. — 1er trimestre : *Notice sur divers objets de poterie gallo-romaine*, par M. Octave de Rochebrune. Ces objets, découverts à l'Ileau-les-Vases, commune de Nulliers (Vendée), proviennent, suivant l'auteur, d'une fabrique de tuiles et de briques établie en cet endroit.

3e trimestre : *Notice sur les fresques de Saint-Pierre-des-Églises, près Chauvigny* (*Vienne*), par l'abbé Auber.

Liste des monuments du Poitou classés comme monuments historiques.

4e trimestre : *Note sur le procédé métallo-plastique de reproduction des médailles*, par M. Meillet.

La notice sur les fresques de Saint-Pierre-des-Églises, de M. l'abbé Auber, est plutôt un récit des restaurations modernes faites dans ce monument qu'un mémoire d'archéologie; l'auteur donne de grands éloges à l'artiste chargé de cette restauration.

Chacun de nous peut se souvenir que, l'année dernière, à une de nos séances, différentes épreuves du procédé mis en pratique par M. Meillet ont été soumises à l'examen du comité. Ce procédé a obtenu l'approbation générale; en effet, chaque pièce ainsi reproduite apparaît avec tout son relief, sa couleur, ses imperfections, et dans les plus petits détails. M. Meillet, dans sa note, à laquelle est jointe un fac-simile d'une bonne exécution, donne tous les secrets de son procédé. Voici les principaux : « On prend de l'étain laminé, de l'épaisseur de celui qui enveloppe le chocolat, et, au moyen d'une

Digitized by Google

règle maintenue sur une table par deux supports à vis, on l'enduit régulièrement d'une couche de la composition suivante :

Gutta-percha.	300
Cire jaune.	50
Galipot	50
Stéarate de plomb . .	50

bien fondus ensemble et passés dans un linge fin, on obtient ainsi un tissu que l'on découpe en rondelles de la grandeur voulue; on les applique à la place désignée, puis on les frappe à la presse. L'étain sert pour représenter presque toutes les monnaies du moyen âge en billon et les pièces d'argent qui ne sont pas à un titre élevé. Quand on veut faire des pièces d'or jaune ou vert, de cuivre, d'argent, on enduit l'étain d'une couche de mordant des doreurs sur bois, et on y applique ces métaux en feuilles que l'on trouve en livrets dans le commerce. » J'ai cru devoir signaler cette découverte qui n'est pas sans importance pour les études d'archéologie.

Année 1857. — 1er trimestre : *Rapport sur les travaux relatifs de la statistique monumentale accomplis, depuis* 1834, *par la Société des Antiquaires de l'Ouest*, par M. Ménard.

Coup d'œil sur les collections d'histoire naturelle et d'objets d'art de la ville de Poitiers et de quelques localités voisines, par M. de Longuemar.

La première de ces deux notices fait connaître tous les services rendus à l'archéologie par la Société des Antiquaires de l'Ouest. Voies romaines, anciens champs de bataille ou de campements, monuments religieux et civils, rien n'échappe aux investigations et à l'étude des membres de la Société, dont le zèle ne saurait trop être loué. Parmi eux se distinguent M. Cartier, d'Amboise, mort tout récemment; M. Redet, de Poitiers, M. de la Marsonnière, avocat général dans la même ville; M. l'abbé Aubert, M. de Longuemar, dont le comité a eu plusieurs fois l'occasion d'apprécier les travaux. La seconde notice est consacrée aux collections d'objets d'art que renferment la ville de Poitiers, ou quelques localités des environs.

Entre ces collections, M. de Longuemar distingue, avec raison, celle que madame de la Sayette, morte récemment, avait formée à Poitiers. Elle renfermait principalement des objets d'art français du moyen âge et de la renaissance. La majeure partie de ces objets était des plus remarquables et devait être rangée parmi ces œuvres devenues célèbres dans toute l'Europe, auxquelles on attache, avec

Digitized by Google

raison suivant moi, une très-grande valeur. Je me contenterai d'en signaler un seul que le rapporteur n'a pas indiqué suffisamment par cette phrase : *Un des quatre flambeaux, en terre émaillée de l'école de Palissy, qui sont connus pour avoir appartenu à la duchesse de Valentinois.* C'est une de ces belles pièces de faïence française, dite *faïence de Henri II*, dont cinq échantillons faisaient l'ornement de la collection Sauvageot, et qui furent estimées, par les experts, en 1856, 27,500 fr. Ce chandelier, décoré d'arabesques, tantôt émaillées en noir et en brun sur fond blanc, et tantôt en blanc sur fond brun, est de forme monumentale d'un beau style, cantonné de trois figures de génies soutenant des écussons aux armes de France et de Henri II. Ces figures reposent sur des mascarons à face humaine, auxquels se rattachent des guirlandes émaillées en vert; le soubassement, formé de moulures, est enrichi de mascarons à mufles de lion et de têtes d'anges. Ce chandelier, qui avait malheureusement subi de nombreuses mutilations plus ou moins bien réparées, fut estimé cependant un prix très-élevé par l'acquéreur de la collection de madame de la Sayette.

2e trimestre 1857 : *Notice sur les reliquaires de Charroux (Vienne)*, par M. Brouillet.

Notice sur l'origine de l'église Saint-Hilaire de Poitiers, par M. l'abbé Aubert.

Note sur les plans, gravures, dessins relatifs au Poitou, existant à la Bibliothèque impériale et à celle de Poitiers.

Le 9 août 1856, les dames religieuses de Charroux faisaient défoncer une des arcades de leur ancien cloître, pour y établir une porte; les ouvriers trouvèrent, dans une cavité de 18 centimètres carrés, couchés l'un au bout de l'autre, sans aucune espèce d'enveloppe, deux magnifiques reliquaires en argent doré, véritables chefs-d'œuvre d'orfévrerie. M. Brouillet suppose, avec raison, que l'enfouissement de ces reliques remonte à l'année 1569, époque où l'abbaye de Charroux fut dévastée par les huguenots, sous les ordres du capitaine Carbonnière. M. Brouillet donne une description détaillée de ces reliquaires, dont l'exécution remonte aux douzième, treizième et quatorzième siècles; six planches lithographiées, jointes au Mémoire, en représentent fidèlement l'ensemble et les détails. Je me contenterai de signaler, sans les décrire, ces précieux monuments qui se recommandent autant par un travail d'orfévrerie fin et délicat que par les inscriptions grecques et latines dont ils sont couverts. Je renvoie au travail de M. Brouillet, qui s'est aidé des

Digitized by Google

lumières de plusieurs de ses confrères et qui a soumis la lecture et la version des inscriptions grecques à MM. Hase et Lenormant et à notre collègue M. de Longperier.

La notice de M. l'abbé Auber, sur l'origine de l'église Saint-Hilaire de Poitiers, bien qu'elle soit surtout historique, touche cependant, par plusieurs points, à l'archéologie. L'auteur établit avec certitude que cette église a été construite sur l'endroit même où saint Hilaire avait préparé sa sépulture, à côté de sa femme et de sa fille, toutes deux mortes avant lui. Il invoque des témoignages historiques d'une grande valeur, déjà cités par les auteurs du *Gallia christiana* et des *Annales bénédictines*. Le passage des *Annales d'Aquitaine* qu'il cite en faveur de son opinion est des plus concluants. L'auteur a tiré aussi d'excellentes preuves en sa faveur des usages admis dans les sépultures au quatrième siècle; la note sur les dessins et les planches relatifs au Poitou est curieuse et paraît assez complète.

3e trimestre 1857. *De la peinture sur vélin et de l'application de l'or sur le vélin*, par M. l'abbé X. Barbier de Montaut. Ce n'est qu'une note de quelques pages dans laquelle l'auteur, après avoir parlé des différents essais tentés de nos jours pour reproduire fidèlement les anciennes miniatures et appliquer l'or sur le vélin, donne les plus grands éloges à une poudre inventée, depuis quelques années, par une *miniaturiste* de Paris, mademoiselle Robert, qui exerce son art à Londres, où elle a fait plusieurs élèves. Voici la recette de cette poudre, que j'extrais textuellement de cette note, poudre qui, suivant l'auteur, est complétement inconnue à Paris :

Sanguine autière	5 décigr.
Craie.	60 gr.
Gélatine ou colle forte. . .	4 gr.
Gomme arabique	2 gr.

Mélanger les deux substances, puis ajouter la gélatine et la gomme finement pulvérisée.

4e trimestre 1857 : *Lettres de M. de Chergé et du R. P. Cahier au sujet de divers bas-reliefs de Notre-Dame de Poitiers et de Saint-Nicolas de Civrai.* La lettre du père Cahier, écrite avec cette science que chacun reconnaît au révérend père dans l'archéologie chrétienne, est relative à l'explication de différentes figures du portail de l'église de Notre-Dame, décrite d'une manière insuffisante dans le Guide du voyageur à Poitiers. Il détermine le rôle que les artistes du

Digitized by Google

moyen âge faisaient jouer à Nabuchodonosor. Ce roi, surtout à l'époque romane, entre pour ainsi dire dans le cycle de la sainte Vierge comme ayant quasi-prophétisé l'incarnation, et partant la grandeur de Marie. L'auteur cite des exemples tirés des verrières de Chartres et de Troyes. Quant au groupe mutilé de Civrai, il n'hésite pas à reconnaître saint Nicolas, à qui l'église est dédiée, procurant à un père, fort soucieux et très-voisin de prendre un mauvais parti, la dot de ses trois filles nubiles. « Le trait est connu, ajoute le père Cahier: le moyen âge le rappelait volontiers comme exemple de charité bien placée. Dans le trésor de l'abbaye d'Oignies, en Belgique, un reliquaire (treizième siècle) du patron représente, en petits bas-reliefs, les principales circonstances de sa vie; voici les inscriptions qui les accompagnent :

NICOLAUS AURO DITAT
QUOS AD STUPRUM PATER CITAT, etc.

Et vous n'ignorez sûrement par la locution populaire : *Saint Nicolas qui marie les filles avec les gars.* »

1er trimestre 1858 : *Essai sur la topographie du pays des Pictons*, par M. A. Menard. Ce travail, assez étendu, a été entrepris par le secrétaire de la Société des Antiquaires de l'Ouest, afin de répondre à la circulaire de M. le Ministre de l'instruction publique, par laquelle les sociétés savantes étaient invitées à concourir au travail d'ensemble provoqué par l'Empereur sur la géographie de la Gaule jusqu'à la fin du cinquième siècle. L'auteur s'est acquitté de sa tâche avec le plus grand soin. Dans le premier paragraphe, il fixe l'étendue et donne la configuration du pays des Pictons; il indique les peuples principaux et les monuments celtiques; dans le second, il signale les voies romaines et les antiquités qui appartiennent aux conquérants de la Gaule. Son travail est terminé par deux listes, une liste des localités dans lesquelles ou près desquelles se trouvent, ou ont été trouvés, des monuments celtiques mentionnés ou décrits dans les publications de la Société des Antiquaires de l'Ouest; une liste des localités dans lesquelles ou près desquelles se trouvent et ont été trouvées des antiquités romaines mentionnées ou décrites dans les publications de cette même Société. C'est principalement dans les travaux exécutés, depuis plus de vingt ans, par ses confrères, que M. Menard a trouvé les éléments de son Mémoire, en combinant ces travaux avec ceux qui avaient été faits sur la même matière par les Valois, les d'Anville et les Walckenaer; il a pu ré-

Digitized by Google

pondre exactement à la question importante faite par l'autorité supérieure aux Antiquaires de l'Ouest. Un extrait de la carte des Gaules de d'Anville et de la table Théodosienne joint à ce Mémoire en facilite beaucoup la lecture.

1er et 2e trimestres 1859 : *Rapport sur une inscription tracée sur une lame d'argent et découverte à Poitiers*, par M. de Longuemar. — *Lettre de M. Pictet, au sujet de cette inscription.*

Ces deux Mémoires sont relatifs au même objet et méritent, à tous égards, de fixer l'attention du comité. Dans une des séances de l'année 1858, M. de la Marsonnière, président, offrit à l'examen de ses confrères une lame d'argent laminé, ou plutôt aplati au marteau, extrêmement mince, mesurant 0m135 de longueur sur 0m04 de largeur, sur laquelle avaient été tracés, avec la pointe d'un style, des caractères de forme barbare, disposés sur cinq lignes. MM. Redet, Cardin et de Longuemar furent désignés pour rechercher quelle pouvait être la valeur de ce document, qui avait été découvert à Poitiers dans une fouille pratiquée à l'angle des rues Saint-Denis et des Trois Cheminées, sur l'emplacement d'une maison que faisait alors reconstruire M. le conseiller Bonnet. D'après les renseignements que les trois antiquaires purent se procurer près du terrassier qui avait exhumé cet objet, il avait été trouvé à la profondeur de 1 m. 50 c. environ, au milieu d'un terrain remué et parsemé d'ossements humains. « Au moment de sa découverte, ajoute le rapporteur, la « lame d'argent était enroulée sur elle-même et renfermée dans « une sorte d'étui en cuivre ou en argent noirci par un long séjour « dans le sol, et terminé en pointe à la manière d'un carquois; « l'autre extrémité, demeurée ouverte, avait permis à l'ouvrier « d'apercevoir le contenu, et, dans son empressement à s'en empa- « rer, il avait précipitamment lacéré cette enveloppe à l'aide de son « couteau et l'avait rejetée au milieu des décombres où elle se perdit « sans retour. »

Après s'être assurés de la réalité de ces détails, afin de se prémunir contre une mystification dont il est facile de citer des exemples, les trois archéologues se mirent en devoir de lire l'inscription gravée sur cette lame.

Après mille hésitations, ils parvinrent à déchiffrer les cinq lignes suivantes :

BIS GONTAURION ANALABIS BIS GUNTORIOSO
CEANALABIS BIS CAUTORIOS CATALASES
VIM CANIMA VIM SPATERNA MASTA
MASTARS SETUTA TE JUSTINA QUEM
PEPERIT SARRA.

Digitized by Google

Ces caractères, dont un fac-simile scrupuleux est joint au rapport de M. Longuemar, sont en partie cursifs et en partie minuscules, « et tout à fait conformes, ajoute l'auteur, à ceux des actes et di- « plômes de l'époque gallo-romaine et de l'époque mérovingienne. « Ils ont notamment la plus grande analogie avec ceux d'une charte « sur papyrus, en date de la dernière année du règne de Justinien Ier « (565 de notre ère), et qui est écrite en cursive, et en même temps « avec une copie, écrite, vers 570, en minuscule romaine, d'un ser- « mon de saint Hilaire contre les Ariens, copie conservée dans la « collection du Vatican. »

La date de ces caractères une fois établie, il ne s'agissait plus que de savoir à quelle langue ils appartenaient, et quel sens on pouvait donner à ces lignes qui, à première vue, n'en présentent aucun. La solution de ce problème était assez difficile, et M. Cardin, celui des trois archéologues qui s'était le plus occupé de linguistique, après des efforts infructueux, déclara ne pas vouloir se prononcer, ni sur le sens, ni même sur la langue de ces lignes mystérieuses. Seulement, il indiqua certaines formules médicales laissées par Marcellus-Empyricus, médecin de Théodose, récemment publiées par Jacob Grimm et M. Adolfe Pictet, comme présentant beaucoup de rapports avec cette singulière inscription. Ces formules, composées de mots appartenant au grec, au latin et à des langues barbares inexpliquées jusque-là, étaient inscrites sur des lames de fer ou de bois, qu'on suspendait, en forme d'amulettes, au cou des malades. Ici, M. de Longuemar cite un certain nombre de ces formules et signale les traits de ressemblance qu'il y trouve avec l'inscription rapportée plus haut. Il n'hésite pas à la classer parmi les compositions du même genre, et croit y reconnaître le langage employé par quelques tribus celtiques. M. de Longuemar, sans rien conclure, cite, en terminant son rapport, deux inscriptions du même genre, grecques et hébraïques, gravées sur des lames d'or et d'argent conservées au Cabinet des Médailles de la Bibliothèque Impériale, et signalées par le conservateur actuel du Cabinet, M. Chabouillet, notre collègue, dans son ouvrage sur les camées, etc., qui font partie de cette collection.

M. A. Pictet, de Genève, ayant été consulté au sujet de l'inscription trouvée à Poitiers, s'empressa de répondre par une longue lettre adressée à M. de Longuemar, vice-président de la Société. Il déclara la similitude établie entre cette inscription et les formules du médecin Marcellus-Empiricus parfaitement exacte; puis, mettant à profit les longues études qu'il a faites sur les dialectes celtiques et les lan-

Digitized by Google

gues de l'Europe et de l'Asie, il n'a pas hésité à donner un sens à cette énigme, et même à la traduire.

Je ne pourrais suivre M. Pictet dans la savante interprétation qu'il a faite de chaque mot. Ces explications grammaticales échappent d'ailleurs à l'analyse; je vais seulement citer la lecture qu'il propose et qui rectifie, avec raison, suivant moi, celle que j'ai reproduite précédemment :

BIS GONTAURION / ANALABIS !
BIS GONTAURION / CANALABIS
BIS GONTAURIOS / CATALASES
VIM CANIMA / VIM SPATERNA
MASTA MASTARS / SETUTATE.

Voici la traduction que propose M. Pictet :

Conjure la fascination par des songes
Conjure la fascination par des chants
Conjure les incantations du fascinateur
Loin de moi la plainte! loin de moi la stupeur
Que la rétention d'urine cesse.

M. Pictet termine sa lettre en adjurant tous les amis de nos antiquités nationales de continuer les recherches déjà commencées sur la philologie gauloise. Ne voulant pas parler de ses propres travaux dans ce genre, qui sont très-remarquables, il cite l'*Ethnogénie gauloise*, de M. de Belloguet; il annonce que M. Daremberg promet des variantes pour les formules de Marcellus; que M. de la Villemarqué prépare une interprétation nouvelle des mots kimriques seulement; il ajoute que l'inscription de Poitiers constitue le document le plus important retrouvé jusqu'à présent, et qu'il est à désirer que le vieux sol de la Gaule livre encore quelques talismans du même genre.

On me pardonnera, je l'espère, l'étendue de cette analyse en faveur de l'importance attribuée à l'inscription qui précède. J'ai dû analyser l'opinion émise par les trois membres de la Société des Antiquaires de l'Ouest, en tenant compte de la sage réserve dont a fait preuve M. Cardin. J'ai dû reproduire aussi l'interprétation hardie donnée par M. Pictet, et je désire que les hommes compétents l'acceptent comme vraie.

Je ne terminerai pas ce compte rendu sans signaler une note de M. de Longuemar, insérée dans le troisième trimestre de 1859. Elle se rapporte à une série de dolmens et de menhirs échelonnés sur la

Digitized by Google

rive droite du Clain et sur les bords de la Charente, dans une étendue de plus de 80 kilomètres, entre Châtellerault et Civrai. Suivant l'opinion de M. de Longuemar et de plusieurs de ses confrères, qui ont, à plusieurs reprises, exploré ces monuments, les uns et les autres ont servi de sépulture, ainsi que le prouvent les ossements humains qu'on y a trouvés mêlés à des pointes de flèches, des couteaux, des haches en silex, en agate, en os, et des vases en terre noire grossière.

LE ROUX DE LINCY,
Membre du Comité.

Digitized by Google

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon.
Séance publique du 23 août 1858.

J'arrive bien tard pour vous parler de cette mince brochure qui date déjà de deux années ; mais je suis innocent de ce délai ; ce travail ne m'a été confié qu'à l'une de nos dernières séances. Il n'y avait d'ailleurs pas grand mal, car je ne sais vraiment si ce n'est pas pousser bien loin le scrupule du devoir que de vous arrêter sur des recueils qui, comme celui-ci, sont bien plutôt consacrés à l'éloquence et à la poésie qu'à la science modeste qui fait l'objet de nos études. Dans ces séances solennelles, au moins à l'Académie de Besançon, l'archéologie est à peine tolérée. Il lui faut, pour se faire écouter, se déguiser et prendre les allures dégagées de la littérature, si bien qu'où on croyait lire un Mémoire d'érudition, on entend, non pas sans plaisir, mais peut-être avec moins de fruit, un discours académique.

Il n'y a en effet que des discours dans cette brochure, et de ces discours, un seul est du domaine de notre section. C'est un morceau écrit élégamment et avec chaleur par M. Just Vuilleret, et intitulé : *Les tumulus d'Alaise, de Cadmène et d'Amancey.* L'auteur, partisan convaincu de l'identité de l'Alaise séquanoise avec l'Alesia des Mandubiens, s'est borné à donner quelques détails sur la découverte faite, le 2 juin 1858, en plein plateau d'Alaise, d'un tumulus gaulois dans lequel, dès les premiers coups de pioche, on trouva une jante de roue, les fragments d'une autre roue, et une quantité d'ossements humains. Des travaux qui vous sont bien connus ont depuis décrit et commenté cette découverte et toutes celles qui se sont succédé dans ces environs ; je n'ai donc pas à m'arrêter sur cette question d'Alésia qui passionne tant d'esprits distingués. Je préfère ajouter un petit renseignement archéologique que j'ai glané en m'aventurant dans les champs de l'histoire. Attiré par le nom si honorablement connu par de bons travaux d'archéologie de M. le président Clerc, j'ai lu le *Rapport sur le concours d'histoire*, et j'y trouve que, dans une *Histoire du couvent des franciscains ou cordeliers de Besançon*, envoyée au concours, l'auteur a décrit avec goût et vérité l'église de ce monastère qui remontait au treizième siècle et renfermait les sépultures des plus notables familles de la province. J'ignore si ce Mémoire, qui a obtenu une mention honorable avec médaille, a été

Digitized by Google

imprimé; son auteur est M. Charles Derosne, de Besançon. C'est un renseignement que j'ai voulu consigner ici, et qui pourra trouver sa place lorsque la commission du répertoire archéologique s'occupera du département du Doubs.

CHABOUILLET,
Membre du Comité.

Digitized by Google

RECUEIL DES PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ HAVRAISE D'ÉTUDES DIVERSES DE LA VINGT-QUATRIÈME ET DE LA VINGT-CINQUIÈME ANNÉE, 1857-1858.

Sous le titre de *Musée du Havre*, M. l'abbé Herval a publié dans ce volume deux études qui forment les seuls mémoires qui puissent être considérés comme du ressort de notre section ; la première de ces études intulée : *Projectiles russes et projectiles en grès*, nous apprend qu'il existe au Musée du Havre un certain nombre de projectiles en grès trouvés, il y a quelques années, dans un jardin, à Harfleur. S'il faut s'en rapporter à un document déposé aux archives d'Harfleur, et qui a été trouvé, dit-on, avec ces boulets, ces projectiles remonteraient à la fin du quinzième siècle. C'est un compte de dépenses, daté de l'année 1491, conçu en ces termes :

« A Jehan-le-Breton, maçon, et Nicolas Bersault, pour 500 pierres à canon, fournies par chacun, dont 450 menues et moyennes, et demi-cent de grosses, au grand calibre, au prix de 10 deniers tournois. »

Ce document n'est qu'un fragment ; et tel que je viens de le reproduire, d'après M. l'abbé Herval, il ne nous apprend rien de bien intéressant, puisqu'on ne voit pas quelle quantité de boulets les ouvriers devaient fournir pour le prix de 10 deniers tournois. Tel qu'il est, j'ai cru cependant devoir le citer, parce qu'il sera peut-être employé utilement dans les recherches que l'on poursuit aujourd'hui sur les origines de l'artillerie. M. l'abbé Herval complète cette note par quelques mots sur le passé et l'avenir de la poudre à canon.

La seconde étude est intitulée les *Clefs de Venise*. Comment ces clefs se trouvent-elles dans le Musée du Havre ? par quelles vicissitudes sont-elles venues échouer dans un port de notre Normandie ? C'est ce qu'on ne sait pas Mais ces clefs, qui ne remontent pas au temps de la splendeur de la reine de l'Adriatique, appartiennent-elles à l'archéologie ? C'est un point qu'on pourrait discuter, car elles datent toutes deux des dernières années du dix-huitième siècle. Je les rangerais plutôt dans le domaine de la curiosité. Et d'abord, d'où vient que toutes deux sont attribuées à Venise ? D'après la description rapide qu'en donne M. l'abbé Herval, je n'en vois qu'une qui soit certainement vénitienne : c'est celle qui représente, d'un côté, les

Digitized by Google

armoiries de la célèbre république, le lion de Saint-Marc coiffé du *corno*, et de l'autre, le chiffre de Louis Manin, le dernier des doges. L'autre porte des deux côtés les armoiries de l'Autriche avec la lettre F et les chiffres II, qui indiquent l'empereur François II. A quel signe M. l'abbé Herval reconnaît-il que cette clef fut vénitienne? C'est sans doute à une certaine analogie de fabrique, car il nous dit que ces clefs « sont toutes deux en fonte, d'une conser- « vation parfaite par rapport à la dorure, aux découpures, qui ne « manquent pas d'art, et aux ciselures, faites au burin.» Mais de symboles vénitiens, je n'en vois pas sur la clef qui porte le chiffre de François II. Sans doute ce prince posséda Venise en vertu du traité de Campo-Formio, mais la présence de ses initiales est-elle un indice suffisant pour faire attribuer cette clef à Venise comme celle qui porte le chiffre du dernier doge? Et d'ailleurs, Venise, cette ville dont la mer faisait la sécurité, Venise, qui n'a pas de murailles, a-t-elle jamais eu des clefs? Les clefs dites de Venise du Musée du Havre ne seraient-elles pas tout simplement les clefs de l'arsenal ou quelqu'une des forteresses de terre-ferme possédées par la sérénissime république? Je livre ces conjectures, pour ce qu'elles valent, à M. l'abbé Herval, et je finis cet examen d'un volume consacré principalement à la littérature, à l'histoire et aux sciences philosophiques et médicales, en exprimant le désir de voir la *Société havraise* donner dans son prochain volume une plus grande place à l'archéologie; car, pour aujourd'hui, notre section, tout en reconnaissant le mérite des membres de cette Compagnie, n'a pas eu l'occasion de les apprécier comme antiquaires.

CHABOUILLET,
Membre du Comité.

Digitized by Google

Les Fouilles de Blanzy-les-Fismes.

Le rapport que M. Edouard Fleury a envoyé au Comité, sur les fouilles de Blanzy, offre un grand intérêt. M. Fleury a conduit ces travaux avec un zèle et un dévouement dignes d'éloges. Sur sa demande, le conseil général du département de l'Aisne vota un crédit qu'il lui était permis à l'avance de dépasser, s'il en était besoin. La rue de Blanzy fut barricadée aux deux bouts, et l'on découvrit tout à l'aise une grande et belle mosaïque qui entourait jadis un bassin circulaire. Le sujet qui remplit la moitié, seule conservée, de cette mosaïque, est Orphée jouant de la lyre, au milieu d'éléphants, de cerfs, de chevaux, d'ours, de sangliers, de panthères, qu'il attire et adoucit. Des arbres sont peuplés d'oiseaux de toute grosseur, mais une partie du paysage est détruite.

L'autre moitié de la mosaïque est complétement ruinée. Un coin reste seul, où sont figurés des poissons et des dauphins : ce qui fait supposer à M. Edouard Fleury, non sans vraisemblance, que le sujet était un pendant d'Orphée. Au lieu des monstres des bois charmés par lui, on voyait peut-être Arion charmant les monstres marins, pendant qu'il est porté comme en triomphe par un dauphin. Seulement le copiste qui a transcrit le manuscrit de Fleury a commis une assez forte erreur en écrivant Amphion au lieu d'Arion. Amphion faisait aussi des miracles avec sa lyre, mais il n'avait rien de commun avec les monstres marins.

M. Edouard Fleury a fait lever avec succès cette vaste mosaïque ; il en a surveillé le transport avec une sollicitude paternelle. Aujourd'hui elle est une des richesses du Musée de Laon.

Beulé,
Membre du Comité.

Digitized by Google

ÉTUDES HISTORIQUES.

BIOGRAPHIE PROVINCIALE.

HENRI GROULART SEIGNEUR DE LA COURT.

SA CORRESPONDANCE RELATIVE AUX NÉGOCIATIONS QUI ONT PRÉPARÉ LA PAIX DE WESTPHALIE.

(*Suite*).

Servien s'était surtout proposé dans son ambassade près des États généraux des Pays-Bas, de dissiper les inquiétudes habilement semées par l'Espagne. Il fallait prouver aux Hollandais que le voisinage de la France n'avait rien de menaçant pour leur liberté et que la grandeur de leurs alliés ne pouvait qu'ajouter à leur puissance. Mais, quelque habile que fût Servien, la tâche qu'il entreprenait était au-dessus de ses forces. La Hollande ne redoutait plus l'Espagne affaiblie et réduite à implorer ses anciens sujets; elle ne pouvait rien craindre de son voisinage, et la fermeture de l'Escaut que les Espagnols accordaient aux instances des Provinces-Unies, était un gage assuré de prospérité pour les commerçants d'Amsterdam, tandis qu'entre les mains de la France la Belgique et le port d'Anvers seraient devenus des rivaux dangereux pour les Provinces-Unies. De là, malgré tous les efforts de Servien, un rapprochement naturel entre cette république et l'Espagne. De là aussi de nouvelles exigences de la part de l'empereur. Les revers qu'essuyèrent les Français pendant la campagne de 1647 ne firent que les augmenter. Condé vaincu devant Lérida, l'armée de Flandre affaiblie par la défection des Hollandais et par la division des généraux Rantzau et Gassion, la perte de plusieurs places, tout se réunit pour diminuer l'influence de la France et relever les espérances de l'empereur Fer-

Digitized by Google

dinand III. La paix était remise en question, et il fallait de nouvelles victoires pour vaincre les résistances de la maison d'Autriche. La Suède eut le mérite de rester dévouée à la cause de la France, et ses armées contribuèrent énergiquement à rendre l'empereur plus traitable. Groulart lui-même, que nous avons vu si peu favorable aux Suédois, est forcé d'en convenir :

« Wrangel, écrivait-il le 16 août 1647, a mandé Kœnigsmark, et je vous assure qu'il est parti avec quatre mille chevaux; et, d'un autre côté, on a envoyé des ordres à M. le maréchal de Turenne pour le joindre avec le reste de son armée. Toutes ces troupes ensemble seront si considérables, qu'ils ne feront point de difficulté d'entrer en bonne compagnie dans les pays héréditaires, où ils établiront le siége de la guerre, si l'Empereur ne revient aux conditions de paix qu'il a négligées depuis quelque temps à la persuasion des Espagnols. M. de Bavière le presse extrêmement pour cela, et le menace de se déclarer, s'il ne veut se résoudre d'achever les affaires de l'empire; il observe ponctuellement sa neutralité, et, parce qu'il reste dans ses troupes quelques personnes affectionnées à l'empereur, il les retient dans le milieu de son pays et a mis ses plus confidents sur les passages pour empêcher que personne ne passe, et pour les retenir dans le devoir: toutes ces choses néanmoins n'obligeront pas l'empereur de traiter, si la paix d'Espagne (1) ne s'avance. Je vous puis assurer avec certitude que, si les Espagnols, pressés par leurs nécessités, reviennent, le traité sera fort aisé à conclure, la disposition y étant tout entière du côté de la France, ayant vu les ordres précis pour cela de M. de Longueville (2). »

Le 23 août, il se flattait encore que le traité serait bientôt achevé : « Maintenant je vous puis assurer que la paix se traite de bonne foi avec intention et volonté de conclure, si les Espagnols ne sont pas aveuglés et enragés; car, comme il n'y a plus de ressources, dans leurs affaires déplorées partout, que par la paix, on leur en facilitera les moyens. Le bon commencement est arrivé depuis le retour de M. Servien, qui contribue de tout son pouvoir pour faire que les affaires puissent avancer. » Mais les événements vinrent encore une fois déranger toutes les combinaisons des politiques. Les troupes weymariennes, qui faisaient la principale force de l'armée de Turenne, se révoltèrent. Le duc de Bavière profita de l'éloignement et de l'affaiblissement du général français pour reprendre les armes.

(1) C'est-à-dire la paix entre la France et l'Espagne.
(2) Les ordres que le duc de Longueville avait reçus de Mazarin.

Digitized by Google

Ces événements, qui remplirent la fin de l'année 1647, suspendirent les négociations. Le duc de Longueville demanda et obtint son rappel au commencement de 1648, et à cette époque l'espérance de la paix paraissait indéfiniment ajournée : « Le départ de M. de Longueville, écrivait H. Groulart le 11 février 1648, sera peut-être suivi de celui de M. Servien qui a demandé son congé et qui l'attend avec impatience, tous les ambassadeurs étant aussi sur le point de se retirer dans le désespoir général des affaires. Brun (1) partit hier pour aller à Bruxelles, et le comte de Penaranda fait ses préparatifs pour aller en Hollande, satisfait de sa négociation, puisqu'il a emporté cette paix particulière à laquelle seule il travaille depuis deux ans (2), la nôtre n'ayant servi que de prétexte pour parvenir à celle-là plus facilement. »

Les succès des armées françaises et suédoises purent seuls ramener les impériaux à des dispositions plus pacifiques. On reprit alors les négociations interrompues, et les lettres de Henri Groulart permettent de les suivre jusqu'à la conclusion du traité. On y voit, dès le commencement de mars, les impériaux effrayés et cherchant à conclure une paix, sans laquelle leur ruine paraissait inévitable : « On a toujours dit, écrivait H. Groulart le 2 mars, que pour faire une paix glorieuse pour les couronnes, il étoit nécessaire de voir nos armées ou dans les pays héréditaires ou dans la Bavière ; elles y sont maintenant, suivant toujours les ennemis qui se retirent en désordre. Le duc de Bavière voudroit bien séparer son armée et se mettre à couvert ; mais il trouve également du hasard partout. S'il se sépare, il se trouvera trop foible pour soutenir seul l'effort de notre armée ; s'il demeure, il ne sera guère plus assuré, l'armée de l'empereur étant entièrement ruinée. Ainsi de tous côtés ses finesses sont découvertes. Cela oblige les impériaux et les catholiques de traiter, et aujourd'hui le point de la justice, presque insurmontable, a été terminé à l'avantage entier des protestants qui auront désormais la chambre de Spire mi-partie, et par le premier ordinaire je vous enverrai tout le détail de la justice d'Allemagne et les remèdes que l'on croit y avoir apportés, qui font entièrement perdre aux catholiques le pouvoir qu'ils s'étoient conservé dans la chambre impériale. Après ce point, il ne reste plus que ce qui regarde la liberté de conscience dans les évêchés catholiques, où il ne se rencontrera pas plus de difficultés. Enfin, toutes choses vont à souhait, et je crois

(1) Un des ambassadeurs espagnols.
(2) Le traité de l'Espagne avec la Hollande avait été ratifié en janvier 1648.

Digitized by Google

qu'en dépit des Espagnols nous sortirons par l'impuissance où se trouvent les impériaux. Le docteur Crep, député de Bavière, n'est point encore venu; ce sera un nouveau renfort pour ceux qui demandent la paix, car, quoique ce prince ait toujours été le chef de la Ligue catholique, je vous réponds qu'il abandonnera tous ses intérêts, pourvu qu'il puisse maintenir sa *satisfaction*. Il ne restera plus que le point de la satisfaction de la milice (1), qui recevra à la vérité de grandes difficultés, si messieurs de Suède persistent dans leurs grandes demandes; nous verrons ce qui réussira. »

Du 9 mars 1648. — « Je vous ai promis, par ma dernière, de vous envoyer une description de la chambre impériale de Spire, et de la forme que la justice a été administrée en Allemagne jusques ici, où il n'y a que ce seul parlement pour un pays si vaste et si étendu, mais qui, à la vérité, étoit tellement ennemi de la chicane, que ce petit nombre de juges étoit plus que suffisant, et encore quelquefois étoient-ils sans affaires, parce que *plus ibi valent boni mores quam alibi bonæ leges* (les bonnes mœurs ont ici plus d'autorité qu'ailleurs de bonnes lois); mais ces longues guerres ayant corrompu les esprits de ces peuples, vous verrez, s'ils peuvent une fois obtenir la paix, qu'ils se mettront bien avant dans les procès.

« La première justice, du temps des Romains, s'administroit par les princes, qui alloient eux-mêmes par les bourgs et villages pour juger les différends qui étoient entre les particuliers. Il n'y a point de marque d'aucune autre justice dans l'empire que celle qui se rendoit par les princes ou par leurs députés, qui suivoient toujours la cour de l'empereur, en quelque part qu'il allât. Depuis, au temps de Conrad III, empereur, en faveur des habitants de la Souabe, qui avoient rendu de grands services dans les guerres, la chambre de Rothweil fut établie, composée de douze assesseurs et du juge. Mais les États de l'empire, voulant se décharger de cette peine de suivre l'empereur, et la chambre de Rothweil n'étant pas suffisante de terminer toutes les affaires, jugèrent à propos, du temps de Maximilien, en 1495, d'établir un conseil souverain, ou parlement, qui n'a pas été non plus fixe dans le commencement, le premier ayant été tenu à Francfort-sur-le-Mein, depuis à Worms, Nuremberg et autres lieux, et, enfin, d'un consentement général, en l'année 1530, le parlement a été établi à Spire pour y être permanent. Dans le commencement, le nombre des juges étoit de seize, mais depuis, en l'année 1570, il fut augmenté jusques au nombre de trente-huit assesseurs, trois pré-

(1) Indemnité que les Suédois réclamaient pour leurs armées.

Digitized by Google

sidents et un juge suprême, et ce nombre de quarante-deux a toujours été gardé jusques ici, quoique dans les diètes il soit fait diverses plaintes de ce petit nombre de juges. Voici comme la chambre est composée :

« 1° Du juge suprême, qui est toujours un prince, soit ecclésiastique soit séculier, mais presque toujours ecclésiastique, nommé par l'empereur;

« 2° De trois présidents, nommés aussi par l'empereur, qui doivent être comtes ou barons de l'empire;

« 3° De trente-huit assesseurs, partie nobles, et les autres docteurs, et par (d'après) toutes les diètes de l'empire depuis la Réformation de la religion, ils doivent être nommés, sans distinction, catholiques ou de la confession d'Ausbourg (mais, néanmoins, il est certain qu'il n'y en a jamais eu plus de *neuf* de la confession d'Ausbourg), et étoient présentés par les électeurs ecclésiastiques de

Mayence . . . . . un
Trèves . . . . . un
Cologne. . . . . un

« Et deux extraordinaires que ces princes nomment tour à tour.

« Et par les électeurs séculiers :

Palatin . . . . . un
Saxe . . . . . un
Brandebourg . . . . . un

« Tour à tour, comme les ecclésiastiques, deux d'extraordinaire.

« Par les cercles de

Autriche . . . . . deux
Bourgogne. . . . . deux
Franconie. . . . . quatre
Souabe . . . . . quatre
Bavière. . . . . quatre
Rhin supérieur. . . . . quatre
Rhin inférieur
et Westphalie . . . . quatre
Haute et basse Saxe. . . quatre;

« 4° Un procureur général et un avocat général.

« Tous les autres petits officiers sont nommés par l'archevêque de Mayence, grand chancelier de l'empire.

« Voilà l'état où est la chambre impériale.

« Aujourd'hui, par un des articles de la paix, on augmente le

Digitized by Google

nombre des assesseurs de douze pour y en avoir jusques à cinquante, desquels vingt-six seront catholiques et vingt-quatre protestans, un président nouveau, afin que désormais il y en ait deux catholiques et deux protestans. Pour le juge, procureur général et avocat général, les protestans avoient demandé que, tour à tour, il y eût un catholique et un protestant. Mais cela est remis à la première diète. »

Une des causes qui retardait la conclusion du traité, était la division entre les plénipotentiaires français, d'Avaux et Servien. Elle éclata avec plus de violence après le départ du duc de Longueville, et la cour rappela d'Avaux. Au mois de mars, on ne savait pas encore, à Osnabrück, si Servien resterait à Munster, et, en tout cas, sa tâche ne paraissait pas facile. C'est ce qu'atteste une lettre de Henri Groulart, en date du 16 mars 1648 : « Si M. Servien demeure, comme il y a bien de l'apparence, c'est une faveur qu'il achètera un peu cher; mais quoi? quand on est embarqué, vous savez qu'il faut renoncer à soi-même. Je vous supplie aussi, quand vous verrez M. de Longueville, de vous informer un peu, mais sans paroître, des sentiments qu'il a pour M. Servien, et de m'en mander quelque chose.

« Pour nos affaires, il semble qu'il y ait quelque disposition pour la paix de l'Allemagne, toutes les affaires publiques étant terminées, et ne restant plus que la *satisfaction de la milice,* néanmoins sans garantie. Comme MM. de Suède ne consentent à la paix que par contrainte, et ne s'y peuvent résoudre sans la voir générale, je sais que leur résolution est, quand toutes choses seront presque ajustées, d'aller à Munster pour faire leurs derniers efforts, afin qu'au moins les deux traités puissent marcher ensemble; s'ils ne le peuvent obtenir, quand les choses seroient fort avancées, je doute qu'ils achèvent. »

Malgré les inquiétudes qu'exprime H. Groulart, la négociation ne cessa de marcher. On en suit le progrès dans ses lettres; il écrivait le 23 mars : « Tous les articles des griefs, quoi qu'ait pu remontrer M. le nonce aux catholiques, sont arrêtés à l'avantage des protestans. Les impériaux même s'y sont portés sous une vaine imagination de les pouvoir détacher des couronnes (1). Jusques ici leurs artifices n'ont point réussi. Mais je n'en voudrois pas répondre s'ils croyoient que l'on voulût retarder la paix de l'empire, et j'en-

(1) C'est-à-dire de détacher les Allemands protestants de la France et de la Suède.

Digitized by Google

tends quelques murmures qui me font juger qu'il seroit important de ne les pas mécontenter, et je vois de si grandes conférences entre le député de Bavière et les principaux protestans, que ce tiers parti, dont on parle, seroit à craindre pour les couronnes qui ont leurs armées composées d'Allemands. Les griefs étant accommodés, nous achèverons l'amnistie dans laquelle il n'y a rien de considérable que l'affaire de Mme la landgrave de Hesse. »

On arrive ensuite à l'indemnité que réclamaient les Suédois pour leurs troupes. « Nous avons commencé, écrivait H. Groulard le 30 mars, à parler du point de la satisfaction de la milice de Suède, dans lequel il se rencontre de grandes difficultés, non pas tant pour la somme de laquelle on pourra convenir, que pour les contribuables et pour la distribution, les États (1) n'étant point du tout résolus d'en laisser la disposition à MM. de Suède, de peur d'en voir la meilleure partie divertie. Il y a encore un inconvénient : les États appréhendent qu'ils ne préfèrent les officiers suédois aux naturels allemands, qui ont rendu les véritables et considérables services à la cause publique, et, dans cette diversité de sentiments, il est à craindre que l'empereur ne profite du mécontentement des États, qui sont capables de se brouiller insensiblement avec MM. de Suède, ne voulant plus voir les espérances de la paix retardées d'un moment. »

Et le 6 avril : « Vous avez vu, par ma dernière, l'état de nos affaires et les espérances que l'on tire d'une prompte conclusion que tout le monde cherche avec tant de passion ; je vois maintenant toutes les affaires de l'empire terminées, puisque nous sortirons demain des affaires de Mme la landgrave de Hesse, qui sont comme ajustées, les États de l'empire nous ayant déchargés de prendre le soin de cette affaire, ayant appréhendé que les impériaux n'eussent trop d'aversion pour les intérêts de cette princesse et nous trop de chaleur, qui auroient pu faire naître des contestations qui auroient tiré de long, et peut-être serez-vous étonné quand vous saurez que le député de Bavière seul a fait résoudre les intéressés à lui donner contentement, ayant prévu que c'étoit une condition sans laquelle il n'y avoit rien à espérer. Comme il voit l'orage près de fondre dans les pays de son maître, il fait toutes les diligences pour l'empêcher, et se trouve secondé de tous les catholiques non intéressés avec la maison d'Autriche et des protestants, qui appréhendent autant sa perte que lui-même, voyant la liberté d'Allemagne

(1) Les États de l'empire d'Allemagne.

Digitized by Google

aujourd'hui attachée au salut de l'armée de ce prince. Peut-être que s'ils croyoient qu'il pût arriver de deux armées comme d'un duel, où tous les deux se tuent quelquefois, qu'ils n'en seroient pas trop fâchés; mais ils ne peuvent souffrir seulement la pensée qu'une des deux demeure victorieuse, parce qu'ils croient qu'il faudroit recommencer sur nouveaux frais, n'y ayant point d'apparence qu'un des deux partis demeurât dans les choses accordées, chacun voulant profiter de sa victoire et rendre sa condition meilleure; en un mot, monsieur, tous les catholiques et protestants ne cherchent plus que leur union et de déraciner les animosités qui ont désolé leur patrie depuis un si long temps, résolus, au reste, de laisser démêler les points de la religion à leurs prédicateurs et ministres et de vivre dans la confraternité. S'ils avoient pris cette résolution il y a dix ans, ils eussent parlé avec plus d'autorité. Mais maintenant leurs forces sont tellement débilitées que, quand même elles seront remises ensemble, ce ne seront néanmoins que les forces d'un malade, qui ne sont pas considérables. »

« La paix de l'empire est presque arrêtée, écrit Groulart le 23 avril, pourvu qu'on puisse trouver un fonds pour la satisfaction de la milice de Suède, à quoi l'on travaille avec soin, les Allemands ne pouvant s'ôter cette épine du pied qu'avec des pincettes d'or; car, quand les affaires changeroient de face, quand toute l'Allemagne seroit réunie contre la couronne de Suède, il faudroit quinze ans dans des prospérités continuelles pour les chasser de toutes les places qu'ils tiennent en Allemagne, n'y ayant pas un état dans lequel ils n'aient quelque chose; Erfurth et Leipsig seules sont capables de tenir six ans avec de bonnes garnisons.

« M. d'Avaux est parti, qui vous dira lui-même de ses nouvelles; le dernier ordre qu'il a reçu étoit assez précis pour y obéir le lendemain, comme il a fait; peut-être n'eût-il pas été fâché de rester encore quelque temps, et ne peut avoir qu'un signalé déplaisir de n'avoir point signé le traité de paix de l'empire. Vous connoissez assez mon humeur pour savoir que je ne me mêle point de ces affaires, et que je n'en parle que le plus sobrement qu'il m'est possible. L'inclination naturelle que l'on a pour les malheureux fait que plusieurs improuvent peut-être ce qui a été fait; mais je vous réponds que, s'il avoit eu le vent favorable à la cour, il auroit encore porté les choses plus avant. C'est assez que vous sachiez qu'il est de la famille des de Mesmes, qui s'abattent aisément dans la disgrâce et qui sont immodérés et extrêmes dans la bonne fortune. J'ai toujours vécu avec lui civilement, et je m'assure qu'il vous témoignera

Digitized by Google

qu'il est satisfait de moi. Je l'ai attendu ici deux jours; il avoit ses chevaux au carrosse et ses relais partis pour venir ici, lorsqu'il reçut les ordres de partir promptement. Je lui avois envoyé mon secrétaire pour lui faire compliment, qui le trouva parti; il m'a écrit par un des siens qu'il a envoyé ici pour dire adieu à tous les députés, et je lui ai fait réponse. »

Les députés de l'empereur Ferdinand III s'efforcèrent vainement de diviser les Allemands pour s'opposer à la conclusion de la paix. Les Allemands reconnurent et déjouèrent leurs projets, comme le prouve une lettre de Groulart, du 27 avril : « Les états de l'empire travaillent maintenant pour rompre ces difficultés, et menacent les ambassadeurs de l'empereur que, s'ils apportent quelque retardement, ils sauront bien prendre parti avec les couronnes qui désirent la paix. Comme l'on étoit assemblé chez les impériaux, ils feignirent qu'ils venoient présentement de recevoir des lettres de l'empereur par lesquelles il leur était absolument défendu de parler d'aucune affaire, que l'article qui regarde les biens confisqués de Bohême ne fût arrêté et souscrit sans y changer une syllabe. Cependant, du consentement des états de l'empire et des impériaux, il avoit été remis pour être traité conjointement avec la satisfaction de la milice de Suède, si bien que l'assemblée fut rompue, et nous sommes maintenant dans un profond loisir, mais les États travaillent entre eux pour digérer les affaires, attendant la venue de M. Servien, qu'ils ont tous prié, catholiques et protestants, de venir ici. Je l'attends mercredi; nous verrons lors si les États continueront dans leurs bonnes résolutions. »

Servien arriva en effet, à Osnabrück, dans les premiers jours du mois de mai 1648, et travailla efficacement à hâter les négociations : « M. Servien est ici depuis deux jours, qui est déclaré ministre et seul plénipotentiaire pour le traité de la paix. Ces avantages ne seront pas seuls et doivent être suivis de solides récompenses. Sa présence pourra redonner chaleur aux affaires, qui étoient un peu ralenties par l'artifice des impériaux qui tâchent par tous moyens de désunir les États et de continuer les misères communes de l'Allemagne, ne voulant point de paix que conjointement avec l'Espagne. Comme ces premiers jours sont donnés aux visites, je ne vous puis parler de rien avec certitude; mais pour la semaine qui vient, je vois des préparatifs pour vous dire beaucoup de choses. »

Le principal résultat des conférences de Servien avec les députés allemands, fut d'assurer à la France le concours actif d'une partie des princes de l'empire : « M. Servien a été ici huit jours, écrivait

Digitized by Google

Groulart le 11 mai; nous avons conféré souvent avec MM. les ambassadeurs de Suède et avec les députés pour voir si nous traiterions ici les trois affaires du roi (1), ou si nous les remettrons à Munster. Il semble qu'il y aille de la dignité du roi de les traiter en cette ville; mais le péril de les remettre à Munster, où sont tous les intéressés dans la faction d'Espagne, pourra peut-être obliger M. Servien de les traiter ici, où tous les députés ont promis de donner contentement à Leurs Majestés. Je suis garant du témoignage de leur bonne volonté, mais non plus avant, de peur de quelque changement. Mais si humainement on peut prendre confiance aux affaires du monde, celle-là réussira, et, en ce cas, j'y aurai quelque part. Quoi qu'il en soit, s'il s'y rencontre de la difficulté, MM. de Suède ont promis positivement de ne rien traiter que cette affaire ne soit assurée pour obliger les états de l'empire d'y consentir, s'ils veulent la paix. Nous sommes assurés des électeurs de Mayence, de Trèves, de Bavière et de Brandebourg.

« On ne s'est point assemblé depuis trois semaines, mais comme je vous ai mandé par mes précédentes, depuis trois jours, les États ont travaillé sur la satisfaction de la milice; il y a quatre questions : *A qui elle est due; qui la paiera; la somme que l'on accordera; et les moyens d'exécuter ce qui aura été promis.* Les impériaux et Bavarois la demandent aussi pour eux. Mais les États prétendent de faire contenter l'empereur par les pays héréditaires, et le duc de Bavière, au cercle de Bavière qui ne contient pas seulement son pays, mais l'archevêché de Salzbourg et quelques autres principautés et villes impériales; mais parce que les États se flattent de la créance qu'il favorise la paix, ils pourront bien lui accorder une partie du cercle de Souabe; cette affaire durera plus de quinze jours ou trois semaines, chacun ayant ses raisons pour s'exempter du payement. »

Pendant ces discussions, les Espagnols célébraient pompeusement à Munster la conclusion de la paix avec la Hollande : « Vous aurez su, écrit H. Groulart le 25 mai, les belles cérémonies qui se sont passées à Munster et les fanfares espagnoles qui triomphent de la perte de leur pays, de leurs sujets et de leur réputation; c'est une procédure aussi extraordinaire qu'extravagante et qui a offensé la

(1) Ces trois questions étaient : 1° les intérêts du duc de Lorraine que les Français voulaient exclure du traité; 2° les affaires du cercle de Bourgogne qui, d'après les Français, devaient être réglées en même temps que celles de l'Espagne; 3° la défense faite à l'empereur de secourir, même comme archiduc d'Autriche, la branche espagnole de cette maison.

Digitized by Google

modestie des plus sages, qui ont vu avec mépris cette comédie. Trois jours après, les ambassadeurs de Hollande ont envoyé ici un gentilhomme à MM. de Suède et aux états protestants pour leur donner part de cet accommodement dans l'espérance qu'il sera suivi des autres. M. d'Oxenstiern fit une réponse digne d'un allié et du fils de M. le chancelier, et lui dit « que si cet accommodement étoit fait du consentement et du gré des alliés, et principalement de la France, il s'en réjouissoit et prioit Dieu que MM. de Hollande et leur postérité pussent longtemps jouir des avantages qu'ils s'en promettoient. Mais que, si cela n'étoit point, il avoit peur, que ce qu'ils croyoient être leur avantage ne fût enfin leur ruine. » Et, là-dessus, à la mode de Suède, but un grand gobelet à la santé de MM. les États, et se sépara. Vous pouvez faire courre cette réponse qui, à la vérité, est fort obligeante pour nous et un témoignage qu'ils ne suivront pas ce pernicieux exemple.

« Pour nos affaires, elles vont assez lentement, étant question du grand point qui est la satisfaction de la milice de Suède, les uns demandant beaucoup, et les autres ne pouvant plus founir aux dépenses, tâchent d'en tirer la meilleure composition qu'ils peuvent. Enfin ils sont sur le *quantum*, sur lequel ils ne peuvent s'expliquer qu'ils n'aient réponse de M. de Bavière qui demande toujours les cercles de Franconie et de Souabe. Si cette affaire se pouvoit surmonter, nous parlerions après des trois affaires du roi : pour le duc Charles (de Lorraine), pour l'assistance d'Espagne, et pour le cercle de Bourgogne, que la dignité du roi veut être mises à Munster. Mais néanmoins, si messieurs les États étoient assez hardis pour les faire passer ici sans notre consentement, nous ne nous opposerions peut-être pas au bien qu'ils nous voudroient faire d'eux-mêmes sans notre participation. S'ils croient que cela avance les affaires, nous les laisserons agir, sinon MM. de Suède ont promis, après la satisfaction de la milice réglée, de ne traiter aucune affaire que Leurs Majestés ne soient contentes. »

Les Suédois persistèrent dans ces sentiments de fidélité à l'alliance française. H. Groulard lui-même le reconnaît hautement dans une lettre du 16 juin :

« MM. de Suède ne sont pas si amoureux de la paix qu'ils se portent à une particulière qui, nous apportant de grands préjudices, seroit à la fin leur ruine, et je puis dire qu'ils sont incommodes en beaucoup de choses, mais que je ne les ai jamais vus douter sur l'observation de l'alliance ; ils ont des ordres si précis pour cela, et l'intelligence s'entretient si parfaitement entre la France, la Reine

Digitized by Google

de Suède et le Sénat qu'il ne faut rien craindre de ce côté-là, quoique les ennemis y aient employé tous leurs artifices, et leur aient offert toutes sortes d'avantages pour les séparer doucement de nous. Comme leur colère est contre la France, de laquelle seule ils appréhendent la puissance, ils consentent à toutes les choses que prétendent MM. de Suède, et font difficulté sur les nôtres afin de jeter quelque division, et les Suédois s'en savent prévaloir pour nous tenir dans la dépendance et dans une servitude qui me paroît insupportable; le seul moyen de s'en délivrer eût été de commencer par la paix d'Espagne, qui nous eût rendus maîtres de celle de l'empire. Mais je ne sais par quel malheur le sentiment de la cour a été contraire, par des raisons qui me sont inconnues et lesquelles j'ai toujours pris la liberté de combattre. En effet, nous ne pouvons espérer de paix ni sûre ni honorable tant que ces deux grandes puissances qui partagent les intérêts et les affections de toute l'Europe demeureront en guerre, et les Allemands ne se disposent à la paix particulière qu'à regret et par la nécessité seule de leurs affaires, qui sont tellement désolées partout qu'ils ne peuvent éviter la servitude, s'ils demeurent encore dans leurs divisions.

« Parmi cela, les impériaux sont plus fermes que jamais pour ce qui nous regarde, et quoiqu'ils ne voient aucune ressource, et que dans toute l'Allemagne à présent ils ne puissent mettre deux mille hommes ensemble, ils ne laissent pas de protester qu'ils souffriront toutes extrémités plutôt que de consentir que le roi d'Espagne ne soit pas compris dans la paix de l'empire et qu'il ne soit pas permis à l'empereur, comme archiduc d'Autriche, d'assister l'Espagne dans la guerre qu'elle continuera contre nous; c'est à quoi nous travaillons maintenant pour obliger les États de forcer l'empereur, comme ils nous ont promis, et sur cette assurance est venu ici M. Servien, qui autrement n'auroit jamais quitté Munster, qui est le siége de la négociation de France. Notre principal fondement étoit sur le duc de Bavière, qui avoit toujours promis que nos affaires ne recevroient point de difficulté, et qui avoit entraîné tous les autres par son autorité. Mais, maintenant, après le malheureux état de ses affaires, nous ne savons s'il est mort ou vivant, ses députés ne recevant plus ici de ses lettres ni de ses ordres; on croit néanmoins qu'ils demeureront fermes. Jamais il n'y eut une mutation si grande et une chute si considérable de voir un prince que la fortune a favorisé en tout jusques à soixante-quinze ans et qui a donné de la terreur à toute l'Europe par la crainte de ses armes et par une conduite qui n'a jamais été égalée, réduit à abandonner son pays et le laisser en

Digitized by Google

proie aux ennemis et partir avec un clistère dans le ventre, sa femme et ses enfants, et quelques cent domestiques, se mettre sur l'eau où il a pensé faire naufrage et vu devant ses yeux deux bateaux de sa suite enfoncés avec perte de trente domestiques et d'une partie de sa vaisselle d'argent et d'autres meubles de conséquence, et se retirer chez un prince de ses voisins qui l'a reçu fort froidement (1), de peur de s'attirer les armées confédérées en son pays. Cela fait souvenir du grand Pompée quand il se retira en Égypte, où il rencontra sa perte dans le lieu qu'il avait choisi pour son asile, et je ne sais ce qui arriveroit de ce prince si la fidélité allemande étoit capable d'une si grande lâcheté; quelques-uns même croient que, si sa santé le lui permet, il se retirera en Florence ou du moins dans un château en Autriche qu'on dit être inaccessible. En partant de Munich, il a fait arrêter le comte de Groensfeld, son maréchal de camp, pour des fautes commises dans la conduite de son armée, qui, ayant été autrefois la mieux disciplinée du monde, s'est mise dans un si grand désordre qu'il n'y a plus ni obéissance pour le chef ni respect pour le prince, ayant pillé son pays, pour sa dernière main. Maintenant les armées impériale et bavaroise sont retirées auprès de Passaw dans un tel désordre et dans une si grande division qu'ils se tuent l'un l'autre, l'impériale n'a plus d'infanterie, et la cavalerie ne sauroit rassembler deux mille chevaux. »

Malgré leurs revers, les impériaux s'obstinaient à rejeter les conditions que les Français voulaient leur faire imposer par les États de l'empire. Un des secrétaires de H. Groulard, de la famille normande d'Estouteville, donne des renseignements sur cette lutte dans une lettre datée du 22 juin : « Comme les États étoient assemblés samedi pour en délibérer, les impériaux craignant qu'ils ne s'engageassent à prendre des résolutions qui seroient à leur préjudice, leur envoyèrent dire qu'ils ne trouvoient pas bon qu'ils s'assemblassent si souvent sans qu'ils y eussent part, et les convoquèrent pour venir chez eux où ils leur donnèrent un écrit par lequel ils montrèrent qu'ils ne consentiroient jamais que les États passassent ces affaires qui étoient absolument contraires aux intérêts de l'empereur, à qui par ce moyen ils imposoient des conditions qui lui étoient non-seulement désavantageuses, mais honteuses à lui et à tout l'empire, et que ce n'étoit pas le moyen d'avoir une paix sûre et durable dans l'Allemagne; ensuite, après plusieurs autres protes-

(1) Le duc de Bavière, vaincu par Turenne à Zusmarshausen, se retira auprès de l'archevêque de Salzbourg.

Digitized by Google

tations et remontrances de cette sorte, ils se sont servis de menaces et ont voulu faire valoir l'autorité de l'empereur par des paroles, dont l'on voit bien que le flegme allemand n'est point capable et que cela vient du caprice des Espagnols, qui fera tenir aux impériaux toutes sortes de voies, pour honteuses et dangereuses qu'elles puissent être, pourvu qu'ils puissent venir à bout de leurs desseins. Cela d'abord a un peu étonné les États, et même les a ébranlés jusques à songer s'ils ne pourroient point trouver quelque expédient, qui modifiant un peu de ce que la France demande, ne désobligeât pas entièrement l'empereur; ainsi il y a apparence qu'ils ne se porteront à cette résolution que dans l'extrémité. Mais s'ils veulent la paix, il faut qu'ils se décident; ils ont eu une assez ample déclaration que du côté de la France l'on ne relâcheroit jamais.

« Sur ce temps, il est venu encore un écrit de la part des États de l'empire espagnolisés, qui sont à Munster, par lequel ils montrent leur division, et comme quoi ils veulent détruire tout ce que les autres ont fait ici, alléguant qu'ils ne peuvent tenir deux assemblées d'États; qu'Osnabrück n'est point le lieu, et que ce qui y sera résolu ne sera point approuvé à Munster, où ils prennent des résolutions toutes contraires. Mais toutes ces chicaneries n'auront point d'effet; car tous les principaux des États étant ici et tous les électoraux, à Cologne près, il faudra que ce qui aura été arrêté ici passe d'une commune voix.

« Toutes ces oppositions formelles des Impériaux, leurs menaces, leurs protestations et les résolutions des États qui sont à Munster, n'ont pu empêcher qu'encore les États ne se soient assemblés entre eux aujourd'hui pour prendre des résolutions sur tous ces embarras, qui ont été favorables pour la France, et ensuite il est venu aujourd'hui une députation célèbre pour prier M. Servien d'attendre, et qu'ils satisferont la France dans ces affaires malgré toutes les prétentions des autres, et, pourvu que l'on ne s'attache point à la forme d'agir, qu'ils feront en sorte que la décision de la matière sera telle que l'on aura sujet de se louer de la reconnoissance de MM. les États de l'empire pour leur avoir procuré leur liberté. »

Ce fut au milieu de ces négociations qu'arrivèrent les nouvelles de la lutte engagée entre le parlement de Paris et la cour. L'effet ne pouvait qu'en être fatal à la France. « Toutes les affaires du parlement, écrivait Groulart le 27 juin, que l'éloignement des lieux rend encore plus fâcheuses qu'elles ne sont en effet, ont produit déjà ce mauvais rencontre que le comte de Penaranda a cru devoir quitter Munster dans l'espérance que les peuples de France, déses-

Digitized by Google

pérés de la paix (1), se porteront à quelque nouveauté. Une si prompte résolution fait maintenant absolument connoître que les Espagnols n'ont jamais eu aucun sentiment pour la paix et qu'ils n'ont jamais travaillé qu'aux traités particuliers pour séparer nos alliés. Depuis quatre mois ils se sont servis de tous les artifices possibles pour détacher MM. de Suède et leur ont fait offrir des conditions fort avantageuses du côté de l'empereur, mais ils les ont trouvés inébranlables.

« J'oubliois à vous dire que les députés de Bavière ont des lettres de leur maître de sa main, qui se porte fort bien et qui leur recommande fort la paix de l'empire et les affaires de France. »

Les ambassadeurs parvinrent enfin à triompher des derniers scrupules des princes allemands. D'Estouteville rend compte de cette victoire dans une lettre du 14 juillet, et en fait connaître les causes secrètes : « Ce n'a pas été une petite entreprise ni de courte haleine de faire tomber tous les sentiments des États dans celui de la France et les unir tous, catholiques et protestants, pour les faire prendre de si favorables résolutions ; aussi les a-t-on su bien intéresser, puisque c'est la première preuve de la liberté, que l'on leur a procurée que de faire suivre à l'empereur les constitutions de l'empire, et d'empêcher qu'il ne mêle une guerre étrangère dans les affaires de l'empire, et sans le consentement des États. La cause de toutes ces bonnes dispositions sera peut-être connue de peu de personnes, étant certain qu'elle vient d'un député de l'archevêque de Mayence, que M. de la Court s'est si bien acquis que, comme il a grand crédit dans l'assemblée pour savoir les constitutions de l'empire mieux que pas un, et ennemi maintenant de la maison d'Autriche, il a fait en sorte auprès des uns et des autres de les porter dans ces sentiments, dans lesquels son maître a toujours été, qui est en effet très-affectionné à la France et autant que l'autre s'étoit intéressé pour les Espagnols. Ce n'est pas une des plus absurdes considérations qui se puisse faire que de regarder ce député, qui est l'image de ces vieux stoïques et qui a une casaque et une barbe qui sont du même temps, faire branler de son poêle tout l'empire ; aussi je pense que l'on ne l'oubliera pas, s'il se fait quelque distribution.

« Les États ont eu encore aujourd'hui grand sujet de se plaindre des Impériaux qui ont assez fait connoître par leurs chicanes qu'ils ne veulent point la paix. Tous disent qu'ils suivent la méthode de M. de Penaranda, et, comme ils insistoient sur quelque changement

(1) C'est-à-dire n'espérant plus la conclusion de la paix.

Digitized by Google

que les Suédois avoient fait d'une parole dans cet article tant renommé qui regarde les bannis de Bohême, le député de Bavière a dit hautement qu'ils ne continueroient point la guerre pour une parole, et, si l'on se pouvoit promettre ce qu'ils ont proposé de faire, qui est de faire demain une assemblée entre eux et d'aller voir les Impériaux pour leur déclarer hautement leurs résolutions, on se pourroit aussi assurer de la paix dans peu de temps; mais ils ont déjà fait tant de semblables menaces que cela se pourra passer avec le premier mouvement de leur ressentiment. »

Les princes allemands persistèrent dans leurs résolutions et se décidèrent à signer la paix, avec ou sans le consentement de l'empereur. « Les affaires sont maintenant en bon chemin, écrivait H. Groulard le 30 août, les États ayant résolu ce matin que toutes nos affaires se traiteroient ici. Pour cet effet, ils ont écrit aux plénipotentiaires de l'empereur pour les prier de venir ici, et, au cas qu'ils ne le fassent, ils traiteront seuls avec nous, qui est le dernier coup contre l'autorité de la maison d'Autriche en Allemagne. Les bons succès des armées d'Allemagne nous donnent cet avantage. Kœnigsmarck est dans Prague, comme vous savez, avec dix mille hommes, et tous les jours les habitants du pays se viennent joindre à lui à cause de la religion, et le prince Charles, futur roi de Suède (1), le va joindre avec huit mille hommes, qui pourroit bien encore une fois se faire déclarer roi de Bohême, si les Impériaux ne prennent une bonne résolution de traiter avec nous. A quoi ils seront réduits par le déplorable état de leurs affaires. Outre cela, l'armée confédérée est de vingt-six mille hommes effectifs, si bien que tout se peut entreprendre sans résistance. Tout iroit bien si les affaires de Flandre étoient en aussi bon état, mais j'apprends l'armée de M. le Prince extrêmement diminuée faute d'argent (2), qui est un malheur qui ne se peut assez condamner et qui est une suite des beaux règlements du Parlement, que je condamne autant que je les aurois loués, s'ils avoient pu être différés jusques après la paix, qui seroit certaine si les affaires avoient mieux réussi en Flandre. Mais ce sera grand hasard si les Espagnols écoutent plus aucune résolution, quoiqu'ils voient la fortune de la maison d'Autriche au hasard dans l'Allemagne. »

(1) Ce prince régna en Suède sous le nom de Charles-Gustave, ou Charles X.

(2) La ville de Furnes avait ouvert ses portes aux Espagnols le 4 août; Lens se rendit le 19; mais la victoire que Condé remporta à Lens le 20 août, répara ces revers et hâta la conclusion du traité de Westphalie.

Digitized by Google

Les Espagnols refusèrent, en effet, malgré leur défaite à Lens, de traiter avec la France; mais les impériaux se montrèrent plus raisonnables, et, le 5 septembre, les conditions de la paix furent définitivement arrêtées. H. Groulard, qui avait reçu, dans les derniers temps, le titre de plénipotentiaire, eut une large part à cet heureux succès. On en trouve la preuve dans la lettre suivante écrite par son secrétaire d'Estouteville, le 10 août : « L'on peut dire maintenant, avec raison, que M. de la Court a tout le faix de la négociation; car, comme les États ont pris une résolution contre les sentiments de l'empereur de traiter ici les affaires du roi, M. Servien se trouve obligé de demeurer ici avec bonne compagnie, où le soin qu'il prend des affaires ne déchargera pas M. de la Court de sa part de la peine. Les États de l'empire qui sont en cette ville, affectionnés pour la plupart pour les trois points qui restent indécis (1), les uns par inclination, les autres par la crainte qu'ils ont des grandes forces que nous avons en Allemagne, et ceux-ci par l'intérêt qu'ils croient que les États de l'empire ont à faire passer l'empereur par cette condition, ont commencé à s'assembler aujourd'hui sur ces affaires pour prendre seulement leur résolution pour le lieu qu'ils éliroient à traiter, les impériaux ne pouvant souffrir que la négociation se fasse dans un lieu où leurs partisans ne sont point assemblés, tellement que contre leur sentiment ils sont convenus que l'on traiteroit ici, qu'ils écriroient aux ambassadeurs de l'empereur, qui sont présentement à Munster, de se rendre ici auprès de leurs collègues pour entrer en négociation, ou qu'en tout cas ils passeroient les affaires sans leur consentement, en demeurant garants de de ce qui se feroit, de sorte que cette résolution, qui nous est très-avantageuse, étant un acheminement infaillible pour pousser les affaires avec la même vigueur jusques à la fin, a extrêmement surpris les impériaux qui font leurs protestations que c'est pécher contre le premier article et mille autres sortes d'artifices, dont ils se servent pour détourner les bonnes intentions des États.

« Ainsi présentement l'on va remettre l'instrument de la paix de France entre les mains de MM. de Mayence, qui ont le directoire; on le parcourera promptement, et il ne reste plus qu'une difficulté qui est que, comme les États sont résolus de presser les affaires, il se trouve qu'ils veulent mettre le point d'assistance (2) pour le der-

(1) On a vu plus haut qu'il s'agissait surtout de lier les mains à l'empereur et de l'empêcher de secourir les Espagnols. Il fut obligé de se soumettre à cette condition.

(2) Il s'agit toujours des secours que l'empereur voulait donner à l'Espagne.

Digitized by Google

nier; mais, comme c'est celui qui nous touche le plus et dans lequel il y auroit plus de prétextes de nous rejeter le tort de la négociation, en cas qu'elle ne se fît, on trouve plus à propos de presser MM. les États de l'empire de commencer par celui-là, après lequel les autres suivront avec plus de facilité.

« Voilà le véritable état des affaires, et vous pouvez juger si l'on ne travaille pas soigneusement pour accommoder les traités, à défendre les notes que l'on fait dessus, et principalement à maintenir les esprits des États de l'empire, qui donneroient peut-être plus volontiers leurs sentiments, si l'on les traitoit un peu plus libéralement, et que l'on ne se contentât pas de les faire espérer. »

La paix fut enfin signée le 24 octobre 1648, et les Français obtinrent les conditions pour lesquelles ils avaient lutté avec tant d'énergie et de persévérance. Avoir contribué à la conclusion d'un traité, qui a assuré la prépondérance de la France en Europe, est un titre à la reconnaissance de la postérité; il suffit pour sauver de l'oubli le nom de H. Groulart. Cependant les biographies, même celles qui sont spécialement consacrées à la Normandie, ne parlent pas de ce personnage. J'ai cru utile de réparer cette injustice de l'histoire et d'exposer la part que prit H. Groulart aux négociations de la paix de Westphalie (1). Quant à sa vie privée, il m'a été impossible de me procurer des renseignements satisfaisants. Je n'ai trouvé qu'une lettre, qui montre ce diplomate sensible à l'amitié et au malheur. Lorsqu'il apprit en 1645 la mort du conseiller Barillon, que Mazarin avait fait enfermer à Pignerol, il exprima dans un noble langage la douleur que lui causait la perte de cet ami. Les sentiments et la vie de H. Groulart paraissent avoir été honorables, mais sans éclat; il n'a mérité le souvenir de la postérité que par son rôle dans les longues et difficiles négociations, que ses lettres nous ont retracées.

A. Chéruel.

(1) Le père Bougeant mentionne H. Groulart dans son *Histoire de la paix de Westphalie;* mais il se borne à citer son nom. Il n'a pas connu les lettres de cet ambassadeur.

Digitized by Google

REVUE

DES

TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Travaux historiques et littéraires des Sociétés savantes, dans le ressort de l'Académie de Douai, en 1858 et 1859.

Dans son discours d'ouverture du 11 juillet 1858, M. Poucques d'Herbinghem, président de la *Société des Antiquaires de Picardie*, rappelait avec un heureux à-propos ces paroles de M. Laboulaye : « Notre histoire véritable est ensevelie dans les archives. Il serait « bon de l'en tirer, et de nous montrer la vieille France dans sa rude « beauté et sa naïve grandeur. Ce n'est pas un médiocre service « qu'on rendrait au pays. Ce qui manque à la France, c'est le res- « pect de son passé, qui est la première condition de l'esprit poli- « tique, et ce qu'il y a de plus opposé à ce goût de destruction « qu'on nomme l'esprit révolutionnaire. Mais, pour respecter le « passé, il faut le connaître, et ne pas prendre pour l'histoire de « nos ancêtres ce qui n'est souvent que la fantaisie d'un écrivain. « Nos anciennes ordonnances, nos vieilles coutumes, nos antiques « libertés municipales, les origines de nos industries, de notre com- « merce, tout cela est caché dans le trésor des chartes... »

En écrivant ces lignes, l'éminent publiciste semble avoir tracé le programme que cherche à remplir la nouvelle école historique. Avant d'édifier, elle s'applique à réunir les matériaux qui doivent entrer un jour dans la construction du monument de notre histoire nationale. C'est dans ce dessein qu'elle fait appel à tous les amis des études historiques, les conviant à interroger patiemment les coins oubliés des bibliothèques et la poussière des archives de chaque province, de chaque cité, convaincue qu'ils y découvriront, comme dans autant de mines fécondes, le précieux métal que mettra plus tard en œuvre une main plus heureuse ou plus habile. Telle est la tâche à laquelle se dévoue, d'un bout à l'autre de la France, une légion d'hommes aussi recommandables par leur savoir que par leur caractère. Dans quelle proportion les Sociétés du Nord de la France,

Digitized by Google

dans le cours de ces dernières années, ont-elles contribué à ce grand travail préparatoire? c'est ce que nous nous proposons d'examiner rapidement.

Sans prétendre établir ici des catégories distinctes, nous croyons pouvoir signaler quelques différences constitutives entre nos diverses Sociétés savantes : les unes marchent vers un but nettement déterminé; tous leurs efforts tendent vers un même objet et ne dépassent pas les limites d'un département ou d'une province; les autres laissent à leurs membres une latitude beaucoup plus grande et admettent une certaine variété d'études.

I.

Nous nous occuperons en premier lieu des Sociétés qui ont un caractère spécial, telles sont : La Société des antiquaires de la Picardie; la Société des antiquaires de la Morinie. Nous joindrons à la première la Société académique de Laon et la Société archéologique de Soissons; à la seconde la Société dunkerquoise, le Comité flamand et la Société de l'histoire et des beaux-arts de la Flandre maritime.

§ Ier. La Picardie. — *Amiens.* — *Laon.* — *Soissons.*

1° Société des antiquaires de Picardie. — Amiens. Nous avons sous les yeux le VIe volume de la deuxième série des Mémoires de la Société. Ce volume, publié en 1859, est presque entièrement rempli par la suite du *Catalogue des manuscrits relatifs à la Picardie conservés à la Bibliothèque impériale.* Ce catalogue partiel n'occupe pas moins de 626 pages. Viennent ensuite les *Discours du président et du secrétaire perpétuel*, la première partie d'un *Mémoire de M. l'abbé Corblet sur l'architecture ogivale*, une courte *Notice de M. de Roquemont sur le dernier abbé de Prémontré*, un *Rapport de M. Darsy sur les Mémoires envoyés au concours de* 1858, enfin une *Notice de M. de Grattier sur le graveur d'Abbeville*, *Jacques Aliamet.*

La Société accomplit une œuvre utile en donnant autant de place à la publication d'un catalogue. A une époque où tant de sources ont été découvertes, et où les exigences de la critique grandissent à mesure que les matériaux se multiplient, le service le plus signalé qu'on puisse rendre à l'historien, c'est de lui indiquer fidèlement la valeur et la portée des documents qu'il doit consulter, de lui révéler quelquefois même leur existence et de marquer la place où il est

Digitized by Google

assuré de les trouver. Sans le précieux catalogue des actes de Philippe-Auguste, dressé au prix de tant de travail, par le savant M. Léopold Delisle; on n'oserait plus aujourd'hui écrire ou raconter l'histoire de ce grand règne. Il en sera de même du catalogue édité par la Société des antiquaires; de quel secours ne sera-t-il pas à quiconque voudra étudier à fond l'histoire de la féodalité, des communautés religieuses ou du régime municipal au moyen âge dans la province de Picardie.

Sans méconnaître le mérite des discours et des notices que renferme ce volume, nous nous attacherons de préférence au Mémoire de M. l'abbé Corblet sur l'architecture ogivale, Mémoire dont nous retrouvons la suite dans le *tome XIX du bulletin de la Société académique de Laon.* M. l'abbé Corblet, si compétent en pareille matière, et dont l'éducation artistique a été faite en quelque sorte à l'ombre de la merveilleuse cathédrale d'Amiens, dénonce et démontre, dans quelques pages pleines d'intérêt, la flagrante injustice du dix-septième et du dix-huitième siècle à l'égard de l'architecture du moyen âge, dont le style est éminemment religieux. Ses citations, toujours bien choisies, sont curieuses et piquantes. Il ouvre le Dictionnaire de Trévoux au mot *Gothique*, et voici ce qu'il trouve : « *Gothique*, figu-« rément, signifie *grossier*... L'architecture *gothique* est celle qui « est éloignée des proportions antiques, sans correction de profil, « ni de bon goût dans les ornements chimériques. » Fénelon et Bossuet disaient d'un morceau mal écrit : « Barbare comme une église « *gothique*! » et tous deux passaient devant nos admirables basiliques avec un sentiment de dédain. Fleury se montre indulgent pour la *grossièreté* des œuvres de Villehardouin et de Joinville, en songeant « qu'elles sont du temps de ces bâtiments *gothiques*, si char-« gés de petits ornements, et si peu agréables en effet qu'aucun « architecte ne voudrait les imiter. » Ecoutez La Bruyère : « On a « dû faire du style ce qu'on a fait de l'architecture; on a entière-« ment abandonné l'ordre *gothique*, que la barbarie avait introduit « pour les palais et les temples. » « Un bâtiment de l'ordre *gothique*, « dira Montesquieu, est une espèce d'énigme pour l'œil qui le voit, « et l'âme est embarrassée comme quand on lui présente un poëme « obscur. » En parlant des vers fort médiocres de l'empereur d'Allemagne Frédéric II, Voltaire ajoute : « Ces poésies sont fort au-« dessus de tous ces décombres des bâtiments du moyen âge, qu'une « curiosité *grossière* et sans goût recherche avec avidité. » Ailleurs il est plus irrévérencieux encore. Rousseau enfin ne se montre pas moins dur : « Les portails de nos églises, s'écrie-t-il, ne subsistent que

Digitized by Google

« pour la honte de ceux qui ont eu la patience de les faire. » On le voit, la réprobation était générale, l'aveuglement universel; si de loin en loin une protestation s'élevait, elle se produisait d'une façon si timide et si gauche qu'elle compromettait encore la cause qu'elle prétendait servir. Enfin le dix-neuvième siècle a dignement vengé l'architecture gothique des dédains du dix-septième et des outrages du dix-huitième. La révolution est complète, et M. l'abbé Corblet doit être content. Il peut être assuré que si désormais quelque moderne Diogène, luttant contre le flot de la foule, essayait de contester la valeur artistique de nos monuments sacrés, son opinion, accueillie par les amis de l'antiquité eux-mêmes comme un paradoxe, n'éveillerait aucun écho et n'exciterait ni ressentiment ni sympathie.

2° *Bulletin de la Société académique de Laon.* — Plus d'un lien rattache la Société de Laon aux antiquaires de Picardie. Aussi la Société des antiquaires a-t-elle fait acte d'habileté et de courtoisie en choisissant la ville de Laon comme siége du congrès archéologique qu'elle a tenu en 1858.

La Société académique de Laon est une des compagnies savantes, les plus laborieuses. M. le président du congrès de 1858, lui rendait un hommage mérité en résumant ainsi ses travaux : « Depuis le « 30 décembre 1850, date de la première séance de votre Académie, vous avez porté vos investigations sur toutes les époques de « votre histoire. Vous avez étudié la question si controversée de la « position de Bibrax, le tracé de vos voies romaines, l'origine de vos « abbayes, le caractère de vos chartes, les pavages émaillés de vos « églises, les nombreux incidents dramatiques de l'établissement « de votre commune. Par les fouilles fructueuses de Nizy-le-Comte, « vous avez ajouté une page de plus à l'histoire de la civilisation « gallo-romaine; vous avez déchiffré les monnaies inédites de « Quierzy, de Coucy et de Laon, vous avez déterminé avec précision l'importance et la durée de l'autorité épiscopale sous les Mérovingiens et les Carlovingiens. Vous avez fourni un précieux « document à l'histoire des origines de la langue française et de « notre art dramatique national, en publiant *le Mystère de la passion de saint Quentin.* Vous avez aussi retracé la vie des seigneurs de Montchâlons, des châtelains de Coucy, des peintres « Berthélemy et de la Tour, et de plusieurs autres hommes célèbres « à divers titres qui ont pris naissance dans vos contrées... »

En 1859, la Société, qui ne compte pas dix ans d'existence, publiait les volumes VIII et IX de sa collection. Le IXe volume est

Digitized by Google

exclusivement consacré au congrès de 1858. Nous examinerons ce que la Société a fait chez elle dans ses séances ordinaires; puis nous la suivrons dans les grands jours du congrès.

Tome VIIIe (année 1858). Parmi les documents nombreux et dignes d'intérêt que renferme ce volume, ne convient-il pas d'assigner le premier rang aux recherches patientes et consciencieuses de M. Piette *Sur les chaussées romaines du département de l'Aisne?* Lorsque la Société fut informée que M. le Ministre de l'instruction publique faisait appel aux compagnies savantes pour l'aider à réunir les matériaux d'une grande publication d'ensemble sur la topographie des Gaules, elle eut lieu de se féliciter d'avoir, grâce à M. Piette, un travail tout fait à présenter au Gouvernement, dont elle semblait avoir prévenu les intentions. Les itinéraires rétablis par le savant archéologue sont dignes de fixer l'attention de l'historien, soit qu'ils conduisent au camp d'Epagny, ou aux importantes ruines, romaines dit-on, mérovingiennes peut-être, curieuses à coup sûr, qu'on peut visiter à Champlieu ; soit qu'ils traversent entre Crécy-au-Mont et Montécouvé le champ de bataille de Soissons, ou, près de Saint-Jean-au-Bois, la résidence qu'affectionnaient Clotaire Ier et Chilpéric; soit enfin qu'ils côtoient auprès du village de Taux la butte qui rappelle l'antique souvenir des Druides.

Ce n'est pas là la seule trace que les Celtes aient laissée de leur séjour dans cette partie de la France, comme le prouve un Mémoire de M. Gomart, de Saint-Quentin, inséré dans le même volume, et qui a pour objet *les pierres levées de Vermandois.* L'auteur cite surtout *la pierre qui pousse*, à Viéville, près Ham, et la *haute bonde*, à Croix-lès-Pargny, au lieu dit *le Champ de la bataille.* Ces menhirs sont incontestablement des monuments druidiques. Quelle était leur destination? Faut-il y voir des lieux de sépulture, comme semble l'indiquer la découverte fréquente de squelettes dans le voisinage? M. Gomart propose plutôt de considérer les menhirs comme d'immuables témoins de quelque événement, de quelque fait d'armes; telle de ces pierres gigantesques rappellerait, comme celle du Champ de la bataille, une victoire, et les squelettes que l'on retrouve à l'entour seraient ceux des guerriers morts dans le combat. Cette interprétation est au moins fort ingénieuse.

M. Melleville a inséré, dans le VIIIe volume, deux Mémoires : l'un est *un travail historique et généalogique sur les comtes de Roucy*, qui commence en 923 avec Ragenold, prince des Normands de la Loire, et qui se termine en 1800 avec Armand-Joseph de Béthune, duc de Charost, l'un des plus nobles caractères qui se soient ren-

Digitized by Google

contrés dans nos annales, et digne de tous points du titre de père de l'humanité que lui valut sa charité inépuisable. Nous pourrions dans cette étude signaler plus d'un trait; nous n'en relèverons qu'un seul, celui qui concerne Ebles II, parti en 1070, à la tête d'une petite armée, pour combattre les Maures, en véritable précurseur de la première croisade. Le second Mémoire de M. Melleville a pour objet *la bibliographie historique du département de l'Aisne*; l'auteur recherche et retrouve les richesses littéraires et scientifiques lentement amassées pendant des siècles dans les archives des communes, telles que Laon, Saint-Quentin, Soissons et Chauny, ou des seigneuries, telles que Coucy, Marle et La Fère; ou bien encore par les soins des communautés religieuses, à la tête desquelles se place à cet égard l'ancien chapitre de la cathédrale de Laon. Il explique comment, à la fin du dernier siècle, presque tous ces trésors ont été anéantis, dérobés ou perdus, soit qu'on les ait entassés en désordre dans les chambres, dans les couloirs et jusque dans les cours; soit qu'on les ait fait brûler par charretées dans les fêtes républicaines; soit qu'on les ait transportés dans les ateliers militaires de La Fère, pour les employer à faire des gargousses.

Nous ne pouvons que mentionner ici *une notice biographique* de M. Prioux *sur Jardel de Braine*, antiquaire du dix-huitième siècle; *une note* de M. Vallet de Viriville *sur Colart de Laon*, peintre du quinzième siècle; enfin, *une note* fort courte dans laquelle M. Rouit revendique pour *Ducarne de Blangy* l'invention de la bombe de sauvetage, dont on rapporte à tort tout l'honneur au capitaine Mamby de la marine anglaise.

Nous avons lu avec un pieux intérêt *une notice* de M. Thillois *sur la maison de retraite fondée pour les ecclésiastiques infirmes et pauvres du diocèse de Laon par l'évêque Jean d'Estrées, en* 1687. Cette institution recommandable à tous égards se maintint à travers diverses vicissitudes jusqu'à l'époque de la révolution française.

Nous ne saurions omettre une très-curieuse communication de M. Duchange *sur la situation du corps médical à Laon dans la première moitié du dix-huitième siècle;* en voici la substance : En 1721, Laon se trouva à la veille d'être privée de médecins, « le sieur Cu-« vier se trouvant fort âgé, et un seul ne pouvant suffire à la ville et « à la campagne. » Le conseil municipal s'alarma, et, pour engager quelques médecins habiles à venir s'établir à Laon, il leur proposa de grands avantages. En même temps il jugea qu'il était très-nécessaire « de veiller sur la qualité des drogues des apothicaires, de « laquelle dépendait la guérison des malades, » et il prescrivit des

Digitized by Google

visites ou inspections rigoureuses faites par des experts assermentés. Là ne s'arrêta pas la sollicitude du conseil. Il n'avait à sa disposition personne qui sût remettre les bras et les jambes. Il délégua donc deux échevins chargés d'entrer en négociation avec un sieur Claude Dumont, qui avait succédé à feu son père dans l'art de réduire les membres rompus et disloqués. Après quelques pourparlers, le sieur Dumont, simple *rebouteur*, consent à venir se fixer dans la ville à la condition qu'il sera exempt de la taille, du logement des gens de guerre, qu'il recevra une indemnité annuelle de soixante livres, enfin, que son fils, « qui travaille à devenir capable de rendre « service au public, » pourra compter sur sa survivance. Ce n'est pas tout encore : de même qu'il n'y avait plus en ville qu'un vieux médecin, il n'y avait plus aussi qu'une sage-femme hors de service. Le maire se met en quête; il écrit à Paris, et, moyennant une pension annuelle de cent livres et la jouissance de toutes les exemptions que la ville peut accorder, il s'assure qu'on enverra à Laon « une « personne habile et expérimentée, qui avait été destinée pour une « grande ville. »

Cette naïve esquisse des mœurs anciennes fera-t-elle sourire? Cela se peut; mais nous nous associons entièrement, quant à nous, au sentiment de M. Duchange, qui croit devoir quelque reconnaissance à ce corps municipal, « se préoccupant de la santé publique et s'es- « sayant à fonder d'utiles institutions. Depuis, ces institutions ont « pris les noms scientifiques de *Conseil d'hygiène*, de *Jury médical*, « de *Dispensaire*. Mais, en changeant de nom, elles n'ont point « changé de nature, et l'honneur en revient à ceux qui les premiers « les ont conçues et indiquées. »

Voilà un volume et une année bien remplis. Cependant la Société se préparait à recevoir le Congrès archéologique; elle déterminait les questions qui devaient être soumises à la docte assemblée, et se mettait en mesure de les discuter. Les travaux du Congrès se trouvent réunis dans le IXe volume de la collection. Nous avons sous les yeux les questions diverses qui ont été traitées dans cette circonstance, et nous pouvons les apprécier après l'épreuve. Dans le nombre il en est qui n'ont pas été suffisamment éclaircies et dont la solution nous semble au moins fort douteuse; telle est la sixième question qui propose de *fixer l'époque de l'introduction du christianisme dans les contrées qui formeront le département de l'Aisne*, et qu'on a essayé de résoudre en faisant du premier évêque de Soissons un disciple immédiat des apôtres. Telle est surtout la première question qui s'occupe de quelques haches en silex, réputées anté-

Digitized by Google

rieures au déluge. Le savant et spirituel M. de Saulcy, qui assistait au Congrès, a cherché à prémunir les antiquaires ses collègues contre les démangeaisons qu'ils pourraient avoir de nouer des relations avec les habitants du paradis terrestre. Il leur a conté l'aventure de M. Letronne, auquel on avait présenté en grande pompe comme antédiluvienne une statuette informe et toute empreinte de houille; or il se trouva, toute vérification faite, que c'était, à n'en pas douter, une petite statue de la Vierge et de l'enfant Jésus.

Si plusieurs points sont restés indécis, il en est beaucoup d'autres qui ont été établis avec autorité. De curieuses découvertes ont été annoncées et vérifiées. De toutes parts les antiquités romaines ou mérovingiennes se révèlent et semblent sortir de terre. A Blanzy, c'est une grande mosaïque d'une incontestable valeur; près de Vervins, c'est un petit faune de bronze d'un charmant travail; ce sont les antiques sépultures de Vendhuile et de Montescourt-Lizerolles. Il n'est pas de pays où les efforts de l'archéologie soient plus souvent couronnés par le succès.

Nous devons une mention toute spéciale au travail de M. Thillois sur *les Monnaies frappées depuis l'époque de la monarchie française jusqu'en* 1593. La notice du savant bibliothécaire de Laon est fort instructive. Il distingue les monnaies mérovingiennes, carlovingiennes et épiscopales; il fait connaître l'existence, les fonctions et les priviléges des monétaires, officiers préposés par le prince à la fabrication des monnaies, qui jouissaient du droit important de faire frapper la monnaie sous leur nom et à leur effigie, et parmi lesquels il faut citer saint Éloi; il indique les lieux du département de l'Aisne, tels que Laon, Kirsy-sur-Oise, Soissons et Vermand, où étaient établies des *monnaieries* sous nos rois de la première race; il examine les monnaies carlovingiennes frappées à Laon sous la seconde race; il retrouve, enfin, des monnaies épiscopales remontant jusqu'à l'évêque Adalbéron, en 997. Toute cette étude est du plus haut intérêt.

Nous citerons les recherches de M. l'abbé Palant *sur les Pèlerinages encore fréquentés de la province de Picardie*, depuis le célèbre pèlerinage de Notre-Dame de Liesse, jusqu'à celui de Saint-Marcoul, où nos rois, au retour de leur sacre, venaient toucher les écrouelles; — la notice de M. Mouret *sur les Maladreries* et *Léproseries;* — le remarquable travail de M. de Marsy *sur la Procédure suivie à l'égard des cadavres des suicidés dans les bailliages de Marle et de Ribemont.* — Nous signalerons, enfin, le Mémoire de M. Melleville *sur la Condition civile et politique des Serfs dans les diocèses de Laon, de Soissons et*

Digitized by Google

de Noyon. Nous avons retrouvé les éminentes qualités et le vaste et solide savoir de M. Tailliar dans la discussion qui a suivi la lecture de ce Mémoire, aussi bien que dans une improvisation lumineuse *sur la Pairie ecclésiatique de Laon.*

La session du Congrès archéologique de 1858 a été tellement pleine et tellement féconde en utiles enseignements que, dans ce compte rendu rapide, nous nous voyons obligés de négliger ou d'omettre beaucoup de renseignements et de détails qui ont une valeur sérieuse. Dans l'impossibilité où nous sommes de tout dire et de rendre à chacun l'exacte justice qui lui est due, nous ne pouvons mieux faire que de renvoyer les amis de l'histoire nationale à la lecture du IXe volume de la collection du Bulletin.

3° *Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons.*

En abordant cette partie de notre travail, nous éprouvons un double regret : d'abord le dernier volume publié par la Société est sous presse, et n'a pu nous être remis en temps utile, ce qui nous force à nous reporter jusqu'à l'année 1857; ensuite dans le tome XI, qui renferme les documents de 1857, la place la plus considérable est réservée à une étude de M. l'abbé Lambert *sur les Terrains tertiaires du bassin de Paris.* Cette étude géologique, n'étant pas de notre compétence, échappe par cela même à notre appréciation. Nous en sommes donc réduits à recommander les recherches, trop abrégées peut-être, de M. Suin *sur l'Histoire de Soissons pendant la Ligue, deux Lettres inédites de Henri III au gouverneur de Soissons;* enfin et une notice de M. Rioux *sur Raoul de Presles*, où nous relevons quelques détails inédits sur l'existence d'écoles fondées antérieurement à l'année 1315 dans les villages de Cys et de Presles.

Nous ne quitterons pas la Société archéologique de Soissons sans la féliciter hautement des efforts persévérants qu'elle a tentés pour la conservation de tous les monuments d'architecture sacrée. Elle s'impose l'obligation de faire des excursions annuelles, dont l'objet est moins encore d'étudier les vieilles églises de sa circonscription que de les signaler aux populations et d'intéresser à leur entretien les personnes notables des localités auxquelles elles appartiennent. Grâce à son influence, un cours d'archéologie est fait aux élèves du grand séminaire de Soissons. Mgr l'évêque de Soissons, appréciant les services rendus par la Société, a décidé que deux de ses membres feraient partie du conseil qu'il a institué pour l'examen de tous les projets de construction et de réparation des églises

Digitized by Google

de son diocèse. Par tous ces moyens la Société est assurée d'atteindre le but qu'elle s'est proposé, et de remplir dignement sa mission, qui consiste à combattre victorieusement partout où elle les rencontre les envahissements de l'ignorance et du mauvais goût.

§ II. — LA MORINIE. LA FLANDRE MARITIME. SAINT-OMER. DUNKERQUE. BERGUES.

1° *Société des Antiquaires de la Morinie.* La Société publie des *Mémoires* et un *Bulletin.* Nous avons entre les mains le X° volume des Mémoires (première partie 1858) et les numéros du Bulletin pour l'année 1859.

Le volume des Mémoires renferme plusieurs morceaux qui méritent d'être signalés. Nous citerons une bonne notice de M. Parenty *sur Guillaume, abbé d'Andres, et sa chronique*; un article assez curieux de M. Toursel *sur les Pastorales du P. Guillaume Grumsel*, sorte de tour de force littéraire, que nous considérons comme un chef-d'œuvre de mauvais goût; un travail de M. Deschamps de Pas sur une page inédite de l'histoire de Saint-Omer : il s'agit du récit que fait Hendricq, témoin oculaire, d'une *attaque dirigée, en* 1594, par les Français, *contre la porte Sainte-Croix;* ce qui nous paraît ressortir de la relation de ce coup de main manqué, c'est que les assiégeants se sont aussi peu distingués par leur audace que les assiégés par leur diligence.

Un sentiment de patriotisme honorable a engagé M. Courtois à présenter à la Société *la Biographie poétique de Simon Ogier d'après lui-même.* Nous avouons avec quelque confusion que M. Courtois nous a tout appris, tout, jusqu'au nom de son poëte. Nous le remercions de nous avoir fait faire connaissance avec un bel esprit du seizième siècle, dévoué au culte de la muse latine, et dont les œuvres ne faisaient pas trop mauvaise figure même auprès des œuvres des Vida et des Sannazar. On aime à suivre cet enfant du Nord, ami des doux loisirs et fuyant les horreurs de la guerre, dans son pèlerinage vers le pays de la poésie et du soleil. On lui sait gré du souvenir fidèle que, pendant un séjour de dix ans à Vérone et à Rome, il conserve à sa chère Morinie. Il y a quelque mérite à chanter les nymphes de Saint-Omer et les bords de l'Aa, quand on a connu les rives du Tibre et de l'Éridan. Simon Ogier avait plus d'une corde à sa lyre; à côté de la touchante élégie qui a pour titre *Artesia*, on rencontre, dans le volumineux recueil de ses vers, telle pièce de poésie badine et légèrement satirique. On nous pardonnera, à nous

Digitized by Google

autres Flamands, que le sujet touche d'une façon directe, de signaler surtout en ce genre une spirituelle requête adressée aux Archontes (*ad Archontas*), — Saint-Omer étant sans doute l'Athènes de la Morinie, — pour leur dénoncer les brasseurs du temps (*coctores cervisiæ*), qui ne rougissaient pas de livrer à la consommation de la bière falsifiée. L'invective, gracieuse dans la forme, est énergique au fond : la falsification de la boisson nationale par cette engeance de Locuste est déclarée un cas pendable. Ogier a joui d'une véritable célébrité et ses livres étaient recherchés dans le commerce; nous l'apprenons de lui-même : « J'ai fait de mon mieux, dit-il en « vile prose, et, autant qu'il a été en moi, j'ai popularisé le nom de « votre ville chez les Italiens, les Espagnols, les Germains et les « autres nations du monde, si du moins il est vrai, comme me l'af- « firment les marchands de livres qui fréquentent les marchés loin- « tains et les foires en renom où sont recherchés les livres, que mes « œuvres sont fort demandées, que le nom d'Ogier est en grand « crédit, et que je ne jouis pas d'une médiocre réputation chez les « peuples étrangers. » Sic transibit gloria mundi!

Dans une notice instructive *sur les fonts baptismaux de Wierre-Effroy*, M. l'abbé Lefebvre apprécie et caractérise les premiers essais de la sculpture dans les monuments sacrés du douzième siècle. Par suite de leur contact avec l'Orient, et de leurs rapports avec Constantinople, les croisés s'étaient trouvés en présence d'une civilisation qui leur était inconnue, et ils avaient été initiés aux secrets de l'art byzantin. Ils rapportèrent en Occident une sculpture symbolique qui avait ses règles et ses principes arrêtés. C'est en appliquant ces notions générales, qui n'ont rien de vague et d'arbitraire, à l'objet de son étude archéologique, que M. l'abbé Lefebvre tente l'explication des fonts ornés de sculpture de *Wierre-Effroy*. Il voit dans les animaux fantastiques qui forment la ceinture de la cuve baptismale la représentation consacrée des démons vaincus par la vertu du sacrement; et il remarque, avec raison, comme fort importante dans le bas-relief, la figure du poisson mystique, emblème de Jésus-Christ, Fils de Dieu, Sauveur, qui se rencontre à chaque pas dans les catacombes, et qu'on trouve reproduit jusque dans les églises du nord de l'Europe.

Nous avons lu avec le plus sérieux intérêt une *Histoire de Renty*, composée avec beaucoup de soin et au prix de consciencieuses recherches, par M. Henri de Laplane. Renty, qui n'est plus aujourd'hui qu'un humble village de l'arrondissement de Saint-Omer, a joué pendant plusieurs siècle un rôle important; il a son passé, il

Digitized by Google

attendait et il a trouvé son historien. Le savant secrétaire perpétuel de la Société des antiquaires remonte jusqu'aux origines. Se faisant le contemporain des grands disciples de saint Colomban, il raconte la vie de saint Bertulf, sa retraite, ses vertus, ses miracles et le concours de pieux visiteurs qui entouraient ses reliques de leur vénération. Le bourg de Renty possédait ce précieux dépôt, qui fut la source de sa fortune et le gage de sa prospérité. Un monastère est fondé, un château s'élève sur les bords de l'Aa. A la première famille féodale des seigneurs de Renty succède la puissante maison de Croy. Placé au poste le plus périlleux, comme une sentinelle avancée, le château fort dut être vivement disputé, au quinzième siècle, par les Français et les Anglais, par les Français et les Espagnols au seizième.

On sait comment, en 1554, l'empereur Charles-Quint et le roi de France Henri II se rencontrèrent sous ses murs et se livrèrent un sanglant combat. M. de Laplane a compris que c'était là le point capital de son récit. Il a réuni tous les éléments d'une relation fidèle et complète de cette journée, opposant au témoignage du Français Fr. de Rabutin le rapport jusqu'à présent inédit du bourgeois d'Arras Jacques Genelle, partisan dévoué des impériaux. Il explique comment chacune des deux armées put s'attribuer le succès, les Français ayant repoussé les Espagnols, et ceux-ci ayant réussi toutefois à sauver le château menacé. Renty, fort endommagé par le canon de Henri II, ne se releva qu'avec peine. En 1638, il résista mal à la vigoureuse attaque du maréchal de Châtillon, et ses murailles furent renversées. « Quarante ans après, en 1678, un ar-
« ticle du traité de Nimègue assurait pour toujours à la France la
« possession du sol et des intéressants débris du vieux château dé-
« mantelé. »

De tous les documents que contient ce volume, celui qui a excité le plus notre attention, c'est celui qui a été publié à la prière d'un membre de l'Institut, M. Vincent, et qui a pour titre : *Fondation d'Hesdin-Fert ; Conseils politiques adressés à la princesse Marie, régente des Pays-Bas pour Charles-Quint.* Voici en quelles circonstances ces conseils ont été donnés :

Le Vieil-Hesdin venait de périr avec Thérouanne, sa compagne d'infortune, victime d'un acte de colère de Charles-Quint. Cette ville infortunée, coupable d'avoir arrêté trop longtemps l'exécution des projets ambitieux du terrible empereur, avait été livrée par lui à Philibert-Emmanuel, avec ordre de la raser jusqu'aux fondements. Le Vieil-Hesdin avait été pris le 18 juillet 1554; à la fin du mois

Digitized by Google

d'août, il n'existait plus. Les débris avaient été transportés à une demi-lieue de distance, en un lieu nommé jusqu'alors *le Mesnil*, où Marie de Hongrie possédait une maison de plaisance. L'emplacement parut propice ; on y construisit un fort, et bientôt on y éleva une ville. Cette ville, c'est Hesdin-Fert ou le nouvel Hesdin.

La cité neuve, à l'époque de sa fondation, avait une extrême importance, soit par sa position près de la frontière française, soit par la forte assise de ses fortifications. On chercha tous les moyens de lui assurer un long et brillant avenir. C'est dans ce dessein qu'un des conseillers de la régente lui présenta le Mémoire que la Société des antiquaires de la Morinie donne au public pour la première fois.

Tout était à faire ; aussi l'occasion était propice pour les amis des sages institutions et des utiles réformes. Le législateur conservait toute la liberté d'action. C'était un vaste champ ouvert aux tentatives d'un homme de bien. De là le très-vif intérêt que nous inspire ce travail ; nous y cherchons la solution de cette question : Quelles étaient, au seizième siècle, les idées d'un homme d'État philosophe sur les conditions d'un bon gouvernement? Nous suivrons pas à pas l'auteur des *Conseils*.

« Comme dict Cicero, homme vraiement politique, une ville ne « consiste ès parois des maisons, mais en société de religion, de « loix et de fortune ; et la fin à laquelle toutes villes se doibvent « édiffier est pour résister conjuinctement auz périls communs, se- « courir mutuellement aux affaires l'un de l'aultre, et vivre en repos « et tranquillité ; ce que faire ne se peult, si deux choses, DIEU ET « LA LOY, ne dominent en icelles. »

« Il faut avant tout mettre en bon ordre et estat le faict de la re- « ligion... De soy-mesme le pœuple est assez indévotieux et mal « affecté aux églises, pour qu'on se garde de le laisser s'endurcir « et aliéner de la religion et honnesteté de vie digne de la profes- « sion chrestienne, à quoy les mistères et doctrines de Dieu pœu- « vent vrayement pourveoir plus que nulles aultres choses. Le plus « grand signe que on puisse avoir de la perdition d'un Estat de pays, « c'est quand Dieu s'y oublie et son service. »

Les églises contruites et honorablement dotées, il conviendra de se montrer très-scrupuleux sur le choix des prêtres et des clercs chargés de les desservir et de répandre la parole de Dieu, « qui est « le vray et droict sentier de vie. » « Est besoing pourveoir que le « principal pasteur et ses aydes, ayant charge des âmes, soient « ydoines et ornés de toutes vertus et choses requises à leurs dicts « offices, qu'ils soient de bonne vie, modeste conversation, et de

Digitized by Google

« littérature suffisante, vigilans sur leur troupeau, irrépréhensibles, « affin que leur vie ne puist moins preschier que leur parolle; « aussi qu'ils soient natifs des païs de Sa Majesté, ses bons et « loyaulx subjects. »

On ne négligera ni l'esprit, ni le corps, ni les intérêts de l'instruction, ni les soins que réclame la santé : « Aussy se pourroit « réserver quelque prébende pour un escolastre, qui seroit tenu de « tenir escolle ou de pourveoir de quelque maistre pour enseigner « les enffans; à ce mesme effect se pourroit semblablement garder « quelque aultre prébende pour ung médecin publicq, pourveu « néantmoins qu'ils fussent tous capables et ydoines pour tenir béné- « fices ecclesiastiques. » — « En outre, se trouve nécessaire d'éta- « blir un hospital en quelque lieu propice et spacieux sur l'issue de « la rivière, pour illec rechepvoir les poures gens de guerre ou « citadins qui seroient malades; en y ordonnant quelque nombre « d'honnestes femmes religieuses hospitaillieres pour panser iceulx « malades, avec quelques medecin, apothicaire et chirurgien, gaigés « sur les fruicts dudict hospital. »

La *policie* ecclésiastique étant réglée, on s'occupera « de la *policie* « civille ou temporelle, et premièrement du gouverneur et capi- « taine. » « Le temporel et civilté consiste en deux membres, asça- « voir, en l'art et discipline militaire, et en la science de justice « civille. Or ont tousjours les armes et les loix besoing de l'ayde « l'un de l'aultre, car la chose militaire est colloquée en seureté « par les loix, et les loix par les armes sont soustenues et gardées. » L'auteur du Mémoire n'admet pas la division des pouvoirs; un seul et même gouverneur sera nommé « tant pour le faict de la justice et « de la guerre. Il faut donc qu'il soit sçavant en l'administration « civille et faictz belliqueux, ayant les vertus pertinentes pour ces « deulx poincts; lequel soit prudent au deliberer, fort pour l'exécu- « ter, bien sçachant faire et commander, non dissolu en ses faicts « et dicts, modeste et tempéré, tempérant pour prester audience à « l'oppressé et bon justicier pour punir les délinquens... » Trois fois heureuse la ville d'Hesdin si l'on découvre jamais pour elle ce phénix des gouverneurs! S'il se rencontre un pareil homme, on aurait tort de le marchander. « Fault qu'il ayt bon traictement de Sa Ma- « jesté pour vivre honorablement, tenir court et despence... Fault « aussy en effect qu'il soit libéral, car il n'y a chose qui rend le « chief plus odieux et contemptible qu'avarice. » Le considère-t-on comme capitaine? « Ne souffira qu'il sçace bien le mestier de la « guerre pour manier armes aux champs en rencontre, mais qu'il

Digitized by Google

« soit homme expert et ydoine pour soustenir ung siège. » Qu'il entretienne une exacte discipline, faisant défense à ses soudars « de « fourrager, piller et menger les subjects de Sa Majesté en la ville « ou aux champs, sur peine de la hart, quelque petit que soit l'ex- « cès. » Le gouverneur aura deux lieutenants, l'un pour les affaires de la guerre, l'autre pour la justice civile et criminelle. Quant aux qualités qui seront requises, elles peuvent se résumer d'un mot : Tel gouverneur, tels lieutenants. Comment composer la garnison? d'hommes d'armes sédentaires, « qui pourraient illec évocquer leurs « femmes, enfans et mesnaiges, qui prendroient affection d'y faire « quelques ediffices, mesmement de faire cultiver et mectre en « labeur quelques terres allentour d'icelle ville.., » Voilà une colonie de soldats laboureurs. Les avantages de ce système sont exposés avec talent, mais nous doutons, quant à nous, que ces guerriers pacifiques puissent devenir des héros sur le champ de bataille. S'agit-il du justicier? Il sera secondé par les officiers, du bailliage, à qui les emplois « seront pour ceste fois octroyés gratuitement, afin qu'ils « soient tous gens de bien, droicturiers et amateurs de justice; qui « ayent bonne fame et réputation. »

Une administration municipale sera établie, ayant à sa tête un maire et des échevins. On encouragera les développements de l'industrie : « Ce que j'entends se pourroit faire en eslevant en icelle « ville le stil de la draperie qui par bon temps estoit en assez grand « valeur audict bailliage et comté de Sainct-Paul; et sy est ledict « pays commode pour cela par le moïen du grand nombre de bes- « tiaux à laine qui se y nourrissent en bon temps, dont ils compo- « sent leurs drapz, et des bestes à cornes de quoy ils vivent; sy « seroit ung mestier de grande conséquence, car de la dicte draperie « dépendent et vivent grand nombre de pœuple, si comme labou- « reurs, marchans de laine, pigneurs, filleresses, tisserans, car- « deurs, foulleurs, tondeurs, taincturiers; à quoy la rivière de « Canche est bien propice. » On ferait venir des maîtres ouvriers d'Arras, de Lille et d'Armentières. Il faut aviser aux moyens les plus efficaces pour peupler la ville neuve; à cet effet, « Sa Majesté « pourra octroyer aux manans et habitans plaine immunité et des- « charge de toutes maltostes, tailles, aydes et impositons. Une ou « deux franches festes par an se pourront bien tenir allentour pour « entretenement de la négociation (du commerce); mais non pas « pour y rassembler toute l'ordure, villanie et infamie des divers « pays, qui se pourroit illec confluer et inonder. — Quant est de « donner affranchissement en icelle ville aux bannis et fugitifs tant

Digitized by Google

« pour crimes comme pour dettes, que lisons les anciens avoir « praticqué quelquefois, la chose (comme estant contre Dieu, jus- « tice et bonnes mœurs, aussy donnant occasion aux maléfices) ne « plaist ny à moy ny à aultres qui vœullent par vertu ériger et faire « croistre une bonne ville. » On veillera à ce que les terres soient ensemencées, labourées, cultivées, dût-on pour cela empiéter sur les droits du propriétaire négligent. La police sera exacte et rigoureuse « affin que les bonnes gens champestres ne soient pas, comme « par le passé, chassez à povreté par maulvais garnemens, tant « gens de guerre que aultres. » Les prévôts, à qui est commis le soin de prévenir ou de châtier ces délits, ont perdu toute considération, « aussy à raison du povre traictement qui leur est faict, « mesmement que aulcuns ont ainsy vescu qu'ils avoient la justice « vénale, estans vrays fauteurs des delinquens; or il seroit expé- « dient que fust prins grand regard mectre en iceluy estat homme « de bonne et suffisante condition, grand justicier, incorruptible et « diligent. Par le moien de quoy l'estat seroit servy d'hommes de « bien, et les souldars d'icelluy ne seroient complices et adhérens « des criminelz, ainsy qu'ilz sont ordinairement. »

Tels sont les principaux traits de ce curieux Mémoire; en le lisant on songe involontairement à l'auteur de *Télémaque* et à sa république idéale. Cependant le conseiller de la régente est un homme pratique; toutes les fois qu'il exige beaucoup des fonctionnaires de sa nouvelle ville, il a soin d'ajouter : *S'il se peut... Autant que la chose est possible.* Il n'est pas sans défiance. Il demande le mieux pour obtenir à peu près le bien.

Avant de prendre congé des antiquaires de la Morinie nous devons une mention honorable à un essai aussi amusant qu'instructif de M. Arthur Dinaux sur *les anciennes modes flamandes*. Au moyen âge, la Flandre, par ses modes, a donné le ton à l'Europe. Tel est le problème que le savant correspondant de l'Institut entreprend de démontrer. Il recherche et il indique les causes de la magnificence de ces modes, et de l'emprunt qu'en firent les étrangers. Les provinces des Pays-Bas se distinguent par leur fertilité, leur richesse, les progrès de leur industrie, la rapide extension de leur commerce; les princes souverains de la maison de Bourgogne surpassent tous les monarques contemporains par leur faste, leur élégance et la délicatesse de leur goût. Les fabriques flamandes livraient à l'admiration des peuples étrangers les plus belles étoffes de soie et de laine, les tissus de lin les plus légers, les plus fines toiles, les plus merveilleuses dentelles. La cameline de Cambrai, le satin de Bruges,

Digitized by Google

la pourpre de Gand, le drap de Courtrai étaient célèbres. Comment, avec tant de ressources pour se parer, les enfants de la Flandre n'auraient-ils pas cédé aux inspirations secrètes de la vanité! Ils commirent ce péché véniel, contre lequel s'éleva à plus d'une reprise le zèle éloquent des prédicateurs, et que ni M. Dinaux ni nous-même ne condamnerons trop sévèrement, aujourd'hui surtout que la plate uniformité de nos vêtements nous fait regretter les costumes si originaux et si variés que portaient nos bons aïeux.

Le *Bulletin* renferme d'excellentes études telles que la *Biographie du maréchal d'Esquerdes*, par M. Liot de Nortbécourt, ou d'importants documents, tels que la *Correspondance inédite des généraux de l'armée de l'empereur Charles-Quint avec les mayeurs et échevins de la ville de Saint-Omer*, à l'occasion du siége, de la prise et de la destruction de la ville de Thérouanne. Ces deux travaux ne sont pas terminés.

2° Mémoires de la Société dunkerquoise. Si nous avons félicité la ville de Laon du zèle avec lequel elle s'est vouée aux études archéologiques, nous ne devons pas moins d'éloges à la ville de Dunkerque, qui depuis quelques années est entrée dans la même voie avec autant de résolution que de succès. Placée à l'extrémité de la France, au sein d'une population qui, en devenant française de cœur, n'en a pas moins conservé tous les caractères d'une civilisation originale, la *Société dunkerquoise* a compris le parti qu'elle pouvait tirer de cette situation exceptionnelle. Elle a été parfaitement secondée, dans l'accomplissement de la mission qu'elle s'est donnée, par le *Comité flamand*, dont nous apprécierons bientôt les utiles services.

La Société a fait paraître, en 1858 et en 1859, les cinquième et sixième volumes de la collection de ses *Mémoires*.

Chacun de ses volumes renferme un morceau historique ou archéologique considérable. Dans le cinquième, se trouve une monographie de *Henri d'Oisy*, par M. J.-J. Carlier. Le sixième renferme une *esquisse de Notre-Dame d'Avioth*, par M. Ottmann.

Le Mémoire de M. Carlier a pour titre : *Fragments historiques sur les seigneurs de Dunkerque, de Bourbourg, de Gravelines, de Cassel*, et l'on pourrait ajouter : *et de beaucoup d'autres lieux*. Là est peut-être le tort de l'auteur et le défaut du travail : Henri d'Oisy, un des héros malheureux de Nicopolis, appartient à la puissante famille des comtes de Bar, qui frayait avec les rois. Dans un coin des vastes domaines de cette maison, nous apercevons bien la seigneurie de Dunkerque ; mais elle n'est citée en quelque sorte que pour mé-

Digitized by Google

moire ; aussi Dunkerque et la Flandre maritime sont-ils fort effacés dans le tableau que trace d'une main habile M. J.-J. Carlier. Il nous semble avoir écrit une page d'histoire générale bien plutôt qu'un fragment d'histoire locale. C'est ce qui arriverait à tout bon citoyen d'Orléans ou de Gisors, qui, se fondant sur ce que l'Orléanais et le Vexin appartenaient à nos anciens rois, ferait à propos de ces deux villes une histoire de la royauté capétienne. Nous rencontrerons incessamment un autre Mémoire du même auteur qui rentre bien plus que celui-ci dans le cercle, où, à notre sens devraient se renfermer, pour être fécondes, les recherches des Sociétés savantes.

M. Ottmann a consacré environ cent cinquante pages à l'examen minutieux et détaillé de l'*Église de Notre-Dame d'Avioth.* La découverte d'une miraculeuse statue de la Vierge, un pèlerinage fréquenté, ont amené la construction d'une église fort curieuse et fort bien décrite. Nous ne hasarderons à ce sujet qu'une remarque : c'est que *Notre-Dame d'Avioth* est située dans le département de la Meuse, et pourrait être revendiquée par les antiquaires de la Lorraine plutôt que par ceux de la Flandre. Sous cette réserve, nous nous plaisons à rendre hommage aux qualités distinguées de l'auteur de cette esquisse archéologique.

Les deux volumes contiennent encore une Notice de M. V. Derode sur *les Ghildes dunkerquoises*, considérées sous un point de vue restreint ; et puis, pour répondre à une demande du gouvernement relative au travail d'ensemble de la topographie des Gaules, deux communications, l'une, de M. Cousin, *sur trois voies romaines du Boulonnais* ; l'autre, de M. Pigault de Beaupré, ayant pour titre : *Reconnaissance des voies locales qui existaient au cinquième siècle.*

3° Annales du Comité flamand de France. « Deux membres rési-
« dants de la Société dunkerquoise vinrent à causer un jour de la
« langue flamande, qui se perdait insensiblement à Dunkerque, où
« elle n'était même plus enseignée. Ils exprimèrent le sincère regret
« de ne pas voir se former, dans la Flandre maritime, une société
« d'hommes disposés à recueillir ce qui était relatif à l'histoire et à
« la littérature flamande..... c'est ainsi qne fut fondé le *Comité fla-*
« *mand.* »

Nous empruntons ces quelques lignes à une Notice de M. Raymond de Bertrand, insérée dans le sixième volume des Mémoires de la Société dunkerquoise ; elles établissent avec une netteté parfaite et les rapports intimes qui unissent les deux compagnies, et l'objet précis que se sont proposé les fondateurs du *Comité.*

Au premier coup d'œil, nous avons été frappé du grand nombre

Digitized by Google

d'articles intéressants et instructifs que contiennent le troisième et le quatrième volume de la collection des *Annales* (années 1856-57, 1858-59). Notre seconde impression a été un sentiment de très-légitime défiance en nous-même. Nous ne sommes pas de la Flandre flamingante, et la langue flamande est pour nous lettre-close : sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, hélas ! force nous est de confesser notre incompétence. Nous ne serions pas peu embarrassé s'il nous fallait juger, par exemple : *Les recherches de* M. de Coussemacker *sur le dialecte flamand de France ;* ou *Les proverbes ou locutions proverbiales recueillis chez les Flamands*, par M. l'abbé Carnel; ou l'étude de M. Louis de Baecker *Sur l'origine et l'orthographe des noms de famille des flamands de France ;* ou l'essai de M. Thelu *sur les noms de baptême avec leurs contractifs et diminutifs en usage chez les mêmes Flamands ;* ou, enfin, le Mémoire de M. Courtois *Sur la communauté d'origine et de langage entre les habitants de l'ancienne Morinie flamingante et Wallonne.*

Heureusement d'autres sujets sont moins inaccessibles pour nous. Nous suivons d'un œil curieux la main expérimentée de M. Coussemacker, quand elle trace *la délimitation du flamand et du français dans le nord de la France.* C'est avec une sorte d'étonnement que nous apprenons que, dans les deux arrondissements de Dunkerque et d'Hazebrouck, sur *cent quinze* communes, il y en a *soixante-treize* où l'on parle exclusivement le flamand, *seize* où le flamand domine, *seize* où domine le français, enfin, *dix* seulement où le français soit exclusivement parlé. *Quatre-vingt-neuf* contre *vingt-six*, telle est la proportion ; elle nous paraît écrasante et pourtant le savant auteur n'est pas satisfait : il constate, il est vrai, que, si le flamand tend à se retirer devant le français, sa retraite est fort lente ; mais il déplore l'état de décadence où est tombé ce qu'il appelle l'état littéraire de la langue. Cela tient à ce que, depuis plusieurs années, il n'est plus permis aux instituteurs, même aux instituteurs libres, d'enseigner le flamand. Or, une des conséquences de cette prohibition, c'est que, d'ici à quelques années, on ne trouvera plus un notaire ni un homme d'affaires capable de lire ou de déchiffrer les papiers ou les titres, qui, dans toutes les familles du pays, sont exclusivement rédigés en flamand. Cette situation anormale, dont nous ne prétendons pas exagérer la gravité, nous a semblé digne de quelque considération.

M. Charles de Laroïère et M. V. Derode ont publié dans les *Annales* deux bonnes études de géographie historique, sous ces deux titres : *Recherches sur la limite de la Flandre et de l'Artois ;* et *De l'état de la Flandre maritime avant le cinquième siècle.*

Digitized by Google

Un Mémoire de M. Derode *sur la pénalité chez les Flamands de France, et particulièrement à Dunkerque au seizième siècle*, contient beaucoup de détails attachants relativement à la constitution de la *Vierschare*, ou cour de justice, à la procédure criminelle, à l'application des peines. Voici, parmi beaucoup d'autres traits, un renseignement qui pour nous a le mérite de la nouveauté : « La coutume « de plusieurs cantons avait admis la mutilation; mais, par un « adoucissement de cette disposition rigoureuse, on remplaçait le « membre véritable par une effigie en métal, au-dessous de laquelle « était une inscription gravée également sur un métal de même na- « ture. L'effigie et l'inscription restaient en permanence au pilori.» M. Derode a vu les originaux conservés aux archives de Furnes, et il cite le texte flamand de plusieurs sentences qui ne laissent aucun doute sur la réalité de cet usage. Il importe d'ajouter que cette peine était prononcée contre l'accusé présent et non pas contre le contumace.

M. Louis de Baecker a fait paraître dans le tome VI une Notice fort bien faite *Sur Noordpeenne, sa seigneurie, son église et son monastère*. C'est accomplir un pieux devoir que de consacrer ainsi le souvenir des lieux qui ont servi de berceau ou d'asile à des hommes de la valeur de Louis de Halewyn, l'héroïque compagnon de Charles VIII à la bataille de Fornoue.

Si la Flandre maritime a dû sa célébrité à ses marins et à ses guerriers, c'est à son industrie et à son commerce qu'elle a dû sa prospérité. M. Charles de Laroïère nous apprend quel important développement avait pris dans la ville de Bergues la fabrication de la serge; et M. Raymond de Bertrand nous représente la petite ville de Hondschoote, aujourd'hui bien déchue et presque ignorée, parvenant dans les derniers siècles du moyen âge, à force de persévérance et de travail, à se placer au rang des cités les plus renommées par leur industrie manufacturière.

Parmi les études si recommandables qui se succèdent et qui se pressent dans ces deux volumes bien composés et bien remplis, il en est une que nous avons surtout distinguée, et par laquelle nous voulons finir; c'est celle qui a pour titre : *Ypres et Saint-Dizier*, et dont l'auteur est M. J.-J. Carlier.

Vers l'année 1228, Marguerite, sœur de Jeanne de Flandre, et qui devait à son tour porter la couronne de comtesse, avait épousé Guillaume, seigneur de Dampierre et de Saint-Dizier. Guillaume visita le pays de sa femme. Il vit de près les grandes cités flamandes, et put se convaincre qu'elles étaient redevables de leur haute fortune

Digitized by Google

à l'excellence de leurs institutions municipales. Ypres était alors une des trois villes les plus florissantes. L'époux de Marguerite eut l'heureuse idée de fonder, en 1228, une commune à Saint-Dizier et de lui donner la charte qui régissait la ville d'Ypres et qui avait assuré sa prééminence. Jusqu'ici rien que de fort ordinaire ; il n'était pas rare que la charte d'une commune fût imitée ou copiée par des communes de création nouvelle. Mais voici qui est plus digne d'attention : pendant près de deux siècles et demi (de 1228 à 1470), la petite ville champenoise ne cessa de recourir à l'expérience et aux lumières de la grande cité flamande, la consultant sur tous les cas douteux, acceptant avec reconnaissance ses décisions souveraines. Ces relations constantes et multipliées sont attestées par un document qui n'avait pas échappé à M. le comte Beugnot, et qui est conservé dans les archives de l'Empire. Ce document d'une importance capitale comprend la charte de Guillaume et de Marguerite, six autres chartes, et la série des consultations, avec les solutions données par le conseil de la ville d'Ypres.

M. J.-J. Carlier a fait une étude attentive de ce précieux manuscrit, et il a consigné dans un mémoire aussi méthodique que lumineux les résultats de son travail, contestant avec autorité certaines assertions de M. le comte Beugnot, comblant les lacunes, pénétrant dans l'intérieur de la municipalité d'Ypres pour apprécier sa constitution, déterminant le caractère des liens qui unissaient les deux villes, et représentant enfin la vieille cité flamande exerçant sur une commune reléguée au fond de la Champagne un patronage bienfaisant et une suprématie morale librement acceptée. C'est une page remarquable de critique historique.

Les membres du *Comité flamand* nous ont appris tant et de si bonnes choses que nous avons grand peine à les quitter. Avant de prendre congé d'eux, nous constaterons qu'outre leurs *Annales*, ils publient, tous les deux mois, un *Bulletin* qui renferme, avec les procès-verbaux des séances, des notes, des aperçus succincts, des communications qui, pour être peu développées, n'en sont pas moins souvent dignes d'intérêt.

4° Mémoires de la Société de l'histoire et des beaux-arts de la Flandre maritime de France. Bergues. Le mouvement se communique de proche en proche, le goût des études historiques se propage. Bergues, la petite ville de Bergues, a elle aussi sa Société savante, qui n'est pas restée inactive, car elle date de 1856, et en 1858 elle publiait déjà son second volume. Nous nous retrouvons, à notre grande satisfaction, en pays de connaissance, les articles de ce nou-

Digitized by Google

veau recueil étant presque tous signés par les collaborateurs les plus estimés des deux Sociétés de Dunkerque. Ainsi le deuxième volume comprend, avec une communication de M. Arnoult de Tournay, qui a pour objet de fixer *la position de la station romaine de Minariacum*, une *excursion dans le vieux Dunkerque*, par M. Raymond de Bertrand ; enfin, deux Mémoires, l'un sur l'*Analogie de la langue des Goths et des Franks avec le sanskrit ;* l'autre, sur l'*Histoire de l'agriculture flamande*, par M. Louis de Baecker, déjà si honorablement connu par ses savantes publications.

La Société française d'archéologie a fait choix de la ville de Dunkerque pour y tenir, en 1860, sa vingt-septième session. Nous augurons bien du succès de ce prochain congrès. L'annonce de cet événement scientifique nous remet en mémoire un article trop court que nous lisions naguère dans l'un des bulletins du *Comité flamand*. Il y était question des solennités littéraires ou concours de poésie qui avaient lieu dans les grandes cités de Flandre au seizième siècle et auxquelles prenaient part les fameuses *chambres de rhétorique*, dont les membres, magnifiquement équipés, montés sur de riches chevaux, faisaient leur entrée dans la ville désignée au son des fanfares et des clairons. Ces concours sont aujourd'hui remplacés par des congrès, les chambres de rhétorique par les Sociétés savantes. L'érudition historique et littéraire de nos jours fait moins de bruit et voyage à moins de frais ; elle serait mal habile, croyons-nous, à former des cavalcades ; mais, les chemins de fer aidant, elle peut venir de plus loin et marcher plus vite. Le rendez-vous est donné pour le le 16 août à Dunkerque : les champions de l'archéologie s'en souviendront ; le pas d'armes sera héroïquement défendu par les vaillantes Sociétés de la Flandre maritime.

Abel Desjardins.

Nota — Depuis que cet article est composé, la Société des antiquaires de Picardie a publié un nouveau volume qui mérite un sérieux examen ; et le congrès à Dunkerque a réalisé, nous n'en doutons pas, toutes les espérances que nous avait fait entrevoir la lecture de son intéressant programme.

A. D.

Digitized by Google

Analyse des travaux imprimés des membres de la Société linnéenne de Normandie pendant l'année académique 1858-1859.

Le but de cette analyse est de donner le plus de publicité possible aux travaux des membres de cette Société, en indiquant avec quelque développement les sujets traités dans le IVe volume du Bulletin des séances de la Société, in-8°, et dans le XIe volume de ses Mémoires, in-4°.

Quatre de ces travaux concernent la *zoologie;* deux la *botanique;* neuf la *paléontologie* et la *géologie;* un la *météorologie;* trois la *chimie appliquée à l'agriculture;* cinq l'*économie rurale.*

Zoologie.

Note sur le Serresius galeatus, Bonap., *et remarques sur le squelette de cet oiseau*, par M. Eudes Deslongchamps, secrétaire de la Société Linnéenne de Normandie. In-4°, 1/2 feuille, avec une planche ; extrait du XIe volume des Mémoires de cette Société.

Dans la séance de l'Académie des sciences de Paris du 24 septembre 1855, le prince Charles Bonaparte lut une note sur un pigeon provenant de l'île de Noukahiva, l'une des Marquises, remarquable par la singulière conformation de la peau et des plumes qui recouvrent la partie antérieure et supérieure de sa tête. Le très-illustre ornithologiste a fait de cet oiseau un nouveau type générique dans sa famille des *Carpophagiens;* il dédia ce nouveau genre à son ami, M. Serres, professeur d'anatomie comparée au Muséum d'histoire naturelle, sous le nom de *Serresius galeatus.*

La dépouille de l'oiseau remise au prince par M. E. Jardin, sous-commissaire de la marine à Cherbourg, n'était pas complète ; elle ne comprenait que la tête, une aile et une patte. Un ornithologiste moins habile que le prince n'eût pas plus hésité que lui à établir un nouveau genre, tant cette tête est remarquable et diffère de celles de tous les pigeons connus. Aussi, le genre est-il parfaitement caractérisé ; il était seulement à regretter que l'on ne possédât point encore la dépouille entière de l'oiseau.

Peu de temps après cette communication à l'Académie des sciences, le prince la reproduisit dans le *Magasin zoologique de Guérin;* il y ajouta un dessin colorié représentant l'oiseau tel qu'il

Digitized by Google

supposait qu'il devait être, en le *restaurant* au moyen des pièces en sa possession.

Depuis lors, il n'a rien été publié sur le *Serresius galeatus;* il paraît même qu'aucun nouveau spécimen de cet oiseau n'a été apporté en Europe.

Au mois de mars 1859, M. Eudes Deslongchamps reçut de M. E. Déplanche, attaché depuis deux ans, comme chirurgien auxiliaire de la marine impériale, à différentes expéditions dans la Polynésie, une caisse contenant divers objets d'histoire naturelle provenant de Tahiti, de la Nouvelle-Calédonie et de Noukahiva ; parmi ces objets étaient plusieurs peaux entières du *Serresius galeatus*, Bonap., et deux squelettes de cet oiseau.

Malheureusement, ces oiseaux avaient été mis en peau un peu trop longtemps après avoir été tués ; et, malgré les précautions que l'on a pu prendre de les pénétrer de *préservatif* et de les bourrer de filasse, elles sont loin d'être en bon état ; de plus, au moment qu'ils furent tués, les oiseaux étaient en mue ; enfin, pendant le long trajet de la caisse en Europe, des *Kankrelats* qui s'y sont introduits ont mangé en partie les pieds de ces rares oiseaux. Malgré tout cela, il a été facile à M. Eudes Deslongchamps de pouvoir compléter la description du *Serresius* donnée par le prince ; la note que nous annonçons a été écrite dans ce but.

En faisant son dessin restauré du *Serresius*, le prince ne connaissait pas les proportions de la queue ; il a supposé qu'elle devait avoir la forme la plus ordinaire à celle des pigeons : c'est ainsi qu'il a représenté son *Serresius* avec une queue de moyenne longueur, mais il n'en est pas ainsi ; elle est fort longue, et coupée carrément au bout. Le prince a représenté également son oiseau avec des formes trapues ; malgré sa grande taille, le *Serresius* a des formes très-sveltes. M. Eudes Deslongchamps accompagne sa note de dessins représentant le *Serresius* avec ses formes naturelles.

La note de M. E. Deslongchamps reproduit d'abord la description donnée par le prince ; il la complète en décrivant les parties et les couleurs des parties que le prince n'avait pu voir.

D'après une des lettres de M. Deplanche adressée à M. Eudes Deslongchamps, l'iris du *Serresius* est d'un blanc pur.

Le squelette a donné à M. Eudes Deslongchamps l'occasion d'y faire quelques remarques importantes. Tous les os des membres, quoique plus longs, les uns d'un quart, les autres d'un cinquième, que les mêmes os d'un pigeon ordinaire de fuie, ne les surpassent pas en diamètre ; ainsi le squelette du *Serresius* est généralement

Digitized by Google

plus grêle. Le sternum du *Serresius* est plus large et plus court que celui du pigeon; son bord extérieur montre une échancrure là où celui du pigeon n'a qu'une fontanelle; la carène, chez le *Serresius*, est moins saillante et son bord est dilaté, surtout en arrière. Mais ce que le squelette du *Serresius* a de plus remarquable, c'est sa fourchette, dont les deux branches ne sont pas réunies sur la ligne médiane, mais se terminent en arrière, en s'amincissant graduellement; de sorte que chacune d'elles représente un stylet osseux un peu ondulé, assez large encore à son articulation à l'épaule, et finissant en pointe grêle vers le sternum. Cette disposition, qui se retrouve chez quelques oiseaux crépusculaires, n'avait pas encore été signalée dans l'ordre des pigeons.

Cette imperfection de la fourchette, d'une part, et cet autre fait que les barbes de la plupart des plumes du *Serresius* se terminent par des espèces de soies flexibles, font supposer à M. Eudes Deslongchamps que les *Serresius* pourraient bien être des oiseaux crépusculaires. Malgré la grandeur de leurs ailes et le grand développement des pennes alaires, surtout des secondaires, leur fourchette, trop faible, doit les empêcher d'être de bons voiliers. La largeur et l'aplatissement des pelottes cutanées situées sous leurs pieds annoncent que ces oiseaux font un grand usage de leurs pattes pour marcher à terre ou sur les branches des arbres; ils sont probablement plus sédentaires que voyageurs. Quand ils volent, ils doivent faire peu de bruit en frappant l'air de leurs ailes, puisque les barbes de leurs plumes se terminent par des soies, un peu comme celles des oiseaux de nuit. Cependant le plumage des *Serresius* n'a pas, à beaucoup près, la moblesse de celui de beaucoup d'oiseaux de nuit.

Catalogue des cirrhipèdes, des mollusques et des rayonnés recueillis à la Guyane par M. E. Déplanche, chirurgien auxiliaire de la marine impériale, pendant la campagne de l'aviso à vapeur le Rapide, *années* 1854, 1855 *et* 1856, par M. Eudes Deslonchamps, secrétaire de la Société Linnéenne de Normandie. In-8°, 51 pages; extrait du IVe volume du Bulletin de la Société Linnéenne. 1859.

Les catalogues des *mammifères*, des *oiseaux*, des *reptiles* et des *poissons* rapportés de la Guyane par M. Déplanche ont été successivement publiés dans les volumes précédents du *Bulletin* de la Société Linnéenne. Le zélé chirurgien du *Rapide* ne négligea pas les mollusques et tous les autres animaux invertébrés qui lui tombèrent

Digitized by Google

sous la main, ou, plus exactement, qu'il rechercha soigneusement. Le IVe volume du *Bulletin* de la Société Linnéenne publie aujourd'hui le catalogue des Cirrhipèdes, des Mollusques et des Rayonnés; l'un des volumes suivants fera connaître les animaux articulés rapportés par le même naturaliste voyageur.

Le présent catalogue ne contient pas seulement les animaux ramassés à Cayenne, mais il comprend également ceux que M. Déplanche recueillit à l'île de San-Iago, l'une des îles du Cap-Vert; ceux qu'il put se procurer dans l'océan Atlantique, pendant les traversées d'aller et de retour; ceux qu'il ramassa sur le continent des Guyanes française et hollandaise, où son navire fit plusieurs excursions; d'assez nombreuses espèces provenant de l'île de Curaçao lui furent données pendant son séjour à Paramaribo, capitale de la Guyane hollandaise; enfin, en revenant en France, il visita la Martinique et la Guadeloupe, où un certain nombre de coquilles furent encore récoltées. Pendant son séjour à Cayenne, le *Rapide* visita fréquemment l'îlet de la Mère et l'île Saint-Joseph, dont les productions ne furent pas négligées.

De tous ces points, M. Déplanche a rapporté un grand nombre de spécimens, qu'un dépouillement attentif a fait rattacher à deux cent vingt et une espèces appartenant à quatre-vingt-quatre genres. *Cirrhipèdes* : trois genres, six espèces; *mollusques lamellibranches :* vingt-six genres, soixante-sept espèces; *mollusques gastéropodes :* quarante-quatre genres, cent trente et une espèces; *Céphalopodes :* un genre, deux espèces; *Ptéropodes :* deux genres, deux espèces; *Echinodermes :* trois genres, cinq espèces ; *Radiaires :* quatre genres, sept espèces.

M. Déplanche ne s'est pas borné à recueillir des coquilles actuellement vivantes, dont une petite partie avec leurs animaux conservés dans l'alcool; ayant rencontré sur sa route deux dépôts de coquilles fossiles, l'un à San-Iago, l'une des îles du Cap-Vert, l'autre sur les bords de la Saramaca, rivière de la Guyane hollandaise, il en a rapporté tout ce qu'il put ramasser, pour ainsi dire, en passant. Ces deux dépôts sont *récents* et paraissent appartenir à l'époque géologique actuelle, du moins plusieurs espèces identiques de ces coquilles fossiles ont été ramassées dans les mers voisines de ces dépôts; et celles que M. Déplanche n'a pas eu l'occasion d'y rencontrer à l'état vivant sont connues en cet état dans les mers des mêmes parages.

L'auteur du présent catalogue donne à la fin de celui-ci, une note où sont décrits ces deux dépôts, autant que le lui ont permis

Digitized by Google

les renseignements fournis par M. Déplanche et qui suffiront pour les faire connaître, s'ils n'ont pas été déjà signalés dans d'autres ouvrages, ce que MM. Déplanche et Eudes Deslonchamps ignorent.

Un catalogue n'est pas, en général, un ouvrage fort recommandable aux yeux de beaucoup de personnes; cependant, pour se mêler de juger les difficultés de semblables travaux, il faudrait au moins en avoir fait un. Sans doute, si l'on avait à sa disposition des collections *complètes* et *parfaitement nommées*, ainsi que *tous* les ouvrages *généraux* et *particuliers* où sont soigneusement décrits et figurés les êtres qu'il s'agit de cataloguer, la chose ne serait pas bien difficile; elle ne demanderait que du temps, de la patience et de l'attention. Mais où sont les collections *complètes?* en existe-t-il de pareilles? Où sont celles qui ne renferment point d'erreurs de nomenclature? Où sont, enfin, les bibliothèques renfermant *tous les ouvrages nécessaires à consulter* sur les matériaux, même restreints, que l'on désire convenablement élucider? Certainement tout cela n'était pas à la disposition de l'auteur du catalogue. Quoiqu'il ait à sa portée des collections assez considérables et qu'il ne manque pas d'ouvrages concernant les mollusques, on comprendra aisément que beaucoup d'éléments de recherches lui ont fait défaut. Recourir à la complaisance d'hommes mieux placés n'est pas chose commode; d'ailleurs, les savants *spéciaux* et *généraux* ont presque toujours (la complaisance admise) tout autre chose à faire que de passer leur temps à l'examen de collections plus ou moins intéressantes qui ne manqueraient pas de leur arriver de tous côtés. S'abstenir..... serait peut-être le parti le plus sage. Mais il est dur de laisser ignorées des collections qui pourraient, d'une manière ou d'une autre, fournir d'utiles renseignements à la science, ou de les voir se disperser et s'anéantir.

L'auteur du catalogue, mettant tout amour-propre de côté et ne se formalisant point d'être taxé d'ignorance, n'a nulle prétention à ce que son travail soit sans reproche; il s'est arrêté à la résolution suivante : toutes les fois qu'il a été certain de la détermination d'une espèce, il s'est contenté de l'inscrire simplement et de faire connaître sa localité; pour les espèces dont l'identification lui a laissé quelque doute ou qu'il n'a pu reconnaître, il en donne une description exacte et succincte, mais suffisante pour que les hommes du métier puissent reconnaître l'objet dont il a voulu parler. Mais, dans ces cas, il n'a pas ajouté au nom générique une désignation spécifique de sa façon, dans la crainte d'augmenter encore la confusion déjà si grande de la synonymie. S'il se trouve parmi les es-

Digitized by Google

pèces qui n'ont pas de nom de nouvelles pour la science, et cela est probable, le naturaliste qui constatera le fait de la nouveauté mérite, autant et plus que l'auteur, de leur donner une désignation spécifique et de leur faire prendre rang dans le grand catalogue des productions de la nature.

Quelle peut être l'utilité d'un pareil catalogue? La même que celle de tous les ouvrages de ce genre, qui renseignent souvent avec fruit les hommes s'occupant de recherches spéciales. Mais les espèces innommées, à quoi serviront-elles? Elles seront précisément celles qu'il pourra être le plus utile de comparer, puisqu'une description les accompagne, et qu'une description vaut mieux qu'un simple nom, lequel pourrait être mal appliqué et devenir la source d'erreurs.

D'ailleurs, ce catalogue n'eût-il d'autre avantage que celui de désigner des localités précises, ce serait déjà quelque chose, et l'on peut les regarder comme telles, M. Déplanche ayant soigneusement noté la provenance de tout ce qu'il a ramassé. On sait qu'il n'y a guère de recueils où soit rangées et décrites des espèces en plus ou moins grand nombre dont le lieu d'habitation est ignoré, ou, ce qui est plus fâcheux, indiqué d'une manière fautive. Enfin, la même espèce existant dans des lieux plus ou moins éloignés, quelques-uns de ceux-ci ne sont pas mentionnés.

Catalogue des mollusques terrestres et fluviatiles du département du Calvados, par M. *de l'Hôpital*, professeur de sciences physiques au lycée impérial de Caen, membre de la Société Linnéenne de Normandie. In-8°, 40 pages, avec une planche. *Bulletin de la Société Linnéenne de Normandie*, tom. IV. 1859.

Jusqu'ici personne, dans notre département, ne s'était occupé des mollusques terrestres et fluviatiles qui s'y rencontrent; pas une ligne, à notre connaissance, n'avait été écrite à leur sujet. Les collecteurs de coquilles s'étaient contentés de ramasser les espèces les plus communes connues partout, sans s'occuper de rechercher les espèces plus rares, s'il en existait.

Depuis près de trois années, M. de l'Hôpital, désirant combler cette lacune, s'est livré, autant que ses fonctions très-astreignantes le lui ont permis, à récolter les animaux et les coquilles de cette classe qui vivent dans les environs de Caen et dans quelques-uns des arrondissements du Calvados le plus à sa portée. Les résultats obtenus par lui sont d'autant plus remarquables qu'on était loin de

Digitized by Google

soupçonner autour de nous l'existence d'espèces et de genres aussi nombreux que ceux que M. de l'Hôpital y a découverts.

Pour arriver à la connaissance des productions naturelles d'une contrée, le concours de plusieurs personnes, animées du goût des mêmes recherches est nécessaire; il est bien rare qu'une seule puisse suffire à la tâche. Où en seraient, par exemple, les connaissances botaniques, entomologiques, paléontologiques, etc., locales, si, pendant de longues années, chaque naturaliste n'apportait au fonds commun le fruit de ses recherches. Mais nous n'en étions pas encore à ce point pour les mollusques terrestres et fluviatiles; M. de l'Hôpital est le seul qui s'en soit encore occupé; seul, il est parvenu à réunir 73 espèces, non compris les variétés, et à les répartir ainsi en genres : 15 genres de Gastéropodes, 3 de Pectinibranches et 4 de Lamellibranches; encore M. de l'Hôpital ne comprend-il pas dans ces nombres les *Arions* et les *Limaces*, pour lesquels ses matériaux ne sont pas encore assez complets. Parmi les espèces citées dans le catalogue de notre confrère, un certain nombre n'avaient encore été signalés que comme habitant les parties méridionales de la France.

Ces résultats inattendus témoignent évidemment du zèle de M. de l'Hôpital pour l'étude de cette partie de l'histoire naturelle qu'il affectionne et de son habileté comme chercheur. Mais récolter ne suffit pas; il faut encore déterminer et classer les objets; et ce n'est pas la partie la plus facile de la tâche. M. de l'Hôpital s'est aidé, pour les déterminations spécifiques, de l'excellent ouvrage de M. Moquin-Tandon sur les *Mollusques terrestres et fluviatiles de la France*, et a suivi, pour leur arrangement méthodique, l'ordre adopté par M. Henri Drouet dans son *Énumération des mollusques terrestres et fluviatiles de la France continentale*. Mais il lui a manqué beaucoup d'ouvrages pour contrôler ses déterminations; l'on sait, en effet, que, quels que soient le mérite et la clarté des descriptions d'un auteur que l'on suit de préférence, on n'est pas toujours certain d'arriver à la détermination exacte de l'objet que l'on veut reconnaître, et des erreurs sont faciles à commettre. Les savants qui s'occupent particulièrement des spécialités connaissent et apprécient seuls les difficultés attachées à ces sortes d'études. Malgré le soin et la patience apportés à ses déterminations, M. de l'Hôpital n'a pu toujours arriver à un résultat dont il fût complétement certain; il a pris, dans ces cas, le seul parti convenable : de donner une description exacte des objets qu'il avait sous les yeux et qui lui laissaient des doutes. Ces descriptions attireront certainement l'atten-

Digitized by Google

tion d'autres hommes spéciaux qui, plus heureux ou plus habiles, lèveront les doutes de M. de l'Hôpital, en reconnaissant ses objets soit comme des espèces nouvelles, ou pouvant se rattacher, comme variété, à quelques espèces décrites.

Une des raisons qui, sans doute, détournèrent si longtemps les naturalistes calvadosiens de l'étude des mollusques terrestres et fluviatiles, c'était l'absence de guide, et aussi le défaut d'ouvrages *manuels* au moyen desquels ils eussent pu déterminer spécifiquement leurs récoltes. Le simple catalogue de M. de l'Hôpital suffira, sans doute, pour exciter le zèle et appeler l'attention sur ces êtres jusqu'ici négligés chez nous, et dont l'étude est aussi attachante que toute autre quand on s'y livre avec persévérance; ils y verront ce qu'il y a déjà de fait, et peut-être seront-ils tentés de contribuer à augmenter la liste de ces productions de nos contrées. M. de l'Hôpital a fait un appel à leur zèle; ils trouveront en lui un guide toujours prêt à seconder leurs efforts; il leur offre son concours et des échanges des espèces qu'il a recueillies contre celles qu'ils auraient récoltées eux-mêmes. Les échanges et la vue des objets en nature bien déterminés sont préférables à tous les autres moyens pour arriver à la connaissance des espèces. Espérons que cet appel sera entendu, et que nos départements du nord-ouest de la France n'auront, sous ce rapport, plus rien à envier à beaucoup d'autres de nos départements dont les richesses malacologiques ont été catalogguées.

Mais ceux qui profiteront le plus du travail de M. de l'Hôpital seront, sans aucun doute, les auteurs de semblables catalogues pour diverses localités; ils sauront gré à M. de l'Hôpital pour ce qu'il leur a révélé; ils ne manqueront pas de lui exprimer leurs encouragements et, au besoin, de l'aider dans la tâche qu'il s'est imposée, car ce premier travail n'est, aux yeux de M. de l'Hôpital, qu'un essai.

Outre des noms, on trouvera l'indication des localités où M. de l'Hôpital a recueilli ses espèces, la saison de l'année et les particularités de leurs gisements.

M. de l'Hôpital a rencontré quelques cas intéressants de monstruosités et quelques difformités; elles sont indiquées soigneusement dans son catalogue et représentées dans la planche qui l'accompagne.

Digitized by Google

Anatomie pathologique.

Note sur des œufs, ou plutôt des jaunes *atrophiés, libres dans la cavité abdominale d'une poule*, par M. Eudes Deslongchamps, secrétaire de la Société Linnéenne de Normandie. In-8°, 2 pages. Extrait du IVe volume du *Bulletin* de cette Société. 1859.

En ouvrant le corps d'une poule tuée pendant la ponte, dans le but de démontrer l'ovaire et l'oviducte, M. Eudes Deslongchamps a trouvé, libres de toute adhérence, entre les circonvolutions de ce dernier, deux corps de couleur jaunâtre, l'un d'une forme elliptique-allongée, long d'environ 3 centimètres; l'autre, ovoïde, aplati, irrégulier, ayant un peu moins de 3 centimètres de longueur : chacun de ces corps était enveloppé d'une membrane blanchâtre, assez résistante, dont la face interne adhérait intimement à son contenu, lequel était de couleur jaune, en partie granuleux, en partie d'apparence fibreuse; mais les fibres en étaient irrégulières et se déchiraient aisément dans tous les sens.

L'origine de ces corps paraît facile à expliquer : ce sont des *jaunes*, probablement à l'état de maturité, sortis de leurs cellules ovariennes, et qui, n'ayant pas été saisis par le pavillon de l'oviducte, sont tombés dans la cavité abdominale. Chez une femelle de mammifère, en supposant l'œuf fécondé, il serait résulté d'une pareille *erreur de lieu* une grossesse dite *extrà-utérine;* mais que des œufs de poule ou de tout autre oiseau, fécondés ou non, tombent ainsi dans la cavité abdominale, ils devront nécessairement s'atrophier; car, même dans le cas de fécondation préalable, ils ne pourraient éprouver l'influence de l'air atmosphérique, indispensable dès les premiers moments du développement de l'embryon de l'oiseau.

Botanique.

Catalogue des plantes recueillies à Cayenne par M. E. Déplanche, chirurgien de l'aviso à vapeur de la marine impériale le Rapide, *années* 1854, 1855, 1856. Déterminées par M. R. Le Normand, ancien magistrat à Vire. In-8°, 40 pag. Extrait du IVe volume du *Bulletin de la Société Linnéenne de Normandie*. 1859.

Comme presque tous les voyageurs passionnés pour l'histoire naturelle, M. Déplanche ne borna pas ses récoltes aux espèces du règne animal; un attrait non moins vif le portait vers la botanique; aussi a-t-il recueilli toutes les plantes qui s'offrirent à lui pendant le

Digitized by Google

cours de ses excursions. Celles qu'il a pu conserver et rapporter en Europe sont au nombre de 230 espèces environ, comprises dans 174 genres se rapportant à 72 familles. Elles eussent été bien plus nombreuses s'il eût pu consacrer à leur bonne conservation le temps et les soins nécessaires. Mais les exigences de son service, rendues plus impérieuses par suite de l'affreuse épidémie qui sévit si cruellement sur *le Rapide*, et dont il fut lui-même atteint à deux reprises, l'en empêchèrent. Une grande partie de ce qu'il avait récolté se détériora sous l'influence du climat et par la voracité des insectes.

Si l'on comparait le nombre des espèces rapportées de la Guyane par M. Déplanche, pendant un séjour de près de trois années, à celui des espèces que recueillit et décrivit Aublet, après deux ans seulement de séjour, et qui s'élève à près de 1,200 espèces, le premier paraîtrait d'assez peu d'importance. Mais Aublet n'avait autre chose à faire, d'autre mission à remplir que de ramasser des plantes; il avait à sa disposition autant d'hommes qu'il en avait besoin pour porter ses bagages et pour entreprendre des excursions lointaines; l'État lui fournissait l'argent nécessaire. M. Déplanche était chargé d'un service astreignant; il était seul, et n'avait d'autres subventions que celles qu'il tirait de sa bourse.

M. Eudes Deslongchamps, à qui M. Déplanche avait remis toutes ses collections, n'eût pu dresser le catalogue des plantes; mais il a trouvé dans M. Le Normand, de Vire, botaniste aussi distingué que modeste, un homme capable de les déterminer avec certitude, et dont la complaisance égale la science. Possesseur d'un immense herbier, en relations suivies avec tous les botanistes de l'Europe, M. Le Normand fait de l'étude des plantes sa principale occupation et le charme de sa vie. Il répondit avec empressement à la proposition que lui fit M. Eudes Deslongchamps de déterminer les plantes de M. Déplanche: ce catalogue est son ouvrage.

On pourra contester l'utilité pour la science d'un catalogue de quelques plantes d'un pays si souvent parcouru. Qu'espérer, en effet, de bien important après les recherches et les travaux d'Aublet, de Claude Richard, de Joseph Martin, de Poiteau et de tant d'autres que nous ne connaissons pas, sans compter les botanistes étrangers qui ont voyagé en ce pays? Il pourrait pourtant arriver que, parmi les plantes rapportées par notre voyageur, il y en eût plusieurs, ne fut-ce qu'une seule, qui fussent nouvelles ou incomplétement connues; il est vrai que là est, pour nous, la principale difficulté. Les espèces déterminées sont par cela même connues; mais il s'en trouve une

Digitized by Google

quarantaine que M. Le Normand n'a pu déterminer, et huit ou dix dont le genre et même la famille ne lui sont pas connus. C'est dans ces cas que l'on comprend toute la difficulté de faire un bon catalogue! Ces espèces sont-elles nouvelles ou non? On ne pourrait répondre qu'en faisant examiner ces plantes par des hommes placés à la tête des grandes collections des capitales. Mille obstacles s'opposent, du moins en ce moment, à une pareille tentative.

On eût pu employer le moyen dont s'est servi M. Eudes Deslongchamps dans les catalogues qu'il a faits des mammifères et des mollusques rapportés de Cayenne par M. Déplanche, c'est-à-dire *donner une description exacte et succincte des espèces dont il n'a pu trouver le nom spécifique, mais suffisante pour que les naturalistes compétents pussent savoir de quoi il est question.* M. Le Normand ne l'a pas fait, et Eudes Deslongchamps est dans l'impossibilité de le faire, au moins sur des plantes sèches. Cependant il a pu y suppléer pour quelques espèces, en ajoutant à leurs noms génériques des notes que M. Déplanche prenait sur la plante fraîche, lorsque le temps le lui permettait; ces notes, qui contiennent une analyse plus ou moins détaillée des organes principaux de la plante, étaient inscrites sur de petits carrés de papiers et mises dans le *pli* ou *chemise* où la plante était placée après sa dessiccation.

Thèses présentées à la Faculté des Sciences de Lyon, pour obtenir le grade de docteur ès sciences naturelles, par M. J. Morière, directeur des cours spéciaux au lycée de Caen, professeur d'agriculture des départements du Calvados et de la Seine-Inférieure, secrétaire général de l'Association Normande, secrétaire adjoint de la Société linnéenne de Normandie, etc., chargé des cours de botanique, de géologie et de minéralogie à la Faculté des sciences de Caen. In-4°, 97 p. Paris, Didot. 1859.

THÈSE DE BOTANIQUE. — *Considérations générales sur l'espèce. Influence du climat, du sol, de la culture et de l'hybridité sur les plantes. Études spéciales du sol végétal.*

Avant de faire connaître ses opinions particulières sur l'*espèce*, envisagée principalement au point de vue du règne végétal, l'auteur expose les définitions qu'en ont données les principaux naturalistes et les idées qu'ils se sont faites de ce sujet ardu; il classe, comme il le dit, ces définitions, ces idées, ces savants, en deux grandes écoles: l'UNE qui « admet la réalité des espèces et les considère comme des « types immuables et limités par des caractères rigoureux, types

Digitized by Google

« qui ont traversé les siècles sans s'altérer, de telle sorte que les « végétaux que nous observons aujourd'hui offriraient les mêmes « formes et la même organisation que leurs ascendants, et cela en « remontant jusqu'à l'origine des êtres; l'AUTRE soutient que les « êtres varient sans cesse par suite des circonstances où ils sont « placés et aussi par le croisement des espèces anciennes : elle nie « la fixité de l'espèce. »

Après ce préambule, l'auteur expose, avec plus ou moins de développements, les opinions de Linné, de Jussieu, de Cuvier, de Decandolle, de Flourens; puis celles de Buffon, de Lamarck, des deux Geoffroy Saint-Hilaire: ce sont, pour lui, les chefs des écoles. Viennent ensuite celles de naturalistes se rattachant, plus ou moins directement, à l'une ou à l'autre de ces deux écoles, et qui font entrer dans leur manière de comprendre l'espèce d'autres qualités que la forme, la filiation, l'alternance, etc. Suivant l'auteur, la meilleure définition de l'espèce serait celle qu'en a donnée M. le Coq, de Clermont-Ferrand, « qui *s'accorde le mieux avec les faits.* » Il se propose d'essayer de démontrer plus loin les raisons de sa préférence pour la définition de M. le Coq.

Dans ce but, l'auteur entre d'abord dans de longs développements relatifs aux effets que produisent les influences extérieures sur les plantes. Un chapitre, le deuxième, est consacré à *l'influence des climats;* le chapitre III *traite de l'influence du sol*, et ne renferme pas moins de 30 pages; ce chapitre se divise en trois sections : la première est intitulée : *Du sol végétal aux diverses périodes géologiques;* la seconde : *Étude spéciale du sol arable.* La troisième : *Influence du sol sur la végétation et sur les caractères des plantes.* Le chapitre IV est consacré à *l'influence de la culture.* Le chapitre V s'occupe *de l'influence* de l'hybridité.

Enfin, l'auteur revient à *l'espèce;* et, sous le titre de : CONCLUSION, il consacre un dernier chapitre à exposer la manière dont il comprend l'espèce dans sa définition et ses applications.

Pour n'être pas exposé à ne pas rendre assez scrupuleusement les idées de l'auteur, dans une matière aussi délicate, je citerai textuellement plusieurs passages de la *Conclusion.*

« Quelle que soit la définition qu'on adopte pour l'espèce, nous pen- « sons qu'elle peut être représentée d'une manière graphique sous « la forme d'un point central d'où partent une multitude de rayons « primaires, secondaires, tertiaires, etc.

« Prenons les choses à l'origine et supposons un premier indi- « vidu, type de l'espèce, placé sur un point quelconque du globe, « libre de s'étendre et de se multiplier.

Digitized by Google

« Aussitôt, soit par la génération sexuée et la dispersion de ses « graines, soit par la reproduction gemmipare, s'il constitue une « espèce vivace, les descendants de cet individu vont s'étendre tout « autour du point initial de création, et, dans la suite des siècles, ou « bien ils auront atteint leur plus grande expansion, ou ils conti- « nueront de s'étendre encore dans certaines directions.

« Quelle que soit l'époque où l'on considère cette espèce, on pourra « toujours, au moyen d'une courbe fermée touchant toutes les lignes « d'expansion de cette espèce, en limiter l'aire et obtenir ainsi la « notion de la surface sur laquelle cette espèce s'est répandue. Si « nous exécutons ce travail dont nous venons d'émettre les prin- « cipes, nous aurons pour chaque espèce un *centre de création* et « une aire d'expansion.

. . . . . .

« Nous n'avons considéré jusqu'ici que le point de départ et d'ar- « rivée géographique de l'espèce, mais nous savons, par les re- « cherches de M. Le Coq sur l'aire d'expansion de 1,800 espèces « phanérogames du centre de la France, que ces aires sont très- « irrégulières, et surtout que les unes paraissent terminées tandis « que d'autres sont encore en voie de progrès.

. . . . . .

« Ces préliminaires posés, voyons sous quel point de vue nous « devons considérer l'espèce.

« Prenons un centre de création et suivons un des rayons géo- « graphiques partant de ce centre pour arriver à un point éloigné « de la circonférence ; il est évident que, dans cette longue migra- « tion, les individus appartenant à une même espèce vont rencon- « trer des conditions biologiques bien différentes : les stations, « l'attitude, le climat, l'humidité, la nature du sol, vont agir sur « eux. Si l'espèce est délicate, plusieurs de ces conditions diffé- « rentes l'arrêteront; son rayon sera court ou morcelé, interrompu, « et, en général, son aire d'expansion sera peu développée. Si, au « contraire, l'espèce est robuste, elle occupera des stations diffé- « rentes, elle s'établira partout, marchera hardiment en ligne « droite, émettra de nombreux rameaux secondaires de direction; « elle occupera un grand espace sur la terre.

« Mais, dans ce parcours, dans cette large expansion, les descen- « dants de l'individu primitif resteront-ils exactement les mêmes? « Évidemment non. Les uns auront des feuilles plus larges, plus « entières; les autres, des feuilles plus étroites et plus découpées; « la plante sera plus ou moins velue; les tiges basses ou élevées;

Digitized by Google

« les fleurs offriront des différences d'ampleur; certains individus « seront précoces, d'autres tardifs: mais comme tous proviendront « originairement par génération d'un même type unique, ils ne « constitueront pour nous qu'une seule et même espèce, et les « déviations plus ou moins grandes du type seront seulement des « *variations de l'espèce.*

« Nous pouvons donc, même au point de vue physiologique, re- « présenter l'espèce, comme dans son appréciation géographique, « par un centre unique à rayons divergents; chaque rayon nous « représentera un organe essentiel, et chacun d'eux pourra offrir un « nombre illimité de divisions, de subdivisions ou de ramifica- « tions. — Chaque rayon pourra aussi indiquer une *race*, et chaque « subdivision une variété. L'espèce sera ainsi un être complexe « dont les nombreux individus seront susceptibles de modifications « dans des sens divers, offrant des tendances au développement de « tel ou tel organe.

. . . . . .

« Cette manière de considérer l'espèce nous la montre *modifiable* « dans certaines limites de temps et d'espace, par des causes natu- « relles auxquelles peuvent venir s'ajouter l'influence de l'homme « et les moyens dont il dispose : culture, hybridation, etc.; mais « jamais, dans aucun cas, l'ébranlement imprimé à la stabilité du « centre ou des organes ne pourra aller jusqu'à faire disparaître les « caractères essentiels; les caractères permanents imprimés par le « Créateur à chaque type végétal qu'il lui a plu de répandre sur la « terre.

« Pour nous, *l'espèce* végétale sera chacun de ces groupes dont « nous venons d'exposer la formation, c'est-à-dire *une collection* « *d'individus pouvant être considérés comme sortis originairement* « *d'un seul être et susceptibles de se reproduire naturellement et* « *indéfiniment avec tous leurs caractères essentiels.*

. . . . . .

« Pour nous, l'espèce végétale est invariable dans ses caractères « essentiels; elle a été originairement et elle restera indéfiniment « ce qu'elle est maintenant.

« Cette conclusion découle des observations et des expériences « que nous avons rapportées dans le cours de ce travail.

« Elle offre encore l'avantage de s'accorder avec les textes sa- « crés, et ce n'est pas là pour nous un de ses moindres caractères « de certitude, car toute vérité vient de Dieu et la science n'est « qu'une œuvre humaine, c'est-à-dire imparfaite, variable, perfec- « tible. »

Digitized by Google

THÈSE DE GÉOLOGIE ET DE MINÉRALOGIE.

Elle consiste en un certain nombre de notes dont nous rapporterons seulement ici les titres. La plupart avaient déjà été publiées dans les Mémoires de la Société Linnéenne de Normandie :

1. Sur un gisement de baryte sulfatée de Laize-la-Ville (Calvados) ;
2. Sur un cas remarquable de production de sulfate de chaux naturel ;
3. Sur un dépôt de grès situé dans la commune de Sainte-Opportune (Orne) ;
4. Sur un grès marin en voie de formation sur les côtes du département du Calvados ;
5. Fragment d'une esquisse des falaises du Calvados.

Géologie et paléontologie.

Mémoire sur la couche à Leptœna intercalée entre les lias moyen et supérieur du Calvados, par M. *Eudes Deslongchamps*, doyen de la Faculté des sciences de Caen, et M. *E. Eudes Deslongchamps*, licencié ès sciences naturelles. In-8° de 63 pages, avec 6 planches, dont une double, et plusieurs coupes de terrain intercalées dans le texte. *Bulletin de la Société Linnéenne de Normandie*, tome III, 1858.

On est généralement d'accord sur l'importance, pour caractériser les diverses couches du globe, de fossiles de certains genres et espèces, notamment de mollusques dont les coquilles ont conservé très-fréquemment leurs formes et les détails de leurs formes assez bien pour que l'on ne puisse se méprendre sur l'espèce à laquelle elles appartiennent, et conséquemment sur leurs genres et autres divisions supérieures de leurs affinités naturelles.

Sans présenter ici de nombreux exemples, ce qui serait superflu, je me borne au genre *Leptœna*, dont les nombreuses espèces sont si fréquentes et si variées dans les terrains paléozoïques, et que l'on a cru longtemps appartenir en propre à ces terrains. Ce n'est pas sans étonnement que l'on a fini par trouver dans des terrains beaucoup moins anciens d'incontestables *Leptœna*, mais d'espèces différentes de celles des couches paléozoïques. L'étonnement a dû s'augmenter par cette autre remarque, que les *Leptœna* ne se montrent point

Digitized by Google

dans les nombreuses et puissantes formations qui séparent les terrains paléozoïques des couches du Lias, et que leur type semblait depuis longtemps éteint. Mais sa réapparition ne peut être contestée. Plusieurs paléontologistes, et l'un des auteurs de ce Mémoire, ont fait connaître avec détails les espèces liasiques du Calvados. Il est bon encore de faire remarquer qu'au-dessus de cette couche liasique le genre *Leptæna* ne se montre plus, et paraît depuis longtemps définitivement éteint.

La couche à *Leptæna* liasiques, quoique très-peu épaisse, est parfaitement reconnaissable dans plusieurs points du département du Calvados; elle s'y montre toujours dans la même position stratigraphique, et partout accompagnée à peu près des mêmes fossiles. Mais son existence, en tant que l'on ne tient compte que de *Leptæna* propres à cette couche, n'est pas bornée au Calvados : elle a été constatée en Angleterre, aux environs d'Illminster, par M. Moore; au pic de Saint-Loup, près Montpellier, par M. Bouchard-Chantereaux; en Bourgogne, si l'on s'en tient à la présence de deux échantillons de *Leptæna liasiana*, très-bien caractérisés, et qui se voient à l'École impériale des mines sur les échantillons de calcaire provenant de ce pays.

Cette couche, étant fort mince, est facile à confondre avec l'un ou l'autre des bancs qui la précèdent et qui la suivent; elle a pu ne pas se déposer dans beaucoup de lieux répondant au même horizon; plus fréquemment encore, être enlevée ou bouleversée; mais les assises puissantes entre lesquelles elle se trouve sont beaucoup plus constantes et s'observent aisément dans un grand nombre de points, tant en France qu'à l'étranger. L'un de ces bancs, l'inférieur, appelé *Roc* par les carriers des environs de Caen, se reconnaît par la présence de *Belemnites niger*, *Ammonites spinatus*, *A. fimbriatus*, *A. margaritatus*, *Gryphæa cymbium* (de grande taille), *Spiriferina rostrata*, *Terebratula quadrifida*, *Rhynchonella tetraedra*, *Rh. acuta*, etc. Ce banc paraît terminer, aux environs de Caen, le lias moyen ; l'autre, qui appartient au lias supérieur, se montre sous forme d'une couche argileuse plus ou moins puissante, avec *Posidonomya Bronni* et des rognons calcaires horizontalement fissiles, renfermant souvent des *Geolheuhis*, des *Teudopsis*, des *Poissons*, le *Teleosaurus temporalis*, Blainv., des *Ichthyosaurus*, etc. On trouve encore dans des dépendances de cette argile les *Ammonites Jurensis*, *A. Hollandrei*, *A. serpentinus*, *A. priscus*, etc.

Mais lorsque le lias supérieur n'est pas complet, c'est-à-dire quand les argiles à *Posydonomya Bronni* manquent, et cette absence se

Digitized by Google

remarque souvent, la couche à *Leptæna* manque aussi; néanmoins, le gros banc de *Roc*, si bien caractérisé par ses Bélemnites et ses autres fossiles, ne manque jamais.

Ainsi, par exemple, vers Bayeux, la couche à *Leptæna* n'existe point; les diverses localités observées dans les environs de cette ville montrent les assises supérieures reposant immédiatement sur le lias moyen, c'est-à-dire sur le roc ou gros banc à *Belemnites niger*, etc. Il y a donc eu bien évidemment un retrait des eaux, puis un nouvel envahissement dont plusieurs contrées du Calvados montrent la trace irrécusable; c'est donc là une limite géologique manifeste, un fait stratigraphique de haute importance, et qui vient trouver une nouvelle sanction dans les faits paléontologiques.

En effet, le niveau des *Leptæna* liasiques est un des plus spéciaux que l'on puisse rencontrer. Presque tous les autres fossiles qui les accompagnent pourraient également servir à caractériser cette couche, et font disparate avec ceux de dessus et de dessous. Si l'on y rencontre parfois des espèces appartenant au lias moyen, elles sont remaniées, usées même, et parfois percées par des *vers*, preuve qu'elles sont d'un ordre de choses antérieur.

La couche à *Leptæna*, dans le Calvados, semble commencer la série de celles qui appartiennent au lias supérieur.

Le but des auteurs du Mémoire est donc de faire connaître la couche en elle-même, sa position stratigraphique, et les fossiles qu'elle contient; elle est décrite dans l'aspect minéralogique qu'elle présente; des coupes des diverses localités où elle a été reconnue sont données et décrites avec tous les détails nécessaires pour que les hommes compétents puissent se faire une idée exacte de sa position et de ses rapports, pour qu'ils puissent la retrouver et la distinguer, si elle existe dans les lieux qu'ils pourront avoir occasion de parcourir, ou mieux d'étudier avec soin, car elle pourrait facilement échapper à leur attention.

Les fossiles renfermés dans la couche à *Leptæna* sont nombreux; plusieurs avaient été décrits et publiés par les auteurs du Mémoire; pour ceux-ci, on s'est contenté d'une simple indication, avec renvoi aux ouvrages où ils sont décrits et figurés; ceux déjà annoncés, mais dont ils ont pu rectifier les caractères, sont décrits de nouveau, par exemple, la *Terebratulina Deslongchampsii*, petite espèce fort remarquable, dont ils ont pu enfin, après de nombreuses tentatives, mettre à découvert l'appareil apophysaire.

Quelques espèces, entièrement nouvelles pour la science, sont décrites et figurées pour la première fois : *Rhynchonella egretta*,

Digitized by Google

Ostrea (*Gryphæa*) *ocreata*, *Ostrea* (*Exogyra*) *monoptera*, un petit bryozoaire fort abondant dans cette couche, *Neuropora Haimii*.

Deux espèces de corps très-singuliers, appartenant évidemment à un même genre, se rencontrent assez souvent dans la couche à *Leptæna* de la localité de May. A l'exception de M. Quenstedt, qui a figuré un très-petit exemplaire d'une espèce de ce genre, provenant d'un autre terrain (coral-rag), et qu'il a désigné, avec quelques autres *formes* insolites, sous le nom commun de *problematica*, aucun paléontologiste n'a parlé de ces singuliers corps, fort difficiles d'ailleurs à rattacher à quelque genre que ce soit d'animaux connus, vivants ou fossiles. Les auteurs du Mémoire, procédant par exclusion, ne trouvent que l'ordre des mollusques céphalopodes où l'on puisse les rapporter, ils supposent que ce pourraient être les armatures de mâchoires de quelques Céphalopodes inconnus, et fort différents de tous les autres. Dans le but de rendre plus facile la désignation de ces corps et la citation de leur présence dans les localités où ils peuvent se rencontrer, ils leur ont imposé un nom générique, celui de *Peltarion*, qui rappelle leur forme. La première espèce, nommée *Peltarion unilobatum*, est plus rare à May que la seconde; mais elle a encore été trouvée à Illminster, en Angleterre, précisément dans la couche où l'on a recueilli également des *Leptæna*. Un autre spécimen du *P. unilobatum* a été rapporté de Touars par l'un des auteurs du Mémoire, ce qui supposerait l'existence de la couche à *Leptæna*, mais elle n'y a pas encore été constatée; l'autre espèce, beaucoup plus abondante, *Peltarion bilobatum*, a été trouvée à May et à Landes (Calvados), et à Illminster (Angleterre), toujours dans la couche à *Leptæna*.

L'on a pu constater dans cette même couche, à May, quelques Échinides, mais très-incomplètes, des épines de diverses formes et grosseurs, des plaques isolées, etc.; autant qu'il a été possible de s'en assurer, ils appartiennent à des genres et espèces connus: ils sont, du reste, cités et figurés dans le Mémoire.

Les débris assurément les plus nombreux dans la couche à *Leptæna* de May sont ceux de Crinoïdes, qui, avec l'argile ocreuse dont ils sont empâtés, constituent à peu près toute la masse. Aussi tous les fossiles de cette couche sont faciles à obtenir dans leur intégrité, puisqu'il suffit d'enlever l'argile en les lavant à grande eau. Malheureusement, aucune des pièces de ces Crinoïdes n'est restée dans ses rapports naturels; elles avaient été séparées avant même de devenir fossiles. On y reconnaît aisément des plaques de bassin, des articles de bras, de bras auxiliaires, de doigts, de colonnes; mais

Digitized by Google

tout cela est confondu : la plupart ne peuvent éclairer l'observateur assez pour lui permettre de distinguer les espèces (et elles semblent nombreuses) et d'y constater des espèces nouvelles, s'il y en existe. Les auteurs du Mémoire se sont bornés à figurer plusieurs de ces débris et d'y rattacher les dénominations génériques et spécifiques qu'ils ont cru leur appartenir sans y attacher de l'importance, vu l'extrême embarras de se reconnaître au milieu de tant d'espèces si difficiles à caractériser, et sur lesquelles les paléontologistes sont loin d'être d'accord.

Mais il est deux autres genres de Crinoïdes, très-imparfaitement connus, qu'ils ont pu distinguer, et sur les caractères desquels ils ont pu jeter un grand jour, sinon les élucider complétement.

L'un est le genre *Plicatocrinus* de Münster. On ne connaît encore que le bassin de ce genre, dont la forme est obconique. On ne peut savoir encore si ces Crinoïdes étaient libres ou fixés. Dans le premier cas l'ouverture inférieure devait être fermée par une cloison ou par un sac membraneux, couverte peut-être de petites plaques calcaires dont il ne reste point de traces. Si les *Plicatocrinus* étaient fixés, il est douteux que ce fût par une colonne de pièces calcaires analogues à celle des colonnes des Crinoïdes munis de cette sorte de support, elle devait être bien différente; il ne serait pas impossible que ce fût par un tube membraneux analogue à celui des Anatifes et des Lingules.

L'espèce décrite et figurée dans le Mémoire a paru nouvelle ; elle a été désignée sous le nom de *Pl. mayalis;* elle paraît différer du *Pl. liasinus*, de Münster, par sa taille beaucoup plus grande, par la présence de tubercules miliaires qui recouvrent la surface extérieure des plaques du bassin, par l'obliquité de la base de celui-ci, qui est tournée en haut. Les bras du *Pl. mayalis* ne sont pas plus connus que ceux des autres espèces; mais il est indubitable que le *Pl. mayalis* était pourvu de ces appendices; sa taille, assez grande, permet de constater, sur la base de son calice, des fossettes et des saillies régulières, indice certain de la présence de plaques supportant des bras : mais ceux-ci sont encore à trouver.

La découverte la plus importante, relative aux Crinoïdes, faite dans la couche à *Leptæna*, est celle de plusieurs espèces, bien caractérisées et fort extraordinaire dans cette famille, appartenant à un genre regardé comme très-douteux, et à peine indiqué par Quenstedt sous le nom de *Cotylederma*. Ces Crinoïdes adhéraient immédiatement aux corps sous-marins par leur base; ils n'avaient

Digitized by Google

point de bassin ou calice, mais ils se prolongeaient simplement en un tube plus ou moins évasé, plus ou moins long, quelquefois oblique ou légèrement contourné, dont le bord libre est marqué par cinq échancrures superficielles à surface lisses, légèrement inclinées du côté de la cavité. Quelques spécimens ont été recueillis, avec cinq premières pièces libres, appuyées sur ces échancrures, et dont le bord supérieur est conformé de façon à s'adapter à de nouvelles plaques qui devaient supporter médiatement ou immédiatement des bras plus ou moins complexes, mais analogues à ceux de beaucoup de Crinoïdes.

Les auteurs du Mémoire décrivent et figurent cinq espèces de ce genre intéressant, sinon entièrement connu, du moins acquis à la science ; ils nomment ces espèces *Cot. miliaria*, *Cot. fistulosa*, *Cot. docens* (1), *Cot. vasculum*, *Cot. Quenstedtii :* il est probable qu'il en existe davantage.

Eudes Deslonchamps.

(*La suite au prochain numéro.*)

(1) On trouvera peut-être fort bizarre ce nom spécifique; il a été donné pour constater que c'est sur cette espèce que se sont trouvées, restées en place, les plaques articulaires, et qui ont fait reconnaître que ces petites capsules étaient des Crinoïdes à bras.

Digitized by Google

NOTICES

SUR LES

OUVRAGES PUBLIÉS EN PROVINCE

OU RELATIFS A LA PROVINCE.

GÉOGRAPHIE HISTORIQUE, INDUSTRIELLE ET STATISTIQUE DU DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE, par *J. Carnandet*, bibliothécaire de la ville de Chaumont. (1 vol. in-12. Chaumont, 1860.)

Cet ouvrage, dont l'auteur a voulu, avant tout, faire un livre populaire et d'un usage pratique, n'en renferme pas moins tous les éléments d'une publication sérieuse. Chaque ville, en effet, chaque bourg, chaque village est présenté dans la *Géographie historique de la Haute-Marne*, non-seulement sous sa dénomination actuelle, mais encore avec les diverses dénominations qui l'ont désigné depuis les temps les plus reculés. Ce n'est, on le conçoit, qu'au prix de nombreuses et patientes recherches que M. Carnandet a pu donner ces utiles et curieuses indications.

Précédé de la bibliographie du département, le travail de M. Carnandet s'ouvre par un aperçu de l'histoire civile et ecclésiastique des pays dont il a été formé en 1790. Nous n'entrerons dans aucun détail à ce sujet, nous bornant à faire remarquer que si la Haute-Marne est composée, sous le rapport civil, de plusieurs anciennes provinces (Champagne, Lorraine, Franche-Comté et Bourgogne), il en est de même sous le rapport religieux. Le diocèse actuel de Langres, qui a les mêmes limites que le département de la Haute-Marne, a été formé de paroisses appartenant à plusieurs anciens diocèses (Langres, Châlons, Toul, Troyes et Besançon).

La circonscription de l'ancien diocèse de Langres, dont M. Carnandet nous fait connaître les limites, était très-étendue; elle formait

Digitized by Google

une superficie d'environ 900 lieues carrées. Les plus hautes dignités étaient attachées à ce siége épiscopal ; l'évêque avait le titre de duc et pair ecclésiastique, et l'on sait que deux autres prélats seulement portaient ce titre, l'archevêque de Reims et l'évêque de Laon.

Les monuments de l'époque celtique se trouvent en petit nombre dans la Haute-Marne, mais les monuments romains ne sont pas rares. Les vestiges d'édifices, les statues, les bas-reliefs, les médailles, les vases antiques découverts à Langres, attestent l'importance que les Romains attachaient à cette cité. On y reconnaît encore plusieurs de ces magnifiques voies que, devenus maîtres des Gaules, ils s'empressèrent de tracer pour relier les points militaires et les villes les plus importantes.

Le principal édifice romain de la Haute-Marne est l'arc de triomphe de Langres, connu sous le nom de porte gallo-romaine ; la date de ce monument n'est pas uniformément établie par les antiquaires. M. Carnandet pense qu'il faut la placer au règne de Marc-Aurèle.

Les édifices des premiers temps de la monarchie ont disparu sans laisser le moindre vestige. Ainsi il n'est resté aucune trace de la première cathédrale de Langres. Il en est de même des monastères antérieurs au dixième siècle. Le seul monument de la Haute-Marne qui remonte à cette époque est la crypte de l'église Saint-Geosmes, aux environs de Langres.

L'église de Vignory, qui est, de la part de M. Carnandet, l'objet d'une description détaillée, offre le plan complet d'une église romane (1). Elle a été consacrée au commencement du onzième siècle, ainsi qu'il résulte d'une charte déposée aux archives du département. Dans les moindres villages on aperçoit encore quantité de portails et de clochers romans. La cathédrale actuelle de Langres, dont la construction est de la fin du onzième ou du commencement du douzième siècle, a conservé le style roman malgré les adjonctions qu'elle a reçues à diverses époques. Dans beaucoup d'églises, à la vérité, il est difficile de distinguer ce style pur du style de transition ; on les trouve étroitement unis, et M. Carnandet se l'explique très-bien, soit par une fantaisie de l'artiste, soit par le nombre d'années employées à ces constructions.

Les monuments qui offrent des spécimens du style ogival primaire et du style ogival flamboyant sont nombreux dans la Haute-Marne. La chapelle du lycée de Chaumont présente le plus beau type

(1) V. *Architecture monastique au moyen âge*, par M. Alb. Lenoir, tome II, p. 36.

Digitized by Google

de la renaissance. Construite d'après les plans des jésuites, elle a été achevée en 1634.

Cette première partie, fort intéressante, du travail de M. Carnandet, se termine par une courte notice sur les ornements divers des églises, et sur les châteaux forts et constructions militaires. Elle est suivie de la liste des notabilités qui ont représenté ou administré le département, et de celle des personnages marquants dont s'honore la Haute-Marne. Nous citerons parmi ces derniers l'illustre fondateur et abbé de Clairvaux, saint Bernard, le chroniqueur Joinville, le sculpteur Bouchardon, Diderot, Étienne, etc.

Le chapitre deuxième est exclusivement consacré à la géographie physique du département. Les renseignements qu'y trouve le lecteur sont des plus variés et puisés aux meilleures sources.

L'organisation de la Haute-Marne sous le rapport civil, religieux, militaire, etc., les industries diverses de la contrée, ses productions naturelles, sont l'objet du chapitre troisième. Enfin, dans un quatrième et dernier chapitre, l'auteur présente des notions historiques sur les arrondissements, les cantons et les communes du département. Une table, par ordre alphabétique, des communes, hameaux et écarts, facilite les recherches et contient en même temps l'indication abrégée de la nature de chaque localité. C'est dire, en un mot, que le travail de M. Carnandet est fait avec beaucoup d'intelligence et un soin extrême. Il serait à désirer que chaque département eût été ainsi étudié et décrit. On aurait sous la main tous les éléments du *Dictionnaire géographique* et du *Répertoire archéologique* de la France.

ERNEST CADET.

Digitized by Google

TABLES POUR SERVIR AUX ÉTUDES ET A L'EXÉCUTION DES CHEMINS DE FER, ainsi que dans tous les travaux où l'on fait usage du cercle et de la mesure des angles, par *N. Meissas*, ingénieur, censeur des études au lycée de Cahors. Chez Mallet Bachelier. Paris 1860.

La Table des ordonnées du cercle est basée sur la relation qui lie la longueur x d'une tangente et la quantité y, dont son extrémité s'écarte du cercle, Cette relation s'exprime facilement en fonction du rayon par la formule :

$$y = r - \sqrt{r^2 - x^2}$$

M. Meissas a donné 33,700 solutions de cette équation ; c'est-à-dire que, pour une tangente et un cercle connus, il a calculé la valeur de l'écartement de la tangente. Toutes ces solutions sont consignées dans une table qu'une construction très-simple rend facile à manier. Ainsi, par exemple, si on veut connaître la longueur de l'écartement d'une tangente de 130 mètres dans un cercle dont le le rayon est de 1960 mètres, on cherche la page en tête de laquelle est inscrit $x = 130$, et on parcourt la colonne intitulée r jusqu'au nombre 1860. Alors la colonne y donne la valeur de l'écartement dont on a besoin.

Les Tables de M. Meissas permettent de résoudre tous les problèmes de chemins de fer où l'une des quantités y, x, r est inconnue, les deux autres étant d'ailleurs données. Ces problèmes sont très-nombreux. M. Meissas en a résolu plusieurs pour faciliter l'intelligence des Tables qu'il a dressées.

En voici un, par exemple :

Faire passer par deux point donnés, a et b, un cercle de rayon donné.

On mesurera la distance des deux points, et l'on cherchera dans la Table quelle est l'ordonnée qui, pour le rayon désigné, correspond à une tangente égale à la demi-distance ab. Au milieu de la corde ab on élèvera une perpendiculaire égale en longueur à l'ordonnée trouvée dans la table, et son extrémité donnera un troisième point du cercle. Rien ne sera alors plus facile que de le tracer sur le terrain.

Dans les travaux de chemins de fer on a souvent besoin de reconnaître la valeur de certains angles. Les angles se mesurent soit avec une équerre graduée, soit avec le graphomètre ou le cercle ré-

Digitized by Google

pétiteur. L'équerre n'est pas susceptible de donner cette mesure avec exactitude, et le graphomètre, ainsi que le cercle, sont difficiles à manier. Mais on peut, connaissant trois côtés d'un triangle, trouver l'un des angles par le calcul avec toute l'exactitude désirable. Ainsi, étant donné un angle, on mesurera sur ses côtés des longueurs égales entre elles et égales à 50 mètres, puis on déterminera la distance *d* des extrémités. Cela fait, il suffit de chercher dans la *Table de la mesure des angles* dressées par M. Meissas la longueur *d*, et on trouve en regard la valeur de l'angle inconnu, ou plutôt la moitié de cet angle, à cinq secondes près.

Il est facile de calculer le rayon d'un cercle, ainsi que la bissectrice de l'angle des deux tangentes menées à ce cercle d'un point quelconque, lorsqu'on connaît la longueur de ces tangentes et l'angle qu'elles forment entre elles. On peut également calculer la tangente et la bissectrice en fonction du rayon et de l'angle des tangentes. Ces deux séries de calculs ont été construites par M. Meissas : la première, dans l'hypothèse de la tangente prise pour unité, et pour toutes les valeurs de l'angle des tangentes, ou, plus simplement, de sa moitié, comprises entre 45° et 90° et variant de minute en minute; la seconde, dans l'hypothèse du rayon pris pour unité, et pour les mêmes valeurs de l'angle. Ces calculs ont été consignés dans des tables appelées *Tables de tangentes et de bissectrices*, dont l'une, celle qui a été dressée dans l'hypothèse de la tangente prise pour unité, a pour titre $T = 1$, et dont l'autre a pour titre $R = 1$.

Ces tables servent à résoudre de nombreux problèmes de construction.

Par exemple : on demande le rayon du cercle qui doit raccorder deux alignements droits formant entre eux un angle de 104°, 28′, de telle sorte que la tangente ait une longueur de $30^m,20$. Je cherche dans la colonne des angles l'angle 52° 14′, moitié de l'angle donné. En regard de cette moitié est inscrit, sous le titre $T = 1$, dans la colonne du rayon, le nombre 1,294.74. Ce serait la valeur du rayon si la tangente était l'unité ; mais elle est égale à $130^m,20$: donc le rayon cherché est égal à $130^m,20 \times 1,290.74$. En faisant cette multiplication on trouve $R = 168^m,05$.

Les mêmes Tables peuvent donner la projection d'une ligne quelconque, sous tel angle que l'on voudra, puisque dans le triangle rectangle qui lie entre elles la tangente, le rayon et la sécante, triangle qui nous a donné les relations nécessaires pour construire les *Tables de tangentes*, la tangente est la projection de la sécante sous le demi-angle des tangentes, et que, sans le complément de cet angle, le rayon est la projection de la sécante.

Digitized by Google

Les mêmes tables peuvent aussi servir à mener une ligne sous un angle donné. Cela est évident.

L'ingénieur a souvent besoin dans ses travaux de déterminer sur un cercle des points équidistants. Pour faciliter cette opération, M. Meissas a construit une table, la quatrième de son livre, qui permet d'opérer avec une grande approximation.— Soit un cercle divisé en parties égales. Menons les cordes et prolongeons-les jusqu'à leur rencontre avec la tangente passant par l'un des points équidistants. Si la première corde fait avec elle un angle égal, je suppose à $^1/_2\ \alpha$, la seconde formera toujours avec la tangente un angle égal à $^3/_2\ \alpha$; la troisième, un angle $^5/_2\ \alpha$, etc. Tout se réduit donc à déterminer le premier angle $^1/_2\ \alpha$, car les angles des cordes successives seront par suite connus et serviront à tracer ces cordes. Or, il est facile en trigonométrie de calculer cet angle au moyen de la longueur de la corde et du rayon. M. Meissas a déterminé cet angle pour tous les rayons inscrits dans la *Table des ordonnées* et pour les cordes 10, 20, 40, 50, 100, qui suffisent pour en déduire un grand nombre d'autres; ces calculs ont été consignés dans une Table appelée, à cause du problème qu'elle sert à résoudre, *Table des points équidistants.*

Par exemple, on veut, sur un cercle dont le rayon est 1,150^m, des points équidistants entre eux de 20 mètres. La Table donne à la page C = 20 et pour R = 1,150 un angle $^1/_2\ \alpha = 29'54''$, et alors le problème est pour ainsi dire résolu.

A ces quatre grandes Tables principales, M. Meissas, sur l'avis du conseil général des ponts et chaussées, a ajouté trois petites tables : les *Tables des équidistances curvilignes*, *des forces centrifuges*, *des angles de contingence*, qui sont aussi faciles à manier que celles dont nous avons parlé avec quelque détail. Elles complètent l'aride travail de M. Meissas, qui est destiné à rendre, et qui rend déjà, de grands services aux ingénieurs, en leur épargnant des calculs longs et toujours fastidieux. Sur l'avis du Conseil des ponts et chaussées, l'ouvrage de M. Meissas a été honoré de la souscription de S. Exc. le Ministre des travaux publics.

LÉOPOLD GIRAUD.

Digitized by Google

NOTE SUR LE SPHŒRIA MILITARIS CONSIDÉRÉ COMME PARASITE DE LA CHENILLE PROCESSIONNAIRE DU PIN, par M. *Durieu de Maisonneuve.*

L'observation de M. de Maisonneuve est d'une grande importance. Il y a deux années environ, les forêts de pins de la Gironde furent envahies par une chenille des bois (Bombyx pityocampa) qui dévora feuilles et pousses, et compromit sérieusement l'avenir. Les propriétaires prirent l'alarme, et le congrès des Sociétés savantes mit à l'étude cette question : « Quels moyens peut-on indiquer pour garantir les pins des chenilles qui les rongent dans le Midi ? »

L'observation de M. de Maisonneuve donne au sylviculteur un moyen excellent, fourni par la nature elle-même. Il s'agit de ne pas entraver son action, de la favoriser, si faire se peut, voilà tout.

« En décembre dernier, dit M. de Maisonneuve, des affaires m'ayant appelé dans les forêts de pins de la Teste, dès en arrivant sous les premiers arbres, j'aperçus plusieurs individus du rare et curieux champignon connu dans la science sous le nom de *sphœria militaris* (Ehrh.). Enchanté du hasard qui me mettait en présence d'une telle rareté, je m'empressai d'en recueillir quelques pieds, et je reconnus aussitôt le parasitisme de la sphérie sur la chenille processionnaire du pin, enterrée et enfermée dans son cocon. »

Voilà l'observation. Entrons dans quelques détails.

Les spores du *sphœria* s'introduisent dans le corps de la chenille et y germent. Lorsqu'un léger duvet paraît entre les anneaux de l'animal, la mort est imminente. Dès lors une moisissure blanche envahit toute la périphérie du corps, donne naissance à de petits filaments chargés des corps reproducteurs du cryptogame. Plus tard on voit apparaître ça et là de petits tubercules charnus qui s'élèvent et portent encore des germes reproducteurs. Enfin le champignon atteint son plus complet développement ; sa forme est alors bien déterminée, et les spores, en petit nombre, toujours défini, sont portés par des supports ou logés dans des tubes généralement cylindriques.

Cet état parfait est beaucoup plus rare que les états qui le précèdent ; et cela est fort heureux, car la puissance fécondante du cryptogame complet est très-limitée relativement à celle du végétal imparfait, qui est presque infinie.

Ces expériences très-curieuses de parasitisme sont dues à M. Tulasne, de l'Institut. Il les a faites sur le Bombyx de la rose, qui,

Digitized by Google

comme le Bombyx du pin, a pour parasite le *sphœria militaris*. Il est cependant très-facile de reconnaître par le mode de germination sur quel Bombyx le cryptogame s'est développé. M. Tulasne a constaté que c'est toujours du corps des chenilles *nues* que sortent les sphœries du Bombyx de la rose, tandis que, selon M. de Maisonneuve, c'est sur le cadavre du Bombyx du pin *enveloppé de son cocon* que germe la *sphœria militaris*. On le reconnaît facilement en enlevant le champignon avec soin ; il porte avec lui le cocon de Bombyx fixé à la base du stipe.

« Ainsi voilà des myriades de chenilles, qui, après avoir échappé aux nombreux ennemis qui les pourchassent, aux accidents atmosphériques qui les font périr, ne peuvent encore trouver un refuge assuré dans le sein de la terre où elles sont enfoncées, dans le cocon où elles se sont emprisonnées : un ennemi invisible, insaisissable s'est attaché à leur corps ; il le pénètre, il s'y fixe, il le tue, et, après s'être nourri de sa substance, il élève au-dessus du sol son élégante massue d'un rouge d'or (c'est la couleur du sphœria militaris à l'état parfait), et lance par milliers dans l'atmosphère de nouveaux germes destructeurs.»

La conséquence pratique est qu'il faut propager ce bienfaisant champignon, ou tout au moins ne pas le détruire quand on le rencontre. C'est, à côté du mal, le remède fourni par la nature, si riche en harmonies, si féconde en bienfaits !

LÉOPOLD GIRAUD.

Digitized by Google

DEUX MÉMOIRES SUR LES CAUSES DES INONDATIONS, par M. *Emile Gueymard*, ingénieur en chef en retraite. Grenoble, 1858-1860.

M. Gueymard ne pense pas que le déboisement soit, comme quelques savants le prétendent, la cause principale des inondations. Il appuie son opinion sur ce fait que, de 1793 à 1840, période pendant laquelle les forêts, déboisées par la Révolution et repeuplées par Napoléon 1er, n'avaient pas leur maximum de croissance, aucun ravage ne se produisit, et qu'en 1840, alors que les forêts avaient repris toute leur force, commencèrent les désastres qui périodiquement, chaque année, vinrent désoler le pays.

Le dégazonnement des pentes, voilà la cause principale des inondations. M. Gueymard a observé que, depuis 1808, le nombre des moutons qui paissent sur les montagnes de la Suisse, de la Savoie, du Dauphiné et de la Provence a doublé dans certains endroits, triplé dans d'autres. D'où il résulte que, depuis 40 ans, le dégazonnement décroît progressivement, et qu'aujourd'hui les végétaux sont si bien détruits et rongés jusqu'à leurs racines que les pentes sont pelées, dénudées et devenues incapables de retenir la plus légère pluie.

La puissance d'absorption du gazonnement est considérable. Par de nombreuses expériences, M. Gueymard a démontré qu'une surface gazonnée de 10 centimètres de hauteur, contenant 10 °/o d'eau, ce qui est l'expression d'une humidité convenable, peut absorber une lame d'eau de 4 centimètres 75. Il en conclut logiquement que, le 30 mai 1856, — jour de cruels souvenirs pour le département de l'Isère, — si les pentes avaient offert à la pluie torrentielle un couvert de gazon de 20 centimètres d'épaisseur « la terre aurait absorbé une lame d'eau de 9 cent. 5, et le département n'aurait éprouvé aucun dommage par les eaux de l'Isère, de la Romanche et du Drac. »

Mais, quand le gazon sera entièrement imbibé, si les pluies continuent, qu'arrivera-t-il ? Alors les eaux pourront être contenues par des tranchées horizontales découpées à diverses hauteurs sur le flanc des montagnes, par des digues, des barrages construits sur les fleuves. Ces constructions sont le dernier abri des populations contre la fureur des inondations; quand l'eau a franchi ce dernier rempart, il faut défendre sa vie, c'est le sauve-qui-peut.

Le principal remède aux inondations est donc le gazonnement.

Digitized by Google

M. Gueymard l'a établi par les expériences directes dont nous avons parlé, il l'a confirmé par des observations faites en plusieurs points des Hautes-Alpes.

« Il y a près de quatre-vingts ans que le village de Presles, à mi-coteau, se trouvait, par le fait du ravinement, dans la position la plus critique. Les habitants réunis formèrent le projet de gazonner .... Les touristes remarquent aujourd'hui ce joli village couronné par un gazon d'un vert foncé. La montagne d'Aspres-les-Corps était aussi ravinée. Le maire défend le pacage d'une manière absolue... La montagne aujourd'hui est couverte d'une pelouse verte épaisse que les pluies les plus fortes ne peuvent entamer... » M. Gueymard donne plusieurs autres exemples également concluants. En résumé, on peut affirmer que dans la plupart des cas le gazonnement aura une action suffisante pour empêcher les désastres, et qu'il peut être obtenu *naturellement* et sans aucun frais en limitant le nombre des bestiaux qui paissent sur les montagnes, vaches ou moutons, dont le pied et la dent sont mortels pour les végétaux, et, s'il y a lieu, en défendant d'une manière absolue tout pacage sur les versants.

Cependant, si la dégradation est trop avancée, il faut venir en aide à la nature.

Les plantes qui prospèrent le mieux sous le climat des montagnes sont les graminées, et principalement les espèces *dactylis glomerata*, *bromus erectus*, *festuca duriuscula*.

M. Gueymard ne tient pas un compte suffisant du reboisement des pentes. Il n'apprécie pas, selon nous, assez haut sa puissance, qui est réelle. La pluie qui tombe sur les arbres est absorbée en grande partie par les feuilles, s'engage dans les vaisseaux, et s'exhale en vapeurs dans l'air ambiant avant d'être versée dans le sol par les racines. Dans le cas où les eaux tombent avec abondance, les feuilles peuvent les retenir pendant assez longtemps sur leur surface, et ainsi donner aux eaux précédemment tombées le temps de s'écouler. On voit que l'action des arbres est réelle. M. Gueymard est trop prudent, et se connaît trop bien en observations, pour la nier complétement. Il ne la croit pas très-efficace, voilà tout. Cependant il propose de faire des futaies, de semer des taillis, des taillis surtout, car ils retiennent beaucoup plus d'eau que les futaies, et recouvrent toujours un gazon herbacé qui forme une seconde barrière contre l'écoulement des eaux. « *Je n'ai jamais vu*, dit-il, *dans les beaux taillis les eaux de pluie couler à la surface.* » Nous n'en demandons pas davantage en faveur du reboisement.

Dans son second Mémoire qui sert de complément à celui que

Digitized by Google

nous venons d'analyser, M. Gueymard traite avec tous les détails nécessaires trois questions importantes qu'il avait touchées dans son premier travail.

M. Gueymard divise le sol des régions de vallées de l'Isère en *cinq* zones distinctes : la zone des *roches abruptes*, qui n'absorbe rien, sur laquelle l'eau s'écoule sans aucun obstacle; la zone des *montagnes pastorales*, *supposée gazonnée partout* par une couche de $0^m,10$, retiendrait une lame d'eau de $0^m,047$; la zone des *forêts* dont le gazon épais de $0^m,15$ absorbe $0^m,06$ d'eau ; la zone des *coteaux* cultivés et habités, qui retient une tranche d'eau de $0^m,09$; enfin la zone des *plaines*, dont l'épaisseur est de $0^m,30$, absorbe une lame de $0^m,14$.

Il n'arrive donc dans la rivière que la différence de l'eau tombée et de l'eau absorbée. M. Gueymard a déduit de ces calculs que dans les 48 heures, et dans ces conditions, l'Isère n'aurait reçu que les 67 °/o, au maximum, des eaux tombées ce jour-là , et « la rivière n'aurait nullement débordé , la plaine serait demeurée intacte ainsi que les digues. » Ces résultats donnés par l'observation sur un point du globe doivent être considérés comme généraux, et ce qui a été dit pour la vallée de l'Isère, de la Durance, etc., peut s'appliquer à toutes les vallées du globe. Partout « les rivières et les fleuves se forment par des filets d'eau qui produisent les ruisseaux et les torrents par des accroissements successifs dépendant de la forme des montagnes. » Ce premier point a été parfaitement mis en lumière par M. Gueymard. Tous les exemples de fleuves qu'il cite, — et ils sont nombreux, — le démontrent.

Comment peut s'opérer le gazonnement, combien faudra-t-il d'années pour avoir une pelouse consistante sur toutes les régions pastorales : voilà la seconde question que l'on a adressée à M. Gueymard. Il a pensé que son premier Mémoire répondait suffisamment à la première partie de la question, et nous sommes de son avis; aussi nous n'y reviendrons pas. Quant au temps nécessaire pour avoir une pelouse consistante, M. Gueymard l'évalue à dix années au maximum. Sa longue expérience lui permet d'affirmer « qu'après ce laps de temps, le gazon a acquis assez de *consistance* pour ne pas être entamé par les pluies de longue durée. »

On a demandé enfin à M. Gueymard « quelle serait la dépense approximative pour gazonner les régions pastorales. » La dépense consisterait seulement en indemnités, qu'il faudrait nécessairement payer aux propriétaires, si on leur interdisait pendant dix années le droit de pacage. M. Gueymard ne tient pas compte des frais du ga-

Digitized by Google

zonnement, puisque, selon lui, la nature se chargera de les faire. Il évalue à 100,000 francs au plus l'indemnité annuelle qu'il faudrait payer pendant dix ans aux différents propriétaires des terrains à gazonner dans les cinq vallées (Rhône, Isère, Drac, Romanche, Durance), qu'il a spécialement étudiées, indemnité qui serait supportée par l'État ou par les propriétaires locaux qui ont tout intérêt à voir disparaître les inondations. L'administration forestière serait naturellement chargée de veiller au gazonnement.

M. Gueymard propose, selon nous, le remède le plus sûr, le plus économique, le plus éminemment pratique, contre le fléau des inondations. Son Mémoire a reçu la haute approbation de S. M. l'Empereur; il a été également accueilli par l'Institut. « J'ai, dit M. Gueymard à la fin de son second Mémoire, une confiance illimitée dans ce système de défense; ma conviction est profonde. C'est le résultat de 50 ans d'études et de voyages. Ma carrière est finie. On ne peut pas supposer à l'homme qui écrit sa dernière page d'autres sentiments que ceux de l'intérêt général de sa patrie. »

LÉOPOLD GIRAUD.

Digitized by Google

ÉTUDES HISTORIQUES.

BIOGRAPHIE PROVINCIALE ET ÉTRANGERE.

Société des antiquaires de Normandie, à Caen. — *Bulletin;* 1re année, 1er trimestre. Janvier à mars 1860. In-8° de 84 pages.

— Extraits des procès-verbaux de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure. 8 pages.

— Note sur un fragment de registre du receveur de la ville de Caen au quinzième siècle, par M. *Léon Puiseux.* 15 pages.

— Antiquités mérovingiennes trouvées à Envermeu en juillet 1859. 2 pages.

— Sur la nourrice de Jean-sans-Terre, par M. l'abbé *Cochet.* 1 page.

Académie de La Rochelle. — (Section de littérature.) — *Choix de pièces lues aux séances;* n° 6, 1860. In-8° de 119 pages.

— Coup d'œil sur les travaux de la Société, du 18 novembre 1858 au 2 novembre 1859, par M. *Delayant.* 13 pages.

— Poésies, par MM. *Brisson*, *La Bretonnière*, *G. Romieux* et *Savary.* 17 pages.

— Notice sur Jaillot; — sur Arcère, par M. *Delayant.* 43 pages.

— Etude sur Gustave Drouineau, par M. *Gustave Méneau.* 26 pag.

— Mémoire sur une Charte de 1222, par M. *E. Jourdan.* 15 pag.

Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse. — Tome III, 2e bulletin. Guéret, 1859. In-8° de 144 pages.

— Vie de saint Geoffroi, par M. *A. Bosvieux*, archiviste de la Creuse, correspondant du ministère. 40 pages.

— Note sur un filon d'étain oxydé, situé près du village de Montebras, commune de Soumans (Creuse), par M. *E. Mallard.* 7 pag.

— Esquisse géologique du département de la Creuse (résumé), par M. *P. de Cessac.* 20 pages.

— Découvertes faites dans la Marche, pendant l'année 1859, par M. *A. Fillioux.* 13 pages.

Digitized by Google

— Breith (ville peinte). — Tumulus de Bridiez. — Camps dits de César, par M. *Yves J. J. Fesneau.* 17 pages.

— Les donjons de la Marche, par M. *Napoléon Bonaparte Wyse.* 11 pages.

— Liste des châteaux de la Marche avant la Révolution de 1789, par M. l'abbé *Roy-Pierrefitte.* 31 pages.

— Les manufactures de tapis d'Aubusson, par M. *Ph. de Chennevières.* 3 pages.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon. — *Séance publique du* 29 *janvier* 1859. In-8° de 177 pages.

— Rapport sur les travaux de l'année, par M. *Pérennès*, secrétaire perpétuel. 23 pages.

— Poésies, par MM. *Aug. Dusillet*, *Viancin*, *Alex. de Saint-Juan*, et *Ch. de Saint-Juan.*

— Un chapitre de notre histoire burgonde, par M. le vicomte *Chiflet.* 21 pages.

— De l'indigence et de la bienfaisance dans la ville de Besançon, par M. le docteur *Druhen aîné*, professeur à l'Ecole de médecine. 58 pages.

Académie des jeux floraux. — *Recueil;* Toulouse, 1860. In-8° de 331 pages.

— Poésies diverses (odes, poëmes, épîtres, etc.), par M. *Evariste Boulay-Paty*, Mlle *Félicie Pasquier*, MM. *Raymond Lassaire*, *Dominique Daveau*, *Eugène de Combaud*, *Léon Valery*, *Jules Guillemin*, *Paul Juillerat*, Mme la marquise *d'Espinay*, *Aug. de Lesturgis*, *Isidore Sarrasy*, *V. de Maynard*, *L. de Malafosse*, Mme *Eug. Fitte*, née *Cléontine Jaubert*, *P. Lorié*, *Villefranche*, *L. Hinard*, *Em. La Bretonnière* et *Nibelle.*

— Travaux des mainteneurs de l'Académie.

Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux. — *Actes;* 1859, 4e trimestre. In-8° de 160 pages.

— Eloge biographique de Justin Dupuy, par M. l'abbé *Gaussens.* 14 pages.

— Considérations sur les partages d'ascendants, par M. *A. Vaucher.* 18 pages.

— Rapports et discours divers.

Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire. — *Annales;* tome XXXVIIe, 3e et 4e trimestres 1857. Tours, 1860. In-8° de 60 pages.

— Eloge de M. le baron Angellier (ancien président de la Société), par M. *de Sourdeval.* 10 pages.

Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère. — *Bulletin*, 1860. In-8°.

Digitized by Google

Numéro de mars. 42 pages.

— Des relations du pape Urbain V avec la ville et le diocèse de Marseille, par M. *Th. Roussel*. 31 pages.

— Observations météorologiques faites par M. l'abbé *Bosse*. (Février et mars.)

Numéro d'avril. 47 pages.

— Notice sur le collége des Cinq-Plaies, fondé à Mende en 1514, par M. l'abbé *Baldit*. 7 pages.

— Notice sur le collége de la Trinité, par *le même*. 16 pages.

— Maximos è prouberbés, par *le même*. 4 pages.

— Observations météorologiques, par M. l'abbé *Bosse* (avril).

Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers. — Commission archéologique. *Répertoire ;* mai 1860. In-8° de 40 pag.

— Etudes ecclésiologiques sur le diocèse d'Angers. Chalonne-sur-Loire (deuxième article), par M. l'abbé *Barbier de Montault*. 20 pages.

— Eglises de Saint-Georges des Sept-Voies, Saint-Pierre en Vaux, le Toureil, etc. — Commune de Saint-Georges-de-Toureil, par M. *Godard-Faultrier*. 20 pages.

Société nivernaise, à Nevers. — Hagiologie nivernaise ou vie des saints et autres pieux personnages qui ont édifié le diocèse de Nevers par leurs vertus, par Mgr *Crosnier*, avec le concours de quelques autres membres de la Société nivernaise. 3e livraison, 1860.

Comité flamand de France. — *Bulletin ;* tome II, in-8°.

Numéro 1, janvier et février 1860. 24 pages.

— Note sur quelques sceaux relatifs à la Flandre maritime, par M. *Verly*.

— Fabrication des draps à Cassel et à Saint-Omer, par M. *E. de Coussemaker*.

— La châtellenie de Cassel en 1638 et 1639, par M. *J. Diegerick*.

— Den Sot, le valet des cartes à jouer, par M. *J.-J. Cartier*.

Numéro 2, mars et avril. 24 pages.

— Inscriptions flamandes à Steinwerck.

— Notes sur l'ancien diocèse d'Ypres, par M. l'abbé *D. Carnel*.

— Bibliographie. — Lettre de M. l'abbé *Becuwe* au président du Comité.

Société impériale d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes. — *Revue ;* février 1860. In-8° de 32 pages.

— De l'ouvrage de Pierre Le Boucq. — Généalogie de la famille Le Boucq, par M. *Leleu*, professeur d'histoire au collége de Valenciennes. 5 pages et 1 tableau généalogique.

Même recueil, mars 1860.

— Froissart, coutelier de toilettes à Valenciennes, par M. *Cellier*.

— Biographie Valenciennoise. — Jean de Valenciennes, par M. *E.-G. Grar*.

Digitized by Google

Société littéraire et scientifique de Castres (Tarn). — *Procès-verbaux des séances.* 3e année. Castres, 1860. In-8° de plus de 500 pages.

— Notes diverses insérées dans les procès-verbaux des séances, par MM. *Alibert* (sur le village de Roquecourbe, etc.), *Paravre*, *Léonce Roux*, *Charles Valette* (sur le daguerréotype), *Calvet* (Mémoire hygiénique sur les populations ouvrières de Castres, etc.), *de Grimaldi*, *V. Canet* (libertés et priviléges de la commune de Castres, etc.), *A. Combes* (sur la chambre de l'Edit, etc.), *F. Martin* (livre vert de Lacaune), *L. Paillé*, *A. Cumenge* (industrie du Tarn, etc.), *Bonhoure* (sur la commune de Burlatz).

— Tableaux d'observations météréologiques, par M. *Calvet.*

Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan. — *Bulletin.* Tome II.

Juillet 1859. 45 pages.

— Prieuré de Saint-Maximin. — Répertoire général des titres du couvent de Saint-Maximin, par M. *Kotheu.* 12 pages.

— Géologie, par M. *Doublier.* 7 pages.

— Entomologie (suite), par MM. *Jaubert* et *Henry.* 6 pages.

— Matériaux pour la géologie du Var (suite), par M. *Jaubert.* 15 pages.

— Observations météorologiques faites à Draguignan, pendant les mois d'avril, mai et juin 1859, par M. *Astier.* 5 pages.

Octobre. 56 pages.

— Numismatique : Description de huit médailles grecques appartenant à M. Doublier, président de la Société, par M. le colonel *Gazan.* 4 pages.

— Prieuré de Saint-Maximin, etc. (suite), par M. *Kotheu.* 9 pag.

— Découverte d'une mosaïque romaine.

— Matériaux pour la géologie du Var (suite et fin), par M. *Jaubert.* 18 pages.

— Géologie, par M. *Doublier.* 9 pages.

— Le pain de houille du docteur Frankland, par M. *D. Rossi.* 4 pages.

— Observations météorologiques faites à Draguignan, pendant les mois de juillet, août et septembre 1859, par M. *Astier.* 6 pages.

Société d'archéologie lorraine, à Nancy. — *Journal;* avril 1860. In-8° de 16 pages.

— Le dernier roi des Ribauds du duché de Lorraine, par M. *H. Lepage.*

— Troubles en l'abbaye de Beaupré à l'occasion de la constitution *Unigenitus.* Document inédit communiqué par M. *de Saint-Florent.*

— Documents divers.

Société archéologique du Morbihan. — *Bulletin;* année 1858. Vannes, 1860. In-8° de 80 pages.

— Théâtre breton, par Mgr *Le Joubioux.*

Digitized by Google

— Proverbes bretons, traduction par *le même*.
— Fragments d'un roman de chevalerie, par M. *L. Rosenzweig*.
— Chants bretons, par Mgr *Le Joubioux*.
— Prieuré de Saint-Martin de Josselin, par M. *L. Galles*.
— Du droit de Quintaine, par M. *L. Rosenzweig*.
— Le jubilé de 1652. — La médecine de nos pères, par *le même*.
— Essai sur les monuments druidiques, par M. l'abbé *Mouillard*.
— Des pierres à bassins, par le docteur *A. Fouquet*.
— Tumulus en Moustoir-ac, par M. *de la Fruglaye*.
— Borne de Mériadec, par M. *L. Rosenzweig*.
— Découverte de sept vases funéraires au Resto en Moustoir-ac, par M. *de la Fruglaye*.
— Note sur les pierres tombales du chœur de l'église de Saint-Gildas de Rhuys, par M. *L. Galles*.
— Notice archéologique sur Taupont, par M. l'abbé *Mouillard*.
— Eglise paroissiale de la Trinité-Langonnet, par M. l'abbé *Kerdaffret*.
— Notice sur le village de Coet-Len-de-Bas, par M. *L. Augustin*.

Société industrielle d'Angers. — *Bulletin*. XXXe année, 1859. In-8° de 224 pages.
— Notice sur l'injecteur automoteur des chaudières à vapeur, inventé par M. H. Giffard, construit par M. H. Fland, par M. *L. Bougère*. 16 pages, 1 planche.
— Le marquis de Turbilly et les campagnes au dix-huitième siècle. Extrait de l'ouvrage de M. *Pierre Clément*, de l'Institut, intitulé: Etudes financières et d'économie sociale, 1859, p. 128 et suiv.
— Tableaux météréologiques pour l'année 1859.
— Note relative à diverses circonstances de l'action chimique de la lumière sur les corps, par M. *E. Chevreul*, de l'Institut, membre honoraire de la Société.
— Essai sur la classification du pigeon domestique, par M. *L. Couchot*.
— Note sur les vers à soie sauvages de la Chine, par M. *Louis Tavernier*.
— Sur le cuvage des vins rouges et l'asphyxie dans les cuves, par M. *Guillory aîné*, président de la Société.
— Note sur une nouvelle préparation du coaltar, par M. le docteur *P. Menière*.
— Liste nécrologique des membres de la Société avec l'indication de leurs travaux, etc. Années 1858 et 1859.

Nordpeene, sa seigneurie, son église et son monastère, par M. *Louis de Baecker*. (Extrait du tome IV du Bulletin du Comité flamand de France.) Dunkerque, 1859. In-8° de 41 pages.

Les olim du chateau de Tourlaville, près Cherbourg, par M. *de Pontaumont*. In-8° de 52 pages.

Digitized by Google

NOTICE BIOGRAPHIQUE SUR ALEXANDRE BRONGNIART, lue le 19 mars 1860 à la Société géologique de France, par M. *d'Omalius d'Halloy*. Paris, 1860. In-8° de 6 pages.

NOTICE BIOGRAPHIQUE SUR LOUIS GRAVES, par M. *A. Passy*. (Extrait du *Bulletin de la Société géologique*.) Paris, 1860. In-8° de 10 pag.

Etude complète sur Alaise. Alaise n'est pas l'Alesia de César, par M. le président *Clerc*. Besançon, 1860. In-8° de 136 pages, 1 carte explicative.

GÉOGRAPHIE HISTORIQUE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES, par M. *B. Alart*. (Extrait du 12e Bulletin de la Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales.) Perpignan, 1859. In-8° de 144 pag. (1re livraison?)

REVISTA DE CIENCIAS, LITERATURES Y ARTES, publiée à Séville. Tome VI, n° 3, 1860. In-8° de 64 pages.

— Caractère et conduite du roi dom Pedro, etc. 13 pages.

Digitized by Google

CHRONIQUE.

Au moment de publier cette livraison, nous apprenons la mort de M. Rabanis, ancien doyen de la Faculté des lettres de Bordeaux, membre du Comité des travaux historiques. Le Comité, par l'organe de la *Revue*, exprime ici le profond regret que lui fait éprouver cette perte, qui lui enlève, après deux ou trois jours de maladie, un des hommes les plus versés dans la connaissance de l'histoire nationale. Il laisse un petit nombre d'ouvrages imprimés, parmi lesquels nous citerons une *Notice sur saint Paulin de Nole* (1841), un Mémoire *sur les Dendrophores* (1841), une Etude importante *sur les Mérovingiens d'Aquitaine*, couronné, en 1856, par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et son dernier travail (1858) touchant les relations politiques de Clément V et de Philippe le Bel, travail également couronné par l'Institut. Nous mentionnerons encore la part considérable prise par M. Rabanis aux travaux de l'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Bordeaux, qu'il a souvent présidée, et aux travaux de la Commission des monuments et documents historiques de la Gironde, qui l'eut également pour président depuis 1839, époque de son institution, jusqu'en 1852, année où M. Rabanis fut appelé à un service important de l'administration centrale.

A peine arrivé à Paris, il fit partie du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France, qui venait d'être réorganisé. Depuis lors M. Rabanis ne cessa d'apporter aux travaux du Comité le zèle ardent, l'activité généreuse qu'il savait mettre dans toutes les occupations de son esprit.

M. Rabanis était chargé de surveiller la publication de plusieurs ouvrages appartenant à la collection des *Documents inédits*, en qualité de commissaire désigné par M. le Ministre. Ces ouvrages sont les *Négociations de la France dans le Levant*, par M. Charrière, courageux travailleur dont la mort ne devait précéder que de quelques mois celle du savant historien que nous pleurons aujourd'hui ; — les *Négociations de la France avec la Toscane*, par M. Abel Desjardins, dont le premier volume est publié et le second en cours d'exé-

Digitized by Google

cution; — enfin, le *Cartulaire de Redon*, par M. de Courson, ouvrage dont l'impression n'est pas terminée.

M. Rabanis avait amassé des matériaux considérables pour composer une histoire de la ville de Bordeaux, et même de toute la province de Guyenne sous la domination anglaise. Historien critique, narrateur à la fois véridique, élégant et chaleureux, il a dû trouver dans ces matériaux les éléments d'un livre plein de savoir et de charme. Espérons que le travail est assez avancé pour qu'il soit permis de le mettre au jour. D'un autre côté, M. Rabanis consacrait les loisirs de ses dernières années à l'achèvement d'un grand ouvrage de linguistique, espèce d'étude sur les dialectes et les origines de la langue française dans ses rapports avec les langues orientales. Cet ouvrage, que M. Rabanis comptait présenter au prochain concours pour le prix Volney, doit également être à peu près terminé, d'après les communications fréquentes que l'auteur a faites à l'un de ses plus intimes amis et confrères.

M. Rabanis laissera des regrets durables dans la ville de Bordeaux, qui était devenue pour lui une seconde patrie, et parmi tous les hommes qui s'intéressent au progrès des sciences historiques. C'est dire combien sa mort est sensible pour les membres du Comité, qui ne pourront plus entendre sa parole toujours affectueuse et bienveillante, ni recevoir ses savantes communications.

Académie impériale de Reims.

Programme des Concours ouverts pour les années 1861, 1862 et 1863.

Année 1861.

Histoire.

L'Académie remet au concours la question suivante :

Etude sur le Sacre. — Exposer son double caractère, politique et religieux, son importance dans l'opinion publique et dans le droit ancien de la France.

Le prix qui avait été proposé est doublé ; il consiste en une médaille d'or de 400 francs.

Digitized by Google

Archéologie.

Histoire et description des anciennes maisons de Reims.

L'auteur comprendra dans cette étude les maisons remarquables au point de vue de l'art, celles qui ont conservé une certaine importance ou dont il serait facile de rétablir le plan; il dira leurs anciennes dénominations et les noms des familles qui les ont habitées ou possédées.

Il complétera son travail par l'histoire et la description des anciennes enseignes qui subsistent encore dans la ville.

Des dessins accompagneraient heureusement son Mémoire.

Le prix, pour cette question, consiste en une médaille d'or de 200 francs.

Poésie.

Une médaille d'or de 200 francs sera décernée à la meilleure pièce, de cent vers au moins.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Ces médailles seront décernées dans la prochaine séance publique de l'Académie.

Les Mémoires devront être adressés (franco) à M. le Secrétaire général, avant le 15 mai 1861.

Les auteurs, ne devant pas se faire connaître, inscriront leurs noms et leur adresse dans un billet cacheté, sur lequel sera répétée l'épigraphe de leur manuscrit.

L'Académie distribuera, en outre, des médailles d'encouragement aux auteurs des travaux qu'elle jugera dignes de récompense; les personnes qui croiraient avoir droit à cette distinction devront faire parvenir leurs titres au Secrétariat avant le 15 mai 1861.

ANNÉE 1862.

Histoire.

La Ligue à Reims.

Le prix, pour cette question, consiste en une médaille d'or de 300 francs.

Sciences et Industrie.

Une médaille d'or de 300 francs sera décernée au meilleur ouvrage sur la fermentation alcoolique.

Digitized by Google

ANNÉE 1863.

Sciences et Industrie.

Quels sont, au point de vue de l'hygiène et de l'industrie, les avantages et les inconvénients du blanchiment des tissus en général, et particulièrement des tissus de laine, par le soufre? L'acide sulfureux est-il, comme on le croit généralement, la matière active dans cette opération?

Si le soufrage est reconnu nuisible à la salubrité publique, indiquer par quel procédé on pourrait obtenir un blanchiment qui présentât les mêmes avantages au point de vue industriel, sans offrir de danger pour la salubrité.

Le prix consiste en une médaille d'or de 300 francs.

Les Mémoires devront être envoyés, en observant les formalités indiquées ci-dessus, avant le 15 mai de l'année dans laquelle le prix doit être décerné.

SOCIÉTÉ DUNKERQUOISE POUR L'ENCOURAGEMENT DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS.

Programme des sujets proposés pour le Concours de 1861.

Dans sa séance publique de juin 1861, la *Société dunkerquoise* décernera, s'il y a lieu, une médaille d'or au meilleur travail sur chacun des cinq sujets suivants :

Sciences.

I. A quelles causes faut-il attribuer la décroissance du produit de la pêche d'Islande? Le déplacement des courants polaires ne serait-il pas une des principales?

Comment constater les migrations des poissons?

Lettres.

II. POÉSIE. — Une pièce de cent vers au moins sur un sujet laissé au choix des auteurs.

Nota. — A mérite égal, la Société donnerait la préférence à un sujet relatif à Dunkerque ou à la Flandre maritime.

Digitized by Google

III. Histoire. — Biographie d'un homme remarquable né dans la Flandre maritime et mort avant 1850.

IV. Monographie d'une commune de la Flandre maritime.

Arts.

V. Musique. — Un morceau de musique chorale pour voix d'hommes, sans accompagnement d'instruments.

L'œuvre devra se composer d'au moins trois parties, parmi lesquelles un *solo* ou un *duo*, accompagné, soit par le chœur entier, soit par un certain nombre de voix avec ou sans paroles.

La pièce couronnée étant destinée à être exécutée à la séance publique de 1861, chaque partition devra être accompagnée des parties séparées en nombre suffisant pour un chœur de quarante chanteurs.

L'auteur doit faire choix d'une poésie de quelque valeur et exprimant de nobles sentiments,

Les Mémoires ou travaux devront être adressés *franco* au secrétaire perpétuel de la Société ; les partitions, avant le 1er mai 1861 ; les autres œuvres, avant le 1er mai.

Sous peine d'être écartées du concours, les pièces envoyées ne seront pas signées. Elles porteront une épigraphe ou devise répétée dans un billet cacheté indiquant le nom, la qualité et la résidence de l'auteur, lequel certifiera que son œuvre est inédite et n'a figuré à aucun concours.

Ce billet ne sera ouvert que dans le cas où le travail aurait été jugé digne d'un prix ou d'une mention honorable. Hors ce cas, il sera brûlé en séance.

Les auteurs qui se feraient connaître à l'avance seraient exclus du concours.

Le lauréat qui, couronné à l'un des trois concours précédents, obtiendrait le premier rang au présent concours, n'aurait droit qu'à un rappel de médaille. Le prix reviendrait au travail qui suit dans l'ordre de mérite.

Les manuscrits des Mémoires ou travaux envoyés au concours deviennent la propriété de la Société. Les auteurs peuvent en faire prendre copie à leurs frais.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser au secrétaire perpétuel de la Société.

Dunkerque, 14 juillet 1860.

Digitized by Google

Société des sciences, agriculture et belles-lettres du département de Tarn-et-Garonne.

Programme des Concours de 1861.

Concours de poésie.

Une médaille d'or de la valeur de **300 fr.** sera décernée à l'auteur du meilleur poëme sur ce sujet : *le Génie du Midi.*

En proposant ce sujet, la Société espère ouvrir un vaste champ à la méditation des penseurs et à l'imagination des poëtes.

Les concurrents devront analyser dans son caractère, dans ses œuvres, dans ses tendances, le génie particulier aux races du Midi ; en étudier les manifestations les plus éclatantes dans les lettres et les arts, et reproduire, du moins dans leurs principaux traits, quelques-unes des grandes figures de l'Italie, de l'Espagne et de la France méridionale.

Au reste, la Société ne prétend point dicter aux concurrents la conclusion de leur travail. Ils pourront à leur gré chercher des contrastes, établir des comparaisons, des parallèles entre les régions du Nord et les pays du soleil. Ils devront cependant se souvenir qu'une impartialité calculée, froide et méticuleuse est incompatible avec l'inspiration ou l'enthousiasme poétique.

Concours d'agriculture.

Une médaille d'or de la valeur de **200 fr.** sera décernée à l'auteur du meilleur Mémoire *sur la question de l'Amélioration de l'espèce bovine dans le département de Tarn-et-Garonne.*

Conditions générales.

Les ouvrages destinés aux concours devront être envoyés, *francs de port*, au secrétaire de la Société, à Montauban, avant le 1er mai 1861. Chacun d'eux devra porter une épigraphe qui sera répétée sur l'inscription d'un billet cacheté, contenant le nom et l'adresse de l'auteur. Ce billet ne sera ouvert qu'après le jugement, et seulement pour les ouvrages couronnés.

Les prix seront décernés dans la séance publique de 1861.

Digitized by Google

Institut égyptien. — *Travaux et concours.*

L'Institut égyptien, dont nous avons annoncé la création à Alexandrie dans la chronique de la *Revue des Sociétés savantes* du mois d'août dernier, vient de faire paraître le troisième numéro de son *Bulletin*. On trouve dans cette nouvelle publication des détails intéressants sur la culture du blé en Egypte, sur le mouvement de la population pendant l'année 1857-1858, sur la pisciculture et l'empoissonnement des lacs de l'Egypte, sur la fabrication du pain dans ce pays, sur les maladies prédominantes dans la colonie grecque d'Alexandrie, et sur un projet de fondation d'un jardin d'acclimatation.

L'Institut égyptien annonce, dans le même numéro, qu'il vient de onder deux prix :

1° Prix de S. A. le vice-roi d'Egypte : « *De l'état des lettres, des sciences et des arts en Egypte, pendant la période de la domination arabe; de l'influence de ces diverses branches des connaissances humaines sur la marche de la civilisation.* »

2° Prix de M. le duc de Luynes : « *Etudier les monnaies frappées en Egypte depuis les temps les plus anciens jusqu'à la chute définitive de l'empire égyptien.* »

Chacun de ces prix consistera en une médaille d'or de la valeur de 500 francs.

Les Mémoires manuscrits ou imprimés, dans toutes les langues, devront être adressés au secrétariat de l'Institut égyptien d'Alexandrie avant le 1er octobre 1861.

Société d'histoire naturelle de Colmar. — *Historique de la Société.*

L'origine de la Société d'histoire naturelle de Colmar remonte à peine au mois de mai 1859. Depuis cette époque jusqu'à celle de sa seconde séance publique, qui a eu lieu le 1er juillet dernier, cette Société a vu s'élever le nombre de ses membres à cent soixante-quatorze; elle a fondé un musée d'histoire naturelle qui a reçu déjà un certain développement; enfin, elle vient de publier le premier volume annuel de son Bulletin, où se distingue un travail intitulé : *Catalogus coleopterorum vallis Rhenanæ Alsaticæ-Badensis*, par M. F.-E. Kampmann.

La Société d'histoire naturelle de Colmar nous paraît appelée à faciliter sensiblement l'exécution de la *Description scientifique* du Haut-Rhin.

Digitized by Google

Académie nationale de Pesth. — *Séance publique de* 1860.

On lisait dernièrement dans la correspondance étrangère d'un journal quotidien :

« L'Académie nationale de Pesth a tenu avant-hier (13 octobre) sa grande séance annuelle, qui, cette fois, a eu un caractère très-solennel. Depuis douze ans, c'est-à-dire depuis la révolution de 1848, cette réunion n'avait pas eu lieu. Le baron d'Eœtvos, président de l'Académie, a rendu hommage à la mémoire du comte Szechenyi. »

Nous ferons observer que, contrairement à l'assertion que l'on vient de lire, l'Académie nationale de Pesth a tenu, le 20 décembre 1858, une séance générale annuelle, dont la chronique de la *Revue* a parlé. (Voyez le 2e semestre de 1859, p. 392.)

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

ACTES OFFICIELS.

Le Ministre secrétaire d'Etat au département de l'instruction publique et des cultes,

Arrête :

M. Guigniaut, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, second vice-président de la section d'histoire et de philologie du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes près le ministère de l'instruction publique, est nommé, sur sa demande, membre honoraire du Comité.

Fait à Paris, le 23 novembre 1860.

ROULAND.

Le Ministre secrétaire d'Etat au département de l'instruction publique et des cultes,

Arrête :

M. Amédée Thierry, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, sénateur, est nommé second vice-président de la section d'histoire et de philologie du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes.

Fait à Paris, le 23 novembre 1860.

ROULAND.

Après la lecture de ces deux arrêtés, M. Amédée Thierry prononce les paroles suivantes, qui sont accueillies avec une vive sympathie :

« Messieurs,

« C'est un grand honneur, bien inattendu pour moi, que celui de présider ici mes collègues et mes maîtres; je le dois à la bienveil-

Digitized by Google

lance toute particulière de M. le Ministre, et au désir que je partage avec vous tous, de voir se consolider et se développer l'utile institution dont il a doté le pays.

« Mais mon prédécesseur, Messieurs, a su me rendre la tâche bien lourde. Réclamé tout entier par les devoirs importants que l'Académie des inscriptions et belles-lettres vient de lui imposer, il laisse ici vacante une place qui ne sera point remplie. Nul ne saura comme lui diriger ces débats scientifiques, dont il avait une si longue habitude et une si parfaite compétence. Historien, géographe, archéologue consommé, il ét ait, pour ainsi dire, dans notre Comité un délégué de la science universelle.

« J'invoquerai, du moins, pour me guider, les conseils, et souvent aussi, je l'espère, l'exemple de notre illustre et honoré doyen, notre maître à tous. Il me charge d'excuser près de vous son absence causée par une indisposition, indisposition passagère qui rendra bientôt à nos débats sa présidence aimée et la noble autorité de son nom.

« Je compte surtout, Messieurs, sur votre bonne confraternité, sur votre zèle pour la propagation et la sage direction des études scientifiques dans nos départements, enfin sur votre empressement à servir, dans notre modeste sphère, le gouvernement de l'Empereur et les vues larges, éclairées, fécondes du Ministre qui le représente si dignement ici. »

Digitized by Google

RAPPORTS FAITS AU COMITÉ.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE DE SOISSONS, t. XIe, année 1857.

C'est la première fois, Messieurs, que j'ai à m'occuper de la Société de Soissons. Je dois donc, avant d'analyser ce volume d'une date déjà ancienne, et au risque de répéter ce qui aurait déjà été dit, faire une observation générale sur le caractère de la publication en elle-même. Ce ne sont point des *Mémoires*, mais, ainsi que le titre l'indique, un simple *Bulletin* qui semble destiné à tenir au courant des travaux intérieurs de la Société ceux qui les suivent et les connaissent, plutôt qu'à les enregistrer pour le public d'une manière complète et définitive. Ce cadre modeste, qui est ici l'objet d'un regret plutôt que d'une critique, mais qui a l'inconvénient de fractionner les matières et même de les tronquer parfois, comme nous le verrons, pour les faire entrer dans les limites qu'on s'est imposées; cette forme, disons-nous, expliquera comment, à notre tour, nous avons dû nous contenter d'une analyse rapide des documents renfermés dans ce volume, en tant du moins qu'ils entrent dans la compétence de la section, car le seul travail de longue haleine que renferme le tome XI, dont il remplit à lui seul près de la moitié, est une *Étude géologique* de M. l'abbé Lambert, *sur le terrain tertiaire au nord du bassin de Paris.*

Parmi les travaux personnels des membres ou correspondants, je remarque, p. 27, une *Étude* de M. l'abbé Daras *sur les rapports administratifs et personnels de la couronne avec le pays aujourd'hui compris dans le département de l'Aisne, aux différents siècles de l'histoire*, ou, du moins, une espèce de programme des documents

Digitized by Google

qui peuvent servir à traiter la question ; -- p. 69 et 99, des *Renseignements sur l'histoire de Soissons pendant la Ligue, le règne d'Henri IV et le commencement du règne de Louis XIII*, par M. Suin. L'introduction à ce travail a paru dans le tome IXe du Bulletin, et un avis préliminaire, inséré dans celui-ci, nous apprend que le Mémoire beaucoup plus développé, dont il se composait, a été réduit par l'auteur, sur la demande de la Société, aux proportions d'une simple nomenclature de faits qui en rendissent l'impression possible dans les limites du Bulletin. Ce que nous en avons lu nous porte à renouveler ici l'expression du regret que nous cause la part trop restreinte que la Société a cru devoir faire à la publication de ses travaux. Bornons-nous à indiquer de courtes *Notices sur Raoul de Presles*, p. 86 et p. 116, *sur Théodore Lorin*, secrétaire et collaborateur de Pougens, érudit estimable et laborieux, qui a laissé sur notre ancienne littérature et sur l'histoire étymologique de la langue française des travaux étendus, restés inédits pour la plupart, et dont quelques-uns ont eu le mérite de venir avant que l'attention générale eût été ramenée sur ces objets.

La première des notices que nous venons de citer nous conduit à la partie que nous appellerons documentaire, dans le volume que je me suis proposé de vous faire connaître. En effet, elle renferme un document curieux qui a pour objet la fondation ou plutôt le rétablissement par Louis le Hutin, en 1314, des écoles de Cys et de Presles, la donation d'une maison près de l'église de Presles, et de revenus en faveur des maîtres de ces écoles. Nous regrettons seulement qu'on ne nous ait pas donné l'acte en latin, et qu'on se soit borné à une traduction. Parmi les autres pièces originales que la Société de Soissons a insérées dans son tome XIe, nous remarquons :

Une *Lettre de D. Jean Elie, religieux de Saint-Crépin-le-Grand, à Mabillon*, p. 39 (1); — *Deux lettres de Henri III adressées au gouverneur de Soissons en* 1585, p. 142; — une *Délibération des Célestins de Villeneuve*, par laquelle ces religieux déclarent refuser positivement leur concours aux Ligueurs, et rejettent l'acte par lequel deux des leurs avaient cru pouvoir engager la corporation entière, p. 52.

Permettez-nous, Messieurs, en terminant, de consigner ici deux

(1) Nous relèverons à ce propos l'erreur qui s'est glissée dans la rédaction du Bulletin, à propos de la correspondance de D. Luc d'Achery et de Baluze, qu'on désigne comme *imprimée* à la page 38, tandis qu'on vient de dire à la page 27 que cette correspondance forme 8 vol. in-f°, sans aucun doute manuscrits, à la bibliothèque Sainte-Geneviève.

Digitized by Google

réflexions que nous a suggérées l'examen des documents originaux reproduits dans le tome XI du Bulletin de la Société de Soissons et que nous venons d'indiquer rapidement. La première, c'est qu'ils établissent une fois de plus la preuve des lumières que les événements locaux peuvent jeter sur l'histoire générale dont ils viennent confirmer et quelquefois même rectifier les aperçus. Ainsi, lorsque nous voyons, comme dans le premier des documents que nous avons cités, qu'il existait, au commencement du quatorzième siècle, et même auparavant, dans de petites villes ou villages du Soissonnais, des écoles assez importantes pour que le roi de France s'y intéressât, et entrât même, à ce propos, dans des détails minutieux de réglementation intérieure, ne sommes-nous pas amenés, une fois de plus, à soupçonner que la centralisation et l'instruction publique dans les provinces, et même dans les communes rurales, pourraient bien n'être pas des faits aussi nouveaux qu'on le croit généralement? La protestation et le désaveu de ces religieux du Soissonnais contre leurs procureurs qui veulent les engager dans le parti de la Ligue n'est-elle pas une démonstration à l'appui de l'opinion émise par quelques historiens, et, entre autres, par le judicieux auteur de l'*Histoire du règne de Henri IV* (1), qu'en général les prélats français et les ordres religieux d'origine française avaient moins favorisé qu'entravé les progrès de la Ligue.

Ma seconde observation, par laquelle je terminerai cette analyse, c'est qu'il importe beaucoup, ce me semble, que les Sociétés savantes choisissent, parmi les documents à leur disposition, pour les publier dans leurs Mémoires ou les envoyer au Comité, ceux qui présentent un intérêt vraiment historique, soit parce qu'ils portent sur des faits généraux, soit parce qu'ils peuvent, comme nous venons de le voir, fournir des démonstrations nouvelles à l'appui de théories plus ou moins contestées.

RATHERY,
Membre du Comité.

(1) *Introduction*, p. 7.

Digitized by Google

Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère.

Cette Société témoigne par un nouveau volume (1), le dixième de son *Bulletin*, comprenant les douze numéros de l'année 1859, de l'honorable activité qu'elle porte dans ses travaux divers. Principalement occupée de questions agronomiques et industrielles, elle réserve une forte part de son attention et de son temps à des études d'un intérêt local, et, par là, plus fécondes en résultats, sur les monuments, l'état ancien, l'histoire des mœurs et des institutions du Gévaudan.

Aucune des occasions qui peuvent à cet égard éveiller sa curiosité et provoquer son zèle intelligent n'est négligé par elle. En 1858, l'érection projetée de la statue d'Urbain V, un des hommes illustres du pays, avait été pour son biographe, M. Théophile Roussel, le point de départ de nouvelles et intéressantes recherches sur un sujet qu'il pouvait paraître avoir épuisé. En 1859, la restauration de l'ancien palais des évêques de Mende, devenu l'hôtel de la préfecture, le rapport de l'architecte du département et du diocèse, M. Tourette, sur l'histoire et les transformations passées et présentes de cet édifice (p. 299), ont appelé l'attention de deux savants ecclésiastiques, membres de la Compagnie, M. l'abbé Baldit et M. l'abbé Bosse, sur les prélats qui y avaient résidé et en quelque sorte régné. De là, dans de forts bons Mémoires, une histoire étendue de *la Souveraineté temporelle* des anciens évêques de Mende, comtes de Gévaudan (p. 124, 482). M. l'abbé Baldit, archiviste de la préfecture, a mis à profit l'avantage de sa situation pour faire connaître, par un grand nombre de pièces originales, qu'il a ou analysées ou extraites, ou, selon leur degré d'intérêt, reproduites en entier, la nature, l'étendue, les vicissitudes de cette *souveraineté*. M. l'abbé Bosse a complété l'histoire en la résumant. On voit dans sa dissertation les princes évêques fort occupés de résister à l'esprit d'indépendance de leurs barons, aux sourdes pratiques de l'ambition des rois de France, et même plus tard, avec ou sans l'aveu de ceux-ci, aux réclamations fiscales des fermiers généraux, jusqu'à ce qu'enfin, en 1683, Monseigneur de Pioncourt soit réduit à se défendre contre

(1) Voir, sur le précédent, *Revue des Sociétés savantes*, 1860, IIe série, t. IV, p. 285.

Digitized by Google

eux à Montpellier, devant des commissaires royaux, par un Mémoire curieux dont M. l'abbé Bosse donne avec raison le texte.

Il y a eu, entre M. l'abbé Baldit et M. l'abbé Bosse, une louable émulation à tirer de la poussière des archives et à mettre en lumière, par de judicieuses explications, des documents par lesquels pouvait être éclaircie l'histoire de l'Église de Mende. Sur les cinq anciennes collégiales du diocèse, il y en a trois, celles de Marvejols, de Bedouès, de Quezac, dont M. l'abbé Bosse a fait connaître (p. 170) les chartes de fondation, émanant, les deux dernières du moins, de cet Urbain V, qui, par là, joue son rôle dans ce volume comme il avait fait dans le précédent. La collégiale de Bedouès, établie par lui au lieu de sa naissance, je crois, devait assurer le bienfait de prières perpétuelles à sa famille, et particulièrement à sa mère. Des tours en faisaient une sorte de forteresse, mais ne purent la protéger dans les guerres religieuses du seizième siècle contre les attaques et les surprises des bandes protestantes. M. l'abbé Bosse raconte avec intérêt et émotion le siége auquel alors elle succomba.

D'autre part, M. l'abbé Baldit a encore fourni à ce volume des notices historiques, composées également d'après des documents originaux, sur un grand nombre d'établissements religieux, sur le séminaire et le collége de Mende (p. 228) ; sur le séminaire de Chirac (p. 286) ; sur le collége de Toussaint (p. 427) ; sur les colléges de Saint-Privat la Roche et de Saint-Lazare (p. 463, 467). Elles font honneur au zèle de l'archiviste et à la sagacité du savant.

M. Théophile Roussel, dont le nom revient bien souvent dans le *Bulletin*, par suite de son concours actif à tous les travaux entre lesquels se partagent ses confrères, a contribué, pour sa part, à cette histoire du diocèse de Mende, en dépouillant à Clermont et analysant pour sa Compagnie un volumineux dossier contenant le testament fort curieux d'un ancien évêque de Mende, au quatorzième siècle, Robert de Bosc ou du Boys, et le détail des longs procès auxquels donna lieu l'exécution de ce testament (p. 153).

L'antiquité elle-même a sa part des préoccupations savantes de la Société académique de Mende. Elle a beaucoup contribué à faire classer parmi les monuments historiques et protéger utilement, par des administrateurs éclairés, le monument romain de Lanuéjols. Il est dans ce volume l'objet de deux rapports, l'un de l'architecte, M. Tourette (p. 39), l'autre de M. Théophile Roussel (p. 27), qu décrit, à cette occasion, et c'est ce qui nous autorise à en parler, la localité elle-même, l'état ancien et l'état nouveau de la vallée de

Digitized by Google

Lanuéjols, les traces que conserve le pays du séjour des Romains.

Des raisons analogues nous excuseront auprès de la section d'archéologie, sur les droits de laquelle nous ne voulons pas empiéter, de mentionner ici une notice de M. E. de Moré (p. 48) sur les fouilles exécutées à Javols en 1857.

Les vers ne manquent guères, en général, aux publications académiques. Ceux du *Bulletin* de Mende peuvent être considérés comme relevant de la philologie. Ils offrent une rédaction piquante, en patois du Gévaudan, d'un grand nombre de maximes et de proverbes. M. l'abbé Baldit, qui en a paré plusieurs numéros du *Bulletin* (p. 124, 251, 292, 471), les a destinés, je crois, à faire suite à ses *Glanes Gévaudanaises.*

PATIN,
Membre du Comité.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ DES SCIENCES, AGRICULTURE ET BELLES-LETTRES DU DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE. Séance publique du 30 juin 1859.

L'histoire, la géographie, la philologie, que nous avons mission de chercher dans les publications de ce genre, sont étrangères aux divers morceaux dont se compose le présent volume. Ils concernent à peu près tous l'art de la culture et l'art des vers, auxquels la Société académique de Mautauban distribue à la fois ses récompenses dans sa séance publique annuelle. Un seul n'est pas sans rapport avec l'histoire; c'est un discours où M. Auguste Pouvillon a traité du *Progrès social*, et, sous ce titre, retracé, d'une manière générale, la marche de la civilisation chez les anciens et chez les modernes. Des sujets plus particuliers ont sans doute occupé la Société dans ses réunions ordinaires, mais sans laisser de trace, faute d'un recueil régulièrement consacré à analyser ou à reproduire les communications de ses membres. Il n'en sera plus ainsi désormais; nous en sommes informés par un *Avis de l'éditeur*. La publicité nouvelle que vont bientôt recevoir les travaux de la Société nous permettra de leur consacrer des rapports dont celui-ci n'est que la préface.

PATIN,
Membre du Comité.

Digitized by Google

ANNALES DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU DÉPARTEMENT DES VOSGES. — T. IX, 3e cahier, 1857; — 1 vol. in-8o. Epinal, 1858, et T. X, 1er cahier, 1858 ; — 1 vol. in-8o. Epinal, 1859.

Le premier de ces cahiers d'années forme un volume de 380 pages. Le second, de 442.

Dans le premier, les pièces qui peuvent se rapporter à la compétence de cette section du Comité, sont :

Une *Notice historique et archéologique sur les dames chanoinesses d'Epinal et sur la chapelle des Innocents*, par M. Sabourin de Nanton ; et un *Essai historique sur Beauffremont, son château et ses barons*, par M. Chapelier.

Les auteurs de ces deux morceaux y ont rassemblé des notions intéressantes sur l'histoire de la Lorraine.

La Notice sur les dames chanoinesses d'Epinal n'est pas toute l'histoire de ce chapitre, dont la fondation remonte aux dernières années du dixième siècle, et dont les annales, si elles étaient venues jusqu'à nous, dès cette époque reculée, seraient probablement assez stériles. Le fond de ce travail est l'analyse d'un manuscrit de la bibliothèque d'Epinal, composé au seizième siècle, par Jacob Bailly, de cette ville, qui le présenta en 1558 à l'abbesse Yolande de Bassompierre. Les notions recueillies dans ce manuscrit, et éclaircies par des développements historiques qui portent la marque du soin et de l'exactitude, donnent une idée juste de ce qu'étaient, dans l'ancien régime, plusieurs de ces chapitres de dames nobles; établissements qui contribuaient puissamment à la prospérité d'une ville, qui en rendaient le séjour attrayant, par le foyer d'habitudes polies et distinguées qu'ils y entretenaient.

Sans jeter autant d'éclat que le chapitre de Remiremont, où les preuves d'ancienne noblesse et de haute extraction étaient très-rigoureuses, et dont l'abbesse, habituellement de la maison de Lorraine, était titrée princesse du Saint-Empire, les dames d'Epinal étaient choisies dans l'élite de la noblesse Lorraine, et l'on se représente aisément combien leur réunion capitulaire était imposante, lorsque, avec ce prestige de leur extraction, elles assistaient à l'office, en habit de chœur, avec un grand manteau noir doublé d'hermine, à queue traînante de deux ou trois aunes, l'abbesse trônant, la crosse en main, sur son siége abbatial. D'après leur règlement,

Digitized by Google

elles se recrutaient et se perpétuaient par le choix que chaque chanoinesse avait le droit de faire d'une autre demoiselle noble, qu'elle adoptait pour *nièce*, et qui lui succédait, soit à sa mort, soit lorsqu'elle quittait l'abbaye pour se marier. Leurs riches revenus, généreusement dépensés, étaient d'un grand secours dans la ville d'Epinal, où ces dames paraissent s'être maintenues à l'abri des scandaleux abus qui ont été plusieurs fois signalés dans quelques ordres du même genre.

Le complément naturel de cette Notice était celle de la chapelle que la confrérie des Saints-Innocents d'Epinal put annexer au portail de l'église abbatiale de Saint-Goéry, par la permission que leur donna, en 1523, l'abbesse Alix de Dompmartin. M. Sabourin de Nanton décrit avec soin cet édifice, aujourd'hui dans un assez déplorable état de dégradation et de mutilation. Il nous fournit, à cet égard, une preuve de plus de l'utilité d'une direction conservatrice telle que l'exerce heureusement le contrôle des Sociétés savantes. Il est d'autant plus précieux de continuer à encourager cette action tutélaire, qu'elle a été trop longtemps insuffisante. On comprend ici jusqu'où une insouciance vraiment barbare pour les respectables vestiges du passé a pu être portée dans d'obscurs villages, lorsqu'on peut citer, dans un chef-lieu de département, le fait assez récent que rapporte M. Sabourin de Nanton au sujet de cette chapelle des Innocents d'Epinal.

Elle avait été décorée dans le premier quart du seizième siècle de trois grands tableaux peints sur bois, placés l'un derrière l'autel, les deux autres à droite et à gauche. Ces tableaux représentaient l'adoration des Bergers, l'adoration des Mages et le massacre des Innocents. L'auteur du Mémoire les décrit comme des peintures d'une riche composition, et il ajoute : « Ces tableaux, qui étaient « encore dans la chapelle des Innocents il y a une quinzaine d'an- « nées, avaient une largeur de 2 mètres 90 centimètres, sur une « hauteur de 2 mètres 30 centimètres. Ils ont disparu à l'époque de « la restauration de l'église, et servent aujourd'hui de plancher dans « la partie latérale de la nef, entre l'ancien et le nouveau portail. « En débarrassant les bancs qui sont posés dessus nous avons pu « les examiner tout à notre aise. Ils sont dans un regrettable état « de dégradation, par suite de l'humidité du sol, qui les a fortement « endommagés. »

Ceci a été écrit en 1857. L'auteur ne donne pas la date de cette restauration de l'église ; mais comme il atteste que les tableaux étaient encore en place en 1842, c'est dans une des années qui sui-

Digitized by Google

virent, lorsque déjà le respect pour tous nos anciens monuments était depuis longtemps recommandé, qu'on fit preuve, à Epinal, d'un tel mépris des premières convenances par cet emploi de tableaux anciens, de tableaux de piété, qui avaient été, durant trois siècles, l'objet de la vénération des fidèles, et qui, d'ailleurs, dataient d'une grande époque de l'art.

La sobriété de composition que présente cette Notice de Saint-Goéry ne saurait être signalée dans l'*Essai historique sur Beauffremont, son château et ses barons*, par M. Chapelier. Le sujet comportait des proportions toutes différentes, par la grande place que les seigneurs de Beauffremont tiennent dans l'histoire. Aussi l'auteur a-t-il plutôt écrit un livre entier qu'un Mémoire destiné à faire partie d'un recueil. Les deux volumes dont je rends compte renferment chacun une moitié de cet Essai historique. C'est un travail fait avec beaucoup de soin, d'application et de recherches. On eût pu cependant le rendre plus complet encore si, aux documents de tout genre fournis par les collections publiques et particulières de la Lorraine et aux ressources d'une assez riche bibliographie, on eût joint le dépouillement de nos grands dépôts de la capitale, qui certainement ne doivent pas être stériles sur cette illustre maison de Beauffremont ; on eût pu ainsi, sans augmenter d'étendue, substituer un certain nombre de faits directs à une égale quantité de détails accessoires qui auraient été élagués. Ces accessoires ne sont pourtant point dépourvus, d'ordinaire, de quelque raison d'admission assez plausible, et il ne faut pas oublier que ce travail est surtout destiné à des lecteurs lorrains. Aucun de ces lecteurs-là ne sera disposé sans doute à se plaindre que l'auteur ait intercalé dans son récit l'héroïque défense de la Mothe, cette petite forteresse qui était située à deux lieues de Beauffremont, sur un plateau où il ne reste plus que la stérilité désolante d'un sol couvert de débris, presque réduits en poussière, tant la destruction fut entière et implacable.

En somme, et sauf quelques menues erreurs, où une critique sévère pourrait apercevoir, de loin en loin, la trace d'une pratique parfois un peu insuffisante des documents anciens, cet Essai historique sur Beauffremont est une étude qu'on peut louer sans réticence et approuver sans scrupule. L'esprit honnête qui l'inspire d'un bout à l'autre ne mérite pas moins d'approbatiou que le soin consciencieux des recherches et le respect, l'amour du sujet.

Le volume des Annales de la Société d'émulation des Vosges, où est imprimée la deuxième partie du travail de M. Chapelier, nous offre deux courtes dissertations de M. Maudheux, l'une sur des

Digitized by Google

ruines anciennes, dites *la Tombe du grand pacha*, situées au territoire de la commune de Dombasle-devant-Darney; l'autre sur d'autres ruines appelées le *Château des Fées*, dans le bois du Feys, commune de Ruaux. Ces observations succinctes et judicieuses ont l'avantage de constater des découvertes qui peuvent, en un moment donné, contribuer à jeter quelque jour sur certains points de l'histoire lorraine.

BERGER DE XIVREY,
Membre du Comité.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS DE LA SARTHE, 1er et 2e trimestre de l'année 1859, tome XIV.

En résumant les travaux de l'année 1858, le secrétaire de la Société disait que la production avait été si abondante que les cartons renfermaient encore dix-sept manuscrits qui n'ont pu figurer à l'ordre du jour, et dont la valeur ne peut être mise en doute quand on connaît celle qui s'attache aux noms des auteurs; tous ces Mémoires ont été réservés pour 1859 : la Société semblait donc en progrès ; pleine de reconnaissance pour le zèle et l'activité de ses membres, elle a voulu en laisser un témoignage frappant, en faisant exécuter leurs portraits photographiés, dont la collection enrichira sa bibliothèque.

La part des travaux archéologiques n'est point à dédaigner : je citerai d'abord une Notice de M. l'abbé Davoust, curé d'Asnières, sur son église d'une époque fort ancienne. M. Lassus qui l'a visitée, il y a quelques années, assurait qu'elle n'était pas une des moins intéressantes du département. Nous pourrions peut-être nous plaindre que la description de M. le curé soit trop succincte, qu'elle manque de précision quelquefois; par exemple, l'attribution de la construction de la nef est fixée entre le huitième et le onzième siècle, comme si les types de ces deux époques se ressemblaient tellement qu'elles dussent se confondre et qu'on ne pût pas leur trouver de différence. Enfin on regrette l'absence de ces détails qui donnent tant d'attrait aux monographies et leur créent une physionomie toute particulière. L'auteur signale comme très-curieuse une peinture qu'il a découverte et qui, suivant lui, paraît remonter au huitième siècle; mais il ne nous initie ni au sujet ni au style, tout en avouant que cette fresque, dégagée par ses soins du badigeon qui la recouvrait, se montre aujourd'hui dans un très-bon état de conservation.

M. Eugène Hucher, qui s'est fait connaître par ses nombreuses études archéologiques et notamment par l'*Histoire du jeton au moyen*

Digitized by Google

âge, a donné dans ce recueil la représentation et l'explication d'un superbe couteau du quinzième siècle, qui fait partie du musée du Mans. Cet objet d'art porte à son pommeau les armes de Bourgogne émaillées et incrustées sur un fond d'or, avec tous les quartiers communs à la fois à Philippe le Bon et à Charles le Téméraire; de plus, le long du manche on lit la devise : *Aultre n'aray*, et au bas, le briquet de Bourgogne et deux *C* gothiques affrontés et réunis par des lacs terminés par des houpes.

Cette description seule justifie l'attribution de ce petit monument historique à Charles le Téméraire.

Mais quelle est la signification des deux *C?* tel est le problème que se pose M. Hucher : figurent-ils les initiales de deux personnes différentes?

Ou bien est-ce la répétition, dans un but d'ornementation symétrique, de l'initiale d'un seul nom?

Sans contester l'usage fréquent du doublement et même du triplement des initiales dans le cas que nous avons déterminé, M. Hucher établit une distinction dans la situation des lettres adossées ou affrontées; il regarde ces dernières comme désignant plus particulièrement deux personnes qui se regardent, et en conséquence il est disposé à considérer les deux *C* comme les initiales de Charles et de Catherine de France et le symbole de leur union : jusqu'à preuve contraire, j'adhère à cette ingénieuse interprétation, mais je ne serais pas étonné que la découverte de quelques pièces nouvelles ne vînt témoigner dans un autre sens. Un fait à remarquer, c'est que M. Hucher avait fait venir pour se renseigner l'estampage de la gaîne des deux grands couteaux du musée de Dijon, presque semblables à celui du Mans et reproduits par Willemin dans ses monuments inédits, avec deux *E* enlacés et affrontés comme les *C* du couteau du Mans; mais Willemin s'était trompé, et ce sont deux *C* qu'il faut y reconnaître : la question d'attribution à résoudre pour les couteaux du musée de Dijon et pour celui du musée du Mans était donc absolument la même.

Nous terminerons ce compte rendu en mentionnant une étude fort intéressante. A l'aide d'un examen approfondi de la configuration du terrain, des constructions ou des débris qui existent encore et des découvertes résultant de fouilles successives dans la ville du Mans, M. l'abbé Voisin, après avoir constaté l'existence de remparts et de murailles remontant au moins au sixième siècle, a tenté de reconstruire les fortifications de cette antique cité avec ses tours, ses portes et son donjon majestueux. Il joint à son Mémoire, déjà si re-

Digitized by Google

marquable par l'étendue de ses recherches, un plan figuratif qui fait ressortir l'ensemble et les résultats de cet immense travail. Nous regrettons de n'avoir pas eu le temps de nous livrer à l'étude comparative du plan et du texte qui en est à la fois la preuve et l'explication; mais il suffit de constater que M. l'abbé Voisin, par cette importante publication, vient d'ouvrir un vaste champ à l'examen des archéologues de la localité: la vérité historique ne peut qu'y gagner, et s'il existe, ce qui est presque inévitable en pareil cas, quelques erreurs dans les appréciations de M. l'abbé Voisin, la lumière arrivant de tous côtés à la fois, elles seront facilement redressées, et son œuvre acquerra un mérite d'autant plus grand qu'elle aura passé par l'épreuve de la critique.

Marquis DE LA GRANGE,
Membre du Comité.

Digitized by Google

RECUEIL DES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS D'AGEN, tome IX, 2e partie.

La seconde partie du tome IX de la Société d'Agen contient, outre les comptes rendus des travaux de la Société, une notice de M. Chaudruc de Crazannes sur une inscription et un buste antique découverts près d'Aiguillon. Le buste, ainsi que l'atteste l'inscription, est celui d'un génie local, protecteur du *vicus Acubissus*.

M. Thenon, ancien membre de l'École d'Athènes, alors professeur au lycée d'Agen, a donné à la Société sur Polyrrhénie, ville de Crète, un article intéressant et auquel des inscriptions bien restituées donnent du prix. Il est rare de trouver dans les recueils des Sociétés savantes de province des Mémoires d'archéologie grecque. Rien n'est plus désirable que de voir suivre l'exemple donné par la Société d'Agen. Les villes de province commencent à compter parmi leurs habitants un certain nombre de professeurs qui ont étudié et visité la Grèce. L'archéologie classique peut se mêler avantageusement à l'étude de nos antiquités nationales.

Les autres Mémoires, contenus dans ce volume, traitent de littérature, de philologie, d'économie politique, de sciences naturelles et d'agriculture.

BEULÉ,
Membre du Comité.

Digitized by Google

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, COMMERCE, SCIENCES ET ARTS DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE, année 1859.

Trois travaux forment la plus grande partie de ce volume. Le plus considérable est un Mémoire topographique de la partie des Gaules occupée aujourd'hui par le département de la Marne. Cette étude s'arrête au cinquième siècle, elle est de M. Savy. C'est un inventaire consciencieux et complet des richesses historiques et scientifiques que possède le département. Deux planches y sont jointes et deux cartes géographiques. Une des cartes est celle du département, l'autre retrace le champ de bataille d'Attila. Les routes sont étudiées et recherchées avec soin. Les auteurs de toutes les époques cités. Chaque point intéressant est l'objet d'un paragraphe spécial, et l'atelier monétaire de Damery et la borne milliaire de Brémont et le tumulus de Bussy-le-Château et l'aqueduc de Jonchery et la caverne de Sarran. Pour que ce travail fût plus aisé à consulter, M. Savy a classé par ordre alphabétique chaque localité. Le Comité trouvera donc des documents tout prêts pour le Dictionnaire archéologique qu'il prépare.

L'étude historique de M. Chaubry de Troncenord, sur la statuaire au moyen âge, est plutôt un coup d'œil général sur l'histoire de la sculpture qu'une étude. La Grèce, Rome et Constantinople occupent autant de place que le moyen âge, qui n'est l'objet que de quelques aperçus. Mais M. Chaubry de Troncenord promet de donner un jour les noms et l'histoire des sculpteurs du moyen âge. Il convient donc d'attendre cette publication pour juger de l'ensemble.

M. Trémolière a fait un travail étendu sur les monuments celtiques en général et sur ceux de la Marne en particulier. Peut-être voudrait-on que les détails particuliers eussent prévalu sur les considérations générales. Il serait injuste d'enfermer dans leur province les Sociétés savantes, mais elles nous sont principalement utiles lorsqu'elles s'attachent à nous décrire les richesses de leur sol.

BEULÉ,
Membre du Comité.

Digitized by Google

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE L'ORLÉANAIS, nos 32, 33 et 34. — 1859 et 1860.

Les trois Bulletins de la Société archéologique de l'Orléanais dont nous avons à rendre compte au Comité sont riches en documents de toutes sortes, et cette Société, qu'en raison de son zèle et de son activité, de ses nombreux travaux et de ses publications utiles, un de nos savants collègues donnait récemment comme exemple et modèle aux fondations du même genre qui se multiplient dans nos départements, mérite toujours les mêmes éloges et la même sympathie.

Le Bulletin n° 32, qui résume les séances du premier trimestre de l'année 1859, contient tout d'abord deux Mémoires d'un haut intérêt, rédigés l'un par M. Pillon, le second par M. de Langalerie, et tous deux relatifs à une excursion dans les environs de Montargis ainsi qu'à une visite aux fouilles de Montbouy.

L'église de ce bourg, œuvre du douzième au treizième siècle, rebâtie à une date très-postérieure et de la construction primitive de laquelle il ne reste qu'un portail mutilé; le manoir du commandeur de Montbouy, encore debout; l'aqueduc romain, le champ des médailles, le beau cirque de Chenevière, et enfin, les premières fouilles entreprises par M. Dupuis et qui ont donné des résultats si remarquables, font l'objet du rapport de M. Pillon.

Ces fouilles, effectuées d'abord sous les eaux mêmes du canal, se continuent activement au delà et ont amené des découvertes qui dépassent toutes les espérances et sur l'importance desquelles M. Pillon appelle l'attention de la Société.

« Figurez-vous, ajoute-t-il, une presqu'île bordée par le canal d'une part, le Loing de l'autre, et un vaste dégorgeoir ménagé pour les eaux. Le sol était planté d'arbres pleins de vigueur et comme partagé par de longues bandes de gazon qui s'étendaient en parallèles géométriques. M. Dupuis donna ordre de les suivre méthodiquement, de les découvrir à mesure, et jugez de son étonnement lorsqu'on parvint à mettre à nu un gigantesque rectangle bordé de talus et dont le périmètre est accidenté par des redans carrés comme par des bastions; lorsqu'il découvrit des emmarchements, des portes et un véritable portique, entrée monumentale et digne d'un colossal édifice. Ce rectangle lui-même en contient deux autres, dont l'un est encore inexploité, mais dont le second enferme une enceinte hexagonale présentant à son milieu un bassin rond alimenté par une source, et où l'on descend par une suite de degrés

Digitized by Google

circulaires dont les rangées inférieures sont admirablement conservées et qui semblent posées d'hier. A droite, à gauche, en tous lieux, on retrouve les stucs peints qui couvraient les murs ; on retire à chaque instant du milieu des décombres des masses de fer ouvragé, des ustensiles, des filières et des poutres à demi consumées et qui prouvent que l'édifice entier s'est écroulé sous un incendie. — Malgré les soins et les précautions indiquées, la pioche des ouvriers brisa malheureusement une foule d'objets de toute nature et de figurines enfouies dans le bassin ou sur les bords des talus. — Le bassin communique au moyen d'une rigole destinée à absorber le trop plein de ses eaux et se dirigeant vers un petit édifice voisin de la grande enceinte, mais d'une orientation différente. Ce monument, construit en forme de carré long et flanqué de colonnettes, a tout à fait l'aspect d'un temple destiné à abriter les eaux d'une seconde piscine à laquelle on descendait par une suite de degrés. Un grand nombre de pans de murs encore debout dessinent une suite de compartiments dont il est difficile de comprendre la destination. Plus on réfléchit, ajoute M. Pillon, plus on est porté à reconnaître là un lieu consacré. Les mêmes *ex-voto* qu'on trouve dans le bassin rond abondent dans le temple. Comment expliquer cette multitude d'offrandes jetées dans un bain public? Il est probable que ces thermes possédaient une vertu surnaturelle, qu'ils étaient placés sous l'invocation de quelque divinité tutélaire et qu'enfin on venait y présenter des vœux et des dons. »

Tout porte à le croire, en effet ; les découvertes faites au fond du bassin et parmi lesquelles, ainsi que nous l'apprend M. de Langalerie, se trouvent plusieurs statuettes en terre blanche, des bustes, des médailles, des tuiles à rebord, des ferrures de portes, un grand nombre de fragments en bronze et, enfin, une inscription en marbre que l'on parviendra peut-être à compléter un jour et qui pourra apporter quelque lumière sur l'origine ou la destination du monument antique, sont un précieux encouragement pour la continuation des travaux, et nul doute que, grâce à la persévérance de M. Dupuis, l'on n'arrive à un résultat complet et du plus grand enseignement pour l'étude des temps antiques.

L'histoire de Montargis, la description de ses monuments, de son musée, fondé dans ces dernières années par MM. de Girardot et Ballot; d'intéressantes notices sur Lorris, son église et sa porte romane, sur Châtillon, Saint-Maurice, Fontaine-Jean, Ferrières, Château-de-Metz-le-Maréchal, Château-Renard, Triguerre, Dordives-le-Pont et Château-Landon, notices remplies de documents précieux

Digitized by Google

pour l'histoire de chacune de ces localités, complètent le rapport de M. de Langalerie.

Le même Bulletin renferme des notes pleines d'intérêt dues à M. Dupuis sur l'origine et l'époque des fers à cheval trouvés près de Patay, et donnés au musée d'Orléans par M. Maitre, curé de Coinces, une Notice de M. de Torquat sur l'ancienne église de Saint-Sulpice d'Orléans, et une autre de M. Mantellier sur un lot de médailles trouvées dans la propriété des Chesneaux, commune de Vannes (Loiret). — Puis viennent un rapport de M. Dupuis fait au nom de la commission des publications de la Société sur un Mémoire relatif au fief de Bondaroy; — un autre de M. Loiseleur sur les ouvrages du chanoine Hubert, recueillis à la bibliothèque de la ville; — un travail de M. Bagnenault sur le projet d'une bibliothèque orléanaise, et enfin une notice importante de M. Dupuis sur les restes des murailles de l'enceinte romaine d'Orléans.

Le Musée historique de la ville d'Orléans tient une large place dans les comptes rendus et rapports que renferme le Bulletin n° 34 de la Société archéologique; et c'est vraiment justice, car cette création de la Société est devenue l'une des plus précieuses de nos collections départementales, et se distingue non-seulement par le mérite et la beauté des objets qui la composent, mais encore par l'intérêt que la plupart présentent tout spécialement pour l'histoire de la province, sans parler de l'excellent classement des richesses qu'elle renferme, classement dû aux bons soins et au zèle infatigable de son savant conservateur. — Le rapport présenté à M. le préfet du Loiret par M. Mantellier, rend un compte exact de la situation du musée et de l'état de ses collections. Nous y trouvons le détail de tous les travaux qui ont été exécutés pour donner aux galeries un développement plus considérable et achever l'aménagement complet des salles renfermant les collections d'antiques ainsi que les boiseries, les ivoires, émaux et faïences du moyen âge et de la renaissance.

Un cabinet spécialement consacré aux souvenirs de Jeanne d'Arc a été disposé à la suite des galeries d'objets d'art et renferme aujourd'hui un certain nombre de monuments précieux pour la ville d'Orléans, au nombre desquels figure une tapisserie allemande du quinzième siècle représentant l'arrivée de la Pucelle à Chinon, et due à la libéralité de M. le marquis d'Azeglio; diverses reproductions modernes de documents relatifs à Jeanne d'Arc, et enfin une peinture sur bois, ouvrage de l'école allemande, récemment légué au musée par madame Besnard-Salmon d'Orléans.

Digitized by Google

Cette peinture, qui provient de la collection de M. le conseiller d'État de Martinenge, de Wurtgbourg, est une œuvre remarquable au point de vue de l'art tout d'abord. La tradition la donne comme un portrait de Jeanne d'Arc, interprétation qui a été contestée, il est vrai, mais que M. Mantellier maintient par les meilleurs arguments.

Le panneau est haut de 1m40 sur une largeur de 0m84; la figure, couverte de son armure, est montée sur un cheval au galop; la tête est nue, entourée d'une auréole de rayons et surmontée d'un nimbe. « Ses cheveux flottants, ajoute M. Mantellier, dans la description qu'il en donne, sont maintenus par une torsade de perles posée en bandeaux; sur son armure, riche et complétement dorée, elle ne porte ni huque ni jaseran; ses pieds sont chaussés de brodequins noirs à la poulaine; au défaut des cuissards on voit que son vêtement est vermeil. De la main droite, elle brandit une épée nue; au-dessus d'elle, un ange qui descend du ciel tient un casque ou heaume qu'il semble vouloir déposer sur son front. Le casque, la lame de l'épée, les éperons et étriers sont en or ou dorés, comme le reste de l'armure. Le cheval est blanc, son harnais rouge, frangé et passementé de noir et d'or, chargé de plaques d'or.

« Sur sa tête s'agite un panache composé de plumes jaunes, blanches, rouges et bleues; les mêmes couleurs se retrouvent dans les ailes et les vêtements de l'ange. Sous les pieds du cheval, des lances brisées et des ossements humains; au second plan, des arbres et des coteaux. L'armure, le costume, la chaussure particulièrement, le heaume qui est dans les mains de l'ange, les harnais, sont ceux de la première moitié du quinzième siècle. »

M. Mantellier, dans le Mémoire qu'il adresse à la Société d'archéologie, prévoit toutes les objections que peut soulever l'attribution que le temps, la tradition, à défaut d'indications plus précises, ont pu donner à cette peinture, intéressante du reste à tous les titres; il y répond d'avance, se fondant sur les textes du temps et sur les remarquables travaux de notre savant collègue M. Quicherat.

Nous ne saurions, sans abuser des instants du Comité, nous étendre plus longuement sur une question qui a déjà motivé et motivera encore, jusqu'à preuve faite, de nombreux dissentiments; il ne nous appartient pas plus d'entrer dans la discussion et de décider si, comme l'affirme M. Mantellier, la figure dont il s'agit est bien une Jeanne d'Arc couronnée par l'archange Michel, patron de la France, ou simplement un saint Georges, comme le prétendent M. Vallet de

Digitized by Google

Viriville et quelques archéologues, qui voient dans la figure de la collection Martinengo, non pas la Pucelle d'Orléans, ainsi qu'elle était désignée traditionnellement, mais bien un cavalier, un saint personnage à cheval. Mais nous ne saurions manquer de rendre hommage au talent et à la persévérance avec lesquels l'honorable et savant directeur du Musée historique de l'Orléanais défend l'attribution donnée, depuis longues années, à une peinture qui, à tous les points de vue, a un véritable intérêt pour les collections de la Société archéologique, et qui, ainsi qu'il le déclare en terminant, est pour lui non pas un portrait, mais bien une simple image de Jeanne d'Arc, image qui, ajoute-t-il, a sur toutes les peintures connues jusqu'à ce jour l'avantage d'être la plus ancienne et d'offrir par cela même de plus grandes probabilités de ressemblance.

Le rapport adressé par M. le directeur du Musée historique à M. le préfet du Loiret traite, en outre, de la restauration et de l'entretien de l'hôtel des Créneaux, occupé aujourd'hui par le musée, et de l'insuffisance des locaux attribués aux collections dont il est chargé. L'hôtel des Créneaux, qui renferme aujourd'hui, outre le Musée historique de l'Orléanais, les Musées de peinture et d'histoire naturelle, date de la seconde moitié du quinzième siècle. La finesse de ses sculptures et le charme de son ornementation qui, ainsi que le dit à bon droit M. le rapporteur, rappellent les délicatesses architecturales du château de Gaillon, en font un monument de premier ordre et lui ont valu d'être classé de prime abord au nombre des monuments historiques.

M. Mantellier appelle très-sérieusement l'attention de l'autorité départementale sur la nécessité d'une restauration, restauration qui, du reste, a été mise à l'étude et a fait l'objet d'un très-beau travail de la part d'un des architectes les plus habiles de la commission, M. Léon Vaudoyer. L'état de dégradation des charmantes sculptures de la façade du Musée est des plus fâcheux, et nul doute que, si l'administration départementale ou municipale voulait prendre l'initiative d'une dépense, importante il est vrai, mais indispensable au point de vue de la conservation d'un des plus remarquables monuments de la ville, l'administration supérieure n'intervînt dans la limite des crédits dont elle dispose et n'apportât à ce travail sinon un concours actif, du moins une bienveillante assistance.

Il me sera permis, du reste, de compléter le rapport de M. Mantellier en annonçant au Comité que, par suite d'une décision toute récente et postérieure à l'époque à laquelle a été publié le Bulletin dont j'ai l'honneur de rendre compte, la charmante maison dite de

Digitized by Google

Diane de Poitiers a été acquise par la ville d'Orléans ainsi que le fond d'une propriété voisine, et que le Musée historique va y être transporté. — J'ajouterai que Son Excellence le Ministre d'État, sur l'avis de la Commission des monuments historiques, a donné une somme de cinq mille francs sur le crédit des monuments, comme marque de bienveillance en raison des sacrifices faits de ce chef, soit par la ville, soit par le département, laquelle somme sera spécialement applicable à la restauration des façades. De son côté, la ville d'Orléans a voté une somme de trois mille francs pour les aménagements intérieurs et une charmante maison en bois sculpté, précieux débris des richesses que possédait jadis la cité en constructions de ce genre, maison qui gît aujourd'hui démontée dans un des grands caveaux de l'hôtel des Créneaux, va être remise sur pied et compléter en retour, avec celle de Diane de Poitiers, la décoration d'une place dont l'aspect sera ainsi parfaitement en rapport avec la nature des collections que renferment les bâtiments.

Nous mentionnerons encore, pour clore la liste des principales communications que renferment les Bulletins nos 32, 33 et 34 de la Société archéologique de l'Orléanais, communications dont nous regrettons de ne pouvoir donner ici qu'un aperçu très-sommaire, une Notice de M. Maitre relative aux découvertes de médailles trouvées à Bray, canton d'Ouzouer-sur-Loire, aux ruines de Briey et à celles de Terminiers ; une Relation de M. de Torquat sur une visite faite à la Cour-Dieu, célèbre monastère fondé, dans les premières années du douzième siècle, par Jean II, évêque d'Orléans, dévasté par les huguenots au seizième, oublié par la Révolution, mais devenu depuis une ruine dont la disparition paraît imminente ; et enfin une Note de M. G. Baguenault sur Saint-Jacques d'Orléans et sur la situation actuelle de cette charmante chapelle, bâtie au treizième siècle par Louis le Jeune, en souvenir d'un pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle.

Restaurée trois siècles après sa fondation, enlevée au service du culte lors de la Révolution, gravement menacée depuis, mais devenue propriété de l'État, la chapelle Saint-Jacques sert encore aujourd'hui de magasin et de dépôt de marchandises. Si la Note en question se bornait à ce court résumé historique et à l'expression des regrets que nous y trouvons de ne pas voir ce monument restauré d'une manière complète et rendu au culte, nous n'aurions qu'à applaudir à la pensée de son auteur ; mais, sans entrer ici dans les termes d'une discussion dans laquelle nous n'avons pas mission d'intervenir, il nous sera permis de nous étonner des expressions dont

Digitized by Google

se sert M. Baguenault au sujet du *bon vouloir* de l'administration supérieure, dont le concours n'a pas plus fait défaut, que nous sachions, en cette circonstance qu'en toute autre à la Société archéologique de l'Orléanais; et si la chapelle Saint-Jacques n'est pas devenue succursale de Saint-Donatien, ce n'est pas, ce nous semble, l'administration qui s'est engagée à intervenir pour un tiers dans la dépense totale, acquisition comprise, qu'il convient d'en rendre responsable. Il est fâcheux, sans doute, que des monuments importants pour l'histoire de l'art restent en souffrance et se trouvent privés, vu l'insuffisance de fonds disponibles, des travaux de restauration qui, exécutés d'une manière intelligente, sont de nature à leur rendre leur splendeur et leur lustre primitifs. Mais les crédits alloués pour la conservation des monuments historiques ne sauraient suffire aux besoins auxquels ils ont à faire face, si les administrations locales ne prenaient à leur charge une part notable de la dépense.

La chapelle Saint-Jacques a reçu, nous venons de le dire, la promesse d'une subvention d'un tiers dans la dépense à faire, subvention imputée sur le crédit des monuments historiques et relative aux travaux de conservation, et nullement, comme on semblerait le croire, à l'appropriation des bâtiments pour le service auquel elle a été affectée par les termes du décret du 1er mars 1851. Les travaux à faire de ce chef sont du ressort de la ville, du département, peut-être du service des cultes; mais si la Société archéologique n'a pas trouvé de ces divers côtés l'appui qu'elle en réclamait, libre à elle de s'en prendre à l'insuffisance des finances de la ville, mais non pas au mauvais vouloir d'une administration dont le concours, nous le répétons, ne lui a jamais fait défaut en aucune circonstance.

Espérons, du reste, avec M. G. Baguenault, que ce fâcheux état de choses ne se prolongera pas indéfiniment; la chapelle Saint-Jacques est sauvée, et l'État est prêt, ainsi qu'il l'a déclaré, à en consentir l'abandon à la ville d'Orléans pour en faire la succursale de Saint-Donatien.

Il y a donc tout lieu de penser que l'administration municipale sera disposée à réunir tous ses efforts et à faire appel à toutes ses ressources, en vue de la conservation d'un de ses plus intéressants monuments et de son appropriation à un service plus en rapport avec sa destination première.

E. du Sommerard,
Membre du Comité.

Digitized by Google

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE, DE LITTÉRATURE, SCIENCES ET ARTS D'AVRANCHES, tome IIe. — MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DU DÉPARTEMENT DE L'AUBE, 1858. — ANNUAIRE DES CINQ DÉPARTEMENTS DE LA NORMANDIE, publié par l'*Association normande*, 1860.

Le tome IIe des *Mémoires de la Société d'archéologie d'Avranches*, (année 1859), contient deux articles intéressants de M. E. de Beaurepaire sur des matières se rattachant à l'archéologie. Dans le premier : *Notes pour servir à l'histoire archéologique de l'ancien diocèse d'Avranches*, l'auteur passe en revue les vitraux du quinzième et du seizième siècle, des églises des arrondissements d'Avranches et de Mortain qui ont échappé à la destruction dont il énumère avec sagacité les différentes causes. Ceux de Folligny, représentant la Vierge et sainte Elisabeth; de Braffais, de Macey, de Servon, consacrés à la représentation de la crucifixion; ceux de Fontenay, de l'église du Val-Saint-Père, de Husson, de Notre-Dame de Tonchet, de l'église de Martigny, sont l'objet de descriptions où il fait preuve de pénétration et d'érudition. La *Mater-Dolorosa* de l'église du Val-Saint-Père, le Saint-Paul de l'église de Husson, le Jugement Dernier de Céaux, la Généalogie de la Vierge de Notre-Dame de Tonchet, peuvent être mis au nombre des spécimens curieux de l'état et des procédés de l'art au seizième siècle. Quelques-uns de ces morceaux, tels que le Saint-Paul de Husson offrent même un mérite d'exécution supérieure. Mais le plus remarquable est le vitrail du chevet de l'église de Martigny, que la généreuse sollicitude de la Société d'Avranches a fait réparer il y a peu de temps. Le sujet principal est une Sainte-Famille. Au-dessus trois anges portent les écussons des Gosselins, derniers seigneurs de Martigny, attachés à de longues banderolles blanches. Au bas de la verrière, on voit les donateurs à genoux : à savoir le chanoine Robert Gosselin, le seigneur de Martigny et son fils Joachim. Ce vitrail, qui date de 1550, a comme celui de Notre-Dame de Tonchet 5 mètres de hauteur sur 3 de largeur. Les figures sont aux trois quarts de grandeur naturelle. L'expression des têtes, la délicatesse élégante des détails, la manière dont les personnages sont groupés, la vivacité puissante du coloris, donnent une haute idée du talent de l'artiste qui a exécuté ce magnifique ouvrage, oublié au fond d'une église de campagne. Au reste, il y a peu de contrées où l'art verrier ait jeté plus d'éclat qu'en basse Nor-

Digitized by Google

mandie au seizième siècle. Une fabrication active favorisait les productions des peintres sortis de l'Ecole de Rouen, productions qu'on retrouve encore en assez grand nombre dans les contrées voisines de la vieille capitale normande.

M. de Beaurepaire fait suivre ce travail de la description de cinq rétables où sont représentées des scènes de la Passion. On sait que celui de Pontorson, exécuté vers 1524, un des plus importants du diocèse d'Avranches, a subi pendant la Révolution de déplorables mutilations. Le bas-relief de l'église de Poilley est curieux surtout par sa bizarrerie. Bien que ceux de Ponts et d'autres que signale l'intéressant article de M. de Beaurepaire ne soient pas des chefs-d'œuvre, comme il le dit, ils sont de beaucoup supérieurs à ces ornements de pacotille qui trop souvent, dans nos églises, blessent l'œil de l'homme de goût.

Un rapport du même auteur sur différentes communications faites à la Société d'archéologie d'Avranches signale quelques objets d'orfévrerie religieuse d'un véritable intérêt, qui ont été mis sous les yeux de la Société. C'est, entre autres, un charmant ciboire du douzième siècle, dans le style et la forme de celui de Beauvais, qui a appartenu à l'église de Chavoy ; c'est une custode et des reliquaires placés aujourd'hui à l'église Saint-Gervais d'Avranches, après avoir longtemps fait partie du trésor de l'abbaye du Mont-Saint-Michel. S'ils n'ont pas tous la même importance artistique, tous sont également recommandés par la nature de leur provenance. Parmi les reliquaires, nous en mentionnerons un que M. de Beaurepaire fait remonter à la fin du douzième siècle. Il renferme plusieurs os de crâne dont l'origine se trouve déterminée par cette inscription écrite au treizième siècle sur une étiquette en parchemin : *Capita sanctæ Suzannæ virginis et martyris et unius XI^m virginum.* Cette boîte en cuivre repoussé, sans ornements d'émail, a la forme octogone et repose sur quatre pieds, représentant des lions accroupis. Une autre boîte est un spécimen élégant de l'ornementation du quinzième siècle : sur deux de ses quatre faces figure saint Laurent, la palme dans la main droite et le gril dans la main gauche. L'intérieur du vase contient encore quelques charbons ; mais le plus précieux des objets mentionnés dans le rapport est un reliquaire émaillé de grande dimension, qui paraît provenir de l'abbaye de Savigny. Il est difficile, dit M. de Beaurepaire, de rencontrer sur des ouvrages de ce genre un dessin plus parfait et une réunion de couleurs plus splendides et plus harmonieuses. M. de Beaurepaire n'a pu obtenir du propriétaire de ce monument la permission de le faire dessiner ; mais à défaut d'un

Digitized by Google

dessin, il en donne une description détaillée à laquelle on nous saura gré d'emprunter quelques renseignements. Le reliquaire, de 19 centimètres de hauteur sur 22 de longueur, a la forme d'une construction à toit légèrement incliné. En comptant les deux pans formés par sa couverture, il fournissait six surfaces au décorateur. La face postérieure n'offre aucune figure, mais une riche ornementation ; sur le devant, l'artiste a représenté quatre anges aux ailes dressées, nimbées et placées au milieu de cercles ornés de roses et d'étoiles d'or. Les trois personnages divins de la Trinité ont à peu près le même aspect, la même stature, les mêmes vêtements, la même physionomie. Tous trois tiennent un livre à la main, mais celui du Père est un carré parfait, celui du Fils et du Saint-Esprit est un carré long. Tous trois sont représentés la main droite dans l'attitude de la bénédiction; mais le Père bénit à la manière latine, l'index et le médium levés ; les deux autres personnages de la Trinité bénissent avec le coupant de la main entièrement ouverte. Aucun attribut ne les distingue : le Père ne tient pas le globe, le Fils ne porte pas la croix et la colombe ne repose pas sur la poitrine de l'Esprit. Mais, tandis que le Fils et le Saint-Esprit ont les cheveux courts, sans ornements et le visage imberbe, le Père a les cheveux longs, tombant en mèches sur les épaules; il porte en tête la couronne, et sa barbe, taillée en pointe, descend sur sa poitrine... Par une particularité curieuse qui se retrouve sur le ciboire de la collection du Louvre dit ciboire d'Alpaïs, les têtes des neuf personnages qui figurent sur le reliquaire sont en relief très-saillant et recouvertes d'une couche d'or bruni.

Passant à un autre ordre de faits, le rapport rappelle les principales découvertes faites à Avranches et aux environs dans ces dernières années, entre autres la découverte dans un quartier d'Avranches d'une quantité considérable de débris de briques et de poteries rouges sur lesquelles on a trouvé les noms de trois potiers, Varucus, Sacero, Emo ; — Varuci-m, Sacero-m, Emo-m.

Les *Mémoires de la Société d'archéologie d'Avranches* doivent encore à M. de Beaurepaire un article intéressant sur une toile du peintre J. Staccony, qui représente la Vierge et l'Enfant Jésus apportant le rosaire à l'ordre de Saint-Dominique, sujet reproduit souvent au dix-septième siècle. La toile de Staccony paraît avoir été le type de ces anciens tableaux du rosaire.

La Société archéologique d'Avranches, qui voulait la réparation de cette œuvre d'art, a eu recours au talent du conservateur du Musée, M. Robiquet, et, par suite d'une restauration faite avec goût

Digitized by Google

et intelligence, le tableau de Staccony a pu reprendre sa place d'honneur dans l'église du bourg de Saint-Quentin, une des plus curieuses de l'Avranchin.

Mentionnons encore un très-spirituel rapport de M. Le Héricher, au sujet d'un projet de desséchement de la baie du Mont-Saint-Michel, que l'auteur combat de toutes ses forces en se plaçant au point de vue de l'archéologie, de l'art et de l'histoire. La nature des choses offre sans doute des obstacles à l'exécution de ce projet, plus sérieux que les arguments poétiques de M. Le Héricher. Il est probable que, longtemps encore, grâce à elle, le Mont-Saint-Michel conservera le grand caractère que lui donne la baie mouvante, la terre marine, comme l'appelle un vieux poëte normand, qui l'environne. M. Le Héricher constate que le pays d'Avranches doit son originalité, sa gloire, et jusqu'à un certain point sa prospérité, au voisinage de la célèbre abbaye, sans cesse visitee par de nombreux étrangers. Cette affluence, nous avons pu nous-même la constater à plusieurs reprises. Mais en reconnaissant, conformément à ce que dit M. Le Héricher, que les édifices et les salles du Mont-Saint-Michel, justifient bien la curiosité du voyageur, nous devons ajouter qu'il est difficile à l'archéologue de les visiter et de les étudier avec l'attention qu'ils méritent. Quand on s'est déplacé et qu'on a fait un long voyage pour voir l'abbaye, arrivât-on muni de permissions spéciales et expresses, on est obligé de s'enrôler dans une des fournées de curieux que conduit militairement le gardien de prison. Défense de s'arrêter et par conséquent d'examiner les lieux qu'il faut traverser au pas de course. Si on avait eu le temps d'étudier dans tous ses détails et dans son ensemble l'antique abbaye on conserverait un plus agréable souvenir d'une visite qui ne vous laisse qu'une impression confuse, et on serait plus disposé à partager l'enthousiasme que M. Le Héricher exprime en termes chaleureux et éloquents.

Les *Mémoires de la Société d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube* ont publié sous ce titre : *Essai de statistique sur le canton d'Aix-en-Othe*, un travail étendu de M. Monchaussé, ancien instituteur à Planty. Sauf quelques pages consacrées à la description de l'église de Rigny, le tome IXe des Mémoires ne contient rien qui ait trait aux matières spéciales dont s'occupe la section d'archéologie.

L'archéologie ne serait pas non plus représentée dans l'*Annuaire des cinq départements de l'ancienne Normandie*, si M. de Caumont n'avait pris la plume pour informer ses lecteurs des changements

Digitized by Google

qu'ont subis et de ceux dont peuvent être menacés les anciens édifices de la province qu'il habite. Grâce à l'intervention de l'infatigable archéologue, des statues qui datent du seizième siècle, comme les statues tombales de la dame et du sire de Tournebut, à Saint-Germain-de-Livet, échapperont à la ruine ou à une restauration presque aussi fatale.

L'église de Saint-Clair-Basseneville, du diocèse de Lisieux, celle de Villiers-sur-Port, de l'évêché de Bayeux, seront moins heureuses : elles sont menacées d'une destruction à laquelle le zèle de M. de Caumont, aussi éclairé qu'il est vif, ne cherche pas à s'opposer, parce qu'il en reconnaît la légitimité au point de vue de l'intérêt général. Seulement, il a pris soin, avant que la pioche ait abattu le dernier vestige de ces respectables édifices, d'en faire tracer un dessin qu'il met sous les yeux du lecteur. Je dis le lecteur, parce qu'il en profite; mais c'est devant M. le préfet du Calvados que le savant archéologue conduit ce défilé d'édifices voués à une mort certaine et auxquels il fait dire, en saluant M. le Préfet : *Morituri te salutant.* « Telles étaient, ajoute M. de Caumont, pour expliquer cette phrase singulière, telles étaient les paroles qu'adressaient les gladiateurs en passant devant la loge de l'empereur ou de son représentant, lorsqu'ils allaient combattre dans son amphithéâtre. » L'an dernier, nous avons vu à la grande Exposition des ouvrages de peinture et de sculpture un de nos artistes les plus distingués traiter ce sujet dans les termes mêmes où l'expose ici M. de Caumont, c'est-à-dire généraliser un fait particulier, représenter comme ordinaire un incident que raconte Suétone : « Avant de dessécher le lac Fucin, dit le chroniqueur, Claude célébra une naumachie; mais les combattants s'étant écriés: Adieu, Majesté, ceux qui vont mourir te saluent, il répondit : Et moi aussi, je vous salue (1). » C'est la seule fois, croyons-nous, que les gladiateurs aient, au milieu de leurs luttes, salué l'empereur de cette parole à laquelle la langue latine prête une concision si dramatique : *Morituri te salutant.*

DAUBAN,
Membre du Comité.

(1) Sed quum, proclamantibus naumachiariis : « Ave, Imperator, morituri te salutant, » respondisset : « Avete vos, etc. »

Digitized by Google

COMMUNICATIONS DIVERSES.

Documents relatifs au sculpteur Bernard Toro.

Communication de M. l'abbé Magloire Giraud.

La section d'archéologie m'a chargé de lui rendre compte d'une communication qui lui a été faite par M. l'abbé Magloire Giraud, correspondant du Comité. Cette communication consiste en plusieurs documents relatifs à Bernard Toro, sculpteur des bâtiments du roi à Toulon ; ils proviennent des archives paroissiales du village de Saint-Cyr (Var). Leur importance, l'intérêt qu'ils présentent pour l'histoire de l'art, sont incontestables, et l'on ne peut que souhaiter de les voir publier *in extenso* le plus promptement possible dans la *Revue des Sociétés savantes*, car ils fourniront des renseignements nouveaux, très-précieux, aux érudits de l'art, qui s'occupent avec tant de zèle, en ce moment, de remettre en lumière les travaux, injustement oubliés, sinon inconnus, d'un artiste du plus grand mérite, qu'il faut placer à son rang dans l'histoire des arts en France. Je viens d'avoir sous les yeux un Mémoire inédit de M. le docteur Pons sur Bernard Toro (1); cet excellent Mémoire, qui doit paraître dans une prochaine livraison des *Archives de l'art français*, rédigées par M. le marquis de Chennevières et Anatole de Montaiglon, réunit pour la première fois tout ce que la critique contemporaine a pu découvrir à l'égard de l'habile sculpteur et dessinateur, qui n'était pas même cité par les biographes, et qui avait pourtant acquis de son vivant une réputation très-notable, surtout en Provence. D'après les recherches de M. Pons, Bernard Toro, dont l'acte de décès a été retrouvé dans les registres de l'état civil de Toulon, serait l'élève de Pierre Puget ; il avait été nommé maître sculpteur du port de Tou-

(1) M. le docteur Pons pense qu'il avait un premier nom de baptême, indiqué par l'initiale J, qu'on remarque dans plusieurs signatures de ses dessins. Un savant iconographe, feu Reynart, dans son Catalogue d'ornements gravés (1846), lui donne les prénoms de *J.-M. Bernard*.

Digitized by Google

lon, à la place de Rombaud Languenu, en 1719; il s'était fait connaître en publiant une foule de dessins d'ornements gravés par son ami Honoré Blanc, par Balthazar Pavillon et par d'autres bons graveurs; il avait sculpté lui-même quantité de meubles et d'objets en bois, avec des statues et des figures du plus beau style; il avait fait aussi de la sculpture en marbre et en pierre; enfin, certains ouvrages de sculpture en bois, d'une perfection rare, remarquables par l'élégance du dessin comme par la délicatesse et le fini de l'exécution, lui sont attribués avec plus ou moins de certitude. Bernard Toro, né vers 1670, mourut d'une attaque d'apoplexie, à Toulon, le 28 janvier 1731, et fut enterré dans l'église des Carmes. M. le docteur Pons établit d'une manière peremptoire que Bernard Toro, qui signait quelquefois ses dessins *Thoreau* et *Taureau*, n'est pas le même qu'un sculpteur de ce nom, désigné également par le prénom de Bernard, qui travaillait à la sculpture des vaisseaux du roi vers 1681. On peut avec raison supposer que cet homonyme est le père de notre artiste, qui n'était pas Italien, ainsi que son nom italianisé *Toro* semble l'annoncer, mais qui avait certainement une origine provençale. Quant aux nombreuses gravures faites d'après les dessins de Bernard Toro, nous renvoyons à la description minutieuse qu'on trouvera dans l'article si neuf et si intéressant de M. le docteur Pons. Les documents qui nous sont communiqués par M. l'abbé Magloire Giraud, ne feront pas double emploi avec cet article : ils concernent des faits non encore signalés dans la biographie de Bernard Toro. Il s'agit d'un procès civil que cet artiste avait à soutenir depuis plusieurs années contre le président du Parlement de Provence, Boyer, seigneur de Bandol, au sujet d'une bastide (située près du village de Saint-Cyr) que ce seigneur lui avait cédée pour la somme de 6,000 livres, payables en œuvres d'art. On voit, dans la lettre très-digne et très-bien tournée que Bernard Toro adresse au président, en date du 30 novembre 1724, que cet artiste avait exécuté pour l'éminent magistrat un cartel, probablement en cuivre ciselé, destiné à mettre une montre, cartel représentant « la figure du Temps qui portoit un rond sur sa teste avec deux petits enfants par dessus et un soleil qui couronnoit le rond » ; de plus, il avait fourni au président différents dessins de sculpture et d'architecture pour sa maison de campagne; il avait sculpté de sa propre main les ornements d'une cheminée avec une frise « où il y a des barrillons et des consoles » ; il avait même dessiné le parterre du jardin; il avait encore fait les cartons de plusieurs tapisseries que le seigneur de Bandol voulait faire tisser à Gênes ; enfin il s'était engagé à exécuter, sans

Digitized by Google

doute en bois, *six grans dieux et six grandes déesses*, pour la décoration de l'hôtel du président. « Il est très-sur, Monsieur, lui dit-il, que si nous avions icy dans la province quelque habile sculpteur ou architecte auquel l'on fist voir tout ce que j'ay eu l'honneur de faire pour vous, il seroit estimé une somme considérable au dessus de la Bastide que vous m'avés remis. »

Bernard Toro parle, en outre, dans sa lettre au président, d'un prétendu tableau de Puget, qu'on avait offert au duc d'Orléans, et qui n'était pas du maître auquel on l'attribuait faussement; ce qui montre qu'il connaissait bien les œuvres du célèbre Puget, On apprend d'un autre passage de cette lettre, qu'il vendait souvent des tableaux anciens, après les avoir fait restaurer et leur avoir donné des cadres sculptés dans son atelier, d'après ses dessins. N'oublions pas de constater ici qu'il se trouvait vers 1720 à Paris, où il avait entrepris, *pour des puissances*, d'importants ouvrages auxquels il pouvait à peine suffire; de ce fait il est permis de conclure que sa renommée ne s'était pas renfermée dans les villes de Toulon, d'Aix et de Marseille.

La publication de ces documents prouvera que la section d'archéologie entend ne pas abandonner les errements de l'ancien comité des arts et monuments, et se propose de mettre au jour les pièces inédites qui peuvent servir de matériaux à une histoire générale des arts et des artistes français, non-seulement au moyen âge, mais à une époque plus rapprochée de nous, pendant laquelle cette histoire n'a pas encore rencontré d'historien consciencieux. L'histoire des arts doit être un des chapitres les plus brillants de notre histoire nationale; le moment est venu de rendre à nos grands artistes une justice d'autant plus éclatante qu'elle aura été plus tardive, eussent-ils été, comme Pierre Puget et Bernard Toro, condamnés par état à sculpter des proues de galères, des bahuts, des portes d'hôtel et des cheminées.

LACROIX,
Membre du Comité.

LETTRE DE TORO, SCULPTEUR DES BATIMENTS DU ROI A TOULON, AU PRÉSIDENT DE BOYER, SEIGNEUR DE BANDOL.

Monsieur,

Après vous avoir assuré de mes humbles respects j'auroys l'honneur de vous dire que ma fille De Noré estant de retour d'Aix, elle m'a dit qu'elle eut l'honneur de vous faire la reverence, et qu'elle vous trouva fort irrité contre moy, et que vous luy dites meme que

Digitized by Google

vous aviés droit à me faire un procés criminel, attendu que je vous avois fait un vol et que je vous avois enlevé une pandule chez vous. C'est un titre qui ne m'est point dû, car vous sçavés que j'ay eu l'honneur de travailler toute ma vie pour des seigneurs sans qu'il se soit jamais trouvé personne qui ait eu le moindre sujet de se plaindre de moy. Je vois apparemment, Monsieur, que vous avés oublié de quelle maniere les choses se sont passées. J'auray l'honneur de vous dire que je ne vous ay point fait de pandules, je vous ay seulement fait un ouvrage qui estoit destiné pour une simple montre et non pour une pandule. C'estoit la figure du Temps qui portoit un rond sur sa teste avec deux petits enfants par dessus, et un soleil qui couronnoit le rond, et par dessus la figure un petit cu de lampe que je vous avois vendu, et que vous envoyates chez moy pour racommoder, aprés l'avoir gardé plus d'un an. Aprés cela vous fites un voyage à Paris d'ou vous apportates une pandule à balancier que vous vouliés faire servir à ce meme ouvrage. Vous sçavés que nous fumes d'obligation de crever le rond, et d'ajuster une maniere de caisse par dessous qui estoit enrichie d'une teste de femme avec des ornements, et tout cela avoit esté fait pour donner jour au mouvement. Cela fait, nous voulumes presenter la pandule dans la caisse, qui se trouvant encore trop petite, il en fallut faire une autre, et quand vous eutes veu le tout ensemble, vous convintes que cela ne faisoit pas un bon effet. Voila pourtant beaucoup du temps perdu pour moy et de l'ouvrage qui ne m'a servi en rien. Il me reste encore la figure du Temps, les deux enfants, le soleil et le cu de lampe. Vous sçavés, monsieur, que l'ouvrage reçu et gardé meme chés vous, je n'estois point d'obligation de faire tout ce que j'ay fait : ce n'estoit que l'affection et l'inclination que j'avois pour vous qui me l'a fait faire. Si vous souhaités ce qui me reste de cet ouvrage, je vous le remettray. A l'egard de l'autre pandule que j'ay faite pour convenir à vostre mouvement et que je faisois par affection et non parce que je fusse obligé à cela, elle est plus riche que la premiere de beaucoup, elle n'est point encore finie : il est vray qu'il y a trés peu de chose à faire. Si vous souhaités, Monsieur, sortir d'affaire avec moy, je vous la remettray et je l'accommoderay d'un goust à vous faire plaisir, car je n'y epargneray pas le temps.

A l'égard, Monsieur, de la bastide que vous m'avés vendue, ce qui me fasche, c'est de voir que vous m'avés obligé, par le contrat que nous avons fait, de tenir un malheureux rentier pendant deux ans, qui m'a emporté les rentes de trois années, et m'a rendu le bien tout détruit, dont j'ay esté obligé de faire descendre des ex-

Digitized by Google

perts de Saint-Nazaire. Il m'est fort mortifiant que vous protegiés et que vous teniés à Bandol un homme qui m'a volé, et qui me fait tous les jours mille desordres, jusque à me faire arracher avec le defunt M. Sarret des arbres, pour les transporter en un autre endroit. Quand j'ay pris vostre bastide, ce n'a pas esté l'intérêt qui me l'a faitte prendre, ce n'a esté que pour vous faire plaisir. Vous sçavés, monsieur, que vous m'estiés debiteur de trois tableaux que je vous avois vendu, dont je n'avois tiré qu'une partie du payement, et ensuite vous prites cinq livres de desseins. Je vous fis en meme temps vostre porte et vostre perspective, vous sçavés le prix : je n'estois pourtant pas obligé de conduire l'architecture comme j'ay fait. Je vous ay encore fait faire vostre bibliotheque, le dessein en petit et en grand, et fait le dessein de la sculpture et de la menuiserie en grand, ce que un ignorant comme Durand n'auroit jamais pu finir.

J'ay fait moy meme les ornemens de la cheminée, la frise qui est en haut, où il y a des barrillons et des consoles, j'ay fait le dessein en grand et conduit l'ouvrage fait par Faussé. Vous voyés bien, Monsieur, que je ne vous dis cela, que parce que vous dittes que je suis intéressé. Vous n'ignorés pourtant pas si vous en avés tenu compte, et si je ne vous ay jamais rien demandé de tout cela, excepté la cheminée. Je puis vous dire, monsieur, que je faisois pour vous ce que je n'aurois point fait pour le premier seigneur de la cour. Ce n'estoit que l'affection que j'avois pour vous qui me le faisoit faire. Il y a meme le dessous de fenestre du costé du jardin, le parterre que vous me fites dessiner en petit et en grand, un dessein de tapisserie, que vous vouliés faire faire à Gene, trois autres grands desseins hystoriés que vous meme avés porté à Paris : tout cela a esté fait aprés l'achat de la bastide. Il est tres seur, monsieur, que si nous avions icy dans la province quelque habile sculpteur ou architecte auquel l'on fit voir tout ce que j'ay eu l'honneur de faire pour vous, il seroit estimé une somme considerable au dessus de la bastide que vous m'avés remis, et pour vous monstrer que ce n'est point l'interest qui me domine, je suis en estat de vous la remettre pour quatre mille livres, quoique vous me l'ayiés vendu six mille.

Vous m'avés envoyé, Monsieur, ces jours cy, un homme de Saint-Nazaire qui dit avoir insinué le contrat de l'achat, et que vous luy aviés donné ordre de me poursuivre pour payer le lot de la bastide. Personne ne sait mieux que vous, que lorsque nous avons parlé du lot que je vous dis n'estre pas en estat de payer, attendu qu'il me falloit faire beaucoup des depenses pour payer le trans-

Digitized by Google

port de la pierre de Callissanne, et les ouvriers, vous me respondites que vous vous en chargiés, et vous me fites voir meme, quelques jours après, une lettre que M. le baron de Vintimille vous escrivoit comme vous accordant cela à deux cens livres. Vous voyés bien, monsieur, si j'y entends finesse, puisque vous meme avés fait dresser le contrat.

Quand à la plainte, Monsieur, que vous faites de moy, qui est d'avoir mal parlé de vous à Toulon à des commissaires et à des escrivains et meme à monsieur l'Intendant, on ne peut pas me dementir la dessus. Je défie qu'il se trouve personne qui me soutienne en face que je n'ay pas parlé avec tout le respect et toute l'attention possible d'un homme de merite comme vous. J'ay toujours dit que nous aurions besoin d'une douzaine de seigneurs comme vous dans la province, et amateurs de la vertu, des arts et des sciences, cela nous procureroit d'habiles gens que nous n'avons pas. Il n'y a qu'un malheureux comme Raymond qui ait esté capapable de faire toutes sortes d'inventions, et me vouloir faire passer pour un malhonnete homme. S'il y avoit eu d'honneur (?) dans mon fait, il y auroit long temps que je l'aurois mis dans la raison, mais un homme comme moy est au dessus de tout cela. Il suffit qu'il est connu pour ce qu'il est, par tout ce qu'il y a d'honnestes gens dans la marine. Sans vostre protection, il y auroit long temps qu'il seroit hors de l'Arsenal, car c'est un ignorant et rempli d'autres imperfections.

J'oubliois, Monsieur, de vous parler de six grands dieux, et de six grandes deesses, que vous me demandés. Vous sçavés, Monsieur, comme nous sommes convenus ensemble à Paris : aprés vous avoir représenté tous les ouvrages que je vous avois fait, et que j'estois beaucoup chargé d'ouvrages que j'avois entrepris à Paris pour des puissances, et par consequent je ne pouvois point faire ces desseins, n'ayant point de temps, vous eutes la bonté de convenir avec moy que, moyennant mille livres que je vous donnerois, vous vouliés bien m'accorder cette grace : c'est ce que je fis, et vous eutes la bonté de me faire une quittance générale. Je suis persuadé, Monsieur, que cela vous faira rappeller toutes vos idées. Il n'est pas surprenant qu'une personne comme vous qui estes chargé de tant d'affaires, ayiés oublié toutes ces circonstances. Si je croyois, Monsieur, d'estre bien venu de vous, lorsque vous viendrés à Bandol, j'aurois l'honneur de vous presenter un tableau d'environ six pans, compris la bordure, pour cinq de hauteur. Comme Son Altesse Royale Monsieur le duc d'Orleans avoit fait escrire aux consuls

Digitized by Google

de Toulon de m'appeller pour me faire voir un tableau de M. Puget et luy dire ma pensée, je fis responce que ce n'estoit point un tableau de M. Puget, et qu'il estoit indigne de Son Altesse royale. Cela fut cause que j'eus occasion de celuy icy de vouloir faire un voyage à Paris pour le porter. Mais, aprés mon achapt, j'appris sa mort. Effectivement c'est un tableau digne d'un prince. J'y ai fait faire une bordure fort propre. J'ai eu le bonheur d'avoir un de mes ouvriers qui est trés habile doreur, et qui y est a l'apprêt. J'ai commencé aussi un ouvrage d'un tournevent que je peints à la detrempe. Je me flatte que ce sera là un ouvrage qui n'aura pas son semblable. Il me coustera presque une année de temps à bien travailler. Si j'avais l'honneur de vous voir à Toulon, je recevrois un sensible plaisir que vous donnassiés un coup d'œil à ce dont j'ay l'honneur de vous parler. Je me flatte que vous oublierés le passé et que vous me regarderés à l'avenir comme celuy qui se dit avec tout le respect possible,

Monsieur,

Vostre trés humble et
trés obeissant serviteur

B. Toro.

A Toulon ce 30 novembre 1724.

Supplique de Toro a M. d'Armenonville.

Monseigneur,

J'ay recours à votre justice, apres huit ans que je plaide contre monsieur de Boyer Bandol, second president du parlement de cette province, pour avoir par contract public les quitances, et titres d'acquisition d'une petite terre, qu'il m'a vandue six mil livres, que j'ay achevé de luy payer le 26 avril 1717, estant à Paris, n'ayant pour lors retiré qu'une quitance de sa main dont je joins icy copie.

Je luy prestay quelques jours aprés la somme de mil livres, il m'en fit son billet pour mon remboursement dans trois années sur le revenut de sa terre de Bandol, lequel billet dont copie est aussy cy jointe a esté accepté par le s^r Sarret son fermier et le payement éludé par mon dit sieur de Bandol ; ce qui m'obligea de poursuivre par devant le juge du lieu d'Olioules où le dit fermier faisoit sa residence. J'obtins l'ordonnance de defaut, et mon d. s^r de Bandol demanda evocations au parlement où il preside. Me voyant conduit

Digitized by Google

à la dite cour, je demandai aussy ma seureté pour l'aquisition de la terre cy devant citée, de laquelle plusieurs creanciers de mon d. sr de Bandol vouloient me deposseder.

Votre Grandeur peut juger de ma triste situation en cet afaire, dont je ne verrois jamais la fin sans la justice que je prends trés respectueusement la liberté de vous demander. Me trouvant employé au service du roy en ce port pour la direction des ouvrages de sculpture de ses vaisseaux, que je ne puis quiter sans congé et derrangement à ce service, et à des depenses considerables que je n'ay que trop ressenti en plusieurs voyages faits à ce parlement, pour y demander cete justice, qu'il n'est pas dificile de prolonger à un foible client, qui a un president pour partie, et qu'il me feroit infailliblement consommer le peu de bien qui me reste pour mes vieux jours, et l'entretien de ma famille.

Je n'ay pas l'honneur d'estre connu de vous, Monseigneur, et ma partie pourroit par son rang superieur abatre mon petit estat, mais Vostre Grandeur au dessus de toute prevention faira toujours presedir (*sic*) sa justice. J'ay heureusement le bonheur d'estre connu de Monseigneur le chancelier de Pontchartrain et de Monseigr son fils, et l'ydée que l'on a bien voulu donner de moy au public dans le Journal des Sçavants en l'année 1716 me font esperer monseigneur que vous voudrés bien faire attention à un sujet qui vous demande la grace d'ordonner deux juges non suspects pour luy rendre justice; je l'espére de Vostre Grandeur, de la quelle je seray toute ma vie avec un tres profond respect,

Monseigneur,

Votre tres humble et tres
obeissant serviteur.

B. Toro.

A Toulon le 26e aoust 1725.

Lettre de M. d'Armenonville au président de Boyer, seigneur de Bandol.

A Fontainebleau le 3 septembre 1725.

Monsieur, je vous envoye une lettre qui m'a esté ecrite par le sr Toro sculpteur des bâtimens du roy à Toulon, au sujet d'un procés

Digitized by Google

qu'il a le malheur d'avoir avec vous pour raison de quelque bien que vous luy avez vendu et de l'exécution d'un transport que vous lui avez fait sur un de vos fermiers. Je suis persuadé qu'il ne peut mieux s'adresser qu'à vous même pour obtenir la justice qui luy est dûe. Ainsy je lui mande qu'il n'a qu'à se rendre aupres de vous et qu'il vous trouvera disposé à faire pour luy tout ce que la justice exige. S'il se trouve néanmoins quelque contestation qui demande l'interposition d'un tiers, je m'assure que M. Lebret voudra bien, quand vous l'en prierez, y employer son ministère, plustôt par conciliation que par autorité. C'est à quoy je vous exhorte pour ne pas donner lieu à de justes plaintes de la part de ce particulier. Je suis,

Monsieur,

Votre très humble et affectionné serviteur.

D'ARMENONVILLE.

Collationné conforme aux pièces originales conservées dans les archives paroissiales de Saint-Cyr (Var).

Magl. GIRAUD.
Correspondant à Saint-Cyr (Var).

Digitized by Google

ÉTUDES HISTORIQUES.

HISTOIRE DES ÉTATS D'ARTOIS.

TROISIÈME PÉRIODE.

Des États d'Artois depuis la réunion de cette province au territoire français jusqu'à la révolution de 1789.

(Suite) (1).

§ XXVI. — Sous la régence, les États continuent à défendre leurs priviléges.

Pendant la régence, les États d'Artois élevèrent la voix, dans plus d'une circonstance, pour la défense de leurs priviléges. En 1716, ils se plaignent au régent de ce que les adjudicataires des fourrages et des fermes des États soient déclarés justiciables de la chambre de justice, et non des États, comme ils l'étaient auparavant (2). Les nouvelles vexations des fermiers généraux au sujet du sel engagent l'assemblée de 1716 à faire exécuter dans tout son contenu l'ordonnance des États du 2 janvier 1715. Il est décidé qu'elle sera imprimée de nouveau et qu'on poursuivra la solution des difficultés que suscitent les fermiers. Un point du cahier de 1716 demande « que les appellations des jugements sur le fait du sel soient portées à l'intendant qui, assisté de sept gradués de la province, conformément à l'ordonnance du roi, prononcera en dernier ressort (3). »

Il paraît qu'on ne laissait plus une entière liberté aux États dans le choix de leurs députés à la cour. Une lettre fut adressée au régent

(1) Voir le IIIe volume, p. 453 et 587 et le présent volume, p. 182 et 316.
(2) Titre *Chambre de justice*, t. I.
(3) Titre *Gabelle*, t. II.

Digitized by Google

en 1717, pour demander que le gouvernement demeurât étranger à ces nominations. La réponse fut satisfaisante; on y déclarait que l'intention du régent était de ne rien changer à la manière dont les choses s'étaient passées du temps du feu roi. Mais le gouverneur de la province prétendit toujours qu'on ne pouvait se mettre sur les rangs sans avoir obtenu son agrément. Il finit par mettre la cour de son avis. Dans une lettre du 14 novembre 1718 de M. de la Vrillière à l'intendant, il est dit que le régent n'est point dans l'intention de dégager les États des égards qu'ils doivent à leur gouverneur et qu'il ne pourrait approuver les élections de ceux dont la candidature n'aurait pas été admise par le gouverneur. M. le duc d'Elbeuf demandait l'enregistrement de cette lettre; les États refusèrent et nommèrent, séance tenante, une députation extraordinaire à la cour. On ne voulut pas lui accorder audience. Ordre fut enfin donné aux États d'enregistrer la susdite lettre, avec l'assurance que les élections se feraient dans la même forme et avec la même liberté qu'auparavant. Les États obéirent alors, sous protestation que cet enregistrement ne pourrait porter atteinte aux priviléges dans lesquels Louis XIV avait bien voulu les confirmer par les lettres du 16 octobre 1714 (1). Mais bientôt après une ordonnance du roi du 26 août 1720 défendit de se mettre sur les rangs, pour la députation ordinaire ou la députation à la cour, sans l'agrément des commissaires royaux. Une autre ordonnance, contrairement aux règlements des États, continua M. de Marthe dans la députation ordinaire au delà du temps fixé.

Mais les États prirent des mesures pour maintenir leurs priviléges, et ils obtinrent en 1727 une lettre de cachet confirmant la liberté des élections selon l'usage pratiqué avant l'expédition de l'ordonnance de 1720, à laquelle Sa Majesté dérogeait. Une lettre de remercîments fut adressée à ce sujet au cardinal de Fleury (2) : sur ce point, tout au moins, les démarches des États n'avaient pas été sans résultat.

Le gouvernement se préoccupait peu de l'exemption de la gabelle et du sel que Louis XIV avait accordée à la province en 1660. Un arrêt du conseil, du 18 janvier 1719, assujettissait à un droit de 10 livres chaque razière de sel pesant 250 poids de marc, allant de Dunkerque en Artois. Aussitôt les députés à la cour furent chargés de présenter au roi les remontrances de l'assemblée. Plusieurs fois

(1) Titre *Députations à la cour*, t. II.
(2) *Idem*.

Digitized by Google

encore les États eurent à faire de nouvelles réclamations pour conserver l'exemption de la gabelle (1).

Les États durent souvent faire des sacrifices pécuniaires pour le maintien de leurs priviléges pendant le dix-huitième siècle. Un édit du mois d'août 1722 ordonnait le rétablissement des offices municipaux; il fallut les racheter : un arrêt du conseil (1723) déchargea la province de l'exécution de l'édit moyennant 35,000 fr. (2).

§ XXVII. — Arrêt de 1724, qui maintient *la juridiction économique* des États.

La juridiction contentieuse pour les difficultés qui pouvaient naître relativement au centième et aux autres impositions appartenait aux élus d'Artois en première instance, et au conseil provincial en dernier ressort. Mais l'arrêt du 10 octobre 1724 maintient *la juridiction économique* des États : ils conservent l'administration de tout ce qui concerne le recouvrement des deniers publics; ils ont la faculté de prendre connaissance de ce qui se passe, pourvu que ce soit *sans forme, ni figure de procès;* ils peuvent même appeler par-devant eux les parties « pour les ouïr sommairement et les arranger, s'il se peut, comme d'amiables compositeurs et les pères de la province. Mais s'ils ne peuvent amener les parties à ce point, ils sont obligés de les renvoyer à se pourvoir en justice réglée pour leur être fait droit sur leurs contestations (3). »

Les États n'ont plus le droit d'exempter des impositions; au roi seul appartient ce droit. Néanmoins, on peut présenter aux États une requête, en y joignant les titres d'exemption émanés de l'autorité souveraine, à l'effet d'obtenir une injonction à leurs fermiers et adjudicataires de faire droit à ces titres. L'assemblée, sur l'avis des députés aux requêtes, fait à ses fermiers l'injonction demandée, s'il ne se trouve pas d'équivoques dans les titres d'exemption produits; sinon, elle renvoie le demandeur à se pourvoir par-devers le roi et son conseil. L'injonction faite par l'assemblée à ses fermiers ne les oblige pas comme une décision souveraine ; elle ne leur interdit pas de courir les risques d'une contestation formelle en justice; mais, comme le dit Bultel, elle exige leurs égards par convenance.

XXVIII. — Nouvelles remontrances adressées au roi en 1725 et 1726. Les États s'occupent de former un recueil des priviléges de la province.

En 1725, les États firent au roi de très-humbles remontrances,

(1) Titre *Gabelle*, t. II.

(2) Titre *Offices municipaux*, t. II.

(3) Notice de l'état anc. et mod. de la province d'Artois, par M. *** (Bultel.), p. 209 et seq.

Digitized by Google

afin que la levée du cinquantième denier pour le joyeux avénement n'eût pas lieu en Artois (1). En 1726, ils cherchèrent à obtenir une diminution du don gratuit et de l'abonnement. Avant de se prononcer, le contrôleur général leur demanda un Mémoire détaillé faisant connaître :

1° Tout ce qui était dû alors à la province ;

2° L'état des dettes contractées pendant la dernière guerre ;

3° Ce que les fourrages coûtaient annuellement ;

4° La comparaison du produit des fermes de l'année 1726 avec les années précédentes ;

5° Le montant des charges annuelles des États.

Le Mémoire fut rédigé ; mais il fut décidé qu'on ne s'en dessaisirait pas avant d'avoir obtenu une réponse favorable (2).

Les droits de la province étaient si souvent attaqués qu'il était bon d'en former un recueil. M. de Marthe avait commencé une histoire des priviléges de l'Artois : l'assemblée de 1727 chargea les députés ordinaires de finir ce travail (3). Plus tard, en 1738, le greffier des États reçut ordre de rechercher et de réunir en un recueil les règlements faits par les assemblées générales sur toute sorte de matières. Les États devaient nommer une commission pour examiner cet ouvrage et en vérifier l'exactitude (4).

§ XXIX. — Travaux d'utilité publique entrepris par les États au dix-septième siècle et au commencement du dix-huitième. Mesures relatives aux grains.

A la fin du dix-septième siècle et au commencement du dix-huitième, les États s'occupaient de travaux d'utilité publique qui pouvaient accroître le commerce de la province. Ils avaient contribué (1685) aux dépenses faites pour joindre la Deûle à la Scarpe (5). En 1699, ils prêtèrent à la ville de Béthune 55,337 fr. pour la reconstruction d'écluses. Cette ville s'engageait à rembourser la somme prêtée par payements annuels de 4,000 liv. ; elle donnait caution bourgeoise et les députés ordinaires devaient intervenir dans l'adjudication des travaux (6).

L'entretien de tous les grands chemins de la province était confié aux soins des députés ordinaires (7). En 1730, il fut question de faire

(1) Titre *Joyeux avénement*, t. II.
(2) Titre *Abonnement*, t. I.
(3) Titre *Priviléges de la province*, t. II.
(4) Titre *Greffier des États*, t. II.
(5) Titre *Rivières et canaux*, t. III.
(6) Titre *Béthune*, t. I.
(7) Titre *Chemins*, t. I.

Digitized by Google

une chaussée allant d'Arras à Douai; mais ce projet fut rejeté. Une contestation existait alors entre les États d'Artois et le magistrat de Douai : les États voulaient le forcer (1728) à curer la Scarpe dans l'étendue de son cours à travers la ville de Douai; le magistrat, de son côté, prétendait au droit de visite sur la Scarpe, dans l'intérieur de la cité. Un accommodement fut accepté de part et d'autre en 1730 (1).

La subsistance des habitants de la province préoccupait les États. En 1740, la récolte ne fut pas abondante : les États prièrent l'intendant d'empêcher la sortie des grains de la province; ils demandèrent la permission d'emprunter 600,000 fr. pour acheter du blé. Ce blé devait être vendu sur les marchés au prix courant (2). En 1768, les députés à la cour furent chargés de supplier le gouvernement de maintenir la libre circulation des grains dans toutes les provinces du royaume et de la faciliter en Artois par la suppression des péages et droits domaniaux de *Tonlieu*, auxquels les blés étaient assujettis et qui en augmentaient beaucoup le prix. Les mêmes députés devaient solliciter le maintien de la défense d'exporter les grains à l'étranger, jusqu'au moment où des récoltes plus abondantes et l'introduction des blés du dehors dans le royaume eussent amené une baisse dans le prix des grains (3). Cette même année, les blés de l'Artois ne pouvaient suffire à la subsistance des habitants. Mais les députés ordinaires avaient sagement prévenu la disette en faisant venir de l'étranger des blés, des seigles et du riz. L'assemblée générale approuva leur conduite. Il fut décidé que les États supporteraient seuls la dépense, sans que les villes y intervinssent pour leur quote-part, comme il avait été fait en 1752. On prit tous les moyens pour assurer la subsistance des pauvres (4).

§ XXX. — Débat survenu en 1738 entre les États et l'évêque d'Arras qui prétendait être président-né de l'assemblée. Le gouvernement donne raison aux États.

En aucune circonstance, les États d'Artois ne consentirent aux innovations qui auraient modifié leur ancienne organisation. En 1738, l'évêque d'Arras présenta au cardinal de Fleury un Mémoire dont voici les conclusions : « 1° Les membres des chapitres auront à l'avenir, dans toutes les députations et commissions des États, des

(1) Titre *Rivières et canaux*, t. III.
(2) Titre *Emprunts*, t. I.
(3) Cahier des Points, de 1768.
(4) Titre *Grains*, t. II. — Supplément n° 2, t. III.

Digitized by Google

honoraires semblables à ceux de MM. de la noblesse; 2° la minute de chaque délibération des assemblées sera paraphée, à la fin de chaque séance, par l'évêque d'Arras, comme président des États, et, en son absence, par celui qui présidera à sa place; 3° après chaque tenue des États, les registres seront de même paraphés, après que la copie aura été collationnée avec la minute (1). » L'assemblée, informée des prétentions de l'évêque d'Arras par les députés ordinaires, auxquels les commissaires du roi avaient donné communication du Mémoire, nomma aussitôt une commission de deux membres de chaque corps pour rédiger, de concert avec les députés ordinaires, un Mémoire contradictoire et y soutenir le maintien des anciens usages.

Dans leur rapport à l'assemblée à la main de mai 1739, les commissaires des États exposèrent qu'ils avaient recueilli des pièces décisives, « prouvant que l'évêque d'Arras n'était le président des États et que même il ne pouvait en avoir aux États (2). »

Le gouvernement donna raison à l'assemblée, et le secrétaire d'État d'Angervilliers adressa, le 12 décembre 1739, au prince d'Ysenghien, lieutenant général, premier commissaire du roi, la lettre suivante : « Le roi décida hier, Monsieur, en son conseil de dépêches, l'affaire de M. l'évesque d'Arras avec les États. S. M. a jugé que les trois points sur lesquels ils étoient divisés devoient subsister sans innovation, et tels qu'ils étoient avant la naissance des contestations, c'est-à-dire que : 1° sur la fixation des honoraires pour les députés du clergé à la cour, lorsqu'ils seront pris dans les chapitres, ils continueront de ne recevoir que 16 liv. par jour, tant que les députés de la noblesse et les prélats auront 19 liv.; 2° que sur le paraphe des minutes des résolutions et la qualité de président des États, M. l'évesque d'Arras n'aura rien de nouveau à prétendre. Je dois néanmoins vous observer qu'il a paru à S. M. qu'il pourroit y avoir quelque inconvénient que les minutes ou plumitifs des délibérations ne fussent pas paraphés par quelque personne d'autorité, à la fin de chaque séance; elle croit que les députés ordinaires devroient parapher sur-le-champ eux-mêmes ces minutes, sans préjudice de la signature qu'ils doivent apposer au bas de chaque page du registre et à la fin; c'est aux États de voir, à la prochaine assemblée, s'ils auroient quelque expédient meilleur à proposer à S. M.

« J'ai encore à vous observer que le roi n'a entendu altérer en

(1) Registre de l'assemblée générale de 1738 et de l'assemblée à la main de 1739.

(2) Même registre.

Digitized by Google

rien, ni affoiblir les fonctions dont M. l'évesque d'Arras a joui jusqu'à présent, comme occupant la première place dans les États de la province. S. M. n'a pas jugé à propos de rendre un arrest sur cette matière; mais elle vous charge, conjointement avec M. Chauvelin (1), de faire part de cette décision aux États, lors de leur assemblée, et même de la faire enregistrer; mais ce qu'elle vous recommande encore plus essentiellement à l'un et à l'autre, c'est d'engager ceux que ce petit trouble auroit pu éloigner de leur pasteur à revenir à lui avec tendresse, confiance et respect. Je suis très-persuadé que M. l'évesque d'Arras sera le premier à leur tendre les mains; en un mot, il faut tâcher que tout ce qui vient de se passer soit regardé come nul et non advenu (2). »

Cette lettre fut enregistrée le 3 décembre 1739, et les États d'Artois adressèrent leurs remercîments au cardinal de Fleury.

L'année suivante, les États d'Artois montrèrent encore leur attachement aux anciens usages. Mais, cette fois, ils n'étaient pas aussi heureusement inspirés. C'était au sujet de la réunion de la cité à la ville d'Arras. La cité voulait conserver son organisation particulière et résistait au magistrat de la ville qui demandait instamment la réunion. Dans cette affaire, les États prêtèrent à la cité leurs bons offices, et les députés à la cour furent chargés d'agir auprès du gouvernement pour le maintien du *statu quo* (3). Mais quand, neuf ans après, la réunion fut décidée, les États s'abstinrent prudemment de toute intervention.

L'assemblée de 1744 fit un règlement sur l'adjudication des impôts. Bultel explique en détail la manière dont on y procédait, le parti que les Etats savaient tirer de leurs fermes, et les garanties qu'ils exigeaient de leurs adjudicataires.

(1) C'était l'intendant de la province, second commissaire du roi.

(2) Nous avons cru devoir reproduire ici cette pièce, car on trouve dans plusieurs ouvrages et notamment dans le recueil publié sous le titre : *Archives du Nord*, et dans une notice de M. Wilbert intitulée : *Considérations sur l'histoire des États du Cambrésis, de l'Artois*, etc., cette assertion que la présidence des États d'Artois appartenait de droit à l'évêque d'Arras. Une discussion s'est engagée à ce sujet au Congrès archéologique de France, tenu à Lille en 1845 (section d'histoire, séance du 4 juin). M. Wilbert a soutenu son opinion, en s'appuyant sur le Mémoire rédigé en 1698 par l'intendant Bignon, qui qualifie l'évêque d'Arras de président-né des États. Mais M. le baron d'Hauteclocque l'a réfutée, en donnant lecture de la lettre de M. d'Angervilliers. Nous pensons avec M. le baron d'Hauteclocque que ce document tranche péremptoirement la question.

(3) Titre *Cité d'Arras*, t. I.

Digitized by Google

§ XXXI. Charges imposées à la province pendant la guerre de la succession d'Autriche. Etablissement du vingtième.

La guerre de la succession d'Autriche avait commencé. Les campagnes de 1744, de 1745 et des années suivantes eurent pour principal théâtre les Pays-Bas. L'Artois se ressentit du voisinage de la guerre : on lui imposa de nouveaux sacrifices. Les commissaires du roi, par leur règlement du 12 janvier 1745, décidèrent que les États prendraient à leur charge les trois quarts de la dépense des fournitures en paille, bois, tourbes, piquets, fourches, traverses, etc., faites aux troupes cantonnées, à l'entrée de la campagne, dans les villes fermées. L'autre quart devait être supporté par les villes (1).

Après la paix d'Aix-la-Chapelle (1748), le gouvernement s'efforça de restaurer les finances. Le contrôleur général, Machault d'Arnouville, établit l'impôt du *vingtième* en mai 1749. Comme les autres assemblées provinciales, les États d'Artois s'opposèrent à cette utile création. Ils employèrent tous les moyens pour que la province ne fût pas soumise à ce nouvel impôt. La meilleure des raisons qu'ils mettaient en avant, c'était l'épuisement de leurs finances. On n'en tint pas compte; on les menaça même; ils se soumirent et s'abonnèrent, car ils ne redoutaient rien tant que les recherches et les vexations des commis. On voit combien ils étaient opposés à l'édit du vingtième par une décision prise en 1750 : « Attendu les conséquences, il est résolu de ne rien accorder aux gens de loi pour les vacations qu'ils ont employées à dresser les rôles du vingtième, même dans le cas où ils auraient été forcés d'employer et de faire venir pour cela des étrangers (2). » Ils demandèrent en 1751, de concert avec les provinces de Flandre et de Cambrésis, la décharge du vingtième en faveur des hôpitaux et des maisons de charité et de fabrique; ce qui leur fut accordé par arrêt du conseil du 15 juin de la même année.

Lorsque le gouvernement établit un second et un troisième vingtième (1756-1760), les États obtinrent encore des abonnements. La capitation fut en même temps doublée par déclaration du conseil (16 juin 1761). Les États se soumirent, en suppliant toutefois le roi de faire cesser les impositions extraordinaires en cas de paix et, pour subvenir au payement du troisième vingtième, ils empruntèrent 300,000 fr. On ne peut guère taxer d'égoïsme local les représentations des États au sujet des vingtièmes, quand on pense aux

(1) Titre *Fournitures aux troupes*, t. I.
(2) Titre *Vingtième*, t. III.

Digitized by Google

dettes que la province avait contractées pour suffire à ces impôts. Du reste, dans les années qui suivirent la paix, le gouvernement eut égard au mauvais état des finances de l'Artois et fit à la province des remises sur l'abonnement des vingtièmes (1).

§ XXXII. Principaux actes de l'administration intérieure des États, pendant les années 1750 et suivantes.

Nous avons déjà eu souvent occasion de remarquer que, quand il n'est plus question de finances entre les États et le gouvernement, les rapports sont beaucoup plus faciles. En 1752, les États prient le roi de confirmer les anciens priviléges des villes d'Artois pour la fabrication des étoffes qui sont particulières à son industrie. Le contrôleur général écrit à l'intendant, le 20 juin 1755, pour témoigner la satisfaction qu'il éprouve en voyant les États chercher les moyens d'encourager les manufacturiers; il promet « qu'il s'emploiera avec plaisir à leur procurer la protection et les secours dont ils pourront avoir besoin pour réussir à exciter l'émulation des habitants (2). » On trouve dans le registre des décisions au titre : *Manufactures*, l'indication de prêts faits aux manufacturiers d'Artois, de gratifications accordées à ceux qui se distinguaient et de sommes distribuées à ceux dont les affaires étaient en souffrance.

La jalousie d'Arras contre la capitale de la Flandre se révèle par la conduite des États à l'égard des manufacturiers de Roubaix. L'assemblée de 1766 leur accorda ses bons offices dans la contestation qu'ils soutenaient contre le magistrat de Lille. Ce dernier, contrairement aux lettres patentes du 15 février 1765, qui donnent permission de fabriquer à tous les habitants de la campagne, cherchait à faire tomber les manufactures de Roubaix, déjà rivales de celles de Lille. Or les États d'Artois trouvaient que ce qui faisait tort à l'industrie lilloise ne pouvait être qu'avantageux pour leur province. C'est là la raison de l'intérêt qu'ils portaient aux fabricants de Roubaix.

En même temps, les États ne négligeaient rien pour établir des communications faciles, soit par terre, soit par eau, entre les dif-

(1) Titre *Vingtième* et titre *Remises annuelles*, t. III. « En 1763, le roi accorde une remise de 180.000 francs sur l'abonnement, et déclare que son intention est que, sur ladite somme, il en soit prélevé une partie, pour être employée au remboursement des capitaux des rentes les plus anciennes et les plus onéreuses à la province, si mieux n'aiment les propriétaires en consentir la réduction au denier 25, et seront tenus les députés des États de justifier desdits remboursements par-devant les commissaires de Sa Majesté à l'assemblée de l'année prochaine. »

(2) Titre *Manufactures*, t. II.

Digitized by Google

férentes villes de la province; ils cherchaient à empêcher tout ce qui pouvait nuire aux habitants. En 1755, l'assemblée chargea les commissaires aux fonds de faire les avances des travaux nécessaires pour prévenir les débordements du Crinchon (1). Le gouvernement désirait qu'on creusât un canal de jonction entre l'Aa et la Lys. Un arrêt du conseil de 1737 avait ordonné aux États d'imposer à la province une somme de 360,000 fr. pour être employée à ce travail. Les États n'y étaient pas favorables : le duc de Choiseul leur ayant écrit, le 5 novembre 1765, une lettre relative à ce projet, la commission nommée pour répondre au gouvernement démontra que ce canal de jonction ne pouvait être que nuisible aux habitants, tandis que le projet de navigation de Saint-Omer à Gravelines était également avantageux au service du roi et à la province. La commission ajoutait que, dans le cas où les deux projets seraient exécutés, l'Artois était prêt à contribuer pour un tiers à la dépense. L'avis de la commission fut adopté par l'assemblée, et le duc de Choiseul fut prié de le faire approuver à Sa Majesté et de faire ordonner, par arrêt du conseil, que les sommes qui seraient payées, tant par Sa Majesté que par la province, fussent versées dans la caisse des États, pour rendre l'exécution des travaux plus prompte et plus facile (2). Il fut résolu en 1766 de remettre à un autre temps le projet d'établir une ligne de navigation de Saint-Omer à Gravelines. Quant au canal de jonction entre l'Aa et la Lys, un emprunt de 150,000 liv. fut voté en 1768 pour le commencer. Il fut aussi décidé qu'un nouvel emprunt de 200,000 liv. serait fait l'année suivante pour continuer ce travail (3).

Nous avons déjà signalé les soins que mettaient les États à réunir les chartes qui constataient leurs priviléges. L'assemblée de 1760 prit la résolution de demander aux États de Lille et de la Flandre maritime, ainsi qu'à la chambre des comptes de Lille, communication de tous les titres manuscrits qui concernaient l'Artois (4).

§ XXXIII. En 1762, les États offrent au roi une frégate de 44 canons.

Les États d'Artois ont eu la gloire de contribuer, pour leur part, à réaliser le projet qu'avait conçu Choiseul de relever la marine française. Malgré les embarras financiers causés par les nécessités de la guerre, ils offrirent au roi, le 18 janvier 1762, une frégate de

(1). Titre *Rivières et Canaux*, t. III.
(2) *Idem*.
(3) Titre *Rentes*, t. III.
(4) Titre *Titres et Papiers des Etats*, t. III.

Digitized by Google

44 canons. Ils priaient M. de Choiseul de leur indiquer le port choisi par le roi pour la construction du bâtiment et exprimaient la satisfaction qu'aurait la province, si l'ordre de service permettait d'en confier le commandement à un Artésien, le chevalier d'Oisy (1).

§ XXXIV. Les États empêchent la mendicité dans la province. — Leur sollicitude pendant l'épidémie de 1765.

Les États se refusèrent, en 1763, à un projet qui aurait pu nuire à la sûreté de l'Artois. Le gouvernement aurait voulu placer dans cette province un certain nombre de familles allemandes qui erraient dans le nord de la France, et qu'il se proposait de faire passer plus tard dans les colonies. Un Mémoire des États montra facilement tous les inconvénients d'un pareil projet (2). C'eût été introduire dans la province une foule de vagabonds et de mendiants. Or les États mettaient tous leurs soins à empêcher la mendicité dans le pays.

En 1765, une maladie extraordinaire, disent les registres, sévit dans les villages situés sur les bords de la Scarpe. Les députés ordinaires, qui avaient pour mission de travailler à tout ce qui pouvait faire le bien de la province, cherchèrent à arrêter les progrès de l'épidémie. Les États payèrent les honoraires des médecins qui avaient soigné les malades; le traitement à suivre pour la guérison fut imprimé et répandu dans les campagnes (3). Ce fait, entre tant d'autres, prouve la sollicitude des États d'Artois pour les intérêts et le bien-être de la population.

§ XXXV. Les États demandent au roi la suppression des droits d'entrée et de sortie sur le tabac et les étoffes. — Ils soutiennent en cours le conseil d'Artois.

En 1767, le gouvernement avait le projet de faire un nouveau tarif pour les droits d'importation et d'exportation. Les États d'Artois s'en émurent, et supplièrent le roi de maintenir la province dans ses priviléges, notamment dans ceux qui concernent le sel et le tabac. Ils demandaient aussi que les étoffes qui se fabriquaient dans le pays fussent exemptes des droits d'entrée et de sortie. Un droit de trente sols par livre de tabac en feuille avait été mis sur le tabac destiné à l'Artois. Les États en sollicitaient la suppression (4).

(1) Titre *Frégate*, t. I.
(2) Titre *Colonies françaises*, t. II.
(3) Titre *Maladie extraordinaire*, t. II.
(4) 1er supplément, t. III.

Digitized by Google

En même temps, ils continuaient leurs représentations pour le rétablissement des officiers permanents et se concertaient, à ce sujet, avec les magistrats des villes (1).

Des contestations s'étaient élevées entre le parlement et le conseil d'Artois. Les députés à la cour de 1768 devaient, aux termes de leurs instructions, porter la plus grande attention aux décisions que pourrait prendre le conseil du roi à ce sujet, et faire les plus vives représentations pour obtenir qu'il ne fût porté aucun préjudice aux droits du conseil d'Artois et aux priviléges de la province (2).

§ XXXVI. — Rapports financiers des États et du gouvernement à la fin du règne de Louis XV.

Il paraît qu'en 1769 les revenus de la province s'étaient augmentés, car ce fut le motif que le gouvernement mit en avant pour ne pas accorder de remise aux États sur l'abonnement des vingtièmes (3). Le roi déclara qu'il ne pouvait accorder un nouvel abonnement du don gratuit, sans que le produit des recettes de la province eût été constaté par une régie d'une année au moins. Par une marque particulière de confiance pour les États, il ordonna que les députés ordinaires seraient chargés de cette régie, à compter du 1er janvier 1770. 400,000 liv. furent payées pour le don gratuit; mais, en considération des besoins de la province, le roi voulut bien accorder une remise de 250,000 liv. sur l'ancien abonnement de 500,000 liv., sous la condition expresse que les États ne pourraient mettre que la moitié de la remise *en moins imposé* et que l'autre moitié (125,000 liv.) serait levée et employée aux objets indiqués par le roi, tels que le remboursement de l'emprunt fait en 1759 pour la fourniture de fourrage aux troupes. Dans sa réponse au cahier des États, le roi déclarait qu'à l'avenir les grâces qu'il accorderait dépendraient de l'exactitude de l'assemblée à remplir les conditions exigées par lui; il n'entendait pas que les États pussent s'en dispenser sous aucun prétexte, « n'appartenant qu'à Sa Majesté de changer elle-même les destinations qu'elle a faites ou d'autoriser les changements qui pourraient se trouver nécessaires dans quelque circonstance extraordinaire sur les représentations qui lui seraient faites (4). »

Bien que dictées dans l'intérêt de la province, ces conditions mé-

(1) Titre *Municipalités*, t. II.
(2) 2e supplément, t. III.
(3) *Id.*
(4) Réponse du roi au cahier. *Assemblée générale du 13 octobre 1769.*

Digitized by Google

contentèrent les États, parce qu'elles étaient chose nouvelle. Toutefois, ils se gardèrent bien de se plaindre trop haut et n'en continuèrent pas moins, les années suivantes, à solliciter de nouvelles remises. En 1771, ils cherchent à apitoyer le gouvernement en lui exposant les pertes occasionnées par une épidémie sur les bestiaux et en lui rappelant la part qu'avait prise la province à l'achèvement du canal de la Lys à l'Aa. Le roi accorde 200,000 liv., « dont 100,000 seulement seront mises *en moins imposé* en faveur des contribuables qui auront le plus souffert par la maladie sur les bestiaux ; le surplus, montant à pareille somme de 100,000 liv., sera imposé et levé. L'intention de Sa Majesté est que de la somme il en soit versé 7,400 liv. entre les mains du préposé à la recette générale de la province, pour être employées sur les ordres de Sa Majesté à des objets utiles à la province et au service de Sa Majesté, et que les 92,600 liv. restant soient employées à acquitter les dettes les plus onéreuses de la province (1). »

§ XXXVII. Les États s'opposent à l'exécution de plusieurs édits portant atteinte aux priviléges de la province.

Les États, toujours convaincus que la moindre innovation dans un pays d'États pouvait avoir des suites dangereuses, s'opposèrent à l'exécution de plusieurs édits de la fin du règne de Louis XV, qui portaient atteinte aux priviléges de la province. Un édit détruisait toutes les élections des officiers municipaux et transformait leurs commissions en *offices venaux*. Les députés à la cour remontrèrent au gouvernement les droits dont les villes d'Artois avaient joui de tout temps et supplièrent le roi de les dispenser de l'exécution du nouvel édit (2).

Un édit du mois de février 1771 avait supprimé le conseil provincial d'Artois ; un autre du même mois avait établi des conseils supérieurs dans différentes villes du royaume et en particulier à Arras. Ce dernier édit donnait au conseil supérieur la souveraineté en toute matière et tous les droits et prérogatives attribués à l'ancien conseil provincial : toutefois l'adresse directe des édits, déclarations et lettres patentes était réservée au parlement de Paris. Les États réclamèrent contre cette exception qu'ils jugeaient contraire aux usages et demandèrent l'adresse au conseil supérieur (3).

(1) Réponse du roi au cahier, *Assemblée générale du* 13 *novembre* 1772.
(2) Cahier des points discutés à l'assemblée de 1771.
(3) *Id.*

Digitized by Google

§ XXXVIII. L'arrêt du 26 août 1769 donne aux États l'administration des marais.

Sous Louis XV, comme sous son prédécesseur, les États d'Artois s'étaient vu enlever plus d'une de leurs anciennes attributions. Ce fut cependant Louis XV qui leur donna l'administration des biens communaux consistant en marais et en pâturages (1).

La juridiction des marais avait d'abord appartenu aux communautés; depuis 1717, elle avait été départie à l'intendant de la province. Or l'intendant ne pouvait suffire à tout par lui-même, et ses délégués se livraient à des exactions qui excitèrent les réclamations de la noblesse d'Artois. Le député ordinaire de ce corps fit, sur cette question, un rapport à l'assemblée générale de 1760, et il fut résolu, l'année suivante, d'intervenir en faveur des communautés qui solliciteraient les bons offices des États. Une commission de quatre membres fut nommée à cet effet. Cependant, malgré les efforts de la noblesse, les abus se multiplièrent chaque jour. Le corps du clergé se joignit à celui de la noblesse en 1762 pour porter plainte au roi; quant au tiers état, il forma opposition aux démarches des deux premiers ordres.

Les abus signalés par la noblesse et le clergé frappèrent le gouvernement. Un arrêt du conseil (11 mai 1764) révoqua l'attribution accordée, par différents arrêtés, à l'intendant pour l'administration, police et juridiction des marais de l'Artois, et restitua aux communautés le droit d'en régler le rapport sous l'inspection des États. Un autre arrêt (26 août 1768) porta règlement pour l'administration des marais; l'art. 16 attribuait à cinq commissaires nommés par le roi l'exécution de ce règlement et la connaissance en première instance, sauf appel au conseil du roi, des contestations qui pourraient naître au sujet du tourbage, pâturage, desséchement, défrichement et police des marais communaux.

Mais ce n'était pas là ce que voulaient les États. Ils chargèrent aussitôt leurs députés à la cour d'une requête tendant à faire révoquer l'attribution portée par l'art. 16 du dernier règlement. Les représentations des États furent écoutées : Choiseul écrivit bientôt après (1769) aux députés à la cour une lettre dans laquelle il leur annonçait que le roi avait fait droit à la requête des États, et qu'il comptait sur leurs soins pour arriver au partage des marais (2).

(1) Voir le *Traité de la législation des portions communales et ménagères*, par M. Le Gentil.

(2) Cette lettre se trouve dans l'ouvrage de M. Le Gentil, p. 263.

Digitized by Google

En effet, un arrêt du conseil du 26 août 1769 vint retirer l'attribution départie aux commissaires par l'arrêt de 1768 et conférer définitivement aux États la connaissance de toutes les contestations en matière de marais.

§ XXXIX. Règlements des États relatifs aux marais.

Dès que les États eurent obtenu l'administration et la juridiction des marais, ils secondèrent parfaitement les vues du gouvernement qui désirait avec raison la mise en culture des terrains humides, et ne cessèrent de montrer aux communautés les avantages qu'elles retireraient du desséchement des marais.

Ils n'étaient pas d'accord avec elles sur l'étendue des marais en Artois vers le milieu du dix-huitième siècle. Ainsi que l'on peut le voir dans les documents de l'époque, les terrains marécageux couvraient encore, au dire des États, le dixième des fonds de la province; les communautés, au contraire, prétendaient que les marais n'occupaient guère que la centième partie du sol artésien. La raison de cette exagération est que les paysans voulaient conserver leurs marais, où ils trouvaient sans effort le tourbage, le rouissage du lin et le pâturage des bestiaux.

Les députés ordinaires avaient appris que les marais communaux de plusieurs bailliages de la province, et notamment de celui d'Hesdin, étaient dans le plus mauvais état possible et ne servaient qu'au pâturage des oies ou autres animaux nuisibles à la reproduction des herbes. Ils ordonnèrent, par le règlement du 24 décembre 1776, aux gens de loi des bailliages de la province de convoquer une assemblée de la communauté « afin de délibérer sur la manière la plus utile de régir et faire valoir les fruits et revenus de leurs marais communs et sur leur partage en portions propres au tourbage, au pâturage ou à la culture. »

Il n'entre pas dans notre sujet de faire ici l'analyse des nombreux règlements et ordonnances que les députés ordinaires ont publiés sur les biens communaux. Qu'il nous suffise de remarquer que les États se proposaient pour but l'intérêt véritable des habitants.

§ XL. Les seigneurs réclament le tiers des marais. — Conduite des États en cette circonstance. — Lettres patentes de 1779.

Une partie des biens communaux provenait d'origine seigneuriale. Depuis longtemps ces biens avaient été concédés aux communautés, soit à titre gratuit, soit à titre onéreux. Cependant, au milieu du dix-septième siècle, les seigneurs prétendirent rentrer en pos-

Digitized by Google

session de ces biens, dont ils s'étaient dépouillés sans faire de réserves. L'ordonnance des eaux et forêts de 1669 leur adjugea le tiers des communaux de *concession gratuite*, et à condition que les deux autres tiers pussent suffire aux besoins des communautés.

Cette ordonnance ne satisfaisait point encore les seigneurs d'Artois; ceux-ci réclamaient le tiers des communaux concédés *à titre onéreux;* peu leur importait aussi que les deux tiers restants fussent suffisants ou non aux besoins des communautés. Les nobles publièrent un Mémoire (1) et agirent auprès du gouvernement. En 1773 parut un édit qui concédait le *triage* aux seigneurs, sans même les obliger à renoncer à leurs émoluments, redevances, prestations, etc. Le conseil supérieur en ajourna l'enregistrement et attendit que les États se fussent prononcés.

Le clergé et la noblesse étaient ordinairement d'accord sur les questions de priviléges seigneuriaux. Le tiers état restait donc seul à défendre les intérêts du peuple. Or il n'avait qu'un petit nombre de voix à opposer aux deux premiers ordres réunis, et il lui fallut, en ces circonstances, la plus grande fermeté pour tenir tête au clergé et à la noblesse (1774).

En 1779, l'édit de 1773, légèrement modifié, fut de nouveau discuté par les États. Par son opposition énergique, le tiers réussit à détacher, pour un instant, le clergé de la noblesse : le triage des communaux concédés à titre onéreux fut refusé, et la noblesse consentit à se contenter du sixième des communaux de concession onéreuse. Mais, bientôt après, les deux premiers ordres se rapprochèrent, et, sous prétexte de démontrer au gouvernement l'utilité du partage des biens communaux et de leur conversion en terres labourables, ils présentèrent au roi, malgré le tiers, une requête à l'effet d'obtenir en Artois le triage déjà accordé en Flandre. Les ministres appuyèrent cette demande, et les lettres patentes du 13 novembre 1779 accordèrent plus que la noblesse d'Artois n'avait demandé, en créant un nouveau triage, celui des gens de mainmorte ayant fief et seigneurie; elles décidaient que le triage appartenait à tout seigneur laïque ou ecclésiastique; que toutes les terres communales seraient partagées entre tous les chefs de famille, sauf, en ce qui concernait les concessions gratuites, distraction du tiers au profit du seigneur, et, en ce qui concernait les concessions onéreuses, distraction du sixième, toujours au bénéfice du seigneur. Ces lettres

(1) Mémoire du comte d'Essuiles en faveur du *triage*.

Digitized by Google

furent enregistrées le 25 novembre 1779; elles soulevèrent beaucoup de réclamations dans la province. Les communes s'en prirent à tous les ordres, même au tiers, qui n'était composé que de députés des villes, insouciants, prétendaient-elles, des intérêts ruraux.

Les États voulurent mettre immédiatement à exécution les lettres de 1779, sans attendre que le conseil d'Artois les eût enregistrées. Cette compagnie, blessée de la conduite des États, se prononça contre les lettres patentes (13 mars 1780). En même temps, vingt-trois communes de l'Artois venaient porter leurs plaintes au parlement de Paris. Dans leurs doléances, elles cherchaient à démontrer que les États avaient méconnu les intérêts de la province, et que les lettres patentes, surprises à la religion du roi, étaient « lésives et violatrices des propriétés communales. »

Les États employèrent tous les moyens pour empêcher le parlement d'accueillir les représentations des communes; ils échouèrent: le parlement ordonna une information sur les inconvénients et les avantages des lettres de 1779 et prescrivit un sursis à l'exécution de ces lettres.

Ne pouvant réussir du côté du parlement, les États s'adressèrent au conseil des ministres; mais ce fut l'avis du parlement qui l'emporta. Le 6 septembre 1787, parut un arrêt abrogatif des lettres patentes pour tout l'Artois. Le conseil provincial l'enregistra aux acclamations de la province entière.

§ XLI. Motion de Robespierre pour la restitution des biens communaux envahis par les seigneurs.

Il paraît cependant que, malgré cet arrêt abrogatif, les seigneurs continuèrent à se saisir des biens communaux. En 1789, Robespierre demandait, au nom des provinces d'Artois, de Flandre, de Hainaut et de Cambrésis, la restitution des biens communaux envahis par les seigneurs.

Nous citerons quelques fragments de ce discours (1), qui nous montre l'opinion de l'avocat d'Arras sur l'administration provinciale. « ... Les villages, bourgs et villes d'Artois possédaient paisiblement, depuis un temps immémorial, des propriétés sur lesquelles reposaient en grande partie la richesse et la prospérité de cette province et principalement de nos campagnes.

« C'étaient surtout des pâturages, des marais, d'où l'on tirait une

(1) Broch. de 11 pages, nº 159. Bibliot. Imp. Le titre ne dit pas où ce discours a été prononcé. Ce fut sans doute à l'Assemblée constituante, car il commença par ces mots « Vous avez détruit entièrement le régime féodal. »

Digitized by Google

grande quantité de tourbes, nécessaires pour suppléer à la rareté du bois, dont la disette est grande et le prix excessif dans cette contrée. A la conservation de ces propriétés était attachée presque généralement l'abondance des bestiaux et la prospérité de l'agriculture..... Les intendants et les États d'Artois se disputèrent et conquirent tour à tour, par des arrêts du conseil, l'administration des biens communaux, qu'ils enlevèrent aux communautés. Ils nous laissèrent incertains laquelle de ces deux espèces d'administration nous avaient opprimés par des injustices et des vexations plus criantes..... »

Robespierre s'érige en grand défenseur de la propriété contre l'ordonnance des eaux et forêts de 1669; il dit que la province d'Artois devait, d'après des lois particulières, être affranchie de cette ordonnance; puis il accuse les États d'Artois d'avoir trahi les intérêts de la province en 1779. « Les États d'Artois formèrent la coupable entreprise de dépouiller les communautés, sous prétexte de partager leurs biens et de les convertir en terres labourables. Ils surprirent au parlement de Paris des lettres patentes ordonnant le partage de ces propriétés et ajoutant le sixième de celles qui étaient possédées à titre onéreux..... » Robespierre signale ensuite la conduite arbitraire des députés ordinaires qui s'emparèrent des terres par la force et emprisonnèrent les opposants; mais il ne parle pas de l'arrêt abrogatif du 6 septembre 1787.

FRANÇOIS FILON.

(*La suite prochainement.*)

Digitized by Google

REVUE

DES

TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Compte rendu des travaux des Sociétés savantes comprises dans le ressort de l'Académie de Douai. 1857-1859.

Seconde partie (1).

La première partie de ce compte rendu a été consacrée aux Sociétés qui s'occupent exclusivement de l'archéologie, de la géographie et de l'histoire locale. Dans ce champ limité, il nous a été donné de faire une moisson complète. Nous classons dans une seconde catégorie les Sociétés qui admettent, dans leur cadre beaucoup plus vaste, des recherches diverses et des études variées. Ici nous n'avons qu'à glaner ; cette perspective ne nous décourage pas ; épi par épi, nous ferons notre gerbe ; et peut-être aurons-nous la bonne fortune de rencontrer, dans les publications de quelqu'une de nos Académies, tel Mémoire qui, à lui seul, vaut une moisson entière.

Nous suivrons dans cette revue l'ordre alphabétique des départements et des villes ; c'est le plus accommodant, surtout en pareille matière, car il a le rare mérite de sauvegarder toutes les prétentions et de ménager toutes les susceptibilités.

I. — Département de l'Aisne.

Outre les deux Sociétés spéciales de Laon et de Soissons, l'Aisne

(1) Voir le présent volume pages 597 à 618.

Digitized by Google

en renferme une troisième, dont le programme est plus général, c'est la *Société académique des sciences, arts, belles-lettres et agriculture de Saint-Quentin.*

Nous avons sous les yeux le premier volume de la troisième série des Annales de la Société, volume publié en 1858.

Les articles consacrés à l'agriculture et aux sciences naturelles ne sont pas de notre domaine. Nous sommes moins incompétents pour apprécier les études morales ou historiques.

Il semble que la Société académique de Saint-Quentin, placée dans un grand centre industriel et commercial, ait tenu à honneur de protester contre les envahissements fâcheux de cette demi-éducation dont trop de familles se contentent, et qui s'impose à l'Université elle-même sous le nom hétérodoxe d'*enseignement professionnel.* C'est dans cet esprit sans doute qu'elle a cru devoir mettre au concours la question suivante : *Expliquer comment l'affaissement du sens moral correspond à l'affaiblissement des études littéraires ;* et qu'elle a inséré dans ses Annales le Mémoire couronné. Dans son rapport sur le résultat du concours, l'honorable M. Guiral s'étonne que le sujet n'ait pas excité une plus vive émulation, et que trois champions seulement soient descendus dans la lice. Nous ne partageons pas la surprise du rapporteur, par la raison qu'à notre sens la question proposée avait un peu le caractère d'un lieu commun ; aussi le lauréat lui-même, qui paraît être doué d'un excellent esprit, n'a-t-il pu réussir à imprimer à son estimable travail un cachet d'originalité. Nous ne saurions qu'être reconnaissants envers M. Guiral des bonnes choses qu'il dit, après nos maîtres, en faveur des études classiques.

Deux articles de M. Bénard, l'un *sur la Restauration des monuments du moyen âge*, l'autre renfermant des *Considérations sur les peintures murales de l'église de Saint-Quentin*, nous ont semblé digne d'intérêt. Toutefois nous n'acceptons pas sans réserve tous les jugements de l'auteur. Nous aurions quelque peine à admettre, par exemple, que la renaissance, alors même qu'on l'envisagerait exclusivement au point de vue de l'architecture, n'ait été qu'une *splendide aberration ;* et, quelle que soit notre admiration sincère pour les merveilles de l'art gothique, nous demandons grâce pour l'œuvre des Palladio et des Michel-Ange.

Notre critique, à ce sujet, perd beaucoup de sa gravité, car M. Bénard reconnaît lui-même avec un heureux à-propos « que toute « passion a son paroxysme, et qu'on pourrait craindre que notre « siècle ne devînt plus gothique que le moyen âge. » Les bons esprits se tiendront en garde contre cette exagération.

Digitized by Google

Une Note de M. Héré sur les fouilles de Montescourt, accompagnée d'une planche où sont figurés les objets découverts, mérite de fixer l'attention des archéologues.

II. — Département du Nord.

A côté des Sociétés savantes de la Flandre maritime qui ont trouvé place dans la première partie de ce compte rendu, le département du Nord renferme dans sa vaste circonscription :

I. La Société d'archéologie de l'arrondissement d'Avesnes ;

II. La Société d'émulation de Cambrai ;

III. La Société nationale d'agriculture, sciences et arts de Douai ;

IV. La Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille ;

V. La Société impériale d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes.

I. — Avesnes.

La *Société d'archéologie d'Avesnes* en est encore, croyons-nous, à ses premiers essais. Les pages qu'elle a publiées, telles qu'elles nous ont été transmises, ne suffiraient pas à former un volume ; elles contiennent, entre autres articles, deux Notices instructives, l'une de M. Bourgeois, sur le chapitre de Saint-Nicolas ; l'autre de M. Michaux aîné, sur les principaux monuments funéraires de l'église paroissiale. Qui s'attendrait à trouver dans un sujet si grave, et pour ainsi dire au milieu des tombes, des traits d'esprit bizarres, des jeux de mots au moins puérils ! En faisant consciencieusement sa revue, M. Michaux s'arrête devant cette épitaphe étrange :

Hic jacet Joannes Presbiter
Qui tribus Annis legitime conjunctus
Triginta genuit liberos.

Ce qui se doit traduire et commenter ainsi : Le bourgeois *Jean Leprestre*, uni successivement en légitime mariage à trois femmes du nom d'*Anne*, a donné le jour à trente enfants.

Nous n'accuserons pas les anciens bourgeois d'Avesnes d'avoir été de mauvais plaisants ; mais nous constaterons une fois de plus que le mauvais goût, le défaut de tact et de convenance sont de tous les temps et de tous les pays.

Digitized by Google

II. — Cambrai.

La *Société d'émulation* a publié, en 1859, deux volumes : est le tome XXVIe de la collection de ses Mémoires ; l'autre consacré tout entier à la vingt-cinquième session du Congrès archéologique de France, tenue, en 1858, à Périgueux, puis à Cambrai.

Nous accompagnerons la Société d'abord chez elle, ensuite au Congrès.

Par l'organe de son honorable président, la Société proteste contre le mouvement de centralisation qui, pour enrichir Paris, dépouille incessamment la province. Quoique nous ne pensions pas qu'il soit aussi facile de résister au courant que M. Wilbert veut bien le dire, nous sommes devenu trop bon provincial pour ne pas applaudir aux efforts généreux et persévérants que ses collègues et lui ont tenté pour retenir dans leurs foyers les enfants de la Flandre. C'est dans ce dessein qu'ils ont prodigué les encouragements et les récompenses aux savants, aux lettrés, aux artistes du pays, leur assurant les avantages d'une publicité qui, bien que nécessairement restreinte, n'est pourtant pas sans importance.

L'action de la Société est bienfaisante ; ses travaux sont très-variés. Elle se souvient que le département du Nord est la ferme modèle de la France, et elle s'occupe d'agriculture ; elle ne néglige ni les arts ni la poésie ; elle réserve enfin une large place aux études historiques et archéologiques.

Nous avons remarqué, dans le XXVIe volume des Mémoires, l'article de M. Bruyelle *sur les Chaussées romaines du Cambrésis*, et celui de M. Houzé *sur les Voies romaines de l'arrondissement d'Avesnes ;* deux Notices historiques, l'une *sur la Châtellenie de Cantimpré*, par M. Houzé, l'autre, par M. Wilbert, *sur l'ancienne façade de l'hôtel de ville de Cambrai*. M. Wilbert a aussi analysé les *Analectes historiques et le spicilége d'histoire littéraire* publiés par le vénérable docteur Le Glay. Nous recommandons cette excellente analyse aux amis de l'histoire, qui ne pourraient consulter l'ouvrage lui-même ; ils y trouveront consignés les plus curieux détails sur certains usages qui se sont maintenus pendant le moyen âge dans le nord de la France, tels que l'*arsin* ou incendie judiciaire, autorisé par Charlemagne, aboli par Charles V ; le *hanot* ou abatis de maison, supprimé par l'empereur Wenceslas à la fin du quatorzième siècle : ils y découvriront de précieux renseignements pour l'histoire de l'art, tels que le document qui permet de considérer le

Digitized by Google

peintre de Louis XII, Jean Perréal, dit Jean de Paris, comme l'auteur des dessins dont s'est servi le statuaire Michel Colombe, pour édifier dans l'église de Brou le merveilleux tombeau de Philibert de Savoie.

La Société d'émulation doit être satisfaite du Congrès de 1858. Elle a dignement fait les honneurs de la session. De nombreuses questions, choisies avec discernement, ont été soumises aux hommes les plus compétents, et élucidées à la suite de discussions approfondies. Le demi-volume d'environ 350 pages qui contient les actes de la session de Cambrai est plein de documents instructifs.

M. Wilbert a recherché *comment le christianisme s'est établi dans la Gaule Belgique, et quelles luttes il a dû livrer au polythéisme romain et à la religion nationale.* Nous regrettons qu'une partie de ce travail ait un caractère trop général. La constitution de l'Église et son organisation administrative ne sont-elles pas assez connues? En insistant sur ce point, l'auteur nous apprend peu de choses. Il en est tout autrement quand il constate l'existence du culte de Jupiter à Soissons, à Sithiu (qui sera Saint-Omer), d'Hercule à Boulogne, d'Apollon à Amiens, d'Osiris à Péronne, de Mercure à Cambrai; — Quand, à l'aide des monuments, il retrouve la trace d'une religion nationale conservée dans nos provinces parallèlement avec la religion des vainqueurs; — Quand il suit, enfin, sur les rives de l'Oise, de la Somme et de l'Escaut, la marche et les progrès de la mission sainte des Quentin, des Fuscien, des Victoric, des Eubert, des Chrysole, des Pyat. Alors le Mémoire se lit avec intérêt et profit.

Le savant président de la Société d'émulation est l'auteur d'un autre travail; il s'est proposé de faire connaître *quel a été le caractère de l'enseignement dans le nord de la France, et spécialement à Cambrai, depuis l'établissement du christianisme jusqu'à la fin du dernier siècle.* Nous le suivons avec plaisir et gratitude dans tout le cours de son exposition, toujours facile et lucide. Sur un point seulement nous confessons que nous ne sommes pas de son avis; ce point concerne Alcuin. M. Wilbert juge trop dédaigneusement, selon nous, la leçon dialoguée qui nous est restée de ce maître célèbre. Quelques citations, des plus malheureuses, ne suffisent pas pour la bien faire apprécier. Il faut prendre le soin de la lire de suite et tout entière. Quant à nous, en écoutant Alcuin converser avec son jeune interlocuteur, il nous semble entendre la voix d'un père éclairé qui sert à ses enfants de tuteur et de guide, secondant le premier essor de leur intelligence, parcourant avec eux le monde, répondant

Digitized by Google

complaisamment à toutes leurs questions, satisfaisant leur légitime curiosité, et ranimant par d'innocents artifices leur attention prête à se lasser. Son langage est celui qu'il convient de tenir à un peuple à qui il faut tout apprendre. Ses paroles étaient recueillies avec avidité par des disciples qui se passionnaient pour l'étude des lettres comme pour une nouveauté. Dans leur amour pour le savoir, ils avaient imaginé de demander à l'antiquité sacrée et profane des patrons dont l'inspiration pût les assister dans leurs constants efforts pour bien faire. Charlemagne s'appelait David ; Alcuin, Flaccus, en souvenir du bon Horace ; Vala, Jérémie : Angilbert, l'audacieux ! avait tout bonnement pris le nom d'Homère. Dans l'École du Palais on a voulu voir la première Université des temps modernes ; nous y verrions bien plutôt la première Académie, Académie où tout le monde avait bonne envie de profiter et de s'instruire. Les leçons d'Alcuin, les entretiens de l'École du Palais, les efforts de Charlemagne pour éclairer le monde, nous intéressent et nous touchent à tel point que, sur ce sujet, nous souffrons avec peine le blâme ou l'indifférence.

M. l'abbé Dehaisnes, lui aussi, nous paraît manquer de justice à l'égard d'Alcuin et de Charlemagne. A la fin de son *Mémoire sur les écoles du nord de la France* depuis leur origine jusqu'au huitième siècle, il dit : « Le mouvement littéraire, qui a été imprimé au sep-« tième siècle, dans le nord de la Gaule, continue et se développe, « sans qu'il soit besoin de l'impulsion des érudits et des écoles de « Charlemagne. » Nous avouons que, tout en rendant hommage aux généreuses tentatives de l'Église, dans ses conciles et ses écoles épiscopales, au zèle ardent de saint Amand, à la douce charité de saint Éloi et de saint Géry, à l'influence même de l'abbaye de Saint-Vaast, nous avons peu de foi dans la prospérité des études et dans les progrès de l'intelligence à l'époque des derniers Mérovingiens. La lecture des excellentes pages écrites par M. Dehaisnes ne nous a pas converti sur ce point. Nous persistons à croire que, sauf quelques lueurs incertaines, les ténèbres s'étendaient de toutes parts, et que Charlemagne a fait la lumière pour le Nord comme pour l'Occident.

Parmi les savants qui se sont réunis à Cambrai, il n'en est pas un qui ait contribué au succès de la session du Congrès plus que M. Tailliar. Son érudition si vaste et si sûre lui permet d'apporter aux questions les plus difficiles des solutions toujours satisfaisantes : soit qu'il recherche *quels ont été les monuments religieux du nord de la France du sixième au douzième siècle* et qu'il détermine le *style*

Digitized by Google

architectonique des églises d'Amiens, de Saint-Quentin, d'Arras, de Cambrai, de Thérouanne et de Tournai; soit qu'il examine *quels ont été les premiers édifices communaux de nos contrées*, et qu'il explique ce qu'il faut entendre par *hôtels de la curie, maison de ville, halle, maison de paix;* soit qu'il décrive l'*ancienne organisation féodale du Cambrésis*, une des plus complètes et des plus fortement constituées qui se puissent rencontrer. Mais de toutes les communications de M. Tailliar, la plus importante à coup sûr est celle qui a pour objet *Les plus anciens actes publics rédigés en langue wallonne.* Sous le titre de *Lois des bourgs et villages du nord de la France de* 1201 *à* 1250, l'éminent érudit a réuni dix-huit chartes qui sont autant de documents précieux pour l'historien (1). Elles lui permettent, en effet, de pénétrer au sein de la société féodale, d'étudier ses mœurs et celles du peuple et de la bourgeoisie; de se convaincre que, dans les provinces du Nord, la révolution communale ne s'est pas arrêtée aux villes considérables; qu'elle s'est étendue jusqu'aux bourgs et jusqu'aux villages, quelquefois à des cantons tout entiers; et qu'enfin l'affranchissement du peuple a été plus rarement le fruit de la révolte et le prix de la conquête que le résultat de transactions pacifiques et librement consenties.

Combien n'aurions-nous pas d'autres noms à citer, d'autres travaux à signaler? C'est à regret que nous n'accordons qu'une mention aux Mémoires ou Notices de M. Lefebvre *sur l'occupation de Cambrai par Louis XI;* de M. Gomart *sur les pierres tombales du Vermandois et sur le château de Bohain;* de M. de Try *sur la maîtrise de l'église métropolitaine de Cambrai;* de M. de Linas *sur les tissus anciens et modernes conservés dans le département du Nord.*

Pour reproduire fidèlement la physionomie de cette session du Congrès, il faudrait pouvoir consigner ici les explications improvi-

(1) Parmi ces chartes il en est une, celle qui est octroyée aux habitants d'Oisy, par Jean, châtelain de Cambrai et seigneur d'Oisy, qui donne occasion à M. Tailliar de faire une observation très-importante et très-neuve relativement au caractère de l'opposition des bourgeois de Cambrai contre leur évêque : « L'évêque, à « cette époque, est nommé p r le souverain de Germanie, dont il tient en fief la « ville et le comté. Chaque fois que la mort du pontife rend vacant le siége épis- « copal, le bâton pastoral est reporté à l'empereur ou au roi d'Allemagne, qui, « sans se préoccuper du vœu des Cambrésiens, nomme de son chef un prélat de « son choix, qu'il prend même quelquefois parmi les chapelains de son palais. « La commune, qu'instituent les habitants de Cambrai contre le prélat étranger, « procède autant de l'antagonisme de race contre un chef germanique, que de « l'insubordination des bourgeois de la cité à l'égard de leur évêque. » Cette situation complexe n'a pas été aperçue.

Digitized by Google

sées et les observations ingénieuses ou profondes qui venaient spontanément éclairer la discussion, et dont on ne saurait contester la valeur, puisqu'elles émanaient d'hommes tels que MM. de Caumont ou Kervyn de Lettenhove.

Puisque le nom, si honorablement connu, de M. Kervyn de Lettenhove se présente à nous, le savant auteur des Études sur Froissard nous permettra-t-il de revendiquer instamment, au nom des amis de l'histoire, la prompte publication du Mémoire dont il a entretenu le Congrès et qui a pour objet le procès tristement célèbre de Robert d'Artois?

III. — Douai.

Nous croyons avoir les prémices du dernier volume des *Mémoires de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts de Douai*, volume dont l'impression est à peine achevée. Parmi les Études qu'il renferme, nous remarquons : 1° *des Recherches sur la topographie ancienne de la ville de Douai*, par M. Liégeard; 2° *une Notice sur l'Université de Douai, à la prise de cette ville en* 1710, par M. Preux; 3° *un Essai sur les lois historiques ou providentielles qui régissent les nations et le genre humain*, par M. Tailliar; 4° un Mémoire *sur l'Art chrétien dans les Flandres*, par M. l'abbé Dehaisnes.

1° Les recherches topographiques de M. Liégeard ont un intérêt tout local. Elles ont été faites avec soin et discernement, et elles sont présentées sous la forme la plus simple et la plus heureuse. A l'origine, une forteresse s'élève sur le bord de la Scarpe; puis un château est construit dans l'île de Saint-Amé, et une chapelle dédiée à Notre-Dame est érigée et demeure comme un témoignage de la mission évangélique de saint Piat. Ensuite la cité féodale apparaît avec son collége de chanoines et ses manants établis sur les deux rives du fleuve. Bientôt, enrichis par l'industrie et le commerce, les habitants fondent un hôtel de ville que surmonte un beffroi. Enfin, la commune, parvenue à un haut degré de prospérité, sollicite des empereurs l'érection d'une Université, qui lui assure un rang distingué parmi les villes littéraires.

2° C'est cette Université qui attire l'attention de M. Preux. Les érudits sont gens indiscrets, et ce n'est pas aux historiens à le leur reprocher. Une de ces circonstances fortuites, qui sont les bonnes fortunes des bibliophiles, a fait tomber entre les mains de l'auteur une page détachée de l'histoire de l'Université douaisienne, et c'est cette page qu'il a publiée. Si les professeurs du dix-huitième siècle revenaient au monde nous doutons qu'ils lui en fussent bien reconnais-

Digitized by Google

sants. De quoi s'agit-il, en effet? De la prise de la ville par Eugène et Marlborough, et des discours adressés aux vainqueurs par les représentants du corps enseignant. Quels que soient les efforts tentés loyalement par M. Preux pour expliquer la conduite des orateurs officiels en cette pénible occasion, leurs tristes harangues n'en font pas moins saigner les cœurs français.

3° Lorsqu'un homme consciencieux et éclairé a consacré sa vie à l'étude des faits et des institutions, nous concevons qu'il sente un jour le besoin de s'élever à des considérations plus générales, et qu'il en arrive à rechercher quels peuvent être les principes et les lois qui président aux développements de l'humanité ; tel est l'objet du travail de M. Tailliar. Nous reconnaissons que sa tentative est parfaitement légitime, et nous ne contestons ni la sagesse de ses aperçus ni le mérite de son œuvre. Mais pourquoi ne ferions-nous pas l'aveu de notre infirmité? Dès qu'on nous attire sur le terrain de la philosophie de l'histoire, nous ne pouvons nous défendre d'une défiance invincible. Il nous répugne d'emprisonner l'humanité dans une formule. Le problème de la destinée des nations est à nos yeux tellement complexe, qu'il est bien difficile que quelques-unes des données essentielles ne soient pas omises par ceux qui entreprennent de le résoudre. Nous croyons que la Providence veille sur le monde, et c'est avec un sentiment de pieuse reconnaissance que nous constatons, à chaque page de l'histoire, les salutaires effets de l'intervention divine. Nous croyons aussi que cette intervention ne peut étouffer ni détruire la liberté humaine, liberté à laquelle nous nous attachons avec une conviction inébranlable, parce qu'elle seule consacre notre responsabilité, sans laquelle la morale disparaît du monde : tels sont les deux articles de notre acte de foi; et, dût-on nous accuser de nous renfermer dans un horizon trop étroit, nous ne nous laisserions pas aisément entraîner au delà. L'examen attentif et approfondi des mœurs et des actions des hommes, des institutions qui assurent la durée des empires, des relations qui unissent les nations entre elles, nous paraît, qu'on nous le pardonne, présenter plus d'intérêt et avoir plus d'importance, que des théories toujours un peu vagues et des spéculations, quelquefois dangereuses, et trop souvent stériles.

4° Le Mémoire de M. l'abbé Dehaisnes *sur l'Art chrétien dans la Flandre* ne remplit pas moins de 350 pages. C'est une excellente étude sur l'école flamande primitive, depuis ses origines jusqu'au seizième siècle. Après avoir recherché les sources diverses auxquelles a puisé l'art flamand des premiers siècles, l'auteur signale le

Digitized by Google

rôle et l'influence qu'a exercés sur le développement et les progrès de cet art, la miniature des manuscrits ; il a feuilleté d'une main patiente les manuscrits les plus curieux des enlumineurs de Saint-Bertin, de Marchiennes, d'Anchin, de Saint-Amand, de Stavelot; il s'arrête avec émotion devant l'évangéliaire de l'église de Maseyck, enluminé au huitième siècle par Harlinde et Renilde, les deux filles du seigneur de Denain, en songeant que c'est de Maseyck que sortiront, six cents ans plus tard, les véritables pères de la peinture chrétienne dans la Flandre; nous avons nommé les frères Van Eyck. Nous recommandons à l'attention de tout ami des arts : le chapitre consacré à l'examen de la vie et des travaux de Hubert et de Jean Van Eyck, et à l'étude détaillée de leur chef-d'œuvre, *l'Adoration de l'Agneau;* et plus encore les pages où le génie de Hans Memling, cet immortel élève des Van Eyck et de l'école de Cologne, est apprécié avec autant de délicatesse que de goût. Quant à nous, qui deux fois déjà avons fait le pèlerinage de Bruges pour admirer l'inestimable trésor que renferme l'hôpital Saint-Jean, nous remercions M. Dehaisnes d'avoir si bien exprimé ce que nous avons ressenti si vivement. Nous ne lui savons pas moins de gré de la mesure et de la convenance parfaite avec lesquelles il parle des grands artistes de la renaissance. Au point de vue où il était placé, il ne lui était que trop facile de se laisser aller à des déclamations, fort à la mode de nos jours, contre les Raphaël et les Michel-Ange. En homme de tact et de sens, il a su se garder des exagérations blessantes et des exclusions injustes; ce n'est pas lui qui lancerait contre nous l'anathème, parce que nous oserions avouer qu'après avoir contemplé le retable de Saint-Bavon, les pages naïves de l'Orcagna et les suaves figures de Fra Angelico ou de Memling, nous avons eu la faiblesse d'admirer *religieusement* les prodigieuses peintures de la Sixtine, la Dispute du Saint-Sacrement du Vatican, voire même la Descente de Croix de Rubens et l'Assomption du Titien!

M. Dehaisnes, en bon Douaisien, a fait, dans un article à part, l'histoire et la description du très-curieux *retable d'Anchin*, que possède aujourd'hui l'église de Notre-Dame de Douai. Cette étude détachée donne à ceux qui ne connaissent pas le tableau le désir de le voir, et à ceux qui l'ont vu déjà le désir de le revoir plus attentivement.

Le Mémoire de M. l'abbé Dehaisnes, en abrégeant quelques parties et en supprimant quelques expressions (*léché*, *individualisation*), considérées comme techniques et que nous réputons barbares, formerait un charmant petit volume que tout lecteur intelligent,

Digitized by Google

avant de visiter la Belgique, serait assurément fort heureux de pouvoir glisser dans son sac de voyage.

IV. — Lille.

Au moment d'entrer dans la *Société des sciences, agriculture et arts de Lille* nous sommes toujours arrêté par le sentiment de notre insuffisance, nous avons presque dit de notre indignité. Là, en effet, es sciences exactes et naturelles règnent à peu près en souveraines; et nous n'oserions aller plus avant, si la douce et respectable figure du docteur Leglay, qui est de la maison, ne nous encourageait en souriant à franchir le seuil.

Dans le gros volume qui renferme les travaux de l'année 1858, nous ne trouvons que deux Études qui soient de notre compétence : le *deuxième Fascicule du spicilége d'histoire littéraire*, de M. Le Glay, et une *Étude sur quelques philosophes scolastiques lillois du onzième et du douzième siècle*, par M. Dupuis.

Le fascicule publié par M. Leglay se compose de trois parties. La première contient six lettres inédites du célèbre imprimeur Balthasar Moerentorf, qui, par égard pour les oreilles civilisées, prit le nom plus doux de Moretus. Cette correspondance, dont la latinité est irréprochable, présente surtout un intérêt bibliographique.

Dans la seconde partie, l'auteur se propose de signaler à la critique les lacunes ou les erreurs que sa profonde érudition lui a fait découvrir dans la Bibliotheca Belgica de Foppens. Ses remarques sont curieuses. Tantôt il représente le Jésuite Gilles de Bavière, entraîné par sa passion pour Virgile, composant avec les vers de son auteur un petit poëme avec ce titre : *Musa catholica Maronis, seu Catechismus maroniano carmine expressus;* tantôt il place avec probabilité le berceau de Rubens dans la petite ville de Siegen, au pays de Nassau; tantôt il rectifie l'opinion trop répandue qui attribuait à l'illustre peintre le malheureux plan de l'église des Jésuites d'Anvers; tantôt, enfin, il fait connaître Jean Van Eyck sous un aspect tout nouveau; l'inventeur de la peinture à l'huile se révèle comme un diplomate. La preuve est tirée de la chambre des comptes de Lille; elle mérite d'être reproduite :

« A Johannes de Eeck, varlet de chambre et peintre de Monsei-
« gneur, tant pour la considération des services qu'il luy a faiz
« journellement, et espoire que encore fera ou temps à venir, ou
« fait de son dit office comme autrement, comme en récompensa-
« tion de certains voyages secrez, que, par l'ordonnance et pour

Digitized by Google

« les affaires d'iceluy seigneur, il a faiz, et du voyage qu'il fait « présentement avec et en la compagnie de Mgr de Roubais... « 160 liv. »

Compte d'octobre 1428, n° 2170.

La troisième partie est consacrée à la biographie d'un savant anglais, longtemps établi en Flandre, Charles Walmesley, évêque de Rama, bénédictin du prieuré de Saint-Grégoire à Douai.

M. Dupuis a fait paraître dans le volume qui nous occupe un fort estimable travail. C'est le second fragment d'une *Esquisse de l'histoire de l'enseignement philosophique à Lille*. Les documents qui pourraient faire connaître l'état de l'enseignement de la collégiale faisant défaut, M. Dupuis a cherché à combler cette lacune, en faisant l'histoire des hommes, sortis de l'École de Lille, qui se sont distingués au douzième siècle par leur instruction philosophique. Tels sont Liebert, Lambert, Gautier et Clarembault; tels sont surtout Gautier de Lille, dit de Châtillon, et Alain de Lille.

Gautier de Châtillon est assurément moins connu par ses traités contre les juifs et sur la Trinité que par son grand poëme latin en dix chants qui a pour titre : l'Alexandréide. Le poëte, en dédiant son œuvre à Guillaume, archevêque de Reims, lui promet l'immortalité. Il n'a pas tenu sa promesse, mais il est excusable de s'y être trompé, puisque, dans le seul seizième siècle, l'Alexandréide fut publié sept ou huit fois.

Alain de Lille est digne du nom de Docteur universel que ses contemporains lui ont décerné. Poëte, il a écrit *l'Anti-Claudien* et *le Deuil de la nature ;* polémiste, il a composé le *Traité de la foi contre les hérétiques ;* philosophe scolastique, il a laissé de nombreux ouvrages, l'un des plus importants a pour titre : *de l'Art de la foi ;* comme professeur, enfin, il a enseigné avec éclat dans l'École ecclésiastique de Paris.

M. Dupuis, dans sa revue des philosophes lillois du douzième siècle, assigne la place d'honneur à Alain de Lille. Son Étude sur le Docteur universel nous a paru très-consciencieuse et très-complète ; c'est un morceau d'histoire littéraire d'une incontestable valeur.

Nous ne quitterons pas la Société de Lille sans payer un pieux tribut d'estime et de regrets à l'un de ses membres les plus actifs et les plus dévoués, M. Mahistre, notre digne collègue, qu'une mort prématurée vient d'enlever à la science et à ses nombreux amis.

Digitized by Google

V. — *Valenciennes.*

Appelé, à la fin de 1858, à l'honneur de présider la séance solennelle, dans laquelle la *Société d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes* présentait le compte rendu de ses travaux, et distribuait les récompenses dont elle dispose, M. le recteur de l'Académie de Douai s'exprimait ainsi :

« Puisque c'est au représentant du Ministre de l'Instruction pu-
« blique que revient l'honneur de présider cette solennité, laissez-
« moi remercier M. le président de la Société impériale de Valen-
« ciennes de m'avoir confié un rôle qu'il eût rempli mieux que moi.
« Je remercie également la Compagnie qui, en s'associant au désir
« de son directeur, m'a donné un témoignage de sympathie dont je
« suis tout à la fois fier et reconnaissant. Je dois dire, enfin, que
« M. le Ministre de l'Instruction publique a été sensible à cette dis-
« tinction, qui honore l'Université, et qui est un nouveau gage de
« cette confraternité scientifique et littéraire que de récentes me-
« sures ont établie entre les Sociétés savantes et l'Université elle-
« même. De son côté, en répondant avec empressement à votre
« appel, le chef de l'Académie de Douai a voulu vous montrer,
« Messieurs, qu'il n'entendait rester étranger à rien de ce qui peut
« intéresser les sciences, les lettres et les arts dans le ressort; et
« il a cru en même temps se conformer à la haute et libérale pen-
« sée qui a réorganisé sur de nouvelles bases les rapports des
« Académies de province avec l'administration de l'instruction pu-
« blique. »

On ne pouvait définir avec plus de netteté les heureuses relations qui existent désormais entre les Sociétés savantes et le Ministère de l'Instruction publique, ni apprécier avec plus de justesse le caractère de la démarche pleine de convenance et d'à-propos qu'avait tentée, dans sa parfaite indépendance, la Société de Valenciennes.

Placée au centre d'un arrondissement qui se distingue entre tous par sa richesse agricole et manufacturière, la *Société* a dû attacher une extrême importance à toutes les questions qui se rattachent à l'agriculture et à l'industrie. Elle s'est acquittée de cette part de sa tâche de la façon la plus honorable; nous le constatons sans insister, le sentiment de notre incompétence nous condamnant à nous montrer sur ce point d'une discrétion absolue. Mais ce dont nous ne saurions féliciter trop hautement la Société de Valenciennes, c'est de n'avoir pas tout immolé au culte des intérêts matériels, c'est de ne pas s'être laissé détourner par des considérations exclusives et par

Digitized by Google

des préoccupations impérieuses, des études morales, historiques et littéraires; c'est d'avoir réservé, dans ses distributions de récompenses, une couronne pour l'artiste, une palme pour le poëte, une place d'honneur pour l'historien ou pour l'érudit; c'est de s'être souvenue, enfin, que le pays qu'elle représente, avant de devenir une vaste *ferme modèle*, un immense atelier, a été le siége de la cour la plus policée du treizième siècle, le berceau de chroniqueurs célèbres, de savants éminents et d'artistes renommés.

Sous la direction de son habile président, M. Édouard Grar, la Société paraît animée du désir de tenir la balance au moins égale entre les études pratiques et les sciences appliquées d'une part, et le culte des arts et des lettres de l'autre : cette intention généreuse, cette volonté éclairée d'être et de rester une *Société littéraire* autant qu'une *Société savante* a porté bonheur à Valenciennes. Les heureux résultats ne se sont pas fait attendre.

La Société a réalisé le plan qu'elle avait conçu d'élever un monument durable à la mémoire des hommes qui, nés dans le pays, ont contribué à l'honorer ou à le glorifier. Dans des salles construites à ses frais, à la suite du Musée de la ville, elle a ouvert une *Galerie historique valenciennoise*. Le catalogue, déjà assez considérable, renferme des noms de princes, d'artistes, d'hommes de lettres, de magistrats, d'hommes de guerre, etc. Leurs images (bustes ou portraits) sont offertes à la pieuse curiosité du peuple. Nous remarquons les noms de *Baudouin*, fondateur de l'empire latin de Constantinople, né à Valenciennes en 1171; d'*Isabelle* de Hainaut, sa sœur, femme de notre roi Philippe-Auguste, née à Valenciennes en 1170; de *Philippe* de Hainaut, femme d'Édouard III, protectrice de Froissart, née à Valenciennes; de l'empereur *Henri VII*, de Luxembourg, qui est également un enfant de Valenciennes; du vaillant *Jacques de Lalaing*, dit le *bon chevalier*, né à Valenciennes en 1421; de *Jehan Froissart*, né à Valenciennes en 1333; des peintres *Watteau* et *Abel de Pujol*, du sculpteur *Henri Lemaire*, de l'historien *Henri Wallon*, notre éminent collègue. Dans le petit panthéon que la *Société* a généreusement ouvert à tous ceux de ses compatriotes qui se sont distingués, elle a fait la part des artistes dramatiques; c'est ainsi qu'elle a réuni les portraits ou les bustes de mademoiselle *Clairon*, née à Condé; de mademoiselle *Duchesnois*, née à Saint-Saulve; de mademoiselle *Dupont* et de madame *Dorus*, nées toutes deux à Valenciennes.

La *Société*, en ouvrant son concours annuel de composition musicale, avait indiqué, comme sujet, une cantate en l'honneur de l'agri-

Digitized by Google

culture, dont les paroles étaient dues à la plume élégante de M. Urbain Feytaud. Vingt-cinq concurrents ont pris part à la lutte, et beaucoup d'entre eux ont fait preuve d'un talent réel; la médaille d'or a été décernée à M. *Charles Dancla*, professeur de musique au Conservatoire impérial de Paris. M. le secrétaire général avait raison d'affirmer que ce concours était un des plus brillants que la Compagnie ait jamais eu à juger.

Ce que nous disons avec lui du concours de musique, nous sommes tentés de le dire également du concours de poésie. La pièce qui a été couronnée à l'unanimité n'est assurément pas un chef-d'œuvre, mais elle renferme des beautés, et elle décèle chez son auteur, M. *Paul Blier*, régent au collége d'Argentan, un talent véritable.

A côté du chant et de la poésie, nous devons placer une œuvre d'érudition littéraire sérieuse et recommandable; nous voulons parler de la *Restitution de l'oraison funèbre des guerriers athéniens morts dans la guerre Lamiaque*, chef-d'œuvre du célèbre orateur Hypéride. Cette patiente et courageuse tentative fait le plus grand honneur à son auteur, M. *Henri Caffiaux*, qui professe avec talent la rhétorique au collége de Valenciennes. M. *Caffiaux* porte dignement un nom qui oblige. Il mettait la dernière main à un long et consciencieux travail sur *l'Oraison funèbre dans la Grèce païenne*, lorsque le texte mutilé de la harangue d'Hypéride lui fut envoyé par M. Egger. On sait comment cette harangue, qui jusqu'ici n'était connue que par les éloges qu'elle reçut de l'antiquité et par un fragment de Stobée, vient d'être retrouvée à Thèbes, en Égypte, par M. Stobart, et achetée pour le Musée Britannique. « Le manuscrit, « écrit sur papyrus et déchiré en plusieurs endroits, était dans l'état « le plus fâcheux : des lettres, des mots, des côtés de colonne tout « entiers avaient disparu; les fragments détachés, assemblés pêle-« mêle, avaient substitué à la belle ordonnance de l'œuvre primi-« tive la confusion la plus inintelligible. » Ces difficultés n'ont pourtant pas découragé M. Churchill-Babington du collége de Saint-John à Cambridge; il est parvenu à reconstituer le discours. « Mais quel-« ques taches subsistaient encore, ainsi que trois lacunes qui inter-« rompaient le sens de la manière la plus regrettable. » M. *Henri Caffiaux*, que ses récentes études préparaient mieux que personne à cette tâche épineuse, a tenté d'effacer cette tache, de combler ces lacunes. Il a offert à la Société, dont il est membre, un travail complet, que nous avons sous les yeux, qui présente dans l'ensemble un résultat satisfaisant, en même temps qu'il atteste dans tous les dé-

Digitized by Google

tails les plus conciencieux efforts, et qui a mérité à notre collègue l'approbation et les encouragements de M. Villemain.

La composition musicale de M. *Dancla*, l'essai poétique de M. *Paul Blier*, le travail de restitution de M. *Caffiaux*, méritent d'être signalés.

La Société se prépare à concourir autant qu'il est en elle à la solution des questions qui lui ont été posées par S. Exc. M. le Ministre, relativement à la publication de la *Topographie des Gaules* et au *Dictionnaire géographique de la France*. Déjà l'un de ses membres, M. Cellier, a publié, dans le dernier volume de la *Revue*, un Glossaire topographique détaillé de l'arrondissement de Valenciennes, qui est le fruit des plus consciencieuses et des plus patientes recherches.

Le savant archiviste de la ville, M. Bouton, récemment admis dans la Société, lui fait de fréquentes et curieuses communications.

Nous n'avons plus qu'un point à toucher, mais il nous semble fort important; il s'agit du discours si intéressant et si solide que M. Grar, président de la Société, a prononcé à la séance solennelle du 23 décembre 1858.

L'honorable président a retracé à grands traits l'histoire littéraire de la ville et de l'arrondissement de Valenciennes. Il a rappelé que le Hainaut, formé des comtés de Valenciennes et de Mons, avait été gouverné, au douzième et au treizième siècle, par de puissants seigneurs, dont l'un avait été porté, par les événements imprévus de la quatrième croisade, jusqu'au trône de Constantinople; dont plusieurs autres avaient été appelés par des alliances à la tête du riche comté de Flandre; et qui presque tous, amis des lettres et de la poésie, avaient exercé une influence considérable sur le mouvement des esprits et les progrès de la civilisation. Il a montré la cour de Hainaut s'établissant à Valenciennes dans la *salle le Comte*, véritable palais seigneurial; encourageant les efforts de ses poëtes, qui remontent jusqu'au trouvère Herman, contemporain des premiers troubadours; protégeant l'institution du plus ancien *Puy d'amour* dont la date soit certaine, institution toute littéraire comme chacun sait; s'essayant à parler la langue que Froissart apprendra en quelque sorte à leur école; communiquant enfin leur goût pour les lettres aux cours, alors moins policées, de France et d'Angleterre, grâce aux mariages de deux princesses de Hainaut, Isabelle et Philippe, avec Philippe-Auguste et Édouard III.

Nous engageons très-vivement ceux des membres de la Société, qui se vouent au culte de l'histoire et des lettres, à prendre dès à présent la première partie du discours de M. Édouard Grar comme

Digitized by Google

un programme qu'il leur faut remplir : La capitale du Hainaut *français* au moyen âge a-t-elle été véritablement un foyer de civilisation et de lumière? Tel est le problème que nous leur posons; nous avons la confiance qu'ils ne nous en feront pas attendre l'heureuse solution.

Département du Pas-de-Calais.

Le département du Pas-de-Calais compte deux Sociétés savantes : la *Société des antiquaires de la Morinie*, qui a son siége à Saint-Omer, et dont nous avons parlé; et l'*Académie d'Arras*.

Le dernier volume des *Mémoires de l'Académie d'Arras* renferme un travail considérable, qui nous attire et nous captive. Aussi, après avoir fait une mention très-honorable des estimables Études de M. Robitaille *sur la Philosophie biblique ;* de M. Le Glay *sur l'Abbaye d'Arrovaise;* de M. Billet *sur Montaigne;* de M. de Sède *sur Augustin Thierry;* enfin de la communication, faite par M. Parenty, de quelques *Extraits d'une histoire manuscrite touchant les antiquités de la ville et port de Calais;* attacherons-nous toute notre attention aux *Recherches* de M. Tailliar, *pour servir à l'histoire de l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras, jusqu'à la fin du douzième siècle.*

Le Mémoire de M. Tailliar, y compris les pièces justificatives qui forment l'appendice, n'a pas moins de 330 pages. A quelle occasion a-t-il été composé, et quel en est l'objet? C'est ce que l'auteur nous apprend lui-même.

« En parcourant le catalogue de manuscrits rédigé par le célèbre « bibliophile Haenel, nous avions vu qu'un cartulaire avait été ré- « digé au quatorzième siècle pour l'abbaye de Saint-Vaast, et que « ce cartulaire se trouvait en Angleterre, à Middlehill, dans la « bibliothèque du baronnet Philipps, dont la collection renferme « tant de richesses provenant de nos anciens établissements reli- « gieux.

« Tout en déplorant la perte de ces documents, tombés aux mains « de l'étranger, nous conservions le secret espoir de rencontrer à « Arras même quelque copie, qui pût jusqu'à un certain point sup- « pléer à l'original. Cette attente n'a pas été trompée. En visitant, « au mois d'avril 1847, les archives du département, nous avons « remarqué un énorme volume grand in-folio, en papier fort, d'une « écriture assez belle du seizième siècle, et désigné dans les procé- « dures sous le nom de *Grand Registre de Saint-Vaast.*

« Ce grand registre du seizième siècle, plus complet que le car-

Digitized by Google

« tulaire du baronnet Philipps, qui ne va que jusqu'au quatorzième, « contient des documents du plus haut intérêt, non-seulement pour « l'histoire de l'abbaye de Saint-Vaast, mais aussi pour celle du « comté d'Artois, et surtout pour l'étude des institutions commu- « nales de la ville d'Arras, dont on sait que les religieux étaient « seigneurs.

« Il se divise en trois parties :

« La première contient : 1° un cartulaire entrepris, en 1170, par « un moine de l'abbaye, nommé Guiman; 2° un polyptique ou dé- « nombrement des biens du monastère, qui paraît avoir été com- « posé à la même époque et par le même religieux; 3° un récit « anonyme, relatif à un débat opiniâtre concernant le chef de l'apô- « tre saint Jacques, dont la possession est disputée à l'abbaye par le « comte de Flandre.

« La seconde partie de ce grand registre se compose de cent « onze chartes émanées des papes, et qui, tout en ayant trait prin- « cipalement à l'abbaye de Saint-Vaast, renferment aussi de cu- « rieux renseignements pour l'histoire du comté d'Artois et de la « ville d'Arras. »

Quant à la troisième partie, elle contient quatre-vingt-quinze actes laïques, chartes ou documents, tous postérieurs à l'époque que l'auteur a prise pour limite de son travail.

Telles sont les richesses découvertes dans les archives; elles ne pouvaient tomber en meilleures mains. Nul plus que le savant M. Tailliar n'était capable de les mettre en œuvre. C'est ce qu'il a fait avec un plein succès dans ses *Recherches* sur l'abbaye de Saint-Vaast.

Contemporain de Clovis, qui, après Tolbiac, l'appelle à lui et s'éclaire de ses conseils, auxiliaire de saint Remi, saint Vaast est un des apôtres du nord de la Gaule. Envoyé à Arras, comme évêque régionnaire, il étend sa sollicitude sur Beauvais, Arras, Cambrai et Tournai. Après quinze ans d'épiscopat, il meurt environné des regrets et des bénédictions des peuples qu'il a convertis.

Cent dix-sept ans s'écoulent; son sixième successeur au siége d'Arras, saint Aubert, fonde, à l'est de la cité, un monastère qu'il place sous ses auspices, et où il transporte ses cendres.

Vers la fin du septième siècle, saint Vindicien, qui remplace saint Aubert dans l'épiscopat, à la nouvelle du supplice de Léger, victime des vengeances d'Ebroïn, se présente devant le faible Thierry, complice du crime, pour l'avoir toléré; il le menace des châtiments éternels et l'exhorte à la pénitence. Le roi, effrayé, espère fléchir le

Digitized by Google

courroux céleste par de pieuses donations; et, par un acte solennel, il concède des domaines considérables au monastère où sera bientôt placé son tombeau.

M. Tailliar nous permettra-t-il de lui soumettre une observation? A propos du meurtre du trop fameux évêque d'Autun, meurtre qui est l'occasion des libéralités de Thierry III, il est amené à parler d'Ebroïn le meurtrier; il le juge à l'extrême rigueur, et, à notre sens, trop sommairement. Ne convient-il pas de se rappeler que l'histoire d'Ebroïn n'a été écrite que par ses ennemis; que le célèbre maire paraît avoir suivi un plan de conduite qui n'est pas sans valeur, en luttant pour la royauté contre les Leudes, pour la Neustrie contre les Austrasiens? A Dieu ne plaise que nous nous fassions jamais l'apologiste des représentants de cette époque funeste! Nous avons l'horreur des barbares. Mais nous croyons, au point de vue moral, qu'Ebroïn n'est ni meilleur ni pire que les Clovis, les Dagobert et les Léger; et, au point de vue politique, qu'il est le continuateur des deux premiers, et qu'il est fort supérieur au troisième.

Mais revenons à nos moines; ils deviennent bientôt riches et puissants. Deux précautions valent mieux qu'une; ils sont trop prudents pour l'ignorer. Aussi, à l'acte de donation de Thierry, ont-ils soin d'ajouter un privilége de l'évêque, qui a pour résultat de soustraire leur abbaye à l'autorité diocésaine.

Les Austrasiens deviennent les maîtres. Charles Martel dispose sans ménagements des biens du clergé. L'abbaye de Saint-Vaast est dévolue, en même temps que l'abbaye de Fontenelle, à un laïque du nom de Wido, homme de guerre de la plus triste espèce. Mais le mal n'est que passager; les princes carlovingiens mettent fin au désordre, et se montrent disposés à respecter les droits du clergé, et à étendre ses priviléges.

La fortune du monastère se relève, et elle est garantie par une charte de Charles le Chauve, par une charte de l'archevêque de Reims, Hincmar, enfin par les priviléges des souverains pontifes Etienne III et Jean VIII.

Mais que peuvent les parchemins et les diplômes contre les excès de la force brutale? Les Normands portent de toutes parts le fer et la flamme, et Saint-Vaast n'est pas épargné.

Il semble renaître de ses ruines, et, après diverses vicissitudes, il se trouve, par suite de l'établissement du système féodal, dans une situation nouvelle. Le comté de Flandre est créé; l'abbaye de Saint-Vaast aura avec le comte des rapports de vasselage, elle sera soumise envers lui à des devoirs et à des services : d'autre part

Digitized by Google

elle exercera à son tour des droits de seigneurie; érigeant en fiefs les domaines qu'elle possède, elle aura pour vassaux les barons et les hommes liges des localités assujetties à son pouvoir. Son abbé mitré et crossé, n'ayant plus à craindre le voisinage de l'évêché d'Arras, réuni alors à celui de Cambrai, est, en outre, membre de la hiérarchie féodale au double titre de seigneur et de vassal : comme vassal, il relève des comtes de Flandre; comme seigneur, il a sous sa dépendance une grande partie de la ville d'Arras et beaucoup d'autres localités circonvoisines.

Il faut lire dans le Mémoire lui-même l'histoire du conflit de l'abbaye avec le comte Philippe d'Alsace, à propos de la possession du chef du Saint-Jacques; le précis des relations des abbés avec l'évêché rétabli à Arras vers la fin du onzième siècle; le détail des développements successifs du monastère, qui fonde à l'entour des prévôtés et des prieurés; enfin le rôle que Saint-Vaast est appelé à jouer à l'égard de la commune d'Arras. Ce dernier point est assurément le plus curieux.

« La ville, d'Arras présente au moyen âge un phénomène remar-
« quable, et qui lui donne une physionomie à part. C'est sous le pa-
« tronage de la puissante abbaye de Saint-Vaast qu'elle se forme et
« qu'elle grandit. Les religieux sont les seigneurs fonciers de la
« ville. L'emplacement même sur lequel s'élève celle-ci leur appar-
« tient. Tous les bourgeois qui y occupent des habitations sont à ce
« titre soumis à une redevance envers Saint-Vaast.

« La ville qui n'a plus aujourd'hui qu'une enceinte, se compose
« d'abord de deux parties distinctes : la cité, résidence de l'évêque,
« et soumise à son pouvoir; la ville proprement dite dépendante
« de l'abbaye, se développant et se peuplant incessamment sous ses
« auspices. »

Dès le début du douzième siècle, les bourgeois d'Arras étaient organisés en communauté, et avaient à leur tête un collége d'échevins, présidé par un mayeur.

Avant la fin de ce siècle, on sait comment, par suite du mariage de Philippe-Auguste avec Isabelle de Hainaut, les villes de l'Artois passèrent sous le gouvernement direct des rois de France. En 1194, l'habile monarque octroie une charte communale aux habitants d'Arras. « Cette charte s'applique à la fois à la ville et à la cité;
« elle se borne à garantir les libertés et les coutumes déjà exis-
« tantes; elle ne porte aucune atteinte aux droits de l'abbaye de
« Saint-Vaast.

« A dater du treizième siècle, le grand rôle politique des abbayes

Digitized by Google

« est presque fini, surtout au point de vue féodal. Dans nos villes, « les institutions communales tiennent désormais la plus large « place. »

Telle est l'analyse bien imparfaite du *livre* de M. Tailliar. En vérité c'est plus qu'un article ou un Mémoire, c'est un livre et un bon livre. Comment ne pas payer un tribut de pieuse reconnaissance à cet éminent magistrat, qui fait un si noble emploi de ses loisirs et qui met, avec tant de désintéressement, au service de son pays toutes les ressources de sa vaste érudition? Au sein de toutes les Sociétés de notre ressort nous l'avons rencontré, affrontant vaillamment les difficultés, comblant les lacunes, portant la lumière sur tous les points obscurs. Il a droit à deux titres à notre haute estime et à nos sympathies : il a le savoir, honorable comme le dévouement, sans le savoir-faire, haïssable comme le *moi* dont il émane.

Département de la Somme.

Il y a dans le département de la Somme trois Sociétés savantes :

1° La Société des antiquaires de Picardie, dont nous avons parlé;

2° La Société impériale d'Emulation d'Abbeville;

3° L'Académie des sciences, belles-lettres, arts, agriculture et commerce du département de la Somme, dont le siége est à Amiens.

I. — Abbeville.

La *Société impériale d'émulation* est en retard au moins avec nous. Depuis l'année 1857, elle n'a fait, à notre connaissance, aucune publication. Nous attendrons donc, pour parler de ses travaux, qu'elle les ait consignés dans un prochain volume.

II. — Amiens.

L'*Académie d'Amiens* n'est pas demeurée inactive; mais, d'après la variété de ses attributions, énumérées dans son titre même, nous n'avons pas lieu d'être surpris si une partie de ses travaux échappe à notre compétence, hélas! beaucoup trop restreinte. Nous avons le respect trop sincère de la science, que nous sommes hors d'état d'apprécier, pour ne pas mieux aimer nous abstenir que de porter à la légère des jugements qu'un souffle pourrait renverser. C'est ce sentiment de légitime défiance qui nous empêche d'émettre une opinion sur le Mémoire très-développé, et sans doute très-savant, de

Digitized by Google

M. Obry *sur le Berceau de l'espèce humaine d'après les Indiens, les Perses et les Hébreux : Ab oriente lux!* telle est l'épigraphe de M. Obry. Nous ne pouvons que recommander son Etude aux orientalistes. Ce qui n'est pas hors de notre portée, c'est la spirituelle pièce de vers, que M. Yvert consacre à dépeindre les prosaïques inconvénients des hôtels garnis, pièce dont quelques passages ne seraient pas désavoués par Gresset, le patron, comme chacun sait, de l'Académie d'Amiens ; c'est surtout l'élégant et chaleureux plaidoyer de M. Tivier en faveur de Racine.

Le grave *Journal des Débats* avait cru pouvoir, sans déroger, ouvrir ses colonnes à un paradoxe, qui se présentait avec audace sous les auspices d'un écrivain de talent. M. Tivier, qui est un digne champion des études classiques, a senti vivement l'insulte faite à ses dieux familiers. Il a repoussé l'attaque, en homme qui combat pour ses foyers et pour ses autels, et qui est capable de les bien défendre. C'est avec un vif plaisir que nous avons entendu cette apologie du bon goût et du bon sens, et nous ne résistons pas à la tentation toute naturelle d'en reproduire ici la courte péroraison :

« Aimons donc celui qui fut si parfait écrivain, sans que son gé-
« nie en fût rétréci, qui n'eut ni les petitesses ni les vanités de sa
« profession ; ce Français à l'âme chrétienne et chevaleresque, ami
« du peuple, ennemi des flatteurs, capable au besoin d'une remon-
« trance courageuse et discrète ; ce maître en l'art de railler fine-
« ment, qui sut égayer, sans l'envenimer, le commerce des hommes;
« cet esprit excellent, par qui fut conduite à sa perfection cette lan-
« gue privilégiée, qui, grâce à lui surtout, a fait et fait encore le
« tour du monde ; notre poëte, pour qui sait le comprendre, l'homme
« de toutes les heures et le compagnon de tous les âges : le maître
« de l'enfant, dont il façonne la bouche encore tendre aux accents
« polis, comme parle Horace ; le maître de la jeunesse, qui apprend
« de lui à éviter le langage grossier d'une fausse indépendance ; le
« maître de l'âge mûr, dont il satisfait pleinement la raison curieuse
« et le goût difficile. Il nous conserve l'esprit sociable, la politesse
« si nécessaire à nos temps de divisions et d'habitudes vulgaires.
« Et qui remplacerait pour nous cette école de dignité, ce trésor de
« beautés délicates, qu'un commerce plus familier nous rend chaque
« jour plus sensible, cet auteur achevé, notre gloire à tous, et en
« même temps notre hôte et notre ami? »

Nous avons terminé notre tâche. Nous voici revenu à notre point de départ, après avoir fourni deux fois la carrière. Notre impression

Digitized by Google

sincère et profonde, au moment de conclure, c'est que, dans les départements du Nord, le mouvement intellectuel ne se ralentit pas, qu'une activité féconde se manifeste et que la vie circule de toutes parts. Nous en avons pour preuve la publication simultanée de Mémoires tels que ceux de M. Carlier à Dunkerque, de M. l'abbé Dehaisnes à Douai, de M. Tailliar à Arras; et, si nous avions besoin d'invoquer un autre témoignage, nous le trouverions dans ce fait significatif, que, dans l'espace de moins de quatre années, la science archéologique aura *trois* fois tenu ses assises dans notre province académique : à Laon d'abord, ensuite à Cambrai, hier à Dunkerque.

ABEL DESJARDINS,

Doyen de la Faculté des lettres de Douai.

Digitized by Google

Analyse des travaux imprimés des membres de la Société linnéenne de Normandie pendant l'année académique 1858-1859.

Suite (1).

Note sur une nouvelle espèce d'Oscabrion fossile (*Chiton terquemi*) du lias moyen, de May (Calvados). Par M. *Eudes Deslongchamps*, secrétaire de la Société linnéenne de Normandie ; demi-feuille in-8°, avec figures. (IVe volume du *Bulletin de la Société linnéenne de Normandie*, 1859.)

Les Oscabrions fossiles sont fort rares ; c'est presqu'un événement que l'insertion d'une espèce de plus dans le catalogue du petit nombre de ces anciens gastéropodes multivalves. Il est à croire qu'ils étaient en réalité bien clairsemés dans les mers des temps géologiques ; il faut encore, pour que ces rares débris parviennent entre les mains des observateurs, une réunion de circonstances favorables qui ne se rencontrent presque jamais. Jusqu'à ce jour, on ne comptait que deux espèces d'Oscabrions provenant des terrains jurassiques : La première fut trouvée, il y a déjà fort longtemps, par M. Eug. Eudes-Deslongchamps, dans la grande oolite de Langrune (Calvados) ; la seconde a été recueillie, il y a quelques années, par M. Terquem, de Metz, dans le lias moyen de Thionville.

La troisième, sujet de cette Note, a encore été trouvée par M. Eug. Eudes-Deslongchamps, dans le lias moyen de May. Quoique provenant du même étage jurassique que celle de Thionville, elle constitue une espèce tout à fait différente, que l'auteur de la Note a dédiée à M. Terquem, de Metz, savant géologue et paléontologiste bien connu.

Deux plaques, ou cérames, seulement, du *Chiton Terquemi* ont été recueillies ; ces pièces suffisent non-seulement pour reconnaître le genre, mais aussi pour faire distinguer l'espèce. Celle-ci devait être d'une assez grande taille ; ses plaques sont remarquables par leur peu d'épaisseur ; leur ornementation est des plus simples.

On se borne ici à ce court énoncé, car il serait indispensable de reproduire les figures mêmes, grossies, qui accompagnent la Note, pour faire saisir convenablement les caractères assez peu prononcés

(1) Voir le présent volume, p. 619.

Digitized by Google

qui lui appartiennent. Nous renvoyons donc à la Note imprimée quiconque désirera connaître cette espèce avec plus de détails.

NOTES SUR DEUX ESPÈCES NOUVELLES D'*Actéonina*, L'UNE A SPIRE ÉLANCÉE DU LIAS MOYEN DE MAY, *Act. Davidsoni*; L'AUTRE A SPIRE PLANE DU LIAS MOYEN DE THOUARS, *Act. constricta*, par M. *Eudes-Deslongchamps*, secrétaire de la Société linnéenne de Normandie; in-8°, 4 pages, 1 planche. Extrait du IVe volume du *Bulletin* de cette Société.

M. Eudes-Deslongchamps vient d'ajouter deux nouvelles espèces fort remarquables aux quatre qu'il avait décrites et figurées précédemment dans les *Mémoires de la Société linnéenne de Normandie*, et qu'il rapportait au genre *Conus* de Linnée, mais que M. d'Orbigny en a séparées en les réunissant à son genre *Acteonina*, adopté par la plupart des paléontologistes. M. Eudes-Deslonchamps n'avait rapporté ses espèces calvadosiennes au genre *Cone*, qu'avec doutes motivés dans son Mémoire; c'est à tort que M. d'Orbigny a imputé à M. Eudes-Deslongchamps ce rapprochement comme définitif et absolu.

Quoi qu'il en soit, ces coquilles coniformes n'avaient été rencontrées jusqu'ici que dans le lias moyen de May et de Fontaine-Etoupe-Four (Calvados); tous les paléontologistes qui en ont parlé n'ont point vu ces coquilles en nature et n'ont fait que reproduire les figures et les descriptions données par M. Eudes-Deslonchamps. Cependant le fils de celui-ci a rapporté de Thouars une nouvelle espèce d'Actéonine coniforme, l'une de celles que l'on trouvera décrites dans la présente note : il est à croire que l'on finira par en rencontrer dans d'autres localités.

Depuis la publication, par M. Eudes-Deslongchamps, des espèces d'Actéonines coniformes de May et de Fontaine-Étouffe-Four, ces deux localités ont fourni aux chercheurs de Caen un grand nombre d'exemplaires parmi lesquels il s'en trouve qui pourront donner lieu à l'établissement d'espèces nouvelles et servir à modifier les caractères spécifiques, et en même temps, à jeter du jour sur les vraies affinités de ces êtres singuliers. M. Eudes-Deslonchamps annonce, dans sa Note, qu'il se propose de reviser le genre *Acteonina* en ce qui concerne surtout les espèces calvadosiennes, et qu'il fera connaître les formes nouvelles veunes entre ses mains.

Voici les caractéristiques des deux nouvelles espèces décrites dans la Note que nous analysons ici.

Digitized by Google

ACTEONINA DAVIDSONI. E.-D.

A. testa obconica, lævigata, angustata; spira exserta, elongata, anfractibus angulatis, et in angulo unisulcatis; apertura angusta.

ACTEONINA CONSTRICTA. E.-D.

A. testa obconica, lævigata, in medio valde constricta; spira expansa, vix concava aut potius subplana, anfractibus multis, subexcavatis, extus marginatis; apertura angustissima, curvata.

NOTE SUR LE TERRAIN CALLOVIEN DES ENVIRONS D'ARGENTAN ET DE DIVERS POINTS DU DÉPARTEMENT DU CALVADOS, par M. *Eug. Eudes-Deslongchamps.* In-8°, 36 pages, avec une planche double. Extraite du IVe volume du *Bulletin de la Société linnéenne de Normandie.* 1859.

Le but de ce petit travail est de bien faire connaître la position du terrain callovien dans nos contrées, et de faciliter aux géologues, qui les visiteront, la reconnaissance de ce terrain que l'on a parfois confondu avec la grande oolite ou avec l'oxfordien entre lesquels il est placé. Il ne s'y présente souvent que par lambeaux isolés, soit qu'il s'enfonce sous des masses d'autres terrains, soit qu'il ait été raviné par de grands courants d'eau à des époques plus ou moins anciennes.

Sans négliger la citation des principaux fossiles qui se rencontrent dans ce terrain, l'auteur s'attache particulièrement aux brachiopodes; il décrit toutes les espèces qui lui sont connues, et figure dans sa planche les plus importantes.

La raison de cette préférence est que les brachiopodes sont très-nombreux dans le callovien, et que ce sont presque les seuls fossiles que l'on y trouve en bon état de conservation, sauf quelques localités fort restreintes. D'un autre côté l'auteur, ayant fait depuis longtemps une étude constante des brachiopodes de tous les terrains, a cru être en mesure de donner, sur ces êtres, les renseignements les plus précis. D'ailleurs, pour comprendre tous les fossiles de ce terrain, il lui eût fallu un tout autre cadre; il manquait pour cela de matériaux et surtout de temps.

Il prend pour point de départ, et pour ainsi dire pour centre la ville d'Argentan (département de l'Orne); il trace de ce point trois lignes : l'une, dans la direction du N.-N.-E., qui vient aboutir à la butte des bois d'Auge; l'autre, vers le N.-E., qui mène à la butte

Digitized by Google

de l'Egrefin; la troisième, vers l'E., qui se termine au bourg d'Exmes.

Dans le Calvados il suit le bord de la mer, depuis Luc jusqu'à Dives. Sur la première ligne, il trouve d'abord la grande oolite, puis un lambeau de callovien qui s'enfonce bientôt sous la craie glauconieuse formant le sol de la forêt de Gouffern; au delà de la forêt, il retrouve la grande oolite sans trace de callovien; à Ville-dieu-les Bailleul, il trouve sur sa route une pointe de grès silurien qui perce la grande oolite, ou plutôt sur laquelle la grande oolite vient s'appuyer; et ce récif se lie à cette grande bande de grès dont l'affleurement se retrouve, dans le Calvados, à la Brèche-au-Diable, à May, à Feuguerolles et à Fontaine-Etoupe-Four. Au delà de Ville-Dieu-les-Bailleul, la route est encore sur la grande oolite jusqu'à Trun où commence la butte des bois d'Auge, à la base de laquelle le callovien commence à se montrer de nouveau; il y est bientôt recouvert par l'oxfordien moyen qui, lui-même, est surmonté par la craie glauconieuse.

Dans la direction qui mène à la butte de l'Egrefin, le callovien commence à se montrer à Crennes, il est bientôt recouvert par la glauconie crayeuse, mais il se retrouve au delà de la butte, il s'amincit insensiblement et laisse bientôt reparaître la grande oolite qui se prolonge jusqu'à Chamboy; au delà de cet ancien château commence la butte de l'Egrefin où se montre un affleurement du Callovien, bientôt recouvert par l'oxfordien, et celui-ci par la craie, comme à la butte des bois d'Auge.

Sur la ligne d'Argentan à Exmes, on trouve la grande oolite, puis la craie reposant immédiatement dessus, puis le callovien commence à se montrer au-dessous de celle-ci; et, en sortant du bourg de Saint-Léonard, on retrouve le callovien non recouvert, très-développé et se prolongeant jnsqu'au lit de la Dive où se voit un affleurement de la grande oolite. Bientôt commence la butte au sommet de laquelle est située l'antique cité d'Exmes, qui n'est plus maintenant qu'un petit bourg. A la base de cette butte le callovien est très-développé et présente des coupes très-intéressantes, tant du callovien, de l'oxfordien moyen que de la craie glauconieuse.

Dans le trajet de Luc à Dives, la partie la plus inférieure du callovien, qui représente le corn-brash des Anglais, commence d'une manière insensible entre Luc et Lion, atteint deux à trois mètres de puissance, puis vient s'enfoncer, à Lion même, sous les dunes qui, de ce point, s'étendent jusqu'à Ouistreham. Le callovien reparaît à la pointe de Sallenelles, mais il s'enfonce bientôt aussi sous les

Digitized by Google

grandes dunes qui règnent depuis ce point jusqu'au Cabourg, vis-à-vis de Dives. Mais, dans l'intérieur des terres, il se montre très-manifestement sur différents points, tels que les buttes d'Escoville, de Sennerville, de Bavent, de Mézidon, etc.

La planche double, jointe au Mémoire, représente quatre coupes ou plutôt quatre diagrammes qui permettent de suivre pour ainsi dire, pied à pied, la marche du géologue dans ces quatre directions. Cette première partie de la note renferme 15 pages.

La seconde, un peu plus longue, renferme la description de dix-neuf espèces des genres *Terebratula* et *Rhynchonella*. Les descriptions sont faites avec soin et détails, et sont accompagnées d'une synonymie que l'auteur a fait tous ses efforts pour rendre complète et exacte. Ce n'a pas été la partie la moins difficile de la tâche qu'il s'était imposée.

Aucune des espèces n'est décrite ici pour la première fois ; cependant l'auteur a cru devoir figurer 14 espèces dont quelques-unes, à la vérité, ne l'avaient pas encore été ou ne l'avaient point été à la convenance de l'auteur. Il renvoie, pour celles qu'il ne publie pas dans cette note, à son Mémoire qui paraîtra, en même temps que le IVe volume du Bulletin, dans le XIe volume des *Mémoires de la Société linnéenne de Normandie*, et qui a pour objet un grand travail descriptif et iconographique des brachiopodes du callovien.

GENRE TEREBRATULA.

Terebratula dorsoplicata, *Suess.*
T. — intermedia, *Oppel.*
T. — subcanaliculata (*Var.* Fischeri), *Oppel.*
T. — Sœmanni, *Oppel.*
T. — Trigeri, *E. E. D.*
T. — reticula, *Sow.*
T. — (Waldheimia) obovata, *Sow.*
T. — — sublagenalis, *Dav.*
T. — — lagenalis, *Schloth.*
T. — — umbonella, *Lam.*
T. — — Pala, *De Buch.*
T. — — biappendiculata, *E. E. D.*

GENRE RHYNCHONELLA.

Rhynchonella major, *J. C. Sow.*
R. — spathica, *Ex. Lam.*
R. — varians, *Ex. Schloth.*
R. — Fischeri, *Rouill.*
R. — triplicosa, *Quenst.*
R. — Royeriana, *D'Orb.*
R. — Badensis, *Oppel.*
R. — myriacantha, *E. E. D.*

Digitized by Google

MÉMOIRES SUR LES BRACHIOPODES DU KELLOWAY-ROC OU ZONE FERRUGINEUSE DU TERRAIN CALLOVIEN, DANS LE N.-O. DE LA FRANCE, par M. *Eugène Eudes-Deslongchamps*, membre de plusieurs Sociétés savantes nationales et étrangères. In-4° avec 6 planches. Extrait du XIe volume des *Mémoires de la Société linnéenne de Normandie.* 1859.

La classe des Brachiopodes a été depuis une quinzaine d'années l'objet d'études approfondies et de travaux considérables. Bientôt la masse des connaissances acquises à leur sujet a dépassé les prévisions; recherches persévérantes, hasards heureux, consensus des naturalistes, tout y a contribué. On s'est occupé surtout de perfectionner les classifications, ce qui devenait indispensable pour se reconnaître au milieu de toutes ces richesses; bientôt encore on a été convaincu que, pour arriver à des résultats rigoureux, il fallait pousser aussi loin que possible l'étude anatomique et physiologique des brachiopodes vivants dans les mers actuelles, des travaux excessivement remarquables, sur ces points de la science, ont été publiés dans ces derniers temps. Enfin la classe des brachiopodes, auparavant négligée, presque inconnue, est devenue, de nos jours, une des plns riches et des mieux connues du règne animal.

Un grand nombre de familles, de genres, d'espèces sont venus s'ajouter à ceux que l'on connaissait déjà. Plus de précision dans l'énoncé des caractères des divisions ont rendu celles-ci plus nettes et mieux tranchées. Cependant, tout en marchant avec les autres, la connaissance des *espèces* et leurs délimitations sont restées un peu en arrière, ou plutôt la confusion est venue quelque peu se glisser au milieu d'elles; on les a négligées ou traitées comme sans conséquence. La raison n'est pas difficile à trouver : la plupart de leurs *types* sont en général si variables, en apparence même si peu fixes, qu'on est bientôt découragé quand on entreprend de les suivre dans leurs transformations, de les ramener à une unité fixe, et d'exposer d'une manière claire et intelligible, par des descriptions, toutes ces nuances fugitives; il faut d'abord d'heureux hasards, beaucoup de temps, beaucoup de persévérance pour rassembler des exemples de toutes les *excentricités* que peuvent revêtir certaines espèces; il faut beaucoup de temps et beaucoup de recherches pour trouver le fil conducteur qui ramène toutes ces formes divergentes à un centre et pour éviter de les confondre avec d'autres; ce qui est loin d'être chose facile; encore est-il juste de dire que le courage et la patience ne suffiraient pas si l'on ne s'était préparé de longue main à aborder de semblables difficultés. En général, les descrip-

Digitized by Google

teurs n'ont entre les mains que des matériaux insuffisants, la patience leur a fait défaut; souvent c'est l'isolement dans lequel ils se trouvent et auquel ne peuvent remédier les voyages et les correspondances; de là défaut d'accord et source de méprises et de doubles emplois.

Cependant les Brachiopodes, considérés en tant qu'espèces, étant, parmi les fossiles, ceux qui sont presque toujours les mieux conservés et les plus communs, sont aussi d'une utilité très-grande pour reconnaître et caractériser les terrains et les subdivisions de ceux-ci. Ils n'ont pas moins besoin d'être déterminés avec précision, sous le point de vue purement paléontologique, car enfin ils réclament aussi leur rôle et leur place dans le grand catalogue des êtres créés.

Le Mémoire annoncé ici n'a d'autre but que la révision et l'élucidation des espèces recueillies jusqu'à ce jour dans le *Kelloway-roc.* C'est une monographie aussi complète, sous tous les rapports, qu'il a été possible à l'auteur de la faire. Il n'a épargné ni temps, ni recherches; il a multiplié les dessins des types et de leurs variétés vues sous divers aspects, il s'est appliqué à rechercher les noms, les premiers en date, et il a complété la synonymie autant qu'il a pu le faire. Travail minutieux, ingrat, qu'il faut du courage pour entreprendre, et plus encore pour mener à bonne fin. Il est vrai que c'est un excellent exercice pour celui qui se propose de produire des travaux descriptifs en histoire naturelle; il y apprend nécessairement ce qu'il faut faire et ce qu'il faut éviter pour composer des œuvres utiles et durables.

Un préambule de quelques pages précède la partie descriptive du Mémoire. L'auteur, géologue avant tout, expose rapidement, à son point de vue, les données principales concernant le terrain dont il va reviser les Brachiopodes; il fait connaître les éléments dont il s'est servi, les sources où il a puisé; il rappelle en même temps ses autres travaux sur le même sujet, qui sont en quelque sorte le complément de celui-ci, lequel n'est point une répétition des premiers.

Les espèces décrites et revisées sont au nombre de vingt-deux : onze appartiennent au genre *Terebratula;* neuf au genre *Rhynchonella*; une au genre *Thecidea.*

Six planches in-4° renfermant environ trois cent trente dessins représentent les types avec leurs nombreuses variétés pris sous plusieurs aspects et avec tous les détails d'organisation intérieure, autant que l'auteur en a pu recueillir. A moins de pouvoir suivre

Digitized by Google

ainsi une *forme*, un *type* dans toutes ses nuances et en tous leurs passages des unes aux autres, on ne croirait jamais qu'une espèce, sans cesser d'être elle-même, pût se modifier à ce point.

INTRODUCTION A L'ÉTUDE DES ÉPONGES FOSSILES, par M. *E. de Fromentel*, docteur-médecin, membre de la Société géologique de France, correspondant de la Société linnéenne de Normandie, in-4°, 50 p., 4 pl. Extrait du XIe volume des *Mémoires de la Société linnéenne de Normandie.*

M. de Fromentel, médecin à Gray (Haute-Saône), s'occupe depuis longtemps des animaux fossiles des degrés inférieurs; il a publié à leur sujet divers Mémoires estimés. Il a entrepris dernièrement un travail de révision générale des Éponges fossiles, qu'il nomme *Spongitaires.* Suivant lui, ces êtres n'ont été jusqu'ici l'objet que de publications incomplètes et d'études superficielles. Leurs classifications et leur nomenclature, faites sans unité de plan, laissent beaucoup à désirer.

Dans une introduction de quelques pages, l'auteur résume ce qu'il y a de mieux connu sur la structure des Éponges vivantes et leurs actes fonctionnels pendant la vie. Passant ensuite aux Éponges fossiles, M. de Fromentel admet l'assertion de M. d'Orbigny, qu'une des différences principales entre celles-ci et les Éponges vivantes, consiste dans la diversité de la nature de leurs parties solides. « Les « Éponges vivantes ont le squelette composé de spicules groupés, « mais libres, ou de spicules et de fibres cornées élastiques, dont le « tissu n'offre jamais assez de solidité pour pouvoir résister à une « pression, même modérée. Les Éponges fossiles, au contraire, ont « dû posséder, avant la fossilisation, un squelette pierreux et résis- « tant : ce tissu a pu être modifié, dans sa composition chimique, « par l'influence des milieux où ces êtres ont vécu; mais avant « cette modification, il a dû présenter assez de solidité pour résister « aux pressions qui dans certaines circonstances ont pu déprimer et « déformer des coquilles, sans altérer d'une manière sensible la « forme des éponges fossiles. »

M. de Fromentel ne pense pas cependant qu'il faille conclure de là que les Éponges à tissu flexible n'ont pas existé aux diverses époques géologiques; rien ne peut le faire supposer; mais elles n'ont pas offert assez de résistance pour passer à l'état fossile; elles ont dû être détruites, laissant à peine quelques traces de leur existence.

Digitized by Google

M. de Fromentel donne ensuite une courte description de l'arrangement des tissus dans les Éponges fossiles, arrangement auquel il n'attribue d'ailleurs qu'une légère importance ; il entre dans des développements plus étendus sur les formes et les usages des diverses parties, tant superficielles que profondes, du spongitaire ; il fait connaître une nomenclature précise de toutes ces parties, comment il les comprend, et l'usage qu'il en fait pour l'arrangement méthodique qu'il propose.

Le travail de M. de Fromentel n'est point un *species* des Éponges fossiles de tous les terrains, mais un *Genera*, indiquant les caractères des Ordres, Sous-Ordres, Familles et Genres, disposés méthodiquement; comme type de ceux-ci, il se borne à citer, pour chacun, une espèce bien caractérisée, dont il donne les figures dans ses planches. Il a repris, pour ainsi dire, *ab ovo*, la classification des Éponges, se servant, pour exprimer les caractères de ses divisions, d'une terminologie qu'il expose dans son introduction. Les désignations des familles et des genres, admises par ses devanciers, sont réformées par notre auteur; il emploie pour les noms génériques une *désinence* particulière, tout en conservant, autant que possible, les *radicaux* des noms donnés par ses devanciers. Cependant toutes les fois que les noms donnés par ceux-ci peuvent cadrer avec les principes de la classification de M. de Fromentel, il en fait usage ; autrement il les remplace sans miséricorde.

Ce procédé, quelque peu radical, sera sans doute blamé ; M. de Fromentel s'excuse sur les inconvénients de noms souvent impropres et peu concordants entre eux, et sur les avantages d'une nomenclature uniforme, régulière, qui fait ressortir les diverses divisions de manière à ne pouvoir se confondre. M. de Fromentel a mis de côté les petits scrupules ; il est de l'avis de Bacon :

Instauratio facienda ab imis fundamentis.

Cependant, pour faciliter les moyens de se reconnaître dans ces changements de noms, l'auteur met deux listes en regard : l'une, des noms proposés par lui ; l'autre, des noms donnés par ses devanciers.

En jetant un coup d'œil sur ces deux listes, on reconnaît bientôt que les innovations de M. de Fromentel ne sont pas aussi terribles que l'énoncé pourrait d'abord le faire croire.

Une simple réforme dans la nomenclature n'était pas seulement, suivant M. de Fromentel, ce que réclamait l'étude des Spongitaires ; les caractères des familles et ceux des genres étaient à reviser ; il

Digitized by Google

fallait rendre ceux-ci plus homogènes en en élaguant les espèces par trop disparates; former de nouveaux genres suivant le besoin, enfin ranger le tout dans l'ordre le plus naturel possible.

Afin de rendre son travail d'un usage plus commode, la partie descriptive est précédée d'une table dichotomique, que l'on désigne communément sous le nom d'*analytique*, et dont l'emploi est devenu à peu près général dans tous les ouvrages où sont établies des divisions méthodiques.

Voici l'exposé des divisions adoptées par M. de Fromentel.

Il divise la classe des *Éponges* en deux ordres : 1er celui des *Spongiaires*, qui renferme les Éponges à squelette corné et flexible, c'est-à-dire les Éponges actuellement vivantes; 2e celui des *Spongitaires*, où Éponges à squelette testacé, c'est-à-dire les Éponges fossiles.

Le travail de M. de Fromentel ayant trait seulement à celles-ci, l'auteur ne s'occupe point du 1er *Ordre*. Il passe immédiatement au 2e *Ordre*, Spongitaires, qu'il partage en trois *Sous-Ordres*.

Le premier Sous-Ordre, celui des *Spongitaria tubulosa*, renferme trois familles :

La première, celle des Eudéens, comprend huit genres :

1. Hippalimeudea. 2. Epeudea. 3. Eudea. 4. Diseudea. 5. Cneumiseudea. 6. Polycnemiseudea. 7. Siphoneudea. 8. Polysiphoneudea.

La deuxième famille, celle des Siphonocœliens, renferme trois genres :

1. Verticillocœlia. 2. Siphonocœlia. 3. Polycœlia.

La troisième famille, celle des Iéréens, contient quatre genres :

1. Ierea. 2. Polyierea. 3. Marginoierea. 4. Elasmoierea.

Le second Sous-Ordre, celui des *Spongitaria osculata*, comprend quatre familles :

La première, celle des Épithéliens, se compose de trois genres :

1. Lymnoreotheles. 2. Épitheles. 3. Monotheles.

La seconde, celle des Stellispongiens, renferme cinq genres :

1. Verrucospongia. 2. Stellispongia. 3. Oculospongia. 4. Sparsispongia. 5. Tremospongia.

La troisième famille, celle des Cribroscyphiens, se compose de neuf genres :

1. Cribroscyphia. 2. Coscinoscyphia. 3. Guettardiscyphia. 4. Prioscyphia. 5. Ocellarioscyphia. 6. Cheneudoscyphia. 7. Gonioscyphia. 8. Retiscyphia. 9. Cameroscyphia.

La quatrième famille, celle des Elasmostomiens, comprend quatre genres :

Digitized by Google

1. Pleurostoma. 2. Diplostoma. 3. Elasmostoma. 4. Porostoma.

Le troisième Sous-Ordre, celui des *Spongitaria porosa*, comprend trois familles :

La première, celle des Cupulochoniens, renferme trois genres :

1. Cochlochonia. 2. Cupulochonia. 3. Palœochonia.

La seconde famille, celle des Plocosmiliens, se compose de quatre genres :

1. Thalamosmila. 2. Porosmila. 3. Tetrasmila. 4. Plocosmila.

La troisième famille, celle des Amorphofongiens, contient six genres :

1. Turonifungia. 2. Enaulofungia. 3. Actinofungia. 4. Leiofungia. 5. Stromatofungia. 6. Amorphofungia.

En tout, quarante-neuf genres, répartis en dix familles, lesquelles se rattachent à trois Sous-Ordres que renferme l'ordre des Spongitaires.

Note sur les Brachiopodes du terrain callovien de la Voulte et autres localités du département de l'Ardèche, par M. *Eug. Eudes-Deslongchamps*, membre de la Société linnéenne de Normandie; in-8°, 6 pages, avec une planche. Extrait du IVe volume du *Bulletin* de cette Société. 1859.

L'auteur, qui vient de terminer un travail assez considérable sur les Brachiopodes de la zone ferrugineuse du callovien, dans le nord-ouest de la France, avait rassemblé soit dans ses excursions, soit en recourant à la complaisance de ses correspondants, tout ce qu'il a pu réunir de Brachiopodes de ce terrain, tant de la France que de l'étranger, afin de s'assurer non-seulement de l'exactitude de ses déterminations, mais encore pour reconnaître le nombre proportionnel des mêmes espèces dans chaque localité, et aussi s'il n'existerait point d'autres formes que celles qu'il avait remarquées dans l'étendue géographique qu'embrasse son travail.

Parmi les envois nombreux qui lui furent faits pour cette comparaison, l'auteur remarqua, dans les espèces du département de l'Ardèche, une série fort curieuse provenant de La Voulte et de Saint-Etienne-de-Boulogne, envoi fait par M. Dumortier. Les espèces de ces localités se rapportent soit à celles que l'on rencontre partout dans le callovien, telles que les *Ter. dorsoplicata*, *Ter. pala. Rhync. fischeri*; soit à d'autres, que l'on n'a encore trouvées qu'en Russie et dans l'Oued-Tifrit supérieur (Algérie), les *Rhync. oxyoptica* et *personata*. Cette curieuse association d'espèces de localités aussi éloignées était déjà chose assez remarquable. Mais M. Eug. Eudes-

Digitized by Google

Deslongchamps fut plus étonné encore de trouver parmi les échantillons des deux localités, La Voulte et Saint-Etienne, qui lui furent remis par MM. Dumortier, Hébert et Gosselet, des Brachiopodes qu'il n'a vus nulle part ailleurs, et qui sont au nombre de trois :

1. *Terebratula Dumortieri.* Eug. E.-D. de la section des *decussatæ*, mais formant passage de ces formes à celles des *nucleatæ*. On peut même, par le moyen de cette espèce, retrouver les traces des affinités de la *Ter. Diphya*, espèce si particulière que, jusqu'ici, elle paraissait isolée et former section à part.

2. *Terebratula bivallata.* Eug. E.-D., très-distincte, quoique assez voisine de la *Ter. trigeri.*

3. *Waldheimia subrugata.* Eug. E.-D. espèce distincte, mais n'ayant rien qui la fasse particulièrement remarquer.

La Note annoncée ici est destinée à faire connaître, avec détails et figures, les trois nouvelles espèces citées ci-dessus.

Remarques sur un fragment de bois fossile d'une structure extraordinaire; par M. *Eudes-Deslongchamps*, secrétaire de la Société linnéenne de Normandie. In-8° 1/2 feuille, avec une planche; extrait du IVe volume du Bulletin de cette Société. 1859.

M. Eudes-Deslongchamps décrit dans cet opuscule un fossile végétal d'une structure fort singulière et dont l'état de fossilisation ne l'est pas moins. L'auteur n'a eu à sa disposition qu'un fragment, mais bien suffisant pour faire reconnaître sa structure anomale.

Les rayons médullaires semblent constituer seuls cette sorte de bois : ils sont très-nombreux, très-larges, très-serrés les uns contre lus autres, et s'étendent sans discontinuité dans toute la longueur du morceau; ils sont partout égaux en largeur, et se dichotomisent irrégulièrement en s'avançant vers la circonférence de la tige. Les fibres ligneuses longitudinales sont, au contraire, très-minces, très-petites, quoique fort nombreuses également, et ne forment, par leur ensemble, que des lames fort étroites, interposées entre les rayons médullaires. Le mode de fossilisation de ces deux parties du végétal n'est pas moins bizarre; les rayons médullaires sont entièrement pénétrés de spath calcaire, et la matière spathique est disposée, pour chaque rayon, en trois zones : une centrale tout à fait blanche et paraissant s'être moulée dans une cavité étroite occupant toute l'étendue transversale et longitudinale de chaque rayon, et deux zones latérales un peu plus épaisses, où la matière spathique, de couleur grise, paraît contenir des points charbonneux :

Digitized by Google

ces deux zones paraissent avoir formé les parois de chaque rayon médullaire.

Les fibres ligneuses longitudinales ne sont point pétrifiées, mais réduites à l'état d'une poussière charbonneuse de couleur brune noirâtre ayant perdu toute consistance; en frottant cette poussière, elle exhale une odeur de truffe très-sensible; mais on reconnaît aisément leur forme et leur volume par les empreintes longitudinales, très-fines, qu'elles ont laissées sur la surface externe des parois des rayons médullaires. Quatre dessins, joints au texte de ces remarques, expliquent ce que la description pourrait laisser à désirer pour être complétement comprise.

M. Eudes-Deslongchamps s'excuse, sur son insuffisance en anatomie végétale comparée et sur son défaut de connaissance de la botanique fossile, d'avoir négligé dans ces *remarques* toute espèce de recherche d'érudition relative au fossile qu'il y décrit; il s'est borné au simple exposé d'un fait qu'il eût craint de laisser dans l'oubli, laissant aux adeptes le soin de tirer parti de son observation, si elle en vaut la peine.

M. Eudes-Deslongchamps, qui ne connaît pas la nature géologique du terrain dont provient son fossile, n'avait pour s'éclairer à cet égard qu'un petit morceau de gangue adhérent à la pièce; mais ce morceau renfermait une valve d'un *pecten*, assez bien conservée, que l'auteur croit être une variété du *pecten vagans*, Sow. Ce qui ferait supposer que ce bois appartiendrait à la grande Oolite ou au Cornbrash. Mais le morceau de gangue est un calcaire d'un gris jaunâtre qui renferme en grande quantité un sable quartzeux, à grains excessivement fins, aspect et composition qui rappellent tout à fait le cornbrash du département de l'Orne. Or ce fossile provient de Médavi, département de l'Orne; il peut être rapporté, au moins provisoirement à cet étage jurassique.

*Note sur la présence de l'*Ammonites fimbriatus, Sow. *dans le calcaire de Caen* (*Fullers' Earth*), par M. *Eudes Deslongchamps*, secrétaire de la Société linnéenne de Normandie. In-8°, 4 pages. Extrait du IVe volume du *Bulletin* de cette Société. 1859.

On connaît l'importance de certaines espèces de coquilles fossiles pour caractériser les formations et les sous-formations où elles se trouvent et quand elles ne se voient pas dans d'autres. Mais on a poussé très-loin les conséquences de cette observation; on a prétendu que les espèces qui existent dans une formation n'existent pas, ne peu-

Digitized by Google

vent pas exister ailleurs. On a été jusqu'à poser comme principe que deux coquilles qui se ressembleraient entièrement jusque dans leurs petits détails, par cela seul qu'elles ne provenaient pas de la même formation, feraient nécessairement deux espèces différentes.

Il y a ici un paralogisme évident. On se sert de telles ou telles espèces de fossiles pour reconnaître et caractériser la position stratigraphique de certains terrains, et cette position stratigraphique, appuyée sur cette base, sert à préciser les différents spécifiques entre les coquilles les plus semblables, mais qui ne proviennent pas de la même couche.

L'*Amm. fimbriatus*, Sow. a été observée, sur un grand nombre de points fort éloignés, dans les couches du lias moyen ; elle est devenue une des coquilles caractéristiques de cet étage. Cependant, M. Eudes Deslongchamps a trouvé, il y a déjà longtemps, l'*Amm. fimbriatus* dans les bancs les plus inférieurs de l'oolite inférieure, d'ailleurs bien caractérisée par sa position et par ses autres fossiles. Et voilà que M. Luard, membre de la Société linnéenne, a trouvé, à son tour, l'*Amm. fimbriatus* dans l'une des couches les plus supérieures de l'oolithe inférieure, dans le *calcaire* de Caen, que tous les géologues s'accordent à regarder comme représentant, dans notre localité, le Fullers' Earth. Il y a même assez de raisons de supposer que, puisque l'*Amm. fimbriatus* se montre aux deux extrémités de la série comprise sous le nom d'oolite inférieure, elle peut également exister dans les bancs intermédiaires à ces deux extrêmes. Il suit de là que l'*Amm. fimbriatus* ne peut être regardée comme caractérisant exclusivement le lias moyen, puisqu'elle se retrouve bien au-dessus de cet étage.

On a contesté à M. Eudes Deslongchamps sa détermination de l'Ammonite recueillie dans le calcaire de Caen. Il existe à Swinitza, dans le Bannat, une couche que les géologues viennois rapportent au Fullers' Earth, et dans cette couche on rencontre une espèce d'Ammonites appartenant, comme l'*Amm. fimbriatus*, à la section des *Fimbriati*, et qui a reçu le nom d'*Amm. Adeloides*, Kud.; on a pensé que ce devrait être plutôt cette dernière que l'*Amm. fimbriatus* Sow. qui se trouverait dans le calcaire de Caen. M. Eudes Deslongchamps possède dans sa collection l'*Amm. adeloides*, de Swinitza, qui lui a été envoyée de Vienne avec beaucoup d'autres fossiles ; or la comparaison, faite sur les objets mêmes, a démontré à l'auteur de cette note que les deux coquilles diffèrent notablement l'une de l'autre. L'*Amm. Adeloides* a ses stries rayonnantes beaucoup plus fines et beaucoup plus nombreuses que ne le sont celles

Digitized by Google

de l'*Amm. fimbriatus;* celle-ci a ces mêmes stries ondulées ; elles ne le sont point à l'*Amm. Adeloides*, du moins dans son exemplaire, qui est bien conservé. De là la conclusion que ces deux coquilles ne rentrent point dans la même espèce.

Météorologie.

Résumé des observations météorologiques faites à Caen pendant les années 1856-57-58, par M. *Le Boucher*, professeur de physique à la Faculté des sciences de Caen, membre de plusieurs Sociétés savantes. 3 pages in-4°, XIe vol. des *Mémoires de la Société linnéenne de Normandie.*

Il y a déjà plusieurs années que M. Le Boucher a commencé ces observations, qu'il se propose de continuer ; celles que nous annonçons n'embrassent que les trois années indiquées dans le titre. Elles sont relatives seulement à la pression et à la température atmosphériques.

M. Le Boucher est seul à faire ces observations ; elles ne peuvent, en conséquence, comprendre chacun des jours de chaque mois ; elles manquent nécessairement pendant les jours que M. Le Boucher est obligé de s'absenter ou que d'autres causes l'empêchent d'observer ses instruments ; ainsi, par exemple, les observations comprennent 244 jours pendant l'année 1857 et 246 pendant l'année 1858.

Les tableaux ont 8 colonnes verticales : la première, allant de gauche à droite, comprend les douze mois de l'année ; la seconde, le nombre des jours de chaque mois que les observations ont été faites. Les trois colonnes suivantes se rapportent aux indications barométriques ; la gauche renferme les moyennes, la seconde les *maxima*, la troisième les *minima*. Le même nombre de colonnes est consacré aux indications thermométriques ; et le même ordre renferme les moyennes, les *maxima* et les *minima*.

Chimie appliquée à l'agriculture.

Note sur la présence de l'acide butyrique dans plusieurs substances où l'on n'avait pas encore signalé son existence, et particulièrement dans les cidres, dans les terres, dans les eaux de mare et dans le jus de fumier, par M. *Pierre*, professeur de chimie à la Faculté de Caen. In-8°, 5 pages. Extrait du IVe volume du *Bulletin de la Société linnéenne de Normandie.* 1859.

Cette note, lue d'abord à la Société linnéenne, a été depuis com-

Digitized by Google

muniquée à l'Académie des sciences de Paris, imprimée dans ses comptes rendus, et reproduite *in extenso*, ou par extrait, dans la plupart des journaux scientifiques de la capitale. Il serait sans doute superflu d'en donner ici une nouvelle analyse, puisque les faits qu'elle contient sont connus. Mais nous croyons devoir insister sur une habitude très-ordinaire chez les paysans de notre pays, que signale M. Pierre, et dont il fait voir le danger, celle d'ajouter, pendant le brassage des cidres, le jus des fumiers, placés presque toujours à la portée des pressoirs.

Il est bien à désirer que M. Pierre donne suite au projet qu'il annonce dans sa note : « Dans un prochain travail, j'essayerai, dit-il, « de donner une mesure de l'insalubrité des boissons qui contien- « nent de l'acide butyrique, libre ou combiné dans des proportions « déterminées, et j'espère que la connaissance de ces faits conduira « les cultivateurs à prendre, à l'avenir, plus de précautions, en « vue d'éviter l'emploi, pour leur bétail, de ces eaux malsaines, « et, pour eux et leurs domestiques, de ces boissons antihygié- « niques. »

L'habitude d'ajouter, en brassant le cidre, une quantité plus ou moins grande de jus de fumier est tellement enracinée dans nos campagnes qu'on aura bien de la peine à y faire renoncer. Quelle idée a pu entraîner nos paysans à mêler à leurs cidres des eaux fétides et d'une saveur repoussante? Ils sont persuadés que ces eaux brûnâtres, comme une infusion de café ou de chicorée, rehaussent la couleur du cidre (ce qui est possible), qu'elles lui donnent de l'onctuosité, de la force, et, comme ils disent, du corps. Leur oppose-t-on l'odeur et la saveur détestables de l'eau de fumier : Bah! répondent-ils, quand le cidre a bouilli (fermenté), cette odeur et ce goût disparaissent. A cet égard ils s'abusent, car les cidres ainsi préparés ont toujours une saveur désagréable et laissent dans l'arrière-bouche un goût amer et nauséeux. En vieillissant, ces cidres deviennent plus ou moins fétides, surtout quand le tonneau est près d'être épuisé, et les *lies* en sont d'une puanteur extrême. Dans les cantons où l'on fait beaucoup de cidre pour la vente, cette pratique est beaucoup moins répandue, si même elle y existe : le goût amer et nauséeux nuirait à la vente ; mais c'est dans les lieux où le cidre se prépare pour la consommation sur place, dans les fermes et dans les ménages villageois, que l'on aura une peine infinie à faire cesser cette stupide pratique.

Qu'il soit permis à celui qui trace ces lignes de rapporter à cet égard une petite anecdote où il fut témoin et acteur..... Un jour

Digitized by Google

que j'assistais à la préparation du cidre que je fais brasser chez moi, à la campagne, pour l'usage de ma maison, je vis que l'on se disposait à mettre dans les pommes écrasées quelques seaux d'eau de la mare pour faciliter la sortie du cidre, qu'on allait soumettre à la presse. Je défendis expressément que l'on se servît de l'eau de la fumière, mais je voulus que l'on prît au puits celle qui serait nécessaire. On fit résistance; on voulait, disait-on, me servir malgré moi. — « Ah! monsieur, me disait l'un des brasseurs, apôtre du jus de fumier, si vous saviez le tort que vous allez faire à votre cidre en nous empêchant d'y mettre l'eau de la mare! L'eau du puits est crue, voyez-vous, sans force, et affaiblira votre boisson, tandis que l'eau de la mare!.... c'est cuit, ça; c'est fort, c'est velouté! Voyez quelle belle couleur! c'est comme du café, c'est de vrai café que vous ajouteriez à votre boisson! tandis que votre maigre eau de puits lui donnera les *pâles-couleurs :* au bout de six mois, votre cidre deviendra plat et ne sera plus que de la *piscantine* (1). » Malgré ces flots d'éloquence, et quoique je ne connusse pas alors l'acide butyrique, et, moins encore, que je soupçonnasse la présence dans quelques cidres d'un corps aussi dangereux, je répondis à l'avocat du jus de fumier : « Qu'il me répugnait au delà de toute expression de voir mêler à ma boisson habituelle une infusion d'excréments d'animaux de basse-cour, relevée de leurs urines putréfiées, sans préjudice de toutes les autres saletés et puanteurs qu'on y jette. — Comment! me répartit d'un air triomphant mon avocat, vous ne savez donc pas ce que vaut le fumier, les excréments, les urines des animaux, le fumier enfin! mais c'est la force par excellence, c'est la force de la terre; c'est cela qui produit tout! Vous savez fort bien que, sans fumier, point de récoltes! Ce sont ces mêmes *saletés* qui nourrissent et font pousser les plantes, qui donnent le blé, et vous ne répugnez pas à manger le pain, les légumes et les fruits de la terre, quoique le fumier soit entré dans leur composition! Quand votre cidre aura fermenté, toutes ces saletés, qui vous répugnent tant, disparaîtront; il ne restera que la force qui fait croître les plantes et développer les fleurs et les fruits. Quand, au printemps, la terre se couvre de verdure, c'est par sa fermentation, ou plutôt c'est le fumier qui fermente dans son sein et se change bientôt en produits si utiles à l'homme. Et vous ne voulez pas que l'on mette du jus de fumier dans votre cidre! — Un moment, mon compère, vous confondez

(1) On se sert dans nos campagnes de cette xpression pour désigner un cidre vieilli, aigre, sans force et de mauvais goût.

Digitized by Google

ici des choses fort différentes. Le cidre fermente sans détruire entièrement les matières putrides de l'eau de fumier, il n'en retire rien, excepté quelques substances qui altèrent sa saveur ; la terre ne fermente pas ; la vie des plantes n'est pas le produit de sa fermentation, puisqu'il n'y a pas de fermentation ; les semences et les plantes extraient du fumier des principes nutritifs, c'est évident, mais elles les métamorphosent entièrement par l'action merveilleuse de leurs organes animés par la force vitale..... Mais en voilà assez sur ce chapitre, et je vous réitère formellement la défense de mettre de l'eau de fumier dans mon cidre, ni peu, ni beaucoup, et pas plus aujourd'hui qu'à l'avenir. » Quand je fus parti, mon homme n'en resta pas moins triomphant, et disait aux autres : « Sont-ils entêtés, ces bourgeois ! Je lui ai démontré clair comme le jour l'excellence de l'eau de fumier, il n'en veut pas convenir. Il m'a baragouiné quelques mots de puissance vitale et autres billevesées que lui et personne ne comprend. Il ne veut pas se fier à l'expérience des praticiens ! Eh bien ! tant pis pour lui : je l'ai averti, c'est son affaire. »

Si tous les paysans qui mettent de l'eau de fumier dans leur cidre ne sont pas aussi fort logiciens que Carabeuf (1), ils n'en sont pas moins routiniers indécrottables : ils font ainsi parce qu'ils ont vu faire ainsi, et le feront encore longtemps.

Recherches analytiques sur les vases accumulées dans l'Orne, par M. *Is. Pierre*, professeur de chimie à la Faculté des sciences de Caen. 6 p. in-8°. Extrait du Bulletin mensuel de la Société d'agriculture et de commerce de Caen.

Les cultivateurs se plaignent partout de l'insuffisance des engrais, et cependant nous voyons chaque jour se perdre, sous nos yeux, des masses considérables de substances douées d'un grand pouvoir fertilisateur et dont l'enlèvement serait, en outre, un grand bienfait pour la salubrité publique.

Le travail entrepris par M. Pierre sur les vases de l'Orne avait pour objet la détermination de la valeur de ces matières comme substances fertilisantes, afin de reconnaître si l'agriculture du pays ne

(1) C'est le nom du personnage. C'était un vrai Michel-Morin de village : il était chantre à l'église (et, par parenthèse, il avait une voix magnifique et chantait avec beaucoup de goût), tambour-crieur, jardinier, brasseur (on dit dans nos villages *pressourier*), maçon, perruquier, etc ; il est mort il y a peu d'années, et pas de soif.

Digitized by Google

trouverait pas, dans 40 ou 50 mille mètres cubes de vase que la rivière pourrait fournir par kilomètre, un puissant auxiliaire, dont l'emploi sur une grande échelle serait en même temps un grand avantage pour l'amélioration de la navigation.

M. Pierre a donc soumis à l'analyse un assez grand nombre d'échantillons de vase prise à diverses profondeurs sur une longueur d'environ 3 *kilomètres*, et il est arrivé à ces conclusions :

1° Que sur toute cette étendue, la composition des vases de la rivière d'Orne ne variait pas d'une manière sensible;

2° Que cette vase peut être comparée, par sa composition chimique, avec la partie la plus tenue que l'on extrait par l'action combinée de l'eau et de l'agitation, en agissant sur la plupart des *tangues* du littoral de la Manche; la seule différence sensible qu'il ait observée concerne les matières azotées, qui sont deux fois plus abondantes dans la vase de l'Orne;

3° La comparaison de ces résultats a conduit M. Pierre à penser que les vases qui encombrent souvent la rivière d'Orne, dans le voisinage de Caen, doivent être considérées comme ayant *la même origine que les tangues* et comme étant d'origine marine;

4° La plus grande richesse des vases en azote peut être attribuée aux apports des égouts qui se jettent dans la rivière ;

5° Au double point de vue de la proportion d'azote et de la proportion de matières organiques, la vase *sèche* paraît représenter à peu près la moitié de son poids de fumier ordinaire.

Les qualités de cette vase semblent donc participer tout à la fois de celle des tangues et des engrais pulvérulents; mais, ajoute M. Pierre, la constitution physique et chimique la fait plutôt recommander pour les terres sèches et légères que pour les terres argileuses.

Études chimiques sur le sorgho à sucre de la Chine, par M. *Is. Pierre*, professeur de chimie à la Faculté des sciences de Caen. Extrait du Bulletin mensuel de la Société d'agriculture et de commerce de Caen.

Parmi les acquisitions nouvelles de plantes fourragères sur lesquelles on a, dans ces derniers temps, appelé l'attention des agriculteurs, il n'en est aucune à l'occasion de laquelle on ait fait de plus magnifiques promesses que pour le sorgho à sucre de la Chine.

M. Pierre s'est proposé d'en faire une étude spéciale au point de vue de son emploi et de sa valeur comme fourrage, et cette étude la conduit à reconnaître que le sorgho, pour donner les beaux produits

Digitized by Google

qui semblent le recommander, doit exiger une terre *très-fertile*, et doit l'épuiser d'autant plus énergiquement que la récolte est plus vigoureuse et plus abondante.

Quand on songe, dit M. Pierre, que le blé est déjà considéré comme une plante épuisante, on est malgré soi conduit à de sérieuses réflexions, en voyant que *l'épuisement occasionné par une bonne récolte de sorgho corespond à l'épuisement causé par trois bonnes récoltes de froment.*

Cette seule circonstance, même en laissant de côté les chances d'insuccès qui, dans la majeure partie de la France, peuvent résulter de l'inclémence de la fin du printemps, conduit l'auteur de ces études à douter de la possibilité d'une extension rapide et considérable de la culture du sorgho, malgré son rendement considérable et sa haute valeur comme fourrage.

Réimpressions et publications nouvelles d'ouvrages de M. Pierre, professeur de chimie à la Faculté des sciences de Caen.

1. M. Pierre a fait une deuxième édition de sa brochure sur le plâtrage et sur le sulfatage des engrais. Après avoir indiqué les circonstances qui peuvent modifier ces pratiques et les avantages qu'y peuvent trouver l'agriculture et la salubrité publique, il discute les opinions émises au sujet des inconvénients que l'on attribuait à l'emploi d'agents chimiques pour la désinfection des engrais en général, et montre par des faits irrécusables que les craintes exprimées à ce sujet ne sont pas sérieusement fondées.

2. Études comparées sur la culture des céréales, des plantes fourragères et des plantes industrielles. Un vol. in-12.

Dans cette publication, qui résume les leçons de chimie qu'il a faites cette année à la Faculté des sciences de Caen, M. Pierre a passé en revue les grandes divisions de plantes dont la culture occupe aujourd'hui les champs des pays où la culture est avancée.

Ces études renferment un assez grand nombre de documents inédits résultant des recherches particulières faites par l'auteur sur la matière, et dont le résumé exigerait de plus longs développements que nous n'en pouvons donner ici.

Économie rurale.

Mémoire sur une maladie du caféier de Tahiti, par M. *Émile Déplanche*, licencié ès sciences naturelles, chirurgien auxiliaire de la marine impériale. Broch. in-8°. Tahiti, typographie du gouvernement. 1859.

Ce Mémoire, ou plutôt cette note, ne fait point partie des publi-

Digitized by Google

cations de la Société linnéenne de Normandie; mais l'auteur appartient à cette Société comme étant un de ses membres correspondants. Nous avons cru convenable de donner une analyse étendue de cette brochure, qui nous a paru intéressante sous le rapport de la science entomologique et sous celui de la culture d'un arbre aussi utile que le caféier; il est d'ailleurs assez piquant de citer, en France, un petit ouvrage de science composé et IMPRIMÉ dans l'une de ses colonies polynésiennes, sortie depuis peu de l'état sauvage primitif.

En visitant la plantation des caféiers de Fava, M. Déplanche fu frappé de l'état languissant d'un certain nombre de plants; il reconnut bientôt que cet état dépendait de la présence sur ces arbres de nombreux insectes de l'ordre des hémiptères, tribu des coccinien s.

« Ces insectes que nous retrouvons à Tahiti sur le goyavier et sur « les lauriers-roses n'attaquent pas ces plantes indistinctement; « chaque plante n'est attaquée que par une espèce qui lui est pro- « pre. Ainsi le coccinien du caféier n'est pas le même que celui du « goyavier, pas plus que celui-ci n'attaque le caféier et le laurier- « rose. De ce fait nous tirons cette conséquence que tel arbre in- « festé par un certain insecte ne l'a pas été parce qu'un arbre, « d'une autre espèce, son voisin, est lui-même attaqué par un insecte « de la même tribu. Cette proposition, au premier abord, pourra « étonner surtout à Tahiti, où le goyavier est, à juste titre, accusé « de tous les maux qui affligent la culture; mais il serait facile de « la démontrer en donnant la description de chacune des espèces « que l'on rencontre sur les plantes que nous venons de citer : cela « nous entraînerait trop loin. Nous nous bornerons donc à la « description du coccinien du caféier.

« Les arbres sont principalement attaqués à leur parties supé- « rieures ainsi qu'à l'aisselle des rameaux et des feuilles : on y voit « une multitude de petites masses ovoïdes, de diverses grandeurs, « inertes en apparence; les unes, plus grandes, restent presque « toujours fixées au même point : ce sont les femelles; les autres, « plus petites, ce sont les mâles, n'adhèrent à la tige que provisoi- « rement et pour y subir leurs métamorphoses.

« Les femelles sont caractérisées par un corps peu épais, aplati, « mou, de forme ovalaire; par des antennes composées de neuf « articles, et par des tarses n'en ayant qu'un seul. Le corps pré- « sente des anneaux bien distincts, terminés, de deux en deux, par « des sortes de languettes qui vont en diminuant de l'arrière à

Digitized by Google

« l'avant; à côté des deux languettes postérieures, inégales et les « plus longues et un peu en dehors, sont deux soies noires, allon- « gées, terminées en pointe. Toute la surface du corps sécrète une « matière blanchâtre, cotonneuse, qui la recouvre entièrement. « Cette matière, toutefois, est peu abondante, contrairement à ce « qui a lieu chez certaines espèces; elle se détache en rares flocons « qui s'étendent plus ou moins loin sur les entre-nœuds des tiges « attaquées et sur les feuilles. C'est dans ces flocons que nous « avons rencontré les mâles arrivés à leur entier développement. « La bouche des femelles est formée de labres épais, munis de « quatre soies assez longues que nous avons vues tantôt étalées, « tantôt réunies de manière à former un tube. Les pattes sont « courtes et la marche est peu facile.

« Le mâle est beaucoup plus petit que la femelle, il atteint à « peine un millimètre et demi de longueur; à sa sortie de l'œuf, il « est entièrement privé d'ailes; sa couleur est d'un jaune clair. Il « présente alors la même organisation que la femelle; toutefois, les « languettes latérales ne sont qu'à l'état rudimentaire; les yeux oc- « cupent les côtés de la tête, et le corps n'exsude pas de matière « cotonneuse. Les antennes sont composées de onze articles velus; « le dernier est mince, effilé, bifide. Les pattes sont longues, ve- « lues, terminées par des tarses d'un seul article; les mâles sont « plus agiles que les femelles. L'abdomen, assez développé, montre « à son extrémité deux soies analogues à celles de la femelle, mais « plus allongées et cassantes. Les ailes, arrondies inférieurement, « sont très-longues, transparentes et munies de deux nervures. La « tête est petite, sans apparence de bec, et enfoncée dans le corse- « let qui est court et trapu. Les yeux sont placés près et au-dessous « de la naissance des antennes; la couleur générale est d'un blond « cendré très-clair.

« A l'époque de la fécondation, le corps des femelles sécrète la « matière cotonneuse en plus grande abondance. Une fois cet acte « accompli, elles se cramponnent sur la tige où elles s'étaient établies. « La matière cotonneuse disparaît insensiblement, et n'est point « renouvelée; peu à peu le corps se dessèche, les anneaux s'effa- « cent, il ne reste plus qu'une petite écaille scutiforme, de couleur « grisâtre, qui semble se confondre avec l'écorce. Si l'on soulève « cette écaille, on la trouve tapissée intérieurement d'une membrane « très-mince et présentant antérieurement un point rougeâtre; l'on « trouve dans sa cavité une petite masse ovoïde, laquelle, vue à un « fort grossissement, affecte l'image d'un animal dont toutes les

Digitized by Google

« parties seraient contractées. L'intérieur de cette masse ou utri-
« cule est rempli d'œufs; dans un sujet nous en avons compté 51,
« dans un autre 53. La pellicule, rougeâtre, contient un liquide lai-
« teux; cependant sa transparence est assez grande pour que l'on
« puisse distinguer les œufs à travers.

« Dans le principe, l'utricule ne renferme qu'un liquide opalin;
« peu à peu quelques petits points globuleux apparaissent, grossis-
« sent, s'allongent et prennent enfin la forme ordinaire de l'œuf.
« L'enveloppe utriculaire suit le même développement; elle grandit
« et passe graduellement de l'état incolore au rouge brun. Les œufs
« ayant acquis la forme qu'ils doivent conserver, le développement
« des petits commence, et l'on distingue bientôt à travers les enve-
« loppes de l'œuf, des lignes parallèles, transversales, dont l'appari-
« tion a lieu de la tête à l'arrière. Ces lignes se prononcent de plus en
« plus, et bientôt apparaît le petit animal complétement développé;
« brisant alors l'enveloppe qui le contient, il éclôt dans l'intérieur
« même de l'utricule, et sort enfin par l'orifice postérieur de celle-
« ci. Cette opération est très-rapide, et l'éclosion paraît avoir lieu
« pour tous les petits presqu'en même temps. Sur une grande quan-
« tité d'utricules-mères examinées avec soin, une partie ne conte-
« nait que le liquide opalin, une autre des œufs seulement, une
« autre encore des petits entièrement développés et prêts à éclore,
« une autre, enfin, des utricules vides, aplaties, desséchées et
« mortes.

« Chaque œuf est contenu dans une sorte de sac qui semble l'en-
« velopper de toutes parts et qui se prolonge postérieurement sous
« la forme d'un pédicule; les pédicules sont plus ou moins longs;
« tous réunissent leur extrémité amincie en un faisceau qui vient
« aboutir à l'orifice antérieur de l'utricule-mère, laquelle est munie
« d'une soie. Quel est le but d'une semblable disposition? Ces pé-
« dicules seraient-ils des canaux ayant pour office de mettre l'œuf
« en rapport avec l'air extérieur?

« Tels sont les résultats que nous avons pu obtenir de l'étude de
« ces insectes. Parmi les nombreux caractères semblables à ceux
« que présentent les insectes de la même tribu, nous en trouvons
« d'autres qui diffèrent trop essentiellement; et nous nous croyons
« fondés à établir pour le coccinien du café un genre particulier
« que nous proposons de nommer Saissetia (Sess. coffeæ. n.), du
« nom de M. Saisset, gouverneur actuel des établissements français
« en Océanie, heureux de consacrer ainsi la mémoire d'un officier
« véritablement ami de la science et dont tous les efforts concou-

Digitized by Google

« rent au développement de l'agriculture dans les pays confiés à son « administration. »

M. Déplanche expose ensuite ses idées concernant le mode d'altération que l'insecte produit sur le caféier; il expose les divers états par lesquels passent les branches attaquées jusqu'à ce qu'elles se dessèchent et meurent partiellement, en entraînant souvent la mort de l'arbre tout entier.

C'est particulièrement pendant les années de sécheresse que les attaques du *Saissetia coffeæ* sont le plus dangereuses, en absorbant et détournant la séve de l'arbre, peu abondante dans ces circonstances.

Il propose, comme remède, l'emploi de divers moyens dont on fait usage en Europe pour combattre les ravages de certains insectes suceurs qui épuisent la séve des arbres, tels que le retranchement soigneusement opéré de toutes les parties attaquées et leur destruction immédiate par le feu, les frictions à la brosse, diverses décoctions, poudres, la fleur de soufre, par exemple, etc.

Mais les procédés qu'il regarde comme indispensables, et sur lesquels on peut le plus compter, sont entièrement hygiéniques, c'est-à-dire le maintien du caféier dans les conditions les plus favorables à la végétation de cet arbre aussi précieux que délicat, qui demande un sol légèrement humide et une exposition aérée. Ainsi les arrosages pendant les sécheresses, sont un des premiers moyens qu'il faut employer; il faut éviter que les pieds ne soient trop voisins les uns des autres et ne s'étouffent réciproquement, enlever les mauvaises herbes qui appauvrissent le sol, et surtout les goyaviers, qui conservent sous leur feuillage touffu une température trop élevée, et dont les racines sont douées d'une puissance d'absorption extraordinaire.

Mais il est nécessaire de soustraire les plants de café à l'action d'une trop grande chaleur par des arbres de haute tige, dont l'ombre salutaire les protége et entretient l'humidité du sol.

Recherches sur l'influence de l'extension de la culture du colza sur la production agricole de la plaine de Caen, par M. *Is. Pierre*, professeur de chimie à la Faculté des science de Caen. Extrait du *Bulletin de la Société d'agriculture et de commerce de Caen.*

En se livrant à l'étude de cette question si grave pour la plaine de Caen, M. Pierre s'est trouvé conduit à un ensemble de conclusions qui peuvent être ainsi formulées :

Digitized by Google

1° L'extension de la culture du colza ne paraît pas avoir réagi d'une manière bien authentique sur le prix des céréales; du moins il ne paraît pas y avoir de rapport facile à saisir entre ces deux ordres de faits;

2° La culture du colza paraît avoir été, dans le département du Calvados, et surtout dans l'arrondissement de Caen, l'origine d'un mouvement commercial et industriel considérable, et la source d'améliorations matérielles notables dans la situation des travailleurs ruraux;

3° Cette culture a contribué également d'une manière efficace aux progrès de l'agriculture du pays, en faisant comprendre aux cultivateurs les avantages des fortes fumures et de la variété des produits;

4° Elle exerce une influence très-marquée sur la population animale de l'arrondissement, surtout sur l'espèce ovine, dont elle a considérablement restreint l'élevage, par suite de la suppression *effective* de la vaine pâture;

5° La culture du colza ne peut être réellement avantageuse pour le cultivateur qu'à condition d'y consacrer une quantité d'engrais suffisante; et quiconque ne voudra pas faire, sous ce rapport, les avances nécessaires fera mieux de reconcer à la culture de cette plante industrielle;

6° Dans l'état actuel des choses, c'est surtout par la diminution des phosphates que l'épuisement du sol a lieu dans l'arrondissement de Caen, et cet épuisement est, toutes choses égales d'ailleurs, d'autant plus rapide que les récoltes sont plus abondantes;

7° Cet épuisement serait beaucoup moindre et beaucoup moins rapide si, à l'exception de l'huile, *tous les autres produits de la récolte*, PIEDS, PAILLES, SILIQUES, TOURTEAUX, étaient restitués, sous forme convenable, au sol qui les a fournis.

M. Pierre a eu soin d'appuyer toutes ses conclusions par de nombreuses analyses chimiques, qui lui ont permis de discuter les assolements suivis dans la plaine de Caen et l'influence qu'exerce la plus ou moins grande force du plant de colza employé, sur le succès des récoltes et sur l'épuisement du sol.

Ce travail, assez étendu, dont nous n'avons pu formuler les conclusions que d'une manière fort abrégée, a mérité à son auteur une distinction flatteuse de la part de la Société d'agriculture et de commerce de Caen.

Digitized by Google

ÉTUDES SUR DIVERSES VARIÉTÉS DE BLÉ, par M. *Is. Pierre*, professeur de chimie à la Faculté des sciences de Caen. Extrait du *Bulletin mensuel de la Société d'agriculture et de commerce de Caen.*

En comparant avec les ressources de l'analyse chimique, une trentaine de variétés de blé cultivées dans le même champ et dans des conditions identiques, autant qu'il est possible de le faire; M. Pierre a été conduit à ce résultat, qui mériterait peut-être de fixer l'attention des agronomes et qui peut se résumer ainsi :

L'intérêt de la consommation générale, au point de vue d'une riche et substantielle alimentation, demanderait de préférence l'extension de la culture des blés riches en principes azotés assimilables, qui sont considérés comme les plus nutritifs; au contraire, l'intérêt du cultivateur et celui du propriétaire du fonds demandent l'extension de la culture des blés les moins riches en gluten, ou plus généralement en matières azotées et phosphatées, parce que, à rendement égal, ils épuisent moins le sol et trouvent sur le marché des prix peu différents des autres.

D'un autre côté, comme les blés les moins riches en gluten donnent presque toujours les rendements les plus élevés, partant de plus grands bénéfices au producteur, il en résulte encore, ajoute M. Pierre, *qu'à plusieurs points de vue*, dans les conditions actuelles d'appréciation vulgaire du mérite des produits, les variétés de blé dont la culture présente le plus d'avantages aux agriculteurs, sont parmi celles dont le placement est facile sur les marchés, les variétés les moins riches en principes azotés.

OBSERVATIONS SUR LE TRÈFLE INCARNAT ET SUR LES ACCIDENTS AUXQUELS IL PEUT DONNER LIEU. Lues à la Société d'agriculture et de commerce de Caen, année 1859, par M. *Is. Pierre*, professeur de chimie à la Faculté des sciences de Caen.

Les accidents dont M. Pierre s'est proposé de rechercher les causes dans le travail dont le titre précède, ont été observés plusieurs fois sur de jeunes poulains broutant en liberté ce qui leur plaisait le plus, dans des champs de trèfle incarnat défleuri.

MM. Girardin et Malebranche avaient attribué ces accidents à la production de *pelotes*, analogues aux egagropiles, formées par les villosités du calice du trèfle incarnat.

M. Cailleux, qui avait au contraire observé de nombreux accidents dans lesquels il y avait absence complète de ces pelotes, attribuait

Digitized by Google

la mort des jeunes poulains à une trop grande plasticité de leur sang.

En rapprochant des faits d'observation les données fournies par l'analyse chimique des différentes parties du trèfle incarnat, M. Pierre a trouvé, dans les épis que recherchent de préférence les jeunes animaux en liberté, *deux fois plus de matières azotées assimilables*, que dans la plante considérée dans son entier, à poids égal.

Si donc on admet que deux animaux semblables consomment *le même poids* d'aliments; que, pour le premier, la ration se compose de trèfle incarnat vert, *entier*, et que, pour le second, la ration se compose exclusivement d'épis défleuris, les éléments constitutifs de la ration ne sont pas en même proportion dans les deux cas; *ces deux rations n'ont de commun que leur poids et le nom du fourrage qui le compose.*

Il en résulte, suivant M. Pierre, que si un animal recevant *à discrétion* du trèfle incarnat presque défleuri, *choisit de préférence les épis*, et laisse le reste du fourrage, il consomme alors en trop grande quantité un aliment très-substantiel, qui peut modifier au bout de quelque temps d'une manière notable la constitution chimique et plastique de son sang, et par suite déterminer des accidents en rapport avec les modifications du sang, accidents qui peuvent, dans des cas donnés, occasionner la mort.

INFLUENCE DE L'ÉPOQUE ET DU NOMBRE DES COUPES SUR LE RENDEMENT DES PRAIRIES NATURELLES ET ARTIFICIELLES, ET SUR LA QUALITÉ DU FOURRAGE QUI EN PROVIENT, par M. *Is. Pierre*, professeur de chimie à la Faculté des sciences de Caen. Extrait du *Bulletin mensuel de la Société d'agriculture et de commerce de Caen.*

Les analyses nombreuses auxquelles s'est livré M. Pierre pendant plusieurs années, sur les produits des prairies naturelles ou artificielles, situées dans des conditions variées, l'ont constamment conduit à ces résultats que, pour les prairies naturelles, la proportion de matière organique sèche contenue dans un même poids de fourrage vert, croît à mesure que les plantes qui le constituent sont plus avancées dans leur développement, tandis que la richesse en principes azotés assimilables suit une marche inverse.

Il en résulte que l'époque la plus rationnelle pour la coupe des herbes d'une prairie naturelle se trouve indiquée par le moment où la proportion des principes nutritifs contenus dans la récolte cesse

Digitized by Google

d'éprouver un accroissement sensible ; or, il résulte des analyses de M. Pierre, comparées aux usages reçus généralement, que la pratique avait déjà reconnu depuis longtemps ce que la théorie vient confirmer, à savoir que cette meilleure époque de coupe suit d'assez près l'époque de la floraison. Passé ce terme, il se fait dans la plante un travail de répartition de certains principes qui, en diminuant son homogénéité, en diminue notablement la qualité comme fourrage.

Les analyses faites par M. Pierre sur les fourrages de prairies artificielles l'ont conduit à des conséquences analogues.

Il a également reconnu qu'en multipliant plus qu'on ne le fait habituellement les coupes des prairies artificielles, on obtient un fourrage de meilleure qualité, mais en moins forte proportion, et que l'augmentation de qualité ne compensant généralement pas la diminution de la quantité, la pratique avait encore sur ce point devancé la théorie.

EUDES-DESLONCHAMPS,
Doyen de la Faculté des sciences de Caen.

Digitized by Google

NOTICES

SUR LES

OUVRAGES PUBLIÉS EN PROVINCE

OU RELATIFS A LA PROVINCE.

FRAGMENTS SUR L'ART ET LA PHILOSOPHIE, suivis de notes et pensées diverses, recueillis dans les papiers d'*Alfred Tonnellé*, publiés par *G.-A. Heinrich*, professeur de littérature étrangère à la Faculté des lettres de Lyon. Deuxième édition. Tours, Georget-Joubert. Paris, Douniol.

Voici un livre qui se recommande par plusieurs côtés à la *Revue des Sociétés savantes*. Il est signé de deux noms respectés : l'un, celui d'un brillunt élève de l'Université appartenant à une famille célèbre à Tours; l'autre, celui d'un de nos plus distingués collègues parmi les professeurs de Facultés de province. L'auteur, après avoir fait presque toutes ses études au lycée de Tours avec succès, était venu les achever à Paris, au lycée Louis-le-Grand, avec non moins d'éclat; l'éditeur avait été le maître et tout aussitôt l'ami de ce jeune homme, de sorte que le livre recueilli par l'un dans les papiers de l'autre est à vrai dire une œuvre commune. M. Heinrich pourrait être loué sur d'autres travaux. Il a publié un très-curieux volume sur nos grands poëmes du moyen âge, notamment sur le *Perceval*, et d'intéressantes études sur la littérature espagnole. Ce qui ne vaut pas moins, il honore l'enseignement supérieur par le succès constant de son cours à la Faculté des lettres de Lyon. Connaissance parfaite des langues étrangères, fréquents voyages et nombreuses résidences dans les diverses parties de l'Allemagne et de l'Italie dont il sait à fond, outre la langue, la littérature et les mœurs, telles sont les conditions extérieures de son succès; telles sont aussi les plus faciles à nommer; on jugera des autres par le

Digitized by Google

livre d'Alfred Tonnellé, puisque, nous l'avons dit, l'inspiration leur a été commune.

Pendant que nous tardions à rendre compte de ce livre, sa seconde édition s'épuisait, et nous risquons fort d'esquisser ici une sorte d'introduction à la troisième. Le succès de l'ouvrage a donc justifié à l'avance nos éloges. D'ailleurs l'auteur est mort et sont mortes avec lui mille magnifiques espérances. Une mère, seule épargnée dans toute cette famille, lui survit; tout au plus donc notre hommage paraîtrait-il celui d'une sympathique et respectueuse pitié; s'il s'y glissait quelque flatterie, ce ne serait qu'envers le malheur.

Le livre commence par un recueil de plusieurs fragments sur la philosophie du langage, que l'auteur avait choisie comme sujet d'une thèse française pour le doctorat. En vue du même objet et simplement en forme d'études préparatoires, il avait traduit ou analysé complétement plusieurs ouvrages de Guillaume de Humboldt, sorte de traductions et d'analyses qui réclament, comme chacun sait, une persévérance et une perspicacité peu ordinaires. La librairie Franck a publié l'an dernier son interprétation de l'opuscule de Humboldt sur l'origine des formes grammaticales, et son étude raisonnée sur la diversité dans la constitution des langues. Cette préparation sérieuse et un tel choix en disent assez, et les fragments publiés ici en fourniraient d'ailleurs une preuve surabondante : Alfred Tonnellé aurait déployé dans un tel livre, achevé à loisir, toutes les ressources dont une large éducation avait muni son libre et facile esprit, depuis les spéculations de la philosophie platonicienne et chrétienne avec lesquelles, en suivant sa pente naturelle, il était devenu familier, jusqu'aux fins aperçus d'une philologie curieuse qu'une connaissance parfaite des principales langues de l'Europe avait aiguisés en lui. Les fragments qui se rencontrent dans le volume recueilli par M. Heinrich n'ont pas toujours, cela se comprend, la précision que leur eût ajoutée un dernier travail; mais il n'en est pas moins intéressant d'y voir ce jeune et généreux esprit instituer à nouveau, comme un beau tournoi, la vieille querelle du mot et de la pensée, de la forme et de l'idée, de l'esprit et de la matière, et s'y engager lui même, non sans trahir ses préférences de spiritualiste déclaré.

C'est, je crois, dans ses appréciations artistiques que l'auteur s'est montré après cela le plus original. L'art, en effet, lui offrait peut-être, dans ses termes les plus curieux, le problème auquel il s'attachait. La musique, avec son asservissement aux conditions

Digitized by Google

matérielles d'une part, de l'autre avec son triomphal élan, avec sa conquête de l'idéal, l'avait particulièrement séduit par sa mystérieuse énigme, et ce qu'il a écrit d'analyses fines et délicates sur l'œuvre de Mendelssohn, sur celles de Beethoven, de Bach, de Glück et de Mozart doit compter au nombre de ses meilleures pages. Je trouve surtout un charme véritable, qui provient d'un sens délicat et droit, dans cette appréciation de la *Symphonie pastorale*, où il pose en même temps sans pédantisme, avec esprit et goût, les règles du genre imitatif : « Dans cette musique, dit-il, ce ne sont pas tant les bruits de la nature qu'on entend que leur écho dans le cœur de l'homme; ce n'est pas le murmure du ruisseau, ce sont les rêves dont il nous berce. Dans l'orage même Beethoven ne s'est pas proposé de rendre le fracas, ni de faire un simple tableau de la nature en désordre ; ce qu'il fait ressortir, ce sont les impressions que ce désordre fait sur l'âme; c'est surtout cette terreur mystérieuse et solennelle dont l'orage nous émeut. Pas de grands éclats; des accents plus couverts, sourds, sombres, profonds. Les petites gammes déchirantes, le sifflement du vent ressemblent à un frisson qui passe sur l'âme. Tout cela est esprit. Voyez le début, les petites gammes qui s'enfuient, et puis ces trois notes, semblables à une plainte et qui expriment si bien comme un cri d'anxiété et d'angoisse des êtres animés à l'approche de la tempête. Dans ce *tremolo*, qui s'éloigne et s'apaise à la fin, quelle puissance, bien qu'il soit *pianissimo!* quelle terreur secrète! c'est comme le grondement d'un ennemi redoutable et d'une nature supérieure, surhumaine, inconnue. De tous les bruits de l'orage, il n'a choisi pour les rendre que ceux qui parlent le plus aux sentiments de l'homme. Il a admirablement peint cette confusion, ce mélange de tous les sons, de tous les éléments qui saisissent d'autant plus d'épouvante qu'ils sont moins nets et moins distincts, et paraissent plus extraordinaires. L'ordre disparaît, l'âme est dans le vague, le trouble, l'effroi. Le trouble envahit l'homme; il se sent seul parmi des forces ennemies et mystérieuses.» N'est-on pas d'avis qu'il y a beaucoup de bon sens dans ces lignes, qui réservent sagement dans l'imitation les devoirs de l'art et les droits de l'idéal, de manière à empêcher l'imitation de descendre au servile? Et, pour qui a entendu sérieusement et à plusieurs fois ou bien étudié par lui-même jusqu'à une certaine possession l'admirable symphonie du maître, n'y a-t-il pas dans la page que nous venons de citer quelque chose de la spirituelle et savante analyse musicale dont M. Oulibicheff a donné un si intéressant modèle dans ses deux volumes sur l'œuvre de Mozart?

Digitized by Google

Ce qui suit ne paraît pas moins juste : « Dans la musique de Beethoven en général, ce ne sont pas des personnes qui parlent et agissent, mais des êtres abstraits, impersonnels, des voix de l'âme (facultés, sentiments, puissances, de quelque nom qu'on les appelle), des principes ou des éléments. Voyez dans Schindler comment il interprétait la sonate œuvre 14, *das maennlich und weibliche Prinzip, das bittende und das widerstehende* (*le principe masculin et le principe féminin, le principe qui demande et le principe qui refuse*). Dans Mozart ce serait tout simplement un amant ou une amante, des êtres vivants, avec les mouvements multiples et complexes de leur vie, tous les côtés de leur âme ; chez Beethoven, c'est une force, un principe, une puissance, une idée, l'idée de l'attaque et de la résistance, *maennlichkeit und weiblichkeit*. Par là il participe à cette tendance qui entraîne le génie allemand, surtout moderne, vers l'impersonnalité. — Il y a chez lui quelque chose qui n'est pas déterminé, caractérisé, vivant. Par là il est le pôle opposé à Rossini, qui exprime la vie même, sa variété, son bouillonnemen comme Rubens. » — Peut-être ce dernier morceau ne semblera-t-il pas aussi justement exprimé que le précédent; la pensée peut y paraître quelquefois trahie par les mots, qui, en l'entraînant elle-même, dépassent la vraie limite; mais ce ne sont ici que des notes, qui ont en même temps l'inachevé — et le vivant — d'impressions fixées sur l'heure ; ces impressions sont justes par le fond, c'est l'important ; elles sont très-justes dans leurs traits généraux, et l'auteur aurait pu les confirmer par cent exemples ; le moins solide n'eût pas été de citer le célèbre *andante* de la symphonie en *la;* qu'on trouve, si l'on peut, une expression plus profonde et en même temps plus abstraite du sentiment de la douleur.

C'est un des charmes du livre que nous analysons de retentir ainsi, pour qui les a connus une fois, de chers échos qui le traversent comme un instrument ou un lieu digne de leur servir de passage. Mais revenons à des sujets plus exclusivement littéraires et classiques.

Si jamais sur la terre s'est réalisé un harmonieux équilibre entre les conditions imposées par la matière et les aspirations généreuses de l'idéal, c'est dans l'art antique que cette merveille s'est accomplie. Une partie du livre d'Alfred Tonnellé nous prouve qu'il en aimait et pénétrait l'étude féconde. Rome et l'antiquité latine disparaissent dans son livre pour laisser la plus grande place au génie grec et aux chefs-d'œuvre qu'il a enfantés. Est-ce simplement parce qu'il n'avait pas fait encore le voyage d'Italie, ou n'est-ce pas plu-

Digitized by Google

tôt parce que la délicatesse de la civilisation athénienne, dont il rencontrait les fragments dans les musées européens ou les reflets dans l'œuvre des anciens poëtes dramatiques, convenait mieux à la finesse de son esprit que les lignes à perte de vue et les formes imposantes de l'horizon romain?

La sculpture et l'architecture grecques le ravissent : « C'est merveilleux, s'écrie-t-il, comme le moindre contour devenait pour les Grecs un moyen d'exprimer la beauté, et comme tout ce qui sort de leurs mains présente aux yeux l'image de la ligne idéale abstraite! les lignes de leurs chapiteaux semblent un concept intellectuel plus qu'une réalité matérielle..... Voici dans cette même salle (au *British Museum*) trois ou quatre vases ou amphores en marbre. Tout ce qu'il y a de plus uni et de plus simple comme dessin contient plus de la vraie beauté que beaucoup de sculptures modernes ensemble. Comment, pour exprimer tant, réduisent-ils leurs moyens à presque rien? et nous, pour ne rien dire, comment avons-nous recours à la plus grande complication de moyens et appelons-nous tant de ressources à notre aide?... » Je n'ai pas à examiner ici jusqu'à quel degré ce dédain de notre art moderne est justifié ; il est légitime en partie, à coup sûr, surtout de la part de qui examine de si haut. Ce qui nous importe en ce moment, c'est de suivre dans le livre d'Alfred Tonnellé cette recherche émue du vrai et du beau, qui se confondent pour lui avec le bien en une seule et même splendeur, et des moyens par lesquels il est permis à l'homme de s'élever vers cette suprême fin assignée à tous ses travaux et à son existence sur la terre. Plus son enquête avance, plus Tonnellé croit voir, dans la philosophie et dans l'art, le pur esprit se dégager de la matière après l'avoir domptée et forcée de lui obéir. Mais, dans l'une et l'autre carrières, son bon sens et son goût des belles formes retiennent son imagination ; il ne dépasse pas le domaine du spiritualisme et ne devient pas idéaliste ou rêveur.

Il entendait faire marcher la santé de l'esprit d'accord avec la santé du corps. Que les jeunes gens qui liront son livre aillent, comme lui, courir la montagne, visiter les sommets, franchir la Maladette ou la Forcanade. Qu'ils aillent respirer l'air des pics neigeux et des halliers déserts. Qu'ils recherchent, comme lui, la présence des grandes scènes de la nature, et ils redescendront de ces hauteurs avec la poitrine et l'âme fortifiées par la vivifiante atmosphère des régions élevées, épris pour toujours de ce qui est noble et grand, dédaigneux du commun et du vulgaire. Tonnellé savait les liens étroits de l'esprit et du corps : il chargeait celui-ci

Digitized by Google

de s'efforcer et de peiner au profit du premier ; qu'on lise le récit de ses excursions dans les Pyrénées et qu'on admire cette vigueur à la fois physique et morale, cette brillante jeunesse et des membres pour obéir et de l'intelligence pour commander, pour découvrir et comprendre. Comment et pourquoi tant de vie est-elle morte, comment une flamme si pure s'est-elle éteinte, comment tant de fraîcheur s'est elle desséchée ?

C'est dans ses appréciations littéraires que paraissent encore nettement et à propos la justesse de sens et la délicatesse de goût qui caractérisaient l'esprit d'Alfred Tonnellé. Elles se montrent surtout dans sa prédilection décidée et raisonnée pour le dix-septième siècle. Qu'on dise ce qu'on voudra, rien ne dépasse dans le domaine littéraire la hauteur à laquelle se sont élevés les plus beaux génies de cette magnifique époque, et il est vrai de dire qu'ils ont, dans leur ascension, soulevé pour ainsi dire et monté jusqu'à un certain niveau supérieur la généralité des esprits bien doués qui les entouraient et leur faisaient cortége. Alfred Tonnellé a bien marqué la cause principale de la supériorité qu'il faut reconnaître à cette littérature du dix-septième siècle ; c'est son caractère moral : « Le dix-septième siècle, dit-il, ne se lassait pas d'explorer l'âme de toutes les manières et faisait bon marché du reste. La comédie porte ce caractère, la poésie aussi. La philosophie est morale, c'est-à-dire qu'elle part uniquement des faits psychologiques. L'esprit de conversation et les occupations de la société roulent exclusivement sur ces matières, et jamais l'analyse délicate et la connaissance du cœur humain n'ont été poussées aussi loin et aussi profondément recherchées. Elles suppléaient à tout pour les hommes de ce siècle. Voyez dans le roman de Mme de Lafayette comme les moindres détails leur en sont précieux ; ils plaçaient là tout leur intérêt dramatique, épique, lyrique, historique, romanesque. Il y a pour eux un attrait singulier à suivre la marche du sentiment dans le cœur ; attrait qui témoigne d'un esprit élevé. Rien de plus émouvant pour eux que ces péripéties toutes morales ; ils trouvaient cela bien plus attachant que les aventures de n'importe quel personnage ou que les tableaux déroulés de n'importe quelle catastrophe. Aussi ces tendances, qui ont donné son caractère de grandeur à la littérature française, ont laissé leur supériorité empreinte sur le goût français. » Et ailleurs : « La campagne, la nature, étaient, dans le dix-septième siècle, toujours subordonnées à la personne humaine, à la peinture des passions et des caractères ; dans notre littérature classique le paysage tient à peu près la même place que dans les tableaux de Raphaël,

Digitized by Google

dans la *Belle-Jardinière*, par exemple, où il forme un arrière-plan et une perspective agréable, mais n'attire jamais l'attention pour son propre compte. L'homme domine la nature; jamais la nature n'absorbe l'homme, comme cela arrive trop souvent de nos jours. »

De toutes les preuves que l'auteur donne à l'appui de cet excellent jugement, une des plus concluantes et qu'il présente immédiatement au lecteur est l'*Horace* de Corneille, la plus belle pièce peut-être qu'on puisse voir au théâtre : « Il n'en est pas qui excite et soutienne l'intérêt, qui émeuve profondément, qui élève l'âme, et qui aille remuer, réveiller au fond du cœur toutes les grandes et nobles passions comme *Horace*. Pendant les quatre premiers actes tout est pathétique et admirable. On ne respire pas. Dans ce cadre étroit de quelques actes, Corneille a réuni et mis aux prises tous les sentiments les plus forts et les plus généreux du cœur humain : l'amour chez Camille, l'amour paternel chez le vieil Horace, l'amour conjugal chez Sabine; en un mot tous les amours et tous les liens de la famille, et par-dessus, chez tous, l'amour de la patrie, l'amour du devoir, la vertu et le dévouement plus ou moins combattus par la passion. Cela forme un ensemble dont rien n'égale la grandeur. Les sentiments sont toujours sublimes et en même temps toujours justes et vrais. Ce sont des sentiments humains, mais d'une humanité plus grande, plus belle et plus noble que n'est la nôtre. Voilà pourquoi on admire et on aime ces héros; on les aime parce qu'ils sont hommes comme nous; on les admire parce qu'ils sont hommes plus grands que nous; et on se sent heureux de pouvoir s'élever jusqu'à leur niveau, en s'associant à des émotions si fort au-dessus de l'humanité vulgaire?..... La réalité, l'humanité non pas détruite, mais conservée, embellie, agrandie, c'est tout le but, c'est toute la théorie de l'art. »

Dans l'art du dix-septième siècle, même caractère que dans sa littérature; même profondeur de conception et même sobriété de moyens. Avec autant de justesse qu'il en mettait à apprécier tout à l'heure les beautés de Racine et de Corneille, Alfred Tonnellé analyse les chefs-d'œuvre de Poussin, de Lesueur et de Claude Lorrain; une première série des *Sept-Sacrements* de Poussin, conservée dans la collection du duc de Rutland, à *Belvoir Castle;* une seconde qui se trouve à la *Bridgewater Gallery*, dans la collection de lord Ellesmere, à Londres; les salles enfin de la *Galerie nationale* lui offrent, hélas! un bon nombre des chefs-d'œuvre de l'Ecole française du dix-septième siècle qu'il nous faut aller admirer sous les brouillards de l'Angleterre. On trouvera dans son livre l'étude détaillée de chacun des

Digitized by Google

quatorze tableaux de Poussin représentant les Sacrements, et on verra de quelle judicieuse sobriété il use lui-même à exprimer son admiration sérieuse et contenue, comme avec une sorte de modestie et de piété, en présence du sentiment religieux dont ces toiles sont empreintes. — Peu de chose sur Lesueur, dont il aurait si bien décrit l'onction; mais une excellente page sur Claude Lorrain, dont cependant il n'avait pas vu encore les toiles ravissantes du palais Doria, à Rome : « Quelle beauté et en même temps quelle émotion solennelle, profonde et triste jettent ces derniers rayons du soleil qui vont disparaître! La mer n'a plus d'autre couleur qu'un ton neutre; elle est revêtue de ces reflets d'orange et de pourpre si substantiels et en même temps si limpides. La poésie de ce moment est admirablement rendue. Il semble qu'à cette heure il n'y ait plus d'autre substance dans la nature entière que celle de la lumière, qui imprègne tout, transforme tout en elle-même. — Toute activité est finie; plus de travail devant cette scène solennelle; les personnages sont debout, regardent, se laissent pénétrer. Quelques-uns au grand balcon inondé de pourpre; un ou deux bateaux rentrent. — C'est prodigieux d'intensité de lumière et d'expression. On a beau regarder de près, l'effet ne disparaît pas. Il semble que c'est toujours de la lumière et non des empâtements de couleurs qu'on a devant soi. Légers flocons flottant sur le ciel. Quel air et quelle infinie profondeur au-dessus d'eux, et qu'ils sont légèrement suspendus! — Tout ce qui se mêle de mélancolie à la poésie d'un soir est là; c'est à faire souffrir. » C'est ainsi qu'Alfred Tonnellé décrit le tableau de Claude Lorrain représentant le *Port de mer au coucher du soleil* qui, à la Galerie nationale de Londres, fait pendant à la *Reine de Saba* du même maître. C'est ainsi qu'il ressent et qu'il exprime le charme d'un des talents les plus habiles à interpréter la nature. Epris lui-même de cette perpétuelle transfiguration de la matière en esprit qu'offre à notre intelligence et à nos yeux le spectacle des grandes scènes que le monde extérieur offre à l'homme, il ne pouvait rencontrer, sans une vive et profonde sympathie, les chefs-d'œuvre de l'art où se montre admirablement comprise et saisie cette transfiguration.

Les magnifiques galeries où la riche Angleterre accumule et conserve tant de chefs-d'œuvre lui montrèrent aussi quelques-unes des plus précieuses toiles de l'Ecole italienne : la fameuse *Sainte-Famille*, de Michel-Ange, que l'exposition de Manchester, en 1857, a fait connaître; les cartons de Raphaël à Hampton-Court, dont la photographie répand enfin parmi nous les merveilles; les *Trois-Âges*,

Digitized by Google

du Titien; *Alexandre et la famille de Darius*, de Paul Véronèse; sans compter de nombreux dessins parmi les plus exquis de Raphaël, quelques-unes des plus rares gravures de Marc-Antoine, etc. Des analyses délicates et de vivantes descriptions prouvent qu'il n'a pas laissé derrière lui un seul de ces beaux ouvrages sans lui rendre l'hommage, je ne dirai pas seulement d'un esprit charmé, mais encore d'une âme émue et reconnaissante.

Philosophie, art, littérature, voyages intelligents et féconds, vif amour des beautés de la nature extérieure, ai-je marqué toutes les voies par où Alfred Tonnellé répandait sa poursuite ardente du beau, du vrai et du bien? Je n'ai pas dit assez, je le crains, que cette diversité d'objets auxquels son attention s'était portée n'était pas le choix d'une spirituelle mais légère fantaisie; qu'avant de se donner le facile plaisir de rechercher les merveilles naturelles et les œuvres de l'art, il avait fortifié son raisonnement et sa pensée auprès de maîtres sévères et par d'énergiques travaux; sous la direction d'un savant et pieux oratorien il avait étudié, à fond et dans leurs langues, Platon, Aristote, Leibnitz, Hegel; il les possédait jusqu'à en tirer des curiosités philosophiques inaperçues; il avait mérité enfin de son austère maître ce conseil, dont peu de jeunes gens, dont peu d'hommes peut-être se montrent dignes et capables : de ne prendre pour carrière que la recherche de la vérité dans toutes les directions de l'esprit et pendant sa vie tout entière, d'être un serviteur de la vérité seule, d'y tendre par la science désintéressée et par le développement bien réglé d'une forte intelligence autant que par la vertu et par une mâle religion.

Et cependant une fièvre, à l'issue d'un voyage, enleva Alfred Tonnellé à vingt-sept ans. Son livre nous reste, exemple et conseil salutaire à tout jeune homme qui, en possession d'une solide et brillante éducation libérale, entend soutenir généreusement l'épreuve de la vie, — et consolation précieuse pour ceux qui l'ont connu et qui l'ont aimé ici-bas.

A. Geffroy.

P. S. Pendant l'impression de cet article, M. Heinrich a publié à part, en deux volumes de 500 pages chacun, tout le voyage d'Alfred Tonnellé en Angleterre sous ce titre : *Voyage artistique en Angleterre et à l'exposition de Manchester en* 1857, et son *Voyage aux Pyrénées* en un volume in-12. Cela fait cinq ou six petits vo-

Digitized by Google

lumes qui composent l'œuvre d'Alfred Tonnellé, œuvre ébauchée seulement, il est vrai, mais pleine déjà de talent et de promesses plus qu'à moitié remplies. Encore une fois nous voudrions dédier ces volumes aux intelligences d'élite que l'éducation libérale de notre Université, quand elle est bien secondée par l'affection des familles, ouvre si promptement à une féconde curiosité d'esprit et à de nobles aspirations. L'âme affectueuse de Tonnellé y respire et deviendrait pour ses jeunes lecteurs une chère et sûre amie.

A. G.

Digitized by Google

INONDATIONS DU DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE, 1846-1856, par M. *Rouillé-Courbe*. — 1 vol. gr. in-8° de 624 p. Tours, Guillard-Verger. 1858.

A près de dix lieues en aval de Tours, sur le chemin de Nantes, entre les stations de Port-Boulet et de Saint-Patrice, le voyageur qui jette les yeux, à quelques années d'intervalle, sur ces plaines riantes qu'un auteur du seizième siècle appelait « l'œillet de la Touraine, » remarque avec douleur les traces du désastre qui, en 1856, a fait du village de la Chapelle un amas de ruines et un désert, désastre qui n'est lui-même qu'un épisode de l'inondation de plusieurs grandes provinces. Un lac apparu d'hier le long de la route recouvre de quinze ou vingt pieds d'eau un large espace des meilleures terres du pays, transformées en des monticules de boue, de gravier et de pierres. A la place des maisons et des champs qui animaient naguère le paysage, se succèdent des bancs de sable, des ravins, des précipices, et tous les autres vestiges d'un irréparable malheur. Les rares habitants des maisons restées debout ont logé longtemps au grenier, sur la paille, sans vêtements, sans meubles, sans pain. Tous les rez-de chaussée abandonnés, remplis de vase et malsains; au milieu des sables, çà et là, des débris de toute sorte, des pans de murailles, des arbres et des herbes jaunis, rongés par l'eau, et des ossements humains dispersés sur des décombres : tel est le spectacle que le sol de la Chapelle offrait encore plus d'un an après l'invasion du fléau, et que quelques jours à peine, quelques heures, avaient suffi pour dérouler.

Ce fut le 1er de juin, un dimanche, que les habitants de la Chapelle reçurent avis d'un mouvement extraordinaire qui se manifestait au delà de Tours dans les eaux. Le lendemain seulement, lorsqu'ils virent la Loire atteindre insensiblement la chaussée de la levée, l'on se mit à boucher tous les passages des talus. A trois heures du soir l'eau déborda. Des milliers de bras, — femmes, enfants, vieillards, — construisirent de nouvelles banquettes sur la levée. Les banquettes et les eaux, montant ensemble, s'efforçaient de se dominer... Le mardi, l'eau croissait encore; des nouvelles effrayantes se succédèrent. Une baisse soudaine produisit un instant de relâche... Sécurité trompeuse! Les levées de Langeais, de Cinq-Mars, du Bréhémont venaient de se rompre; un torrent de deux mètres de haut, qui s'était formé à Langeais, accourait droit sur la

Digitized by Google

Chapelle, en se grossissant par le chemin. C'était le soir. Le tocsin sonnait sur toutes les routes. Restigné, Bourgueil, Saint-Nicolas, Saint-Patrice, Ingrandes, toutes les communes se levèrent. Le rappel accompagnait ce tintement lugubre, auquel se mêlaient de tous côtés les lamentations des enfants et des femmes voulant empêcher les hommes de quitter leurs maisons, les beuglements des vaches, les hurlements des chiens, tous ces tristes cris des bêtes, dont les pressentiments dans le danger paraissent plus terribles encore que les nôtres. A dix heures, le temps devint noir : toutes les fenêtres furent illuminées comme pour une fête. A onze heures, l'eau des filtrations de la levée gagna les entrées des maisons et les soupiraux des caves. A minuit, elle surmonta, elle entraîna tous les obstacles, se fit une trouée, bondit pour s'unir aux torrents impétueux qui venaient par les champs, creusa des gouffres qui engloutissaient des maisons. Il fallut livrer passage dans l'église, dont les lourdes dalles furent arrachées : la vague, heurtée contre les vieux murs, qui ne cédèrent pas, revint en arrière, et se précipita hors de l'enceinte avec plus de rage. La lutte des travailleurs et de l'eau durait encore : elle cessa le matin ; la destruction du bourg continua lentement. Les habitants s'enfuyaient de maison en maison, essayant de mettre quelques objets à l'abri ; mais ils durent bientôt s'inquiéter eux-mêmes. A onze heures du soir, une pluie, accompagnée d'un ouragan, arrêta tout effort de sauvetage. Les femmes, les enfants, demi-nus, passèrent la nuit sur les levées, pêle-mêle avec les bêtes, sans nourriture. Lorsque le cinquième jour parut, le cimetière ayant été démoli, des squelettes humains pendaient aux branches des arbres, aux pans des murailles, ou semblaient de loin des êtres vivants qui luttaient contre les flots. La Chapelle était coupée en deux ; le torrent se précipitait par la vallée de l'Authion. Il traversa, dit-on, une étendue de quatre-vingts kilomètres sur douze, et il n'est rentré en Loire qu'aux Ponts-de-Cé, après avoir tracé sur tout son passage de semblables pages de l'histoire des inondations.

Plusieurs grandes cités du cours de la Loire ont été sur le point d'avoir le même sort. Tours n'a dû son salut qu'au hasard.

C'est à Chargé, au-dessus d'Amboise, que s'était ouverte la première brèche menaçant directement son territoire. Les eaux échappées par cette voie rentrèrent un peu plus bas dans leur lit, ce qui ne fit qu'accroître l'énergie du fleuve : il brise, vis-à-vis d'Amboise, sa frêle enveloppe, emporte le chemin de fer et les habitations voisines, et jette dans le val un torrent, qui va se rejoindre à un autre torrent venu d'Ecure. Resserrée entre les coteaux, devant Montlouis,

Digitized by Google

la masse des eaux regagne un instant son chenal étroit, en ravinant profondément la levée près du pont de la Cisse; mais elle rompt de nouveau ses digues à Conneuil, devant la Ville-aux-Dames, près de Tours, entraîne tous les travaux accumulés le long du canal, s'unit au Cher, envahit au milieu de la nuit tout le sud de la ville, qu'elle enserre et étreint de toutes parts entre deux immenses courants. Les habitants n'ont plus d'issue libre que par le pont de la Loire. Tous les quartiers bas sont couverts de treize pieds d'eau. La population se réfugie sur les tronçons de l'avenue de Grammont, qui se trouve bientôt isolée de la ville par un fleuve nouveau coulant sur le Mail. Les quais allaient être submergés. Un courant qui dominait les maisons corrodait les bords occidentaux de la gare du canal, et devait infailliblement tout engloutir..., lorsque le fleuve lui-même sauva la ville en rompant à l'est d'autres digues, et alla faire payer à la Chapelle et à tant de malheureuses communes la dette de Tours.

Ces dangers ne sont pas nouveaux dans l'histoire de la Touraine. Quelque incomplets que nous soient parvenus les documents qui concernent les inondations de la Loire, nous savons que, dès l'époque de l'occupation romaine, la défense de ses rives avait été l'objet de sérieux travaux, qu'en 852 eut lieu un de ses débordements les plus terribles. Le livre de M. Rouillé-Courbe ne contient pas de détails sur les siècles suivants, jusqu'au quinzième; mais nous avons sous les yeux le texte d'une charte du comte du Champagne Eudes Ier, de la maison de Blois (charte qu'on rapporte à environ 1035), où il est fait mention des divers motifs qui ont amené le comte à prescrire la construction d'un pont sur la Loire, près de la cité de Tours, « dans un endroit, dit-il, où je savais qu'à l'époque des inondations beaucoup d'hommes, entraînés par ce fleuve rapide, avaient perdu la vie. » Dans le cours du seizième siècle et du dix-septième, Tours et sa banlieue furent souvent ravagés par les eaux, notamment en mai 1527, septembre 1586, octobre 1608, novembre 1628; mais les inondations survenues durant la première moitié du dix-huitième siècle attestèrent dans ces phénomènes un accroissement de gravité gros de menaces pour l'avenir. Voici comment s'exprime sur ce qui arriva « pendant l'hiver de l'année 1709 (1707) et quelques années suivantes » un témoin oculaire dont le nom est inconnu, mais « qui était maître d'école à Tours et demeurait en la rue du Cygne » : « En 1527 et en 1582 (1586), comme il est marqué à un pilier de la chapelle de Saint-Sébastien, les deux rivières se joignirent. Depuis ce temps on n'avait pas vu une pareille inondation à celle qui commença le samedi 8 octobre 1707, à onze

Digitized by Google

heures du soir. Les deux rivières grossirent à vue ; le Cher inonda les varennes, la Loire se déborda, passa par la Grande-Jument et par-dessus le port Luneau, qui est vis-à-vis l'église Saint-Pierre-des-Corps, où il y avait plusieurs mâts, qu'elle poussa avec tant d'impétuosité qu'il y en eut un qui remonta la muraille du cimetière. Le dimanche 9 dudit mois, la levée fut rompue près de Montlouis en deux endroits. La moindre brèche avait plus de soixante toises, et l'autre plus de cent. La Loire tombant dans le Cher par lesdites brèches, l'eau entraîna tout ce qu'elle rencontra dans les varennes. Il se fit une brèche près la rue du Port, laquelle emporta toutes les maisons qui se trouvèrent dans son passage... Le jeudi 17 octobre 1709, vers minuit, les deux rivières grossirent de trois pieds... Le mardi 11 novembre 1710, la Loire crut si prodigieusement qu'elle surpassa d'un pied les crues précédentes, et qu'il se fit sept brèches depuis Montlouis jusqu'à Saint-Pierre-des-Corps. On ne peut exprimer la perte qu'elle causa. Les pluies continuelles de l'année 1712 empêchèrent que l'on n'ensemençât tous les blés, et l'été ne fut pas différent ; on ne fut pas huit jours sans pluies. Le 15 août 1713, on ne pouvait cueillir les blés à cause des pluies. Le pain monta à trente-huit sous. Désirons ne pas voir d'années semblables aux années 1709, 1710, 1711, 1712 et 1713. » Ainsi toutes les calamités fondaient ensemble sur la France, lors de cette fin désastreuse du grand règne.

La crue de 1711, dont le maître d'école de Tours ne parle pas, avait atteint sept mètres et demi ; celle de 1755 a été la seule qui ait dépassé ce chiffre. Celle de 1846 y est presque arrivée, et si, en 1856, la Loire avait eu ce niveau dans la partie supérieure de son cours, où elle n'a pas atteint cinq mètres, ou si, en 1846, ses affluents avaient donné comme ils ont fait depuis, aux deux fois c'en était fait de la ville. La coïncidence peut survenir un jour ou l'autre, et donner raison aux prédictions funestes qui s'attachent à la gradation suivie par ce fléau de siècle en siècle, d'année en année. On a recherché les causes de cette augmentation que l'on observe dans la fréquence et dans la gravité des crues de nos grands fleuves. On a indiqué comme les principales le déboisement et le dégazonnement de nos montagnes, et, par un ingénieux système, on a rattaché ce fait au fait contraire qui paraît se produire en Amérique, pays où le déboisement est bien plus considérable encore que chez nous. Mais il est certain que, sur la plupart des points les plus menacés, nous avons encouru et justifié presque nos malheurs ; et jamais ce reproche ne fut plus mérité qu'en ce qui concerne la ville de Tours. Parmi les

Digitized by Google

preuves qui se pressent, nous choisissons les détails significatifs qui ont trait au canal du Berry.

Le canal ouvert, en dehors et au-dessous de la ville, pendant le séjour de Louis XI au Plessis, avait été supprimé comme cause de danger en 1771, pour faire place à une digue qui empêchât la réunion du Cher et de la Loire. En 1828, la Société obligée, aux termes de sa concession, de terminer le canal du Berry par la canalisation du Cher jusqu'à son embouchure, jugea plus économique de s'arrêter à Saint-Avertin par une jonction avec la Loire, et, pour diminuer encore ses charges, elle imagina de demander à la ville la démolition du rempart du Mail. Ce rempart avait sauvé la ville lors des inondations de 1734 et de 1755. En 1789, la tête du Mail l'avait préservée contre des montagnes de glace qui se précipitaient directement de Marmoutier après avoir brisé le pont d'Amboise et entraîné tous les obstacles. La destruction de ces boulevards protecteurs fut accueillie par un cri d'effroi général ; cependant elle eut lieu. L'ancienne maison de la Madeleine, située sur les dernières fortifications, fut abandonnée aux destructeurs. Quand il s'agit de percer la levée qui séparait les deux rivières, on trouva dans l'intérieur un mur de six mètres sur cinq, qui parut avoir été l'ouvrage des Romains ; ce mur n'a pu, à raison de son extrême dureté, être détruit qu'à l'aide de nombreuses mines : sa démolition fut opérée jusqu'à plus d'un mètre au-dessous des basses eaux. L'emplacement où l'on construisit la gare du canal était également recouvert de massifs de maçonnerie, qu'on démolit de même. En 1846, cette gare a causé l'inondation du Mail par de simples infiltrations. En 1856, elle a pensé être la cause des plus grands désastres ; elle peut l'être encore ; et la fortifier davantage ne ferait qu'accroître le péril. Depuis 1828 une autre porte a été ouverte aux eaux, dans le centre même de la ville, par le chemin de fer. A-t-on cherché à pallier ces fautes par des efforts pour détourner l'inondation ou la restreindre ? Loin de là ; tous les préceptes, les anciens usages relatifs au traitement du fleuve ont été mis en oubli, et il semble que Tours, suivant une énergique expression, soit allé de lui-même au-devant de sa ruine.

Le meilleur moyen, a dit Vauban, de se garantir contre les inondations, est d'entretenir toujours en bon état de profondeur et de largeur le lit des fleuves. Sous l'inspiration de cette idée, un parlement, celui de Dijon, condamna, en 1698, à une forte amende l'administration des eaux et forêts, pour avoir négligé de curer le lit de la Saône. Un règlement de 1783, qui a encore force de loi, défen-

Digitized by Google

dait sous peine d'une amende de cent livres « à tous riverains et autres de rien jeter dans le lit du fleuve (de la Loire) qui puisse l'encombrer. » Il y est interdit de faire aucunes plantations sur les îles, îlots ou grèves... Comment a-t-on suivi cette règle? On a cherché à établir dans les lits du Cher et de la Loire des canaux de navigation, lorsque cette navigation périssait moins par défaut d'eau que par défaut d'aliment; on y a pratiqué dans ce but des barrages, des digues de toute sorte, rétrécissant, dénaturant, brisant le cours de l'eau; on a renfermé la Loire, pour le moment des basses eaux, dans des limites factices et restreintes; on lui a tracé un chenal, et, pour l'y maintenir, on a construit des digues submersibles en contradiction avec les lois des courants; on a, en outre, favorisé la création d'atterrissements, qui ont été plantés aussitôt; on a comblé des bras entiers, et condamné complétement, en certains lieux, jusqu'à la moitié du lit du fleuve. Il est résulté de ces travaux qu'à un jour donné, la Loire, qui charrie une énorme quantité de sable, a comblé le chenal artificiel; qu'elle s'est frayé violemment le cours normal qu'on lui refusait; qu'elle a franchi, il est vrai, les digues submersibles, mais que, partout où elle les a rencontrées, l'effet des remous a accumulé derrière ces appuis des amas de graviers qui ont élevé le sol de la rivière, et que les eaux, privées de leurs déchargeoirs naturels, se sont élancées avec fureur par-dessus les digues latérales. On a activé l'ensablement comme à plaisir; on a jeté presque entièrement dans la Loire les coteaux de Roche-Corbon et de Vouvray : ces sables, rejetés par l'inondation sur les terres, détruisent tout, la récolte et le fonds, tandis que le limon des eaux fertilise. Lors de la construction du pont de Tours, on avait détruit à grands frais l'île Saint Jacques : aujourd'hui des îles qui dominent les campagnes voisines s'élèvent sur tout le cours du fleuve, vis-à-vis des points où se font les brèches. Le pont de Tours a quinze arches, dont cinq furent emportées il y a soixante ans, cette ouverture, déjà si large, s'étant trouvée cette fois insuffisante : au moyen du même système de digues, on a, depuis vingt-deux ans, obstrué onze de ces arches. Ainsi, conclut M. de La Pinsonnière, à qui nous empruntons la remarque de quelques-uns de ces faits, « le fleuve arrêté en dessous, le canal lui livrant passage en dessus, Tours doit nécessairement être englouti tôt ou tard. »

Les rivières exhaussent leur lit toutes les années, le laps du temps amène la ruine. Un ingénieur écrivait sur cette question, il y a cent ans : « Dans cet état de choses, il devient évident que les plaines, qui ne peuvent s'exhausser aussi sensiblement que le lit de ces ri-

Digitized by Google

vières, doivent se trouver par la suite submergées sans aucune ressource, et que les efforts qu'on ferait pour exhausser ces levées en proportion de cet encombrement deviendraient inutiles à la suite... Il est donc certain que les moyens qui ont été employés pour contenir ces rivières ne peuvent plus suffire, et qu'enfin on est arrivé au terme qui indique la nécessité de changer le système de ces constructions. » L'état des choses est bien plus grave maintenant. Aussi tous les avis des commissions que ces questions ont occupées sont-ils unanimes pour provoquer des mesures sérieuses ayant pour but l'addition de nouvelles arches aux ponts, la création de déversoirs latéraux sur le cours des fleuves, le nettoyage de leur lit; l'emploi des matériaux qu'on en retirera, atterrissements, îles, barrages, digues submersibles, à l'élévation et au renforcement des digues latérales, qui jusqu'ici ont été construites presque partout de matières peu résistantes et perméables; enfin, la rectification de ces levées, et une bonne disposition de travaux de défense pour les villages et pour les villes.

Tours, en particulier, demande la destruction de tous les travaux antérieurs, y compris ceux du canal; l'exécution des quais en pierre de taille que l'empereur Napoléon Ier lui a promis en 1808, la restitution de la levée destinée à séparer les eaux du Cher et de la Loire.

Le livre de M. Rouillé-Courbe a pour but de mettre sous les yeux des juges compétents toutes les pièces du grand procès des inondations de l'Indre-et-Loire, et de faire ressortir l'unanimité des vœux émis. Si l'instruction de l'affaire y manque un peu d'ordre, du moins elle est complète, et nous espérons que l'effort généreux de l'avocat ne sera pas inutile à sa juste cause.

Cette cause a trouvé un sérieux appui dans celui qui, lors de l'inondation de 1856, a promis que Tours ne périrait pas, qui a voulu partager les dangers des habitants, et dont une lettre célèbre, adressée au ministre des travaux publics, domine toute cette question de si haut. L'Empereur critique d'abord le système des digues : « Aujourd'hui, dit-il, chacun demande une digue, quitte à rejeter l'eau sur son voisin. Or le système des digues n'est qu'un palliatif ruineux pour l'État, imparfait pour les intérêts à protéger... Une seule digue se rompant, la catastrophe serait d'autant plus terrible que les digues auraient été élevées plus haut. » Après avoir établi que les crues subites de nos grands fleuves viennent de l'eau tombée dans les montagnes bien plus que de l'eau tombée dans les plaines, il démontre que la solution du problème consiste à retar-

Digitized by Google

der l'écoulement des eaux. Le moyen d'y parvenir est « d'élever, dans tous les affluents des rivières ou des fleuves, au débouché des vallées et partout où les cours d'eau sont encaissés, des barrages qui laissent dans leur milieu un étroit passage pour les eaux, les retiennent lorsque leur volume augmente, et forment ainsi en amont des réservoirs qui ne se vident que lentement; de retarder le cours de certains affluents, de manière que les crues des uns arrivent toujours après les autres, » etc. Ces barrages seront favorables à l'agriculture « par le dépôt de limon qui se formera dans les lacs artificiels et servira à fertiliser les terres. » Là où les rivières charrient des sables, ils auraient l'avantage « de retenir une grande partie de ces sables, et, en augmentant le courant au milieu des rivières, d'en rendre le thalweg plus profond. » La lettre se termine par des observations relatives aux divers fleuves, où il est dit quant à la Loire : « Je voudrais que, dans le lit de la Loire, on élevât, pendant les basses eaux, et parallèlement au cours du fleuve, des digues faites en branchages, ouvertes en amont, formant des bassins de limonage. Ces digues auraient l'avantage d'arrêter les sables sans arrêter les eaux, et de creuser le lit de la rivière. »

La question qui a été l'objet d'une telle initiative ne peut manquer d'attirer sur l'ouvrage de M. Rouillé-Courbe l'attention sérieuse des hommes d'étude. Outre un ensemble de précieux renseignements, ils y trouveront des lithographies reproduisant naïvement, et souvent avec énergie, les scènes émouvantes qui sont décrites dans le livre. M. Rouillé-Courbe en a composé les dessins lui-même, et l'on ne saurait oublier que la ville de Tours lui doit d'avoir été le plus actif à organiser, par un système de toiles et de sacs de terre, son moyen unique de salut.

JEAN LAROCQUE,
Employé au ministère des travaux publics.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

PROVINCIALE ET ÉTRANGÈRE.

Société d'émulation de l'Ain, à Bourg. — *Journal*, mai 1860. In-8° de 32 pages.

— Le général Joubert. — Etude sur sa vie. — Fragments de sa correspondance inédite (suite), par M. *Edmond Chevrier*. 22 pages.

Société d'émulation de Montbéliard. — *Compte rendu des travaux* lu à la séance du 5 mai 1859. In-8° de 263 pages; 10 planches.

— Compte rendu, par M. *Tuefferd*. 27 pages.

— L'horlogerie dans les montagnes du Jura (anonyme). 122 pag.

— Observations météorologiques. 13 pages.

— Constatation des progrès obtenus en agriculture depuis quarante ans dans le pays de Montbéliard. 14 pages.

— Chronique de J.-G. Perdrix, conseiller du comte George de Montbéliard. 66 pages.

Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse. — *Mémoires;* tome IV, 1860, 2e livraison. In-8° de 72 pages.

— Sur l'état politique des chrétiens de la Gaule à la fin du second siècle, par M. *Gatien-Arnoult*. 36 pages.

— Mémoire sur l'explication, dans le système des ondulations, des effets que produisent la chaleur et la lumière sur les corps, par M. *P.-A. Daguin*. 12 pages.

— Recherches sur quelques matières colorantes végétales, par M. *Filhol*. 22 pages.

— Quelques monuments antiques inédits, par M. *du Mége*. 18 p.

— Sur un dépôt alluvien renfermant des restes d'animaux éteints, mêlés à des cailloux façonnés de main d'homme, découvert à Clermont, près de Toulouse, par M. le Dr *J.-B. Noulet*. 20 pages.

— Charte de fondation du bourg de Saint-Gausens (Tarn), par M. *Ad. Baudouin*. 39 pages.

Digitized by Google

— Du coussinet et des nœuds vitaux dans les plantes et spécialement dans les cactées, par M. *D. Clos*. 15 pages.

— Sur l'ordre logique dans lequel doivent être présentées les propriétés des figures rectilignes de la géométrie plane, par M. *Endrés*. 10 pages.

Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers. — *Mémoires;* nouvelle période, tome IIIe, 2e cahier, 1860. In-8° de 116 pages.

— Note sur la chaux de Falhun, par M. le Dr *Farge*. 9 pages.

— Position des fossiles dans les derniers étages du terrain crétacé des environs de Saumur, par M. *Courtiller* jeune. 5 pages.

— Quelques mots sur le plain-chant, par M. *E. Lachèse*. 13 p.

— Du droit d'anoblissement et de l'usurpation de la noblesse avant 1789, par M. *Th. Crépon*. 55 pages.

Même société. Commission archéologique. — *Répertoire archéologique de l'Anjou;* année 1860. In-8°.

Numéro de juin.

— Etudes ecclésiologiques sur le diocèse d'Angers. — Chalonne-sur-Loire (3e article), par M. l'abbé *X. Barbier de Montault*. 16 p.

— L'hôpital Saint-Jean, par M. *V. Godard-Faultrier*. 6 pages.

— M. Ch. Thierry, peintre-verrier, par *le même*. 5 pages.

Numéro de juillet.

— Décret de la sacrée congrégation des rites relatif au culte de saint Avertin, à Luigné, publié par M. l'abbé *X. Barbier de Montault*. 4 pages.

— Reliques du bienheureux Robert d'Arbrissel, par *le même*. 3 pages; 2 planches.

— Commune de Saint-Georges du Bois, par M. *Godard-Faultrier*. 16 pages.

— Chronique (archéologique).

Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle à Metz. — *Mémoires*, année 1859. In-8° de 200 pages; planches. Metz, 1860.

— La maison de Hen et le miroir des nobles de Hesbaye, par M. le comte *Van der Straten*. 35 pages.

— Histoire du rite de l'Eglise de Metz, par Mgr *Dupont des Loges*. 10 pages.

— Etude sur l'histoire du barreau à Rome, par M. *Maguin*. 11 p.

— Documents archéologiques sur le département de la Moselle, par M. *V. Simon*. 20 pages.

— Les catacombes de Rome, par M. l'abbé *Noël*. 39 pages.

— Notice sur l'église Sainte-Segolène de Metz, par M. *Huguenin*. 64 pages.

Digitized by Google

— Essai sur la vie de Marguerite de Bavière, duchesse de Lorraine, par M. l'abbé *Curicque*. 58 pages.

Bulletin de la même Société, 2e année, 1859. In-8° de 235 p. ; planches.

— Communications diverses, par MM. *Abel* (bas-reliefs découverts à Saint-Pierremont, Sainte-Barbe et Hettange-Grande), l'abbé *Curicque* (lettres inédites de Bossuet et de dom Mabillon), *Wayand* (trois médailles trouvées à Montigny-la-Grange), *V. Simon*, *Ch. Abel* (inscriptions inédites du moyen âge), *Du Chesné* (origine du nom de la rue Mazelle, à Metz), *de Bouteiller* (ornementation de la cathédrale), Mgr *Dupont des Loges* (chant religieux à Metz), le R. P. *Bach* (lettre sur les antiquités celtiques), l'abbé *Ledain* (sur l'oratoire du Templier), *Dufresne* (lettre inédite de la reine Marie à l'empereur Charles-Quint), *V. Simon* (découvertes d'inscriptions romaines), *de Bouteiller* (excursion archéologique à Prony et à l'abbaye de Sainte-Marie-au-Bois), l'abbé *Michel* (pierres tumulaires d'abbés de Stultzelbronn).

Académie d'Arras. — *Mémoires*, tome XXXI, en 2 parties, 1859. In-8°, ensemble 501 pages.

Première partie :

— Séance publique du 25 août 1858. 106 pages.

— Justification du géomètre Hippocrate, par M. le colonel *Répécaud*. 6 pages.

— Etude sur Montaigne, par M. *H. Billet*. 18 pages.

— Eloge d'Augustin Thierry, par M. *de Sède*. 28 pages.

— Observations sur cet Eloge, par M. l'abbé *Robitaille*, et Réponse de M. *de Sède*. 6 pages.

Deuxième partie :

— (Mémoire unique.) Recherches pour servir à l'histoire de l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras jusqu'à la fin du douzième siècle, par M. *Tailliar*. 328 pages.

Société d'Étude d'Avallon (Yonne). — *Bulletin*; 1re année, 1859; 1re livraison (1860). In-8° de 106 pages; 4 planches.

— Quelques mots sur l'Avallonnais à l'époque celtique, par M. *Baudouin*. 11 pages.

— Note sur les principales sources des environs d'Avallon, par M. *F. Moreau*. 6 pages.

— L'ancienne église de Saint-Julien, par M. l'abbé *M. Gally*. 17 p.

— Le médaillier d'Avallon, par M. *Bardin*. 15 pages (2 articles).

— Notice sur L.-A. Borquillot, par M. *G. Jordan*. 17 pages.

— Les ruines gallo-romaines du bois des Chaniats, par M. *Baudouin*. 10 pages.

— Recherches historiques sur les épidémies qui ont sévi pendant le seizième et le dix-septième siècle dans l'Avallonnais et dans une partie de la Bourgogne, par *le même*. 12 pages.

Digitized by Google

Société historique algérienne. — *Revue africaine*, mai 1860. In-8° de 80 pages.

— Les inscriptions arabes de Tlemcen (9e article), par M. *Ch. Brosselard*. 18 pages.

— Les évêques de Maroc sous les derniers Almohades et les Beni-Merin (5e article), par M. *Léon Godard*. 17 pages.

— Les inscriptions de Rubræ, par M. *O. Mac-Carthy*. 22 pages.

— Manuscrits espagnols en caractères arabes. 7 pages.

— Note sur l'inclinaison et la déclinaison de l'aiguille aimantée à Alger, par M. *Ch. Simon*. 3 pages.

— Chronique.

Société archéologique de l'Orléanais, à Orléans. — *Bulletin*; 1er trimestre de 1860, n° 35. In-8° de 274 pages.

— *Vidimus* d'une charte de Charles VII, par M. *Duleau*, 5 pages.

— Des tumulus ou tombelles, par M. *Pillon*. 5 pages.

— Notice sur M. Leber, par M. *Dupuis*. 9 pages.

— Statue tumulaire du treizième siècle, donnée au Musée historique de l'Orléanais, par M. *Mantellier*. 5 pages.

— Notice sur la ville et le château de Malesherbes, par M. *Dupuis*. 11 pages.

— Une visite dans l'arrondissement de Gien, par M. *de Torquat*. 5 pages.

— Rapport sur une découverte monétaire faite en 1859 au bourg de la Bussière (Loiret), par M. *Marchand*. 4 pages.

Société d'archéologie lorraine à Nancy. — *Journal*; 9e année, 5e numéro; mai 1860. In-8° de 16 pages.

— Notes sur la Lorraine allemande. — Les Rhingraves et les Reîtres pendant les guerres de religion du seizième siècle, par M. *Louis Benoît*. 11 pages.

Société linnéenne de Lyon. — *Annales*; tome VI, année 1859. Lyon, 1860. In-8° de 447 pages; 6 planches, 1 portrait.

— Notice sur A.-C.-M.-E. Foudras, par M. *E. Mulsant*. 22 pages.

— Notice sur J.-J.-N.-A. Aunier, par *le même*. 20 pages.

— Note pour servir à l'histoire de quelques coléoptères, par MM. *E. Mulsant* et *Eug. Revelière*. 6 pages.

— Histoire des coléoptères de France, par M. *E. Mulsant*. — Rostrifères. 58 pages.

— Notice sur F.-N.-B.-G. Levrat, par *le même*. 12 pages.

— Notes pour servir à l'histoire des asiliques et particulièrement des laphries (insectes diptères), par MM. *E. Mulsant* et *Revelière*. 5 pages.

— Notes pour servir à l'histoire des premiers états de divers coléoptères, par *les mêmes*. 13 pages.

— Altisides, par *A.-C.-M.-E. Foudras*.

— Iconographie et description de chenilles et lépidoptères inédits, par M. *P. Millière*. 55 pages.

Digitized by Google

Catalogue méthodique de la bibliothèque de Limoges. — Polygraphie. — Belles-lettres, par M. *Emile Ruben*, bibliothécaire. Limoges, 1860. 1 vol. in-8° de 523 pages.

La France et l'Angleterre devant le traité de commerce, par M. *Goldenberg*. — Texte officiel du traité et rapport des Ministres à l'Empereur. Paris, 1860. In-8° de 227 pages.

Examen d'un ouvrage de M. Savy intitulé : *Mémoire topographique jusqu'au cinquième siècle de la partie des Gaules occupée aujourd'hui par le département de la Marne*, par M. *Ch. Loriquet*. Reims, 1860. In-8° de 47 pages.

Notice sur le *dacus oleæ*, vulgairement connu sous le nom de *mouche de l'olivier*, et sur les moyens de détruire cet insecte malfaisant, par M. *Norbert Bonafous*. Aix, 1860. In-8° de 44 pages.

Flore des Pyrénées, par M. *Philippe*, naturaliste, membre de la Société linnéenne de Bordeaux. Bagnères de Bigorre, 1859. 2 vol. in-8°.

Revue d'Aquitaine, à Condom. — Tome IV, 1860, n° 24. In-8° de 36 pages.

— Deux hôtes de la tour de Cordouan, par M. *J.-F. Samazeuilh*.

— Ascension des Alpes en 1515 et en 1796, par M. *J.-N.* (*Noulens?*).

— Vieilles faïences et vieilles armes, par *le même*.

— Le paradis sanctoral de la province d'Auch, légende xxxiiii de sainct Léon, évesque et martyr à Baionne, par *Bonaventure Palimpsestus*.

— Notes sur l'ancienne organisation de la justice à Vic-Fezensac.

— Historiettes gasconnes.

— L'or de Toulouse.

— Antoine de Cous. — Biographie.

— Notes historiques sur Tartas (Landes), par M. *Riesbey*.

— Miscellanées.

Bulletin historique et monumental de l'Anjou, publié à Angers, par M. *Aimé de Soland;* n° 11. In-8° de 32 pages; 1 planche.

— Orgue de l'église Saint-Maurice d'Angers. — Conversation chez Boileau-Despréaux à Auteuil. — Tanneguy Lefèvre. — Histoire des évêques d'Angers (suite) : René. — Biographie : René du Bellay. — Académie de jeux. — Note sur Madame de Sévigné et l'évêque Henri Arnaud. — Dictons des étudiants de l'Université d'Anjou. — Note sur Fontevrault. — Extraits du voyage liturgique de Moléon, année MDCCXVIII.

Digitized by Google

Revue du Lyonnais, recueil historique et littéraire, 26e année, tome XX, nouvelle série, mai 1860. In-8° de 80 pages.

— Eloge de M. de Chantelauze, par M. *P. Sauzet.*

— Annibal et le Rhône (suite), par M. *V. Roussillon,* capitaine en retraite.

— Essai d'une monographie des armoiries de la ville de Lyon, par M. *L. Chervet.*

— Documents sur la famille des Jussieu, par M. *A. Vingtrinier.*

— Tableau statistique du personnel et des travaux de la Société littéraire de Lyon (suite), par M. *G. Bellin.*

— Etudes littéraires contemporaines; § V, par M. *E. de Barthélemy.*

Société vaudoise des sciences natutelles, à Lausanne. — *Bulletin,* tome VI. In-8°, n° 45, décembre 1859.

— Sur la forme et la provenance des chiffres servant à la numération décimale, par M. *Piccard.* 32 pages.

— Sur la formation du volcan de Jorullo, par M. *H. de Saussure.* 2 pages.

— Sur le gisement des Unio, aux Brûlées, sur Lutry, par M. *E. Renevier.* 2 pages.

— Résumés d'observations météorologiques faites à Morges pendant les années 1850 à 1854, par M. *C. Dufour.* 21 pages.

— Sur le jaugeage du Rhône à Genève, par MM. *Percy* et *Traxler.* 5 pages.

— Sur l'Algérie comme séjour d'hiver pour les valétudinaires, par M. le docteur *C. Nicati.* 16 pages.

— Esquisse géologique de la chaîne du Meuvran, par MM. *J.* et *P. Delaharpe.* 13 pages.

— Sur les dégâts produits par les sauterelles dans la vallée du Rhône, par M. *Versin.* 3 pages.

— Sur le desséchement des vallées de l'Orbe, par M. *L. Gonin.* 7 pages.

— Limites d'Algérie, par M. *C.-T. Gaudin.* 2 pages.

— Sur les tortues d'eau douce dans la Faune suisse actuelle, par M. *J.-B. Schnetzler.* 2 pages.

Numéro 46; mars 1860.

— Etudes géologico-archéologiques en Danemark et en Suisse, par M. *A. Morlot.* 56 pages.

Digitized by Google

CHRONIQUE.

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE NORMANDIE, A CAEN. — *Renouvellement du bureau pour l'année académique* 1860-1861.

Directeur : M. le sénateur marquis de Belbeuf;
Président : M. Théry, recteur de l'Académie;
Vice-président : M. Demiau de Crouzilhac, conseiller à la Cour impériale;
Secrétaire : M. Charma, professeur à la Faculté des lettres;
Secrétaire adjoint : M. Dansin, professeur à la même Faculté;
Conservateur du Musée : M. Charles Gervais, conseiller de préfecture;
Bibliothécaire : M. Léon Puiseux, professeur au lycée;
Trésorier : M. le conseiller général Léopold Heltier.

SOCIÉTÉ HAVRAISE D'ÉTUDES DIVERSES. — *Composition du bureau pour l'année* 1861.

Président : M. Millet Saint-Pierre, courtier d'assurances maritimes;
Vice-président : M. Maire, docteur-médecin;
Secrétaire général : M. Borély, professeur d'histoire au collége du Havre;
Secrétaire des séances : M. Rispal, agrégé de l'Université;
Trésorier : M. Granson, directeur de la poste;
Archiviste : M. Lecadre, docteur-médecin.

CONCOURS OUVERT PAR LE CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE D'YPRES.

Histoire de la ville d'Ypres sous les comtes de Flandre, de Baudouin Bras de Fer à Philippe II exclusivement.

Programme : Faire l'histoire de la ville d'Ypres sous les princes et princesses dont les statues sont placées dans les fausses croisées

Digitized by Google

des façades au midi et à l'ouest de la halle et dont les noms suivent :

Façade méridionale : Charles-Quint et Isabeau de Portugal; Philippe le Beau et Jeanne d'Aragon; Maximilien d'Autriche et Marie de Bourgogne; Charles le Téméraire et Marie d'York; Philippe le Bon et Isabelle de Portugal; Jean Sans Peur et Marguerite de Bavière; Philippe le Hardi et Marguerite de Male; Louis de Male et Marguerite de Brabant; Louis de Nevers et Marguerite de France; Robert de Béthune et Iolente de Bourgogne; Gui de Dampierre et Mahaut de Béthune; Guillaume de Dampierre et Marguerite de Constantinople; Ferrand de Portugal et Jeanne de Constantinople; Baudouin de Constantinople et Marie de Champagne; Baudouin de Hainaut et Marguerite d'Alsace; Philippe d'Alsace et Isabeau de Vermandois; Thierry d'Alsace et Sybille d'Anjou; Guillaume de Normandie et Jeanne de Savoie; Charles le Bon et Marguerite de Clermont; Baudouin à la Hache et Agnès de Bretagne; Robert de Jérusalem et Clémence de Bourgogne; Robert le Frison et Gertrude de Saxe; Arnould le Malheureux et Philippe, vicomte d'Ypres; Baudouin de Mons et Richilde.

Façade ouest : Baudouin de Lille et Alix de France; Baudouin le Barbu et Ogine de Luxembourg; Arnould le Jeune et Suzanne d'Italie; Baudouin le Jeune et Mahaut de Bourgogne; Arnould le Grand et Alix de Vermandois; Baudouin le Chauve et Elstrude d'Angleterre; Baudouin Bras de Fer et Judith de France.

Les auteurs pourront, mais sans y être tenus, faire précéder et suivre leur travail d'une esquisse historique sur la ville d'Ypres, durant les époques qui ont précédé et suivi les règnes de ces princes et princesses.

Tout en tenant compte de la biographie de ces comtes et comtesses, ainsi que des faits généraux de leur règne, les concurrents s'attacheront spécialement à décrire les événements de toute nature dont la ville d'Ypres fut le théâtre sous leur règne, ainsi qu'à constater la part directe ou indirecte que les Yprois prirent alors dans les actes politiques du pays, et l'influence des comtes sur les intérêts de la ville.

Ils ne perdront pas de vue les points suivants :

Histoire civile. — Institutions civiles, — politiques, — administratives; — priviléges octroyés ou modifiés; — taxes; — finances; — topographie et agrandissements successifs de la ville.

Histoire des corporations. — Création; — organisation; — statuts; priviléges; influence de ces corporations sur les institutions et les événements.

Digitized by Google

Histoire industrielle et commerciale. — Naissance des industries, leur développement rapide, leur décadence, causes; — priviléges; — traités; — voies de communication; — population à diverses époques.

Histoire militaire. — Organisation militaire de la bourgeoisie; — ghildes; — combats auxquels les Yprois prirent part sous leurs comtes; — siéges; — troubles; — émeutes; — massacres.

Histoire religieuse. — Fondation des abbayes et couvents; — construction des églises; — priviléges du clergé séculier et régulier; — institutions de charité.

Monuments et édifices publics. — Dates de leur construction; — leur destination, etc.

Les concurrents donneront quelques détails sur les hommes remarquables nés ou ayant passé une partie de leur vie à Ypres.

Enfin l'ouvrage sera précédé d'une introduction indiquant à grands traits l'époque de la construction de la Halle, les restaurations qu'elle a subies, même en dernier lieu, sa destination à diverses époques; — description de ce monument et des quarante-huit statues qui le décorent.

Conditions.

Les prix seront : 1er Prix, 1,500 fr. et une médaille en or; — 2e Prix, 800 fr. et une médaille en argent.

Les ouvrages doivent être écrits lisiblement en français ou en flamand et seront adressés à l'administration communale de la ville d'Ypres, avant le 1er mars 1862.

Les ouvrages présentés au concours contiendront, outre les pièces justificatives, la matière d'un volume ordinaire in-8°; ils seront jugés par l'Académie royale de Belgique (classe des lettres).

Tous les manuscrits resteront déposés dans les archives ou à la Bibliothèque publique de la ville d'Ypres. Les auteurs pourront, à leurs frais, les faire copier, traduire et imprimer.

S'ils n'usent pas de cette dernière faculté avant le 1er juillet 1863, la ville se réserve le droit de faire imprimer les ouvrages; mais dans ce cas, le quart des exemplaires sera gratuitement remis aux auteurs.

On exige la plus grande exactitude dans l'indication des sources et des citations. A cet effet, les auteurs auront soin d'indiquer les pages et les éditions des livres cités.

Les concurrents ne mettront point leurs noms à leurs ouvrages, mais seulement une devise qu'ils répéteront sur un billet cacheté renfermant leur nom et leur adresse.

Digitized by Google

Ceux qui se feront connaître de quelque manière que ce soit, ainsi que ceux dont les manuscrits auront été remis après le terme prescrit, seront exclus du concours.

Fait en séance du conseil communal, le 3 mars 1860.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

DU QUATRIÈME VOLUME DE LA DEUXIÈME SÉRIE.

A.

ACTES OFFICIELS. Circulaire aux présidents des Sociétés savantes, relativement à la publication de la *Description scientifique de la France*, 11.

—— Instructions pour recueillir les matériaux de cette publication, 15.

—— Distinctions honorifiques et encouragements accordés à des membres non résidants ou correspondants, 137.

—— Nomination d'un vice-président du Comité, 664 *bis*.

—— Nomination d'un membre honoraire, 664 *bis*.

ALART. Auteur d'une *Géographie historique des Pyrénées-Orientales*, 636.

ANALYSE physique des terres arables, 247.

ANNIBAL. Étude sur le lieu de son passage dans les Alpes, 66.

ANNUAIRE du Gers, 124.

ARBOIS DE JUBAINVILLE (d'). Préparation du *Répertoire archéologique* du département de l'Aube, 134.

ARDANT. Découverte de deniers barbarins de Saint-Martial de Limoges, 8.

ARNAULD. Inscription d'une plaque de plomb appartenant au Musée de Niort, 280.

ASSOCIATION NORMANDE. 688.

AVENEL. Éditeur des *Lettres du cardinal de Richelieu*, 132.

B.

BAECKER (de). Inscriptions relevées dans le Pas-de-Calais et le département du Nord, 6, 133, 410.

—— *Grammaire comparée des langues de la France*, 263.

—— *Nordpeene, sa seigneurie, son église et son monastère*, 655.

BARBIER DE MONTAULT (l'abbé). Mémoire sur l'état du commerce en France en 1701, 401.

—— Communications diverses, 3, 135, 274, 276, 407, 410.

BARET (Eug.). Note sur le mouvement littéraire de l'Académie de Clermont-Ferrand en 1858, 200, 340.

BARRANGER (l'abbé). Nouvelles découvertes opérées dans l'ancien cimetière de Villeneuve-le-Roi, 282, 408.

BARTHÉLEMY (Anat. de). Communications diverses, 135.

—— Inscription de l'église de Bures, 280.

BELLAGUET. Comptes rendus de séances du Comité, 1, 129, 273, 401.

—— Rapport sur les publications de la Société académique de Maine-et-Loire, 138.

Digitized by Google

—— Chargé de l'examen de communications, 274, 402.

BERGER DE XIVREY. Publication des lettres de Henri IV, 2.

—— Rapport sur les Annales de la Société d'émulation du département des Vosges, 672.

BERNARD (Aug.). Note au sujet du *Cartulaire de Domène*, 526.

BESANÇON (Académie de). Travaux publiés en 1859 dans le ressort de cette Académie, 500.

BEULÉ. Rapport sur un envoi de correspondant, 156.

—— Rapport sur les fouilles de Blanzy-les-Fismes, 578.

—— *Id.* sur le Recueil des travaux de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen, 679.

—— *Id.* sur les Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne, 680.

BIBLIOGRAPHIE provinciale et étrangère, 121, 258, 376, 518, 651, 789.

BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE (Dépôt de documents à la), 3, 274, 276, 281.

BLANZY-LES-FISMES (Fouilles de), 578.

BONAFOUS (Norbert). Auteur d'une Notice sur le *dacus oleæ*, 793.

BONNAFOUX. Monuments celtiques et de diverses époques découverts dans la Creuse, 6.

BRETAGNE (province de). Publications concernant l'histoire et la langue de cette ancienne province, 467.

BULLETIN historique et monumental de l'Anjou, 124, 524, 793.

C.

CADET (Ernest). Notice sur le travail publié par M. Fabre au sujet du *Pèlerinage des rois de France à Notre-Dame d'Embrun*, 506.

—— Note sur la *Géographie historique, industrielle et statistique du département de la Haute-Marne*, par M. Carnandet, 639.

CAEN (Société linnéenne de). Analyse des travaux imprimés de ses membres en 1858-1859. 619, 745.

CARTULAIRE de Redon (publication du), 152.

CATALOGUE méthodique de la bibliothèque de Limoges (belles-lettres), 793.

CÉNAC-MONCAUT. Projet de publication d'un *Dictionnaire des patois*, 1.

—— Description d'un sarcophage romain, 407.

CHABOUILLET. Comptes rendus des séances du Comité, 6, 153, 279, 406.

—— Rapport sur divers envois de correspondants, 7.

—— Rapport sur les Mémoires de la Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise, 302.

—— *Id.* sur les travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, 574.

—— *Id.* Sur le Recueil des publications de la Société havraise d'études diverses, 576.

CHAPPUIS. Rapport au Ministre sur le lieu du passage d'Annibal dans les Alpes, 66.

CHARRIÈRE. Éditeur des *Négociations de la France dans le Levant*, 132.

CHENONCEAUX (Château de). Projet de publication de documents et devis relatifs à cet édifice, 154, 283.

CHERBONNEAU. Dessins de lampes funéraires en terre cuite conservées au musée de Constantine, 407.

—— Envois d'estampages ou de copies d'inscriptions, 6, 280.

CHÉRUEL. Étude biographique sur Henri

Digitized by Google

Groulard, seigneur de la Court, 451, 579.

—— Éditeur du *Journal d'Olivier d'Ormesson*, 132.

CHEVALIER (l'abbé). Projet de publication de documents et devis relatifs au château de Chenonceaux, 134, 283.

—— *Études sur la Touraine*, 263.

CHRONIQUE. Sociétés savantes. Faits divers. Archéologie, 125, 265, 393, 526, 795.

CIRCULAIRE relative à la *Description scientifique de la France*, 11.

CLÉMENT (P.). Chargé de l'examen de communications, 4, 274, 402.

—— Rapport sur la publication par l'Académie d'Arras de la *Relation de l'ambassade de dom Sarrazin en Espagne et en Portugal*, 54.

—— Rapport sur les publications de l'Académie impériale de Lyon, 546.

CLÉMENT (J.). Rapport sur le Bulletin des travaux de la Société libre d'émulation, du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure, 314.

CLERMONT-FERRAND (Académie de). Notice sur le mouvement littéraire accompli dans le ressort de cette Académie pendant l'année 1858, 200, 340.

CLEUZIOU (Du). Projet d'exploration archéologique en Bretagne, 279, 406.

COMMUNICATIONS DIVERSES. Compte rendu de pièces relatives à la justice aux quatorzième et quinzième siècles, adressées par M. de La Fons de Mélicocq, 448.

COMPTES RENDUS des séances du Comité. — *Voir* Sections du Comité.

CONCOURS ouvert par le conseil communal de la ville d'Ypres, 795.

COURSON (de). Éditeur du *Cartulaire de Redon*, 132.

COUSSEMAKER (de). *Recherches sur le dialecte flamand de France. — Notice sur les archives de l'abbaye de Bourbourg*, 263.

CROZES (H.). Fouilles pratiquées aux abords de l'église de Saint-Salvi, à Albi, 6, 136.

D.

DAUDAN. Rapport sur les Mémoires de la Société d'archéologie, de littérature, sciences et arts d'Avranches, 688.

—— *Id.* sur les Mémoires de la Société d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres de l'Aube, 688.

—— *Id.* sur l'Annuaire des cinq départements de la Normandie, publié par l'*Association normande*, 688.

DAUVERGNE. Inscriptions de l'ancienne église cathédrale de Lescar, 407.

—— Communications diverses, 135, 440.

DECHAMBRE. Rapport sur des publications de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier et de la Société académique des sciences, arts, belles-lettres et agriculture de Saint-Quentin, 162.

DELISLE. Chargé de l'examen d'une communication, 4.

—— Rapport sur divers envois de correspondants, 276.

—— Rapport sur des travaux de Sociétés savantes, 541.

DESCRIPTION scientifique de la France.

—— Circulaire relative à cette publication, 11.

—— Instructions pour la préparation de ce Recueil, 15.

DESJARDINS (Abel). Revue des travaux historiques et littéraires des Sociétés savantes dans le ressort de l'Académie de Douai, 1857-1859, 597, 720.

Digitized by Google

—— Éditeur des *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane*, 132.

DESLONCHAMPS (Eudes). Analyse des travaux imprimés des membres de la Société linnéenne de Normandie pendant l'année académique 1858-1859, 619, 743.

DESNOYERS. Rapports sur diverses communications faites au Comité, 405.

DICTIONNAIRE géographique de la France (communications relatives au), 275.

DOCUMENTS relatifs au sculpteur Bernard Toro, 693.

DOUAI (Académie de). Revue des travaux historiques et littéraires des Sociétés savantes, 597, 720.

DUMOUTET. Calques et copies d'inscriptions du Cher, 280.

—— Peintures murales de l'église de Chassy, 284.

—— Communications diverses, 283, 410.

DUPLAN. Fouilles du palais du duc de Berry, à Bourges, 283.

DUPUIS. Auteur d'*Études sur quelques philosophes scolastiques illlois du onzième et du douzième siècle*, 294.

DURAND (André). Notice sur l'ancienne église de Notre-Dame-de-Bon-Secours, près Rouen, 185.

DUSEVEL. Service des postes dans la ville d'Amiens, de 1485 à 1490. 404.

—— Inscriptions de l'église de Harcelaine, 407.

—— Communications diverses, 280, 405.

E.

ENCOURAGEMENTS à des membres non-résidants ou correspondants, 137, 283, 403.

—— aux Sociétés savantes, 5, 275, 283, 402.

ESTOCQUOIS (d'). Notice sur les travaux scientifiques publiés en 1859 dans le ressort de l'Académie de Besançon, 500.

ÉTUDES HISTORIQUES. Rapport sur le passage d'Annibal dans les Alpes, par M. Chappuis, 66.

—— Histoire des États d'Artois, par M. Fr. Filon (*Suite*), 182, 316, 702.

—— Étude biographique sur Henri Groulart, seigneur de la Court, par M. Chéruel, 451, 579.

F.

FABRE. Auteur d'un ouvrage intitulé : *Recherches sur le pèlerinage des rois de France à Notre-Dame-d'Embrun*, 506.

FÉRIEL. Envois d'inscriptions, 133, 410.

FERRY. Charte de confirmation des priviléges des habitants d'Épinal, 277.

FIGUIER. Comptes rendus de séances du Comité, 9.

—— Rapport sur les procès-verbaux des séances de la Société littéraire et scientifique de Castres, 437.

FILON (Fr.). *Histoire des États d'Artois*, (*suite*), 182, 316, 702.

FLEURY. Mosaïque de Blanzy-les-Fismes, 136.

—— Inscription de Jean de Langellerie, encastrée dans un pilier de l'église de Ribemont, 407.

FOUQUE. Communications diverses, 405.

FRAPPAZ. Chargé de la reproduction des dessins de la collection Gaignières, 181, 279.

G.

GAIGNIÈRES (Dessins de la collection).

—— Rapport adressé au Ministre sur cette collection, 163.

—— Communications relatives, 133, 279.

Digitized by Google

GARNIER. Auteur d'une brochure intitulée : *Dénombrement du temporel de l'évêché d'Amiens*, 524.

GEFFROY. Notice sur le livre intitulé : *Fragments sur l'art et la philosophie*, publiés par M. Heinrich, 771.

GERMER-DURAND. Nommé officier d'Académie, 137.

—— Estampages d'inscriptions de diverses époques, 6, 410.

GILLET. Communications diverses, 405.

GIRARDOT (de). Notes manuscrites relatives au Répertoire archéologique du Berri, 135.

—— Relation d'une ambassade envoyée par Louis XI à Rome, 277.

—— Communications diverses, 401, 405.

GIRAUD (l'abbé). Nommé officier d'Académie, 137.

—— Documents relatifs au sculpteur Bernard Toro, 420, 693.

GIRAUD (Léopold). Notice sur l'ouvrage de M. Hogard, intitulé : *Recherches sur les glaciers et sur les formations erratiques des Alpes de la Suisse*, 510.

—— Note sur les *Tables* publiées par M. Meissas *pour servir aux études et à l'exécution des chemins de fer*, 642.

—— *Id.* sur l'Étude du *sphœria militaris*, de M. Durieu de Maisonneuve, 645.

—— *Id.* sur deux Mémoires publiés par M. Émile Gueymard sur les causes des inondations, 647.

GOLDENBERG. Auteur d'un ouvrage intitulé : *La France et l'Angleterre devant le traité de commerce*, 793.

GRANDIDIER (MM.). Résultats de leur exploration scientifiques dans l'Amérique du Sud, 9, 369, 374.

GRATIOLET. Rapport sur des publications de l'Académie impériale de Rouen et de la Société impériale de médecine de Marseille, 61.

—— Rapport sur la collection zoologique recueillie dans l'Amérique méridionale par MM. Grandidier, 374.

GRÉSY. Communications diverses, 405.

GRIMOT (l'abbé). Note sur la crosse dite de saint Gautier, 135.

GROULART (Henri). Étude historique, par M. Chéruel, 579.

GUESSARD. Éditeur du *Mystère du siége d'Orléans*, 132.

GUIGNIAUT. Nommé membre honoraire du Comité, 664 *bis*.

GUILHERMY (de). Chargé de l'examen de communications, 6, 135, 280, 282, 407.

—— Rapports divers, 7, 283, 410.

—— Rapport sur les travaux de l'Académie impériale de Reims, 308.

H.

HARLIN. Note relative à Notre-Dame de Mouzon, 135.

—— Dissertation sur les étymologies celtiques, 404.

HÉBERT. Rapport sur la partie géologique et minéralogique du voyage de MM. Grandidier frères dans l'Amérique méridionale, 369.

—— Rapport sur les Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy, 444.

HEINRICH. Publication des fragments sur l'art et la philosophie, 770.

HENRY. Communications diverses, 405.

HISTOIRE des États d'Artois, par M. Filon (*suite*), 182, 316, 702.

HOCHSTETTER (le docteur). Rapport sur la géologie de la Nouvelle-Zélande, 9.

Digitized by Google

HOGARD. Auteur de *Recherches sur les glaciers et sur les formations erratiques des Alpes de la Suisse*, 510.

HOLLARD. Coup d'œil sur quelques travaux récents de Sociétés savantes du ressort académique de Poitiers, 495.

HUILLARD-BRÉHOLLES. Chargé de l'examen d'une communication, 3.

—— Rapport sur des envois de correspondants, 277.

—— Rapport sur les publications de la Société académique de Laon, 529.

HUPÉ. Rapport sur les Mémoires de la Société des sciences naturelles de Strasbourg, 442.

I.

INSTITUT archéologique de la Grande-Bretagne et de l'Irlande (Publications de), 124.

INSTRUCTIONS pour la préparation de la *Description scientifique de la France*, 15 à 53. (Description géologique. — Eaux minérales. — Météorologie et climat. — Botanique. — Zoologie et Anthropologie. — Statistique.)

J.

JOLLY. Charte d'affranchissement de Lunéville, 4.

JOURNAL d'Olivier d'Ormesson (Publication du), 132.

JUSSIEU (de) nommé officier d'Académie, 137.

L.

LACROIX (Paul). Rapport sur les publications de l'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen, 432.

—— Id. sur les Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts de l'Oise, 434.

—— Id. sur divers documents relatifs au sculpteur Bernard Toro, 693.

LAFERRIÈRE. Chargé de l'examen de communications, 273.

—— Compte rendu de documents relatifs à la justice criminelle aux quatorzième et quinzième siècles, 448.

LA FONS DE MÉLICOCQ (de). Nommé officier d'Académie, 137.

—— Acte de fondation de messe par le maréchal de Boufflers, 3.

—— Sommes imposées à la ville de Lille pour la rançon du roi Jean, 3.

—— Pièces relatives au projet de croisade contre les Turcs formé par Philippe le Bon, 404.

—— Documents relatifs à la justice criminelle aux quatorzième et quinzième siècles, 448.

—— Communications diverses, 273. 405.

LA GRANGE (marquis de). Rapport sur les Mémoires d'histoire et d'archéologie publiés par la Société savoisienne, 555.

—— Id. sur le Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, 676.

LAROCQUE (J.). Note sur l'ouvrage intitulé : *Les Inondations du département d'Indre-et-Loire*, 781.

LA VILLEMARQUÉ (De). Chargé de l'examen d'un travail sur les monuments celtiques, 6.

LE GLAY, auteur d'un recueil intitulé : *Spicilége d'histoire littéraire*, 288.

—— Pièces relatives au projet de croisade contre les Turcs formé par Philippe le Bon, 405.

LENOIR (Alb.) Rapport sur le Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, 151.

—— Id. sur les Mémoires de la So-

Digitized by Google

ciété d'archéologie lorraine, 311.

Le Normand. Catalogue des plantes recueillies à Cayenne par M. Déplanche, 627.

Le Roux de Lincy. Rapport sur les Annales de la Société d'émulation des Vosges, 58.

—— Id. sur les Mémoires publiés par la Société académique de Saint-Quentin, 146.

—— Id. sur les Bulletins de la Société des antiquaires de l'Ouest, 565.

Le Roy. Accord du douzième siècle, 4.

—— Aveu rendu au roi, en 1484.

—— Communications diverses, 281, 410.

Lettres du cardinal de Richelieu (Publication des), 132.

Levot. Documents relatifs à la chapelle de Notre-Dame-de-Recouvrance, à Brest, 273.

—— Récit de la tenue des Etats de Bretagne à Rennes, de 1770 à 1771, 274.

L'Hôpital (de). Catalogue des mollusques terrestres et fluviatiles du département du Calvados, 624.

Lissajoux. Rapport sur les publications de la Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille, 156.

Long. Lettre relative au logement des troupes de passage, 130.

Loriquet. Compte rendu d'un Mémoire topographique sur l'ancienne Gaule, 793.

Louandre. Rapport sur diverses communications, 403.

M.

Mahéo. Monuments celtiques de l'arrondissement de Dinan, 281.

—— Lettres du vicomte de Rohan, gouverneur de Dinan, 402.

Malaguti. Coup d'œil sur les principales publications des Sociétés savantes du ressort académique de Rennes pendant l'année 1858, 353.

Marchand. Découverte de deniers de Sancerre de la fin du douzième siècle, 7, 281,

Marchegay. Lettres missives de Marie de Valois, fille de Charles VII et d'Agnès Sorel, 4.

Markewiller (Découvertes de ruines gallo-romaines), 281.

Marre. Communications diverses, 405.

Mas Latrie (de). Rapports divers, 284.

Masure. Méthode et appareil pour l'analyse physique des terres arables, 247.

Mathon fils. Nommé officier d'Académie, 137.

Matton. Notice imprimée sur la *Royauté des Braies*, 4.

—— Lettres du duc de Vendôme, 130.

—— Inscription de l'église de Mayot, 407.

Mélanges (Publication projetée d'une nouvelle série des), 275.

Merlet. Procès-verbal de réformation de l'abbaye de Saint-Jean-en-Vallée, 276.

Métayer-Masselin. Donation du prieuré de Bolbec à l'abbaye de Bernay, 276.

Missions scientifiques. Rapport sur le voyage de MM. Grandidier frères dans l'Amérique méridionale. — Géologie et minéralogie, 369. — Collections zoologiques, 374.

Monnier. Sentence de mort pour infraction à la loi d'abstinence en carême, 2.

—— Communications diverses, 136, 282.

Digitized by Google

MONTPELLIER (Académie de). Coup d'œil historique sur les études géologiques, paléontologiques et minéralogiques de l'Académie, 2e article, 112.
—— *Idem.* 3e et dernier article, 211.
MONTEYNARD (Ch. de). Lettre relative à la publication du *Cartulaire de Domène*, 393.
MONUMENT des Chambrettes, aux environs de Poligny, 282.
MORAND. Nommé officier d'Académie, 137.
—— Dessin d'un autel votif gallo-romain, 280.
MORIN. Notice sur un manuscrit de la bibliothèque de Rennes, 235.
—— Notice sur les publications de l'année 1859, concernant l'histoire et la langue de l'ancienne province de Bretagne, 467.
MORREN. *Les Catacombes de Rome*, 263.
MOULINS (Des). *Eloge historique de Laterrade*, 263.
MYSTÈRE du siége d'Orléans (Publication du), 132.

N.

NÉGOCIATIONS diplomatiques de la France avec la Toscane (Publication des), 132.
NÉGOCIATIONS de la France dans le Levant, 132.
NOTICES sur des ouvrages publiés en province ou relatifs à la province, 506, 510, 639, 642, 645, 647, 771, 781.
NOTICE sur un manuscrit de la bibliothèque de Rennes, 235.
NOZOT. Ordonnance de Louis XIV, relative au logement militaire, 4.
—— Médailles romaines trouvées dans les Ardennes, 7.
—— Inscription de la cloche de Villers-sur-le-Mont, 407.
—— Communications diverses, 135, 274, 282, 402, 410.

O.

OMALIUS D'HALLOY (d'). Auteur d'une *Notice biographique sur Alexandre Brongniart*, 656.
OUDET. Légendes pieuses du moyen âge, 274.
OUVRAGES offerts au Comité, du 15 août 1859 au 15 août 1860, 376.

P.

PASSAGE d'Annibal dans les Alpes, par M. Chappuis, 66.
PASSY, auteur d'une *Notice biographique sur Louis Graves*, 656.
PATIN. Rapports sur les publications de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère, 283, 668.
—— Id. sur les publications de la Société des sciences, agriculture et belles lettres de Tarn-et-Garonne, 671.
PERNOT. Lettre de Marie Stuart à sa grand'mère Antoinette de Bourbon, 402.
PHILIPPE. Auteur d'une *Flore des Pyrénées*, 793.
PICARDIE (la). 124.
POITIERS (Académie de). Travaux des Sociétés savantes du ressort académique, 495.
PONTAUMONT (De). *Les Olim du château de Tourlaville*, 655.
PROVINS (Ville de). Don fait au Musée de Cluny d'un rétable ancien, 410.

Q.

QUESNET. Lettre de François premier, relative à la conservation des chiens dans la Bretagne, 404.

Digitized by Google

QUICHERAT. Rapport sur le Bulletin de la Société académique de Laon, 426.
—— Rapport sur les Mémoires de la Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts, 561.

R.

RABANIS. Rapport sur le Bulletin de l'Académie delphinale, 536.
—— Notice biographique, 657.
RAIMBAULT. Acte de baptême signé d'Anne d'Autriche, 275.
RAPPORTS faits au comité.
Section d'histoire et de philologie. — M. P. Clément, 54. — M. Bellaguet, 138. — M. Tardif, 145, 424. — M. Patin, 285, 668, 671 — M. Francis Wey, 286, 419. — M. Rathery, 411, 665. — M. Huillard-Bréholles, 529. — M. Rabanis, 536. — M. Delisle, 541. — M. Pierre Clément, 546. — M. Berger de Xivrey, 672.
Section d'archéologie. — M. Le Roux de Lincy, 58, 146, 565. — M. A. Lenoir, 151, 311. — M. Chabouillet, 302, 574, 576. — M. de Guilhermy, 308. — M. Quicherat, 426, 561. — M. P. Lacroix, 432, 434, 695. — Le Marquis de La Grange, 555, 676. — M. Beulé, 578, 679, 680. — M. du Sommerard, 681. — M. Dauban, 688.
Section des sciences. — M. Gratiolet, 61. — M. Lissajoux, 156. — M. Dechambre, 162. — M. F. Clément, 314. — M. Figuier, 457. — M. Hupé, 442. — M. Hébert, 444.
RATHERY. Rapport sur le *Journalier* ou *Mémorial* de J. Pussot, 411.
—— Rapport sur le Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Sissons, 665.
RECUEIL des inscriptions de la Gaule, 7.
REIMS (cathédrale de), 406.
RENIER (Léon). Chargé de l'examen de communications, 6, 135, 280, 407.
RENNES (Académie de). Coup d'œil sur les principales publications des Sociétés savantes du ressort académique de Rennes pendant l'année 1858, 353.
RÉPERTOIRE ARCHÉOLOGIQUE DE LA FRANCE.
—— Communications relatives, 8, 135, 281, 283, 408, 410.
—— Publication du Répertoire du département de l'Aube, 134.
REVISTA *de ciencias, litteratures y artes*, publiée à Séville, 656.
REVUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES.
—— Renvois à la commission de publication, 2, 5, 7, 10, 136, 276, 284, 405, 409, 410.
REVUE des travaux des Sociétés savantes.
—— Coup d'œil historique sur les études géologiques, paléontologiques et minéralogiques de l'Académie de Montpellier (2e article), par M. P. de Rouville, 112.
—— Du mouvement littéraire dans l'Académie de Clermont, en 1858, par M. E. Baret, 200, 340.
—— Coup d'œil sur les principales publications des Sociétés savantes du ressort académique de Rennes, pendant l'année 1858, par M. Malaguti, 353.
—— Notice sur les publications de 1857 concernant l'histoire et la langue de l'ancienne province de Bretagne, par M. E. Morin, 467.
—— Coup d'œil sur quelques travaux récents des Sociétés savantes du ressort de l'Académie de Poitiers, par M. Hollard, 495.

Digitized by Google

—— Travaux scientifiques publiés en 1859 dans l'Académie de Besançon, par M. d'Estoquois, 500.

—— Travaux historiques et littéraires des Sociétés savantes dans le ressort de l'Académie de Douai, en 1858 et 1859, par M. Abel Desjardins, 597, 720.

—— Analyse des travaux imprimés de la Société linnéenne de Normandie pendant l'année 1858-1859, par M. Eudes Deslonchamps, 619-753.

Revue d'Aquitaine, 124, 264, 524, 793.

Revue du Lyonnais, 794.

Revue de Toulouse et du midi de la France, 524.

Rouchier (l'abbé). Nommé officier d'Académie, 137.

Rouillé-Courbe. Auteur d'un ouvrage intitulé : *Les Inondations du département d'Indre-et-Loire*, 265, 781.

Rouville (Paul de). Coup d'œil historique sur les études géologiques, paléontologiques et minéralogiques de l'Académie de Montpellier (2e article), 112.

—— Id., (3e et dernier article), 211.

Rosenzweig. Nommé officier d'Académie, 137.

S.

Savants français illustres (Publication des œuvres des), 9.

Section d'histoire et de philologie. Comptes rendus des séances, par M. Bellaguet, 1, 129, 273, 401.

Section d'archéologie. Comptes rendus des séances, par M. Chabouillet, 6, 133, 279, 406.

Section des sciences, Comptes rendus des séances, par M. Figuier, 9.

Sociétés savantes (Travaux des). Voir *Revue des travaux des Sociétés*.

Sociétés savantes de France.

—— Abbeville (Société d'émulation), 528.

—— Agen (Société d'agriculture, sciences et arts), 136, 679.

—— Alger (Société historique algérienne), 792.

—— Amiens (Académie des sciences, agriculture, commerce, belles-lettres et arts de la Somme), 528.

—— *Id.* (Société des antiquaires de Picardie), 528, 598.

—— Angers (Société impériale d'agriculture, sciences et arts), 5, 122, 131, 230, 262, 529, 653, 688, 790.

—— *Id.* (Société académique de Maine-et-Loire), 5, 10, 138, 284.

—— *Id.* (Société industrielle, 655.

—— Angoulême (Société archéologique et historique de la Charente), 265, 527.

—— Arras (Académie), 5, 54, 396, 527, 791.

—— Autun (Société Éduenne), 5.

—— Auxerre (Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne), 151, 262, 522.

—— Avallon (Société d'étude), 791.

—— Avranches (Société d'archéologie, de littérature, sciences et arts), 136, 409, 688.

—— Bayeux (Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres), 4, 402, 541.

—— Beauvais (Société académique d'archéologie, sciences et arts de l'Oise), 5, 145.

—— Bergues (Société de l'histoire et des beaux-arts de la Flandre maritime de France), 617.

—— Besançon (Académie des sciences, belles-lettres et arts), 5, 131, 136 574, 652.

Digitized by Google

—— Bordeaux (Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts), 5, 131, 519, 652.
—— *Id.* (Société philomatique), 524.
—— Bourg (Société d'émulation de de l'Ain), 258, 518, 789.
—— Bourges (Commission historique du Cher), 402, 519.
—— *Id.* (Société du Berry), 131, 402.
—— Caen (Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres), 121.
—— *Id.* (Société des antiquaires de Normandie), 258, 402, 651, 793.
—— *Id.* (Société linnéenne de Normandie), 523, 619, 743.
—— *Id.* (Association normande), 518.
—— Cambrai (Société d'émulation), 261, 276, 403.
—— Carcassonne (Société des arts et sciences), 518.
—— Castres (Société scientifique et littéraire), 4, 131, 400, 403, 654.
—— Châlons-sur-Marne (Société d'agriculture, commerce, sciences et arts), 5, 136, 680.
—— Chambéry (Société savoisienne d'histoire et d'archéologie), 131, 403, 409, 555.
—— Chartres (Société archéologique d'Eure-et-Loir), 262, 402, 522.
—— Cherbourg (Société impériale des sciences naturelles), 123.
—— Colmar (Société d'histoire naturelle), 663.
—— Constantine (Société archéologique), 523.
—— Dijon (Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres), 259, 402.
—— Douai (Société impériale et centrale d'agriculture, sciences et arts), 403.
—— Draguignan (Société d'études scientifiques et littéraires), 5, 654.
—— Dunkerque (Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts), 5, 6, 561, 615.
—— *Id.* (Comité flamand de France), 5, 520, 614, 653.
—— Épinal (Société d'émulation des Vosges), 58, 131, 284, 672.
—— Évreux (Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres), 4, 284, 402, 409, 541.
—— Grenoble (Académie delphinale), 4, 5, 125, 284, 536.
—— Guéret (Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse), 651.
—— Havre (le) (Société havraise d'études diverses), 136, 270, 403, 576, 795.
—— Laon (Société académique), 529, 600.
—— La Rochelle (Académie des belles-lettres, sciences et arts), 131, 651.
—— *Id.* (Société des sciences naturelles), 495.
—— Lille (Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts), 5, 136, 266, 288.
—— Limoges (Société archéologique et historique du Limousin), 5, 122, 521.
—— Lyon (Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts), 4, 268, 546.
—— *Id.* (Société linnéenne), 792.
—— Mans (le) (Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe), 136, 409, 521, 676.
—— Marseille (Académie impériale sciences, belles-lettres et des arts), 258.
—— *Id.* (Société impériale de médecine), 123.
—— *Id.* (Société de statistique), 4, 402.

Digitized by Google

—— *Id.* (Société artistique des Bouches-du-Rhône), 522.
—— Mende (Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère), 4, 122, 260, 284, 285, 402, 409, 520, 652, 668
—— Metz (Académie impériale), 5, 260, 284.
—— *Id.* (Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle), 790.
—— Montauban (Société des sciences, agriculture et belles-lettres), 4, 403, 662, 671.
—— Montbéliard (Société d'émulation), 789.
—— Montpellier (Académie des sciences et lettres), 162, 409.
—— Moulins (Société d'émulation de l'Allier), 121, 131.
—— Mulhouse (Société industrielle), 123, 524.
—— Nancy (Société d'archéologie lorraine), 123, 311, 403, 409, 522, 654, 792.
—— *Id.* (Société de médecine), 123.
—— *Id.* (Société régionale d'acclimatation), 263.
—— Nantes (Société académique de la Loire-Inférieure), 5, 276, 519.
—— Napoléon-Vendée (Société d'émulation de la Vendée), 409.
—— Nevers (Société nivernaise des lettres, sciences et arts), 5, 653.
—— Nîmes (Académie du Gard), 4.
—— Niort (Société de statistique des Deux-Sèvres), 497.
—— Orléans (Société archéologique de l'Orléanais), 122, 136, 681, 792.
—— Perpignan (Société agricole, scientifique, etc., des Pyrénées-Orientales), 409, 521.
—— Poitiers (Société des antiquaires de l'Ouest), 5, 136, 521, 563.
—— Poligny (Société d'agriculture, sciences, et arts), 260, 282, 519.
—— Puy (le) (Société d'agriculture, sciences, arts et commerce), 5, 402.
—— Rambouillet (Société archéologique), 5.
—— Reims (Académie impériale), 308, 658.
—— Rouen (Académie des sciences, belles-lettres et arts), 4, 402, 409, 541.
—— *Id.* (Société libre d'émulation de la Seine-Inférieure), 10, 314.
—— Saint-Omer (Société des antiquaires de la Morinie), 265, 520, 606.
—— Saint-Quentin (Société académique des sciences, arts, belles-lettres et agriculture), 146, 162.
—— Sens (Société archéologique), 265.
—— Soissons (Société archéologique, historique et scientifique), 4, 402, 605, 665.
—— Strasbourg (Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace), 281, 403, 522.
—— *Id.* (Société des sciences naturelles), 10.
—— Tarbes (Société académique des Hautes-Pyrénées), 5.
—— Toulon (Société des sciences, belles-lettres et arts du Var), 5, 131, 284, 521.
—— Toulouse (Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres), 126, 259, 789.
—— *Id.* (Académie des jeux Floraux), 5, 131, 276, 652.
—— *Id.* (Académie de législation), 131, 402.
—— Tours (Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire), 498, 652.

Digitized by Google

—— *Id.* (Société médicale d'Indre-et-Loire), 270.
—— Troyes (Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Aube), 5, 131, 136, 279.
—— Valenciennes (Société impériale d'agriculture, sciences et arts), 262, 520, 653.
—— Vannes (Société archéologique du Morbihan), 131, 654.
—— Versailles (Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise), 302.
SOCIÉTÉS SAVANTES DE L'ÉTRANGER.
—— Anvers (Académie d'archéologie de Belgique), 264.
—— Alexandrie (Institut égyptien), 271, 663.
—— Lausanne (Société vaudoise des sciences naturelles), 794.
—— Pesth (Académie nationale), 664.
SOCIÉTÉS SAVANTES (Programmes de concours).
—— Angoulême (Société archéologique et historique), 265.
—— Arras (Académie), 396.
—— Castres (Société littéraire), 400.
—— Colmar (Société d'histoire naturelle), 663.
—— Grenoble (Académie delphinale), 124.
—— Havre (Le) (Société havraise d'études diverses), 270.
—— Lille (Société impériale des sciences), 266.
—— Lyon (Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts), 268.
—— Montauban (Société des sciences, agriculture et belles-lettres), 662.
—— Reims (Académie impériale), 638.
—— Saint-Omer (Société des antiquaires de la Morinie), 265.
—— Sens (Société archéologique), 265.
—— Toulouse (Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres), 126.
—— Tours (Société médicale d'Indre-et-Loire), 270.
—— Alexandrie (Institut égyptien), 663.
SOMMERARD (du). Chargé de l'examen de communications, 6, 135.
—— Rapports sur divers envois, 136, 410.
—— Rapport sur le Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, 681.
SOULTRAIT (de). Envoi de lettres de Henri IV, 2.
—— Communications diverses, 410.

T.

TARDIF. Chargé de l'examen de communications, 4.
—— Rapport sur les Mémoires publiés par la Société académique de l'Oise, 145.
—— *Id.* sur un envoi de correspondant, 277.
—— *Id.* sur les publications de la Société havraise, 424.
TERREBASSE (de). Notice sur une inscription de Saint-Donat, 8.
THIERRY (Am.). Nommé vice-président de la section d'histoire et de philologie du Comité, 664 *bis*.
TISSERAND (l'abbé). Testament de Romée de Villeneuve, 277.
—— Communications diverses, 136, 277.

V.

VARIÉTÉS. Notice sur un manuscrit de la bibliothèque de Rennes, 235.
—— Analyse physique des terres arables par la méthode et avec l'appareil de M. Masure, 247.

Digitized by Google

VILLE. Rapport sur un envoi de correspondant, 10.

VINCENT (l'abbé). Transaction entre le seigneur de La Roche-sur-Buis et les habitants de cette localité, en 1513, 404.

WEY (Francis). Rapport sur les Mémoires de la Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille, 288.

—— *Id.* sur les Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne, 419.

Y

YPRES. Concours ouvert par le conseil communal de la ville, 795.

FIN DE LA TABLE DU QUATRIÈME VOLUME.

Paris, Paul Dupont,
Rue de Grenelle-St-Honoré, 45

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google